



ÉTAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2022



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tel. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Photos de couverture :

En haut : La mairie de Bogota gère ce point d'aide et d'orientation à la gare routière de la ville, où des partenaires humanitaires tels que l'OIM proposent des services à des migrants et des réfugiés vénézuéliens. © OIM 2019/Muse Mohammed
Au milieu : Protection contre l'érosion côtière à Cox's Bazar. Sampans. © OIM 2016/Amanda Nero
En bas : De nombreux Vénézuéliens se déplacent à travers le continent à pied avec leurs enfants et tous leurs biens. Les marcheurs, ou « caminantes », empruntent des routes très fréquentées et traversent des régions accidentées. © OIM 2019/Muse Mohammed

Citation requise : McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (éd.), 2021. Rapport *État de la migration dans le monde 2022*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

ISSN 1020-8453

ISBN 978-92-9268-372-6 (PDF)

ISBN 978-92-9268-373-3 (print)

© IOM 2021



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

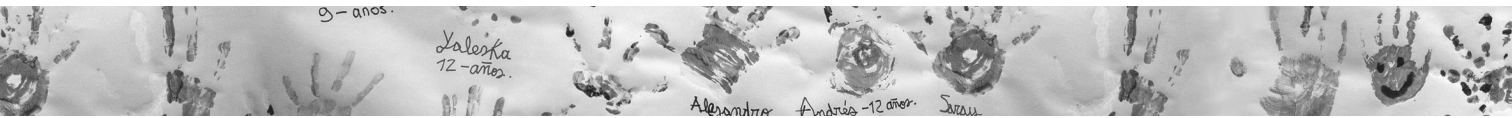
Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>



ÉTAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2022



Ce volume est le fruit d'une collaboration étroite entre de nombreux partenaires et contributeurs sous la direction de l'éditeur du Rapport *État de la migration dans le monde*. Les travaux sur cette édition 2022 du Rapport, commencés en mars 2020, ont débouché sur le lancement de la publication par le Directeur général de l'OIM en décembre 2021, à la 112e session du Conseil de l'OIM.

Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses États Membres.

Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

Tout a été fait pour garantir l'exactitude des données citées dans le Rapport, notamment en les vérifiant. Cependant, il n'est pas à exclure que des erreurs aient pu passer inaperçues. Sauf indication contraire, le présent Rapport ne renvoie pas à des données ou à des événements postérieurs à juin 2021.

On trouvera les histoires correspondant aux photographies à la page v.

Équipe de rédaction, de relecture et de production

Éditrices	Marie McAuliffe (IOM) et Anna Triandafyllidou (Ryerson University)
Relecteurs de l'OIM	Soumyadeep Banerjee, Matteo Busto, Meredith Byron, Elizabeth Collett, Harry Cook, Pablo Escribano, Deepali Fernandes, Claire Galez-Davis, Jorge Andrés Gallo, Sam Grundy, Lorenzo Guadagno, Caroline Henderson, Dina Ionesco, Phineas Jasi, Azrah Karim Rajput, Heather Komenda, Luca Lamorte, Andrea Milan, Juliana Quintero et Anita Wadud
Relecteurs universitaires	Tarik Abou-Chadi, Cecilia Cannon, Michael Clemens, Yogesh Dwivedi, Gibril Faal, Alan Gamlen, Ahmet İçduygu, Binod Khadria, Susan Martin, Petra Molnar, Sriprapha Petcharamesree, S. Irudaya Rajan, Eugenia Siapera et Sallie Yea
Responsable de la production	Valerie Hagger
Administration du projet	Liberty Beriña et Aurelie Ben Gavriel
Mise en page	Ramir Recinto
Page web et plateforme interactive	Marie McAuliffe, Adrian Kitimbo, J. Ignacio Martin-Galan, Xaquín Veira González, Ray Leyesa et J.C. Borlongan
Équipe de recherche de l'OIM	Marie McAuliffe, Céline Bauloz, Adrian Kitimbo, Pablo Rojas Coppari*, Jenna Blower*, Taehoon Lee*, Josiane Matar*, Ben Brindle*, Adam Sawyer* * part project
Traduction	Unité de traduction française, Division des organes directeurs de l'OIM

Remerciements

Les éditrices remercient vivement les auteurs des chapitres thématiques, ainsi que l'ensemble des relecteurs universitaires et de l'OIM pour leurs observations constructives sur les projets de chapitre. Elles sont tout particulièrement reconnaissantes au Directeur général de l'OIM, António Vitorino, et aux membres de la haute direction de l'Organisation qui ont activement soutenu la présente publication : Eugenio Ambrosi, Ugochi Daniels, Amy Pope, Wen Li, Eva Åkerman Börje, Charles Kwenin, Renate Held, Carmela Godeau, Nenette Motus, Michele Klein Solomon, Diego Beltrand, Marcelo Pisani, Mohammed Abdiker, Elizabeth Collett, Helga Bras, Vincent Houver, Alejandro Guidi, Aissata Kane, Othman Belbeisi, Iori Kato, Manfred Profazi et Luca Dall'Oglio.

Elles tiennent aussi à remercier les Gouvernements de l'Australie, du Canada et de l'Irlande pour leur soutien financier, ainsi que la Fondation Robert Bosch Stiftung, le Bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung, le Comité d'affectation des ressources pour la migration (MIRAC) de l'OIM, et les nombreux bureaux régionaux et de pays de l'OIM du monde entier.

Des remerciements spéciaux vont à la revue Harvard Data Science Review (notamment à Xiao-Li Meng et à Rebecca McLeod), à USA for IOM et à USA for UNHCR pour le symposium mondial sur la migration et les déplacements tenu en mai 2021.

Contributeurs

Chapitre 1 : *Vue d'ensemble du Rapport : Les mutations technologiques, géopolitiques et environnementales qui façonnent l'avenir de la migration et de la mobilité*

Auteurs : Marie McAuliffe et Anna Triandafyllidou

Assistants de recherche et autres contributeurs : Céline Bauloz, Taehoon Lee et Adrian Kitimbo. Pour l'appendice B : Carmela Godeau, Kristina Mejo, Wonesai Sithole, Emmanuel Quarshie, Nenette Motus, Itayi Viriri, Rudolf Maxwald, Sarah Carl, Susanne Melde, Andrea Ortiz, Ryan Schroeder, Elisa Tsakiri, Amr Taha, Ivona Zakoska-Todorovska, Chiara Maria Tognetti, Stefanie Allemann, Hélène Legoff, Ionela Timofte, Simon Lauranne Van Asch, Alexander Doggen, Agnes Ebenberger, Abdi Hersi, Ericka Guevara and Ezequiel Texido

Chapitre 2 : *La migration et les migrants dans le monde*

Principaux contributeurs : Marie McAuliffe, Taehoon Lee et Guy Abel

Assistants de recherche et autres contributeurs : Mohammad Rizki, Silvan Lange, Joey Cabana et Virginie Fong

Chapitre 3 : *La migration et les migrants : Aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale*

Principaux contributeurs : Adrian Kitimbo, Jenna Blower, Marie McAuliffe, Guy Abel et Taehoon Lee

Assistants de recherche et autres contributeurs : Pablo Escribano, Rudolf Maxwald, Mark McCarthy, Ezequiel Texido, Dalila Polack, Christopher Zapp, Emmanuel Quarshi, Abdi Hersi, Justin MacDermott, Tsion Tadesse Abebe, Asma Saeed, Kristina Mejo, Hind Kinani, Tanja Dedovic, Irene Pasini, Amr Taha, Stefanie Alleman, Peter Broomfield, Ivona Zakoska-Todorovska, Itayi Viriri, Nari Shim, Damien Jusselme, Hind Aissaoui Bennani, Sarah Carl et Elisa Tsakiri

Chapitre 4 : *Recherches et analyses sur la migration : Contributions récentes des Nations Unies*

Principaux contributeurs : Pablo Rojas Coppari et Marie McAuliffe

Assistante de recherche : Cristina Schaver

Chapitre 5 : *Un puissant facteur de perturbation : Les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde*

Auteurs : Marie McAuliffe, Luisa Feline Freier, Ronald Skeldon et Jenna Blower

Assistants de recherche : Ben Brindle et Taehoon Lee

Chapitre 6 : *La paix et la sécurité : Facteurs de stabilité, de développement et de migrations sûres*

Auteurs : Adrian Kitimbo, Amanda Lucey et Mehari Taddele Maru

Assistant de recherche : Ben Brindle

Chapitre 7 : *La migration internationale en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités : Que nous montrent vraiment les données mondiales ?*

Auteurs : Marie McAuliffe, Guy Abel, Linda Oucho et Adam Sawyer

Chapitre 8 : *Désinformation sur la migration : Un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles*

Auteurs : Eileen Culloty, Jane Suiter, Itayi Viriri et Sara Creta

Chapitre 9 : *La migration et les effets à évolution lente du changement climatique : État de la situation et mesures à prendre*

Auteurs : Mariam Traore Chazalnoël et Alex Randall

Assistants de recherche : Iulia Duca et Tran Hieu Hanh Hoang

Chapitre 10 : *Traite d'êtres humains le long des axes migratoires : Tendances, défis et nouvelles formes de coopération*

Auteurs : Céline Bauloz, Marika McAdam et Joseph Teye

Assistants de recherche : Josiane Matar et Jenna Blower

Chapitre 11 : *Intelligence artificielle, migration et mobilité : Conclusions pour les politiques et la pratique*

Auteurs : Ana Beduschi et Marie McAuliffe

Research Assistante : Josiane Matar

Chapitre 12 : *Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation*
« REPRISE »

Auteurs : Marie McAuliffe, Adrian Kitimbo et Binod Khadria

Assistante de recherche : Michelle Nguyen

Photographies

Chapitre 1

Fadmou tient sa fillette dans ses bras pendant qu'elle attend dans une clinique à Hargeisa (Somalie). © OIM 2020/Muse Mohammed

Partie I

Le camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à Shahrak Sabz, en Afghanistan, a été créé en 2018 par des personnes déplacées fuyant la sécheresse. Plus de 30 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays s'y trouvaient en février 2021. © OIM 2021/Muse Mohammed

Chapitre 2

Parmi les plus de 300 000 réfugiés et migrants vénézuéliens qui franchissent la frontière entre l'Équateur et la Colombie, nombreux sont ceux qui passent par le poste frontière à Ipiales (Colombie). D'autres empruntent des pistes (trochas) informelles et dangereuses dans des zones rurales et franchissent des montagnes et des cours d'eau pour gagner l'Équateur. © OIM 2019/Muse Mohammed

Chapitre 3

Dans le cadre d'activités de réintégration, 355 migrants de retour ont bénéficié d'une formation professionnelle et d'un accompagnement pour créer une microentreprise, chercher un emploi ou acquérir une expérience professionnelle au Burkina Faso. © OIM 2018/Alexander Bee

Chapitre 4

Travailleur de première ligne au poste de dépistage de l'OIM situé au point d'entrée de Chanika (République-Unie de Tanzanie). © OIM 2019/Muse Mohammed

Partie II

L'aéroport de Genève désert pendant la pandémie de COVID-19. © OIM 2021/Pegah Guillot

Chapitre 5

Jamila est infirmière dans l'un des centres de l'OIM à Cox's Bazar. Cette installation a été convertie en un centre d'isolement pour les cas suspects de COVID-19. Avec une équipe de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes formés, elle est en première ligne de la riposte à la COVID-19 dans le camp. © OIM 2020/Nate Webb

Chapitre 6

Reza Deghati, photojournaliste français d'origine iranienne, a animé pendant trois jours un atelier de formation à la photographie à Abidjan (Côte d'Ivoire), proposé à des migrants de retour dans leur pays après un voyage difficile à l'étranger. Six jeunes photographes ont également participé à cet atelier. Après s'être familiarisés avec les aspects techniques de la photographie, les participants ont mis leurs nouvelles compétences en pratique en assistant à des activités de réintégration et de loisirs organisées par l'OIM à l'intention des migrants de retour et des membres de la communauté. © OIM 2019/Mohamed Aly Diabate

Chapitre 7

Bouche de métro, Moscou. Plus de 90 % des rues de cette ville sont nettoyées par des travailleurs migrants vivant dans des caves. La plupart d'entre eux ne perçoivent qu'un tiers du salaire promis dans les documents pertinents. Les balayeurs de rue sont fréquemment la cible d'attaques des nationalistes. © OIM 2018/Elyor Nematov

Chapitre 8

«Loharano» est un projet lancé par l'OIM et le Ministère des affaires étrangères de Madagascar pour associer la diaspora malgache au développement économique du pays. Cette image, prise dans une salle de classe, représente des volontaires donnant un cours d'informatique. © OIM 2019/Natalie Oren

Chapitre 9

Des habitants des Îles Carteret font leurs adieux au personnel de l'OIM au moment de quitter l'île. © OIM 2016/Muse Mohammed

Chapitre 10

Les mineurs hébergés au centre TAS à Bossaso sont tous des enfants éthiopiens non accompagnés. Ils s'étaient laissés duper par des passeurs qui les avaient convaincus de se rendre en Somalie pour, ensuite, gagner le Golfe, mais ils ont été abandonnés en cours de route après avoir été dépouillés de leur argent. L'OIM, l'UNICEF et un partenaire local, TAS, leur offrent un abri et une aide en attendant qu'ils retrouvent leur famille. © OIM 2020/Muse Mohammed

Chapitre 11

Sérénité. © Coralie Vogelaar 2020

Appendices

Daniela séjourne au centre de transit Albergue Sol de Pastos à Ipiales (Colombie) avant de prendre la route pour l'Équateur. L'OIM et d'autres organismes fournissent un abri, une aide médicale et psychosociale, de la nourriture et d'autres services dans ce centre de transit. © OIM 2019/Angela Wells

Références

Nour Abdi Garaad est un migrant somalien de retour à Burco, où il a ouvert son propre magasin de vêtements au centre-ville. © OIM 2020/Muse Mohammed

Table des matières

Équipe de rédaction, de relecture et de production.....	iii
Remerciements.....	iii
Contributeurs.....	iv
Photographies.....	v
Liste des figures et tableau.....	xvii
Liste des appendices.....	xii
Avant-propos	xiii
Chapitre 1 – Vue d’ensemble du rapport : les mutations technologiques, géopolitiques et environnementales qui façonnent l’avenir de la migration et de la mobilité.....	1
Partie I: Données et informations clés sur la migration et les migrants	20
Chapitre 2 – La migration et les migrants dans le monde	23
Chapitre 3 – La migration et les migrants : Aspects régionaux et faits nouveaux à l’échelle régionale.....	61
Chapitre 4 – Recherches et analyses sur la migration : Contributions récentes des Nations Unies.....	133
Partie II: Questions migratoires complexes et émergentes	154
Chapitre 5 – Un puissant facteur de perturbation : Les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde.....	157
Chapitre 6 – La paix et la sécurité : Facteurs de stabilité, de développement et de migrations sûres.....	183
Chapitre 7 – La migration internationale en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités : Que nous montrent <i>vraiment</i> les données mondiales?	203
Chapitre 8 – Désinformation sur la migration : Un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles	229
Chapitre 9 – La migration et les effets à évolution lente du changement climatique : État de la situation et mesures à prendre.....	247
Chapitre 10 – Traite d’êtres humains le long des axes migratoires : Tendances, défis et nouvelles formes de coopération.....	273
Chapitre 11 – Intelligence artificielle, migration et mobilité : Conclusions pour les politiques et la pratique.....	303
Chapitre 12 – Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante	327
Appendices	333
Références	429

Liste des figures et tableaux

Chapitre 1

Tableau 1. Faits et chiffres clés sur l'OIM (1951, 2016 et 2021)	10
Tableau 2. Faits et chiffres clés tirés des Rapports État de la migration dans le monde 2000 et 2022	12

Chapitre 2

Tableau 1. Migrants internationaux, 1970-2020.....	25
Figure 1. Migrants internationaux, par grande région de résidence, 2005-2020 (millions).....	26
Figure 2. Vingt principaux lieux de destinations (gauche) et d'origine (droite) des migrants internationaux en 2020 (millions).....	27
Figure 3. Vingt principaux couloirs de migration internationale entre deux pays, 2020.....	29
Figure 4. Migrants internationaux, par sexe, 2000-2020.....	30
Figure 5. Entrées de ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE, migration permanente, 2000-2018 (millions).....	32
Figure 6. Décès de migrants par région, 2014-2020	33
Figure 7. Restrictions de voyage imposées dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 : mesures internationales et nationales, janvier 2020-juin 2021, tous pays confondus	35
Figure 8. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 : mars 2020-juin 2021, tous pays confondus	36
Figure 9. Passagers transportés par avion dans le monde, 1945-2020.....	37
Figure 10. Travailleurs migrants par niveau de revenu des pays de destination, 2013, 2017 et 2019.....	39
Tableau 2. Travailleurs migrants internationaux, par sexe et par niveau de revenu des pays de destination, 2019.....	39
Figure 11. Répartition géographique des travailleurs migrants par sexe (en millions), 2019	40
Figure 12. Flux de rapatriements de fonds internationaux à destination des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (1990-2020)	42
Tableau 3. Dix principaux pays de destination/d'origine des rapatriements de fonds internationaux (2005-2020) (milliards de dollars É.-U. courants).....	43
Figure 13. Vingt principaux pays/territoires destinataires de rapatriements de fonds internationaux : montant en milliards de dollars É.-U. (colonne de gauche) et en pourcentage du PIB (colonne de droite), 2019-2020.....	44
Figure 14. Vingt principaux pays/territoires expéditeurs de rapatriements de fonds : montant en milliards de dollars É.-U. (colonne de gauche) et en pourcentage du PIB (colonne de droite), 2019-2020	45
Figure 15. Nombre de réfugiés venant des cinq principaux pays d'origine, 2005-2020 (millions).....	48
Figure 16. Nombre de réfugiés dans les cinq principaux pays d'accueil en 2020 (en millions).....	48
Figure 17. Nombre de réfugiés réinstallés par grand pays de réinstallation en 2005-2020.....	49
Tableau 4. Nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés et nombre de réfugiés réinstallés dans le monde, depuis 2005.....	50
Figure 18. Vingt pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause d'un conflit ou de la violence à la fin de 2020.....	53
Figure 19. Déplacements dus à un conflit (carte du haut) et à une catastrophe (carte du bas) en 2020, par lieu.....	56
Figure 20. Nouveaux déplacements internes dus à un conflit et à une catastrophe, 2010-2020 (millions) ...	57

Chapitre 3

Figure 1. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Afrique, 1990-2020.....	63
Figure 2. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des migrations en 2020.....	64
Figure 3. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Afrique : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021.....	65
Figure 4. Mesures liées à la COVID-19 concernant les voyages internationaux en Afrique : mars 2020 à juin 2021.....	66
Figure 5. Principaux pays africains bénéficiaires et sources des rapatriements de fonds internationaux, 2019 et 2020.....	67
Figure 6. Dix premiers pays d'Afrique classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020.....	68
Figure 7. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020.....	69
Figure 8. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Asie, 1990-2020.....	77
Figure 9. Vingt premiers pays/territoires d'Asie sur le plan des migrations, 2020.....	78
Figure 10. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Asie : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021.....	79
Figure 11. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Asie : mars 2020 à juin 2021.....	80
Figure 12. Principaux pays asiatiques bénéficiaires et sources de rapatriements de fonds internationaux, 2019 et 2020.....	81
Figure 13. Dix premiers pays d'Asie classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020.....	82
Figure 14. Vingt premiers pays d'Asie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020.....	83
Figure 15. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe, 1990-2020.....	91
Figure 16. Vingt premiers pays d'Europe sur le plan des migrations, 2020.....	92
Figure 17. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Europe : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021.....	93
Figure 18. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Europe : mars 2020 à juin 2021.....	94
Figure 19. Vingt premiers pays européens bénéficiaires et sources de rapatriements de fonds internationaux, 2019 et 2020.....	95
Figure 20. Dix premiers pays d'Europe classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020.....	96
Figure 21. Vingt premiers pays d'Europe sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020.....	97
Figure 22. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1990-2020.....	102
Figure 23. Principaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan des migrations, 2020.....	103
Figure 24. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021.....	104
Figure 25. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : mars 2020 à juin 2021.....	105

Figure 26. Principaux pays bénéficiaires et sources des rapatriements de fonds internationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2019 et 2020.....	106
Figure 27. Dix premiers pays d'Amérique latine et des Caraïbes classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020.....	107
Figure 28. Principaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020.....	108
Figure 29. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique du Nord, 1990-2020.....	112
Figure 30. Principaux pays d'Amérique du Nord sur le plan des migrations, 2020.....	113
Figure 31. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Amérique du Nord : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021.....	114
Figure 32. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Amérique du Nord : mars 2020 à juin 2021.....	115
Figure 33. Pays bénéficiaires et pays sources des rapatriements de fonds en Amérique du Nord, 2019 et 2020.....	116
Figure 34. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Amérique du Nord, 2020.....	116
Figure 35. Pays d'Amérique du Nord sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020.....	117
Figure 36. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Océanie, 1990-2020.....	120
Figure 37. Principaux pays d'Océanie sur le plan des migrations, 2020.....	121
Figure 38. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Océanie : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021.....	122
Figure 39. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Océanie : mars 2020 à juin 2021.....	123
Figure 40. Principaux pays bénéficiaires et sources des rapatriements de fonds internationaux en Océanie, 2019 et 2020.....	124
Figure 41. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Océanie, 2020.....	124
Figure 42. Principaux pays d'Océanie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020.....	125

Chapitre 4

Tableau 1. Forces et faiblesses des travaux de recherche universitaires et non universitaires.....	134
Tableau 2. Membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations, y compris les membres du Comité exécutif.....	138
Tableau 3. Exemples de documents clés d'envergure mondiale clés publiés entre 2019 et juin 2021.....	148

Chapitre 5

Figure 1. Nombre de cas confirmés et de décès dus à la COVID-19 pendant la première année, par région des Nations Unies.....	158
Figure 2. Nombre de passagers transportés par avion, 1980 à 2018.....	161
Figure 3. Mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19, par nombre de pays.....	164
Figure 4. Mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19 en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, par nombre de pays.....	165
Figure 5. Nombre de passagers transportés par avion dans le monde, 1945 à 2020.....	167
Tableau 1. Incidences de la COVID-19 d'un bout à l'autre du cycle migratoire.....	168

Chapitre 6

Tableau 1. Paix mondiale, fragilité des États, développement humain et déplacements forcés (sélection de pays).....	190
Figure 1. Rapatriements de fonds, investissement étranger direct (IED) et aide publique au développement à destination des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, 1990-2020 ...	198

Chapitre 7

Figure 1. Migrants internationaux par région (1990-2019) : Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes	204
Tableau 1. Classements d'une sélection de pays selon le développement humain, la fragilité et le passeport.....	207
Figure 2. Modèle des mécanismes qui concourent à la migration	208
Figure 3. Transition vers la mobilité.....	210
Figure 4. Prévalence de l'émigration, 1960-2019.....	212
Tableau 2. Immigrants par région des Nations Unies, 1995 et 2020.....	214
Tableau 3. Vingt principaux pays d'origine et de destination, en nombre (millions) et en proportion de la population totale.....	215
Figure 5. Immigrants et émigrants par catégorie de pays selon l'indice de développement humain, 2020.....	217
Figure 6. Association entre le classement selon l'indice de développement humain et les populations d'immigrants/émigrants, 2005.....	217
Tableau 4. Nombre de pays dans les classements de l'IDH, 1995-2019.....	219
Figure 7. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de chacune des quatre catégories d'IDH (faible, moyen, élevé et très élevé), 1995-2020	220
Figure 8. États membres de l'espace Schengen	223
Figure 9. Migration entre pays à IDH très élevé.....	224
Figure 10. États membres de la CEDEAO.....	225
Figure 11. Migration entre pays à faible IDH.....	226

Chapitre 8

Figure 1. Processus de désinformation en ligne	234
Figure 2. Étapes de la démystification.....	240

Chapitre 10

Figure 1. Les trois éléments constitutifs de la traite des personnes selon la définition donnée à l'article 3 a) du Protocole relatif à la traite des personnes.....	275
Figure 2. Pourcentage de victimes détectées par type de flux de traite et par sous-région, 2018 (ou données les plus récentes).....	284
Figure 3. Nombre de victimes de la traite détectées, par forme d'exploitation et région de détection, 2018.....	286
Figure 4. Pourcentage de victimes identifiées, par secteur d'exploitation et par niveau intra-/inter-sous-régional de traite	287
Figure 5. Entonnoir de la justice pénale pour les cas de traite et principaux problèmes	292
Figure 6. Principales composantes du droit à un recours effectif pour les victimes de la traite	294

Chapitre 11

Figure 1. L'intelligence artificielle et le cycle migratoire.....	307
---	-----

Liste des appendices

Chapitre 1

- Appendice A. Les 70 années d'existence de l'Organisation internationale pour les migrations 333
 Appendice B. Coup de projecteur sur l'action des bureaux régionaux de l'OIM à l'occasion du 70^e
 anniversaire de l'Organisation..... 337

Chapitre 2

- Appendice A. Extraits abrégés du document intitulé *Final Report on Conceptual Frameworks and
 Concepts and Definitions on International Migration* («Rapport final sur les cadres
 conceptuels et sur les définitions et concepts relatifs aux migrations internationales»,
 27 avril 2021)..... 371

Chapitre 3

- Appendice A. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : Régions et
 sous-régions..... 374

Chapitre 4

- Appendice A. Organigramme du système des Nations Unies..... 379
 Appendice B. Chronologie succincte du processus ayant conduit aux deux pactes et au Réseau des
 Nations Unies sur les migrations..... 380

Chapitre 5

- Appendice A. 381
 Appendice B. 383

Chapitre 6

- Appendice A. Tendances et facteurs de conflit..... 404
 Appendice B. Documents des Nations Unies relatifs à la consolidation de la paix : Rapports
 du Secrétaire général..... 407

Chapitre 7

- Appendice A. Possibilités, migration et indice de développement humain..... 408
 Appendice B. Comment j'ai été mêlée à une querelle scientifique sur les chiffres de la migration
 et ce que j'en ai appris..... 409
 Appendice C. 412

Chapitre 9

- Appendice A. Définitions clés..... 414
 Appendice B. Initiatives additionnelles des Nations Unies concernant les phénomènes à évolution
 lente et la migration 415

Chapitre 10

- Appendice A. État de la ratification des instruments internationaux intéressant la migration 417
 Appendice B. Formes d'exploitation prises en compte dans les instruments régionaux 419
 Appendice C. Mécanismes consultatifs interétatiques relatifs à la traite d'êtres humains 420

Chapitre 11

- Appendice A. Définitions de l'intelligence artificielle 422
 Appendice B. Utilisation de l'intelligence artificielle dans différents secteurs..... 425

Avant-propos

La migration et la mobilité humaines sont certes un phénomène qui remonte aux débuts de l'histoire et qui touche la quasi-totalité des sociétés du monde. Cependant, elles se sont considérablement modifiées au fil du temps. Un examen de ces mutations sous l'angle de leur ampleur, de leur direction, de leurs caractéristiques démographiques et de leur fréquence peut nous permettre de comprendre comment évolue la migration et comment elle peut éclairer l'élaboration de politiques, de programmes et de réponses opérationnelles effectives sur le terrain.

Les Nations Unies estiment à 281 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde en 2020, ce qui représente 3,6 %, soit une petite minorité, de la population mondiale. Cela signifie que les personnes restent massivement dans leur pays de naissance. Dans leur grande majorité, les migrants ne franchissent pas de frontières; ils sont bien plus nombreux à migrer à l'intérieur des pays, bien que ce phénomène se soit ralenti ces deux dernières années sous l'effet de l'immobilité engendrée par la COVID-19, qui a sévi aux quatre coins de la planète.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les relations d'interdépendance entre la migration et la mobilité, puisque les restrictions de voyage liées à la COVID-19 ont empêché des millions de personnes de voyager pendant des mois, de sorte que des milliers de migrants se sont retrouvés bloqués et dans le besoin.

La migration est une question complexe, qui fait l'objet d'une désinformation et d'une politisation à outrance. Le Rapport *État de la migration dans le monde* vise principalement à présenter avec clarté et exactitude les mutations que connaissent la migration et la mobilité à l'échelle mondiale, de manière à permettre aux lecteurs de mieux situer leur propre travail. En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des migrations, l'OIM a le devoir de décrypter la complexité et la diversité de la mobilité humaine. Le Rapport témoigne par ailleurs de l'obligation permanente qui incombe à l'Organisation de préserver les droits fondamentaux et de s'acquitter de sa mission d'aide aux migrants qui en ont le plus besoin. Cet aspect revêt une importance particulière là où l'OIM fournit une aide humanitaire à des personnes déplacées, y compris par des phénomènes météorologiques, des conflits et des persécutions, ou à des personnes bloquées en temps de crise, comme pendant la COVID-19.

De même, l'OIM demeure résolue à apporter son concours aux États Membres quand ils s'appuient sur diverses formes de données, de recherches et d'analyses pour formuler des politiques et mener à bien des processus d'examen. De fait, cet aspect est ancré dans la Constitution de l'OIM, où il est précisé que l'étude de la migration fait partie intégrante des fonctions de l'Organisation. Le Rapport *État de la migration dans le monde* est une composante centrale de cet important domaine d'action.

Cela dit, nous savons aussi que les caractéristiques fondamentales de la migration varient d'un endroit à l'autre et que les différents publics visés (responsables politiques, praticiens, médias, chercheurs, enseignants et étudiants) ont des besoins différents en matière d'information et d'analyse lorsqu'ils utilisent le Rapport pour éclairer leur travail. C'est pourquoi la présentation des principales données et tendances de la migration à l'échelle mondiale et régionale ainsi que l'étude de questions thématiques saillantes sont complétées dans la présente édition par une série d'outils numériques grâce auxquels le Rapport ne sera pas voué à rester sur une «étagère virtuelle».

Je suis fier de signaler que l'équipe éditoriale du Rapport *État de la migration dans le monde* a été récompensée aux International Annual Report Design Awards de 2021 dans les catégories en ligne et PDF. Stimulée par ce succès, l'OIM a élargi l'éventail des supports d'information adaptés à l'ère numérique. La nouvelle plateforme interactive en ligne permet aux utilisateurs de consulter les principales données et d'interagir avec elles d'une manière particulièrement visuelle et attrayante. Elle est complétée par une boîte à outils en ligne à l'usage des éducateurs, qui vise à doter les enseignants du monde entier de supports pédagogiques équilibrés, exacts et intéressants sur les éléments fondamentaux de la migration et des migrants destinés aux adolescents et à de jeunes adultes.

L'augmentation constante de la désinformation sur la migration signifie que le Rapport *État de la migration dans le monde* est aujourd'hui devenu une source essentielle pour les vérificateurs de faits du monde entier, qui les aide à réfuter les informations erronées sur la migration dans de nombreux endroits. Nous avons conçu à leur intention une boîte à outils simple qui vise à faire pièce aux principaux mythes sur la migration. Nous avons également entrepris, avec des partenaires, d'élaborer une boîte à outils numérique à l'usage des responsables politiques, pour les aider à mettre à profit son contenu dans divers contextes politiques.

Nous sommes conscients que beaucoup de personnes, y compris les fonctionnaires des États Membres, ont besoin de produits et de matériels dans la ou les langues officielles de leur pays. La traduction est un moyen utile, pratique et financièrement intéressant de contribuer au développement et au renforcement des capacités techniques de ceux qui, dans le monde, travaillent dans le domaine de la migration. Nous constatons avec plaisir que les donateurs sont d'accord sur ce point : l'édition 2020 du Rapport *État de la migration dans le monde* était, pour la première fois, disponible dans les six langues des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), et ses chapitres clés avaient également été traduits en allemand, en portugais, en swahili et en turc. Avec le soutien de donateurs de tous les secteurs, nous visons à élargir davantage encore la portée linguistique de la présente édition.

L'utilité et la portée accrue de notre publication phare est un aspect particulièrement gratifiant de l'évolution du rôle de l'Organisation et de sa contribution au discours sur la migration à l'échelle mondiale. À l'occasion du 70e anniversaire de l'OIM, il est important de s'arrêter sur le besoin constant de mobiliser ses solides capacités opérationnelles pour appuyer la réponse humanitaire et tirer parti de son expertise programmatique dans le domaine de la migration. Cependant, certains lecteurs ne savent peut-être pas que l'OIM est l'un des plus anciens soutiens et producteurs de recherches et d'analyses sur la migration. En effet, elle a créé la première revue scientifique sur les migrations internationales en 1961, et la publication du Rapport *État de la migration dans le monde* a démarré il y a plus de 20 ans.

À l'heure où la migration et les migrants suscitent un intérêt accru et une activité croissante, nous espérons que cette édition 2022 du Rapport *État de la migration dans le monde* et ses outils connexes deviendront pour vous des ressources essentielles. Nous espérons aussi qu'ils vous permettront de mieux saisir ce sujet de premier plan et en pleine évolution dans les périodes d'incertitude, et que le Rapport suscitera une réflexion dans les moments plus calmes. Surtout, nous espérons qu'il livrera des enseignements qui pourront éclairer votre travail, que ce soit dans le cadre d'études, de recherches et d'analyses, de l'élaboration de politiques, d'activités de communication ou de pratiques migratoires.




António Vitorino
Directeur général



MARIE MCAULIFFE
ANNA TRIANDAFYLLIDOU

1 VUE D'ENSEMBLE DU RAPPORT : LES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES, GÉOPOLITIQUES ET ENVIRONNEMENTALES QUI FAÇONNENT L'AVENIR DE LA MIGRATION ET DE LA MOBILITÉ¹

Introduction

Au cours des deux dernières années, depuis la publication du Rapport *État de la migration dans le monde 2020*, le 28 novembre 2019 – trois semaines environ avant la détection des premiers cas de COVID-19 – rien ne s'est passé comme on aurait pu l'imaginer. Le cours normal des choses a été bouleversé. Il nous est donc impossible de formuler nos observations habituelles, quoique fondées, sur les avantages considérables de la migration pour le monde, les pratiques exemplaires permettant de garantir des migrations sûres et bien gérées, et la manière dont les crises, associées à la désinformation, risquent de détourner notre attention et de conduire à l'utilisation de la migration comme d'une arme politique². Si ces observations restent valables, la pandémie la plus grave jamais connue depuis plus d'un siècle a néanmoins mis en lumière d'autres «vérités qui dérangent». Nous avons vu à maintes reprises comment l'innovation, l'ingéniosité, les compétences, la compassion, la résilience et l'espoir sont des outils de riposte à cette crise sanitaire mondiale. Cependant, nous avons le sentiment que certaines des valeurs fondamentales indissociables d'un système de gouvernance mondiale performant³ ont parfois été réduites à des éléments de rhétorique ou à des «effets d'annonce» politiques. Des valeurs telles que l'égalité, la durabilité, la coopération, la collaboration, la tolérance et l'inclusion ont, par moments, été mises de côté par des dirigeants politiques et industriels contraints de riposter à la pandémie dans un environnement international hypercompétitif. Sans surprise, certaines des personnes qui se sont intéressées aux effets de la COVID-19 ont appelé à revenir à une compréhension globale du monde et de la place que les êtres humains y occupent⁴.

C'est dans ce contexte que le présent Rapport *État de la migration dans le monde* s'intéresse aux faits nouveaux survenus sur la scène migratoire ces deux dernières années, avec la volonté de fournir une analyse qui tienne compte des facteurs historiques et contemporains – historiques, dans le sens où il s'agit de reconnaître que les migrations et les déplacements s'inscrivent sur le long terme dans des contextes sociaux, sécuritaires, politiques et économiques plus vastes; contemporains, parce que nous sommes toujours, à maints égards, aux prises avec un bouleversement mondial majeur causé par une grave pandémie qui a mis à rude épreuve même les systèmes, les pays, les communautés et les populations les plus résilients. Sans ignorer le fait que nous continuerons de ressentir les effets systémiques de la COVID-19 pendant de nombreuses années encore, ce Rapport *État de la migration dans le monde 2022* propose une première étude des données actuelles et d'autres éléments factuels afin de répondre à cette question essentielle : « Comment la COVID-19 a-t-elle altéré les migrations et la mobilité des personnes à travers le monde? ». Mais il s'agit aussi d'aller au-delà des préoccupations liées à la COVID-19 et de répondre à de nombreuses autres questions importantes, comme les liens entre la paix et la migration, la

1 Marie McAuliffe, chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM; Anna Triandafyllidou, titulaire de la chaire d'excellence en recherche du Canada sur la migration et l'intégration de la Ryerson University.

2 Voir le chapitre 1 du Rapport *État de la migration dans le monde 2020* pour une analyse de ces questions.

3 Voir, par exemple, Nations Unies, 2015.

4 Gardini, 2020.

désinformation sur la migration, la lutte contre la traite d'êtres humains sur les axes migratoires et les effets du changement climatique.

Que s'est-il passé sur la scène migratoire ?

Beaucoup de choses se sont produites en matière de migration au cours des deux dernières années, depuis la publication du dernier Rapport *État de la migration dans le monde* à la fin de 2019. La pandémie de COVID-19 a éclaté à un moment de forte incertitude causée par des changements technologiques radicaux, ajoutant encore énormément de complexité et d'anxiété dans un monde déjà en profonde mutation⁵.

La COVID-19 a complètement modifié la mobilité dans le monde, et, en dépit des prévisions initiales et de l'espoir que la pandémie prendrait fin en 2020, les souches de virus, les vagues d'infection et les problèmes liés aux programmes de vaccination ont fait que celle-ci s'est poursuivie en 2021. La COVID-19 a véritablement provoqué un séisme à l'échelle mondiale, mettant à rude épreuve la résilience des pays, des communautés, des systèmes et des secteurs. À la fin de la première année de pandémie, 116,2 millions de cas de COVID-19 et 2,58 millions de décès dus à cette maladie avaient été enregistrés dans le monde⁶. Pour ce qui est de la mobilité, 108 000 restrictions avaient été imposées aux voyages internationaux⁷. Le nombre de passagers aériens a chuté de 60 % en 2020 (1,8 milliard) par rapport à 2019 (4,5 milliards), preuve du déclin massif de la mobilité à l'échelle mondiale⁸. Le chapitre 5 du présent rapport propose une analyse des effets de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants pendant la première année de la pandémie.

Les deux dernières années ont été le théâtre d'**événements migratoires et de déplacements majeurs**, qui ont occasionné beaucoup de souffrances et de traumatismes, ainsi que des décès. Citons en premier lieu les déplacements de millions de personnes en raison de conflits (par exemple à l'intérieur et au départ de la République arabe syrienne, du Yémen, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud) ou d'une grande instabilité économique et politique (comme cela a été le cas pour des millions de Vénézuéliens et d'Afghans). En 2020 et 2021, on a également assisté à des déplacements de grande envergure provoqués par des catastrophes liées au climat et à des événements météorologiques dans de nombreuses régions du monde, notamment en Chine, aux Philippines, au Bangladesh, en Inde, aux États-Unis et en Haïti⁹.

Par ailleurs, **l'ampleur de la migration internationale a augmenté, bien qu'à un rythme réduit en raison de la COVID-19**. En 2020, le nombre de migrants internationaux était estimé à presque 281 millions dans le monde, dont près des deux tiers étaient des travailleurs migrants¹⁰. Ce chiffre continuait de représenter un très faible pourcentage de la population mondiale (3,6 %), ce qui signifie que la majorité des personnes dans le monde (96,4 %) vivaient dans leur pays de naissance. Toutefois, à cause de la COVID-19, ces estimations quant au nombre et à la proportion de migrants internationaux pour 2020 étaient de 2 millions environ inférieures au niveau qui aurait sinon été atteint¹¹. On peut supposer que plus les restrictions à la mobilité internationale seront maintenues dans le temps dans de nombreuses régions du monde, plus la croissance du nombre de migrants internationaux sera faible à l'avenir.

5 Voir le chapitre 1 du Rapport État de la migration dans le monde 2020 pour une analyse de cette question.

6 OMS, 2021.

7 OIM, 2021a (au 8 mars 2021).

8 OACI, 2021.

9 IDMC, 2021.

10 DESA, 2021 ; OIT, 2021.

11 DESA, 2021.

En bref : données clés sur la migration



Migrants internationaux^(a)

281 millions de migrants internationaux dans le monde en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale

En augmentation par rapport aux **272 millions** (soit 3,5 %) enregistrés en 2019

Femmes^(a)	135 millions de migrants internationaux dans le monde en 2020, soit 3,5 % de la population féminine mondiale	↑ En augmentation par rapport aux 130 millions (soit 3,4 %) enregistrés en 2019
Hommes^(a)	146 millions de migrants internationaux dans le monde en 2020, soit 3,7 % de la population masculine mondiale	↑ En augmentation par rapport aux 141 millions (soit 3,6 %) enregistrés en 2019
Travailleurs migrants^(b)	169 millions de travailleurs migrants dans le monde en 2019	↑ En augmentation par rapport aux 164 millions enregistrés dans le monde en 2017
Migrants portés disparus^(c)	Environ 3 900 personnes décédées ou portées disparues dans le monde en 2020	↓ En diminution par rapport aux quelques 5 400 décès et disparitions enregistrés en 2019



Rapatriements de fonds internationaux^(d)

702 milliards de dollars É.-U. de rapatriements de fonds internationaux dans le monde en 2020. Bien que les rapatriements de fonds internationaux aient diminué en raison de la COVID-19, la baisse réelle (2,4 %) a été bien moindre qu'initialement prévu (20 %).

↓ En diminution par rapport aux **719 milliards de dollars É.-U.** enregistrés en 2019.

Pays à revenu faible et intermédiaire^(d)	540 milliards de dollars É.-U. sous la forme de rapatriements de fonds internationaux ont été reçus par les pays à revenu faible et intermédiaire en 2020	↓ En diminution par rapport aux 548 milliards de dollars É.-U. enregistrés en 2019
--	--	---



Personnes déplacées

89,4 millions

étaient en situation de **déplacement** dans le monde à la fin de 2020 (y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile, les Vénézuéliens déplacés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)

En augmentation par rapport aux **84,8 millions** enregistrés en 2019

Refugiés ^(e)	26,4 millions de réfugiés dans le monde en 2020	↑ En augmentation par rapport aux 26 millions enregistrés en 2019
Demandeurs d'asile ^(e)	4,1 millions de demandeurs d'asile dans le monde en 2020	↓ En diminution par rapport aux 4,2 millions enregistrés en 2019
Vénézuéliens déplacés ^(e)	3,9 millions de Vénézuéliens déplacés dans le monde en 2020 (hors réfugiés et demandeurs d'asile)	↑ En augmentation par rapport aux 3,6 millions enregistrés en 2019
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ^(f)	55 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en 2020 : 48 millions en raison de conflits et de violences ; 7 millions en raison de catastrophes	↑ En augmentation par rapport aux 51 millions enregistrés en 2019



Mobilité

La mobilité a été restreinte par la COVID-19, mais le nombre de déplacements internes a augmenté

Restrictions liées à la COVID-19 ^(g)	108 000 restrictions liées à la COVID-19 imposées aux voyages dans le monde durant la première année de la pandémie	Nouvelles restrictions ; aucune en 2019
Passagers aériens ^(h)	1,8 milliard de passagers aériens dans le monde en 2020 (vols internationaux et intérieurs)	↓ En forte diminution par rapport aux 4,5 milliards enregistrés en 2019
Déplacements internes (catastrophes) ^(f)	30,7 millions de déplacements internes dans le monde en 2020	↑ En forte augmentation par rapport aux 24,9 millions enregistrés en 2019
Déplacements internes (conflits) ^(f)	9,8 millions de déplacements internes dans le monde en 2020	↑ En augmentation par rapport aux 8,6 millions enregistrés en 2019

Note : Voir le chapitre 2 pour de plus amples détails et une analyse de ces questions.

Sources : (a) DESA, 2021 ; (b) OIT, 2021 ; (c) OIM, s.d.a ; (d) Ratha *et al.*, 2021 ; (e) HCR, 2021 ; (f) IDMC, 2021 ; (g) OIM, 2021a ; (h) OACI, 2021.

Les données à long terme sur la migration internationale ont montré que la **migration n'est pas un phénomène uniforme dans le monde**, mais qu'elle dépend de facteurs économiques, géographiques, démographiques et autres qui produisent des schémas migratoires distincts, comme les «couloirs» de migration qui se sont formés sur plusieurs années (voir le chapitre 2 du présent rapport pour de plus amples informations). Les couloirs les plus importants relient généralement des pays en développement à des pays avancés, comme les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et l'Allemagne. Ils peuvent aussi être le reflet de conflits de longue date et des déplacements connexes, comme c'est le cas du couloir reliant la République arabe syrienne à la Turquie (deuxième couloir par son importance dans le monde). Si nombre de couloirs anciens ne sont pas appelés à disparaître dans un avenir proche, la COVID-19 a mis en relief l'intensification de la numérisation et les possibilités d'une plus grande automatisation du travail dans le monde, ce qui influera probablement sur les principaux couloirs de migration (voir ci-après).

Les mutations technologiques, géopolitiques et environnementales qui façonnent la migration et la mobilité

La vitesse inédite à laquelle des changements se sont produits ces dernières années dans les sphères géopolitique, environnementale et technologique a amené des analystes et des commentateurs à inventer ou utiliser des formules telles que «l'âge des accélérations¹²», la «quatrième révolution industrielle¹³» et «l'ère du changement¹⁴». Plus récemment, la COVID-19 a amplifié le sentiment d'incertitude caractéristique des périodes de mutation, tout en figeant physiquement une grande partie du monde pendant de longues périodes. La pandémie a exigé de la résilience, tout en offrant l'occasion de réfléchir à notre avenir commun.

Comme d'autres phénomènes internationaux, la migration a toujours été influencée par de grands événements géopolitiques, comme les deux guerres mondiales, la guerre froide et les importantes attaques terroristes (telles que celles du 11 septembre 2001), qui peuvent marquer un «tournant» dans la gouvernance des migrations, ainsi que dans le discours et le sentiment plus larges¹⁵. La pandémie de COVID-19 est le dernier événement géopolitique de ce type, qui découle d'une crise. Alors qu'elle est loin d'être terminée, elle a d'ores et déjà eu des répercussions profondes sur la migration et la mobilité à l'échelle mondiale. Les connaissances, les éléments factuels et les analyses disponibles constituent un cadre de référence qui nous permet de mettre les nouvelles informations sur la COVID-19 en perspective à mesure qu'elles sont produites. Plutôt que d'analyser la situation en un lieu et à un moment donné, nous devons envisager ces changements comme des schémas et des processus migratoires à long terme. L'importance et les conséquences de la COVID-19 ne pourront être suffisamment comprises et expliquées que si elles sont contextualisées et ancrées dans les connaissances actuelles sur la migration¹⁶.

Il convient en outre de mettre la migration et la mobilité en perspective avec les processus de transformation systémiques plus vastes qui déterminent, conditionnent et freinent la réponse des gouvernements (à différents niveaux) et des acteurs non étatiques (par exemple, la société civile, l'industrie ou les citoyens). Les grands

12 Friedman, 2016.

13 Schwab, 2016.

14 Mauldin, 2018.

15 Faist, 2004; McAuliffe et Goossens, 2018; Newland *et al.*, 2019.

16 McAuliffe *et al.*, 2020.

bouleversements technologiques, géopolitiques et environnementaux sont particulièrement pertinents et nous aident à mieux comprendre les questions stratégiques qui façonnent le contexte dans lequel les personnes migrent, les États élaborent et mettent en œuvre des politiques, et divers acteurs étatiques et non étatiques collaborent et coopèrent en matière de recherche, de politiques, et des pratiques concernant la migration et la mobilité.

Transformations technologiques

Les progrès technologiques réalisés depuis 2005 et ayant conduit à la « quatrième révolution industrielle » modifient en profondeur la manière dont les systèmes sociaux, politiques et économiques fonctionnent dans le monde¹⁷. Nous assistons à la montée en puissance des grandes entreprises technologiques, à l'accroissement de la capacité de publier soi-même des informations fausses ou erronées, à la course des entreprises condamnées à se numériser ou à périliter, à la hausse massive du nombre de données produites (principalement par les utilisateurs) qui se traduit par une donnification des interactions humaines, et au développement et au déploiement rapides des capacités d'intelligence artificielle dans les entreprises et le secteur étatique¹⁸.

La technologie numérique revêt une importance de plus en plus grande tout au long du parcours de migration. En effet, lors de la migration, il est possible d'obtenir des informations et des conseils en temps réel, ce qui a suscité un certain intérêt et, parfois, des inquiétudes. L'utilisation d'applis pour partager des informations et mettre en contact des groupes dispersés géographiquement a soulevé des questions légitimes quant à la mesure dans laquelle la technologie numérique contribue aux migrations irrégulières et permet aux migrants d'éviter les passeurs et les trafiquants d'êtres humains susceptibles de les abuser et de les exploiter¹⁹. Des migrants ont aussi conçu des applications visant à faciliter l'intégration dans les pays de destination tout en maintenant des liens sociaux et financiers avec la famille et les communautés restées au pays, notamment grâce au nombre croissant d'applications de « services monétaires mobiles »²⁰. Plus récemment, des migrants ont créé des chatbots en ligne utilisant des technologies d'apprentissage automatique pour fournir un soutien psychologique et faciliter la compréhension des politiques de migration et des procédures d'obtention de visa. Cependant, la saisie numérique d'un nombre croissant de données à caractère personnel dans divers systèmes de migration suscite des inquiétudes concernant la vie privée et soulève d'autres questions liées aux droits de l'homme (voir le chapitre I du présent rapport).

D'autres liens entre la migration et la technologie apparaissent dans les débats sur la migration. Les technologies de l'intelligence artificielle étant progressivement adoptées dans des secteurs clés, leurs conséquences plus vastes sur la demande de travailleurs migrants et les marchés intérieurs de l'emploi revêtent un intérêt accru pour les responsables politiques et les entreprises, tant dans les pays d'origine que de destination²¹. Récemment, des débats se sont intéressés à la technologie des chaînes de blocs et à ses conséquences pour la migration, en particulier pour les rapatriements de fonds internationaux, mais aussi pour l'identité numérique et la mobilité mondiale²². La technologie des médias sociaux influe elle aussi de plus en plus sur les politiques migratoires, comme en atteste la montée en flèche du militantisme d'extrême droite sur ces plateformes, qui vise à infléchir le débat public et, en définitive, les décisions politiques (voir le chapitre 8 du présent rapport).

17 Friedman, 2016 ; Schwab, 2016 ; Triandafyllidou, 2018.

18 Desjardins, 2019 ; Hirsh-Pasek *et al.*, 2018 ; McAuliffe, 2021 ; Skog *et al.*, 2018 ; Zuboff, 2019.

19 McAuliffe, 2016 ; Sanchez, 2018.

20 Kitimbo, 2021.

21 Hertog, 2019 ; McAuliffe, 2018.

22 Latonero *et al.*, 2019 ; Juskelian, 2018.

Des mutations technologiques étaient déjà à l'œuvre avant la COVID-19, mais elles se sont considérablement amplifiées durant la pandémie, ce qui signifie que la numérisation en profondeur d'un monde déjà numérisé sera l'un des effets à long terme les plus significatifs de la COVID-19. Il sera particulièrement important de faire en sorte que les systèmes de migration et de mobilité permettent de réduire les incidences des inégalités dans un monde déjà caractérisé par de multiples « fractures numériques »²³ afin de garantir la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et d'autres accords multilatéraux.

Transformations géopolitiques

La concurrence accrue entre les États exacerbe les tensions géopolitiques et risque d'éroder la coopération multilatérale. Le pouvoir économique, politique et militaire s'est radicalement déplacé ces 20 dernières années et est désormais réparti de manière plus égale au sein du système international²⁴. Par conséquent, on assiste à un accroissement de la concurrence géopolitique, en particulier entre les puissances mondiales et, souvent, par le truchement d'autres pays. Cette intensification de la compétition entre des États clés – et associant un grand nombre d'autres États – sape la coopération internationale au sein des mécanismes multilatéraux, tels que les Nations Unies²⁵. Nous vivons à une époque où les valeurs fondamentales qui sous-tendent la gouvernance mondiale sont remises en question. Les valeurs d'équité, de responsabilité, d'impartialité, de neutralité, de justice et de probité sont activement mises à mal, certains dirigeants politiques choisissant l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt commun, même si cela affaiblit les lois, les processus et les institutions qui, dans leur ensemble, visaient le progrès des nations et des peuples, sans exclusion ou rejet fondé sur leurs caractéristiques ou croyances propres²⁶. Comme l'histoire n'a cessé de le montrer, cette érosion continue et systématique peut aboutir à des atteintes aux droits de l'homme et, à terme, à des attaques contre des groupes de personnes au sein de nos sociétés²⁷.

En rééquilibrant le débat géopolitique et en vantant les avantages profonds du système multilatéral, de nombreux États et les Nations Unies ont fait progresser plusieurs initiatives clés visant à améliorer les conditions de vie de communautés du monde entier, en particulier de celles qui en avaient le plus besoin. Malgré les problèmes que pose une concurrence lourde de considérations géopolitiques, des avancées ont été enregistrées concernant la réalisation des ODD²⁸, ainsi que les questions particulières que sont la migration et les déplacements, dans le cadre des deux pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés²⁹. À la veille du Forum d'examen des migrations internationales 2022 – la principale plateforme intergouvernementale consacrée à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et à ses liens avec les ODD – les préparatifs sont en cours, comme en témoigne la finalisation d'une série de processus d'examen régionaux en 2020 et 2021³⁰. Dans son rapport « Notre programme commun » publié en 2021, le Secrétaire général des Nations Unies appelle à renforcer l'appui au multilatéralisme

23 Le terme « fractures numériques » désigne les inégalités d'accès aux technologies numériques selon le prisme économique, géographique, démographique et femmes-hommes. Voir UIT, 2020.

24 Menon, 2015.

25 Natalegawa, 2020.

26 Fotaki, 2014.

27 Rawnsley, 2018.

28 Nations Unies, 2021a. Ce document de 2021 porte sur l'état d'avancement des ODD, mais montre aussi comment la COVID-19 a été la cause de reculs majeurs.

29 Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; Pacte mondial sur les réfugiés.

30 Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2021.

dans un monde de plus en plus complexe, concurrentiel et incertain³¹. Il y présente les mesures prises par les Nations Unies pour consolider des accords multilatéraux (y compris les ODD) et en accélérer la mise en œuvre, et améliorer concrètement la vie des populations dans le monde.

Transformations environnementales

L'intensification de l'activité humaine néfaste pour l'environnement a débouché sur une surconsommation et une surproduction associées à une croissance économique non durable, à l'épuisement des ressources, à l'effondrement de la biodiversité et au changement climatique en cours. On assiste à une reconnaissance croissante des conséquences extrêmement négatives des activités humaines, regroupées sous le terme «suprématie humaine», qui détruisent les écosystèmes de la planète. Dans plusieurs domaines clés, les analystes affirment que le monde est à un «point de rupture» ou s'en approche, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de l'extinction massive de milliers d'espèces³², tandis que la pollution atteint des niveaux record, altérant les écosystèmes à l'échelle mondiale³³.

La COVID-19 a limité l'activité humaine dans des secteurs clés (par exemple, les transports et les voyages, la construction ou l'hôtellerie), offrant un court répit à l'environnement³⁴, ainsi que l'occasion de réfléchir à la capacité des êtres humains d'accomplir des choses extraordinaires en temps de crise. Toutefois, le sentiment général est qu'il ne s'agit là que d'une pause et que l'activité humaine rebondira une fois la pandémie passée, en effaçant les avantages liés à cette dernière³⁵. Les conséquences sur la migration et les déplacements sont importantes car les personnes choisissent de plus en plus de migrer, à l'intérieur des frontières ou par-delà, pour s'adapter aux impacts environnementaux (voir le chapitre 9 du Rapport *État de la migration dans le monde 2020*), ou sont contraintes de quitter leur foyer et leur communauté en raison des effets à évolution lente du changement climatique (voir le chapitre 9 du présent rapport), ou encore sont déplacées par suite de catastrophes graves (voir les chapitres 2 et 3 du présent rapport).

Regard sur le passé : l'OIM au fil de ses 70 années d'existence

L'année 2021 marque le 70e anniversaire de l'OIM, offrant ainsi l'occasion de faire le bilan de son action, en particulier depuis 2016, date à laquelle elle est entrée dans le système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée. L'OIM est la principale organisation intergouvernementale qui promeut (depuis 1951) des migrations humaines et ordonnées dans l'intérêt de tous. Elle compte 174 États Membres et est présente dans plus de 100 pays. Créée en 1951 sous le nom de Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME), elle a vu son rôle défini en fonction du chaos et des déplacements survenus en Europe de l'Ouest après la Seconde Guerre mondiale (voir l'encadré ci-après sur les premières années de l'OIM).

31 Nations Unies, 2021b.

32 PNUE, 2020a.

33 PNUE, 2020b.

34 Arora *et al.*, 2020.

35 Freire-González et Vivanco, 2020.

Les premières années de l'OIM

Mandatée pour aider les gouvernements européens à trouver des pays de réinstallation aux quelque 11 millions de personnes déracinées par la guerre, l'OIM (ou PICMME à l'époque) a organisé le transport de près d'un million de migrants durant les années 1950.

Une succession de changements de nom, qui en 1952 lui a valu d'être rebaptisée Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), puis, en 1980, Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), et enfin, en 1989, Organisation internationale pour les migrations (OIM), témoigne de l'évolution de l'Organisation qui, en l'espace d'un demi-siècle, est passée d'une agence logistique à une institution en charge de la gestion des flux migratoires.

Si l'histoire de l'OIM au cours du demi-siècle écoulé est une longue énumération d'opérations menées dans le cadre de catastrophes naturelles et déclenchées par l'homme (Hongrie en 1956, Tchécoslovaquie en 1968, Chili en 1973, Boat People vietnamiens en 1975, Koweït en 1990, tsunami asiatique et tremblement de terre au Pakistan en 2004/2005), son credo selon lequel des migrations se déroulant dans des conditions humaines et de façon ordonnée profitent à la fois aux migrants et aux sociétés et suscite une adhésion internationale sans cesse croissante.

Simple agence logistique au départ, elle a constamment élargi son champ d'action pour devenir l'organisme international chef de file œuvrant aux côtés des gouvernements et de la société civile afin de favoriser la compréhension de la problématique migratoire, d'encourager le développement économique et social par le biais de la migration et de veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Source : OIM, 2021b.

Avec le temps, le rôle et les responsabilités de l'OIM se sont considérablement élargis, à mesure que la migration gagnait en importance en tant que question de gouvernance clé aux niveaux international, régional, national et infranational³⁶. Autrefois axée sur un soutien logistique à la réinstallation des personnes déplacées par les conflits, l'OIM couvre aujourd'hui un large éventail de questions, comme l'indiquent sa Constitution et le tableau 1 ci-après³⁷. De plus amples informations sur la manière dont l'OIM a évolué en tant qu'organisation depuis 2016 sont données à l'appendice A³⁸.

36 Martin, 2014.

37 OIM, 2020a.

38 Au moment de la rédaction du présent rapport, le Siège de l'OIM à Genève faisait l'objet d'une restructuration. Pour plus d'informations sur la structure organisationnelle de l'OIM, voir www.iom.int/fr.

Tableau 1. Faits et chiffres clés sur l'OIM (1951, 2016 et 2021)

	1951	2016	2021
Nombre d'États Membres	23*	166	174
Nombre d'États observateurs	–	6	8
Nombre de représentations sur le terrain dans le monde	18**	408	450**
Nombre de membres du personnel (hors consultants)	352**	10 184	16 257**
Nombre de nationalités représentées au sein du personnel	19**	163	172**
Ratio femmes (♀) / hommes (♂) au sein du personnel	–	4 764 ♀ et 5 420 ♂ (47 % ♀ et 53 % ♂)	7 640 ♀ et 8 614 ♂** (47 % ♀ et 53 % ♂)**
Total des revenus combinés pour l'année (contributions assignées et volontaires)	26,1 millions de dollars É.-U.**	1 615,6 millions de dollars É.-U.	2 182,7 millions de dollars É.-U.**

Remarques : – Données non disponibles.

* Nombre d'États participants avant l'entrée en vigueur de la Constitution, le 30 avril 1954.

** Les chiffres de la colonne 1951 suivis de deux astérisques sont basés sur l'année 1952. Ceux de la colonne 2021 suivis de deux astérisques sont ceux relevés au 31 décembre 2020.

Sources : Compte rendu d'activité couvrant la période du 1er juin au 31 août 1952, présenté par le Directeur, PIC/70, 18 septembre 1952; comptes rendus financiers, y compris le rapport des vérificateurs extérieurs, pour la période 1^{er} février-31 décembre 1952, MC/8, 27 mars 1953; Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, C/108/3, 18 mai 2017; L'OIM en deux mots 2021; États observateurs, en avril 2021; Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, C/112/3, 31 mai 2021; Rapport annuel 2020, C/112/INF/1, 25 juin 2021.

Comme le montre le tableau 1, la présence de l'OIM dans le monde s'est accrue au fil du temps, en partie en raison de l'attention accrue portée à la gouvernance des migrations, mais aussi à cause de l'augmentation du nombre de déplacements internes et de l'aide humanitaire et autre requise par certaines populations de migrants. Ainsi qu'il est expliqué aux chapitres 2 et 3 du présent rapport, les tendances à long terme de la migration et des déplacements varient en fonction d'une série de facteurs, y compris la géographie. Les bureaux régionaux de l'OIM reflètent donc les dynamiques régionales de la migration et des déplacements, ainsi que les événements au fil du temps. Concrètement, cela signifie que contrairement aux Nations Unies, qui divisent le monde en six zones géographiques (voir l'appendice A du chapitre 3 pour la composition des régions), l'OIM le divise en neuf : Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique; Afrique de l'Ouest et du Centre; Afrique australe; Moyen-Orient et Afrique du Nord; Asie et Pacifique; Europe du Sud-Est, Europe orientale et Asie centrale; Espace économique européen, Union européenne et OTAN; Amérique latine; Amérique centrale, Amérique du Nord et Caraïbes.

L'action menée par tous les bureaux régionaux (et au Siège) reflète fondamentalement la Vision stratégique³⁹ de l'OIM, adoptée en 2019, ainsi que sa Constitution, et plus particulièrement le principe selon lequel des migrations se déroulant dans des conditions humaines et de façon ordonnée profitent à la fois aux migrants et aux sociétés.

39 OIM, 2019a.

En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels que pose la migration; favoriser la compréhension des questions migratoires; encourager le développement économique et social par la migration; et préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. Cependant, les activités précises menées à l'échelle régionale pour pleinement s'acquitter de ce mandat tiennent compte des besoins particuliers et des réalités migratoires sur le terrain, comme l'explique l'appendice B.

Série de rapports *État de la migration dans le monde*

Le premier rapport *État de la migration dans le monde* est paru il y a 22 ans. Au départ, il s'agissait d'une publication ponctuelle, destinée à faire mieux connaître la migration aux responsables politiques et au grand public. Il avait été conçu à une époque où les effets de la mondialisation se faisaient sentir dans de nombreuses régions du monde et de multiples façons. De fait, l'on peut y lire que ce sont en partie les effets de la mondialisation sur les schémas migratoires qui ont motivé sa rédaction, de sorte qu'il «s'intéresse à la mondialisation croissante de l'économie, qui a provoqué un afflux sans précédent de nouveaux arrivants dans de nombreux pays [...]»⁴⁰. Il soulignait que, bien qu'il s'agisse d'un phénomène très ancien, la migration s'accélérait sous l'effet de la mondialisation des processus économiques et commerciaux, qui permettaient une circulation plus grande de la main-d'œuvre, ainsi que des biens et des capitaux.

Le tableau 2 récapitule les principales statistiques figurant dans cette première édition (Rapport *État de la migration dans le monde 2000*) et les met en regard avec la présente édition. Il montre que certains aspects sont restés relativement constants – la proportion de femmes parmi les migrants internationaux et celle des migrants dans la population mondiale –, mais que d'autres ont connu une évolution spectaculaire. Les rapatriements de fonds internationaux, par exemple, sont passés de quelque 128 milliards de dollars É.-U. à 702 milliards de dollars É.-U., ce qui souligne l'importance de la migration internationale en tant que facteur de développement. Dès lors, il n'est pas étonnant que l'OIM elle-même se soit agrandie, puisque le nombre de ses États Membres est passé de 76 à 174 ces 20 dernières années. Il convient également de relever l'augmentation du nombre de migrants internationaux dans le monde (en hausse d'environ 87 %), de réfugiés (en hausse d'environ 89 %) et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (en hausse d'environ 160 %); ils représentent néanmoins une très faible proportion de la population mondiale.

Tableau 2. Faits et chiffres clés tirés des Rapports État de la migration dans le monde 2000 et 2022

	2000	2022
Nombre estimatif de migrants internationaux	173 millions	281 millions
Proportion estimative de migrants dans la population mondiale	2,8 %	3,6 %
Proportion estimative de femmes parmi les migrants internationaux	49,4 %	48,0 %
Proportion estimative d'enfants parmi les migrants internationaux	16,0 %	14,6 %
Région ayant la plus forte proportion de migrants internationaux	Océanie	Océanie
Pays ayant la plus forte proportion de migrants internationaux	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Nombre de travailleurs migrants	–	169 millions
Rapatriements de fonds internationaux à l'échelle mondiale (en dollars É.-U.)	128 milliards	702 milliards
Nombre de réfugiés	14 millions	26,4 millions
Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	21 millions	55 millions

Sources : Voir OIM, 2000, et le présent rapport pour les sources (chapitre 2).

Notes : Les dates des données estimatives mentionnées dans le tableau peuvent différer de la date de publication du rapport (prière de se reporter aux rapports pour plus de détails sur les dates des estimations); prière de se reporter au chapitre 3 du présent rapport pour des données ventilées par région. Les données pour 2000 peuvent différer de celles publiées dans le rapport car la pratique veut que les estimations historiques soient révisées à chaque nouvelle publication de jeux de données. Voir, par exemple, DESA, 2021. Aux fins du présent tableau, sont considérées comme des enfants les personnes de moins de 19 ans.

La contribution du Rapport *État de la migration dans le monde 2000* aux politiques migratoires et aux études sur la migration répondait aux besoins du moment, et son succès a ouvert la voie à la série des rapports sur l'état de la migration dans le monde. Depuis 2000, l'OIM a publié 11 rapports du genre, qui visent essentiellement à apporter un éclairage pertinent, solide et fondé sur des éléments factuels, afin de permettre aux décideurs, aux praticiens, aux chercheurs et au grand public de mieux comprendre la migration. Pour atteindre cet objectif, le contenu a été repensé en 2016. Il ne s'agit plus de consacrer une édition à une thématique, mais de proposer une étude globale de référence à un public plus large. Chaque édition comporte désormais deux parties :

- Partie 1 : Données et informations clés sur la migration et les migrants;
- Partie II : Analyse équilibrée et fondée sur des éléments factuels de questions migratoires complexes et émergentes.

De nouveaux outils numériques grâce à une collaboration avec des spécialistes

La série des rapports *État de la migration dans le monde* comprend désormais un ensemble d'outils numériques conçus pour une utilisation dans différents contextes. Ils ont été élaborés en collaboration avec les plus grands spécialistes mondiaux de l'analyse des données migratoires, de la visualisation des données, de l'éducation et du dialogue entre les scientifiques et les décideurs.

Ces visualisations de données interactives sont nées de la nécessité de présenter les résultats dans divers formats afin d'en améliorer l'accessibilité et l'utilité. Lancées en mai 2021, elles permettent aux utilisateurs de lire les synthèses «à la une» sur les tendances à long terme, tout en cliquant sur des points de données pour étudier des périodes, des couloirs ou des pays en particulier. Ce nouveau format interactif est devenu la pièce maîtresse de la plateforme en ligne du Rapport *État de la migration dans le monde*, qui a reçu, pour la première fois, la médaille d'or aux International Annual Report Design Awards 2021⁴¹. Il existe d'autres outils destinés aux personnes qui travaillent dans le domaine des migrations ou souhaitent se renseigner sur cette question, tels que la boîte à outils à l'usage des enseignants et celle, en préparation, destinée aux fonctionnaires, qui témoignent de l'importance croissante de la migration et de l'utilité du Rapport⁴². L'OIM collabore avec de nombreux experts pour élaborer et mettre à disposition le Rapport et les outils connexes dans de nombreuses langues, dans le but d'en accroître l'utilisation à l'échelle locale⁴³.

Rapport *État de la migration dans le monde 2022*

La présente édition s'inscrit dans le prolongement des deux derniers rapports (éditions 2018 et 2020), en fournissant des statistiques actualisées sur la migration à l'échelle régionale et mondiale ainsi qu'une analyse descriptive de questions migratoires complexes.

La partie I, «Données et informations clés sur la migration», s'articule autour de chapitres distincts traitant, respectivement, des tendances et schémas migratoires dans le monde; des aspects régionaux et des faits nouveaux à l'échelle régionale; des contributions récentes du système des Nations Unies, notamment de l'OIM, aux travaux de recherche et d'analyse sur la migration. Ces trois chapitres ont été rédigés en interne, principalement à partir d'analyses réalisées par des spécialistes, des praticiens et des fonctionnaires de l'OIM du monde entier sur la base de données provenant d'un large éventail d'organisations compétentes. Les huit chapitres de la partie II ont été rédigés par des universitaires et des chercheurs spécialistes des questions de migration, y compris des chercheurs de l'OIM. Ils traitent de nombreuses «questions de migration complexes et émergentes» :

- les effets de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants;
- la paix et la sécurité en tant que facteurs de développement et de migrations sûres;
- la migration en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités;
- la désinformation sur la migration;
- la migration et les effets à évolution lente du changement climatique;
- la traite d'êtres humains le long des axes migratoires;
- l'intelligence artificielle et la migration;
- les contributions des migrants à l'échelle mondiale.

41 IADA, 2021.

42 Voir <https://worldmigrationreport.iom.int/about>.

43 Voir la page sur les «partenaires» du site Web du Rapport *État de la migration dans le monde* (<https://worldmigrationreport.iom.int/about>), où figurent de nombreux établissements universitaires, ainsi que des groupes de réflexion politiques de premier plan et des organismes de promotion de l'éducation.

Si le choix de ces thèmes est nécessairement sélectif et subjectif, tous les chapitres de la partie II du présent rapport se rapportent directement à certains des débats les plus pressants et les plus importants sur la migration dans le monde. Beaucoup de ces thèmes sont au cœur des casse-têtes auxquels les responsables politiques se heurtent lorsqu'ils s'efforcent de répondre de manière efficace, proportionnée et constructive aux questions complexes de politique publique concernant la migration. Ainsi, ces chapitres visent à éclairer les délibérations et débats politiques actuels et à venir en identifiant clairement les questions clés, en donnant un aperçu critique des recherches et analyses pertinentes et en présentant les conséquences pour les travaux de recherche et les décisions politiques futurs. Ils n'ont pas vocation à être prescriptifs, car il ne s'agit pas de promouvoir des « solutions » politiques particulières – d'autant que le contexte immédiat est un déterminant majeur des cadres politiques –, mais à fournir des informations et des éclairages dans des débats pouvant être particulièrement houleux.

Partie 1 : Données et informations clés sur la migration et les migrants

Le chapitre 2 donne un aperçu des données et tendances mondiales relatives aux migrants internationaux (populations) et aux migrations internationales (flux). Il analyse aussi certains groupes de migrants – travailleurs migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – et les rapatriements de fonds internationaux. En outre, il présente l'ensemble des données programmatiques de l'OIM, en particulier celles sur les migrants portés disparus, l'aide au retour volontaire et à la réintégration, la réinstallation et le suivi des déplacements. Si, d'une manière générale, ces données n'ont pas de portée mondiale et ne sont pas représentatives, elles donnent toutefois une idée des changements survenus dans les programmes et opérations mis en œuvre par l'OIM dans le monde.

Après ce tour d'horizon général, le chapitre 3 s'intéresse aux principaux aspects et faits nouveaux relatifs à la migration à l'échelle régionale. L'analyse porte sur les six régions du monde définies par les Nations Unies, à savoir l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord, et l'Océanie, en donnant pour chacune d'elles : a) un aperçu et un bref examen des statistiques démographiques clés ; b) une description succincte des « principales caractéristiques et tendances » de la migration dans la région, fondée sur un large éventail de données, d'informations et d'analyses provenant, entre autres, d'organisations internationales, de chercheurs et d'analystes. Pour rendre compte de la diversité des schémas, tendances et questions migratoires à l'intérieur de ces six régions, ce chapitre contient aussi une description des « principales caractéristiques et tendances » à l'échelle infrarégionale.

Un grand nombre d'études et d'analyses sur la migration sont réalisées et publiées par divers acteurs : universitaires, gouvernements, organisations intergouvernementales ou groupes de réflexion. Le chapitre 4 donne un aperçu général des contributions apportées par le système des Nations Unies, notamment le Réseau des Nations Unies sur les migrations, à l'appui de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, du Pacte mondial sur les réfugiés et des objectifs de développement durable.

Partie II : Questions migratoires complexes et émergentes

Chapitre 5 – Un puissant facteur de perturbation : les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde



- Ce chapitre analyse les effets de la pandémie sur la migration et la mobilité, en accordant une attention particulière à l'immobilité et aux vulnérabilités des migrants. Il porte principalement sur la première année de la COVID-19.
- Pour les personnes qui avaient entrepris une migration, qui avaient été déplacées ou faisaient partie d'un groupe très mobile avant la COVID-19, la probabilité d'avoir été directement touchées par la pandémie est particulièrement élevée. Outre les conséquences sanitaires, cette crise a eu pour effet d'enfermer nombre de personnes dans l'immobilité et le chômage, sans aucune aide au revenu ou autre protection sociale. Du fait de la COVID-19, d'importantes populations de migrants se sont trouvées bloquées, et certaines ont sombré dans la pauvreté, ont été détenues et ont été victimes de violence.
- La COVID-19 a montré que des normes largement acceptées qui, par le passé, étaient considérées les pierres angulaires de la mobilité,

avaient été rapidement balayées face à la pandémie. Celle-ci a aussi mis en évidence des inégalités omniprésentes et profondément ancrées dans nos sociétés modernes du monde entier, et montré que les travailleurs migrants et les diasporas étaient en première ligne, non seulement parce qu'ils occupaient des emplois essentiels, mais aussi parce qu'ils étaient des agents du développement humain mondial grâce aux rapatriements de fonds.

Chapitre 6 – La paix et la sécurité : facteurs de stabilité, de développement et de migrations sûres

- Ce chapitre s'appuie sur des éléments d'information existants pour étudier les interactions entre les conflits, l'instabilité et l'insécurité, le développement, et la migration, en montrant que l'instabilité ou les conflits ont une incidence néfaste sur le développement et qu'ils contribuent aux déplacements forcés, aux demandes d'asile et aux migrations dangereuses.
- Au-delà de ces corrélations bien documentées, ce chapitre montre comment la migration peut contribuer à la stabilité et au développement et, ainsi, atténuer les conditions qui mènent à la migration irrégulière et aux déplacements forcés.
- Il met en lumière certaines initiatives concrètes de consolidation de la paix, telles que la stabilisation communautaire, qui se sont révélées essentielles, dans le contexte de la migration et des déplacements, pour renforcer et pérenniser la paix au niveau local. Il montre aussi comment les migrants, grâce à diverses activités, contribuent à la consolidation de la paix, en la promouvant à la faveur de médiations, en créant des services publics, et en soutenant leur famille et leur communauté par des rapatriements de fonds.



Chapitre 7 – La migration en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités : que nous montrent vraiment les données mondiales ?



- Ce chapitre s'intéresse à deux questions clés : « Qui sont ceux qui migrent à l'étranger ? » et « Où se rendent-ils ? » Il analyse une série de données statistiques et s'appuie sur certains travaux de recherche existants consacrés aux déterminants de la migration et aux prises de décision.
- Une analyse des données sur la population de migrants internationaux et l'indice de développement humain montre qu'entre 1995 et 2020, les flux migratoires au départ des pays peu développés ou à niveau de développement intermédiaire ont augmenté, mais en reconfirmant seulement à la marge les analyses macroéconomiques existantes selon lesquelles la migration internationale au départ des pays à faible revenu est traditionnellement limitée.
- Cependant, contrairement à ce qu'on savait précédemment de la migration internationale, cette analyse fait apparaître un phénomène de « polarisation », l'activité migratoire étant de plus en plus associée aux pays très développés. Cette évolution soulève la question

essentielle des aspirations à migrer des migrants potentiels des pays en développement du monde entier, qui souhaitent saisir les possibilités offertes par la migration internationale mais ne le peuvent pas car les voies légales leur sont inaccessibles.

Chapitre 8 – Désinformation sur la migration : un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles

- Ce chapitre examine les facteurs qui façonnent la désinformation sur la migration au niveau de la société, des politiques, des médias et de la technologie. Il donne ensuite un aperçu des pratiques exemplaires mises en œuvre pour renforcer la résilience publique face à la désinformation, ainsi que des principaux éléments de compréhension tirés des travaux de recherche actuels, en s'intéressant aux principales lacunes dans notre compréhension de la désinformation et des obstacles qui empêchent actuellement la progression de ces travaux.
- Il présente des éléments factuels et cite des exemples concrets du monde entier illustrant divers contextes. En outre, il identifie des recommandations et des considérations à l'intention des décideurs politiques et des autres parties prenantes qui s'emploient à faire pièce à la désinformation en général et, en particulier, à celle qui concerne la migration.



Chapitre 9 – La migration et les effets à évolution lente du changement climatique : état de la situation et mesures à prendre



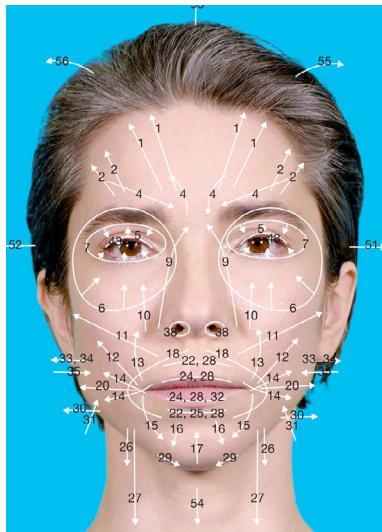
- Ce chapitre traite de la migration dans le contexte des effets à évolution lente du changement climatique, un domaine où subsistent des lacunes en matière de politiques et de connaissances. Il présente certains des principaux défis auxquels se heurtent la compréhension et la mise en œuvre d'actions concernant les effets du changement climatique à évolution lente et les questions migratoires, et analyse la façon dont les politiques et les pratiques relatives à la migration peuvent permettre de relever certains des défis les plus urgents.
- Dans la perspective d'une aggravation probable des phénomènes climatiques à évolution lente, des politiques et des pratiques appropriées de gestion des migrations peuvent et doivent faire partie de la solution. Le chapitre présente des exemples récents d'initiatives en matière de politiques migratoires qui tentent de remédier aux effets du climat sur la migration, y compris les aspects à évolution lente.
- À l'échelle mondiale, les discussions d'orientation ont permis d'identifier certains points d'ancrage possibles permettant aux décideurs chargés des questions migratoires de promouvoir effectivement des changements positifs, et notamment de faciliter la migration dans le contexte des phénomènes climatiques à évolution lente. Par ailleurs, on observe un intérêt croissant, parmi les pays développés et en développement, pour une prise en considération de la migration associée aux effets climatiques sous l'angle des politiques à mener.

Chapitre 10 – La traite d'êtres humains le long des axes migratoires : tendances, défis et nouvelles formes de coopération

- Ce chapitre donne un aperçu des tendances et schémas actuels de la traite, en analysant les données disponibles relatives aux migrants victimes de la traite d'êtres humains et aux trafiquants. Il passe en revue les défis actuels et les moyens prometteurs de prévenir la traite de migrants, parmi lesquels les poursuites contre les trafiquants, la protection des victimes et la coopération aux fins de lutte contre la traite.
- Il existe un large consensus à l'échelle mondiale sur l'urgence de prévenir et de combattre la traite d'êtres humains le long des axes migratoires. En effet, peu d'autres questions relatives à la migration font l'objet d'une telle entente au sein de la communauté internationale. En revanche, les points de vue divergent quant aux moyens d'action, et la volonté politique d'introduire des politiques efficaces à cette fin n'est pas suffisante. Ce chapitre propose des clés de compréhension sur ces questions dans plusieurs domaines.



Chapitre 11 – Intelligence artificielle, migration et mobilité : conclusions pour les politiques et la pratique



- Ce chapitre examine les conséquences de l'intelligence artificielle pour les politiques et la pratique dans le contexte de la migration et de la mobilité à travers le prisme des règles, normes et principes internationaux existants relatifs aux droits de l'homme. Cela est important, car ces technologies peuvent affaiblir – ou renforcer – le respect des droits de l'homme du fait de leur conception, de leur élaboration, de leur mise en œuvre et de leur expansion dans le monde.
- Le chapitre analyse le recours à l'intelligence artificielle d'un bout à l'autre du «cycle migratoire», en s'intéressant également aux défis et chances stratégiques clés que présente cet important domaine des nouvelles technologies, notamment sous l'angle de ses liens avec «l'avenir du travail» et les tendances migratoires à long terme.
- Si, indéniablement, l'intelligence artificielle peut offrir un certain nombre d'avantages pour les politiques et la pratique, elle présente aussi une

série de risques pour les acteurs étatiques et non étatiques (y compris les migrants) qu'il importe de gérer soigneusement, surtout du point de vue des dispositions réglementaires et des droits de l'homme.

Chapitre 12 – Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation «REPRISE»

- Ce chapitre est paru pour la première dans le Rapport État de la migration dans le monde 2020. Les recherches menées pour ce chapitre nous ont incités à approfondir la question de la désinformation, qui est traitée au chapitre 8 du présent volume, consacré à la désinformation sur la migration.
- Ces deux dernières années ont montré que la question n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire. En effet, avec la désinformation au sujet de la COVID-19, les énormes difficultés auxquelles se heurtent les récits équilibrés et exacts sur les contributions des migrants n'ont fait que s'aggraver. Ce chapitre est donc repris dans le présent volume pour permettre aux nouveaux lecteurs de tirer profit de son contenu.



D'une manière générale, le présent Rapport État de la migration dans le monde vise à approfondir notre compréhension collective des diverses manifestations et complexités de la migration dans un contexte de mutations systémiques et rapides. Nous espérons que tous les lecteurs apprendront quelque chose de nouveau à la lecture de cet ouvrage et qu'ils pourront s'inspirer de son contenu dans leur travail, leurs études ou d'autres activités.

PARTIE I

DONNÉES ET INFORMATIONS CLÉS
SUR LA MIGRATION ET LES MIGRANTS







2 LA MIGRATION ET LES MIGRANTS DANS LE MONDE

Introduction

Pour décrire et analyser les mutations que connaît la migration dans le monde sous différents angles, notamment économique, social et sécuritaire (et du point de vue des cadres juridico-politiques qui y sont associés), il faut d'abord en comprendre les indicateurs fondamentaux. La migration humaine est une activité de longue date dans presque toutes les sociétés du monde. Pourtant, elle connaît actuellement d'importantes transformations. Un examen des évolutions démographiques et des changements d'échelle, de direction et de fréquence peut montrer comment évolue la migration, tout en mettant en évidence des tendances à long terme déterminées par des événements historiques ou récents.

En 2020, on estimait à 281 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde, soit 3,6 % de la population mondiale¹. Il est important de souligner qu'il s'agit là d'une très petite minorité de la population mondiale, ce qui signifie que rester dans son pays de naissance reste majoritairement la règle. La grande majorité des migrants ne franchissent pas de frontières; ils sont beaucoup plus nombreux à se déplacer à l'intérieur des pays². Cela étant, ces estimations concernent les populations de migrants, plutôt que leurs mouvements. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir les corrélations entre la migration et la mobilité, puisque les restrictions de voyage mises en place pour lutter contre la pandémie ont entraîné une immobilité sans précédent dans le monde. Au moment de la rédaction du présent rapport (juillet 2021), de nombreux pays ont (r)établi voire renforcé les restrictions de voyage en riposte à la circulation de plusieurs variants à travers le monde, mettant ainsi à rude épreuve la résilience collective de la planète face à une crise sanitaire mondiale inédite depuis un siècle.

Lorsque les régimes de mobilité ne sont pas perturbés par une pandémie mondiale, l'immense majorité des personnes migrent à l'étranger pour des raisons liées au travail, à la famille ou aux études – dans le cadre de processus qui, pour l'essentiel, ne posent pas de problèmes majeurs, ni aux migrants ni aux pays dans lesquels ils entrent. En revanche, d'autres quittent leur foyer et leur pays pour diverses raisons impérieuses et parfois tragiques, telles qu'un conflit, des persécutions ou une catastrophe. Si les personnes qui ont été déplacées – réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – représentent une proportion relativement faible de l'ensemble des migrants, ce sont souvent elles qui ont le plus besoin d'assistance et de soutien.

Le présent chapitre, consacré aux données et tendances migratoires clés à l'échelle mondiale, ainsi qu'aux nouvelles données sur la mobilité et les voyages pendant la pandémie de COVID-19, vise à aider les décideurs, praticiens et chercheurs s'occupant des questions de migration à se faire une meilleure idée du phénomène migratoire dans son ensemble, en fournissant des informations actualisées sur la migration et les migrants. Il s'appuie sur des sources statistiques actuelles compilées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Observatoire des

1 DESA, 2021a.

2 D'après l'estimation la plus récente, le monde comptait 740 millions de migrants à l'intérieur de leur propre pays en 2009 (PNUD, 2009).

situations de déplacement interne (IDMC), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Université d'Oxford³. Il donne un aperçu des données et tendances mondiales sur les migrants internationaux (populations) et la migration internationale (flux), et analyse également certains groupes de migrants – travailleurs migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et migrants portés disparus – ainsi que les rapatriements de fonds et les mesures de restriction de la mobilité afférentes à la pandémie de COVID-19.

Ce chapitre se réfère en outre à l'ensemble des données programmatiques de l'OIM, en particulier celles qui concernent les retours volontaires assistés et la réintégration, la réinstallation et le suivi des déplacements⁴. Si, d'une manière générale, ces données n'ont pas de portée mondiale et ne sont pas représentatives, elles peuvent néanmoins donner un aperçu des changements survenus dans les programmes et opérations pertinents mis en œuvre à l'échelle mondiale. En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des migrations qui met en œuvre des activités relatives à tous les thèmes examinés dans ce chapitre, les données de l'OIM peuvent apporter des éclairages supplémentaires sur la migration et ses différentes dynamiques, y compris les divers besoins des migrants.

Définir la migration, les migrants et d'autres termes clés

Outre les définitions générales des termes *migration* et *migrant* que donnent les dictionnaires, il existe diverses définitions précises de termes clés de la migration, notamment dans les domaines du droit, de l'administration, de la recherche et de la statistique^a. S'il n'existe pas de définition universellement convenue de la migration et des migrants, plusieurs définitions sont toutefois largement admises et ont été élaborées dans des contextes différents, telles que celles formulées en 1998 par le DESA dans ses *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*^b. La Division de statistique des Nations Unies et un groupe de travail du Groupe d'experts en statistiques des migrations ont récemment achevé l'élaboration d'un cadre conceptuel révisé sur les statistiques des migrations internationales et de la mobilité, qui vise à orienter le processus de mise à jour des *Recommandations* de 1998, toujours en cours^c. Ce cadre conceptuel a été approuvé par la Commission de statistique des Nations Unies à sa 52^e session, en mars 2021, ouvrant la voie à la formulation de recommandations révisées sur les migrants internationaux et la mobilité qui soient mieux à même de tenir compte des différents aspects de la mobilité, y compris la migration^d. Un résumé du cadre conceptuel figure à l'appendice A.

Les définitions techniques, les concepts et les catégories de migrants et de migration s'appuient nécessairement sur des facteurs géographiques, juridiques, politiques, méthodologiques, temporels et autres. Par exemple, il est possible de définir des phénomènes migratoires sous de multiples angles, notamment le lieu de naissance, la nationalité, le lieu de résidence ou la durée du séjour^e. Ce point est important lorsqu'il s'agit de quantifier et d'analyser les effets de la migration et des migrants, quelle que soit la définition adoptée. Nous invitons le lecteur à se reporter aux sources primaires citées dans le présent chapitre pour obtenir des informations sur les définitions précises et les catégorisations qui sous-tendent les données. Il pourra aussi se reporter utilement au glossaire de la migration de l'OIM (*IOM Glossary on Migration*, édition de 2019), qui est disponible sur la plateforme des publications de l'OIM à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/international-migration-law-ndeg34-glossary-migration>.

a Voir, par exemple, Poulain et Perrin, 2001.

b DESA, 1998.

c Division de statistique des Nations Unies, 2021.

d Commission de statistique des Nations Unies, 2021.

e Voir, par exemple, de Beer et al., 2010.

3 Conformément à la période sur laquelle porte ce rapport, les statistiques utilisées dans ce chapitre étaient d'actualité au 30 juin 2021, sauf mention contraire.

4 Les données de l'OIM sur les victimes de la traite d'êtres humains figurent au chapitre 10 du présent rapport.

Migrants internationaux : nombres et tendances

Le DESA effectue des estimations du nombre de migrants internationaux dans le monde. L'analyse ci-après s'appuie sur ces estimations, qui sont fondées sur les données communiquées par les États⁵. Dans leurs *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, les Nations Unies définissent un « migrant international » comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle, en distinguant les « migrants de courte durée » (qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an) et les « migrants de longue durée » (qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins un an). Cependant, tous les pays n'utilisent pas cette définition dans la pratique⁶. Certains appliquent d'autres critères pour identifier les migrants internationaux, en retenant par exemple des durées minimales de résidence différentes. Les différences en matière de concepts, de définitions et de méthodes de collecte de données d'un pays à l'autre empêchent de comparer pleinement les statistiques nationales relatives aux migrants internationaux. Comme indiqué dans l'encadré ci-dessus, un examen des recommandations des Nations Unies est en cours.

Le nombre estimatif de migrants internationaux a augmenté ces cinquante dernières années. En 2020, près de 281 millions de personnes vivaient dans un pays autre que leur pays de naissance, soit environ 128 millions de plus que 30 années auparavant, en 1990 (153 millions) et plus de trois fois plus qu'en 1970 (84 millions). La proportion de migrants internationaux par rapport à la population mondiale s'est également accrue au cours de cette période, mais seulement de façon progressive. La grande majorité des personnes vivent dans le pays où elles sont nées. L'impact de la COVID-19 sur la population mondiale de migrants internationaux est relativement difficile à évaluer, entre autres parce que les données les plus récentes dont nous disposons datent de la mi-2020⁷, soit un stade plutôt précoce de la pandémie. Cela étant, on estime que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir réduit la croissance de la population de migrants internationaux d'environ deux millions. En d'autres termes, sans la COVID-19, le nombre de migrants internationaux en 2020 se serait probablement situé autour de 283 millions⁸.

Tableau 1. Migrants internationaux, 1970-2020

Année	Nombre de migrants internationaux	Migrants en % de la population mondiale
1970	84 460 125	2,3
1975	90 368 010	2,2
1980	101 983 149	2,3
1985	113 206 691	2,3
1990	152 986 157	2,9
1995	161 289 976	2,8
2000	173 230 585	2,8
2005	191 446 828	2,9
2010	220 983 187	3,2
2015	247 958 644	3,4
2020	280 598 105	3,6

Source : DESA, 2008; DESA, 2021a.

Note : Dans les chiffres relatifs à la population de migrants internationaux du DESA (International Migrant Stock) de 2020, le nombre d'entités (États, territoires et régions administratives) pour lesquelles des données ont été communiquées s'élevait à 232, contre 135 en 1970.

5 Des territoires et des unités administratives communiquent également des données au DESA. Pour un résumé des sources de données, méthodes et avertissements du DESA, voir DESA, 2021b.

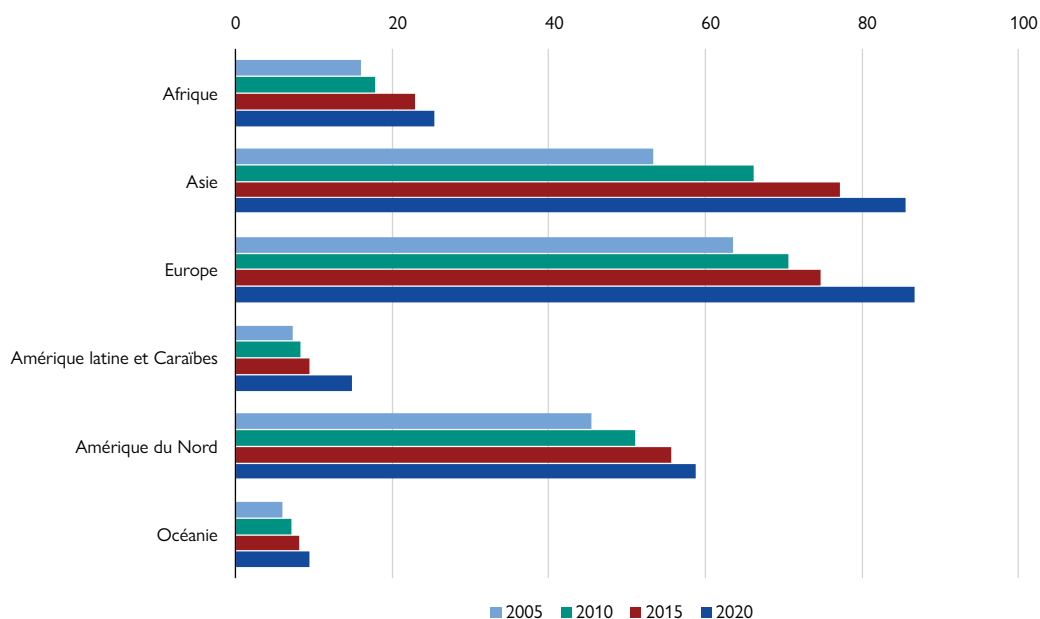
6 DESA, 1998.

7 DESA, 2021b.

8 DESA, 2021c.

Un examen des populations migrantes internationales par région des Nations Unies révèle que l'Europe est actuellement la plus grande destination de migrants internationaux (87 millions, soit 30,9 % de la population migrante internationale), suivie de près par l'Asie (86 millions, soit 30,5 %)⁹. Vient ensuite l'Amérique du Nord (59 millions, soit 20,9 %), suivie de l'Afrique (25 millions, soit 9 %). Ces 15 dernières années, le nombre de migrants internationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes a plus que doublé, passant d'environ 7 millions à 15 millions; la région enregistre ainsi le plus fort taux de croissance de migrants internationaux, 5,3 % de l'ensemble des migrants internationaux l'ayant choisie pour destination. Quelque 9 millions de migrants internationaux vivent en Océanie, soit environ 3,3 % de tous les migrants. La figure 1 illustre la croissance de la population de migrants internationaux vivant dans chaque région entre 2005 et 2020.

Figure 1. Migrants internationaux, par grande région de résidence, 2005-2020 (millions)



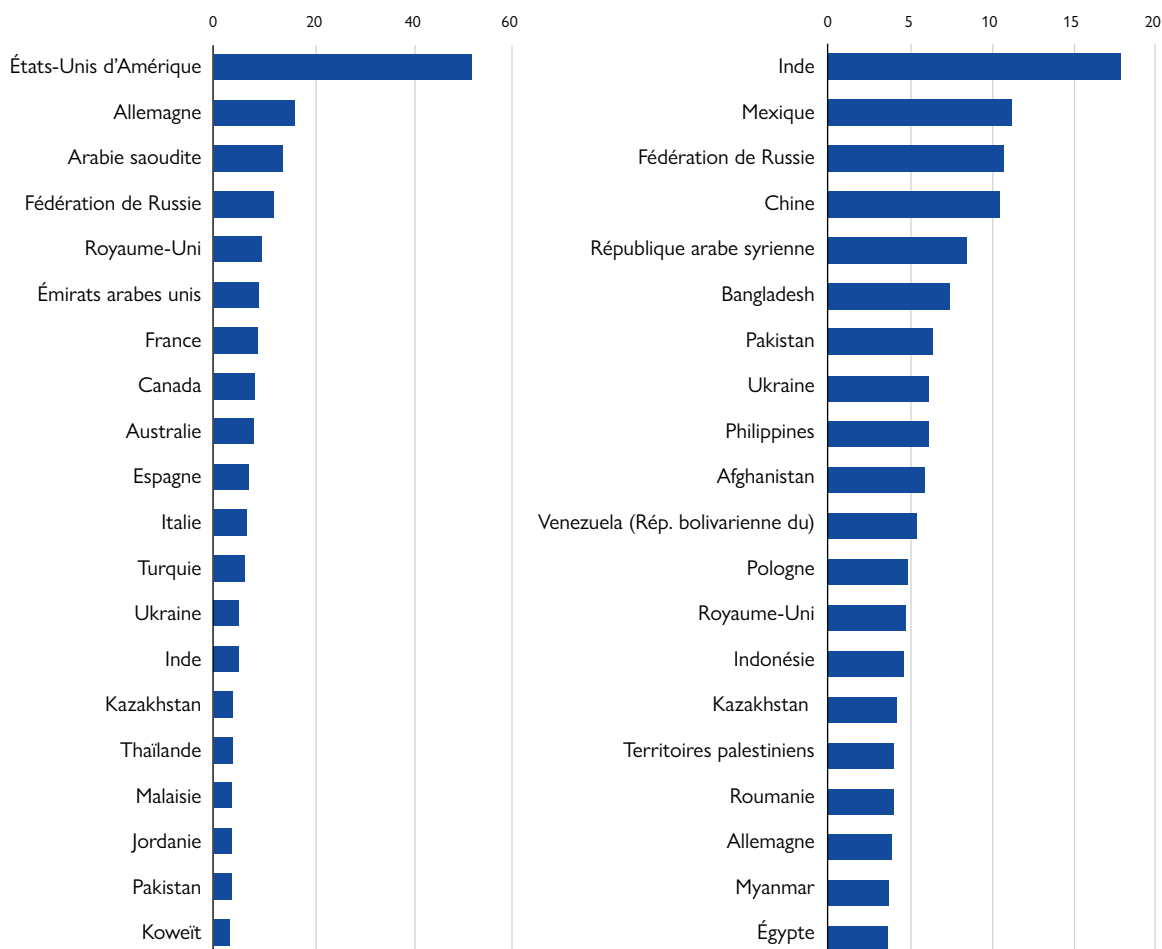
Source : DESA, 2021a.

L'Océanie compte la plus grande proportion de migrants internationaux par rapport à sa population totale, puisque 22 % de sa population est née dans un pays autre que celui où elle réside. L'Amérique du Nord arrive en deuxième position, avec 15,9 % de migrants internationaux, suivie par l'Europe (11,6 %), puis l'Amérique latine et les Caraïbes (2,3 %), l'Afrique (1,9 %) et l'Asie (1,8 %).

Comme c'est le cas depuis 50 ans, les États-Unis d'Amérique restent la première destination de migrants, plus de 51 millions de migrants internationaux vivant dans le pays. L'Allemagne est devenue la deuxième destination la plus prisée (près de 16 millions de migrants internationaux), tandis que l'Arabie saoudite occupe la troisième place du classement (13 millions). La Fédération de Russie (12 millions) et le Royaume-Uni (9 millions) viennent compléter le tableau des cinq principaux pays de destination. La liste des 20 principaux lieux de destination des migrants internationaux est donnée à la figure 2 (colonne de gauche).

Avec près de 18 millions de ressortissants à l'étranger, l'Inde possède la plus grande population d'émigrants au monde, ce qui en fait, à l'échelle mondiale, le premier pays d'origine. Elle est suivie par le Mexique, qui compte quelque 11 millions d'émigrants. La Fédération de Russie arrive en troisième position (environ 10,8 millions), suivie de près par la Chine (quelque 10 millions). Le cinquième principal pays d'origine est la République arabe syrienne, dont plus de 8 millions de ressortissants vivent à l'étranger, principalement en tant que réfugiés en raison des déplacements massifs survenus ces dix dernières années (voir la section sur les réfugiés ci-dessous). La liste des 20 principaux lieux d'origine des migrants en 2020 est donnée à la figure 2 (colonne de droite).

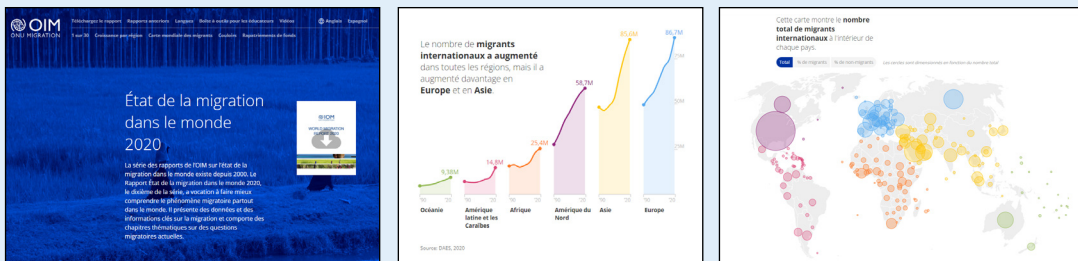
Figure 2. Vingt principaux lieux de destinations (gauche) et d'origine (droite) des migrants internationaux en 2020 (millions)



Source : DESA, 2021a.

Plateforme de visualisation des données du Rapport *État de la migration dans le monde*

En mai 2021, l'OIM a lancé un nouveau portail Web sur le Rapport *État de la migration dans le monde*, qui présente des informations sur la migration fondées sur des données factuelles et des représentations visuelles interactives des données et des tendances migratoires mondiales les plus récentes^a.



Ce format numérique permet de présenter les données de façon intuitive, en montrant une visualisation interactive des tendances migratoires dans le monde. S'appuyant sur l'analyse faite dans le Rapport, le site non seulement fournit des données mondiales et régionales, mais il propose aussi des statistiques et des cartes sur la migration au niveau des pays ainsi qu'une visualisation interactive des couloirs de migration, et présente les principaux pays de destination et d'origine des rapatriements de fonds depuis 1995. De nouvelles composantes interactives sur les mesures de restriction relatives à la COVID-19 ont été ajoutées sur la base du présent rapport.

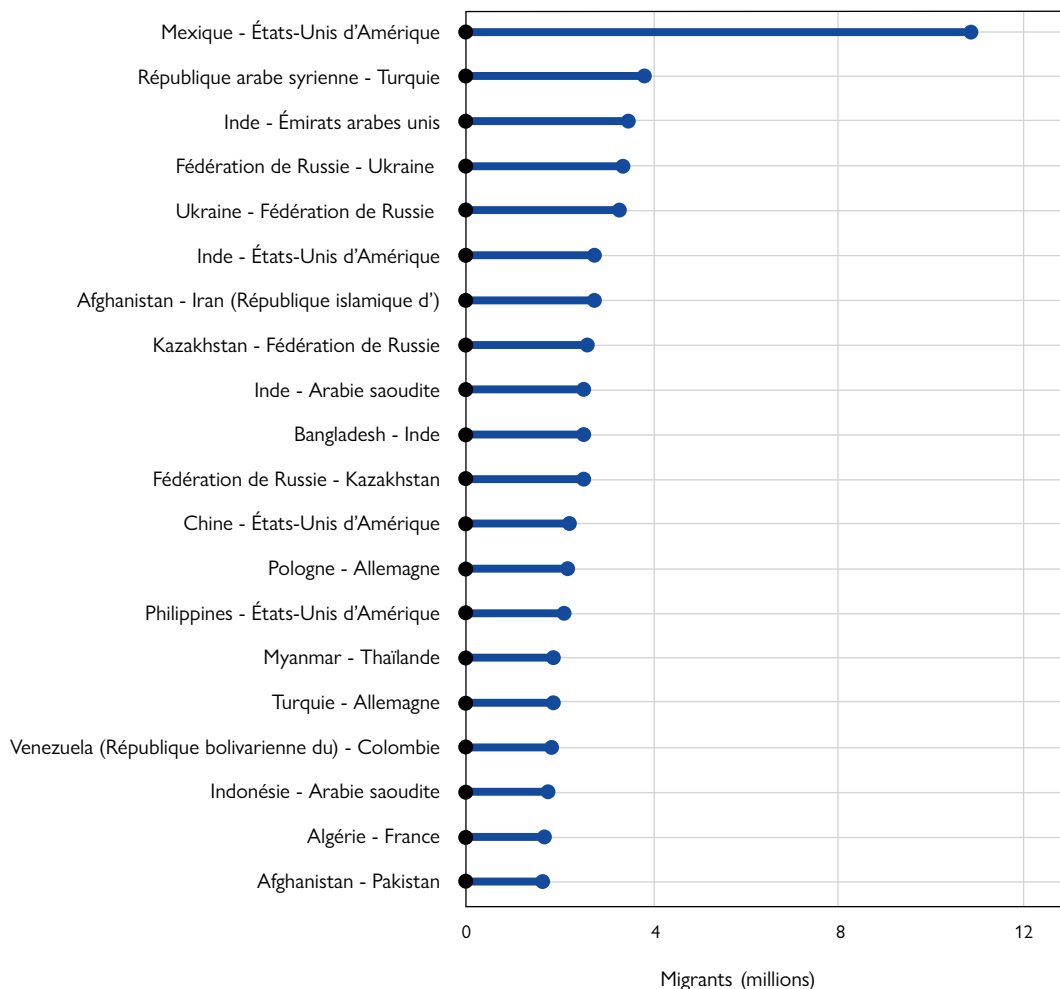
Grâce à la mise en contexte visuelle des informations, la visualisation des données permet de comprendre plus facilement l'ampleur des chiffres et des tendances en jeu, complétant ainsi l'analyse détaillée présentée dans le Rapport. La plateforme interactive est disponible en anglais, en espagnol et en français.

a OIM, 2020a.

Les données disponibles sur les migrants internationaux comprennent des estimations sur les liens d'origine et de destination entre deux pays, ce qui permet de se faire une idée des «couloirs» de migration bilatérale existant dans le monde. La taille d'un couloir de migration entre un pays A et un pays B est calculée à partir du nombre de personnes nées dans le pays A qui résidaient dans le pays B en 2020. Les couloirs de migration représentent la somme des mouvements migratoires au fil du temps et donnent un instantané de la façon dont les schémas migratoires aboutissent à la formation d'importantes populations nées à l'étranger dans certains pays de destination.

Comme on le voit à la figure 3, le couloir reliant le Mexique aux États-Unis, emprunté par près de 11 millions de personnes, est le plus fréquenté au monde. En deuxième position arrive le couloir reliant la République arabe syrienne à la Turquie, qui est principalement emprunté par des réfugiés déplacés par la guerre civile qui sévit depuis dix ans en République arabe syrienne. Pour sa part, le troisième couloir le plus fréquenté au monde, qui relie l'Inde aux Émirats arabes unis (plus de 3 millions de personnes), est principalement emprunté par des travailleurs migrants. Quant au couloir bilatéral entre la Fédération de Russie et, il occupe la quatrième et la cinquième place du classement des plus grands couloirs dans le monde. Environ 3 millions de personnes nées dans la Fédération de Russie vivent aujourd'hui en Ukraine, et presque le même nombre de personnes ont quitté l'Ukraine pour la Fédération de Russie.

Figure 3. Vingt principaux couloirs de migration internationale entre deux pays, 2020



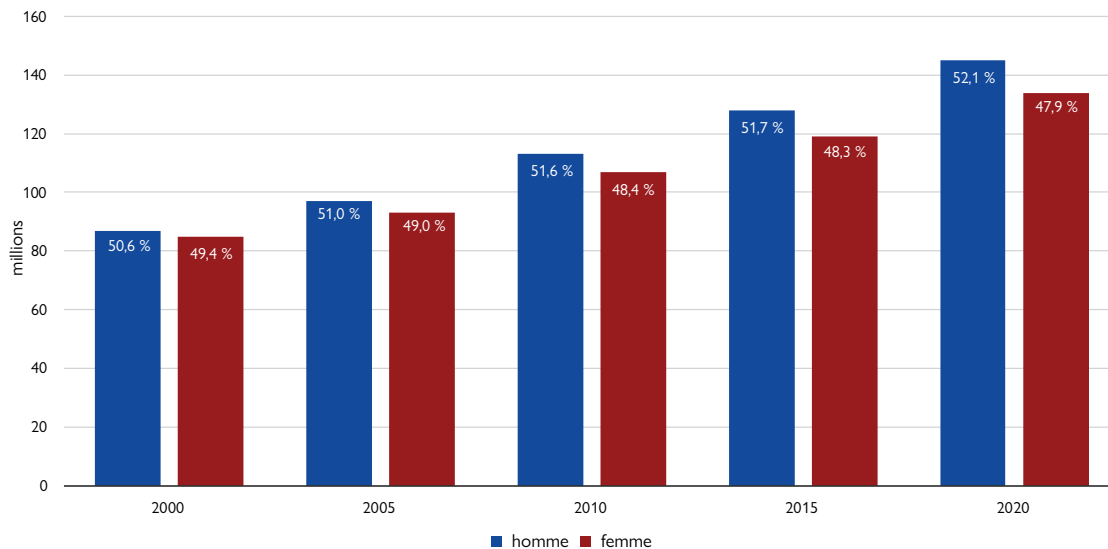
Source : DESA, 2021a.

Note : Les couloirs indiquent le nombre de migrants internationaux (en millions) nés dans le premier pays mentionné et résidant dans le second. Les couloirs représentent la somme des mouvements migratoires au fil du temps et donnent un instantané de la façon dont les schémas migratoires aboutissent à la formation d'importantes populations nées à l'étranger dans certains pays de destination.

La plupart des migrants internationaux (environ 78 %) étaient en âge de travailler (15-64 ans). Depuis 1990, la proportion des migrants internationaux de 19 ans et moins a chuté de 18,9 % à 14,6 %, tandis que la part des migrants internationaux de plus de 64 ans est restée stable à 12,2 %.

Actuellement, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les migrants internationaux à l'échelle mondiale, et l'écart s'est creusé ces 20 dernières années. En 2000, la répartition hommes/femmes était de 50,6 % contre 49,4 %, soit 88 millions d'hommes migrants et 86 millions de femmes migrantes. En 2020, cette répartition était de 51,9 % contre 48,0 %, soit 146 millions d'hommes migrants et 135 millions de femmes migrantes. La part des femmes migrantes a diminué depuis 2000, tandis que la part des hommes migrants a augmenté de 1,4 point de pourcentage. Voir la figure 4 pour d'autres ventilations par sexe.

Figure 4. Migrants internationaux, par sexe, 2000-2020



Source : DESA, 2021a.

Amalgame entre « migration » et « migrant »

Au sens général du terme, la **migration** s'entend de tout déplacement d'un endroit à un autre. Migrer signifie se déplacer, que ce soit d'une zone rurale vers une ville, d'un district ou d'une province d'un pays donné vers un autre district ou une autre province du même pays, ou d'un pays à un autre. Migrer implique une action.

En revanche, un **migrant** est une personne désignée comme telle pour une ou plusieurs raisons, selon le contexte (voir *supra*, l'encadré intitulé « Définir la migration, les migrants et d'autres termes clés »). Si, dans de nombreux cas, les « migrants » entreprennent effectivement, sous une forme ou une autre, une migration, il n'en est pas toujours ainsi.

Il arrive que des personnes n'ayant jamais migré soient qualifiées de migrants – les enfants de personnes nées à l'étranger, par exemple, sont couramment appelés migrants de la deuxième ou de la troisième génération^a. Ce phénomène peut même s'étendre à des situations d'apatridie, où des groupes entiers de personnes ne peuvent accéder à la citoyenneté bien qu'elles soient nées et aient grandi dans un pays. Ces personnes peuvent même être qualifiées de migrants irréguliers par les autorités^b.

a See, for example, Neto, 1995; Fertig and Schmidt, 2001.

b Yaw, 2017.

Flux migratoires internationaux

Alors que les données sur les populations de migrants sont largement disponibles, celles concernant les mouvements migratoires (flux) à l'échelle mondiale le sont beaucoup moins. Les estimations du DESA sur les populations de migrants dans le monde sont très fournies et couvrent l'ensemble du globe, alors que la base de données sur les flux migratoires ne porte que sur 45 pays¹⁰. Plusieurs raisons expliquent pourquoi il est extrêmement difficile de rassembler des données sur les flux migratoires. Premièrement, si l'on admet généralement que les flux migratoires internationaux recouvrent les entrées et les sorties dans et depuis des pays, une attention plus grande est portée à l'enregistrement des entrées. Par exemple, si l'Australie ou les États-Unis comptabilisent les mouvements transfrontaliers, de nombreux autres pays ne tiennent compte que des entrées, et non des départs¹¹. En outre, les données sur les flux migratoires dans certains pays proviennent d'actes administratifs se rapportant au statut d'immigration (délivrance/renouvellement/retrait d'un permis de séjour, par exemple), et servent donc à obtenir une approximation des flux migratoires. Par ailleurs, il est souvent difficile d'établir une distinction entre les mouvements migratoires et les voyages à d'autres fins que la migration, tels que les voyages touristiques ou les déplacements professionnels¹². Le suivi des mouvements migratoires nécessite également des ressources considérables, des infrastructures et des systèmes informatiques/de connaissance, ce qui pose des difficultés particulières pour les pays en développement, où les capacités de collecte, de gestion, d'analyse et de communication des données sur la mobilité, la migration et d'autres domaines sont souvent limitées. Enfin, la géographie physique de nombreux pays complique la collecte de données sur les flux migratoires. Par exemple, la gestion des entrées et des frontières est particulièrement difficile dans certaines régions isolées ou aux frontières archipélagiques, où elle est encore compliquée par des traditions de migration informelle à des fins de travail¹³.

Il existe actuellement deux grands ensembles de données sur les flux migratoires internationaux, tous deux établis à partir de statistiques nationales : celui du DESA, intitulé « International Migration Flows », et la Base de données sur les migrations internationales de l'OCDE. Depuis 2005, le DESA rassemble des données sur les flux de migrants internationaux vers et depuis un certain nombre de pays sur la base des statistiques disponibles à l'échelle nationale. Au moment de la rédaction du présent rapport (juillet 2021), la version la plus récente de l'ensemble de données sur les flux du DESA datait de 2015, aucune mise à jour n'ayant été effectuée depuis. Cet ensemble de données comprend des données provenant de 45 pays, contre 29 pays en 2008 et 15 en 2005¹⁴.

L'OCDE recueille des données sur les flux migratoires internationaux depuis 2000, ce qui permet d'analyser les tendances dans un sous-ensemble de grands pays de destination, comme le montre la figure 5 (bien que les données ne soient pas normalisées, ainsi qu'il est indiqué dans la note sous la figure). D'après les données les plus récentes dont nous disposons, les entrées permanentes ont augmenté en 2018 de 10 % par rapport à 2017. Les États-Unis, qui figurent parmi les principaux pays de destination, ont enregistré environ 1,1 million de nouvelles entrées en 2018, soit un recul de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Un autre pays où la situation a fortement changé est le Chili, où le nombre d'entrées a augmenté de 64 %. Dans les pays européens de l'OCDE, la migration totale a augmenté d'environ 136 000 personnes en 2018 (3,2 % de plus qu'en 2017). En Europe, le Royaume-Uni et l'Italie ont enregistré, respectivement, une baisse de 6,5 et 5,2 % de leurs flux permanents. La croissance en Europe a été menée par l'Espagne (+23 %, soit une hausse d'environ 106 000 personnes) et le Portugal (+52 %, soit un accroissement d'environ 32 000 personnes).

10 DESA, 2015.

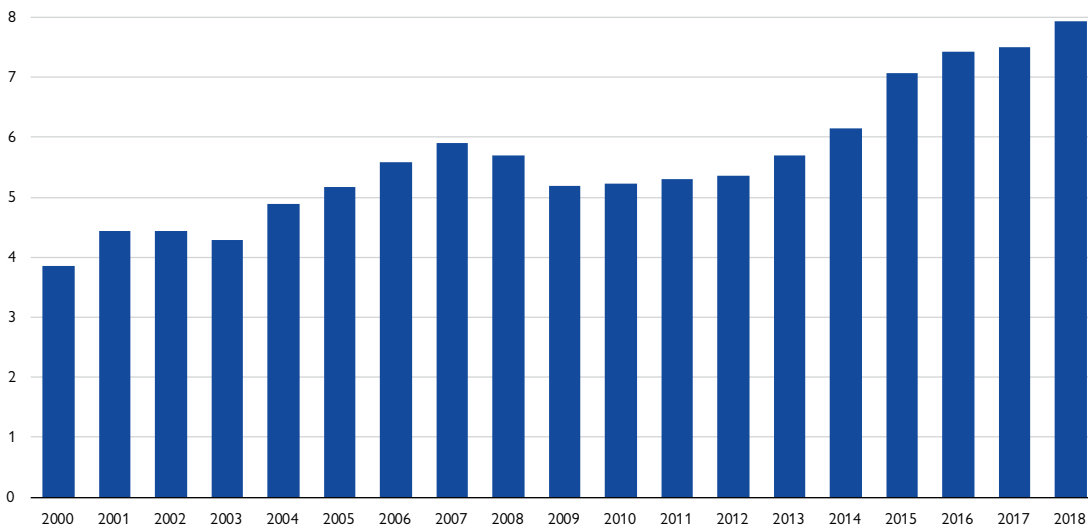
11 Koser, 2010; McAuliffe et Koser, 2017.

12 Skeldon, 2018.

13 Gallagher et McAuliffe, 2016.

14 Pour des données du DESA sur les flux migratoires ainsi que des précisions sur les différents pays considérés, voir DESA, 2015.

Figure 5. Entrées de ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE, migration permanente, 2000-2018 (millions)



Source : OCDE, s.d.a.

Note : Les données ne sont pas normalisées et diffèrent donc des statistiques sur les entrées permanentes dans un certain nombre de pays qui sont reproduites dans les Perspectives des migrations internationales de l'OCDE. Les 35 pays généralement inclus dans les statistiques de l'OCDE sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Pour certaines années, les données concernant certains pays n'ont pas été communiquées : des données étaient disponibles pour 31 pays en 2000. Il convient de noter que les données concernant la Grèce n'ont pas été transmises entre 2000 et 2004, et que celles concernant la Turquie n'ont été communiquées que pour 2010, 2016, 2017 et 2018.

Les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité dans le monde sont examinées plus loin dans ce chapitre, ainsi qu'au chapitre 5 du Rapport.

Flux migratoires risqués

Certains couloirs de migration posent bien plus de problèmes que d'autres, tant pour les migrants que pour les autorités. Les voyages des migrants peuvent parfois se solder par une issue dangereuse, voire mortelle, qui est souvent liée à divers facteurs sociaux, politiques, économiques, environnementaux et stratégiques pouvant avoir un impact profond sur la façon dont le voyage de migration est entrepris¹⁵. Au lendemain des événements tragiques survenus en octobre 2013, au cours desquels quelque 360 personnes ont trouvé la mort lors du naufrage de deux bateaux à proximité de Lampedusa (Italie), l'OIM a commencé à recueillir et à rassembler des informations sur les migrants qui périssent ou sont portés disparus le long des routes de migration du monde entier dans le cadre de son projet sur les migrants portés disparus¹⁶. Les données proviennent de documents officiels des garde-

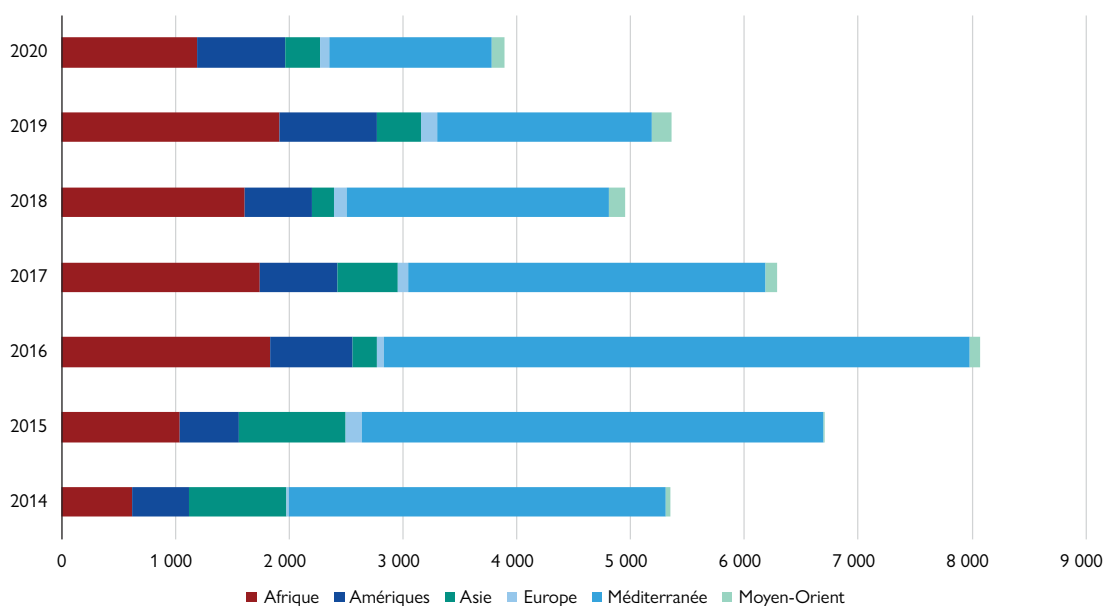
15 McAuliffe et al., 2017.

16 Voir <https://missingmigrants.iom.int/fr>.

côtes et des médecins, de reportages publiés par les médias, de rapports d'organisations non gouvernementales et d'organismes des Nations Unies, et d'entretiens avec des migrants¹⁷.

Sur les six années au cours desquelles des données ont été recueillies, 2020 est celle dont le bilan était le plus faible (environ 3 900 décès ou disparition), contre près de 5 400 en 2019 (voir la figure 6). Le recul des décès entre 2019 et 2020 s'explique en partie par les restrictions à la mobilité imposées à cause de la pandémie de COVID-19. Il est probable que 2021 enregistrera également un nombre de décès globalement moindre puisque les restrictions de voyage continuent d'être appliquées dans le monde. Au total, entre 2014 et 2020, la mer Méditerranée a connu le plus grand nombre de décès, plus de 21 200 personnes y ayant perdu la vie. En 2020, c'est là que le nombre de décès connus pendant le voyage de migration a été le plus élevé : plus de 1 460. Confirmant la tendance observée au cours des six années précédentes, la proportion de décès a été plus importante le long de la «route de la Méditerranée centrale»¹⁸.

Figure 6. Décès de migrants par région, 2014-2020



Source : OIM, s.d. (page consultée le 20 septembre 2021).

Note : Les données comprennent les décès enregistrés et les personnes portées disparues. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les régions géographiques, voir la page Web du projet sur les migrants portés disparus (<https://missingmigrants.iom.int/fr>).

Les difficultés rencontrées pour recueillir les données dans le cadre du projet sur les migrants portés disparus sont de taille. Par exemple, la plupart des décès enregistrés concernent des personnes qui empruntent des itinéraires clandestins, souvent par la mer ou dans des zones reculées (pour éviter d'être repérées), ce qui signifie que les corps ne sont pas retrouvés. Peu de sources officielles recueillent et publient des données sur les décès de migrants. Il peut être hasardeux de se fier aux témoignages d'autres migrants et aux médias en raison de leurs inexactitudes et de leurs lacunes. Néanmoins, le projet met en lumière un sujet jusque-là négligé et peu étudié, soulignant ainsi la nécessité de s'attaquer à cette question tragique toujours d'actualité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

17 OIM, s.d.

18 Ibid.

Répercussions de la COVID-19 sur la mobilité

La COVID-19 est la pandémie la plus grave depuis un siècle. La forte contagiosité du virus, couplée à l'apparition de variants et à la gravité de la maladie, a forcé les décideurs à s'aventurer sur des terrains jusque-là inexplorés. Si le gros des efforts étaient nécessairement centrés sur la riposte à la crise sanitaire mondiale (dépistage, traitement, conception de vaccins et programmes de vaccination, par exemple), certains d'entre eux se sont traduits par des changements radicaux dans la liberté de circulation des personnes dans le monde entier, ce qui a eu de lourdes répercussions sur la mobilité humaine à l'échelle mondiale. L'immobilité engendrée par la COVID-19 est devenue un puissant facteur de perturbation de la migration¹⁹.

Les gouvernements du monde entier ont mis en œuvre diverses mesures pour limiter la propagation du virus, parmi lesquelles un éventail de restrictions, mises en place dès le début de 2020, qui ont évolué au fil du temps. Afin de tracer les réponses politiques adoptées dans le monde, de nouveaux ensembles de données ont été créés, tels que le COVID-19 Government Response Tracker de l'Université d'Oxford²⁰. Cet outil a enregistré toutes sortes de mesures prises par les gouvernements du monde entier, telles que des mesures de confinement, la fermeture des lieux de travail, la fermeture des écoles, la limitation des rassemblements, la restriction de la circulation sur le territoire national et les mesures de restriction des voyages internationaux. L'OIM a commencé à répertorier les restrictions de voyage dans le monde dès le début de la pandémie en s'appuyant sur divers ensembles de données, dont les résultats sont publiés sur son tableau de bord sur les incidences de la COVID-19 sur la mobilité²¹. Des données, études et analyses supplémentaires sur l'impact de la COVID-19 figurent au chapitre 5 du présent rapport.

Certains pays, tels qu'El Salvador, Israël, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, le Qatar et Singapour, ont rapidement imposé d'importantes mesures de restriction des voyages internationaux (dès le début de mars 2020), tandis que d'autres l'ont fait des semaines, voire des mois plus tard²². Certains pays ont empêché toute entrée de ressortissants étrangers, d'autres ont interdit les ressortissants de certains pays précis, tandis que d'autres encore ont complètement fermé leurs frontières pour empêcher la sortie et l'entrée de toutes les personnes, y compris leurs propres ressortissants²³. Des mesures de quarantaine ont également été adoptées par certains pays, qui ont exigé l'isolement des passagers entrant sur leur territoire pendant une période minimum (généralement 10 à 14 jours) dès leur arrivée.

Dans l'ensemble, l'immense majorité des pays du monde entier ont rapidement mis en place des mesures de restriction de voyage – internes et internationales – pour cause de COVID-19, surtout entre la fin de mars et le début d'avril 2020 (voir figure 7). Si les restrictions à la mobilité internationale étaient plus susceptibles d'être mises en place au début de la pandémie, on constate néanmoins que les mesures de lutte contre la maladie étaient plus variées au cours des premières semaines (y compris le dépistage précoce), probablement parce que les gouvernements avaient besoin d'évaluer la gravité de la crise dans une période d'incertitude inédite. Une fois que les pays ont pris conscience de la gravité de la COVID-19, on a assisté à une forte hausse des restrictions de voyage internes et internationales.

19 McAuliffe, 2020.

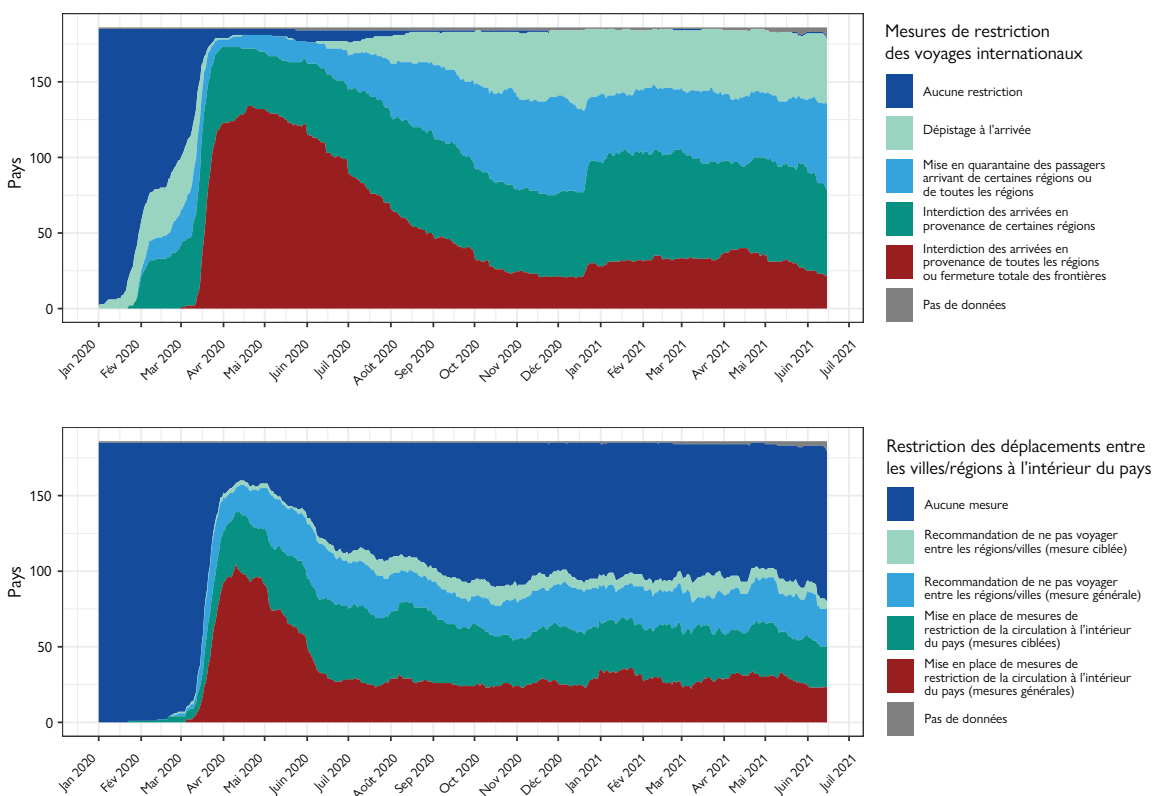
20 Hale et al., 2021.

21 Voir <https://migration.iom.int/>.

22 Hale et al., 2021.

23 OIM, 2020b; Al Jazeera, 2020.

Figure 7. Restrictions de voyage imposées dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 : mesures internationales et nationales, janvier 2020-juin 2021, tous pays confondus



Source : Hale et al., 2021.

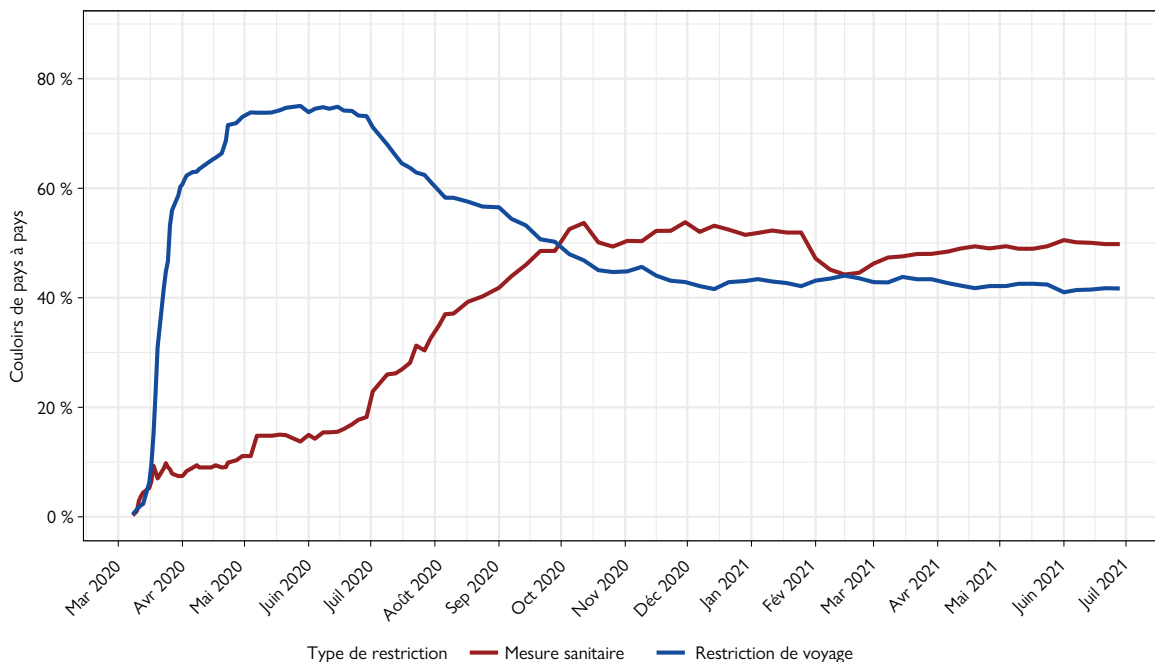
Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, par exemple, les mesures qui limitent la délivrance de visas, les départs ou les sorties et la circulation sur le territoire national, ainsi que les mesures d'interdiction d'entrée visant les ressortissants de certains pays.

La figure 7 montre que les mesures de restriction ont évolué différemment : en effet, un an après la déclaration de pandémie de COVID-19, le 10 mars 2020, par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des restrictions aux déplacements internationaux étaient toujours en place, sous une forme ou une autre, dans tous les pays du monde²⁴. À l'inverse, les mesures de restriction internes ont diminué au fil du temps. Cela étant, ces données font ressortir trois points essentiels :

- Si tous les pays imposent des restrictions à la mobilité internationale sous une forme ou une autre, il existe néanmoins une grande variété de mesures, notamment le dépistage, la mise en quarantaine et les interdictions (totales ou spécifiques);
- Un an après le début de la pandémie, plus de la moitié des pays imposaient une interdiction de voyager (totale ou spécifique);
- Un an après le début de la pandémie, plus d'un tiers des pays appliquaient des restrictions de voyage internes.

Si l'on examine les restrictions de voyage liées à la COVID-19 au fil du temps, il apparaît que celles-ci, ainsi que les restrictions aux frontières et les mesures sanitaires ont évolué à mesure que la technologie et les capacités logistiques à l'appui des mesures sanitaires ont été développées et déployées. En octobre 2020, la mise en place du dépistage avant le voyage, de la quarantaine et de l'entrée avec certificat de vaccination a permis à différents pays de remplacer les restrictions de voyage par des mesures sanitaires.

Figure 8. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 : mars 2020-juin 2021, tous pays confondus

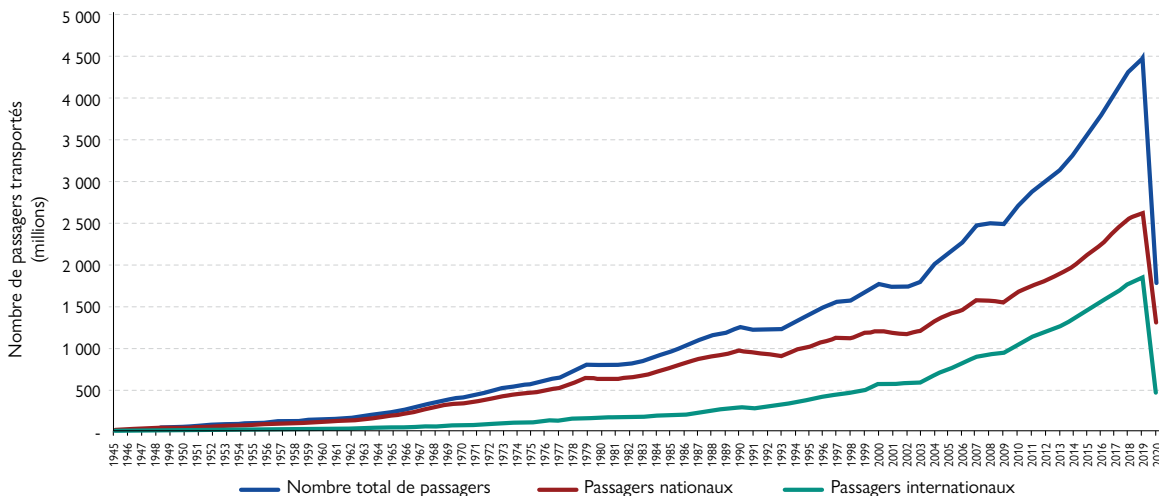


Source : OIM, 2021a.

Notes : Seuls les pays (et non les territoires) sont inclus dans cette analyse. Les mesures sanitaires comprennent le dépistage et la surveillance des cas, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage comprennent les restrictions applicables aux passagers sur la base de la nationalité ou de la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité.

Les incidences des restrictions de déplacement liées à la COVID-19 apparaissent clairement lorsqu'on examine le nombre de passagers aériens. Les chiffres à long terme montrent que les restrictions de voyage liées à la COVID-19 ont eu de lourdes conséquences pour les voyages aériens internationaux et nationaux en 2020. Le nombre total de passagers aériens a chuté de 60 %, passant d'environ 4,5 milliards en 2019 à 1,8 milliard en 2020 (figure 9).

Figure 9. Passagers transportés par avion dans le monde, 1945-2020



Source : OACI, 2021.

Dans l'ensemble, nous pouvons constater que la COVID-19 a eu un fort impact sur les voyages, et, par conséquent, sur la migration. En effet, les restrictions sont restées en place plus longtemps que beaucoup ne l'avaient prévu, en partie à cause des défis posés par les nouveaux variants et les «vagues» épidémiques. Si nous ne savons pas encore en détail quelles seront les répercussions à long terme de la pandémie, l'analyse livrée au chapitre 5 laisse entrevoir que la migration et la mobilité évoluent dans plusieurs domaines clés.

La COVID-19 et les migrants en détresse

Les restrictions à la mobilité mises en place pendant la pandémie de COVID-19 ont entraîné des problèmes majeurs pour certains migrants et aggravé les vulnérabilités existantes. Après la fermeture des frontières, des milliers de migrants se sont trouvés bloqués, notamment des travailleurs saisonniers, des détenteurs de permis de séjour temporaire, des étudiants internationaux, des migrants voyageant à des fins de traitement médical, des bénéficiaires de l'aide au retour volontaire et à la réintégration, des marins et bien d'autres.

À la mi-2020, les restrictions liées à la pandémie avaient bloqué près de 3 millions de personnes en dehors de leur pays d'origine, dont la plupart étaient des voyageurs fréquents, tels que des travailleurs migrants, des étudiants ou des touristes. Beaucoup d'entre eux n'ont pas pu bénéficier de services consulaires, notamment en ce qui concerne leur statut juridique dans le pays, et certains n'avaient pas l'argent nécessaire pour se nourrir et se loger. La majorité d'entre eux se trouvaient au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (environ 1,3 million), mais aussi en Asie et dans le Pacifique (environ 977 000).

Si les problèmes particuliers rencontrés par ces migrants, de même que leurs situations, étaient très divers, on peut toutefois les répartir dans deux grandes catégories. La première concerne les problèmes liés à la circulation des personnes, engendrés par l'immobilité créée par les mesures de restriction d'urgence imposées aux transports et à la circulation. Les coûts associés au voyage de retour au pays et la logistique qu'il exige étaient d'autres défis de taille. En outre, l'absence de collaboration entre pays d'origine, de destination et de transit avait encore aggravé ces problèmes de circulation.

La seconde catégorie concerne les vulnérabilités associées au statut migratoire des migrants. Ce statut peut empêcher toute possibilité d'accès à une aide publique, ce qui peut plonger les intéressés dans l'extrême pauvreté ou les exposer à ce risque. Parmi les autres facteurs de vulnérabilité, citons la xénophobie et la stigmatisation, le blocage de personnes en mer ou encore les risques sanitaires accrus pour les personnes vivant dans des abris surpeuplés et/ou qui ne peuvent accéder aux programmes de vaccination contre la COVID-19.

Sources : OIM, 2020c; Benton *et al.*, 2021

Travailleurs migrants

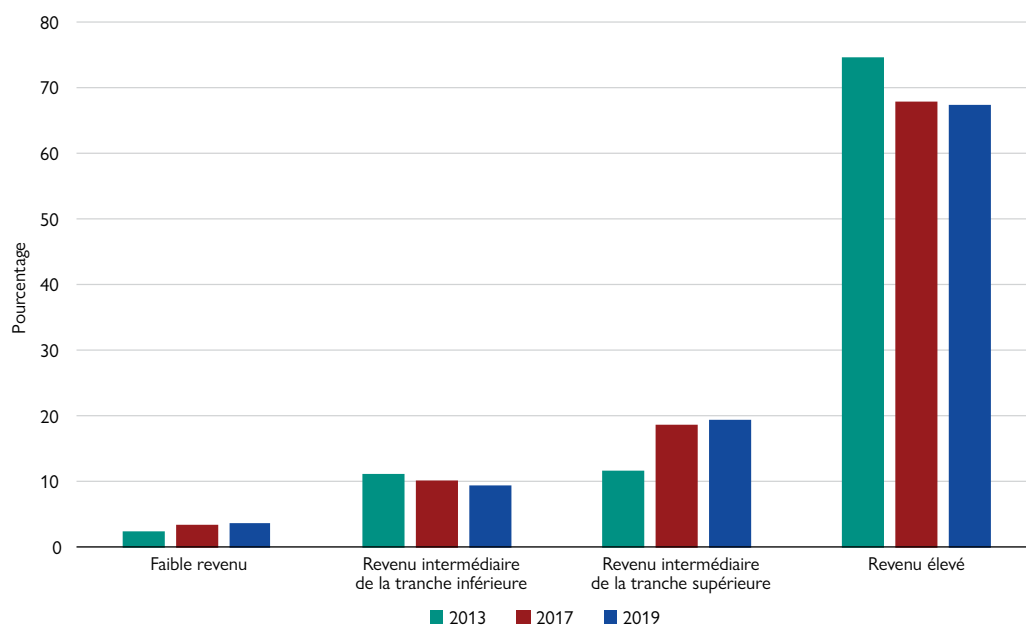
Les dernières estimations disponibles font état d'environ 169 millions de travailleurs migrants dans le monde en 2019, ce qui représente près des deux tiers (62 %) de la population mondiale de migrants internationaux cette année-là (272 millions)²⁵. Il convient de noter que ces estimations sont antérieures à la pandémie de COVID-19, qui a touché la migration de main-d'œuvre internationale à maints égards, mais elles constituent un point de référence pour évaluer les effets de la pandémie à l'avenir²⁶. Rapportée à la population mondiale de migrants internationaux en âge de travailler – 15 ans ou plus (245,6 millions) – la part des travailleurs migrants s'élève à 68,8 %.

En 2019, 67 % des travailleurs migrants – soit environ 113,9 millions de personnes – résidaient dans des pays à revenu élevé, 49 millions (29 %) dans des pays à revenu intermédiaire, et 6,1 millions (3,6 %) dans des pays à faible revenu. Si nous ne sommes pas en mesure de comparer le nombre de travailleurs migrants au fil du temps, il est néanmoins utile d'étudier l'évolution de leur répartition proportionnelle. La concentration de travailleurs migrants internationaux vivant dans des pays à revenu moyen de la tranche supérieure ou élevée est restée stable (86,4 % en 2013, 86,5 % en 2017, et 86,9 % en 2019). Toutefois, une nette évolution a été observée au sein de ces deux catégories au fil du temps; en effet, entre 2013 et 2019, les pays à revenu élevé ont enregistré une baisse de 7,3 points de pourcentage de la part de travailleurs migrants (de 74,7 % à 67,4 %), alors que celle-ci a augmenté de 7,8 points de pourcentage (de 11,7 % à 19,5 %) dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (voir la figure 10). Cette nette évolution peut s'expliquer par la croissance économique des pays à revenu intermédiaire et/ou par des changements de la réglementation relative à l'immigration de main-d'œuvre dans les pays à revenu élevé. La part de travailleurs migrants dans la population active totale était relativement faible dans les pays à faible revenu (2,3 %), à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (1,4 %) et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (2,2 %), mais bien plus élevée dans les pays à revenu élevé (18,2 %).

25 Les données de la présente sous-section sont fondées sur OIT, 2021, dont elles sont tirées. Prière de se reporter à ce document pour des notes explicatives, une analyse approfondie et pour les limites et avertissements afférents aux chiffres et tendances cités. Des informations plus générales sur l'emploi des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE sont données dans OCDE, s.d.b.

26 Voir, par exemple, OIT, 2021.

Figure 10. Travailleurs migrants par niveau de revenu des pays de destination, 2013, 2017 et 2019



Source : OIT, 2018 ; OIT, 2021.

En 2019, les travailleurs migrants de sexe masculin (98,9 millions, soit 58,5 %) étaient de 28,8 millions plus nombreux que les femmes (70,1 millions, soit 41,5 %), dans un contexte où le nombre d'hommes en âge de travailler parmi les migrants internationaux était plus élevé que le nombre de femmes (128 millions, soit 52,1 %, contre 117,6 millions, soit 47,9 %). Cela représente une légère évolution, depuis 2013, vers une population de travailleurs migrants où l'écart entre les hommes et les femmes est encore plus marqué, puisque les hommes représentaient alors 55,7 % de la population de travailleurs migrants et les femmes 44,3 %. Voir le tableau 2 pour d'autres ventilations par niveau de revenu et par sexe.

Tableau 2. Travailleurs migrants internationaux, par sexe et par niveau de revenu des pays de destination, 2019

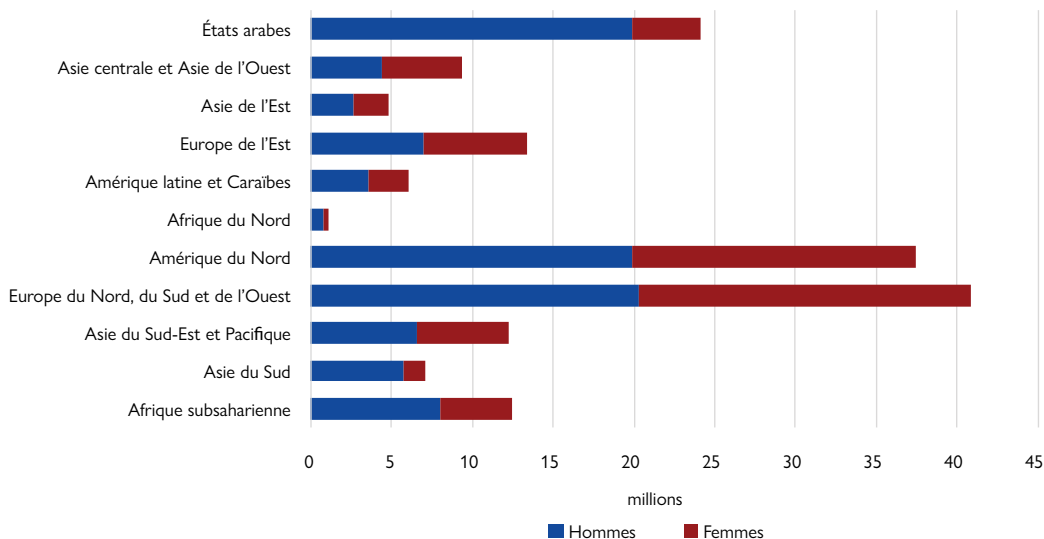
	Travailleurs migrants (millions)			En proportion du nombre total de travailleurs migrants (%)		
	M	F	Total	M	F	Total
Faible revenu	3,7	2,4	6,1	2,2	1,4	3,6
Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	10,5	5,6	16,0	6,2	3,3	9,5
Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	19,5	13,5	33,0	11,5	8,0	19,5
Revenu élevé	65,3	48,5	113,9	38,6	28,7	67,4
Total mondial	98,9	70,1	169,0	58,5	41,5	100,0

Source : OIT, 2021.

Ces données font apparaître que la population de travailleurs migrants internationaux se caractérise actuellement par des disparités entre les sexes et une concentration géographique. Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes parmi les travailleurs migrants dans le monde (voir le tableau 2). La répartition par sexe fait apparaître une proportion d'hommes nettement supérieure à celle des femmes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, contrastant avec la répartition des sexes dans les pays à revenu élevé.

Sur le plan géographique, comme l'indique la figure 11 ci-après, 102,4 millions, soit près de 61 % de tous les travailleurs migrants, résidaient dans trois sous-régions : l'Amérique du Nord; les États arabes; et l'Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest²⁷. Deux régions affichent un déséquilibre marquant dans la répartition des sexes parmi les travailleurs migrants : l'Asie du Sud (5,7 millions d'hommes contre 1,4 million de femmes) et les États arabes (19,9 millions d'hommes contre 4,2 millions de femmes). La région des États arabes est l'une des principales destinations de travailleurs migrants, où ils représentent 41,4 % de l'ensemble de la population active et peuvent être prépondérants dans des secteurs clés.

Figure 11. Répartition géographique des travailleurs migrants par sexe (en millions), 2019



Source : OIT, 2021.

Note : Cette figure reprend les régions et sous-régions de l'OIT et n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM. Voir l'appendice A du document de l'OIT, 2021 pour plus d'informations sur les ventilations régionales. La suite de ce chapitre renvoie aux régions géographiques du DESA.

27 La catégorie « États arabes » de l'OIT comprend les pays et territoires suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen et les Territoires palestiniens.

Programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM

L'OIM met en œuvre des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) depuis 1979. Ces programmes recouvrent diverses activités, qui sont généralement les suivantes : conseils avant le départ, achat de billets d'avion, assistance administrative et aide au voyage et, lorsque cela est possible, fourniture d'une aide à la réintégration.

En moyenne, l'OIM a prêté assistance à 34 000 migrants par an entre 2005 et 2014 au titre de ses programmes AVRR. Dans la logique de l'augmentation du volume des migrations ces dernières années, le nombre de retours s'est aussi accru (jusqu'à la pandémie de COVID-19). En 2019, les programmes AVRR ont permis à 64 958 migrants de quitter 136 pays d'accueil ou de transit pour revenir dans 164 pays ou territoires d'origine. Toutefois, ce chiffre a chuté de façon spectaculaire en 2020 à cause de la COVID-19. Tout au long de 2020, une aide au retour volontaire et à la réintégration a été apportée à 42 181 migrants (15 149 au T1, 2 588 au T2, 10 521 au T3 et 13 923 au T4) souhaitant quitter 139 pays ou territoires d'accueil ou de transit (88 au T1, 41 au T2, 84 au T3 et 122 au T4) pour revenir dans 150 pays ou territoires d'origine (136 au T1, 70 au T2, 110 au T3 et 132 au T4).

Sources : OIM, 2020d; OIM, 2020e; OIM, 2002f.

Rapatriements de fonds internationaux

Les rapatriements de fonds sont des transferts financiers ou en nature effectués directement par les migrants à l'intention de leur famille ou de leur communauté dans leur pays d'origine. La Banque mondiale rassemble des données mondiales sur les rapatriements de fonds internationaux, malgré les innombrables lacunes en matière de données, les différences de définition et les difficultés méthodologiques rencontrées pour rassembler des statistiques exactes²⁸. Cependant, ces données ne tiennent pas compte des flux non enregistrés qui passent par des voies formelles ou informelles, si bien que l'ampleur réelle des fonds rapatriés à l'échelle mondiale est probablement supérieure aux estimations disponibles²⁹. La pandémie a mis en évidence ce problème : en effet, les flux de rapatriements de fonds internationaux ont enregistré des résultats très positifs en 2020, démentant les prévisions catastrophiques initiales; ces résultats sont dus, en partie, à un recours accru aux voies formelles à cause des restrictions à la mobilité liées à la COVID-19, entre autres raisons (voir l'encadré ci-après)³⁰. En dépit de ces problèmes, les données disponibles font apparaître une tendance à la hausse sur le long terme depuis quelques années, les rapatriements de fonds internationaux étant passés de 128 milliards de dollars É.-U. en 2000 à 702 milliards de dollars É.-U. en 2020.

Alors qu'une baisse de 20 % était initialement prévue pour 2020 (estimation faite en avril de la même année)³¹, les données annuelles montrent que les rapatriements de fonds internationaux n'ont que légèrement diminué

28 Sauf indication contraire, les informations de la présente sous-section sont tirées et adaptées des données de la Banque mondiale concernant la migration et les rapatriements de fonds (Banque mondiale, s.d.). Les principales sources d'information utilisées sont les suivantes : les ensembles de données annuels de la Banque mondiale concernant les rapatriements de fonds (ibid.), le document *Migration and Development Brief 34* (Ratha et al., 2021) et le communiqué de presse du 12 mai (Banque mondiale, 2021a). Pour des notes explicatives et une analyse plus approfondie, et les avertissements, limites et méthodes associés aux chiffres et tendances présentés ici, prière de se reporter à ces sources ainsi qu'aux Recueils de statistiques sur la migration et le développement de la Banque mondiale, notamment à la dernière édition datant de 2016.

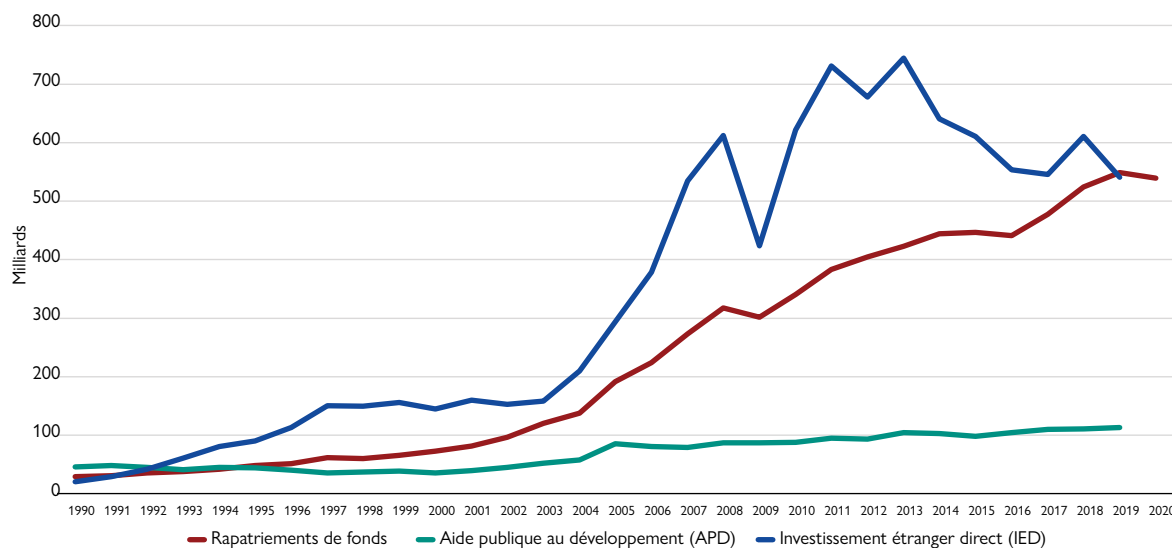
29 Banque mondiale, 2016.

30 FMI, 2020; OIM, 2020g; OIM, 2020h; OIM, 2020i; OIM, 2021b.

31 Ratha et al., 2020a.

(2,4 %) à l'échelle mondiale, pour passer de 719 milliards de dollars É.-U. en 2019 à 702 milliards de dollars É.-U. en 2020. Cependant, les trois années qui ont précédé 2020 ont toutes enregistré une hausse : les flux mondiaux (entrants) de rapatriements de fonds ont ainsi augmenté, selon les estimations, de 7,2 % entre 2016 et 2017 (passant de 597 milliards de dollars É.-U. à 640 milliards de dollars É.-U.), de 8,4 % entre 2017 et 2018 (passant de 640 milliards de dollars É.-U. à 694 milliards de dollars É.-U.), et de 3,6 % entre 2018 et 2019 (passant de 694 milliards de dollars É.-U. à 719 milliards de dollars É.-U.). Conformément à cette tendance, les fonds rapatriés vers les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (qui représentent la majorité des rapatriements de fonds effectués dans le monde) ont reculé en 2020 (passant de 548 milliards de dollars É.-U. en 2019 à 540 milliards de dollars É.-U.), après la tendance positive observée de 2016 à 2018 (passant de 441 milliards de dollars É.-U. en 2016 à 478 milliards de dollars É.-U. en 2017, puis à 524 milliards de dollars É.-U. en 2018). Depuis le milieu des années 1990, les rapatriements de fonds internationaux sont de loin supérieurs à l'aide publique au développement, définie comme étant l'aide des pouvoirs publics destinée à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement (voir la figure 12 ci-dessous)³².

Figure 12. Flux de rapatriements de fonds internationaux à destination des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (1990-2020)



Source : Banque mondiale, s.d. (page consultée en juin 2021).

Note : Tous les montants sont exprimés en milliards de dollars É.-U. (valeur nominale).

En 2020, l'Inde, la Chine, le Mexique, les Philippines et l'Égypte ont été (dans l'ordre décroissant) les cinq premiers pays bénéficiaires de rapatriements de fonds. L'Inde et la Chine étaient arrivées loin en tête, avec chacune plus de 59 milliards de dollars É.-U. de fonds rapatriés (voir le tableau 3). En 2020, deux pays du G7, la France et l'Allemagne, comptaient toujours parmi les dix principaux pays bénéficiaires dans le monde, un classement qu'elles occupent depuis 2005 (voir le tableau 3). Il convient toutefois de noter que la majorité des flux entrants ne sont pas des transferts aux ménages, mais les salaires des travailleurs frontaliers qui travaillent en Suisse, tout en résidant en France ou en Allemagne³³.

³² Voir, par exemple, OCDE, s.d.c, qui contient aussi des données sur l'aide publique au développement. De plus en plus de travaux étudient les incidences de cette tendance sur le développement et d'un point de vue économique et social.

³³ Eurostat, 2020.

Tableau 3. Dix principaux pays de destination/d'origine des rapatriements de fonds internationaux (2005-2020) (milliards de dollars É.-U. courants)

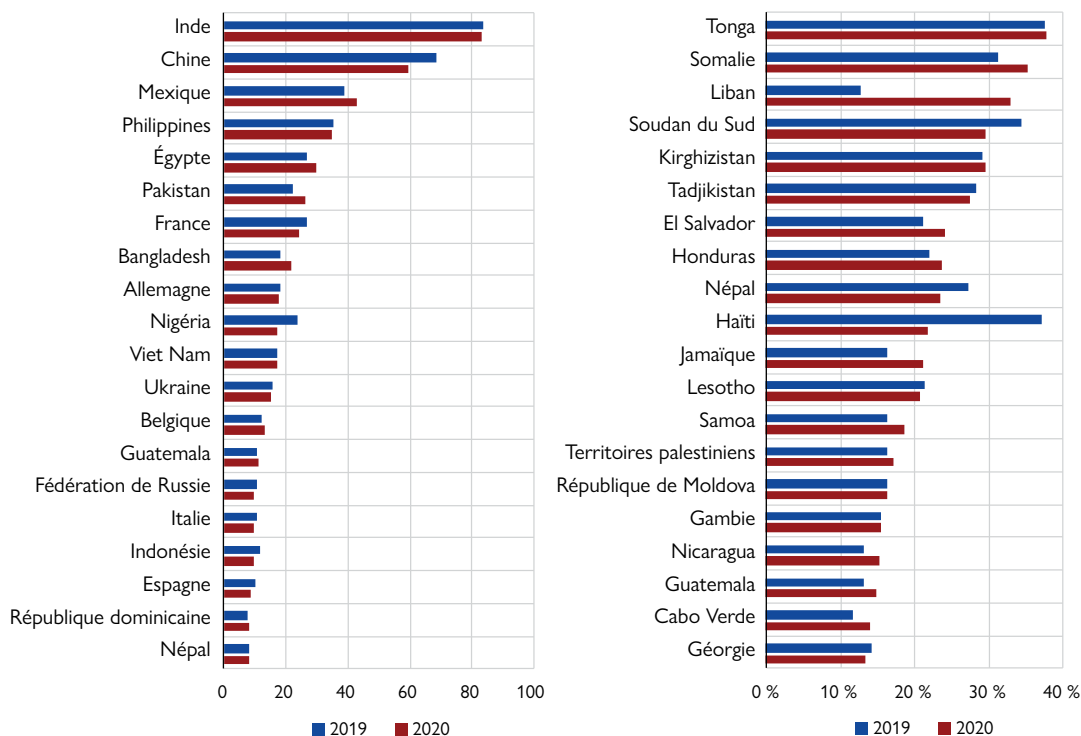
Principaux pays de destination des rapatriements de fonds							
2005		2010		2015		2020	
Chine	23,63	Inde	53,48	Inde	68,91	Inde	83,15
Mexique	22,74	Chine	52,46	Chine	63,94	Chine	59,51
Inde	22,13	Mexique	22,08	Philippines	29,80	Mexique	42,88
Nigéria	14,64	Philippines	21,56	Mexique	26,23	Philippines	34,91
France	14,21	France	19,90	France	24,07	Égypte	29,60
Philippines	13,73	Nigéria	19,74	Nigéria	20,63	Pakistan	26,11
Belgique	6,88	Allemagne	12,79	Pakistan	19,31	France	24,48
Allemagne	6,86	Égypte	12,45	Égypte	18,33	Bangladesh	21,75
Espagne	6,66	Belgique	10,99	Allemagne	15,58	Allemagne	17,90
Pologne	6,47	Bangladesh	10,85	Bangladesh	15,30	Nigéria	17,21
Principaux pays d'origine des rapatriements de fonds							
2005		2010		2015		2020	
États-Unis	47,75	États-Unis	50,53	États-Unis	60,72	États-Unis	68,00
Arabie saoudite	14,30	Arabie saoudite	27,07	Émirats arabes unis	40,70	Émirats arabes unis	43,24
Allemagne	12,71	Fédération de Russie	21,45	Arabie saoudite	38,79	Arabie saoudite	34,60
Suisse	10,86	Suisse	18,51	Suisse	26,03	Suisse	27,96
Royaume-Uni	9,64	Allemagne	14,68	Fédération de Russie	19,69	Allemagne	22,02
France	9,47	Italie	12,88	Allemagne	18,25	Chine	18,12
République de Corée	6,90	France	12,03	Koweït	15,20	Fédération de Russie	16,89
Fédération de Russie	6,83	Koweït	11,86	France	12,79	France	15,04
Luxembourg	6,74	Luxembourg	10,66	Qatar	12,19	Luxembourg	14,20
Malaisie	5,68	Émirats arabes unis	10,57	Luxembourg	11,19	Pays-Bas	13,92

Source : Banque mondiale, s.d. (page consultée en juin 2021).

Note : Tous les montants sont exprimés en milliards de dollars É.-U. (valeur nominale).

Il n'existe pas de consensus sur la façon de définir la «dépendance excessive» à l'égard des fonds rapatriés. On la mesure généralement en calculant le rapport entre les rapatriements de fonds et le produit intérieur brut (PIB). À l'heure actuelle, 29 pays (sur les 177 pour lesquels il existe des données) affichent un rapport rapatriements de fonds – PIB supérieur à 10 %. En 2020, les cinq principaux pays de destination des rapatriements de fonds en pourcentage du PIB étaient les Tonga (37,7 %), la Somalie (35,3 %), le Liban (32,9 %), le Soudan du Sud (29,5 %) et le Kirghizistan (29,4 %). Si, dans de nombreux pays, les niveaux sont restés similaires en 2020 et en 2019, le pourcentage du PIB a triplé au Liban, car le PIB de ce pays s'est effondré en 2020. En Haïti, en revanche, le volume des rapatriements de fonds rapporté au PIB a diminué de moitié en raison d'un accès limité aux monnaies locales et de la hausse possible des coûts de transfert. Une forte dépendance à l'égard des fonds rapatriés peut développer une culture de dépendance dans le pays bénéficiaire, ce qui risque non seulement de réduire la participation au marché du travail, mais aussi de ralentir la croissance économique³⁴. Une trop grande dépendance à l'égard des rapatriements de fonds rend également l'économie plus vulnérable aux variations subites du volume des fonds rapatriés³⁵.

Figure 13. Vingt principaux pays/territoires destinataires de rapatriements de fonds internationaux : montant en milliards de dollars É.-U. (colonne de gauche) et en pourcentage du PIB (colonne de droite), 2019-2020



Source : Banque mondiale, s.d. (page consultée en juin 2021).

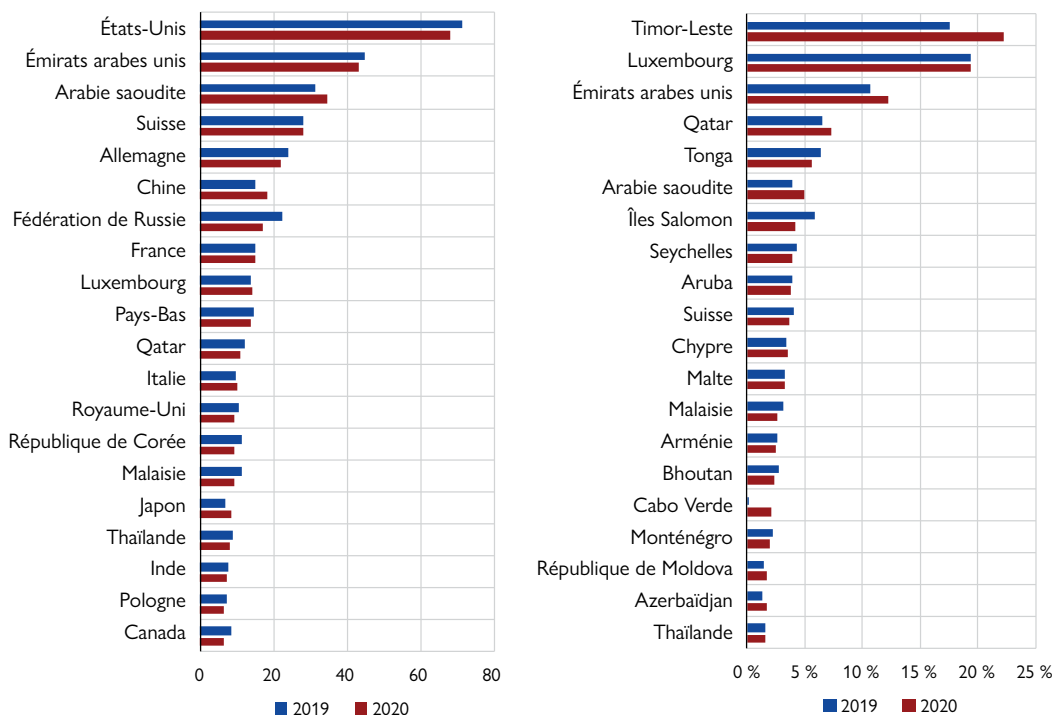
Note : Tous les montants sont exprimés en milliards de dollars É.-U. (valeur nominale). Le Yémen n'a pas été inclus car les données sur les rapatriements de fonds le concernant n'ont pas été mises à jour.

34 Amuedo-Dorantes, 2014.

35 Ghosh, 2006.

Les pays à revenu élevé sont presque toujours la principale source de rapatriements de fonds. Depuis des décennies, les États-Unis sont invariablement le premier pays d'origine des rapatriements de fonds dans le monde (68 milliards de dollars É.-U. en 2020), devant les Émirats arabes unis (43,24 milliards de dollars É.-U.), l'Arabie saoudite (34,60 milliards de dollars É.-U.) et la Suisse (27,96 milliards de dollars É.-U.). Le cinquième pays d'envoi de fonds en 2019 et 2020 était l'Allemagne (respectivement 23,94 milliards de dollars É.-U. et 22,02 milliards de dollars É.-U.). Parallèlement à son statut de principal pays bénéficiaire, la Chine (classée par la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure) a aussi été une source importante de rapatriements de fonds internationaux : 15,14 milliards de dollars É.-U. en 2019, et 18,12 milliards de dollars É.-U. en 2020.

Figure 14. Vingt principaux pays/territoires expéditeurs de rapatriements de fonds : montant en milliards de dollars É.-U. (colonne de gauche) et en pourcentage du PIB (colonne de droite), 2019-2020



Source : Banque mondiale, s.d. (page consultée en juin 2021)

Note : Tous les montants sont exprimés en milliards de dollars É.-U. (valeur nominale).

COVID-19, rapatriements de fonds internationaux et numérisation

En 2020, de nombreux analystes du monde entier ont suivi de près les dernières informations et analyses disponibles afin de comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les migrations et la mobilité, du point de vue des rapatriements de fonds internationaux^a. Tout au long de cette même année, les données sur les fonds rapatriés de plusieurs pays ont défié les prévisions de la Banque mondiale, qui s'attendait à une forte baisse des rapatriements de fonds dans le monde, certains pays affichant même des envois mensuels record dès le milieu de 2020.

Selon le rapport de la Banque mondiale de mai 2021^b, les flux de rapatriement de fonds ont fait preuve de résistance pendant la crise de la COVID-19. En 2020, les envois officiellement enregistrés ont atteint 702 milliards de dollars É.-U., soit seulement 2,4 % de moins qu'en 2019 (719 milliards de dollars É.-U.), démentant ainsi les estimations précédentes (572 milliards de dollars É.-U. en avril 2020^c et 666 milliards de dollars É.-U. en octobre 2020^d).

Outre les mesures politiques qui ont été prises pour soutenir les rapatriements de fonds et améliorer la situation économique, il semble que l'abandon des voies informelles (telles que le transport d'argent liquide par-delà les frontières) au profit de canaux plus formels grâce à une numérisation accrue des transferts financiers, explique dans une large mesure la baisse plus lente que prévu des flux de rapatriements de fonds. C'est pourquoi les données officielles devraient normalement refléter une hausse des rapatriements de fonds, même si le volume réel de l'ensemble des rapatriements de fonds internationaux (formels et informels) peut avoir diminué. Au Mexique, par exemple, les rapatriements de fonds informels ont fait place à des transferts formels lorsque les passages frontaliers ont été limités en 2020 et que les virements électroniques sont devenus la seule possibilité d'envoyer des fonds^e.

Plusieurs pays ont pris des mesures pour promouvoir l'utilisation de services numériques pendant la pandémie, et les plateformes d'argent mobile ont rendu le rapatriement de fonds moins cher et plus rapide que les transferts bancaires ou en espèces traditionnels. Grâce à l'argent mobile, il est devenu plus facile de tracer les rapatriements de fonds, de sorte que cette méthode est plus sûre que les canaux informels^f.

Cependant, le coût des rapatriements de fonds vers les pays d'origine, en particulier en Afrique subsaharienne, reste élevé, malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale depuis la fin des années 2000 pour le réduire. En mars 2021, un rapatriement de fonds international coûte en moyenne 6,38 % du montant envoyé (les ODD ciblent une baisse à moins de 3 %), et dans 26 % des couloirs entre pays le coût de transfert total se situe à plus de 5 % (les ODD ciblent la disparition complète de tels couloirs)^g.

La COVID-19 pourrait donner le coup de pouce supplémentaire pour développer les canaux de rapatriement de fonds et abaisser les coûts grâce à la technologie.

a OIM, 2020g; OIM, 2020h; OIM, 2020i, OIM, 2021b.

b Ratha *et al.*, 2021.

c Ratha *et al.*, 2020a.

d Ratha *et al.*, 2020b.

e Dinarte *et al.*, 2021.

f Aron et Muellbauer, 2019.

g Banque mondiale, 2021b.

Réfugiés et demandeurs d'asile

À la fin de 2020, on comptait 26,4 millions de réfugiés dans le monde, dont 20,7 millions relevaient du mandat du HCR et 5,7 millions étaient enregistrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)³⁶. Le nombre total de réfugiés est le plus élevé jamais enregistré, malgré un ralentissement du rythme de croissance annuel depuis 2012.

Environ 4,1 millions de personnes ont sollicité une protection internationale et attendaient la détermination du statut de réfugié. Ces personnes sont appelées «demandeurs d'asile». En 2020, 1,1 million de demandes d'asile ont été déposées en première instance dans le monde. Cette baisse de 45 % par rapport aux 2 millions de l'année précédente représente la plus forte diminution annuelle depuis 2000, date à laquelle les demandes d'asile ont commencé à être regroupées par le HCR à l'échelle mondiale. Ce recul est la conséquence directe des restrictions à la mobilité imposées pour lutter contre la COVID-19. Les États-Unis sont restés le premier pays de destination, avec environ 250 800 demandes, soit 14 % de moins que l'année précédente (301 000). L'Allemagne arrivait au deuxième rang, avec 102 600 nouvelles demandes, ce qui représente une baisse notable par rapport à 2019 (142 500) et le plus bas niveau enregistré depuis près de 10 ans.

À la fin de 2020, environ 38 % des réfugiés dans le monde avaient moins de 18 ans (8 millions sur les 20,7 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR). Environ 21 000 demandes d'asile individuelles ont été déposées par des enfants non accompagnés et séparés de leur famille en 2020, ce qui représente un recul par rapport aux 25 000 demandes déposées l'année précédente.

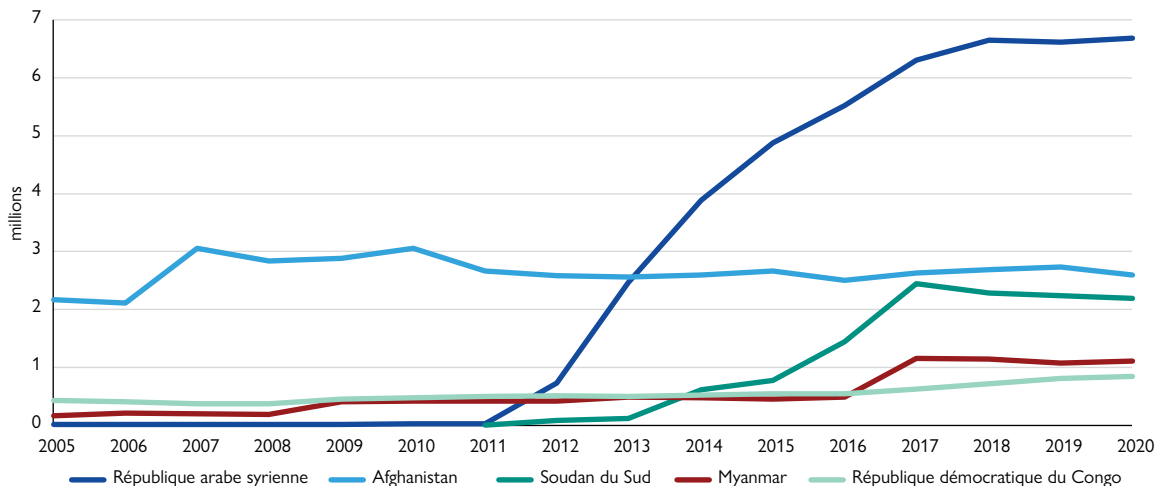
Comme indiqué dans les rapports précédents, les données et tendances actuelles s'expliquent dans une large mesure par la persistance ou la reprise de conflits dans des pays clés. Parmi la population totale de réfugiés relevant du mandat du HCR à la fin de 2020, plus de 80 % venaient des 10 principaux pays d'origine – République arabe syrienne, Afghanistan, Soudan du Sud, Myanmar, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, République centrafricaine, Érythrée et Burundi. Un grand nombre de ces pays figurent parmi les principaux pays sources de réfugiés depuis au moins sept ans.

En raison du conflit en cours en République arabe syrienne depuis 10 ans, le nombre de réfugiés syriens est passé à quelque 6,7 millions de personnes, soit environ 100 000 de plus que l'année précédente; la République arabe syrienne reste ainsi le principal pays d'origine de réfugiés pour la septième année consécutive. L'instabilité et la violence qui font de l'Afghanistan une importante source de réfugiés depuis plus de 30 ans perdurent : avec 2,6 millions de réfugiés en 2020 (contre 2,7 millions en 2019), l'Afghanistan arrive au deuxième rang des principaux pays d'origine dans le monde. Depuis que la violence à grande échelle a éclaté dans le pays à la mi-2016, le Soudan du Sud est resté le troisième pays d'origine de réfugiés, avec 2,2 millions de réfugiés à la fin de 2020. Les réfugiés originaires de la République arabe syrienne, d'Afghanistan, du Soudan du Sud, du Myanmar et de la République démocratique du Congo représentaient plus de la moitié de la population mondiale de réfugiés. La figure 15 montre l'évolution du nombre de réfugiés pour les cinq premiers pays d'origine entre 2005 et 2020. Les répercussions du conflit syrien apparaissent clairement : en 2010, la République arabe syrienne était le pays source de moins de 30 000 réfugiés et demandeurs d'asile, et arrivait au troisième rang des principaux pays d'accueil au monde, avec plus de 1 million de réfugiés, principalement originaires d'Iraq³⁷.

36 Les informations de la présente sous-section sont tirées et adaptées de HCR, 2021a. Prière de se reporter à ces documents pour des notes explicatives et une analyse approfondie, et pour les avertissements, limites et méthodes associés aux chiffres et tendances indiqués. Les précédents rapports *Tendances mondiales* ainsi que la base de données de statistiques démographiques du HCR (HCR, s.d.a) sont d'autres sources d'information clés.

37 HCR, 2011.

Figure 15. Nombre de réfugiés venant des cinq principaux pays d'origine, 2005-2020 (millions)

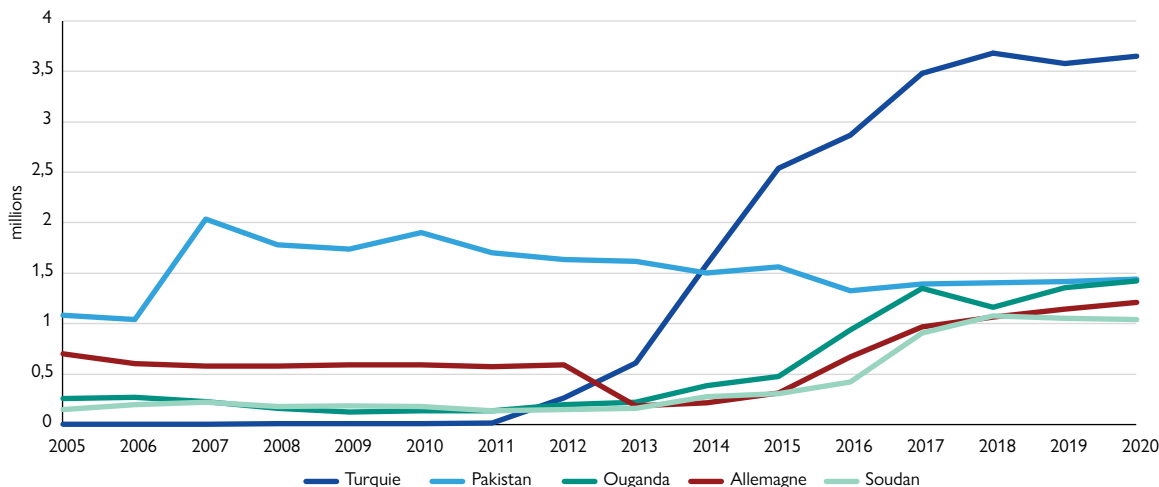


Source : HCR, s.d.a. (page consultée le 23 juin 2021).

Note : Le Soudan du Sud est devenu un pays en 2011.

Comme lors des années précédentes, plus de la moitié des réfugiés résidaient dans 10 pays. En 2020, avec plus de 3,6 millions de réfugiés, pour la plupart des Syriens, la Turquie était le principal pays d'accueil au monde pour la cinquième année consécutive. Signe de la forte proportion de Syriens dans la population mondiale de réfugiés, un autre pays frontalier, le Liban, figurait parmi les 10 premiers pays d'accueil. Le Pakistan et la République islamique d'Iran faisaient aussi partie des 10 principaux pays d'accueil de réfugiés; ce sont eux qui abritent le plus grand nombre de réfugiés originaires d'Afghanistan, qui est le deuxième pays d'origine. Les cinq autres pays figurant parmi les 10 premiers pays d'accueil sont l'Ouganda, l'Allemagne, le Soudan, le Bangladesh et l'Éthiopie. La grande majorité des réfugiés (73 %) étaient accueillis dans des pays voisins. Selon le HCR, les pays les moins avancés, tels que le Bangladesh, le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda et le Yémen, accueillaient 27 % de la population mondiale de réfugiés (6,7 millions).

Figure 16. Nombre de réfugiés dans les cinq principaux pays d'accueil en 2020 (en millions)



Source : HCR, s.d.a (page consultée le 23 juin 2021).

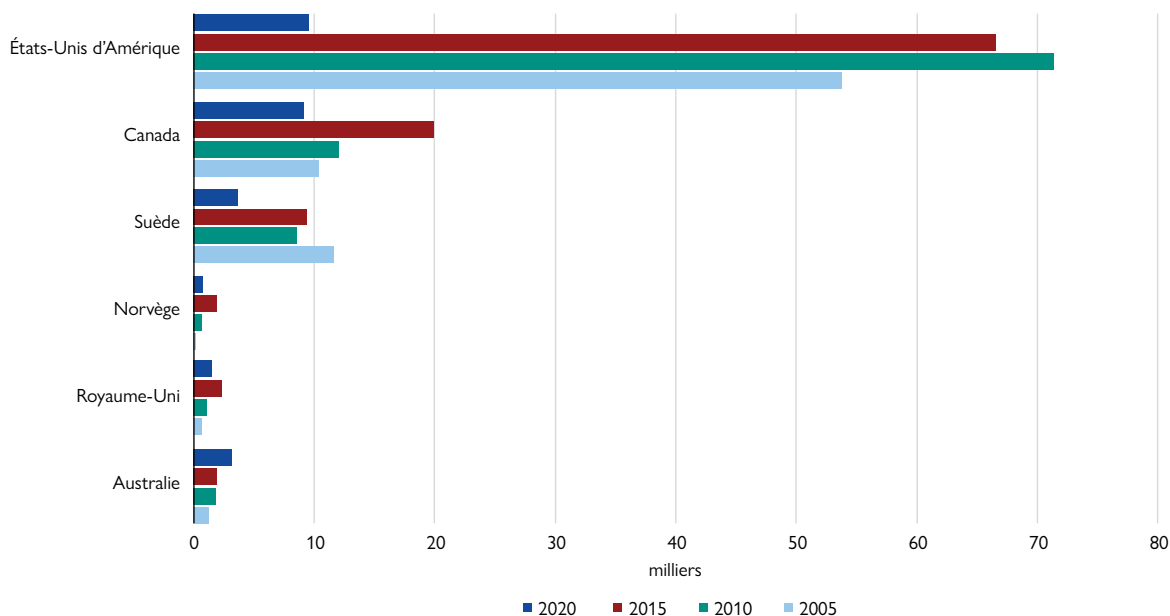
En 2020, plus de 250 000 réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine, soit 21 % de moins que l'année précédente (317 000). Près de la moitié des retours (122 000) étaient à destination du Soudan du Sud, principalement au départ de l'Ouganda (74 000). En 2020, le Soudan du Sud a enregistré le plus grand nombre de retours de réfugiés, dépassant la République arabe syrienne.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées pour mesurer le nombre de personnes bénéficiant d'une intégration locale, le HCR estime qu'en 2020, 28 pays (contre 25 en 2019) avaient signalé la naturalisation d'au moins un réfugié, ce qui représente un nombre total de près de 34 000 réfugiés naturalisés sur l'ensemble de l'année (soit une nette diminution par rapport aux quelque 55 000 réfugiés nouvellement naturalisés en 2019, mais une augmentation par rapport aux 23 000 cas enregistrés en 2016). En 2020, 85 % des naturalisations ont eu lieu en Europe, dont la majorité (environ 25 700 réfugiés) aux Pays-Bas. Le Canada (environ 5 000 réfugiés) et la France (environ 2 500 réfugiés) arrivaient, respectivement, au deuxième et au troisième rang.

En 2020, quelque 34 400 réfugiés ont été admis aux fins de réinstallation à l'échelle mondiale, ce qui représente une diminution radicale par rapport à 2019 (plus de 107 700 réfugiés réinstallés). Les principaux pays de réinstallation ont été les États-Unis (9 600 réfugiés) et le Canada (9 200 réfugiés), mais ces chiffres représentent une baisse considérable par rapport à l'année précédente (27 500 et 30 100, respectivement). Au total, l'Union européenne a réinstallé 11 600 réfugiés. Les réfugiés syriens, qui représentent un tiers des réfugiés réinstallés, ont été les principaux bénéficiaires, suivis par les réfugiés congolais (12 %).

Le recul prononcé des réinstallations de réfugiés s'explique en partie par la pandémie, qui a fortement limité la mobilité internationale dans le monde entier. La diminution du nombre de réfugiés réinstallés aux États-Unis est également due à un abaissement significatif du plafond d'admission de réfugiés (nombre de réfugiés admis aux fins de réinstallation chaque année budgétaire) et au renforcement du contrôle de sécurité pour les réfugiés originaires de pays « à haut risque », qui s'est traduit par une diminution des admissions de réfugiés venant de ces pays. La figure 17 donne un aperçu des statistiques de réinstallation pour certains pays clés entre 2005 et 2020.

Figure 17. Nombre de réfugiés réinstallés par grand pays de réinstallation en 2005-2020



Source : HCR, s.d.b (page consultée le 23 juin 2021).

Ces dix dernières années, le nombre de réfugiés devant être réinstallés nécessitant une réinstallation a augmenté de façon spectaculaire, puisqu'il a presque doublé. Selon les estimations du HCR, quelque 805 000 réfugiés avaient besoin d'être réinstallés en 2011; en 2021, ce chiffre est passé à 1,4 million³⁸.

Le nombre de réfugiés réinstallés a fluctué au fil des ans. En 2005, près de 81 000 réfugiés ont été réinstallés, contre environ 34 000 en 2020, et près de 108 000 en 2019. Dans l'ensemble, le nombre de réinstallations n'a pas suivi la forte augmentation des besoins (voir le tableau 4).

Tableau 4. Nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés et nombre de réfugiés réinstallés dans le monde, depuis 2005

	Estimations des besoins totaux de réinstallation (y compris la planification pluriannuelle), en nombre de personnes	Arrivées de personnes admises aux fins de réinstallation
2005	–	80 734
2006	–	71 660
2007	–	75 271
2008	–	88 772
2009	–	112 455
2010	–	98 719
2011	805 535	79 727
2012	781 299	88 918
2013	859 305	98 359
2014	690 915	105 148
2015	958 429	106 997
2016	1 153 296	172 797
2017	1 190 519	102 709
2018	1 195 349	92 348
2019	1 428 011	107 729
2020	1 440 408	34 383
2021	1 445 383	–

Source : HCR, s.d.b (page consultée le 23 juin 2021).

Note : Le rapport du HCR intitulé *Projected Global Resettlement Needs Report* est disponible depuis 2011.

Rôle de l'OIM en matière de réinstallation

L'OIM joue un rôle essentiel en matière de réinstallation dans le monde entier. Aider les États à réinstaller des réfugiés et autres arrivants humanitaires est l'un des objectifs fondamentaux et fait partie de ses activités courantes les plus importantes. Au-delà des programmes classiques de réinstallation de réfugiés et d'admission humanitaire, de plus en plus d'États s'intéressent à d'autres formes d'admission ou en mettent déjà en œuvre, telles que des parrainages privés, des bourses universitaires ou des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre. Les données de l'OIM relatives au transport à des fins d'aide à la réinstallation portent sur le nombre total de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation qui voyagent sous ses auspices au départ de divers pays vers des destinations du monde entier au cours d'une période donnée.

En 2019, environ 107 000 personnes ont voyagé sous les auspices de l'OIM au titre de programmes de réinstallation, principalement au départ des pays suivants : Afghanistan, Égypte, Éthiopie, Iraq, Jordanie, Kenya, Liban, Turquie, Ouganda, Ukraine et République-Unie de Tanzanie^a. Sur les 107 000 bénéficiaires précités, quelque 30 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale ont été réinstallées dans 18 pays européens, ce qui représente 30 % des dossiers de réinstallation et d'admission humanitaire pris en charge par l'OIM dans le monde.

En 2020, l'OIM a aidé plus de 27 États à assurer la réinstallation, l'admission humanitaire et la réimplantation de 40 536 réfugiés et autres personnes en situation de vulnérabilité, notamment au départ de l'Afghanistan, de la Grèce, de la Jordanie, du Liban et de la Turquie. Les trois principaux pays de réinstallation étaient les États-Unis, le Canada et la Suède. Parmi les bénéficiaires précités, 3 063 personnes ayant besoin d'une protection internationale ont été réimplantées, au départ de la Grèce, de l'Italie et de Malte, dans 14 pays de destination de l'Espace économique européen, le plus souvent par vol charter.

L'OIM aide ses États Membres à mettre en œuvre divers programmes de réinstallation, de réimplantation et d'admission humanitaire, dont la plupart sont bien établis, tandis que d'autres sont des réponses spéciales à des crises de migration forcée particulières.

Étant donné l'importance des besoins et le manque de places disponibles pour la réinstallation, l'OIM continue de collaborer avec des acteurs afin d'améliorer l'accessibilité à des voies sûres et légales. Dans le cadre d'accords de coopération, elle fournit aux parties prenantes les informations voulues et communique des données à des partenaires clés, tels que le HCR, les pays de réinstallation et les organismes spécialisés. En collaboration étroite avec le HCR, elle s'emploie régulièrement à vérifier et à mieux harmoniser les données agrégées relatives à la réinstallation, en particulier les chiffres concernant les départs. De plus amples informations sur les activités de réinstallation de l'OIM se trouvent à l'adresse www.iom.int/fr/reinstallation.

a OIM, 2020j.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) rassemble des données sur deux types de déplacement interne : les nouveaux déplacements pendant une période donnée, et la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à un moment donné. Ces informations statistiques sont classées en fonction de deux grandes causes de déplacement : a) les catastrophes, et b) les conflits et la violence. Cependant, l'IDMC est conscient des problèmes que pose la distinction entre catastrophes et conflits en tant que causes immédiates de déplacements, et souligne la nécessité croissante de trouver des moyens de mieux rendre compte des déplacements dans le contexte de facteurs multiples³⁹. Les mesures visant à freiner la propagation de la COVID-19 ont entravé la collecte de données sur les déplacements⁴⁰.

Au 31 décembre 2020, on estimait à 48 millions le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit ou de la violence dans 59 pays et territoires, ce qui représente un chiffre record depuis que l'IDMC a commencé son suivi, en 1998, et une augmentation par rapport aux 45,9 millions signalés en 2019. Comme dans le cas des réfugiés (voir la section précédente), ce sont la persistance et l'émergence de conflits qui expliquent pourquoi le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit ou de la violence a presque doublé depuis 2000, et a fortement augmenté depuis 2010.

La figure 18 montre les 20 pays qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause d'un conflit ou de la violence (population) à la fin de 2020. La plupart d'entre eux se situaient au Moyen-Orient ou en Afrique subsaharienne. La République arabe syrienne comptait le plus grand nombre de personnes déplacées par un conflit (6,6 millions) à la fin de 2020, suivie par la République démocratique du Congo (5,3 millions). La Colombie arrivait au troisième rang (4,9 millions), suivie par le Yémen (3,6 millions) et l'Afghanistan (3,5 millions). Plus de 35 millions (près de 74 %) des 48 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays vivent dans 10 pays seulement⁴¹.

En ce qui concerne leur proportion par rapport à la population nationale, la République arabe syrienne, dont le conflit dure depuis plus de dix ans, avait plus de 35 % de sa population déplacée à cause du conflit et de la violence. La Somalie se classait au deuxième rang (19 %), suivie par la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Yémen (plus de 12 % chacun). Il importe toutefois de souligner que, surtout dans le cas de déplacements prolongés, comme en Colombie, il peut arriver que des personnes qui sont rentrées dans leur lieu d'origine ou ont regagné leur foyer continuent d'être comptabilisées comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays car, parfois, aucune solution durable n'a pu être trouvée⁴². Des organisations telles que l'IDMC se conforment au Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du Comité permanent interorganisations, qui énonce huit critères permettant de déterminer qu'une solution durable a été appliquée et que des personnes ne doivent donc plus être considérées comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays⁴³.

39 L'IDMC souligne les difficultés que pose la collecte de données sur les déplacements dus à des projets de développement, à la violence criminelle ou à des catastrophes à évolution lente, ainsi que les efforts déployés pour les surmonter. Voir IDMC, 2019, pp. 72-73.

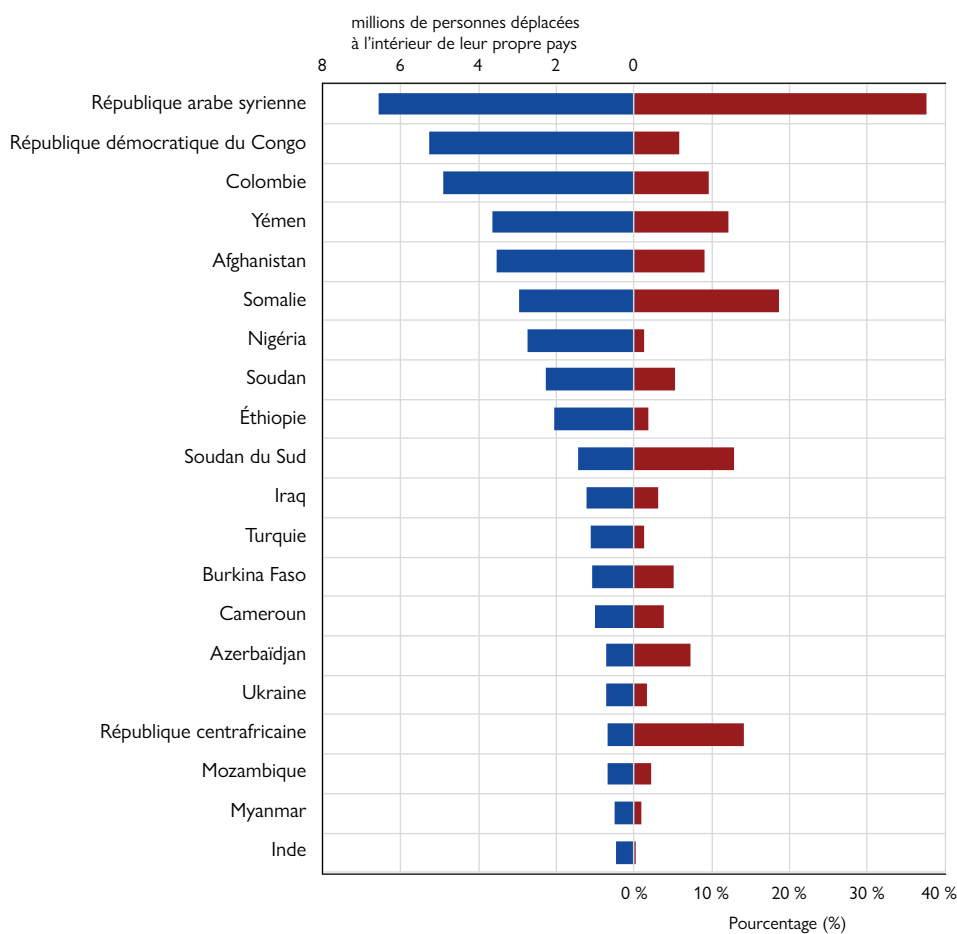
40 IDMC, 2020, p. 4.

41 Ces 10 pays sont la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la Colombie, le Yémen, l'Afghanistan, la Somalie, le Nigéria, le Soudan, l'Éthiopie et le Soudan du Sud.

42 Une solution durable est en place « lorsque des personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide ni de protection spécifique liées à leur déplacement et qu'elles jouissent des droits de l'homme sans discrimination du fait de leur déplacement. » Voir, par exemple, Brookings Institution et Université de Berne, 2010.

43 Ces critères sont : la sûreté et la sécurité ; un niveau de vie satisfaisant ; l'accès aux moyens de subsistance ; la restitution de l'habitation, des terres et de la propriété ; l'accès aux documents ; le regroupement familial ; la participation aux affaires publiques ; et l'accès à des moyens de recours et à une justice efficaces. Voir, par exemple, Brookings Institution et Université de Berne, 2010 ; IDMC, 2019.

Figure 18. Vingt pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause d'un conflit ou de la violence à la fin de 2020



Source : IDMC, 2021.

Notes : Par population de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays on entend le nombre cumulé de personnes déplacées au fil du temps. La taille de la population utilisée pour calculer le pourcentage des déplacements de population à cause d'un conflit repose sur l'ensemble de la population résidente du pays selon les estimations démographiques du DESA (2021a).

En 2020, la population mondiale de personnes déplacées par une catastrophe se situait autour de 7 millions de personnes dans 104 pays et territoires. À la fin de 2020, ces personnes étaient toujours déplacées à cause de catastrophes survenues au cours de l'année. Comme l'a fait observer l'IDMC, ce chiffre est une «estimation très prudente» car il ne prend pas en compte les personnes qui vivent une situation de déplacement à cause de catastrophes qui se sont produites avant 2020.

Recommandations concernant les statistiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

En janvier 2021, de nouvelles recommandations^a ont été publiées par le Groupe d'experts sur les statistiques des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (EGRIS), qui a été créé en 2016 pour faciliter l'établissement de statistiques officielles sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces recommandations sur la production et la diffusion de statistiques sur les déplacements internes constituent une mise à jour du rapport technique de 2018^b, qui avait énoncé les premières normes mondialement reconnues régissant les statistiques officielles sur les déplacements forcés. Le rapport du Groupe d'experts comprend six chapitres (hors introduction et notes de fin de document) :

- **Cadres juridiques et politiques et définitions** : normes internationales et régionales relatives à la protection des personnes déplacées et définitions non statistiques couramment utilisées pour les personnes déplacées ;
- **Cadre statistique régissant les déplacements internes** : description des groupes de population relevant du champ d'application des recommandations, et définitions statistiques des flux entrants, des populations et des flux sortants de personnes déplacées ;
- **Solutions durables et principales vulnérabilités liées au déplacement** : analyse des vulnérabilités des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et évaluation des progrès accomplis sur la voie de solutions durables ;
- **Aperçu des variables et indicateurs clés** : variables recommandées, y compris l'âge et le sexe, et tableaux des différentes catégories de personnes qui entrent dans le cadre statistique des déplacements internes ;
- **Sources de données pour la collecte de statistiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays** : sources de données disponibles – y compris les recensements et les enquêtes – aux fins de production de statistiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients respectifs ;
- **Principes et mécanismes de coordination des statistiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays** : normes de qualité et importance de coordonner les données opérationnelles et de renforcer les systèmes statistiques sur les déplacements forcés.

Ces recommandations seront continuellement promues par un groupe de pays avec le soutien technique des membres du Groupe d'experts afin de créer des systèmes de données et de renforcer les capacités en matière de statistiques.

a Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés, 2020.

b Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés, 2018.

Nouveaux déplacements en 2020

À la fin de 2020, 40,5 millions de personnes avaient été nouvellement déplacées à cause d'un conflit ou de violences (42 pays et territoires) ou de catastrophes (144 pays et territoires). Soixante-seize pour cent (30,7 millions) de ces nouveaux déplacements ont été provoqués par une catastrophe et 24 % (9,8 millions) par un conflit ou la violence⁴⁴.

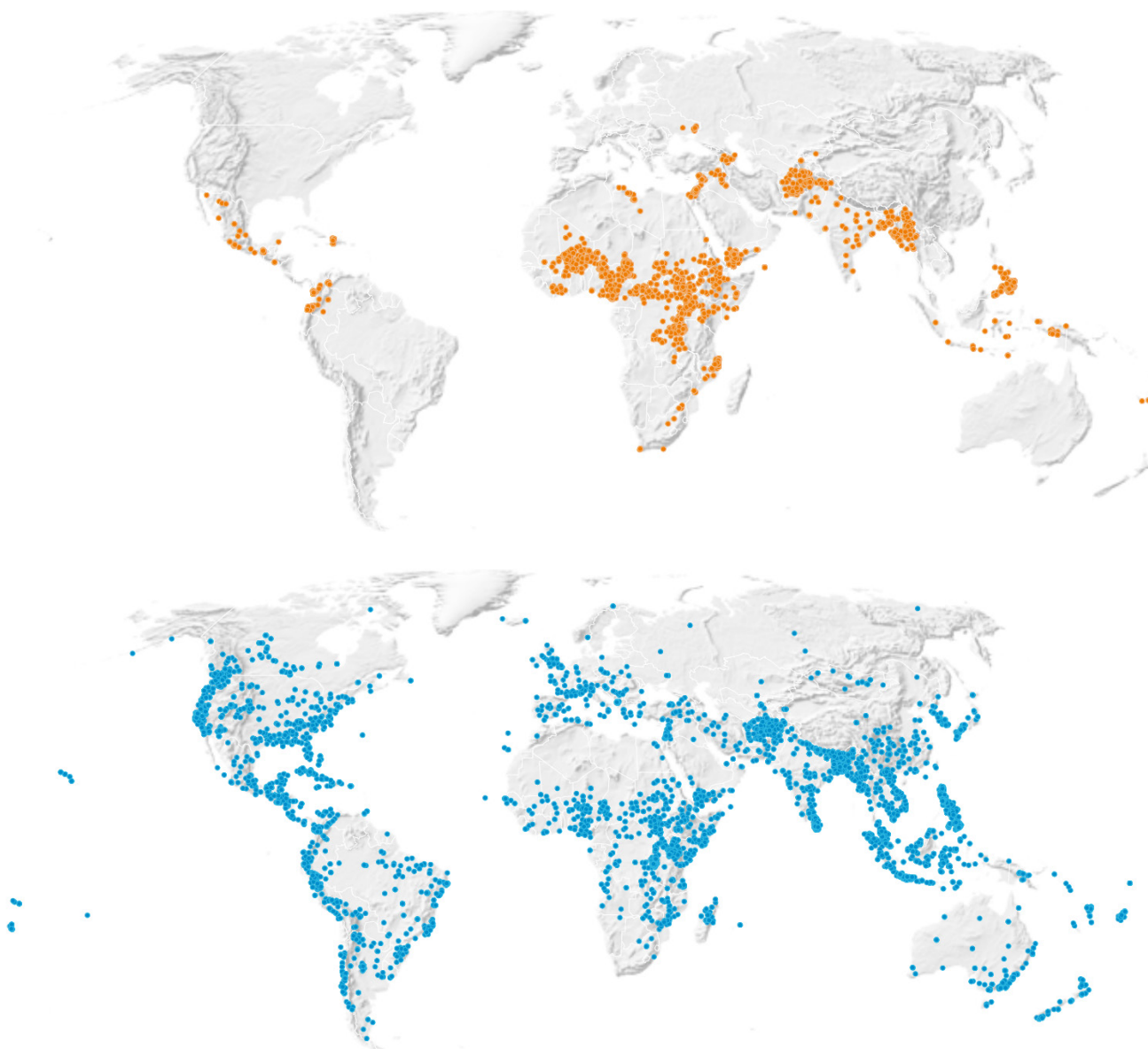
En 2020, la République démocratique du Congo (2,2 millions) et la République arabe syrienne (1,8 million) étaient en tête de la liste des pays comptant le plus grand nombre de nouveaux déplacements causés par un conflit ou la violence, avec des chiffres qui pèsent lourdement sur le bilan mondial. Ces deux pays étaient suivis par l'Éthiopie (1,7 million), le Mozambique (0,6 million) et le Burkina Faso (0,5 million). Les Philippines ont enregistré le plus grand nombre absolu de nouveaux déplacements dus à une catastrophe en 2020 (environ 5,1 millions)⁴⁵.

Chaque année, les catastrophes provoquent bien plus de nouveaux déplacements que les conflits ou la violence. Beaucoup plus de pays sont touchés par les déplacements dus aux catastrophes, comme le révèle un examen du nombre de pays et de territoires où de nouveaux déplacements se sont produits en 2020 : 144 pour cause de catastrophe, contre 42 en raison d'un conflit ou de la violence (voir la figure 19). Comme lors des années précédentes, l'immense majorité des nouveaux déplacements (30 millions) sont dus à une catastrophe liée aux conditions météorologiques, les tempêtes et les inondations étant responsables, respectivement, de 14,6 millions et de 14,1 millions de déplacements.

44 Les informations de la présente sous-section sont tirées et adaptées d'IDMC, 2020, 2021. Prière de se reporter à ces documents pour des notes explicatives et une analyse plus approfondie, et pour les avertissements, limites et méthodes associés aux chiffres et tendances mentionnés. Les précédents rapports de l'IDMC sur les estimations mondiales (disponibles à l'adresse : www.internal-displacement.org/global-report/), ainsi que sa base de données mondiale sur les déplacements internes (IDMC, s.d.), sont d'autres sources d'information clés.

45 L'IDMC propose des raisons possibles pour ces changements, y compris la stabilisation des lignes de front des conflits, les cessez-le-feu, les restrictions à la liberté de circulation et de nouvelles méthodes de collecte des données.

Figure 19. Déplacements dus à un conflit (carte du haut) et à une catastrophe (carte du bas) en 2020, par lieu

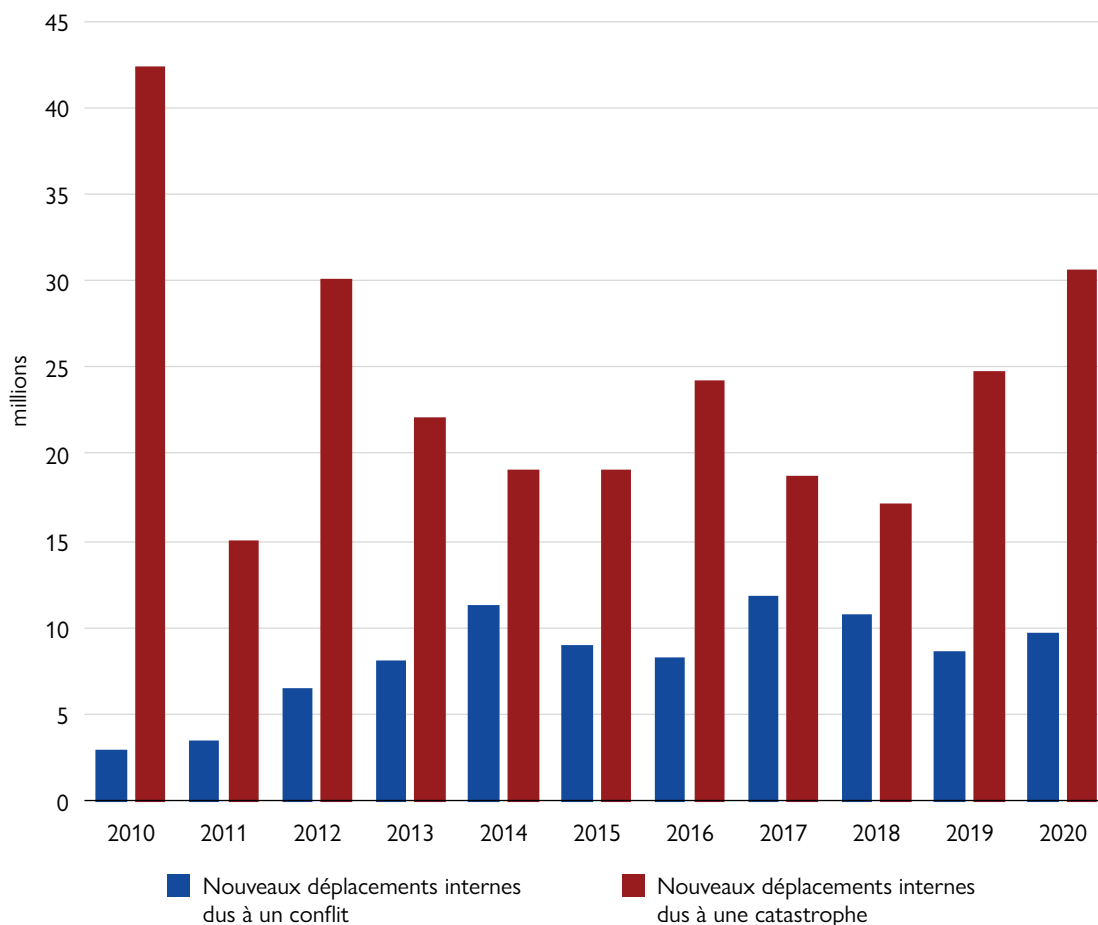


Source : IDMC, 2021.

Note : Cette carte n'est donnée qu'à titre d'illustration. Les frontières et les noms ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

La figure 20 montre que, ces dernières années, le nombre annuel de nouveaux déplacements dus à une catastrophe était supérieur à celui des nouveaux déplacements dus à un conflit ou à la violence. L'IDMC relève toutefois qu'une proportion non négligeable des nouveaux déplacements dans le monde dus à une catastrophe est généralement associée à des évacuations de courte durée, menées de manière relativement sûre et ordonnée.

Figure 20. Nouveaux déplacements internes dus à un conflit et à une catastrophe, 2010-2020 (millions)



Source : IDMC, s.d. (page consultée en mai 2021).

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements qui se sont produits au cours d'une année donnée, et non le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays cumulé sur une période. Les chiffres relatifs aux nouveaux déplacements prennent en compte les personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspondent pas au nombre de personnes déplacées pendant une année donnée.

Matrice de suivi des déplacements de l'OIM

La Matrice de suivi des déplacements (MSD) de l'OIM recueille et analyse des données afin de diffuser des informations essentielles et diversifiées sur les déplacements et la mobilité des populations. Les données ainsi recueillies et analysées permettent aux décideurs et aux intervenants d'apporter aux populations concernées une assistance mieux adaptée au contexte et fondée sur des éléments factuels. Les données sont communiquées sous la forme de cartes, d'infographies, de rapports, de supports visuels web interactifs et d'exportations de données brutes ou personnalisées. Sur la base d'une situation donnée, la MSD rassemble des informations sur des populations, des lieux, des conditions, des besoins et des vulnérabilités au moyen d'un ou de plusieurs des outils méthodologiques suivants :

- Suivi de la mobilité et des besoins multisectoriels dans des lieux et domaines précis afin de surveiller les besoins et de cibler l'aide;
- Suivi des tendances en matière de mouvements («flux») et de la situation générale aux points d'origine, de transit et de destination;
- Enregistrement des personnes et des ménages déplacés à des fins de sélection des bénéficiaires, de ciblage des vulnérabilités et d'élaboration de programmes;
- Réalisation d'enquêtes afin de recueillir des informations précises auprès des populations visées.

En 2020, la MSD a suivi plus de 30 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 26 millions de personnes de retour et 5 millions de migrants dans plus de 80 pays. Ses données constituent l'une des plus grandes sources pour les estimations annuelles mondiales sur les déplacements internes rassemblées par l'IDMC. Pour plus d'informations sur la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM, voir <http://dtm.iom.int>.

Conclusions

S'il est important de comprendre la migration et les déplacements ainsi que la façon dont ils évoluent dans le monde, c'est en raison de leur importance pour les États, les communautés locales et les individus. Bien que la migration et la mobilité humaines soient des phénomènes qui remontent aux débuts de l'histoire de l'humanité, leurs manifestations et leurs répercussions ont changé au fil du temps sous l'effet de la mondialisation⁴⁶. Ce constat est mis en évidence avec acuité à l'heure où la COVID-19 continue de perturber fortement la migration et la mobilité internationales (et bien d'autres aspects de la société moderne), plus de 18 mois après la déclaration de pandémie par l'OMS⁴⁷. Face à la recrudescence des cas confirmés dus aux variants du virus, les restrictions à la mobilité restent un aspect fondamental de beaucoup de sociétés dans le monde, tandis que les campagnes de vaccination se poursuivent, quoique de façon très inégale à l'échelle mondiale. Les restrictions à la mobilité – internationales et internes – se sont imposées comme l'un des principaux axes de riposte à la COVID-19 et, depuis, elles ont été maintenues, même si elles évoluent et prennent des formes diverses. Le chapitre thématique sur les conséquences de la COVID-19 (chapitre 5 du présent rapport) étudie ces questions plus en détail, en mettant l'accent sur les 12 premiers mois de la pandémie et ses répercussions à plus long terme.

Aujourd'hui, nous possédons plus de données et d'informations sur la migration et les déplacements dans le monde qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire; pourtant, du fait de la nature même de la migration, il peut être difficile, dans un monde interconnecté, d'en saisir la dynamique sous forme statistique. Cela étant, des

46 McAuliffe et Goossens, 2018; Triandafyllidou, 2018.

47 OMS, 2020.

ensembles de données entièrement nouveaux sont très rapidement apparus pendant la pandémie, dont certains ont été créés par l'OIM (figure 8) et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que par des institutions universitaires⁴⁸. Par ailleurs, dès le début de la pandémie, certaines grandes sociétés de technologie, notamment Facebook et Google, ont commencé à publier des données anonymisées sur la mobilité fondées sur les informations relatives à la mobilité données par les utilisateurs, ce qui donne une idée des vastes quantités de données d'enregistrements unitaires recueillies, mais souligne aussi les préoccupations existantes en ce qui concerne l'impact de ces réserves de données et de leur utilisation sur les droits de l'homme (y compris le respect de la vie privée)⁴⁹. Nous constatons également que la numérisation croissante de la migration et de la mobilité – dont les données sont l'élément vital – est de plus en plus souvent utilisée dans le cadre des efforts en cours pour développer et mettre en œuvre une technologie d'intelligence artificielle dans les systèmes de migration (voir le chapitre 11 du présent rapport). La collecte et l'analyse des données contribuent également à l'action menée pour réduire les inégalités dans le monde. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières énonce un engagement à améliorer la coopération internationale en matière de migration, à recueillir des données sur les migrations et à entreprendre des recherches et des analyses afin de mieux comprendre les tendances migratoires ainsi que les schémas et processus en constante évolution, dans le but de faciliter l'élaboration de réponses fondées sur des éléments factuels. Des faits nouveaux dans ce domaine sont présentés au chapitre 4, qui accorde une large place aux activités du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

Dans le contexte de la mondialisation en cours, et face au développement de la collecte de données et des processus de numérisation connexes, il est de plus en plus important de suivre les tendances à long terme et l'évolution des schémas de migration et de déplacement. Dans ce chapitre, nous avons donné un aperçu général de la migration et des migrants fondé sur les données actuellement disponibles. En dépit des lacunes en matière de données et des décalages temporels, il est possible de tirer un certain nombre de conclusions générales. À l'échelle mondiale, par exemple, nous pouvons voir qu'au fil du temps, les migrants se sont installés dans certaines régions (telles que l'Asie et l'Europe) à un rythme bien plus élevé que dans d'autres (telles que l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes), et que cette tendance devrait normalement se poursuivre à long terme, malgré les profondes répercussions de la pandémie ces derniers mois. De même, les statistiques montrent que les travailleurs migrants continuent d'être attirés par des régions offrant de meilleures perspectives, où l'économie est en croissance et où le marché du travail évolue, et que certaines populations de travailleurs migrants sont caractérisées par une forte différenciation entre les sexes (voir la figure 11). Cela étant, le présent rapport comporte une analyse complémentaire (au chapitre 7) qui tend à montrer que la composition des couloirs de migration change et qu'une mobilité plus grande se produit au départ de pays très développés ces dernières années.

Malgré les difficultés supplémentaires rencontrées pour recueillir des données pendant la pandémie, les données mondiales révèlent également que les déplacements causés par les conflits, la violence généralisée et d'autres se maintiennent à des niveaux record. Les conflits et les violences prolongés, non résolus et récurrents ont entraîné une augmentation du nombre de réfugiés dans le monde. Si quelques pays continuent d'offrir des solutions aux réfugiés, celles-ci sont, de manière générale, largement insuffisantes pour répondre aux besoins mondiaux. On estime en outre qu'à la fin 2020, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays étaient plus nombreuses que jamais auparavant. Les événements tragiques survenus récemment en Afghanistan donnent à penser que le nombre de personnes déplacées à l'échelle mondiale augmentera encore dans un avenir proche, car les déplacements à l'intérieur et au départ de ce pays se poursuivront pendant le reste de 2021 et en 2022.

48 Voir, par exemple, l'outil de l'Université d'Oxford intitulé « Government Response Tracker » (mentionné dans ce chapitre) et l'ensemble de données de l'Université Johns Hopkins sur la COVID-19 (mentionné au chapitre 5 du présent rapport).

49 Toh, 2020; Zuboff, 2021.



3 LA MIGRATION ET LES MIGRANTS : ASPECTS RÉGIONAUX ET FAITS NOUVEAUX À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le chapitre précédent a donné une vue d'ensemble de la migration dans le monde, en s'intéressant plus particulièrement aux migrants et aux flux de migration internationaux, ainsi qu'aux incidences de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité. Certains groupes de migrants – notamment les travailleurs migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – ainsi que les rapatriements de fonds internationaux ont également été abordés. Le présent chapitre traite essentiellement de la situation à l'échelle régionale, afin de brosser un tableau plus détaillé de la migration sous l'angle, différent mais complémentaire, des migrants et des mouvements dans différentes régions du monde¹.

Nous adoptons une démarche plus géographique que thématique, car la géographie est aujourd'hui, comme par le passé, l'un des éléments fondamentaux qui sous-tendent la migration. Indépendamment de la mondialisation croissante, la géographie demeure l'un des facteurs les plus importants qui façonnent les schémas de migration et de déplacement. Parmi les personnes qui migrent par-delà des frontières, beaucoup restent dans leur région et vont dans des pays proches, où il est plus facile de se rendre, qui peuvent être plus familiers et qu'il sera peut-être plus aisé de quitter pour rentrer chez soi. Pour les personnes déplacées, il est fondamental de se mettre rapidement à l'abri. C'est pourquoi les déplacements se produisent généralement vers des lieux sûrs situés à proximité, que ce soit à l'intérieur du pays ou par-delà des frontières internationales.

Ce chapitre vise à aider les décideurs, les praticiens, les chercheurs et les étudiants s'occupant de questions de migration à se faire une meilleure idée de la migration internationale dans le monde en donnant un aperçu des migrations à l'échelle régionale sous un angle géographique. L'analyse porte sur les six régions du monde définies par les Nations Unies et utilisées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) et d'autres organisations :

- L'Afrique
- L'Asie
- L'Europe
- L'Amérique latine et les Caraïbes
- L'Amérique du Nord
- L'Océanie

Pour chacune de ces régions, l'analyse comprend : a) un tour d'horizon et un bref examen des statistiques migratoires clés sur la base des données rassemblées et publiées par le DESA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), le COVID-19 Government Response Tracker de l'Université d'Oxford et la Matrice de suivi des déplacements (MSD) de l'OIM; et b) une description succincte des « principales caractéristiques et tendances » de la migration dans la région, fondée sur un large éventail de données, d'informations et d'analyses provenant d'organisations internationales, de chercheurs et d'analystes.

Afin de rendre compte de la diversité des schémas, tendances et questions migratoires dans chacune des six régions, les « principales caractéristiques et tendances » sont présentées à l'échelle infrarégionale. Pour l'Asie, par exemple,

cette approche «en cascade» permet de présenter des éclairages à partir de données statistiques relatives à l'ensemble du continent, puis des informations récapitulatives sur les sous-régions (Asie de l'Est, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Moyen-Orient et Asie centrale). Une ventilation des régions et sous-régions est donnée à l'appendice A. Ces aperçus infrarégionaux fournissent des informations sur les schémas migratoires en provenance, à l'intérieur et à destination des sous-régions². Par ailleurs, une attention est portée à des caractéristiques particulières dans les différentes sous-régions, telles que la migration de main-d'œuvre et les rapatriements de fonds internationaux, la migration irrégulière, la traite d'êtres humains et les déplacements (internes et internationaux). Ces aperçus infrarégionaux ne prétendent pas à l'exhaustivité mais visent à illustrer des tendances clés et des évolutions récentes de la migration au cours des deux dernières années.

Il importe de noter que le présent chapitre s'inscrit dans le prolongement des chapitres consacrés aux aspects régionaux des éditions 2018 et 2020 du Rapport *État de la migration dans le monde* en donnant des informations actualisées sur les statistiques et les questions actuelles, notamment en ce qui concerne les incidences de la COVID-19. Il rend compte des changements importants survenus au cours des deux années écoulées depuis le dernier Rapport *État de la migration dans le monde*, et comprend des données et des informations allant jusqu'à la fin de juin 2021. Des phénomènes mondiaux récents y sont décrits, tels que ceux relatifs aux répercussions de la COVID-19 sur la migration et la mobilité dans diverses sous-régions, ainsi que les récents déplacements dus à des conflits et à des catastrophes. Le chapitre s'appuie sur la base d'éléments factuels existante. Les sources sont indiquées en bas de page et dans la section consacrée aux références. Nous invitons le lecteur à s'y reporter pour plus d'informations, de même qu'aux chapitres thématiques du présent rapport, notamment ceux consacrés à la COVID-19 (chapitre 5), à la paix et à la sécurité (chapitre 6), au changement climatique (chapitre 9) et à la traite d'êtres humains (chapitre 10).

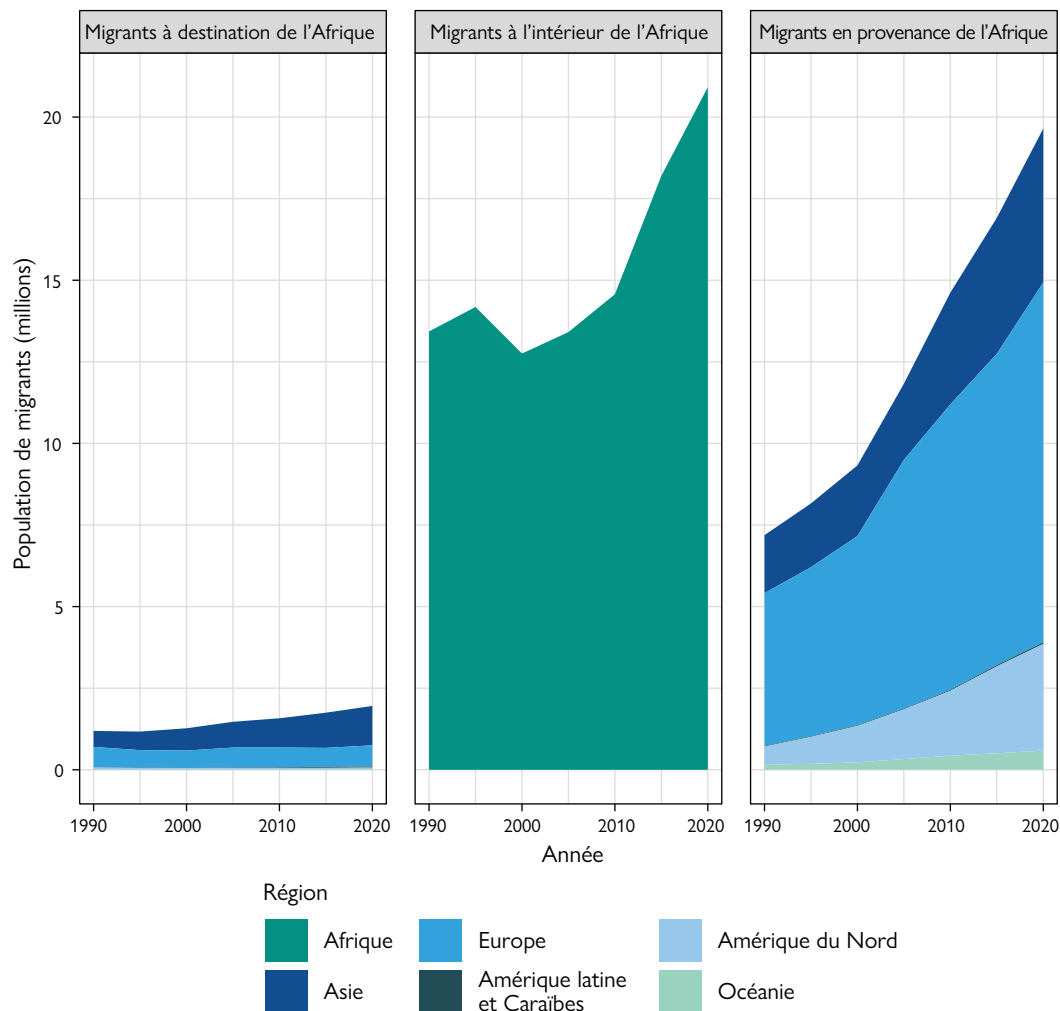
Afrique³

La migration en Afrique est caractérisée par un grand nombre de migrants internationaux qui se déplacent dans ou depuis la région. Comme le montre la figure 1, environ 21 millions d'Africains vivaient dans un autre pays du continent en 2020, ce qui représente une forte hausse par rapport à 2015, où quelque 18 millions d'Africains vivaient dans la région. Le nombre d'Africains vivant dans d'autres régions a également progressé pendant cette période, passant d'environ 17 millions en 2015 à plus de 19,5 millions en 2020.

La figure 1 fait apparaître que, depuis 2000, la migration internationale à l'intérieur de la région Afrique a sensiblement augmenté. Depuis 1990, le nombre de migrants africains vivant hors de la région a plus que doublé, l'accroissement de ce chiffre en Europe étant le plus prononcé. En 2020, la plupart des migrants nés en Afrique et vivant hors de la région résidaient en Europe (11 millions), en Asie (près de 5 millions) et en Amérique du Nord (environ 3 millions).

L'un des aspects les plus frappants de la migration internationale en Afrique que met en relief la figure 1 concerne le petit nombre de migrants nés hors de la région et qui s'y sont ensuite installés. Entre 2015 et 2020, leur nombre est resté pratiquement inchangé (environ 2 millions), et la plupart d'entre eux venaient d'Asie et d'Europe.

Figure 1. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Afrique, 1990-2020

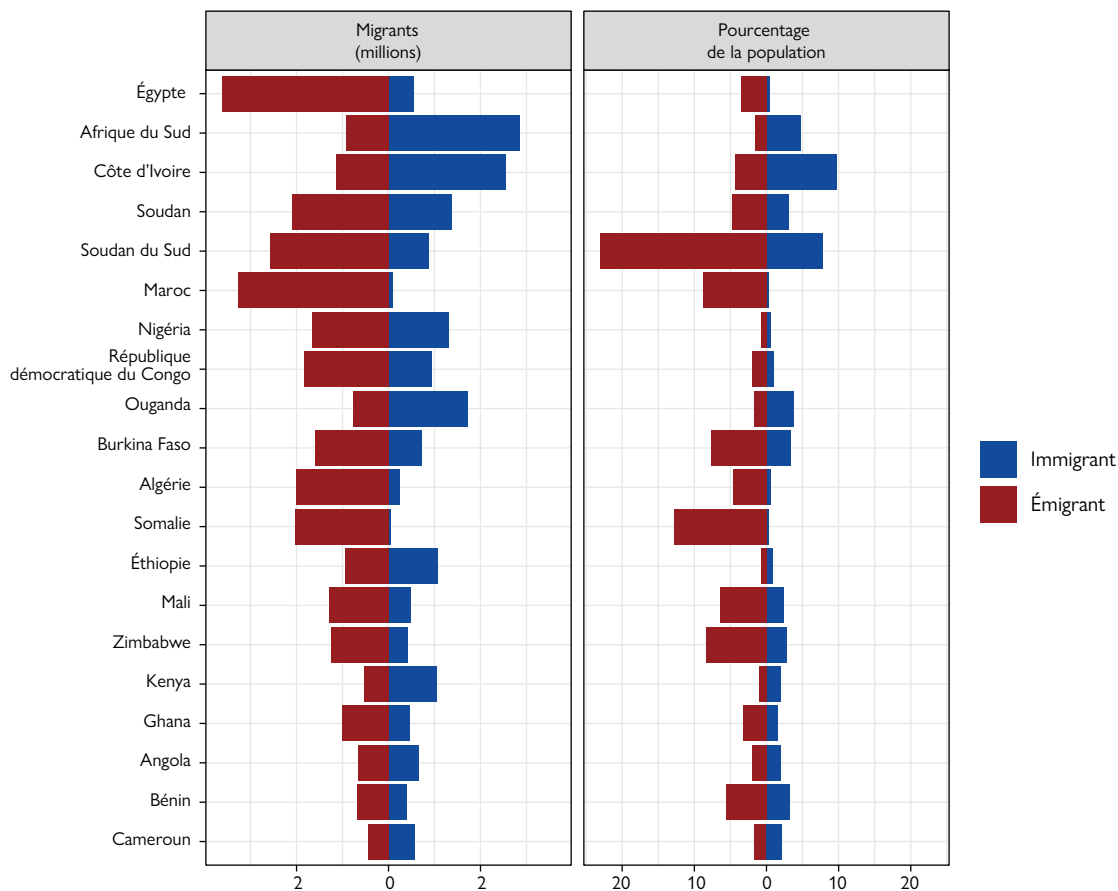


Source : DESA, 2021.

Note : Les « migrants à destination de l'Afrique » sont des migrants qui résident dans la région (Afrique) mais sont nés dans l'une des autres régions (Europe ou Asie, par exemple). Les « migrants à l'intérieur de l'Afrique » sont des migrants nés dans la région (Afrique) qui résident hors de leur pays de naissance, mais toujours en Afrique. Les « migrants en provenance de l'Afrique » sont des personnes nées en Afrique qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Amérique du Nord).

Les pays africains qui comptent le plus grand nombre d'émigrants se trouvent généralement dans le nord de la région. Ils apparaissent dans la colonne de gauche de la figure 2, où les pays sont classés selon leur nombre total de migrants (immigrants et émigrants confondus). En 2020, l'Égypte comptait le plus grand nombre de ressortissants vivant à l'étranger, devant le Maroc, le Soudan du Sud, le Soudan, la Somalie et l'Algérie. S'agissant du nombre d'immigrants, l'Afrique du Sud demeure le premier pays de destination en Afrique, avec environ 2,9 millions de migrants internationaux résidant dans le pays, ce qui représente toutefois une baisse de plus de 9 % depuis 2015, année où le pays comptait plus de 3,2 millions de migrants internationaux. Parmi les autres pays accueillant une forte population d'immigrants en proportion de leur population totale mais ne figurant pas dans les vingt premiers pays, on peut citer le Gabon (19 %), la Guinée équatoriale (16 %), les Seychelles (13 %) et la Libye (12 %).

Figure 2. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des migrations en 2020



Source : DESA, 2021.

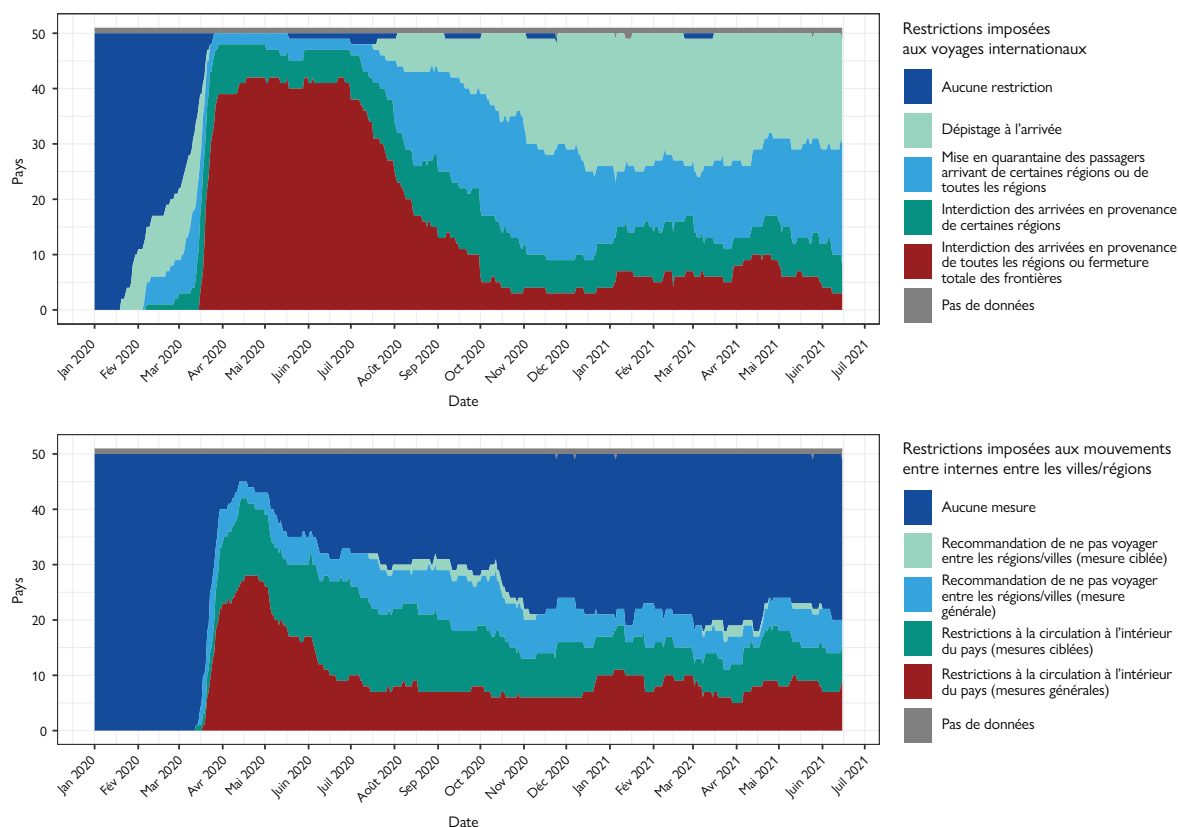
Note 1 : L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants est fondé sur la population résidente totale dans le pays établie par le DESA, qui comprend les personnes nées à l'étranger.

Note 2 : Le terme «immigrants» désigne les migrants nés à l'étranger qui résident dans le pays. Le terme «émigrants» désigne les personnes nées dans le pays qui résidaient hors de leur pays de naissance en 2021.

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, la plupart des pays africains ont édicté une série de mesures de restriction de voyage, tant internationales qu'internes, à partir du début de 2020. Il est à noter que les restrictions concernant les voyages internationaux ont été imposées plusieurs semaines avant l'entrée en vigueur des restrictions imposées aux déplacements sur le territoire national (figure 3). Les mesures de contrôle international telles que le dépistage à l'arrivée ont été mises en place au plus tôt et sont restées en vigueur dans presque tous les pays de la région. En revanche, d'autres restrictions internationales, qui ont atteint un pic entre mars et juin 2020, ont commencé à être levées en juillet. Les mesures d'interdiction des arrivées en provenance de certaines régions et de fermeture totale des frontières ont fortement diminué et ont été abandonnées par la plupart des pays de la région à la mi-2021.

Les pays d'Afrique ont été un peu moins nombreux à restreindre les mouvements internes en comparaison avec les restrictions imposées aux voyages internationaux. Ces mesures, qui ont atteint un pic entre mars et avril 2020, ont commencé à être assouplies en milieu d'année, avec un léger durcissement lors des « nouvelles vagues » d'infection.

Figure 3. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Afrique : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021



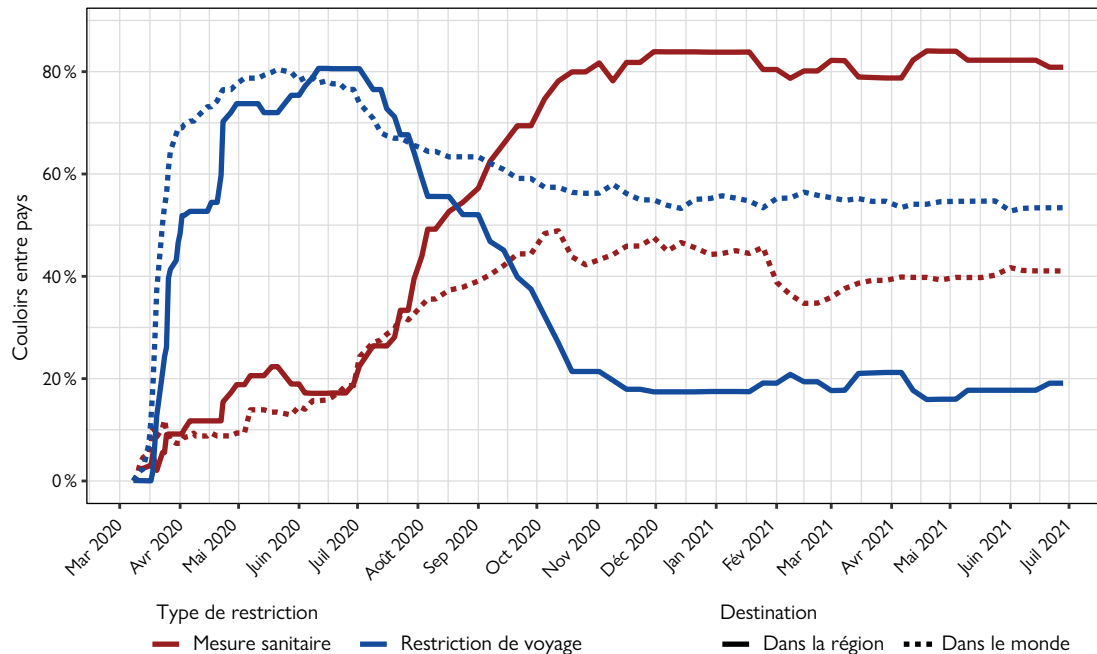
Source : Hale et al., 2021.

Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, telles que celles qui limitent la délivrance de visas, les interdictions d'entrée fondées sur la citoyenneté, les restrictions imposées aux départs/sorties et les restrictions à la circulation sur le territoire national.

Au cours des premiers mois de la pandémie, on a constaté une forte augmentation des restrictions de voyage liées à la COVID-19 imposées tant aux pays d'Afrique (représentés par la ligne bleue pleine) qu'à ceux situés hors de la région (ligne bleue en pointillé) (figure 4). Au plus fort de ces restrictions, environ 80 % des couloirs (intra-régionaux et mondiaux) étaient concernés. Ces mesures se sont stabilisées vers le milieu de 2020 et, peu après, ont commencé à être levées, beaucoup plus fortement à l'échelle intra-africaine. À la fin de 2020, les mesures sanitaires, telles que les exigences de quarantaine et l'obligation d'obtenir un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, étaient supérieures aux restrictions de voyage intra-africaines. Il est toutefois frappant de constater

que, contrairement aux restrictions de voyage – qui sont restées relativement fortes pour les pays non africains par rapport à ceux du continent – les mesures sanitaires intra-africaines étaient nettement plus nombreuses que les contrôles similaires imposés aux pays hors du continent. Comme le montre la figure cidessous, des mesures sanitaires étaient en place dans plus de 80 % des couloirs entre pays (à l'intérieur de la région) au 30 juin 2021.

Figure 4. Mesures liées à la COVID-19 concernant les voyages internationaux en Afrique : mars 2020 à juin 2021



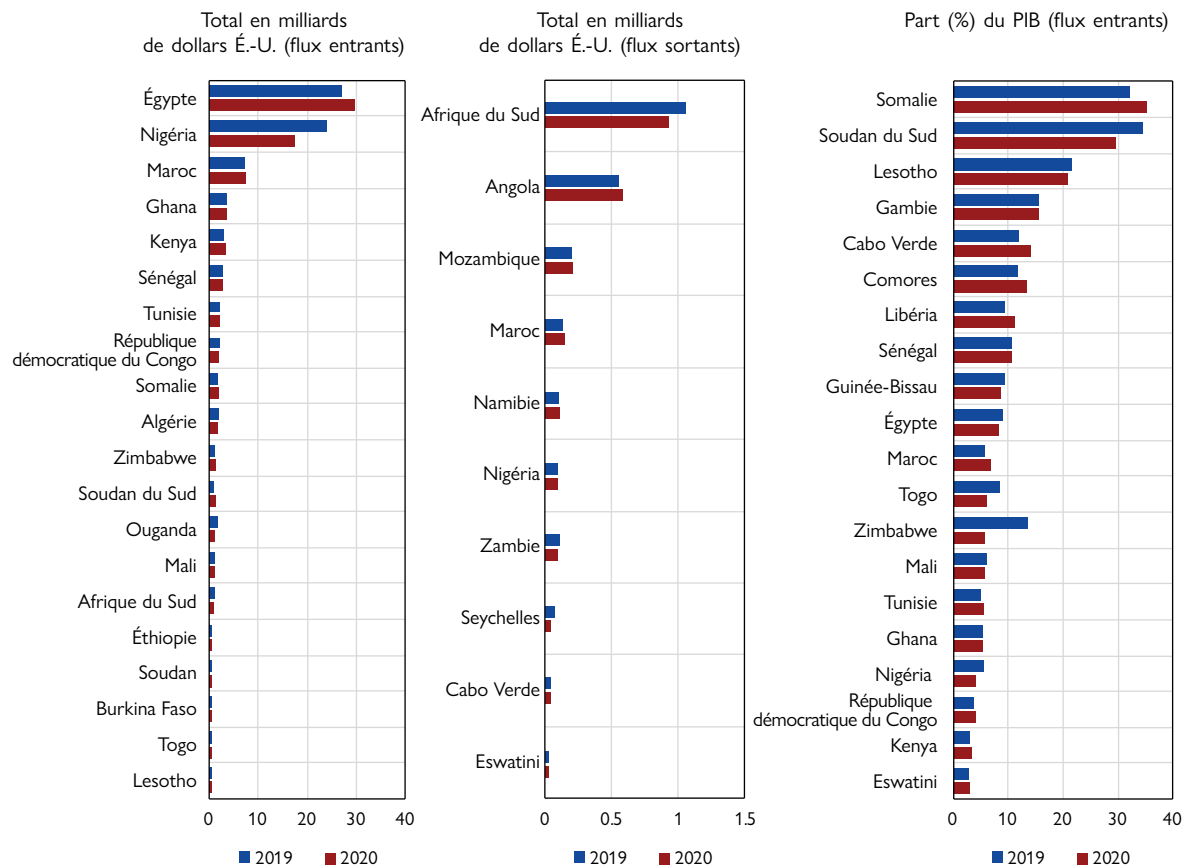
Source : OIM, 2021a.

Notes : Les mesures sanitaires englobent le dépistage et la surveillance médicale, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage comprennent les restrictions applicables aux passagers sur la base de la nationalité ou de la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité.

En 2020, l'Égypte, le Nigéria, le Maroc, le Ghana et le Kenya ont été les cinq premiers pays bénéficiaires des rapatriements de fonds internationaux en Afrique (voir la figure 5). Les flux entrants en Égypte et au Nigéria ont dépassé les 15 milliards de dollars É.-U. pour chacun de ces deux pays et ont représenté 56 % du total des fonds rapatriés dans la région. Cependant, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), les cinq premiers pays bénéficiaires en 2020 étaient la Somalie (35 %), le Soudan du Sud (30 %), le Lesotho (21 %), la Gambie (16 %) et Cabo Verde (14 %). Dans l'ensemble, les rapatriements de fonds vers l'Afrique ont diminué d'environ 3 % en 2020 par rapport à 2019, principalement en raison d'une baisse de 28 % des fonds rapatriés au Nigéria, deuxième pays bénéficiaire de la région. Toutefois, si l'on exclut ce pays, les rapatriements de fonds vers la région ont augmenté de près de 6 % en 2020, malgré la pandémie de COVID-19, grâce à des flux d'une ampleur inattendue vers l'Égypte et le Maroc.

Parallèlement, comme le montre la figure 5, l'Afrique du Sud et l'Angola ont été les principaux pays sources de rapatriements de fonds dans la région, les flux sortants de ces deux pays s'élevant respectivement à environ 921 millions et 576 millions de dollars É.-U. en 2020. Si les sorties de fonds de l'Afrique du Sud ont reculé en 2020 par rapport à 2019, celles de l'Angola, du Mozambique et de la Namibie, qui sont les deuxième, troisième et cinquième pays sources de rapatriements de fonds, ont augmenté.

Figure 5. Principaux pays africains bénéficiaires et sources des rapatriements de fonds internationaux, 2019 et 2020

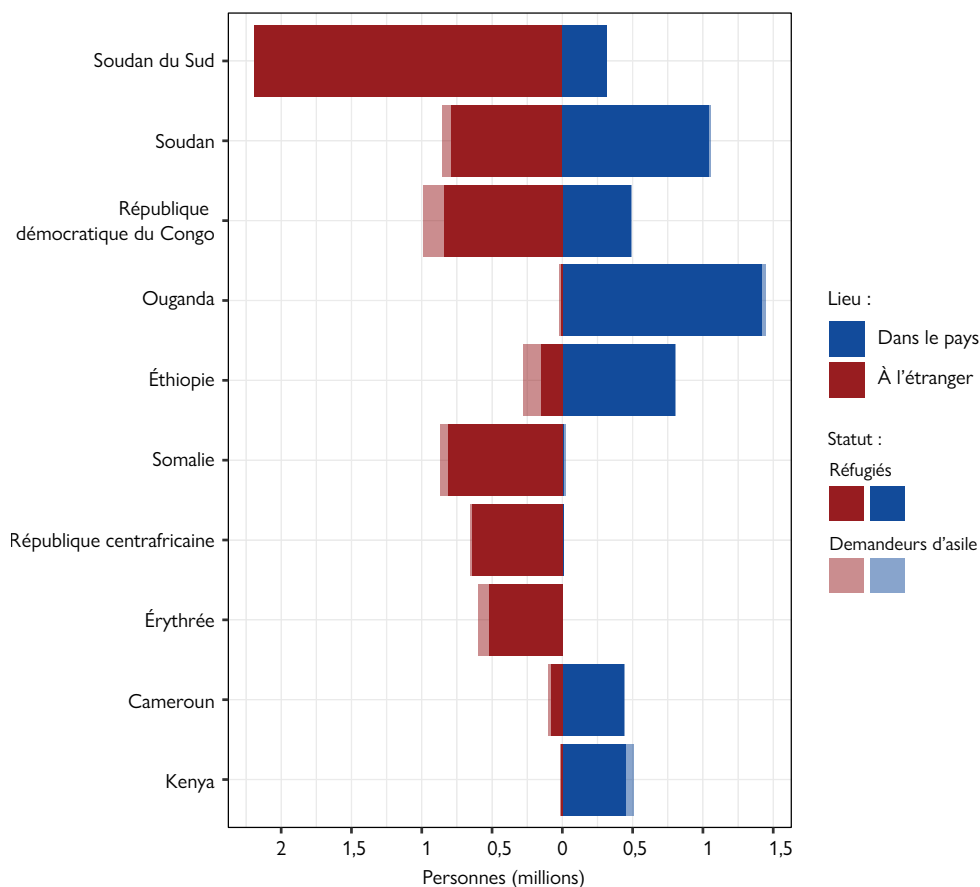


Source : Banque mondiale, 2021.

Les déplacements à l'intérieur et en provenance de l'Afrique sont un trait caractéristique majeur de la région, comme le fait apparaître la figure 6. La plupart des réfugiés et demandeurs d'asile sur le continent ont été accueillis dans des pays voisins à l'intérieur de la région. Les dix premiers pays d'Afrique classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, qu'ils y soient accueillis ou en soient originaires, sont indiqués à la figure 6. Le Soudan du Sud a généré le plus grand nombre de réfugiés en Afrique en 2020 (2 millions) et s'est classé en quatrième position dans le monde, après la République arabe syrienne, la République bolivarienne du Venezuela

et l'Afghanistan, la majorité des réfugiés sud-soudanais étant accueillis dans des pays voisins comme l'Ouganda. La République démocratique du Congo et la Somalie, qui connaissent des conflits prolongés, sont à l'origine du deuxième et du troisième plus grand nombre de réfugiés dans la région. La majorité d'entre eux sont également accueillis dans des pays voisins. D'autres importantes populations de réfugiés sont originaires du Soudan et de la République centrafricaine. L'Ouganda demeure le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés dans la région et s'est classé quatrième dans le monde après la Turquie, la Colombie et le Pakistan, avec quelque 1,4 million de réfugiés sur son sol, pour la plupart originaires du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo. Parmi les autres grands pays d'accueil de réfugiés en 2020, on peut citer le Soudan et l'Éthiopie.

Figure 6. Dix premiers pays d'Afrique classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020



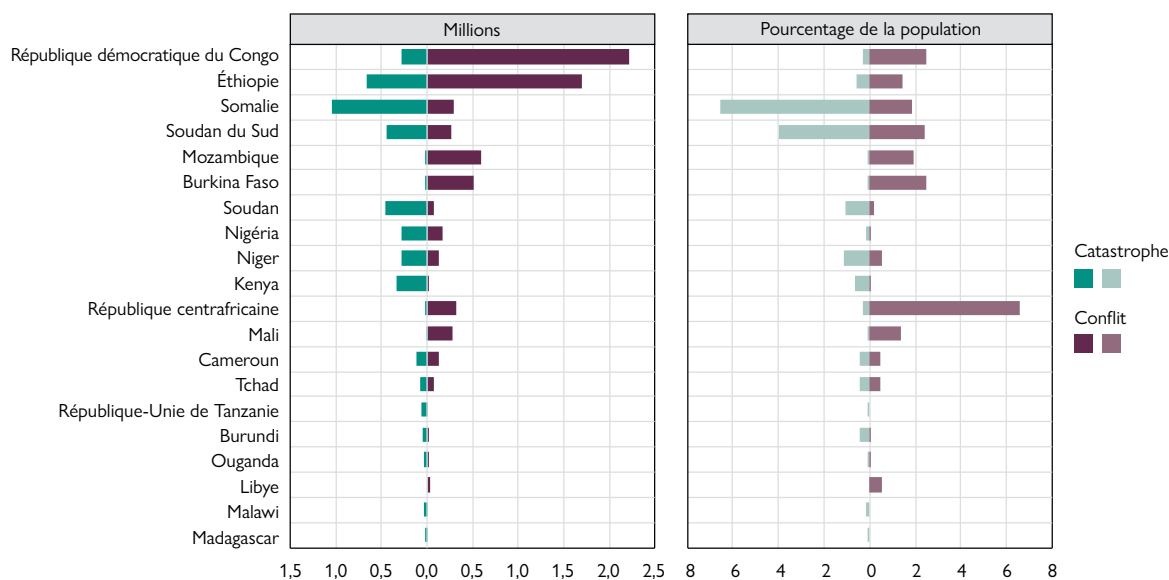
Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie « dans le pays » comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure) ; la catégorie « à l'étranger » comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2020, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

En 2020, c'est l'Afrique subsaharienne qui a enregistré le plus grand nombre de déplacements internes en Afrique, pour la majorité en raison d'un conflit (voir la figure 7). La République démocratique du Congo et l'Éthiopie ont été le théâtre des plus grands déplacements dus à un conflit dans la région. À la fin de 2020, la République démocratique du Congo comptait un peu plus de 2 millions de nouveaux déplacements dus à un conflit, et l'Éthiopie plus de 1,6 million. Si la République centrafricaine n'a pas affiché un niveau aussi alarmant en chiffres absolus, elle a enregistré le taux de déplacements le plus élevé en proportion de la population nationale (environ 7 %).

La Somalie et l'Éthiopie se sont situées au premier et au deuxième rang pour l'ampleur des déplacements dus à une catastrophe. En Somalie, les fortes pluies et les inondations ont été à l'origine d'une grande partie des déplacements. Dans toute l'Afrique subsaharienne, des phénomènes liés aux catastrophes ont encore exacerbé les crises, en particulier dans les pays déjà en conflit, déclenchant des mouvements nouveaux et secondaires.

Figure 7. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2021.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2020, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année. L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Afrique⁴

Afrique centrale et de l'Ouest

La pandémie de COVID-19 et les mesures d'endiguement connexes ont eu de vastes répercussions sur la migration et la mobilité en Afrique centrale et de l'Ouest, perturbant les mouvements intrarégionaux et bloquant des migrants. La majorité des migrants internationaux originaires d'Afrique centrale et de l'Ouest se circulent à l'intérieur de la sous-région. Beaucoup migrent pour des raisons économiques, notamment pour travailler dans les secteurs tant formel qu'informel⁵. Cependant, durant les premiers mois de la pandémie, les restrictions de voyage et de circulation, telles que la fermeture des frontières, ont entraîné la suspension d'accords de libre circulation, par exemple ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui facilitaient depuis longtemps une mobilité accrue dans la sous-région⁶. Entre mars et avril 2020, jusqu'à 12 pays de la sous-région ont fermé leurs frontières⁷. En conséquence, les flux migratoires ont chuté de près de 50 % entre janvier et avril 2020 aux principaux points de transit⁸. La fermeture des frontières a également eu pour effet de bloquer des milliers de migrants, notamment des travailleurs saisonniers, des étudiants ainsi que des éleveurs, comme ceux qui se déplacent traditionnellement le long du couloir de transhumance entre la Mauritanie et le Tchad. À la mi-2020, on estimait à 50 000 le nombre de migrants bloqués dans des centres de quarantaine et de transit et aux frontières internationales en Afrique centrale et de l'Ouest. Les restrictions de voyage ont aussi eu des effets dévastateurs sur le commerce et sur les moyens de subsistance des communautés frontalières, y compris des migrants, dont beaucoup travaillent dans le secteur informel, qui emploie le plus de personnes en Afrique centrale et de l'Ouest¹⁰. Par ailleurs, face à la suspension des voies de recrutement officielles et des fermetures de frontière, certains migrants d'Afrique de l'Ouest se sont tournés vers des voies de migration irrégulières. Il a été fait état de passeurs qui ont demandé des commissions plus élevées pour faciliter les voyages d'un pays à l'autre. Toutefois, en raison du renforcement des contrôles aux frontières et de la diminution générale des mouvements de population, le trafic illicite de migrants dans la sous-région a reculé au cours des premiers mois de la crise, et les flux de migration irrégulière vers l'Europe, par exemple, ont temporairement baissé¹¹. Si de nombreux pays ont rouvert leurs frontières, diverses mesures sanitaires et restrictions de voyage subsistent et continuent d'avoir des répercussions sur la migration et la mobilité dans la sous-région. La pandémie a aussi embrouillé les priorités politiques, y compris celles relatives à la gouvernance des migrations; certaines analyses voient là une occasion de renforcer la gouvernance et la coopération en matière de migration dans la sous-région, et l'on constate un élan en ce sens dans certains pays¹².

La crise dans le Sahel central, caractérisée par la récente recrudescence des conflits et de la violence, a occasionné l'une des pires catastrophes humanitaires en Afrique. La violence dans la région du Sahel central, qui englobe le Burkina Faso, le Niger et le Mali, a augmenté ces dernières années sous l'effet d'une combinaison de facteurs, notamment la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles, le sous-développement et la pauvreté. Des groupes armés non étatiques ont, en particulier, exploité la violence autour de l'accès aux ressources naturelles dans les zones rurales, tirant parti du repli croissant des autorités étatiques sur les villes. En outre, la violence intercommunautaire dans les zones rurales, notamment les conflits entre agriculteurs et éleveurs au sujet de la transhumance, a également exacerbé une situation humanitaire déjà difficile, tandis que les effets du changement climatique, tels qu'une situation météorologique imprévisible et des périodes de chaleur record, ont aggravé les tensions et la violence intercommunautaires. Dans les trois États, on estime que 1,9 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays à la fin de 2020, tandis que des milliers de personnes sont mortes à cause de la violence au cours de la même année¹³.

Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes sont d'importants éléments déclencheurs de déplacements, tout en continuant à peser sur les moyens de subsistance de millions de personnes et à aiguïser la concurrence pour les ressources naturelles. En Afrique centrale et de l'Ouest, le changement climatique a contribué à des sécheresses prolongées et à des précipitations imprévisibles, ce qui a eu des répercussions sur les modes d'utilisation des terres par les agriculteurs et les éleveurs. Les graves sécheresses, qui sont devenues plus fréquentes, perturbent non seulement les moyens de subsistance, mais obligent aussi de nombreux pasteurs à se déplacer¹⁵. Les ondes de tempête et les inondations se répètent également et ont touché, rien qu'en 2020, plus de 2 millions de personnes dans 18 pays de la sous-région, entraînant la destruction de bétail, de terres et de biens et contribuant à l'insécurité alimentaire actuelle¹⁶. En République démocratique du Congo et au Cameroun, par exemple, les fortes pluies et les inondations ont provoqué, respectivement, quelque 279 000 et 116 000 nouveaux déplacements¹⁷. De plus, le changement climatique a aggravé les tensions existantes dans les communautés dues à l'accès réduit à l'eau et aux pâturages, ce qui s'est traduit par une augmentation de la violence pour le contrôle de ces ressources naturelles. C'est notamment le cas dans la région de la Middle Belt au Nigéria et à la frontière entre le Burkina Faso et le Mali, où cette situation a été exploitée par des groupes extrémistes qui profitent des tensions actuelles pour faire avancer leur cause¹⁸.

Les déplacements dus à l'extrémisme violent continuent d'être un trait caractéristique de l'Afrique centrale et de l'Ouest, où des millions de personnes sont déracinées de leur foyer. Dans le bassin du lac Tchad, qui comprend le Nigéria, le Tchad, le Niger et le Cameroun, des groupes extrémistes comme Boko Haram ont multiplié les attaques et les enlèvements de civils, tout en continuant à recruter des enfants pour les combats¹⁹. De nouveaux groupes extrémistes sont apparus ces dernières années, dont certains ont gagné du terrain en nouant des liens avec des groupes régionaux ou internationaux²⁰. Outre Boko Haram, il existe plusieurs groupes actifs qui ont provoqué non seulement des déplacements, mais aussi des décès, et ont fait reculer des années de progrès en matière de développement dans le bassin du lac Tchad et au Sahel²¹. Leur expansion en Afrique de l'Ouest a été favorisée, en partie, par des réseaux de passeurs et de trafiquants, ainsi que par la porosité des frontières dans la sous-région²². Les groupes extrémistes continuent de tirer parti des animosités interethniques sous-jacentes, de la pauvreté et de l'absence de contrôle de l'État dans certaines zones rurales pour attirer des recrues et faire avancer leurs projets²³. Dans le même temps, de nouvelles coalitions de groupes armés en Afrique centrale ont eu des effets dévastateurs sur la vie de nombreuses personnes. En République centrafricaine, par exemple, une personne sur quatre était soit réfugiée, soit déplacée à l'intérieur du pays, et presque autant de personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays au cours des six premiers mois de 2020 que sur l'ensemble de l'année 2019²⁴.

Les femmes et les filles représentent un nombre important de migrants en Afrique centrale et de l'Ouest, et beaucoup d'entre elles sont confrontées à toutes sortes de risques fondés sur leur sexe. Les femmes de la sous-région migrent pour diverses raisons, notamment à la recherche de possibilités économiques, pour retrouver leur famille ou pour poursuivre leur éducation²⁵. En Afrique de l'Ouest, près de la moitié des migrants à l'intérieur et en provenance de la sous-région sont des femmes²⁶. Le nombre croissant de migrantes dans la sous-région est également manifeste dans la migration de retour, qui compte de plus en plus de femmes²⁷. Les facteurs économiques demeurent le principal moteur de la migration et, si les migrantes se consacrent à des activités professionnelles formelles et informelles, la majorité d'entre elles continuent d'être employées dans l'économie informelle, notamment dans des secteurs tels que le commerce et le travail domestique²⁸. Les femmes migrantes en provenance et à l'intérieur de la sous-région sont confrontées à plusieurs défis et risques, pendant la migration mais aussi après l'arrivée dans les pays de destination. L'exploitation et la violence sexuelles pendant les voyages de migration, les conditions d'emploi précaires dans les pays de destination et les bas salaires sont quelques-uns des problèmes auxquels beaucoup doivent faire face²⁹.

Afrique australe et de l'Est

La pandémie de COVID-19 a eu un effet dévastateur sur des millions de migrants, y compris des réfugiés, tant en Afrique australe qu'en Afrique de l'Est. Pendant les premières semaines et les premiers mois de la pandémie, plusieurs pays de la sous-région ont complètement fermé leurs frontières et restreint les mouvements, ce qui a fait nettement baisser la migration et la mobilité à l'intérieur de la sous-région³⁰. Outre la fermeture des frontières, certains pays ont suspendu l'accueil de nouveaux demandeurs d'asile et réfugiés, laissant de nombreuses personnes sans protection – au moins temporairement³¹. Par exemple, l'Ouganda, qui accueille l'une des plus grandes populations de réfugiés au monde, a effectivement mis fin à sa politique de la « porte ouverte » à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile au début de 2020. En outre, les réfugiés vivant dans des camps surpeuplés et ceux qui se trouvent dans des zones reculées, loin des installations de santé publiques, ont été confrontés à toute une série de difficultés, notamment un accès limité, voire inexistant, aux tests et aux traitements, tout en ayant du mal à respecter la distance physique et sociale, ce qui les a rendus particulièrement vulnérables à la COVID-19³². Lorsque les pays ont instauré le confinement, laissant de nombreux migrants sans travail et sans moyens de rentrer chez eux, des milliers d'entre eux se sont trouvés bloqués dans la sous-région³³. La COVID-19 a également eu des répercussions sur la migration irrégulière en provenance de la région. Au cours des premiers mois de la pandémie, les arrivées de migrants irréguliers au départ de la région ont diminué en Europe mais, à la mi-2020, elles avaient à nouveau augmenté³⁴. La chute du nombre de migrants originaires de la Corne de l'Afrique à destination des pays du Golfe via le Yémen a toutefois été beaucoup plus soutenue, avec un recul de 73 % en 2020³⁵. La même année, des milliers de migrants de la Corne de l'Afrique sont également rentrés du Yémen, souvent aidés par des passeurs, car beaucoup avaient perdu leurs sources de revenu en raison des perturbations causées par la pandémie, tout en subissant une augmentation des violations des droits de l'homme³⁶. Avec la fermeture de la frontière entre le Yémen et l'Arabie saoudite en 2020, de nombreux migrants se dirigeant vers l'Arabie saoudite n'ont plus été en mesure d'atteindre leur destination prévue³⁷. Par ailleurs, les incidences de la pandémie ont fini par perturber les processus et opérations de paix dans le monde, y compris en Afrique de l'Est, ce qui a contribué à prolonger des conflits qui continuent d'alimenter les déplacements dans la sous-région³⁸. Parallèlement, dans certaines parties de l'Afrique australe, la pandémie a été utilisée pour instrumentaliser la xénophobie et faire des migrants des boucs émissaires³⁹. Les migrants dépourvus de documents et les demandeurs d'asile, entre autres, ont été durement touchés par les mesures de confinement, qui ont aggravé leur situation socioéconomique déjà difficile car beaucoup d'entre eux ne pouvaient accéder aux services d'aide liés à la pandémie⁴⁰. Alors que certains pays de la sous-région ont inclus des migrants, comme les réfugiés et les demandeurs d'asile, dans leurs mesures sanitaires liées à la COVID-19, notamment la vaccination, d'autres ont continué à les exclure, les migrants en situation irrégulière étant en particulier laissés pour compte⁴¹.

La migration de main-d'œuvre est une caractéristique essentielle de l'Afrique australe et de l'Est, avec un nombre important de travailleurs migrants à l'intérieur et en provenance de la sous-région. La migration intrarégionale en Afrique australe et de l'Est a augmenté au fil des ans, notamment en raison de la hausse du nombre de travailleurs migrants dans la sous-région⁴². En Afrique de l'Est, des efforts d'intégration tels que le Protocole relatif au marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est ont, malgré d'importants problèmes de mise en œuvre, progressivement facilité le travail transfrontalier⁴³. De récents accords, comme le Protocole relatif à la libre circulation des personnes et à la transhumance approuvé en juin 2021, pourraient accélérer la migration intrarégionale lorsqu'ils auront été ratifiés et mis en œuvre par les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)⁴⁴. D'autres communautés économiques régionales, telles que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), ont élaboré des programmes visant à faciliter davantage la migration régulière des travailleurs entre les États membres⁴⁵. La migration irrégulière intrarégionale, notamment pour des raisons économiques, est également répandue⁴⁶. Comme en Afrique de l'Est, le nombre de

travailleurs migrants internationaux au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a augmenté, et comprend des travailleurs migrants venant de l'intérieur et de l'extérieur de l'Afrique australe⁴⁷. Un nombre croissant de personnes migrent également hors de la sous-région. Habituellement, l'Amérique du Nord et l'Europe sont les principales destinations des émigrants de pays d'Afrique de l'Est comme le Kenya. En 2020, la plus grande diaspora kényane résidait aux États-Unis (près de 157 000 personnes) et au Royaume-Uni (environ 139 000)⁴⁸. Les États du Golfe sont aussi devenus une destination majeure pour un nombre croissant de travailleurs migrants ougandais, kényans et éthiopiens⁴⁹. Les grandes communautés de la diaspora de la sous-région sont à l'origine d'importants rapatriements de fonds internationaux ces dernières années. Par exemple, le Kenya, qui est le plus grand bénéficiaire de fonds rapatriés en Afrique subsaharienne après le Nigéria et le Ghana, a reçu plus de 3 milliards de dollars É.-U. en 2020, soit 9 % de plus qu'en 2019⁵⁰. Cette hausse des flux entrants au Kenya a été largement stimulée par l'accroissement des flux en provenance des États-Unis⁵¹. D'autres pays de la sous-région dont une part importante de la population vit à l'étranger, tels que la Somalie et l'Ouganda, figurent parmi les 10 premiers pays bénéficiaires de rapatriements de fonds en Afrique subsaharienne⁵². L'Afrique du Sud est aussi une destination majeure pour de nombreux migrants de la sous-région et constitue la plus grande source de rapatriements de fonds en Afrique.

L'augmentation massive des attaques terroristes, qui s'ajoute aux conflits persistants dans certaines parties de l'Afrique australe et de l'Est, demeure un important facteur de déplacements. Dans le nord du Mozambique, l'intensification des attaques violentes menées par Al-Sunna wa Jama'a a entraîné une forte hausse des déplacements. Ces attaques extrêmement violentes ont plongé dans la crise les provinces du nord du pays, comme Cabo Delgado, qui doivent encore faire face aux effets dévastateurs du cyclone Kenneth⁵³. À la fin de 2020, le conflit et la violence avaient provoqué plus d'un demi-million de déplacements au Mozambique, ce qui place ce pays au quatrième rang mondial en nombre de nouveaux déplacements dus à un conflit en 2020⁵⁴. En Afrique de l'Est, plusieurs pays restent confrontés à des violences sporadiques et à des conflits intermittents. Les attaques d'Al-Shabab en Somalie, ainsi que les opérations armées menées par l'État et la région contre le groupe activiste, continuent de chasser les gens de chez eux, tandis qu'au Soudan du Sud, le conflit entre les milices communautaires s'est poursuivi en 2020, malgré un accord de paix qui a rétabli un certain degré de stabilité⁵⁵. Le conflit en cours dans le Tigré, en Éthiopie, est l'un des principaux facteurs de déplacements dans la Corne de l'Afrique, qui a aussi des répercussions en Afrique de l'Est. Les affrontements ont coûté des milliers de vies et entraîné des déplacements internes et transfrontaliers dans le Tigré et dans les régions voisines d'Afar et d'Amhara⁵⁶. On estime à 1,7 million le nombre de personnes déplacées par le conflit et la violence en Éthiopie à la fin de 2020, ce qui place le pays au troisième rang pour les déplacements dus à un conflit, après la République démocratique du Congo et la République arabe syrienne⁵⁷. Des milliers de personnes ont également fui le pays en raison de la violence, dont beaucoup sont accueillies au Soudan voisin⁵⁸.

L'Afrique de l'Est continue d'accueillir et d'être à l'origine de certaines des plus grandes populations de réfugiés au monde. En 2020, le Soudan du Sud était à l'origine du quatrième plus grand nombre de réfugiés au monde (plus de 2 millions)⁵⁹. La Somalie, autre pays de la sous-région touché par des années de conflit et de violence, était à l'origine de plus de 800 000 réfugiés⁶⁰. L'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs continuent d'être à l'origine de la plupart des réfugiés africains, avec plus de 5 millions de personnes provenant des pays de la région en 2020⁶¹. La région accueillait aussi un nombre important de réfugiés (environ 4,5 millions) en 2020⁶². L'Ouganda, qui comptait plus de 1,4 million de réfugiés, en majorité du Soudan du Sud, était le quatrième pays d'accueil de réfugiés au monde⁶³. Plusieurs pays de la sous-région, comme l'Ouganda, ont maintenu leur politique d'ouverture, tout en adoptant de plus en plus des cadres nationaux progressistes pour les réfugiés, en partie inspirés du Pacte mondial sur les réfugiés⁶⁴.

Les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations, les sécheresses et les tempêtes, nuisent aux moyens de subsistance dans la sous-région, entraînant souvent d'importants déplacements de population. Plusieurs pays d'Afrique de l'Est, déjà en proie à des conflits et à la violence, ont connu des catastrophes dévastatrices ces deux dernières années. Le Kenya, l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan du Sud, par exemple, ont été touchés par certaines des pires inondations depuis des décennies, créant les conditions d'une grave invasion de criquets qui a détérioré les moyens de subsistance dans toute la région en 2020⁶⁵. Au Soudan du Sud, les catastrophes, en particulier les inondations, ont été responsables de plus de 440 000 nouveaux déplacements en 2020⁶⁶. La même année, environ 664 000 nouveaux déplacements dus à des catastrophes ont été enregistrés en Éthiopie⁶⁷. Plusieurs pays d'Afrique australe ont également été touchés par des catastrophes à déclenchement lent ou rapide. Au Mozambique, par exemple, un pays encore sous le choc des effets dévastateurs des cyclones Idai et Kenneth, le cyclone Éloïse, qui a touché terre en janvier 2021, a laissé des centaines de milliers de personnes dans le besoin d'une aide humanitaire⁶⁸. Dans des pays comme la République-Unie de Tanzanie, les récentes inondations ont été liées au réchauffement des températures de surface de l'océan Indien, qui contribue à générer des conditions semblables à celles de La Niña, et, dans certaines parties du pays, de graves sécheresses ont fait baisser le niveau de ressources aquatiques comme le lac Tanganyika⁶⁹. Ces effets climatiques influent sur les facteurs de migration déjà existants, y compris les facteurs économiques, les communautés qui dépendent de l'agriculture pluviale étant les plus touchées.

Afrique du Nord

Les effets de la COVID-19 et des restrictions de mouvement sur les migrants et la migration en Afrique du Nord se sont traduits par des changements dans les schémas de migration irrégulière, une immobilité involontaire, des retours forcés et une discrimination. Si l'Afrique du Nord reste une région de transit majeure pour les migrants d'autres régions d'Afrique qui tentent de se rendre en Europe, la fermeture des frontières dans la sous-région a entraîné une baisse du nombre total de migrants partant vers l'Europe par la mer Méditerranée en 2020⁷⁰. Toutefois, on a constaté d'importantes variations entre les différentes routes depuis l'Afrique du Nord. Ainsi, le nombre de personnes empruntant la route de la Méditerranée centrale, par exemple, a augmenté en 2020 par rapport à 2019⁷¹. La pandémie et les mesures prises pour l'endiguer ont eu des répercussions négatives et inédites sur les migrants, notamment ceux détenus dans des pays où il existe d'importants problèmes en matière de protection, comme la Libye, où la surpopulation, les mauvaises conditions sanitaires et le manque d'eau potable les ont rendus vulnérables à la COVID-19⁷². D'autres migrants de la sous-région se sont trouvés bloqués en raison de la fermeture des frontières ou de la suspension des programmes de retour volontaire⁷³. Dans certains cas, des migrants ont été renvoyés de force par les autorités et se sont trouvés en détresse dans le désert⁷⁴. Le retour forcé de migrants depuis l'Afrique du Nord et d'autres parties du monde a poussé le Réseau des Nations Unies sur les migrations à publier une déclaration demandant la suspension de ces mesures pendant la pandémie⁷⁵. Toutefois, certains pays d'Afrique du Nord, comme l'Algérie – en accord avec les pays d'origine, dont le Mali –, ont levé temporairement les restrictions de voyage et permis à l'OIM, par exemple, de faciliter le retour en toute sécurité de migrants en détresse⁷⁶. La pandémie a également fait payer un lourd tribut financier à un grand nombre de migrants dans la sous-région, car beaucoup ont perdu leur source de revenu. Les migrants ont aussi été victimes de discrimination et de stigmatisation, en plus d'être exclus de services essentiels tels que les soins de santé, bien que certains pays, comme l'Égypte, aient inclus les migrants dans leurs plans de vaccination et de réponse sanitaire à la pandémie⁷⁷. En outre, les femmes migrantes ont été touchées de manière disproportionnée par la COVID-19, et, dans des pays comme la Tunisie, elles ont non seulement signalé des pertes de revenu plus fréquentes que les hommes, mais aussi une augmentation du risque d'exploitation sexuelle⁷⁸.

L'Afrique du Nord bénéficie de certains des rapatriements de fonds internationaux les plus importants au monde, grâce à la forte population d'émigrants de la sous-région. L'émigration, en particulier au départ de pays du Maghreb comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, est depuis longtemps une caractéristique de l'Afrique du Nord⁷⁹. D'autres pays de la sous-région, dont l'Égypte, ont également d'importantes populations d'émigrants. L'Europe et l'Asie sont les deux principales destinations des migrants d'Afrique du Nord. En 2020, l'Europe a accueilli plus de 5 millions de migrants originaires du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie⁸⁰. Si l'Europe est la principale destination des migrants de ces trois pays, les pays asiatiques, en particulier les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG), sont la principale destination des migrants originaires d'Égypte⁸¹. Près d'un million de migrants égyptiens, par exemple, vivaient en Arabie saoudite en 2020, environ 900 000 se trouvaient aux Émirats arabes unis, et plus de 400 000 au Koweït⁸². Étant donné son importante diaspora, la sous-région est devenue au fil des ans l'un des plus grands bénéficiaires de rapatriements de fonds internationaux au monde. En 2020, les flux entrants vers l'Égypte ont atteint le chiffre record de 30 milliards de dollars É.-U., ce qui en fait le cinquième bénéficiaire mondial⁸³. Malgré la pandémie de COVID-19, les rapatriements de fonds vers l'Égypte ont augmenté d'environ 11 %, et ceux vers le Maroc de 6,5 %⁸⁴. Les fonds rapatriés au Maroc et en Tunisie représentent plus de 5 % du PIB, tandis qu'en Égypte, ce chiffre est supérieur à 8 %⁸⁵. Les flux internationaux vers la sous-région pourraient encore augmenter car l'Union européenne cherche à renforcer les voies de migration légale vers la région par des instruments tels que le réservoir européen de talents et les partenariats destinés à attirer les talents, qui font partie du nouveau pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile. L'Afrique du Nord est l'une des sous-régions qui bénéficieraient de ces nouveaux dispositifs⁸⁶.

L'Afrique du Nord demeure le point d'origine et de destination d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les conflits et la violence contribuant de manière déterminante aux déplacements à l'intérieur et en provenance de la sous-région. Depuis dix ans, des pays comme la Libye sont en proie à des conflits et à l'instabilité politique, qui forcent des centaines de milliers de personnes à quitter leur foyer et limitent fortement l'accès aux services élémentaires⁸⁷. La fourniture de l'aide humanitaire a souvent été entravée, tandis que des services tels que les infrastructures d'approvisionnement en eau, de santé et d'éducation sont régulièrement prises pour cible⁸⁸. En 2020, la Libye comptait plus de 278 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, surtout à cause du conflit et la violence⁸⁹. Si le cessez-le-feu signé en octobre 2020 a permis de réduire les hostilités, plus d'un million de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire⁹⁰. Le Soudan reste également confronté à une situation politique et humanitaire complexe. Les conflits violents dans des régions telles que le Kordofan et le Darfour ont déplacé de nombreuses personnes, tandis que le pays accueille toujours l'une des plus grandes populations de réfugiés au monde, originaires pour la plupart du Soudan du Sud⁹¹. D'autres réfugiés viennent de pays voisins tels que l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi que de pays en conflit plus éloignés, notamment le Yémen et la République arabe syrienne⁹². À la fin de 2020, le Soudan abritait environ 1 million de réfugiés et plus de 2,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays⁹³.

Dans la sous-région, de nombreux migrants restent confrontés à de multiples problèmes de protection, les femmes et les filles étant particulièrement vulnérables aux abus. Outre les agressions verbales et physiques, les migrants sont victimes d'exploitation et de mauvaises conditions de vie⁹⁴. Ces faits sont encore aggravés dans les pays où l'État de droit est défaillant et où les milices ou les passeurs et trafiquants agissent en toute impunité. En Libye, des migrants ont été régulièrement placés et retenus dans des centres de détention « officiels », où ils ont subi toutes sortes de mauvais traitements⁹⁵. D'autres migrants se sont retrouvés dans des entrepôts ou des centres de détention non officiels, et laissés à la merci des passeurs et des trafiquants⁹⁶. Les organisations internationales se voient souvent refuser l'accès à ces centres, laissant de nombreux migrants dans des conditions épouvantables⁹⁷. Toutefois, ces réalités ne se limitent pas aux seuls migrants détenus ; dans les zones urbaines, beaucoup se heurtent

à des obstacles pour répondre et accéder aux besoins et services essentiels et sont exposés à des conditions de vie difficiles et défavorisées⁹⁸. Les femmes et les filles ont été particulièrement victimes d'abus tels que le viol, y compris pendant leurs voyages vers et à travers la sous-région⁹⁹.

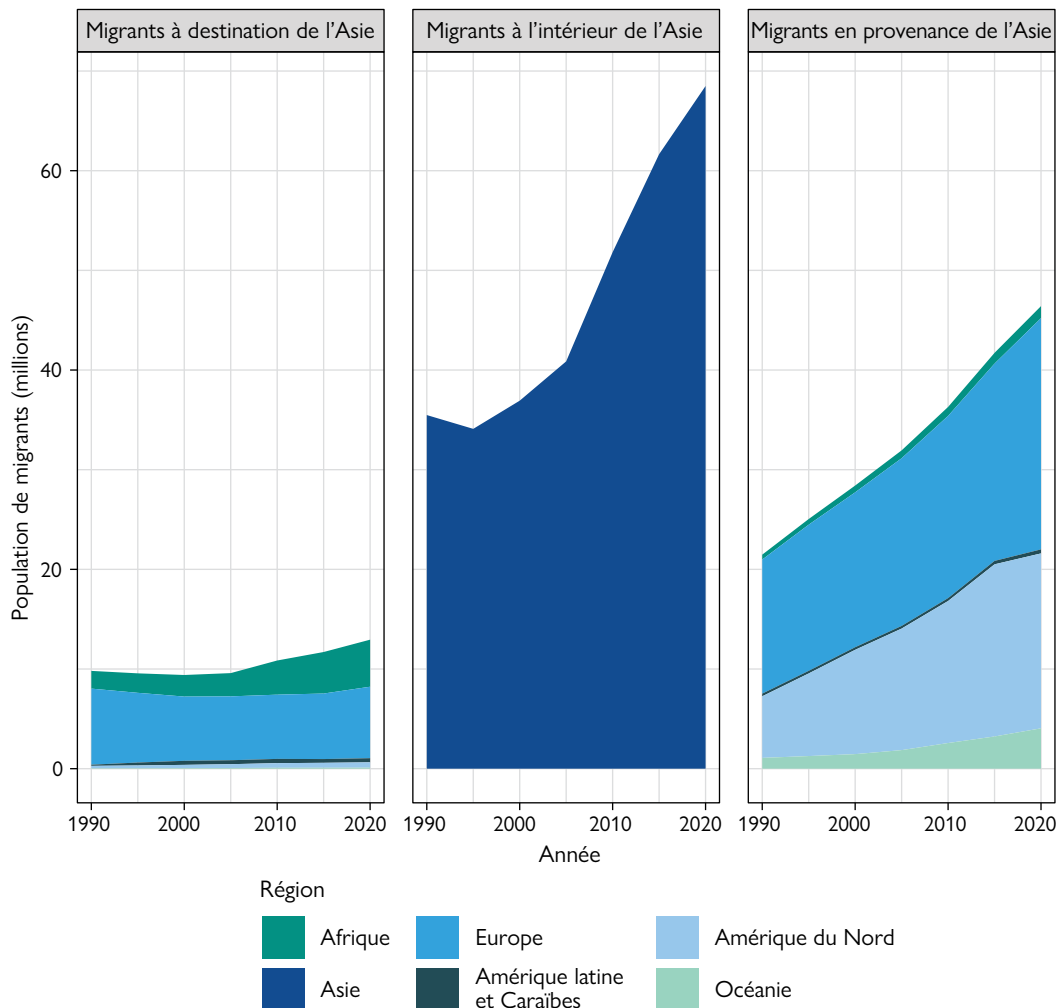
L'Afrique du Nord demeure un important pôle de transit et un point de départ majeur pour les migrants de la sous-région et ceux d'Afrique subsaharienne qui tentent de se rendre en Europe et ailleurs. Des dizaines de milliers de migrants tentent de gagner l'Europe à partir de l'Afrique du Nord en empruntant deux grandes routes, celle de la Méditerranée centrale (essentiellement au départ de la Libye et de la Tunisie vers l'Italie) et celle de la Méditerranée occidentale (principalement au départ du Maroc et de l'Algérie vers l'Espagne)¹⁰⁰. Malgré la pandémie de COVID-19, une hausse des arrivées a été constatée sur ces deux routes en 2020. Les arrivées en Europe via ces deux routes ont augmenté de 86 %, passant de plus de 41 000 à près de 77 000¹⁰¹. Sur la route de la Méditerranée centrale vers l'Italie, les Tunisiens représentaient le plus grand nombre d'arrivées¹⁰². Les voyages éprouvants le long des deux routes font de nombreux morts et, rien qu'en 2020, plus de 1 500 migrants d'Afrique de l'Ouest et du Nord à destination de l'Espagne, de Malte et de l'Italie ont été portés morts ou disparus en mer¹⁰³. De nombreux migrants ont recouru aux services de passeurs pour traverser l'Afrique du Nord et se rendre en Europe. Ceux qui tentent de se rendre en Libye depuis des pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, sont principalement acheminés clandestinement le long de deux itinéraires, y compris la route occidentale (empruntée par les Africains de l'Ouest via le Niger, le Mali et l'Algérie), et la route orientale (empruntée surtout par les migrants d'Afrique de l'Est via le Soudan et le Tchad). Au cours de ces voyages, les migrants sont souvent victimes de mauvais traitements, y compris, parfois, de la traite, notamment lorsqu'ils sont dans l'incapacité de payer les passeurs à leur arrivée à destination¹⁰⁴.

Asie¹⁰⁵

L'Asie – qui compte 4,6 milliards d'habitants – était la région d'origine de plus de 40 % des migrants internationaux dans le monde en 2020 (environ 115 millions). Cette même année, plus de la moitié d'entre eux (69 millions) résidaient dans d'autres pays d'Asie, ce qui représente une hausse sensible depuis 2015, où le nombre de ceux qui vivaient sur le continent était estimé à 61 millions. Comme l'indique la colonne centrale de la figure 8, la migration intrarégionale a nettement augmenté au fil du temps, puisqu'on dénombrait 35 millions de migrants sur le continent en 1990. Le nombre de migrants nés en Asie et vivant en Amérique du Nord et en Europe a aussi fortement progressé ces vingt dernières années. En 2020, l'Amérique du Nord comptait 17,5 millions de migrants originaires d'Asie, un chiffre en légère hausse par rapport à 2015 (17,3 millions), tandis que l'Europe en comptait 23 millions, contre près de 20 millions en 2015. La migration au départ de l'Asie vers ces deux régions explique dans une large mesure la hausse du nombre de migrants asiatiques installés hors de la région, qui s'élevait à plus de 46 millions en 2020.

Le nombre de migrants en Asie qui ne sont pas nés dans la région est resté relativement faible depuis 1990. Les Européens forment le principal groupe de migrants non originaires d'Asie, parmi lesquels se trouvent les migrants originaires de la partie européenne de l'ex-Union soviétique qui vivent aujourd'hui en Asie centrale. Au cours de la même période, le nombre d'Africains – l'autre groupe non négligeable de migrants en Asie – a augmenté.

Figure 8. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Asie, 1990-2020



Source : DESA, 2021.

Note : Les «migrants à destination de l'Asie» sont des migrants résidant en Asie qui sont nés dans une autre région (Europe ou Afrique, par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Asie» sont des migrants nés en Asie qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région Asie. Les «migrants en provenance de l'Asie» sont des personnes nées en Asie qui résident hors de la région (en Europe ou en Amérique du Nord, par exemple).

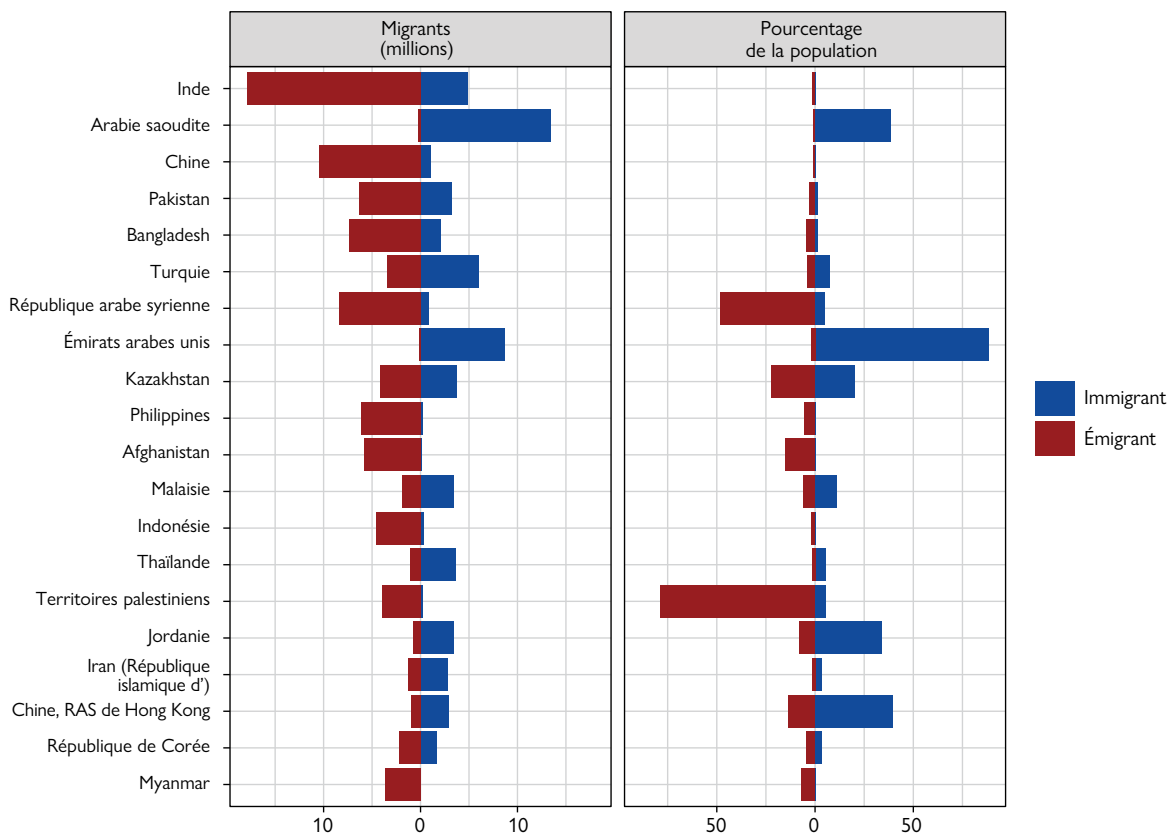
Les deux «géants démographiques» asiatiques, l'Inde et la Chine, comptent, en chiffres absolus, le plus grand nombre de migrants vivant à l'étranger (figure 9). Il importe de préciser que ces fortes populations d'émigrants en chiffres absolus représentent une faible proportion de la population totale de l'Inde et de la Chine. Les migrants originaires de Chine formaient la quatrième population de migrants nés à l'étranger dans le monde, après ceux originaires de l'Inde, du Mexique et de la Fédération de Russie. Un peu plus de 2 millions d'émigrants nés en Chine résidaient aux États-Unis, où vivaient également de grands groupes de migrants asiatiques originaires d'Inde, des Philippines et du Viet Nam. Parmi les autres pays comptant de nombreux migrants résidant à l'étranger, on trouve le Bangladesh et la République arabe syrienne.

Dans les pays du CCG, les migrants représentent une forte proportion de la population nationale totale (figure 9). Par exemple, ils représentaient 88 % de la population des Émirats arabes unis en 2020, près de 73 % de celle

du Koweït, 77 % de celle du Qatar, et 55 % de celle du Bahreïn. Beaucoup d'entre eux venaient d'Afrique, d'Asie du Sud (par exemple d'Inde, du Pakistan, du Bangladesh et du Népal) et d'Asie du Sud-Est (par exemple d'Indonésie et des Philippines).

Il est important de noter que les données actuelles sur les migrants nés à l'étranger reflètent en partie d'importants événements historiques, tels que la partition de 1947 qui s'est traduite par des déplacements de population massifs entre l'Inde et le Pakistan. C'est ce que font apparaître les données pour 2020, qui montrent que près de 5 millions et plus de 3 millions de migrants nés à l'étranger, respectivement, résidaient dans ces deux pays.

Figure 9. Vingt premiers pays/territoires d'Asie sur le plan des migrations, 2020



Source : DESA, 2021.

Note 1 : L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants est fondé sur la population résidente totale dans le pays établie par le DESA, qui comprend les personnes nées à l'étranger.

Note 2 : Le terme «immigrants» désigne les migrants nés à l'étranger qui résident dans le pays. Le terme «émigrants» désigne les personnes nées dans le pays qui résidaient hors de leur pays de naissance en 2021.

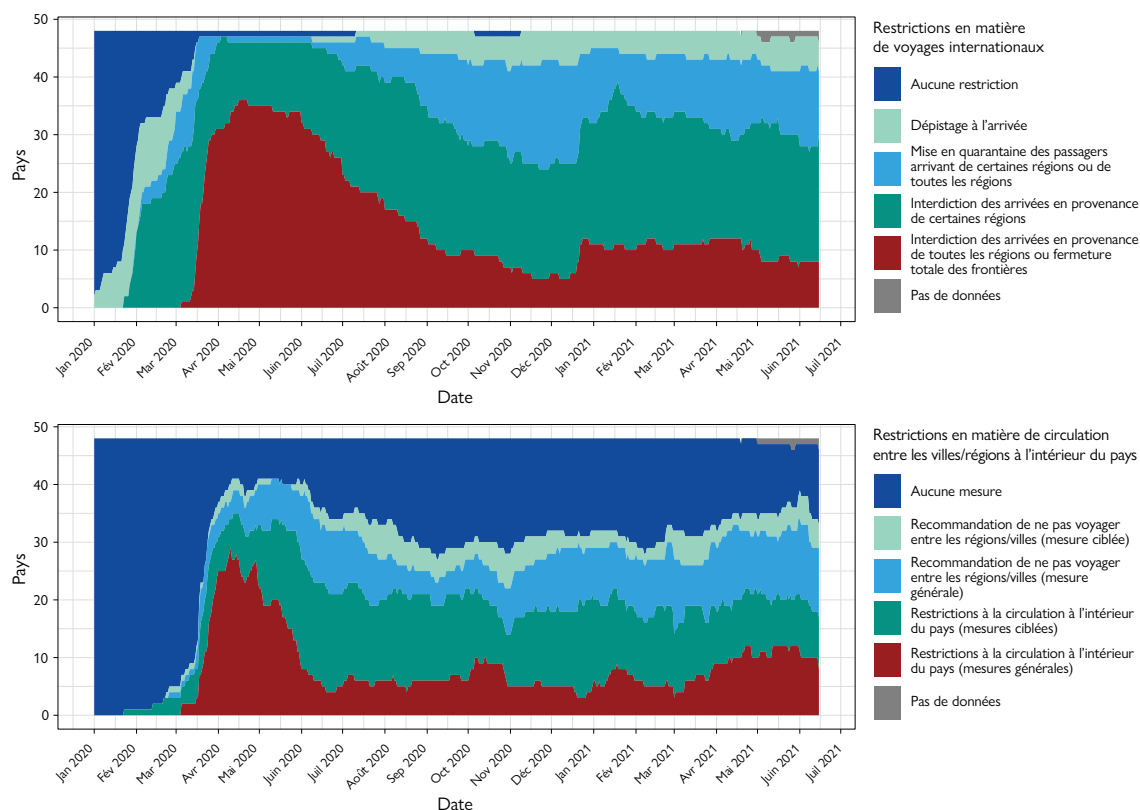
Les pays asiatiques ont mis en place certaines des toutes premières mesures de restriction de mouvement internationales et nationales en réponse à la COVID-19 afin de contenir la propagation du virus. Comme dans des régions telles que l'Afrique, les restrictions imposées aux voyages internationaux sont entrées en vigueur plus tôt que les restrictions internes, avec des mesures telles que le dépistage à l'arrivée instaurées dès janvier 2020 (figure 10). Celles-ci ont été rapidement suivies de mesures de quarantaine et d'interdiction des arrivées en provenance de certaines régions. La fermeture totale des frontières n'a été décidée qu'à partir de mars 2020,

date à laquelle pratiquement tous les pays de la région avaient imposé des mesures de restriction en matière de voyages internationaux.

Fait marquant, les restrictions en matière de voyages internationaux, comme le dépistage à l'arrivée, ont été maintenues en place tout au long de 2020 et, à la mi-juin 2021, cette mesure était toujours en vigueur dans la plupart des pays. Les mesures de quarantaine n'ont que légèrement diminué, tandis que les restrictions internationales, notamment l'interdiction des arrivées et la fermeture totale des frontières, ont été levées au fil du temps, cette dernière beaucoup plus fortement.

Les restrictions aux mouvements internes, généralement imposées quelque temps après les mesures restreignant les voyages internationaux, ont nettement augmenté vers la mi-mars 2020, avant de commencer à être levées à la mi-mai. Cette baisse n'a toutefois pas été uniforme pour toutes les mesures, les recommandations de ne pas voyager entre les régions ou les villes – tant spécifiques que générales – diminuant beaucoup plus progressivement que le reste des mesures. Cependant, toutes les mesures de restriction internes ont été légèrement revues à la hausse à différents moments, notamment au premier trimestre de 2021.

Figure 10. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Asie : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021

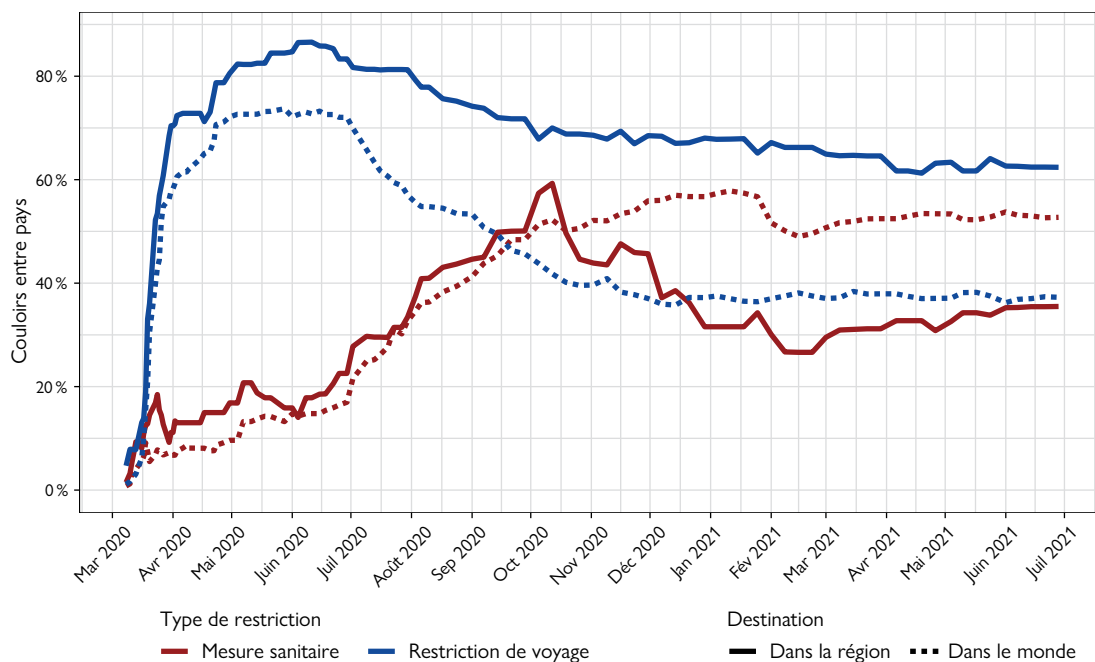


Source : Hale et al., 2021.

Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, telles que celles qui limitent la délivrance de visas, les départs ou les sorties et la circulation sur le territoire national, ainsi que les mesures d'interdiction d'entrée visant les ressortissants de certains pays.

Le nombre de restrictions imposées aux voyages (intra-régionaux et mondiaux) en Asie a augmenté très rapidement au cours des premiers mois de 2020, avant de commencer à diminuer progressivement vers le milieu de l'année. Toutefois, contrairement à des régions comme l'Afrique, qui a connu une baisse plus marquée des restrictions de voyage au sein de la région par rapport aux autres régions du monde, cette dynamique est inversée en Asie, avec des restrictions en matière de voyages intra-régionaux plus importantes tout au long de 2020 et au premier semestre de 2021 (voir la figure 11). Les mesures sanitaires ont été renforcées au fil du temps et, à la fin de 2020, celles imposées aux pays hors d'Asie ont dépassé les restrictions en matière de voyages extrarégionaux. Cependant, elles ont commencé à diminuer à l'intérieur de la région vers octobre 2020, et concernaient moins de 40 % des couloirs entre pays au 30 juin 2021.

Figure 11. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Asie : mars 2020 à juin 2021



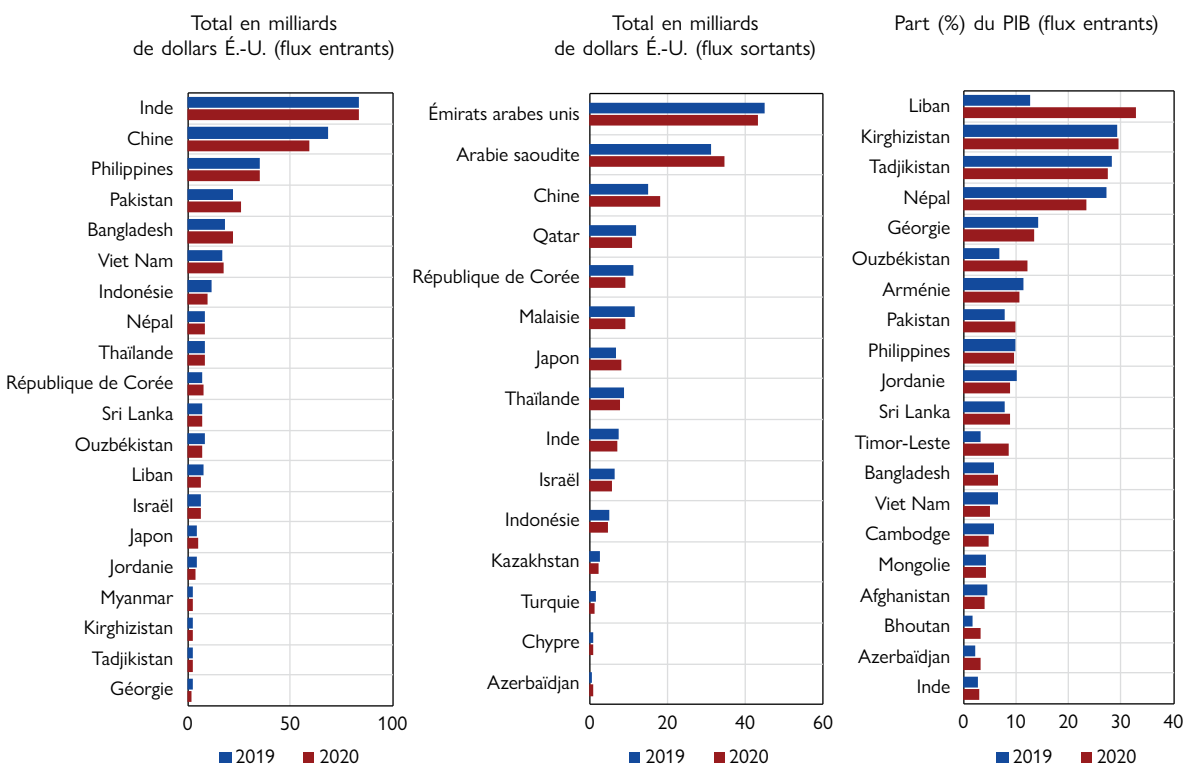
Source : OIM, 2021a.

Notes : Les mesures sanitaires comprennent le dépistage et la surveillance médicale, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage englobent les restrictions fondées sur la nationalité ou la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité.

En 2020, l'Inde et la Chine ont reçu les plus gros montants de rapatriements de fonds internationaux en Asie, représentant plus de 140 milliards de dollars É.-U.. Parmi les autres grands pays bénéficiaires se trouvent les Philippines, le Pakistan et le Bangladesh (voir la figure 12). En pourcentage du PIB, certains des plus importants bénéficiaires en 2020 étaient le Liban (33 %), le Kirghizistan (29 %), le Tadjikistan (27 %) et le Népal (24 %). Par rapport à 2019, les flux de fonds entrants en Asie ont légèrement baissé en 2020, d'environ 2 %. En Inde, qui est le plus grand pays bénéficiaire de la région, les fonds rapatriés n'ont diminué que de 0,2 %, pour passer à 83 milliards de dollars É.-U.. Au Pakistan, en revanche, ils ont augmenté de plus de 17 %, pour atteindre un niveau record de 26 milliards de dollars É.-U..

S'agissant des flux sortants, deux pays du CCG – les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite – ont été les plus grands pays sources de rapatriements de fonds en Asie. Les fonds envoyés depuis les Émirats arabes unis ont atteint 43 milliards de dollars É.-U. en 2020, bien que ce chiffre soit en recul par rapport aux près de 45 milliards de dollars É.-U. enregistrés en 2019. Les fonds envoyés d'Arabie saoudite ont, en revanche, augmenté au cours de la même période, passant de 31 milliards de dollars É.-U. en 2019 à 34 milliards de dollars É.-U. en 2020. D'autres pays, comme la Chine, le Qatar et la République de Corée, ont également été des pays sources d'importants rapatriements de fonds.

Figure 12. Principaux pays asiatiques bénéficiaires et sources de rapatriements de fonds internationaux, 2019 et 2020

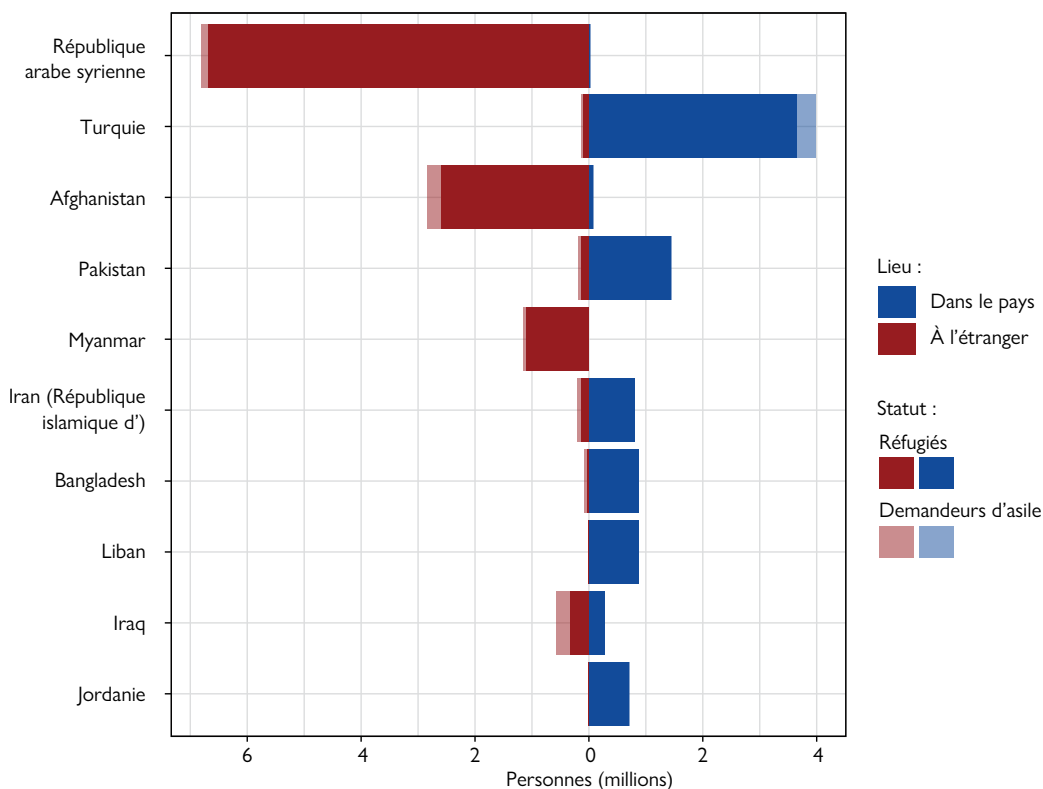


Source : Banque mondiale, 2021.

Les déplacements internationaux à l'intérieur et au départ de l'Asie sont un trait caractéristique majeur de la région, comme l'illustre la figure 13. La République arabe syrienne et l'Afghanistan étaient, en 2020, les deux principaux pays d'origine de réfugiés dans le monde. Les incidences du conflit syrien sur les déplacements ressortent clairement de la figure 13, qui montre que le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de la République arabe syrienne est nettement supérieur au nombre de ceux originaires du reste de la sous-région. En 2020, la grande majorité des réfugiés originaires de pays asiatiques vivaient dans des pays voisins. Les réfugiés de la République arabe syrienne, par exemple, étaient principalement accueillis en Turquie (plus de 3,6 millions), au Liban (environ 0,9 million) et en Jordanie (près de 0,7 million), tandis que les réfugiés afghans, dont le nombre a légèrement diminué pour passer de 2,7 millions en 2019 à 2,6 millions en 2020, étaient concentrés au Pakistan et en République islamique d'Iran. Toutefois, les événements survenus en Afghanistan à la mi-2021, avec le retrait des troupes alliées

et le retour en force rapide des Taliban, feront sans doute augmenter le nombre de réfugiés afghans pour 2021. En raison de la violence et de la persécution que subissent les Rohingya, le Myanmar était le pays d'origine de la troisième population de réfugiés dans la région et du cinquième groupe de personnes déplacées par-delà les frontières à l'échelle mondiale en 2020, la plupart d'entre eux se trouvant au Bangladesh. Comme le montre la figure 13, il importe également de noter que des pays d'origine comme l'Iraq, le Pakistan et la République islamique d'Iran, accueillent eux aussi des réfugiés.

Figure 13. Dix premiers pays d'Asie classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020



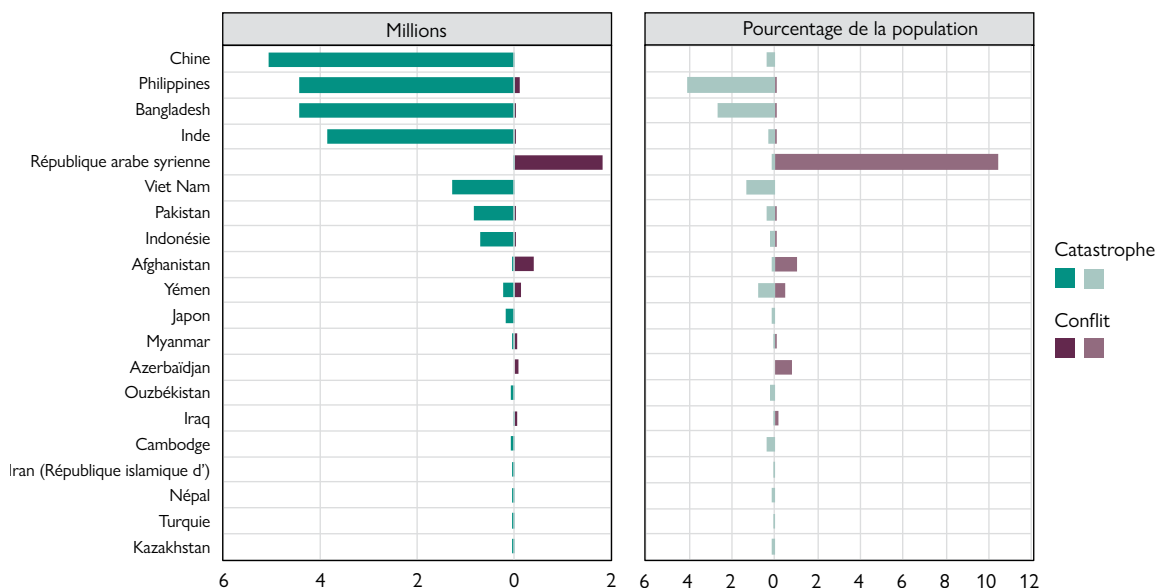
Source : HCR, s.d.b.

Note : La catégorie « dans le pays » désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie « à l'étranger » désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2020, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

Les plus importants des nouveaux déplacements internes en Asie ont été provoqués par des catastrophes (figure 14). La Chine comptait quelque 5 millions de nouveaux déplacements dus à une catastrophe à la fin de 2020. Pour leur part, les Philippines en ont enregistré presque autant : plus de 4 millions. En outre, des catastrophes telles que les inondations causées par la mousson, les glissements de terrain et les cyclones intenses ont provoqué des déplacements à grande échelle en 2020 au Bangladesh (plus de 4 millions), en Inde (près de 4 millions) et au Viet Nam (environ 1 million). Les conflits ont également contribué à de nouveaux déplacements internes en Asie, dont le plus grand nombre (près de 2 millions) avaient lieu en République arabe syrienne. Parmi les autres pays dans lesquels des conflits ont entraîné d'importants déplacements, on peut citer l'Afghanistan (404 000) et le Yémen

(143 000). La crise humanitaire au Yémen est l'une des plus graves au monde, et elle a encore été exacerbée par deux saisons des pluies intenses entre février et septembre qui ont déplacé plus de 200 000 personnes en 2020.

Figure 14. Vingt premiers pays d'Asie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2021.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2020, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Asie¹⁰⁶

Moyen-Orient

Dans la sous-région, les migrants ont été confrontés à d'importants défis posés par la COVID-19 et les restrictions de voyage et de mouvement connexes, ce qui a exacerbé des vulnérabilités sanitaires existantes, aggravé leur situation économique, bloqué nombre d'entre eux et forcé des milliers à retourner dans leur pays d'origine. Dans plusieurs pays du CCG, par exemple, les migrants ont été exposés à un risque accru de contracter la COVID-19 en raison de lieux de vie surpeuplés, de la nature de leur travail et d'un accès insuffisant aux soins de santé¹⁰⁷. En outre, lorsque les pays ont imposé un confinement et que les entreprises ont été contraintes de suspendre leur activité, de nombreux migrants ont perdu leur emploi ou ont été payés en retard,

ce qui les a empêchés de pourvoir à leurs besoins fondamentaux ou de rembourser leurs dettes¹⁰⁸. Beaucoup ont été contraints de retourner dans leur pays d'origine¹⁰⁹. En raison du système Kafala, qui lie les travailleurs migrants à leur employeur, les mauvaises conditions de travail et de vie de nombreux travailleurs migrants dans le Golfe se sont encore détériorées. Ces conditions ont été particulièrement difficiles pour les travailleurs domestiques qui, du fait des confinements, étaient parfois bloqués chez des employeurs abusifs¹¹⁰. La situation des migrants irréguliers dans les centres de détention de pays comme l'Arabie saoudite et le Yémen a suscité des inquiétudes, car on craignait que les locaux surpeuplés et insalubres ne les rendent extrêmement vulnérables à la COVID-19¹¹¹. De nombreux migrants se sont trouvés en détresse dans les pays du Golfe et ailleurs dans la sous-région. Au Yémen, des milliers de migrants qui tentaient de passer en Arabie saoudite sont restés bloqués, souvent sans nourriture, sans abri et sans eau¹¹². Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés au Moyen-Orient ont aussi été touchés par la pandémie. En raison de la promiscuité dans certains pays comme le Liban, de nombreux réfugiés ont été exposés à un risque accru d'infection par la COVID-19¹¹³. Cependant, plusieurs pays de la région, y compris le Liban, ont, avec temps, intégré les migrants dans leur riposte sanitaire, y compris les campagnes de vaccination¹¹⁴. D'autres, comme le Maroc et la Jordanie, incluent également les migrants dans leurs programmes nationaux de vaccination contre la COVID-19¹¹⁵.

Si des progrès ont été réalisés en matière de résolution des conflits et de consolidation de la paix dans plusieurs pays, les conflits et la violence demeurent les principaux facteurs de déplacement dans la sous-région. Des accords de cessez-le-feu conclus dans des pays comme l'Iraq se sont traduits par une baisse des déplacements, mais les nouvelles offensives gouvernementales en République arabe syrienne et au Yémen ont chassé un grand nombre de personnes de chez elles¹¹⁶. L'offensive des forces syriennes dans le gouvernorat d'Edleb en 2020 a provoqué le plus grand déplacement depuis le début de la guerre¹¹⁷. Par ailleurs, les combats dans le Haut-Karabakh en septembre 2020, après des mois de tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ont fait de nombreux morts et déplacé plusieurs milliers de personnes pendant les deux mois de conflit¹¹⁸. Il s'agissait de la plus grande escalade du conflit entre les deux pays depuis la trêve de 1994¹¹⁹. Si le cessez-le-feu signé en novembre 2020 entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Fédération de Russie a conduit à une désescalade des hostilités¹²⁰, de nombreuses personnes restent déplacées et, à la fin de 2020, des dizaines de milliers d'entre elles avaient encore besoin d'une aide humanitaire¹²¹.

Certains pays de la région ont connu d'importantes catastrophes ces dernières années, et il est à craindre que les déplacements dus au changement climatique n'augmentent fortement. Plusieurs pays du Moyen-Orient sont vulnérables aux effets du changement climatique et aux catastrophes liées aux conditions météorologiques, et ces dernières ont aggravé les crises humanitaires dans les pays en conflit. En 2020, les inondations ont ainsi déplacé plus de personnes au Yémen que le conflit et la violence, avec près d'un quart de million de nouveaux déplacements¹²². Ce double défi posé au Yémen – les déplacements à grande échelle dus aux catastrophes et au conflit – souligne la complexité de la crise humanitaire dans le pays. D'autres pays, comme la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, ont également connu des inondations récurrentes ces dernières années, ce qui a aggravé les conditions de vie des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays vivant dans les camps¹²³. En outre, s'il est difficile d'identifier les déplacements provoqués par des phénomènes à évolution lente tels que la désertification, certains éléments indiquent que, dans des pays comme la République arabe syrienne, la sécheresse prolongée qui a dévasté les moyens de subsistance avant le début du conflit a pu jouer un rôle dans l'ensemble complexe de facteurs qui ont déclenché la guerre civile dans le pays¹²⁴.

La région continue d'accueillir et de générer un nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile parmi les plus importants au monde. La République arabe syrienne reste le principal pays d'origine des réfugiés dans le monde, avec près de sept millions en 2020¹²⁵. D'autres pays de la sous-région, tels que l'Iraq, ont également vu une grande partie de leur population déplacée par-delà les frontières. En outre, le Moyen-Orient demeure l'une des principales destinations des réfugiés, la plupart provenant de pays de la sous-région¹²⁶. Le Liban et la Jordanie, par exemple, figurent parmi les cinq premiers pays d'accueil de réfugiés au monde (en pourcentage de la population

nationale)¹²⁷. Une personne sur huit au Liban et une sur 15 en Jordanie est un réfugié, dont beaucoup sont originaires de la République arabe syrienne ou des Territoires palestiniens¹²⁸. Environ 5,7 millions de réfugiés des Territoires palestiniens relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont accueillis dans la sous-région, ce qui fait du Moyen-Orient l'une des plus grandes sous-régions d'accueil de réfugiés au monde¹²⁹.

Asie centrale

Fortement tributaire des rapatriements de fonds internationaux, l'Asie centrale a enregistré une baisse importante de ces flux en 2020 du fait de la pandémie. En raison des confinements et des restrictions de mouvement dans les principaux pays de destination, tels que la Fédération de Russie, de nombreux travailleurs migrants de la sous-région ont perdu leur emploi, subi d'importantes réductions de salaire ou ont été contraints de prendre des congés sans solde¹³⁰. Cette perte de revenu a eu d'importantes incidences économiques, notamment dans des pays comme le Kirghizistan et le Tadjikistan qui dépendent fortement des rapatriements de fonds internationaux. En 2020, par exemple, les fonds rapatriés représentaient 29 % du PIB du Kirghizistan et 27 % de celui du Tadjikistan. Les rapatriements de fonds à destination de l'Europe et de l'Asie centrale ont chuté de près de 10 % en 2020, tandis que les fonds envoyés de la Fédération de Russie vers des pays comme le Tadjikistan et le Kirghizistan ont reculé de 37 % et 17 %, respectivement, en raison des conséquences de la COVID-19 dans la Fédération de Russie¹³¹. Les fonds rapatriés dans les pays d'Asie centrale reflètent largement les schémas de migration à l'intérieur et en provenance de la sous-région, qui sont étroitement corrélés au travail et aux activités génératrices de revenu. La Fédération de Russie, principale destination des migrants de la sous-région, demeure le plus grand pays d'origine des rapatriements de fonds vers les pays d'Asie centrale¹³². L'émigration, qui est depuis longtemps une caractéristique de l'Asie centrale, s'est pratiquement arrêtée lorsque les pays de destination ont fermé leurs frontières, laissant de nombreux travailleurs migrants potentiels bloqués et incapables de quitter leur pays¹³³. Dans le même temps, la fermeture des frontières a aussi bloqué des milliers de migrants qui tentaient de retourner dans leur pays d'origine, notamment pendant qu'ils transitaient par le Kazakhstan, un pays qui accorde une autorisation de transit à ceux qui retournent au Tadjikistan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan par voie terrestre¹³⁴.

L'Asie centrale a connu d'importantes catastrophes ces dernières années qui ont provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes. La sous-région enregistrant des températures de plus en plus chaudes, certaines catastrophes soudaines survenues récemment ont été liées aux effets croissants du changement climatique. Rien qu'en 2020, de fortes pluies et de graves inondations en Ouzbékistan et au Kazakhstan ont causé respectivement 70 000 et 32 000 nouveaux déplacements¹³⁵. Il est prévu que les changements environnementaux augmentent l'occurrence et l'intensité de ce type de catastrophes, qui pourraient se traduire par de nouveaux déplacements dans la sous-région. Les personnes vivant dans les pâturages sont confrontées à des risques encore plus élevés que celles vivant dans les zones arides, et elles sont plus exposées aux dommages causés par les pluies torrentielles et les inondations¹³⁶. Ces catastrophes menacent les moyens de subsistance des populations; à mesure que les tempêtes violentes, les sécheresses, les feux incontrôlés, les inondations et les coulées de boue s'intensifient, les risques pour la production agricole augmentent, entraînant une insécurité alimentaire à grande échelle dans la région¹³⁷.

La plupart des migrants internationaux d'Asie centrale se sont rendus dans d'autres régions, principalement dans la Fédération de Russie, qui est de loin la destination la plus importante des migrants de la sous-région. Près de 5 millions de migrants d'Asie centrale vivaient dans la Fédération de Russie à la fin de 2020¹³⁸. La majorité d'entre eux (plus de 2,5 millions) sont nés au Kazakhstan¹³⁹. Les migrants nés en Ouzbékistan constituaient le deuxième groupe le plus important (plus de 1 million)¹⁴⁰. En 2020, environ 40 % des migrants internationaux présents dans la Fédération de Russie étaient originaires d'Asie centrale¹⁴¹. Nombre d'entre eux sont des travailleurs migrants qui quittent leur pays en raison des taux de chômage élevés et pour trouver une meilleure rémunération

et de meilleures conditions de travail. Le Kazakhstan, dont la croissance économique est tirée par des ressources naturelles comme le pétrole, est également devenu un pays de destination pour les migrants de la sous-région¹⁴².

Si la migration au départ de l'Asie centrale est largement masculine, les femmes de la sous-région se rendent de plus en plus dans des pays comme la Fédération de Russie pour y travailler. Alors que la plupart des travailleurs migrants de la sous-région sont traditionnellement des hommes, de plus en plus de femmes travaillent dans la Fédération de Russie depuis quelques années¹⁴³. Beaucoup d'entre elles sont originaires du Kirghizistan; par exemple, environ 51 % des migrants kirghizes dans la Fédération de Russie sont des femmes¹⁴⁴. La plupart travaillent dans le secteur des services, notamment dans la restauration et comme travailleuses domestiques¹⁴⁵. Les femmes migrantes originaires d'autres pays de la sous-région, comme le Tadjikistan, sont également de plus en plus nombreuses, bien que dans une moindre mesure. Les femmes représentent environ 41 % des migrants tadjiks dans la Fédération de Russie (42 % des migrants tadjiks dans le monde)¹⁴⁶. L'absence de perspectives économiques ou la quête de salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail expliquent pour une grande part l'émigration au départ de l'Asie centrale. Cependant, d'autres facteurs, tels que le mariage forcé, précoce et servile, jouent également un rôle. Au Kirghizistan, il a été démontré que la pratique de l'enlèvement à des fins de mariage contribue à l'émigration, certaines femmes ayant recours à la migration pour échapper à un mariage forcé et précoce¹⁴⁷. Si la migration de travail a permis à certains de ces pays de réduire le chômage en exportant la main-d'œuvre excédentaire et en bénéficiant ainsi des rapatriements de fonds, elle a également mis à rude épreuve de nombreux ménages et contribué à l'éclatement des familles¹⁴⁸.

Asie de l'Est

La pandémie a entraîné une multiplication des incidents xénophobes et discriminatoires à l'encontre des migrants à l'intérieur et en provenance de la sous-région, tandis que les restrictions aux frontières ont eu des effets généralisés sur la migration et la mobilité. Des cas de discrimination et de xénophobie à l'encontre des migrants chinois et de leurs descendants dans d'autres parties du monde ont été abondamment signalés¹⁴⁹. Parfois, des personnes perçues comme étant d'origine chinoise ont été physiquement agressées, car elles étaient souvent et à tort associées à la transmission de la COVID-19¹⁵⁰. Par ailleurs, des pratiques discriminatoires à l'égard des migrants ont été signalées dans le cadre des premières mesures de riposte à la pandémie dans la sous-région, telles que les obligations de quarantaine, le rationnement des masques et l'accès aux prestations sociales et aux subventions des autorités locales, qui étaient fondées sur la seule nationalité¹⁵¹. En outre, les mesures de confinement et les restrictions de voyage ont empêché de nombreux migrants de retourner dans leur pays d'emploi. Au début de 2020, par exemple, le Japon a interdit l'entrée des ressortissants ou des résidents permanents non japonais, ainsi que des personnes titulaires d'un permis de travail ayant temporairement quitté le pays pour des vacances ou un travail¹⁵². Ces restrictions ont également perturbé de récents efforts déployés par des pays, y compris le Japon, pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre en augmentant le nombre de travailleurs migrants sur leur territoire. De même, la République de Corée a vu reculer l'arrivée de travailleurs migrants¹⁵³.

Avec des millions de ressortissants vivant à l'étranger, la Chine a l'une des plus grandes communautés transnationales au monde et reste parmi les principaux bénéficiaires de rapatriements de fonds internationaux. Le nombre de migrants internationaux chinois est estimé à 10 millions en 2020, dont beaucoup vivent au Canada, en Italie, en Australie, en République de Corée, au Japon, aux États-Unis et à Singapour¹⁵⁴. L'importante diaspora chinoise signifie que le pays reçoit une part importante (près de 9 %) des rapatriements de fonds dans le monde (702 milliards de dollars É.-U.). Totalisant presque 60 milliards de dollars en 2020, les flux entrants vers la Chine sont arrivés en deuxième position après l'Inde¹⁵⁵. Non seulement la Chine se classe parmi les plus grands bénéficiaires de rapatriements de fonds, mais elle en était aussi le troisième pays d'origine en Asie en

2020 (plus de 18 milliards de dollars), après les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, signe du nombre croissant de migrants internationaux dans le pays¹⁵⁶.

L'Asie de l'Est est non seulement la région d'origine de certains des plus grands contingents d'étudiants internationaux au monde, mais elle est aussi, de plus en plus, une destination clé pour les étudiants d'autres sous-régions. La Chine est le principal pays d'origine des étudiants internationaux dans le monde, la majorité résidant en Amérique du Nord¹⁵⁷. Le nombre d'étudiants chinois aux États-Unis était estimé à 372 000 au cours de l'année universitaire 2019-2020, les diplômés étant le moteur de la croissance récente¹⁵⁸. Les autres pays de la sous-région qui comptent un nombre important d'étudiants à l'étranger sont la République de Corée et le Japon¹⁵⁹. L'Asie de l'Est est également devenue une destination de choix pour les étudiants internationaux. Certains pays, comme la Chine, ont depuis longtemps mis en œuvre des politiques et des dispositifs pour les attirer et, au cours des dernières années, le pays est devenu la principale destination en Asie, avec près d'un demi-million d'étudiants internationaux¹⁶⁰. La plupart d'entre eux venaient d'autres pays d'Asie ainsi que d'Afrique¹⁶¹. Avant la pandémie de COVID-19, la République de Corée et le Japon ont également vu leur nombre d'étudiants internationaux augmenter. En avril 2020, la République de Corée en comptait plus de 153 000 inscrits dans ses établissements supérieurs et universités, bien que ce chiffre soit en baisse par rapport à l'année précédente (environ 160 000) en raison de la pandémie de COVID-19¹⁶². Comme en Chine, la plupart des étudiants étrangers en République de Corée étaient originaires d'autres pays d'Asie.

La sous-région a connu d'importants déplacements dus à des catastrophes ces dernières années, dont la plupart se sont produites en Chine. En 2020, la Chine a enregistré plus de 5 millions de nouveaux déplacements dus à des catastrophes, les pires en près de cinq ans¹⁶³. Il s'agissait également des plus grands déplacements de ce type dans le monde¹⁶⁴. Ils se sont produits en majorité pendant la saison des inondations et, en plus de chasser les gens de chez eux, ces catastrophes ont causé des centaines de décès et des milliards de dollars É.-U. de pertes économiques¹⁶⁵. Si des facteurs tels que l'utilisation des terres et la construction dans des plaines inondables ont contribué aux récents déplacements, le changement et la variabilité climatiques jouent également un rôle¹⁶⁶. Les catastrophes naturelles sont devenues imprévisibles et très destructrices ces dernières années, les vagues de chaleur et les pluies violentes s'étant intensifiées en Chine¹⁶⁷. Les récentes inondations dans ce pays ont en effet été causées par des précipitations extrêmes, l'intensité moyenne, ainsi que la quantité et la durée des précipitations dans le sud du pays, par exemple, étant parmi les plus élevées depuis des décennies¹⁶⁸. D'autres pays de la sous-région ont également déploré d'importants déplacements de population ces dernières années, comme le Japon, qui a enregistré quelque 186 000 nouveaux déplacements dus à une catastrophe en 2020¹⁶⁹.

Asie du Sud

La pandémie a provoqué le retour massif de millions de travailleurs migrants dans la sous-région, ainsi que d'importants mouvements de population des centres urbains vers les zones rurales. Lorsque les mesures de confinement et les restrictions de voyage ont commencé à être mises en place en 2020, des millions de migrants originaires de la sous-région ont perdu leur emploi ou ont subi des réductions de salaire, et certains se sont retrouvés sans abri¹⁷⁰. Beaucoup d'entre eux n'ont pas pu rentrer dans leur pays d'origine pendant les premières semaines et les premiers mois de la pandémie, en raison de l'annulation des vols ou du manque de préparation de leur gouvernement pour accueillir un grand nombre de migrants de retour¹⁷¹. Cependant, plusieurs pays ont finalement commencé à rapatrier leurs ressortissants. L'Inde, par exemple, s'est engagée dans entreprise d'évacuation massive et de rapatriement de ses ressortissants à partir de mai 2020¹⁷². La mission *Vande Bharat*, comme elle a été officiellement dénommée, a aidé dans un premier temps plus d'un demi-million de migrants en

détresse à rentrer chez eux au départ de plus de 137 pays¹⁷³. À la fin de 2020, plus de 3 millions de migrants indiens avaient été rapatriés¹⁷⁴. D'autres pays de la sous-région, tels que le Népal, ont également vu revenir nombre de leurs citoyens bloqués à l'étranger. Par ailleurs, la pandémie a inversé les schémas migratoires à l'intérieur des pays. Cela était particulièrement manifeste en Inde, où des millions de travailleurs migrants dans les villes sont retournés dans les zones rurales, contribuant à une nouvelle vague de cas de COVID-19 dans les campagnes indiennes¹⁷⁵. Les restrictions de voyage ont également fortement entravé le déploiement des travailleurs migrants originaires de la sous-région, notamment au cours des premiers mois de la pandémie. De grands pays d'origine de travailleurs migrants, dont l'Inde et le Bangladesh, ont enregistré une forte baisse des départs¹⁷⁶.

L'Asie du Sud est marquée par des catastrophes soudaines ou à évolution lente qui entraînent souvent des millions de déplacements. Elle figurait parmi les sous-régions les plus touchées par des catastrophes en 2020. Avec 9,3 millions de nouveaux déplacements dus à une catastrophe, elle comptait pour près d'un tiers de tous les nouveaux déplacements dans le monde dus à une catastrophe¹⁷⁷. Les températures moyennes en Asie du Sud ont augmenté au cours des dernières décennies, et la sous-région figure désormais parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique, y compris la hausse des températures. Elle qui est touchée par des phénomènes météorologiques extrêmes et fréquents, des pluies torrentielles et l'élévation du niveau de la mer¹⁷⁸. Les fortes pluies, qui touchent chaque année les pays d'Asie du Sud, ainsi que les tempêtes et les cyclones puissants ont encore été aggravés par le changement climatique. Le cyclone Amphan, qui était la plus grande catastrophe au monde en 2020, a entraîné l'évacuation de millions de personnes dans des pays comme le Bangladesh et l'Inde¹⁷⁹. Selon certaines analyses, la sous-région présente le risque le plus élevé de déplacements dus aux inondations¹⁸⁰, et beaucoup de ses habitants sont vulnérables à des températures de plus en plus élevées¹⁸¹.

La migration de main-d'œuvre en provenance d'Asie du Sud est une caractéristique essentielle, qui se traduit par des rapatriements de fonds internationaux parmi les plus élevés au monde. Le chômage et les bas salaires expliquent qu'un grand nombre de Sud-Asiatiques quittent la sous-région pour travailler dans des pays tels que ceux du CCG. De nombreux migrants internationaux dans les pays du Golfe, dont beaucoup sont des travailleurs migrants temporaires, viennent d'Inde et du Bangladesh. On estime que 3,5 millions d'Indiens et plus de 1 million de Bangladais vivaient aux Émirats arabes unis en 2020. L'Arabie saoudite était également la destination de plus de 2,5 millions de migrants en provenance d'Inde et de plus de 1 million en provenance du Bangladesh¹⁸². Avec le plus grand nombre d'émigrants internationaux, l'Inde reste le principal bénéficiaire de rapatriements de fonds au niveau mondial¹⁸³. En 2020, le pays en a enregistré 83 milliards de dollars É.-U., et ce chiffre n'a que légèrement baissé (0,2 %) par rapport à l'année précédente, malgré la pandémie de COVID-19¹⁸⁴. Le Pakistan et le Bangladesh se classent également parmi les 10 premiers bénéficiaires, et ont reçu respectivement 26 milliards et 22 milliards de dollars É.-U. en 2020¹⁸⁵. Ces deux pays ont déjoué les projections et enregistré une augmentation non négligeable des fonds rapatriés en 2020. L'ensemble des rapatriements de fonds vers la sous-région a augmenté de 5 % en 2020¹⁸⁶.

Les conflits et la violence s'éternisant dans certains pays de la sous-région, l'Asie du Sud reste la terre d'origine et de destination d'un grand nombre de réfugiés. Des pays comme l'Afghanistan ont connu plus de vingt ans de conflit et on dénombrait 2,6 millions de réfugiés afghans à la fin de 2020, ce qui en fait le troisième pays d'origine des populations déplacées à l'étranger à l'échelle mondiale¹⁸⁷. Ils sont accueillis en majorité (plus de 85 %) au Pakistan et en République islamique d'Iran¹⁸⁸. Le conflit et la violence ont également provoqué le déplacement d'un grand nombre de personnes à l'intérieur du pays. Fin 2020, quelque 3,5 millions d'Afghans se trouvaient dans cette situation, et l'Afghanistan se classait parmi les dix pays comptant le plus grand nombre de nouveaux déplacements dus à un conflit, malgré les négociations et les cessez-le-feu en cours¹⁸⁹. Alors que le conflit s'était calmé dans les mois précédant l'accord de paix entre les États-Unis et les Taliban afghans en février 2020, la violence a en effet repris de plus belle par la suite¹⁹⁰. Il y a eu une recrudescence des attentats terroristes, dont beaucoup visaient délibérément des civils¹⁹¹. Certains ont même touché cruellement des enfants, comme l'attentat à la bombe perpétré en mai 2021 devant une école afghane Hazara, qui a fait 85 morts, pour la plupart

des écolières¹⁹². Plusieurs pays de la sous-région, dont le Pakistan, la République islamique d'Iran et le Bangladesh, accueillent toujours un grand nombre de réfugiés à la fin de 2020, ces trois pays se classant parmi les 10 premiers pays d'accueil au monde¹⁹³. Ensemble, ils ont accueilli 13 % du total des personnes déplacées par-delà des frontières dans le monde¹⁹⁴.

Asie du Sud-Est

La migration et la mobilité en Asie du Sud-Est ont été fortement perturbées par la pandémie, et les mesures imposées pour endiguer la propagation de la COVID-19 ont touché les migrants de manière disproportionnée. Au début de juin 2021, la sous-région avait enregistré près de 35 millions de cas confirmés de COVID-19¹⁹⁵. Les Philippines, avec plus de 1,4 million de cas, ont été les plus touchées¹⁹⁶. Tous les pays de la sous-région ont mis en place une série de restrictions de voyage, notamment des mesures de quarantaine, des tests et la fermeture des frontières. Plusieurs pays ont également imposé des mesures restreignant les voyages et les mouvements internes, telles que la suspension des transports publics et la limitation des vols intérieurs. En outre, beaucoup de travailleurs migrants, en particulier ceux des secteurs peu qualifiés, ont été contraints de rester en quarantaine dans des dortoirs surpeuplés, ce qui les rendait plus vulnérables à la COVID-19¹⁹⁷. Les travailleuses migrantes ont été touchées de manière disproportionnée par les confinements et les restrictions de voyage¹⁹⁸. En 2020, alors que des pays comme la Thaïlande commençaient à fermer leurs frontières, des milliers de travailleurs migrants sans emploi originaires du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao se sont empressés de rentrer chez eux pendant qu'il était encore temps¹⁹⁹. Les restrictions de voyage se sont également traduites par une immobilité sans précédent. Aux Philippines, des centaines d'infirmières attendues dans des pays comme l'Allemagne, Singapour, l'Arabie saoudite et le Royaume-Uni n'ont pas pu quitter le territoire en raison des restrictions de voyage²⁰⁰. En parallèle, plusieurs pays, tels que le Viet Nam et les Philippines, ont mis en place des dispositifs de soutien à leurs travailleurs migrants touchés par la pandémie, aidant ceux qui étaient bloqués à rentrer chez eux²⁰¹.

Certains des déplacements internes et transfrontaliers les plus importants de ces dernières années dans la sous-région ont été provoqués par des tensions religieuses et ethniques, qui ont alimenté les conflits et la violence. Les Rohingyas constituent la plus grande population apatride déplacée au monde²⁰². La plupart sont accueillis au Bangladesh, où ils ont fui après une forte augmentation des violences à leur encontre au Myanmar, notamment dans l'État de Rakhine en 2017. De nouveaux déplacements ont été enregistrés dans les mois qui ont suivi les élections au Myanmar en novembre 2020²⁰³. La prise de pouvoir par l'armée en février 2021 a donné lieu à de vastes manifestations et à une violente répression militaire, ravivant le conflit avec les groupes armés non étatiques dans plusieurs États et mettant en péril l'accord de cessez-le-feu national signé en 2015²⁰⁴. Fin 2020, le Bangladesh accueillait plus de 860 000 réfugiés, dont la majorité étaient des Rohingyas²⁰⁵. En 2020, plus de la moitié des réfugiés rohingyas au Bangladesh étaient des enfants²⁰⁶. D'autres pays de la sous-région, comme la Malaisie, accueillent également un nombre important de réfugiés, dont beaucoup de Rohingyas. En 2021, toutefois, la décision des autorités malaisiennes d'expulser vers le Myanmar plus de 1 000 migrants, parmi lesquels des enfants non accompagnés et d'autres personnes vulnérables, a suscité une vive inquiétude, y compris de la part des experts des Nations Unies²⁰⁷.

De nombreuses personnes en Asie du Sud-Est sont particulièrement vulnérables aux catastrophes environnementales, qui provoquent chaque année d'importants déplacements. La sous-région a enregistré d'importants déplacements dus à une catastrophe en 2020; les pays les plus touchés étaient les Philippines, le Viet Nam et l'Indonésie²⁰⁸. À elles seules, les Philippines ont enregistré 4,4 millions de déplacements dus à une catastrophe en 2020, tandis que le Viet Nam et l'Indonésie en ont compté respectivement 1,3 million et plus de 700 000²⁰⁹. Plusieurs catastrophes, dont la saison des typhons, l'éruption du volcan Taal, des cyclones, des

tempêtes et des inondations, ont poussé les gens hors de leur foyer dans plusieurs pays de la sous-région. Beaucoup de déplacements aux Philippines étaient également dus à des évacuations préventives²¹⁰. Ensemble, les Philippines, le Viet Nam et l'Indonésie ont compté plus de 6 millions de déplacements en 2020, et ces trois pays se sont classés parmi les 10 pays comptant le plus grand nombre de déplacements dus à une catastrophe dans le monde²¹¹.

La migration de main-d'œuvre à l'intérieur et en provenance de la sous-région demeure une caractéristique essentielle du phénomène migratoire. Avec un grand nombre de travailleurs migrants dans diverses parties du monde, les Philippines continuent de figurer parmi les principaux bénéficiaires de rapatriements de fonds internationaux dans le monde. En 2020, les fonds rapatriés dans le pays se sont élevés à 35 milliards de dollars É.U. (près de 10 % du PIB), ce qui en fait le quatrième pays bénéficiaire au monde après l'Inde, la Chine et le Mexique²¹². Les rapatriements de fonds vers les Philippines se sont maintenus en 2020 malgré la pandémie de COVID-19, diminuant de moins de 1 %, en grande partie grâce à la hausse des flux en provenance des États-Unis, de loin la plus grande source d'envois de fonds vers le pays (près de 40 %)²¹³. Les autres grandes sources de rapatriements de fonds vers le pays sont le Japon, Singapour et l'Arabie saoudite, qui comptent parmi les principales destinations des travailleurs migrants philippins. Le Viet Nam s'est également classé parmi les 10 premiers bénéficiaires dans le monde en 2020, enregistrant 17 milliards de dollars É.-U. de fonds rapatriés²¹⁴. Si les rapatriements de fonds sont importants pour plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, de nombreux travailleurs migrants de la sous-région sont exposés à une multitude d'abus, en particulier dans les secteurs informels, qui sont plus vulnérables à l'exploitation, y compris le travail forcé²¹⁵.

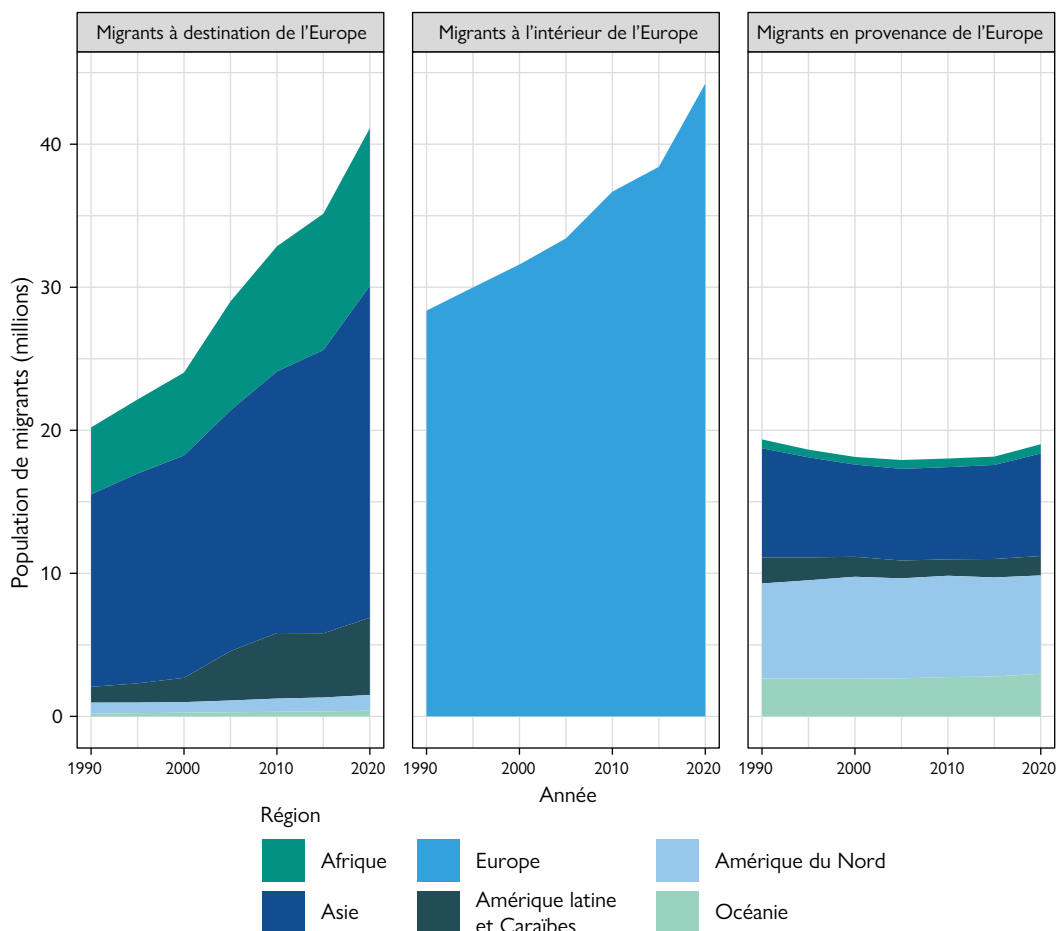
La migration irrégulière à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Asie du Sud-Est est très répandue et souvent facilitée par les réseaux de passeurs. Les pays de la région sont des pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants irréguliers. La migration irrégulière se produit parallèlement à la migration régulière, et les motivations qui les sous-tendent sont similaires, comme le montrent les principales routes empruntées par les migrants²¹⁶. À l'intérieur de la sous-région, le trafic illicite de migrants suit deux routes principales : la Malaisie est la principale destination des migrants des Philippines, du Bangladesh et de l'Indonésie, tandis que les migrants du Myanmar, du Cambodge et de la République démocratique populaire lao se rendent principalement en Thaïlande²¹⁷. La traite de migrants n'est pas rare non plus et se fait souvent à destination des pays les plus riches, y compris la Thaïlande et la Malaisie²¹⁸. D'autres pays hors de la sous-région sont également des destinations clés des migrants victimes de la traite en provenance d'Asie du Sud-Est. En Asie, 75 % des victimes de la traite sont originaires d'Asie du Sud-Est²¹⁹, souvent à des fins de travail et d'exploitation sexuelle²²⁰.

Europe²²¹

Près de 87 millions de migrants internationaux vivaient en Europe en 2020, soit une hausse de près de 16 % depuis 2015, lorsqu'ils étaient environ 75 millions. Un peu plus de la moitié d'entre eux (44 millions) étaient nés sur le continent mais habitaient ailleurs dans la région, ce qui représente une augmentation par rapport à 2015 (38 millions). La population de migrants non européens a dépassé les 40 millions en 2020.

En 1990, on comptait environ autant d'Européens vivant hors du continent que de non-Européens vivant dans la région. Toutefois, contrairement à l'augmentation de la migration à destination de l'Europe, le nombre d'Européens habitant hors du continent a plutôt reculé ces trente dernières années, et n'a retrouvé que récemment le niveau de 1990. En 2020, quelque 19 millions d'Européens résidant hors du continent étaient installés principalement en Asie et en Amérique du Nord (voir la figure 15). Comme le montre la figure cidessous, le nombre de migrants européens vivant en Asie et en Océanie a augmenté de manière progressive entre 2010 et 2020.

Figure 15. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe, 1990-2020



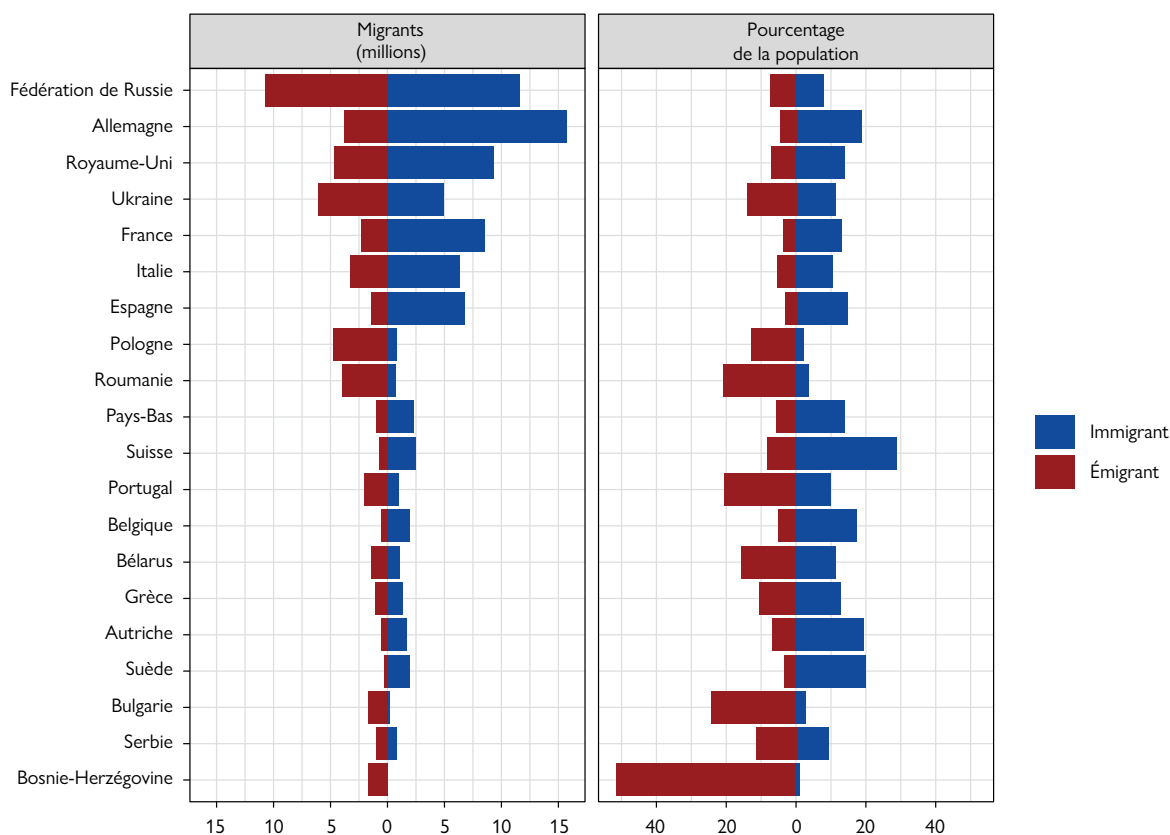
Source : DESA, 2021.

Note : Les « migrants à destination de l'Europe » sont des migrants qui résident dans la région (l'Europe) mais sont nés dans l'une des autres régions (par exemple l'Afrique ou l'Asie). Les « migrants à l'intérieur de l'Europe » sont des migrants nés dans la région qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les « migrants en provenance de l'Europe » sont des personnes nées en Europe qui résident hors de la région (par exemple, en Amérique latine et aux Caraïbes ou en Amérique du Nord).

Plusieurs pays de l'est de l'Europe, comme la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Pologne et la Roumanie, ont une population d'émigrants vivant à l'intérieur de la région qui compte parmi les plus importantes (figure 16). Avec près de 11 millions d'émigrants en 2020, la Fédération de Russie était le pays d'Europe enregistrant le plus grand nombre de ressortissants à l'étranger. Après la Fédération de Russie et l'Ukraine (environ 6 millions), ce sont la Pologne et le Royaume-Uni qui comptaient les plus fortes populations d'émigrants européens (4,8 millions et 4,7 millions, respectivement). La Bosnie-Herzégovine avait la plus grande proportion d'émigrants par rapport à sa population en 2020, nombre d'entre eux ayant quitté le pays lors de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. Le Portugal, la Bulgarie et la Roumanie, qui ont un long passé d'émigration, comptaient également une part élevée de ressortissants à l'étranger.

Avec près de 16 millions de migrants en 2020, l'Allemagne était le pays d'Europe accueillant la plus grande population née à l'étranger. Le nombre d'immigrants y avait augmenté de plus de 5 millions entre 2015 et 2020. Les groupes les plus importants étaient originaires de la Pologne, de la Turquie, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de la République arabe syrienne. En 2020, le Royaume-Uni et la France accueillaient respectivement 9,4 millions et 8,5 millions de personnes nées à l'étranger. Les migrants nés dans les pays d'Afrique du Nord formaient certaines des populations nées à l'étranger les plus importantes en France. Au Royaume-Uni, les Indiens, les Polonais et les Pakistanais comptaient parmi les populations de migrants les plus nombreuses. Avec environ 6,8 millions et 6,4 millions de personnes nées à l'étranger, l'Espagne et l'Italie se classaient respectivement à la cinquième et à la sixième place des destinations les plus prisées des migrants en Europe en 2020. Le nombre de migrants nés à l'étranger vivant dans ces deux pays avait en effet augmenté depuis 2015. Beaucoup d'entre eux venaient d'ailleurs en Europe, notamment de la Roumanie et de l'Albanie, ou de pays d'Afrique du Nord et d'Amérique latine tels que le Maroc, la Colombie et l'Équateur. La migration au départ de pays de l'ex-Union soviétique, tels que l'Ukraine, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, représentait certains des couloirs de migration européens les plus importants. Comme l'illustre la figure 16, parmi les vingt premiers pays de la région sur le plan des migrations, la Suisse affichait la plus forte proportion de migrants par rapport à sa population (29 %), devant la Suède (20 %), l'Autriche (19 %) et l'Allemagne (19 %).

Figure 16. Vingt premiers pays d'Europe sur le plan des migrations, 2020



Source : DESA, 2021.

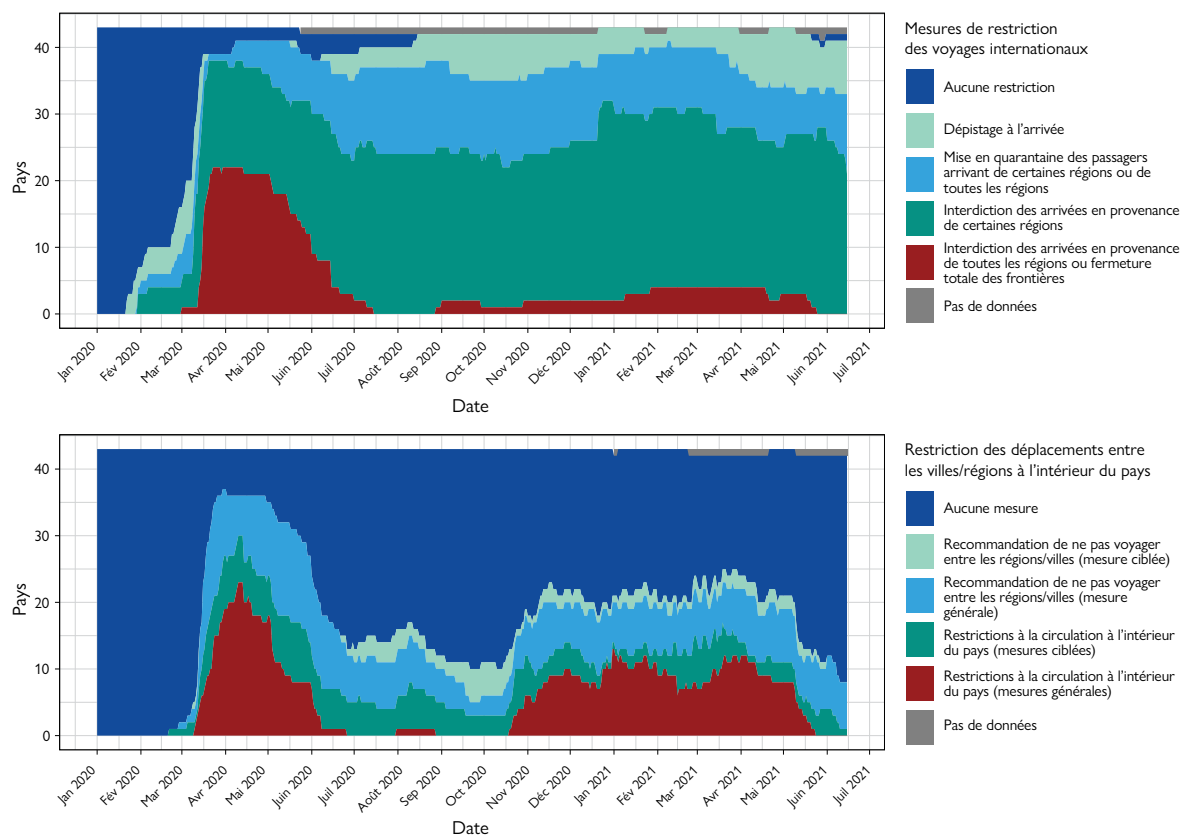
Note 1 : L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants est fondé sur la population résidente totale dans le pays établie par le DESA, qui comprend les personnes nées à l'étranger.

Note 2 : Le terme «immigrants» fait référence aux migrants nés à l'étranger qui résident dans le pays. Le terme «émigrants» désigne les personnes nées dans le pays qui résidaient hors de leur pays de naissance en 2021.

Les mesures de restriction imposées en Europe aux voyages internationaux et nationaux en réponse à la pandémie de COVID-19 sont entrées en vigueur au début de 2020, atteignant un pic entre mars et mai 2020. Si les mesures concernant les voyages internationaux, comme le dépistage et l'obligation de quarantaine à l'arrivée, sont restées relativement importantes, d'autres, comme l'interdiction des arrivées en provenance de toutes les régions ou la fermeture totale des frontières, ont fortement diminué et, en juin 2021, presque tous les pays les avaient levées.

Comme l'illustre la figure 17 ci-après, les restrictions imposées aux mouvements internes, qui étaient à leur maximum autour de mars et avril 2020, ont commencé à être assouplies vers le mois de mai. Elles ont été imposées une nouvelle fois en novembre en raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans le monde, sans toutefois retrouver le même niveau qu'au début de 2020. On observe un recul notable de toutes les mesures restreignant les mouvements internes à partir de mai 2021. À la mi-2020, par exemple, les mesures ciblées et les restrictions de circulation à l'échelle nationale avaient été levées dans presque tous les pays de la région.

Figure 17. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Europe : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021

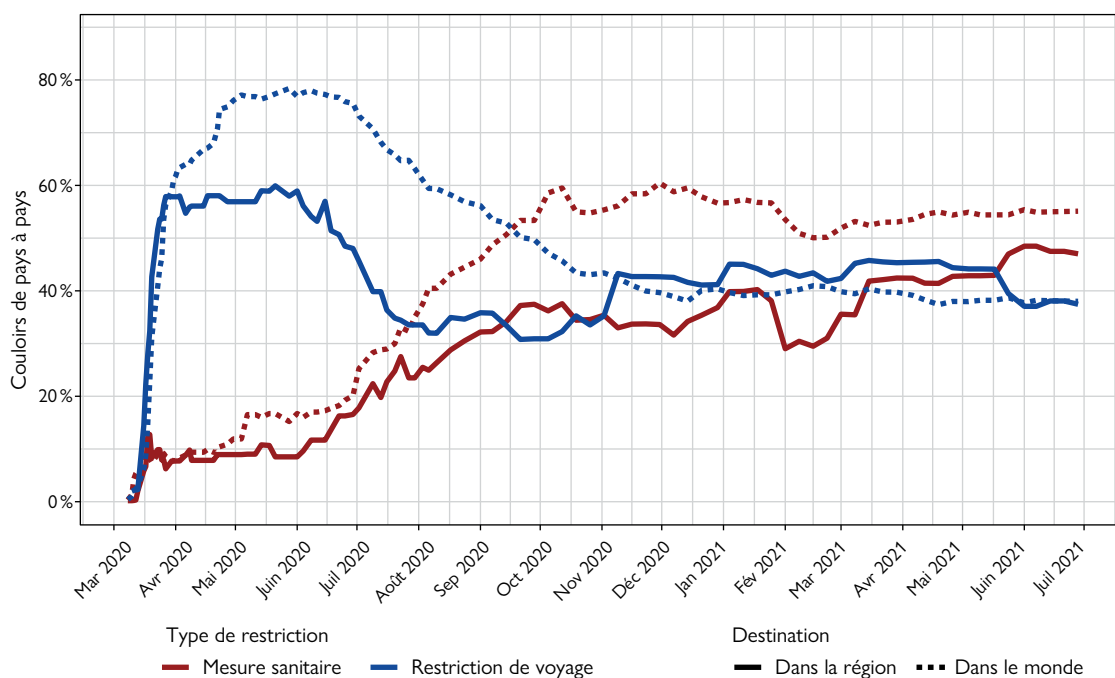


Source : Hale et al., 2021.

Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, telles que celles qui limitent la délivrance de visas, les départs ou les sorties et la circulation sur le territoire national, ainsi que les mesures d'interdiction d'entrée visant les ressortissants de certains pays.

Les restrictions de voyage en Europe se sont rapidement multipliées au cours des premiers mois de 2020, et les mesures ciblant des pays extérieurs à la région ont dépassé celles restreignant les voyages intrarégionaux pendant la majeure partie de cette année-là (figure 18). Ces restrictions ont toutefois diminué au fil du temps et, au 30 juin 2021, seulement 40 % environ des couloirs entre pays européens et pays à l'extérieur de l'Europe restaient soumis à des mesures de restriction. Pour leur part, les mesures sanitaires, qui ont été imposées beaucoup plus progressivement au cours des premiers mois de la pandémie, ont dépassé les restrictions de voyage vers la fin de 2020. Celles qui ont le plus augmenté ciblaient les pays à l'extérieur de la région. En juin 2021, plus de 50 % des couloirs (tant au niveau mondial qu'à l'intérieur de la région) étaient visés par des mesures sanitaires.

Figure 18. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Europe : mars 2020 à juin 2021



Source : OIM, 2021a.

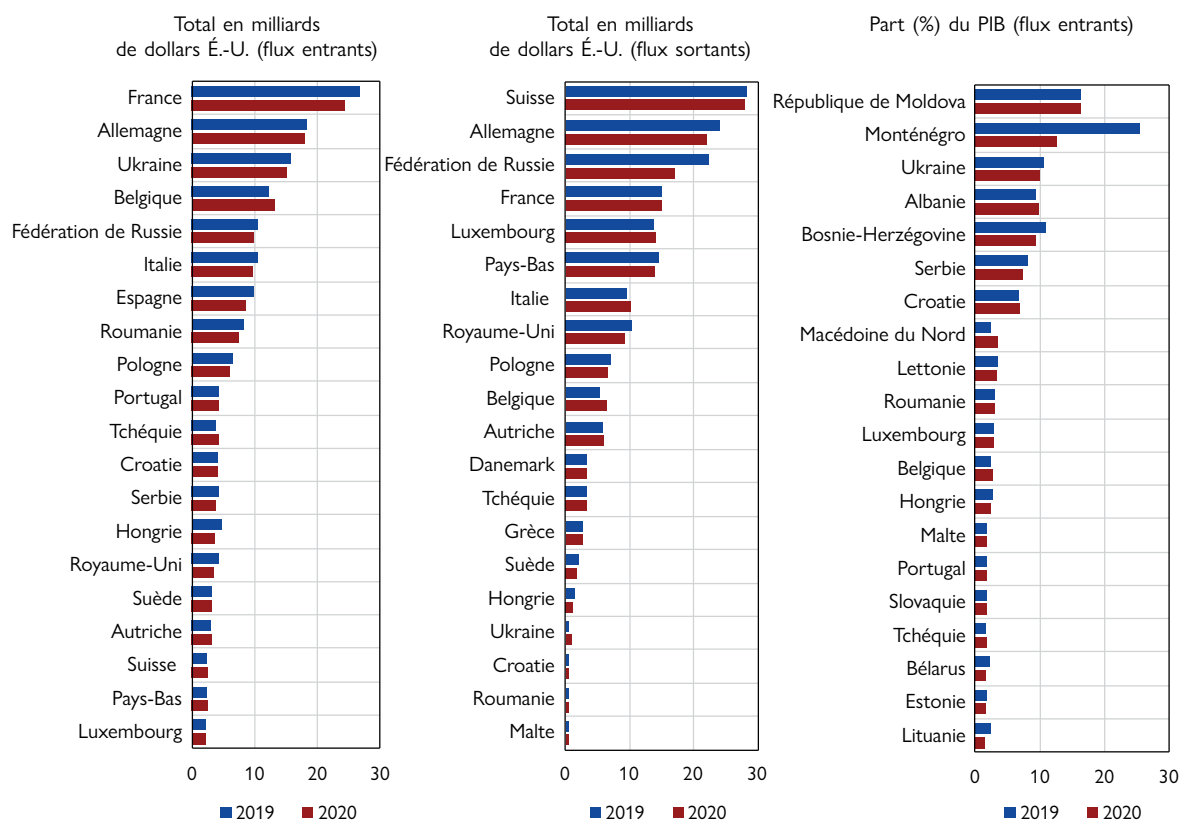
Notes : Les mesures sanitaires comprennent le dépistage et la surveillance des cas, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage comprennent les restrictions applicables aux passagers sur la base de la nationalité ou de la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité.

En 2020, certaines des plus grandes économies du monde étaient les principales bénéficiaires des rapatriements de fonds internationaux dans la région (figure 19). La France, par exemple, a reçu la plus grande part des rapatriements de fonds internationaux en Europe, suivie par l'Allemagne. Il convient toutefois de noter que la majeure partie des flux entrants dans ces deux pays ne sont pas des transferts aux ménages, mais les salaires des travailleurs frontaliers employés en Suisse et résidant en France ou en Allemagne. En pourcentage du PIB, certains des principaux bénéficiaires en 2020 étaient la République de Moldova (16 %), le Monténégro (13 %) et l'Ukraine (10 %). Les flux entrants en Europe ont chuté de 6 % en 2020 par rapport à l'année précédente, car huit des dix premiers pays

bénéficiaires de rapatriements de fonds dans la région avaient enregistré des baisses. La France, premier bénéficiaire des fonds rapatriés dans la région, a reçu environ 25 milliards de dollars É.-U. en 2020, soit 9 % de moins qu'en 2019.

La Suisse a été la source de près de 28 milliards de dollars É.-U. de rapatriements de fonds en 2020, ce qui en fait le principal expéditeur en Europe. Elle était suivie par l'Allemagne, la Fédération de Russie, la France et le Luxembourg. À l'exception du Luxembourg, les cinq principaux pays sources de rapatriements de fonds ont enregistré une baisse des flux sortants en 2020 par rapport à 2019.

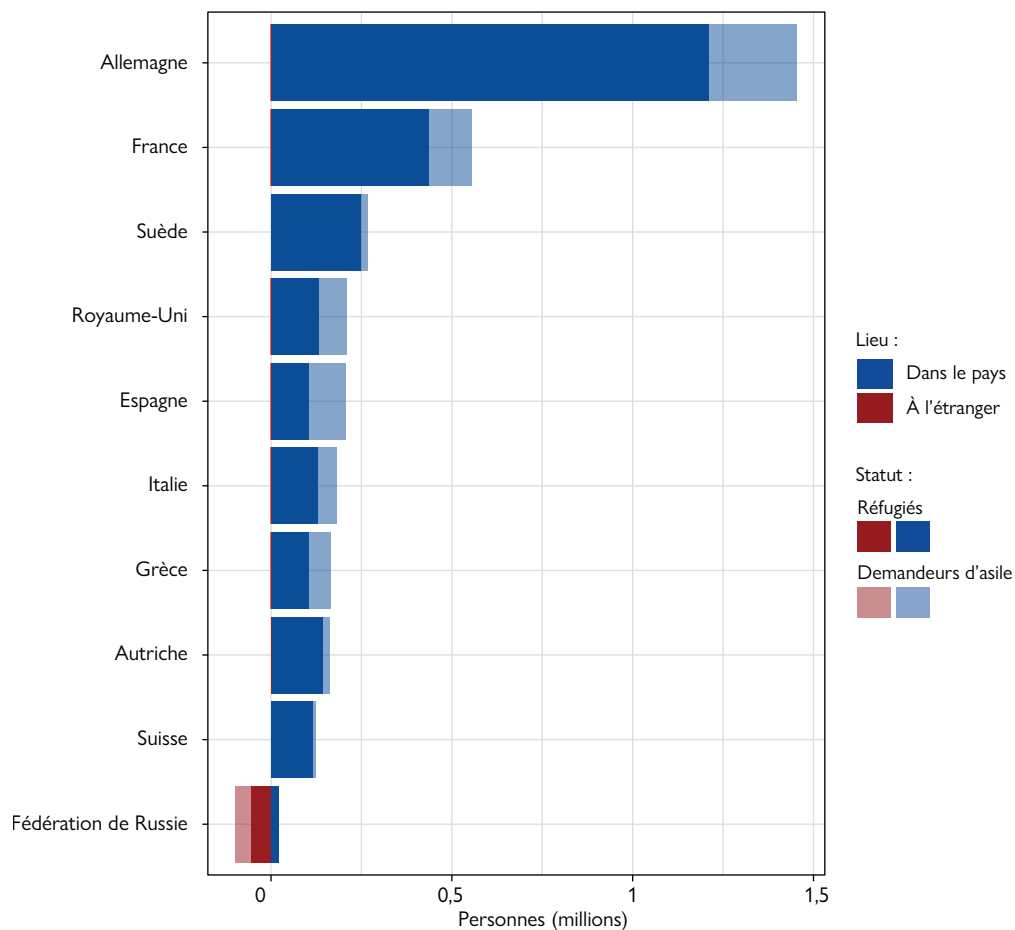
Figure 19. Vingt premiers pays européens bénéficiaires et sources de rapatriements de fonds internationaux, 2019 et 2020



Source : Banque mondiale, 2021.

En 2020, l'Allemagne accueillait toujours la plus grande population de réfugiés et de demandeurs d'asile en Europe (figure 20). En outre, elle se classait au cinquième rang dans le monde pour le nombre de réfugiés accueillis. Environ 50 % d'entre eux étaient originaires de la République arabe syrienne. La France et la Suède étaient les deuxième et troisième pays d'accueil de réfugiés en Europe – avec, respectivement, plus de 436 000 et plus de 248 000 réfugiés. La Fédération de Russie était le plus grand pays d'origine des réfugiés en Europe à la fin de 2020, avec environ 53 000 personnes. D'autres pays d'origine importants en Europe, mais non mentionnés dans la figure ci-dessous, sont l'Ukraine (environ 35 000) et la Croatie (environ 23 000).

Figure 20. Dix premiers pays d'Europe classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020



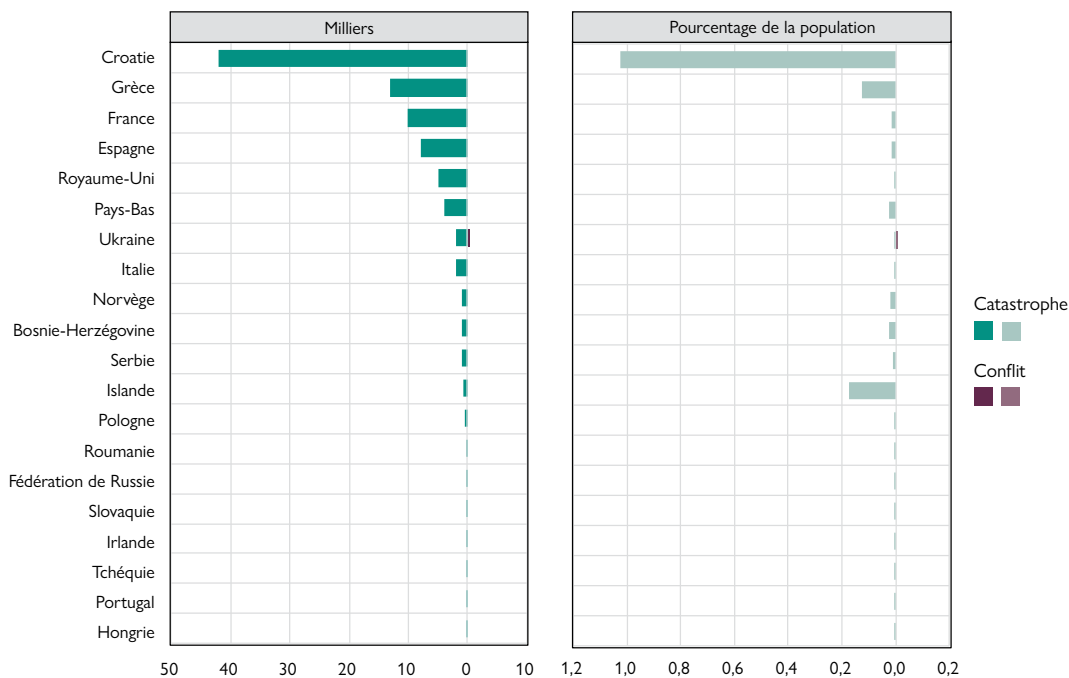
Source : HCR, s.d.b.

Note : La catégorie «dans le pays» désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2020, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

En 2020, la plupart des nouveaux déplacements internes en Europe étaient la conséquence de catastrophes, et non de conflits (figure 21). La Croatie a enregistré le plus grand nombre de déplacements liés à une catastrophe (42 000). Au début de la pandémie, en mars 2020, un tremblement de terre de magnitude 5,4 a touché Zagreb, provoquant 1 600 nouveaux déplacements. Neuf mois plus tard, le pays a connu le plus puissant séisme jamais enregistré sur

son territoire, d'une magnitude de 6,4. Il a frappé à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Zagreb, laissant plus de 10 000 logements inhabitables et entraînant le déplacement à long terme de 40 000 personnes²²². Parmi les autres pays touchés par des déplacements dus à une catastrophe en 2020 figurent la Grèce (13 000), la France (10 000) et l'Espagne (près de 8 000), en grande partie à cause de tempêtes et de fortes inondations.

Figure 21. Vingt premiers pays d'Europe sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2021.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2020, et non la population cumulée totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année. L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Europe²²³

Europe du Sud-Est et de l'Est

Parmi les incidences de la COVID-19 sur la migration dans la sous-région il convient de citer un nouveau durcissement des politiques d'immigration dans plusieurs pays, ainsi que le retour au pays d'un grand nombre de travailleurs migrants. En réponse à la pandémie, certains pays, comme la Hongrie, ont adopté des mesures restrictives qui ont été largement considérées comme porteuses d'un risque de refoulement pour les demandeurs d'asile²²⁴. La nouvelle loi adoptée par la Hongrie en 2020 oblige de renvoyer les demandeurs d'asile qui se présentent à la frontière, avec pour instruction de déclarer leur intention de demande d'asile à une ambassade hongroise²²⁵. Alors que les pays et territoires ont commencé à vacciner leur population au cours du premier semestre 2021, certains migrants de la sous-région, en particulier ceux dépourvus de documents, ont été exclus des programmes de vaccination, ce qui a accru leur vulnérabilité à la COVID-19²²⁶. Cependant, certains pays, comme la Serbie, ont inclus tous les migrants dans leur stratégie nationale de vaccination²²⁷. L'impact de la pandémie sur les travailleurs migrants dans diverses parties de l'Europe s'est également traduit par une forte migration de retour vers la sous-région. La dynamique migratoire en Europe du Sud-Est et de l'Est est traditionnellement caractérisée par l'émigration, plutôt que par l'immigration, mais les effets de la pandémie en 2020 ont largement stoppé et même inversé ces tendances. De nombreux migrants originaires de la sous-région, notamment de la Bulgarie et de la Serbie, ont choisi de rentrer chez eux, poussés par le chômage, l'absence de protection sociale ou le désir de retrouver leur famille²²⁸. Entre mars et mai 2020, par exemple, on estime que plus d'un demi-million de Bulgares sont rentrés chez eux²²⁹. Ces mêmes tendances ont été constatées en Roumanie, où environ un million de ressortissants sont rentrés en 2020²³⁰.

En plus d'être l'un des principaux pays d'origine des migrants internationaux, la Fédération de Russie continue d'être également un important pays de destination des migrants internationaux dans le monde.

En 2020, elle s'est classée parmi les 10 premiers pays d'origine et de destination des migrants internationaux dans le monde²³¹. Avec une diaspora de près de 11 millions de personnes, le pays comptait le plus grand nombre de ressortissants à l'étranger après l'Inde et le Mexique²³². La majorité d'entre eux résidaient dans les États membres de la zone de libre-échange de la Communauté d'États indépendants, notamment le Kazakhstan, le Bélarus, l'Ukraine et l'Ouzbékistan, ainsi que dans des pays de destination comme les États-Unis et l'Allemagne. Environ 12 millions de migrants internationaux vivaient dans la Fédération de Russie, ce qui en faisait la quatrième destination mondiale après les États-Unis, l'Allemagne et l'Arabie saoudite²³³. Ces migrants sont principalement originaires de l'Ukraine (plus de 3 millions), du Kazakhstan (plus de 2,5 millions) et de l'Ouzbékistan (environ 1 million)²³⁴. En raison du grand nombre de migrants internationaux sur son territoire, la Fédération de Russie demeure l'un des principaux pays sources de rapatriements de fonds dans le monde, se classant parmi les 10 premiers pays au niveau mondial²³⁵. Dans le même temps, elle figurait également parmi les principaux bénéficiaires des fonds rapatriés en Europe en 2020²³⁶.

Motivés à la fois par des conflits et des catastrophes, les déplacements transfrontaliers et internes sont des traits caractéristiques de la sous-région. Dans la Fédération de Russie, par exemple, des milliers de personnes ont été chassées de chez elles par des inondations et des feux incontrôlés en 2019²³⁷. Des villes comme Irkoutsk ont été les plus touchées par les inondations, qui ont rendu des milliers de maisons inhabitables²³⁸. La situation humanitaire la plus préoccupante dans la sous-région reste celle de l'est de l'Ukraine, où l'on estime que 3,4 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en 2021²³⁹. Dans tout le pays, plus de 1,4 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de leur pays, et beaucoup vivent dans ces conditions depuis

l'escalade des hostilités en 2014²⁴⁰. Un cessez-le-feu a été conclu en 2020 et a limité les combats, mais cet accord continue d'être violé, créant une insécurité permanente et des dommages aux biens et aux moyens de subsistance des populations des deux côtés de la ligne de front qui traverse les oblasts de Donetsk et de Louhansk. Le conflit a également forcé des milliers d'Ukrainiens à quitter le pays, et l'on comptait environ 35 000 réfugiés originaires de l'Ukraine en 2020²⁴¹.

Plusieurs pays des Balkans occidentaux sont des zones de transit essentielles, caractérisées par des flux migratoires mixtes de migrants venant d'Asie et d'Afrique. Ces dernières années, des dizaines de milliers de migrants tentant de gagner l'Europe du Nord ou de l'Ouest sont arrivés dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine par la route des Balkans occidentaux²⁴². Si certains d'entre eux essaient d'échapper à une situation économique difficile, beaucoup fuient les conflits, l'insécurité ou les persécutions et sont originaires de pays comme l'Afghanistan, l'Iraq, le Pakistan, la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne²⁴³. La plupart des migrants arrivant en Bosnie-Herzégovine sont des hommes seuls, bien qu'il y ait aussi des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, ainsi que des familles avec enfants²⁴⁴. D'autres pays de la sous-région, tels que l'Albanie et la Macédoine du Nord, deviennent d'importantes zones de transit pour les migrants, qui entreprennent souvent un voyage périlleux à travers ces pays avec l'aide de passeurs²⁴⁵. Au début de 2021, par exemple, des dizaines de Syriens tentant de rejoindre l'Italie ont été bloqués pendant des heures dans la mer Adriatique avant d'être secourus et ramenés à terre par les autorités albanaises²⁴⁶. L'augmentation du nombre de migrants irréguliers dans les Balkans occidentaux a suscité des tensions dans certaines communautés, tout en étant politiquement instrumentalisée²⁴⁷.

Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud

La COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la migration et la mobilité dans la sous-région, faisant évoluer l'attitude du public à l'égard de la migration dans certains pays et limitant la mobilité de la main-d'œuvre, tout en portant atteinte aux droits de l'homme des migrants. La contribution des migrants aux secteurs essentiels de nombreuses économies pendant la pandémie semble avoir fait évoluer le point de vue de la population, notamment dans les pays où les sentiments hostiles aux immigrants étaient en hausse²⁴⁸. Par exemple, un sondage réalisé en 2020 au Royaume-Uni a révélé qu'une nette majorité du public (62 %) était favorable à l'octroi automatique de la nationalité aux soignants qui ont aidé à riposter à la COVID-19, tandis que 50 % étaient favorables à l'octroi de la citoyenneté à d'autres travailleurs essentiels, dont ceux des supermarchés et de l'agriculture²⁴⁹. Il s'agit d'une évolution significative, car, moins de cinq ans auparavant, près de la moitié de la population britannique préférerait que le nombre d'immigrants peu qualifiés soit plus faible²⁵⁰. Dans d'autres pays, comme la Suisse, les personnes interrogées se sont montrées positives envers les étrangers, et un sondage a indiqué que les immigrants se sont sentis soutenus pendant la pandémie²⁵¹. Comme dans d'autres régions, les confinements et les restrictions de voyage ont impacté la mobilité de la main-d'œuvre, avec de vastes conséquences économiques pour la sous-région. Toutefois, pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre, en particulier dans des secteurs essentiels tels que l'agriculture, la santé, les services sociaux et les transports, plusieurs pays ont mis en place des mesures qui ont facilité l'accès des ressortissants de pays tiers déjà présents dans la sous-région à leur marché du travail²⁵². Parallèlement, les mesures visant à endiguer le virus, notamment les restrictions à la circulation, ont aussi porté atteinte aux droits des migrants²⁵³. Parfois, les regroupements familiaux de migrants ont été interrompus, et certains pays ont temporairement suspendu l'enregistrement et le dépôt des demandes d'asile²⁵⁴. De plus, des pays ont temporairement fermé leurs ports et exigé que les migrants en situation irrégulière, notamment ceux qui traversent la Méditerranée, soient placés en quarantaine en mer²⁵⁵. Cependant, plusieurs pays de la région ont également mis en œuvre des mesures visant à aider les migrants pendant la pandémie, notamment en régularisant temporairement les migrants dépourvus de documents et en les incluant dans les réponses sanitaires, notamment dans les programmes de vaccination²⁵⁶.

La migration irrégulière demeure une caractéristique importante dans la sous-région et, dans certains pays, continue de dominer les débats d'orientation et les discours politiques. En juin 2021, l'Union européenne était encore en train de négocier un nouveau pacte sur la migration et l'asile qui, entre autres, vise à relever le défi de la migration irrégulière par un renforcement des partenariats avec les pays d'origine et de transit, une meilleure gestion des frontières extérieures de l'Union, et une répartition mieux équilibrée des responsabilités²⁵⁷. Les pays de première entrée, tels que l'Espagne, l'Italie, Malte et la Grèce, continuent de réclamer plus de « solidarité » dans le nouveau pacte, afin d'alléger les pressions en matière de migration irrégulière auxquelles ils sont confrontés²⁵⁸. Alors que les routes migratoires, notamment celle de la Méditerranée orientale, ont enregistré une baisse des arrivées en 2020, les routes traversant la Méditerranée occidentale et l'Atlantique depuis l'Afrique de l'ouest vers l'Espagne ont enregistré de fortes augmentations²⁵⁹. Ces défis, et la souffrance humaine connexe, sont revenus au premier plan au début de 2021 lorsque des milliers de personnes, venant principalement du Maroc, ont atteint l'enclave espagnole de Ceuta²⁶⁰. En réponse, les autorités espagnoles ont déployé l'armée dans la ville, et des milliers de migrants ont été renvoyés au Maroc²⁶¹.

Les récentes propositions et modifications apportées aux politiques d'asile dans plusieurs pays ont été controversées, suscitant des inquiétudes quant aux incidences qu'elles pourraient avoir sur les personnes en quête de protection. Des amendements à la loi du Danemark sur les étrangers, par exemple, qui pourraient entraîner le transfert forcé des demandeurs d'asile vers différents pays pour traitement de leur demande, ont été considérés comme un manquement du pays à ses responsabilités au titre du droit international et comme un refus de protéger les plus vulnérables²⁶². La nouvelle loi externaliserait l'asile et la protection internationale vers des « pays partenaires » hors d'Europe. Cette mesure menace de compliquer davantage les négociations relatives au pacte européen sur la migration et l'asile, qui vise, entre autres dispositions, à renforcer la solidarité entre États membres de l'Union européenne en matière de réponse aux réfugiés et demandeurs d'asile²⁶³. Cette loi est aussi considérée comme contraire à l'esprit de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi qu'à celui du Pacte mondial sur les réfugiés²⁶⁴. D'autres pays de la sous-région, comme le Royaume-Uni, ont également présenté en 2021 de nouveaux projets relatifs à l'immigration qui pourraient fortement restreindre l'asile, notamment en externalisant le traitement des demandes dans des « pays sûrs »²⁶⁵. Certains organismes des Nations Unies ont averti que de telles mesures, si elles étaient mises en œuvre, seraient préjudiciables au système de protection internationale²⁶⁶. Des mesures similaires ont été observées en Grèce, qui a cherché à renvoyer des centaines de migrants en Turquie au début de 2021²⁶⁷. Ce pays a également pris des mesures extraordinaires pour dissuader les migrants venant de Turquie d'entrer dans l'Union européenne, notamment en utilisant des « canons à sons » de haute technologie²⁶⁸.

Si les plus vulnérables aux effets du changement climatique sont les pays à faible revenu, plusieurs catastrophes à déclenchement rapide, dont certaines liées à l'évolution du climat, ont également déplacé des milliers de personnes dans la sous-région. En 2020, des incendies de forêt ont entraîné 23 000 nouveaux déplacements en Grèce, en Espagne et en France²⁶⁹. Cette année avait été la plus chaude jamais enregistrée en Europe, avec des températures en hausse à chaque saison. Toujours en 2020, la tempête Gloria a causé des milliers de déplacements en France et en Espagne, lorsque d'énormes vagues ont transpercé les maisons et que les rivières sont sorties de leur lit²⁷⁰. En Espagne, plusieurs personnes ont perdu la vie²⁷¹. D'autres phénomènes météorologiques, tels que la tempête Dennis, ont été à l'origine de plus de 1 000 déplacements au Royaume-Uni et, à la fin de l'année, les inondations dans certaines régions de France ont provoqué près de 5 000 déplacements²⁷². Ces deux pays ont déploré d'autres déplacements²⁷³ à la fin de l'année, lorsque la tempête Bella a frappé, entraînant plus de 3 000 déplacements. Au début de 2021, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie pour l'adaptation au changement climatique, qui définit la manière dont l'Union européenne peut devenir, en 2050, « une société résiliente, parfaitement adaptée aux effets inévitables du changement climatique »²⁷⁴. À la mi-2021, il était certain que des schémas de déplacement similaires allaient se répéter dans toute l'Europe au cours de l'été, principalement en raison d'incendies de forêt, de tempêtes et d'inondations extrêmes.

Les femmes et les filles représentent une part importante des arrivées de migrants irréguliers en Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud, tandis que les travailleuses migrantes se heurtent à des défis persistants sur le marché du travail de la sous-région. Entre 2018 et 2020, les femmes représentaient 20 % des près de 77 000 personnes arrivées en Europe par voie maritime et terrestre via les routes de la Méditerranée orientale, centrale et occidentale, ainsi que par la route de l'Atlantique depuis l'Afrique de l'Ouest²⁷⁵. La majorité de ces femmes et filles ont atteint l'Europe (la Grèce pour la plupart) par la route de la Méditerranée orientale (70 %), tandis que 21 % sont arrivées en Espagne par les routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique depuis les côtes ouest-africaines, et environ 9 % sont arrivées en Italie et à Malte par la route de la Méditerranée centrale²⁷⁶. En 2020, cependant, le nombre de migrantes irrégulières entrant en Europe a sensiblement diminué par rapport aux années précédentes, ce qui correspond à la baisse générale des arrivées, due en grande partie à la pandémie de COVID-19. Moins d'une personne sur dix personnes repérées le long des frontières extérieures de l'Union européenne était une femme en 2020, contre une sur quatre un an auparavant²⁷⁷. Les travailleuses migrantes dans la sous-région, quant à elles, sont toujours confrontées à ce que l'on appelle le «double handicap», dû au fait d'être une migrante et d'être une femme²⁷⁸. Dans plusieurs pays, les femmes migrantes connaissent des taux de chômage supérieurs à ceux des migrants de sexe masculin, et ces écarts sont particulièrement importants dans les pays d'Europe du Sud comme l'Italie, la Grèce et le Portugal²⁷⁹. Par rapport aux femmes nées dans le pays, les migrantes non seulement ont des taux de chômage plus élevés, mais elles sont aussi souvent reléguées dans des emplois peu qualifiés, tels que les services domestiques²⁸⁰. Dans la sous-région et dans de nombreuses parties du monde, la pandémie de COVID-19 a amplifié cette dynamique, laissant de nombreuses femmes migrantes, souvent employées à des tâches culturellement dévalorisées, plus vulnérables au virus²⁸¹.

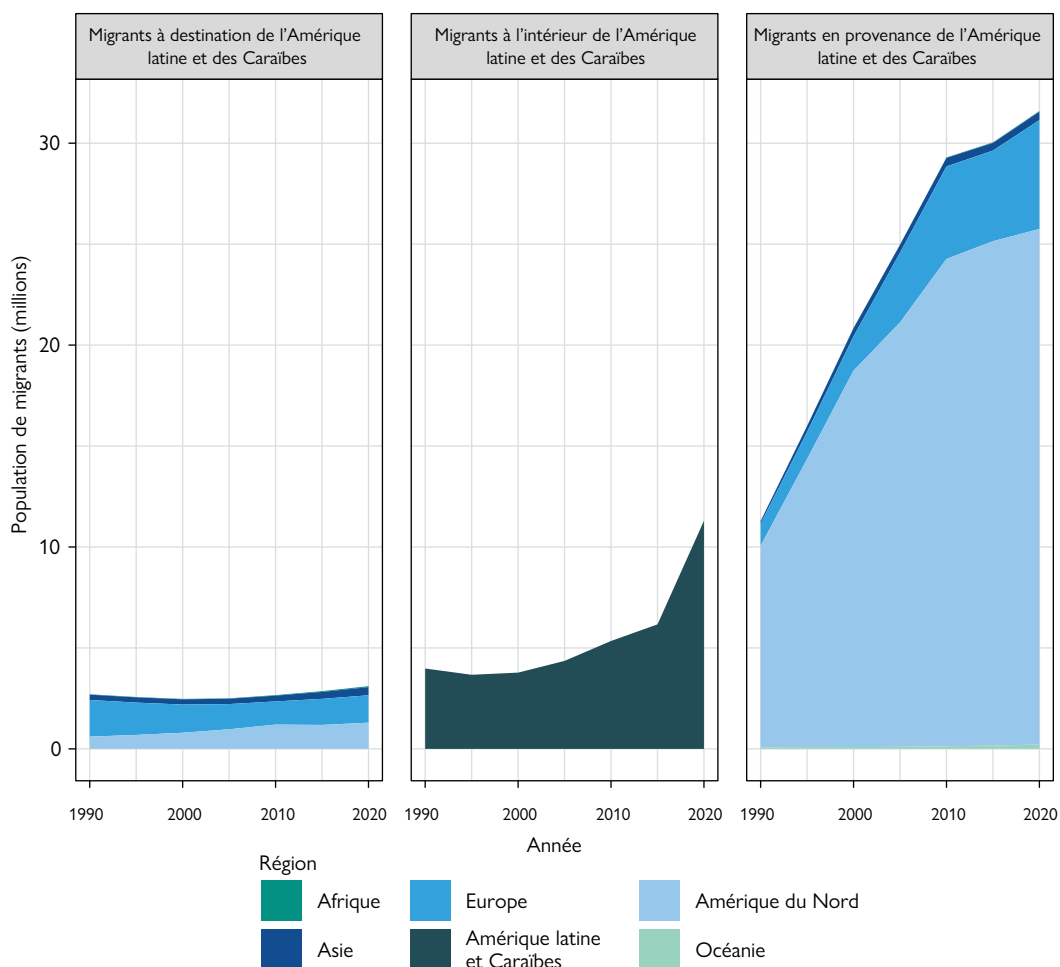
Amérique latine et Caraïbes²⁸²

La migration à destination de l'Amérique du Nord est l'une des principales caractéristiques de la région Amérique latine et Caraïbes. En 2020, plus de 25 millions de migrants avaient fait le voyage vers le nord et résidaient en Amérique du Nord (figure 22). Comme l'indique la figure, la population latino-américaine et caraïbe vivant en Amérique du Nord a considérablement augmenté au fil du temps, puisqu'elle était estimée à 10 millions en 1990. À ce chiffre s'ajoutent 5 millions de migrants originaires de la région vivant en Europe en 2020. Si leur nombre n'a que légèrement augmenté depuis 2015, il a plus que quadruplé depuis 1990. D'autres régions, comme l'Asie et l'Océanie, accueillent un très petit nombre de migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes en 2020 (plus de 400 000 et 200 000 migrants, respectivement).

Le nombre total de migrants originaires d'autres régions vivant en Amérique latine et dans les Caraïbes est resté relativement stable, à environ 3 millions depuis trente ans. Il s'agit pour la plupart d'Européens (dont le nombre a légèrement diminué pendant la période considérée) et de Nord-Américains, dont le nombre a augmenté. En 2020, l'Amérique latine et les Caraïbes accueillent environ 1,4 million d'Européens et 1,5 million de Nord-Américains. De plus, environ 11 millions de migrants étaient originaires d'autres pays de la région.

La situation actuelle dans la République bolivarienne du Venezuela a eu d'importantes répercussions sur les flux migratoires dans la région, et représente l'une des plus graves crises de déplacement et de migration dans le monde²⁸³. Quelque 5,6 millions de Vénézuéliens avaient quitté le pays en juin 2021²⁸⁴, et près de 85 % d'entre eux (environ 4,6 millions) se sont rendus dans un autre pays d'Amérique latine et des Caraïbes²⁸⁵. La grande majorité est partie au cours des cinq dernières années²⁸⁶. La Colombie, le Pérou, le Chili, l'Équateur et le Brésil font partie des principaux pays de destination des réfugiés et migrants vénézuéliens à l'intérieur de la région²⁸⁷.

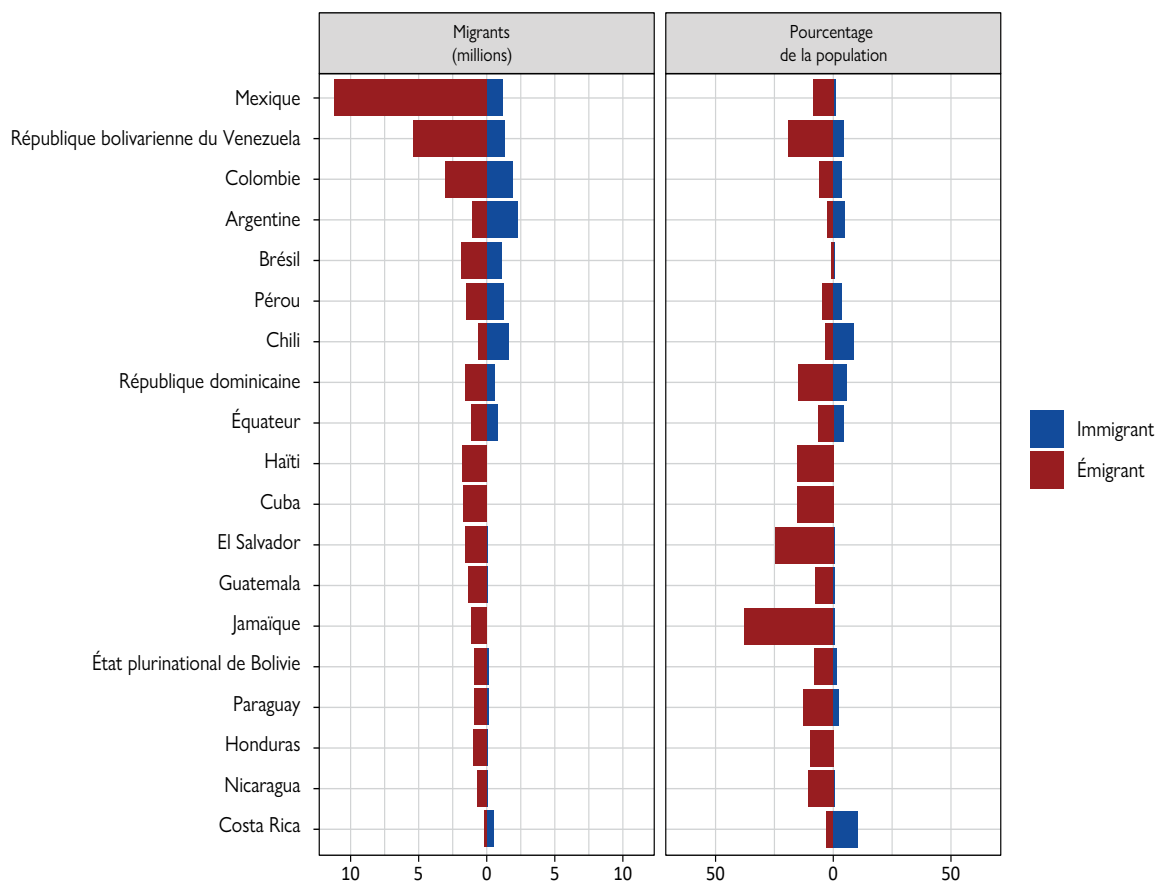
Figure 22. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1990-2020



L'émigration demeure une caractéristique importante en Amérique latine et dans les Caraïbes. Avec environ 11 millions de ressortissants vivant à l'étranger en 2020, le Mexique reste le pays de la région qui compte le plus d'émigrants (figure 23), la plupart vivant aux États-Unis. Il se classe également en deuxième position, derrière l'Inde, parmi les pays comptant la plus grande diaspora au monde. Le Mexique est suivi par la République bolivarienne du Venezuela et la Colombie, qui comptent respectivement plus de 5 millions et plus de 3 millions d'émigrants. En pourcentage de la population, la Jamaïque a la plus grande population d'émigrants, suivie par El Salvador et la République bolivarienne du Venezuela. En 2020, c'est l'Argentine qui accueillait dans la région le plus grand nombre

de personnes nées à l'étranger (plus de 2 millions de migrants), originaires le plus souvent de pays voisins, comme le Paraguay et l'État plurinational de Bolivie. La Colombie comptait la deuxième population de migrants, suivie du Chili. Parmi les vingt premiers pays de la région sur le plan des migrations, c'est le Costa Rica qui avait la plus forte proportion d'immigrants par rapport à sa population totale (10 %), suivi de près par le Chili.

Figure 23. Principaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan des migrations, 2020



Source : DESA, 2021.

Note 1 : L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants est fondé sur la population résidente totale dans le pays établie par le DESA, qui comprend les personnes nées à l'étranger.

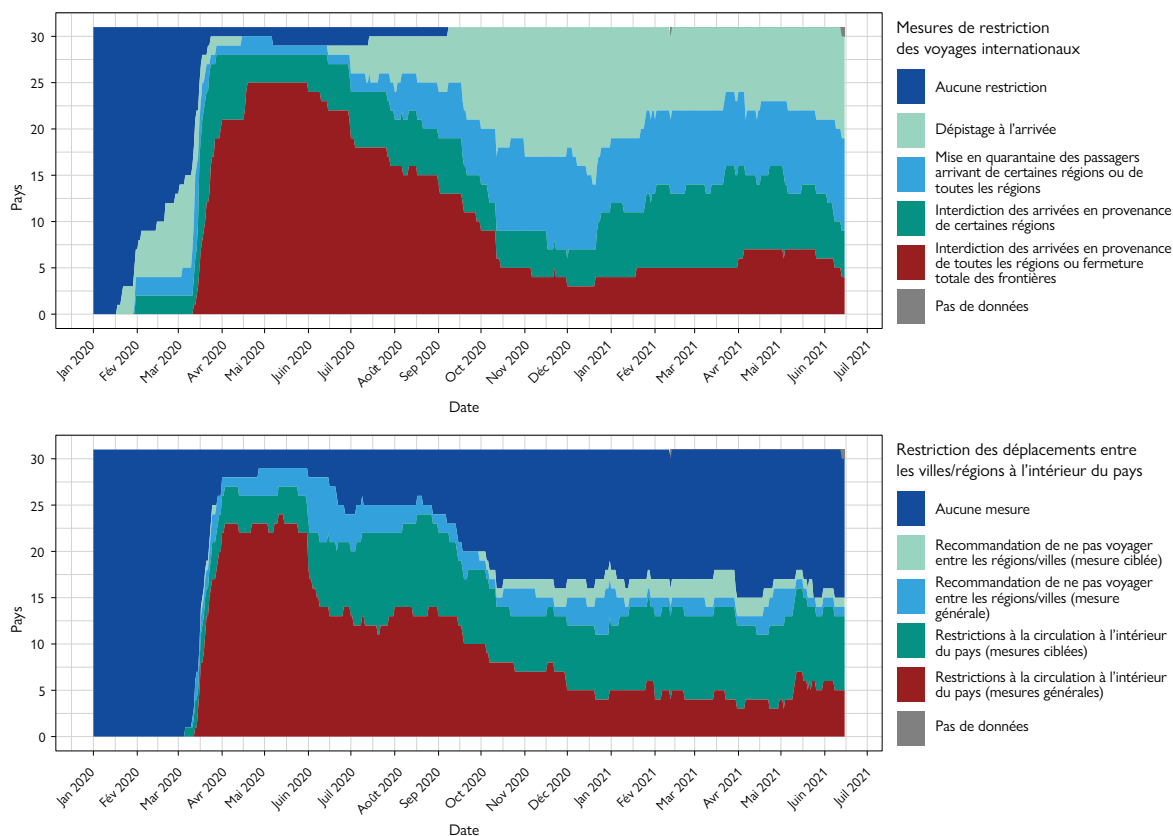
Note 2 : Le terme «immigrants» fait référence aux migrants nés à l'étranger qui résident dans le pays. Le terme «émigrants» désigne les personnes nées dans le pays qui résidaient hors de leur pays de naissance en 2021.

Comme dans d'autres régions, presque tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont édicté des mesures restreignant les voyages et les mouvements intérieurs et internationaux au cours des premiers mois de 2020. La plupart des restrictions imposées aux voyages internationaux, mises en place plusieurs semaines avant l'entrée en vigueur des restrictions nationales, ont atteint un pic entre mars et juin 2020. Contrairement aux autres restrictions imposées aux voyages internationaux, qui ont commencé à être levées à la mi-2020, les obligations de quarantaine

ont été maintenues par pratiquement tous les pays de la région. Lorsque la région a connu de nouvelles vagues d'infections à la fin de 2020 et au début de 2021, plusieurs pays ont rétabli certaines restrictions aux voyages internationaux après les avoir levées. Parmi les différentes mesures restreignant les voyages internationaux, c'est la fermeture totale des frontières qui a le plus diminué au fil du temps, seule une poignée de pays la maintenant à la mi-juin 2021 (voir figure 24).

Quant aux restrictions de circulation sur le territoire national, elles ont également reculé progressivement par rapport au pic atteint au début de la pandémie (avec près de 30 pays imposant une forme de restriction). À la mi-2021, un grand nombre de pays avaient abandonné ces mesures, et ce sont les restrictions (générales) de circulation à l'intérieur du pays qui ont le plus diminué.

Figure 24. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021

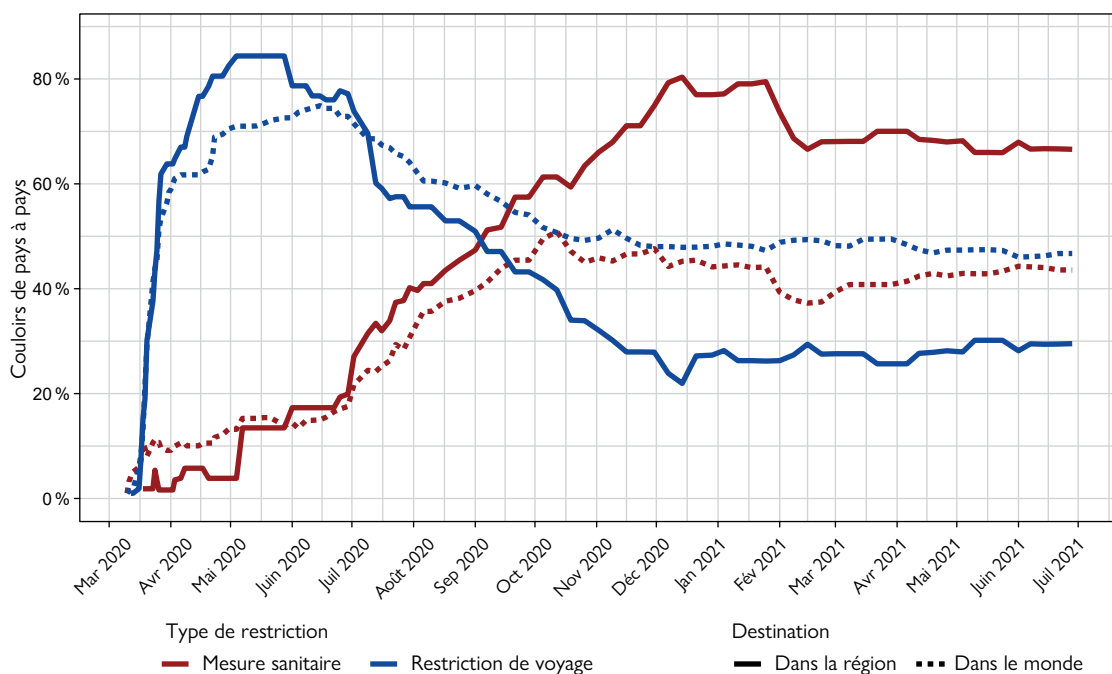


Source : Hale et al., 2021.

Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, telles que celles qui limitent la délivrance de visas, les départs ou les sorties et la circulation sur le territoire national, ainsi que les mesures d'interdiction d'entrée visant les ressortissants de certains pays.

Au premier semestre 2020, plus de 80 % des couloirs de pays à pays en Amérique latine et dans les Caraïbes faisaient l'objet d'au moins une mesure de restriction de voyage liée à la COVID-19. Au cours de la même période, plus de 70 % des couloirs concernant des pays extérieurs à la région (au niveau mondial) étaient également soumis à des restrictions de voyage. Comme dans d'autres régions telles que l'Europe, ces restrictions ont été levées au fil du temps. Ce sont les mesures intrarégionales qui ont diminué le plus. Seulement 30 % environ des couloirs (intrarégionaux) avaient maintenu ces restrictions au 30 juin 2021. Les mesures sanitaires, qui ont augmenté progressivement au cours des premiers mois de la pandémie, ont dépassé les restrictions de voyage intrarégionales en septembre 2020. Comme le montre la figure 25, en Amérique latine et dans les Caraïbes, elles sont demeurées en place pour environ 70 % des couloirs intrarégionaux.

Figure 25. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : mars 2020 à juin 2021



Source : OIM, 2021a.

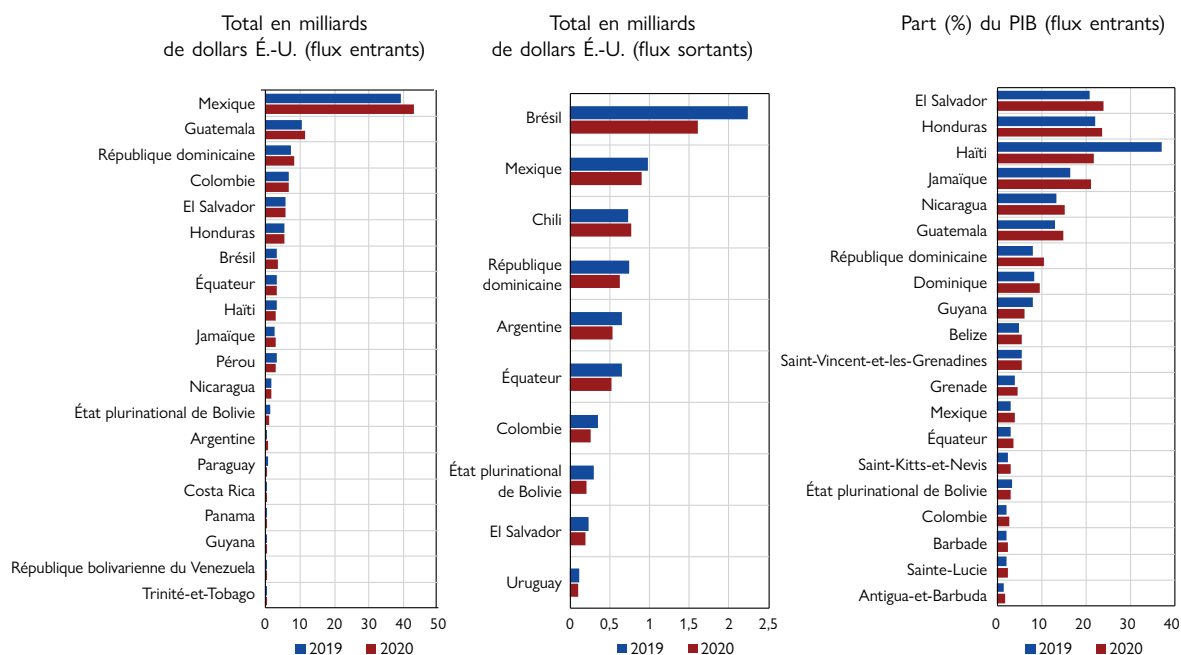
Notes : Les mesures sanitaires comprennent le dépistage et la surveillance des cas, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage comprennent les restrictions applicables aux passagers sur la base de la nationalité ou de la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité.

En 2020, le Mexique était le troisième pays bénéficiaire de rapatriements de fonds au monde, après l'Inde et la Chine, et de loin le premier de la région (43 milliards de dollars É.-U.) (voir la figure 26). Le Guatemala, la République dominicaine, la Colombie et El Salvador figuraient parmi les cinq premiers pays bénéficiaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, même si les flux entrants étaient beaucoup plus faibles que ceux vers le Mexique. Toutefois, en pourcentage du PIB, les cinq premiers pays de destination des rapatriements de fonds dans la région en 2020 étaient El Salvador (à 24 %), suivi du Honduras (24 %), d'Haïti (22 %), de la Jamaïque (21 %) et du Nicaragua (15 %). Les

fonds rapatriés en Amérique latine et dans les Caraïbes ont affiché davantage de résistance que dans toute autre région du monde et ont atteint près de 104 milliards de dollars É.-U. en 2020, le chiffre le plus élevé enregistré à ce jour, en hausse de 6,5 % par rapport à 2019. Les 10 principaux bénéficiaires de la région, à l'exception d'Haïti, ont enregistré une augmentation de près de 8 % en moyenne par rapport à 2019. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment l'abandon des voies de rapatriements de fonds informelles au profit des voies formelles, les plans de relance économique aux États-Unis en réponse à la pandémie, et le maintien de l'emploi des migrants dans les secteurs essentiels dans les pays de destination²⁸⁸.

Le Brésil était la principale source de rapatriements de fonds en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2020, suivi du Mexique et du Chili. Environ 1,6 milliard de dollars É.-U. de fonds ont été envoyés rien que depuis le Brésil, bien qu'ils soient en nette baisse par rapport aux plus de 2 milliards envoyés en 2019. À l'exception du Chili, les flux sortants des autres principaux pays expéditeurs ont diminué en 2020 par rapport à 2019.

Figure 26. Principaux pays bénéficiaires et sources des rapatriements de fonds internationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2019 et 2020

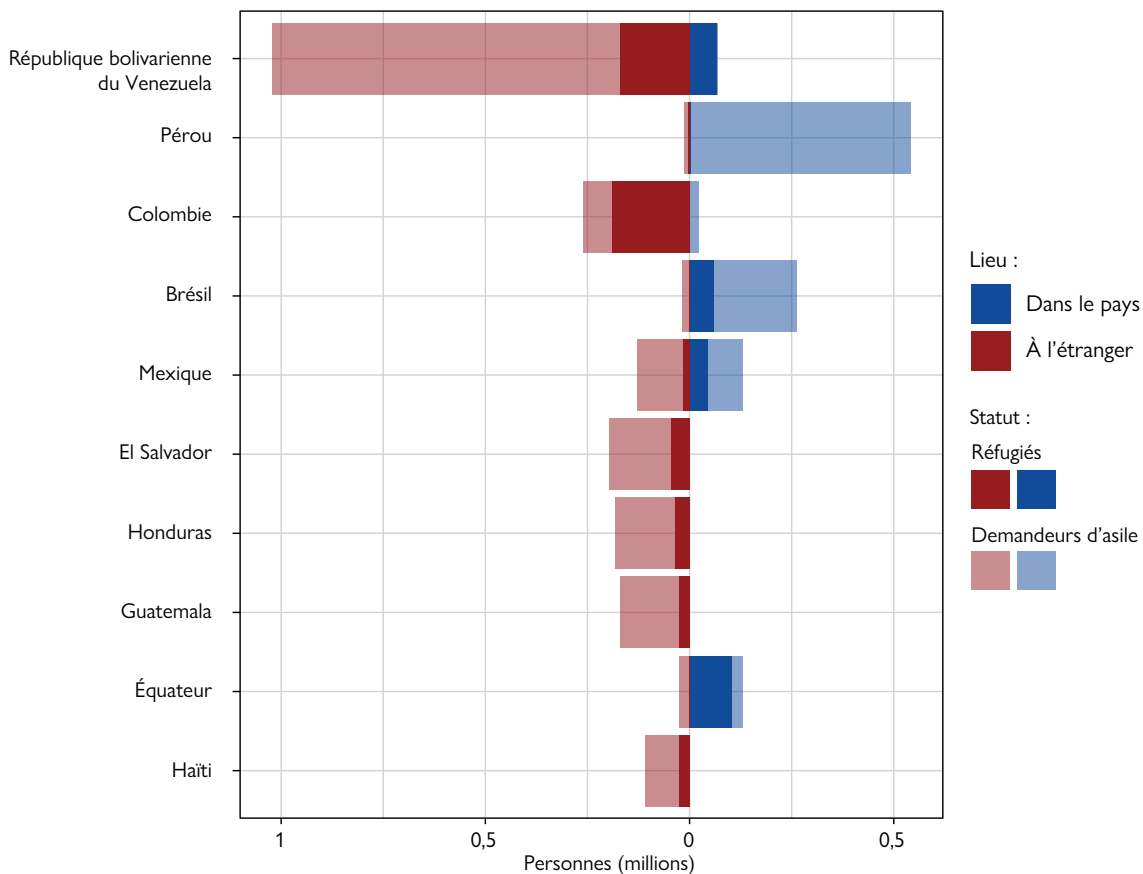


Source : Banque mondiale, 2021.

En 2020, les Vénézuéliens constituaient la deuxième population au monde de personnes déplacées par-delà des frontières, après les Syriens. L'organisme des Nations Unies chargé des réfugiés considère les « Vénézuéliens déplacés à l'étranger » comme une catégorie à part, afin de mettre en évidence la crise des déplacements en cours; cette catégorie ne comprend pas les demandeurs d'asile et les réfugiés vénézuéliens. À la fin de 2020, on comptait environ 171 000 réfugiés enregistrés originaires de la République bolivarienne du Venezuela, et près de 4 millions de Vénézuéliens déplacés sans statut officiel de réfugié. Quelque 73 % de réfugiés et de migrants cherchent refuge dans les pays voisins. La Colombie accueille toujours la majorité d'entre eux (plus de 1,7 million).

À la fin de 2020, environ 450 000 personnes originaires d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras avaient sollicité l'asile dans d'autres pays (figure 27). Plus d'informations sur les réfugiés et les demandeurs d'asile sont données dans la section «Principales caractéristiques et tendances en Amérique latine et dans les Caraïbes» ciaprès.

Figure 27. Dix premiers pays d'Amérique latine et des Caraïbes classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2020

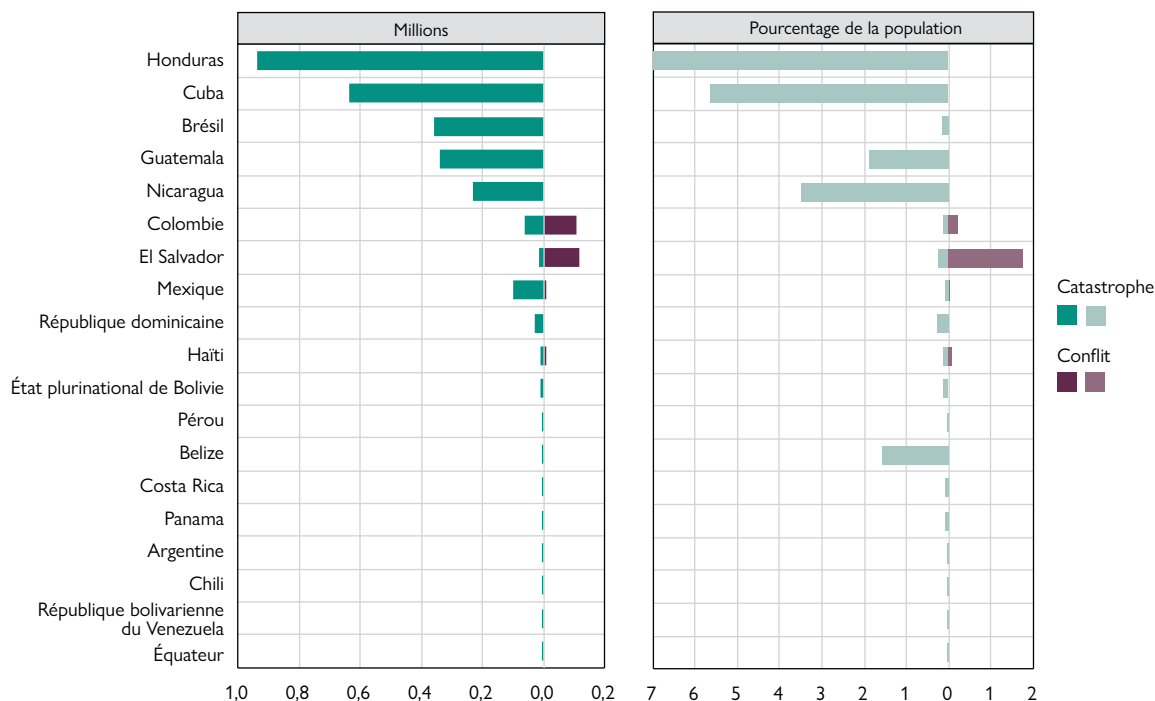


Source : HCR, s.d.b.

Note : La catégorie «dans le pays» désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2020, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

La plupart des nouveaux déplacements internes en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2020 étaient dus à des catastrophes, et non à la violence et à des conflits (figure 28). Le Honduras a enregistré le plus grand nombre de déplacements internes causés par une catastrophe (937 000), suivi de Cuba (639 000), du Brésil (358 000) et du Guatemala (339 000). Des phénomènes météorologiques, notamment l'ouragan Laura (en août 2020) et les ouragans Eta et Iota (en novembre 2020), sont la cause de ces déplacements massifs. La Colombie et El Salvador ont enregistré le plus grand nombre de nouveaux déplacements internes liés à la violence et/ou à un conflit en 2020 – 106 000 en Colombie et 114 000 à El Salvador.

Figure 28. Principaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2021.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2020, et non la population cumulée totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Amérique latine et dans les Caraïbes²⁸⁹

Amérique centrale et Caraïbes

La pandémie de COVID-19 a eu de profondes répercussions sur la migration et la mobilité en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et elle a également exacerbé les vulnérabilités existantes des migrants, notamment ceux en transit. En raison des fermetures de frontière et des autres restrictions de mouvement dues à la COVID-19, le nombre de migrants de la sous-région se dirigeant vers le nord a baissé dans les premières semaines et les premiers mois de la pandémie²⁹⁰. Nombre d'entre eux ont en effet reporté leur voyage ou sont restés bloqués en transit²⁹¹. La pandémie et les restrictions qui en ont découlé ont également contraint certains migrants à entreprendre des voyages encore plus dangereux, notamment à travers le «bouchon du Darién»,

considéré comme l'une des routes migratoires les plus périlleuses au monde²⁹². De plus, malgré les restrictions à la mobilité dues à la pandémie, des informations récentes ont montré que le recours aux passeurs s'est poursuivi dans la sous-région²⁹³. Outre qu'elles ont perturbé les procédures d'asile et d'autres programmes de réinstallation dans plusieurs pays de la sous-région, les restrictions à la mobilité ont forcé de nombreux migrants à rester dans des camps de fortune où les conditions d'hygiène étaient mauvaises et où l'approvisionnement en nourriture et en eau était limité²⁹⁴. Au Panama, par exemple, dans la province de Darién, beaucoup de migrants irréguliers, originaires de la sous-région ou d'ailleurs, comme des Africains, des Cubains et des Haïtiens, se sont trouvés bloqués lorsque plusieurs pays ont fermé leurs frontières²⁹⁵. Plusieurs pays de la sous-région ont toutefois fourni de l'aide aux migrants, notamment en facilitant le retour et le rapatriement de ceux qui avaient été bloqués à l'étranger et en les intégrant dans les campagnes de vaccination²⁹⁶. La pandémie a également eu de vastes répercussions sur des secteurs clés comme le tourisme, dont plusieurs pays de la sous-région sont fortement tributaires, notamment dans les Caraïbes.

La migration vers le nord demeure une tendance forte, la migration mixte au départ du nord de l'Amérique centrale s'avérant particulièrement difficile et fluctuante en raison de l'augmentation des contrôles de l'immigration. La migration au départ et à travers l'Amérique centrale est motivée par un ensemble complexe de facteurs, dont l'insécurité économique, la violence, la criminalité et les effets du changement climatique, de nombreuses personnes se déplaçant vers le nord en quête de sécurité financière et humaine²⁹⁷. À la fin de 2020, près de 900 000 personnes originaires du Honduras, du Guatemala et d'El Salvador avaient été déplacées de force (à l'intérieur et par-delà des frontières)²⁹⁸. Parmi elles, plus d'un demi-million avaient été déplacées par-delà des frontières, dont la grande majorité (79 %) avait été accueillie aux États-Unis²⁹⁹. Les caravanes de migrants, selon le terme employé pour désigner les déplacements transfrontaliers de grands groupes de personnes par voie terrestre, ont augmenté en nombre et en fréquence depuis 2018 et comprenaient souvent des familles avec des enfants³⁰⁰. Une hausse du nombre d'enfants voyageant à travers le bouchon du Darién a aussi été constatée³⁰¹. Sur les 226 000 migrants du Honduras, du Guatemala et d'El Salvador qui sont arrivés à la frontière des États-Unis au premier semestre de 2021, environ 34 000 étaient des mineurs non accompagnés³⁰². En réaction, les Gouvernements du Mexique et des États-Unis ont renforcé l'application des lois sur l'immigration, notamment en mettant en œuvre des mesures visant à empêcher le transit des migrants, en déployant des renforts de militaires en service actif à la frontière entre les deux pays, en arrêtant et en expulsant davantage de migrants, voire par l'usage d'une force excessive de la part des agents de sécurité à l'égard des migrants, comme cela a été signalé³⁰³. En janvier 2020, une caravane de migrants quittant le Honduras s'est vu refuser l'autorisation de transiter par le Mexique pour aller aux États-Unis à la frontière entre le Guatemala et le Mexique³⁰⁴. En conséquence, environ 2 000 migrants ont été renvoyés au Honduras par les autorités guatémaltèques et mexicaines³⁰⁵. En outre, le nombre de détentions de migrants au Mexique a augmenté, passant d'environ 8 500 en janvier 2019 à 13 500 en janvier 2020³⁰⁶.

La dynamique migratoire dans les Caraïbes demeure largement caractérisée par l'émigration, bien que l'arrivée récente de réfugiés et de migrants vénézuéliens ait accentué les complexités dans la sous-région. La plupart des migrants internationaux provenant des Caraïbes sont des migrants extrarégionaux, l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis) et l'Europe étant les deux principales régions de destination. Certains des couloirs les plus importants se situent entre Cuba et les États-Unis, ainsi qu'entre la République dominicaine et les États-Unis³⁰⁷. Si la migration intrarégionale demeure relativement faible, elle n'a cessé d'augmenter au fil du temps et, à la mi-2020, on comptait près de 860 000 migrants internationaux en provenance et à l'intérieur de la sous-région, soit près du double par rapport à 1990³⁰⁸. Des organisations et initiatives intergouvernementales régionales, telles que l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et le Marché et l'économie uniques de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui sont attachées au renforcement de la libre circulation, ont contribué à la hausse de la migration à l'intérieur de la sous-région. Ces dernières années, l'immigration vers certains pays des

Caraïbes a nettement augmenté, en grande partie en raison de l'arrivée de migrants et de réfugiés vénézuéliens. Quelque 100 000 Vénézuéliens vivaient dans les Caraïbes en septembre 2019, mais leur nombre devait dépasser les 220 000 à la fin de 2021³⁰⁹. Parmi les principales destinations des Vénézuéliens figurent la République dominicaine, Trinité-et-Tobago, le Guyana et Curaçao³¹⁰. En août 2020, plus de 100 000 Vénézuéliens résidaient en République dominicaine, soit plus de 1 % de la population totale³¹¹. À Curaçao ou Aruba, les migrants vénézuéliens représentent une part importante de la population (plus de 10 %)³¹². En réponse à la présence croissante de Vénézuéliens dans les Caraïbes, des programmes de régularisation sont adoptés, par exemple par Trinité-et-Tobago, la République dominicaine et Curaçao, en vue de fournir un statut légal aux Vénézuéliens admissibles³¹³.

Le changement environnemental et les catastrophes influent sur les mouvements et les déplacements humains dans la sous-région³¹⁴. Les phénomènes météorologiques intenses – notamment les tempêtes tropicales et les ouragans – ont un impact direct et indirect sur la migration dans la sous-région. L'ouragan Laura, par exemple, a provoqué plus d'un million de déplacements en République dominicaine, à Haïti, à Cuba et aux États-Unis en 2020, tandis que les ouragans Eta et Iota ont causé environ 1,7 million de déplacements dans plusieurs pays de la sous-région³¹⁵. En Amérique centrale, les chocs environnementaux dans les zones de piémont revêtent la forme d'inondations, de tempêtes, de glissements de terrain et de coulées de boue, tandis que les zones arides sont surtout touchées par les sécheresses³¹⁶. Au Guatemala, par exemple, il est courant que les gens migrent en raison des sécheresses et des inondations qui endommagent les cultures et génèrent ainsi insécurité alimentaire et pauvreté³¹⁷. Pour relever le défi du changement climatique et de la migration, plusieurs pays d'Amérique centrale et des Caraïbes intègrent la migration et la mobilité dans leurs stratégies climatiques. Par exemple, la stratégie climatique du Guatemala met l'accent sur la mobilité humaine³¹⁸, tandis que la nouvelle contribution déterminée au niveau national du Mexique prévoit d'accorder davantage d'attention à la migration climatique³¹⁹.

Amérique du Sud

La pandémie a perturbé les mouvements migratoires en Amérique du Sud et a eu des répercussions sur la migration de retour et les déplacements. Le premier cas confirmé de COVID-19 en Amérique du Sud a été enregistré au Brésil en février 2020 et, à la fin de juillet, la sous-région comptait le plus grand nombre de cas confirmés à l'échelle mondiale³²⁰. En avril 2020, 92 % des pays des Amériques avaient fermé leurs frontières pour enrayer la propagation du virus³²¹. Plusieurs pays ont également instauré des périodes de confinement et des mesures de quarantaine. Les mesures de confinement mises en place par l'État plurinational de Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou comptent parmi les plus longues et les plus strictes au monde³²². Ces mesures de santé publique ont entravé la migration et la mobilité, et de nombreux migrants se sont retrouvés dans la précarité. Certains migrants résidant dans des pays où la situation socioéconomique s'est détériorée, et qui ont perdu leur travail à cause de la pandémie, ont pris la décision difficile de retourner dans leur pays d'origine³²³. Parmi ceux qui sont rentrés chez eux, on compte des migrants boliviens et péruviens rentrant du Chili et des migrants paraguayens rentrant du Brésil³²⁴. Les retours massifs, souvent effectués à pied, associés aux restrictions de mobilité ont laissé de nombreux migrants en détresse dans des villes frontalières, dans de mauvaises conditions sanitaires³²⁵. Les migrants de retour se sont également heurtés à des difficultés socioéconomiques et juridiques, telles que la recherche d'un emploi, l'obtention d'un statut légal et des réactions xénophobes³²⁶. Comme de nombreuses personnes continuent de migrer, des pays comme le Guyana, l'Équateur et le Pérou donnent la priorité aux personnes déplacées dans leurs stratégies de vaccination contre la COVID-19³²⁷.

La régularisation des Vénézuéliens déplacés reste un défi pour les pays d'Amérique du Sud, la région étant confrontée à l'une des plus grandes crises humanitaires de son histoire récente³²⁸. Depuis 2015, plus de cinq millions de personnes ont quitté la République bolivarienne du Venezuela en raison de l'instabilité économique et politique persistante dans le pays³²⁹. Plus de quatre millions de Vénézuéliens se sont rendus dans d'autres pays d'Amérique du Sud³³⁰. La Colombie en accueille le plus grand nombre, enregistrant en juillet 2021 plus de 1,7 million d'entrées sur son territoire³³¹. À cette date, les autres principaux pays d'Amérique du Sud accueillant des Vénézuéliens étaient le Pérou (plus de 1 million), le Chili (près de 460 000) et l'Équateur (plus de 360 000)³³². Des campagnes de régularisation de masse ont été lancées pour les aider, car plus de la moitié d'entre eux n'ont pas de statut régulier³³³. En février 2021, la Colombie a mis en œuvre une politique offrant aux Vénézuéliens déplacés un statut de protection temporaire pour dix ans³³⁴. Cette régularisation aura des effets positifs durables sous l'angle de l'inclusion sociale et des contributions économiques en permettant l'intégration au marché du travail et l'accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation et aux autres protections nécessaires³³⁵. Étant donné que beaucoup de pays n'ont jamais connu d'afflux de migrants de cette ampleur, la délivrance de visas et l'octroi de l'asile n'ont pas été simples. Une étude réalisée en août 2020 a révélé que des pays comme le Brésil et le Pérou ont accordé des visas humanitaires à une proportion importante de Vénézuéliens³³⁶. Si plusieurs pays ont délivré des permis de résidence à un grand nombre de Vénézuéliens, beaucoup demeurent toutefois en situation irrégulière³³⁷.

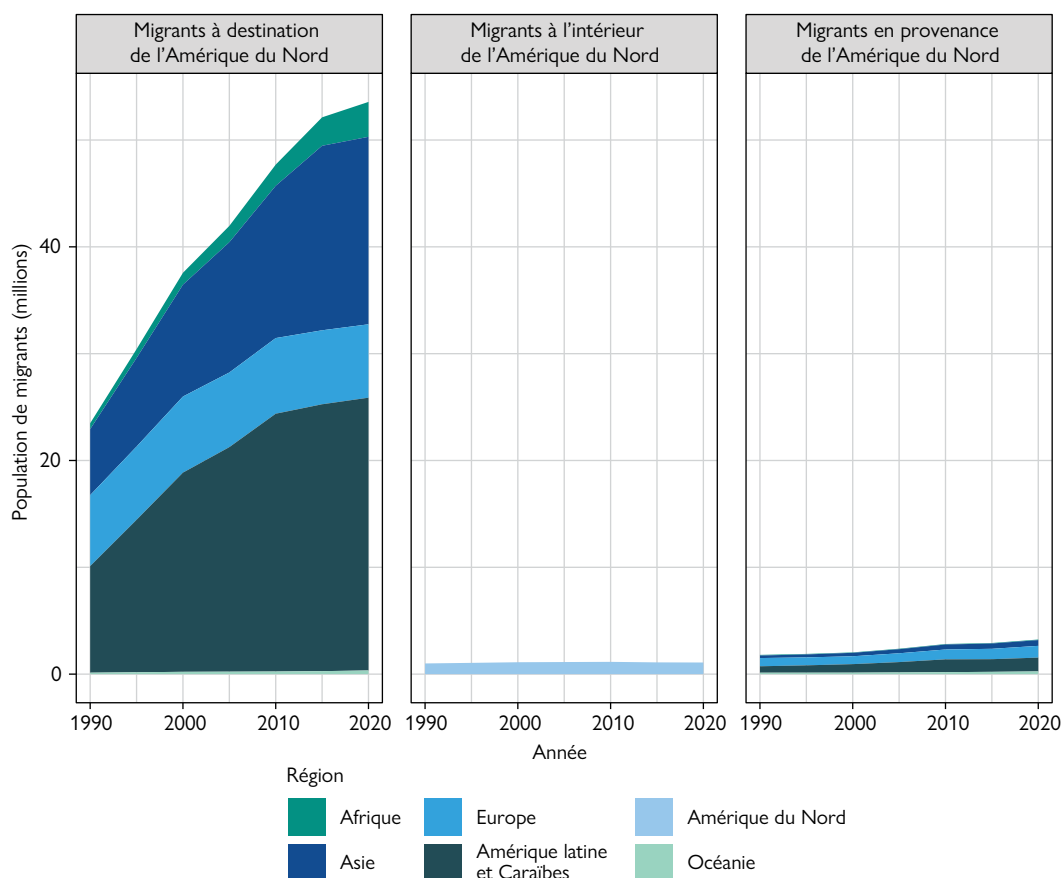
La migration intrarégionale a enregistré une hausse rapide en Amérique du Sud, en partie due aux femmes migrantes³³⁸. Environ 80 % des migrants en Amérique du Sud sont des migrants intrarégionaux³³⁹. Depuis 2010, leur nombre a augmenté pour arriver presque à égalité avec celui des Sud-Américains vivant hors de la sous-région³⁴⁰. Cette croissance est le résultat de plusieurs facteurs, notamment la baisse de l'immigration en Europe³⁴¹, le durcissement des politiques d'immigration à l'étranger³⁴², l'évolution positive des politiques migratoires aux niveaux régional et national, les plus grandes possibilités d'emploi en Amérique du Sud³⁴³, l'augmentation des moyens de communication et la baisse du coût des transports³⁴⁴, ainsi que les déplacements transfrontaliers depuis la République bolivarienne du Venezuela³⁴⁵. Il est important de noter que, dans les principaux pays de destination que sont l'Argentine et le Chili, les femmes représentent la majeure partie des migrants sud-américains. Elles assument principalement des tâches domestiques et de soins en raison du vieillissement de la population et de la participation croissante au marché du travail des femmes de la classe moyenne³⁴⁶.

La violence, les conflits et les catastrophes sont d'importants facteurs de déplacements internes dans la sous-région. La violence engendrée par les crises politiques et sécuritaires contribue toujours aux déplacements internes à grande échelle. La violence en Colombie, due en partie au contrôle territorial exercé par des groupes paramilitaires, a entraîné plus de 100 000 nouveaux déplacements en 2020³⁴⁷. Les déplacements dus au conflit et à la violence dans ce pays se sont encore intensifiés en 2021, avec plus de 27 000 personnes déplacées au premier trimestre, soit une augmentation de 177 % par rapport à la même période en 2020³⁴⁸. La sous-région est également gravement touchée par des catastrophes naturelles, qui provoquent des migrations et des déplacements. Les catastrophes, à déclenchement rapide ou lent, telles que les inondations, les glissements de terrain et les sécheresses, ont eu de nombreuses incidences dans la sous-région³⁴⁹. Par exemple, la saison des pluies extrêmes au Brésil, entre janvier et mars, est à l'origine des trois quarts environ des 358 000 déplacements dus à une catastrophe dans le pays en 2020³⁵⁰.

Amérique du Nord³⁵¹

La migration en Amérique du Nord est principalement caractérisée par les flux d'immigration, en premier lieu aux États-Unis. Comme l'illustre la figure 29, près de 59 millions de migrants originaires de diverses régions résidaient en Amérique du Nord en 2020, soit environ 3 millions de plus qu'en 2015 (56 millions de migrants). En 2020, la plupart de ces migrants venaient d'Amérique latine et des Caraïbes (environ 26 millions), devant l'Asie (18 millions) et l'Europe (environ 7 millions). Au cours des trente dernières années, le nombre de migrants en Amérique du Nord a plus que doublé, sous l'effet de l'émigration au départ de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de l'Asie, de la croissance économique et de la stabilité politique en Amérique du Nord. Le nombre de migrants nord-américains vivant dans la région ou ailleurs était très faible par rapport à la population née à l'étranger résidant dans la région. Contrairement à des régions telles que l'Asie et l'Afrique, où la migration intrarégionale est importante, les migrants nés en Amérique du Nord vivant hors de la région (environ 3 millions) étaient plus nombreux que ceux vivant à l'intérieur de la région (un peu plus de 1 million) en 2020.

Figure 29. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique du Nord, 1990-2020

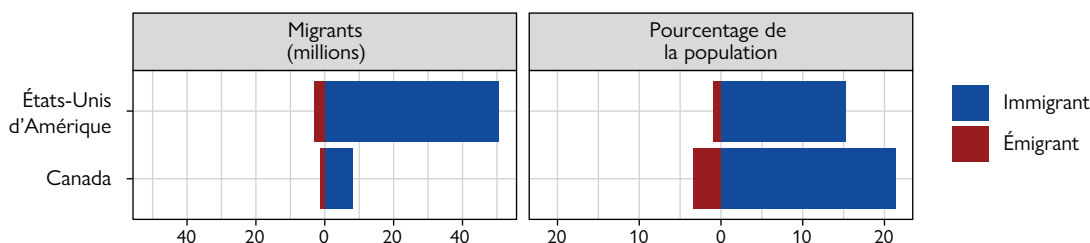


Source : DESA, 2021.

Note : Les «migrants à destination de l'Amérique du Nord» s'entendent des migrants résidant dans la région (l'Amérique du Nord) qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Amérique du Nord» sont des migrants nés en Amérique du Nord qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Amérique du Nord» sont des personnes nées en Amérique du Nord qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Afrique).

En 2020, les États-Unis comptaient la plus grande population née à l'étranger au monde (figure 30). Plus de 86 % des personnes nées à l'étranger vivant en Amérique du Nord habitaient aux États-Unis. Toutefois, comme l'illustre la figure 30, la part de la population totale du Canada née à l'étranger (plus de 21 %) était nettement plus élevée qu'aux États-Unis en 2020 (15 %). Le Canada présentait en outre une proportion de ressortissants à l'étranger supérieure à celle des États-Unis.

Figure 30. Principaux pays d'Amérique du Nord sur le plan des migrations, 2020



Source : DESA, 2021.

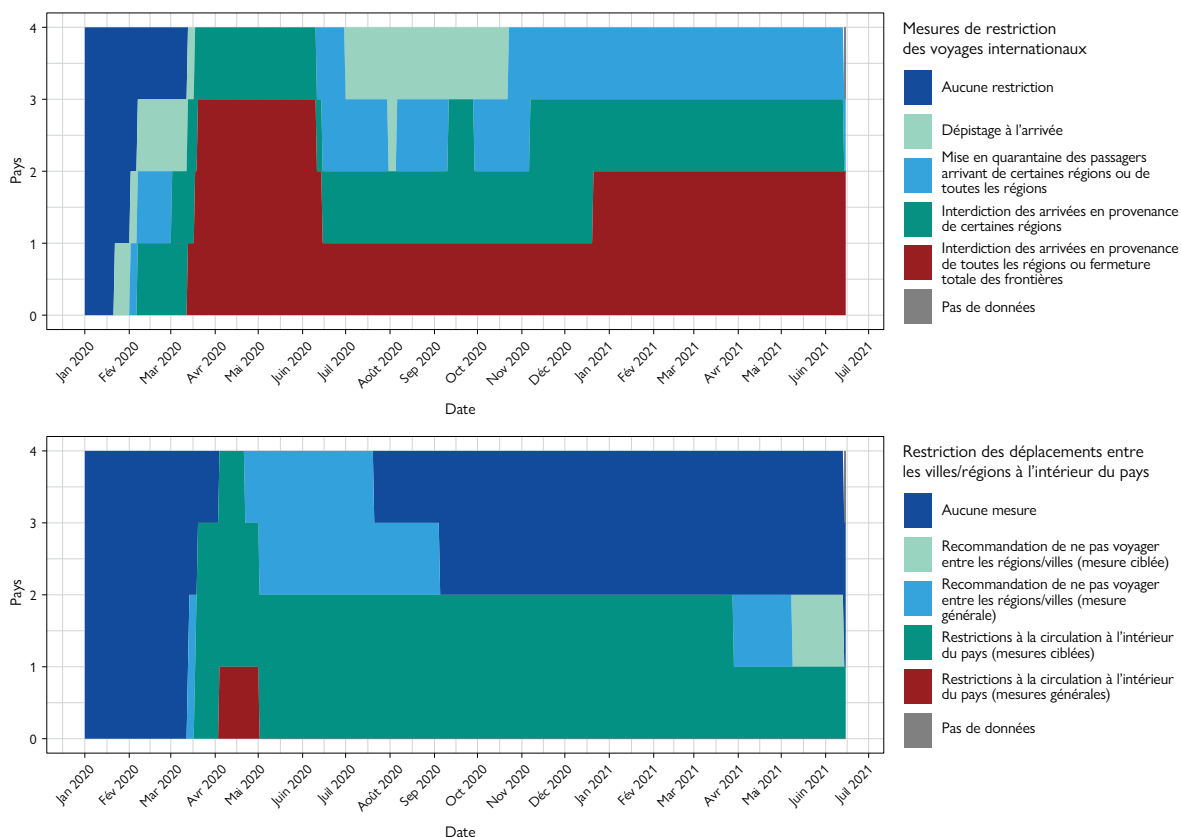
Note 1 : L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants est fondé sur la population résidente totale dans le pays établie par le DESA, qui comprend les personnes nées à l'étranger.

Note 2 : Le terme «immigrants» fait référence aux migrants nés à l'étranger qui résident dans le pays. Le terme «émigrants» désigne les personnes nées dans le pays qui résidaient hors de leur pays de naissance en 2021.

Tous les pays d'Amérique du Nord ont rapidement mis en place des mesures internationales et nationales de restriction de voyage dès le début de la pandémie de COVID-19. Comme dans les autres régions, les restrictions imposées aux voyages internationaux ont été introduites des semaines avant les restrictions à la circulation à l'intérieur du pays. Des mesures telles que le dépistage à l'arrivée et la mise en quarantaine ont été maintenues tout au long de 2020 et étaient encore en place dans tous les pays de la région à la mi-juin 2021 (figure 31). Cependant, d'autres restrictions des voyages internationaux, telles que l'interdiction des arrivées en provenance de certaines régions et la fermeture totale des frontières, ont diminué à partir de la mi-2020, avant d'être réintroduites vers la fin de l'année, lorsque plusieurs pays ont enregistré une hausse des contaminations ou de nouvelles vagues d'infections par la COVID-19.

Au cours des premières semaines de la pandémie, tous les pays de la région ont imposé une forme ou une autre de restriction aux mouvements internes. Autour de septembre 2020, toutefois, environ la moitié d'entre eux avaient levé toutes ces mesures. Les restrictions internes qui subsistaient pour certains pays comprenaient des recommandations ciblées et générales de ne pas voyager entre les régions ou les villes. Il est intéressant de noter que, contrairement aux autres régions, presque tous les pays d'Amérique du Nord n'ont jamais imposé de restrictions générales à la circulation à l'intérieur du territoire national.

Figure 31. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Amérique du Nord : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021

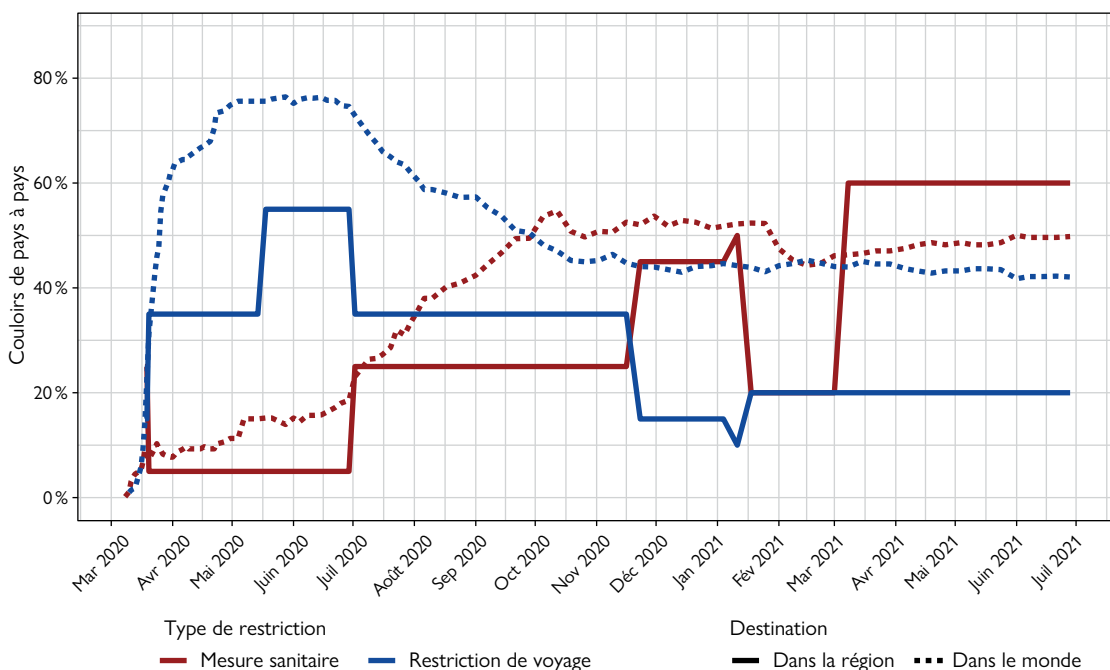


Source : Hale *et al.*, 2021.

Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, telles que celles qui limitent la délivrance de visas, les départs ou les sorties et la circulation sur le territoire national, ainsi que les mesures d'interdiction d'entrée visant les ressortissants de certains pays. Cette figure ne concerne que quatre pays, ce qui a un effet sur ses données de sortie et son apparence graphique.

Les restrictions de voyage et les mesures sanitaires en Amérique du Nord ont évolué avec le temps depuis le début de la pandémie de COVID-19. Comme le montre la figure 32, les restrictions de voyage étaient plus nombreuses que les mesures sanitaires au cours des premiers mois de la pandémie. Ces dernières ont toutefois pris le pas sur les premières au fil des mois. Il convient toutefois de noter qu'à la fin de juin 2021, les mesures sanitaires intrarégionales étaient plus nombreuses que celles visant des pays situés hors de l'Amérique du Nord (au niveau mondial). Cette situation contraste avec celle observée au début de la pandémie et tout au long de 2020, lorsque les mesures sanitaires mondiales étaient plus nombreuses que les mesures intrarégionales.

Figure 32. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Amérique du Nord : mars 2020 à juin 2021

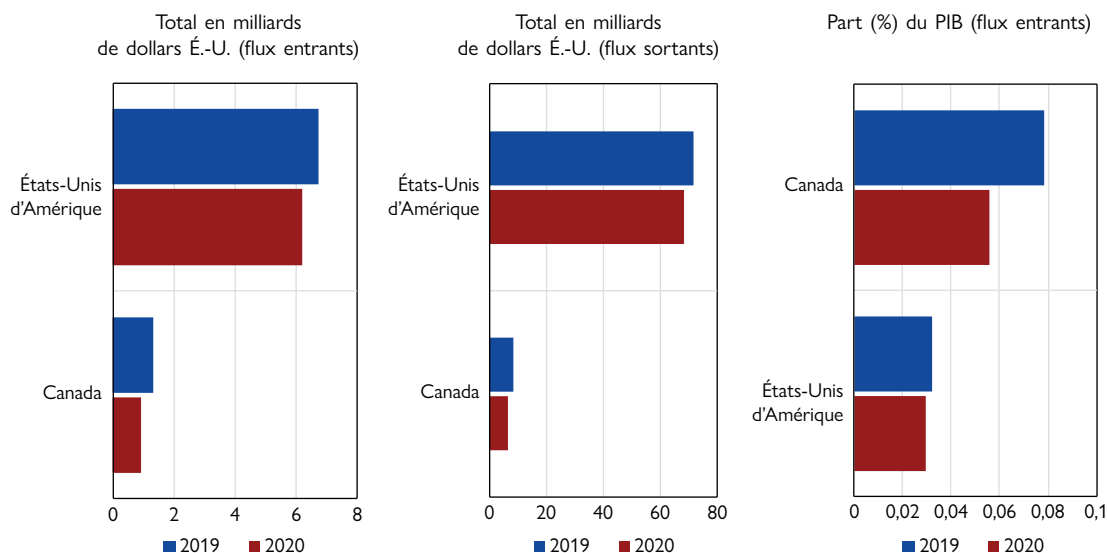


Source : OIM, 2021a.

Notes : Les mesures sanitaires comprennent le dépistage et la surveillance des cas, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage comprennent les restrictions applicables aux passagers sur la base de la nationalité ou de la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité. Cette figure ne concerne que quatre pays, ce qui a un effet sur son apparence graphique.

Première économie mondiale, les États-Unis sont traditionnellement l'une des principales sources de rapatriements de fonds à l'échelle mondiale. En 2020, environ 68 milliards de dollars É.-U. ont été envoyés depuis ce pays, ce qui en fait le plus grand pays source d'Amérique du Nord et du monde (figure 33). Cependant, les flux sortants des États-Unis en 2020 ont diminué par rapport aux plus de 71 milliards de dollars É.-U. de 2019.

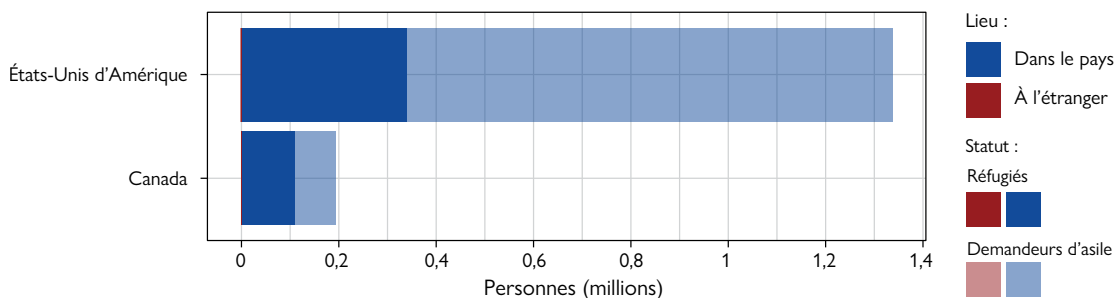
Figure 33. Pays bénéficiaires et pays sources des rapatriements de fonds en Amérique du Nord, 2019 et 2020



Source : Banque mondiale, 2021.

Les États-Unis ont accueilli près de 341 000 réfugiés en 2020. Comme le montre la figure 34, près d'un million de demandeurs d'asile se trouvaient dans le pays la même année, dont la plupart venaient de pays d'Amérique latine tels que la République bolivarienne du Venezuela, le Mexique et de pays du nord de l'Amérique centrale, notamment le Guatemala, El Salvador et le Honduras, où un ensemble complexe de facteurs socioéconomiques et politiques a contraint un grand nombre de personnes à partir. Le Canada, pour sa part, a accueilli près de 110 000 réfugiés et plus de 85 000 demandeurs d'asile en 2020. Un nombre non négligeable de réfugiés au Canada venaient du Nigéria, de la Turquie et du Pakistan.

Figure 34. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Amérique du Nord, 2020

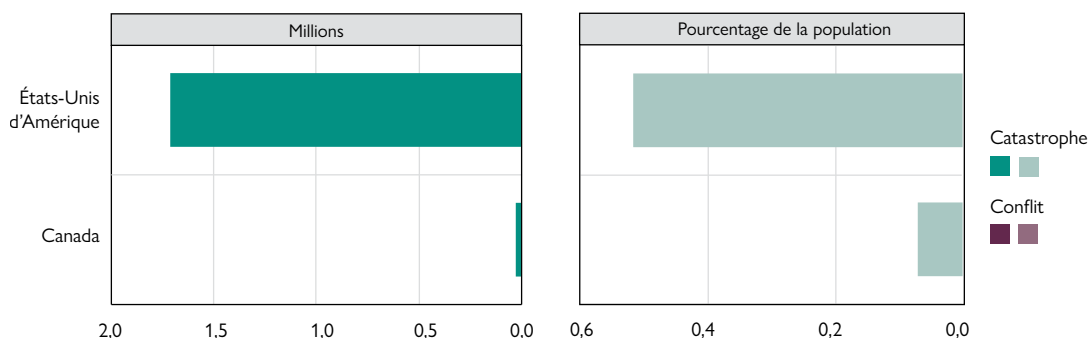


Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie «dans le pays» désigne les réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine.

Tous les nouveaux déplacements internes en Amérique du Nord en 2020 ont été causés par des catastrophes (figure 35)³⁵². Les États-Unis en ont enregistré le plus grand nombre, avec plus de 1,7 million de personnes déplacées en raison d'inondations et d'incendies de forêt. À l'échelle mondiale, les incendies ont provoqué 1,2 million de nouveaux déplacements en 2020, dont plus d'un million aux États-Unis, principalement dans les États occidentaux de Californie, du Colorado, de l'Utah, de l'Oregon et de Washington. La saison des incendies au Canada a également provoqué de nouveaux déplacements, mais dans une ampleur bien moindre qu'aux États-Unis. Au total, le Canada a enregistré 26 000 nouveaux déplacements en 2020, dont 3 800 causés par le grand incendie à Red Lake, en Ontario. Les États-Unis se classent systématiquement au premier rang des pays des Amériques et des Caraïbes pour ce qui est des nouveaux déplacements dus à des catastrophes chaque année.

Figure 35. Pays d'Amérique du Nord sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2021.

Notes : Les nouveaux déplacements s'entendent du nombre de déplacements survenus en 2020, et non de la population cumulée totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année. L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Amérique du Nord³⁵³

Malgré les effets de la COVID-19 sur la migration et la mobilité en Amérique du Nord, les migrants de la région ont joué un rôle essentiel dans la riposte socioéconomique à la pandémie. Les restrictions de voyage, les fermetures de consulats et de frontières, ainsi que les retards dans le traitement des visas et les audiences des tribunaux chargés des affaires d'immigration ont, entre autres facteurs, contribué à la diminution notable des arrivées de migrants enregistrées au Canada et aux États-Unis depuis le début de la pandémie³⁵⁴. Au Canada, par exemple, le nombre de nouvelles demandes et d'extensions approuvées pour les résidents temporaires a reculé de 48 % (de 2,4 millions à 1,3 million) entre 2019 et 2020, tandis que les autorisations et les visas délivrés pour les résidents permanents ont chuté de 50 % (de 341 000 en 2019 à 172 000 en 2020)³⁵⁵. Le nombre total de visas d'immigrant et de non-immigrant délivrés aux États-Unis était d'un peu plus de 4 millions en 2020, soit une diminution de 54 % par rapport aux 9,2 millions de visas délivrés en 2019³⁵⁶. Toutefois, si les restrictions de voyage

et de circulation imposées en raison de la COVID-19 ont réduit les possibilités d'entrer en Amérique du Nord pour de nombreux migrants, les États-Unis et le Canada ont maintenu certaines filières, en particulier pour les travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs essentiels de première ligne³⁵⁷. En outre, les migrants ont joué un rôle clé dans l'économie de la sous-région et dans sa riposte globale à la COVID-19. Par exemple, beaucoup travaillent dans le secteur de la santé ou dans des secteurs essentiels tels que l'alimentation et l'agriculture³⁵⁸. Cependant, étant donné la surreprésentation des migrants dans les activités de première ligne, à laquelle s'ajoutent d'autres facteurs socioéconomiques liés à la pauvreté, au logement, à l'accès aux services sociaux et de santé, à l'absence de documents et plus encore, ils sont touchés de manière disproportionnée par les effets socioéconomiques de la pandémie et sont potentiellement plus exposés au risque de contamination³⁵⁹. On estime que 6 millions de travailleurs nés à l'étranger sont employés aux États-Unis dans des secteurs de première ligne, auxquels s'ajoutent 6 millions de migrants qui travaillent dans des activités économiques touchées par la pandémie, comme les hôtels et restaurants ainsi que les services à la personne (par exemple, les salons de manucure et de coiffure)³⁶⁰. La même tendance se retrouve au Canada, où 34 % des travailleurs de première ligne estiment appartenir à des minorités visibles et sont plus susceptibles de travailler dans les secteurs les plus touchés par la pandémie, ce qui augmente leurs risques en matière de santé et d'économie³⁶¹. Par ailleurs, la pandémie a beaucoup perturbé les programmes de réinstallation des réfugiés, comme nous l'avons vu plus haut dans l'aperçu régional³⁶². Toutefois, des mesures ont été prises pour aider les réfugiés et les migrants dans la sous-région. Par exemple, les États-Unis se sont engagés à fournir gratuitement des vaccins, quel que soit le statut au regard de l'immigration³⁶³. Au Canada, le Gouvernement fédéral a accordé la résidence permanente aux demandeurs d'asile travaillant dans le secteur des soins de santé pendant la pandémie³⁶⁴.

Les États-Unis et le Canada demeurent des destinations importantes pour les migrants, qui viennent de pays de plus en plus diversifiés. En 2020, environ 51 millions de migrants internationaux résidaient aux États-Unis, ce qui en fait de loin la plus grande population de migrants au monde. La même année, plus de 8 millions de migrants internationaux vivaient au Canada. Bien que ce chiffre soit beaucoup moins élevé qu'aux États-Unis, le Canada était la huitième destination des migrants dans le monde en 2020, la plupart venant de l'Inde, de la Chine et des Philippines. Les migrants aux États-Unis viennent généralement d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie, notamment du Mexique, de l'Inde et de la Chine. Au fil des ans, les pays d'origine se sont cependant diversifiés. Par exemple, si les migrants nés au Mexique représentent toujours le plus grand nombre de migrants internationaux aux États-Unis, celui-ci a diminué au fil du temps³⁶⁵. En revanche, les migrants originaires de pays tels que la République dominicaine, les Philippines et El Salvador sont plus nombreux³⁶⁶. Le nombre de migrants de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Afghanistan et du Nigéria a également fortement progressé, et a connu une croissance parmi les plus rapides au cours de la dernière décennie³⁶⁷.

Avec une population vieillissante, le Canada continue d'augmenter ses objectifs en matière d'immigration. Le plan d'immigration 2021-2023 vise des niveaux d'immigration jamais vus depuis 1913³⁶⁸. Il prévoit d'accueillir 401 000 immigrants en 2021, 411 000 en 2022 et 421 000 en 2023³⁶⁹. Cet objectif reflète l'évolution démographique du Canada, où l'immigration est actuellement à l'origine de 82 % de l'accroissement de la population du pays³⁷⁰. Le taux de fécondité au Canada se situe en moyenne autour de 1,5, ce qui est bien inférieur au taux de remplacement de 2,1³⁷¹. La main-d'œuvre du pays évolue également rapidement. D'ici à 2036, le ratio travailleurs-retraités sera de 3,1 et, d'ici à 2040, plus de 23 % de la population devrait avoir plus de 65 ans³⁷². La nécessité de soutenir et de développer le marché du travail canadien se reflète dans le plan d'immigration 2021-2023, qui vise à admettre 60 % de tous les résidents permanents dans la catégorie de l'immigration économique³⁷³. Au niveau local, les stratégies de soutien à l'économie canadienne ciblent particulièrement les entrepreneurs immigrants, car de nombreux propriétaires de petites et moyennes entreprises prévoient de prendre leur retraite dans les années à venir³⁷⁴. De plus, il existe des programmes destinés à assurer une répartition plus équitable des immigrants en réponse aux défis

de longue date de la régionalisation, un processus qui vise à promouvoir l'immigration dans les petites provinces et les villes de plus petite taille du Canada³⁷⁵.

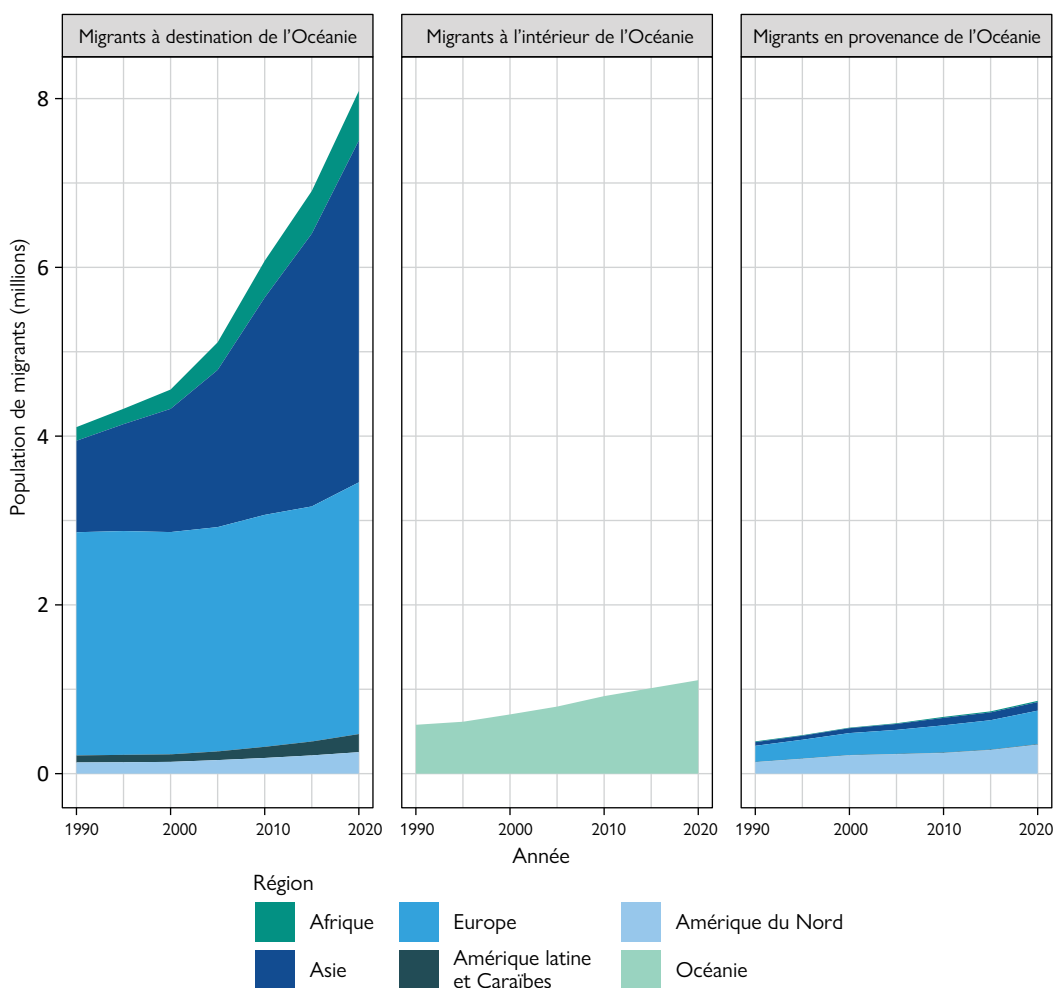
Si les politiques d'immigration aux États-Unis se sont durcies ces dernières années, de nouveaux changements d'orientation sont en train de remodeler le système d'immigration. Le recensement décennal de 2020 a révélé un déclin quasi inédit de la croissance démographique, qui s'est située à 7,4 % entre 2010 et 2020, soit le deuxième taux le plus bas depuis 1790³⁷⁶. En partie pour répondre à cette évolution, des efforts sont déployés pour développer l'immigration dans le pays afin de contribuer au maintien de la croissance de la population et du niveau actuel de main-d'œuvre³⁷⁷. En effet, plusieurs « mesures imbriquées » mises en œuvre par le Gouvernement des États-Unis ces dernières années avaient compliqué l'entrée des migrants et des demandeurs d'asile sur le territoire³⁷⁸. L'immigration était présentée comme une menace pour l'économie nationale, tandis que des politiques et une législation restrictives visaient à dissuader la migration³⁷⁹. Cependant, depuis le début de 2021, la nouvelle administration américaine a rapidement modifié le système d'immigration, notamment en abrogeant l'interdiction d'entrer aux États-Unis pour les citoyens de certains pays à majorité musulmane et africains³⁸⁰, en rétablissant le programme d'action différée pour les enfants arrivants aux États-Unis, en suspendant la construction du mur à la frontière sud et en proposant d'instaurer un parcours de huit ans vers la citoyenneté pour tous les immigrants non autorisés³⁸¹. En outre, au cours des premiers mois de 2021, le Gouvernement des États-Unis a suspendu trois accords de coopération en matière d'asile avec El Salvador, le Guatemala et le Honduras, qui obligeaient les demandeurs d'asile de la sous-région à demander d'abord une protection dans ces pays et permettaient le refoulement et le transfert de certains migrants des États-Unis vers ces trois pays³⁸². En mars 2021, les Vénézuéliens résidant aux États-Unis ont obtenu le statut de protection temporaire, qui leur permet de vivre et de travailler légalement dans le pays³⁸³. Par ailleurs, en mai 2021, le Gouvernement des États-Unis a révisé le plafond d'admission des réfugiés, qui est passé de 15 000 à 62 500 en 2021 ; il est prévu de l'augmenter encore à 125 000 en 2022³⁸⁴. Des efforts sont également déployés pour regrouper des familles de migrants séparées au cours des années précédentes³⁸⁵.

Le nombre de migrants irréguliers continue de baisser aux États-Unis, en partie en raison de la migration de retour vers le Mexique³⁸⁶. Selon des estimations, la population totale de migrants irréguliers aux États-Unis représentait en 2018 entre 11 et 11,4 millions³⁸⁷. Une publication récente du Center for Migration Studies a calculé qu'elle a diminué de 12 % entre 2010 et 2019, en grande partie en raison du retour au Mexique d'environ 1,9 million de migrants irréguliers au cours de cette période³⁸⁸. On estime que les ressortissants mexicains représentent aujourd'hui moins de la moitié de la population de migrants irréguliers aux États-Unis³⁸⁹. Cependant, les pays d'origine de ces migrants sont de plus en plus divers. Ces dernières années, on a constaté une augmentation du nombre de personnes dépourvues de documents originaires d'Amérique centrale et d'Asie, principalement d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Inde³⁹⁰.

Océanie³⁹¹

En 2020, l'Océanie accueillait près de 8,3 millions de migrants internationaux originaires d'autres régions. Comme le montre la figure 36, la population de migrants nés à l'étranger était principalement composée de personnes venant d'Asie et d'Europe. Au cours des 30 dernières années, le nombre de migrants en Océanie nés en Asie a augmenté, tandis que celui des migrants européens est resté stable. Sur les six régions du monde, c'est l'Océanie qui comptait le moins de migrants vivant hors de la région en 2020, ce qui s'explique en partie par la taille plus réduite de sa population par rapport aux autres régions. Les migrants venant d'Océanie vivant hors de la région résidaient principalement en Europe et en Amérique du Nord.

Figure 36. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Océanie, 1990-2020

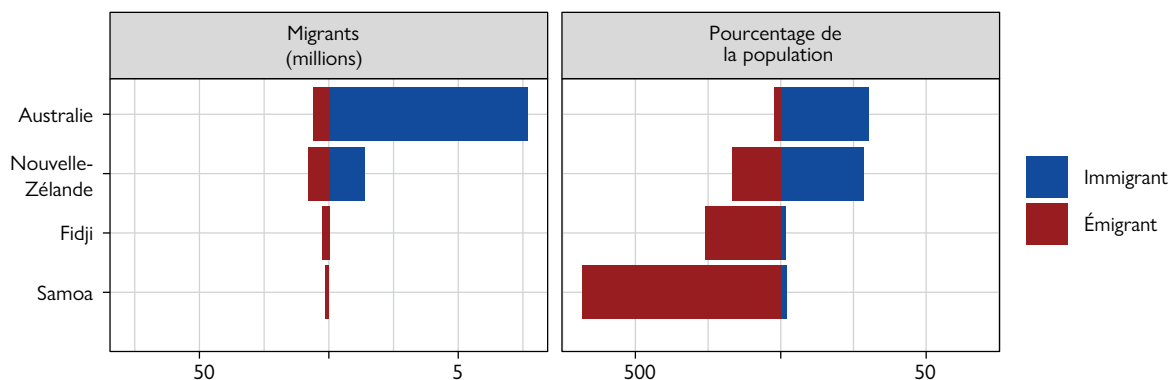


Source : DESA, 2021.

Note : Les « migrants à destination de l'Océanie » sont des migrants qui résident dans la région (l'Océanie) mais sont nés dans une autre région (par exemple l'Europe ou l'Asie). Les « migrants à l'intérieur de l'Océanie » sont des migrants nés en Océanie qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les « migrants en provenance de l'Océanie » sont des personnes nées en Océanie qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Amérique du Nord).

La grande majorité des migrants internationaux en Océanie vivent soit en Australie, soit en Nouvelle-Zélande (figure 37). La plupart des pays de la région ont des profils migratoires asymétriques, et sont soit d'importants pays d'origine nets, soit d'importants pays de destination nets. Par exemple, le Samoa et les Fidji comptent un nombre élevé d'émigrants par rapport à leur population autochtone, et une très faible proportion de personnes nées à l'étranger. Leurs émigrants se trouvent principalement en Nouvelle-Zélande et en Australie. Ces deux pays accueillent une importante population née à l'étranger en proportion de leur population totale, à environ 30 % et 29 %, respectivement.

Figure 37. Principaux pays d'Océanie sur le plan des migrations, 2020



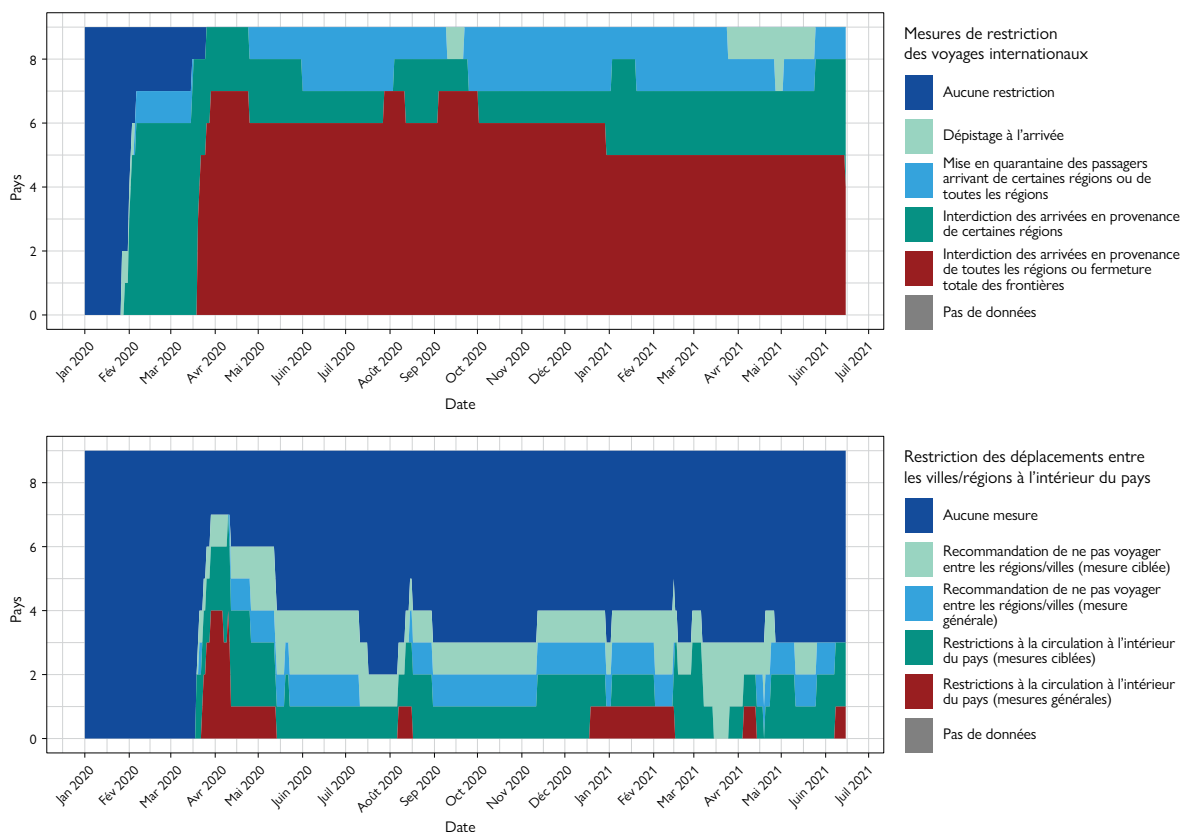
Source : DESA, 2021.

Note 1 : L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage d'immigrants et d'émigrants est fondé sur la population résidente totale dans le pays établie par le DESA, qui comprend les personnes nées à l'étranger.

Note 2 : Le terme «immigrants» fait référence aux migrants nés à l'étranger qui résident dans le pays. Le terme «émigrants» désigne les personnes nées dans le pays qui résidaient hors de leur pays de naissance en 2021.

Plusieurs pays d'Océanie ont mis en place des mesures restreignant les voyages internationaux dès les premières semaines de la pandémie de COVID-19. Des restrictions appliquées aux mouvements internes ont suivi quelques semaines plus tard. Autour d'avril 2020, pratiquement tous les pays de la région avaient imposé une forme ou une autre de restriction aux voyages internationaux (figure 38). À la mi-juin 2020, des mesures telles que le dépistage à l'arrivée et l'obligation de quarantaine étaient toujours en place dans presque tous les pays. Si d'autres restrictions ont légèrement reculé, telles que l'interdiction des arrivées en provenance de certaines régions et la fermeture totale des frontières, elles étaient toutefois toujours en vigueur dans plusieurs pays de la région. Cette situation contraste avec celle de régions comme l'Afrique, l'Asie et l'Europe, où la plupart des pays ont levé les restrictions, comme la fermeture totale des frontières. Quant aux restrictions applicables aux mouvements internes, qui avaient atteint un pic dans les premiers mois de la pandémie, elles ont été assouplies au fil du temps, mais restent en place dans certains pays de la région.

Figure 38. Restrictions de voyage liées à la COVID-19 en Océanie : mesures internationales et nationales, janvier 2020 à juin 2021

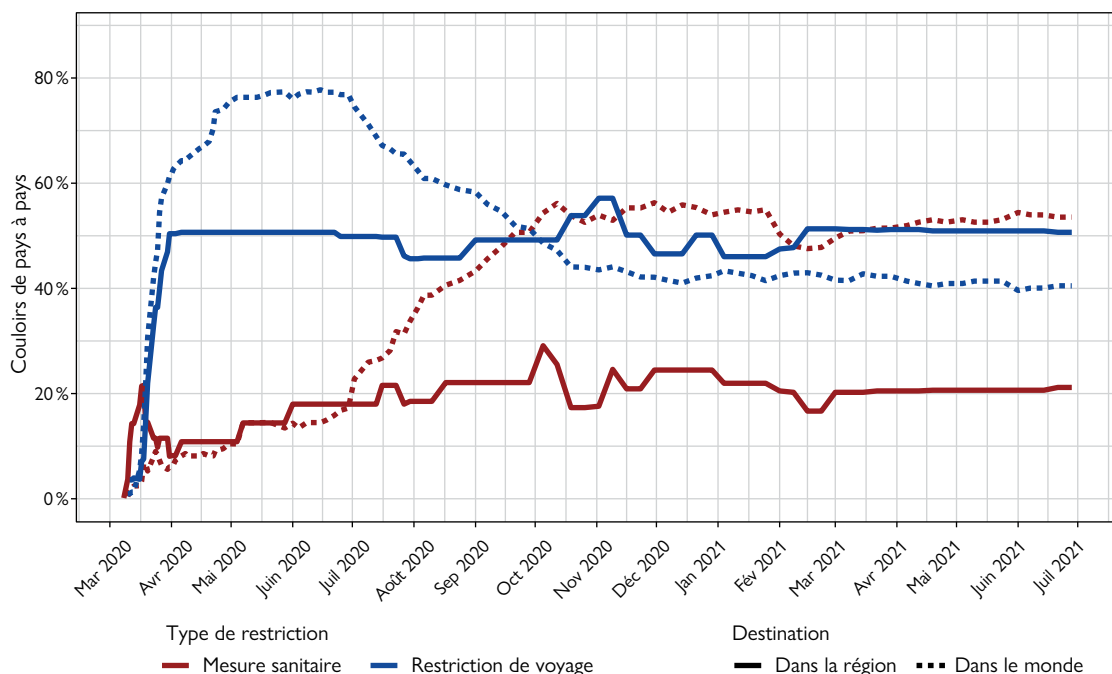


Source : Hale et al., 2021.

Notes : La présente figure utilise les catégories définies par l'outil de traçage Oxford Government Response Tracker, qui s'intéresse uniquement aux mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19; par conséquent, ces catégories ne tiennent pas compte des autres mesures de restriction de voyage qui peuvent coexister, telles que celles qui limitent la délivrance de visas, les départs ou les sorties et la circulation sur le territoire national, ainsi que les mesures d'interdiction d'entrée visant les ressortissants de certains pays.

La majorité des pays d'Océanie ont rapidement imposé des restrictions de voyage, mais les mesures sanitaires ont augmenté beaucoup plus progressivement au cours des premiers mois de la pandémie (voir la figure 39). À la mi-2020, comme l'illustre la figure ci-dessous, environ 80 % des couloirs (mondiaux) en Océanie étaient soumis à une forme ou une autre de restriction de voyage. Cette dynamique a évolué au fil du temps, car les mesures sanitaires, en particulier celles visant des pays extérieurs à la région, ont augmenté et ont même dépassé les restrictions de voyage pendant certaines périodes. Il est à noter que, contrairement à d'autres régions (sauf l'Asie), les mesures sanitaires intrarégionales étaient relativement faibles (moins de 30 % des couloirs) en juin 2021. En outre, l'Océanie et l'Asie sont également les seules régions où, d'une manière générale, les restrictions de voyage à l'intérieur de la région (tant nationales qu'internationales) étaient plus importantes que les mesures sanitaires à la mi-2021.

Figure 39. Mesures de restriction des voyages internationaux liées à la COVID-19 en Océanie : mars 2020 à juin 2021

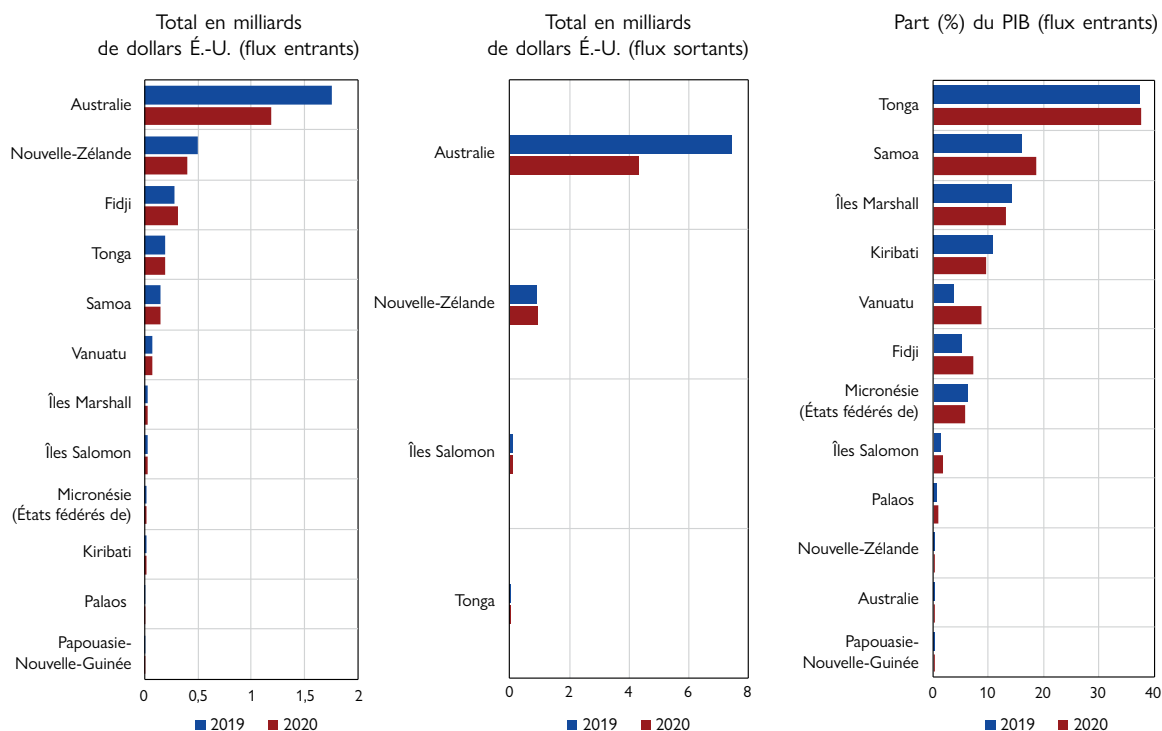


Source : OIM, 2021a.

Notes : Les mesures sanitaires comprennent le dépistage et la surveillance des cas, les tests/certificats médicaux et les mesures de quarantaine. Les restrictions de voyage comprennent les restrictions applicables aux passagers sur la base de la nationalité ou de la provenance géographique. Pour plus d'informations méthodologiques, voir la page de la Matrice de suivi des déplacements consacrée aux restrictions à la mobilité.

L'Australie a bénéficié des rapatriements de fonds internationaux les plus élevés de la région en 2020, suivie par la Nouvelle-Zélande et les Fidji. Les flux rapatriés vers l'Océanie ont, dans l'ensemble, reculé d'environ 15 % en 2020, tandis que les plus grandes économies de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, enregistraient une chute de 32 % et 20 %, respectivement. Parmi les principaux bénéficiaires en pourcentage du PIB en 2020 figurent plusieurs petites économies telles que les Tonga, le Samoa et les Îles Marshall. Si l'Australie a été le principal bénéficiaire des fonds rapatriés en Océanie, elle en a aussi été la principale source en 2019 et en 2020. Les flux sortants de ce pays ont dépassé les 4 milliards de dollars É.-U. en 2020, bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux plus de 7 milliards de dollars de 2019.

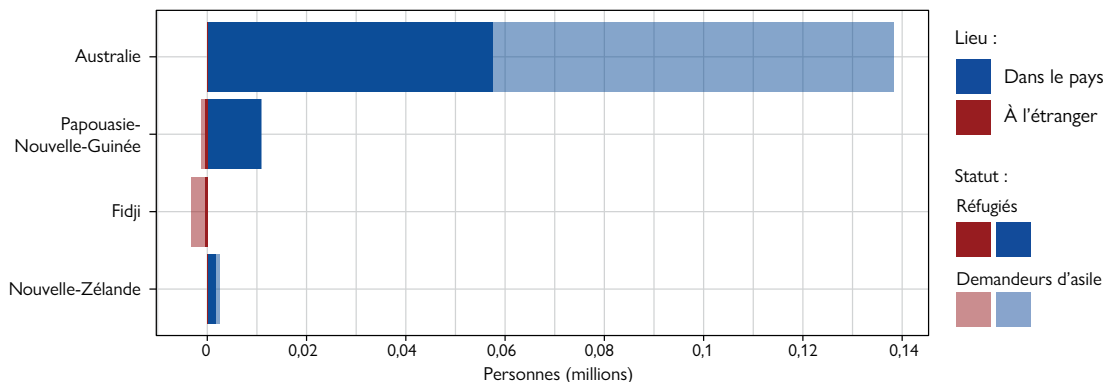
Figure 40. Principaux pays bénéficiaires et sources des rapatriements de fonds internationaux en Océanie, 2019 et 2020



Source : Banque mondiale, 2021.

En 2020, plus de 150 000 réfugiés et demandeurs d'asile se trouvaient en Océanie. L'Australie était le plus grand pays d'accueil de la région, devant la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande (figure 41). Les réfugiés étaient originaires de divers pays, dont l'Afghanistan, l'Indonésie, la République islamique d'Iran et l'Iraq.

Figure 41. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Océanie, 2020

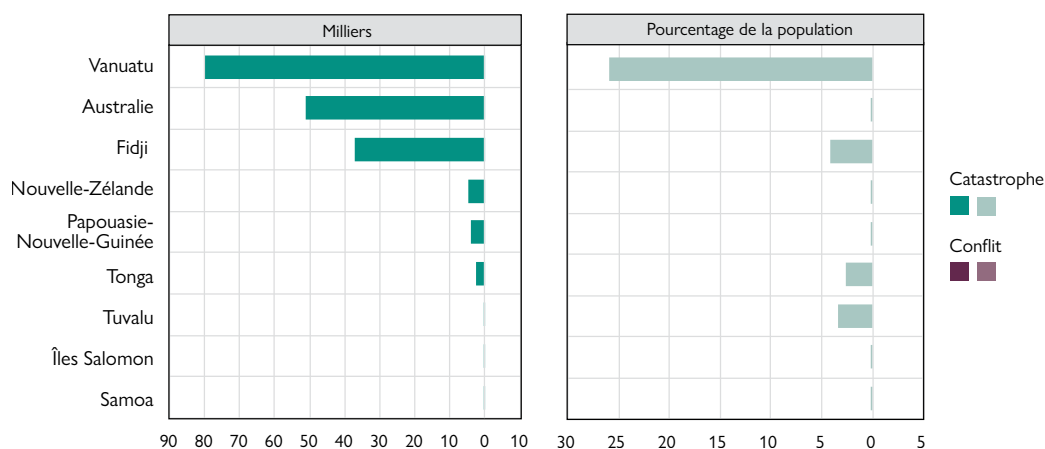


Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie « dans le pays » désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie « à l'étranger » désigne les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2020, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

La plupart des déplacements internes survenus en Océanie en 2020 ont été provoqués par des catastrophes, et non par des conflits. Vanuatu a enregistré le plus grand nombre de déplacements dus à des catastrophes (80 000), en grande partie à la suite du cyclone Harold (figure 42). Cette tempête de catégorie 5 a touché en 2020 près d'un quart de la population du pays. D'autres déplacements internes à grande échelle liés à des catastrophes ont été enregistrés en Australie (51 000), aux Fidji (37 000) et en Nouvelle-Zélande (près de 5 000). En Australie, il s'agissait en grande partie d'évacuations préventives en raison de la saison d'intenses feux de brousse entre juillet 2019 et février 2020. Ces incendies ont détruit plus de 3 000 maisons et environ 17 millions d'hectares de terres, touchant fortement les États du sud-est de Victoria et de Nouvelle-Galles du Sud³⁹².

Figure 42. Principaux pays d'Océanie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophe et conflit), 2020



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2021.

Notes : Le terme « nouveaux déplacements » désigne le nombre de déplacements survenus en 2020, et non la population cumulée totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année. L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Océanie³⁹³

La pandémie de Covid-19 a engendré des difficultés économiques en Océanie en raison de l'immobilité de la main-d'œuvre et d'importantes perturbations dans des secteurs clés tels que le tourisme, l'hôtellerie et le commerce. Les gouvernements de la région ont mis en œuvre une série de mesures de protection de la santé publique afin de freiner la transmission de la COVID-19, et ont réussi à minimiser le nombre de cas. Cependant, ces actions préventives, qui comprenaient des restrictions de voyage, la fermeture des frontières, la suspension des vols et des mesures de quarantaine, ont eu un impact négatif sur les migrants travaillant dans des secteurs clés. Plus particulièrement, les travailleurs migrants à l'intérieur de la région ont été confrontés à des difficultés de taille. Par exemple, ceux originaires des îles du Pacifique qui participaient à des programmes de travail saisonnier en Australie et en Nouvelle-Zélande ne savaient plus à quoi s'en tenir. En effet, certains migrants des Tonga, des Fidji, des Tuvalu et de Vanuatu n'ont pas pu partir pour exercer l'emploi qui leur avait été assigné, et ceux qui étaient déjà employés à l'étranger ont dû négocier la poursuite de leur travail avec leur employeur ou trouver un autre emploi³⁹⁴. D'autres participants au programme de travail saisonnier ont eu du mal à rentrer chez eux et à trouver un emploi après leur contrat initial³⁹⁵. Un autre secteur dévasté par la pandémie a été celui du tourisme et de l'hôtellerie, qui est une source importante de revenus pour les îles du Pacifique. Par exemple, le tourisme est le secteur le plus important aux Fidji, et la récession devrait avoir un impact d'environ 38 % sur son PIB³⁹⁶. En raison des difficultés économiques, les flux de rapatriements de fonds sont une source de préoccupation pour les pays insulaires du Pacifique qui en sont fortement tributaires. Alors que les mesures de confinement se sont traduites par un accès réduit aux services en espèces, les banques centrales ont signalé une utilisation accrue des plateformes numériques³⁹⁷; par exemple, la Bank of Fiji a signalé une augmentation générale de 68 %, passant de 2,75 millions de dollars fidjiens en mars 2020 à 4,62 millions fidjiens en avril 2020³⁹⁸.

Les dispositifs de migration de main-d'œuvre saisonnière continuent de faciliter l'émigration au départ des pays insulaires du Pacifique vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le programme pour les travailleurs saisonniers et le programme d'emploi pour le Pacifique en Australie, ainsi que le programme relatif aux employeurs saisonniers reconnus en Nouvelle-Zélande recrutent des migrants principalement originaires du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est pour occuper des emplois dans l'agriculture et l'hébergement (en Australie), et l'horticulture et la viticulture (en Nouvelle-Zélande)³⁹⁹. L'émigration depuis les pays insulaires du Pacifique vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande est importante en raison de la taille relativement réduite des populations et du rythme auquel la participation à ces programmes a augmenté, en particulier en Australie, où il n'y a pas de plafond⁴⁰⁰. La majorité des personnes qui participent à ces programmes de travailleurs migrants saisonniers sont originaires de Vanuatu et des Tonga. Par exemple, on estime que 13 % de la population tongane âgée de 20 à 45 ans a émigré pour travailler en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2018⁴⁰¹. Une évaluation des programmes de travailleurs saisonniers montre que si les possibilités économiques offertes aux migrants des pays insulaires du Pacifique environnants stimulent la participation, le départ des migrants peut avoir une incidence sur la croissance de la population et sur les systèmes sociaux traditionnels, et faire supporter des coûts d'opportunité à la production locale dans ces régions⁴⁰². En outre, la grande majorité des travailleurs sont des hommes⁴⁰³. En Australie, par exemple, seulement 14,6 % des participants de la cohorte 2017-2018 étaient des femmes⁴⁰⁴. Au regard de l'égalité entre les sexes, cette situation est préoccupante car les femmes doivent effectuer des travaux non rémunérés dans leur foyer en l'absence des hommes, et peuvent manquer l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle et un gain financier⁴⁰⁵.

Les changements environnementaux et les aléas naturels jouent un rôle important dans la mobilité et les déplacements dans la région. La région du Pacifique est sujette aux catastrophes, avec une grande vulnérabilité aux tremblements de terre, aux inondations, aux feux de forêt et aux sécheresses. L'intensité et la fréquence de ces

phénomènes sont préoccupantes, comme l'illustrent les feux de brousse qui ont dévasté l'Australie de juillet 2019 à février 2020, brûlant 17 millions d'hectares de terres⁴⁰⁶. Cette catastrophe historique a causé 65 000 nouveaux déplacements, principalement lors d'évacuations préventives⁴⁰⁷. Les aléas naturels et les déplacements peuvent être plus graves selon la taille de la population, comme les éruptions volcaniques en Papouasie-Nouvelle-Guinée en juin 2019, qui ont provoqué environ 20 000 déplacements⁴⁰⁸, ou le cyclone Harold, qui a frappé Vanuatu en avril 2020 et entraîné le déplacement de quelque 80 000 personnes, soit environ un quart de la population⁴⁰⁹. Les changements environnementaux et les aléas naturels placent les individus et les communautés face à diverses décisions en matière de mobilité⁴¹⁰. Les stratégies de survie et d'adaptation, ainsi que les ressources et les réseaux sociaux, peuvent influencer les décisions de rester dans des environnements à haut risque⁴¹¹. Les décisions de migrer en raison des changements environnementaux continueront d'influer sur l'évolution démographique de la région.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés sont une caractéristique importante de la région. Les trois principaux pays accueillant des demandeurs d'asile et des réfugiés sont l'Australie (138 000), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (11 000) et la Nouvelle-Zélande (2 500)⁴¹². Au cours des dix dernières années, environ 11 % de tous les réfugiés réinstallés ont été accueillis en Australie⁴¹³. Le nombre de places au titre du programme humanitaire australien est passé à 18 762 en 2018/2019⁴¹⁴. En 2019/2020, le pays a fourni 13 170 places au titre de ce programme sur le total de 18 750 places allouées pour l'année considérée⁴¹⁵. Le programme n'a pas été entièrement exécuté parce que l'octroi de tous les visas humanitaires extraterritoriaux a été temporairement suspendu en mars 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19⁴¹⁶. Dans son budget annuel pour 2020/2021, le Gouvernement australien a réduit de 5 000 le nombre de places humanitaires, revenant au niveau d'avant 2017 (13 750 places par an)⁴¹⁷. On a estimé qu'en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, quelque 10 000 personnes ayant obtenu un visa humanitaire à l'étranger se trouveraient en juillet 2021 dans des centres extraterritoriaux sans pouvoir entrer en Australie à cause du maintien d'importantes restrictions de voyage internationales⁴¹⁸. Le budget fédéral suivant (2021/2022) a confirmé que le nombre de places du programme serait maintenu à 13 750 pendant plusieurs années⁴¹⁹. En mai 2021, il restait un peu plus de 230 personnes à l'étranger (environ 100 à Nauru et 130 en Papouasie-Nouvelle-Guinée), dont beaucoup avaient été transférées au départ de l'Australie plus de sept ans auparavant⁴²⁰. Globalement, on estime que l'Australie a alloué environ 8,3 milliards de dollars australiens au traitement extraterritorial de quelque 4 000 demandes d'asile entre 2012 et 2020⁴²¹.

Notes en fin de texte

- 1 Tout a été mis en œuvre en vue de garantir l'exactitude des données citées dans le présent chapitre, notamment en les vérifiant. Cependant, il n'est pas à exclure que des erreurs aient pu passer inaperçues.
- 2 Les sous-régions sont, dans une large mesure, déterminées par les dynamiques migratoires et, de ce fait, peuvent différer de celles du DESA. Pour plus d'informations, voir l'appendice A.
- 3 Voir l'appendice A pour la composition de l'Afrique.
- 4 Voir l'appendice A pour la composition de l'Afrique.
- 5 OIM, s.d.a; OIM, 2021b; Eyebiyi, 2020.
- 6 Teye, 2020.
- 7 Hamadou, 2020.
- 8 OIM, 2020a.
- 9 Schöfberger et Rango, 2020.
- 10 Union africaine, 2020a; Eyebiyi, 2020.
- 11 Litzkow, 2020 ; Schöfberger et Rango, 2020.
- 12 Le Coz et Hooper, 2021; OIM, 2021c.
- 13 OIM, 2021d; CICR, 2020.
- 14 Muggah, 2021.
- 15 IDMC, 2021.
- 16 OCHA, 2020.
- 17 IDMC, 2021.
- 18 Muggah, 2021.
- 19 Nations Unies, 2020.
- 20 Frimpong, 2020.
- 21 *Ibid.*
- 22 Blake, 2020.
- 23 ICG, 2020.
- 24 CICR, 2021; IDMC, 2020.
- 25 Bisong, 2019 ; OIM, 2020b.
- 26 OIT, 2020.
- 27 OIM, 2020b.
- 28 OIT, 2020.
- 29 Tyszler, 2019 ; OIT 2020.
- 30 OIM, 2021e.
- 31 Okiror, 2020.
- 32 HCR, 2020a; Guadagno, 2020.
- 33 OIM, 2021e; Schöfberger et Rango, 2020.
- 34 Abebe et Maunganidze, 2021.
- 35 OIM, 2021f.
- 36 Abebe et Daghar, 2021.
- 37 *Ibid.*
- 38 McAuliffe *et al.*, 2020.
- 39 Zanker et Moyo, 2020.
- 40 Mukumbang *et al.*, 2020.
- 41 Walker *et al.*, 2021a, 2021b.
- 42 Union africaine, 2020a, 2020b.
- 43 Okunade, 2021.
- 44 IGAD, 2021.
- 45 COMESA, 2019.
- 46 OIM, 2020c ; Black, 2020.
- 47 Union africaine, 2020c.
- 48 DESA, 2021.
- 49 OIT, s.d.
- 50 Banque mondiale, 2021.
- 51 *Ibid.*
- 52 *Ibid.*
- 53 Kleinfeld, 2020.
- 54 IDMC, 2021.
- 55 HCR, 2020b; Mednick, 2021.
- 56 OIM, 2021g ; HCR, 2021a; Mednick, 2021.
- 57 IDMC, 2021.
- 58 OCHA, 2021a.
- 59 HCR, 2021a.
- 60 *Ibid.*
- 61 *Ibid.*
- 62 *Ibid.*
- 63 *Ibid.*
- 64 HCR, 2021a.
- 65 IDMC, 2021.
- 66 *Ibid.*
- 67 *Ibid.*
- 68 ACAPS, 2021a.
- 69 Blocher et Kileli, 2020.
- 70 HCR, 2021b.
- 71 *Ibid.*
- 72 OCHA, 2021b; McAuliffe et Bauloz, 2020.
- 73 Schöfberger et Rango, 2020.
- 74 Fargues *et al.*, 2020.
- 75 Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2020.
- 76 OIM, 2020d.
- 77 MMC, 2020a; HCR, 2021c.
- 78 MMC, 2021.
- 79 Idemudia et Boehnke, 2020.
- 80 DESA, 2021.
- 81 *Ibid.*
- 82 *Ibid.*
- 83 Banque mondiale, 2021.
- 84 *Ibid.*
- 85 *Ibid.*
- 86 Dempster et Clemens, 2020; Hein, 2021.
- 87 OIM, 2021h.
- 88 ACAPS, 2021b.
- 89 IDMC, 2021.
- 90 OCHA, 2021c.
- 91 HCR, 2021a.
- 92 *Ibid.*
- 93 HCR, 2021a; IDMC, 2021.
- 94 Knoll et Teevan, 2020.
- 95 HCR, 2020c.
- 96 *Ibid.*
- 97 *Ibid.*
- 98 Commission européenne, 2021a.
- 99 HCR, 2020c.
- 100 Black, 2020; MMC, 2020b.
- 101 MMC, 2020b.
- 102 *Ibid.*
- 103 HCR, 2021b.
- 104 *Ibid.*
- 105 Voir l'appendice A pour la composition de l'Asie.
- 106 Voir l'appendice A pour la composition de l'Asie.
- 107 Smith et Zimmer, 2020; Babar, 2020; Hennebry et KC, 2020.
- 108 Cornwell *et al.*, 2020.
- 109 Slater *et al.*, 2020.
- 110 *Ibid.*
- 111 HCDH, 2020.
- 112 OIM, 2021i.
- 113 Nations Unies, s.d.; McAuliffe et Bauloz, 2020.

- 114 Banque mondiale, 2021.
 115 HCR, 2021h.
 116 IDMC, 2021.
 117 *Ibid.*
 118 ACAPS, 2020.
 119 *Ibid.*
 120 *Ibid.*
 121 OIM, 2020e; HCR, 2021e.
 122 IDMC, 2021.
 123 *Ibid.*
 124 *Ibid.*
 125 HCR, 2021a.
 126 *Ibid.*
 127 *Ibid.*
 128 *Ibid.*
 129 *Ibid.*
 130 PNUD, 2020.
 131 Banque mondiale, 2021.
 132 *Ibid.*
 133 OCDE, 2020a.
 134 *Ibid.*
 135 IDMC, 2021.
 136 CAREC, 2020.
 137 *Ibid.* ; FICR, 2020.
 138 DESA, 2021.
 139 *Ibid.*
 140 *Ibid.*
 141 *Ibid.*
 142 Madiyev, 2021.
 143 King et Dudina, 2019.
 144 DESA, 2021.
 145 *Ibid.*
 146 DESA, 2021.
 147 Hofmann et Chi, 2021.
 148 Lemon, 2019.
 149 Wang *et al.*, 2021.
 150 *Ibid.*
 151 ERD Net, 2020 ; Jin, 2021 ; Lee *et al.*, 2021 ; Li, 2020.
 152 Shakuto et Baldari, 2020.
 153 ADBI *et al.*, 2021.
 154 DESA, 2021.
 155 Banque mondiale, 2021.
 156 *Ibid.* ; DESA, 2021.
 157 IIE, 2020.
 158 *Ibid.*
 159 République de Corée, Ministère de l'éducation, s.d. ; JASSO, s.d.
 160 Qi, 2021.
 161 Cai, 2020.
 162 Yonhap, 2020 ; République de Corée, Ministère de l'éducation, s.d.
 163 IDMC, 2021.
 164 *Ibid.*
 165 *Ibid.*
 166 *Ibid.*
 167 Zhao, 2020.
 168 Guo *et al.*, 2020.
 169 IDMC, 2021.
 170 OIT, 2021.
 171 ADBI *et al.*, 2021.
 172 İçduygu, 2020.
 173 ABDI *et al.*, 2021.
 174 *Ibid.*
 175 Ghoshal et Jadhav, 2020.
 176 ADBI *et al.*, 2021.
 177 IDMC, 2021.
 178 NUS, 2020.
 179 IDMC, 2021.
 180 *Ibid.*
 181 Karim, 2021.
 182 DESA, 2021.
 183 Banque mondiale, 2021.
 184 *Ibid.*
 185 *Ibid.*
 186 *Ibid.*
 187 HCR, 2021a.
 188 *Ibid.*
 189 IDMC, 2021.
 190 ICG, 2021.
 191 Nations Unies, 2021a.
 192 Hossaini et Latifi, 2021.
 193 HCR, 2021a.
 194 *Ibid.*
 195 OMS, 2021b.
 196 *Ibid.*
 197 Vandergeest *et al.*, 2021.
 198 OIM, 2021j.
 199 OIM, 2020f.
 200 Ortiga, 2020 ; Lema et Baldwin, 2020.
 201 ADBI *et al.*, 2021.
 202 HCR, 2021a.
 203 Nations Unies, 2021b.
 204 IDMC, 2021.
 205 HCR, 2021a.
 206 *Ibid.*
 207 HCDH, 2021.
 208 IDMC, 2021.
 209 *Ibid.*
 210 *Ibid.*
 211 *Ibid.*
 212 Banque mondiale, 2021.
 213 *Ibid.*
 214 *Ibid.*
 215 CESAP, 2020.
 216 *Ibid.*
 217 *Ibid.*
 218 *Ibid.*
 219 OIM, s.d.b.
 220 *Ibid.*
 221 Voir l'appendice A pour la composition de l'Europe.
 222 IDMC, 2021.
 223 Voir l'appendice A pour la composition de l'Europe.
 224 HCR, 2020d.
 225 *Ibid.*
 226 Vallianatou *et al.*, 2021.
 227 Šantić et Antić, 2020 ; OMS, 2021a ; OMS, 2021b.
 228 Georgiev, 2020 ; Oruc *et al.*, 2020.
 229 Georgiev, 2020.
 230 *The Economist*, 2021.
 231 DESA, 2021.
 232 *Ibid.*
 233 *Ibid.*
 234 *Ibid.*
 235 Banque mondiale, 2021.
 236 *Ibid.*
 237 IDMC, 2020.

- 238 *Ibid.*
 239 OCHA, 2021d.
 240 OIM, 2020g.
 241 HCR, 2021a.
 242 Prtoric, 2020 ; Oruc *et al.*, 2020.
 243 OIM, 2021k.
 244 *Ibid.*
 245 Marusic, 2020.
 246 *Al Jazeera*, 2021a.
 247 OIM, 2020h.
 248 OIM, 2020i.
 249 Carter, 2020.
 250 Kaur-Ballagan et Mortimore, 2017.
 251 Wanner et Wisniak, 2020.
 252 Commission européenne, 2021b.
 253 Chetail, 2020.
 254 Conseil européen sur les réfugiés et les exilés, 2020.
 255 Petroni, 2020.
 256 Fanjul et Dempster, 2020 ; Commission européenne, 2021c ; Sköld, 2021.
 257 Kirisci *et al.*, 2020.
 258 Tagaris, 2021.
 259 Frontex, 2021 ; OIM, 2021l.
 260 BBC, 2021a.
 261 BBC, 2021b.
 262 HCR, 2021f.
 263 Skydsgaard, 2021.
 264 HCR, 2021f.
 265 HCR, s.d.b.
 266 HCR, 2021g.
 267 Reuters, 2021.
 268 Farzan, 2021.
 269 IDMC, 2021.
 270 *Ibid.*
 271 Reuters, 2020.
 272 IDMC, 2021.
 273 *Ibid.*
 274 Commission européenne, 2021d.
 275 OIM, 2021m.
 276 *Ibid.*
 277 Frontex, 2021.
 278 OCDE, 2020b.
 279 *Ibid.*
 280 *Ibid.*
 281 Foley et Piper, 2020.
 282 Voir l'appendice A pour la composition de l'Amérique latine et des Caraïbes.
 283 UNICEF, 2020.
 284 R4V, 2021a.
 285 OIT et PNUD, 2021 ; R4V, 2021a.
 286 R4V, 2021a.
 287 *Ibid.*
 288 Banque mondiale, 2021.
 289 Voir l'appendice A pour la composition de l'Amérique latine et des Caraïbes.
 290 Ernst, 2020.
 291 *Ibid.*
 292 MSF, 2021 ; McAuliffe *et al.*, 2017.
 293 OIM, 2020j.
 294 Manzi, s.d. ; Bojorquez *et al.*, 2021 ; HCR, 2021a.
 295 Teran, 2020.
 296 CEPALC, 2020 ; Escobar, 2021.
 297 Angelo, 2021 ; IDMC, 2020 ; Call, 2021.
 298 HCR, 2021a.
 299 *Ibid.*
 300 Astles, s.d. ; Menchu et Palencia, 2021.
 301 MMC, 2020c ; Meyer, 2021.
 302 Meyer, 2021.
 303 MMC, 2020c ; Astles, s.d.
 304 Astles, s.d.
 305 *Ibid.*
 306 MMC, 2020c.
 307 DESA, 2021.
 308 *Ibid.*
 309 R4V, 2021a.
 310 *Ibid.*
 311 Amaral, 2021.
 312 *Ibid.*
 313 *Ibid.*
 314 IDMC, 2021.
 315 *Ibid.*
 316 Abeldano Zuñiga et Garrido, 2020.
 317 Watkins et Garcia Salinas, 2020.
 318 Escribano, 2020 ; Gouvernement de la République du Guatemala, 2018.
 319 Gouvernement du Mexique, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, 2020.
 320 Gideon, 2020.
 321 OIM, 2020k.
 322 Taylor, 2020.
 323 OIM, 2020k.
 324 Espinoza *et al.*, 2020.
 325 *Ibid.*
 326 Freier et Espinoza, 2021.
 327 Diaz *et al.*, 2021.
 328 R4V, 2020.
 329 OIM, 2020l.
 330 Chaves-González et Echeverría-Estrada, 2020.
 331 R4V, 2020.
 332 *Ibid.*
 333 R4V, 2021a.
 334 *Ibid.*
 335 *Ibid.*
 336 DESA, 2021.
 337 R4V, 2021b ; Chaves-González et Echeverría-Estrada, 2020.
 338 Cerrutti, 2020.
 339 OIM, 2020m.
 340 *Ibid.*
 341 *Ibid.*
 342 Cerrutti, 2020.
 343 *Ibid.*
 344 OIM, 2021n.
 345 OIM, 2020m ; Cerrutti, 2020.
 346 Cerrutti, 2020.
 347 IDMC, 2021.
 348 *Al Jazeera*, 2021b.
 349 IDMC, 2020.
 350 IDMC, 2021.
 351 Voir l'appendice A pour la composition de l'Amérique du Nord.
 352 IDMC, 2021.
 353 Voir l'appendice A pour la composition de l'Amérique du Nord.
 354 Loweree *et al.*, 2020.
 355 IRCC, s.d.
 356 Département d'État des États-Unis, 2021.

- 357 Triandafyllidou et Nalbandian, 2020. Les travailleurs jugés «essentiels» ont été exemptés de restrictions de voyage vers le Canada (McCarthy Tetrault, 2021) et les États-Unis (Département de la sécurité intérieure des États-Unis, 2020).
- 358 OCDE, 2020c; Gelatt, 2020.
- 359 OCDE, 2020c.
- 360 Gelatt, 2020.
- 361 Statistique Canada, 2020.
- 362 Monin *et al.*, 2021.
- 363 Département de la sécurité intérieure des États-Unis, 2020.
- 364 Gouvernement du Canada, 2020.
- 365 Batalova *et al.*, 2021.
- 366 *Ibid.*
- 367 *Ibid.*
- 368 El-Assal et Thevenot, 2020.
- 369 Gouvernement du Canada, 2020.
- 370 Thevenot, 2020.
- 371 Conference Board du Canada, 2021.
- 372 *Ibid.*
- 373 El-Assal et Thevenot, 2020.
- 374 El-Assal et Taylor, 2019.
- 375 El-Assal, 2019.
- 376 Chishti et Capps, 2021.
- 377 *Ibid.*
- 378 Chishti et Bolter, 2020.
- 379 Chishti et Pierce, 2021.
- 380 Le décret présidentiel 13769 a imposé des restrictions draconiennes pour les voyages aux États-Unis des citoyens d'Iran, d'Iraq, de Libye, de Somalie, du Soudan, de Syrie et du Yémen. Voir Chishti *et al.*, 2018.
- 381 Chishti et Pierce, 2021.
- 382 Rodriguez, 2021.
- 383 Direction de la citoyenneté et des services d'immigration des États-Unis, 2021.
- 384 Maison Blanche, 2021.
- 385 Jordan, 2021.
- 386 Warren, 2021.
- 387 Baker, 2021 ; MPI, s.d.; Lopez *et al.*, 2021.
- 388 Warren, 2021.
- 389 Passel et Cohn, 2019.
- 390 *Ibid.*
- 391 Voir l'appendice A pour la composition de l'Océanie.
- 392 IDMC, 2021.
- 393 Voir l'appendice A pour la composition de l'Océanie.
- 394 OIM, 2020n.
- 395 *Ibid.*
- 396 KPMG, 2020.
- 397 OIM, 2020n.
- 398 *Ibid.*
- 399 CESAP, 2020.
- 400 *Ibid.*
- 401 Howes et Orton, 2020.
- 402 OIM, 2017.
- 403 *Ibid.*
- 404 CESAP, 2020.
- 405 OIM, 2017.
- 406 IDMC, 2021.
- 407 *Ibid.*
- 408 IDMC, 2020.
- 409 IDMC, 2021.
- 410 Farbotko, 2020.
- 411 *Ibid.*
- 412 HCR, 2020e.
- 413 *Ibid.*
- 414 Gouvernement australien, Ministère des services sociaux, 2019.
- 415 Gouvernement australien, Ministère de l'Intérieur, 2020.
- 416 *Ibid.*
- 417 Love et Spinks, 2020.
- 418 Refugee Council of Australia, 2021.
- 419 *Ibid.*
- 420 Karlsen, 2016; Refugee Council of Australia, 2021.
- 421 Refugee Council of Australia, 2020.



United Nations | Central
CERF | Emergency
Response
Fund



IOM

IN MIGRATION



4 RECHERCHES ET ANALYSES SUR LA MIGRATION : CONTRIBUTIONS RÉCENTES DES NATIONS UNIES

Introduction

Les éditions précédentes du Rapport *État de la migration dans le monde* ont fait état d'une augmentation spectaculaire des recherches et des analyses sur la migration, au point d'affirmer que nous vivons désormais à une « époque de surinformation »¹. Dans le discours politique et public, peu de sujets ont occupé le devant de la scène aussi longtemps que la migration. Celle-ci continue de cristalliser l'attention de la sphère politique, même en pleine pandémie de COVID-19. Ces dernières années, le développement rapide de la désinformation sur la migration et les migrants a influencé le discours public comme jamais auparavant (voir le chapitre 8 du présent rapport). Dans les médias, les reportages sur la migration sont souvent excessivement négatifs, et ses enjeux clés sont trop souvent détournés par ceux qui cherchent à colporter des informations erronées et à mener des campagnes de désinformation sur les migrants et la migration². Par conséquent, il est aujourd'hui plus important que jamais de veiller à ce que les responsables politiques aient accès à des analyses et à des recherches rigoureuses et qu'ils en reconnaissent l'utilité. Parmi ceux qui effectuent des analyses et des recherches sur la migration aujourd'hui figurent de nombreuses organisations du système des Nations Unies qui produisent différents types de données, de recherches et de connaissances relatives à la migration.

Face aux mutations de l'édition, ces organisations se sont adaptées et utilisent de plus en plus divers supports, tels que des visualisations de données, des portails, des articles de blogs et de revues, des webinaires, des vidéos et des podcasts, afin de toucher un public plus large. Les éditions précédentes du Rapport *État de la migration dans le monde* ont mis en évidence les différences fondamentales qui existent entre le processus de publication de travaux de recherche universitaires (dénommés littérature « blanche ») et celui de travaux non universitaires (dénommée « littérature grise ») publiés par divers acteurs, notamment des organisations intergouvernementales telles que celles du système des Nations Unies³. Ces deux types de travaux présentent des forces et des faiblesses, comme le résume le tableau ci-dessous.

1 OIM, 2017.

2 McAuliffe *et al.*, 2019.

3 OIM, 2017, 2019a.

Tableau 1. Forces et faiblesses des travaux de recherche universitaires et non universitaires

	Travaux de recherche universitaires (littérature blanche)	Travaux de recherche non universitaires (littérature grise)
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Leur qualité est généralement assurée grâce à un examen par des pairs spécialistes; • Ils doivent faire référence aux éléments scientifiques existants et s'appuyer sur eux; • Ils s'appuient sur des réseaux d'experts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils sont accessibles à un vaste public car ils sont le plus souvent disponibles gratuitement en ligne et emploient une terminologie moins technique; • Processus de publication rapides permettant des actualisations rapides à des fins d'élaboration des politiques; • Ils se présentent généralement sous un format plus court; • Ils peuvent tirer parti des connaissances spécialisées des milieux universitaires et politiques.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Ils ne sont pas en libre accès car ils sont souvent payants et gérés par des éditeurs commerciaux; • Délais de publication longs à cause des processus d'examen par les pairs, de sorte qu'il n'est pas possible de répondre au besoin des décideurs de disposer rapidement de recherches et d'analyses; de surcroît, les données utilisées sont obsolètes; • Ils sont difficilement accessibles à un public non spécialisé en raison de leur contenu très technique et/ou théorique, et du jargon académique qui est utilisé; • Il s'agit de productions écrites volumineuses, surtout dans le cas des monographies et des manuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Leur qualité est variable faute de mécanismes d'assurance de la qualité de certains d'entre eux; • Ils risquent de passer à côté de la base d'éléments factuels existante, ce qui nuit à leur qualité et à leur pertinence générales; • Certains travaux peuvent être davantage axés sur la sensibilisation et des réformes politiques ou être motivés par des préoccupations politiques.

Sources : Banks, 2012 ; Pappas et Williams, 2011 ; OIM, 2017, 2019a.

La plupart des travaux de recherche universitaires publiés sont payants (non librement accessibles) et sont souvent gérés par des maisons d'édition. À ce jour, leur diffusion est tributaire de leur publication par des éditeurs commerciaux, certaines formes de publication (par exemple, les revues scientifiques spécialisées) ayant plus de crédibilité et de poids que d'autres. L'un des principaux atouts des publications universitaires est qu'elles font généralement l'objet d'un examen par des pairs experts qui, en s'assurant que les éléments factuels existants sont dûment pris en considération et exploités, renforce la fiabilité et la crédibilité de la recherche. En revanche, ce processus a pour effet d'allonger les délais, ce qui nuit à l'utilité de ces travaux pour les responsables politiques qui ont souvent besoin de recevoir des éléments d'information plus rapidement que ce que les méthodologies de recherche universitaire et les régimes de publication ne permettent. Les chercheurs universitaires sont de plus en plus incités à diffuser leurs travaux au-delà des milieux universitaires. En particulier, ceux qui analysent des questions pertinentes pour l'élaboration des politiques sont souvent prêts à nouer un dialogue avec les décideurs afin de leur

transmettre des connaissances susceptibles d'éclairer les délibérations stratégiques et de contribuer à l'élaboration des politiques. Tel est notamment le cas dans le domaine de la migration. Les travaux de recherche destinés à un public de décideurs prennent généralement la forme de courts articles, de podcasts et d'articles de blog, ou encore d'ateliers politiques ou de réunions d'experts interactives.

À l'inverse, la littérature grise a pour avantage d'être facilement accessible et de reposer sur des processus de publication plus rapides, ce qui permet aux chercheurs de réagir aux problèmes dès leur apparition. En général, les contributions de la littérature grise (rapports de recherche, documents de travail et documents gouvernementaux/officiels) sont disponibles gratuitement. Parmi les autres avantages de cette littérature, on peut citer les délais de production plus courts, l'accès plus facile aux travaux de recherche et aux ensembles de données non publiés, et la possibilité de tirer parti des connaissances spécialisées des milieux universitaires et politiques⁴. Cependant, des évolutions récentes tendent à estomper les distinctions entre ces deux types de recherche. D'une part, les universitaires sont de plus en plus évalués, à des fins de prolongation de contrat et/ou de titularisation, en fonction de la pertinence politique de leurs travaux. Plus que jamais, ils ont tendance à diffuser leurs recherches au-delà des milieux universitaires afin de transmettre des connaissances susceptibles d'éclairer les délibérations politiques et, partant, de contribuer à l'élaboration des politiques, en particulier dans le domaine de la migration. Pourtant, certains facteurs continuent de dissuader les universitaires de s'engager dans la recherche aux fins de l'élaboration de politiques. Il s'agit notamment du manque de valorisation professionnelle, des difficultés à obtenir des financements, et la complexité d'un milieu bureaucratique et politisé. D'autre part, si la littérature grise a parfois été critiquée pour sa qualité et ses critères de relecture inégaux⁵, des efforts ont été faits dans certains milieux pour en améliorer la rigueur en renforçant les mécanismes d'assurance de la qualité⁶. Certaines contributions, dont celles de plusieurs organisations internationales, sont considérées comme une source essentielle d'informations factuelles utiles à l'élaboration de politiques, dont la qualité est parfois égale à celle de la littérature universitaire.

À l'heure où le milieu de l'édition évolue rapidement, les organisations du système des Nations Unies s'adaptent elles aussi en recourant de plus en plus à divers outils et plateformes de connaissances pour atteindre des publics plus larges. Le présent chapitre vise à donner un aperçu des recherches et analyses récentes sur la migration, en s'intéressant plus particulièrement aux contributions des organisations du système des Nations Unies. Ces cinq dernières années, deux événements ont marqué la production de recherches et d'analyses au sein du système : l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en décembre 2018, qui a débouché sur de nombreux efforts de mise en œuvre aux niveaux national et régional; et l'éclatement de la pandémie de COVID-19, officiellement déclarée en mars 2020⁷, qui a entraîné des fermetures de frontières et des restrictions à la mobilité généralisées, influant ainsi sur les schémas migratoires mondiaux.

Ce chapitre est divisé en deux parties : la première examine le rôle du système des Nations Unies en tant que producteur de connaissances sur la migration, tandis que la seconde présente une sélection de contributions récemment publiées par des organisations de ce système.

4 Pappas et Williams, 2011.

5 Banks, 2012 ; Pappas et Williams, 2011.

6 À titre d'exemple, le présent rapport a été revu par des universitaires et des experts de l'OIM, qui ont procédé à une vérification approfondie des données qu'il cite.

7 OMS, 2020a.

Le système des Nations Unies et la production de connaissances

Si les définitions de l'expression « organisation internationale » peuvent varier, on entend par ce terme une « structure permanente officielle, fondée en vertu d'un instrument d'accord faisant foi entre des membres (comprenant au moins deux États souverains) ou par une organisation internationale existante au travers de laquelle les membres poursuivent leur intérêt commun »⁸. Depuis la première moitié du 20^e siècle, les organisations intergouvernementales ont vu leur nombre, leur diversité et leur influence augmenter⁹. Outre les Nations Unies proprement dites, le système des Nations Unies comprend de nombreux fonds, programmes et institutions spécialisées et apparentées, qui ont chacun leur mission et leurs domaines de travail propres, ainsi que leur équipe de direction et leur propre budget. Les programmes et les fonds sont financés par des contributions volontaires, plutôt que par des contributions assignées. Les institutions spécialisées sont des organisations internationales financées par des contributions volontaires et assignées et par des contributions de donateurs privés, qui s'occupent plus particulièrement d'un aspect technique du mandat des Nations Unies; elles font rapport au Conseil économique et social (ECOSOC), mais pas à la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les organisations apparentées ont conclu des accords de coopération avec les Nations Unies qui présentent de nombreux points communs avec ceux des institutions spécialisées. Cependant, contrairement à ces dernières, elles ne sont pas reliées à l'Organisation conformément aux dispositions de l'article 57 de la Charte des Nations Unies, et elles n'ont conclu aucun accord avec l'ECOSOC en vertu de l'article 63 de la Charte. Elles sont néanmoins membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, un organe de 31 membres qui donne une orientation stratégique au système des Nations Unies et assure sa coordination (voir l'appendice A).

Étant donné leur présence sur le terrain et de leurs relations avec des organismes gouvernementaux, les organisations du système des Nations Unies sont particulièrement bien placées pour recueillir des données. Si les mesures visant à rationaliser la collecte de données et à promouvoir la production de recherches et de connaissances à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se sont multipliées, il n'en demeure pas moins que des problèmes de capacité subsistent. Des publications scientifiques relèvent que les organisations intergouvernementales figurent désormais parmi les principaux producteurs d'informations sur la migration, ce qui reflète un intérêt croissant pour ce sujet en général¹⁰. En tant qu'éditeurs, auteurs institutionnels et partenaires de recherche avec le monde universitaire, les organisations du système des Nations Unies apportent une grande variété de contributions à la base de connaissances sur la migration et les migrants. Dans certaines circonstances, ces organisations peuvent être la seule source d'information. C'est pourquoi les travaux universitaires et stratégiques comportent souvent de nombreuses références à leurs publications. Au fil des ans, les Nations Unies ont noué des relations avec le monde universitaire et des institutions de recherche dans le domaine de la migration, notamment par l'intermédiaire de trois de ses instituts de recherche, à savoir l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD); l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); et l'Université des Nations Unies (UNU). Cette dernière accueille un réseau sur les migrations qui regroupe l'ensemble des instituts de l'UNU travaillant sur le thème de la migration, afin de permettre un échange de connaissances et de pratiques de recherche et d'éclairer l'élaboration des politiques.

8 Davies et Woodward, 2014, p. 13.

9 Davies et Woodward, 2014.

10 Voir, par exemple, Mason, 1999; Pécoud, 2015.

Le système des Nations Unies fait également le lien entre la communauté des chercheurs et les décideurs politiques. Les tensions entre le monde politique et celui de la recherche ont fait couler beaucoup d'encre¹¹. Grâce aux activités de sensibilisation menées au sein du système des Nations Unies, ses organisations ont été en mesure d'accorder une place à la recherche fondée sur des éléments factuels dans l'élaboration des politiques¹², ce qui a permis d'éclairer les processus politiques et de favoriser une fécondation mutuelle entre ces deux mondes. Le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies est un réseau mondial majeur qui a vocation à soutenir cette fécondation mutuelle. Fondée en 1987, cette association indépendante à but non lucratif rassemble des universitaires, des praticiens, des institutions et des individus menant activement des travaux et des études sur les Nations Unies. Le Conseil universitaire stimule et soutient le dialogue et la recherche sur la coopération internationale et les questions présentant un intérêt à l'échelle mondiale¹³.

Collaboration en matière de recherche sur la migration au sein du système des Nations Unies

Depuis le début de ce nouveau millénaire, des tentatives ont été faites pour rationaliser la collaboration interorganisations sur les questions relatives à la migration au sein du système des Nations Unies. En décembre 2003, le Secrétaire général des Nations Unies et plusieurs gouvernements ont officiellement lancé la Commission mondiale sur les migrations internationales. Il s'agissait du tout premier groupe mondial sur la migration internationale. Dans son rapport final¹⁴, la Commission a recommandé la création d'une facilité mondiale pour la migration, qui assurerait une coordination, une efficacité et une cohérence politique accrues entre tous les organismes mondiaux concernés, et permettrait en outre l'échange et la mise en commun des connaissances spécialisées institutionnelles.

En réponse à cette recommandation, le Groupe mondial sur la migration a été créé au début de 2006 à partir d'un groupe interinstitutions préexistant, le Groupe de Genève sur la migration. Lorsqu'il a pris fin, après la création du Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Groupe mondial sur la migration regroupait 22 organismes du système des Nations Unies soucieux d'encourager l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées de la question des migrations internationales. Son activité consistait, entre autres, à échanger des informations, des résultats de recherche et des données statistiques sur la migration, ainsi qu'à mettre en place un réseau de recherche conjoint sur la migration et le développement, en portant une attention particulière au renforcement des capacités de recherche dans les pays en développement.

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, après 18 mois de vastes consultations informelles suivies de négociations intergouvernementales. Parallèlement au processus devant déboucher sur le Pacte mondial sur les migrations, le Secrétaire général des Nations Unies a créé le Réseau des Nations Unies sur les migrations, chargé d'apporter aux États Membres un soutien efficace, rapide et coordonné à l'échelle du système aux fins de mise en œuvre du Pacte (voir l'appendice B). Pour appuyer le processus d'élaboration du Pacte mondial sur les migrations, le Groupe de recherche sur la migration (Migration Research Leaders' Syndicate) a été créé pour jeter des ponts entre la politique et la recherche (voir la section suivante).

11 Nutley *et al.*, 2003.

12 GNUD, 2017.

13 Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, 2021.

14 Assemblée générale des Nations Unies, 2005; Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations se compose des membres du système des Nations Unies qui souhaitent en faire partie et dont le mandat touche aux questions relatives à la migration. L'OIM en assure la coordination et le secrétariat. Le Réseau comprend un comité exécutif, constitué de neuf entités dotées d'un mandat précis, de compétences techniques et de capacités clairement définies dans des domaines relatifs à la migration. Selon son mandat, il a pour objectif de fournir des idées, des outils, des données et des informations fiables, des analyses et des orientations stratégiques sur des questions de migration.

Tableau 2. Membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations, y compris les membres du Comité exécutif

Organes du Secrétariat des Nations Unies	Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) Département des affaires économiques et sociales (DESA)* Département de l'information (DPI) Secrétariat du Comité permanent interorganisations (CPI) Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)* Bureau d'appui à la consolidation de la paix Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)*
Fonds spéciaux et programmes relevant de l'Assemblée générale des Nations Unies	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)* Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)* Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) Secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable Programme alimentaire mondial (PAM)
Institutions spécialisées, coordonnées par le Conseil économique et social	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Fonds international de développement agricole (FIDA) Organisation internationale du Travail (OIT)* Organisation maritime internationale (OMI) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) Union postale universelle (UPU) Banque mondiale Organisation mondiale de la Santé (OMS)*

Commissions régionales relevant du Secrétariat, coordonnées par le Conseil économique et social	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Organisation apparentée au système des Nations Unies, relevant de l'Assemblée générale des Nations Unies	Organisation internationale pour les migrations (OIM)*†
Organisations de formation et de recherche, coordonnées par le Conseil économique et social	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) Université des Nations Unies (UNU)
Autres entités relevant de l'Assemblée générale des Nations Unies, coordonnées par le Conseil économique et social	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)*

* Membre du Comité exécutif.

† Organisation chargée de la coordination du Réseau.

Le mandat, la mission ou les compétences de certaines organisations (telles que l'OIM et le HCR) concernent des formes de migration et de déplacement particulières, tandis que la responsabilité d'autres organisations porte sur des aspects ou des groupes de personnes précis : le DESA s'occupe des statistiques; l'OIT, des travailleurs migrants; le HCDH, des droits des migrants; l'UNICEF, des enfants migrants; l'ONUDC, des aspects liés à la criminalité transnationale (tels que la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants); et le PNUD, des aspects liés au développement. Leurs différents mandats permettent à ce type d'organisations de recueillir de grandes quantités de données et/ou d'accéder aux données des États. Nombre de ces organisations organisent également des dialogues et des conférences sur la migration et la mobilité qui donnent lieu à des rapports, tout en réalisant et publiant des recherches et des analyses fondamentales, techniques et opérationnelles faisant le point des connaissances actuelles et fixant les priorités d'action, y compris en ce qui concerne les données statistiques mondiales.

L'importance de la recherche collaborative sur la migration avait déjà été soulignée dans le rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) intitulé «Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030», dont la publication remonte à 2018. Ce rapport, qui présentait une étude de cas sur les travaux de recherche consacrés à la migration avant même l'adoption du Pacte mondial sur les migrations, formulait deux recommandations pertinentes en faveur de la recherche interdisciplinaire et collaborative dans ce domaine, tout en saluant «la présence de l'OIM comme partenaire spécialisé dans la plupart des collaborations recensées»¹⁵. Premièrement, il encourageait les organisations

15 CCI, 2018, p. 40.

du système des Nations Unies, par le biais d'une collaboration interinstitutions, à faire le nécessaire pour créer une plateforme mondiale de connaissances, comme le préconise également le Pacte mondial sur les migrations. Deuxièmement, il recommandait que les membres du système des Nations Unies participant au futur Réseau des Nations Unies sur les migrations évaluent la possibilité d'une collaboration interinstitutions concernant la prise de décisions sur les priorités en matière de recherche sur la migration.

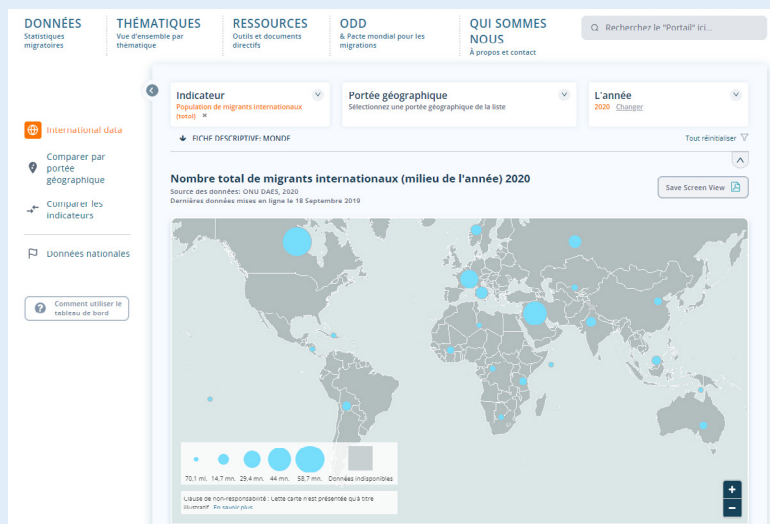
Le système des Nations Unies : collecte de données et renforcement des capacités

Les demandes de données sur la migration consécutives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont amené la communauté statistique internationale à revoir ses méthodes, qui consistaient alors à utiliser des sources traditionnelles de données sur la migration telles que les recensements de population, les données sur le logement, les enquêtes auprès des ménages et les dossiers administratifs. En adoptant le Pacte mondial sur les migrations, les États Membres des Nations Unies ont en outre reconnu qu'il faut s'efforcer, «à l'échelle internationale, d'approfondir nos connaissances et notre analyse des migrations »¹⁶, ainsi que de recueillir et de diffuser des informations claires et factuelles sur la migration. Cet engagement, qui est incarné par l'objectif 1 : «collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits», vise non seulement à renforcer les capacités nécessaires pour recueillir des données comparables sur la migration, mais aussi à renforcer les partenariats, à améliorer la collaboration et à créer les conditions nécessaires au développement de recherches et d'études s'intéressant aux corrélations entre la migration et le développement durable.

D'autres sources susceptibles d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur la migration suscitent un intérêt croissant. Pour améliorer la gestion des migrations et les politiques dans ce domaine, il sera fondamental de mieux utiliser et de mieux connaître les sources de données existantes. Les informations sur la migration proviennent de diverses sources de données qui présentent chacune des avantages et des inconvénients propres, et qui peuvent être utilisées pour produire différentes statistiques sur la migration. Afin de faciliter l'accès aux divers ensembles de données recueillies par différentes organisations du système des Nations Unies et d'améliorer leur compréhension, l'OIM a lancé, en décembre 2017, le Portail sur les données migratoires. Celui-ci entend être un point d'accès unique à des statistiques actuelles et exhaustives sur la migration et à des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale. Le site permet aux responsables politiques, aux statisticiens nationaux, aux journalistes et au grand public intéressé par la question de la migration de s'orienter dans le paysage de plus en plus complexe des données sur les migrations internationales, qui sont actuellement dispersées entre différentes organisations et institutions.

16 Assemblée générale des Nations Unies, 2018a.

Portail sur les données migratoires



Cette carte est donnée uniquement à titre d'illustration. Les frontières et les noms, ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

Lancé en décembre 2017, le Portail sur les données migratoires est géré par le Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM) de l'OIM, qui l'a conçu. Il vise à faciliter la compréhension des données sur la migration en les rendant plus accessibles, plus visibles et plus faciles à appréhender. Il existe actuellement en allemand, en anglais, en espagnol et en français. Son nouveau tableau de bord interactif, lancé en juin 2021 sur la base des observations des utilisateurs, comprend une carte et deux sections comparatives qui permettent d'analyser plus facilement les données internationales, ainsi qu'une section proposée à titre expérimental qui regroupe en un seul endroit des données nationales émanant de différentes sources, y compris gouvernementales. En juin 2021, la section des données nationales comptait près de 40 indicateurs de données nationales provenant d'estimations publiées par WorldPop et de sources gouvernementales communiquées par quatre pays pilotes. La section des données internationales donne accès à près de 80 indicateurs de données sur la migration provenant de plus de 20 sources internationales. Tous les indicateurs sont mis à jour à mesure que de nouveaux ensembles de données deviennent disponibles.

Fidèle à son objectif de faciliter la compréhension des données migratoires, le Portail propose un éventail d'outils et de ressources additionnelles, notamment des rapports écrits, des blogs, des manuels et des entretiens avec des spécialistes des données, afin de fournir des informations contextuelles. Il donne accès à plus de 45 pages thématiques réparties autour de cinq axes, qui passent en revue des concepts et des définitions, expliquent les points forts et les limites des données disponibles, et présentent d'utiles infographies et visualisations de données.

Le Portail comprend en outre une section spéciale sur la gouvernance des migrations, où sont affichés des profils de pays. Cette section suit, sur la base des données, les progrès accomplis par les États Membres des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la migration et de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

a Disponible à l'adresse www.migrationdataportal.org/fr.

Conformément à la recommandation du CCI précitée, le Pacte mondial sur les migrations préconise, au paragraphe 43, l'établissement, sur la base des initiatives existantes, d'un mécanisme de renforcement des capacités au sein du système des Nations Unies afin d'aider les États Membres à le mettre en œuvre. Ce mécanisme devait comprendre un fonds d'amorçage (Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration), un pôle de liaison et une plateforme mondiale de connaissances. Il souligne la nécessité, pour renforcer les capacités et promouvoir la coopération pluripartite, de tirer parti des ressources techniques, financières et humaines, sur une base volontaire, des États Membres, du système des Nations Unies et de toutes les parties prenantes afin de renforcer les capacités et de stimuler la coopération multipartite. Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration contribue au financement de la recherche sur la migration en mettant des fonds à la disposition des projets de collecte de données au titre de son premier groupe thématique. Le Pôle du Réseau sur les migrations¹⁷, qui regroupe la Plateforme mondiale de connaissances et le Pôle de liaison, a été lancé en mars 2021. Cet élément central du Pacte mondial sur les migrations permettra de faire en sorte que les connaissances, l'expérience et l'expertise technique pertinentes puissent être mises à profit pour l'élaboration de solutions sur mesure en réponse aux demandes des États Membres.

Le Réseau est déterminé à développer les composantes du Pôle du Réseau sur les migrations de façon à ce qu'elles constituent l'ossature des autres axes de travail. À cette fin, il veille à ce que «l'état des connaissances» soit constamment amélioré et qu'il appuie les travaux des groupes de travail, en rassemblant des éléments factuels sur la migration, et en compilant les politiques migratoires et les pratiques en matière de migration tirées de l'expertise existante. Parallèlement, chaque axe de travail tiendra le Pôle constamment informé, en mettant l'accent sur les expériences à l'échelle nationale et régionale.

Le Pôle du Réseau des Nations Unies sur les migrations

Lancé le 18 mars 2021, le Pôle du Réseau des Nations Unies sur les migrations est la première plateforme de connaissances et de liaison destinée à aider les États Membres des Nations Unies à mettre en œuvre, à suivre et à examiner le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il s'agit d'un espace de rencontre virtuel qui vise à créer une communauté de praticiens, où les utilisateurs peuvent échanger des connaissances sur la migration et identifier les bonnes pratiques et initiatives afférentes au Pacte mondial sur les migrations. Les informations sont sélectionnées et examinées par des pairs afin d'en assurer la qualité. Les utilisateurs peuvent accéder aux ressources, participer aux webinaires, découvrir les publications relatives au Pacte mondial sur les migrations, et prendre part aux discussions en ligne sur des sujets pertinents. À l'avenir, la plateforme comprendra également un répertoire de pratiques et permettra aux gouvernements d'accéder à des services et à un soutien.

Le Pôle fait partie du mécanisme de renforcement des capacités envisagé au paragraphe 43 du Pacte mondial sur les migrations; avec le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, il vise à assurer la cohésion des travaux de tous les acteurs participant au Réseau des Nations Unies sur les migrations. Les informations disponibles peuvent être filtrées en choisissant l'un des 23 objectifs du Pacte mondial sur les migrations ou l'un des 10 thèmes transversaux, ou encore selon des critères géographiques. Les utilisateurs peuvent également consulter les informations mises à disposition par les différents groupes de travail du Réseau, accéder à tous les documents relatifs au processus d'examen régional du Pacte mondial sur les migrations, y compris les contributions des États Membres et des autres parties prenantes, et prendre part à des discussions modérées sur l'espace de discussion en ligne.

17 Accessible à l'adresse <https://migrationnetwork.un.org/fr/hub>.

Autre élément clé du Pôle, la base de données d'experts donne accès à une série de spécialistes de la migration du monde entier, notamment des universitaires, des chercheurs et des praticiens. Elle peut être consultée par lieu géographique, domaine d'expertise et type d'organisation.

Collaboration entre le système des Nations Unies et la communauté scientifique dans le domaine de la recherche sur la migration

Diverses organisations du système des Nations Unies soutiennent la publication de revues scientifiques. Il s'agit notamment de l'OMS, de l'OIT et de l'UNESCO, qui publient chacune un certain nombre de revues scientifiques dans leur domaine d'expertise. En ce qui concerne la migration, l'OIM publie la revue *International Migration* depuis 60 ans. Il s'agit d'une revue scientifique à comité de lecture portant sur des questions de migration analysées par des sociologues du monde entier. Elle couvre l'ensemble des questions relatives aux migrations internationales présentant un intérêt pour l'action des pouvoirs publics, en portant une attention particulière aux sujets qui préoccupent les sphères politiques, dans toutes les régions du monde. La revue accorde une grande importance à la diversité géographique et aux contributions fondées sur des travaux de recherche multidisciplinaires. Le HCR et l'OIM apportent également des contributions ponctuelles, ainsi qu'un financement, à la revue *Forced Migration Review*, une revue sur la migration forcée à large audience publiée par le Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford.

La revue *International Migration* fête ses 60 ans

L'année 2021 marque le soixantième anniversaire de la revue *International Migration*. Dès 1961, la direction de l'OIM a reconnu l'importance décisive que revêt la recherche scientifique sur la migration, estimant que des recherches techniques sur la migration étaient nécessaires en complément des dimensions politiques du phénomène migratoire. Initialement axée sur l'Europe, la revue a élargi sa portée au monde entier en 1963, jusqu'à devenir, au fil du temps, la revue scientifique indépendante que nous connaissons aujourd'hui.

Avant la création de la revue, d'éminents universitaires et praticiens ont été consultés afin de savoir si les organisations doivent contribuer à la recherche sur la migration, et sous quelle forme. Dans une note de 1959, des arguments solides ont été avancés en faveur de la recherche scientifique sur la migration :

Il existe de nombreux comptes rendus descriptifs des mouvements migratoires, mais aucune étude sérieuse expliquant la direction et l'ampleur des flux depuis la fin de la guerre [...]. Dans les enquêtes scientifiques, il est admis que les gouvernements ne peuvent se voir accorder le monopole de la vérité [...]. En entreprenant des recherches sur les questions migratoires, comme sur toute autre question de portée internationale, il faut, pour ainsi dire, accorder une place moindre à la dimension purement politique [...]. Il est indispensable et extrêmement utile d'aborder les questions de migration séparément et sous un angle technique.

Les arguments avancés en 1959 demeurent pertinents aujourd'hui, mais peut-être pas de la façon dont on l'envisageait alors. Nous avons assisté à une évolution radicale des schémas migratoires, notamment sous l'effet de l'urbanisation rapide et du rôle croissant que les technologies numériques jouent dans nos vies. À l'heure où nous assistons à une expansion rapide de la désinformation sur la migration et à ses conséquences sur les migrants, il est temps que nous nous intéressions aux contributions des sociologues du monde entier qui travaillent sur la migration internationale, afin de mieux comprendre les nombreuses dimensions et manifestations de ce phénomène. Comme l'a récemment souligné le Directeur général de l'OIM, António Vitorino :

«Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, nous avons besoin d'informations sur la migration exactes, rigoureuses et faisant autorité, alors que prolifèrent les fausses informations qui risquent de déboucher sur l'érosion systémique des valeurs sociétales fondées sur la vérité, la science et le droit, y compris les droits des migrants [...]. À l'heure où nous réaffirmons le soutien actif de l'OIM à la revue *International Migration*, qui célèbre cette année son soixantième anniversaire, nous sommes convaincus que la contribution de cette publication n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui¹⁸».

a Vitorino, 2021.

Il est important de relever que les organisations du système des Nations Unies contribuent au financement de revues scientifiques afin de soutenir les publications à comité de lecture qui sont orientées vers l'élaboration des politiques. Pour autant, elles ne s'immiscent pas dans leur contenu, laissé à la discrétion des rédacteurs, dont l'indépendance scientifique est respectée, et continue de relever de leur responsabilité.

En 2017, l'OIM a constitué le Groupe de recherche sur la migration (Migration Research Leaders Syndicate), afin de mieux appuyer et de faciliter les connaissances et l'expertise sur la migration. Ce groupe rassemblait des spécialistes de la migration du monde entier ayant une connaissance approfondie d'une grande variété d'aspects de la migration. Ses 36 membres menaient des recherches universitaires et appliquées dans diverses disciplines et bénéficiaient de l'appui de neuf conseillers ayant une vaste expérience de l'élaboration de politiques et de la mise en relation des sphères politiques et de la recherche. De la sorte, d'éminents experts de la migration ont pu contribuer au processus d'élaboration du Pacte mondial sur les migrations par des recherches universitaires et appliquées de pointe sur des questions migratoires essentielles, telles que la traite d'êtres humains, la migration irrégulière, les discours sur la migration, les droits des migrants, ainsi que le retour et la réintégration¹⁸.

Le Pacte mondial sur les réfugiés, également adopté en décembre 2018, a proposé que «mise en place une alliance académique mondiale sur les réfugiés, d'autres questions de déplacement forcé et l'apatridie, impliquant des universités, des alliances académiques et des institutions de recherche, avec le HCR et d'autres parties prenantes concernées [...] »¹⁹. En 2019, lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, le réseau GAIN (Global Academic Interdisciplinary Network) a été lancé pour faire avancer l'obtention de résultats sur trois fronts : produire des recherches à l'appui des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés; faciliter l'enseignement, la formation et l'échange de connaissances sur les questions relatives aux réfugiés, aux déplacements forcés et à l'apatridie; et promouvoir la solidarité avec les universitaires déplacés de force au sein de la communauté académique en leur apportant un appui concret, par exemple, sous la forme de bourses.

18 OIM, 2017.

19 Assemblée générale des Nations Unies, 2018b.

Il a aussi été relevé que la communauté scientifique peut jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés, en produisant des recherches présentant un intérêt pour l'action des pouvoirs publics, en facilitant les échanges universitaires et en sensibilisant les étudiants à l'importance des deux pactes²⁰. En particulier, il a été suggéré de développer les initiatives mises en place lors des négociations sur le Pacte mondial sur les migrations, qui ont consisté à créer des espaces de collaboration entre le monde universitaire et les acteurs de la société civile, permettant ainsi de renforcer l'efficacité et l'influence de leur participation²¹.

Les Nations Unies, un relais mondial de diffusion de faits et de connaissances pendant la pandémie de COVID-19

Depuis quelques années, la recherche sur la désinformation et les fausses informations suscite un intérêt croissant. Des chercheurs universitaires issus de diverses disciplines se sont penchés sur différents aspects, tels que la vérification des faits, le rôle de la technologie en ligne dans la propagation de la désinformation et des fausses informations, et les moyens de réduire son impact autant que possible²². Avec l'éclatement de la pandémie de COVID-19, la diffusion de fausses informations a augmenté de façon exponentielle²³. Face à la surabondance d'informations – certaines exactes, d'autres non –, il est devenu difficile de trouver des sources dignes de confiance et des conseils fiables lorsqu'on en a besoin. C'est pourquoi l'UNESCO et l'OMS ont forgé de nouveaux termes, tels que « désinfodémie »²⁴ et « infodémie »²⁵, pour désigner « une pandémie parallèle de désinformation qui a des répercussions directes sur les vies et les moyens de subsistance de milliers de personnes à travers le monde »²⁶.

L'essor de la désinformation a aussi influencé la façon dont le milieu universitaire a réagi à la pandémie de COVID-19. Plusieurs éditeurs scientifiques ont rendu la recherche sur la COVID-19 accessible en ligne gratuitement, tandis que d'autres accélèrent la publication des articles sur le sujet. Si une grande partie des travaux de recherche concernent le domaine médical, des appels ont néanmoins été lancés pour accroître le volume de la recherche en sciences sociales, dont on a cruellement besoin, et pour veiller à ce que ces résultats ne soient pas négligés lors de l'élaboration de réponses efficaces²⁷. Cependant, des chercheurs se sont déclarés préoccupés par cette précipitation à répondre à la pandémie de COVID-19, estimant qu'elle risque de nuire à l'intégrité de la recherche en poussant les chercheurs à prendre des raccourcis, ce qui a des répercussions sur la qualité et limite les possibilités de collaboration interdisciplinaire²⁸. De nombreux universitaires s'inquiètent des conséquences possibles de cette « covidisation »²⁹ de la recherche, notamment sous l'angle de la disponibilité des fonds permettant de développer d'autres domaines de recherche en sciences sociales.

20 Appleby, 2020.

21 Gottardo et Rego, 2021.

22 Fernandez et Alani, 2018; McAuliffe *et al.*, 2019; Pasquetto *et al.*, 2020; Walter *et al.*, 2020.

23 OMS, 2020b.

24 Posetti et Bontcheva, 2020.

25 OPS et OMS, 2020; OMS, 2020c.

26 UNESCO, 2020.

27 Middlemass, 2020; Nations Unies, 2020.

28 Bramstedt, 2020.

29 Pai, 2020.

Le système des Nations Unies s'est efforcé de limiter la propagation de fausses informations pendant la pandémie de COVID-19. Pour lutter contre la désinformation, le Département de la communication globale des Nations Unies a lancé une nouvelle campagne de communication sur la riposte à la COVID-19, fondée sur la science, les solutions et la solidarité. Une équipe d'intervention rapide a été constituée afin de faciliter le partage d'éléments factuels et scientifiques permettant de faire face à cette vague. Pour ce faire, elle a produit et diffusé des faits et des informations exactes, noué des partenariats et collaboré avec les milieux d'affaires, les médias et les journalistes, mobilisé des organisations de la société civile et défendu les droits des personnes touchées par la désinformation. Dans le cadre de leur riposte, les Nations Unies ont lancé *Verified* («Vérifié»), une initiative visant à accroître le volume et la portée des informations fiables, et «Marquons une pause», une campagne invitant les gens à marquer une pause et à réfléchir avant de partager des informations en ligne.

La façon dont les migrants sont perçus dépend d'événements sociaux, économiques et politiques, et la pandémie de COVID-19 ne fait pas exception à cette règle. La propagation de la désinformation a eu des répercussions plus graves sur les groupes considérés comme étant en situation de vulnérabilité, notamment les migrants. Ceux-ci ont parfois été accusés d'avoir introduit le virus dans un pays donné, ou d'être à l'origine de l'augmentation du nombre de cas, alors même qu'il n'existait guère de données permettant d'étayer ces affirmations³⁰.

Face à l'augmentation de la désinformation et des attitudes xénophobes, l'OIM a lancé en partenariat avec le Forum mondial sur la migration et le développement une campagne de communication numérique, *It Takes a Community* («Il faut une communauté»), qui, en diffusant des récits de cohésion sociale et en montrant les effets positifs que la migration peut avoir sur les communautés, entend faire pièce aux discours publics négatifs et à la désinformation et promouvoir une conversation plus équilibrée. Cette campagne repose sur la collaboration entre l'OIM, les autorités nationales, les villes, les entreprises et la société civile.

La lutte contre la propagation des discours haineux et la déformation délibérée de la vérité dans les médias est de plus en plus jugée prioritaire à l'échelle internationale³¹. Les médias influencent le regard que le public porte sur la migration et la façon dont les politiques sont élaborées. Partant de ce constat, l'OIM a lancé l'Académie mondiale pour la migration et les médias, afin d'aider les médias à mettre en lumière les différentes dimensions de ce vaste sujet, notamment en abordant des questions peu médiatisées, telles que la contribution des migrants au développement mondial.

Académie mondiale pour la migration et les médias

Le 18 décembre 2020, l'Organisation internationale pour les migrations et Irish Aid, le programme d'aide au développement à l'étranger du Gouvernement irlandais ont lancé l'Académie mondiale pour la migration et les médias, un centre de formation mondial destiné aux journalistes et aux étudiants en communication pour les aider à lutter contre la propagation de la désinformation et de la xénophobie dans les médias.

Le projet sera coordonné par la National University Ireland (Galway) et bénéficiera de points d'ancrage dans des universités au Mexique, au Maroc, aux Philippines et en Serbie. L'Académie s'associera à des médias et à des facultés de journalisme afin de doter les étudiants en journalisme et en médias du monde entier des outils en ligne, des connaissances contextuelles et des principes déontologiques dont ils auront besoin pour rendre compte avec précision de la migration, en ces temps où l'information évolue rapidement.

30 Chugh, 2020.

31 Nations Unies, 2019.

L'Académie offrira un aperçu des tendances, des données et des évolutions observées à l'échelle mondiale et régionale et abordera des sujets allant de la migration environnementale à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la couverture médiatique. Les cours seront accessibles à tous sur le site web. Dans les quatre pays pilotes, des modules d'enseignement seront intégrés dans les programmes universitaires de formation aux médias et au journalisme de premier cycle.

L'Académie contribue à l'objectif 17 du Pacte mondial sur les migrations («éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues»), et ses objectifs sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Contributions récentes du système des Nations Unies : 2019 et 2020

Les contributions des organisations du système des Nations Unies donnent une idée de la façon dont leurs mandats respectifs se recoupent avec la question de la migration internationale, notamment en ce qui concerne leur réponse à des questions nouvelles, telles que la pandémie de COVID-19 ou la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, la majorité des recherches et des connaissances sur la migration produites en 2019 et 2020 se sont intéressées à ces deux sujets. Comme le montre le tableau ci-après, par rapport aux années précédentes, les organisations du système des Nations Unies ont moins publié sur la migration pendant la période considérée par le présent rapport. C'est notamment le cas des organisations dont le mandat principal n'est pas directement lié à cette question. Les restrictions à la mobilité et les mesures sanitaires mises en place ont fortement limité les possibilités de mener des recherches sur le terrain. Le type et le volume des documents publiés témoignent de cette situation : en effet, les articles plus courts, les prises de position politique et les notes d'orientation ont été privilégiés. Ces obstacles ont également entraîné de multiples prorogations de projet, ainsi que des retards dans la publication de nombreux rapports finals et autres documents.

Tout comme le monde universitaire, les organisations du système des Nations Unies se sont empressées de se pencher sur les multiples aspects associés à la pandémie de COVID-19 et de positionner leurs réponses en fonction de leur mandat. Cette évolution transparaît dans leurs publications, qui traitent de ce sujet depuis le début de la pandémie. Le tableau 3 ci-après présente quelques publications clés sur la migration, sélectionnées parmi un vaste éventail de documents publiés par des organisations du système des Nations Unies entre 2019 et juin 2021.

Tableau 3. Exemples de documents clés d'envergure mondiale clés publiés entre 2019 et juin 2021

OIM		Promouvoir une conception commune de la gouvernance des migrations entre les régions	2020
		Contributions and Counting: Guidance on Measuring the Economic Impact of Your Diaspora beyond Remittances	2020
		Rapport État de la migration dans le monde 2020	2019
		Migration Governance Indicators: A Global Perspective	2019
		Manuel sur la réintégration — Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration	2019
DESA		International Migration Highlights 2020	2021
		International Migration Highlights 2019	2019
		International Migration Report 2019	2019
		Populations de migrants internationaux	En continu
		Flux migratoires internationaux	En continu
		Base de données des Nations Unies sur les migrations internationales	En continu
		Ensemble de données sur les flux migratoires internationaux	En continu
HCR		Global Trends: Forced Displacement in 2019	2020
		Global Trends: Forced Displacement in 2018	2019
		Base de données de statistiques démographiques	En continu
OIT		ILOSTAT	En continu
ONU DC		Global Report on Trafficking in Persons 2020	2021
		Portail d'information sur le trafic illicite de migrants	En continu
PNUD		Human Mobility, Shared Opportunities: A Review of the 2009 Human Development Report and the Way Ahead	2020
		Migrant Union: Navigating the Great Migration	2019
		Promoting Development Approaches to Migration and Displacement	2019
Banque mondiale		Private Sectors & Refugees: Pathways to Scale ^a	2019
		Migration and Jobs: Issues for the 21st Century	2019
		Migration and Remittances Data	En continu
Commissions économiques et sociales		CESAP – Asia-Pacific Migration Report 2020: Assessing Implementation of the Global Compact for Migration	2020
		CESAO-OIM – Situation Report on International Migration 2019: The Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration in the Context of the Arab Region	2020
		CEE – Guidance on Data Integration for Measuring Migration	2019
		CEPAL – Demographic Observatory of Latin America 2028: International Migration	2019
Collaboration inter-organisations	HCR et Banque mondiale	The Global Cost of Inclusive Refugee Education	2021
	OCDE, OIT, OIM et HCR	G20 International Migration and Displacement Trends Report 2020 ^b	2020
		G20 International Migration and Displacement Trends Report 2019 ^b	2019

Note : Le présent tableau n'indique pas tous les documents, tels que les documents de travail; seuls les documents clés y figurent.

a Document produit par The Bridgespan Group et la Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale).

b Rapport dirigé par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), et publié conjointement avec l'OIT, l'OIM et le HCR.

Sur sa plateforme des publications, l'OIM publie chaque année en son nom propre plus d'une centaine de documents sur la migration, y compris ceux émanant de projets de recherche entrepris dans diverses parties du monde. Ces dernières années, la plateforme des publications en ligne de l'OIM a été mise à jour et améliorée. À la fin de 2020, elle contenait 2 247 publications électroniques dans 34 langues, dont la plupart étaient accessibles gratuitement. En 2019 et 2020, l'OIM a publié un large éventail de documents de recherche et d'analyse, en particulier sous la forme d'études et de rapports autonomes, dont beaucoup étaient le résultat direct de projets spécifiques réalisés aussi bien au Siège qu'à l'échelle locale, dans les bureaux extérieurs de l'Organisation. Par exemple, le rapport *Migration Governance Indicators: A Global Perspective* donne un premier aperçu de l'état de la gouvernance nationale des migrations dans le monde. Il analyse les données relatives aux indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) pour faire apparaître et examiner les tendances politiques dans un certain nombre de domaines d'action afférents à la migration (santé, éducation, sécurité et économie, entre autres). Il est l'aboutissement du processus relatif aux IGM dans 50 pays³².

Le Rapport *État de la migration dans le monde* est la publication phare de l'OIM. La 10e édition de cette publication biennale est parue en 2019. Le Rapport s'appuie sur une grande quantité de données et de recherches provenant du monde entier. Il est le fruit d'une collaboration entre experts de l'OIM du monde entier, ainsi qu'avec des chercheurs spécialistes de la migration et des collègues du système des Nations Unies (voir l'encadré ci-après). L'OIM continue aussi de soutenir des revues sur la migration – *International Migration et Migration Policy Practice* – qui apportent une contribution importante à la recherche sur le sujet. En outre, elle continue de publier la série *Migration Research*, qui présente des recherches et des analyses revêtant un intérêt politique sur des questions de migration diverses et complexes. Les appels à résumés qui ont circulé en 2019 et en 2020 ont abordé des sujets tels que les liens entre la migration et la technologie; les jeunes et la migration; la migration, la mobilité et l'innovation; et les géographies sous-représentées.

Le DESA coordonne la compilation de données, notamment en ce qui concerne la migration internationale – un processus qui a mis en évidence les limites auxquelles se heurtent les capacités des bureaux nationaux de la statistique. Sa publication biennale *International Migration Report*, dont la dernière édition date de 2019, présente les niveaux et les tendances de la migration internationale dans d'importantes zones, régions et pays du monde, ainsi que l'état des ratifications des instruments juridiques relatifs à la migration. La Division de la population gère la base de données des Nations Unies sur les migrations internationales, qui est un ensemble complet de données empiriques sur le nombre de migrants internationaux par pays de naissance et nationalité, par sexe et par âge et sexe, tels qu'ils sont dénombrés dans les recensements de population, les registres de population, les enquêtes représentatives au niveau national et d'autres sources statistiques officielles provenant de 232 pays et territoires dans le monde. Elle produit deux ensembles de données, l'un sur la population de migrants internationaux, dont la dernière mise à jour date de janvier 2021, l'autre, plus restreint, sur les flux migratoires internationaux, qui mesure, dans 45 pays, le nombre de migrants entrant et sortant d'un pays ou d'un territoire pendant une période donnée. Cet ensemble a été révisé pour la dernière fois en 2015. Voir le chapitre 2 du présent rapport pour une analyse de ces deux ensembles de données.

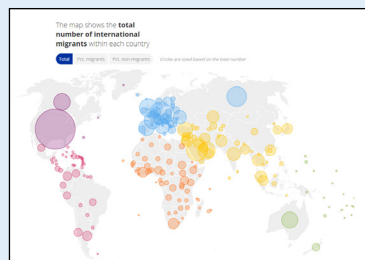
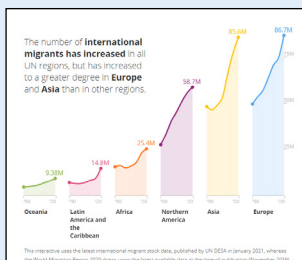
32 OIM, 2019b.

Le Rapport *État de la migration dans le monde 2020* récompensé par un prix

Le Rapport *État de la migration dans le monde* est la ressource la plus rigoureuse et la plus fiable en matière de données, de recherches et d'analyses sur la migration à l'échelle mondiale. À l'heure où la désinformation se propage à un rythme alarmant dans le monde entier, il est capital de mener des recherches et des analyses objectives et équilibrées sur la migration et la mobilité humaines. De plus en plus utilisé comme un outil de vérification des faits en vue de contrer la désinformation, le Rapport a vu sa diffusion et sa présence numérique considérablement accrues depuis sa dernière édition. Disponible dans les six langues officielles des Nations Unies et partiellement traduit en allemand, portugais, swahili et turc, il s'agit de la publication phare la plus accessible d'un organisme des Nations Unies.



En mai 2021, l'OIM a lancé un nouveau portail web consacré au Rapport *État de la migration dans le monde*, qui assortit des discours sur la migration fondés sur des faits de visualisations interactives sur les données et les tendances migratoires les plus récentes à l'échelle mondiale^a. À la mi-2021, le Rapport *État de la migration dans le monde 2020* a été récompensé par deux prix à l'occasion des International Annual Report Design Awards 2021, l'un pour sa plateforme en ligne, l'autre pour la conception du rapport^b.



Une boîte à outils numérique à l'usage des éducateurs a également été finalisée à la fin de 2021^c. Une boîte à outils numérique à l'usage des responsables politiques, destinée à éclairer les délibérations sur les politiques migratoires et les discussions multilatérales, sera créée en collaboration avec le Global Migration Centre de l'Institut de hautes études internationales et du développement, avec l'appui de la plateforme Geneva Science Policy Interface^d.

a Disponible à l'adresse <https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2020-interactive//?lang=FR>.

b IADA, 2021.

c Disponible à l'adresse <https://worldmigrationreport.iom.int/fr/boite-outils>.

d Disponible à l'adresse <https://gspi.ch/activities/announcing-icp-2021-selected-projects/>.

En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé d'offrir une protection, une assistance et des solutions aux réfugiés, le HCR produit de nombreuses publications et possède un répertoire central – Refworld – exclusivement consacré aux travaux de recherche. Publié chaque année en juin, *Global Trends* est la publication phare du HCR. Elle présente et analyse les tendances annuelles à l'échelle mondiale concernant les réfugiés et les autres populations relevant de la compétence du HCR. Le Haut-Commissariat est également la principale source de statistiques mondiales sur les réfugiés et les autres populations relevant de sa compétence, à travers sa base de données de statistiques démographiques en ligne.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est un organisme normatif chargé de coordonner l'élaboration de normes internationales du travail et la supervision de leur mise en œuvre. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer la collecte et la production de statistiques sur la migration de main-d'œuvre, l'OIT fournit, dans son rapport *Global Estimates on Migrant Workers*, des estimations sur la proportion de travailleurs migrants dans la population mondiale de migrants. La dernière révision du rapport date de juin 2021. L'OIT gère également ILOSTAT, une base de données qui, outre des données sur la migration de main-d'œuvre, contient différentes statistiques relatives au marché du travail, qui sont également pertinentes pour la migration de main-d'œuvre.

En décembre 2018, l'UNICEF a publié un document intitulé «A Right to Be Heard: Listening to children and young people on the move». Le document présente les conclusions d'une enquête menée auprès de plus de 4 000 migrants âgés de 14 à 24 ans, par l'intermédiaire d'un outil de messagerie sociale. Cette enquête non représentative montre la face cachée de ce que vivent ces jeunes, loin du regard du public.

Dans le cadre de son mandat consistant à aider les États à lutter contre les crimes internationaux, l'ONUSUD s'emploie à combattre la criminalité transnationale organisée, y compris la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants, et produit diverses publications sur ces sujets. La cinquième édition du *Global Report on Trafficking in Persons*, parue en mars 2021, donne un aperçu des schémas et flux de traite des personnes, principalement sur la base des cas de traite détectés entre 2017 et 2019. L'ONUSUD gère aussi un portail d'information sur le trafic illicite de migrants dont le contenu (jurisprudence, bibliographie annotée et législation) vise à appuyer la mise en œuvre du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer de 2000.

En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé du développement dans le monde, le PNUD traduit son attachement aux objectifs de développement durable par la mise en œuvre d'un large éventail de programmes, y compris des initiatives visant à mettre en place des mesures de développement à long terme en réponse aux migrations et aux déplacements. Le PNUD publie régulièrement des rapports sur les articulations entre la migration et le développement, notamment le rapport *Human Mobility, Shared Opportunities: A Review of the 2009 Human*

Development Report and the Way Ahead, paru en 2020, qui examine les nouveaux schémas de mobilité humaine, passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le *Rapport mondial sur le développement humain 2009*, analyse les nouveaux défis et définit les prochaines étapes dans le cadre de la mise en œuvre des deux Pactes mondiaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Conseil économique et social a créé cinq commissions régionales : en Europe, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine, en Afrique et en Asie occidentale. Ces commissions sont les avant-postes régionaux des Nations Unies dans leur région respective. Elles promeuvent le dialogue multilatéral, l'échange de connaissances et la mise en réseau à l'échelle régionale, et travaillent ensemble au renforcement de la coopération intrarégionale et interrégionale, entre elles et à la faveur d'une collaboration avec d'autres organisations régionales. Elles s'emploient également à promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et, dans le domaine des migrations, sont investies d'une compétence spéciale pour ce qui est de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et de son examen au niveau régional, qui couvrira la période 2020-2021, comme en témoignent également leurs publications de ces dernières années.

Le Groupe de la Banque mondiale est une famille de cinq organisations internationales, parmi lesquelles figurent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement, désignées conjointement sous le nom de Banque mondiale. Les institutions du Groupe font partie du système des Nations Unies, mais conservent leur propre structure de gouvernance. Elles diversifient leurs livres, rapports et documents de travail sur les corrélations entre la migration et la croissance économique, et surveillent les données sur la migration et les rapatriements de fonds à l'aide de leur propre ensemble de données sur les flux entrants et sortants. Elles collaborent régulièrement avec des organismes du système des Nations Unies. Par exemple, *The Global Cost of Inclusive Refugee Education* est une publication produite conjointement avec le HCR qui s'interroge sur les mesures qu'il faudrait adopter pour garantir l'accès à l'éducation de tous les étudiants réfugiés présents dans les pays en développement, qui concentrent 85 % des réfugiés dans le monde. La Banque mondiale met également en œuvre l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD), qui est un partenariat de connaissances multidisciplinaire faisant appel à des experts de la migration pour qu'ils créent et synthétisent des connaissances destinées aux décideurs politiques dans les pays d'origine et de destination. Établi en 2013, l'Alliance en est actuellement à sa deuxième phase (2018-2023), et ses activités s'articulent autour de 11 groupes de travail thématiques³³.

Conclusions

Ce chapitre a présenté brièvement la façon dont les organisations du système des Nations Unies contribuent aux recherches et analyses sur la migration et à notre compréhension collective de ce phénomène. Nous avons constaté que la migration demeure un sujet important dans le discours public et les politiques gouvernementales et que, malgré un intérêt accru pour la migration au fil du temps, y compris de la part de certains des grands producteurs de recherches et d'analyses, elle reste un sujet controversé et polarisant. Cette situation a été aggravée par la multiplication des fausses informations qui, issues de sources diverses, se propagent rapidement sur Internet et les plateformes des médias sociaux. Si ce phénomène est antérieur à la COVID-19, il s'est toutefois développé de façon exponentielle pendant la pandémie. Celle-ci a également fait sentir ses effets sur l'affectation des ressources dans le domaine de la recherche, puisque de nombreuses priorités de recherche ont été réorientées afin de faire

33 Voir www.knomad.org.

face aux conséquences de la pandémie. En sa qualité de producteur clé de connaissances et d'analyses, le système des Nations Unies n'a pas échappé à cette tendance, auxquelles il a néanmoins su répondre.

Ce chapitre a montré comment le système des Nations Unies contribue aux processus de production et de diffusion des connaissances sur la migration. Ses organisations sont d'importantes productrices de littérature grise, qui, comme l'a montré ce chapitre, est bien plus accessible que la recherche universitaire examinée par les pairs. Les délais de production plus courts de cette littérature et sa capacité à puiser dans les connaissances des sphères universitaires et politiques lui permettent de contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels.

Tout au long du chapitre, différents exemples de données, de recherches et de connaissances sur la migration produites par le système des Nations Unies ont été fournis, tels que la collecte de données, l'établissement de statistiques et leur analyse; des plateformes de connaissances; des rapports nationaux et régionaux; des études comparatives; et des témoignages, entre autres. L'attention accrue portée à la recherche et à l'analyse aux fins de l'élaboration de politiques et de programmes sur la migration offre aux organisations des Nations Unies l'occasion de jouer un rôle plus important dans le domaine de la recherche sur la migration, grâce à leurs réseaux dans les cercles gouvernementaux, universitaires et politiques.

Face à la stigmatisation des migrants et à la discrimination à leur rencontre, qu'elles soient la conséquence directe ou indirecte de la diffusion de fausses informations et de la politisation de la migration, il est temps de réfléchir à la façon dont les organisations du système des Nations Unies peuvent livrer une analyse critique et factuelle, fondée sur des données scientifiques. Il convient également de réfléchir aux modalités d'action qui leur permettraient de faire pièce avec plus d'efficacité aux informations erronées et souvent dangereuses qui circulent.

Aujourd'hui plus que jamais, nous invitons les décideurs politiques, les praticiens, les chercheurs et d'autres acteurs à étudier et à exploiter d'un œil critique les innombrables documents écrits sur la migration. Nous continuons de souligner l'importance des activités et initiatives qui visent à combler le fossé qui sépare les sphères de la recherche et de la politique, en réunissant des spécialistes de la migration, des chercheurs, des praticiens et des décideurs politiques, notamment à l'occasion d'ateliers, de conférences, de séances d'information et de consultations connexes. Là encore, les organisations du système des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer. La possibilité d'écouter et de partager des connaissances sur la migration peut favoriser de nouvelles pistes de réflexion, dissiper les idées reçues et les contrevérités et contribuer à l'élaboration de réponses politiques plus efficaces, rigoureuses et fondées sur des éléments factuels.

PARTIE II

QUESTIONS MIGRATOIRES COMPLEXES ET ÉMERGENTES







MARIE MCAULIFFE
LUISA FELINE FREIER
RONALD SKELDON
JENNA BLOWER

5

UN PUISSANT FACTEUR DE PERTURBATION : LES RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR LA MIGRATION, LA MOBILITÉ ET LES MIGRANTS DANS LE MONDE¹

Introduction

L'année 2020 restera dans l'histoire comme « l'année de la COVID-19 », durant laquelle un nouveau coronavirus est apparu et s'est répandu dans le monde entier en une série de vagues qui, en 2021, ont eu des conséquences sur la vie de presque tous les habitants de la planète. De nouveaux termes sont apparus dans le langage courant qui, un an auparavant, n'avaient que peu de sens, ou un sens différent : « Zoom », « confinement », « distanciation sociale », « équipement de protection individuelle », « masque de protection » ou « recherche des contacts ». Deux autres termes, « fermeture des frontières » et « quarantaine », ont des conséquences particulières du point de vue de la migration.

Durant la première année de la pandémie, plus de 108 000 mesures de restriction des déplacements internationaux ont été mises en place par des pays, territoires ou zones en raison de la COVID-19, et se sont ajoutées aux restrictions continues imposées aux déplacements internes², ce qui a eu pour effet de lamener le secteur du voyage au niveau mondial. L'empressement initial des pays à mettre en œuvre des restrictions a eu un impact significatif et immédiat sur le transport aérien au niveau mondial. Ainsi, au début de mai 2020, le nombre de vols internationaux avait diminué d'environ 80 %³. En conséquence, le tourisme – l'un des plus importants secteurs d'activité dans le monde – a chuté dans la même proportion en 2020, et a enregistré des pertes d'environ 2 000 milliards de dollars É.-U., soit près de 2 % du PIB mondial⁴. En outre, la COVID-19 a freiné la migration internationale, comme en témoignent les estimations des Nations Unies selon lesquelles la pandémie avait ralenti la croissance de la population de migrants internationaux d'environ deux millions, soit 27 % de moins que la croissance escomptée⁵.

Si la pandémie de COVID-19 est avant tout une crise sanitaire, elle est aussi une crise économique qui a forcé des entreprises à fermer, à licencier des travailleurs ou à les mettre au chômage technique. Au niveau mondial, les économies ont connu une récession de 5,2 % en 2020, la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale⁶. Dans la phase initiale de la pandémie, les priorités ont été redéfinies, puisque les travailleurs peu rémunérés (souvent dépourvus de documents) sont devenus des fournisseurs de « services essentiels », récoltant, transformant, emballant et livrant des produits alimentaires, travaillant dans des supermarchés ou s'occupant de personnes vulnérables dans des maisons d'accueil ou des établissements de soins. Infirmiers et médecins sont devenus des héros, et de nombreux autres professionnels ont commencé à travailler à domicile, ce qui a modifié la nature de leur travail.

1 Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM; Luisa Feline Freier, Professeure au Département des sciences sociales et politiques de l'Universidad del Pacífico; Ronald Skeldon, Professeur émérite au Département de géographie de l'Université du Sussex; Jenna Blower, consultante en recherche à la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM.

2 OIM, 2021a (au 8 mars 2021).

3 Santos, 2020.

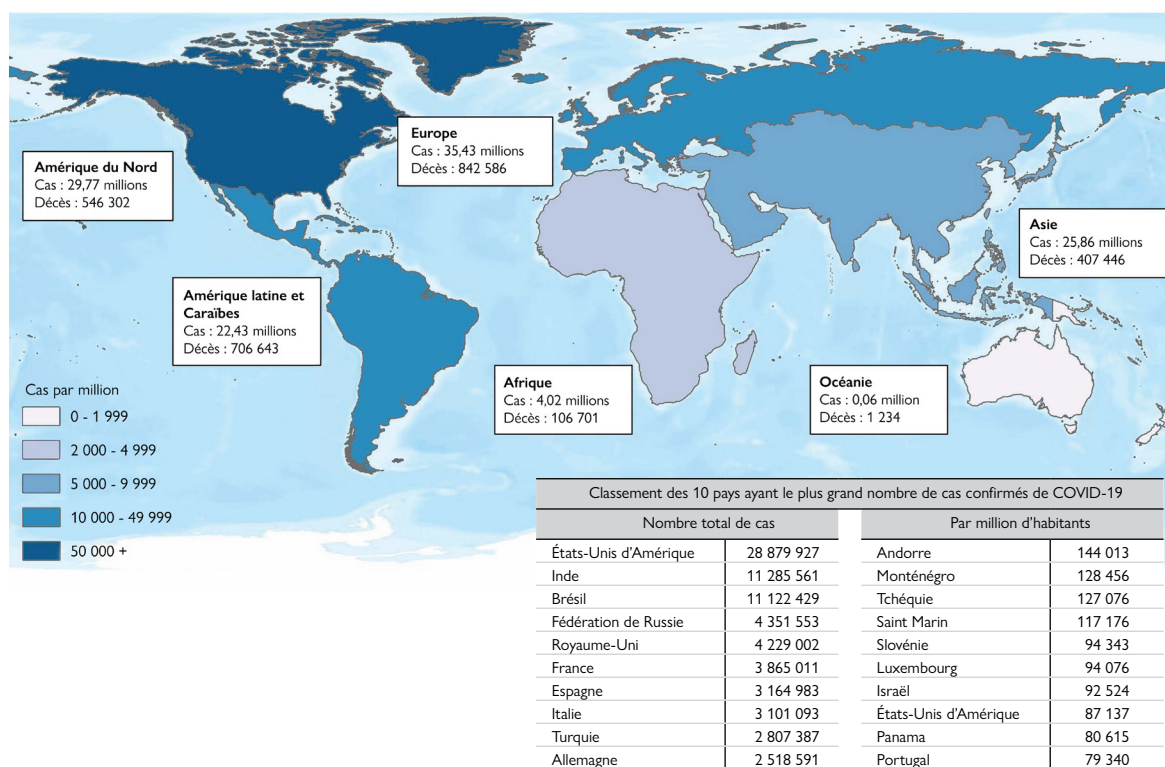
4 OMT, 2021.

5 DESA, 2021a.

6 Banque mondiale, 2020a.

À la fin de la première année⁷, environ 116,2 millions de cas de COVID-19 avaient été enregistrés dans le monde, et 2,58 millions de personnes en étaient décédées⁸. On ignore encore beaucoup de choses sur cette maladie, mais il a été clairement établi que sur le plan de sa propagation et de ses conséquences, il existait au niveau mondial des variations selon l'âge, le sexe, la classe sociale, l'appartenance ethnique et le pays. Ces variations sont notamment dues à la nature et à l'efficacité des diverses politiques gouvernementales, qui allaient de la riposte efficace au déni, en passant par l'optimisme excessif. La COVID-19, nouvelle maladie pour laquelle il n'existait aucun vaccin, avait déjà tué en 2020 plus de personnes que la grippe, qui est à l'origine de 290 000 à 650 000 décès⁹ selon les années. Elle a également été beaucoup plus meurtrière que le paludisme, qui a causé quelque 409 000 décès en 2019¹⁰. En outre, les estimations de « surmortalité » font apparaître que le nombre total de décès attribuables à la COVID-19 en 2020 serait d'au moins 3 millions au niveau mondial, soit 1,2 million de plus que le chiffre officiel¹¹.

Figure 1. Nombre de cas confirmés et de décès dus à la COVID-19 pendant la première année, par région des Nations Unies



Source : OMS, 2021a.

Notes : Au 11 mars 2021. Les régions correspondent aux régions des Nations Unies; voir le chapitre 3 (appendice A) pour des précisions sur leur composition.

7 Le virus a été signalé pour la première fois le 21 décembre 2019; l'OMS a déclaré le 30 janvier 2020 que la COVID-19 constituait une urgence de santé publique internationale et l'a qualifiée de pandémie le 11 mars 2020 (OMS, 2020a).

8 OMS, 2021a; Johns Hopkins Coronavirus Resource Center, 2021.

9 Steenhuisen, 2017.

10 OMS, 2021b.

11 OMS, 2021c. L'OMS définit la surmortalité comme la différence entre le nombre total de décès lors d'une crise et le nombre total de décès dans des conditions normales. En ce qui concerne la COVID-19, la surmortalité tient compte à la fois du nombre total de décès directement attribuables au virus et des impacts indirects tels que la désorganisation des services de santé essentiels ou les perturbations dans le secteur des transports. Pour de plus amples informations, voir OMS, 2021c.

Bien que le présent chapitre soit axé sur la migration et la mobilité, la pandémie a eu des répercussions importantes sur un large éventail de questions sociales, économiques et environnementales à l'échelle mondiale, comme le résume l'appendice A.

On trouvera dans le présent chapitre une analyse des répercussions de la pandémie sur la migration et la mobilité, et plus particulièrement sur l'immobilité et les vulnérabilités des migrants. On y trouvera également des exemples des mesures et pratiques mises en œuvre par les pays et un examen des conséquences à long terme de la pandémie pour la migration et les migrants. Ce faisant, il importe de noter que ce chapitre a pour objectif de donner une vue d'ensemble analytique des principales répercussions et conséquences de la pandémie pendant sa première année¹². Étant donné la masse de documents consacrés à la COVID-19 et la production continue de nouvelles constatations et de connaissances nouvelles, le présent chapitre n'entend pas rendre compte de tous les aspects de la COVID-19 et de la mobilité humaine ni les étudier en détail. On y trouvera cependant de nouvelles statistiques, par exemple sur les cas confirmés de COVID-19, les décès et les restrictions en matière de voyage, mais elles seront présentées dans le contexte de statistiques à long terme existantes et d'autres informations sur la migration. Pour comprendre les incidences de la COVID-19, il faut procéder à une analyse globale d'un événement qui a provoqué un séisme au niveau mondial, en l'inscrivant dans des tendances à long terme¹³, tout en sachant que les conséquences précises de la pandémie continueront de se manifester dans les années à venir.

Analyser la « migration » et la « mobilité » à travers le prisme de la COVID-19

Selon les estimations actuelles, on dénombrait à la mi-2020¹⁴ quelque 281 millions de migrants internationaux dans le monde. Il est plus difficile d'évaluer le nombre de migrants internes mais, il y a plus de 10 ans, on estimait qu'il y en avait 740 millions, soit plus de trois fois le nombre de migrants internationaux de l'époque¹⁵. Ces estimations des populations de migrants internationaux et internes sont sommaires; elles s'appuient sur des données de stock pour mesurer la migration d'une grande unité géographique à une autre, et elles ne présentent qu'un intérêt limité pour suivre des mouvements de personnes liés à la propagation et aux conséquences d'une maladie telle que la COVID-19.

Dans le contexte d'une pandémie, les responsables politiques ont besoin d'informations sur les mouvements effectués tant sur de courtes que de longues distances, en particulier sur les interactions locales et les mouvements à court terme, c'est-à-dire précisément les types de mouvements qui sont exclus des estimations du nombre de migrants internationaux mentionnées précédemment. L'accent doit donc être mis sur la « mobilité », un terme qui recouvre les mouvements à court terme, tels que les voyages internationaux à but professionnel ou touristique, ainsi que les déplacements domicile-travail, les déplacements des travailleurs transfrontaliers et d'autres formes d'interaction de courte distance, ainsi que les migrations et les déplacements à plus long terme. De nombreux experts jugent nécessaire de repenser les concepts de « migration » et de « mobilité », ainsi que l'a fait apparaître la dernière édition du *Rapport État de la migration dans le monde* et que l'a souligné l'équipe spéciale chargée des cadres conceptuels dans le cadre de l'examen des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales de 1998

12 La première année correspond à la période allant du 11 mars 2020 (date à laquelle l'OMS a déclaré la pandémie) au 10 mars 2021.

13 McAuliffe *et al.*, 2020.

14 DESA, 2021b. Pour les données et les définitions, voir le chapitre 2 du *Rapport État de la migration dans le monde 2020* de l'OIM.

15 PNUD, 2009.

mené par les Nations Unies¹⁶. Le champ des politiques migratoires s'étend bien au-delà de l'immigration et de l'asile, et concerne principalement la santé publique, les mouvements internes et les voyages internationaux, qui ont un impact notable sur la planification. La COVID-19 a accentué les tensions entre migration et mobilité en attirant davantage l'attention sur la façon dont la mobilité sous-tend et favorise différentes formes de migration, ainsi que sur le fait que l'immobilité peut être pour les migrants un puissant facteur de perturbation d'un bout à l'autre du « cycle migratoire », comme le montre la section suivante.

L'un des aspects essentiels de la riposte à la COVID-19 tient aux diverses tentatives faites pour freiner, voire arrêter complètement, les mouvements de personnes, potentiellement porteuses du virus. D'un point de vue biologique, le virus ne fait pas de discrimination ni ne montre de préférence pour des hôtes humains en particulier. Il ne tient aucun compte de la citoyenneté, de l'appartenance ethnique, du sexe, de l'âge, des croyances ou du statut migratoire. Quiconque se trouve en contact avec lui est susceptible d'être infecté. C'est pourquoi, et conformément aux pandémies précédentes, les migrants n'ont pas été la principale priorité de la riposte au virus :

Les éléments d'information et l'expérience tirés de presque tous les événements notables [...] ont montré que si les voyages internationaux et nationaux sont d'importants facteurs de propagation d'une infection, la migration (qu'il s'agisse de l'immigration régulière traditionnelle ou de la migration irrégulière) n'est pas un facteur de risque important¹⁷.

De fait, les candidats à la migration ont été dans une grande mesure incapables d'entreprendre leur voyage pendant la pandémie, comme l'illustre la section suivante. Cependant, il existe bien un lien entre le degré de proximité avec le virus et les inégalités systémiques et les facteurs socioéconomiques, si bien que les migrants internationaux déjà présents dans les pays de destination, en particulier les personnes les moins qualifiées/les moins bien rémunérées, sont plus susceptibles d'occuper des emplois qui les exposent au risque d'entrer en contact avec le virus¹⁸. Pendant cette crise et les précédentes, les migrants – en particulier ceux d'ascendance asiatique pendant la COVID-19 – sont souvent devenus à tort les cibles d'un racisme xénophobe, indépendamment des faits et des preuves¹⁹.

La COVID-19 en contexte

La crise de la COVID-19 est la pandémie la plus grave depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis la pandémie de grippe dite « espagnole » de 1919. On a dénombré 10 185 374 cas confirmés et 503 863 décès au cours des six premiers mois qui ont suivi la détection du virus²⁰. Ces chiffres dépassent de loin ceux d'autres pandémies récentes de coronavirus, telles que le SRAS (2003) et le MERS (2012), et le nombre d'infections initiales a été beaucoup plus élevé que celui des précédentes pandémies sévères, telles que celles de 1957 (dite de « grippe asiatique ») et de 1968 (dite de « grippe de Hong Kong »). L'expérience des précédentes pandémies contemporaines montre que la riposte a principalement consisté à empêcher les mouvements de personnes (en tant que vecteurs du virus) au niveau international et à l'intérieur des pays²¹. Cette mesure est devenue beaucoup plus difficile à appliquer depuis que la mondialisation a renforcé les liens transnationaux, ce qui s'est traduit par une augmentation en flèche des besoins de déplacements internationaux ces dernières années (voir la figure 2)²².

16 OIM, 2019, chapitre 5; Skeldon, 2018; Commission de statistique des Nations Unies, 2021. On trouvera un extrait du document final de l'équipe spéciale d'experts à l'appendice A du chapitre 2 du présent Rapport.

17 Greenaway et Gushulak, 2017, p. 322.

18 OIM, 2020a.

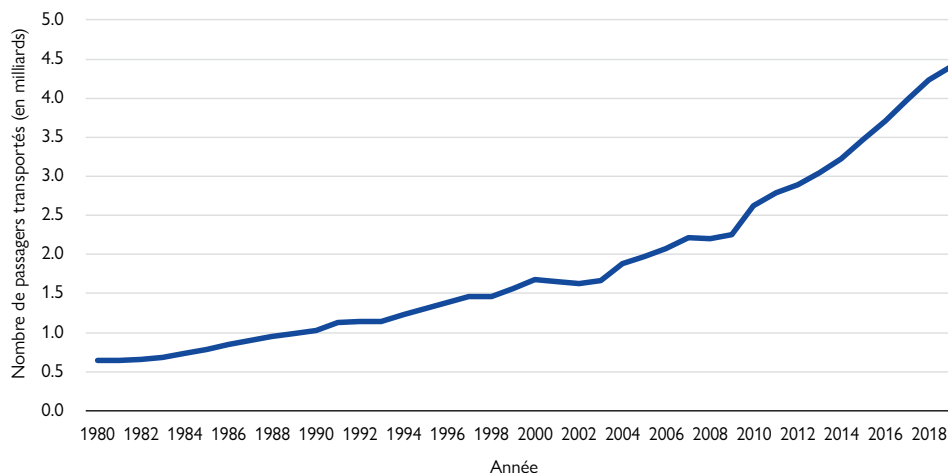
19 OIM, 2020b; Hennebry et KC, 2020; Majidi *et al.*, 2019.

20 OMS, 2020b.

21 Greenaway et Gushulak, 2017.

22 McAuliffe *et al.*, 2017.

Figure 2. Nombre de passagers transportés par avion, 1980 à 2018



Source : OACI, 2021.

Le développement du trafic aérien international et les risques accrus de coronavirus zoonotiques dus à l'augmentation des interactions entre l'homme et l'animal ont conduit les experts en santé publique à mettre en garde depuis plusieurs années contre l'imminence d'une pandémie majeure²³. Les auteurs d'un ouvrage sur la mondialisation paru en 2014 ont attiré l'attention sur les risques majeurs imminents liés au renforcement de la mondialisation, notamment le risque d'une pandémie d'une sévérité extrême :

Il est presque inévitable qu'au fur et à mesure que nous établissons des liens et que de plus en plus de gens vivent dans des grandes villes proches d'aéroports – qui sont les vecteurs des effets positifs de la mondialisation, mais aussi de ses aspects négatifs –, la contagion se propage en cascade dans le monde entier²⁴.

Malgré les mises en garde contre les risques d'une pandémie et l'urgence de renforcer l'état de préparation, la toute première phase de la pandémie a exercé une pression extrême sur les gouvernements, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les acteurs non étatiques pour qu'ils ripostent sans délai à la COVID-19²⁵. Des taux de transmission élevés conjugués à la virulence de la maladie ont obligé de nombreux responsables politiques du monde entier à s'aventurer en terrain inconnu. En conséquence, les gouvernements ont mis en œuvre une série de mesures pour limiter la propagation du virus, notamment des restrictions aux déplacements (internationaux et internes) ainsi que des limites au nombre de participants à des manifestations publiques. Les entreprises et les écoles ont été contraintes de fermer, les systèmes de transport publics et privés ont été suspendus, et les activités sociales ont été fortement découragées, voire interdites²⁶. Certains pays, comme El Salvador, Israël et le Qatar, ont rapidement imposé d'importantes restrictions aux déplacements internationaux pendant la première quinzaine de mars, tandis que d'autres ont pris des mesures similaires quelques semaines plus tard. Des pays ont interdit l'entrée aux ressortissants de pays ciblés considérés à haut risque, tandis que d'autres ont interdit l'entrée de tous les ressortissants étrangers ou ont complètement fermé les frontières au départ et à l'entrée de toute personne,

23 Hoffower, 2020. De nombreux avertissements ont été lancés, notamment par Bill Gates, Vaclav Smil, Michael Osterholm et Robert G. Webster.

24 Goldin et Mariathan, 2014.

25 Goldin, 2014 ; Greenaway et Gushulak, 2017 ; McAuliffe *et al.*, 2020.

26 En outre, des mesures de santé publique telles que la quarantaine obligatoire ont été mises en œuvre.

y compris leurs propres ressortissants²⁷. Cela dit, il y a eu, pour différentes raisons, des exceptions à ces mesures, comme indiqué dans l'encadré ci-après.

Exceptions consenties pour les travailleurs essentiels au fonctionnement de la société

Bien que les voyages internationaux aient été interdits dans de nombreux pays au début de la pandémie, des dérogations sélectives ont été accordées^a. Même dans les pays où des mesures de confinement rigoureuses ont été prises, la mobilité de certaines personnes a été autorisée pour assurer la continuité des livraisons de biens de première nécessité (nourriture, médicaments et produits médicaux, etc.) et la fourniture de services essentiels (soins de santé/hospitaliers, vente au détail, livraison de nourriture, assainissement, services postaux, sécurité, etc.). Les personnes faiblement rémunérées, qui occupent des postes souvent pourvus par des travailleurs migrants, se sont trouvées en première ligne et davantage exposées au virus, tandis que les personnes qualifiées bien payées avaient la possibilité de limiter leurs déplacements. Certains des travailleurs migrants les moins bien payés et exerçant des emplois particulièrement précaires, tels que les travailleurs agricoles saisonniers, ont été jugés indispensables au fonctionnement de la société et ont donc été exemptés des restrictions aux déplacements, ce qui a mis en évidence les contradictions qui existent depuis longtemps entre leur rôle essentiel pour le fonctionnement quotidien de la société et leur statut inférieur^b.

a Commission européenne, s.d.

b OIT, 2020a.

L'analyse des restrictions aux voyages internationaux imposées pendant les 12 premiers mois de la crise a mis en évidence trois phases d'(im)mobilité, comme le résume ci-dessous l'extrait du rapport publié par l'Institut des politiques migratoires et l'OIM en avril 2021²⁸.

La COVID-19 et l'état de la mobilité mondiale en 2020

L'évolution de la mobilité transfrontalière en 2020 peut être divisée en trois phases :

1. Blocage de la mobilité : De janvier à mai 2020. Au cours de cette première phase, les pays ont pris une série de mesures restreignant les déplacements et d'exigences sanitaires pour répondre à l'évolution rapide de la situation en matière de santé publique. Au cours du premier trimestre de l'année, de nombreux pays ont complètement fermé la plupart des points d'entrée et/ou interdit les arrivées en provenance des régions touchées par le virus. L'ampleur des fermetures de frontières a été sans précédent – même les pays de l'espace Schengen ont remis en place des frontières de fortune avec leurs voisins – et de nombreuses décisions de fermeture ont été prises sans réel effort de planification et de coordination. À la fin de mars, les gouvernements et les autorités des régions infranationales avaient pris ou prorogé 43 300 mesures relatives aux voyages, et chaque pays, territoire et zone dans le monde faisait l'objet d'au moins 70 interdictions de voyager. Les mouvements de tout genre ont été considérablement réduits de mars à mai, les populations étant soumises à des confinements nationaux.

27 McAuliffe, 2020.

28 Benton *et al.*, 2021.

2. Réouverture progressive : De juin à septembre 2020. La phase suivante de la riposte à la crise a été marquée par la réouverture échelonnée de certains points d'entrée, notamment les aéroports, mais aussi, dans une moindre mesure, les points d'entrée terrestres et maritimes. Pendant cette période, les interdictions faites aux voyageurs de quitter ou de traverser certaines zones ont été graduellement remplacées par des mesures sanitaires, notamment des certificats de dépistage de la COVID-19 avant le départ, des mesures de quarantaine ou des formulaires de déclaration sanitaire. Dans de nombreuses régions, le trafic aérien a été le premier à reprendre, en raison des possibilités accrues d'appliquer les nouvelles mesures sanitaires et/ou des arrangements régionaux tels que des « bulles de voyage ».

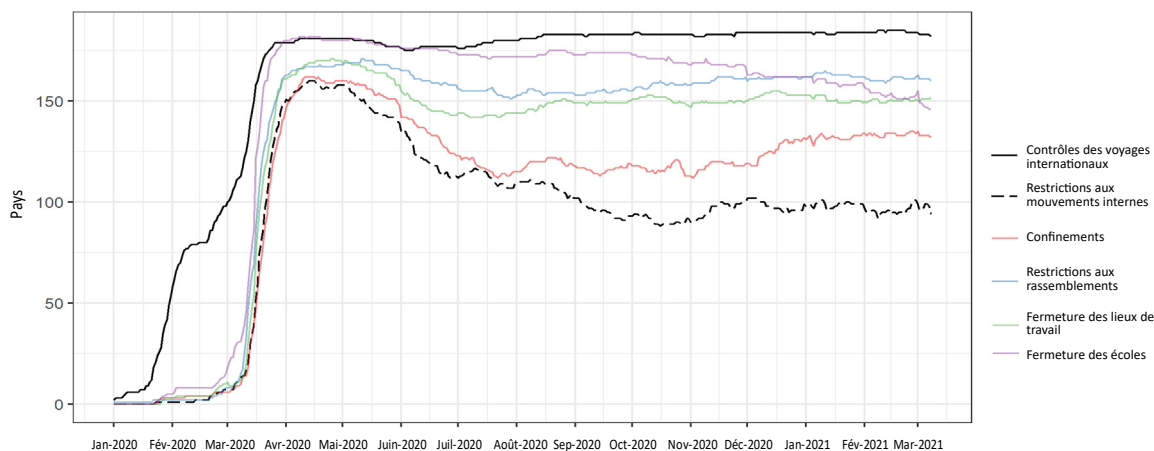
3. Ripostes aux nouvelles flambées et aux mutations virales : D'octobre à décembre 2020. Le reste de l'année a été contrasté, les pays cherchant à la fois à renforcer leur capacité à appliquer des mesures sanitaires en lieu et place des restrictions aux déplacements et à lutter contre une deuxième (et, dans certains cas, une troisième) vague d'infections, tout en faisant face à l'émergence de nouveaux variants du virus. Certains pays, dont le Chili, le Mexique et les Émirats arabes unis, se sont même ouverts aux touristes. La présentation de certificats sanitaires est devenue la mesure de voyage liée à la santé la plus courante, tandis que les exigences de quarantaine et de contrôle sont devenues moins fréquentes au fil du temps (peut-être parce qu'il a été constaté que la quarantaine était coûteuse et que les contrôles étaient inefficaces). En décembre, des gouvernements ont mis en place des restrictions à l'encontre du Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, de l'Afrique du Sud, en réponse aux variants B.1.1.7 et B.1.351 identifiés dans ces pays.

Source : Extrait abrégé de Benton *et al.*, 2021, pp. 1 et 2.

Les restrictions de voyage n'étaient qu'un type de mesure, mais l'un des plus importants. C'est notamment le cas des restrictions aux voyages internationaux, qui ont été mises en œuvre rapidement et sont restées en place pendant la majeure partie de la première année. Néanmoins, si l'on examine globalement l'ensemble des mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19, on constate que différents schémas émergent après l'adoption initiale en urgence d'un large éventail de mesures entre mars et mai 2020. Les données de l'outil de suivi des mesures gouvernementales élaboré par l'Université d'Oxford (figure 3) montrent que les contrôles des voyages internationaux liés à la COVID-19 est resté strict tout au long de la période allant de janvier 2020 à mars 2021²⁹. L'application d'autres mesures, telles que la fermeture des écoles et les restrictions aux déplacements internes, a progressivement diminué au fil du temps, tandis que les mesures clés consistant à fermer les lieux de travail, à limiter les rassemblements et à confiner les gens chez eux ont toutes été assouplies à la mi-2020, pour être remises en vigueur à mesure que les taux de transmission augmentaient et que de nouveaux variants étaient détectés.

29 L'expression « contrôles des voyages internationaux » est utilisée par Oxford – voir les notes des figures 3 et 4 pour plus de détails. Il est également à noter que l'adoption de mesures de restriction ne s'est pas nécessairement traduite par une application effective. La complexité des types de mouvements transfrontaliers a parfois donné lieu à des messages confus et à une application inégale de la législation.

Figure 3. Mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19, par nombre de pays



Source : Hale et al., 2021.

Notes : Au 10 mars 2021. L'expression « contrôles des voyages internationaux » est utilisée par Oxford et recouvre le filtrage des arrivées, la mise en quarantaine des arrivants, l'interdiction des arrivées ou la fermeture complète des frontières. Il est important également de noter que les catégories sont uniquement liées à la COVID-19 et ne reflètent pas les autres restrictions de voyage qui ont pu être mises en place, telles que celles liées aux visas, les interdictions d'entrée ciblant certains ressortissants et les restrictions au départ/à la sortie.

Les gouvernements ont dû adapter constamment leur politique aux mesures visant à réduire la transmission du virus pour faire face à l'évolution rapide de la situation épidémiologique et à la nécessité d'atténuer les répercussions économiques de la crise et de réduire ou de compenser ses effets sur les plans social et éducatif, tout en veillant à ce que les préoccupations sanitaires restent prioritaires. La nécessité de faire des compromis pour jongler avec la mise en œuvre d'innombrables mesures complexes et leurs impacts est liée à des considérations plus larges de gouvernance et de politique, dont la mobilité humaine est un élément clé :

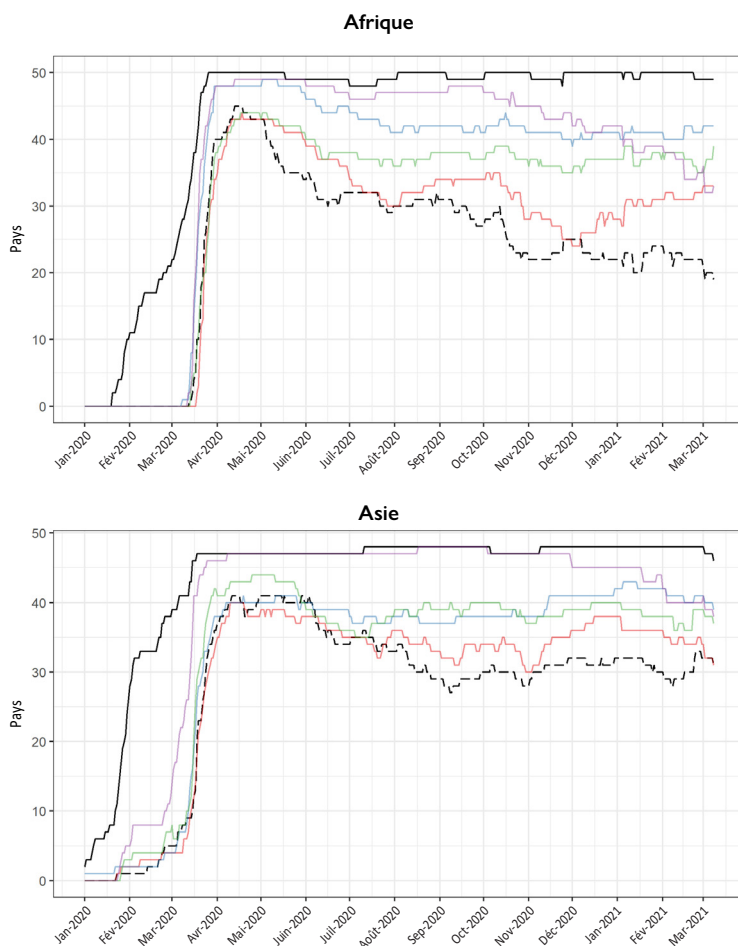
Tous les pays sont donc confrontés à la tâche difficile de trouver un équilibre entre les effets incertains et inégaux des mesures sociales et de santé publique sur la santé, les revenus, la liberté, l'éducation et d'autres biens. Lors de la prise de telles décisions, il y a lieu de croire que le degré de confiance dans le gouvernement et le consensus sur les mesures publiques contribuent énormément à la faisabilité des politiques et à l'équilibre des effets positifs et négatifs découlant de leur application³⁰.

Nous pouvons voir des indices de cette interaction lorsque nous désagrégeons les mesures gouvernementales par région (figure 4). Par exemple, la faisabilité et le consensus public ont été des facteurs essentiels dans certaines parties du monde, comme le font apparaître les schémas très différents selon les régions. C'est en Asie que les mesures de restriction les plus strictes ont été maintenues tout au long des 12 premiers mois de la pandémie, tandis que l'Afrique a connu une diminution progressive de l'application de toutes les mesures, à l'exception des restrictions aux voyages internationaux. En Europe, l'évolution des mesures diffère nettement de celle des autres régions. L'Europe est la seule région où les restrictions aux voyages internationaux ont été allégées, ce

30 Norheim et al., 2020.

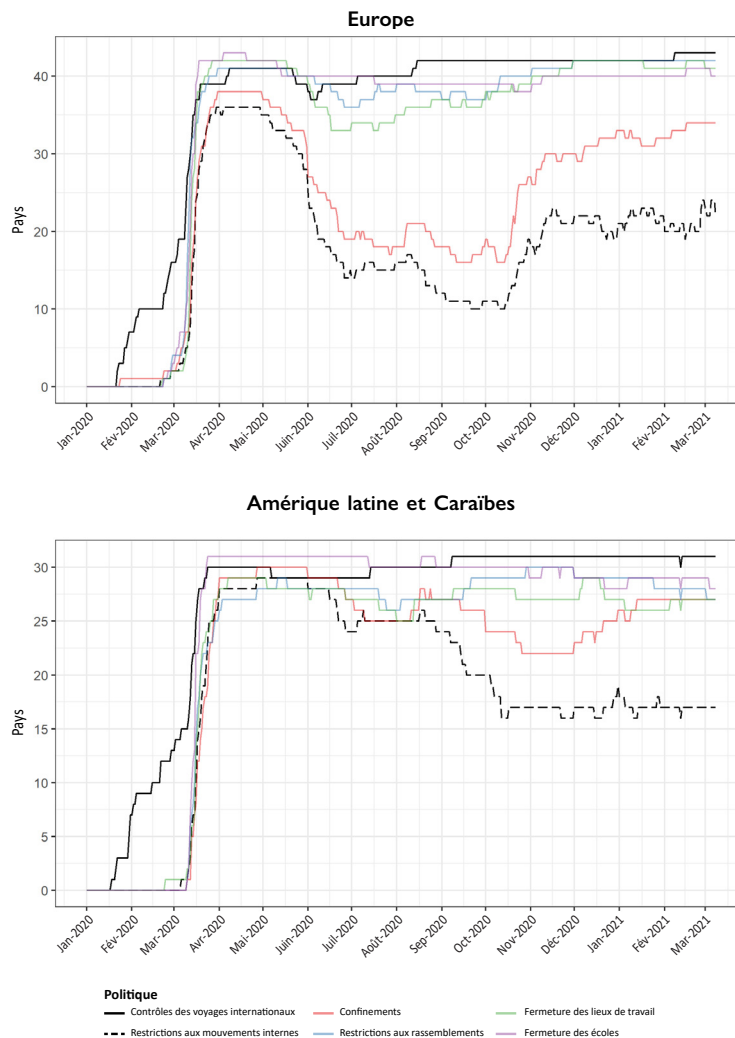
qui a également été le cas (avant un renforcement ultérieur) pour les déplacements internes et les mesures de confinement. Les milieux économiques ont exercé une pression sur les autorités pour qu'elles ouvrent le continent au tourisme pendant les vacances d'été afin de répondre à la demande des clients désireux de voyager pendant leurs vacances. Ces pressions liées au marché semblent avoir débouché sur des arbitrages politiques qui ont facilité les voyages internationaux pendant l'été³¹, malgré les prévisions de certains experts de la santé selon lesquelles les voyages pendant les vacances d'été en Europe entraîneraient des confinements en hiver³².

Figure 4. Mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19 en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, par nombre de pays



31 Dole et Whalan, 2020 ; Grech *et al.*, 2020.

32 Sridhar, 2020.

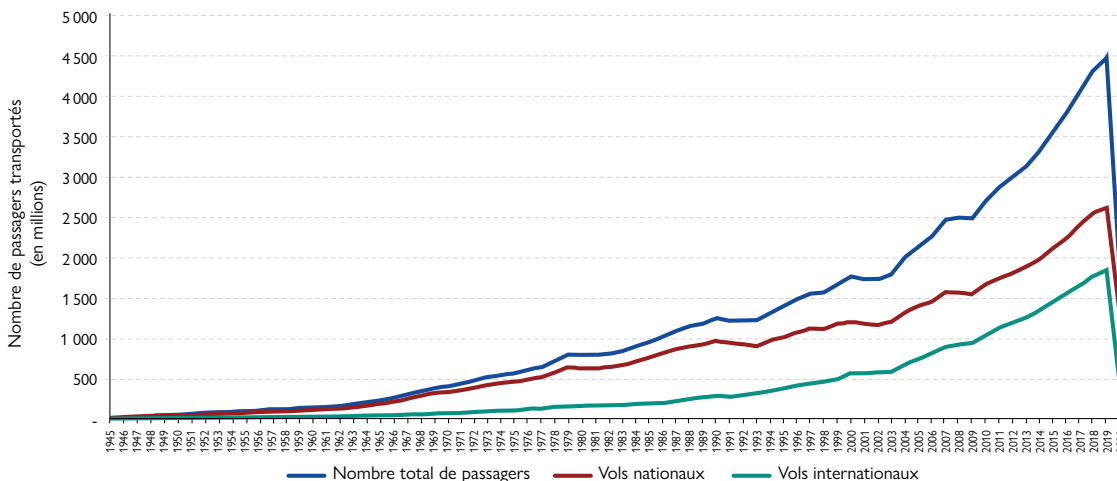


Source : Hale et al., 2021.

Notes : Au 10 mars 2021. L'expression «contrôles des voyages internationaux» est utilisée par Oxford et recouvre le filtrage des arrivées, la mise en quarantaine des arrivants, l'interdiction des arrivées ou la fermeture complète des frontières. Il est important également de noter que ces catégories sont uniquement liées à la COVID-19 et ne reflètent pas les autres restrictions aux voyages qui ont pu être mises en place, telles que celles liées aux visas, les interdictions d'entrée ciblant certains ressortissants et les restrictions au départ/à la sortie.

L'ampleur des effets des restrictions aux voyages liées à la COVID-19 apparaît très clairement lorsqu'on examine les données relatives au transport aérien de passagers. On constate en effet que ces restrictions ont eu un impact majeur en 2020 sur les voyages internationaux et nationaux. Le nombre total de passagers transportés a chuté de 60 %, passant d'environ 4,5 milliards en 2019 à 1,8 milliard en 2020 (figure 5).

Figure 5. Nombre de passagers transportés par avion dans le monde, 1945 à 2020



Source : OACI, 2021.

En savoir plus sur les restrictions à la mobilité liées à la COVID-19

Une analyse approfondie des restrictions aux voyages internationaux et nationaux liées à la COVID-19, ainsi que l'évolution des restrictions par pays et par aspect sanitaire figurent dans les chapitres 2 et 3 du présent Rapport. On trouvera au chapitre 2 des données et une analyse au niveau mondial et, au chapitre 3, une analyse au niveau des régions des Nations Unies.

Incidences et conséquences de la COVID-19 sur l'immobilité forcée et la vulnérabilité des migrants

La COVID-19 a été un puissant facteur de perturbation qui a eu des effets négatifs sur les migrants d'un bout à l'autre du cycle de la migration internationale, que ce soit au moment du départ des pays d'origine, de l'entrée dans les pays de transit et de destination, ou pendant le séjour dans ces mêmes pays, ou lors du retour dans les pays d'origine³³. La pandémie a contraint à l'immobilité, privilégié certaines formes de mobilité ou orienté la mobilité vers des voies informelles. Toutefois, la forme, l'efficacité et l'impact relatif de ces mesures ont été variables selon le contexte. On trouvera dans cette section un examen succinct des types de mesures et les variations entre les pays d'origine et de destination, en suivant la trajectoire migratoire à travers les pays de transit. Il sera ensuite question plus en détail de l'immobilité forcée et de la vulnérabilité accrue des migrants. Dans tous les contextes, une tension est apparue entre les migrations dues à la perte de possibilités (essentiellement professionnelles, mais aussi éducatives) et les politiques mises en œuvre pour arrêter les mouvements en raison de la pandémie, tension qui a mis en difficulté de nombreux migrants. Dans cette section, l'accent est mis sur la migration internationale et les migrants internationaux plutôt que sur la mobilité à court terme ou les mouvements internes. Le tableau 1 présente un résumé des incidences de la COVID-19.

33 Gmelch, 1983; McAuliffe et Koser, 2017; OIM, 2020c.

Tableau 1. Incidences de la COVID-19 d'un bout à l'autre du cycle migratoire

Contexte	Incidences
Départ des pays d'origine	Les migrants n'ont pas pu entamer les voyages de migration prévus, par exemple à des fins de travail, d'études ou de regroupement familial. Des personnes devant demander l'asile ou quitter des pays instables ont été empêchées de partir, ce qui les a exposées au risque de violence, d'abus, de persécutions ou de mort.
Entrée dans les pays de transit ou de destination	Les migrants (y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile) ont eu de plus en plus de mal à entrer dans les pays de transit et de destination, en raison des restrictions qui ont été progressivement appliquées ou renforcées. Les incidences ont été ressenties avec acuité dans certains secteurs, tels que l'agriculture pendant la saison des récoltes, et les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales ont été perturbées.
Séjour dans les pays de transit ou de destination	Les incidences sur les migrants ont été profondes, notamment pour les personnes les plus vulnérables de la société, qui n'ont pas accès à la protection sociale et aux soins de santé et qui ont également été confrontées à la perte d'emploi, au racisme xénophobe et au risque de détention des immigrants, tout en étant dans l'impossibilité de rentrer chez elles. De plus, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays présents dans des camps et des lieux assimilables à des camps vivent dans de mauvaises conditions incompatibles avec la distanciation physique et le respect d'autres mesures de lutte contre la COVID-19.
Retour dans les pays d'origine	Les annonces de fermeture des frontières dans certains pays ont provoqué un retour massif des migrants vers leurs pays d'origine en raison de la crainte d'être bloqués sans revenu ni accès à une protection sociale. L'impossibilité de rentrer chez eux a fait qu'un grand nombre de migrants se sont trouvés en détresse partout dans le monde. Certains États ont mis en œuvre des opérations de rapatriement massif, mais beaucoup d'autres n'ont pas été en mesure de financer ou d'organiser de telles opérations, laissant les migrants en situation de danger.

Source : McAuliffe, 2020.

Les questions soulevées par la COVID-19 sont souvent le reflet des dynamiques et des politiques traditionnelles et contemporaines en matière d'émigration, d'immigration et de déplacement au sein des pays et des régions. Bien que le présent chapitre ne puisse couvrir l'étendue des effets du virus dans le monde, les brèves études de cas présentées à l'appendice B donnent une idée de la diversité des problèmes et des incidences dans les différents pays. Ces études couvrent un pays par région des Nations Unies :

- Kenya (Afrique) – la plaque tournante de la mobilité en Afrique de l'Est;
- Bangladesh (Asie) – les rapatriements de fonds internationaux;
- Allemagne (Europe) – la reconnaissance des compétences des migrants/réfugiés dans le cadre de la riposte à la COVID-19;
- Colombie (Amérique latine et Caraïbes) – les populations déplacées;
- États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord) – le durcissement des politiques et pratiques en matière d'immigration;
- Fidji (Océanie) – la dépendance à l'égard du tourisme.

Il ressort de ces études que les incidences et les conséquences de la pandémie varient d'un pays à l'autre. Aux Fidji, par exemple, les restrictions en matière de voyage ont anéanti le secteur du tourisme, qui représentait auparavant 40 % du PIB national, ce qui a eu des conséquences économiques majeures. Au Bangladesh, les restrictions de mouvement et la fermeture de services publics comme les banques, ainsi que le chômage parmi les membres de la diaspora, ont rendu imprévisibles les flux de rapatriement de fonds, deuxième source de revenus étrangers du pays. En Allemagne, l'immobilité a perturbé les schémas et processus migratoires en place de longue date, ce qui a provoqué d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés tels que l'agriculture et l'horticulture. En tant que plaque tournante régionale pour les passagers et le fret, le Kenya a été fortement touché par les menaces majeures qui pèsent sur le secteur de l'aviation et les principales branches exportatrices, ce qui a aggravé les problèmes sanitaires aux points de passage frontaliers très fréquentés et a compromis la sécurité alimentaire des personnes dans toute la région. En Colombie, la pandémie a aggravé les tensions politiques, de même que la précarité parmi les populations déplacées, en constante augmentation, ce qui a amené les autorités à procéder à des régularisations massives et a mis en évidence le besoin d'une aide humanitaire accrue. De plus amples détails figurent à l'appendice B.

Immobilité forcée

Les candidats à la migration ont été gravement touchés par les fermetures de frontières et les restrictions aux voyages liées à la COVID-19. Comme indiqué précédemment, pratiquement tous les pays ont introduit des restrictions sous une forme ou une autre dès le début de la pandémie. Quatre grandes mesures interdépendantes ont eu pour effet de ralentir, voire d'arrêter, les migrations : a) les restrictions aux frontières ou leur fermeture ; b) la discontinuité des programmes de visa ; c) les mesures de quarantaine ; et d) la suppression des vols ou la réduction de leur nombre. La fermeture des frontières pour tous les voyageurs, sauf le personnel essentiel, a joué un rôle central dans l'arrêt de la mobilité. Des personnes ont été empêchées de quitter leur pays d'origine en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de sortie imposées par leur propre gouvernement, mais surtout à cause des restrictions d'entrée imposées par les pays de destination. Ces mesures ont été prises malgré les recommandations de l'OMS de ne pas appliquer de restrictions en matière de voyage, conformément au Règlement sanitaire international (RSI) établi par les États membres de l'OMS³⁴. Dans le RSI, la préférence est donnée à l'ouverture des frontières, et à la mise en place de contrôles seulement dans des circonstances bien précises³⁵, lorsque sont en jeu des questions de santé publique, mais aussi la sécurité nationale ou des situations d'urgence³⁶.

Le RSI est conforme au droit des droits de l'homme existant, qui prévoit le droit de quitter tout pays et de retourner dans son propre pays³⁷. La mise en œuvre de restrictions aux départs empêchant les propres ressortissants d'un État de le quitter revêt une importance historique particulière car, depuis la fin de la guerre froide et jusqu'à la pandémie de COVID-19, seuls quelques pays autoritaires avaient pris de telles mesures³⁸. Le droit de quitter son pays en vertu du droit international ne s'accompagne pas d'un droit correspondant d'entrer dans un autre pays, et la décision de laisser entrer la plupart des migrants (qui se traduit généralement par l'octroi de visas d'entrée) est prise au niveau de l'État, sur la base de relations bilatérales et compte tenu de considérations politiques, économiques et

34 Ferhani et Rushton, 2020. Le RSI actuel, tel qu'établi par les États membres de l'OMS, a été révisé après l'épidémie de SRAS. Le RSI consacre le concept de « sécurité sanitaire mondiale », et souligne que la sécurité de chaque État dépend de la sécurité de tous.

35 *Ibid.* ; Greenaway et Gushulak, 2017.

36 Chetail, 2020 ; Ponta, 2020.

37 Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme (Assemblée générale des Nations Unies, 1948) et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Assemblée générale des Nations Unies, 1966).

38 Czaika *et al.*, 2018.

autres³⁹. Selon le principe de non-refoulement, cela ne devrait pas s'appliquer aux réfugiés. Néanmoins, pendant la pandémie, les pays ont même refusé aux demandeurs d'asile l'entrée aux frontières terrestres et les ont repoussés vers les pays de transit. Il convient de noter que si des dérogations aux restrictions en matière de voyage étaient couramment accordées aux travailleurs essentiels sur la base de considérations économiques (par exemple, les travailleurs agricoles), peu d'exceptions de ce genre ont été faites sur la base de considérations relatives aux droits de l'homme⁴⁰.

De fait, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres personnes déplacées ont été touchés de manière disproportionnée par les restrictions de voyage. Dans le contexte de la pandémie, les demandeurs d'asile ont été régulièrement empêchés de déposer des demandes aux frontières. Par exemple, en avril 2020, des centaines de Rohingya sont restés en détresse dans le golfe du Bengale et la mer d'Andaman après que la Malaisie a refusé d'accueillir leurs bateaux, invoquant la crainte du virus⁴¹. De même, le long du littoral méditerranéen de l'Europe, les migrants ont été de plus en plus repoussés. Selon les analystes, si de telles pratiques existaient avant la COVID-19, la pandémie a été utilisée pour légitimer de telles opérations⁴². Dans certains pays, les restrictions de voyage ont entraîné une réduction de la migration irrégulière et des demandes d'asile⁴³. Ailleurs, des gouvernements ont invoqué des préoccupations liées au virus pour justifier non seulement la fermeture des frontières, mais aussi leur militarisation, ce qui a conduit à une hausse de la migration irrégulière et du trafic illicite de migrants⁴⁴. La vulnérabilité des migrants s'est accrue, en particulier en l'absence de mesures visant à protéger les populations vulnérables dans le contexte des déplacements humanitaires en cours⁴⁵. Les restrictions ont également limité l'accès aux biens publics de base, y compris les soins de santé, pour les migrants ayant une dépendance structurelle vis-à-vis des services publics des pays voisins du fait de la migration transfrontalière, comme cela a été le cas pour les Vénézuéliens vis-à-vis du système de santé public de la Colombie⁴⁶.

Dans le monde entier, des migrants se sont trouvés bloqués dans les pays de transit ou de destination pour des raisons qui vont au-delà des restrictions aux voyages internationaux. La perte d'emploi et de revenus, l'absence d'emploi, l'absence de vols, la perte de permis de séjour et le manque de moyens pour rentrer au pays sont autant de facteurs qui ont entravé la mobilité⁴⁷. De nombreux travailleurs migrants se sont retrouvés dans des logements surpeuplés, c'est-à-dire des environnements propices à la propagation rapide de la maladie, alors qu'ils étaient maintenus dans l'incertitude en attendant la réouverture de leur pays de destination⁴⁸, ou ont été soumis à de sévères restrictions de mouvement alors qu'ils vivaient dans des dortoirs pour travailleurs migrants avec peu ou pas de possibilité de rentrer chez eux⁴⁹. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 25 000 migrants se sont trouvés bloqués dans des centres de détention, sans autre choix que d'attendre la réouverture des frontières⁵⁰. Dans des pays d'Afrique du Nord comme la Libye, et dans des pays du Golfe, comme l'Arabie saoudite et le Yémen, les travailleurs migrants détenus ont été victimes de mauvais traitements et ont vécu dans des conditions insalubres⁵¹.

39 Stringer, 2004.

40 Chetail, 2020; Crawley, 2020; Gonzalez Morales, 2021.

41 OIM, 2020d; BBC, 2020.

42 Al-Jazira, 2020a; Crawley, 2020.

43 OCDE, 2020.

44 Freier *et al.*, 2021.

45 Ibid.; MMC, 2021; ONUDC, 2020.

46 Freier, 2020.

47 OIM, 2020l.

48 Institut de la Banque asiatique de développement *et al.*, 2021.

49 McDonald, 2021.

50 OIM, 2020l.

51 HCDH, 2020a.

Parallèlement, des flambées de COVID-19 ont été observées dans des camps ou des centres d'accueil de migrants aux États-Unis⁵², en Grèce, à Malte, en Allemagne et aux Pays-Bas⁵³. Dans certains pays, comme le Portugal, des personnes détenues dans des centres de détention pour migrants ont été libérées en raison de préoccupations de santé publique liées au risque de transmission plus élevé à l'intérieur de ces structures.

Retour et quarantaine

Des milliers de migrants qui avaient perdu leur emploi ou craignaient de le perdre se sont trouvés pris au piège par la fermeture des frontières, qui les a empêchés de rentrer chez eux. Dans les pays en développement, les populations retournant au pays comptaient notamment des travailleurs migrants qui s'étaient établis dans des pays de destination proches de leur pays d'origine, comme on l'a vu en Asie du Sud-Est lorsque des milliers de travailleurs migrants ont quitté la Thaïlande au début de la pandémie pour se rendre en République démocratique populaire lao, au Cambodge et au Myanmar⁵⁴.

De nombreux travailleurs migrants ont tenté d'échapper au virus ainsi qu'aux difficultés économiques car, en l'absence de protection sociale, ils risquaient de mourir de faim et de se retrouver sans abri s'ils ne rentraient pas dans leur pays d'origine (et s'ils perdaient leur emploi dans les pays de destination)⁵⁵. La pandémie a créé un tel désespoir que des migrants ont décidé de rentrer dans les pays qu'ils avaient fuis en raison de difficultés socioéconomiques. Cependant, tous n'ont pas réussi à retourner chez eux, que ce soit par leurs propres moyens ou dans le cadre de dispositifs de rapatriement parrainés par leur gouvernement. Par exemple, des milliers de travailleurs népalais se sont trouvés bloqués à différents points des 1 700 kilomètres de frontière avec l'Inde après qu'un confinement complet avait été imposé dans ce pays⁵⁶. Des tensions sont également apparues entre les pays de destination et les pays d'origine qui ne voulaient ou ne pouvaient pas organiser des vols de rapatriement⁵⁷. Dans certains cas, comme en République bolivarienne du Venezuela, les gouvernements ont même refusé d'accorder à leurs propres ressortissants un accès illimité au territoire national⁵⁸.

Plutôt que d'imposer des limitations générales à la mobilité et à la migration, certains pays ont opté pour une forme de contrôle plus ciblée et indirecte : la quarantaine. De nombreux États ont imposé des périodes d'isolement de 7 à 14 jours aux personnes arrivant de lieux à forte prévalence de la pandémie et qui pouvaient présenter un risque pour la population locale. Les régimes de quarantaine ont permis aux résidents de rentrer chez eux, par exemple, mais souvent moyennant un coût financier substantiel, ce qui, selon certains analystes, avait pour objectif de les dissuader de rentrer⁵⁹. Certains régimes de quarantaine ont été appliqués à des pays entiers, ce qui a provoqué le ressentiment des personnes originaires de régions de ces pays peu touchées par le virus, tandis que d'autres régimes ont été mis en œuvre à des niveaux infranationaux.

Dans certains pays, les migrants retournant chez eux ont été criminalisés. En République bolivarienne du Venezuela, le Gouvernement a d'abord poursuivi les personnes de retour en les considérant comme des «bioterroristes» coupables de transmettre le virus⁶⁰, puis a emprisonné ses propres citoyens qui tentaient de rentrer chez eux en

52 Center for Migration Studies of New York, 2020.

53 ECDC, 2020.

54 Thegumpanat, 2020.

55 OIM, 2020l.

56 Al-Jazeera, 2020b.

57 Les informations contenues dans ce paragraphe sont tirées de Cole, 2020.

58 OEA, 2020.

59 Taylor et Mills, 2020.

60 La Vanguardia, 2020.

contournant les points de passage frontalier officiels. De plus, au retour, les quarantaines obligatoires ont souvent été effectuées dans des conditions insalubres, dans certains cas sans accès à l'eau courante et aux services de soins de santé; les personnes de retour étaient souvent enfermées dans des structures publiques sans savoir quand elles seraient libérées. Ces situations s'apparentaient davantage à de la détention arbitraire qu'à des mesures de protection⁶¹.

Retour du Golfe – et maintenant ?

Le 7 mai, le Kerala retenait son souffle en attendant que le premier vol de rapatriement de la mission Vande Bharat atterrisse à l'aéroport international de Cochin en provenance d'Abou Dhabi. À 22 h 57, l'avion d'Air India a atterri sur la piste avec 177 Malayalis à son bord. Les caméras de télévision ont zoomé sur la sortie du terminal d'arrivée pour apercevoir le premier passager à franchir ces portes de verre. Quelle était son histoire? Cette personne avait-elle été licenciée par son entreprise, ou son visa de travail avait-il expiré? Souffrait-elle d'un problème médical antérieur ou s'agissait-il d'une femme enceinte? Avait-elle été testée positive au COVID-19? Quelle que soit la raison, elle devait évidemment être soulagée de rentrer.

C'était il y a deux mois.

Aujourd'hui, son sentiment de soulagement a été remplacé par quelque chose de plus inquiétant. La période de quarantaine obligatoire est terminée; la semaine d'auto-isolement volontaire est également terminée. Ce n'est pas le risque de mourir qui le préoccupe aujourd'hui. Il est confronté à une peur plus profonde et inquiétante : que va-t-il se passer maintenant ?

« Nous avons compris que les choses allaient empirer quand le versement de mon salaire a commencé à être retardé à partir du mois de février », explique Shelton Das, 36 ans, qui travaillait dans le service commercial d'une importante société immobilière à Doha. « Ma femme, qui est infirmière, attendait également son salaire de février. Une fois que la COVID-19 a frappé, sa clinique a réduit ses heures et ses jours de travail. C'était une excuse pour réduire son salaire. Mon entreprise a licencié cinq personnes dans la semaine qui a suivi. Nous étions coincés avec deux enfants âgés de 4 ans et demi et d'un an et demi, et nous hébergions également ma belle-mère. En avril, nous avions déjà réservé nos billets de retour pour l'été, mais ils ont été annulés sans remboursement. La deuxième fois, des amis et des proches restés au pays nous ont viré de l'argent. Je n'ai même pas eu le temps de vendre le véhicule que je possédais à Doha, alors j'en ai transféré la propriété à l'un de mes amis ».

Shelton vit actuellement avec ses parents, son frère aîné, sa famille et un jeune frère non marié, tous sous le même toit. « Où puis-je aller ? », se demande-t-il. Sa belle-famille les a soutenus pendant la phase de quarantaine en leur offrant une maison où loger. « Mais je ne peux pas compter sur l'un ou l'autre de nos parents pour soutenir ma famille. » Je dois rentrer chez moi ou réémigrer dans un autre pays. Je n'ai guère d'autre choix ici ».

Selon Irudaya Rajan, professeur au Centre d'études sur le développement à Trivandrum, ce n'est pas la première fois que des Malayalis non résidents de l'Inde vivant dans le Golfe sont contraints de rentrer chez eux. «L'invasion du Koweït par l'Iraq dans les années 1990, l'application de la loi Nitaqat en Arabie saoudite et les récessions à Dubaï sont autant de facteurs qui ont obligé de nombreux Malayalis à rentrer. En outre, le concept de « retour » est une évidence pour tous les Malayalis présents dans le Golfe. Contrairement à l'Occident, ces pays n'offrent pas de statut de résident permanent. Donc, même si quelqu'un y a travaillé pendant 30 ou 40 ans, il doit quand même rentrer dans son pays.»

Source : Extrait abrégé de George, 2020.

Une vulnérabilité accrue

Les travailleurs migrants qui sont restés dans leur pays de destination, et plus particulièrement les travailleurs peu rémunérés employés dans l'économie informelle et/ou dans des secteurs économiques fortement touchés par les confinements, ont souvent dû faire face à d'importantes difficultés économiques. Cela vaut particulièrement pour les migrants des pays en développement qui se retrouvent dans des pays de destination dépourvus de systèmes de protection sociale, comme c'est généralement le cas dans la région du Golfe et dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est⁶². Cette perte de revenus a eu des effets sur la qualité de vie de la population migrante sous différents aspects, tels que l'accès à un logement de qualité, mais également sur la possibilité d'envoyer des fonds à leur famille. En outre, les migrants (surtout les migrants en situation irrégulière) n'avaient pas accès aux prestations sociales, notamment de l'assurance maladie ou de l'assurance chômage⁶³. Les migrants irréguliers, en particulier, étaient exclus des services sanitaires ou craignaient de s'adresser aux hôpitaux ou aux établissements de santé par peur d'être placés en détention ou expulsés⁶⁴.

De plus, la xénophobie et, surtout, le racisme anti-asiatique ont augmenté dans le monde entier, certains médias, ainsi que des personnalités publiques et des groupes politiques faisant un amalgame entre les migrants et la propagation du virus⁶⁵. Dans de nombreux pays du monde, la haine et la discrimination à l'égard des migrants ont été exacerbées par la désinformation et les craintes associées à la pandémie de COVID-19. Depuis le début de la pandémie, de nombreux actes xénophobes, commis sur la base de l'origine nationale réelle ou supposée, ont été signalés⁶⁶. En mai 2020, le Secrétaire général des Nations Unies a dénoncé «une avalanche de haine et de xénophobie »⁶⁷ en évoquant les incidents liés à la COVID-19.

Tous ces problèmes ont eu des effets négatifs sur la santé mentale des migrants du monde entier. Comme indiqué plus haut, les populations migrantes ont généralement un accès restreint aux soins de santé, notamment aux services de santé mentale, alors qu'elles sont touchées par des facteurs de stress particuliers⁶⁸. Certains migrants sont en première ligne car ils travaillent dans des secteurs essentiels. Il s'agit à la fois de migrants hautement qualifiés (notamment dans le secteur des soins de santé) et de migrants peu qualifiés (par exemple, les auxiliaires de vie, les techniciens de surface dans les hôpitaux, les agents de sécurité et les travailleurs dans l'agriculture ou le commerce

62 Institut de la Banque asiatique de développement *et al.*, 2021.

63 Martin et Bergmann, 2020.

64 Zambrano-Barragán *et al.*, 2021.

65 HRW, 2020b.

66 HCDH, 2020b.

67 Secrétaire général des Nations Unies, 2020.

68 OIM, 2020e.

de détail, notamment les supermarchés). Les migrants plus vulnérables ont perdu leur emploi et sont sans abri ou contraints de vivre dans des lieux surpeuplés. De même, le statut irrégulier, l'absence de réseaux de soutien social de leur famille et de leurs amis, et la méconnaissance de la langue du pays de destination sont autant de facteurs qui aggravent la détresse émotionnelle des migrants. Les étudiants internationaux, qui sont souvent restés bloqués dans leur pays d'accueil après que leur établissement a adopté l'enseignement à distance, ont également été confrontés à des difficultés financières et émotionnelles. Dans les pays où les foyers d'étudiants ont été fermés pour cause de confinement, de nombreux étudiants internationaux ont dû trouver et payer un logement par leurs propres moyens, sans disposer de réseaux de soutien solides dans leur pays de destination⁶⁹.

Les conséquences à long terme de la COVID-19 pour la migration et la mobilité

Comme cela a été souligné dans la précédente section, l'immobilité forcée et les vulnérabilités qui découlent des changements radicaux de l'utilisation des pouvoirs d'urgence⁷⁰ constituent certains des effets les plus inquiétants de la pandémie sur les migrants, car ils engendrent un haut degré d'incertitude et d'instabilité qui persiste bien au-delà de la phase initiale de la pandémie de COVID-19. Certains commentateurs se demandent si ce que l'on appelle « l'ère de la migration » n'est pas en train de toucher à sa fin, la pandémie ayant renforcé certaines grandes tendances à long terme, comme le développement des approches autocratiques qui restreignent la diversité des populations et alimentent les sentiments anti-immigrants⁷¹. La multiplication des informations fausses et trompeuses (par exemple, les fausses nouvelles) concernant la COVID-19 – ce qu'on appelle la « désinfodémie »⁷² – a également mis en évidence l'émergence d'un tribalisme technologique utilisé pour saper et occulter délibérément les nombreux avantages de la migration à l'ère moderne⁷³, ce qui compliquera le rétablissement après la pandémie d'un environnement propice à la migration et à la mobilité.

Nous avons également constaté que les premiers effets de la pandémie varient fortement selon la place que l'on occupe dans le système mondial. Ainsi, du point de vue de la structure démographique, les taux de mortalité des populations âgées sont plus élevés que ceux des populations jeunes; les saisons, les conditions climatiques et la qualité de l'air sont des variables importantes; et les politiques et mesures mises en place par les pays sont d'une efficacité inégale. Sur le plan du contrôle de la migration et de la mobilité, tous ces facteurs ont joué un rôle important. Les récessions que connaissent certains pays de destination développés et la restructuration connexe de leur économie pourraient bien entraîner une baisse du nombre de migrants internationaux, ce qui aurait de profondes répercussions sur les pays d'origine. Si la COVID-19 a eu des conséquences économiques inégales selon les pays, il ne fait aucun doute qu'elle a restreint les flux migratoires. Les estimations les plus récentes de la population de migrants internationaux indiquent que la migration a été fortement perturbée, le nombre total de migrants dans le monde ayant diminué d'environ 2 millions par rapport aux tendances à long terme (avant la pandémie)⁷⁴. Dans cette optique, deux aspects auront probablement d'importantes conséquences à long terme sur la migration et la mobilité dans les années à venir : les incidences socioéconomiques et l'accroissement de la numérisation.

69 Beckstein, 2020.

70 Chetail, 2020; Ponta, 2020.

71 Gamlen, 2020; Castles et Miller, 1993; de Haas et al., 2020.

72 Le terme « désinfodémie » combine les notions de désinformation et de pandémie. Voir OMS et al., 2020.

73 Gyenes et Mina, 2018; McAuliffe et al., 2019.

74 DESA, 2021a.

Incidences socioéconomiques

Les incidences socioéconomiques à long terme de la COVID-19 sont potentiellement aussi importantes que les problèmes aigus de santé publique, et les mesures de riposte conçues pour les amortir figurent en bonne place dans les plans d'action internationaux et nationaux. On estime qu'environ 49 millions de personnes dans le monde pourraient basculer dans l'extrême pauvreté en 2020 à cause de la COVID-19⁷⁵. La pandémie a déjà mis en évidence et creusé les inégalités socioéconomiques préexistantes, y compris celles qui touchent les migrants, et elle aura également des répercussions sur leurs pays et communautés d'origine⁷⁶. Bien qu'ils aient contribué à la lutte contre la pandémie dans le monde entier⁷⁷, les migrants risquent d'être particulièrement touchés par le tassement des marchés du travail et la réduction des possibilités d'emploi.

En dépit des prévisions initiales d'une chute de 20 % des rapatriements de fonds internationaux (faites en avril 2020 par la Banque mondiale⁷⁸), les données annuelles montrent qu'au niveau mondial, ceux-ci n'ont que légèrement baissé (de 2,4 %) en 2020 par rapport à 2019, où ils s'étaient élevés à 719 milliards de dollars É.-U.⁷⁹. Les rapatriements de fonds ont fait preuve de résilience, certains couloirs affichant des volumes records. Quatre facteurs clés semblent expliquer cette évolution :

- a) Le passage des voies informelles à des voies formelles, car la COVID-19 a sérieusement impacté, voire fermé, des voies de rapatriement informelles, telles que le transport d'espèces par-delà les frontières, et favorisé la dématérialisation des flux de transfert de fonds⁸⁰;
- b) Le fait qu'en temps de crise, les migrants envoient davantage d'argent dans leur pays et leur communauté d'origine, lorsqu'ils le peuvent⁸¹;
- c) La « maturité » d'importants couloirs de migration, car les diasporas bien établies ont pu préserver des conditions économiques stables et réussi à continuer à envoyer de l'argent, contrairement à certains couloirs plus récents où les migrants au statut d'immigration et à la situation économique plus précaires ont plus de mal à constituer des réserves⁸²;
- d) La forte proportion de migrants parmi les travailleurs essentiels des pays touchés par le virus, qui a permis d'atténuer l'augmentation générale du taux de chômage des populations de travailleurs migrants⁸³.

La révision des projections mondiales porte à croire que les rapatriements de fonds informels, qui ne figurent pas dans les statistiques officielles, ont probablement été plus importants que ce que l'on imaginait auparavant⁸⁴. Ceci est corroboré par les résultats d'enquêtes menées auprès des ménages dans certains pays, qui font apparaître une baisse globale des rapatriements de fonds reçus pendant la pandémie de COVID-19 (les ménages ne faisant pas de distinction entre les voies formelles et informelles), bien que la part des voies de transfert formelles reste élevée⁸⁵. Ce constat est également étayé par le fait que certains pays (par exemple, le Mexique, le Bangladesh et le

75 Mahler *et al.*, 2020.

76 Crawley, 2020.

77 OIM, 2020f.

78 Ratha *et al.*, 2020.

79 Banque mondiale, 2021.

80 Bradbury *et al.*, 2021 ; Dinarte *et al.*, 2021 ; Jawaid, 2020.

81 Kalantaryan et McMahon, 2020.

82 En Amérique du Nord, par exemple, la diaspora kenyane a rapatrié des fonds bien plus importants que les migrants kényans vivant dans d'autres régions (Oucho, 2021). Voir également FIDA, 2021 ; Mandelman et Vilán, 2020.

83 Foresti, 2020 ; Oxford Business Group, 2020.

84 Banque mondiale, 2021.

85 Avdiu et Meyer, 2021.

Pakistan) affichaient des flux entrants record à la fin de 2020 en raison d'un recours accru aux voies formelles⁸⁶. Les répercussions sur les flux entrants n'ont toutefois pas été uniformes, les pays les plus durement touchés à court et moyen terme étant notamment ceux pour lesquels les rapatriements de fonds représentent une grande part du PIB (en Asie centrale, par exemple). En outre, les pays où les travailleurs migrants sont employés principalement dans des secteurs très touchés, tels que les voyages et le tourisme, ressentent davantage d'effets négatifs que d'autres. Cependant, il est important de noter que nous assistons à une évolution de certains couloirs de rapatriement de fonds (tels que ceux qui relient les États-Unis et le Royaume-Uni au Pakistan) qui, par nécessité, passent de voies informelles (par exemple, le transport d'espèces lors de voyages de retour) à des voies formelles utilisant les services de sociétés de transfert de fonds ou de banques⁸⁷. Ce n'est là qu'un exemple du rôle de catalyseur que la COVID-19 a joué dans la dématérialisation des transactions.

Une analyse des tendances à long terme des rapatriements de fonds internationaux, y compris les incidences récentes de la COVID-19, est proposée dans les chapitres 2 (au niveau mondial) et 3 (au niveau régional) du présent Rapport.

La numérisation complexe de la migration, notamment à l'aide de l'intelligence artificielle

À l'instar d'autres domaines clés, la migration internationale en tant que phénomène croissant depuis quelques années et décennies est de plus en plus touchée par la numérisation et les avancées technologiques connexes. Les études sur la migration ont permis de constituer un riche corpus de connaissances sur les incidences de la technologie à travers l'histoire⁸⁸.

Sur le plan des politiques et des pratiques en matière de migration, les États ont beaucoup investi ces dernières années (voire, parfois, ces dernières décennies) dans la numérisation et l'automatisation pour, entre autres, gagner en efficacité et gérer la forte hausse des volumes traités. La numérisation a influencé tous les aspects de la gestion des migrations, tels que la collecte et la diffusion d'informations, les systèmes de demande et de traitement des visas, les systèmes de gestion des frontières, la gestion de l'identité (par exemple, la biométrie) et les documents d'identité, l'appui à l'intégration et les programmes connexes, la vérification de l'intégrité, la conformité et la prévention de la fraude, ainsi que la réinstallation des réfugiés. Les mutations technologiques se faisaient déjà de plus en plus sentir avant la COVID-19, mais elles se sont fortement intensifiées pendant la pandémie, car les États, les secteurs d'activité et les sociétés ont dû s'adapter rapidement.

Dans le même temps, nous assistons à une utilisation de plus en plus intensive de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la migration. Bien que l'IA ait été de plus en plus utilisée pour gérer les migrations depuis au moins les années 1990, initialement dans les systèmes de délivrance des visas et de traitement des procédures aux frontières puis, progressivement, d'un bout à l'autre du cycle migratoire (voir le chapitre 11 du présent Rapport), la pandémie a intensifié la course aux solutions d'IA face à la crise de la COVID-19. Ce constat est particulièrement évident dans le contexte de la santé publique et de ses aspects liés à la mobilité. Des outils numériques de recherche des contacts, de surveillance des populations et de suivi des quarantaines ont rapidement été élaborés, avec toutefois des niveaux d'efficacité nettement différents quant à la mise en œuvre des politiques, grâce aux progrès récents de l'apprentissage automatique dans des domaines tels que la reconnaissance faciale et l'analyse biométrique. Les conséquences de ces outils pour le respect de la vie privée pendant et après la pandémie suscitent un vif intérêt parmi les chercheurs et les décideurs⁸⁹.

86 OIM, 2021b.

87 Dinarte et al., 2021 ; Iqbal, 2020 ; OIM, 2020g ; OIM, 2021b.

88 La révolution industrielle, par exemple, a donné naissance, au Royaume-Uni, aux «lois sur la migration» de Ravenstein à la fin du 19^e siècle (Ravenstein, 1885).

89 Humer et Taylor, 2020 ; Privacy International, 2020.

Les migrants eux-mêmes utilisent les nouvelles technologies de manière innovante. Des études récentes ont été consacrées au domaine de l'information et des communications et à la manière dont les migrants, les migrants potentiels, leur famille et leurs réseaux utilisent les TIC dans le domaine de la migration (y compris les transferts d'argent par téléphone mobile)⁹⁰. L'intérêt porté aux TIC et aux migrants a été renforcé lors des migrations massives survenues en 2015-2016 vers et à travers l'Europe, au cours desquelles les migrants ont eu largement recours aux applications en ligne⁹¹.

Le recours accru aux solutions numériques suscité par la pandémie, tandis que les États, les secteurs d'activité, les communautés et les migrants eux-mêmes devaient s'adapter rapidement à l'isolement physique et à l'immobilité, a soulevé des difficultés mais a également ouvert des possibilités et permis des efficacies. D'un côté, la numérisation accrue améliore l'accès à des plateformes virtuelles où l'on peut travailler, étudier et socialiser, ainsi que la diffusion d'informations en temps réel. Les plateformes numériques permettent de diffuser toutes sortes de contributions et d'expériences de façon inclusive; on peut citer, par exemple, les efforts déployés par les Nations Unies et d'autres entités multilatérales pour lutter contre la pandémie, la multiplication des plateformes d'information en ligne sur la COVID-19, les webinaires, conférences en ligne et ateliers virtuels consacrés à la COVID-19, ainsi que l'augmentation des réunions et initiatives virtuelles quotidiennes qui transcendent les divisions géographiques. D'un autre côté, de nombreux groupes de migrants, y compris ceux qui ont été déplacés, font face à des difficultés telles que l'augmentation des capacités technologiques de surveillance par les États, les inégalités d'accès aux solutions et initiatives numériques (ce qu'on appelle la fracture numérique), ainsi que la nécessité croissante pour les personnes de bien connaître les outils numériques dans la vie de tous les jours. En outre, des éléments portent à croire que les États et les entreprises se tournent de plus en plus vers l'automatisation et l'IA dans des secteurs clés, tels que l'agriculture et l'aide sociale, afin de minimiser les risques et de réduire les coûts de main-d'œuvre dans le monde de l'après-COVID-19 (et en prévision de la prochaine pandémie majeure).

Les migrations stratégiques du futur et la COVID-19 : est-il trop tôt pour faire des prévisions?

La COVID-19 est apparue à un moment de bouleversements profonds dans le monde, où des systèmes, des normes et des hypothèses en place depuis des décennies sur la sécurité, la politique et l'économie étaient déjà remis en question^a. Pour se faire une idée de ce à quoi les systèmes de migration et de mobilité pourraient ressembler à l'avenir, il importe de les placer dans le cadre d'un changement systémique plus vaste qui déterminera, en les facilitant ou en les contrariant, les réponses des gouvernements et des acteurs non étatiques. S'il est trop tôt pour déterminer les principales caractéristiques de la migration dans les décennies à venir, et la mesure dans laquelle ces systèmes ont été remodelés par la COVID-19, trois grandes transformations géopolitiques et technologiques occupent une place centrale dans l'analyse stratégique des migrations du futur (pour plus d'informations, voir le chapitre 1 du présent Rapport) :

- a) Les progrès technologiques réalisés depuis 2005, qui ont donné lieu à ce que l'on appelle la « quatrième révolution industrielle », modifient profondément le fonctionnement des systèmes sociaux, politiques et économiques à l'échelle mondiale^b;
- b) La concurrence accrue entre les États, qui se traduit par des tensions géopolitiques accrues et par une érosion de la coopération multilatérale^c;
- c) L'intensification de l'activité humaine néfaste à l'environnement, qui se traduit par une surconsommation, une croissance économique non durable, un épuisement des ressources, l'effondrement de la biodiversité et le changement climatique^d.

90 Metykova, 2010; Nedelcu, 2013.

91 McAuliffe, 2016; Sanchez, 2018; Zijlstra et van Liempt, 2017.

Les mutations technologiques se faisaient déjà de plus en plus sentir avant la COVID-19, mais elles se sont intensifiées pendant la pandémie, notamment en ce qui concerne la migration et la mobilité. L'accroissement de la concurrence entre États clés (qui met en jeu davantage d'États encore) complique la coopération internationale dans le cadre des mécanismes multilatéraux^e; toutefois, la finalisation et la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières témoignent de l'importance de la migration pour la grande majorité des États^f. Si la COVID-19 a perturbé l'activité humaine dans des domaines clés (par exemple, les transports et les voyages), ce qui a permis à l'environnement de récupérer quelque peu^g, cela pourrait ne pas durer, et l'activité humaine pourrait retrouver son niveau d'intensité une fois la pandémie terminée, ce qui annulerait les gains environnementaux dus à la pandémie.

a Muggah et Goldin, 2019.

b Friedman, 2016 ; Schwab, 2016.

c Menon, 2015.

d PNUE, 2019.

e Natalegawa, 2020.

f Newland et al., 2019.

g Arora et al., 2020.

Conclusion

Un an après que l'OMS a déclaré l'état de pandémie à la mi-mars 2020, le bilan des incidences de la COVID-19 montre à quel point la migration et la mobilité ont été perturbées, et à quel point ces perturbations ont été durables. La COVID-19 n'a pas seulement fait des millions de victimes dans le monde, elle a aussi changé notre vie quotidienne. Aucune communauté n'a été épargnée par la pandémie mais, pour les migrants et les personnes déplacées ou faisant partie d'un groupe très mobile de travailleurs ou de voyageurs avant la COVID-19, la probabilité d'avoir été directement touchés par la pandémie est particulièrement élevée. Outre les effets sur la santé, beaucoup de personnes se sont retrouvées piégées dans l'immobilité et le chômage, sans garantie de ressources ni autre protection sociale. Du fait de la COVID-19, des populations migrantes ont été bloquées à grande échelle, et certaines ont connu le dénuement le plus complet, la détention et les abus.

Les voyages internationaux ne sont plus considérés comme allant de soi par ceux qui, auparavant, pouvaient se rendre dans presque n'importe quel endroit du monde⁹². Les détenteurs de passeports « puissants » permettant de se rendre sans visa dans de nombreux pays du globe n'ont pas pu voyager, car beaucoup d'États figuraient sur des listes des « pays à haut risque » et leurs ressortissants étaient interdits d'entrée dans d'autres pays. L'impossibilité de voyager, la perte de revenus et le degré élevé d'incertitude qu'ont connu beaucoup de personnes dans les pays à revenu élevé donnent une idée de ce qu'était la vie quotidienne de nombreux pauvres dans le monde avant la pandémie⁹³. Le fait que certaines des personnes les plus marginalisées de nos sociétés ont été aussi les plus essentielles en temps de crise devrait faire ressortir davantage encore les inégalités systémiques et croissantes engendrées par des systèmes économiques, fiscaux et sociaux déséquilibrés⁹⁴. Reste à savoir si ces expériences susciteront l'empathie nécessaire pour éclairer les mesures visant à « reconstruire en mieux ». En fin de compte, notre modèle de consommation croissante de voyages pourrait se révéler non durable.

Il est évident que les incidences de la COVID-19 et leurs conséquences varieront fortement selon les pays. C'est ce qui ressort des études de cas menées au niveau national dans chacune des six régions des Nations Unies (voir l'appendice B). Ces études de cas montrent qu'au cours de la première année de la pandémie, la COVID-19 a mis les systèmes de migration à rude épreuve (en particulier pour ce qui est de la régulation de la mobilité) et a eu sur les migrants, y compris les populations déplacées, des incidences très variables qui s'expliquent par le contexte et l'histoire socioéconomiques, géographiques et politiques sous-jacents avant la pandémie. Celle-ci est loin d'être terminée, et de nouvelles difficultés apparaissent, qui découlent du déploiement de la vaccination, de l'apparition de nouveaux variants virulents, ainsi que de la lassitude et de l'impatience du public face aux mesures de lutte contre la COVID-19 en cours. Et pourtant, cette première année nous a montré que le virus a massivement perturbé la migration et les migrants dans le monde entier, tout en nous obligeant à déployer beaucoup d'efforts pour déterminer la façon d'en mesurer les impacts afin d'éclairer la prise de décisions face à ce qui était (et demeure) une urgence sanitaire mondiale en évolution rapide.

Pour ce qui est de la perturbation des systèmes de migration et de mobilité et des populations migrantes à l'échelle mondiale, l'analyse de la première année de la pandémie a mis en évidence les éléments suivants :

- Le recours aux pouvoirs spéciaux a provoqué des perturbations majeures d'un bout à l'autre du cycle migratoire car, dès le début de la pandémie, les pays ont **mis entre parenthèses les normes auparavant largement**

92 Voir, par exemple, le Henley Passport Index (Henley & Partners, 2019).

93 McAuliffe et Bauloz, 2020 ; McAuliffe et al., 2017.

94 Crawley, 2020 ; Hickel, 2020.

acceptées et considérées comme les pierres angulaires de la mobilité internationale. Le droit de quitter son pays (y compris pour des raisons de protection) et le droit d'y revenir ont tous deux été mis à néant; le principe de non-refoulement, qui est l'un des fondements des droits de l'homme au niveau mondial, a été sévèrement mis à l'épreuve ou mis de côté, y compris par certains des premiers architectes du système de protection internationale⁹⁵. D'un côté, le désir de revenir à «la normale» d'avant la pandémie, quand les voyages, la délivrance de visas et la gestion des frontières et de la migration se faisaient sur des bases prévisibles, est manifeste dans de nombreuses régions du monde, en particulier celles qui dépendent fortement d'un haut niveau de mobilité, comme les destinations touristiques internationales. La réouverture des services et des bureaux de gestion de la migration et la levée des interdictions totales ou strictes de voyager sont soigneusement examinées dans le contexte des nouveaux variants et des programmes de vaccination. D'un autre côté, l'accélération de la numérisation et le développement rapide des technologies à l'appui d'une automatisation accrue laissent penser que, pour certains travailleurs migrants, il n'y aura pas de retour à la normale car les entreprises et les pouvoirs publics cherchent à développer la numérisation à des fins d'efficacité, de réactivité et d'atténuation des risques, ce qui réduit la nécessité de recourir aux travailleurs migrants.

- Selon des hypothèses antérieures concernant la forte mobilité au sein des systèmes migratoires, y compris la fourniture de biens et de services essentiels, **la mondialisation devrait se poursuivre à long terme de même que les inégalités omniprésentes qui sont profondément ancrées dans les sociétés modernes du monde entier.** Les cadres et les obstacles structurels qui façonnent les schémas migratoires, ainsi que l'exploitation des travailleurs migrants ces dernières années et décennies, ont été exposés au grand jour pendant les premières phases de la pandémie, au cours desquelles de nombreux pays industrialisés ont dû faire en sorte que des dérogations à l'interdiction de voyager soient accordées à certains des travailleurs internationaux les plus marginalisés (par exemple, les travailleurs migrants saisonniers). Pour les pays d'origine, l'ampleur des besoins d'assistance consulaire de leurs ressortissants travaillant et vivant à l'étranger a mis en évidence la rapidité avec laquelle les travailleurs migrants peuvent être en situation de vulnérabilité, notamment dans les pays qui n'offrent que peu ou pas de protection sociale aux étrangers. Cette situation a ajouté aux difficultés des pays qui s'efforçaient d'enrayer la propagation du virus sur leur territoire tout en répondant aux besoins de leurs ressortissants de l'étranger. Contrairement aux prévisions, certains pays d'origine ont enregistré des niveaux record de rapatriements de fonds, car les migrants et la diaspora se sont tournés vers les voies de transfert numérique formelles pour aider les familles restées au pays pendant la crise, ce qui montre à quel point les flux de main-d'œuvre internationale et les rapatriements de fonds façonnent les sociétés et les économies.
- La pandémie a **également mis en lumière les dures réalités de la migration forcée, des déplacements et de l'action humanitaire.** Si les dérogations aux interdictions de voyage accordées aux travailleurs essentiels sont devenues des éléments clés dans de nombreux contextes politiques nationaux, il est rare que les personnes en quête de protection aient bénéficié de mesures similaires. Les frontières sont restées fermées et, dans certains pays, les expulsions ont été rendues possibles par le recours aux pouvoirs d'exception sur la base de préoccupations sanitaires. Dans d'autres pays, cependant, des mesures telles que la mise en œuvre de programmes de régularisation de masse, la libération de personnes placées en détention par les services d'immigration et l'élargissement de l'accès aux soins de santé indépendamment du statut migratoire ont mis en évidence la primauté de la santé publique pour des populations entières.

95 Au moment de la rédaction du présent rapport, par exemple, les États-Unis continuaient d'appliquer le Titre 42, qui autorise l'expulsion de non-ressortissants pour des raisons d'urgence sanitaire.



ADRIAN KITIMBO
AMANDA LUCEY
MEHARI TADDELE MARU

6

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ : FACTEURS DE STABILITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET DE MIGRATIONS SÛRES¹

Introduction

Au début de 2020, alors que la COVID-19 commençait à se propager dans le monde, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a appelé à un cessez-le-feu mondial, engageant tous les belligérants à «faire taire les canons» et à se concentrer sur la lutte contre une pandémie qui n'avait épargné aucun pays². Il reconnaissait ainsi qu'en dépit de la crise sanitaire mondiale en cours, l'insécurité, la violence et les conflits continuaient de ravager de nombreux pays dans le monde, avec des conséquences catastrophiques pour des millions de personnes.

Outre le nombre de morts, de blessés et de biens détruits, conséquence tragique des conflits, beaucoup de personnes vivant dans ces contextes sont aussi souvent forcées de quitter leur maison, leur communauté, voire leur pays, en quête de sûreté et de sécurité. Rien qu'en 2020, on comptait 26,4 millions de réfugiés et 4,1 millions de demandeurs d'asile dans le monde³. La même année, on estime que 48 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison d'un conflit et de la violence, soit un chiffre sans précédent⁴. Ce phénomène n'est en aucun cas nouveau. Ces dix dernières années, le nombre de personnes déplacées du fait d'un conflit armé, de violences et d'autres formes de persécution a augmenté de plus de 100 %⁵, tandis que, dans le même temps, la paix dans le monde s'est détériorée⁶. Les conflits sont aujourd'hui responsables de l'accroissement des besoins humanitaires dans le monde et, d'ici à 2030, on estime que les deux tiers de la population la plus pauvre de la planète pourraient vivre dans des sociétés en proie à une forte insécurité, à des conflits et à la violence⁷. À ce jour, près de 86 % des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays en développement⁸.

Les conflits empêchent en outre de nombreux pays d'avancer sur la voie du développement, au point d'éroder les progrès réalisés par le passé. Face à cette réalité, la nécessité de s'attaquer aux causes et aux dynamiques sous-jacentes des conflits et de promouvoir des sociétés plus pacifiques est devenue une préoccupation prioritaire de la communauté internationale, comme en témoignent plusieurs processus et documents mondiaux, notamment les objectifs de développement durables, dont la cible 16, par exemple, engage les États à promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces⁹.

1 Adrian Kitimbo, Chargé de recherche, OIM; Amanda Lucey, Chef de projet, Institute for Justice and Reconciliation ; Mehari Taddele Maru, Professeur, Migration Policy Centre de l'Institut universitaire européen.

2 Nations Unies, 2020.

3 HCR, 2021.

4 IDMC, 2021.

5 *Ibid.*

6 IEP, 2020.

7 Banque mondiale, 2020.

8 HCR, 2021.

9 Voir l'objectif de développement durable 16, DESA, s.d.

Si, incontestablement, les conflits se sont multipliés ces dernières années, certains pays demeurent bien moins touchés par l'instabilité, les conflits et la violence et jouissent d'un degré de paix et de sécurité plus élevé. Ces pays et leurs habitants ont globalement un plus haut niveau de développement humain, y compris la prospérité économique, et risquent beaucoup moins de faire l'expérience de formes de migration dangereuses ou de déplacements en raison d'un conflit. Par exemple, les personnes venant de pays stables et plus riches sont très mobiles et, pour la plupart, n'ont pas à prendre la décision déchirante d'entreprendre ou non une migration irrégulière au péril de leur vie, comme c'est le cas de nombreuses personnes originaires de pays fragiles et moins avancés. Ceci n'est pas fortuit : les personnes venant de sociétés développées et pacifiques disposent d'un éventail de solutions de migration et de mobilité sûres plus large que celles qui vivent dans des contextes plus fragiles, où les possibilités sont bien plus limitées. Dans une certaine mesure, l'accès à des voies migratoires régulières dépend non seulement du niveau ou du statut économique d'un pays et des relations de ce dernier avec la communauté internationale dans son ensemble, mais aussi de son niveau de sécurité, de prospérité et de stabilité¹⁰. La «loterie de la naissance» fait que les personnes originaires de pays moins pacifiques et sous-développés sont plus désavantagées lorsqu'il s'agit d'accéder à des possibilités de migration et de mobilité sûres (voir le chapitre 7 du présent rapport pour une analyse des tendances migratoires à l'aune de l'indice de développement humain)¹¹.

Récemment, des accords internationaux, tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte mondial sur les migrations) et le Pacte mondial sur les réfugiés, ont été élaborés en réponse à cette réalité et à ces problèmes. En plus d'engager les États à réduire les facteurs négatifs et structurels de la migration, comme les conflits, la violence et le changement climatique, le Pacte mondial sur les migrations insiste sur la nécessité de soutenir les voies de migration régulières, dont ont particulièrement besoin les personnes vivant dans des pays en proie à un conflit et au sous-développement et qui, souvent sont forcées d'entreprendre un voyage irrégulier et dangereux¹². Pour sa part, le Pacte mondial sur les réfugiés vient compléter les efforts déployés par les Nations Unies dans domaines tels que la migration, la paix et la sécurité, la prévention des conflits et la consolidation de la paix¹³. De plus, en considération du nombre toujours plus grand de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde, il vise à renforcer la coopération afin de répartir les responsabilités en matière d'accueil et d'aide aux réfugiés du monde entier¹⁴.

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit notre examen des liens entre la paix, la sécurité, le développement et la migration. S'appuyant sur les éléments factuels et les travaux de recherche existants, le présent chapitre analyse les interactions entre conflit, instabilité, insécurité, développement et migration, en montrant que l'instabilité ou les conflits ont une incidence néfaste sur le développement et qu'ils contribuent aux déplacements forcés, aux demandes d'asile et aux migrations dangereuses. Nous irons au-delà de ces liens évidents et bien documentés pour montrer comment la migration peut contribuer à la stabilité et au développement et ainsi atténuer les conditions menant à la migration irrégulière et aux déplacements forcés.

La section suivante donne un bref aperçu du contexte et des principaux concepts pertinents pour notre étude. Elle est suivie d'une analyse des liens entre la paix, la sécurité, la migration et le développement, fondée sur des données et des informations récentes tirées d'indices clés, notamment l'indice mondial de la paix (GPI), l'indice de développement humain (IDH) et l'indice des États fragiles. Nous examinerons en outre des initiatives, des réponses et des difficultés actuelles en matière de paix et de sécurité, avant de formuler des conclusions.

10 McAuliffe *et al.*, 2017.

11 *Ibid.*

12 Nations Unies, 2019.

13 HCR, 2018.

14 Newland *et al.*, 2019.

Corrélation entre la paix, la sécurité et le développement

La paix, la sécurité et le développement sont des notions complexes qu'il convient de préciser avant de pouvoir les manier et examiner leurs articulations. Traditionnellement, la paix est définie comme l'absence de guerre, de conflit ou de violence dans un pays ou entre des pays¹⁵.

Toutefois, cette conceptualisation (paix négative) est depuis longtemps contestée car jugée insuffisante pour saisir pleinement ce qu'implique la paix. Il est largement admis que celle-ci comprend aussi un ensemble de facteurs qui la consolident (paix positive), parmi lesquels la justice, les droits de l'homme et la responsabilité¹⁶. Le sens du mot «sécurité» a évolué avec le temps, s'éloignant de l'accent traditionnellement mis sur la sécurité de l'État. De nouveaux concepts, tels que la «sécurité humaine», tentent de rassembler et de relier des aspects du développement, des droits de l'homme et de la sécurité nationale¹⁷.

Ces trois notions – paix, sécurité et développement – n'ont pas toujours été considérées comme corrélées. Avant la fin de la guerre froide, les milieux politiques comme universitaires estimaient qu'elles étaient distinctes¹⁸. La situation a changé à la fin de la guerre froide et à la lumière d'un nouveau contexte politique dans les années 1990¹⁹. Depuis, il est communément admis que les pays dans lesquels les conflits et la violence sont monnaie courante tendent aussi à obtenir des résultats insuffisants en ce qui concerne plusieurs dimensions du développement socioéconomique²⁰ et inversement : de faibles niveaux de développement socioéconomique sont associés à des niveaux élevés d'insécurité et de conflit. De plus, il est devenu de plus en plus manifeste qu'en encourageant la paix et la sécurité on favorise le développement, et que le développement semble également renforcer la stabilité²¹.

En effet, les liens entre la paix, la sécurité et le développement sont largement reconnus sur la scène internationale du développement, comme en témoigne, par exemple, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui dispose qu'«il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable». L'objectif de pérennisation de la paix²², fondé sur les objectifs de développement durable (ODD), souligne l'importance d'un développement inclusif et durable pour prévenir les risques de conflit violent²³. Dans l'intervalle, l'émergence du concept du «triple lien» – à savoir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix – traduit aussi un effort visant à rendre comprendre des corrélations entre ces trois domaines et à garantir une cohérence accrue des mesures mises en œuvre pour répondre aux divers besoins des personnes et réduire les vulnérabilités tout en renforçant la paix²⁴. En outre, ce concept reconnaît que la pérennisation de la paix sous-tend la réalisation de tous les ODD²⁵.

15 Voir Galtung, 1969; Höglund et Kovacs, 2010.

16 Diehl, 2016.

17 Voir Igbuzor, 2011; Hussein *et al.*, 2014.

18 Hussein *et al.*, 2014.

19 *Ibid.*

20 Voir, par exemple, Collier *et al.*, 2003.

21 Martínez-Solimán, 2017; Stewart *et al.*, 2011; Déclaration de Genève, 2010.

22 La pérennisation de la paix repose sur deux résolutions jumelles inédites adoptées en 2016, dont l'objectif est de pérenniser la paix «à tous les stades du conflit, et dans toutes ses dimensions», tout en veillant à la prévention «du déclenchement, de l'intensification, de la poursuite et de la récurrence des conflits» (Ponzio, 2018).

23 Nations Unies, 2018.

24 Caparini et Reagan, 2019.

25 ECOSOC, s.d.

Si, de toute évidence, la paix et la sécurité ne sont pas les seuls facteurs qui sous-tendent la croissance économique et le développement²⁶, il est néanmoins largement admis qu'elles contribuent dans une large mesure à un environnement propice à la prospérité. De récents travaux de l'Institute for Economics and Peace, par exemple, montrent que dans les pays moins pacifiques, non seulement l'instabilité économique est plus grande, mais les résultats macroéconomiques sont aussi moins bons²⁷. De fait, au cours des 60 dernières années, la croissance du PIB par habitant dans les pays très pacifiques a été presque trois fois plus forte que dans les pays moins pacifiques²⁸. D'autres études empiriques sur les liens entre la prospérité et la paix ont conclu que celle-ci non seulement créait un « environnement propre » à permettre une prospérité économique, mais aussi qu'elle avait un effet « mécanique » sur elle, et qu'il existait une corrélation positive claire entre les deux²⁹.

Plus récemment, une étude et une analyse visant à établir les articulations entre les 17 ODD ont constaté l'existence d'une forte corrélation positive entre l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) et l'ODD 8 (travail décent et croissance économique)³⁰. Ces articulations vont au-delà de la croissance et apparaissent dans d'autres dimensions du développement. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les pays dont les niveaux de paix et de stabilité sont plus élevés obtiennent généralement de meilleurs résultats qui sont en conflit. De fait, les pays touchés par un conflit ont vu leur niveau de pauvreté augmenter au fil des ans³¹. La paix, la justice et des institutions efficaces sont étroitement corrélées à d'autres dimensions clés du développement, telles que l'« éducation de qualité »³². De plus, les pays capables de créer des sociétés résilientes grâce à un développement inclusif et durable risquent moins de sombrer dans des crises telles que des conflits, preuve que la paix, la sécurité et le développement se renforcent mutuellement³³. Il convient de noter que certaines analyses ont remis en question ces liens, suggérant que les éléments attestant les corrélations entre insécurité et sous-développement sont plus probants que ceux attestant la corrélation entre paix et développement³⁴, car plusieurs pays pacifiques affichent de faibles niveaux de développement.

26 Dans ce chapitre, le terme « développement » désigne à la fois la croissance économique et le développement humain, étant entendu que même si la croissance économique ne va pas toujours de pair (ou n'est pas corrélée de manière positive) avec différentes dimensions du développement telles que l'éducation et l'augmentation du revenu par habitant, elle reste un élément important qui contribue à la prospérité économique, comme l'affirme l'ODD 8, dans le sens où une croissance économique durable et inclusive peut favoriser le progrès, créer des emplois décents pour tous et améliorer les conditions de vie.

27 IEP, 2020.

28 IEP, 2018.

29 Ho et Dinov, 2013.

30 Fonseca *et al.*, 2020.

31 Hong, 2015.

32 Fonseca *et al.*, 2020.

33 Banque mondiale, 2018a.

34 Denney, 2013.

Conflits, déplacements forcés et migration irrégulière

S'il existe une quantité non négligeable de travaux de recherche sur la manière dont les conflits et la violence peuvent mener à des migrations irrégulières en l'absence de voies de protection, nos connaissances sont plus limitées sur la façon dont la paix et la sécurité sont corrélées à la migration. Nous devons comprendre plus en profondeur cette équation positive : comment la paix et la sécurité sont-elles liées à la migration internationale? La littérature spécialisée sur la manière dont la paix et la sécurité non seulement minimisent les déplacements forcés et les migrations irrégulières, mais permettent aussi des migrations plus régulières, sûres et prévisibles est relativement rare. Cependant, étant donné la multiplication des conflits et de la violence au cours des dernières années³⁵, il n'est surprenant que les études et analyses disponibles portent, dans leur immense majorité, sur les migrations et les déplacements dus à des conflits, qui ont dévasté la vie de millions de personnes. En effet, si les conflits et la violence ne sont pas seuls à contribuer aux déplacements et à la migration irrégulière, ils comptent néanmoins parmi les facteurs les plus importants.

Une somme considérable d'études et d'autres informations factuelles montrent comment les guerres, les conflits et la violence constituent des menaces pour la vie des personnes, forçant nombre d'entre elles à partir ou à fuir leur foyer³⁶. Rien qu'en 2020, des millions de personnes se trouvaient dans des situations de déplacement interne dues à un conflit ou à la violence dans près de 60 pays et territoires, qui étaient pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire³⁷. Ces dernières années, des recherches ont fait apparaître qu'un ensemble de facteurs, dont les conflits, l'instabilité politique et l'insécurité économique, sous-tendent la forte hausse du nombre de ceux qui tentent de gagner l'Europe par des voies irrégulières, notamment pendant la « crise européenne des migrants » en 2015³⁸. Il convient toutefois d'ajouter que parmi les personnes arrivées en Europe par des voies irrégulières, beaucoup ont ensuite été reconnues comme des réfugiés. Les travaux de recherche montrent que les conflits et les persécutions ont été les principales raisons pour entreprendre un voyage de migration irrégulière invoquées par la majorité des Afghans, Érythréens, Iraquiens, Somaliens, Soudanais et Syriens entrés de manière irrégulière en Europe en 2015 et 2016³⁹. Cette dynamique n'est pas propre aux personnes qui entrent irrégulièrement en Europe. La récente hausse des arrivées irrégulières aux États-Unis d'Amérique de personnes originaires du « Triangle Nord » – El Salvador, le Honduras et le Guatemala – a elle aussi été largement attribuée à la forte insécurité et aux niveaux de violence sans précédent orchestrés par des gangs et d'autres organisations criminelles⁴⁰. Cependant, il convient de souligner que les conflits et la violence n'expliquent pas tout; la migration irrégulière est un processus complexe qui repose souvent sur divers de facteurs, notamment d'ordre socioéconomique et politique⁴¹. Le nombre limité de possibilités de migration régulière offertes aux personnes qui se trouvent dans des contextes fragiles et à faible revenu, par exemple, est un autre déterminant important de la migration irrégulière⁴².

35 Voir l'appendice A sur les tendances et les facteurs de conflit.

36 Voir, par exemple, Schmeidl, 1997; Castles, 2006; Hayes *et al.*, 2016; Adhikari, 2013.

37 IDMC, 2021.

38 Cummings *et al.*, 2015.

39 Aksoy et Poutvaara, 2019.

40 Carlson et Gallagher, 2018; Clemens, 2017; MSF, 2017.

41 McAuliffe et Koser, 2017; de Haas, 2011; Jayasuriya, 2014.

42 McAuliffe *et al.*, 2017; Triandafyllidou *et al.*, 2019.

Définitions clés

Migration irrégulière

Mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination.

Migration régulière

Migration effectuée en conformité avec la législation du pays d'origine, de transit et de destination.

Déplacement forcé

Mouvement de personnes ayant été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets.

Source : OIM, 2019a.

Deux expériences de la migration

L'accès aux voies de migration régulières reste extrêmement inégal, les ressortissants de certains pays bénéficiant de possibilités de migration et de mobilité bien plus grandes que ceux d'autres pays. Cet écart – entre ceux qui ont accès à la migration régulière et ceux qui n'y ont pas accès – est imputable à plusieurs facteurs, notamment d'ordre socioéconomique, politique et sécuritaire. Contrairement aux ressortissants de pays à faible revenu et politiquement instables, les citoyens de pays plus privilégiés qui sont politiquement stables et économiquement prospères, peuvent souvent voyager sans visa ou, quand un visa est exigé, ont plus de chances d'obtenir un visa⁴³. Comme le soulignent certaines analyses, les personnes qui n'ont pas besoin de visa sont généralement considérées comme « souhaitables » et présentant un risque faible, tandis que celles venant de contextes plus fragiles sont perçues comme présentant un risque accru – souvent lié à un dépassement du délai de séjour ou à la sécurité – et sont considérées comme « indésirables », de sorte qu'il leur est demandé d'obtenir un avant d'entrer sur le territoire⁴⁴.

Les premiers travaux de recherche sur les restrictions de visa concluent, après avoir analysé la manière dont ces contrôles perpétuent les inégalités d'accès à l'étranger, que pour les détenteurs de passeports des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le monde semble à portée de main, avec relativement peu de restrictions. En revanche, pour les détenteurs de passeport de pays pauvres et autoritaires, caractérisés par un passé de conflits politiques violents, les voyages restent soumis à des restrictions sévères⁴⁵. Une étude distincte sur les programmes d'exemption de visa constate que ces dispositifs ont fortement augmenté depuis la fin des années 1960, mais qu'ils n'ont pas profité à tous⁴⁶. Les pays non membres de l'OCDE, en particulier les pays fragiles et sous-développés d'Afrique, ont non seulement été exclus de l'extension de ces programmes d'exemption, mais ont aussi vu leur liberté de circulation reculer entre 1969 et 2010⁴⁷. C'est ce que montrent l'indice des passeports Henley et le *Global Mobility Report* de 2020 : si le nombre de pays qu'une personne peut

43 McAuliffe et al., 2017; Neumayer, 2005.

44 Neumayer, 2005.

45 Ibid.

46 Mau et al., 2015.

47 Ibid.

visiter sans obtenir un visa au préalable a fortement augmenté dans le temps, cette évolution a été surtout portée par les pays à revenu élevé, ceux à faible revenu restant statiques⁴⁸. De plus, les États en situation de conflit ont vu leurs résultats en la matière se détériorer nettement ces dix dernières années, des pays comme le Yémen et la République arabe syrienne étant en queue du classement en matière de passeport⁴⁹.

D'autres analyses récentes sur l'octroi du visa B aux États-Unis viennent confirmer ces dynamiques et montrent que les ressortissants de pays pauvres ont moins de chances d'obtenir un visa de court séjour que ceux de pays riches⁵⁰. Lorsque le produit intérieur brut (PIB) du pays d'origine d'un migrant potentiel augmente, le taux de refus de visa diminue. Les coûts afférents à une demande de visa mettent en évidence des tendances similaires, avec de grandes disparités dans le monde⁵¹. En effet, les prix des visas appliqués aux citoyens de pays politiquement instables et pauvres sont bien plus élevés que ceux imposés aux ressortissants de pays plus riches et stables. Selon certains, cette situation dissuade un peu plus encore les citoyens de certains pays de migrer vers des pays riches par des voies régulières⁵².

Le Pacte mondial sur les migrations, qui est le cadre le plus complet en matière de coopération sur les questions de migration internationale, répond en partie à l'insuffisance de voies de migration régulières et aux inquiétudes accrues suscitées par les migrations dangereuses et irrégulières. La lutte contre la migration irrégulière est un élément clé de la réalisation de l'objectif général du Pacte visant à parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cet instrument établit des responsabilités communes, par exemple celle de «faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en réduisant l'incidence et les répercussions négatives de la migration irrégulière grâce à la coopération internationale »⁵³. Plusieurs engagements au titre du Pacte sur les migrations ont un effet direct sur la migration irrégulière, comme l'engagement de veiller «à ce que le désespoir et la dégradation de leur situation ne poussent pas [les migrants] à recourir à la migration irrégulière pour aller faire leur vie ailleurs» (objectif 2). Le Pacte mondial sur les migrations vise aussi à «assurer la sécurité des États, des communautés et des migrants, et à faciliter les mouvements transfrontaliers de personnes réguliers et sûrs, tout en prévenant les migrations irrégulières »⁵⁴ (objectif 11). Surtout, conformément à l'objectif 5, les États s'engagent à «faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples »⁵⁵.

Comprendre les liens entre la paix, la fragilité, la migration et le développement

Les migrations internationales de ressortissants de pays pacifiques et économiquement prospères sont, dans leur grande majorité, sûres, ordonnées et régulières. En revanche, les migrations entreprises par de nombreux citoyens de pays à faible revenu et précaires risquent davantage d'être dangereuses et irrégulières, et sont souvent provoquées par une crise⁵⁶. Près de la moitié de tous les migrants internationaux originaires de pays à faible revenu étaient

48 Henley & Partners, 2020.

49 *Ibid.*

50 Zhou, 2020.

51 Recchi *et al.*, 2020.

52 *Ibid.*

53 Nations Unies, 2019.

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*

56 DESA, 2021.

des demandeurs d'asile ou des réfugiés⁵⁷. Depuis quelques années, des mouvements massifs et des déplacements forcés dans des contextes à faible revenu et fragiles sont à l'origine de certains des afflux les plus importants dans plusieurs pays à revenu élevé. Par exemple, les migrations massives à destination de l'Europe en 2015/2016 ou les récents mouvements d'ampleur au départ des pays du « Triangle Nord », en Amérique centrale, vers les États-Unis concernaient des ressortissants de pays politiquement instables et en développement qui, pour la plupart, voyageaient de manière irrégulière.

Le tableau I illustre certaines de ces dynamiques et montre comment la paix et la fragilité sont corrélées au développement et aux déplacements forcés.

Tableau 1. Paix mondiale, fragilité des États, développement humain et déplacements forcés (sélection de pays)

Pays (classés par PIB)	Indice mondial de la paix, classement de 2021	Indice des États fragiles, classement de 2021	Indice de développement humain, classement de 2019	Réfugiés et demandeurs d'asile (pays d'origine), 2019	Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits et violence), 2020
Islande	1	177	4	10	
Nouvelle-Zélande	2	176	14	67	
Autriche	6	166	18	33	
Canada	10	171	16	192	
Singapour	11	165	11	116	
Japon	12	161	19	162	
Norvège	14	178	1	21	
Suède	15	172	7	41	
Australie	16	170	8	40	
Allemagne	17	167	6	242	
Bhoutan	22	96	129	7 219	
Royaume-Uni	33	150	13	259	
Costa Rica	39	149	62	1 033	
Botswana	41	122	100	344	
Sierra Leone	46	45	182	14 151	5 500
Uruguay	47	158	55	455	
Chili	49	144	43	2 792	
France	55	159	26	222	
République de Corée	57	159	23	854	
République dominicaine	82	107	88	4 806	

57 Ibid.

Pays (classés par PIB)	Indice mondial de la paix, classement de 2021	Indice des États fragiles, classement de 2021	Indice de développement humain, classement de 2019	Réfugiés et demandeurs d'asile (pays d'origine), 2019	Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits et violence), 2020
Bangladesh	91	39	133	83 583	427 000
Chine	100	95	85	283 451	
Côte d'Ivoire	103	28	162	71 815	308 000
Bolivie (État plurinational de)	105	73	107	1 923	
Guatemala	111	59	127	170 668	242 000
Thaïlande	113	87	79	3 918	41 000
Ouganda	114	24	159	19 136	1 000
Myanmar	131	23	147	1 096 724	505 000
Éthiopie	139	11	173	276 393	2 060 000
Mexique	140	90	74	127 137	357 000
Colombie	144	61	83	152 008	4 922 000
Nigéria	146	12	161	426 013	2 730 000
Mali	148	19	184	175 730	326 000
Fédération de Russie	154	74	52	97 133	1 100
Libye	156	17	105	23 034	278 000
Somalie*	158	2		868 351	2 968 000
Iraq	159	20	123	574 121	1 224 000
Soudan du Sud	160	4	185	2 193 685	1 436 000
République arabe syrienne	161	3	151	6 782 383	6 568 000
Yémen	162	1	179	54 904	3 635 000
Afghanistan	163	9	169	2 833 569	3 547 000
Être en tête de classement signifie	Pays très pacifique	Pays très fragile	Niveau de développement humain très élevé		
Être en queue de classement signifie	Pays peu pacifique	Pays très peu fragile	Niveau de développement humain faible		

Sources : Indice mondial de la paix 2020 (IEP, 2020); indice des États fragiles 2020 (Fund for Peace, 2021); indice de développement humain 2019 (PNUD, 2020); réfugiés et demandeurs d'asile (HCR, 2021); personnes déplacées (IDMC, 2021).

Note : La Somalie n'a pas été classée selon l'indice de développement humain.

Le tableau I fait apparaître plusieurs aspects essentiels. Tout d'abord, les pays en tête de l'indice mondial de la paix (GPI) sont généralement aussi en tête l'indice de développement humain (IDH), qui est une mesure composite des résultats obtenus par les pays dans plusieurs dimensions, dont la santé, l'éducation et un niveau de vie décent. Bien qu'il existe des exceptions, puisque des pays comme la Sierra Leone, le Bhoutan et le Botswana arrivent relativement en tête du classement pour le GPI mais ont un IDH faible, la tendance générale semble néanmoins indiquer qu'un développement humain élevé va de pair avec un niveau de paix élevé.

Ensuite, les pays qui se trouvent en queue de classement de l'indice des États fragiles, et sont donc plus stables, semblent avoir des niveaux de développement humain élevés, alors que ceux qui sont très fragiles sont, dans presque la totalité des cas, associés à un IDH faible. Toutefois, il apparaît aussi que les pays stables ou peu fragiles n'ont pas tous un niveau de développement humain élevé. En d'autres termes, la stabilité coexiste parfois avec un IDH faible, ce pourrait laisser penser que la stabilité est un facteur nécessaire mais non suffisant au développement.

Enfin, les pays en tête de l'indice mondial de la paix génèrent moins de réfugiés et de demandeurs d'asile et comptent moins de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit, voire aucune. En 2019, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de pays comme Singapour, la Suède, le Chili ou la République de Corée contrastait fortement avec le nombre de ceux venant de pays moins pacifiques comme le Myanmar, l'Éthiopie, le Yémen ou le Soudan du Sud. Cette réalité est particulièrement criante dans des pays comme la République arabe syrienne où, en raison du conflit prolongé, plus de la moitié de la population se trouve toujours déplacée⁵⁸. Si l'on regarde en détail les pays d'accueil de la plupart des réfugiés et demandeurs d'asile, on constate également cette tendance : alors que ceux-ci représentent seulement 3 % environ de l'ensemble des migrants internationaux présents dans des pays à revenu élevé, ce chiffre passe à 50 % dans les pays à revenu faible⁵⁹, notamment parce que plusieurs d'entre eux se trouvent à proximité de pays en situation de conflit et qu'ils continuent de supporter l'essentiel du fardeau de l'accueil de l'immense majorité des réfugiés. Ce contraste saisissant entre les pays pacifiques à revenu élevé et les pays plus fragiles et moins développés se reflète aussi dans le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit. Sans surprise, peut-être, les pays moins pacifiques comptent beaucoup plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit : en 2020, des pays comme le Soudan du Sud, l'Afghanistan et la Somalie en ont enregistré des millions, alors que des pays plus stables, comme l'Uruguay, le Japon et le Botswana, n'en ont enregistré aucune⁶⁰. Ces observations viennent confirmer que la paix et la sécurité non seulement favorisent le développement, mais aussi contribuent à des mouvements de population moins précaires.

Bien que le nombre de travailleurs migrants ne figure pas dans le tableau I, leur répartition entre régions et catégories de revenu montre comment des pays pacifiques et économiquement prospères stimulent la migration par choix, qui est régulière et plus prévisible. Par exemple, si le nombre de migrants internationaux venant de pays à revenu faible comme de pays à revenu élevé a augmenté ces 20 dernières années, cette croissance a été largement due à des déplacements forcés dans la première catégorie de pays, alors que dans la seconde, elle est essentiellement le fait de travailleurs migrants⁶¹. Ceci est particulièrement vrai dans l'Union européenne, où les personnes sont extrêmement mobiles, souvent en raison de facteurs liés au travail, tels que l'emploi et des salaires plus élevés⁶². Les pays à revenu élevé restent les principales destinations des travailleurs migrants : en 2019, sur les

58 HCR, 2021.

59 DESA, 2021.

60 IDMC, 2021.

61 DESA, 2021 ; Kelly *et al.*, 2018.

62 *Ibid.*

169 millions de travailleurs migrants dans le monde, 67,7 % étaient employés dans ces pays, tandis que seulement 3,6 % l'étaient dans des pays à revenu faible⁶³. Les travailleurs migrants présents dans des pays à revenu élevé étaient principalement concentrés en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest (près de 24 %) et en Amérique du Nord (environ 22 %)⁶⁴.

Stabilisation communautaire et prévention des déplacements forcés

Face à l'augmentation des conflits ces dernières années⁶⁵, les efforts de promotion de la paix et de la stabilité revêtent une importance accrue. Dans le cadre de diverses initiatives et approches de consolidation de la paix, des organisations internationales se sont tout particulièrement efforcées de lutter contre les facteurs de conflit et de violence et d'empêcher des pays auparavant en situation de conflit de sombrer à nouveau dans une crise. L'adoption d'idées telles que le «triple lien» par différentes organisations traduit ces efforts, puisque ce concept vise à «mieux répondre aux besoins immédiats des personnes touchées par un conflit ainsi qu'à s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises prolongées»⁶⁶. Des organisations telles que l'OIM s'emploient régulièrement aux côtés d'autres organismes des Nations Unies à contribuer aux divers efforts de consolidation de la paix déployés à l'échelle du système, qui portent sur les aspects des crises relatifs à la mobilité et la pérennisation de la paix⁶⁷. Ces mesures s'intéressent à des domaines essentiels, tels que les relations entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil; un soutien aux gouvernements en matière électorale afin d'élargir l'accès des migrants aux processus électoraux dans leur pays d'origine; la prévention de l'extrémisme violent, consistant notamment à apporter un soutien aux jeunes à risque et à fournir des services psychosociaux de prévention et de relèvement; et, surtout, la stabilisation communautaire⁶⁸.

La stabilisation communautaire est une approche non coercitive qui vise à rétablir la stabilité au niveau communautaire ou local dans des contextes touchés par une crise. Elle est aujourd'hui au cœur des efforts de consolidation de la paix car on considère de plus en plus qu'elle contribue de manière déterminante à la sortie de crise à l'échelle communautaire, tout en posant les fondements de solutions durables⁶⁹. Cette approche semble découler du concept plus vaste de «stabilisation». Si ce terme n'a pas de définition universelle, certains analystes des conflits le définissent comme suit : «les efforts visant à mettre un terme à des troubles sociaux, économiques et politiques et à reconstruire, y compris ceux mis en œuvre pour établir ou rétablir des institutions qui promeuvent l'autonomie, le développement social et économique et la sécurité, revêtent une importance fondamentale pour la réalisation d'objectifs politiques avant, pendant ou après un conflit»⁷⁰. D'autres chercheurs soulignent que même en l'absence d'une définition commune, il est clair que l'application de ce concept est de plus en plus limitée à plusieurs activités et objectifs réalistes et concrets, et vise moins à promouvoir la démocratie ou à édifier des États libéraux⁷¹. Certains

63 OIT, 2021.

64 *Ibid.*

65 Voir l'appendice A sur les tendances et les facteurs de conflit.

66 Interpeace, s.d.a

67 OIM, 2020.

68 OIM, s.d.a

69 Grundy et Zingg, 2020; OIM, 2020. Une solution durable est mise en place «lorsque des personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide ni de protection spécifique liées à leur déplacement et qu'elles jouissent des droits de l'homme sans discrimination du fait de leur déplacement.» Voir, par exemple, Comité permanent interorganisations, 2010.

70 Bensahel *et al.*, 2009.

71 Pedersen *et al.*, 2019.

analystes estiment que la stabilisation est ancrée dans le lien entre l'insécurité, le sous-développement et la fragilité, et qu'elle «problématise l'instabilité comme procédant d'une gouvernance faible et de la pauvreté, de sorte qu'elle y répond en conséquence »⁷².

Dans le contexte des migrations et des déplacements forcés, la stabilisation communautaire vise à la fois à réduire «la probabilité d'une apparition (ou réapparition) de crises et de déplacements forcés» et à renforcer «la résilience au niveau communautaire face à de futures influences déstabilisatrices »⁷³. Grâce à la stabilisation communautaire, des organisations telles que l'OIM cherchent à «aider les gouvernements, les États et les communautés confrontés à des bouleversements socioéconomiques et politiques pendant et après une crise à établir ou à rétablir la stabilité et la sécurité, à prévenir de nouvelles migrations forcées, à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement durable »⁷⁴.

L'approche de la consolidation de la paix fondée sur la stabilisation communautaire mobilise de nombreux secteurs et diverses initiatives pour lutter contre les facteurs d'insécurité et d'instabilité. Celles-ci consistent, entre autres, à appuyer les capacités de gouvernance locales, à améliorer l'accès et la fourniture de services essentiels tels que l'éducation, l'eau et la santé, et à régler les différends. Pour que la stabilisation communautaire soit couronnée de succès et qu'elle soit durable, il faut que les communautés se l'approprient et la prennent en main, et qu'elles aient les moyens, ainsi que les populations vulnérables telles que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de jouer un rôle à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets⁷⁵. La stabilisation communautaire s'est montrée particulièrement efficace en tant qu'approche de la consolidation de la paix, non seulement parce qu'elle associe les communautés et populations locales touchées aux efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité, mais aussi parce qu'elle est adaptable, permettant de répondre à des besoins et problèmes particuliers et évolutifs dans des contextes fragiles ou de crise⁷⁶. Des programmes de stabilisation communautaire ont été mis en œuvre dans plusieurs États en proie à des crises liées à des conflits, notamment, tout récemment, au Tchad⁷⁷, en Iraq⁷⁸ et en Somalie⁷⁹. De plus, ces initiatives peuvent être et ont été mises en place non seulement dans des communautés, mais aussi le long des routes de transit et dans les zones d'installation des migrants. Toutefois, il convient de souligner que, si la stabilisation communautaire a pris de l'importance dans les efforts de consolidation de la paix, il peut être difficile de la viser ou de la mettre en œuvre dans certains contextes, en particulier dans ceux qui sont fortement touchés par une émigration irrégulière massive ou risquent de connaître ce phénomène. La stabilisation communautaire se prête à une mise en œuvre à l'échelle micro car elle suit une approche localisée. Mais d'autres interventions sont nécessaires à l'échelle macro car bon nombre de conflits et de problèmes d'insécurité actuels qui sont à l'origine de migrations irrégulières et de déplacements forcés se situent à cette échelle. En d'autres termes, il faut mettre en œuvre des interventions tant mondiales/régionales que locales.

72 Carter, 2013.

73 Grundy et Zingg, 2020.

74 OIM, 2016.

75 OIM, s.d.b.

76 OIM, 2016.

77 OIM, 2020.

78 OIM, 2019b.

79 Grundy et Zingg, 2020.

Liban : Établir des relations entre les réfugiés et les communautés d'accueil à la faveur d'activités de stabilisation communautaire

Dans différentes régions du monde, l'action de l'OIM est axée sur l'établissement de relations entre des groupes, en particulier les populations déplacées et les communautés d'accueil, afin d'apaiser les tensions et de prévenir les incidents violents alimentés, entre autres, par des différences supposées et un dénuement relatif. Un tel travail est notamment mené au Liban, où sont accueillies de nombreuses personnes déplacées originaires de la République arabe syrienne.

Au fil des ans, les services élémentaires se sont révélés insuffisants pour répondre aux besoins des communautés locales et de la population déplacée. L'intégration des jeunes réfugiés est particulièrement difficile dans le nord du pays, où les communautés de réfugiés sont accusées par les communautés d'accueil d'être responsables de la criminalité en hausse et de la dégradation accrue de l'environnement.

Entre 2017 et 2019, l'OIM a mis en œuvre dans le pays un projet financé par le Gouvernement du Canada visant à réduire les tensions en promouvant une culture de collaboration constructive dans le cadre d'activités telles que la remise en état de routes et des campagnes de nettoyage. Ce projet a aussi renforcé les capacités permettant aux autorités locales et à la société civile d'être mieux à même de faire face aux tensions et de les apaiser. Les bénéficiaires ont fait savoir que toutes ces activités avaient permis aux communautés d'étendre leurs réseaux et de construire de nouvelles relations avec les membres de communautés différentes. Il a été relevé que les relations ainsi établies avaient débouché sur un nouveau regard porté sur d'autres groupes et contribué ainsi à une réduction des tensions.

Source : Extrait abrégé de Lukunka et Grundy, 2020.

Les migrants : Acteurs de la paix et de la sécurité

Le discours sur la participation des diasporas à la consolidation de la paix était souvent centré sur le rôle négatif de leurs membres sur le plan de la paix et de la sécurité. Ceux-ci étaient souvent accusés d'alimenter les conflits, d'attiser les tensions, voire de menacer la sécurité de leur pays d'origine⁸⁰. Cependant, ce type de discours ne rend pas pleinement compte de la diversité des diasporas ou n'a qu'une portée limitée du fait de l'accent mis sur des éléments insignifiants au sein de ces communautés⁸¹. Avec le temps, ces positions ont évolué, et les diasporas sont de plus en plus considérées comme des acteurs clés des efforts de consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit. Plus particulièrement, leur connaissance des coutumes et traditions locales et leur compréhension profonde des conflits en cours constituent un avantage comparatif pour les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes d'aide⁸². Leurs vastes réseaux transnationaux et leur capacité de mobilisation d'importantes ressources financières leur permettent aussi d'avoir un impact positif dans leur pays d'origine⁸³.

80 Nordien, 2017; Toivanen et Baser, 2019.

81 Féron et Lefort, 2019.

82 Nordien, 2017.

83 Osman, 2008.

Un nombre croissant de travaux de recherche et d'analyses s'intéressent aux diverses façons dont les migrants contribuent à la paix⁸⁴. L'une d'elles est le militantisme au sein des diasporas, par exemple en faisant campagne contre un conflit en cours et en s'exprimant sur le sujet, en le faisant connaître et en attirant l'attention sur les problèmes qui se posent dans les pays d'origine. Les activités de la diaspora irlandaise aux États-Unis dans les années 1980 et 1990 ont été souvent citées comme un exemple réussi d'activités de communication et de pression en faveur d'une mobilisation politique des pays de destination et de résidence afin d'accélérer les processus de paix dans leur pays d'origine ou de culture⁸⁵. Les efforts mis en œuvre par divers autres groupes de la diaspora, tels que le militantisme politique des migrants zimbabwéens au Royaume-Uni en faveur de réformes socioéconomiques et politiques dans leur pays d'origine, sont également bien documentés⁸⁶.

ONG sud-soudanaises dirigées par des réfugiés et consolidation de la paix dans des camps de réfugiés en Ouganda

L'Ouganda accueille près de 900 000 réfugiés sud-soudanais ayant fui la guerre civile qui a éclaté en 2013. Avant la création d'un gouvernement d'unité en 2020, des retards dans la mise en œuvre des accords de paix signés en 2015 et en 2018 ont mis à mal les perspectives de retour des réfugiés au Soudan du Sud, mais ils ont aussi alimenté les activités de sensibilisation, d'éducation et de consolidation de la paix mises en œuvre par les réfugiés eux-mêmes dans les camps. Refusant de compter uniquement sur les dirigeants politiques et les institutions internationales, des acteurs de la société civile ont fait le choix stratégique de concentrer l'essentiel de leurs efforts sur le terrain pour tenter de construire proactivement «le Soudan du Sud que nous voulons», en commençant dans les camps en Ouganda.

Sensibiliser les populations de réfugiés aux processus politiques visés par l'accord de paix de 2018 est une priorité absolue pour la société civile sud-soudanaise présente en Ouganda. Grâce à des séances d'information et à des ateliers organisés dans les camps, où l'accès à l'information et à Internet est souvent limité, des organisations dirigées par des réfugiés ont présenté en détail l'accord et permis aux participants d'exprimer librement leurs points de vue sur le processus de mise en œuvre, y compris leurs doutes et leurs déceptions. Lorsque cela est possible, les organisateurs relaient ces informations aux décideurs.

Mais le travail des groupes sud-soudanais en Ouganda ne se limite pas aux négociations de haut niveau et aux accords de paix, ou à la sensibilisation des populations réfugiées à la teneur de ces processus. Grâce au financement international, les initiatives de consolidation de la paix menées sur le terrain visent à inculquer des compétences en matière de résolution non violente des conflits et à combattre les stéréotypes ethniques à la faveur de dialogues et de spectacles interculturels, et dans le cadre de projets dont l'objectif est d'atténuer les discours haineux.

Extrait abrégé de Gatkuoth et Leter, 2020.

Outre leurs activités de militantisme et de sensibilisation, les migrants facilitent les processus de paix – soit en qualité de négociateurs, soit en tant que participants actifs aux pourparlers –, dans lesquels ils jettent des ponts et favorisent un dialogue constructif. Leur connaissance du contexte peut aider les médiateurs à déterminer les diverses parties à un conflit et permet parfois d'inciter ces groupes à prendre part aux négociations⁸⁷. Des études

84 Freitas, 2012; Turner, 2008; Leung *et al.*, 2017.

85 Vanore *et al.*, 2015.

86 Kuhlmann, 2010.

87 Vanore *et al.*, 2015.

ont montré qu'ils contribuent de manière importante à instaurer un climat de confiance entre les parties à un conflit, et qu'ils jouent un rôle important de médiation⁸⁸. La diaspora afghane, par exemple, reste très active dans les processus de paix menés dans son pays, notamment en organisant et en participant à des pourparlers de paix⁸⁹. Des migrants de plusieurs pays, tels que la Somalie ou le Soudan, apportent également d'importantes contributions aux processus et négociations de paix dans leur pays d'origine⁹⁰. Ces efforts peuvent s'étendre à des domaines tels que la justice transitionnelle, secteur dans lequel ils peuvent et ont favorisé des processus de paix et de réconciliation⁹¹. Les contributions des migrants à la consolidation de la paix consistent également à rétablir et à créer des institutions clés, telles que des organismes chargés de la diaspora⁹², qui n'existent pas ou ont été affaiblies durant le conflit⁹³. En plus de participer à des discussions et d'élaborer des documents d'orientation et des textes de loi fondamentaux susceptibles de déterminer l'avenir politique d'un pays⁹⁴, des migrants sont retournés dans leur pays pour y gérer des programmes de cohésion communautaire et sociale, pour occuper des postes clés au sein du gouvernement ou pour se lancer en politique, comme cela a été notamment le cas en Lettonie et au Bénin⁹⁵.

Les contributions des migrants à la consolidation de la paix les plus documentées sont peut-être celles liées à la reconstruction et au développement après un conflit. Comme déjà évoqué dans ce chapitre, de même que la paix est un facteur de développement essentiel, de même le développement est fondamental pour pérenniser la paix. Les contributions des migrants au développement, notamment au développement des pays qui se relèvent d'un conflit, ne datent pas d'hier, et elles sont étudiées depuis plusieurs dizaines d'années. Les rapatriements de fonds, par exemple, ont fait l'objet de nombreuses études qui montrent que ceux-ci non seulement soutiennent les familles et les communautés locales, mais constituent aussi d'importants actifs économiques au niveau macro, puisqu'ils représentent une part conséquente du PIB de certains pays⁹⁶. Comme le fait apparaître la figure 1 ci-après, dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, les rapatriements de fonds dépassent à la fois l'aide publique au développement et l'investissement étranger direct⁹⁷ – voir le chapitre 2 du Rapport pour une analyse des tendances mondiales en matière de rapatriements de fonds internationaux.

88 *Ibid.*

89 Schlein, 2019.

90 Brinkerhoff, 2011.

91 Haider, 2014; Wiebelhaus-Brahm, 2016.

92 Schöfberger, 2020.

93 Vanore *et al.*, 2015.

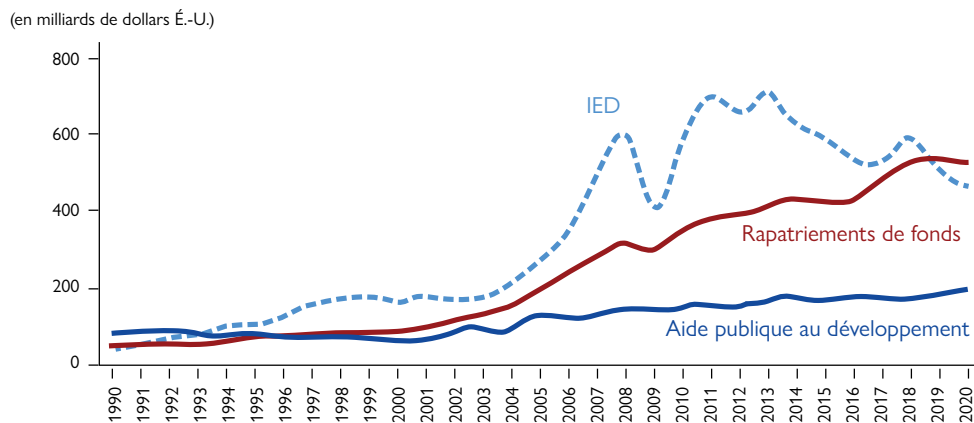
94 *Ibid.*

95 BBC, 2019.

96 McAuliffe *et al.*, 2019.

97 Banque mondiale, 2021a.

Figure 1. Rapatriements de fonds, investissement étranger direct (IED) et aide publique au développement à destination des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, 1990-2020



Source : Banque mondiale, 2021a.

Par ailleurs, des éléments d'information font apparaître que pour les populations vivant dans certains contextes, tels que des difficultés économiques, une crise ou un risque de conflit, une augmentation des rapatriements de fonds peut réduire le risque de conflit⁹⁸. D'autres soutiennent que les rapatriements peuvent diminuer les incitations à la guerre civile en période de difficultés économiques en permettant de répondre aux besoins des citoyens en matière de bien-être lorsque les États ne sont pas en mesure de le faire⁹⁹. Dans le droit fil de ces constatations, certains chercheurs ont montré qu'en réduisant la pauvreté et en consolidant le revenu moyen et le capital humain, les rapatriements de fonds découragent et dissuadent la violence et, ce faisant, atténuent les conflits sociaux et civils violents¹⁰⁰. En d'autres termes, lorsque leurs perspectives économiques s'améliorent, les individus ont tendance à s'adonner à la violence¹⁰¹. Même dans les pays déjà en proie à un conflit, les rapatriements de fonds semblent jouer un rôle bénéfique, en contribuant à la désescalade des hostilités. Des travaux relativement récents qui se sont posés la question de savoir si les rapatriements de fonds peuvent « acheter la paix » ont pu démontrer l'existence d'un effet causal sur l'incidence et la poursuite d'un conflit, car les rapatriements de fonds réduisent ou modifient les incitations à participer à une guerre civile¹⁰². Il importe toutefois de garder à l'esprit que les rapatriements de fonds ne sont pas toujours associés à des activités qui promeuvent la paix ou atténuent les conflits. Des travaux de recherche ont ainsi établi un lien entre ces contributions et l'appui à des groupes armés ou des mouvements rebelles¹⁰³. Certains ont aussi mis en évidence l'incidence négative des rapatriements de fonds sur la qualité de la gouvernance d'un pays, allant jusqu'à abaisser la participation civique et, par conséquent, la qualité des institutions¹⁰⁴. Outre les rapatriements de fonds, les autres contributions des migrants au développement, tels que les investissements dans des obligations-diaspora, l'innovation et l'entrepreneuriat, les stocks de capital humain

98 Regan et Frank, 2014.

99 *Ibid.*

100 Hassan et Faria, 2015.

101 *Ibid.*

102 Batu, 2019.

103 Brinkerhoff, 2011.

104 Abdih et al., 2008.

(notamment les retours au pays avec des connaissances, des aptitudes et une expertise nouvelles et spécialisées) et le comblement des pénuries de main-d'œuvre restent extrêmement importantes pour la consolidation de la paix¹⁰⁵. En outre, les « rapatriements sociaux » des migrants, ou les idées, valeurs et pratiques qu'ils apportent avec eux¹⁰⁶, peuvent « contribuer à des attitudes locales plus réceptives aux processus de consolidation de la paix »¹⁰⁷.

Conclusion

D'importants efforts internationaux ont été déployés ces dernières années pour favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Pacte mondial sur les migrations, adopté par la plupart des États Membres des Nations Unies en 2018, en constitue l'aboutissement et une étape importante. Comme ce chapitre l'a mis en évidence, la migration par choix, qui est sûre et plus prévisible, est en réalité la norme pour les ressortissants de nombreux pays qui affichent des niveaux de paix et de stabilité élevés. Notre propos était de permettre une meilleure compréhension des articulations entre la paix, la sécurité, le développement et la migration, et de présenter un point de vue qui est souvent absent des discussions sur les mouvements de population.

Nous n'ignorons pas, ni ne méconnaissons, certains des déterminants négatifs de la migration, notamment les conflits et la violence. Il serait impossible d'étudier la façon dont la paix et la sécurité contribuent à des mouvements de population plus prévisibles sans chercher à savoir comment l'absence de paix et de sécurité entrave, voire empêche, le type de migration auquel nous aspirons tous. Bien plutôt, en plus de montrer comment les conflits et le sous-développement donnent lieu à des déplacements forcés et à des migrations irrégulières, notre objectif et contribution principale consiste à mettre en lumière la façon dont la paix et la sécurité sous-tendent, et même conditionnent, des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Les migrations irrégulières et les déplacements forcés restent d'importants sujets de préoccupation pour les gouvernements du monde entier. Les histoires et les images déchirantes de migrants qui subissent des violences ou meurent au cours de voyages de migration irréguliers, ainsi que la forte augmentation des déplacements dus à des conflits et à la violence continuent de faire la une de l'actualité internationale. Malgré la pandémie de COVID-19, de nombreuses personnes ont continué d'entreprendre des traversées périlleuses de la Méditerranée et de la mer Rouge, au cours desquelles des centaines ont perdu la vie ou ont disparu. Alors que le monde reste aux prises avec ces catastrophes humanitaires et que de nombreux acteurs, dont des responsables politiques, examinent les moyens de répondre à ces tragédies et de les empêcher, il convient de se demander comment et pourquoi les ressortissants de certains pays sont moins touchés par ces événements et jouissent d'une mobilité internationale bien plus grande, sans avoir à vivre les mêmes expériences traumatisantes.

Le présent chapitre répond à ces questions en démontrant que la paix et la sécurité sont des facteurs clés qui permettent de comprendre ces dynamiques migratoires et les différences d'expérience. La paix et la sécurité non seulement permettent des mouvements de population plus prévisibles et moins caractérisés par des déplacements forcés, mais jouent en outre un rôle de premier plan dans la croissance économique et le développement qui, à leur tour, réduisent la migration irrégulière et le risque que des pays ne sombrent dans un conflit. Les éléments d'information portent à croire qu'il y a bien moins de déplacements et de migrations irrégulières dus à des conflits dans les pays très pacifiques et économiquement prospères. Par ailleurs, il apparaît clairement que les ressortissants

105 McAuliffe *et al.*, 2019.

106 Levitt, 1998.

107 Vanore *et al.*, 2015.

de ces pays, contrairement à ceux des États instables et fragiles, jouissent d'un bien meilleur accès aux voies de migration régulières.

Il est essentiel de s'attaquer aux facteurs de conflit et de violence sous-jacents si l'on veut bâtir et préserver des sociétés pacifiques et stables et, ce faisant, favoriser des migrations sûres. Ce chapitre a mis en lumière certaines initiatives concrètes de consolidation de la paix, telles que la stabilisation communautaire, qui se sont révélées essentielles, dans le contexte de la migration et des déplacements, pour renforcer et pérenniser la paix au niveau local. Nous avons aussi montré comment les migrants, grâce à diverses activités, contribuent à la consolidation de la paix en la promouvant à la faveur de médiations, en créant des services publics, et en soutenant leur famille et leur communauté par des rapatriements de fonds. Les exemples cités illustrent certaines de ces contributions clés.

À l'avenir, il importe que tous les acteurs pertinents – notamment les gouvernements et les organisations internationales – prennent conscience et tirent parti des nombreuses contributions positives et uniques que les migrants peuvent faire et continuent de faire en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. Il est crucial que les parties prenantes poursuivent les efforts déployés pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial sur les réfugiés, qui reposent tous deux sur l'engagement à faire progresser la paix en réduisant et prévenant les facteurs négatifs de migration, tels que les conflits et la violence. De plus, l'appel du Pacte mondial sur les migrations à élargir les voies de migration légales et régulières n'a jamais été aussi pressant et sa mise en œuvre permettra de réduire l'écart entre ceux qui peuvent voyager ou migrer à l'étranger de manière légale et sûre, et ceux qui ne le peuvent pas.



MARIE MCAULIFFE
GUY ABEL
LINDA OUCHO
ADAM SAWYER

7 LA MIGRATION INTERNATIONALE EN TANT QUE TREMPLIN VERS DE NOUVELLES POSSIBILITÉS : QUE NOUS MONTRENT VRAIMENT LES DONNÉES MONDIALES?¹

Introduction

La migration internationale est étroitement associée à des possibilités d'évolution positive, en particulier sur le plan économique. Dans les esprits, la migration internationale est depuis longtemps associée à la notion d'amélioration, qu'il s'agisse de la réussite individuelle, du revenu des ménages, de la résilience communautaire ou des stratégies d'adaptation². Les personnes migrent pour accéder à une vie meilleure. Telle est, depuis longtemps, l'idée maîtresse des études, analyses et politiques relatives à la migration internationale :

L'homme, comme de nombreux oiseaux, mais contrairement à la plupart des autres animaux, est une espèce migratrice. La migration est, de fait, aussi ancienne que l'humanité. [...] Un examen attentif d'à peu près toutes les époques historiques révèle, chez les hommes et les femmes, une propension constante à la mobilité géographique qui, si elle peut s'expliquer par des motifs divers, est presque toujours motivée par un certain désir d'amélioration matérielle³.

Nombreuses sont les histoires relatant le parcours de migrants qui sont arrivés dans un nouveau pays avec peu de ressources, mais qui ont réussi, par leur travail acharné, à créer une entreprise prospère, à devenir une figure respectée de la vie publique, à financer l'éducation d'une génération entière de membres de leur famille élargie restés au pays, ou à atteindre eux-mêmes les plus hauts sommets de la réussite universitaire. De même, certains détracteurs de la migration internationale reprochent aux migrants, le plus souvent dans des discours négatifs, et parfois politisés, de se rendre dans d'autres pays pour bénéficier de régimes d'aide sociale ou accéder à certains emplois. Si ces exemples de discours quelque peu superficiels s'inscrivent dans des cadres et des angles de vue très différents, le fait est que tous deux véhiculent avec force l'idée que la migration, tremplin vers la réussite, offre aux personnes qui migrent un avantage positif et concret. En d'autres termes, il est difficile d'envisager que quelqu'un puisse prendre l'initiative de migrer pour accéder à une situation moins bonne que celle qu'il quitte. L'abaissement des conditions de vie à l'étranger est généralement associé à la « migration forcée » (aussi appelée « déplacement forcé »), qui peut être due à différentes raisons, dont la guerre, les persécutions et les catastrophes, entre autres. Il n'est pas surprenant que le déplacement forcé soit étroitement corrélé à de lourdes pertes imprévues⁴.

Au-delà des discours sur la migration, l'émigration internationale est une politique suivie par certains gouvernements nationaux depuis de nombreuses décennies dans le cadre de vastes programmes économiques⁵. L'émigration a favorisé le développement du commerce international, de la diplomatie et de la paix, et a permis de tisser des liens culturels tout en créant une source de revenus étrangers. Dans d'autres pays, l'*immigration* internationale a été un

1 Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM; Guy Abel, Professeur à l'Institut asiatique de recherche démographique de l'Université de Shanghai; Linda Oucho, Directrice du Research and Data Hub de l'African Migration and Development Policy Centre ; et Adam Sawyer, chercheur indépendant.

2 Castles *et al.*, 2014; Massey *et al.*, 2005.

3 Massey *et al.*, 2005:2.

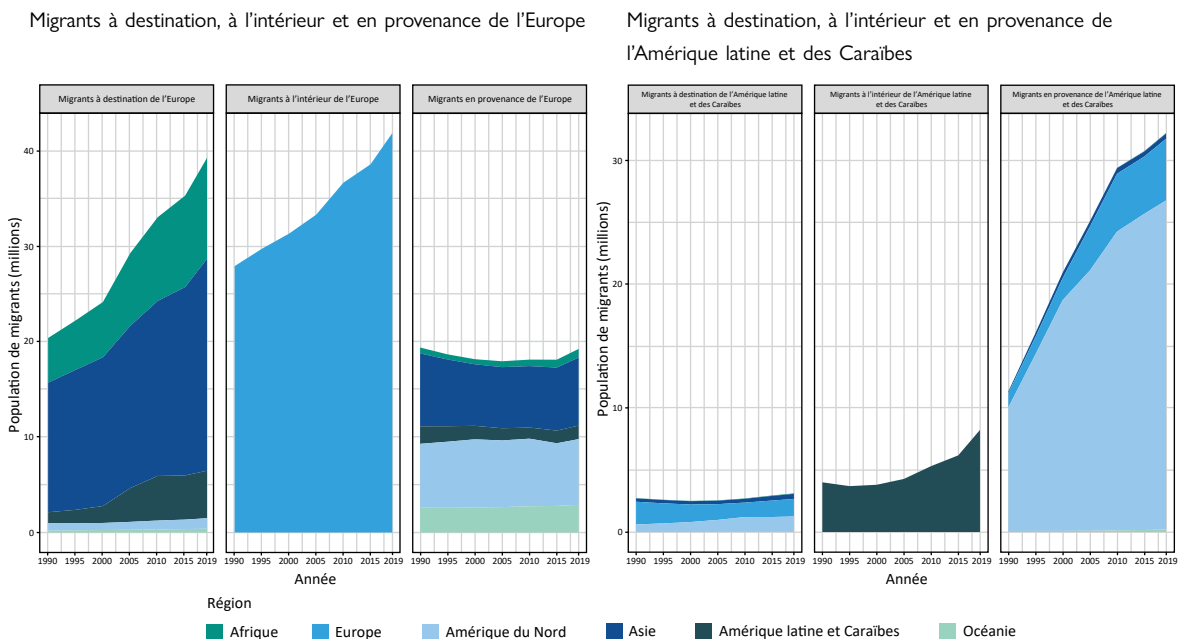
4 Ayebe-Karlsson, 2020; Ibáñez et Vélez, 2008; Turton, 2003.

5 Lee, 2016; Premi et Mathur, 1995; Xiang, 2016.

important levier politique à des fins de « construction de la nation », à une période où la concurrence internationale entre États s'est intensifiée et où la recherche de « talents mondiaux » s'est amplifiée⁶.

S'agissant des chiffres, le nombre de migrants internationaux est passé d'environ 84 millions dans le monde en 1970 à 281 millions en 2020; toutefois, si l'on tient compte de la croissance démographique mondiale, la proportion de migrants internationaux n'est passée que de 2,3 à 3,6 % de la population mondiale⁷. Cependant, l'évolution du nombre et de la proportion de migrants internationaux n'a pas été uniforme, comme en témoigne la forte variation des taux de migration dans le monde. Au fil du temps, des schémas régionaux distincts sont apparus (voir la figure 1), souvent le long de grands couloirs de migration historiques qui tiennent autant à la proximité géographique qu'aux disparités géoéconomiques.

Figure 1. Migrants internationaux par région (1990-2019) : Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes



Source : DESA, 2019.

Note : Les « migrants à destination de l'Europe » s'entendent des migrants résidant en Europe qui sont nés dans une autre région (Afrique ou Asie, par exemple). Les « migrants à l'intérieur de l'Europe » s'entendent des migrants nés en Europe qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les « migrants en provenance de l'Europe » s'entendent des personnes nées en Europe qui résident hors de la région (en Amérique latine et dans les Caraïbes ou en Amérique du Nord, par exemple).

Note : Les « migrants à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes » s'entendent des migrants résidant en Amérique latine et dans les Caraïbes qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie, par exemple). Les « migrants à l'intérieur de l'Amérique latine et des Caraïbes » s'entendent des migrants nés en Amérique latine et dans les Caraïbes qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les « migrants en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes » s'entendent des personnes nées en Amérique latine et dans les Caraïbes qui résident hors de la région (en Europe ou en Amérique du Nord, par exemple).

6 Alarcón, 2011; Bhuyan *et al.*, 2015; Fargues, 2011; Moran, 2011.

7 DESA, 2021. Voir le chapitre 2 pour une analyse des définitions. Si la migration interne (en particulier l'urbanisation) offre elle aussi de nombreuses possibilités grâce à la mobilité, le présent chapitre sera toutefois centré sur la migration internationale.

La figure 1 montre qu'au cours des 30 dernières années, des tendances très distinctes se sont dessinées à l'échelle régionale : par exemple, les personnes originaires d'Amérique latine et des Caraïbes préfèrent nettement migrer en Amérique du Nord, tandis que la migration à destination de l'Europe en provenance d'autres régions a presque doublé. Dans ces tableaux régionaux, une variable supplémentaire apparaît au niveau des pays, certains accueillant au fil du temps une part plus importante de migrants internationaux (par exemple, les Émirats arabes unis, où elle est passée de 71 % en 1990 à 88 % en 2019), tandis que d'autres sont confrontés à une émigration croissante et à une baisse de la fécondité qui laissent entrevoir un problème de « dépopulation » (la Lettonie, la Lituanie et la Bosnie-Herzégovine ont toutes vu leur population diminuer de plus de 10 % depuis 2009)⁸.

Le présent chapitre est consacré à deux questions clés : « Qui sont ceux qui migrent à l'étranger pays ? Et où se rendent-ils ? ». Nous avons analysé diverses données statistiques nationales et régionales en nous appuyant sur certaines des études existantes consacrées aux déterminants de la migration et aux prises de décision. La section suivante livre une synthèse de certains des principaux débats sur la migration internationale, y compris ceux abordant la question sous l'angle du développement. Elle propose une analyse de la migration de 1995 à 2020⁹, en s'intéressant à ses liens avec le développement humain, avant d'examiner, dans la troisième section, les moyens d'action des pouvoirs publics. Le chapitre se conclut par un aperçu des principales conséquences pour les politiques et les programmes ainsi que des défis à venir.

Concepts et contexte

Depuis des décennies, et même depuis les années 1880, de très nombreuses recherches et enquêtes s'intéressent aux raisons qui sous-tendent la migration, aussi bien interne qu'internationale¹⁰. L'examen en cours des facteurs et paramètres de la migration consiste principalement à tenter d'expliquer les schémas migratoires ainsi que les structures et processus qui influencent et façonnent les mouvements de population d'un lieu à l'autre. De ce fait, il existe de nombreuses études et analyses consacrées aux déterminants de la migration internationale qui ont identifié quantité de facteurs à l'œuvre dans les schémas et processus migratoires, y compris les facteurs d'ordre économique et commercial, les liens sociaux et culturels, la démographie et les changements démographiques, la sécurité et la protection, ainsi que la géographie et la proximité¹¹.

Une attention considérable a été portée à l'agentivité et aux facteurs structurels, ainsi qu'à la façon dont les personnes envisageant de migrer font face aux divers obstacles rencontrés, dont le nombre et la nature dépendent des capacités humaines dans le contexte du développement¹². L'idée persistante dans l'opinion populiste selon laquelle les migrants dits « économiques » s'emploient activement à migrer et font preuve d'un haut degré d'agentivité est trop simpliste. Tout en reconnaissant la valeur des données factuelles que les travaux universitaires sur l'économie politique de la migration ont mises au jour sur le long terme, des recherches et des analyses menées ces dernières décennies ont, par exemple, fait apparaître de grandes différences dans la faculté des travailleurs migrants à faire des

8 Voir le chapitre 3 du Rapport *État de la migration dans le monde 2020* pour une analyse de la question.

9 Le présent chapitre s'appuie sur les données concernant la population de migrants internationaux en 2020 (DESA, 2021) et l'indice de développement humain en 2019 (PNUD, 2020), qui étaient les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction.

10 Ravenstein, 1885, 1889.

11 Voir par exemple les textes sur la causalité cumulative (Massey, 1990), l'économie néoclassique (Todaro, 1989), la théorie du système-monde (Portes et Walton, 1981), la théorie du capital social (Massey et al., 1987), la nouvelle économie de la migration de main d'œuvre (Stark et Bloom, 1985) et la théorie des réseaux sociaux (Boyd, 1989).

12 Lee, 1966; Sen, 1999.

choix, en fonction des contraintes et possibilités rencontrées – travail asservi, ou renonciation aux droits sous la pression de leur environnement¹³. La mesure dans laquelle les travailleurs migrants peuvent exercer leur agentivité et choisir différents aspects de leur migration peut être fortement limitée, même si, dans la plupart des cas, il leur reste certains choix, notamment celui de migrer, celui de leur destination et des modalités de leur voyage, ainsi que celui de rentrer chez eux et de la date de leur retour¹⁴. Néanmoins, la liberté de choix des migrants (potentiels) en matière de migration internationale peut être extrêmement limitée, selon leur lieu de naissance et les conditions dans lesquelles ils vivent.

La migration et le hasard de la naissance

Un examen de la qualité de vie globale par pays et de la capacité de migrer sous l'angle de l'accès aux visas fait apparaître que l'accès aux possibilités de migration procède en quelque sorte du «hasard de la naissance» et en particulier du passeport que détient le candidat à la migration. Il apparaît, par exemple, que certains groupes de nationalité ont bien moins de chances d'avoir accès à des visas et à des accords d'exemption de visa¹⁵. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les indices mondiaux de développement humain (voir l'appendice A pour plus d'informations sur l'indice de développement humain), la fragilité et l'accès aux visas d'une sélection de pays¹⁶. L'indice des passeports, un classement mondial des pays selon la liberté de voyager offerte à leurs ressortissants¹⁷, révèle par exemple que la capacité d'une personne à entrer dans un pays avec une relative facilité est déterminée à bien des égards par sa nationalité. L'accès aux visas donne également une indication générale du statut et des relations d'un pays au sein de la communauté internationale, ainsi que de son niveau de stabilité, de sécurité et de prospérité par rapport à d'autres pays. Les données font en outre apparaître deux autres aspects : il existe de nettes différences, sous l'angle du développement humain, entre les pays figurant dans le haut du classement et les autres; et les pays en milieu de classement peuvent être simultanément de grands pays d'origine, de transit et de destination. Les ressortissants de pays dont l'indice de développement humain (IDH) est très élevé peuvent voyager sans visa dans la plupart des autres pays du monde¹⁸. Ces pays sont aussi des pays de destination importants et très prisés¹⁹. Pour les pays situés en bas du classement, toutefois, il semble que les restrictions en place en matière de visa rendent difficile l'accès aux voies de migration régulière. Il est probable que les voies de migration irrégulière sont l'option la plus réaliste (sinon la seule) qui s'offre aux migrants originaires de ces pays. Par ailleurs, il importe de souligner que les pays à faible IDH tendent également à abriter de fortes populations de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et/ou à être les pays d'origine d'un grand nombre de réfugiés²⁰.

13 Ruhs, 2013.

14 Khalaf et Alkobaisi, 1999; Ullah, 2011.

15 Il est vrai que les procédures de traitement et d'examen des demandes de visas varient en fonction du type de visa demandé; cependant, l'indice Henley propose une synthèse utile de l'accès à la migration régulière à l'échelle mondiale, par pays.

16 L'indice de développement humain est un indice composite qui mesure les résultats moyens obtenus dans trois dimensions fondamentales du développement humain : l'espérance de vie, l'éducation et un niveau de vie décent. L'indice des passeports mesure les limitations imposées dans le domaine de l'attribution des visas dans 227 pays, territoires et régions et indique la capacité de voyager vers d'autres destinations internationales avec une relative facilité. Mieux le pays est classé, plus grand sera le nombre de pays dans lesquels ses ressortissants pourront voyager sans visa. L'indice de fragilité des États, établi par Fund for Peace (FFP), est un classement annuel de 178 pays fondé sur leur niveau de stabilité et les pressions auxquelles ils font face. Il comprend des indicateurs sociaux, économiques, politiques et militaires.

17 Henley & Partners, 2021.

18 *Ibid.*

19 Esipova *et al.*, 2018; Keogh, 2013; McAuliffe et Jayasuriya, 2016; DESA, 2021.

20 IDMC, 2020 ; HCR, 2020.

Tableau 1. Classements d'une sélection de pays selon le développement humain, la fragilité et le passeport

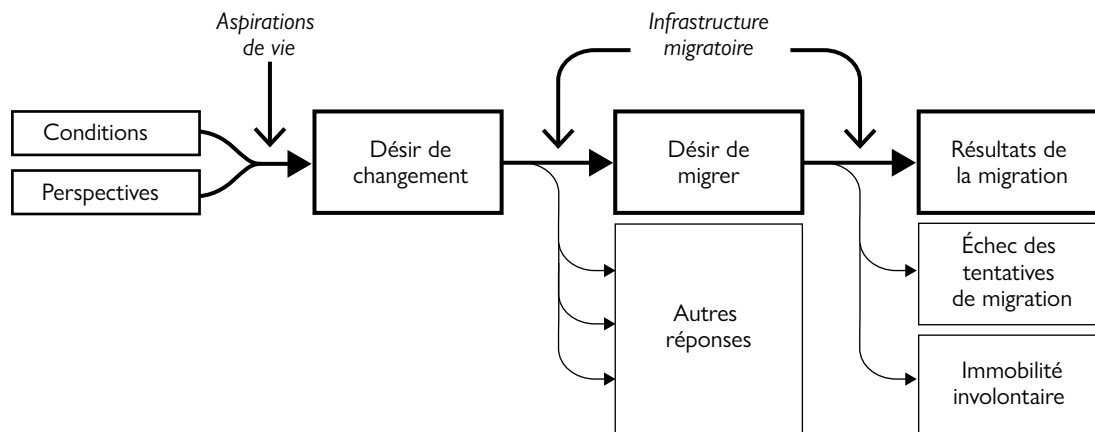
	Pays (dans l'ordre du classement de l'IDH)	Indice de développement humain 2019	Indice des passeports 2021	Indice de fragilité des États 2020
		Rang	Rang	Rang
Développement humain très élevé	Norvège	1	8	177
	Allemagne	6	3	166
	Australie	8	9	169
	Singapour	11	2	162
	Canada	16	9	171
	États-Unis	17	7	149
	France	26	6	160
	Italie	29	4	143
	Malaisie	62	12	120
Développement humain élevé	Sri Lanka	72	99	52
	Mexique	74	23	98
	Thaïlande	79	65	82
	Tunisie	95	72	95
	Liban	92	100	40
	Libye	105	101	20
	Indonésie	107	72	96
	Égypte	116	90	35
Développement humain moyen	Kirghizistan	120	79	73
	Iraq	123	109	17
	Maroc	121	78	80
	Inde	131	84	68
	Bangladesh	133	100	39
	Cambodge	144	88	55
	Kenya	143	72	29
	Pakistan	154	107	25
Développement humain faible	Ouganda	159	75	24
	Soudan	170	100	8
	Haïti	170	92	13
	Afghanistan	169	110	9
	Éthiopie	173	96	21
	Yémen	179	106	1
	Érythrée	180	98	18
La première position dans le classement signifie :		Pays dont le développement humain est très élevé	Pays dont les ressortissants détenteurs d'un passeport peuvent voyager le plus librement	Pays le plus fragile
La dernière position dans le classement signifie :		Pays dont le développement humain est faible	Pays dont les ressortissants détenteurs d'un passeport peuvent voyager le moins librement	Pays le moins fragile

Sources : PNUD, Indice de développement humain 2019 (Rapport sur le développement humain 2020); Henley & Partners, Passport Index 2021 (The Henley Passport Index 2021, Q2); The Fund for Peace Fragile States Index 2020.

Note : Ces données étaient les plus récentes disponibles au moment de la rédaction.

Néanmoins, nous savons aussi que la nationalité ne peut expliquer à elle seule l'évolution des schémas migratoires, car les politiques en matière de visa et de mobilité ne sont qu'un facteur (aussi important soit-il) permettant de savoir qui migre et où au fil du temps. Dans le contexte des discussions plus vastes sur les moteurs de la migration et de l'apparition de schémas migratoires perceptibles ces dernières années et décennies, des modèles d'explication de la migration, tels que celui présenté dans la figure 2, visent à tenir compte à la fois des aspects structurels et de l'agentivité des migrants.

Figure 2. Modèle des mécanismes qui concourent à la migration



Source : Carling, 2017.

L'intérêt de ce modèle est qu'il reconnaît qu'un désir de changement ne se traduit pas forcément par un désir de migrer, et qu'un désir de migrer n'aboutit pas nécessairement à une migration – l'existence d'une infrastructure migratoire²¹ (ou son absence) est un facteur qui a un impact décisif sur les résultats de la migration. Par infrastructure migratoire, on entend les divers éléments humains et non humains qui permettent et façonnent la migration (par exemple, les «agents» chargés de la migration qui opèrent sur une base commerciale, y compris les passeurs; les régimes réglementaires et les cadres politiques; les technologies, telles que les TIC et les transports; et les réseaux sociaux transnationaux²².

Dans le cadre de cette infrastructure migratoire, la possibilité ou non d'accéder à un visa peut revêtir la plus haute importance, car il s'agit du seul élément qui n'a pas radicalement changé au fil du temps, à la différence des «agents», des TIC, des transports et des réseaux connectés, qui ont enregistré une croissance significative²³. Au contraire, une analyse récente a démontré que l'accès aux visas a entraîné une dichotomie de la mobilité, les ressortissants des pays riches pouvant accéder bien plus facilement à des régimes de mobilité réglementés que ceux des pays pauvres²⁴. Ce point est important car, lorsqu'ils le peuvent, les migrants choisissent d'emprunter des voies

21 Xiang et Lindquist, 2014.

22 Carling, 2017.

23 Lahav, 1999; McAuliffe., 2017a; Triandafyllidou et McAuliffe, 2018.

24 Mau et al., 2015.

régulières associées à un visa²⁵. Les différences entre un voyage avec visa et un voyage sans visa sont saisissantes. Du point de vue des migrants, l'expérience revêtira diverses formes, qui auront des conséquences pour eux-mêmes et pour leur famille, y compris pour les proches restés au pays. Premièrement, un visa signifie qu'on est autorisé à entrer dans un pays, et confère donc une forme de légitimité quand on arrive et qu'on voyage à l'intérieur du pays. Avec un visa valide, on a plus de chances d'être protégé contre l'exploitation. À l'opposé, voyager sans visa augmente le risque d'être arrêté et expulsé par les autorités, ou exploité et maltraité par ceux qui proposent des services de migration illicites, tels que les passeurs ou les trafiquants, et de devoir agir en grande partie en dehors des systèmes réglementés²⁶. Deuxièmement, il est incontestablement beaucoup plus facile, sur le plan logistique, de voyager avec un visa, car les possibilités offertes sont bien plus vastes. Dans certains cas, un visa peut décider de la faisabilité ou non d'un voyage. Troisièmement, les visas confèrent un plus grand degré de certitude et de confiance quant au voyage, qui aura beaucoup plus de chances de se dérouler comme prévu, y compris en ce qui concerne son coût²⁷.

Il n'est donc pas surprenant que, le plus souvent, les migrants préfèrent nettement voyager avec un visa. C'est pourquoi l'accès aux visas est très présent dans l'esprit des candidats à la migration au moment où ils prennent leur décision, en particulier lorsque ceux-ci recherchent depuis leur pays d'origine des options qui leur permettraient de migrer²⁸. Une étude récente sur la recherche d'emploi en ligne et les intentions de migrer, par exemple, a conclu que la disponibilité de visas est un critère décisif dans la manière dont la recherche d'emploi en ligne est effectuée²⁹. De même, il est apparu que tout changement dans les conditions d'obtention de visas influait sur l'image que se font les candidats à la migration des possibilités offertes par la migration, ainsi que sur leur migration éventuelle³⁰.

Pendant des années, les intentions des migrants (potentiels) dans le cadre des processus décisionnels individuels et collectifs en matière de migration étaient un important acte de recherche et d'analyse, et continuent d'intéresser tout particulièrement les chercheurs et les décideurs politiques³¹. Comme le montre la figure 2 ci-dessus, l'intention de migrer ne se traduit pas toujours par une migration effective. Une grande partie des chercheurs considèrent que la réflexion autour d'une possibilité de migrer comprend différentes étapes (par exemple, «le désir», «l'étude/la planification», «la préparation» et «le versement d'un acompte ou le règlement intégral»). En règle générale, ils constatent qu'à mesure que le processus avance dans le temps, le nombre de personnes capables de persévérer dans leur désir de migrer et de concrétiser leur projet diminue, au point que celles qui parviennent à l'étape finale («règlement») sont généralement très peu nombreuses, tant en nombre qu'en proportion³². De ce fait, les intentions de migrer – même si elles sont soigneusement précisées et nuancées – n'apportent qu'un éclairage partiel sur la migration³³.

25 Jayasuriya *et al.*, 2016 ; Koser et Kuschminder, 2015 ; Marouf, 2017 ; McAuliffe *et al.*, 2017. Bien que la migration «régulière» ne nécessite pas toujours un visa, nous nous intéressons ici aux visas car ces derniers sont souvent demandés, surtout pour les migrants provenant de pays en développement. En outre, le terme «visa» est bien mieux compris que le terme «régulier» par les migrants et le grand public.

26 McAuliffe, 2017a.

27 McAuliffe *et al.*, 2017.

28 Jayasuriya, 2014 ; Manik, 2014.

29 Sinclair et Mamertino, 2016.

30 Czaika et de Haas, 2016 ; Gaibazzi, 2014 ; Jayasuriya *et al.*, 2016 ; Manik, 2014 ; McAuliffe et Jayasuriya, 2016.

31 Clemens et Mendola, 2020 ; Lee, 1966 ; McAuliffe, 2017b ; Neumayer, 2010 ; Van Hear *et al.*, 2012.

32 McAuliffe et Jayasuriya, 2016.

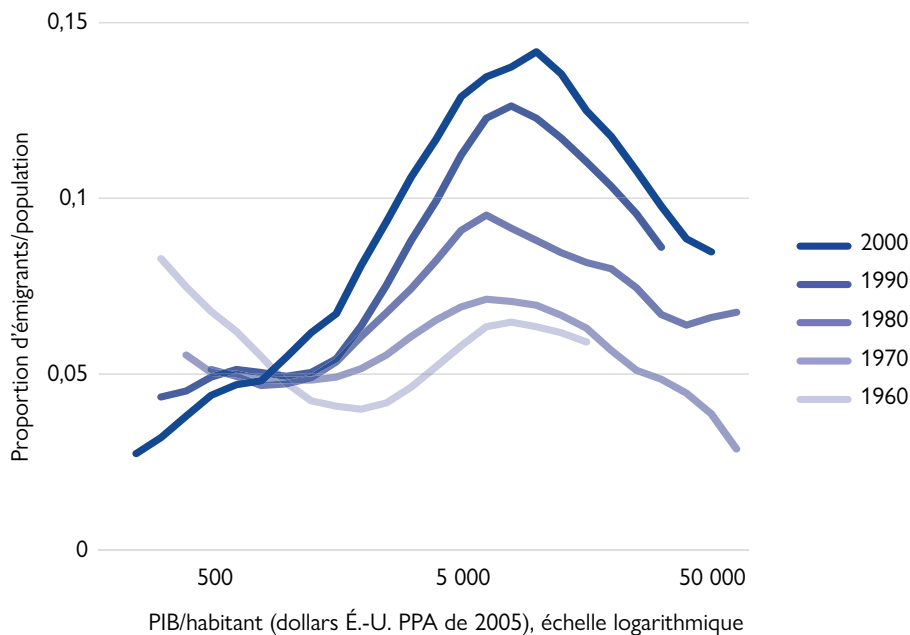
33 Tjaden *et al.* (2018) ont examiné les liens qui existent entre les intentions de migrer et les flux migratoires ; toutefois, leur étude se limite à une zone géographique étroite et bien précise.

Migration et développement : transitions de la mobilité et « bosse migratoire »

Une analyse macroéconomique de la migration fait également apparaître les limitations et les obstacles considérables auxquels se heurtent ceux qui veulent accéder à des régimes de visa à des fins de migration internationale (en particulier dans les pays à faible niveau de développement humain). Par exemple, l'un des axes de recherche sur les liens entre la « maturité » de la migration et le développement humain montre que les pays à faible revenu ont de faibles taux d'émigration, ce qui peut s'expliquer, entre autres facteurs (tels que la démographie), par le fait qu'un faible niveau de revenu empêche d'accumuler les fonds nécessaires pour entreprendre une migration³⁴. Les considérations liées aux ressources participent au concept d'« immobilité involontaire », selon lequel des personnes souhaitant migrer à l'étranger ne peuvent le faire pour un certain nombre de raisons, dont le coût³⁵.

Par ailleurs, une analyse des liens entre le revenu d'un pays et la migration internationale montre que l'émigration augmente à mesure qu'augmentent les niveaux de revenu et qu'à un certain point, des revenus plus élevés propices à une augmentation de l'émigration peuvent devenir un facteur de stabilisation et réduire l'émigration. En d'autres termes, lorsque le PIB par habitant augmente, l'émigration augmente aussi dans un premier temps, puis diminue. Ce phénomène, illustré à la figure 3³⁶, a été qualifié par certains auteurs de « transition vers la mobilité »³⁷.

Figure 3. Transition vers la mobilité



Source : Adapté de Clemens, 2014:7-8.

Note : Clemens a constaté qu'un développement économique globalement plus élevé (revenus plus élevés) est associé à une émigration réduite. Pour un examen approfondi de l'analyse des données, voir Clemens (2014).

34 Clemens, 2014; Dao et al., 2018; Zelinsky, 1971.

35 Carling, 2002.

36 Clemens, 2014.

37 Akerman, 1976; Clemens, 2014; Dao et al., 2018; de Haas, 2010; Gould, 1979.

Comme le montre la figure 3, Clemens estime que les taux d'émigration commencent à diminuer lorsqu'un pays franchit un seuil de PIB par habitant établi entre 7 000 et 8 000 dollars É.-U. ; au moment où cette analyse a été faite (sur la base des données du PIB pour 2005), des pays tels que l'Équateur, l'Égypte, les Fidji et la Macédoine du Nord étaient concernés³⁸. En outre, à mesure qu'augmentent les niveaux de revenu, l'émigration diminue, comme l'illustre la «bosse migratoire»³⁹.

Les corrélations entre le développement économique et la migration internationale – ou les «transitions vers la mobilité» – ont suscité un vif intérêt parmi les chercheurs et les responsables politiques du monde entier car elles remettent en question la notion communément admise selon laquelle l'aide publique au développement a pour effet de «stabiliser» les populations et de freiner l'émigration au départ des pays à faible revenu en améliorant les débouchés sur place⁴⁰. Des analystes ont constaté que le développement économique des pays à faible revenu est positivement corrélé à l'émigration : «la croissance économique s'est traditionnellement accompagnée d'une hausse de l'émigration dans la quasi-totalité des pays en développement»⁴¹. Toutefois, des analyses plus récentes ont constaté que si l'on examine des périodes plus courtes, la corrélation entre le revenu d'un pays et l'émigration est moins nette, et ont conclu que la croissance économique des pays pauvres coïncide avec une émigration plus faible⁴². Cette conclusion a toutefois été vivement contestée au motif que la modélisation était entachée d'erreurs techniques (voir l'appendice B pour plus d'informations)⁴³. Il convient de souligner qu'une grande partie des recherches et des analyses portant sur la transition vers la mobilité se concentrent sur l'émigration au départ des pays à faible revenu, certainement en raison de la préoccupation que partagent les milieux politiques et universitaires à l'égard de la migration (irrégulière) à destination des pays à IDH très élevé⁴⁴.

Comme le montre la figure 3, lorsque les niveaux de revenu d'un pays augmentent, l'émigration recule, ce qui donne un schéma en forme de «bosse». Cependant, des chercheurs ont estimé qu'il s'agissait non pas d'une «bosse», mais d'un «plateau», contestant l'idée selon laquelle les taux d'émigration diminuent à mesure que les pays se développent et que les revenus augmentent⁴⁵. D'autres ont remis en question les périodes retenues pour théoriser la dynamique migratoire qui sous-tend la «bosse» ou la «transition vers la mobilité»⁴⁶. Étant donné que la quantité et la qualité globales des données relatives aux migrants, au développement humain (y compris les indicateurs économiques), à la mobilité et aux politiques migratoires s'améliorent avec le temps, il est possible qu'un tableau différent se dessine. Selon une approche, il apparaît que la migration à destination et en provenance des pays riches est une caractéristique essentielle des schémas migratoires récents, tandis que la migration en provenance des pays en développement demeure bien plus limitée. C'est ce que soulignent certaines analyses récentes, pour lesquelles il convient de faire attention aux intervalles de confiance très larges, tels que présentés dans la figure 4, qui signifient que nous ne pouvons pas être certains que l'émigration diminue lorsque les revenus augmentent; cependant, la prévalence de l'émigration n'est pas linéaire (ce qui signifie qu'il n'y a pas de relation positive directe entre l'émigration et le niveau de revenu des pays).

38 Voir, par exemple, le tableau de bord interactif de la Banque mondiale sur le PIB par habitant (PPA) disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.PP.CD>.

39 Zelinsky, 1971. Voir les explications de Haas (2010) sur la différence entre «transition vers la mobilité» et «bosse migratoire», deux notions qui ont été confondues ou assimilées au fil du temps.

40 Clemens, 2020; de Haas, 2010, 2020.

41 Clemens et Postel, 2018.

42 Benček et Schneiderheinze, 2020.

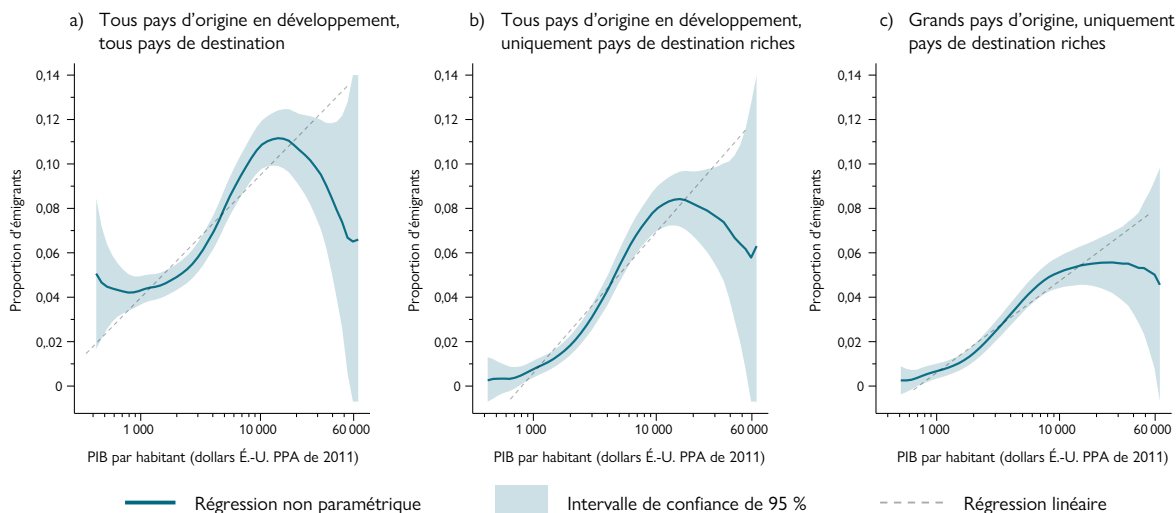
43 Vermeulen, 2020.

44 Voir, par exemple, Carling *et al.*, 2020; Czaika et Hobolth, 2016; de Haas, 2020; et Tjaden *et al.*, 2018, qui ne traitent pas de l'émigration des pays très développés.

45 Martin et Taylor, 1996.

46 Voir, par exemple, de Haas, 2010; et Clemens, 2020.

Figure 4. Prévalence de l'émigration, 1960-2019



Source : Clemens, 2020.

Qui sont ceux qui migrent à l'étranger et où se rendent-ils? Les migrations internationales dans le monde de 1995 à 2020

En tentant de répondre à cette question, il convient de garder à l'esprit qu'il est difficile de broser un tableau mondial dans le cadre du présent rapport. Depuis des années, il est largement admis que les statistiques permettant d'étayer notre compréhension collective des schémas et tendances de la migration internationale ne sont pas aussi précises que celles disponibles dans d'autres domaines. Cependant, les statistiques sur la migration ont connu un regain d'intérêt et font l'objet de nouvelles initiatives d'envergure, dont plusieurs ont été lancées ou menées ces dernières années⁴⁷.

Si les statistiques sur les flux migratoires sont limitées à des zones géographiques étroites et précises (voir le chapitre 2)⁴⁸, les données sur la population de migrants internationaux nés à l'étranger permettent, quant à elles, de dresser un tableau mondial des schémas et des tendances de la migration internationale⁴⁹. L'analyse des tendances à long terme de la population de migrants permet de mieux comprendre où les personnes migrent, et au départ de quels pays⁵⁰. Il est communément admis que les estimations statistiques produites par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) sont la principale source de données sur les migrants internationaux dans le monde, répartie en bases de données distinctes portant sur diverses catégories de migrants

47 Voir, par exemple, le Forum international sur les statistiques migratoires (coprésidé par l'OIM, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le DESA), le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'amélioration des statistiques des migrations.

48 Des estimations des flux migratoires sont publiées par le DESA pour 47 pays (voir DESA, 2021) et par l'OCDE chaque année pour ses plus de 30 États Membres.

49 Voir DESA, 2021.

50 Abel et Sander, 2014; OIM, 2017, 2019.

(par exemple, les travailleurs migrants, les migrants portés disparus, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les demandeurs d'asile)⁵¹.

Étant donné que ce chapitre pose un regard nouveau sur la migration internationale sous l'angle des possibilités offertes aux migrants (ou de l'absence de telles possibilités), il n'aborde pas la question des déplacements forcés car ils procèdent d'une absence de choix et sont associés à des pertes connexes. Les données sur les déplacements internationaux (réfugiés et demandeurs d'asile) ont donc été soustraites de celles sur les migrants internationaux recueillies par le DESA afin d'estimer la population totale de migrants internationaux sans y inclure les personnes déplacées de force⁵². Pour une description détaillée de la méthodologie employée, voir l'appendice C.

Aux fins de la présente analyse, nous avons également eu recours aux données sur l'IDH, qui offrent une perspective complémentaire à celle établie par l'analyse macroéconomique fondée sur les données relatives au revenu des pays. Ces éclairages macroéconomiques de la migration mondiale sont fondés sur des analyses de données relatives à la migration au regard d'indicateurs économiques, tels que le produit intérieur brut ou le revenu moyen des ménages. Ces recherches ont, certes, été fructueuses, mais une part importante de la littérature porte à croire que la migration est motivée non seulement par des considérations de revenu, mais aussi par toute une série d'autres facteurs⁵³. De même que le développement n'est pas seulement économique, la possibilité d'améliorer son bien-être au-delà des aspects économiques a un impact sur les tendances migratoires dans le monde entier. C'est pourquoi notre analyse s'appuie sur le vaste ensemble d'indicateurs représentés dans l'IDH (voir l'appendice A pour plus d'informations sur l'IDH). Plus précisément, notre analyse s'appuie sur les données relatives à l'IDH et à la population de migrants recueillies entre 1995 et 2020. En prenant 1995 pour point de départ de notre analyse, nous pouvons non seulement inclure davantage de pays qui ne disposaient pas de données communicables lorsque l'IDH a été publié pour la première fois, mais aussi tenir compte des changements géopolitiques survenus en Europe de l'Est après la dissolution de l'Union soviétique. Au moment de la rédaction de ces lignes, les données disponibles les plus récentes sur la population de migrants dataient de 2020. Cependant, la pandémie de COVID-19 a probablement eu des répercussions non négligeables sur les migrants et la migration, et pourrait avoir des effets importants sur les schémas migratoires à l'avenir (voir le chapitre 5 pour une analyse plus approfondie de cette question).

Qui sont les personnes qui ont migré ?

Comme indiqué plus haut, si le nombre de migrants internationaux a fortement augmenté dans le monde ces 25 dernières années, passant d'environ 161 millions en 1995 à 281 millions en 2020, la proportion de migrants internationaux n'a, quant à elle, que légèrement augmenté, passant de 2,8 à 3,6 % de la population mondiale au cours de cette période. Le tableau 2 montre les différences entre 1995 et 2020, ventilées par région des Nations Unies⁵⁴. Alors que le nombre absolu d'immigrants a augmenté de plusieurs dizaines de millions dans toutes les régions, la part de migrants internationaux dans la population de chaque région ne s'est que légèrement accrue en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie ont toutes vu leur proportion de migrants internationaux augmenter d'au moins quatre points de pourcentage.

51 Voir le chapitre 2 du présent rapport pour une analyse de cette question et des informations sur les sources de données.

52 Il convient de souligner que ces données peuvent ne pas tenir compte des personnes déplacées de force, pour cause de catastrophe ou autre, qui ne font pas partie des catégories « réfugiés » ou « demandeurs d'asile » ; cependant, aucun ensemble de données existant ne rend compte à part entière de ce type de déplacement.

53 Voir la partie consacrée à cette question plus haut dans ce chapitre.

54 Une ventilation par région de l'ONU figure à l'appendice A du chapitre 3 du présent rapport.

Tableau 2. Immigrants par région des Nations Unies, 1995 et 2020

Région	Année	Population d'immigrants (millions)	Part d'immigrants dans la population totale (%)
Afrique	1995	10,1	1,4
	2020	15,8	1,2
Asie	1995	39,2	1,1
	2020	71,1	1,5
Europe	1995	50,8	7,0
	2020	81,7	10,9
Amérique latine et Caraïbes	1995	6,2	1,3
	2020	13,3	2,0
Amérique du Nord	1995	30,7	10,4
	2020	53,3	14,5
Océanie	1995	4,9	16,8
	2020	9,0	21,2

Source : DESA, 2021.

Le tableau 3 donne un aperçu des populations d'émigrants (pays d'origine) et d'immigrants (pays de destination) par pays. Pour chaque catégorie, les 20 premiers pays sont classés par ordre décroissant. Les pays d'Europe et d'Asie sont à la fois des pays d'origine et de destination de dizaines de millions de migrants.

Tableau 3. Vingt principaux pays d'origine et de destination, en nombre (millions) et en proportion de la population totale

Origine						Destination					
1995			2020			1995			2020		
Pays	Émigrants	(%)	Pays	Émigrants	(%)	Pays	Immigrants	(%)	Pays	Immigrants	(%)
Fédération de Russie	11,38	7,1	Inde	17,79	1,3	États-Unis d'Amérique	24,60	9,3	États-Unis d'Amérique	43,43	13,1
Inde	7,15	0,7	Mexique	11,07	7,9	Fédération de Russie	11,91	8,0	Allemagne	14,22	17,0
Mexique	6,95	7,0	Fédération de Russie	10,65	6,8	Allemagne	7,28	9,0	Arabie saoudite	13,00	37,3
Ukraine	5,60	9,9	Chine	9,80	0,7	Inde	6,69	0,7	Fédération de Russie	11,58	7,9
Bangladesh	5,37	4,5	Bangladesh	7,34	4,3	France	5,96	10,3	Royaume-Uni	8,92	13,1
Chine	4,70	0,4	Pakistan	6,14	2,7	Ukraine	5,77	11,3	Émirats arabes unis	8,43	85,3
Royaume-Uni	3,61	5,9	Ukraine	6,05	12,2	Arabie saoudite	4,94	26,5	France	8,09	12,4
Pakistan	3,33	2,6	Philippines	6,01	5,2	Canada	4,69	16,1	Canada	7,81	20,7
Kazakhstan	3,30	17,2	Pologne	4,82	11,3	Australie	4,11	22,9	Australie	7,41	29,1
Italie	3,20	5,3	Royaume-Uni	4,62	6,4	Royaume-Uni	3,99	6,9	Espagne	6,63	14,2
Allemagne	3,04	3,6	Indonésie	4,58	1,6	Kazakhstan	2,89	18,3	Italie	6,13	10,1
Turquie	2,73	4,5	Venezuela (République bolivarienne du)	4,49	13,6	Pakistan	2,46	2,0	Ukraine	4,57	10,4
Philippines	2,43	3,4	Kazakhstan	4,20	18,3	Chine, RAS de Hong Kong	2,09	34,4	Inde	4,48	0,3
Indonésie	1,93	1,0	Roumanie	3,98	17,1	Côte d'Ivoire	2,02	14,2	Thaïlande	3,53	5,1
Portugal	1,91	15,9	Allemagne	3,85	4,4	Émirats arabes unis	1,78	73,6	Kazakhstan	3,39	18,1
Maroc	1,88	6,5	Égypte	3,57	3,4	Italie	1,70	3,0	Malaisie	3,08	9,5
Pologne	1,76	4,4	Turquie	3,28	3,7	Israël	1,55	29,5	Koweït	2,98	69,8
Bélarus	1,74	14,7	Maroc	3,25	8,1	Jordanie	1,53	33,4	Chine, RAS de Hong Kong	2,85	38,1
République de Corée	1,68	3,6	Italie	3,25	5,1	Argentine	1,51	4,3	Jordanie	2,69	26,4
Afghanistan	1,67	8,5	Viet Nam	3,07	3,1	Ouzbékistan	1,43	6,3	Japon	2,49	2,0

IDH:

Faible
 Moyen
 Élevé
 Très élevé

Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : L'IDH de l'Ouzbékistan n'a pas été établi avant 2000. À cette période, l'Ouzbékistan était classé parmi les pays à IDH moyen. Selon la définition du DESA, les «émigrants» s'entendent des migrants nés à l'étranger, de sorte que les changements politiques majeurs (par exemple, la partition de 1947 ou la dissolution de l'Union soviétique) puissent être pris en compte dans les données (voir le chapitre 2 pour des explications plus détaillées sur les définitions). Certaines catégories de migrants internationaux sont exclues (voir les explications sur la méthodologie à l'appendice C).

Entre 1995 et 2020, seuls quelques pays ont été sortis de la liste de vingt principaux pays d'origine des migrants (le Portugal, le Bélarus, la République de Corée et l'Afghanistan y figuraient 1995, mais ils ont été remplacés en 2020 par la République bolivarienne du Venezuela, la Roumanie, l'Égypte et le Viet Nam). Nous pouvons néanmoins constater qu'il y a beaucoup moins de pays d'origine présentant un IDH moyen en 2020, et aucun pays à IDH faible; toutefois, ce phénomène s'explique en partie par les progrès accomplis par les pays en matière de développement et leur changement de catégorie (ce point est abordé plus en détail ci-après). La prédominance des pays à IDH élevé et très élevé parmi les pays d'origine est nettement affirmée en 2020, puisqu'ils représentent 16 des 20 principaux pays d'origine.

Entre 1995 et 2020, la liste des principaux pays de destination a bien plus changé que celle des 20 principaux pays d'origine, puisque cinq pays en ont été sortis en 2020 (le Pakistan, la Côte d'Ivoire, l'Argentine, Israël et l'Ouzbékistan), et ont été remplacés par l'Espagne, la Thaïlande, la Malaisie, le Koweït et le Japon. À l'exception de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de l'Inde, de la Jordanie et de l'Ukraine, tous les pays de destination figurant sur les listes des 20 principaux pays en 1995 et 2020 ont enregistré une hausse du nombre et de la proportion d'immigrants au cours de cette période. Par ailleurs, le tableau 3 met en relief la forte augmentation du nombre d'immigrants dans de nombreux pays de destination, surtout aux États-Unis d'Amérique, en Arabie saoudite, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Émirats arabes unis. Il apparaît ainsi que s'il peut être utile d'examiner la question des migrants internationaux à l'échelle mondiale et régionale, il existe des couloirs à long terme entre pays qui concentrent une part importante de la migration internationale, ce qui risque de masquer la mesure dans laquelle celle-ci reste très inégale à l'échelle mondiale⁵⁵.

Tendances migratoires à travers le prisme du développement humain

Les données actuelles indiquent que la majorité des migrants internationaux (79,6 %, soit 190 millions) résident dans des pays à IDH très élevé. Nous pouvons observer, par exemple, que les 10 principaux pays de destination du tableau 3 sont tous des pays à IDH très élevé, de même que la majorité des autres pays de cette partie du tableau (le reste étant des pays à IDH élevé). Cela confirme les tendances à long terme et l'état des connaissances actuelles, qui montrent que la migration internationale est devenue, au fil du temps, un moyen pour les ménages, les familles et les communautés de saisir des chances, parmi lesquelles l'augmentation non négligeable des revenus des ménages grâce aux rapatriements de fonds internationaux⁵⁶.

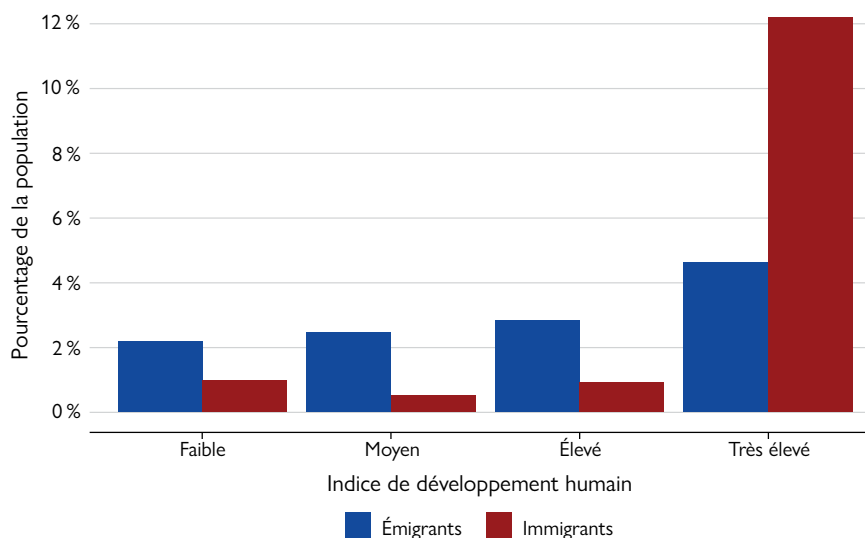
Les données dont nous disposons actuellement font également ressortir que la majorité des 20 principaux pays d'origine sont des pays à IDH très élevé (8) ou élevé (8). En 2020, les quatre pays d'origine restants étaient des pays à IDH moyen.

C'est ce que montre la figure 5 ci-après, où il apparaît clairement que les migrants internationaux sont concentrés dans les pays à IDH très élevé et élevé - principalement les immigrants, mais aussi, dans une mesure non négligeable, les émigrants. En d'autres termes, les flux migratoires sont bien plus importants dans les pays les plus développés du monde, le nombre et la proportion de migrants étant plus faibles dans les pays à IDH moyen ou faible. Il est intéressant de constater que, contrairement à ce qu'il ressortait de l'analyse de la transition vers la mobilité examinée plus haut (voir la figure 3), les pays à IDH très élevé concentrent ensemble une part importante d'émigrants par rapport à la population totale (4,6 %), un taux supérieur à ceux enregistrés dans les catégories des pays à IDH élevé, moyen et faible. En outre, en termes numériques, les pays à IDH très élevé ont produit 76 millions de migrants, ce qui les place en deuxième position derrière les pays à IDH élevé (86 millions).

55 Les couloirs de migration sont examinés en détail et présentés graphiquement au chapitre 3 du Rapport État de la migration dans le monde 2020 (OIM, 2019).

56 Clemens et Pritchett, 2008; de Haas, 2005; Ratha, 2013.

Figure 5. Immigrants et émigrants par catégorie de pays selon l'indice de développement humain, 2020

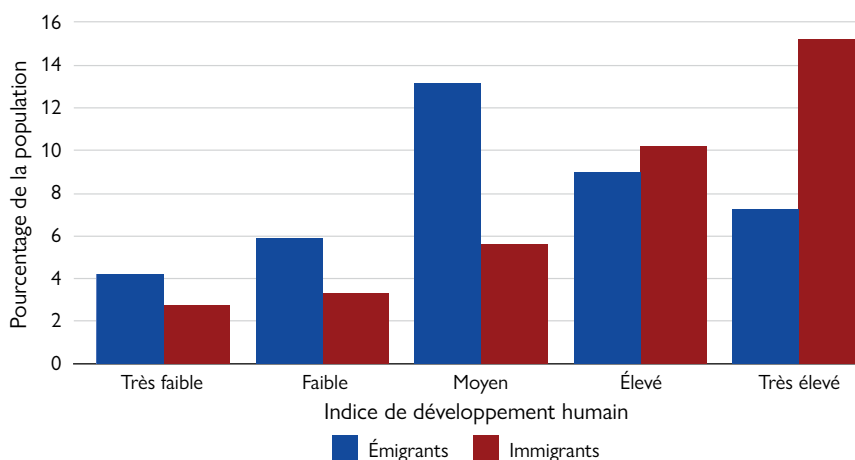


Sources : DESA, 2021 ; PNUD, 2020.

Note : Certaines catégories de migrants internationaux sont exclues (voir les explications sur la méthodologie à l'appendice C).

La figure 5 montre que bien plus d'émigrants encore sont nés dans des pays riches semblent s'être installés dans d'autres pays riches. Certaines analyses antérieures semblent toutefois indiquer des schémas bien différents de celui présenté dans la figure 6 ci-dessous, qui s'appuie sur des données de l'IDH pour 2005⁵⁷.

Figure 6. Association entre le classement selon l'indice de développement humain et les populations d'immigrants/émigrants, 2005



Source : de Haas, 2010:4, reproduit en de Haas, 2020.

Note : Les catégories sont celles établies par l'auteur (et non les quatre catégories de l'IDH définies par le PNUD).

La figure 6 représente l'association entre l'IDH et la proportion de migrants internationaux, bien qu'une cinquième catégorie d'IDH («très faible» – qui ne fait pas partie des quatre catégories du PNUD) ait été créée par l'auteur sur la base du classement selon l'IDH, et que des «valeurs moyennes de migration» aient été appliquées plutôt que des données agrégées sur la population de migrants et la population générale par catégorie⁵⁸. La figure 5 montre qu'en pourcentage de la population, les émigrants sont moins nombreux dans les pays à IDH élevé et très élevé que dans les pays à IDH moyen, ce qui est conforme à la théorie de la «transition vers la mobilité» (figure 3), mais diverge des données empiriques actuelles présentées dans la figure 6 ci-dessus.

Il ressort des deux figures que l'émigration est plus faible au départ des pays à faible IDH; cependant, les deux analyses bivariées font apparaître des taux d'émigration différents au départ des pays plus riches. Afin d'examiner ces différences entre les données relatives à l'émigration pour les catégories de pays à IDH élevé représentées dans les figures 5 et 6, nous nous sommes d'abord intéressés aux changements survenus depuis 1995. Dans l'ensemble, il apparaît que deux processus de changement importants bien distincts sont à l'œuvre :

- Des changements significatifs dans le classement de l'IDH; et
- Une intensification de la migration vers et depuis les pays très développés.

Nous allons à présent examiner successivement ces deux phénomènes.

Évolution de l'indice de développement humain depuis 1995 : une ascension irrésistible

Mis au point par l'économiste Mahbub ul Haq, l'IDH a été utilisé pour la première fois par le PNUD en 1990 dans son Rapport sur le développement humain, devenant la pièce maîtresse de ses efforts visant à mieux tenir compte des aspects humains dans l'analyse du développement, auparavant dominée par les indicateurs économiques⁵⁹. Au départ, l'IDH couvrait 130 pays. Ce nombre est passé à 163 en 1995, avant d'atteindre progressivement un total de 189 pays (voir le tableau 4). Tous les pays qui ont été reclassés au fil du temps sont passés dans une catégorie supérieure selon la méthodologie de l'IDH, à l'exception de la République arabe syrienne (passée de moyen à faible en 2015)⁶⁰. En 2019, 66 pays (ou 34 %) étaient classés dans la catégorie des pays à IDH très élevé, et 53 autres (ou 27 %) dans la catégorie des pays à IDH élevé⁶¹.

58 de Haas, 2010.

59 Stanton, 2007.

60 Pour des explications sur la méthodologie employée, voir Stanton, 2007 et PNUD, 2020.

61 Voir Wolff *et al.*, 2011, pour une critique de la méthodologie employée par le PNUD aux fins du calcul de l'IDH, et PNUD, 2011, pour la réponse du PNUD à cette critique.

Tableau 4. Nombre de pays dans les classements de l'IDH, 1995-2019

Classement	1995	2000	2005	2010	2015	2019
Très élevé	23	31	43	48	62	66
Élevé	27	36	45	57	54	53
Moyen	59	62	54	46	46	37
Faible	54	60	59	52	41	33
Pas de données	49	23	11	9	9	6

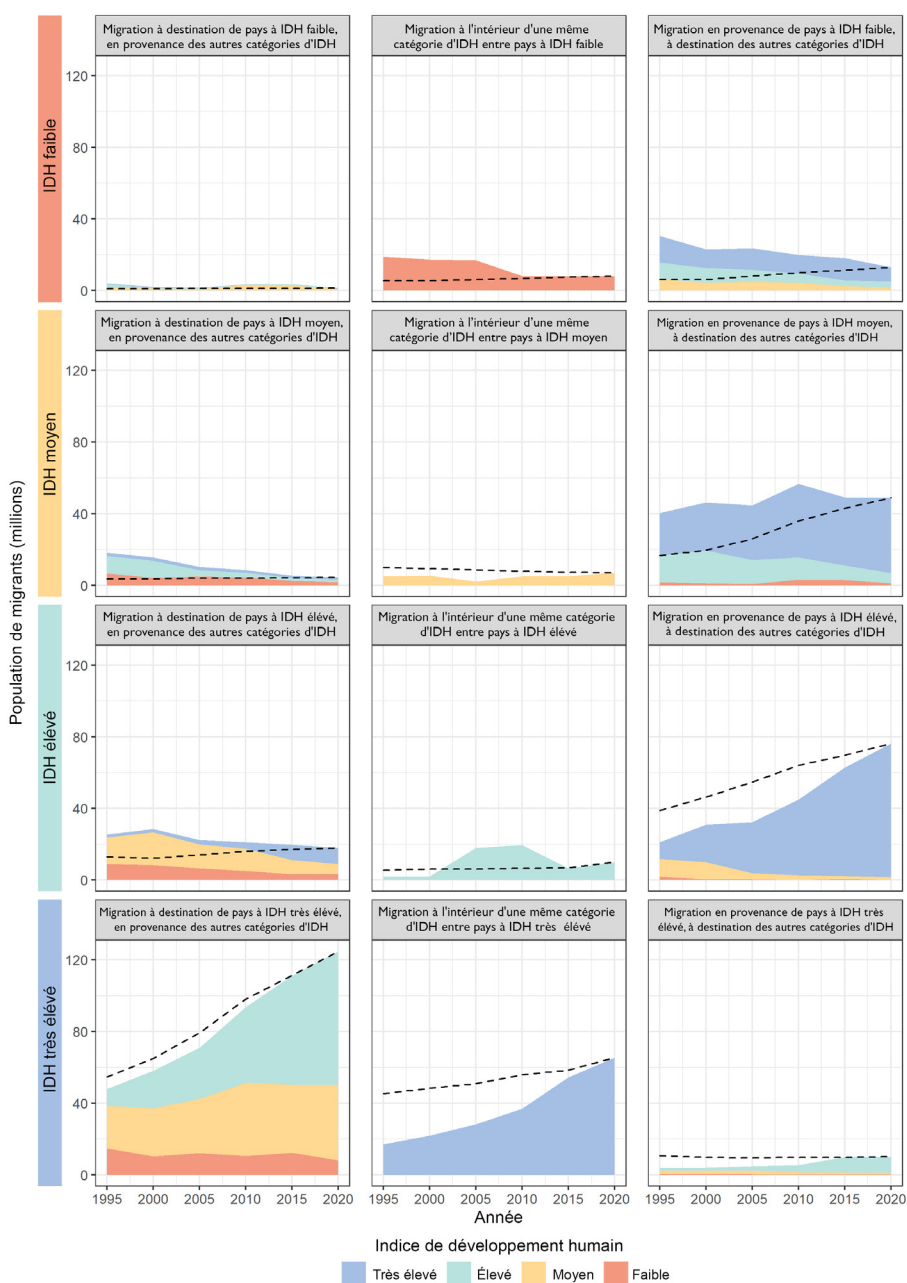
Source : PNUD, 2020.

Ainsi, dans une certaine mesure, nous voyons que le reclassement des pays permet d'expliquer différents schémas migratoires à différents moments dans le temps. Cependant, en conservant le classement de l'IDH de 1995 (c'est-à-dire en n'ajustant pas les résultats obtenus pour les reclassements effectués au fil du temps), nous voyons aussi que des dynamiques migratoires sous-jacentes bien précises se produisent indépendamment des reclassements.

La figure 7 ci-après illustre le phénomène du tremplin au fil du temps, même quand le classement de 2019 est appliqué chaque année (représenté par les lignes pointillées noires). On constate ce qui suit :

- Une forte augmentation de la «migration à destination de» par catégorie d'IDH (graphiques de la série de gauche), d'où il ressort que très peu de personnes migrent vers un pays à IDH faible, davantage migrent vers un pays à IDH moyen, plus encore vers un pays à IDH élevé, et le plus grand nombre vers un pays à IDH très élevé (et ce même si on applique les catégories d'IDH de 2019).
- La figure 7 fait ressortir un schéma saillant : la «migration en provenance de» pays d'une certaine catégorie d'IDH à destination d'un pays d'une autre catégorie (graphiques de droite) suit également ce principe ascendant. Cependant, les reclassements ont de toute évidence eu un impact sur ce schéma au fil du temps, ce qui s'est traduit par un accent plus net mis sur les pays à IDH très élevé.
- Les données sur la «migration à l'intérieur» (graphiques du milieu) sont particulièrement intéressantes, car elles font apparaître de nettes différences en fonction de la catégorie d'IDH : les plus hauts niveaux de migration vers un pays de la même catégorie d'IDH sont observés entre pays à IDH faible et entre pays à IDH très élevé. Nous pouvons aussi constater les effets du reclassement, en particulier pour les pays à IDH très élevé. Cependant, l'émigration en provenance et à destination des pays à IDH très élevé est une caractéristique nette et distincte des tendances migratoires actuelles.

Figure 7. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de chacune des quatre catégories d'IDH (faible, moyen, élevé et très élevé), 1995-2020



– Total fondé sur les classements de l'IDH pour 2020

Sources : PNUD, 2020 ; DESA, 2021.

Note : Les graphiques intitulés « Migration à destination de » illustrent la migration à destination de cette catégorie d'IDH, en provenance d'autres catégories d'IDH ; les graphiques intitulés « Migration en provenance de » illustrent la migration en provenance de cette catégorie d'IDH, à destination des autres catégories d'IDH. Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans font apparaître la catégorie d'IDH à ce moment donné ; les lignes pointillées noires reprennent le classement de l'IDH 2020 pour toutes les données (c'est-à-dire de 1995 à 2020). Certaines catégories de migrants internationaux sont exclues (voir l'appendice C pour des explications sur la méthodologie employée).

Ces données permettent de tirer deux conclusions importantes :

1. Il apparaît clairement que la migration en provenance de pays à développement humain élevé et très élevé à destination d'autres pays de ces catégories est marquée, et qu'elle a fortement augmenté depuis 1995 (même si l'on tient compte du reclassement des pays).
2. La question se pose de savoir si le degré de déplacement pertinent pour le modèle de la « bosse » migratoire demeure aussi pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était auparavant – en effet, l'analyse des données bivariées montre des corrélations qui mériteraient un examen plus approfondi.

L'action des pouvoirs publics et la façon dont les politiques de visa et de mobilité des pays ont évolué au fil du temps revêtent une importance particulière. Comme indiqué plus haut (et modélisé dans la figure 2), ces politiques peuvent transformer une option de migration, qui n'était jusqu'alors qu'un « rêve impossible », en une possibilité concrète. Par ailleurs, des études récentes mettent en relief une inégalité croissante en matière de mobilité⁶². Pour approfondir cette question, nous avons examiné des accords de mobilité régionaux (par exemple, l'accord de Schengen et le protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation).

Pourquoi la compréhension des schémas migratoires est-elle importante pour l'élaboration des politiques ?

Les politiques de migration sont principalement élaborées et mises en œuvre à l'échelle nationale. En outre, elles sont souvent influencées par les relations géopolitiques entre les pays au niveau bilatéral (c'est-à-dire entre deux entités) et peuvent donner lieu à des accords d'exemption de visa entre deux (ou plusieurs) pays. Parmi les centaines d'accords bilatéraux existants, on peut citer l'Accord relatif à la circulation des personnes conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁶³, l'Accord sur la suppression mutuelle des obligations de visa conclu entre la Fédération de Russie et la République de Corée⁶⁴, ou encore l'Accord entre la Communauté européenne et la Barbade sur l'exemption de visa pour les séjours de courte durée^{65,66}.

Les politiques permettent aux pays de créer des systèmes en réponse à des changements survenant sur leur territoire (par exemple, des pénuries de compétences) et hors de leur territoire (par exemple, les relations bilatérales), ainsi que de définir qui est admis à entrer. D'où l'importance de disposer de données pour identifier les tendances et les flux en provenance, à destination et à l'intérieur d'une région, afin d'éclairer les processus politiques. Les pays ont les moyens, les connaissances et l'expertise nécessaires sont en mesure de recueillir des données, de les analyser et de les présenter à des fins d'interventions des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne la migration régulière. En revanche, les données sur la migration irrégulière qui se produit en dehors ou en violation des systèmes réglementés sont fondées sur les estimations et les prévisions d'ensembles de données à petite échelle, qui peuvent servir à éclairer l'élaboration de politiques. Cependant, pour que les États puissent mettre en place des processus politiques en matière de migration, tels que des accords bilatéraux sur les visas ou sur la migration de main-d'œuvre, ils ont besoin de procédures systématiques pour examiner les données et les

62 Mau *et al.*, 2015; Triandafyllidou *et al.*, 2019.

63 Commission australienne de la productivité et Commission néo-zélandaise de la productivité, 2012.

64 Gouvernement de la Fédération de Russie et Gouvernement de la République de Corée, 2020.

65 Communauté européenne et Barbade, 2009.

66 Union européenne, 2021.

tendances pertinentes dans les pays d'origine et de destination à la lumière d'un cadre analytique complet⁶⁷. Dans une large mesure, l'accent est nécessairement mis sur la dynamique, les tendances et les données migratoires à l'échelle des pays, car ces informations facilitent la conduite de négociations et la conclusion d'accords bilatéraux.

Il est important de souligner que les politiques de visa ont vocation à contrôler la mobilité, en permettant à chaque pays d'exercer un contrôle extraterritorial sur les candidats à l'entrée sur son territoire (par exemple, les voyageurs d'affaires, les touristes, les étudiants et les travailleurs migrants)⁶⁸. Étant donné la quantité et la complexité des politiques nationales relatives à l'entrée et au séjour des non-ressortissants, la plupart des analyses entreprises dans le monde sont menées à l'échelle des pays (c'est-à-dire qu'elles se concentrent sur un seul pays). Pour sa part, le projet DEMIG⁶⁹ a analysé l'évolution des politiques migratoires depuis les années 1850 dans le but d'évaluer leur impact sur les modèles et les tendances de la migration internationale. Il est apparu que les politiques de visa avaient évolué entre 1995 et 2019 et que les politiques de contrôle aux frontières, des entrées et des sorties étaient devenues plus restrictives avec le temps⁷⁰. D'autres analyses ont montré que les pays de destination rédigent des accords qui offrent un accès gratuit aux visas à leurs alliés, tout en imposant des restrictions aux pays plus pauvres ou à ceux qu'ils jugent inamicaux⁷¹. De ce fait, plus de possibilités de migration sont offertes aux ressortissants des pays à IDH élevé qu'à ceux des pays en développement, qui se heurtent à davantage de restrictions. À long terme, cette situation risque de créer une inégalité systémique entre pays et de creuser davantage les inégalités en matière de mobilité entre les pays et les régions tout en intensifiant la « pression » migratoire, ce qui pourrait accroître fortement la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants.

La stricte application des lois et des réglementations peut dissuader certains migrants de choisir une destination plutôt qu'une autre⁷². Ainsi, les pays dont le régime réglementaire est faible peuvent, à cause d'une application des lois inefficace et de ressources insuffisantes, créer involontairement un environnement propice à la migration irrégulière. Pour que les migrants empruntent des voies de migration régulières, il est important de leur garantir un environnement sûr afin de réduire les risques auxquels sont exposés ceux qui, autrement, n'auraient guère d'autre choix que de recourir à des voies de migration irrégulières. La libre circulation des personnes, des biens et des services et la création d'un environnement de travail fondé sur une compréhension mutuelle entre États Membres peuvent réduire certains risques associés à la migration à l'intérieur des blocs régionaux.

Accords régionaux facilitant la mobilité

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'espace Schengen montrent comment des accords de mobilité conclus selon des approches multilatérales, qui s'appuient sur des accords bilatéraux, peuvent créer des possibilités de mobilité et soutenir le développement et la promotion de l'égalité, tout en réduisant les pressions (notamment celles liées à la traite et au trafic illicite). Ces deux espaces ont toutefois évolué différemment au fil du temps, en particulier pour ce qui est des modalités de mise en œuvre de la libre circulation.

Dans l'Union européenne, l'accord de Schengen a été mis en place progressivement depuis 1985, le processus de suppression des contrôles aux frontières intérieures entre les États Membres s'étant accompagné d'un renforcement

67 de Haas, 2011.

68 Mau *et al.*, 2015.

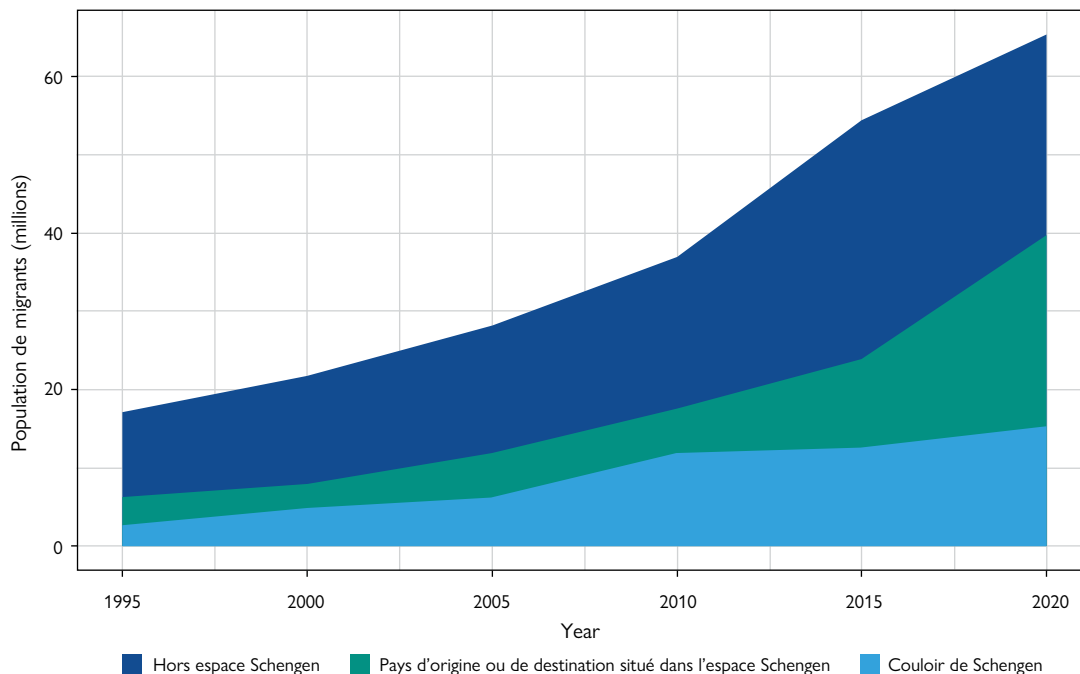
69 L'étude intitulée « Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects » (DEMIG) a été menée dans 45 pays d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe centrale et orientale, d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. Voir Commission européenne, 2016 et de Haas *et al.*, 2016.

70 de Haas *et al.*, 2019.

71 Czaika et Neumayer, 2017.

72 Helbling et Leblang, 2018.

Figure 9. Migration entre pays à IDH très élevé



Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans indiquent si le couloir de migration i) ne comprenait aucun pays de l'espace Schengen; ii) comprenait un pays d'origine ou de destination de l'espace Schengen; ou iii) comprenait des pays d'origine et de destination de l'espace Schengen. Un pays est considéré comme faisant partie de l'espace Schengen dès lors que les politiques de l'espace Schengen s'y appliquent (voir la page d'information consacrée au visa Schengen, 2020). Tous les pays de l'espace Schengen sont des pays à IDH très élevé.

Dans la CEDEAO, le processus de mise en œuvre de la libre circulation dans la région est en cours depuis 1979. Durant les premières années, les restrictions imposées à la libre circulation des biens, des services, des personnes et de la main-d'œuvre étaient limitées. Cependant, lorsque les pays de la région ont commencé à se développer et que des conflits ont éclaté dans certains États membres, les mouvements transfrontaliers ont subi davantage de restrictions, les pays adoptant des lois nationales contraires à l'idée de libre circulation. Le conflit au Libéria né de la concurrence pour les ressources et l'augmentation de la migration irrégulière entre États membres ont affaibli certaines des stratégies de mise en œuvre adoptées, la sécurité étant privilégiée au détriment des avantages commerciaux⁷⁴. En outre, la CEDEAO ne disposait pas d'un mécanisme efficace et bien établi permettant de surveiller la traite des personnes et le trafic d'armes et de drogues, entre autres. Cependant, l'approche suivie pour réduire la migration irrégulière au départ des États d'Afrique de l'Ouest n'a pas consisté à restreindre la mobilité, mais à faire mieux connaître les risques de la migration irrégulière et à améliorer les possibilités offertes par la mobilité dans la région, en particulier pour les jeunes.

74 Opanike et Aduloju, 2015.

Figure 10. États membres de la CEDEAO

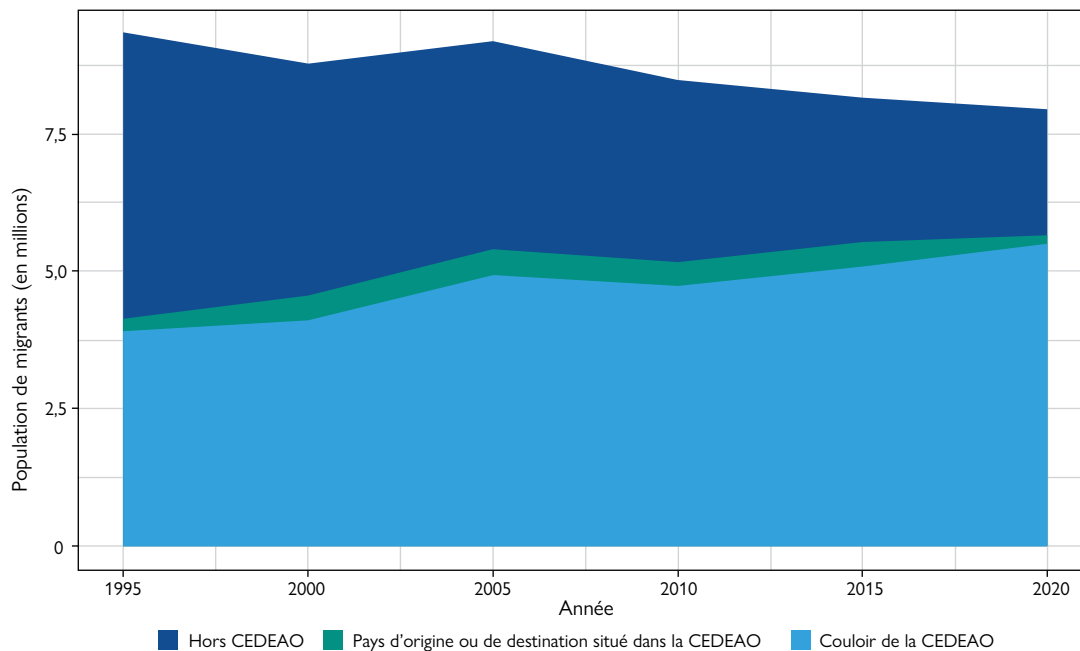


Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans indiquent si le couloir de migration i) ne comprenait aucun pays de l'espace Schengen; ii) comprenait un pays d'origine ou de destination de l'espace Schengen; ou iii) comprenait des pays d'origine et de destination de l'espace Schengen. Un pays est considéré comme faisant partie de l'espace Schengen dès lors que les politiques de l'espace Schengen s'y appliquent (voir la page d'information consacrée au visa Schengen, 2020). Tous les pays de l'espace Schengen sont des pays à IDH très élevé.

La figure 11 montre que la quasi-totalité des flux migratoires concernant des pays de la CEDEAO interviennent entre les États membres de l'organisation économique régionale. Si l'ampleur de la migration y est plus faible que dans l'espace Schengen, et si la majorité des pays de la CEDEAO sont classés comme ayant un IDH faible, il n'en demeure pas moins que les mêmes dynamiques s'y manifestent dans des proportions analogues. En 2020, sur les 10 millions de migrants internationaux en provenance ou à destination de pays de la CEDEAO, plus de 6 millions se déplaçaient à l'intérieur de la communauté économique régionale. Quand des personnes peuvent migrer pour accéder à un plus de possibilités, elles sont nombreuses à le faire.

Figure 11. Migration entre pays à faible IDH



Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans indiquent si le couloir de migration i) comprenait un pays d'origine ou de destination dans la CEDEAO (bleu); ou ii) comprenait un pays de la CEDEAO qui était à la fois un pays d'origine et de destination (rouge). À une exception près, le nombre de membres de la CEDEAO est resté inchangé pendant toute la période examinée ici (CEDEAO, 2021). La CEDEAO comprend le Ghana (pays à IDH moyen); les pays hors CEDEAO n'incluent pas l'Inde et le Pakistan.

Conclusions

Le discours sur la migration a longtemps été indissociable de la notion de «possibilités nouvelles», selon laquelle les personnes qui migrent à l'étranger le font pour accéder à une vie meilleure. La migration est étroitement associée à la réussite et au progrès social et économique des individus, des familles, des communautés et des nations. Si cette description a pu correspondre à une réalité de longue date dont les débuts remontent bien avant l'ère moderne, on peut être fondé à conclure aujourd'hui que la migration internationale n'offre plus les mêmes possibilités que par le passé. Les données actuelles portent à croire que les voies de migration internationale, loin de servir de tremplin vers de nouvelles possibilités à des millions de personnes dans les pays en développement, n'ont fait que se rétrécir.

Notre analyse des données sur la population mondiale de migrants internationaux et sur l'IDH fait apparaître qu'entre 1995 et 2020, la migration au départ de pays à IDH faible et moyen a certes augmenté, mais seulement légèrement. La combinaison des aspirations à la migration et l'existence (ou l'inexistence) d'une infrastructure migratoire ne s'est pas traduite par une forte augmentation de la migration internationale au départ des pays à IDH faible ou moyen, même si l'on tient compte du changement de catégorie d'IDH de certains pays avec le temps. Cette observation concorde avec les analyses macroéconomiques existantes, qui montrent que la migration internationale au départ des pays à faible revenu est restée généralement très limitée.

Par ailleurs, le présent chapitre montre que, contrairement à ce que l'on croyait savoir jusqu'à présent sur la migration au départ des pays à revenu élevé – à savoir, que les taux de migration internationale diminuent dès que le niveau de revenu d'un pays dépasse un certain seuil –, l'ampleur et la proportion de la migration au départ de pays à IDH élevé et très élevé ont fortement augmenté. En effet, une analyse bivariée de la population de migrants au cours du dernier quart de siècle fait apparaître un phénomène de «polarisation», l'activité migratoire étant de plus en plus associée aux pays très développés. Cette corrélation soulève la question essentielle de l'accès aux visas et des politiques migratoires connexes, notamment dans le contexte des aspirations à migrer (figure 2) des migrants potentiels du monde entier qui souhaitent saisir les possibilités offertes par la migration internationale mais ne le peuvent pas. Une nouvelle étude a révélé que les ressortissants de pays riches ont bien plus de chances d'accéder à des régimes de mobilité réglementés que ceux des pays pauvres⁷⁵.

La nécessité de réexaminer la migration en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités aura des conséquences pour les objectifs de développement durable (ODD) fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières⁷⁶. À l'heure où se multiplient à travers le monde des politiques de migration restrictives, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières, les conditions d'entrée et les limitations de la durée de séjour, il apparaît que des risques systémiques pèsent sur la pleine réalisation des ODD et sur les progrès en matière de développement humain (comme le signale le Rapport sur le développement humain 2019). La pandémie de COVID-19 est venue compliquer cette situation car elle bloque temporairement la migration et la mobilité à travers le monde et oblige tous les pays à réévaluer leurs politiques migratoires et frontalières dans la perspective du nouveau monde qui émergera après la pandémie.

75 Mau *et al.*, 2015.

76 Le Pacte mondial pour les migrations oriente les pays d'origine, de transit et de destination en leur proposant des stratégies qui créeront un environnement favorable à des migrations sûres, ordonnées et régulières.

EILEEN CULLOTY
JANE SUITER
ITAYI VIRIRI
SARA CRETA



8 DÉSINFORMATION SUR LA MIGRATION : UN PROBLÈME DE LONGUE DATE AUX DIMENSIONS TECHNOLOGIQUES NOUVELLES¹

Introduction

De nombreuses sphères de la vie sont aujourd'hui touchées par la désinformation. Dans le monde entier, celle-ci est associée à la résurgence de maladies évitables par la vaccination, à la perturbation des politiques et à l'accentuation des divisions sociales. La désinformation est certes un phénomène séculaire, mais elle prospère dans un environnement numérique. Les technologies numériques ont révolutionné l'accès à l'information et les possibilités d'expression, mais elles ont aussi créé un monde dans lequel il est relativement facile de manipuler l'information et de coordonner des campagnes néfastes contre des individus et des groupes, dont les migrants, et contre des organisations, voire des pays.

Face à ces changements, les réglementations sont restées à la traîne. Environ la moitié de la population mondiale et près de 70 % des 15-24 ans utilisent Internet². Une grande partie de cette activité en ligne est dominée par une poignée d'entreprises de technologie. Facebook, la plus grande plateforme de médias sociaux au monde, rassemble 2,85 milliards d'utilisateurs et détient WhatsApp, qui compte un milliard d'utilisateurs³. Sur ces plateformes comme sur d'autres, la désinformation circule rapidement et à grande échelle. À titre d'exemple, une vidéo sur la théorie de la conspiration relative à la COVID-19 a été visualisée plus de huit millions de fois dans la semaine suivant sa publication⁴. Les plateformes ont eu du mal à bloquer la vidéo car des utilisateurs du monde entier en téléchargeaient de nouvelles versions et les traduisaient dans plusieurs langues.

Les plateformes peinent depuis longtemps à faire échec à la désinformation sur la migration et aux extrémistes qui la diffusent. Toutefois, la désinformation contre les migrants ne peut pas être imputée exclusivement à la technologie. Les acteurs d'extrême droite se mobilisent en ligne et hors ligne, tandis que les médias et les politiques sont accusés de dénaturer les questions migratoires et de mal informer le public⁵. Dans ce contexte, la pandémie de COVID-19 a intensifié la désinformation relative aux migrants, accusés d'avoir introduit le virus ou provoqué une augmentation du nombre de cas⁶. De tout temps, les crises sanitaires ont été exploitées pour faire progresser des idées xénophobes⁷, mais la pandémie a coïncidé avec une résurgence d'idéologies extrémistes et d'extrême droite

1 Eileen Culloty, professeur assistante à la School of Communications de Dublin City University; Jane Suiter, professeur à la School of Communications et directrice de l'Institute for Future Media, Democracy and Society de Dublin City University; Itayi Viriri, Responsable régional des médias et de la communication au Bureau régional de l'OIM pour l'Asie et le Pacifique; et Sara Creta, doctorante à la School of Communications de Dublin City University.

2 UIT, 2020.

3 Tankovska, 2021.

4 Morrish, 2020.

5 Ekman, 2019 ; McAuliffe *et al.*, 2019.

6 Maniatis et Zard, 2020.

7 Fidler, 2019.

dans de nombreux pays. Dans le même temps, la désinformation a des conséquences directes sur les migrants et les migrants potentiels. Nombreux sont ceux qui ne disposent pas d'informations fiables pour éclairer leur choix en matière de migration⁸ et doivent déconstruire les rumeurs et fausses informations qui circulent dans leurs réseaux.

De toute évidence, il est urgent d'élaborer des mesures efficaces pour contrecarrer la désinformation en ligne. Il s'agit-là d'un objectif ambitieux. Ces questions sont complexes et difficiles à démêler, et les recherches scientifiques n'en sont qu'à leurs débuts et sont généralement concentrées dans des pays riches dotés de moyens suffisants. Les contre-mesures actuelles peuvent être regroupées en trois grandes catégories : approches technologiques visant à automatiser l'évaluation des comportements et des contenus en ligne; approches en direction de l'audience visant à renforcer les compétences et la résilience du public face à la manipulation; et approches réglementaires et politiques visant à accroître la transparence et la responsabilité dans l'environnement numérique⁹. Un large éventail de parties prenantes, notamment des entreprises de technologie, des décideurs politiques, des chercheurs, des ONG, des journalistes et des entrepreneurs, promeuvent des activités dans ce domaine. Étant donné la complexité du problème, il semble évident qu'aucune approche ne sera suffisante seule.

Ces questions sont étudiées dans le présent chapitre. Même si certains exemples de désinformation anti-migrants sont cités, nous nous efforçons d'éviter toute amplification inutile et contraire à l'éthique des contenus haineux. Bien plutôt, notre objectif est de brosser un tableau complet des caractéristiques structurelles du milieu de l'information qui permettent la désinformation anti-migrants, et de donner un aperçu des contre-mesures proposées. La section «Concepts» énonce les principales définitions permettant de comprendre la désinformation et présente un modèle de transmission du processus de désinformation en ligne. La section «Contexte» examine les facteurs qui façonnent la désinformation sur la migration au niveau de la société, des politiques, des médias et de la technologie. Elle donne ensuite un aperçu des pratiques exemplaires mises en œuvre pour renforcer la résilience publique face à la désinformation ainsi que des principaux éléments de compréhension tirés des recherches actuelles. La section Questions et défis traite des principales lacunes dans notre compréhension de la désinformation et des obstacles qui empêchent actuellement la progression de ces travaux. Enfin, la conclusion formule des suggestions générales et les conséquences pour les décideurs politiques et les autres parties prenantes qui s'emploient à faire pièce à la désinformation en général et, en particulier, à celle qui concerne la migration.

Concepts

La présente section énonce des définitions clés et propose un modèle de processus de désinformation en ligne. Ici, nous nous concentrons sur les définitions nécessaires à une compréhension générale du sujet. Le lexique des termes et concepts relatifs à la désinformation en ligne évolue constamment, à mesure que de nouvelles pratiques émergent en réponse aux contre-mesures et aux tendances technologiques. Pour un aperçu régulièrement mis à jour des stratégies de manipulation et des ressources connexes, prière de consulter le *Media Manipulation Casebook*¹⁰.

Même si les définitions varient, la désinformation se caractérise généralement par son intention malveillante¹¹. La **désinformation** s'entend d'informations fausses qui sont créées ou diffusées dans l'intention de tromper le public pour en retirer un avantage financier, politique ou social. En revanche, la **mésinformation** s'entend d'informations

8 Crawley et Hagen-Zanker, 2019; Vammen *et al.*, 2021.

9 Culloty et Suiter, 2021.

10 <https://mediamanipulation.org/>.

11 Wardle et Derakhshan, 2017.

fausses communiquées sans intention de tromper. Par exemple, un journaliste peut faire une faute typographique en indiquant une somme d'argent, mais ce type d'erreur involontaire sera reconnu et corrigé. En pratique, la désinformation et la mésinformation se chevauchent souvent. Par exemple, les acteurs de la désinformation peuvent promouvoir une histoire fausse au sujet de migrants, et le public peut croire à l'histoire et la partager en supposant qu'elle est vraie. Par exemple, une étude d'audience au Kenya et au Nigéria a constaté que les personnes souhaitent absolument être au courant de l'actualité, ce qui favorise la diffusion de la désinformation, même lorsque ceux qui partagent les informations sont animés de bonnes intentions s'agissant de vérifier ces informations¹².

Principales définitions

<i>Désinformation</i> :	Informations fausses sciemment créées et diffusées.
<i>Mésinformation</i> :	Informations fausses créées ou diffusées par erreur.
<i>Vide d'information</i> :	Sujet important sur lequel il manque des informations fiables.
<i>Effet de vérité illusoire</i> :	Tendance à croire des informations fausses après y avoir été exposé de manière répétée.
<i>Mauvais acteurs</i> :	Personnes qui créent et diffusent sciemment de la désinformation.
<i>Campagne coordonnée</i> :	Coopération entre membres du réseau d'un mauvais acteur en vue de manipuler l'opinion.
<i>Propagateurs</i> :	Personnes influentes qui diffusent de la désinformation au sein de leurs réseaux.
<i>Médias hyperpartisans</i> :	Médias affichant une forte position idéologique.
<i>Contenu fabriqué</i> :	Contenu entièrement faux.
<i>Contenu manipulé</i> :	Contenu authentique ayant été déformé.
<i>Contenu décontextualisé</i> :	Contenu authentique mais sorti de son contexte initial.
<i>Dommages de la désinformation</i> :	Effets négatifs de la désinformation sur les individus, les groupes et les sociétés.
<i>Discours de haine</i> :	Langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité ^a .
<i>Xénophobie</i> :	Situation dans laquelle des individus ou groupes d'individus n'ont pas les mêmes droits que le reste de la population en raison de leur origine géographique réelle ou perçue ^b .

a Nations Unies, 2019.

b HCR, 2017.

Il y a un vide d'information lorsqu'il existe une demande importante d'informations sur un sujet, mais que les informations fiables font défaut¹³. Dans les premiers mois de la COVID-19, il y avait une forte demande d'informations relatives au virus, mais l'offre de données scientifiques fiables était faible. Ce déficit a créé un vide dans lequel la désinformation et les rumeurs ont pu s'engouffrer. Au fil du temps, une exposition répétée à la désinformation peut créer un effet de vérité illusoire. Ce phénomène est lié à la mémoire, car les informations familières sont plus faciles à retenir et semblent donc plus fiables¹⁴. C'est pourquoi une pratique exemplaire à suivre pour corriger de la désinformation recommande d'éviter toute répétition inutile d'affirmations fausses¹⁵.

«Mauvais acteurs» est une expression générique désignant ceux qui créent et diffusent intentionnellement de la désinformation. Il peut s'agir d'États, de sociétés, de mouvements sociaux ou d'individus, et leurs motivations embrassent toute une gamme d'intérêts politiques, idéologiques et financiers. Les publics ciblés et les niveaux de coordination varient eux aussi considérablement. Les propagateurs sont les magnats des médias, les politiques, les célébrités et les influenceurs en ligne qui aident à populariser la désinformation – intentionnellement ou non – en la répandant au sein de leurs vastes réseaux. Enfin, les médias hyperpartisans sont des organismes idéologiques qui, souvent, amplifient la désinformation. Aux États-Unis d'Amérique par exemple, les médias hyperpartisans donnent régulièrement du crédit à des histoires fausses, favorisant ainsi des visées de désinformation sur des sujets allant de l'économie aux relations internationales¹⁶. Les campagnes de désinformation contre les migrants sont étroitement alignées sur des acteurs médiatiques et politiques de droite, y compris la résurgence des idéologies xénophobes, nationalistes et d'extrême droite¹⁷.

Les contenus *fabriqués* comprennent du contenu entièrement inventé. Il peut s'agir d'«infox», à l'image de la fausse histoire du Pape François appuyant la campagne électorale de Donald Trump en 2016¹⁸, ou d'infox vidéo produites intégralement grâce à la technologie informatique. Les contenus manipulés comprennent du contenu authentique qui a déformé, comme les vidéoclips montés de manière sélective. Par exemple, une vidéo de 2019 publiée en ligne combinait fallacieusement des citations d'un discours de Bill Gates de manière à donner l'impression qu'il était favorable à la stérilisation et à la limitation de la population. La vidéo a refait surface en 2021 sur de multiples plateformes de médias sociaux¹⁹. Les contenus *décontextualisés* sont des contenus authentiques qui ont été extraits de leur contexte initial, tels que d'anciennes photographies accompagnées de fausses légendes les reliant à des événements actuels. Une analyse de près d'un million de tweets publiés pendant la crise à la frontière entre les États-Unis et le Mexique a révélé que les images décontextualisées étaient le type de désinformation le plus répandu²⁰. Cette désinformation visuelle avait aussi le plus de chance d'être partagée et amplifiée par des personnes connues.

Jusqu'à présent, une grande partie des discussions populaires sur la désinformation étaient centrées sur le contenu. Cependant, en ne s'intéressant qu'au seul contenu, on risque de masquer le fonctionnement des campagnes coordonnées de désinformation, dans le cadre desquelles les membres d'un réseau de mauvais acteurs coopèrent de manière à manipuler l'opinion publique. Sur sa plateforme, Facebook utilise le concept de «comportement non authentique» pour qualifier les réseaux de pages et de comptes qui «collaborent en vue de tromper autrui sur leur

13 Shane et Noel, 2020.

14 De Keersmaecker *et al.*, 2020; Hasher *et al.*, 1977.

15 Wardle, 2018.

16 Vargo *et al.*, 2018.

17 McAuliffe *et al.*, 2019.

18 Evon, 2016.

19 Reuters, 2021.

20 McAweeney, 2018.

identité ou leurs agissements»²¹. En réalité, les campagnes coordonnées sont diffusées sur de multiples plateformes, et leur pouvoir tient à l'effet cumulatif qu'ils obtiennent en répétant sans cesse des histoires négatives au sujet des migrants et minorités.

En outre, une attention moindre était accordée à la compréhension et à l'évaluation des dommages causés par la désinformation. Une approche fondée sur les dommages exige d'examiner l'impact des campagnes de désinformation sur ceux qu'elles ciblent et touchent, ainsi que les répercussions plus larges sur la société²². Dans le cas de la migration, les dommages de la désinformation sont associés au discours de haine et à la xénophobie, qui encouragent l'hostilité et la discrimination à l'égard des migrants, lesquelles peuvent à leur tour contribuer à légitimer des politiques anti-migrants²³. Parallèlement, la désinformation et l'absence d'informations fiables peuvent porter préjudice aux migrants en ayant une influence négative sur leurs décisions et la connaissance de leurs droits²⁴.

Campagnes coordonnées par l'extrême droite

Les attaques de désinformation de l'extrême droite ont augmenté de 250 % depuis 2014; cette tendance devrait se poursuivre, car le long ralentissement économique causé par la COVID-19 créera probablement une instabilité politique^a. En ligne, le renforcement de la coopération entre les acteurs d'extrême droite n'est plus à démontrer. Une étude de près de 7,5 millions de tweets pendant la crise des réfugiés de 2015-2016 a constaté une montée en flèche des activités d'extrême droite qui présentaient les réfugiés en termes xénophobes et comme constituant une menace pour la sécurité, l'économie et la culture de l'Europe^b. Des études ultérieures ont identifié l'existence de campagnes coordonnées à l'approche d'élections nationales^c et qui s'opposaient au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2018^d. Les partisans de la campagne contre le Pacte étaient à l'origine de près de la moitié des vidéos les plus populaires sur YouTube au sujet de ce dernier et défendaient une affirmation fautive au sujet d'une exigence pour les pays de proscrire toute critique de la migration^e. Étant donné qu'une grande partie de cette activité tournait autour de la question de la migration des musulmans, l'islamophobie semblait être un élément unificateur pour différents groupes d'extrême droite^f.

a Institut pour l'économie et la paix, 2020.

b Siapera *et al.*, 2018.

c Aaaz, 2019; Davey et Ebner, 2017.

d McAuliffe, 2018.

e ISD, 2019.

f Froio et Ganesh, 2018.

Le processus de désinformation en ligne : en substance, une désinformation en ligne efficace est un processus qui met en jeu différents acteurs et comporte plusieurs étapes successives. Concrètement, les mauvais acteurs créent et propagent de la désinformation en servant des plateformes en ligne comme d'un moyen de diffusion et de promotion, tandis que le public lui confère du sens et un impact en étant disposé à interagir avec elle (voir la figure 1). Bien évidemment, les scénarios de désinformation en ligne sont tous plus complexes que le suggère

21 Gleicher, 2018.

22 Paschetto, 2020.

23 Mossou et Lane, 2018.

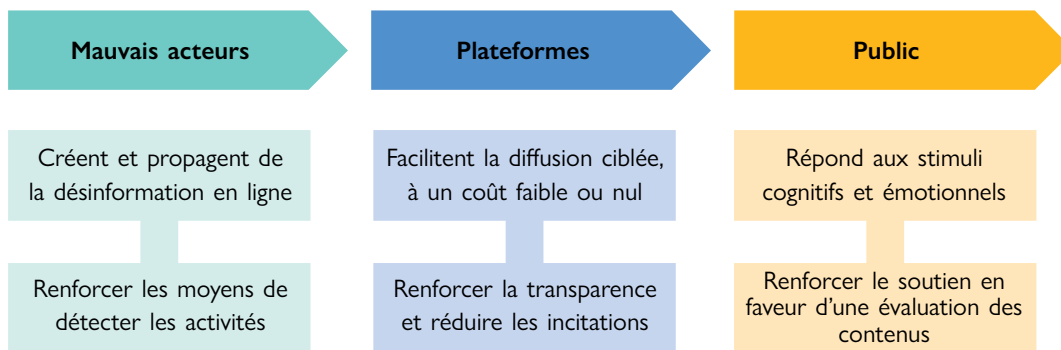
24 Carlson *et al.*, 2018.

ce simple modèle de transmission. Toutefois, celui-ci permet de comprendre comment diverses contre-mesures tentent d'intervenir et de perturber ce processus.

Comme nous l'avons indiqué, les mauvais acteurs se caractérisent collectivement par leur intention commune de tromper ou manipuler le public. Une grande partie de ce que nous savons sur les mauvais acteurs provient des chercheurs et des journalistes d'investigation, et non des données fournies par les plateformes de technologie. L'objectif de ces travaux est de déterminer l'ampleur de la désinformation et la nature des techniques de manipulation. Pour leur part, les plateformes ont pris des mesures pour supprimer les faux comptes, tandis que des développeurs de technologie indépendants ont mis au point de nombreux outils accessibles au public permettant d'identifier les contenus manipulés et les activités trompeuses.

Les plateformes permettent la désinformation en facilitant une diffusion ciblée à coût nul ou à faible coût. Les paramètres de participation, les algorithmes de recommandation et le secteur de la publicité en ligne favorisent aussi les contenus sensationnalistes de mauvaise qualité. C'est pourquoi les efforts des politiques et des acteurs de la société civile visent à réduire les incitations dont bénéficient les mauvais acteurs et à accroître la transparence et la responsabilité. Par exemple, au titre du Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation (Code d'autorégulation) de l'Union européenne²⁵, les plateformes ont renforcé leur transparence en matière de publicité en ligne; cela étant, l'évaluation du Code menée par l'Union européenne elle-même a permis de constater que celui-ci présentait de graves lacunes²⁶.

Figure 1. Processus de désinformation en ligne



Source : Travail des auteurs.

Enfin, le public est sans doute la composante la plus importante du processus. Après tout, la désinformation ne devient un problème que lorsqu'elle trouve une audience réceptive, disposée à y adhérer ou à la diffuser. De nombreux facteurs influencent la réceptivité du public à la désinformation, notamment les connaissances préalables et les préjugés, l'exposition répétée à de fausses affirmations et la volonté ou la capacité d'examiner de l'œil critique de nouvelles informations. Les contenus de désinformation font souvent appel aux préjugés existants des publics cibles et jouent beaucoup sur les émotions afin d'essayer de provoquer l'indignation²⁷. Les interventions dans ce

25 Commission européenne, 2018.

26 ERGA, 2020.

27 Bakir et McStay, 2018 ; Paschen, 2019.

domaine ciblent principalement les initiatives en matière d'éducation et d'autonomisation qui aident les publics à évaluer la crédibilité des contenus.

Toutefois, s'il convient de souligner le rôle central de la technologie, il est aussi important de reconnaître que celle-ci ne fonctionne pas séparément d'autres forces sociales. Une récente analyse comparative sur 18 pays a examiné les niveaux nationaux de résilience à la désinformation en ligne²⁸. Elle a constaté que les facteurs suivants sont des variables causales probables de la vulnérabilité : un environnement politique caractérisé par le populisme et la polarisation sociale; et un paysage médiatique caractérisé par une défiance envers les informations journalistiques, des médias publics faibles, des marchés publicitaires importants et une forte utilisation des réseaux sociaux. Tous ces facteurs doivent être pris en compte et donner lieu à des mesures correctives à des fins de réponse globale à la désinformation.

Contextes

La présente section examine comment les facteurs afférents à la société et aux politiques, aux médias et à la technologie influencent la désinformation sur les migrants et la migration. Elle décrit ensuite la vision actuelle s'agissant des pratiques exemplaires destinées à renforcer la résilience de la société face à la désinformation.

Les campagnes de désinformation contre les migrants et les minorités dans le monde ne datent pas d'hier. À titre d'exemple, on peut citer *Les Protocoles des Sages de Sion*, un ouvrage paru en Russie en 1903, qui est un précurseur des infox, des preuves fabriquées et des propagateurs très en vue qui galvanisent la désinformation contemporaine. Il y était question d'un faux document présenté comme une fuite concernant un complot à des fins de domination juive. Cette théorie de la conspiration a gagné du terrain et s'est propagée à l'étranger par le biais de la presse et de tracts, et grâce à l'appui d'importantes personnalités publiques telles que l'industriel américain Henry Ford. Deux leçons importantes peuvent être tirées de cet exemple : une désinformation efficace amplifie les préjugés existants et est fondée sur des structures de pouvoir et d'influence en matière de communication²⁹. En d'autres termes, les cas spécifiques de désinformation doivent être considérés au regard des préjugés, des inégalités et de l'accès au pouvoir qui ont existé de tout temps.

Société et politiques : Dans de nombreux pays, les acteurs politiques très en vue ont banalisé la désinformation relative à la migration en comptant sur l'aide de médias sympathisants³⁰. Souvent, leurs arguments sont axés sur l'économie. L'inquiétude de l'opinion publique au sujet des répercussions économiques et du changement social est dirigée contre les migrants, bien que les taux de chômage et la déflation salariale soient le produit des politiques publiques en matière d'économie, et non de la migration³¹. En Afrique du Sud, par exemple, des études constatent systématiquement que la migration représente un bénéfice économique net pour le pays, mais les migrants sont accusés d'être responsables du taux de chômage élevé³². Aux États-Unis, la campagne électorale de Donald Trump, en 2016, a engendré la peur d'un «déferlement» de Mexicains à la frontière méridionale, et débouché sur la promesse de «construire un mur» pour protéger l'intégrité de l'État. Même si la rhétorique de Trump visait dans

28 Humprecht *et al.*, 2020.

29 Culloty et Suiter, 2021.

30 Crandall *et al.*, 2018.

31 Hogan et Haltinner, 2015.

32 McKaiser, 2019.

une large mesure les Mexicains, les médias hyperpartisans avaient élargi la campagne alarmiste aux musulmans³³. Au Royaume-Uni, le discours en faveur du Brexit mettait fortement l'accent sur la migration en provenance de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient. La migration régulière au sein de l'Union européenne y était souvent confondue avec la demande d'asile car la campagne en faveur de la sortie de l'UE avait attisé la peur d'une arrivée imminente de millions de Turcs³⁴, et la presse de droite avait amplifié ces craintes³⁵.

Dans le même temps, les mauvais acteurs encouragent activement la défiance envers les élites et les institutions. À maints égards, la crise dite de la « post-vérité » est une crise de confiance. L'année dernière, la pandémie de COVID-19 a contribué à un nouveau recul de la confiance. Le Baromètre de confiance Edelman 2021 a constaté que la majorité des personnes interrogées dans 27 pays estimaient que les dirigeants gouvernementaux (57 %), les chefs d'entreprise (56 %) et les journalistes (59 %) tentaient sciemment de tromper l'opinion³⁶. Toutefois, si ces chiffres ont alarmé les pays occidentaux, les idées eurocentriques sur la confiance de l'opinion publique envers le gouvernement et les médias traditionnels ne sont pas aisément transposables à des pays où, traditionnellement, les médias ne sont pas libres³⁷. En Afrique du Nord, par exemple, les réseaux sociaux offrent de nouvelles possibilités en matière de liberté d'expression, en contrepoint des médias progouvernementaux³⁸. Parallèlement, les réseaux sociaux donnent aux migrants et aux personnes qui voyagent la possibilité de s'exprimer et de soulever des préoccupations relatives aux droits de l'homme³⁹.

Médias : On reproche souvent aux journalistes de donner une image négative de la migration. Dans certains médias, un dispositif de cadrage fondé sur l'usage de la peur provoque un flux perpétuel de « mauvaises nouvelles » sur la violence, les troubles de l'ordre public et les crimes commis par les migrants⁴⁰. Les médias fournissent ainsi aux mauvais acteurs des histoires qui peuvent être transformées et décontextualisées pour favoriser leurs propres intentions⁴¹. Pendant la crise dite des réfugiés, en 2015–2016, les médias européens ont contribué de manière déterminante à qualifier l'arrivée des réfugiés et des migrants de crise pour l'Europe, alors qu'ils n'ont accordé que peu d'attention aux migrants et à leur expérience⁴². Ce discours prédomine également en Afrique du Nord, où la couverture des médias met souvent l'accent sur la discrimination et le racisme⁴³. Les images négatives et stéréotypées des migrants perpétuent un discours où la migration est vue comme une « invasion » ou un « fardeau », ce qui aggrave les préjugés et les attitudes hostiles. Ces points de vue ont été corrélés à la montée des partis anti-immigrants et à l'intensification du discours anti-immigrants dans la politique⁴⁴.

Certes, il existe aussi des exemples de médias qui révèlent les injustices dont les migrants sont victimes, mais le journalisme d'investigation est sous pression. Les rédactions manquent aujourd'hui de moyens et les journalistes n'ont souvent ni le temps ni l'argent pour assurer une couverture approfondie et contextualisée. Il leur manque aussi parfois la formation voulue, sans compter que certaines rédactions sont soumises à la mainmise d'intérêts

33 Benkler *et al.*, 2018.

34 Ker-Lindsay, 2018.

35 Morrison, 2019.

36 Edelman, 2021.

37 Schiffrin, 2018.

38 Deane *et al.*, 2020.

39 Creta, 2021.

40 Philo *et al.*, 2013.

41 Ekman, 2019.

42 Georgiou et Zaborowski, 2017.

43 ICMPD, 2017; Pace *et al.*, 2020.

44 Allen *et al.*, 2017.

politiques et financiers, ce qui aboutit à une culture d'autocensure⁴⁵. Par conséquent, une grande partie de la couverture médiatique n'inscrit pas la migration dans son contexte et est superficielle, simpliste et infondée, voire politiquement tendancieuse. Même dans les pays où les médias jouissent d'une grande liberté, leur couverture a tendance à refléter les priorités et les préoccupations des gouvernements⁴⁶.

Promouvoir de meilleures pratiques journalistiques

Plusieurs organisations, dont l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires et l'OPEN Media Hub, ont lancé le Migration Media Award en 2017^a. Cette initiative vise à récompenser les journalistes qui réalisent des reportages de qualité sur la migration dans la région euro-méditerranéenne. De même, en 2017, l'OIM a lancé le South American Migration Journalism Award en reconnaissance du travail des journalistes qui couvrent la migration selon une approche axée sur les droits de l'homme. Celle-ci consiste notamment à souligner les contributions positives des migrants, à remettre en cause les perceptions négatives à leur sujet et à contribuer à la prévention de la xénophobie, du racisme et de la discrimination^b. Annoncée en 2020, la Global Migration Media Academy fournira une plateforme libre permettant aux journalistes et aux étudiants de se former aux pratiques exemplaires en matière de reportages sur la migration et de lutte contre la désinformation^c. Le fait d'encourager des reportages justes et fondés sur des éléments factuels, conformément aux exigences standard du journalisme éthique, peut par la suite créer un espace de débats fondés sur des éléments factuels autour des politiques migratoires.

Les migrants, ainsi que les migrants potentiels, ont aussi besoin d'informations fiables sur leurs pays de transit et de destination. À cet égard, les technologies numériques les aident à prendre leurs décisions^d. La plateforme en ligne InfoMigrants a été conçue par un groupement de médias européens^e. Cofinancée par l'Union européenne, elle vise à faire pièce aux rumeurs et à la désinformation par des informations objectives et équilibrées sur les pays que les migrants ont quittés, qu'ils traversent ou dans lesquels ils espèrent s'installer. Le service d'informations est disponible dans cinq langues : français, arabe, anglais, dari et pachto.

a Voir détails à l'adresse www.migration-media-award.eu/.

b OIM, 2017.

c OIM, 2021.

d McAuliffe, 2016.

e Voir détails à l'adresse www.infomigrants.net/fr/.

Technologie : Si l'avènement d'Internet recéait la promesse de nouveaux horizons pour la liberté d'expression et l'accès à l'information, le monde en ligne est aujourd'hui dominé par un petit groupe d'entreprises. Celles-ci se sont élargies bien au-delà de leur objectif initial (achats en ligne, recherche sur Internet, réseautage social) pour devenir de vastes infrastructures dont dépendent des pans entiers de la vie économique et sociale. Leur modèle d'activité est relativement simple : elles offrent aux utilisateurs un accès libre aux contenus et services, tout en accumulant des données qui génèrent des revenus par le biais de publicités ciblées et d'autres services basés sur les données⁴⁷.

45 Schiffrin, 2018.

46 Allen et al., 2017.

47 Wu, 2017.

Ces plateformes étant conçues pour maximiser la participation plutôt que pour l'échange d'informations ou des débats sociétaux, elles offrent d'innombrables possibilités de désinformation. Les indicateurs de participation – vues, mentions J'aime, partages, fans et abonnés – favorisent les contenus qui attirent l'attention, y compris la désinformation⁴⁸, tandis que des algorithmes opaques influencent les contenus vus par les personnes et peuvent parfois les pousser dans des «trous noirs Internet» où règnent des discours extrémistes et conspirateurs⁴⁹. Google et Facebook, qui ont des activités publicitaires, sont impliqués dans le financement de la désinformation. Par exemple, Google est à l'origine des trois quarts des revenus publicitaires engendrés par les sites de désinformation⁵⁰. Dans ce contexte, certains avancent que les plateformes de médias sociaux ont engendré une culture de haine en ligne⁵¹. Les récits nativistes, racistes et xénophobes, qui étaient auparavant cantonnés à des sites Web marginaux qu'il fallait rechercher activement, sont aujourd'hui accessibles à un public plus large sur les plateformes de médias sociaux populaires⁵².

Les plateformes de technologie exercent désormais une influence sans précédent sur le quotidien, mais sans avoir mis en place – ou sans avoir été tenues de mettre en place – des structures de gouvernance et de responsabilité proportionnelles. Pour lutter contre la désinformation, elles s'associent à des vérificateurs de faits et à des médias et s'essaient aux interventions auprès du public. À des degrés divers, elles recourent à des modérateurs humains pour une évaluation de leurs contenus. Toutefois, l'essentiel de leurs réponses est fondé sur des approches technologiques ou automatisées de la modération des contenus⁵³. L'approche technologique a pour principal avantage de modérer les contenus rapidement et à grande échelle, mais elle comporte aussi d'importantes lacunes pour ce qui est de l'exactitude, de la fiabilité et de la surveillance. De plus, la surveillance humaine pour la modération des contenus est souvent externalisée à des sous-traitants aux ressources insuffisantes⁵⁴. En 2018, les Nations Unies ont accusé Facebook de jouer un «rôle déterminant» dans l'incitation à la violence génocidaire contre la population rohingya au Myanmar. Une enquête de Reuters a révélé que les modérateurs humains de Facebook et son système algorithmique de modération étaient incapables de comprendre les langues de ces régions⁵⁵.

La désinformation, un catalyseur d'opinions nuisibles

Une étude récente a examiné comment la désinformation alimente l'hostilité envers les réfugiés rohingya sur Facebook. Sur une période de neuf mois à compter de janvier 2020, l'étude a analysé les publications et commentaires présents sur des pages Facebook au Bangladesh et en Malaisie. La grande majorité des publications, tant au Bangladesh (80 %) qu'en Malaisie (77 %), exprimaient des sentiments positifs ou neutres envers les réfugiés rohingya. En revanche, la plupart des commentaires générés par ces publications étaient négatifs : 58 % au Bangladesh et 70 % en Malaisie. L'un des thèmes récurrents de ces commentaires négatifs était les allégations selon lesquelles les réfugiés bénéficiaient d'un traitement préférentiel – de la part des ONG, des gouvernements et de la communauté internationale – tout en grevant les ressources des pays d'accueil. Ces allégations et celles qui y sont associées se sont intensifiées tout au long de la période, provoquant une persécution des Rohingyas dans les médias sociaux en parallèle à celle qui les touchait hors ligne.

Source : Urquhart, 2021.

48 Shao *et al.*, 2018.

49 Hussein *et al.*, 2020.

50 GDI, 2020.

51 Ganesh, 2018.

52 Ekman, 2019 ; Farkas *et al.*, 2017.

53 Voir Alaphilippe *et al.*, 2019; Bontcheva *et al.*, 2020.

54 Roberts, 2019.

55 Stecklow, 2018.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la crise de la post-vérité est en quelque sorte une crise de confiance. L'évolution rapide de la communication numérique n'est pas allée de pair avec l'élaboration de normes suffisantes capables d'orienter les individus dans leurs décisions de savoir à qui et à quoi faire confiance en ligne. Par conséquent, de nombreux chercheurs et entrepreneurs ont mis au point de nouveaux outils pour détecter la désinformation et conseiller les utilisateurs. Par exemple, InVid⁵⁶ est une plateforme gratuite de vérification qui évalue la crédibilité des vidéos en ligne, tandis que Logically⁵⁷ combine les intelligences artificielle et humaine pour déterminer la crédibilité des sources et des histoires en ligne. Plus récemment, de grandes entreprises de technologie et des médias importants – notamment Microsoft, Twitter, la BBC et Adobe – ont lancé la Content Authenticity Initiative, qui fixe des normes pour un contenu en ligne fiable⁵⁸. Face à ces innovations, et bien d'autres du même genre, qui sont prises dans une «course aux armements» contre les mauvais acteurs, qui chercheront inévitablement de nouvelles manières d'échapper à la détection, une solution durable pourrait consister à mettre au point des normes et standards pour la production et la réception des informations en ligne.

Renforcer la résilience de la société face à la désinformation

Certaines caractéristiques individuelles sont associées à la susceptibilité à la désinformation, notamment une faible capacité cognitive, une connaissance limitée du sujet, une logique intéressée et une éducation aux médias limitée. Par exemple, des études constatent que les personnes âgées et celles qui ont de solides préjugés partisans sont plus susceptibles de croire à la désinformation⁵⁹. Dans de nombreux pays, la désinformation sur la migration est liée aux connaissances limitées du public⁶⁰ et à une résurgence du sentiment nationaliste, qui entraîne une hostilité envers les migrants⁶¹. Ces facteurs contribuent à la désinformation anti-immigrants. Toutefois, d'autres chercheurs avancent que les facteurs situationnels (par exemple, prendre le temps d'examiner la véracité) et cognitifs (tels que la capacité d'évaluer des informations) sont plus importants que les connaissances préalables ou les préjugés partisans⁶². Ce constat est important car il laisse entendre que des contre-mesures axées sur le public pourraient avoir un fort impact.

Rectification des informations et prévention : Il apparaît de plus en plus clairement que des rectifications succinctes et répétées peuvent réduire les idées erronées. Une étude sur les fausses impressions en matière de migration a constaté que des informations correctes réduisent les attitudes négatives envers les migrants, tout en développant les connaissances factuelles⁶³. Toutefois, le contenu et la présentation d'une rectification sont importants. Le contenu importe, car le simple fait d'affirmer qu'une information est fautive ne suffira peut-être pas pour déloger des perceptions erronées. En revanche, fournir une explication est plus efficace car cela aide le public à actualiser ses connaissances. La présentation est importante parce que le public peut se contenter de parcourir le contenu. Si la rectification ne vise pas en priorité à fournir des informations correctes, ou si elle insiste excessivement sur les fausses affirmations, les faits importants peuvent se perdre. Pour éviter ces scénarios, les pratiques exemplaires recommandent une approche dite du «sandwich de vérité», selon laquelle la rectification donne d'abord l'information juste, avant d'expliquer la nature de la fautive information et pourquoi elle est incorrecte. Puis, en dernier lieu, l'information correcte est à nouveau renforcée.

56 www.invid-project.eu/.

57 www.logically.ai/about.

58 <https://contentauthenticity.org/>.

59 Guess *et al.*, 2020.

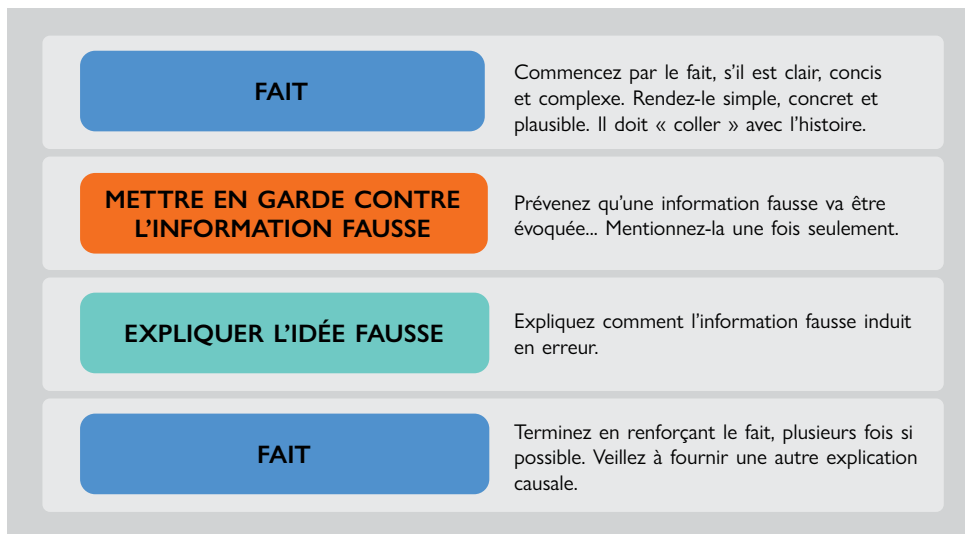
60 Alesina *et al.*, 2018; Grigorieff *et al.*, 2020.

61 Hiers *et al.*, 2017; Feinstein et Bonikowski, 2021, McAuliffe *et al.*, 2019.

62 Pennycook et Rand, 2019.

63 Grigorieff *et al.*, 2020.

Figure 2. Étapes de la démystification



Source : Lewandowsky et al., 2020.

Les rectifications relèvent d'une stratégie défensive qui répond à la désinformation après qu'elle a été diffusée. Cette stratégie a des limites évidentes, étant donné le volume de désinformation qui circule et la difficulté d'atteindre tous ceux qui y ont été exposés.

Une autre solution est la démystification préalable, une stratégie offensive qui anticipe la désinformation et prévient le public au sujet de techniques de manipulation⁶⁴. Cette approche est parfois comparée à la vaccination. Elle repose sur l'idée qu'une fois que les personnes ont appris à reconnaître les techniques de manipulation et qu'elles possèdent déjà l'information correcte, elles sont capables de rejeter la désinformation lorsqu'elles y sont confrontées. L'avantage de la démystification préalable tient à l'échelle à laquelle elle peut être appliquée, cette technique pouvant être intégrée dans le matériel d'éducation aux médias et diffusée dans le cadre de jeux en ligne et d'autres supports de participation. En 2018, des chercheurs des Pays-Bas ont mis au point le jeu *Bad News* en collaboration avec la plateforme média DROG⁶⁵. Dans ce jeu gratuit en ligne, les joueurs utilisent des techniques trompeuses pour bâtir leur propre empire de fausses nouvelles. Une évaluation à grande échelle menée auprès de 15 000 participants a permis de constater que la capacité des individus d'identifier la désinformation et d'y résister s'était améliorée après avoir joué à ce jeu, quels que soient l'éducation, l'âge, l'idéologie politique et le style cognitif des joueurs⁶⁶. Une version plus récente du jeu, *Harmony Square*⁶⁷, a été mise au point en réponse aux techniques de manipulation utilisées au cours des campagnes électorales.

Stopper la propagation de la désinformation : Dans le cadre des discussions populaires sur la désinformation, il existe une tendance regrettable à présumer que les indicateurs relatifs au partage de la désinformation reflètent les niveaux de croyances du public. Or, des études d'audience menées en Afrique, en Asie et en Europe indiquent que les personnes diffusent de la désinformation pour diverses raisons, notamment pour s'exprimer librement,

⁶⁴ Cook et al., 2017; Roozenbeek et al., 2020.

⁶⁵ www.getbadnews.com.

⁶⁶ Roozenbeek et al., 2020.

⁶⁷ <https://harmonysquare.game/fr>.

se divertir ou pour mettre autrui en garde contre un danger éventuel⁶⁸. Cette dernière motivation mérite d'être soulignée car la désinformation joue souvent avec les émotions en provoquant la peur par des menaces pour la sécurité des êtres chers et des communautés. Dans ces circonstances, la volonté civique d'informer les autres et la volonté sociale d'être le premier à partager de nouvelles informations contribuent à la propagation de la désinformation⁶⁹. Le défi est alors de trouver des moyens de mobiliser le sens du devoir civique chez les individus afin d'encourager des pratiques positives.

Dans ce domaine, un axe de recherche prometteur fait apparaître que le simple fait d'inciter les personnes à prendre du temps pour réfléchir à l'exactitude d'un message augmente considérablement leur capacité à rejeter la désinformation, tout en réduisant également l'intention de la partager⁷⁰. La plupart des plateformes ont étudié une version restreinte de cette approche en associant des étiquettes d'information au contenu, et Twitter encourage aussi les personnes à ouvrir le lien vers une information avant de la republier. Plus généralement, de nombreuses campagnes d'éducation aux médias ont adopté le message «Arrêtons-nous et réfléchissons». Pendant la pandémie de COVID-19, la campagne «Pause» des Nations Unies⁷¹ a invité les individus à réfléchir avant de partager des informations en ligne. Elle était composée de vidéos, de graphiques et d'animations colorées qui soulignaient l'importance de ne partager que les contenus de médias sociaux fiables, exacts et fondés sur des données scientifiques.

Sources d'information fiables et accessibles : Les corrections de désinformation reposent sur des sources spécialisées, qui sont généralement considérées comme plus crédibles que les pairs⁷². Toutefois, la crédibilité n'est pas liée qu'à l'expertise, mais aussi aux perceptions de fiabilité⁷³ et, dans certains scénarios, la fiabilité peut être plus importante que l'expertise⁷⁴. Les efforts visant à fournir des informations exactes sur les risques de la migration doivent tenir compte du fait que les migrants potentiels se méfient généralement des campagnes d'information officielles et des autorités, notamment des gouvernements et des organisations internationales⁷⁵. De la même manière, il peut être inutile de compter sur les médias d'information ou les gouvernements pour rectifier des informations fausses lorsque les personnes se méfient déjà de ces institutions.

Dans ce contexte, les pairs de confiance jouent un rôle important pour ce qui est de promouvoir des informations fiables. Pour combattre la désinformation liée à la COVID-19, l'initiative «Verified» des Nations Unies s'appuyait sur une nouvelle approche visant à engager les citoyens à être des messagers communautaires de confiance⁷⁶. Cette initiative invitait les personnes à se porter volontaires pour diffuser des informations fiables qu'elles recevaient chaque jour pour qu'elles soient partagées sur les réseaux sociaux et, ce faisant, optimisées. Si la COVID-19 a servi de catalyseur pour la promotion de campagnes menées par des pairs, celles-ci avaient déjà été utilisées auparavant dans le contexte de la migration. Au Costa Rica, par exemple, la campagne «Erreurs par le bouche-à-oreille» («De boca en boca la gente se equivocó») s'appuie sur des principes participatifs et des pairs de confiance pour faire échec aux rumeurs concernant la régularisation des migrants⁷⁷.

68 Banaji et Bhat, 2019; Chadwick et Vaccari, 2019; Chakrabarti *et al.*, 2018.

69 Chakrabarti *et al.*, 2018.

70 Pennycook *et al.*, 2020.

71 <https://fr.takecarebeforeyoushare.org/fr/>

72 Vraga et Bode, 2017.

73 Swire-Thompson et Ecker, 2018.

74 Benegal et Scruggs, 2018.

75 Commission européenne, 2018; Vammen *et al.*, 2021.

76 <https://shareverified.com/fr/>

77 <https://somoscolmena.info/en/cr>



KANERE.ORG
KAKUMA NEWS REFLECTOR

KANERE, l'actualité par les migrants : Kakuma, au nord-ouest du Kenya, abrite l'un des plus grands camps pour personnes déplacées au monde. C'est aussi là que l'on trouve KANERE^a, le tout premier média

entièrement indépendant implanté dans un camp de réfugiés. Le nom KANERE est l'acronyme de Kakuma News Reflector. Son fondateur et rédacteur en chef, Qaabata Boru, est lui-même un réfugié. Il vit aujourd'hui à Vancouver (Canada), où il dirige la publication de KANERE à distance et supervise une équipe multinationale de 17 journalistes. Lancée en 2008, KANERE a pour mission de « créer une société plus ouverte dans les camps de réfugiés et mettre en place une plateforme pour un débat public équitable sur les questions relatives aux réfugiés ». La publication s'est concentrée sur les questions qui ont une importance pour les réfugiés, notamment la pandémie de COVID-19, les droits des réfugiés et le taux de suicide alarmant parmi les résidentes. Boru explique : « Nous sommes le premier contact avec la communauté. Grâce à cela, nous pouvons instaurer des liens de confiance ». En tant que source d'informations fiables, KANERE se trouve en première ligne pour lutter contre les fausses informations et veiller à ce que les réfugiés aient accès à des informations fiables. Pendant la COVID-19, la publication a surveillé et déboulonné les mythes et les rumeurs sur le virus qui circulaient dans le camp. Ces rumeurs affaiblissaient les soins de santé publique et, dans certains cas, stigmatisaient des groupes particuliers. Pour lutter contre les fausses informations, KANERE a publié des rapports en ligne et s'est fait entendre dans différentes parties du camp au moyen d'un mégaphone, utilisé pour diffuser des informations crédibles.

a <https://kanere.org/>.

Enfin, les informations fiables doivent être accessibles aux publics cibles. Quand les informations sont adaptées aux formats et aux supports qu'ils préfèrent, le message a plus de chances d'être entendu et partagé. Pour beaucoup de gens, l'information visuelle est plus engageante et accessible qu'un texte. Fournir des informations accessibles exige un effort, ne serait-ce que parce que des informations exactes peuvent être plus complexes que des rumeurs. Des études indiquent que les rectifications d'information sont plus susceptibles d'attirer l'attention lorsqu'elles sont visuelles⁷⁸.

Questions et défis

La présente section expose les principaux défis relatifs à la lutte contre la désinformation sur la migration. La désinformation en ligne étant un phénomène relativement nouveau, ces défis concernent en premier lieu le manque de connaissances et les questions connexes en matière d'accès aux données, ainsi que la répartition inégale des ressources affectées aux plateformes et à la recherche.

Manque de connaissances : Les connaissances relatives à l'impact de la désinformation et à l'efficacité à long terme des contre-mesures sont très lacunaires. Pour ce qui est de l'impact, des études de mégadonnées révèlent l'ampleur ou le volume des fausses informations sur la migration. Toutefois, les éléments démontrant l'existence de campagnes de désinformation n'ont pas nécessairement de répercussions sur la société ou la démocratie. Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour comprendre les mécanismes qui font que la désinformation est influente. Cela

78 McAweeney, 2018.

est important, car il faut que l'attention et les ressources soient axées sur la désinformation susceptible d'avoir un impact. S'agissant des contre-mesures, même s'il est de plus en plus admis que les rectifications d'informations permettent effectivement de réduire les croyances erronées, il reste encore beaucoup d'éléments incompris. Plus particulièrement, des études longitudinales doivent être menées pour savoir si les effets de ces corrections sont durables. À ce jour, les travaux de recherche portent à croire que les rectifications sont moins efficaces quand : la désinformation a initialement été attribuée à une source crédible; les personnes ont été exposées à la désinformation à plusieurs reprises avant la rectification; un laps de temps s'écoule entre l'exposition initiale et la rectification⁷⁹. D'autres études indiquent que les corrections peuvent réduire les perceptions erronées, mais ne permettent guère de remettre en cause les attitudes sous-jacentes⁸⁰.

Le problème du manque de diversité dans la recherche vient s'ajouter à ce qui précède. Les financements et les ressources sont, pour l'essentiel, concentrés dans les nations riches, et il existe un manque considérable de recherche quantitative et qualitative dans les autres régions. De plus, les diverses plateformes refusent généralement de communiquer des données pertinentes aux chercheurs indépendants, ce qui entrave les efforts mis en œuvre pour évaluer l'ampleur et la nature du problème ainsi que l'efficacité des interventions. Par ailleurs, les interventions des plateformes sont non seulement très sélectives, mais elles tendent aussi à se concentrer dans les pays occidentaux, où elles sont examinées de près par les décideurs politiques. Par exemple, les principales plateformes sont intervenues pour faire pièce à la désinformation lors de l'élection présidentielle de 2020 aux États-Unis, mais elles n'ont pas offert le même soutien lors des élections qui se sont déroulées la même année à Sri Lanka et au Nigéria.

Réglementation des plateformes : La persistance de lacunes importantes en matière de connaissances relatives à la désinformation sur les plateformes de technologie dénote l'échec de l'autoréglementation. En réponse aux préoccupations concernant la désinformation et aux questions connexes, les plateformes ont lancé des initiatives en matière de transparence. Outre le fait que ces initiatives ont été jugées insuffisantes⁸¹, la transparence sans responsabilité ne porte guère de fruit. La responsabilité suppose une surveillance indépendante ou des audits menés par des spécialistes qui ont la capacité et le pouvoir d'évaluer la situation en gardant à l'esprit les intérêts du public et la protection des droits fondamentaux. Une réglementation plus stricte pourrait aussi forcer les plateformes à coopérer avec des chercheurs et enquêteurs agréés spécialistes de la désinformation afin d'identifier les menaces en matière de désinformation et d'évaluer l'efficacité des contre-mesures.

Ambiguïtés définitionnelles : Le terme « désinformation » risque d'être appliqué à tous les types de contenus jugés problématiques ou déplacés. Certains pays ont déjà adopté de nouvelles lois contre la désinformation⁸², qui ont été critiquées pour leur effet potentiellement préjudiciable sur la liberté d'expression. Des débats sont en cours sur la manière de concilier les droits fondamentaux avec la nécessité d'atténuer les préjudices publics⁸³. L'ambiguïté définitionnelle qui entoure la désinformation est un écueil à cet égard et a des conséquences plus larges.

Dans bien des cas, la frontière entre une fausse information, une opinion et une interprétation d'éléments factuels est floue. Contrairement aux questions scientifiques sur lesquelles il existe un consensus établi, telles que le climat, les questions d'ordre social et politique posent des difficultés particulières car les faits ne sont souvent pas absolus. Pour ce qui est de la migration, par exemple, des débats académiques sont en cours sur la question de savoir

79 Walter et Tukachinsky, 2020.

80 Nyhan et Reifler, 2015.

81 ERGA, 2020.

82 Funke et Flamini, 2020.

83 Bontcheva *et al.*, 2020; Ponsetti et Bontcheva, 2020.

comment interpréter les statistiques sur la migration et la criminalité⁸⁴, un sujet dont se nourrissent les médias à sensation et l'activisme des anti-immigrants.

Dans d'autres cas, les types de contenus produits par de mauvais acteurs sont fondamentalement non factuels. Par exemple, les campagnes ciblant les migrants témoignent d'une « créativité malveillante » par leurs sarcasmes, leurs blagues d'initiés et leurs mêmes⁸⁵. Un tel contenu culturel est problématique⁸⁶ mais il n'entre souvent pas dans le cadre des allégations factuelles, et sa nature ambiguë peut rendre difficile l'établissement d'une intention. Par conséquent, il reste beaucoup de travail à faire sur le plan conceptuel, pratique et politique.

Conclusion

Le présent chapitre a examiné les facteurs qui façonnent la désinformation sur la migration, ainsi qu'une série de contre-mesures destinées à améliorer l'environnement de l'information. À bien des égards, les efforts actuellement déployés pour combattre la désinformation en ligne semblent dispersés et mal coordonnés. Toutefois, la désinformation, notamment en matière de migration, est un problème multiforme. Renforcer la résilience face à la désinformation est une entreprise de longue haleine qui doit s'atteler à des questions sociétales qui se recoupent, y compris les niveaux de confiance en baisse et la polarisation croissante. Dans l'immédiat, il est indispensable de renforcer la coopération intersectorielle et transfrontalière pour déceler et contrer les campagnes de désinformation. Cela est particulièrement vrai dans le contexte de la migration, car les migrants ont besoin d'informations fiables lorsqu'ils franchissent les frontières et que les campagnes de désinformation coordonnées sont déjà transnationales. L'un des résultats positifs de la crise de la COVID-19 a été la consolidation de collaborations internationales telles que la CoronaVirusFacts Alliance⁸⁷. Lancée en janvier 2020, elle a réuni plus de 100 vérificateurs de faits de 70 pays qui bénéficient de ressources mutualisées et d'une expertise combinée.

Au vu des questions analysées dans le chapitre, nous formulons ci-après quelques suggestions générales à l'intention des décideurs politiques, des plateformes de technologie, des ONG, des médias et des chercheurs.

Décideurs politiques :

- Exiger des plateformes numériques qu'elles soient davantage responsables;
- Élaborer des mécanismes de contrôle coréglementé des plateformes numériques;
- Protéger la liberté des médias et la liberté d'expression;
- Dialoguer avec les parties prenantes pour s'assurer que les interventions sont appropriées et conformes aux pratiques exemplaires fondées sur des éléments factuels;
- Investir dans des initiatives visant à surveiller, évaluer et combattre la désinformation.

Plateformes :

- Permettre un accès aux données suffisant aux fins de recherche et de contrôle;
- Déployer des interventions dans toutes les régions exposées au risque de campagnes de désinformation nuisibles, en particulier lors d'élections;
- Travailler avec des partenaires agréés à l'identification des menaces en temps utile;
- Élaborer et intégrer des normes fondées sur des pratiques exemplaires aux fins d'étiquetage des informations en ligne.

84 Ousey et Kubrin, 2018.

85 de Saint Laurent *et al.*, 2020.

86 Marwick et Lewis, 2017.

87 www.poynter.org/coronavirusfactsalliance/.

ONG, journalistes et autres acteurs des médias :

- Faire en sorte que les migrants bénéficient d'informations fiables et accessibles;
- Fournir aux journalistes une formation et des ressources afin qu'ils élaborent des contenus responsables sur la migration et la désinformation concernant la migration;
- Apporter des rectifications répétées dans des formats accessibles pour faire pièce aux fausses affirmations;
- Éduquer le public aux médias et le sensibiliser à la désinformation.

Chercheurs :

- Réaliser des études sur l'efficacité des contre-mesures;
- Coopérer avec des chercheurs de pays aux ressources insuffisantes afin de réduire les écarts géographiques en matière de connaissances.



MARIAM TRAORE CHAZALNOËL
ALEX RANDALL

9 LA MIGRATION ET LES EFFETS À ÉVOLUTION LENTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉTAT DE LA SITUATION ET MESURES À PRENDRE¹

Introduction

Ces dix dernières années, les liens entre le changement climatique et la migration ont indéniablement gagné en visibilité dans les programmes d'action, et l'on est aujourd'hui bien plus conscient de la nécessité de traiter de se préoccuper de ce sujet complexe². Cet intérêt politique croissant est attesté par l'élaboration de principes mondiaux, tels que ceux énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières³ et dans les recommandations formulées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁴ par son Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population⁵. Parallèlement aux discussions menées à l'échelle mondiale, des dialogues sur les politiques régionales, portant à la fois sur le changement climatique et la migration, se demandent également comment élaborer des solutions propres à aider les États à gérer les migrations dues au changement climatique d'une manière qui profite aux populations touchées⁶.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins – les principes d'action doivent se traduire par des activités concrètes sur le terrain, en particulier à l'échelle nationale et locale. Certains pays ont déjà élaboré des politiques et cadres nationaux qui visent à relever les défis que posent les effets néfastes du changement climatique sur la migration⁷, même si ces efforts restent relativement limités. L'une des principales difficultés en matière d'élaboration de politiques sur le climat et la migration tient à la complexité des questions en jeu. La migration dans le contexte d'effets climatiques néfastes est le plus souvent multicausale, car la décision de migrer est souvent déterminée par un faisceau de facteurs, y compris les facteurs climatiques. Dans le même temps, un large éventail de déterminants environnementaux et climatiques peut influencer la décision ou la nécessité de migrer, qu'il s'agisse de catastrophes soudaines comme des typhons ou des inondations, ou de processus à évolution lente comme l'élévation du niveau de la mer et la dégradation des terres⁸.

Une autre difficulté a trait aux nombreuses formes que peut prendre la migration dans le contexte des changements environnementaux : les personnes peuvent se déplacer plus ou moins loin, à l'intérieur d'un même pays ou à l'étranger, pour une durée limitée ou de façon permanente. Le Cadre de l'adaptation de Cancún de 2010, qui est le

1 Mariam Traore Chazalnoël, fonctionnaire principale chargée des politiques, OIM ; Alex Randall, Administrateur de programme, Climate and Migration Coalition.

2 Traore Chazalnoël et Ionesco, 2018a.

3 Assemblée générale des Nations Unies, 2018.

4 CCNUCC, 2019.

5 L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population compte 14 membres – dont l'OIM – venant de l'intérieur et de l'extérieur de la CCNUCC, choisis pour la complémentarité de leur expertise. Pour plus d'informations sur l'Équipe spéciale, voir <https://unfccc.int/fr>.

6 Traore Chazalnoël et Ionesco, 2018b.

7 OIM, 2018a.

8 Ionesco *et al.*, 2017.

premier document stratégique majeur sur le climat à inclure des questions de migration, fait référence à la notion de déplacements, de migrations et de réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, pour souligner le continuum qui existe entre les formes forcées jusqu'aux formes volontaires de migration⁹. En outre, les effets du changement climatique sur les populations immobiles et «prises au piège» restées sur place, qui n'ont pas les moyens de quitter les zones dégradées, devraient également faire l'objet de recherches complémentaires et être prises en compte dans les politiques pertinentes¹⁰.

Ces dix dernières années, un grand nombre de travaux ont été menés sur le lien entre le changement climatique et la migration. Une méta-analyse récente de la littérature disponible conclut que «les changements climatiques à évolution lente, en particulier les températures extrêmement élevées et les conditions de sécheresse (diminution extrême des précipitations ou sécheresses) risquent davantage d'entraîner une hausse des migrations que les phénomènes soudains»¹¹. Les personnes qui migrent pour s'adapter aux effets à évolution lente peuvent avoir de plus de temps à leur disposition pour rassembler les ressources nécessaires à la migration, alors que les phénomènes soudains, en provoquant un épuisement rapide des ressources, réduisent la capacité de partir¹².

Témoignage de migrants : la nature multicausale de la migration climatique

«Et parce que c'était la guerre, nous ne recevions aucun soutien du gouvernement. Notre souffrance résultait donc d'une combinaison de facteurs : les sécheresses et la guerre. S'il n'y avait pas eu la guerre, nous aurions peut-être pu rester, mais maintenant que les terres sont pillées, il nous est impossible de les réclamer.»

Les phénomènes liés au climat créent très souvent des schémas de mobilité interne; cependant, lorsque les changements se conjuguent à d'autres facteurs, tels qu'un conflit armé, des schémas de mobilité plus complexes peuvent apparaître. Dans ce témoignage, nous découvrons une personne qui franchit une frontière internationale à cause d'une combinaison complexe de facteurs : modification des précipitations, conflit armé et défaillance des institutions et aides publiques.

Contexte :

Ce témoignage a été recueilli par des chercheurs travaillant pour le HCR et l'Université des Nations Unies dans le cadre d'une enquête sur les expériences des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique de l'Est.

Sources : Afifi *et al.*, 2012; Brzoska et Fröhlich, 2016.

9 CCNUCC, 2010.

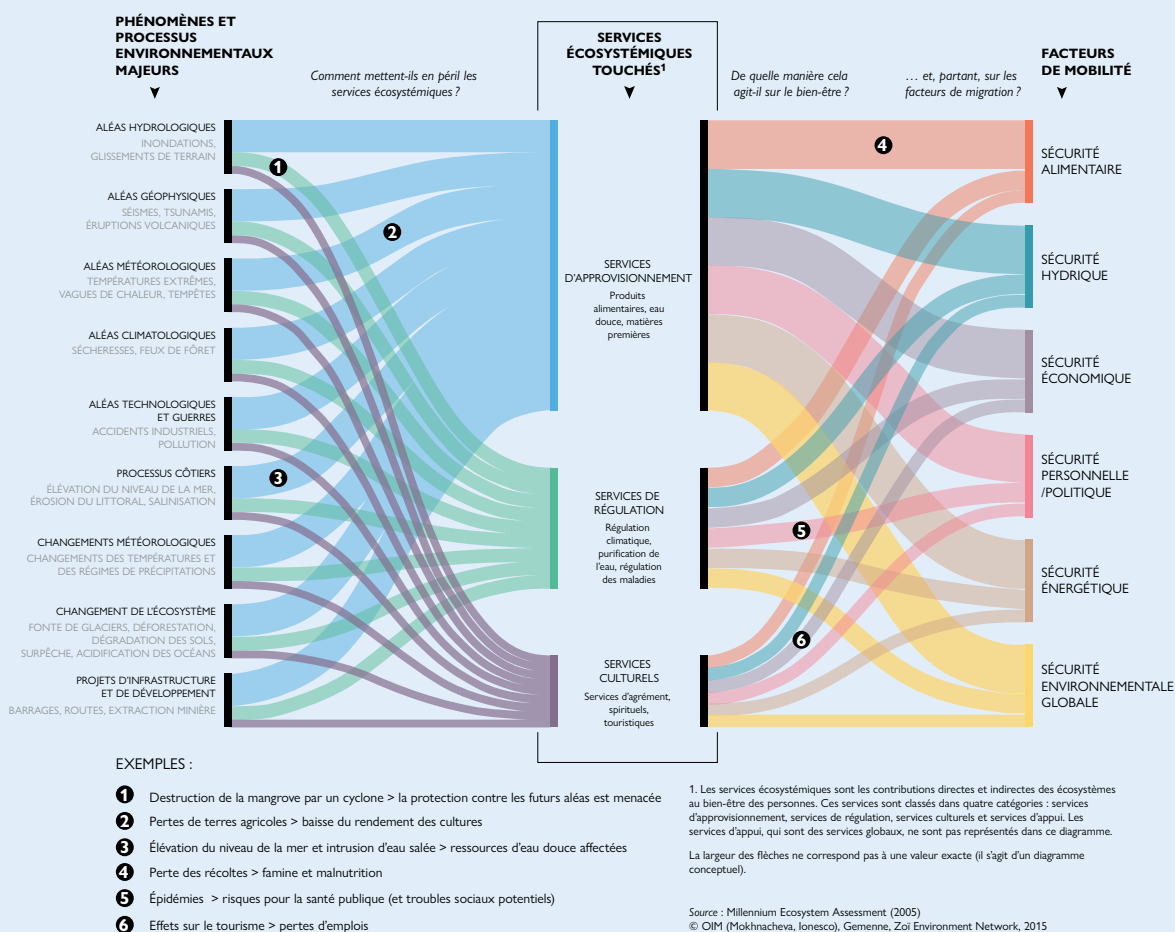
10 Heslin *et al.*, 2019.

11 Šedová *et al.*, 2021, p.3.

12 *Ibid.*

Le présent chapitre traite de la migration dans le contexte des effets à évolution lente du changement climatique, un domaine où subsistent des lacunes en matière de politiques et de connaissances¹³. Il présente certains défis clés associés à la compréhension des questions relatives aux effets climatiques à évolution lente et à la migration et à l'adoption de mesures à cet égard, et étudie le rôle que les politiques et pratiques migratoires peuvent jouer pour relever certains des défis les plus urgents. Tout au long du chapitre, des témoignages de migrants décrivent de manière saisissante les conséquences que subissent les personnes sur le terrain et les réalités que les décideurs doivent prendre en considération lorsqu'ils traduisent les principes en pratiques.

Liens entre changements environnementaux, écosystèmes et mobilité humaine



Les écosystèmes sont de plus en plus menacés par des phénomènes et processus environnementaux à évolution lente. Par exemple, les vagues de chaleur peuvent entraîner une perte de terres agricoles et une baisse de la productivité, tandis que l'élévation du niveau de la mer et l'intrusion d'eau salée risquent de mettre en péril les ressources d'eau douce. L'amenuisement des services écosystémiques dû à des processus à évolution lente peut agir directement sur la sécurité humaine, par exemple en amoindrissant des ressources essentielles, telles que la nourriture et l'eau; mais aussi indirectement, par exemple lorsque la rareté de certaines ressources naturelles déclenche des conflits. Les menaces pour la sécurité humaine peuvent ensuite pousser les personnes à migrer pour trouver d'autres sources de revenu et d'autres manières de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Adapté de OIM, 2015a.

Effets à évolution lente du changement climatique et migration : concepts clés et état actuel des connaissances

Le présent chapitre utilise le terme «migration» dans son sens générique pour désigner les formes de mouvement volontaires et forcées qui ont lieu dans le contexte du changement climatique et environnemental. Cette terminologie est conforme à la contribution actuelle de l'OIM, qui a élaboré des définitions pratiques et complètes de termes clés se rapportant au couple migration et changement climatique (voir l'appendice A). Ces définitions ne sont pas normatives et ne font pas non plus l'objet d'un consensus international – elles visent simplement à proposer un cadre conceptuel à des fins pratiques. Elles sont particulièrement utiles lorsqu'on étudie la migration sous l'angle des effets climatiques à évolution lente, car cette migration peut prendre de multiples formes et être liée à de nombreux facteurs.

Témoignage de migrants : la migration dans le contexte des phénomènes à évolution lente peut prendre différentes formes...

« Mon grand-père, mon père et moi-même avons cultivé ces terres. Mais les temps ont changé... »

« À présent, la pluie arrive plus tard, donc nous produisons moins. La seule solution est de partir, au moins pour quelque temps. Chaque année, je travaille entre 3 et 5 mois dans le Wyoming. C'est ma principale source de revenu. Mais quitter mon village pour toujours? Non. J'ai grandi ici et j'y resterai. »

Lorsque des personnes partent en réaction aux conséquences de l'altération des précipitations pour leurs moyens de subsistance, elles s'engagent souvent dans un schéma de migration circulaire ou saisonnière, et se déplacent régulièrement entre différents lieux plutôt que de migrer une fois de façon permanente. L'objectif de ce schéma migratoire est de remplacer le revenu perdu pendant les périodes de précipitations irrégulières, mais de maintenir des liens avec la famille et la communauté restées sur place.

Contexte :

Ce témoignage a été recueilli par le programme de recherche EACH-FOR. La personne interrogée décrit une situation dans le Mexique rural et sa migration vers les États-Unis.

...et avoir différents résultats :

« Je suis parti dans un bourg des environs pour vendre des produits. Il se trouvait à 5 heures [de marche].. J'y ai également travaillé comme charpentier. Lorsque la pluie arrivait, je retournais à la ferme... Mais en mon absence, ma femme n'était pas capable de gérer seule l'activité agricole. Donc, à un moment donné, alors qu'il n'avait pas plu depuis longtemps, toute la famille a décidé d'aller vivre dans le bourg. »

Lorsque des personnes migrent en réaction à une perte de revenu, elles franchissent rarement des frontières internationales. Elles restent souvent le plus près possible pour trouver un autre emploi.

Dans ce cas, nous voyons qu'initialement, les membres de la famille ne sont pas partis ensemble. L'un d'eux est parti en premier, mais comme la situation s'est dégradée, toute la famille a fini par s'installer dans le nouvel endroit.

Contexte :

Ce témoignage a été enregistré dans le cadre d'un projet de recherche mené par le HCR et l'Université des Nations Unies. Les chercheurs se sont entretenus avec des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays vivant dans des camps en Afrique de l'Est sur les causes de leur déplacement.

Sources : Afifi et al., 2012; Brzoska et Fröhlich, 2016.

La question de savoir comment définir les personnes qui migrent dans le contexte des effets climatiques est indissociable de la question des données. La définition de la notion de migration climatique détermine les types de données qui seront collectées et analysées. En l'absence d'une définition universellement convenue, aucun ensemble de données n'est pleinement applicable à la migration climatique telle que définie par l'OIM. Cependant, différentes sources de données permettent de brosser un tableau général de la façon dont les phénomènes à évolution lente influencent actuellement les schémas migratoires, ainsi que des grandes tendances qui émergent. Trois types de données sont particulièrement utiles dans ce contexte : les données existantes sur les personnes qui migrent en raison des effets climatiques et environnementaux néfastes; les projections sur le nombre de personnes qui pourraient migrer à l'avenir; et les données sur les populations à risque. Considérées ensemble, ces différentes sources peuvent aider les décideurs à opérer des modifications susceptibles de façonner les futures tendances, en particulier au niveau national.

Les données sur les migrations actuelles liées aux effets climatiques et environnementaux

Ces dernières années, la production de connaissances et de données sur les articulations entre la migration, l'environnement et le changement climatique a fortement augmenté¹⁴, permettant ainsi de mieux comprendre comment les effets environnementaux – y compris les phénomènes et catastrophes à évolution lente – influent sur les schémas migratoires à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. La sécheresse et la désertification – deux phénomènes qui se manifestent lentement – sont les aléas les plus analysés dans les études de cas sur la migration climatique rassemblées dans la base de données CliMig¹⁵. Il subsiste néanmoins d'importantes lacunes en matière de connaissances. Par exemple, on manque de données longitudinales à long terme sur la migration qui tiennent davantage compte du rythme lent des changements environnementaux¹⁶, d'ensembles de données harmonisés, et de données ventilées¹⁷.

L'une des sources de données les plus citées, qui bénéficie d'une large reconnaissance, est le rapport annuel de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) sur les déplacements liés aux catastrophes, qui rassemble des informations sur les déplacements liés aux catastrophes au niveau national¹⁸. En 2020, 30,7 millions de nouveaux déplacements ont fait suite à des catastrophes survenues dans 145 pays et territoires¹⁹. Il est important de noter que ces chiffres concernent principalement les nouveaux déplacements dus à une catastrophe soudaine et dans un même pays – les données sur les phénomènes et catastrophes à évolution lente et celles relatives aux mouvements transfrontaliers demeurent incomplètes. L'IDMC publie également des données limitées sur les catastrophes à évolution lente; il estime à 46 000 le nombre de nouveaux déplacements dus à des températures extrêmes, et à 32 000 le nombre de nouveaux déplacements dus à des épisodes de sécheresse en 2020²⁰. Pendant la période 2008–2020, plus de 2,4 millions de nouveaux déplacements ont été causés par des sécheresses, et plus de 1,1 million par des températures extrêmes²¹. Toutefois, ces données ne dressent qu'un tableau partiel, car les phénomènes de faible ampleur qui entraînent des déplacements se produisent plus fréquemment que les catastrophes de grande envergure, mais ils sont généralement passés sous silence et tous les pays ne signalent pas les déplacements provoqués par des phénomènes à évolution lente²².

Ces données sont néanmoins utiles quand on étudie les effets à évolution lente et la migration, notamment pour identifier les «zones névralgiques» où des déplacements liés à des catastrophes ont lieu de façon répétée. Les phénomènes qui se manifestent lentement peuvent contribuer aux catastrophes soudaines; par exemple, l'élévation du niveau de la mer peut provoquer des inondations, et la hausse des températures peut engendrer des vagues de chaleur²³. Les populations des zones où les déplacements liés aux catastrophes sont élevés risquent peu à peu de ne plus pouvoir faire face aux conséquences des phénomènes à évolution lente sur les moyens de subsistance

14 Par exemple, la base de données CliMig sur la migration, le changement climatique et l'environnement, créée par l'Université de Neuchâtel, enregistre une forte hausse du nombre de publications annuelles à partir de 2008 (Université de Neuchâtel, 2018). Voir également Ionesco *et al.*, 2017.

15 Piguet *et al.*, 2018.

16 Flavell *et al.*, 2020.

17 Certaines des principales lacunes concernant les déplacements et les données sur les phénomènes à évolution lente sont identifiées dans IDMC, 2018a.

18 IDMC, 2021.

19 *Ibid.*

20 IDMC, 2020.

21 IDMC, 2021.

22 IDMC, 2019.

23 IDMC, 2018a.

basés sur l'environnement, tels que la pêche ou l'agriculture²⁴. Dans de telles situations, comme c'est le cas pour les zones littorales d'Afrique de l'Ouest, la combinaison de processus à évolution lente et d'aléas soudains pourrait influencer la décision de migrer²⁵.

D'autres types de données peuvent aussi éclairer l'action des pouvoirs publics, tels que les données opérationnelles de l'OIM qui offrent un aperçu des tendances actuelles dans certains pays. À Madagascar, par exemple, le suivi des conséquences de la sécheresse a montré que la sécheresse prolongée qui sévit dans le sud du pays depuis 2013 s'est traduite par une augmentation des mouvements migratoires du sud vers d'autres régions du pays, et que certains villages avaient vu leur population diminuer de 30 %²⁶. En Mongolie, les données opérationnelles font clairement apparaître que les dzuds (un phénomène cyclique à évolution lente propre à la Mongolie, caractérisé par une sécheresse estivale suivie d'un hiver rude, ainsi que par la dégradation des pâturages et des pénuries d'eau au printemps) sont liés à la migration de centaines de milliers de personnes au départ de zones rurales des mêmes provinces vers les villes, y compris la capitale Oulan-Bator²⁷. En Somalie, en 2019, des données recueillies dans des sites de déplacement ont révélé que sur les près de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 67 % avaient migré à cause de la sécheresse²⁸.

Les données collectées durant la mise en œuvre de projets spécifiques peuvent aussi être utiles, telles que les informations recueillies au Maroc par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui ont montré comment, conjuguées à d'autres facteurs de migration, les modifications de l'environnement ont contribué à la décision de migrer. Dans cette enquête précise, la plupart des personnes interrogées ont indiqué que l'absence d'emploi était la raison première de leur migration. Cependant, elles ont également relevé que les altérations de l'environnement, comme la sécheresse et la baisse de la productivité agricole, avaient joué un rôle majeur ou partiel dans leur décision de migrer²⁹.

Les données opérationnelles peuvent constituer une ressource précieuse pour les décideurs nationaux, qui doivent savoir exactement comment et où les incidences climatiques actuelles influencent les migrations à l'échelle nationale. Cependant, ce type de données ne donne qu'un aperçu partiel : les informations sur les aléas à évolution lente autres que la sécheresse sont très limitées, et la nature ponctuelle des données opérationnelles, recueillies dans le cadre de projets limités dans le temps et dont la couverture géographique est généralement restreinte, ne permet pas nécessairement de comprendre sur le long terme les schémas des mouvements enregistrés.

Projections futures

Un autre type de données fréquemment mis en avant a trait aux projections futures du nombre de migrants climatiques. Des projections peuvent attirer l'attention sur l'ampleur potentielle de problèmes futurs et susciter un sentiment d'urgence parmi les décideurs. Toutefois, il convient d'être vigilant lorsqu'on présente des projections, surtout quand il s'agit d'un sujet clivant comme la migration³⁰. Des analyses simplistes de grands nombres peuvent donner lieu à des discours alarmistes susceptibles d'avoir une influence négative sur les perceptions du public et

24 IDMC, 2018b.

25 OIM, 2020a.

26 OIM, 2017a.

27 OIM, 2020b.

28 *Ibid.*

29 OIM et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 2019.

30 Gemenne, 2011.

les choix en matière d'élaboration des politiques. Souvent, les projections mettent en lumière ce qui pourrait se passer en cas d'inaction ou d'action insuffisante des décideurs et d'autres acteurs pour atténuer les effets du climat.

En ce qui concerne les projections mondiales, la Banque mondiale a, dans un rapport marquant paru en 2018³¹, estimé que 143 millions de personnes pourraient se déplacer à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050 à cause d'incidences néfastes du climat dans trois régions du monde (Afrique subsaharienne, Asie du Sud et Amérique latine), en l'absence d'action urgente en faveur du climat menée à l'échelle mondiale et nationale. Le rapport souligne que les plus pauvres pourraient être forcés de migrer en raison d'effets à évolution lente du changement climatique, tels que la baisse de la productivité des cultures, les pénuries d'eau et la hausse du niveau de la mer. Par ailleurs, une étude de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification indique que, par rapport à la période 2000-2015, le nombre de migrants dans le contexte de sécheresses pourrait augmenter d'environ 22 millions en Afrique, 12 millions en Amérique du Sud et 10 millions en Asie d'ici à 2059, avec des différences majeures entre les modèles climatiques et une forte incertitude³². Une modélisation des schémas migratoires au niveau national montre également une augmentation de la migration liée à l'élévation du niveau de la mer aux États-Unis³³ et au Bangladesh³⁴ d'ici à 2100, tandis que certains chercheurs soulignent qu'une hausse des températures pourrait entraîner une augmentation du nombre de demandes d'asile dans l'Union européenne³⁵.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que « les projections quantitatives de l'évolution de la mobilité sont assorties d'un faible degré de confiance en raison de la nature complexe et des causes multiples du phénomène »³⁶. Il note toutefois qu'« au cours du XXI^e siècle, le changement climatique devrait provoquer une augmentation des déplacements de populations (éléments moyens, degré de cohérence élevé) »³⁷. Surtout, le GIEC souligne que les schémas migratoires peuvent évoluer en réponse à des effets à évolution lente, tels que la variabilité et le changement climatiques à plus long terme, et indique que les migrations peuvent représenter une stratégie d'adaptation efficace dans ces contextes³⁸. Cependant, il souligne aussi que, pour ce qui est des préoccupations concernant le rapport coût-efficacité et la transposabilité à plus grande échelle, il n'existe que des éléments probants moyens et un degré de cohérence faible sur la question de savoir si la migration est adaptative³⁹. En effet, certains chercheurs estiment que la migration procède parfois d'une stratégie d'adaptation en réponse à des défaillances de gouvernance, par exemple lorsque des communautés dépendent des rapatriements de fonds des migrants pour financer des mesures de résilience climatique⁴⁰. Au moment de la finalisation du présent chapitre, le GIEC venait de publier ses derniers travaux, examinés dans l'encadré ci-après.

31 Rigaud *et al.*, 2018.

32 Laurent-Lucchetti *et al.*, 2019.

33 Robinson *et al.*, 2020.

34 Bell *et al.*, 2021.

35 Missirian et Schlenker, 2017.

36 GIEC, 2014, p. 20.

37 *Ibid.*

38 *Ibid.*

39 GIEC, 2018.

40 Vinke *et al.*, 2020.

Sixième Rapport d'évaluation du GIEC (août 2021)

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) tire une «sonnette d'alarme pour l'humanité», comme l'a relevé le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres.

Le GIEC a publié la première partie du sixième Rapport d'évaluation, *Climate Change 2021 : The Physical Science Basis* (Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation) le 9 août 2021. Cette partie, élaborée par 234 scientifiques de 66 pays, souligne que l'activité humaine a entraîné un réchauffement du climat à un rythme sans précédent, et insiste sur l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique qui est généralisé, rapide, d'intensité croissante et même irréversible.

Outre cette première partie, le sixième Rapport d'évaluation (qui sera finalisé en 2022) comprendra les trois rapports spéciaux du GIEC les plus récents – Réchauffement planétaire de 1,5° C, Changement climatique et terres émergées, et L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique –, ainsi que la contribution de deux autres groupes de travail, Conséquences, adaptation et vulnérabilité, et Atténuation du changement climatique. Il fournira aux décideurs les informations scientifiques les plus récentes sur les incidences du changement climatique.

Source : GIEC, 2021.

Populations à risque

D'autres sources d'information essentielles concernent les personnes qui vivent dans des zones vulnérables au changement climatique où l'on s'attend à une aggravation des effets néfastes des phénomènes à évolution lente. Il existe des données sur les populations à risque pour de nombreuses régions du monde⁴¹. La hausse des températures est une préoccupation grandissante, car l'exposition à de fortes chaleurs menace l'habitabilité et peut entraîner une baisse de la productivité du travail. Par exemple, un rapport de 2017 estime qu'en cas de hausse de 1,5°C des températures à l'échelle mondiale, 30 à 60 millions de personnes vivront dans des régions chaudes où la température moyenne durant le mois le plus chaud pourrait être trop élevée pour permettre le bon fonctionnement du corps humain⁴². Dans un monde plus chaud, des millions de personnes seront menacées par l'élévation du niveau de la mer⁴³, et un monde plus chaud de 1°C pourrait exposer directement 2,2 % de la population mondiale une élévation du niveau des mers⁴⁴.

Comme pour les données sur les projections futures, il faut veiller à faire les indispensables mises en garde contre ces chiffres. S'il est possible que de nombreuses personnes et familles migreront pour faire face aux incidences du climat, il est également clair que tous ceux qui vivent dans des zones à risque ne voudront pas, ou ne pourront pas, migrer. Les scénarios associés à la réalisation de ces projections – à savoir, le départ des personnes à risque des zones touchées – ne se produiront que si les décisions politiques voulues, fondées sur des éléments factuels, ne

41 Ionesco *et al.*, 2017.

42 OIM, 2017b.

43 McMichael *et al.*, 2020.

44 Marzeion et Levermann, 2014.

sont pas prises. Il est donc essentiel de rappeler qu'il existe une marge de manœuvre pour faire en sorte que les pires prédictions ne se réalisent pas, et que les décideurs ont besoin d'un soutien pour analyser les connaissances existantes, établir les liens appropriés et prendre des décisions qui tiennent compte des dimensions du changement climatique relatives à la mobilité comme à l'immobilité.

Le manque de données complètes sur les migrations liées aux phénomènes climatiques à évolution lente reste un obstacle à l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels. Dans bien des cas, il est difficile d'isoler les facteurs climatiques des autres facteurs sociaux, économiques, politiques et sécuritaires qui sous-tendent la décision de migrer. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les phénomènes à évolution lente, qui ne provoquent généralement pas de mouvements immédiats de grande ampleur. Ainsi, il arrive par exemple que de nombreux migrants réputés migrer pour des raisons économiques migrent également en partie à cause des incidences du climat sur leurs moyens de subsistance⁴⁵. Un autre exemple a trait aux conflits et à la sécurité. Lorsque des facteurs d'instabilité d'ordre politique, économique et social se conjuguent, les mouvements de population peuvent accroître la fragilité de l'État et contribuer à l'aggravation du conflit. Pour illustrer ces articulations, on cite souvent la guerre civile en République arabe syrienne, où une sécheresse exceptionnelle a contribué à des mouvements de population vers les zones urbaines qui n'étaient pas gérées par le régime politique⁴⁶. Cependant, les éléments d'information existants ne permettent pas de conclure fermement qu'il existe un lien direct entre la migration, le changement climatique et les conflits⁴⁷. Du point de vue de l'élaboration des politiques, il est toutefois important de garder à l'esprit que le changement climatique agit souvent comme un « multiplicateur de menaces » dans les contextes fragiles.

Même si la nature multicausale du phénomène empêche de donner une vue d'ensemble du nombre exact de personnes qui migrent dans le contexte des effets climatiques à évolution lente, suffisamment d'informations sont disponibles pour comprendre l'ampleur du problème. À cet égard, les chercheurs peuvent soutenir au mieux les décideurs en fournissant des analyses contextuelles de sources convergentes. Cependant, les décideurs doivent accepter qu'il n'y a pas de manière clairement définie d'obtenir des données solides, et que les décisions en matière d'élaboration des politiques doivent tenir compte de cette complexité. Comme nous le décrivons dans la section suivante, les dialogues d'orientation multilatéraux des Nations Unies s'intéressent de plus en plus aux enjeux politiques de la migration climatique, y compris ses dimensions à évolution lente. Ces discussions d'orientation mondiales ont déjà une incidence sur la formulation des politiques aux niveaux national et régional, plusieurs pays ayant entrepris d'élaborer des cadres politiques nationaux conformes aux discussions mondiales. Néanmoins, des données et des analyses de meilleure qualité permettraient de mettre en œuvre des réponses nationales à la migration due aux effets à évolution lente du changement climatique.

45 Bendandi, 2020.

46 Maertens et Baillat, 2017.

47 Ionesco *et al.*, 2017.

Les effets climatiques à évolution lente sur la scène politique mondiale – Où en sommes-nous ?

Évolutions mondiales en matière de politique climatique et de politique migratoire

La thématique migration et changement climatique est de plus en plus souvent abordée dans les discussions mondiales menées au titre des cadres des Nations Unies et en dehors⁴⁸. Les progrès accomplis par les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour introduire des aspects relatifs à la migration dans le programme des négociations sur le changement climatique et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sont particulièrement importants⁴⁹. En 2015, l'Accord de Paris sur le climat a prescrit la création de l'Équipe spéciale de la CCNUCC chargée de la question des déplacements de population dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices⁵⁰, un organe spécialisé rassemblant des membres aux expertises complémentaires. Dans le cadre d'un processus consultatif⁵¹, l'Équipe spéciale a formulé des recommandations visant à faire face aux déplacements dans le contexte du changement climatique⁵². Ces recommandations, destinées aux États parties à la CCNUCC, au système des Nations Unies et à d'autres parties prenantes compétentes, s'appliquent dans le contexte des phénomènes à évolution lente, puisqu'elles abordent toutes les formes de mobilité humaine liées aux incidences négatives des changements climatiques, y compris les phénomènes à évolution lente.

Les points saillants de ces recommandations sont notamment les suivants : inviter les États à élaborer des lois, des politiques et des stratégies qui traitent de toutes les formes de migration liées aux effets du changement climatique, tout en tenant compte des obligations des États en matière de droits de l'homme; intensifier les recherches et analyses sur le sujet; inviter les États à faciliter des migrations sûres, ordonnées, et régulières dans le contexte d'effets climatiques néfastes; et créer des synergies avec les travaux menés au titre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les États parties à la CCNUCC ont approuvé ces recommandations en 2018 et ont reconduit le mandat de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population jusqu'en 2021, témoignant ainsi d'une volonté politique de maintenir les discussions sur la migration au programme des négociations sur le climat. En outre, les membres de l'Équipe spéciale ont établi des supports de connaissances spécifiques⁵³ dont l'objectif est d'informer sur les types de migration qui se produisent dans le contexte des phénomènes à évolution lente, et de cartographier les mandats actuels des Nations Unies concernant les déplacements liés aux incidences climatiques, y compris les processus à évolution lente⁵⁴. Ces travaux commencent à influencer sur l'élaboration des politiques au niveau national. Par exemple, les Gouvernements du Tadjikistan et du Kirghizistan ont entrepris d'examiner leurs cadres politiques nationaux pour savoir dans quelle mesure ils sont conformes aux recommandations de l'Équipe spéciale, et pour identifier les lacunes et mécanismes pertinents et formuler des recommandations précises permettant de répondre aux questions relatives à la migration et au changement climatique à l'échelle nationale⁵⁵.

48 OIM, 2018b.

49 Traore Chazalnoël et Ionesco, 2016.

50 Voir CCNUCC, s.d.e, Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population.

51 OIM, 2018c.

52 CCNUCC, 2021.

53 OIM, 2018b.

54 Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, 2018.

55 OIM, 2021a; 2021b.

Il est important de noter que les activités d'orientation sur la migration menées au titre de la CCNUCC sont reliées, d'un point de vue institutionnel, à d'autres secteurs d'activité stratégiques relevant des négociations sur le climat qui présentent un intérêt particulier pour la migration dans le contexte des phénomènes et processus à évolution lente. Le secteur d'activité stratégique relatif à la mobilité des êtres humains s'inscrit dans le programme de travail général sur les pertes et préjudices⁵⁶, aux côtés de secteurs d'activité stratégiques consacrés aux phénomènes qui se manifestent lentement et aux pertes autres qu'économiques⁵⁷. De toute évidence, ces aspects sont très pertinents lorsqu'on examine la migration dans le contexte de la dégradation environnementale lente, car les populations touchées, y compris les migrants, peuvent subir à la fois des pertes économiques, telles que des pertes de revenu, d'infrastructure et de biens⁵⁸, et des pertes autres qu'économiques, telles que des pertes de patrimoine culturel⁵⁹ et de savoirs traditionnels⁶⁰. La nécessité d'établir des liens plus solides entre ces programmes de travail est de mieux en mieux admise.

Les discussions sur la migration au titre de la CCNUCC relevaient initialement du secteur d'activité chargé de l'adaptation⁶¹, avant d'être rattachées au secteur d'activité relatif aux pertes et préjudices. Cette réorientation a offert la possibilité de concevoir différemment la migration climatique : la migration peut être un moyen de s'adapter aux effets climatiques et de réduire les pertes et préjudices, mais elle peut aussi être une source de pertes et préjudices pour les migrants et leurs communautés d'accueil⁶². Selon le contexte, des formes de mobilité telles que la migration volontaire et la réimplantation planifiée⁶³ peuvent constituer à la fois une sorte de perte et de préjudice et une mesure d'adaptation⁶⁴. Toutefois, une focalisation sur la migration en tant que source de pertes ou de préjudices, en particulier pour les communautés d'accueil, risque de se traduire par une politisation négative et de déboucher sur des politiques visant à limiter toute migration, y compris lorsqu'elle peut être une forme d'adaptation⁶⁵.

À l'avenir, une meilleure compréhension des corrélations entre les pertes et préjudices et la migration pourra permettre d'orienter l'élaboration de politiques et pratiques migratoires tenant compte des incidences climatiques à évolution lente. Cependant, il est important de reconnaître que cette étape pourrait susciter des discussions politiquement difficiles car les questions des pertes et préjudices sont étroitement liées aux questions d'indemnisation – un sujet sensible à la fois pour les pays développés et les pays en développement⁶⁶. En effet, à la demande d'un pays développé⁶⁷, la décision de l'Accord de Paris de 2015 portant création de l'Équipe spéciale chargée de la question

56 Pour davantage de détails, voir CCNUCC, s.d.b.

57 Les pertes autres qu'économiques s'ajoutent aux pertes de biens, d'actifs, d'infrastructures, de production agricole et/ou de revenus qui peuvent résulter des effets néfastes du changement climatique. Cela englobe des pertes et préjudices difficilement quantifiables en termes économiques, comme la perte de la vie, la dégradation de la santé et les pertes causées par la mobilité des êtres humains, ainsi que la perte ou la dégradation d'un territoire, d'un patrimoine culturel, de savoirs autochtones, d'une identité sociétale/culturelle, de biodiversité et de services écosystémiques. Pour plus de détails, voir CCNUCC, s.d.c.

58 CCNUCC, 2020.

59 Heslin, 2019.

60 CCNUCC, 2013.

61 Mayer, 2016.

62 *Ibid.*

63 Hirsch, 2019.

64 CCNUCC, 2013.

65 Mayer, 2016. Il convient également de noter que, selon certains chercheurs, la conception selon laquelle les migrants climatiques constituent une menace potentielle pour la sécurité peut donner lieu à des politiques d'exclusion et de confinement (Telford, 2018).

66 Hirsch, 2019.

67 Verchick, 2018.

des déplacements de population au titre du secteur d'activité «pertes et préjudices» indiquait explicitement que cet exercice ne servait de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation⁶⁸.

En 2019, à la 24^e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP24), un examen du Mécanisme international de Varsovie a offert aux États parties à la CCNUCC l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les travaux du Mécanisme menés jusque-là, y compris ceux de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, et de formuler des recommandations aux fins d'orientations futures⁶⁹. Il a été largement reconnu que l'Équipe spéciale non seulement avait mené à bien sa mission de formuler des recommandations, mais avait également produit d'autres résultats positifs, par exemple en offrant une enceinte pour débattre des «questions difficiles et sensibles liées aux pertes et préjudices»⁷⁰. Il a aussi été souligné que la participation d'acteurs opérationnels extérieurs avait contribué au succès de l'Équipe spéciale⁷¹. À l'issue de cet examen, le Groupe des pays les moins avancés a recommandé l'établissement d'un dispositif sur les déplacements qui aiderait les pays à gérer les déplacements internes et transfrontaliers et la migration dus aux effets du changement climatique, ainsi que d'associer plus étroitement des acteurs opérationnels au renforcement des capacités au niveau national afin de mieux exploiter les connaissances relatives aux pertes et préjudices⁷². Ces recommandations vont dans le sens des appels vigoureux lancés par les pays en développement visant à faire en sorte que les mécanismes de financement soient plus disponibles et plus accessibles, et que la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie soit renforcée au niveau national⁷³. Pour leur part, les pays de l'Union européenne, par exemple, ont souligné que la structure actuelle du Mécanisme était appropriée et qu'elle lui avait permis d'exercer ses fonctions principales⁷⁴. Il est encore trop tôt pour savoir exactement comment les intérêts en jeu des différents États façonneront l'avenir des travaux sur la migration menés dans le cadre de la CCNUCC. Néanmoins, étant donné la lenteur des discussions menées au titre de la CCNUCC, il est peu probable que la mise en œuvre renforcée du Mécanisme puisse avoir lieu rapidement. S'agissant de s'attaquer aux effets à évolution lente sur la migration, l'un des moyens les plus efficaces pour aller de l'avant pourrait consister à permettre à des acteurs opérationnels externes d'appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale à l'échelle nationale.

Parallèlement, les discussions mondiales sur les politiques migratoires ont de plus en plus intégré les aspects climatiques et environnementaux de la migration sur la base des travaux menés dans le cadre de la CCNUCC. À cet égard, deux événements marquants font date : l'adoption, par les États Membres des Nations Unies, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016 (Déclaration de New York)⁷⁵, puis l'adoption par des États du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018. Le Pacte mondial sur les migrations énonce différentes actions que les États peuvent mettre en œuvre pour : a) lutter contre les facteurs environnementaux et climatiques de la migration, y compris les facteurs à évolution lente (objectif 2); et b) faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples, par exemple en prévoyant des possibilités de visa pour les personnes touchées par les effets du changement climatique, y compris les phénomènes à évolution lente (objectif 5).

68 CCNUCC, 2015.

69 CCNUCC, s.d.d.

70 Gouvernement de la Finlande et Commission européenne, 2019.

71 *Ibid*; Gouvernement du Bhoutan, 2019.

72 *Ibid*.

73 Gouvernement du Guatemala, 2019; Gouvernement des Philippines, 2019; AOSIS, 2019.

74 Gouvernement de la Finlande et Commission européenne, 2019.

75 Martin et Weerasinghe, 2017.

Cependant, il est important de rappeler que le Pacte mondial sur les migrations ne concerne que la migration internationale. Or, une grande partie des migrations dues à une dégradation de l'environnement à évolution lente sont internes, et sont par exemple rurales-urbaines. Du point de vue de la mise en œuvre, l'accent mis sur la migration internationale confère un rôle moteur aux ministères des affaires étrangères et/ou de l'intérieur; en outre, il peut être difficile de garantir la participation cohérente d'acteurs gouvernementaux qui ne s'occupent généralement pas des questions de migration mais de celles relatives au climat ou à la réduction des risques de catastrophe. Néanmoins, une bonne mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial sur les migrations, en particulier ceux qui concernent la lutte contre les facteurs de migration et la promotion de l'adaptation et de la résilience dans les pays d'origine, peut avoir des retombées positives sur la migration tant interne qu'internationale. Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, établi pour appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, a commencé à financer des programmes conjoints sur la migration climatique⁷⁶. Bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer les résultats opérationnels, il est encourageant de voir que des États ont soutenu le financement de programmes sur la migration. Le Forum d'examen des migrations internationales⁷⁷, qui doit se tenir en 2022 pour examiner l'état de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, fournira d'importants indicateurs sur la volonté des États de mettre en œuvre, y compris par l'action, les objectifs du Pacte mondial relatifs à la migration climatique.

Les objectifs énoncés dans le Pacte mondial sur les migrations sont conformes aux recommandations de l'Équipe spéciale de la CCNUCC chargée de la question des déplacements de population et reprennent un grand nombre de leurs points, dont la nécessité de disposer de données et de connaissances de meilleure qualité et celle d'aider les populations à élaborer des stratégies de résilience, y compris des stratégies pour faire face aux phénomènes et processus qui se manifestent lentement. Les deux documents formulent des principes d'action susceptibles d'orienter de manière déterminante l'élaboration des politiques à l'échelle nationale. Certains pays, tels que le Pérou, établissent déjà des plans nationaux fondés sur les principes énoncés dans ces documents stratégiques mondiaux⁷⁸, signe que ces principes peuvent jouer un rôle catalyseur dans l'élaboration des politiques nationales.

D'autres initiatives sont en cours qui appuient l'élaboration de politiques sur la migration dans le contexte des phénomènes à évolution lente (voir à l'appendice B un résumé d'autres initiatives pertinentes menées au sein du système des Nations Unies). Les aspects à évolution lente sont donc relativement bien intégrés dans les principales discussions d'orientation mondiales pertinentes, même si les données et les connaissances sur ce sujet précis demandent à être consolidées. Les divers principes et recommandations formulés au niveau mondial soulignent la nature complexe de la migration liée aux effets climatiques à évolution lente et la nécessité d'une collaboration entre décideurs de différents secteurs afin de mettre au point des solutions globales. À cet égard, les responsables s'occupant des questions de migration ont un rôle clé à jouer pour traduire les principes mondiaux en politiques nationales et régionales offrant assistance et protection aux migrants et communautés touchés. La section suivante traite de la façon dont les politiques migratoires peuvent être réorientées afin de répondre à certaines des questions identifiées, en conformité avec les principes mondiaux.

76 Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, 2020.

77 Réseau des Nations Unies sur les migrations, s.d.

78 Le Pérou a entrepris d'élaborer un plan d'action spécifique sur la migration climatique, conformément à la loi de 2018 sur le changement climatique et son règlement d'application de 2019. Voir Parlement du Pérou, 2019, et Gouvernement du Pérou, 2019.

Témoignage de migrants : la nature multicausale de la migration climatique

«Récemment, les pluies ont été très, très intenses. Je n'avais jamais rien vu de tel. Il y a des années, la saison des pluies durait deux mois – novembre et décembre – et le niveau des précipitations atteignait 20 à 30 centimètres. Aujourd'hui, il a atteint plus de deux mètres sur les six-sept derniers mois. Nous n'avons jamais connu ça auparavant. **Nous ne voulons pas quitter notre terre : c'est ici que se trouvent notre passé, nos souvenirs, nos ancêtres. Nous ne voulons pas aller ailleurs, nous ne savons pas quoi faire là-bas.**»

Même face à des conséquences extrêmement difficiles du changement environnemental, beaucoup de personnes souhaitent rester là où elles vivent plutôt que de migrer pour trouver un autre emploi. Comme il ressort de ce témoignage, les attaches historiques et culturelles aux lieux sont importantes pour beaucoup, et ont une influence déterminante sur la décision de rester ou de partir.

Contexte :

Ce témoignage a été recueilli par l'ONG Refugees International. La personne interrogée s'exprime dans le cadre d'une série de vidéos réalisée sur les conséquences des inondations survenues en Colombie en 2012.

Sources : Adams, 2016; Refugees International, 2012.

La migration dans le contexte des effets climatiques à évolution lente : transposer les cadres en mesures de politique migratoire

Étant donné la nature multicausale de la migration climatique⁷⁹, les décideurs de différents secteurs peuvent s'employer à en régler divers aspects. Un rôle moteur revient aux spécialistes du climat et de la réduction des risques de catastrophe pour ce qui est de la lutte contre les facteurs négatifs de la migration climatique interne. Par exemple, les questions de migration ont été intégrées dans les politiques nationales relatives au climat et à la réduction des risques de catastrophe de plusieurs pays, tels que la Colombie ou le Togo⁸⁰. La présente section examine comment la formulation de politiques migratoires peut permettre de relever certains des principaux défis liés à la migration climatique. Les décideurs chargés des questions de migration qui s'efforcent d'adapter les cadres existants ou à en élaborer de nouveaux en réponse à la migration dans le contexte de phénomènes à évolution lente sont confrontés à une tâche difficile. Ils doivent tenir compte d'un certain nombre d'éléments complexes susceptibles d'influencer la façon dont les cadres de politique nationaux et régionaux sont élaborés. L'un des points clés énoncés dans les principes mondiaux est la reconnaissance qu'il n'est parfois pas possible que les populations restent ou retournent dans des régions dévastées par des phénomènes à évolution lente et que, dans ces cas, il est indispensable que les pouvoirs publics facilitent la migration régulière. Ce point est l'un des domaines de travail essentiels dans lesquels les responsables politiques chargés des questions de migration peuvent jouer un rôle important, par exemple en négociant des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre qui pourront offrir des possibilités de migration régulière.

79 United Kingdom Government Office for Science, 2011.

80 OIM, 2018a.

L'idée selon laquelle la migration peut être l'une des options disponibles pour s'adapter aux effets climatiques a fait l'objet de discussions approfondies ces dix dernières années, et les points de vue divergent⁸¹. D'une part, la conception selon laquelle la migration est une stratégie d'adaptation permet aux responsables politiques d'examiner la façon dont la migration volontaire pourrait permettre de réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques physiques associés aux effets climatiques, et de renforcer la résilience à la fois des migrants et des ménages restés sur place grâce à une diversification des moyens de subsistance et aux rapatriements de fonds, par exemple⁸². D'autre part, cette conception pourrait diluer la responsabilité des forces politiques en mettant l'accent sur la résilience individuelle et les possibilités de migrer, et affaiblir ainsi les considérations liées aux questions d'inégalité, d'injustice et de réparation⁸³. C'est le contexte qui déterminera si la migration aura ou non des conséquences majoritairement positives, ainsi que des facteurs additionnels tels que le sexe⁸⁴ et l'âge⁸⁵. La littérature existante souligne généralement que la migration liée aux effets climatiques a lieu le long d'un continuum allant de la démarche volontaire à la démarche forcée⁸⁶ et que, dans la plupart des cas, même les mouvements dits «volontaires» sont motivés par des pressions extérieures qui déterminent et limitent les options de migration des personnes⁸⁷. De même, il est de plus en plus reconnu que même en situation de migration «forcée», les personnes et les ménages peuvent exercer une certaine agentivité quant à la décision de migrer, par exemple en décidant quand, où et comment se rendre dans un nouvel endroit⁸⁸.

Au-delà de la question de savoir si la migration est ou non une solution d'adaptation raisonnable et souhaitable, et si elle est essentiellement forcée ou volontaire, il est important d'admettre que des mouvements ont déjà lieu et qu'ils se poursuivront, sans doute en s'accroissant. L'enjeu consiste donc à savoir comment élaborer des approches politiques réalistes qui reconnaissent que la migration peut être inévitable dans certains contextes et qui contribuent à réduire les vulnérabilités des migrants tout en renforçant les incidences positives de la migration pour les migrants et les communautés. À l'avenir, la création de nouvelles voies de migration sûres et légales permettant de faire face aux effets climatiques néfastes risque d'être une tâche difficile mais sans doute nécessaire, qui suscitera probablement des discussions politiques délicates sur les dangers associés à la création de voies de migration supplémentaires. Les décideurs chargés des questions de migration continuent d'analyser la façon dont les approches existantes de la gestion des migrations pourraient être ajustées ou élargies pour répondre aux difficultés spécifiques des personnes qui migrent en raison des effets climatiques⁸⁹. Une révision et un élargissement des politiques et pratiques existantes peuvent produire des changements positifs relativement rapides pour les migrants, en améliorant leur protection lorsqu'ils migrent en réponse à des effets climatiques extrêmes et en offrant des solutions de rechange à ceux qui ne peuvent rester ou revenir dans des zones dévastées par des effets environnementaux à évolution lente.

S'agissant de la migration transfrontalière, l'une des mesures évidentes consiste à élargir l'éventail des visas disponibles aux personnes qui ne peuvent rester ou retourner dans leur région d'origine à cause des effets à évolution lente du changement climatique, comme indiqué dans l'objectif 5 du Pacte mondial sur les migrations. Ces visas pourraient, par exemple, être délivrés pour des raisons humanitaires à ceux qui fuient une dégradation extrême de

81 Oakes *et al.*, 2020.

82 OIM, 2015b ; OIM, 2017c.

83 Bettini *et al.*, 2017.

84 Gioli et Milan, 2018.

85 Ionesco et Pawliczko, 2014.

86 Flavell *et al.*, 2020.

87 McAuliffe *et al.*, 2017.

88 Akesson et Coupland, 2018 ; Oakes *et al.*, 2020.

89 La définition de la gestion des migrations de l'OIM est la suivante : « toute approche planifiée de la mise en œuvre des cadres politiques, législatifs et administratifs élaborés par les institutions chargées de la migration » (OIM, 2019, p.98).

l'environnement, à l'instar des visas humanitaires délivrés par le Brésil aux migrants haïtiens après le séisme de 2010, ou des visas temporaires accordés au Pérou pour des raisons humanitaires⁹⁰. D'autres possibilités de gestion des migrations pourraient être proposées aux migrants qui se trouvent déjà à l'étranger mais rencontrent des difficultés à retourner dans leur pays d'origine à cause d'effets climatiques à évolution lente, par exemple la mise en œuvre de vastes programmes de régularisation, un ajustement des activités d'application de la législation sur l'immigration, l'octroi de permis de séjour aux personnes, etc. Des pratiques existantes peuvent aussi être améliorées, par exemple en utilisant des accords bilatéraux sur l'éducation, la formation ou le travail pour offrir des possibilités de rechange aux personnes les plus vulnérables aux effets climatiques⁹¹, et en invoquant des dispositions d'accords régionaux de libre circulation pour admettre des migrants touchés par les effets climatiques⁹². Les défis spécifiques associés aux politiques et programmes de retour volontaire et de réintégration sont particulièrement importants lorsque qu'un retour est possible mais que les lieux de retour présentent des fragilités environnementales. Il s'agit notamment d'offrir aux migrants de retour des possibilités de travail dans l'économie verte ou bleue et des emplois écologiquement viables⁹³.

Pour ce qui est de faciliter la migration interne, il est particulièrement important de faire en sorte que les politiques migratoires tiennent compte des questions d'urbanisation. Dans de nombreuses régions du monde, on observe des migrations depuis les zones rurales – éventuellement touchées par des phénomènes à évolution lente – vers les centres urbains⁹⁴, où les migrants peuvent trouver différentes possibilités de subsistance ou bénéficier d'un meilleur accès aux services essentiels. Néanmoins, les villes peuvent devenir des «hotspots de risques»⁹⁵, car de nombreux centres urbains densément peuplés sont exposés à des phénomènes et processus à évolution lente tels que des vagues de chaleur, l'érosion du littoral, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer. Par conséquent, les politiques de gestion des migrations doivent intégrer ces aspects, à l'image de l'initiative menée par le Bangladesh qui incite les migrants internes à ne pas migrer vers les grandes villes mais à se rendre plutôt dans des villes secondaires, qui sont plus résilientes au climat et davantage soucieuses des migrants⁹⁶.

Des politiques de réimplantation planifiée pourraient contribuer de manière déterminante à faciliter des migrations sûres et ordonnées. Des réimplantations planifiées de communautés entières vivant dans des zones endommagées de façon irréversible par des dégradations à évolution lente, telles que l'élévation du niveau de la mer, ont déjà lieu dans plus de 60 pays et territoires sur tous les continents⁹⁷. Il est probable d'autres suivront à l'avenir, bien qu'elles soient généralement considérées comme une solution de dernier recours. Cependant, très peu de pays ont élaboré des lois et politiques internes consacrées à la réimplantation planifiée⁹⁸. Les politiques de réimplantation planifiée doivent tenir compte de plusieurs facteurs complexes pour éviter d'aggraver les vulnérabilités des personnes réimplantées, comme les conséquences physiques de la réimplantation sur le paysage des lieux d'accueil, les possibilités d'emploi, l'accès aux services essentiels et la cohésion sociale entre les communautés réimplantées et les communautés de

90 Initiative Nansen, 2015b.

91 Par exemple, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont élargi l'utilisation de quotas préexistants de travail temporaire pour cibler les migrants originaires de régions touchées par des effets climatiques. Pour plus d'informations, voir Initiative Nansen, 2015b.

92 Des ressortissants étrangers touchés par des catastrophes à évolution lente et des perturbations de l'environnement ont invoqué les accords de libre circulation entre le Népal et l'Inde. Voir Initiative Nansen, 2015b.

93 OIM, 2020c.

94 FAO *et al.*, 2018.

95 Schreiber *et al.*, 2016.

96 Alam *et al.*, 2018.

97 Bower et Weerasinghe, 2021.

98 *Ibid.*

destination⁹⁹. Même si l'on s'attend à ce que la plupart des réimplantations planifiées aient lieu à l'intérieur des pays, par exemple dans les petits États insulaires en développement menacés par l'élévation du niveau de la mer, elles pourraient aussi avoir lieu par-delà les frontières, ce qui pourrait soulever des problèmes juridiques internationaux extrêmement complexes. Selon la conception de la migration climatique axée sur les pertes et préjudices, de tels choix politiques peuvent être à double tranchant. En effet, faciliter la migration et la réimplantation planifiée peut certes réduire les pertes et préjudices en diminuant l'exposition aux effets climatiques néfastes, mais peut aussi entraîner des pertes et préjudices pour les migrants et/ou les communautés d'accueil¹⁰⁰.

Les politiques et pratiques de gestion des migrations devraient s'efforcer de soutenir en parallèle les efforts d'atténuation et d'adaptation des migrants face aux phénomènes à évolution lente, à la fois dans les régions d'origine et de destination. De telles mesures pourraient consister à abaisser le coût des rapatriements de fonds vers les zones qui subissent de graves dégradations de l'environnement, ou à inciter les migrants à orienter leurs compétences et leurs investissements financiers vers l'action climatique dans les régions d'origine. Ces politiques contribueraient également à la lutte contre les facteurs climatiques de la migration en réduisant les vulnérabilités dans les régions d'origine. En outre, la contribution des migrants pourrait être activement sollicitée et intégrée dans la planification des politiques au niveau national et local, pour faire en sorte que les difficultés spécifiques rencontrées par les populations mobiles soient prises en compte.

Les pays pourraient juger utile de procéder à des exercices d'examen complets pour savoir comment leurs politiques existantes de gestion des migrations peuvent être appliquées ou modifiées pour répondre aux nouveaux défis environnementaux. Ces examens pourraient aussi évaluer la nécessité de concevoir de nouveaux outils de gestion des migrations à l'appui des populations migrant dans le contexte d'effets climatiques à évolution lente.

Maximiser les contributions des migrants à l'action climatique

Les rapatriements de fonds revêtent souvent une importance vitale pour les ménages les plus pauvres, car ils leur permettent de pourvoir à leurs besoins fondamentaux. Ils sont utilisés essentiellement à des fins de réduction de la pauvreté, à l'inverse des investissements dans l'adaptation à plus long terme^a. Cependant, dans certains contextes, les rapatriements de fonds peuvent constituer une source alternative de financement de l'action climatique dans les pays en développement, par exemple dans les petits États insulaires en développement du Pacifique^b. Ils peuvent contribuer au renforcement de la résilience au niveau tant individuel que communautaire, par exemple lorsque les migrants peuvent construire des maisons résistantes aux aléas climatiques ou investir dans des infrastructures communautaires résistantes au changement climatique. Les rapatriements sociaux peuvent aussi jouer un rôle clé dans le renforcement de la résilience aux chocs climatiques lorsque les migrants acquièrent de nouvelles compétences et connaissances^c. Au Tadjikistan, par exemple, une étude montre que les rapatriements de fonds des migrants sont de plus en plus utilisés pour la création d'entreprises et l'exploitation agricole communautaire, ce qui crée des possibilités pour bâtir un avenir plus résilient au changement climatique^d. Néanmoins, des mesures d'incitation doivent être prises pour encourager les migrants à investir dans la résilience nationale et communautaire au changement climatique, car ils n'ont pas nécessairement les informations requises ou le savoir-faire technique pour orienter les rapatriements de fonds vers l'action climatique^e. Parmi les exemples de mesures encourageant les investissements des migrants, on peut citer le programme «3×1 Program for Migrants in Mexico»,

99 OIM *et al.*, 2017 ; Brookings Institution *et al.*, 2015.

100 Mayer, 2016.

dans le cadre duquel les autorités nationales offrent trois dollars pour chaque dollar de rapatriements de fonds investi dans des projets communautaires, ou les prêts accordés par le Gouvernement sénégalais aux diasporas^f.

- a OIM, 2017c:81; Musah-Surugu *et al.*, 2018.
- b Samuwai et Maxwell Hills, 2018.
- c OIM, 2017c.
- d Babagaliyeva *et al.*, 2017.
- e Bendandi et Pauw, 2016.
- f *Ibid*; Villegas Rivera, 2014.

Exemples de pratiques existantes

Des mesures nationales et régionales pertinentes ont été prises ces dernières années pour faire face à la migration liée aux effets climatiques et à l'altération de l'environnement¹⁰¹. Cette évolution sur le plan de l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional pourrait être en partie due à la visibilité accrue dont bénéficie ce thème dans les programmes d'action mondiaux. Elle témoigne également d'une prise de conscience accrue de la migration climatique, ainsi que d'une volonté politique d'y faire face. En général, les politiques existantes ne font pas de distinction entre la migration liée à des phénomènes à évolution lente et les mouvements dus à des catastrophes soudaines. Elles peuvent revêtir la forme de cadres autonomes axés spécifiquement sur les questions liées au changement climatique et à la migration. D'autres cadres mettent en avant les aspects climatique et migratoire dans d'autres domaines, par exemple les politiques sur la migration et la mobilité humaine, les politiques d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, et les politiques de réduction des risques de catastrophe. Ces politiques diffèrent aussi du point de vue de leur champ d'application : certaines couvrent les mouvements migratoires internes, tandis que d'autres s'intéressent à la gestion des flux migratoires en provenance d'autres pays.

La section suivante présente des exemples récents d'initiatives de politique migratoire consacrées aux effets des changements climatiques sur la migration, y compris les aspects à évolution lente. D'autres exemples figurent dans la série d'aide-mémoire sur la multithématique Migration, environnement et changement climatique¹⁰².

Politique nationale du Vanuatu relative au changement climatique et aux déplacements liés aux catastrophes (2018)

Le Vanuatu a élaboré une politique ciblant toutes les causes de déplacement dans le pays, y compris les mouvements liés aux effets à évolution lente, tels que l'érosion du littoral, la dégradation de l'environnement, l'élévation du niveau de la mer et la sécheresse¹⁰³. Cette politique vise à favoriser une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics pour réduire les facteurs de déplacement; à faire en sorte que la migration facilitée, de même que la réimplantation planifiée, se déroule dans la dignité et le plein respect des droits de l'homme; et à élaborer des solutions durables pour les populations migrantes. Elle souligne en outre que des migrations internes bien gérées et sûres peuvent constituer une stratégie d'adaptation face aux effets climatiques. Cette politique nationale est réellement conforme aux cadres politiques mondiaux, tels que les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, et aux efforts politiques régionaux en cours dans le Pacifique.

101 OIM, 2018a; HCR, 2018.

102 Voir <https://environmentalmigration.iom.int/policy-briefs>.

103 Gouvernement du Vanuatu, 2018.

Quelques mesures clés :

- Renforcer la gouvernance institutionnelle pour gérer la mobilité liée aux effets climatiques;
- Élaborer des approches fondées sur des éléments factuels grâce des mesures de collecte de données et de suivi de meilleure qualité, telles que la création d'un mécanisme de suivi des déplacements;
- Établir des lignes directrices et des procédures opérationnelles permanentes pour garantir des normes communes de protection de toutes les personnes touchées par les déplacements;
- Intégrer des considérations relatives aux déplacements et aux migrations dans la gestion des terres, le logement et la planification environnementale.

Amérique du Sud : Instrument régional non contraignant sur la protection des personnes déplacées par-delà des frontières et sur les migrants présents dans des pays touchés par des catastrophes liées à des aléas naturels (2019)

Les pays membres de la Conférence sud-américaine sur les migrations, un processus consultatif régional sur la migration, ont élaboré et adopté des lignes directrices non contraignantes visant à protéger les personnes déplacées par-delà des frontières à cause de catastrophes¹⁰⁴. Axées essentiellement sur les phénomènes soudains, ces lignes directrices pourraient aussi s'appliquer aux mouvements dus à des catastrophes et processus à évolution lente. Elles s'appuient sur des pratiques existantes qui promeuvent l'application des lois sur l'immigration ordinaires et exceptionnelles pour des raisons humanitaires. Bien que non contraignantes, elles sont un exemple novateur en matière d'élaboration de politiques qui montre comment des pays peuvent coopérer au niveau régional pour minimiser les facteurs de migration environnementaux et gérer l'admission et le séjour des personnes touchées. Ces lignes directrices régionales peuvent aussi orienter la formulation de politiques nationales et contribuer à l'élaboration de solides cadres nationaux dans la région.

Quelques mesures clés :

- Renforcer la coordination institutionnelle et élaborer dans chaque pays des procédures pour anticiper les mouvements liés aux catastrophes naturelles et y répondre;
- Identifier les besoins de protection des personnes déplacées par-delà des frontières internationales et incapables de retourner dans leur pays d'origine;
- Faciliter les procédures d'immigration aux fins d'entrée régulière, y compris la délivrance de visas humanitaires et l'établissement d'accords temporaires.

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) : Protocole sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD (2020)

Des politiques régionales de libre circulation peuvent aussi être mises à profit pour répondre aux préoccupations particulières des personnes qui migrent à l'intérieur d'une région à cause des effets climatiques, y compris les processus à évolution lente. Un protocole régional de libre circulation récemment adopté en Afrique de l'Est montre comment ce type d'accords peut aider à protéger les personnes qui franchissent les frontières à cause d'effets environnementaux¹⁰⁵. L'IGAD, qui représente sept pays d'Afrique de l'Est, a adopté en 2020 un protocole sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD. Ce protocole utilise une définition large du terme « catastrophe », incluant à la fois les phénomènes soudains et les dommages environnementaux à évolution lente. Il souligne la responsabilité qui incombe aux États de faciliter l'entrée, l'enregistrement et le séjour des ressortissants d'autres États membres touchés par des catastrophes.

104 Conférence sud-américaine sur les migrations, 2018.

105 IGAD, 2020.

Mesures clés :

- Faciliter l'entrée et l'enregistrement des ressortissants d'autres États membres qui migrent en prévision d'une catastrophe, pendant une catastrophe ou au lendemain d'une catastrophe;
- Faciliter la prolongation du séjour de ces ressortissants.

Déplacements et migrations liés au changement climatique dans le Pacifique : un plan d'action de la Nouvelle-Zélande (2018)

Ce plan d'action a été élaboré par le cabinet du Ministre des affaires étrangères et adopté par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en 2018¹⁰⁶. Il a été mis à jour en 2019¹⁰⁷. Il constate que les effets climatiques dans les pays insulaires du Pacifique ont des conséquences pour la Nouvelle-Zélande, y compris d'ordre migratoire. Le plan d'action reconnaît la volonté des pays insulaires du Pacifique de concentrer leurs efforts avant tout sur la lutte contre les facteurs climatiques de la migration, afin que les personnes puissent rester dans leur pays et y mener une vie productive. Le plan souligne donc que la Nouvelle-Zélande devrait apporter à ces pays un soutien financier pour promouvoir une action climatique effective, de manière à anticiper les migrations climatiques transfrontalières et à s'y préparer. À long terme, le plan recommande d'étudier des possibilités en matière de voies de migration régulières, comme l'élargissement des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et l'utilisation de visas humanitaires, une fois que l'on aura une vision plus claire des besoins et priorités dans le Pacifique.

Quelques mesures clés :

- Utiliser l'aide publique au développement pour aider les communautés du Pacifique à prévenir les déplacements liés au climat et à se préparer aux migrations climatiques, en investissant dans des mesures de résilience et d'adaptation au changement climatique;
- Promouvoir le dialogue régional et étudier des approches régionales potentielles qui proposent une réponse collective du Pacifique aux migrations climatiques internes et transfrontalières;
- Renforcer les cadres internationaux par l'action multilatérale, y compris l'Équipe spéciale de la CCNUCC chargée de la question des déplacements de population et le Pacte mondial sur les migrations;
- Commander des recherches et analyses solides sur les risques et les vulnérabilités afin de se préparer aux migrations climatiques.

Ces exemples en matière d'élaboration de politiques ont des caractéristiques qui présentent un intérêt plus général pour les États qui cherchent à renforcer leurs cadres politiques sur la migration afin de faire face à la migration climatique internationale et transfrontalière¹⁰⁸. Ils sont tous conformes aux recommandations et pratiques adoptées à l'échelle mondiale, tout en formulant des mesures contextualisées en réponse à des besoins particuliers. Ils démontrent, de différentes manières, comment les cadres mondiaux peuvent être concrétisés aux niveaux régional et national. Au niveau national, les politiques visent principalement à faire face aux facteurs climatiques internes de la migration et à gérer les mouvements internes. Cependant, une bonne mise en œuvre de ce type de politiques non seulement serait profitable aux migrants internes, mais permettrait probablement aussi de limiter les facteurs environnementaux qui contribuent aux migrations internationales. Les pays développés cherchent de plus en plus à comprendre comment les changements climatiques dans les pays en développement peuvent influencer les flux

106 Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2018.

107 Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2019.

108 D'autres exemples de faits nouveaux politiques figurent dans *Submission on Slow-Onset Internal Displacement* (pour plus de détails, voir OIM, 2020d) et *Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques, Volume II* (pour plus de détails, voir l'Initiative Nansen, 2015b).

migratoires vers leurs territoires¹⁰⁹. Par exemple, le Décret présidentiel des États-Unis de 2021 sur la reconstruction et l'amélioration des programmes de réinstallation des réfugiés ainsi que sur la planification des effets du changement climatique sur la migration, demande au Conseiller à la sécurité nationale de collaborer avec le Secrétaire d'État, le Secrétaire à la défense, le Secrétaire à la sécurité intérieure, l'Administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Directeur du renseignement national à l'élaboration d'un rapport sur le changement climatique et ses effets sur la migration, y compris les migrations forcées, les déplacements internes et la réimplantation planifiée¹¹⁰, qui devra être soumis au Président. Le rapport doit identifier les conséquences sécuritaires des mouvements liés au climat et prévoir des solutions pour protéger et réinstaller les personnes déplacées directement ou indirectement à cause des effets climatiques. Il doit aussi formuler des propositions sur la façon dont l'aide internationale des États-Unis peut être utilisée pour réduire les effets néfastes du changement climatique. L'établissement de ce rapport, auquel sont associées des parties prenantes nationales de haut niveau représentant tout l'éventail des pouvoirs publics, témoigne d'une volonté de s'atteler aux conséquences nationales d'une question contemporaine majeure en collaboration étroite, à l'échelle mondiale et locale, avec d'autres pays, des organisations internationales et régionales, et des organisations non gouvernementales.

Des politiques initialement mises en place dans les pays développés pourraient permettre d'accroître les investissements dans les mesures nationales en faveur de l'action climatique et du développement dans les pays vulnérables aux effets climatiques, afin de réduire les facteurs de migration transfrontalière. Des exemples de politiques régionales montrent que les États peuvent avoir recours à des mesures migratoires ordinaires et exceptionnelles pour gérer la mobilité liée aux catastrophes. Ces évolutions sont prometteuses. Cependant, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour en évaluer les résultats, en particulier parce qu'elles demeurent majoritairement non contraignantes et/ou n'ont pas encore été largement mises en œuvre.

Principales constatations sur la migration dans le contexte de phénomènes à évolution lente présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques

- Les phénomènes et processus à évolution lente peuvent avoir divers effets en matière de migration : un continuum allant de la migration volontaire à la migration forcée; des mouvements à court terme, circulaires, à plus long terme et permanents; internes ou par-delà des frontières; sur de courtes ou longues distances; la migration d'individus, de tous les membres d'un ménage et de communautés entières (réimplantation planifiée); et l'immobilité des populations «prises au piège».
- Le choix de migrer dans le contexte de phénomènes et processus à évolution lente suppose souvent une prise de décision complexe et est déterminé par de multiples facteurs socioéconomiques et environnementaux.
- Les processus à évolution lente touchent plus directement la vie et les moyens de subsistance des personnes dont le gagne-pain et la sécurité dépendent des ressources naturelles locales (par exemple, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les populations autochtones).
- Il peut être difficile de distinguer la migration dans le contexte d'effets à évolution lente d'autres types de mouvements (par exemple, la migration de main d'œuvre, la circulation à plus court terme).
- Les communautés d'origine, les familles de migrants restées sur place et les populations prises au piège sont aussi concernées par la migration dans le contexte des phénomènes à évolution lente.

109 OIM, 2017d.

110 Décret présidentiel de la Maison Blanche des États-Unis, 2021.

- La migration dans le contexte des processus à évolution lente a souvent des conséquences différentes pour les femmes, les garçons et les filles, et les personnes âgées, en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la séparation des familles, la perte d'autonomie et la dépendance accrue à l'égard d'autres membres du ménage.
- Les processus et phénomènes à évolution lente se produisent parfois dans des situations de tensions intercommunautaires et de conflit. Leurs effets combinés peuvent entraîner des mouvements de population qui, à leur tour, viennent aggraver la dégradation de l'environnement et les conflits.
- Les zones urbaines sont souvent la destination privilégiée des personnes qui migrent dans le contexte de phénomènes à évolution lente. Ces zones urbaines peuvent toutefois devenir des « hotspots de risques » dus aux effets des changements environnementaux.
- Les données sur la migration dans le contexte des phénomènes à évolution lente sont limitées, mais donnent une image d'ensemble des questions en jeu et de l'ampleur du phénomène.
- Les migrants peuvent être des agents du changement et contribuer de façon positive à l'action climatique.

Note : Ce résumé est établi à partir de communications institutionnelles de l'OIM, disponibles sur le Portail sur la migration environnementale de l'OIM, à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/>.

Conclusion

Alors que les phénomènes climatiques à évolution lente devraient s'aggraver à l'avenir, des politiques et pratiques de gestion des migrations appropriées peuvent et doivent faire partie de la solution. Les discussions d'orientation menées à l'échelle mondiale ont identifié des points d'ancrage possibles permettant aux décideurs chargés des questions de migration de réellement promouvoir des changements positifs, notamment pour ce qui est de faciliter la migration dans le contexte des phénomènes climatiques à évolution lente. Tenter de mettre en place des voies de migration légales pour renforcer la protection des personnes qui migrent en raison du changement climatique peut être difficile dans certains pays où l'accueil de migrants supplémentaires se heurte à une hostilité croissante. Pourtant, dans le même temps, on observe dans les États développés comme en développement un intérêt politique croissant pour la migration liée aux effets climatiques, et cette prise de conscience de plus en plus importante influence d'ores et déjà la formulation des politiques aux niveaux national et régional.

C'est pourquoi le moment semble venu d'intensifier et de développer les initiatives visant à traduire les cadres mondiaux en actions, et d'appuyer le rôle unique que les décideurs en matière de migration pourraient jouer pour s'attaquer aux facteurs à évolution lente de la migration. A l'avenir, certains éléments devront être examinés avec attention, comme suit :

- S'assurer que les fournisseurs de connaissances améliorent la collecte et l'analyse des éléments factuels relatifs aux phénomènes et processus à évolution lente ; promouvoir la compréhension du caractère unique et complexe du couple migration et changement climatique ; et mettre ces données à la disposition des décideurs chargés des questions de migration à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels.
- Faciliter un dialogue régional efficace sur les politiques à mener pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de réponses régionales.

- Savoir comment les pays développés peuvent soutenir au mieux les pays particulièrement vulnérables au changement climatique et promouvoir des solutions politiques avantageuses pour tous en ce qui concerne la migration et les effets à évolution lente du changement climatique.
- Veiller à ce que les évolutions en matière de politique migratoire soient complémentaires des autres évolutions politiques à l'échelle nationale, notamment les politiques relatives à l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe.
- Établir des systèmes de suivi et d'évaluation pour évaluer les retombées des politiques existantes et analyser les enseignements tirés.



CÉLINE BAULOZ
MARIKA MCADAM
JOSEPH TEYE

10 TRAITE D'ÊTRES HUMAINS LE LONG DES AXES MIGRATOIRES : TENDANCES, DÉFIS ET NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION¹

Introduction

Ces dernières années, la traite des migrants a donné lieu à des gros titres terrifiants dans les médias faisant état de migrants vendus sur des marchés aux esclaves, torturés contre rançon, ou exploités dans divers secteurs d'activité. Aujourd'hui, des groupes criminels organisés se livrent à la traite des migrants dans pratiquement tous les pays.

La dimension planétaire de cette criminalité reflète l'ampleur des défis. Les victimes sont souvent issues de milieux socioéconomiques défavorisés et/ou de pays à faible revenu et sont généralement destinées à des pays plus riches, où leur exploitation permet aux trafiquants d'obtenir des rendements financiers optimaux. C'est pourquoi la traite d'êtres humains est explicitement considérée comme un problème de développement dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 qui, dans la cible 8.7, prévoit de supprimer le travail forcé et de mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains². Le développement durable et la lutte contre la traite sont corrélés; mettre fin à la traite nécessite d'éliminer la pauvreté (objectif 1), de parvenir à l'égalité entre les sexes (objectif 5), de promouvoir un travail décent pour tous (objectif 8) et d'assurer l'accès à la justice (objectif 16). Les corrélations entre la traite d'êtres humains et le développement sont complexes. En effet, la traite s'enracine dans une certaine mesure dans l'inégalité et constitue, par la même, un obstacle au développement et au bien-être des sociétés car elle bafoue la dignité humaine des personnes³.

La traite d'êtres humains est un défi pour la gouvernance des migrations aux niveaux mondial, régional et national, car les risques de traite pour les migrants sont accrus lorsque la migration se déroule dans des conditions dangereuses, désordonnées et/ou irrégulières. La migration irrégulière peut être dangereuse du fait d'un accès moindre à la protection et aux réseaux de soutien et d'un risque de traite accru⁴. Par conséquent, «prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales» est au cœur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que l'indiquent son objectif 10 et ses autres objectifs afférents à la lutte contre la traite⁵. La cible 10.7 des objectifs de développement durable, qui vise à faciliter des migrations sans danger, ordonnées, régulières et responsables, reconnaît en outre que pour tirer parti des avantages et du plein potentiel de la migration tout en s'attaquant aux risques de traite d'êtres humains, il est indispensable de mettre en place une bonne gouvernance et une bonne gestion de la migration et de la mobilité humaine.

1 Céline Bauhoz, Senior Research Officer, IOM; Marika McAdam, Independent Researcher; Joseph Teye, Professor and Director of the Centre for Migration Studies, University of Ghana.

2 Voir <https://sdgs.un.org/goals/goal8>.

3 Kotiswaran, 2019; Danailova-Trainor et Laczko, 2010.

4 Triandafyllidou et McAuliffe, 2018.

5 Assemblée générale des Nations Unies, 2018.

Bien qu'il n'existe pas de données systématiques et complètes sur le pourcentage de migrants victimes de la traite, les données existantes portent à croire que ces derniers ne représentent qu'une petite part des 281 millions de migrants internationaux en 2020⁶; cependant, cette pratique a de graves conséquences pour ses victimes, leur famille et les communautés dans les pays d'origine et de destination. La traite d'êtres humains a des incidences économiques et sociales négatives, des répercussions durables sur la santé mentale et physique, et des conséquences sur le plan des droits de l'homme. Elle est très différenciée selon le sexe, puisque les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de mariage forcé et de servitude domestique, tandis que les hommes et les garçons sont plus fréquemment victimes de la traite dans les secteurs de la pêche et de l'extraction minière.

La nature complexe de ce crime est un obstacle de taille à la lutte contre les trafiquants⁷. Lorsque la traite est transnationale, les efforts de justice pénale et de protection des victimes se heurtent à un niveau de complexité additionnel. Les réseaux de traite d'êtres humains s'étendent sur de nombreux pays et sont souvent liés à d'autres activités criminelles, telles que le trafic illicite de migrants. Les criminels organisés savent très bien tirer parti des technologies numériques les plus récentes, y compris les médias sociaux, l'internet clandestin et les cryptomonnaies, pour commettre leurs crimes et dissimuler leurs profits.

Le présent chapitre examine certains des défis actuels et émergents en matière de lutte contre la traite d'êtres humains sur les axes migratoires. Tout en visant à brosser un tableau équilibré de la portée géographique de la traite des migrants dans le monde, les exemples cités ici ne sont pas représentatifs de la prévalence de ce crime ni des défis qu'il pose dans certains pays et régions qui restent peu étudiés. En outre, bien que ce chapitre soit axé sur la migration internationale, il n'en reste pas moins que la traite à l'intérieur des pays est également très répandue, parfois en raison des déplacements internes provoqués par une crise.

La première section du chapitre présente la définition juridique de la traite d'êtres humains, qui est distincte du crime connexe qu'est le trafic illicite de migrants. La deuxième section donne ensuite un aperçu des tendances et des schémas actuels de la traite, en examinant les données disponibles sur les migrants victimes de la traite d'êtres humains et sur les trafiquants. La troisième section analyse les défis actuels et les moyens prometteurs de prévenir la traite des migrants, tels que la poursuite des trafiquants, la protection des victimes et la coopération aux fins de lutte contre la traite. Enfin, s'appuyant sur les constatations des sections précédentes, la conclusion présente, dans leurs grandes lignes, les conséquences pour les politiques et les programmes et formule des recommandations concernant la poursuite des recherches.

Définir la traite de migrants

La notion de traite d'êtres humains est née de plusieurs siècles de droit international relatif à des questions telles que l'éradication du commerce des femmes et des filles blanches à des fins d'exploitation sexuelle, de la traite des femmes et des enfants, de l'esclavage et des pratiques analogues, ainsi que de la traite et de l'exploitation impliquant la prostitution d'autrui⁸. Cependant, ce n'est qu'en 2000, avec le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole relatif à la traite des personnes), qu'une définition internationale de la «traite des personnes» a été convenue et acceptée⁹.

6 DESA, 2020.

7 Gallagher, 2010.

8 Société des Nations, 1904, 1921, 1926, 1933; Nations Unies, 1949, 1956; McAdam, 2019.

9 Nations Unies, 2000a.

La définition de la traite d'êtres humains, décomposée dans la figure 1 ci-après, comporte trois éléments : un «acte», des «moyens» permettant l'accomplissement de l'acte, et une «finalité» visée par l'acte et les moyens, à savoir l'exploitation. Chacun de ces trois éléments est nécessaire, sauf lorsque la victime est un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans), auquel cas seuls un «acte» et une «finalité» d'exploitation doivent être établis¹⁰.

Figure 1. Les trois éléments constitutifs de la traite des personnes selon la définition donnée à l'article 3 a) du Protocole relatif à la traite des personnes



Note : Ainsi qu'il est indiqué à l'article 3c) et d) du Protocole relatif à la traite des personnes, le deuxième élément concernant les moyens utilisés pour la traite ne s'applique pas lorsqu'il s'agit d'enfants. Dans ces cas, un acte aux fins d'exploitation suffit pour qu'un crime soit qualifié de traite d'êtres humains.

Des «actes» de traite peuvent se produire à l'intérieur d'un pays (traite nationale) ou par-delà des frontières internationales (traite transnationale). Dans le cas de la migration internationale, les migrants ne sont pas seulement victimes de la traite transnationale, mais aussi de la traite nationale quand, par exemple, ils sont recrutés à des fins d'exploitation après leur arrivée dans le pays de destination.

10 *Ibid.*, articles 3c) et d).

Ces actes sont accomplis en usant de divers « moyens » qui vicient le consentement de la victime et lui enlèvent toute pertinence. Par exemple, le consentement d'une victime n'est pas pris en considération quand il a été obtenu par la force, quand une personne a été trompée ou quand il a été abusé de sa vulnérabilité. Cet élément n'est pas nécessaire dans le cas des enfants, qui n'ont pas la capacité juridique de consentir à de tels actes à des fins d'exploitation¹¹. En tant qu'élément de la définition de la traite des adultes, l'expression « abus d'une situation de vulnérabilité » ne fait pas ne désigne pas spécifiquement la vulnérabilité à la traite d'êtres humains; cependant, dans le contexte de la justice pénale, des éléments de preuve crédibles sont requis pour prouver qu'un trafiquant a délibérément abusé ou tiré avantage de la situation de vulnérabilité d'une victime dans le but de l'exploiter¹².

La vulnérabilité à la traite renvoie généralement à des facteurs tels que l'âge, le sexe ou les conditions socioéconomiques susceptibles d'exposer une personne au risque d'être victime de la traite. Pour les migrants, il existe des facteurs de vulnérabilité additionnels, y compris, sans s'y limiter¹³ :

- **Les facteurs de migration, en particulier lorsqu'ils sont défavorables**, qui peuvent amener les migrants à se laisser prendre au piège d'un recrutement à l'étranger fondé sur l'exploitation.
- **Les routes migratoires**, qui peuvent amener les migrants à tomber aux mains de réseaux de traite organisés, à exercer un emploi fondé sur l'exploitation ou à faire l'objet de chantage¹⁴. Les réfugiés et autres migrants qui fuient un conflit ou la violence peuvent être particulièrement vulnérables, comme en témoigne la traite des Syriens dans les pays voisins de la République islamique de Syrie et le long de la route des Balkans¹⁵.
- **Le statut migratoire**, notamment lorsque le statut irrégulier expose les migrants à d'éventuelles conséquences juridiques négatives, allant d'amendes à la détention voire à une mesure d'éloignement. En outre, le statut irrégulier amène souvent les migrants à travailler dans des secteurs sujets à l'exploitation, tels que le secteur de la pêche en Asie du Sud-Est¹⁶, le secteur agricole en Europe¹⁷ et le secteur de la construction en Amérique du Nord¹⁸.

La pandémie de COVID-19 accentue les vulnérabilités à la traite d'êtres humains et en crée de nouvelles

L'insécurité, la pauvreté et la marginalisation accrues en raison de la flambée épidémique peuvent être des facteurs de traite d'êtres humains^a. Si les effets de la pandémie de COVID-19 sont difficiles à quantifier avec précision, il est néanmoins probable, comme l'a relevé l'ONU DC, que les conséquences les plus dramatiques seront observées dans les pays où la hausse du chômage est la plus forte et la plus rapide, et qu'elles concerneront les personnes dont les salaires sont les plus bas, ce qui est le cas de certains migrants^b. Une forte augmentation de la traite d'êtres humains dans différentes régions a déjà été signalée, notamment aux États-Unis d'Amérique, où une organisation de défense des droits de l'homme a estimé que les cas de traite d'êtres humains avaient augmenté de 185 % par rapport à l'année précédente^c. Les fermetures de frontières peuvent également doper le marché des voies irrégulières en offrant aux passeurs et aux trafiquants de la criminalité organisée l'occasion de les déjouer.

11 ONU DC, 2014.

12 ONU DC, 2011, 2013, 2018a.

13 Pour en savoir plus sur les facteurs de vulnérabilité des migrants à la traite d'êtres humains, voir OIM, 2019a.

14 ONU DC, 2013.

15 Voir respectivement Centre international pour le développement des politiques migratoires, 2015 et Brunovskis et Surtees, 2019.

16 Marschke et Vandergeest, 2016; OIT, 2013.

17 Monzini, 2015.

18 Buckley *et al.*, 2016.

La situation économique désastreuse peut réduire les moyens de subsistance des nombreux migrants qui travaillent dans les secteurs les plus touchés par la crise et les inciter à se tourner vers des solutions rémunératrices plus précaires et plus dangereuses, ce qui les expose encore plus au risque de devenir la proie de réseaux de traite d'êtres humains. De nombreux migrants recherchent des possibilités en ligne, risquant ainsi d'être trompés par des trafiquants^d. Lorsqu'il arrive que les personnes conservent leur emploi, leurs conditions se dégradent. Les travailleurs domestiques dont les employeurs sont passés au travail à domicile sont souvent confrontés à des exigences accrues, accompagnées d'une diminution de salaire, d'une liberté de circulation restreinte et d'une possibilité de partir réduite^e. En outre, les travailleurs migrants qui n'ont pas accès aux services sanitaires, sociaux, juridiques et autres deviennent rapidement vulnérables, non seulement à la COVID-19, mais aussi au risque de tomber aux mains de trafiquants et d'autres criminels car, en l'absence de filets de sécurité officiels et fiables, les trafiquants sont de plus en plus perçus comme la seule « solution de dernier recours » disponible.

La détresse de plus de 5 millions de migrants vénézuéliens ayant quitté leur pays depuis 2014 illustre bien la façon dont de tels facteurs externes peuvent aggraver des vulnérabilités préexistantes^f. Certains de ces migrants n'avaient pas de statut régulier ni d'accès à la protection sociale, et dépendaient des marchés du travail informels avant la pandémie. Depuis 2014, beaucoup ont perdu leur emploi, ont été expulsés de leur logement et se sont retrouvés à la rue^g. Dans ce contexte de vulnérabilité accrue, les estimations montrent que durant les quatre premiers mois de 2020, le nombre de victimes de la traite en Colombie – dont la majorité sont des migrants vénézuéliens – a augmenté de 20 % par rapport à l'ensemble de l'année 2019^h. La décision prise par le Gouvernement colombien en février 2021 de régulariser les migrants vénézuéliens en situation irrégulière dans le pays en leur accordant un statut de protection temporaire de 10 ans constitue un grand pas vers une amélioration de leur protection et leur sécurité et vers une diminution de leur vulnérabilité à la traite d'êtres humainsⁱ.

La pandémie a non seulement accru le risque de traite pour les migrants et les autres personnes en situation de vulnérabilité, mais elle a aussi mis un frein aux efforts d'identification des victimes en raison des mesures de confinement et de la priorité donnée par les responsables de l'application des lois aux mesures visant à enrayer la propagation de la pandémie. La fermeture des services sociaux a également entravé l'identification des victimes et le soutien qui leur est apporté^j.

a ONUDC, 2021; Polaris, 2020a; Worsnop, 2019.

b ONUDC, 2021.

c Blake *et al.*, 2020.

d Europol, 2020.

e Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2020; Giammarinaro, 2020; McAdam, 2020.

f ONUDC, 2021; R4V, 2020.

g Pour les données d'enquêtes au Pérou et en Colombie, voir Equilibrium CenDE, 2020a, 2020b. Voir également Freier *et al.*, 2020.

h Observatorio del Proyecto Migración Venezuela, 2020.

i Voir HCR et OIM, 2021.

j ONUDC, 2020a; GRETA du Conseil de l'Europe, 2020; Teixeira, 2020.

Le troisième élément de la définition de la traite, qui en constitue le cœur, concerne la finalité d'exploitation. Si le Protocole relatif à la traite des personnes ne définit pas l'exploitation, il propose néanmoins une liste non exhaustive d'exemples, dont certains sont définis en droit international (par exemple l'esclavage, les pratiques analogues à l'esclavage et le travail forcé) mais d'autres, non (par exemple l'exploitation sexuelle)¹⁹. Les États adoptent diverses approches dans leur droit interne, soit en reprenant la liste d'exemples d'exploitation du Protocole relatif à la traite des personnes, soit en omettant certains exemples et en ajoutant d'autres²⁰. L'exploitation doit être d'une gravité importante pour être qualifiée de traite et donc de crime grave mais, dans la pratique, il peut être difficile de faire la différence entre un migrant dont les conditions de travail relèvent de l'exploitation et un migrant qui a été victime de la traite à des fins de travail forcé, en particulier lorsque l'exploitation n'a pas encore eu lieu.

Les difficultés à comprendre la définition et la façon dont ses éléments interagissent dans la dynamique migratoire influent sur la question de savoir si les victimes sont identifiées, quels cas doivent faire l'objet d'une enquête et de poursuites, et quelles peines sont imposées. Des interprétations extensives peuvent élargir à l'excès le champ d'application de la définition et englober des situations qui ne relèvent peut-être pas de la traite, tandis que des interprétations trop étroites privent de protection et de justice des victimes qui ne sont pas reconnues comme telles²¹.

Une autre difficulté, dans le contexte de la migration, tient à la différenciation entre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, deux concepts qui sont souvent confondus par les médias et d'autres parties prenantes. Le trafic illicite de migrants est défini dans un instrument juridique distinct – le Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer – comme «le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État»²². En d'autres termes, si la traite a pour finalité l'exploitation, en ce qui concerne le trafic illicite, il s'agit d'obtenir un «avantage financier ou matériel» en aidant une personne à passer une frontière de manière irrégulière²³. Le trafic illicite se déroule généralement dans le cadre de la migration internationale irrégulière, alors que la traite peut se produire pendant la migration régulière ou la migration interne. Ces deux types de crime peuvent se croiser, car les groupes criminels organisés interagissent le long des itinéraires de migration irrégulière en se passant les migrants ou en contrôlant ou taxant des tronçons d'itinéraire²⁴. En recourant aux services de passeurs pour franchir des frontières internationales, les migrants objet du trafic illicite peuvent être victimes de la traite et d'autres crimes pendant ou par suite du trafic illicite. Tel peut être le cas, par exemple, lorsque la commission due aux passeurs crée une dette qui peut être mise à profit à des fins d'exploitation. Dans des cas extrêmes, les migrants peuvent être soumis à la contrainte, au chantage, à la violence et même à la torture, comme le montre le mouvement des réfugiés rohingya dans la mer d'Andaman²⁵.

19 Voir, respectivement, Société des Nations, 1926; Nations Unies, 1956; OIT, 1930.

20 Des États ont ajouté des formes d'exploitation telles que la mendicité forcée, l'adoption illégale, la maternité de substitution à des fins commerciales, l'exploitation dans le cadre d'activités criminelles et le prélèvement de parties du corps et de fluides corporels, ainsi que d'organes majeurs.

21 L'analyse de la définition de la traite dans cette section s'appuie largement sur une série de documents de réflexion rédigés par A. Gallagher et M. McAdam et commandés par le Groupe de travail des États parties au Protocole relatif à la traite des personnes. Voir ONUDC, 2018a.

22 Article 3a), Protocole contre le trafic illicite de migrants, Nations Unies, 2000b.

23 McAdam, 2021.

24 Sanchez et Achilli, 2019, 2020; Triandafyllidou et McAuliffe, 2018.

25 Kontinentalist, 2020; McAuliffe, 2016.

Combinaison de trafic illicite et de traite des personnes le long des routes de migration irrégulière : le témoignage d'une femme migrante

Je m'appelle Déborah, j'ai 20 ans et je viens du Nigéria. Je suis arrivée à Malte en passant par la Libye. Voici mon histoire.

La vie au Nigéria était très dure...Un de mes amis m'a présentée à quelqu'un, un homme qui a dit qu'il m'emmènerait en Europe. Nous nous étions mis d'accord qu'une fois arrivée en Europe, je travaillerais comme styliste pour pouvoir les payer.

...

Le ... premier jour de notre arrivée en Libye, il m'a vendue à une femme. J'ai dit que je n'allais pas travailler, que ce n'était pas là où l'on avait promis de m'emmener. La femme a dit non, c'est ici que je devais aller. Je leur ai demandé de me ramener. Ils ont dit que c'était impossible.

La première femme à qui j'ai été vendue s'appelait Abigail. Elle m'a emmenée chez elle et m'a dit de commencer à travailler. Je lui ai demandé « Quel travail ? » ... Elle a dit que je devais travailler comme prostituée. Je lui ai dit que je ne le ferais pas parce que ce n'était pas le travail qu'on m'avait dit que je ferais ici. Elle a dit que ce n'était pas l'Europe, mais la Libye et que je devais travailler. ... J'ai refusé.

...

Je ne voulais pas travailler parce qu'en Libye, les gens ont beaucoup de maladies. Je suis encore jeune et je n'ai pas d'enfants. Alors, ils ont versé sur mon corps de l'eau froide du réfrigérateur, ils m'ont battue et ont dit que je devais travailler.

Après avoir été battue longtemps, j'ai décidé de [travailler] et de leur donner l'argent qu'ils demandaient. C'était donc ça. J'ai été surprise de me retrouver en Libye à utiliser mon corps pour travailler, ce n'était pas ce que nous avions convenu.

Quand j'ai eu fini de les payer, il restait encore à payer une femme appelée Fatima. Je lui ai donné de l'argent pour qu'elle m'emmène à Tripoli. Elle m'a emmenée de Murzuq à Sabha, puis à Sabratha, mais elle n'a pas payé les passeurs. Même à Sabratha, ils voulaient encore me vendre car je devais encore de l'argent. C'est là que j'ai rencontré mon mari. Mon mari a payé l'argent et m'a sauvée de là. Je suis allée vivre avec lui. Nous avons quitté Sabratha pour Sorman où nous avons rencontré d'autres difficultés. Nous sommes allés d'un passeur à l'autre, mais sans succès. Ce n'est qu'à la sixième tentative que nous sommes arrivés à Malte. ...

Écoutez toute l'histoire de Déborah sur le site Telling the Real Story, accessible à l'adresse www.tellingtherealstory.org/en/stories/video/deborahs-story/.

En dépit de ses complexités, le Protocole relatif à la traite des personnes a été ratifié par la quasi-totalité des pays du globe, contrairement à la plupart des instruments relatifs à la migration. En effet, au 30 juin 2021, 178 États y étaient parties (voir l'appendice A). La transposition de la définition internationale de la traite dans des instruments régionaux témoigne de la volonté des États de parvenir à une conception commune de la traite. Ainsi qu'il est précisé à l'appendice B, ces transpositions ont toutefois pris différentes formes, certains instruments régionaux reprenant mot pour mot la définition du Protocole (par exemple, les conventions du Conseil de l'Europe et de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la traite d'êtres humains), tandis d'autres la suivent plus ou moins et ajoutent certaines formes d'exploitation (par exemple, la directive de l'Union européenne). La convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) s'écarte sensiblement du Protocole : elle limite la traite à « la vente ou l'achat de femmes et d'enfants à des fins de prostitution » et exclut les victimes de sexe masculin et la plupart des autres formes d'exploitation. Lorsque la définition de la traite n'est pas effectivement transposée dans le contexte local, elle risque d'être interprétée de manière trop large, ce qui atténue la gravité de la traite, ou de manière trop étroite, de sorte que des victimes restent non identifiées et sans protection faute d'être reconnues comme des victimes de la traite.

Mis à part les confusions conceptuelles et les divergences de définition, l'adoption d'instruments régionaux témoigne d'une large détermination à lutter contre la traite d'êtres humains et d'une approbation générale du Protocole relatif à la traite des personnes en tant que cadre d'intervention approprié. Des progrès importants ont été réalisés au cours des 21 années qui ont suivi l'adoption du Protocole. Ce qui était autrefois considéré comme un crime concernant les femmes victimes d'exploitation sexuelle est aujourd'hui largement reconnu comme un crime qui peut toucher n'importe qui à des fins d'exploitation très diverses.

L'ampleur de la traite d'êtres humains

Malgré la volonté de lutter contre la traite d'êtres humains dans le monde entier, celle-ci reste une activité criminelle croissante et lucrative. Les dernières estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT) indiquent que le travail forcé génère à lui seul quelque 150 milliards de dollars É.-U. de profits illégaux par an²⁶. Ce chiffre reste une estimation prudente, car les profits tirés de la traite d'êtres humains dépassent le cadre du travail forcé et échappent souvent à la surveillance financière grâce au blanchiment d'argent, à l'utilisation des cryptomonnaies et à d'autres méthodes de paiement émergentes²⁷. Comme l'a souligné l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les informations sur les profits réalisés par les trafiquants²⁸ sont rares. Un examen des affaires judiciaires relatives à la traite porte néanmoins à croire que leurs gains financiers sont également fonction de la structure et de la dimension de leurs réseaux, les profits les plus importants provenant d'organisations et de réseaux criminels d'envergure qui soumettent à la traite un grand nombre de victimes. Souvent, ces profits sont mélangés à ceux générés par d'autres activités criminelles transnationales. Les trafiquants d'êtres humains sont souvent impliqués dans d'autres activités criminelles transnationales organisées afin d'atténuer les risques, de réduire les dépenses de fonctionnement et d'augmenter les marges bénéficiaires, comme c'est le cas, par exemple, pour les cartels de la drogue au Mexique²⁹.

Plus généralement, la nature clandestine de la traite d'êtres humains est l'un des principaux obstacles à la collecte de données précises sur les gains générés et l'ampleur de la traite dans le monde. Grosso modo, on peut distinguer deux grandes sources de données : les données administratives (ou opérationnelles), et celles recueillies à des fins de recherche³⁰. Ces dernières sont essentiellement qualitatives, et proviennent d'enquêtes et d'entretiens avec des victimes et des personnes sources clés. Elles fournissent d'utiles clés de compréhension sur la traite d'êtres humains et complètent les données administratives ou opérationnelles recueillies dans le cadre du mandat

26 OIT, 2014.

27 Europol, 2017.

28 ONUDC, 2021.

29 Rabasa *et al.*, 2017.

30 Grant *et al.*, 2018.

de diverses organisations. Cependant, elles restent difficiles à obtenir, en raison des obstacles qui empêchent d'accéder aux victimes par les méthodes d'échantillonnage traditionnelles, notamment en ce qui concerne les victimes d'exploitation sexuelle et les enfants victimes. Ces obstacles tiennent aux problèmes de ressources et de sécurité et à des considérations éthiques concernant la sensibilité de certaines questions.

Les données administratives ou opérationnelles sont recueillies par divers acteurs, notamment les organismes chargés de l'application des lois et les autorités judiciaires, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui offrent protection et assistance aux victimes. Si la tendance actuelle à la donnification – ou quantification – comporte le risque de se concentrer sur la mesure de la prévalence de la traite dans le monde au détriment de l'examen d'autres dimensions qualitatives importantes de la traite³¹, ces données n'en constituent pas moins la principale fenêtre sur cette activité criminelle car elles donnent un aperçu détaillé des profils et des expériences des victimes, des formes de traite des personnes et des informations sur les auteurs de ces crimes.

L'ONUDC fournit une vue d'ensemble précieuse de la traite d'êtres humains à l'échelle mondiale dans son Rapport mondial sur la traite des personnes, fondé sur les statistiques nationales officielles et sur des informations qualitatives provenant de dossiers d'enquête³². L'ONUDC effectue des enquêtes auprès des gouvernements sur les victimes de la traite identifiées sur leur territoire, en utilisant un questionnaire commun assorti d'un ensemble standard d'indicateurs, puis en agrège les résultats. La Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite (CTDC), qui est le premier pôle mondial de données interorganisations sur la traite d'êtres humains est une autre initiative de collecte de données, qui est dirigée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La CTDC publie des données harmonisées avec l'aide d'organisations de lutte contre la traite, parmi lesquelles l'OIM, qui porte assistance aux victimes de la traite depuis le milieu des années 1990. Environ 8 000 victimes bénéficient chaque année de son aide à l'échelle mondiale³³.

Ces données, qui concernent des personnes, sont très sensibles, ce qui pose toute une série de problèmes de confidentialité lorsqu'il s'agit de les recueillir, de les gérer et de les partager. Les victimes de la traite constituent une population particulièrement sensible, car le risque d'identification d'une seule victime dans un ensemble de données peut être élevé et avoir de graves conséquences. Il est important de veiller à la protection des données, à la confidentialité et à la protection des victimes afin que les ensembles de données accessibles au public ne permettent pas d'identifier des victimes de la traite, comme indiqué dans l'encadré ci-après, même si ces considérations peuvent également limiter la portée des données disponibles. Les données doivent être abordées avec prudence car elles peuvent être manipulées à des fins politiques, être biaisées car axées sur les aspects quantitatifs de la traite au détriment de ses aspects qualitatifs, et/ou être faussées, par exemple du fait de l'utilisation de la notion d'« esclavage moderne » dans les efforts visant à quantifier des pratiques d'exploitation susceptibles d'englober la traite des personnes ou de s'y superposer³⁴.

31 Yea, 2017.

32 ONUDC, 2021.

33 CTDC, 2020.

34 Kenway, 2021 ; Gallagher, 2017 ; Harkins, 2017.

Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite : partage de données, désidentification et anonymisation

Lancée en 2017, la Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite (CTDC) de l'OIM est le premier répertoire mondial de données primaires sur la traite d'êtres humains auquel contribuent de nombreuses organisations. La CTDC, qui a été créée en partenariat avec Polaris et Liberty Shared, a combiné les trois plus grands ensembles de données au monde sur les dossiers de victimes pour constituer un unique ensemble de données centralisé contenant des informations sur plus de 108 000 cas de traite, comprenant 164 nationalités exploitées dans 175 pays répartis entre les cinq régions, à savoir l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe et l'Océanie.

Étant donné que, le plus souvent, les données sur la traite d'êtres humains ne sont pas publiquement accessibles pour des raisons de confidentialité, de protection des données et de sensibilité du contenu, l'objectif de la CTDC est de faire tomber les obstacles au partage de l'information et de fournir aux acteurs de la lutte contre la traite des personnes des informations actuelles permettant d'appuyer des stratégies efficaces de lutte contre la traite. L'ensemble de données accessibles au public est désidentifié à l'aide d'une technique d'anonymisation des données, k-anonymization, qui supprime les cas appartenant à des ensembles de moins de $k - 1$ membres, où chaque ensemble est défini par une combinaison unique des valeurs des diverses variables d'un ensemble de données. Sur la base de recherches et de tests, les données de la CTDC ont été fixées à $k = 11$, de sorte que les demandes ne peuvent pas produire moins de 10 résultats. L'ensemble complet de données non anonymisées est également disponible sous la forme de visualisations et de cartes détaillées sur le site.

Cependant, il faut que la communauté de lutte contre la traite d'êtres humains redouble d'efforts pour convenir de normes et de méthodes communes de partage des données. Par exemple, l'OIM collabore avec l'ONUDC à l'élaboration du premier ensemble de normes internationales sur les données administratives relatives à la traite d'êtres humains, afin que les gouvernements et les organisations du monde entier puissent recueillir des données comparables et de qualité qui pourront être partagées en toute sécurité et être utilisées pour développer la base d'éléments factuels. Depuis 2019, l'OIM collabore également avec Microsoft Research à la conception d'une nouvelle approche de la désidentification des données administratives sur la traite d'êtres humains susceptible d'être utilisée par les gouvernements et d'autres parties prenantes. Cette solution permettra aux organisations de publier un ensemble de données non expurgées tout en préservant la confidentialité des victimes, en modélisant un ensemble de données synthétiques basé sur l'ensemble de données original. L'ensemble de données synthétiques qui en résulte ne contient plus de données « réelles » relatives à des personnes « réelles », mais conserve les propriétés statistiques de l'ensemble de données original, ce qui permet aux utilisateurs de continuer à effectuer des analyses intéressantes. Cette solution de désidentification a été mise en ligne^a, ainsi qu'un article détaillant l'algorithme utilisé^b.

Voir la CTDC à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/.

a Voir <https://github.com/microsoft/synthetic-data-showcase>.

b Voir <https://arxiv.org/abs/2005.05688>.

La disponibilité de données administratives sur les victimes identifiées de la traite dépend d'une série de facteurs, tels que l'état de fonctionnement des organisations de lutte contre la traite ou leur capacité à recueillir ou partager systématiquement des données dans n'importe quel pays/endroit. Comme le souligne l'ONUDC, l'existence de données rigoureuses dépend également des capacités de collecte de données des États, qui sont faibles dans certaines régions, telles que l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Est³⁵. Il s'ensuit que l'existence de grandes quantités de données sur la traite d'êtres humains n'est pas nécessairement synonyme de prévalence plus élevée. En outre, les cas identifiés doivent être compris comme représentant un échantillon de la population non identifiée de victimes, et non comme une tentative de mesurer la prévalence de la traite d'êtres humains. Si certains types de cas de traite sont plus susceptibles d'être identifiés que d'autres, cet échantillon pourrait être biaisé. L'importance de ce biais est rarement connue, puisque la population non identifiée est, par définition, inconnue.

Au-delà de la question de la valeur et de l'efficacité des mesures de la prévalence de la traite pour éclairer les politiques et programmes de lutte contre la traite³⁶, des estimations de cette prévalence sont réalisées à l'aide de nouvelles méthodologies basées sur des données administratives. Par exemple, l'ONUDC aide des pays à appliquer une méthodologie d'estimation multi-systèmes (MSE) pour générer des estimations du nombre de victimes de la traite qui n'ont pas été identifiées, sur la base de données nationales solides³⁷. Lorsqu'elle a été mise en œuvre aux Pays-Bas, la méthodologie MSE a révélé que les victimes de la traite non identifiées peuvent être quatre à cinq fois plus nombreuses que les victimes détectées. Les enquêtes peuvent également servir à estimer la prévalence, comme cela a été fait, par exemple, pour les crimes connexes que sont le travail forcé et le mariage forcé dans les Estimations mondiales de l'esclavage moderne produites par l'OIT, la Walk Free Foundation et l'OIM³⁸.

Dans son dernier rapport mondial, l'ONUDC indique que le nombre annuel de victimes de la traite détectées et signalées par les pays est passé de moins de 20 000 en 2003 à environ 49 000 en 2018, qui est le chiffre disponible le plus récent³⁹. Le nombre de condamnations pour traite a également augmenté au niveau mondial. Cependant, ces données ne signifient pas nécessairement que la traite d'êtres humains a augmenté dans le monde car elles reflètent également la capacité accrue de certains États à identifier la traite et à recueillir des données.

Bien que, selon les stéréotypes traditionnels, les victimes de la traite soient des femmes et des enfants vulnérables assujettis à la traite à des fins d'exploitation sexuelle, le profil des victimes fondé sur le sexe a évolué au fil du temps. Les femmes constituent toujours la part la plus grande des victimes identifiées (environ 65 % au total, dont 46 % de femmes et 19 % de filles), mais les hommes sont également victimes de la traite (20 % d'hommes et 15 % de garçons), notamment à des fins de travail forcé, pour lequel ils représentent près de 60 % des victimes détectées⁴⁰. Le sexe et l'âge des victimes varient selon les régions; plus d'enfants que d'adultes sont détectés en Afrique subsaharienne, tandis que les femmes adultes représentent la plus grande partie des victimes identifiées en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, et que les victimes adultes de sexe masculin sont plus fréquemment détectées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient⁴¹.

Selon les dernières données recueillies par l'ONUDC, 45 % de toutes les victimes identifiées ont fait l'objet d'une traite transfrontalière⁴². Cependant, des migrants peuvent également se trouver parmi les victimes de la traite

35 ONUDC, 2018b.

36 Pour des opinions différentes, voir par exemple, David, 2017; Feingold, 2017; Robinson *et al.*, 2017; et Dottridge, 2017.

37 ONUDC, 2016a.

38 OIT, 2017.

39 ONUDC, 2018b :21, 2021:25. Comme le précise l'ONUDC, bien que 2018 soit l'année de référence, des données «plus récentes» de 2019, 2017 ou 2016 ont été utilisées pour les pays pour lesquels les données de 2018 ne sont pas disponibles.

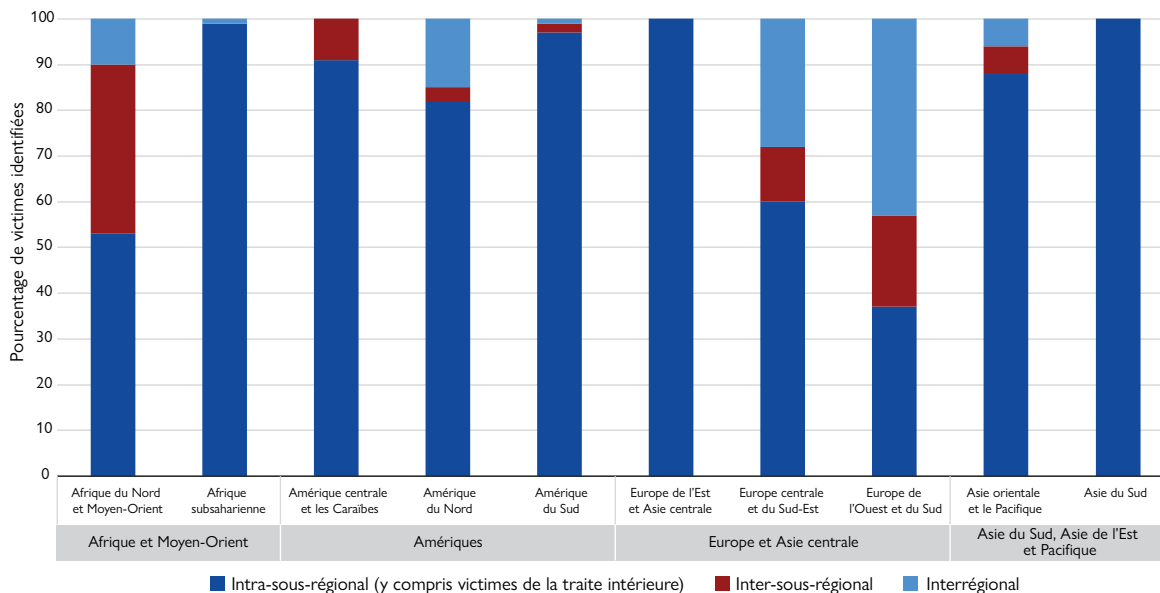
40 ONUDC, 2021:31–36. La CTDC fait état de taux comparables, selon lesquels les femmes et les filles représentent environ 70 % des victimes dans l'ensemble de données : CTDC, s.d.a.

41 *Ibid.*

42 ONUDC, 2021:55.

nationale lorsqu'ils sont soumis à de la traite une fois arrivés dans le pays de destination. Bien qu'il n'existe pas de données sur le nombre de victimes identifiées de la traite qui sont des migrants, la nationalité des victimes détectées correspond souvent à celle des migrants réguliers⁴³, ce qui porte à croire que les flux de traite présentent des schémas similaires à ceux des flux migratoires, les migrants se dirigeant généralement vers des pays plus riches où l'exploitation est plus rentable en raison d'une demande et de prix plus élevés⁴⁴. À l'instar des flux migratoires, les flux de traite transnationaux sont avant tout intra(sous-)régionaux : parmi les victimes identifiées signalées à l'ONUDDC, 12 % ont été soumises à la traite à l'intérieur de la même sous-région, 8 % à l'intérieur de la même région et 15 % au niveau interrégional⁴⁵. La figure 2 ci-après fait clairement apparaître que la plus grande part des victimes sont assujetties à la traite à l'échelle intrarégionale, même si les statistiques disponibles sur les victimes de la traite intra-sous-régionale indiquées ici comprennent également les victimes de la traite nationale. Les données sur le rapatriement des victimes dans leur pays d'origine confirment néanmoins la prévalence de la traite intra-sous-régionale et intrarégionale par rapport aux flux interrégionaux⁴⁶. En ce qui concerne la traite interrégionale, presque toutes les régions signalent un grand nombre de victimes identifiées comme étant originaires d'Asie de l'Est et d'Afrique subsaharienne⁴⁷.

Figure 2. Pourcentage de victimes détectées par type de flux de traite et par sous-région, 2018 (ou données les plus récentes)



Source : ONUDDC, 2021.

Note : Catégories fondées sur les régions géographiques de l'ONUDDC indiquées dans son rapport et présentées en détails dans *ibid.* :26.

43 ONUDDC, 2016b:9, 58.

44 *Ibid.* :58.

45 ONUDDC, 2021. Les victimes de la traite nationale représentaient le pourcentage le plus élevé de victimes identifiées (65 %).

46 *Ibid.* :60.

47 Conformément à la classification des (sous-)régions utilisée par l'ONUDDC, l'Asie de l'Est comprend le Brunei Darussalam, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Mongolie, le Myanmar, les Philippines, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande et le Timor-Leste. Voir *ibid.*, p.26.

Selon la CTDC, la traite transnationale emprunte dans une large mesure les points de contrôle frontalier officiels, tels que les aéroports et les points de contrôle frontalier terrestres : ce serait le cas de près de 80 % des voyages (en particulier des femmes)⁴⁸. La traite des enfants passe généralement moins que celle des adultes par des points de contrôle frontalier officiels : on estime que dans 44 % des cas, des itinéraires sans aucun point de contrôle frontalier officiel sont empruntés. Toujours selon la CTDC, les moyens utilisés pour la traite varient selon le type d'itinéraire migratoire : lorsque les victimes passent par des points de contrôle frontalier officiels, la traite est principalement associée à la servitude pour dettes, à des menaces et à des restrictions de liberté de mouvement, alors que la confiscation et la destruction des documents tendent à caractériser les voyages de traite loin des points de contrôle frontalier officiels. En réalité, les mêmes données indiquent que la plupart des victimes (environ les deux tiers) sont exploitées à un moment ou à un autre de leur voyage, qu'elles passent ou non par un point de contrôle frontalier officiel. Dans les deux cas, la traite de migrants peut être facilitée par des fonctionnaires corrompus par les trafiquants⁴⁹. À la suite de la flambée de COVID-19, en décembre 2020, et après un afflux présumé de migrants du Myanmar objets de trafic illicite et victimes de la traite à des fins de travail sur les marchés de crevettes, le Premier ministre de la Thaïlande a ordonné des mesures de répression contre les fonctionnaires corrompus susceptibles d'avoir aidé des trafiquants⁵⁰.

Le type de traite prédominant est le travail forcé, quel que soit le type de passage frontalier (83 % par des points de contrôle frontalier officiels, et 64 % par des points non officiels), suivi de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (15 % et 22 % respectivement) et d'autres formes (2 % et 13 % respectivement)⁵¹. Il est intéressant de relever que ces pourcentages s'écartent des constatations générales sur les principaux types d'exploitation lorsque la traite nationale et la traite transnationale sont examinées ensemble, d'où il ressort que l'exploitation sexuelle arrive en tête (environ 54 %), suivie du travail forcé (environ 42 %) et d'autres formes d'exploitation (y compris l'esclavage et les pratiques analogues (0,56 %), le mariage forcé (0,45 %), le prélèvement d'organes (0,03 %), le service militaire forcé (0,01 %) et d'autres formes (10,46 %) ⁵². Cela pourrait signifier que, plus que d'autres formes d'exploitation, la traite à des fins d'exploitation sexuelle n'est pas seulement un phénomène transnational, mais est également répandue à l'échelle nationale.

Comme l'a relevé l'ONU DC, il existe des disparités entre les régions en ce qui concerne les formes d'exploitation : alors que la traite à des fins d'exploitation sexuelle est prédominante dans la plupart des régions, la forme d'exploitation la plus répandue en Afrique et au Moyen-Orient est le travail forcé (du moins parmi les victimes identifiées; voir la figure 3 et l'encadré ci-dessous)⁵³.

48 CTDC, s.d.b.

49 ONU DC, 2011; Processus de Bali et ONU DC, 2021.

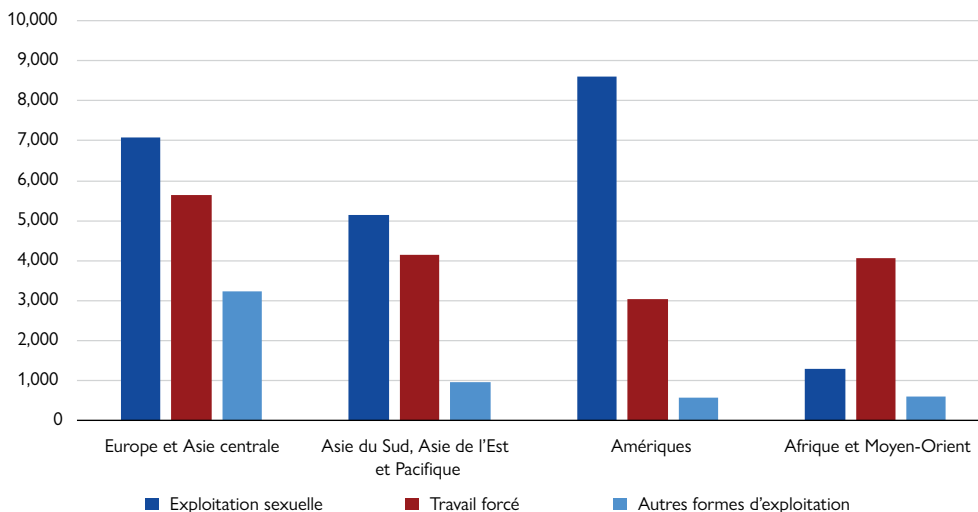
50 Zsombor, 2020.

51 CTDC, s.d.b.

52 CTDC, s.d.c. Ces formes d'exploitation peuvent s'additionner, d'où un pourcentage total dépassant 100 %. Des taux similaires ont été déclarés par l'ONU DC, avec 50 % des victimes détectées soumises à la traite à des fins d'exploitation sexuelle, 38 % à du travail forcé et 12 % à d'autres formes d'exploitation : ONU DC, 2021 :34.

53 ONU DC, 2021.

Figure 3. Nombre de victimes de la traite détectées, par forme d'exploitation et région de détection, 2018



Source : ONUDC, 2021.

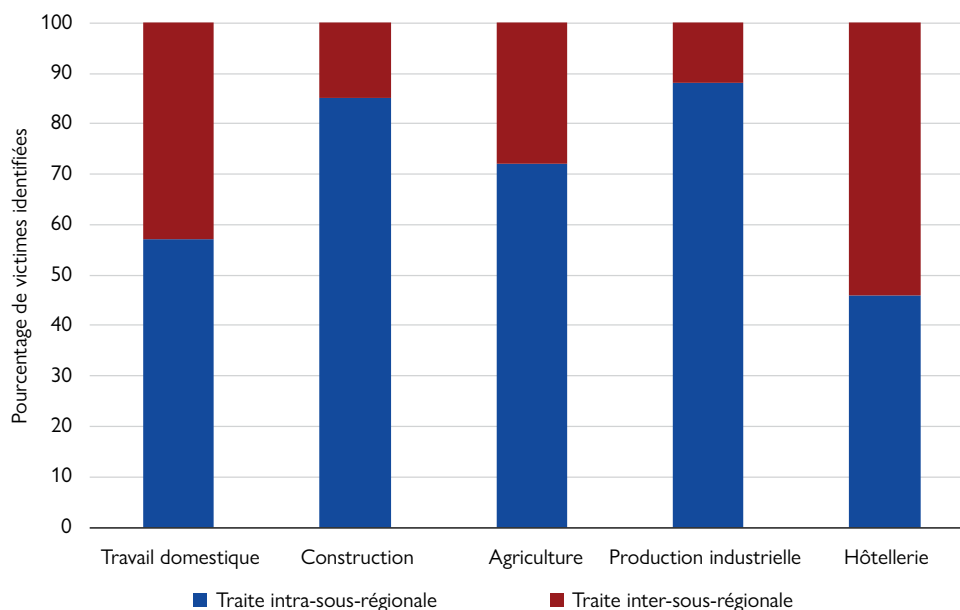
Les principaux secteurs de traite à des fins de travail forcé sont le travail domestique (30 % des victimes identifiées), la construction (16 %), l'agriculture (10 %), la production industrielle (9 %) et l'hôtellerie (8 %)⁵⁴. En ce qui concerne les autres formes d'exploitation, la traite dans ces secteurs a tendance à être fortement intrarégionale, voire intra-sous régionale. Cependant, comme le montre la figure 4 ci-après, parmi les victimes identifiées dans l'ensemble de données de la CTDC, l'exploitation dans le secteur de l'hôtellerie et, dans une moindre mesure, dans celui du travail domestique, est plus susceptible de s'étendre au-delà des sous-régions d'origine des victimes, avec respectivement 54 % et 43 % des victimes identifiées en dehors de leur sous-région. Les victimes de la traite dans le secteur de l'hôtellerie viennent principalement d'Europe de l'Est (43 %) et d'Asie du Sud-Est (26 %) et sont exploitées en Amérique du Nord (19 %) et en Europe de l'Est (19 %)⁵⁵. Les victimes de la traite dans le secteur domestique viennent principalement d'Asie du Sud-Est (66 %) et d'Europe de l'Est (9 %) et sont exploitées en Asie du Sud-Est (37 %), en Asie de l'Ouest (20 %) et en Amérique du Nord (16 %)⁵⁶.

54 CTDC, s.d.c.

55 CTDC, s.d.d.

56 CTDC, s.d.e.

Figure 4. Pourcentage de victimes identifiées, par secteur d'exploitation et par niveau intra-/inter-sous-régional de traite



Source : CTDC, s.d.–s.d.h.

Note : La traite intra-sous-régionale englobe la traite nationale.

La traite à des fins de travail forcé peut également prendre la forme de la mendicité forcée, du colportage et de la perpétration d'activités illicites, comme indiqué dans l'encadré ci-dessous dans le contexte africain, même si ces formes ne sont pas prédominantes.

Par rapport à d'autres formes d'exploitation, la traite à des fins de prélèvement d'organes reste limitée. Cela peut être dû, au moins en partie, au fait qu'elle est souvent prise en considération en dehors du cadre de la traite et qu'elle n'est donc pas forcément comptabilisée comme un phénomène lié à la traite⁵⁷. L'ONU DC relève la capacité accrue des trafiquants à opérer par-delà les frontières et à agir de connivence avec des professionnels de la santé à l'étranger⁵⁸.

La traite à d'autres fins peut revêtir la forme de mariages forcés, arrangés ou blancs car, dans ces cas, les victimes sont souvent confrontées à la violence, à la maltraitance, à l'exploitation et à des restrictions de mouvement⁵⁹. Ce type de traite est fortement différenciée selon le sexe, les victimes étant principalement des femmes et des filles issues de milieux défavorisés, même si quelques cas de personnes LGBTI forcées par leur famille à contracter un mariage hétérosexuel ont été signalés⁶⁰. Ces « mariages » sont généralement organisés contre une dot par des membres de la famille et/ou des intermédiaires motivés par des gains financiers et matériels. Cependant, il existe également des cas

57 ONU DC, 2015.

58 ONU DC, 2018b :30–31.

59 ONU DC, 2020b.

60 *Ibid.*

où des épouses ont été dupées ou enlevées. Les migrants peuvent également contracter un mariage blanc pour pouvoir entrer régulièrement dans un pays ou régulariser leur statut migratoire s'ils sont déjà dans le pays de destination, ce qui les rend vulnérables à une exploitation ultérieure. On rapporte également des cas de femmes d'Europe de l'Est auxquelles des intermédiaires d'Europe occidentale promettent un emploi bien rémunéré et qui, à leur arrivée, se retrouvent victimes de la traite pour être mariées de force à des migrants en situation irrégulière qui cherchent à régulariser leur séjour en obtenant un passeport de l'Union européenne par le biais du mariage⁶¹. Au Moyen-Orient, des femmes et des filles sont contraintes d'accepter des formes de mariage «touristique» ou «temporaire», dans le but d'être exploitées sexuellement⁶².

Traite de migrants au départ et à l'intérieur du continent africain

Les victimes africaines font principalement l'objet de la traite dans leur région d'origine. Selon les données de la CTDC, 75 % d'entre elles sont victimes de la traite en Afrique même, 13 % en Europe, 7 % en Asie et 5 % dans les Amériques^a.

La traite en Afrique présente deux grandes particularités par rapport aux autres régions du monde. Premièrement, plutôt que l'exploitation sexuelle, la traite en Afrique a pour finalité le travail forcé, notamment la mendicité (plus de 25 %) et le travail domestique (plus de 40 %)^b. Deuxièmement, la majorité des victimes sont des enfants, qui représentent plus de 50 % des victimes détectées sur le continent^c. La traite d'enfants africains est plus particulièrement constatée dans les pays d'Afrique de l'Ouest^d tels que le Ghana, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo. Dans les zones rurales, les enfants sont principalement victimes de la traite pour l'agriculture et la pêche. Dans les zones urbaines, ils sont victimes de la traite pour la mendicité forcée, le colportage et la perpétration d'activités illicites^e. Une opération coordonnée par Interpol au Bénin et au Nigéria en 2019 a permis de sauver quelque 220 victimes de la traite, pour la plupart des enfants originaires de pays d'Afrique de l'Ouest, qui étaient forcés de travailler sur les marchés toute la journée ou comme domestiques, ou qui étaient exploités sexuellement^f.

Les schémas de traite sont différents dans d'autres sous-régions africaines. Le travail forcé reste la principale forme de traite en Afrique australe, qui est néanmoins caractérisée par un taux relativement important de mariages forcés^g. En Afrique de l'Est, la traite concerne principalement des adultes destinés au travail domestique^h. En Afrique du Nord (en particulier en Libye), l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage et le mariage forcé sont des formes d'exploitation très répanduesⁱ.

a CTDC, s.d.i.

b *Ibid.*

c Les données de la CTDC montrent que 55 % des victimes détectées en Afrique étaient des enfants, tandis que les estimations de l'ONUDC relatives aux victimes de la traite en Afrique subsaharienne font état de 59 % d'enfants.

d ONUDC, 2021:165.

e Sawadogo, 2012.

f Interpol, 2019.

g ONUDC et SADC, 2017.

h OIM, 2008.

i Van Reisen et Estefanos, 2017.

61 BBC News, 2017.

62 ONUDC, 2020b.

Défis et réponses à la traite de migrants

Le Protocole relatif à la traite des personnes adopte une approche de la traite d'êtres humains fondée sur la justice pénale. Il recommande qu'elle soit criminalisée et fasse l'objet d'enquêtes et de poursuites, et demande que les victimes bénéficient d'une protection et d'une aide en tant que victimes de délits graves⁶³. Cette approche est souvent appelée « approche 3P », pour poursuites, protection et prévention. Un quatrième « P », pour partenariat, souligne la nécessité de renforcer la coopération inter-États en matière de justice pénale.

Il est également essentiel d'adopter une approche de justice sociale pour garantir des mesures de lutte contre la traite fondées sur les droits de l'homme, centrées sur les victimes et soucieuses de la problématique femmes-hommes⁶⁴. La primauté de l'état de droit revêt la plus haute importance, non seulement pour éviter que les victimes ne subissent les effets collatéraux des efforts de lutte contre la traite⁶⁵, mais aussi pour garantir que les mesures de justice pénale ne soient pas contre-productives et préjudiciables à la lutte contre la traite d'êtres humains et, plus largement, à la gouvernance des migrations.

Prévenir la traite de migrants

Outre les enquêtes proactives et le démantèlement de la criminalité transnationale organisée, d'autres mesures sont essentielles pour lutter contre la traite de migrants, notamment les mesures complémentaires suivantes :

1. Agir sur les facteurs de vulnérabilité au niveau individuel, communautaire, structurel et des ménages;
2. Sensibiliser aux risques;
3. Faire en sorte que les voies de migration régulières soient plus accessibles;
4. Freiner la demande de biens et services impliquant une exploitation;
5. Garantir les droits du travail et les conditions de travail⁶⁶.

Ces mesures sont complémentaires et exigent que les migrants soient associés à leur élaboration, afin qu'elles soient correctement ciblées et adaptées aux migrants exposés au risque de traite⁶⁷.

Il est fondamental que les migrants disposent d'informations fiables et exactes sur, entre autres, les risques de traite pour pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause sur leur voyage. Or, l'efficacité des campagnes de sensibilisation est de plus en plus contestée, surtout lorsqu'elles sont mises en œuvre dans le but de dissuader la migration irrégulière ou de détourner l'attention de la politique de migration et de son rôle dans l'exploitation des migrants. L'intention de migrer de manière irrégulière l'emporte sur les risques lorsqu'il n'existe aucune alternative à la migration régulière⁶⁸. Les campagnes de sensibilisation peuvent aussi avoir pour conséquence involontaire de stigmatiser les victimes de la traite qui retournent dans leur pays d'origine, en particulier lorsqu'elles ont été exploitées sexuellement⁶⁹.

63 ICAT, 2012.

64 ECOSOC, 2002.

65 GAATW, 2007.

66 Adapté de Assemblée générale des Nations Unies (2010).

67 *Ibid.*

68 Tjaden, 2020; McAuliffe *et al.*, 2017.

69 Kiss et Zimmermann, 2019; Assemblée générale des Nations Unies, 2010 : par. 45.

Si l'impact des campagnes de sensibilisation reste incertain, car peu d'entre elles ont fait l'objet d'une évaluation, il semble toutefois qu'elles aient plus d'efficacité quand elles ciblent des populations précises, sont adaptées au contexte local et associent directement des migrants, qui sont considérés par les migrants potentiels comme la source d'information la plus fiable⁷⁰. C'est pourquoi certaines initiatives fondées sur les technologies recourent à l'information participative, à savoir le partage d'informations par les migrants sur leurs expériences pendant leur voyage de migration⁷¹.

En ce qui concerne la traite à des fins de travail forcé, les consommateurs sont de plus en plus soucieux de consommation éthique et portent une attention accrue aux conditions environnementales, socioéconomiques et en matière de droits de l'homme dans lesquelles les biens sont produits, ce qui, grâce aux projecteurs braqués sur la responsabilité du secteur privé, a permis de renforcer la prévention de la traite. Si la mise en œuvre par les États d'une législation nationale conforme aux instruments de l'OIT constitue une première étape, des initiatives mondiales ont suivi pour mieux réglementer l'activité des agences de recrutement publiques et privées et éviter des pratiques de recrutement trompeuses conduisant à la traite. Outre l'Initiative sur le recrutement équitable de l'OIT⁷², le Système IRIS d'intégrité du recrutement international permet aux agences de recrutement d'obtenir un certificat dès lors qu'elles respectent les normes qu'il a édictées⁷³. Des dispositifs de certification comparables ont été mis en place à l'échelle nationale, comme aux Philippines, où les certificats sont accessibles sur une application mobile permettant aux travailleurs migrants potentiels de vérifier si une agence de recrutement donnée est autorisée à recruter des Philippines pour un emploi à l'étranger⁷⁴. La responsabilité des entreprises couvre également les conditions de travail des travailleurs (migrants)⁷⁵. Un nombre croissant d'entreprises considèrent désormais la durabilité sociale comme un élément de commercialisation clé et s'efforcent d'assurer la transparence et la traçabilité de leur chaîne d'approvisionnement grâce à la technologie de chaîne de blocs, afin de garantir que leurs produits n'impliquent pas de pratiques d'exploitation, y compris la traite⁷⁶. Cette dynamique de la transparence peut être mise à profit pour parvenir à une responsabilisation des entreprises en cas de non-signalement et d'infractions identifiées.

Cependant, cette évolution récente n'enlève rien à l'importance des mesures traditionnelles, qui sont essentielles et toujours efficaces en matière de prévention de la traite, ni à la responsabilité des États d'introduire des mesures pour prévenir la traite et modifier les politiques de migration et de travail qui l'alimentent. La mesure historique prise par le Qatar en août 2020 pour abolir son système de parrainage liant les travailleurs migrants à leurs employeurs et pour adopter des salaires minimums non discriminatoires est emblématique de la volonté de plus en plus marquée de protéger les droits et les conditions de travail dans le contexte de la migration de main-d'œuvre⁷⁷. Une autre mesure fondamentale consiste à garantir les droits de se syndiquer et de négocier collectivement, qui autonomisent les travailleurs, y compris les travailleurs migrants; ces droits reconnaissent leur agentivité et constituent un important filet de sécurité pour éviter l'exploitation sur le lieu de travail. Par exemple, dans les pays

70 Bryant et Landman, 2020; Tjaden, 2020; Koser et McAuliffe, 2013.

71 OSCE et Tech Against Trafficking, 2020; McAuliffe et al., 2017.

72 OIT, 2015.

73 Voir le site Web du Système IRIS à l'adresse <https://iris.iom.int/>. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les travailleurs domestiques migrants, voir OIM, 2020.

74 Voir <https://poea-mobile.soft112.com/>.

75 Voir par exemple IHRB, 2012; OIT, s.d.

76 OIT et al., 2019; Bateman et Bonanni, 2019; Feasley, 2015. Cependant, voir aussi Taylor, 2020.

77 OIT, 2020a.

où la prostitution est légale, il est reconnu que les organisations de travailleurs du sexe contribuent de manière déterminante à des conditions de travail décentes et sûres, et notamment à la prévention des mauvais traitements, de l'exploitation et de la traite⁷⁸. Cependant, des difficultés subsistent malgré un activisme syndical accru, car les travailleurs migrants peuvent encore se voir interdire l'adhésion à des syndicats dans certains pays en raison de leur nationalité étrangère⁷⁹.

Les pays d'origine des travailleurs migrants ont également un rôle essentiel à jouer dans la protection de leurs ressortissants contre la traite à l'étranger, notamment en leur fournissant des informations avant le départ, en supprimant les commissions de recrutement et autres frais payés par les migrants au profit des modèles de paiement par l'employeur, ainsi qu'en réglementant les agences de recrutement afin de réduire la vulnérabilité de leurs ressortissants à l'exploitation et à la traite à l'étranger⁸⁰.

Poursuivre les trafiquants

L'approche de la lutte contre la traite fondée sur la justice pénale est essentielle pour démanteler les réseaux de traite, prévenir la traite et protéger ses victimes. Celles-ci ont le droit d'accéder à la justice.

La grande majorité des pays ont criminalisé la traite des personnes⁸¹; bien que la tendance des condamnations pour traite soit à la hausse depuis 2007, les chiffres absolus restent bas⁸². Cette réalité reflète ce qu'on appelle l'«entonnoir» de la justice pénale⁸³. Comme le montre la figure 5 ci-dessous, chacune des différentes étapes de cet entonnoir comporte son lot de problèmes, d'où une réduction progressive du nombre d'affaires aboutissant effectivement à des condamnations.

78 Lepp et Gerasimov, 2019.

79 Marks et Olsen, 2015.

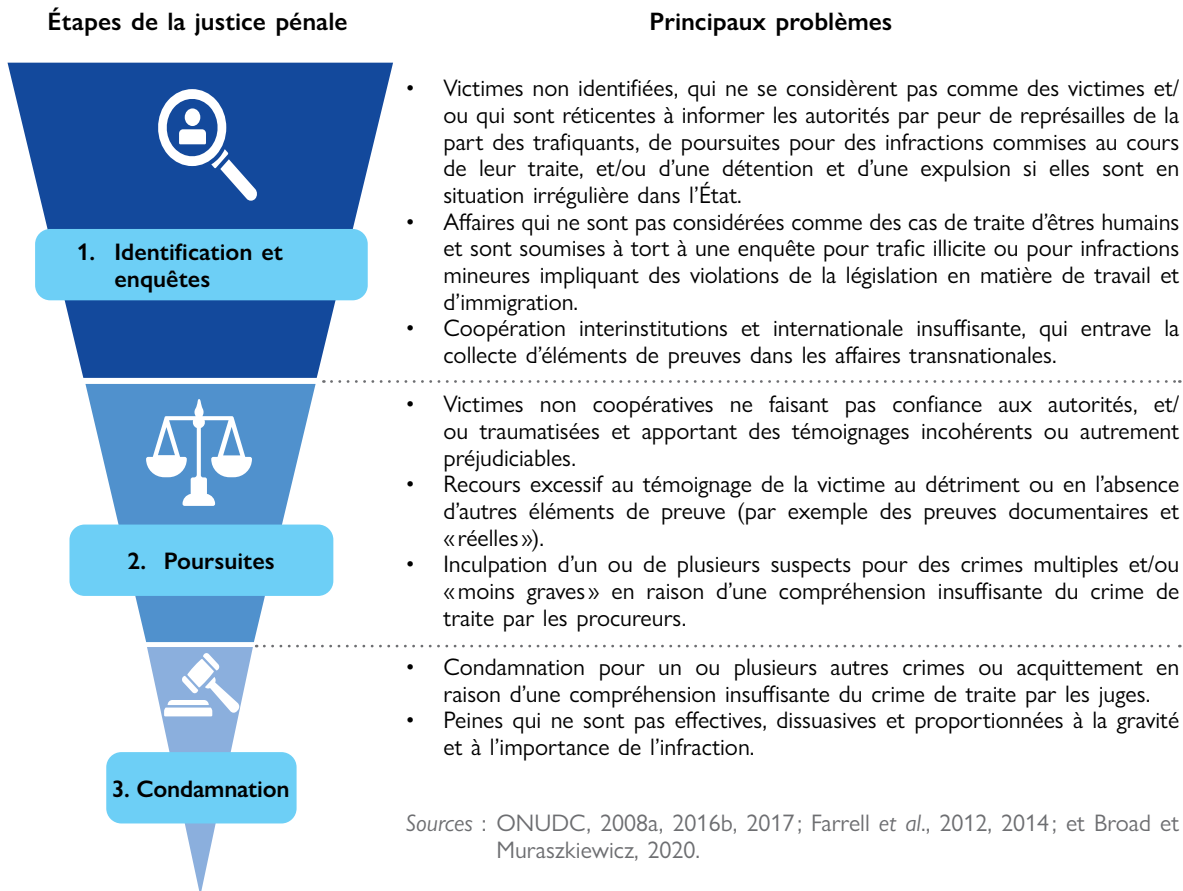
80 Voir, par exemple, OIT, 2020b, 2021a. Voir également les Principes de Dhaka sur la migration dans la dignité, in IHRB, 2012.

81 Selon l'ONUDDC, depuis août 2020, 169 pays sur les 181 évalués ont une législation en place qui criminalise la traite des personnes conformément, pour l'essentiel, au Protocole relatif à la traite des personnes : ONUDDC, 2021, p.61.

82 ONUDDC, 2018b, p.23.

83 ONUDDC, 2016b, p.51.

Figure 5. Entonnoir de la justice pénale pour les cas de traite et principaux problèmes



La majorité des problèmes identifiés ci-dessus concernent la capacité des praticiens de la justice pénale à faire face à la complexité du crime de traite d'êtres humains. C'est pourquoi le renforcement des capacités constitue traditionnellement l'une des principales mesures prises pour renforcer la réponse de la justice pénale à la traite d'êtres humains⁸⁴.

Au-delà du renforcement des capacités, la coopération entre les différentes parties prenantes est essentielle pour améliorer les poursuites contre les trafiquants. Des initiatives récentes soulignent l'importance, pour les autorités chargées de l'application de la loi et des poursuites, de collaborer avec les institutions financières pour identifier les cas potentiels de traite d'êtres humains et recueillir des éléments de preuve dans les affaires de traite. Parmi ces initiatives, il convient de citer Finance Against Slavery and Trafficking (FAST), un partenariat public-privé précédemment connu sous le nom d'Initiative du Liechtenstein qui vise à renforcer le respect par le secteur financier des lois contre l'esclavage et la traite d'êtres humains, notamment par une meilleure application des lois contre le blanchiment d'argent⁸⁵. Cela implique une diligence raisonnable et une évaluation des risques par les

84 Police Executive Research Forum, 2020.

85 Initiative du Liechtenstein, 2019.

institutions financières, ainsi que le signalement des activités suspectes aux autorités chargées de l'application de la loi, conformément aux exigences en matière de confidentialité des données.

Renforcer la participation du secteur financier est un moyen prometteur d'améliorer l'identification des cas de traite. En effet, en expliquant clairement aux institutions financières comment signaler les suspicions de risques d'esclavage et de traite d'êtres humains, il a été parfois possible d'augmenter de 1 000 % le nombre de signalements de cas suspects⁸⁶. Par ailleurs, les innovations technologiques permettent de renforcer la collaboration entre les institutions chargées de l'application de la loi et les institutions financières. La plateforme Human Trafficking Fusion Center conçue par Collective Liberty crée une communauté de pratique d'experts en ligne qui permet de renforcer la collaboration interinstitutions; elle appuie en outre les enquêtes des services chargés de l'application de la loi en utilisant l'intelligence artificielle, qui identifie les personnes potentiellement impliquées dans la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent, le vol de salaires ou l'évasion fiscale⁸⁷.

Les éléments de preuve recueillis auprès du secteur financier permettent également de ne pas être trop tributaire des témoignages des victimes pendant les poursuites⁸⁸. Une dépendance excessive au témoignage des victimes comme principale ou unique source de preuves peut nuire à leur protection, car les victimes sont traitées comme de simples «témoins» sans que leurs droits humains soient dûment pris en considération⁸⁹. Elles risquent d'être revictimisées si leur protection est subordonnée à leur participation à l'action pénale, ou si leur retour et leur réintégration sont retardés par cette dernière et qu'elles sont obligées de rester dans le pays de destination, parfois dans des structures d'accueil fermées. Ces résultats peuvent également nuire à l'action pénale, car les victimes sont dissuadées de signaler les cas de traite et de coopérer pendant les phases d'enquête et de poursuites⁹⁰. La qualité de leur témoignage peut également se détériorer avec le temps, à mesure qu'elles perdent confiance dans les autorités.

Protéger les migrants victimes de la traite

Il est fondamental d'identifier les victimes de la traite, non seulement pour engager des procédures pénales contre les trafiquants, mais aussi et surtout pour protéger les victimes. En raison de la diversité des acteurs susceptibles d'être en contact avec des victimes potentielles, il faut que des mécanismes d'orientation soient en place de façon que les victimes puissent bénéficier rapidement des services auxquels elles ont droit⁹¹. Des lignes d'assistance téléphonique ont été créées dans certains pays. Polaris, une organisation indépendante à but non lucratif gère par exemple la National Human Trafficking Hotline aux États-Unis, que les victimes peuvent contacter par téléphone, SMS, chat en ligne ou courriel avant d'être redirigées vers les services d'aide pertinents. Polaris a aidé une quinzaine de pays à mettre en place des lignes d'assistance similaires, dont l'Afrique du Sud, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Mexique, Oman, le Qatar et la Thaïlande⁹².

L'orientation vers des services appropriés constitue la première étape de la protection des victimes contre leurs trafiquants et de la réalisation de leur droit à un recours effectif. Outre les droits procéduraux, tels que le droit des victimes à être informées, ce droit comporte quatre composantes principales, illustrées dans la figure 6 ci-dessous.

86 *Ibid.*

87 Police Executive Research Forum, 2020. Voir https://htfusion.org/#ab_our_mission.

88 Initiative du Liechtenstein, 2019.

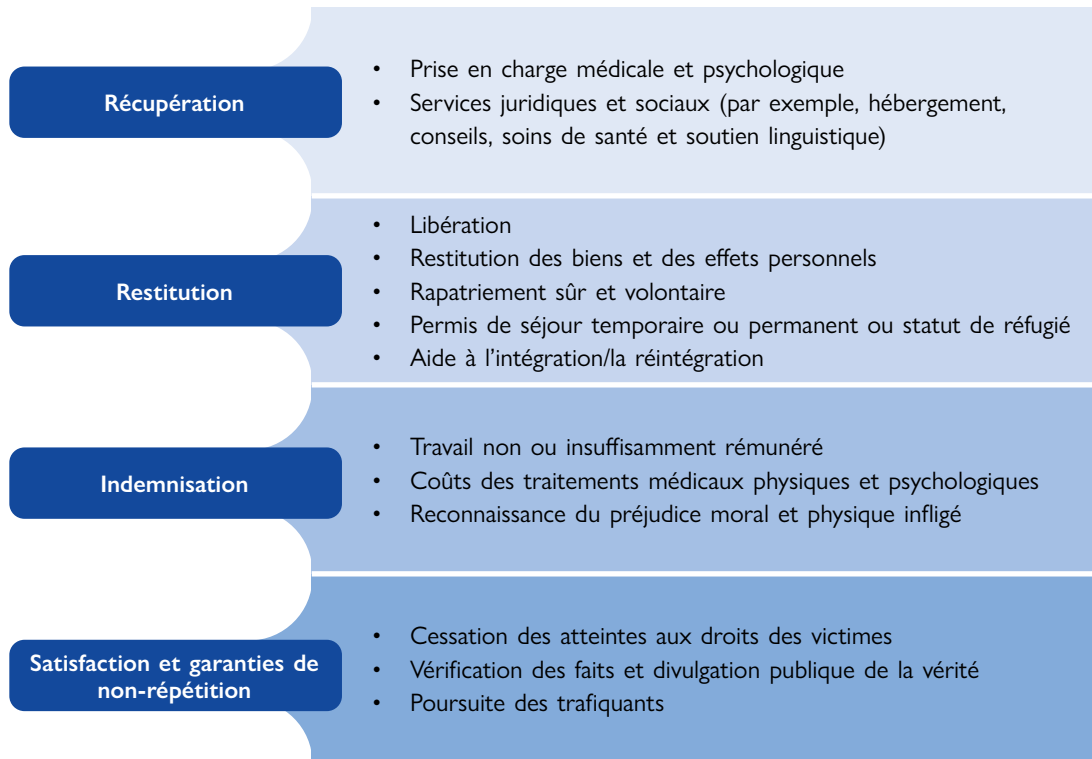
89 Broad et Muraszkiwicz, 2020.

90 ONUDC, 2008b.

91 Liu, 2017.

92 Voir <https://humantraffickinghotline.org/national-hotline-overview> et <https://polarisproject.org/global-hotline-consulting/>.

Figure 6. Principales composantes du droit à un recours effectif pour les victimes de la traite



Source : Assemblée générale des Nations Unies, 2011 ; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2014.

Note : La liste des mesures relevant de chaque composante est uniquement fournie à titre d'illustration.

Bien qu'il existe un consensus sur le principe de non-punition des victimes pour les infractions qu'elles ont commises du fait de leur traite⁹³, les victimes continuent trop souvent à être détenues et poursuivies. C'est notamment le cas des victimes d'exploitation sexuelle dans les pays où le travail du sexe est interdit, mais aussi pour les infractions pénales qu'elles peuvent être contraintes de commettre, telles que le trafic de drogue. Une étude réalisée en 2016 par le National Survivor Network aux États-Unis a souligné que sur 130 victimes de traite interrogées, environ 91 % avaient été arrêtées, et plus de la moitié considéraient que leur arrestation concernait des infractions commises dans le cadre de leur traite⁹⁴. Selon ces victimes, la stigmatisation liée à leur incarcération a eu des conséquences durables, notamment des difficultés d'accès à l'emploi, au logement, au crédit ou aux prêts d'étude. Parmi les recommandations qu'elles ont adressées aux autorités, elles ont préconisé la non-sanction de leurs infractions liées à la traite et l'effacement de leurs antécédents judiciaires :

93 OHCHR, 2020 ; ICAT, 2020.

94 National Survivor Network, 2016.

«Nos antécédents judiciaires devraient être effacés car nous méritons un nouveau départ. Nous ne sommes pas nécessairement accusé(e)s uniquement de prostitution, car nous pouvons aussi avoir été utilisé(e)s pour faciliter le trafic de drogue, ce qui entraîne d'autres accusations, toutes liées. J'ai été accusé(e) de vol de nourriture ou de vêtements à l'époque où je me suis enfuie de mon proxénète pour survivre, mais je suis allé(e) en prison »⁹⁵.

Comme cette étude l'a également illustré, la remise en liberté, l'accès à des mesures d'aide au relèvement et la suspension de la décision d'expulsion associée à l'octroi d'un permis de séjour temporaire sont trop souvent subordonnés à la coopération des victimes dans le cadre de l'action pénale⁹⁶. Les pressions dont elles font l'objet pour qu'elles témoignent contre leurs trafiquants ne reconnaissent pas leur qualité de détenteurs de droits et ne leur donnent pas la possibilité de prendre une décision éclairée quant à leur collaboration avec les autorités et leur retour potentiel dans leur pays d'origine⁹⁷. Certains pays qui adoptent une approche centrée sur les victimes accordent un délai de réflexion assorti d'un permis de séjour temporaire pendant lequel les victimes peuvent bénéficier des mesures de soutien nécessaires pour commencer à se relever et (re)trouver la confiance dans les autorités, ce qui augmente la probabilité d'une coopération dans le cadre d'une action pénale. Il n'en reste pas moins que les délais de réflexion ne dépassent généralement pas 30 jours, bien que certains États les portent à 60 jours (Croatie, Tchéquie et Lesotho), à 90 jours (Maldives et Monténégro) et même à six mois en Finlande⁹⁸.

Si, dans l'idéal, les migrants victimes de la traite sont rapatriés en toute sécurité et de leur plein gré dans leur pays d'origine, il arrive qu'ils ne puissent pas rentrer chez eux lorsqu'ils sont menacés par les trafiquants ou courent un risque élevé d'être à nouveau victimes de la traite. Ils peuvent également ne pas vouloir être rapatriés, parce qu'ils peuvent être stigmatisés dans leur communauté d'origine; avoir du mal à se réintégrer, en particulier dans les pays qui ne soutiennent pas la réintégration; ou simplement vouloir rester pour bénéficier de meilleures perspectives de vie dans le pays de destination⁹⁹. Certains pays de destination offrent la possibilité de demander un permis de séjour de longue durée, bien que celui-ci ne soit généralement pas accordé automatiquement et reste à la discrétion des autorités. Lorsque les victimes courent un risque sérieux d'être à nouveau victimes de la traite ou de subir des représailles de la part des trafiquants dans leur pays d'origine, elles peuvent bénéficier d'une protection internationale et se voir accorder le statut de réfugié¹⁰⁰.

Créer des partenariats pour lutter contre la traite d'êtres humains le long des axes migratoires

Dans le contexte de la justice pénale, un partenariat s'entend de la coopération inter-États aux fins d'échange d'informations sur les réseaux de traite transnationaux et de la collaboration concrète entre services chargés de l'application de la loi, comme les opérations menées par plusieurs États sous les auspices d'Interpol¹⁰¹. Étant donné

95 *Ibid.*

96 Assemblée générale des Nations Unies, 2020; Brunovskis et Skilbrei, 2016.

97 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2014 : para. 21.

98 Voir, respectivement, Gouvernement de la Croatie, 2013; Union européenne, s.d.; Gouvernement du Lesotho, 2011; Gouvernement des Maldives, 2013; Gouvernement du Monténégro, 2018; Gouvernement de la Finlande, 2004.

99 Pandey *et al.*, 2018.

100 HCR, 2006.

101 Pour des exemples d'opérations récentes de lutte contre le trafic menées par Interpol avec plusieurs pays, voir par exemple Interpol (2020) à propos d'une opération en Asie du Sud-Est; et Interpol (2018) à propos d'une opération en Amérique latine et dans les Caraïbes.

la détermination générale des États, la coopération en matière de lutte contre la traite s'invite souvent dans les dialogues politiques sur la migration aux niveaux mondial et (inter)régional¹⁰². Comme le montre l'appendice C, un large éventail de mécanismes de consultation interétatiques sur la migration s'intéressent à la traite d'êtres humains, en raison de ses liens avec la migration. Parmi ceux-ci, le Processus de Bali est la seule enceinte interrégionale sur la migration explicitement axée sur la traite des personnes (voir l'encadré ci-après). D'autres initiatives sont issues de dialogues interrégionaux, telles que l'Initiative de la Commission de l'Union africaine contre la traite des êtres humains (AU COMMIT), lancée avec l'OIM sous les auspices du partenariat Afrique-UE afin de faire connaître le Plan d'action de Ouagadougou pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants en Afrique, et d'en améliorer la mise en oeuvre¹⁰³.

Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe

Lancé en 2002, le Processus de Bali est une enceinte de discussions non contraignantes sur les politiques qui permet à ses membres d'échanger des informations et des pratiques exemplaires, de resserrer leur coopération et de renforcer leurs capacités, notamment en matière de lutte contre la traite des personnes dans le cadre de migrations irrégulières. Il est coprésidé par l'Australie et l'Indonésie et regroupe 45 États membres et quatre organismes des Nations Unies (OIM, OIT, HCR et ONUDC), ainsi que des pays et des organisations internationales ayant le statut d'observateur. Le bureau d'appui régional du Processus de Bali a été créé en 2012 pour apporter un soutien technique au processus et prendre des initiatives concrètes sur ces questions.

Deux groupes de travail du Processus de Bali concernent spécifiquement la traite d'êtres humains, à savoir le groupe de travail sur la traite des personnes, créé en 2013, et le groupe de travail sur le démantèlement des réseaux de trafic illicite et de traite des personnes, créé en 2014. En outre, son Forum des entreprises et des gouvernements a été lancé en 2017 en considération de la nécessité de renforcer la coopération avec le secteur privé.

La Déclaration de Bali de 2016 sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, approuvée à la sixième Conférence ministérielle du Processus de Bali, relève la corrélation existant entre les mauvais traitements et l'exploitation des migrants et des réfugiés aux mains des passeurs et des trafiquants ainsi que le chevauchement entre ces types distincts de criminalité. Dans cette déclaration, les ministres et les représentants des États et organisations membres, tout en reconnaissant « les droits souverains et les intérêts légitimes des États à protéger leurs frontières et à déterminer leurs politiques migratoires, conformément au droit international », soulignent « la nécessité d'une approche régionale globale, fondée sur les principes du partage de la charge et de la responsabilité collective » et « la nécessité de traduire les engagements politiques en actions concrètes »^a.

102 Bauloz, 2017.

103 Union africaine, s.d.; Union africaine et Union européenne, 2006.

Ces engagements ont été réaffirmés dans la Déclaration de 2018^b, mais des questions ont été soulevées sur le point de savoir si le Processus de Bali a vraiment tenu ses promesses, notamment dans le contexte des mouvements de Rohingya dans la baie du Bengale et la mer d'Andaman en 2015, 2020 et 2021^c. La Conférence ministérielle de 2022 offrira aux membres du Processus de Bali l'occasion de se demander si les mécanismes du Processus servent les objectifs pour lesquels ils ont été institués, et de promouvoir un dialogue constructif sur les sujets que le Processus de Bali devait traiter lorsqu'il a été créé, il y a 20 ans, notamment le trafic illicite de migrants.

Pour plus d'informations sur le Processus de Bali, voir www.baliprocess.net/.

a Processus de Bali, 2016.

b Processus de Bali, 2018.

c McAuliffe, 2016; HCR, OIM et ONUDC, 2020.

La notion de partenariat a évolué depuis l'adoption du Protocole relatif à la traite des personnes pour inclure une multiplicité d'autres acteurs que les États. Diverses initiatives de coopération à l'échelle mondiale témoignent de ces formes de partenariat non explicitement reconnues dans le Protocole. Le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes est, par exemple, mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies pour renforcer la collaboration et la coordination entre les divers organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales qui s'occupent de la traite d'êtres humains¹⁰⁴.

Le rôle des organisations de la société civile est reconnu de longue date, et de nouvelles formes de coopération ont également vu le jour entre organisations non gouvernementales (ONG) dans le but de promouvoir la coordination, telles que la plateforme suédoise de la société civile contre la traite d'êtres humains¹⁰⁵. Toutefois, les travaux de recherche soulignent que les ONG ont tendance à se concentrer avant tout sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle, notamment des enfants, et qu'elles sont sous-représentées dans certaines régions, comme l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique subsaharienne¹⁰⁶. Cependant, il existe des exceptions, comme en témoigne le Labour Protection Network en Thaïlande, un réseau de parties prenantes qui s'emploient au niveau local à protéger les travailleurs migrants contre la traite en militant contre la discrimination et les inégalités¹⁰⁷.

L'évolution la plus importante, toutefois, concerne la coopération des États avec le secteur privé. Dans la ligne des efforts plus larges visant à renforcer la responsabilité des entreprises dans le domaine des droits de l'homme¹⁰⁸, l'accent est désormais mis – avec un succès variable – sur la responsabilité des acteurs du secteur privé dans la lutte contre la traite d'êtres humains, notamment dans le domaine de la production des biens et des services d'un bout à l'autre de leurs chaînes d'approvisionnement. Outre les systèmes de certification des agences de recrutement, la mobilisation des entreprises s'est concrétisée dans d'autres initiatives mondiales relatives à la responsabilité sociale des entreprises et à la durabilité. Le Pacte mondial des Nations Unies, la principale initiative en faveur du développement durable des entreprises, soutient quelque 12 000 entreprises dans leurs stratégies en matière de

104 Voir <https://icat.un.org/>.

105 Voir <https://manniskohandel.se/english/>. Voir également Erikson et Larsson, 2020.

106 Limoncelli, 2016.

107 Voir www.lpnfoundation.org/about.

108 Voir, par exemple, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sur le site du HCDH, 2011.

durabilité sociale et de chaîne d'approvisionnement, par exemple en partageant diverses ressources, des outils et des pratiques exemplaires concernant la durabilité sociale¹⁰⁹. D'autres initiatives s'attaquent plus spécifiquement à la traite des personnes, telles que la Responsible and Ethical Private Sector Coalition against Trafficking (RESPECT) dirigée par la Global Initiative Against Transnational Organized Crime, qui s'emploie à renforcer les partenariats public-privé¹¹⁰.

Depuis peu, les partenariats avec les acteurs financiers suscitent une attention accrue en considération du rôle que ces acteurs jouent dans l'identification des flux financiers, y compris le blanchiment d'argent lié aux réseaux de traite d'êtres humains. En janvier 2020, par exemple, l'organisation à but non lucratif Polaris a établi un nouveau partenariat avec Paypal, la plateforme mondiale de paiement numérique, afin de créer une unité de renseignement financier qui fera équipe avec les services chargés de l'application de la loi pour concevoir de nouveaux moyens d'identification des transactions liées à la traite d'êtres humains¹¹¹. Le rôle joué par le secteur financier s'élargit également, non seulement pour appuyer les poursuites judiciaires, mais aussi pour prévenir la traite et assurer la protection des victimes. L'initiative FAST mentionnée plus haut dans ce chapitre vise à la fois à appuyer les enquêtes judiciaires et à prévenir la traite d'êtres humains en investissant dans la finance numérique qui soutient les personnes susceptibles d'être vulnérables à la traite¹¹². Par son initiative pour l'inclusion des survivants, FAST participe aussi à la protection des victimes en leur fournissant des services bancaires de base, notamment lorsque les identités financières et/ou les comptes bancaires des victimes ont été détournés par les trafiquants¹¹³.

La coopération avec les entreprises technologiques est, elle aussi, activement développée afin de concevoir des solutions innovantes pour lutter contre la traite d'êtres humains en tirant parti des progrès technologiques, tels que l'intelligence artificielle ou la technologie mobile. Des coalitions d'entreprises technologiques voient le jour, comme Tech Against Trafficking, lancée en 2018 par des entreprises technologiques, des organisations de la société civile et des organisations intergouvernementales dans le but d'identifier des développements technologiques permettant de prévenir et d'entraver la traite d'êtres humains et de soutenir ses victimes¹¹⁴. Tout en étant consciente de l'usage intensif de la technologie que font aujourd'hui les trafiquants, la coalition a identifié, conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), quelque 305 outils et initiatives technologiques existant en 2019 pour lutter contre la traite d'êtres humains¹¹⁵.

Ces dix dernières années, les partenariats ont généralement revêtu la forme de coalitions mondiales multipartites. Cependant, leur impact et leur efficacité en ce qui concerne la traite en général et la protection des victimes en particulier n'ont encore guère été évalués. Dans le contexte de la migration également, il convient de se demander si les efforts déployés permettent effectivement de prévenir la traite, ou s'ils ne font qu'entraver la migration. Peu de recherches ont été menées sur les partenariats à l'échelle locale, malgré l'importance des espaces urbains et communautaires locaux pour la mise en œuvre d'activités de lutte contre la traite et l'aide aux victimes¹¹⁶. Alors qu'il est communément admis que les partenariats doivent réunir des parties prenantes multisectorielles, les recherches semblent se concentrer principalement sur la notion traditionnelle de partenariat entre États, notamment en ce qui concerne la poursuite des trafiquants.

109 Voir le Pacte mondial des Nations Unies, s.d. Voir également l'initiative CREST de responsabilité des sociétés concernant l'élimination de l'esclavage et de la traite de l'OIM, disponible à l'adresse <https://crest.iom.int/>.

110 Voir <https://globalinitiative.net/initiatives/respect/>.

111 Polaris, 2020b; Lavietes, 2020.

112 Initiative du Liechtenstein, 2019.

113 Voir www.fastinitiative.org/implementation/survivor-inclusion/#1590953818950-c3e528d7-fe15.

114 Voir Darnton et Nestor, 2019.

115 OSCE et Tech Against Trafficking, 2020.

116 Winterdyk, 2018; Kim *et al.*, 2018.

Conclusion

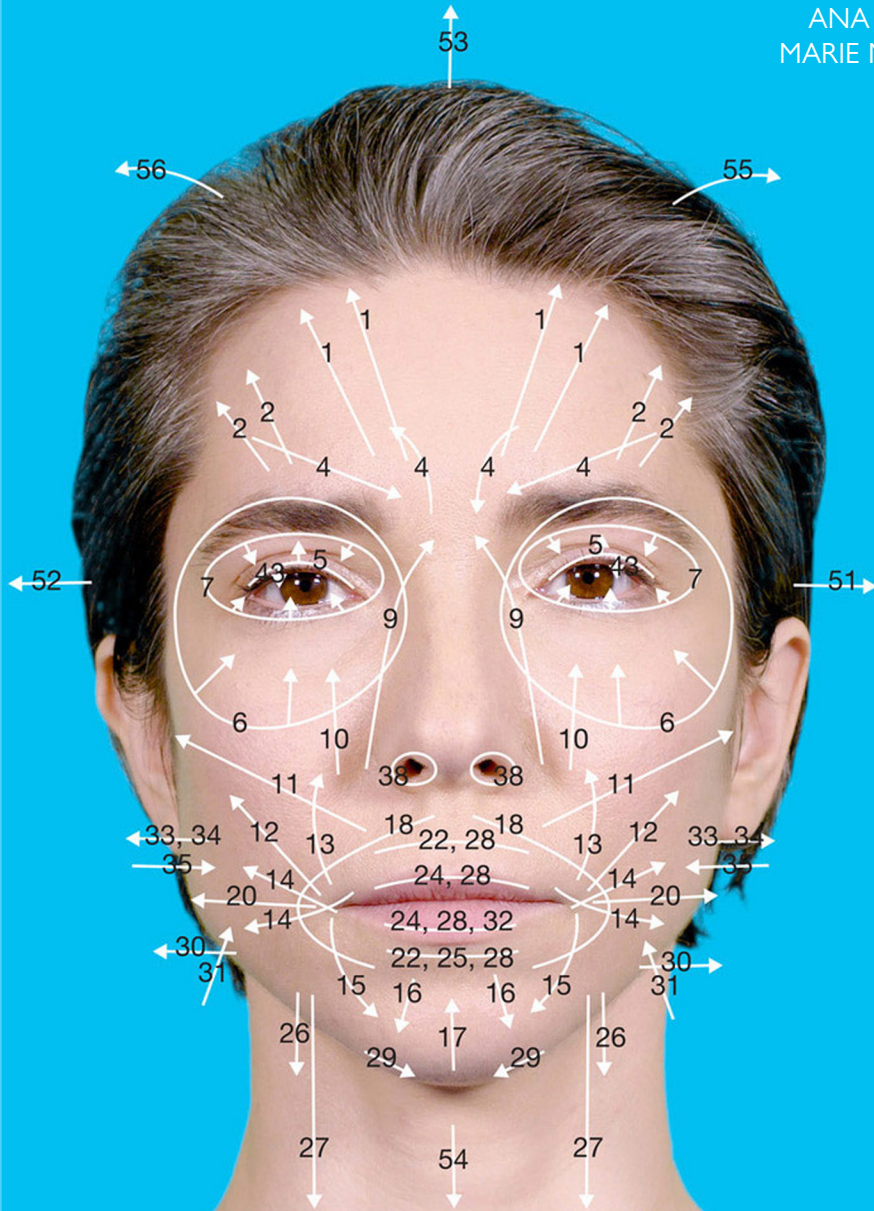
Il existe un large consensus à l'échelle nationale, régionale et mondiale sur l'urgence de prévenir et de combattre la traite d'êtres humains le long des axes migratoires. En effet, peu d'autres questions liées à la migration réunissent un tel consensus au sein de la communauté internationale. Cependant, le consensus est moins net sur les modalités pratiques, et la volonté politique d'introduire des mesures efficaces à cette fin reste insuffisante.

La lutte contre la traite de migrants soulève des difficultés particulières. Dans le présent chapitre, nous avons tenté de mettre en lumière certaines d'entre elles et de présenter des pistes prometteuses, des tendances émergentes et des faits nouveaux visant à y remédier. Trois leçons principales peuvent être tirées, avec des conséquences pour les recherches futures ainsi que pour les réponses politiques et programmatiques :

- **Renforcer la compréhension de la traite des migrants** : La traite de migrants est encore trop souvent confondue avec d'autres crimes, notamment le trafic illicite de migrants. Cet amalgame est fait par divers acteurs, au nombre desquels les médias, qui parlent indifféremment de traite et de trafic illicite, ainsi que les autorités de l'État, qui détournent le discours sur la traite dans leur « combat » contre la migration irrégulière. Que ce soit par manque de connaissance ou à dessein, les conséquences de cet amalgame dépassent largement le cadre sémantique : les migrants victimes risquent de ne pas être identifiés, ce qui a des répercussions sur les enquêtes et les poursuites contre les trafiquants, sur le démantèlement des réseaux de criminalité organisée et, surtout, sur la protection à laquelle les victimes ont droit. En outre, le risque est grand de voir la lutte contre la traite utilisée comme une monnaie d'échange politique pour combattre la migration irrégulière, ou que les États se défaussent de leur responsabilité en la matière sur le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques. Pour que la traite de migrants soit mieux comprise et pour améliorer la base d'éléments factuels sur ce phénomène, il est indispensable de renforcer les capacités, non seulement des autorités nationales, mais aussi des autres parties prenantes concernées, y compris les médias. Dans cette perspective, le renforcement des capacités doit être compris au sens large, au-delà de la définition juridique technique de la traite d'êtres humains, afin d'englober également la dynamique qui sous-tend la traite de migrants, y compris l'impact des politiques migratoires dans les pays d'origine, de transit et de destination qui peuvent alimenter la traite et l'exploitation des migrants. La recherche ainsi que la collecte et l'analyse de données continueront de revêtir la plus grande importance, en particulier pour les sous-régions et les pays peu étudiés. Les analyses fondées sur des éléments factuels fournissent des clés de compréhension utiles sur la dynamique évolutive de la traite des migrants qui permettent d'améliorer les réponses politiques et programmatiques de lutte contre la traite. Il est fondamental d'enrichir la base d'éléments factuels par un suivi et des évaluations plus réguliers et rigoureux des résultats des programmes de lutte contre la traite d'êtres humains.
- **Adopter des réponses appropriées au cas par cas en matière de protection des migrants victimes de la traite** : Chaque victime de la traite est une personne unique qui a des besoins spécifiques en matière de protection et d'assistance. Il existe des facteurs qui rendent les migrants vulnérables à la traite et influent sur leur expérience de la traite. Les personnes qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine ont des besoins de protection propres à leur situation, en plus des besoins plus généraux de protection et d'assistance en tant que victimes d'un crime grave. Par exemple, les migrants victimes qui se trouvent en situation irrégulière peuvent être réticents à se présenter aux autorités par crainte d'être expulsés ou sanctionnés en raison de leur statut irrégulier ou de leur migration irrégulière. Si l'on néglige de prendre en considération les situations particulières des migrants victimes, les efforts de lutte contre la traite en pâtiront; les migrants peuvent renoncer à coopérer avec les autorités dans le cadre de l'action pénale contre les trafiquants et se trouver pris à nouveau dans le cycle de la traite. De même, la traite d'êtres humains et ses conséquences sont fortement différenciées selon le

sexe et exigent des mesures soucieuses des sexospécificités tout au long de l'approche 4P. Conscients de ces réalités, certains pays ont non seulement adopté des approches centrées sur les victimes, mais ont aussi mis en place des réponses centrées sur les victimes spécialement adaptées aux migrants, par exemple en accordant des délais de réflexion et des permis de séjour. Bien que l'octroi de ces permis relève de la décision de chaque État souverain, les enceintes internationales de gouvernance des migrations offrent à certains États la possibilité de faire connaître cette pratique exemplaire dont d'autres pourraient s'inspirer. De même, en ce qui concerne le retour des migrants victimes dans leur pays d'origine, le processus de réintégration doit être adapté à leurs besoins de protection spécifiques, compte dûment tenu de leur âge, de leur sexe, de leurs vulnérabilités et du risque de stigmatisation à leur retour.

- **Transformer la coopération en une collaboration efficiente et efficace** : La coopération transfrontalière entre les États est essentielle pour lutter contre la traite transnationale de migrants. Depuis l'adoption du Protocole relatif à la traite des personnes en 2000, la notion de coopération a considérablement évolué. La coopération est aujourd'hui multipartite et intersectorielle, et associe l'ensemble des pouvoirs publics ainsi que l'ensemble de la société. La participation récente des secteurs financier et technologique constitue une évolution majeure, qui reflète les modes opératoires des trafiquants dans diverses formes de criminalité, dont le blanchiment d'argent et l'utilisation des nouvelles technologies. Dans l'ensemble, toutefois, l'efficacité et l'efficacé des initiatives de coopération ne sont pas claires. Des travaux de recherche supplémentaires sont nécessaires pour mieux savoir dans quelle mesure la coopération s'est traduite par des actions concrètes, significatives et mesurables pour lutter efficacement contre la traite d'êtres humains le long des axes migratoires, sans entraver la migration elle-même et le développement qu'elle favorise.



- | | | |
|-------------------------|------------------------|-------------------------------|
| 1 Inner Brow Raiser | 16 Lower Lip Depressor | 32 Bite |
| 2 Outer Brow Raiser | 17 Chin Raiser | 33, 34 Blow & Puff |
| 4 Brow Lowerer | 18 Lip Pucker | 35 Suck |
| 5 Upper (Eye)Lid Raiser | 20 Lip Strecher | 36 Bulge |
| 6 Cheek Raiser | 22 Lip Funneler | 37 Lip Wipe |
| 7 Eyelid Tightner | 24 Lip Presser | 38 Nostril Dilator |
| 9 Nose Wrinkler | 25 Lip Parting | 43, 45 Close Eyes/ Blink |
| 10 Upper Lip Raiser | 26 Jaw Open | 51, 52 Head Left / Right |
| 11 Furrow Deeper | 27 Jaw Lowering | 53, 54 Head Up / Down |
| 12 Lip Corner Puller | 28 Lip Sucks | 55, 56 Head Tilt Left / Right |
| 13 Sharp Lip Puller | 29 Jaw Thrust | 57, 58 Head Front / Back |
| 14 Dimpler | 30 Jaw Sideways | 61, 62 Eyes Left / Right |
| 15 Lip Corner Depressor | 31 Jaw Clencher | 63, 64 Eyes Up / Down |

11 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, MIGRATION ET MOBILITÉ : CONCLUSIONS POUR LES POLITIQUES ET LA PRATIQUE¹

Introduction

Nos activités quotidiennes reposent sur les technologies d'intelligence artificielle (IA) à bien plus d'égards que ce que beaucoup imaginent. Les algorithmes d'IA alimentent les fils d'actualités personnalisés de millions d'utilisateurs dans le monde et permettent à chaque recherche sur Google de produire des résultats en quelques millisecondes. Les téléphones, les appareils, les maisons et les assistants vocaux numériques « intelligents » dotés de capacités d'IA (par exemple, Alexa et Siri) se généralisent dans nos sociétés, permettant à leurs utilisateurs de mieux gérer leur temps, leurs informations et leur consommation d'énergie. Cependant, le développement des capacités d'IA a aussi suscité des mises en garde alarmantes de la part de certains futurologues, dont Stephen Hawking, Steve Wozniak et Elon Musk, qui s'inquiètent des conséquences à long terme de l'intelligence artificielle pour l'humanité². L'aspect le plus important concerne l'élaboration d'armes utilisant l'IA, mais la difficulté de faire en sorte que ces technologies soient appliquées dans le respect des valeurs humaines³ sous-tend de nombreuses préoccupations.

Parallèlement à son utilisation croissante dans plusieurs secteurs, l'IA est aussi de plus en plus utilisée dans le contexte de la migration et de la mobilité. On a récemment assisté à un regain d'intérêt pour l'utilisation de l'IA dans le domaine de la migration en raison de la visibilité accrue de ces technologies et des préoccupations connexes relatives à leur développement. Pour autant, le déploiement de ces technologies n'est pas nouveau⁴. Depuis de nombreuses années, les autorités étatiques s'occupant des questions de migration utilisent diverses technologies, dont des systèmes d'IA, à l'appui des processus administratifs et des prises de décision concernant des questions afférents à la migration. L'IA est de plus en plus utilisée à toutes les étapes du cycle migratoire, par exemple pour faciliter les contrôles d'identité avant le départ, appuyer le dépôt et le traitement des demandes de visa, renforcer les procédures aux frontières, produire des analyses de données sur les demandes de visa, leur contenu et le respect des conditions requises pour l'obtention du visa (entre autres aspects), et pour prévoir les tendances migratoires. Il peut être avantageux d'utiliser des technologies d'IA qui permettent d'accroître l'efficacité de systèmes et de réduire les délais de traitement pour les clients, ainsi que de mieux gérer la demande croissante de services de migration.

Cependant, l'IA pose toutes sortes de problèmes aux responsables politiques, aux praticiens et aux migrants, y compris des préoccupations concernant la surveillance des individus par la technologie; l'existence de biais systémiques lorsque la prise de décision est confiée à l'IA dans les domaines de la migration et de la mobilité;

1 Ana Beduschi, professeure associée de droit à l'Université d'Exeter; Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM.

2 Mack, 2015.

3 Wolchover, 2015.

4 Tegmark, 2016.

les interactions accrues entre les secteurs public et privé, et leurs intérêts concurrents; et l'impact négatif des technologies d'IA sur la protection des droits des migrants.

Les technologies d'IA fondées sur les données occupent également une place centrale dans la lutte contre la COVID-19. De nombreux gouvernements du monde entier ont mis en place des mesures de surveillance de la santé publique, telles que des applications sur téléphone mobile permettant de tracer les contacts ou des passeports sanitaires numériques⁵. Ces mesures peuvent toucher de manière disproportionnée les groupes vulnérables, notamment les communautés de migrants, et nuire ainsi à la protection de leurs droits de l'homme.

Le présent chapitre examine les conséquences de l'IA pour les politiques et la pratique dans le contexte de la migration et de la mobilité à travers le prisme du cadre international existant des règles, normes et principes relatifs aux droits de l'homme⁶. Cela est important, car ces technologies peuvent affaiblir – ou renforcer – le respect des droits de l'homme du fait de leur conception, de leur élaboration, de leur mise en œuvre et de leur expansion dans le monde⁷. La section suivante présente quelques concepts et définitions clés, puis dresse un tour d'horizon de la situation actuelle de l'IA. Nous examinerons ensuite l'utilisation de l'IA aux différentes étapes du cycle migratoire, en analysant des chances et défis stratégiques clés dans ce domaine important des nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne «l'avenir du travail» et les tendances migratoires à long terme.

Concepts et définitions clés

S'il n'existe pas de définition universellement acceptée de l'intelligence artificielle, celle-ci peut toutefois s'entendre au sens large de «la programmation d'ordinateurs en vue d'effectuer des tâches qui, normalement, feraient appel à l'intelligence humaine »⁸.

Issue de l'informatique des années 1950, l'IA a été initialement conçue dans l'idée de mettre au point un ordinateur doué d'une capacité cognitive de haut niveau lui permettant de raisonner et de penser comme un être humain – capacité aussi appelée «intelligence artificielle générale »⁹. Cependant, plus de soixante ans plus tard, le raisonnement et la pensée de haut niveau demeurent hors de portée et ce qu'on appelle intelligence artificielle dans le langage non technique désigne, le plus souvent, une technologie bien en deçà de cet objectif qui s'apparente davantage à une branche particulière de l'IA : «l'apprentissage automatique »¹⁰. Cette IA de rang inférieur est dite «faible», car elle concerne des tâches limitées - consistant par exemple à mettre en correspondance des caractéristiques faciales sur une image ou à déterminer la pertinence d'un document écrit sur la base de mots clés bien précis - qui ne font pas appel à des capacités de «réflexion» plus larges et plus générales¹¹.

Depuis sa naissance, qui a fait date dans l'histoire de l'informatique, l'IA n'a cessé de se développer. À présent, elle englobe divers flux utilisant les capacités des machines pour exécuter des tâches telles que le traitement du langage naturel, le traitement de la parole, l'apprentissage automatique, la reconnaissance visuelle, la création de réseaux de

5 McAuliffe et Blower, 2021.

6 Par exemple, Nations Unies, 1966 ; HCR, 2011, 2008.

7 Secrétaire général des Nations Unies, 2020 ; Pizzi *et al.*, 2020.

8 Mehr, 2017.

9 Jordan, 2019 ; Tegmark, 2016.

10 Jordan, 2019.

11 Tegmark, 2016.

neurones et la robotique¹². En réalité, l'IA ne désigne pas une seule technologie, mais un groupe de technologies apparentées qui ont été conçues dans le but d'égaliser ou de remplacer l'intelligence humaine¹³.

On trouvera à l'appendice A un aperçu des diverses définitions de l'intelligence artificielle proposées par des organisations et d'éminents spécialistes.

Les systèmes dotés d'IA peuvent être purement logiciels, agissant dans le monde virtuel (assistants vocaux, logiciels d'analyse d'images, moteurs de recherche ou systèmes de reconnaissance vocale et faciale, par exemple), mais l'IA peut aussi être intégrée dans des dispositifs matériels (robots évolués, voitures autonomes, drones ou applications de l'Internet des objets, par exemple)¹⁴. Il est également utile, dans le contexte de ce chapitre sur la migration et la mobilité, de proposer des définitions de termes couramment employés qui se rapportent aux technologies d'IA, comme suit :

- **Algorithmes** : Les algorithmes sont des ensembles d'instructions machine utilisées pour traiter et résoudre des problèmes. Les algorithmes d'IA peuvent analyser des données, identifier des schémas, faire des déductions et prédire des comportements à un niveau et à une vitesse qui dépassent largement les capacités humaines¹⁵.
- **Apprentissage automatique** : L'apprentissage automatique est l'une des techniques permettant de former les machines à l'exécution de tâches généralement associées à l'intelligence humaine, telles que le traitement du langage naturel¹⁶. À l'aide d'algorithmes, les machines apprennent à partir de grandes quantités de données, y compris des ensembles de mégadonnées.
- **Apprentissage profond** : L'apprentissage profond est une branche de l'apprentissage automatique qui imite le fonctionnement du cerveau humain; elle est de plus en plus utilisée pour la reconnaissance visuelle et faciale¹⁷. Les applications d'apprentissage profond structurent les algorithmes en couches pour créer un réseau de neurones artificiel qui permet à la machine d'apprendre et de prendre des décisions par elle-même¹⁸. Il est donc difficile, voire impossible, d'expliquer comment les machines parviennent à une décision donnée¹⁹.
- **Mégadonnées** : Les mégadonnées peuvent être définies comme « d'importants volumes de données complexes, variables et à grande vitesse qui nécessitent des techniques et des technologies avancées pour permettre la saisie, le stockage, la diffusion, la gestion et l'analyse d'informations »²⁰.
- **Identité numérique** : Une identité numérique désigne un ensemble d'attributs disponibles au format numérique et relatifs à une personne ou à une entité²¹. Ces attributs comprennent les données biométriques (empreinte digitale, scan oculaire et biométrie faciale 3D, par exemple) et les données démographiques (date et lieu de naissance, par exemple). Ils peuvent également être combinés avec des informations figurant sur des pièces d'identité délivrées par les gouvernements (passeport et permis de conduire, par exemple) et avec des activités numériques sur les médias sociaux, y compris l'historique des recherches en ligne et les données de

12 McLaughlin et Quan, 2019.

13 Duan *et al.*, 2019; Walsh *et al.*, 2019.

14 Commission européenne, 2018, par. 1; Accenture, 2018.

15 LeCun *et al.*, 2015.

16 Flach, 2012; Nilsson, 1982; Ertel, 2017.

17 LeCun *et al.*, 2015.

18 *Ibid.*

19 Rudin, 2019; Angelov et Soares, 2020; Watson et Floridi, 2020.

20 TechAmerica Foundation, 2012.

21 ISO, 2019.

géolocalisation. Les plateformes d'identité numérique existantes utilisent l'intelligence artificielle ainsi que les technologies liées à la chaîne de blocs pour vérifier l'identité des personnes en permettant à des « portefeuilles d'identité numérique » de fonctionner grâce à des plateformes en ligne et des appareils de téléphonie mobile²².

- **Chatbot** : Un chatbot est un programme informatique conçu pour converser avec des êtres humains, en particulier sur Internet²³.

Quels sont les liens entre la numérisation et l'intelligence artificielle ?

L'application des technologies d'IA repose sur la saisie de données et sur des capacités numériques. La « numérisation » des différents aspects des systèmes de migration est donc une condition nécessaire à l'application des technologies d'IA. Cependant, la numérisation n'aboutit pas forcément à l'élaboration et à la mise en œuvre de technologies d'IA. Dans le domaine de la migration et de la mobilité, le champ d'application de l'IA est actuellement bien plus limité que celui de la numérisation.

L'intelligence artificielle est couramment utilisée dans divers secteurs, notamment l'agriculture, la finance, la banque, l'éducation et les soins de santé, comme le résume l'appendice B.

Les technologies d'intelligence artificielle utilisées aux diverses étapes du cycle migratoire

Si les technologies d'IA bénéficient d'un regain d'intérêt depuis peu, elles sont en réalité utilisées depuis de nombreuses années dans les domaines de la migration et de la mobilité²⁴. Par exemple, l'IA et les technologies connexes sont utilisées en Australie, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, dans de nombreux pays européens et dans l'Union européenne pour gérer des mouvements transfrontaliers de plus en plus nombreux²⁵.

La présente section situe l'analyse dans le contexte historique de l'utilisation des technologies d'IA dans le domaine de la migration et de la mobilité. Elle décrit les principales utilisations de l'IA d'un bout à l'autre du cycle migratoire (avant le départ, à l'entrée, pendant le séjour, et au retour)²⁶, en citant des exemples concernant les capacités et le déploiement, étant entendu que l'on trouve davantage d'exemples pour l'entrée et le séjour. Elle aborde également la question de l'application des technologies d'IA aux fins de la prévision des migrations, au moyen, par exemple, de l'analyse prédictive. La figure 1 présente sommairement les technologies d'IA utilisées aux différentes étapes du cycle migratoire. La section suivante propose une analyse des grands enjeux et défis, mais aussi des principaux avantages qui sont liés à l'utilisation croissante des technologies d'IA dans les processus de migration et de mobilité, notamment sous l'angle des droits de l'homme.

22 Par exemple Sovrin, disponible à l'adresse : <https://sovrin.org>; et Digital Identity Alliance, disponible à l'adresse : <https://id2020.org>.

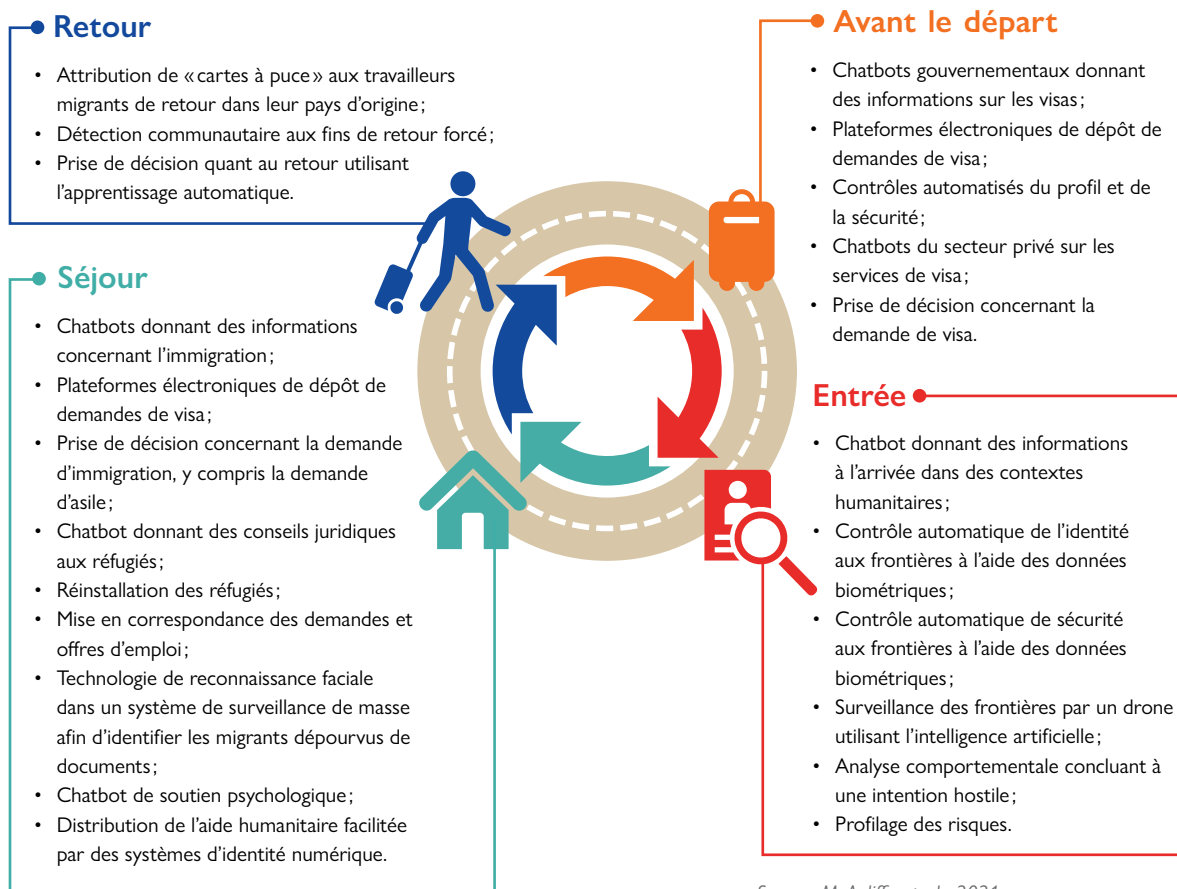
23 Définition du Cambridge Dictionary disponible à l'adresse : <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/chatbot> (page consultée le 14 janvier 2021).

24 Bureau national de vérification des comptes de l'Australie (ANAO), 2008.

25 ANAO, 2012.

26 Gmlech, 1983; McAuliffe et Koser, 2017.

Figure 1. L'intelligence artificielle et le cycle migratoire



Source: McAuliffe et al., 2021.

Depuis de nombreuses années, les technologies d'IA sont mises au point et déployées pour faciliter différents aspects de la gestion des migrations et de la mobilité avant le départ. Par exemple, plusieurs administrations publiques mettent à profit les nouvelles technologies, y compris l'utilisation des données biométriques, dans les plateformes électroniques de demande de visa et les contrôles avant le départ²⁷. Dans la perspective des Jeux olympiques de Sydney en 2000, le Gouvernement australien a introduit un système de contrôle des données biométriques avant le départ lié à la procédure d'embarquement des passagers, afin que les compagnies aériennes ne puissent embarquer des passagers et des membres d'équipage à bord d'un avion qu'à condition d'avoir été autorisées à le faire²⁸. Ce système dit de traitement préalable des passagers a été conçu afin de permettre aux systèmes de sécurité aux frontières de contrôler les données des passagers en temps réel, en mettant à profit les nouvelles technologies et l'amélioration de la connectivité. Les versions plus génériques de ces types de système, connues sous le nom de « systèmes d'information préalable sur les passagers » (API), ont ensuite été réglementées

27 ANAO, 2008; Ministère australien de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC), 2008; Shelfer et Verner, 2003.

28 DIAC, 2008; Franz, s.d.; OMD, IATA et OACI, 2010.

par des lignes directrices internationales portant sur leur élaboration et leur utilisation à l'échelle mondiale²⁹. Les systèmes API sont considérés comme un moyen de surmonter divers problèmes liés à la gestion des mouvements de personnes dans le monde, notamment ceux qui découlent de la forte augmentation des voyages à l'échelle mondiale, une tendance qui devrait se poursuivre; des menaces pour la sécurité, y compris le terrorisme et le trafic de drogues; des pénalités importantes pour les transporteurs; et des gains d'efficacité des autorités frontalières grâce à une automatisation accrue³⁰. Un système API exige d'automatiser des processus de vérification croisée associant de multiples systèmes en utilisant les capacités de l'IA pour effectuer des recherches et mettre en correspondance des données biométriques et autres variables stockées dans différents domaines.

Parallèlement à l'utilisation croissante des technologies d'IA dans les systèmes de contrôle aux frontières, les plateformes de demande de visa en ligne et la mise au point de visas électroniques, les systèmes de traitement ont aussi permis des systèmes automatisés utilisant les capacités analytiques de l'apprentissage automatique pour traiter les demandes de visa ordinaires et renvoyer les demandes plus complexes aux chargés de dossier³¹. Là encore, l'un des premiers systèmes automatisés a été élaboré par l'Australie en 1996 en prévision de l'afflux de visiteurs pendant les Jeux olympiques. Ce système a été perfectionné au cours des années suivantes, ce qui a entraîné une baisse des effectifs nécessaires à l'étranger pour traiter les demandes de visa ordinaires³². L'un des premiers systèmes de demande de visa en ligne a permis d'automatiser entre 15 et 20 tâches de contrôle de base, ce qui a considérablement réduit le temps de traitement et les dépenses de personnel³³. Dans le premier système en ligne, la prise de décision finale quant à la demande restait du ressort des chargés de dossier. Toutefois, ces plateformes en ligne ont été perfectionnées au fil du temps, si bien qu'elles peuvent désormais prendre des décisions automatisées pour les demandes à faible risque, en recourant notamment à des techniques de profilage qui ne nécessitent pas l'intervention d'un chargé de dossier humain³⁴. Les dossiers plus complexes ou les demandes qui n'entrent pas dans le cadre prévu par les algorithmes de traitement sont ensuite transmis aux chargés de dossier pour examen et décision finale.

Plus récemment, des efforts accrus ont été faits pour mettre au point des chatbots ayant des fonctions d'information pour l'usage des autorités gouvernementales et des fournisseurs de services du secteur privé, tels que les agents commerciaux de services de migration ou les centres de demande de visa, afin d'aider les clients potentiels à se renseigner sur les possibilités de migrer pour des raisons professionnelles ou familiales, d'étudier à l'étranger ou de travailler temporairement dans d'autres pays³⁵. Des chatbots ont également été mis au point par des migrants qui avaient eu du mal à s'y retrouver dans la masse d'informations (et de désinformation) sur la réglementation concernant les visas et l'immigration³⁶.

29 OMD, IATA et OACI, 2010.

30 *Ibid.*

31 Aggarwal, 2018; PwC, 2011; Molnar, 2018.

32 PwC, 2011.

33 Rizvi, 2004.

34 *Ibid.*

35 Par exemple, <https://hellotars.com/chatbot-templates/travel/H1mUrB/immigration-services-chatbot>.

36 Hemmadi, 2017.

Entrée

Comme pour les processus précédant le départ, la gestion des processus d'entrée, en particulier ceux qui concernent directement les frontières a été automatisée et des capacités analytiques renforcées d'analyse sont de plus en plus utilisées pour améliorer l'efficacité et de répondre à l'augmentation du nombre de passagers. Les portiques automatiques aux frontières qui utilisent les données biométriques et biographiques aux fins de contrôles d'identité et de sécurité nécessitent d'importants investissements dans la collecte de données, les systèmes informatiques et les capacités d'IA, telles que l'apprentissage automatique³⁷. Il s'ensuit que de nombreux pays ne sont pas en mesure de déployer des systèmes aussi sophistiqués, ce qui les amène à s'appuyer sur des systèmes manuels et des protocoles de contrôle classiques par des gardes-frontières pour détecter d'éventuels problèmes d'intégrité³⁸. En outre, leur mise en service peut, dans un premier temps, se heurter à des difficultés, et des questions se posent quant à leur durabilité. En Afrique du Sud, par exemple, l'introduction de la technologie biométrique (technologie de reconnaissance faciale et des empreintes digitales) dans le cadre du programme gouvernemental de modernisation, d'abord mise en œuvre à l'aéroport international O.R. Tambo, a provoqué des retards en raison du temps nécessaire pour recueillir les données biométriques des passagers³⁹. De ce fait, seules les données concernant les ressortissants étrangers ont été recueillies, ce qui soulève question plus générale des capacités numériques nécessaires à l'utilisation des fonctionnalités de l'IA. L'encadré ci-après analyse le problème que pose l'existence d'inégalités de pouvoir entre les États en ce qui concerne l'utilisation des technologies d'IA dans les processus liés à la migration.

D'autres domaines dans lesquels les technologies d'IA ont connu un essor rapide sont les systèmes de détection aux frontières, tels que la technologie des drones utilisant l'IA⁴⁰, ainsi que l'analyse comportementale dans les lieux publics, y compris dans les aéroports et autres installations de transports publics de grande capacité⁴¹. Cette analyse comportementale exécutée par l'IA repose sur l'apprentissage automatique pour lire des données biométriques telles que les (micro)expressions faciales, la démarche et d'autres mouvements physiques afin d'identifier les personnes ayant l'intention de causer un préjudice potentiel à autrui, alors même que ces approches ont été vivement contestées à cause de la précision (ou du manque de précision) de cette analyse, de son caractère intrusif et de son atteinte au respect de la vie privée⁴². Parmi d'autres initiatives très contestées, il convient de citer le mur virtuel actuellement érigé à la frontière entre les États-Unis et le Mexique par le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP), en partenariat avec des entreprises technologiques de pointe, dans le cadre du programme d'innovation du CBP⁴³. Si cette initiative est menée à terme, ce «mur virtuel» reposera sur une surveillance de masse assurée par des drones et des tours dotés de capacités similaires au produit «Vision AI» proposé par Google, qui peut rapidement détecter et classer les personnes et les objets dans une image ou un fichier vidéo⁴⁴.

37 Groupe Thales, s.d.; OMD, 2019.

38 Heath, 2019 ; OIM, 2016.

39 Darch *et al.*, 2020.

40 Campbell, 2019; Koslowski, 2005.

41 Al Hamar *et al.*, 2018; Rawlings, 2019.

42 Al Hamar *et al.*, 2018; Huszti-Orbán et Ni Aoláin, 2020; Jupe et Keatley, 2019.

43 Fang et Biddle, 2020.

44 *Ibid.* ; Google Cloud, 2020.

Creusement des asymétries entre les États

Le déploiement des technologies d'IA peut accentuer ces asymétries de deux grandes façons. Premièrement, elle peut amplifier ce qu'on appelle la fracture numérique entre les États disposant de capacités technologiques plus avancées et ceux qui en sont dépourvus^a. Le principal argument des adeptes de l'IA est qu'elle peut être utilisée pour réduire les coûts et accroître l'efficacité^b. Les technologies d'IA seraient donc avantageuses pour les procédures de migration et d'asile, qui sont normalement longues, essentiellement manuelles et reposent en grande partie sur les demandes des migrants et des demandeurs d'asile.

Par conséquent, les technologies d'IA pourraient consolider la position dominante des États dotés de ces technologies, qui se placeraient à l'avant-garde des initiatives mondiales visant à assurer la gestion des migrations dans les années à venir. Une telle situation créerait une fracture technologique en matière d'intelligence artificielle. Dans ce nouveau paradigme, les États disposant de moyens technologiques moins avancés pourraient être laissés pour compte. [...] En outre, la fracture technologique liée à l'IA pourrait soit renforcer, soit, au contraire, modifier le paradigme Nord-Sud^c. Si, à l'échelle mondiale, les capacités d'IA venaient à se concentrer dans le Nord, la fracture tendrait plutôt à renforcer le paradigme Nord-Sud existant. À l'inverse, si les États du Sud venaient à saisir l'occasion de développer leurs capacités dans ce domaine, ils pourraient acquérir un moyen supplémentaire d'exercer une influence sur les questions liées à la gestion des migrations. [...] Ainsi, la fracture technologique liée à l'IA contribuerait à aggraver le déséquilibre entre les États du Nord et du Sud, tout en déplaçant légèrement l'attention vers ce qui pourrait devenir une division entre, d'un côté, les États dotés de capacités d'IA permettant d'assurer la gestion des migrations internationales, et, de l'autre, ceux qui ne le sont pas.

Source : Extrait abrégé de Beduschi, 2020a.

a Norris, 2001.

b Chui *et al.*, 2018.

c Chetail, 2008.

Séjour

Les chatbots sont de plus en plus utilisés pour fournir des informations et des conseils aux migrants dans les pays de destination. Certains ont été mis au point par les autorités gouvernementales, tels que Kamu, l'assistant robot finlandais pour l'immigration⁴⁵, tandis que d'autres ont été conçus par des organisations de la société civile apportant un soutien aux migrants. Par exemple, le chatbot Mona, conçu pour donner aux réfugiés des conseils juridiques de base, a été mis au point par la start-up américaine Marhub afin de fournir des informations exactes en temps réel⁴⁶. Des chatbots ont également été élaborés pour apporter un soutien psychologique aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont souvent extrêmement vulnérables et incapables d'accéder aux services de santé mentale. L'une de ces initiatives, mise en œuvre par l'entreprise technologique américaine X2AI dans le cadre d'un partenariat avec une organisation non gouvernementale au Liban, a permis le déploiement de Karim, un chatbot d'assistance en langue arabe qui envoie des messages textes personnalisés aux réfugiés syriens grâce à ses capacités de traitement du langage naturel et de thérapie cognitive comportementale⁴⁷. Karim est inspiré

45 Miessner, 2019.

46 Peters, 2019.

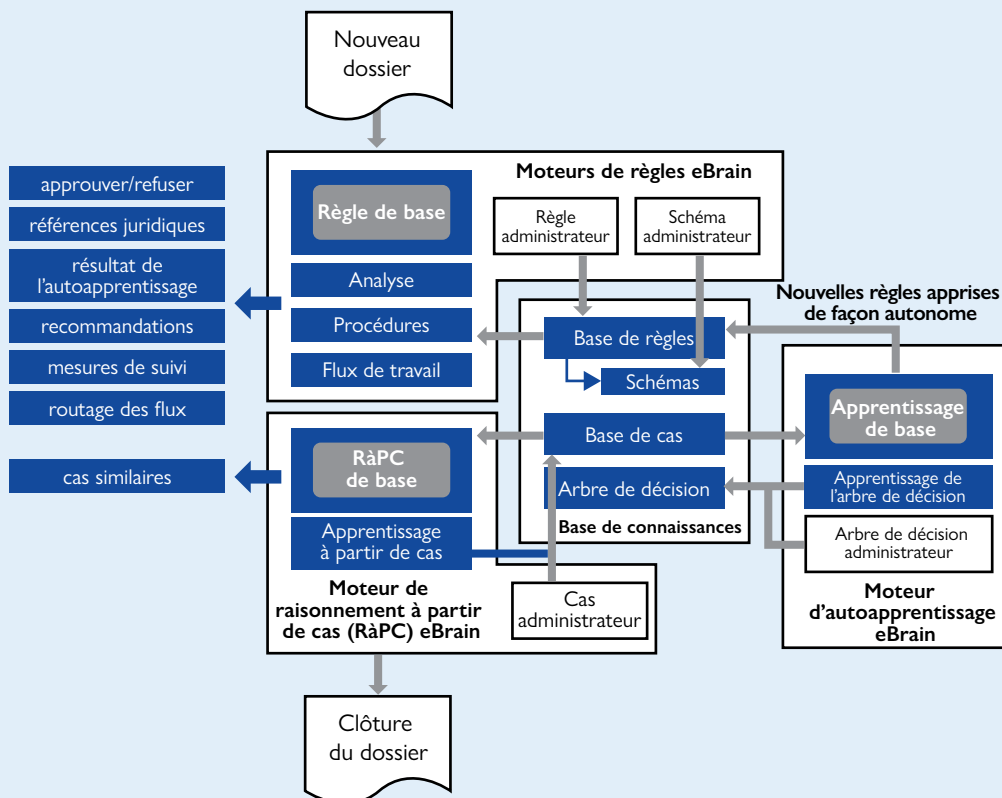
47 Solon, 2016; Sengupta, 2019.

de son précurseur, Tess, un chatbot de santé mentale qui fournit des services à plus de 19 millions de personnes dans le monde⁴⁸.

Les plateformes électroniques de demande de visa et les processus décisionnels connexes sont comparables aux processus précédant le départ abordés plus haut. Cependant, après être entrées dans un pays, les personnes peuvent être amenées à interagir régulièrement avec les services d'immigration, par exemple pour renouveler leur visa, demander un nouveau type de visa ou prouver qu'elles respectent les conditions d'obtention du visa dans le cadre d'un processus de traitement en plusieurs étapes. Grâce à l'IA, le traitement manuel et la prise de rendez-vous en personne sont moins nécessaires. Tel est notamment le cas dans la RAS de Hong Kong (Chine), où le système eBrain du Département de l'immigration a réduit les délais de traitement et les coûts pour la collectivité, comme il est indiqué dans l'encadré ci-dessous⁴⁹.

Le système eBrain du Département de l'immigration de la RAS de Hong Kong (Chine)

Au début de 2006, le Département de l'immigration de la RAS de Hong Kong (Chine) a introduit un nouveau système eBrain, qui utilise les capacités d'IA pour améliorer le traitement des dossiers. Une représentation visuelle de l'architecture globale de l'intelligence artificielle d'eBrain permet de se faire une idée de la complexité de sa structure générale et de la façon dont les aspects de l'apprentissage automatique sont intégrés dans son architecture.



48 Voir www.x2ai.com.

49 Wong et Chun, 2006.

Outre le dépôt électronique des demandes, le système eBrain est aussi utilisé pour la gestion des dossiers et les prises de décision. Après le dépôt de la demande, le moteur de raisonnement fondé sur les schémas d'eBrain enclenche un ensemble d'actions suggérées, telles que la demande de documents supplémentaires, afin que le dossier remplisse les critères requis pour pouvoir être examiné. L'apprentissage automatique permet au système d'acquérir une connaissance procédurale des étapes usuelles suivies pour différents types de dossiers.

Source : Wong et Chun, 2006.

L'apprentissage automatique recourant à l'analyse algorithmique des données a également été expérimenté et utilisé en vue d'améliorer le processus de réinstallation des réfugiés en Suisse, une tâche qui était auparavant effectuée par des chargés de dossier. Cette initiative a permis d'améliorer l'intégration des réfugiés⁵⁰. D'autres initiatives similaires, telles que l'initiative mondiale MOORE (Matching and Outcome Optimization for Refugee Empowerment), utilisent l'apprentissage automatique, l'optimisation en nombres entiers et la théorie de l'appariement pour trouver les meilleurs résultats de compatibilité entre les réfugiés et les communautés locales⁵¹. Les applications visant à optimiser la réinstallation des réfugiés à l'aide des technologies d'IA sont assez limitées et spécialisées. Cependant, on ignore si des systèmes similaires sont déjà en place pour d'autres programmes de migration dans les pays de destination, comme ceux destinés aux travailleurs qualifiés.

La surveillance des groupes présentant un intérêt, notamment les migrants, est une application des technologies d'IA qui existait bien avant la COVID-19 mais qui s'est trouvée sous le feu des projecteurs pendant la pandémie⁵². Aux États-Unis, par exemple, la technologie de reconnaissance faciale par l'IA a été utilisée par les services d'immigration pour exercer une surveillance massive des personnes dans les flux de circulation afin d'y repérer les migrants dépourvus de documents⁵³. Des systèmes comparables reposant sur des logiciels de reconnaissance faciale ont été mis en place dans beaucoup d'autres pays, comme le souligne l'encadré ci-dessous.

Le développement mondial de la surveillance IA

La technologie de surveillance par l'intelligence artificielle répand à un rythme plus rapide et dans un plus grand nombre de pays que ce que les experts pensent généralement. Sur 176 pays au monde, au moins 75 utilisent activement les technologies d'IA à des fins de surveillance, notamment dans le cadre de plateformes de villes intelligentes ou sûres (56 pays), de systèmes de reconnaissance faciale (64 pays) et de services de police intelligents (52 pays).

Les démocraties libérales sont de grandes utilisatrices de ce type de surveillance. L'indice montre que 51 % des démocraties avancées déploient des systèmes de surveillance IA. En comparaison, 37 % des États autocratiques fermés, 41 % des États autocratiques dotés d'un système électoral/compétitifs et 41 % des démocraties dotées d'un système électoral/non libérales déploient des technologies de surveillance IA. Les gouvernements des démocraties à part entière déploient toute une gamme de technologies de surveillance, allant des plateformes de villes sûres aux caméras de reconnaissance faciale.

50 Bansak *et al.*, 2018.

51 Trapp *et al.*, 2018.

52 OIM, 2020.

53 Matyus, 2020.

Les gouvernements des pays autocratiques et semi-autocratiques sont plus enclins à abuser de la surveillance IA que les gouvernements des démocraties libérales. Certains gouvernements autocratiques exploitent la technologie de l'IA à des fins de surveillance de masse. D'autres gouvernements, dont le bilan en matière de droits de l'homme laisse à désirer, exploitent la surveillance IA de façon plus limitée, pour renforcer la répression. Cependant, tous les pays, quel que soit le contexte politique, courent le risque d'exploiter illégalement la technologie de surveillance IA à des fins politiques.

Source : Extrait abrégé de Feldstein, 2019.

Retour

En ce qui concerne la migration de retour, il semble que les technologies d'IA soient beaucoup moins utilisées. Dans la mesure où le retour concerne l'intégrité des programmes, comme le retour des demandeurs d'asile déboutés, des personnes ayant dépassé la durée de validité de leur visa ou des non-ressortissants en situation irrégulière, il semble que les technologies d'IA soient utilisées pour faciliter les processus de retour; cependant, leur mise en œuvre semble davantage viser la surveillance de masse de la population afin de repérer les éventuels migrants dépourvus de documents aux fins de retour forcé⁵⁴. Aux États-Unis, des documents judiciaires indiquent qu'il est fait appel à des courtiers de données du secteur privé, qui utilisent des algorithmes d'IA pour rassembler un large éventail de données de particuliers afin de créer des «dossiers de données», dans le but d'identifier les personnes susceptibles d'être expulsées⁵⁵. Ainsi, les techniques de surveillance physique et virtuelle qui ont recours aux technologies d'IA sont utilisées pour identifier les migrants à renvoyer dans leur pays.

Dans le cas d'un retour forcé, les conséquences d'un recours aux technologies d'IA peuvent être très graves, en particulier si le recours à ces systèmes prend le pas sur d'autres formes d'évaluation ou de vérification humaine. En 2016, le Royaume-Uni a révoqué les visas d'environ 34 000 étudiants internationaux sur la base d'une analyse de reconnaissance de la voix humaine par l'IA effectuée par une société de services linguistiques sous contrat, qui avait conclu que ces étudiants s'étaient fait remplacer par d'autres personnes lors des tests d'anglais nécessaires à l'obtention de leur visa. Cependant, une analyse humaine effectuée par la suite a révélé qu'environ 7 000 (soit 20 %) de ces étudiants avaient été accusés à tort de tricherie. La cour d'appel britannique chargée des affaires d'immigration a estimé que les éléments d'information sur lesquels le Ministère de l'intérieur s'était appuyé pour expulser les étudiants comportaient «de multiples faiblesses et lacunes»⁵⁶.

L'utilisation des technologies d'intelligence artificielle dans le cadre du retour de travailleurs migrants dans leur pays d'origine a connu un certain succès, mais leur durabilité et leur mise en œuvre semblent se heurter à des obstacles. Au Bangladesh, par exemple, l'introduction en 2010 de cartes à puce destinées à faciliter les processus de départ des travailleurs migrants a permis de simplifier les formalités aux frontières et de recueillir des données, mais les appels à étendre l'utilisation de ces cartes aux travailleurs migrants de retour sont restés sans réponse⁵⁷. Des cartes à puce polyvalentes permettraient d'abandonner un système de gestion des migrations sur papier au profit d'un système numérique, et d'améliorer la collecte et l'analyse de données aux fins de l'élaboration de politiques et de programmes⁵⁸.

54 Majidi *et al.*, 2021.

55 Currier, 2019 ; Molnar 2019; Rivlin-Nadler, 2019.

56 Baynes, 2019.

57 Bhuyan, 2018; Rashid et Ashraf, 2018.

58 Rashid et Ashraf, 2018.

L'IA, un outil permettant de prévoir les mouvements et de façonner les tendances à long terme

Depuis de nombreuses années, la migration et la mobilité font l'objet de prévisions qui s'appuient généralement sur des modèles statistiques, ainsi que sur des avis d'experts. Avec l'expansion des ensembles de données, en particulier dans les contextes de déplacements humanitaires (tels que la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM), les technologies d'IA jouent un rôle plus important dans l'exploitation de ces informations⁵⁹. Il n'est pas surprenant que l'analyse prédictive occupe une place de plus en plus centrale dans les situations humanitaires; des études récentes ont souligné que les technologies d'IA sont de plus en plus utilisées pour prévoir les crises humanitaires, y compris l'impact des déplacements dus à un conflit et à la violence, à l'insécurité alimentaire, à une épidémie ou à une catastrophe⁶⁰. Sur 49 initiatives utilisant des technologies d'IA, telles que l'apprentissage automatique, les mégadonnées et la modélisation statistique, les chercheurs ont constaté que l'accent était surtout mis sur la prévision des lieux où se produiront des crises humanitaires (71 % des initiatives) et des personnes qui seront touchées (40 %)⁶¹. Une attention plus faible était portée aux conséquences de ces crises et au moment où elles risquaient de se produire.

Si nous observons une tendance à l'expansion des technologies d'analyse prédictive et des applications de prévision, l'analyse de la façon dont les technologies d'IA risquent d'influer sur les schémas migratoires internationaux au fil du temps est bien plus importante d'un point de vue stratégique. En effet, de plus en plus de professions sont automatisées ou remplacées par des ordinateurs, ce qui peut avoir des incidences sur la dynamique migratoire dans le monde entier. Les effets de l'IA sur l'avenir du travail est une préoccupation stratégique qui suscite un vif intérêt, certains estimant que les emplois traditionnels de bureau sont les plus menacés⁶². Cette question d'actualité est résumée dans l'encadré ci-dessous.

Comment l'IA influencera-t-elle les schémas migratoires à long terme ?

Nous ne savons pas exactement comment l'IA influera sur les schémas migratoires, mais une analyse porte à croire que des changements significatifs se produiront avec le temps, car les pays cherchent à investir dans l'IA dans des secteurs de plus en plus variés, qu'il s'agisse de la santé et des soins sociaux, de l'agriculture, de l'éducation ou encore de la finance (voir l'appendice B). Dans le cadre de considérations plus générales sur l'avenir du travail, on s'attend à ce que l'automatisation utilisant l'IA touche les aspects économiques qui sous-tendent la migration, réduisant la demande de travailleurs migrants sur le long terme. Ces changements sont susceptibles de se répercuter sur de nombreux marchés du travail dans le monde, y compris dans d'importantes régions de destination des travailleurs migrants. Dans un rapport consacré à Bahreïn, à l'Égypte, au Koweït, à Oman, à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, par exemple, des chercheurs ont constaté que l'automatisation de tâches courantes a un impact notable sur les travailleurs migrants vivant dans ces pays, la majorité d'entre eux étant peu qualifiés. Ainsi, aux Émirats arabes unis, plus de 93 % des emplois susceptibles d'être automatisés sont des emplois occupés par des travailleurs migrants.

Sources : Moore et al., 2018; Ernst et al., 2018; Hanke, 2017; Hertog, 2019.

59 Bither et Ziebarth, 2020.

60 Hernandez et Roberts, 2020.

61 *Ibid.*

62 Hanke, 2017.

Les technologies d'IA dans le domaine de la migration et de la mobilité : questions clés, chances et défis

L'utilisation croissante des systèmes d'IA à toutes les étapes du cycle migratoire soulève diverses questions et présente des défis de taille en ce qui concerne la protection des droits de l'homme des migrants.

La présente section analyse ces questions à travers le prisme du cadre juridique des droits de l'homme et identifie les défis, mais aussi les éventuelles chances à saisir. Elle développe l'analyse descriptive présentée dans la section précédente, en se concentrant sur les principaux domaines dans lesquels l'IA a d'importantes retombées, à savoir le traitement des demandes de visa et d'asile et les prises de décision y afférentes; la sécurité des frontières et la gestion des migrations; l'appui à la gestion des migrations; et la migration et la mobilité dans un monde interconnecté.

Traitement des demandes de visa et d'asile et prises de décision y afférentes

Les technologies d'IA sont fréquemment utilisées pour le traitement des demandes de visa et d'asile ainsi que pour les prises de décision y afférentes. L'un des principaux avantages des systèmes d'IA est qu'ils permettent d'accélérer le traitement des demandes de visa et d'asile, mais aussi de détecter les menaces pour la sécurité et de réduire la migration irrégulière. Toutefois, ces technologies, qui permettent d'automatiser le traitement d'un grand volume de données dans une optique de profilage des risques, ne sont guère transparentes et n'offrent souvent aucune possibilité de recours⁶³.

Le manque de transparence et la présence de biais dans les algorithmes d'IA sont une source de préoccupation générale qui dépasse la seule sphère de la migration. Si les êtres humains peuvent eux aussi prendre des décisions biaisées même quand ils n'ont pas recours à l'IA, les systèmes d'IA peuvent néanmoins amplifier les biais humains existants, et pas seulement en tenir compte dans le processus de codage. Il est donc tout à fait possible que l'IA institutionnalise et systématise des biais humains, ce qui peut conduire à des discriminations et à l'exclusion de personnes sur la base de caractéristiques protégées, telles que la race et l'appartenance ethnique⁶⁴. Les biais sont un problème courant présent dans les systèmes d'IA d'un éventail de secteurs⁶⁵.

Typologie des biais dans les algorithmes

1. Un **biais historique** apparaît lorsqu'il existe un décalage entre le monde réel et les valeurs ou objectifs à encoder et à diffuser dans un modèle. Il s'agit d'un problème normatif de décalage avec la réalité des faits, qui survient même quand l'échantillonnage et le choix des caractéristiques ont été effectués parfaitement.

63 McCarroll, 2020 ; Molnar et Gill, 2018.

64 Eubanks, 2018; Ferguson, 2017; Noble, 2018; Zuboff, 2019.

65 Creemers et al., 2015 ; Zou et Schiebinger, 2018.

2. Un **biais de représentation** apparaît lors de la définition et de l'échantillonnage d'une population type. Cela se produit lorsque la population type sous-représente une partie de la population des utilisateurs, ce qui entraîne des généralisations inexactes.
3. Un **biais de mesure** apparaît lors du choix et de la mesure des caractéristiques et des étiquettes à utiliser; il résulte souvent d'approximations des quantités souhaitées. L'ensemble des caractéristiques et des étiquettes choisi peut ne pas tenir compte de facteurs importants ou introduire un bruit dépendant d'un groupe ou de données saisies qui entraîne un écart de résultat.
4. Un **biais d'agrégation** survient lors de la construction du modèle, lorsque des populations distinctes sont mal combinées. Dans de nombreuses applications, la population concernée est hétérogène, et il est peu probable qu'un modèle unique convienne pour tous les sous-groupes.
5. Un **biais d'évaluation** se produit au cours de l'itération et de l'évaluation du modèle. Il peut survenir lorsque les populations qui ont servi de test ou les populations de référence externe ne représentent pas de façon égale les différents membres de la population d'utilisation. Le biais d'évaluation peut également découler de l'utilisation de mesures de performance inappropriées pour la façon dont le modèle sera utilisé.
6. Un **biais de déploiement** se produit après le déploiement du modèle, lorsqu'un système est utilisé ou interprété de façon inappropriée.

Source : Extrait abrégé de Suresh et Guttag, 2020.

Dans le contexte de la migration et de la mobilité, les conséquences d'algorithmes d'IA biaisés peuvent bouleverser la vie d'une personne. Par exemple, il est possible que des demandes de visa soient rejetées parce que les algorithmes d'IA utilisés pour le triage initial ne reconnaissent pas correctement les teints de peau plus foncés et identifient mal les demandeurs. Un tel scénario n'a rien d'irréaliste. Les technologies de reconnaissance faciale sont nettement moins précises lorsqu'elles sont utilisées pour reconnaître des visages de femmes à la peau foncée, en comparaison avec les visages d'hommes blancs⁶⁶. Lors d'une enquête menée aux États-Unis, il a également été démontré que les systèmes d'IA de reconnaissance faciale disponibles dans le commerce sont plus enclins à mal identifier les visages de personnes noires et à les faire correspondre à ceux de personnes qui avaient déjà été arrêtées par la police⁶⁷.

Ces inexacitudes dans l'identification des visages des personnes à la peau plus foncée peuvent être causées par un biais de représentation, dû par exemple à un manque de diversité dans les ensembles de données utilisés pour former les algorithmes d'IA. Elles peuvent aussi résulter d'un biais historique reflétant des décennies de préjugés et de stéréotypes dans la société. De fait, la technologie est modelée par des perceptions culturelles et contextuelles de longue date concernant la race, l'appartenance ethnique, le sexe et d'autres inégalités prévalant dans la société⁶⁸.

Ces exemples nous rappellent que la technologie n'est pas un outil neutre et qu'elle peut aussi faire des erreurs. Il est important que les décideurs en aient conscience. De même, il importe qu'ils tiennent compte de la propension des êtres humains à privilégier les suggestions proposées par les systèmes d'IA, même lorsqu'il y a des raisons

66 Buolamwini et Gebre, 2018.

67 Snow, 2018.

68 Voir Assemblée générale des Nations Unies, 2011; HCR, 2020a.

de penser que celles-ci sont erronées; ce phénomène s'appelle le «biais d'automatisation»⁶⁹. En outre, la mise en correspondance biométrique fondée sur des capacités algorithmiques peut être très difficile à réfuter pour un être humain, en particulier lorsque la technologie est capable d'extraire des informations qui ne peuvent être détectées par l'œil humain (par exemple, les caractéristiques de la démarche, la reconnaissance faciale et la mise en correspondance d'iris)⁷⁰. C'est pourquoi des procédures doivent être mises en place pour permettre aux individus d'obtenir réparation dans les cas où des erreurs faites par des systèmes d'IA aboutissent à des décisions erronées, voire à des violations de leurs droits de l'homme. Les individus doivent pouvoir contester les décisions prises par des systèmes d'IA ou avec leur aide devant un tribunal ou une autorité indépendante et impartiale, y compris dans le cadre de procédures administratives⁷¹. Afin de garantir l'équité procédurale, les autorités étatiques doivent faire preuve de transparence quant à la façon dont elles utilisent l'IA dans le traitement des demandes de visa et d'asile et les prises de décision y afférentes.

En dépit des progrès accomplis récemment, de nombreux obstacles techniques font que les systèmes d'IA ne sont pas encore entièrement explicables par l'être humain; c'est le cas, notamment, des modèles d'IA plus complexes, tels que les réseaux de neurones profonds⁷². Ces systèmes sont conçus pour apprendre de façon autonome, grâce à des «processus de pensée» qui ne sont pas entièrement explicables. Étant donné cette imprévisibilité et cette opacité intrinsèques, un recours croissant aux technologies d'IA pour le traitement des demandes de visa et d'asile risque de nuire à l'impartialité et à l'équité des processus.

Sécurité des frontières et gestion des migrations

Comme indiqué plus haut, les systèmes d'IA sont également présents dans le domaine de la sécurité des frontières et de la gestion des migrations, où ils servent, par exemple, à automatiser les contrôles d'identité aux frontières et les contrôles de sécurité, à surveiller les intentions hostiles aux frontières, voire à surveiller les frontières à distance à l'aide de capteurs et de drones utilisant l'IA.

L'utilisation de l'IA présente des avantages dans le contexte de la sécurité des frontières et de la gestion des migrations. Les systèmes d'IA peuvent analyser de grandes quantités de données, y compris des mégadonnées, pour identifier des schémas et prédire des comportements⁷³, et ce à des vitesses dépassant largement les capacités humaines. Les algorithmes d'IA peuvent ainsi accroître l'efficacité en rationalisant les tâches répétitives qui dépendent de l'exploitation de grandes quantités de données⁷⁴. Selon la façon dont ils sont conçus, élaborés et déployés, les systèmes d'IA peuvent accélérer les contrôles d'identité aux points de passage frontaliers. Ils peuvent également contribuer à une meilleure identification des individus qui représentent une menace potentielle pour la sécurité nationale, la sécurité publique et l'intégrité des programmes d'immigration.

Cependant, les systèmes d'IA font également planer de nombreux risques sur la protection et le respect des droits de l'homme des migrants dans le contexte de la sécurité des frontières et de la gestion des migrations. Premièrement, le respect du droit à la vie privée des individus suscite de vives inquiétudes. En vertu du droit

69 Huszti-Orbán et Ní Aoláin, 2020; Wickens *et al.*, 2015.

70 Israël, 2020.

71 Conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Nations Unies, 1966 : art. 14) et au Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2007).

72 Graves et Clancy, 2019; Pasquale, 2015; Watson et Floridi, 2020; Vilone et Longo, 2020.

73 Burrell, 2016.

74 Chui *et al.*, 2018.

international des droits de l'homme, toute personne a droit au respect de sa vie privée et de sa correspondance, ce qui inclut les informations à caractère personnel sous forme numérique⁷⁵. Des mesures restreignant le droit à la vie privée ne peuvent être prises que pour protéger un intérêt légitime, y compris la sécurité nationale et la sûreté publique. Ces mesures doivent également être nécessaires, proportionnées et réglementées par la loi⁷⁶. En vertu du critère de légalité, les mesures adoptées par les États doivent avoir une base en droit interne et être compatibles avec la prééminence du droit. La loi doit ainsi être suffisamment accessible et prévisible, et fournir une protection adéquate contre l'arbitraire⁷⁷. Une mesure est considérée comme nécessaire si elle répond à un besoin social impérieux⁷⁸. Enfin, elle est considérée comme proportionnée si elle est proportionnée au but légitime poursuivi et représente la solution viable la moins contraignante⁷⁹.

Deuxièmement, la collecte et l'utilisation d'informations à caractère personnel sensibles, telles que des données biométriques, suscitent également des inquiétudes. En particulier, un problème central concerne les modalités de stockage, de traitement et d'accès aux données par les diverses autorités et services publics. Ces inquiétudes sont encore aggravées par la mise en place de systèmes de technologies de l'information interopérables. L'interopérabilité permet de disposer de données et de les partager facilement avec différents systèmes informatiques, notamment ceux utilisés pour la gestion de la sécurité des frontières et des migrations. Dans l'Union européenne, une agence spécialisée, eu-LISA, supervise la mise en œuvre des systèmes informatiques interopérables concernant l'asile, la gestion des frontières et la migration⁸⁰.

Il ne fait aucun doute que l'interopérabilité peut améliorer les systèmes d'IA, renforcer la sécurité et permettre une meilleure gestion de l'identité⁸¹. Par exemple, si des ensembles de données ne sont pas interopérables parce qu'ils sont disponibles uniquement dans des logiciels propriétaires incompatibles ou différents, les systèmes d'IA qui dépendent fortement des données ne réaliseront pas leur plein potentiel. Cependant, l'interopérabilité peut aussi permettre à des erreurs présentes dans une base de données de se répercuter en cascade si elles ne sont pas rapidement identifiées et corrigées. Par exemple, une personne pourrait être identifiée à tort comme posant une menace pour la sécurité si cette information est enregistrée dans une base de données. Si cette erreur n'est pas rapidement corrigée, les autorités frontalières qui auraient accès aux informations contenues dans cette base de données pourraient refuser l'entrée de cette personne et la placer injustement en détention. Dans ce scénario, cette personne pourrait même ignorer qu'une erreur s'est glissée dans la base de données. En raison du manque de transparence, il pourrait être difficile de rectifier l'erreur et de permettre à la personne concernée d'obtenir réparation pour la violation de son droit à la liberté⁸². Par conséquent, il convient de développer des systèmes informatiques interopérables, dans le respect des principes fondamentaux de la protection des données, à savoir la

75 Déclaration universelle des droits de l'homme (Assemblée générale des Nations Unies, 1948, art. 12). Voir également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Nations Unies, 1966 : art. 17); Convention européenne des droits de l'homme (Conseil de l'Europe, 1950 : art. 8); Convention américaine relative aux droits de l'homme (Organisation des États américains, 1969 : art. 11); Assemblée générale des Nations Unies, 2014; Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 1988.

76 Assemblée générale des Nations Unies, 2014, par. 23.

77 Assemblée générale des Nations Unies, 2014 : par. 23; Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 1988; Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), 2008 : para. 95.

78 Assemblée générale des Nations Unies, 2014, par. 24; CEDH, 2008 : para. 101.

79 *Ibid.*

80 Disponible à l'adresse : www.eulisa.europa.eu.

81 Commission européenne, 2017.

82 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Nations Unies, 1966 : art. 9).

licité, la loyauté et la transparence, la limitation des finalités, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation de la conservation, l'intégrité, la confidentialité et la responsabilité⁸³.

Troisièmement, la technologisation des frontières, à l'aide de technologies d'intelligence artificielle telles que les drones pilotés par l'IA et l'analyse comportementale des données biométriques par l'IA, menace de plus en plus sérieusement d'aboutir à une surveillance excessive des individus⁸⁴. Si la surveillance peut être nécessaire dans l'intérêt de la sécurité nationale et de la sûreté publique, les mesures qui empiètent indûment sur la vie privée des personnes ne sauraient être tolérées dans une société démocratique⁸⁵.

L'IA au service de la gestion des migrations

Les systèmes d'IA sont également utilisés pour faciliter l'accès aux services et l'intégration des migrants et des réfugiés à toutes les étapes du cycle migratoire. Par exemple, des chatbots peuvent désormais donner des conseils juridiques et apporter un soutien psychologique aux migrants et aux réfugiés; des applications utilisant l'IA peuvent faciliter la réinstallation des réfugiés; et des applications numériques peuvent être utilisées à l'appui de l'intégration des migrants dans leur pays d'accueil. Des chatbots ont également été mis au point par des migrants qui ont eux-mêmes eu du mal à s'y retrouver face à la grande quantité d'informations (erronées) sur les réglementations et les procédures relatives aux visas, comme le montre l'encadré ci-dessous.

Botler : le chatbot d'IA mis au point par un migrant

Amir Moravej avait beau être physiquement à Téhéran, son esprit se trouvait à Montréal. L'ingénieur avait passé cinq ans au Canada quand l'expiration de son permis de travail l'a contraint à quitter le pays et à retourner dans son Iran natal. Là, il a épluché les forums sur l'immigration et rejoint des groupes de discussion où les demandeurs échangeaient des conseils et des informations sur leur dossier. «Je ne pouvais pas tout lire», se souvient-il. «J'ai donc élaboré un agent logiciel pour qu'il lise tous les messages sur les forums et m'aide à trouver ceux qui étaient les plus pertinents pour mon dossier.»

Il y a un peu plus d'un an, Amir Moravej est retourné à Montréal, cette fois avec le statut de résident permanent. Sa création est devenue «Botler», un outil sur l'immigration fonctionnant avec l'IA, qui est appliqué au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), destiné aux travailleurs et étudiants étrangers résidant au Québec. «Imaginez que vous n'avez aucune information sur [le programme], mais que vous vouliez postuler», explique M. Moravej. «Vous pouvez utiliser cet agent logiciel pour l'ensemble du processus, du tout début jusqu'à la toute fin.»

Les utilisateurs commencent par répondre à des questions sur leurs qualifications et leur situation, ce qui permet à Botler de déterminer s'ils remplissent les conditions d'admission au Programme. Ensuite, les candidats potentiels qui répondent aux critères voulus téléchargent leurs documents, que l'outil examine. «Si tout est bon, Botler créera un dossier de demande» qui pourra être transmis au Ministère de l'immigration, explique Amir Moravej. Les utilisateurs qui ne remplissent pas les critères requis sont informés des éléments qui manquent à leur dossier et des conditions qu'ils doivent remplir pour qu'ils soient admissibles au Programme.

83 UE, 2016, art. 5.

84 Par exemple, HRC, 2020b.

85 Assemblée générale des Nations Unies, 2014, par. 24; Molnar, 2020.

Le moteur d'apprentissage automatique de Botler utilise les directives publiées par le Ministère de l'immigration du Québec et a été formé à partir de données anonymisées issues de dossiers réels. Des avocats du cabinet montréalais Campbell Cohen, qui s'est associé à la start-up, ont procédé aux tests d'assurance qualité du produit.

Source : Extrait abrégé de Hemmadi, 2017.

Parallèlement, cette évolution a suscité des inquiétudes quant aux limites du « techno-solutionnisme », un terme qui désigne la tentative d'utiliser la technologie pour résoudre toutes sortes de problèmes⁸⁶. De fait, la migration est un phénomène complexe dont la gestion n'est pas facile⁸⁷. C'est pourquoi la technologie ne saurait régler tous les problèmes qu'elle pose en un clin d'œil.

La technologie peut effectivement conférer des capacités et permettre d'aplanir les inégalités sociétales⁸⁸. Par exemple, des initiatives en matière d'identité numérique peuvent donner aux personnes exclues, telles que les migrants et les réfugiés incapables de prouver leur identité légale, les moyens d'ouvrir un compte bancaire et d'accéder à divers services dans leur pays d'accueil⁸⁹. Les technologies d'IA peuvent également raccourcir les délais de traitement et éliminer ou réduire les contraintes et la perte de temps occasionnées par les entretiens en personne avec un chargé de dossier des services d'immigration, qui doivent souvent être réservés des semaines à l'avance (voir l'encadré ci-dessous). Toutefois, leur utilisation n'est pas sans risque, comme nous le verrons dans la section suivante.

Plateformes électroniques de demande de visa et amélioration des services clients grâce à l'IA

Dans les systèmes manuels de dépôt et de traitement des demandes de visa sur support papier, le demandeur est tenu de soumettre une version papier des formulaires de demande et des documents requis. Les chargés de dossier, qui connaissent les lois, règlements et directives applicables, examinent ensuite les demandes et exigent souvent des documents supplémentaires. Après que toutes les pièces justificatives ont été déposées et qu'un entretien (le cas échéant) a été mené, le chargé de dossier statue sur la demande, ce qui peut nécessiter l'aval d'un collègue plus expérimenté. La procédure peut exiger plusieurs visites du demandeur, de sorte que le délai de traitement peut aller de plusieurs jours à plusieurs mois, selon le type de visa et la complexité du dossier.

Les technologies d'IA peuvent considérablement accélérer les processus de demande de visa et supprimer la nécessité de démarches physiques auprès des services d'immigration. Les demandes simples présentant peu de risque peuvent être déposées en ligne, payées et traitées en quelques minutes, ce qui épargne au demandeur le désagrément de devoir déposer sa demande en personne, et accélère les prises de décision. Cela permet aussi de confier les dossiers plus complexes et/ou plus risqués à des chargés de dossier humains. Ces systèmes, comme nous l'avons vu plus haut, sont en place dans certains pays depuis plus de vingt

86 Latonero et Kift, 2018; Morozov, 2014.

87 Castles, 2004.

88 Haenssger et Ariana, 2017; Beduschi, 2019.

89 Voir, par exemple, Digital Identity Alliance, disponible à l'adresse <https://id2020.org>; et The Rohingya Project, disponible à l'adresse <https://rohinyaproject.com>.

ans; cependant, ils nécessitent des investissements importants dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et ils ne peuvent fonctionner efficacement que si les demandeurs y ont accès facilement. Dans certaines régions et certains pays, l'absence de technologies de l'information et de la communication risque de nuire à la fourniture de services et empêcher l'accès aux plateformes électroniques en ligne. Par exemple, il existe une fracture numérique entre pays développés et en développement, puisque 81 % des individus utilisent l'Internet dans les pays développés, contre 40 % dans les pays en développement et seulement 15,6 % dans les pays les moins avancés. Par ailleurs, il existe également un fossé numérique entre les sexes, les taux d'accès à l'Internet étant plus élevés parmi les hommes que parmi les femmes dans toutes les régions du monde : à l'échelle mondiale, le taux d'accès des hommes est de 51 %, contre 44,9 % pour les femmes.

Sources : Aggarwal, 2018; OIM, 2016; UIT, 2019; Rizvi, 2004; Wong et Chun, 2006.

Migration et mobilité dans un monde interconnecté

Dans un monde de plus en plus interconnecté, la technologie donne aux personnes les moyens d'accéder à des sources d'information de plus en plus nombreuses, ce qui influe profondément sur leurs stratégies et décisions de migrer⁹⁰. Par exemple, la technologie de la téléphonie mobile permet aux migrants de rester en contact avec leur famille, leurs amis et les organisations humanitaires, mais elle est également exploitée par les passeurs et divers réseaux criminels, y compris grâce aux applications de médias sociaux⁹¹. Les technologies GPS et de géolocalisation intégrées dans les téléphones portables permettent à leurs utilisateurs de trouver et de comparer des itinéraires pendant leur voyage. Les moteurs de recherche sont fréquemment utilisés pour recueillir des informations sur les pays de transit et de destination. En utilisant ces technologies, les personnes laissent derrière elles d'abondantes empreintes numériques qui peuvent être exploitées et analysées. Les systèmes d'IA axés sur les données s'appuient sur toutes ces données disponibles.

Les systèmes d'IA axés sur les données qui sont utilisés dans le domaine de la migration et de la mobilité posent deux grandes catégories de défis.

Premièrement, la «donnification» de la gestion des migrations, c'est-à-dire la collecte, le stockage et l'utilisation croissants de différents types de données (biométriques, satellitaires et mégadonnées, entre autres) aux fins de la gestion des migrations, peut engendrer de sérieux problèmes⁹². De mauvaises pratiques de collecte de données, notamment en ce qui concerne le stockage et l'analyse des données relatives à des groupes vulnérables tels que certains migrants et réfugiés, peuvent être lourdes de conséquences. Les failles de cybersécurité et des mauvaises pratiques de stockage peuvent conduire à la divulgation d'informations sensibles sur les migrants et les réfugiés⁹³, ce qui peut être dangereux pour leur sécurité, en particulier si ces données tombent entre les mains d'acteurs malveillants ou d'entités qui les persécutent.

90 McAuliffe et Goossens, 2018.

91 McAuliffe, 2016.

92 Broeders et Dijstelbloem, 2016, pp. 242-260; Beduschi, 2019.

93 Parker, 2020a, 2020b.

Par ailleurs, les erreurs dans les ensembles de données utilisés pour former les algorithmes d'IA peuvent se répercuter en cascade si elles ne sont pas détectées. S'il s'agit d'algorithmes propriétaires ou de «boîtes noires», ils peuvent être plus difficiles encore à vérifier, ce qui complique encore l'identification d'éventuelles erreurs⁹⁴. Or, celles-ci peuvent avoir des effets dévastateurs. Par exemple, des personnes peuvent se voir refuser l'accès à des services essentiels si elles sont mal identifiées à cause d'une erreur dans le logiciel utilisé pour recueillir des données biométriques ou pour reconnaître les visages. S'il s'agit de services humanitaires fournis dans une situation de conflit, les conséquences pour les personnes touchées peuvent être plus désastreuses encore⁹⁵.

Deuxièmement, les préoccupations relatives à la «donnification» de la migration et de la mobilité sont encore exacerbées par les interactions croissantes entre les secteurs public et privé. Le secteur privé joue un rôle central dans la conception et la mise au point des technologies qui seront ensuite déployées par les États et des organisations internationales à toutes les étapes du cycle migratoire.

Depuis de nombreuses années, les entreprises technologiques se positionnent dans les secteurs de l'humanitaire et de la migration⁹⁶. Ces interactions public-privé suscitent des inquiétudes quant à la protection des données. Par exemple, le partage des données et l'accès à des données sensibles par des sociétés privées ne devraient être possibles que si des mesures suffisantes sont en place pour garantir le respect des principes élémentaires de protection des données⁹⁷.

Plus généralement, les États, les organisations internationales et le secteur privé sont souvent mus par des intérêts potentiellement contradictoires. Par exemple, les sociétés privées peuvent, en toute logique, s'attacher à réaliser des bénéfices et à protéger les intérêts de leurs actionnaires, tandis que les États défendent l'intérêt public et que les organisations internationales devront agir dans les limites de leur mandat pour protéger les intérêts de leurs bénéficiaires. Ces différentes motivations se retrouvent ensuite dans la conception et la mise au point des systèmes d'IA. Certains estiment que les intérêts lucratifs prennent souvent le dessus⁹⁸.

À l'inverse, les intérêts des migrants et la protection de leurs droits sont rarement pris en compte dans la conception, la mise au point et le déploiement de ces technologies. Par exemple, des militants et des experts ont pointé du doigt le risque que posent l'accès du secteur privé aux données des migrants et sa mainmise sur celles-ci, souvent sans aucun consentement valable⁹⁹. Des réserves ont également été formulées en ce qui concerne les pratiques suivies par des organisations internationales dans ce domaine, qui créent des lourdeurs administratives additionnelles et risquent d'entraver la protection des migrants et des réfugiés¹⁰⁰. Des chercheurs ont également souligné les défis que posent la monétisation des informations recueillies à partir des données sur les migrants, de même que l'incitation à perpétuer un discours de crise¹⁰¹.

94 Pasquale, 2015.

95 Voir Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Crises humanitaires : dilemmes numériques, disponible à l'adresse : <https://digital-dilemmas.com/fr>.

96 Molnar, 2019 ; Parker, 2019 ; Kinstler, 2019.

97 Kuner et Marelli, 2020.

98 Madianou, 2019 ; Zuboff, 2019.

99 Voir, par exemple, Molnar, 2019 et Madianou, 2019. Voir également Assemblée générale des Nations Unies, 2019 ; HCR, 2020a, 2020b.

100 Duffield, 2016 ; Read *et al.*, 2016 ; Latonero, 2019.

101 Taylor et Meissner, 2019.

D'où la nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme, afin de remédier à ces problèmes et de rééquilibrer les structures de pouvoir en jeu. Les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme encadrent, sous tous ses aspects, l'obligation de rendre des comptes sur l'utilisation des algorithmes¹⁰². De même, lors de la conception, de la mise au point et du déploiement de systèmes d'IA à toutes les étapes du cycle migratoire, les États, les organisations internationales et les entreprises technologiques devraient adhérer à l'impératif humanitaire de « ne pas nuire »¹⁰³, afin de veiller à ce que ces systèmes d'IA, une fois déployés, ne portent pas atteinte aux populations qu'ils sont censés servir.

En outre, les États et les organisations internationales peuvent exiger des fournisseurs de technologies d'IA, y compris les fournisseurs privés, qu'ils respectent les normes relatives aux droits de l'homme et les principes fondamentaux de protection des données. À cette fin, ils pourront recourir aux processus de passation de marchés publics¹⁰⁴, en prévoyant par exemple des clauses spécifiques exigeant que les fournisseurs prennent des mesures techniques et organisationnelles pour intégrer les principes de protection des données dans les systèmes d'IA, à dessein et par défaut¹⁰⁵. Les États et les organisations internationales peuvent également demander aux fournisseurs de technologies d'IA d'évaluer l'impact de leurs produits au regard des normes relatives aux droits de l'homme avant le déploiement de ces systèmes d'IA¹⁰⁶. De telles pratiques peuvent améliorer la responsabilité et l'équité algorithmiques et empêcher que ces technologies ne soient expérimentées sur des populations vulnérables (par exemple, certains groupes de migrants) sans une évaluation préalable des risques.

102 McGregor *et al.*, 2019.

103 Sandvik *et al.*, 2017.

104 Martin-Ortega et O'Brien, 2019; Beduschi, 2020b.

105 Kuner et Marelli, 2020.

106 Institut danois des droits de l'homme, 2020.

Conclusion

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la migration et de la mobilité n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, l'augmentation de la puissance de calcul, les avancées technologiques et la disponibilité de grandes quantités de données ont créé un environnement favorable à la mise au point et au développement de l'IA dans ce domaine.

Le présent chapitre a livré une analyse des utilisations de l'IA à chaque étape du cycle migratoire. Il en ressort que ces technologies influencent d'ores et déjà les politiques et les pratiques avant le départ, à l'entrée, pendant le séjour et au retour. En outre, il a été reconnu que l'expansion de l'IA sur les marchés du travail devrait influencer sur les schémas migratoires à long terme, car les technologies et l'automatisation détermineront de plus en plus l'avenir du travail dans le monde.

Incontestablement, l'IA présente divers avantages pour les politiques et la pratique. Par exemple, les systèmes d'IA peuvent accroître l'efficacité de la gestion des migrations en rationalisant des tâches répétitives qui reposent sur l'examen de grandes quantités de données. Selon la façon dont ils sont conçus, mis au point et déployés, les systèmes d'IA peuvent accélérer les contrôles d'identité aux points de passage frontaliers. Ils peuvent aussi contribuer à une meilleure identification des individus qui représentent une menace potentielle pour la sécurité.

À cet égard, l'utilisation d'outils d'apprentissage automatique incorporant une analyse de données algorithmique est une bonne pratique à l'appui de la réinstallation de réfugiés, grâce à des chatbots fournissant des informations et des conseils aux migrants dans les pays de destination. Une attention accrue est également portée à l'utilisation de l'IA pour prédire la probabilité de déplacements et existence de populations à risque, dans le but déclaré de prévenir ces événements et de prêter assistance à ces populations.

Ces prévisions pourraient aider les autorités à se préparer plus efficacement à faire face aux afflux massifs de population, ce qui leur permettrait de mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme¹⁰⁷. Par exemple, les autorités étatiques pourraient agir rapidement et mieux préparer leurs structures d'accueil sur la base des prévisions de migration et de mouvements. Cependant, ces prévisions pourraient aussi être utilisées afin de renforcer les politiques de non-admission, c'est-à-dire les mesures visant à empêcher l'accès des migrants et des demandeurs d'asile au territoire d'un État¹⁰⁸, y compris les pratiques illégales de non-refoulement, interdites par l'article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés et les traités relatifs aux droits de l'homme¹⁰⁹. Par conséquent, il est important de reconnaître que les systèmes d'IA posent également de nombreux risques pour la protection et le respect des droits de l'homme des migrants dans le contexte de la migration et de la mobilité.

107 Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 2004.

108 Hathaway, 2005 ; Gammeltoft-Hansen et Hathaway, 2014.

109 Nations Unies, 1951. Voir également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Nations Unies, 1966 : art. 7), tel qu'interprété dans Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 1992.

Ce chapitre permet de tirer trois conclusions importantes pour les politiques et la pratique :

- Les systèmes d'IA peuvent amplifier les biais humains existants, et pas seulement les encoder. Ce phénomène peut entraîner des discriminations et l'exclusion de personnes sur la base de caractéristiques protégées, telles que la race et l'appartenance ethnique. Les biais sont un problème courant des systèmes d'IA dans de nombreux secteurs. Par conséquent, les systèmes d'IA doivent être mis au point de façon à chercher activement et systématiquement à supprimer ou à réduire les biais tout au long du processus, de la collecte et l'analyse de données jusqu'à l'établissement de rapports et l'évaluation. En outre, nous sommes plus conscients du fait qu'une dépendance excessive aux systèmes d'IA peut entraîner des décisions incorrectes et biaisées, ce qui oblige les décideurs et les architectes de systèmes à faire en sorte que les systèmes soient régulièrement surveillés et recalibrés et que des protocoles de vérification humaine soient en place.
- La donnification croissante de la migration et de la mobilité peut engendrer des vulnérabilités ou les amplifier. La donnification désigne les différents types de données, notamment les données biométriques, les données satellitaires et les mégadonnées, qui sont de plus en plus recueillies, stockées et utilisées à des fins de gestion des migrations. De mauvaises pratiques de stockage des données et l'existence de failles de cybersécurité peuvent conduire à la divulgation d'informations sensibles concernant les migrants, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques pour ces derniers si ces informations tombent entre les mains d'acteurs malveillants. Ces préoccupations sont d'autant plus alarmantes que les interactions entre les secteurs public et privé se multiplient. Depuis de nombreuses années, les entreprises technologiques étendent leur influence aux secteurs de l'humanitaire et de la migration, ce qui suscite des inquiétudes quant à la protection des données. Dans ce contexte, le partage des données et l'accès aux données sensibles par des sociétés privées ne devraient être possibles que si des mesures suffisantes sont en place pour garantir le respect des principes élémentaires de protection des données.
- À l'heure actuelle, les analyses de cette dimension importante et stratégique des politiques et de la pratique migratoires s'attachent tout particulièrement à déterminer jusqu'à quel point la transparence fait défaut. Dans une certaine mesure, ce problème est susceptible d'être aggravé par le risque d'actes malveillants de cybersécurité visant à saper ou à prendre le contrôle des systèmes d'IA¹¹⁰. Cependant, cet aspect est lui-même une source de risques différents, notamment celui d'une érosion des droits de l'homme.

Par conséquent, une approche fondée sur les droits de l'homme est nécessaire pour remédier à ces problèmes et rééquilibrer les structures de pouvoir en jeu. Par exemple, des outils d'évaluation des incidences des systèmes d'IA sur les droits de l'homme pourraient être utilisés avant leur déploiement. Cela permettrait d'améliorer l'équité et la responsabilité algorithmiques et d'éviter les situations dans lesquelles les technologies d'IA sont expérimentées sur des populations vulnérables, telles que les migrants et les réfugiés, sans évaluation préalable des risques. Le respect de l'impératif de « ne pas nuire » lors de la conception, de la mise au point et du déploiement des systèmes d'IA pourrait permettre d'atténuer certains des risques induits par ces technologies à toutes les étapes du cycle migratoire.

110 Lohn, 2020.



RÉPÉTITION RAPPORT 2020

Note de la rédaction : Ce chapitre est paru pour la première dans le Rapport *État de la migration dans le monde 2020*. Les recherches menées pour ce chapitre nous ont incités à approfondir la question de la désinformation, qui est traitée au chapitre 8 du présent volume, consacré à la désinformation relative à la migration. Ces deux dernières années ont montré que la question n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire. En effet, avec la désinformation au sujet de la COVID-19, les énormes difficultés auxquelles se heurtent les récits équilibrés et exacts sur les contributions des migrants n'ont fait que s'aggraver. Ce chapitre est donc repris dans le présent volume, permettant aux nouveaux lecteurs de tirer profit de son contenu.

12 RÉFLEXION SUR LES CONTRIBUTIONS DES MIGRANTS À UNE ÉPOQUE DE DIFFICULTÉS CROISSANTES ET DE DÉSINFORMATION RAMPANTE¹

Introduction

Une rapide consultation des précédentes éditions du Rapport *État de la migration dans le monde* ainsi que d'autres publications scientifiques et documents d'orientation sur les migrations internationales fait apparaître au moins deux observations importantes au fil du temps : i) la migration, et en particulier l'immigration, sont devenues une question politique nationale et internationale majeure ; et ii) le discours public sur les migrations est de plus en plus clivé, l'espace imparti à des analyses équilibrées, rigoureuses et fondées sur des éléments factuels ayant progressivement diminué². Alors que la nature du discours public a changé avec le temps, il est largement reconnu que la « toxicité » du débat sur les migrations s'est intensifiée ces dernières années, la politique de la peur et de la division orientant de plus en plus les discussions³. De plus en plus, l'obstruction et la désinformation s'inscrivent dans le cadre d'efforts tactiques de conquête du pouvoir, avec des incidences négatives sur le discours public, politique et sur les médias sociaux, ainsi que sur les valeurs sociétales et sur des questions de politique publique telles que les migrations, les déplacements et les migrants (y compris les réfugiés)⁴.

Face aux discussions sur la migration et les migrants souvent entachées de biais, on peut perdre de vue le fait que les récentes entreprises humaines visant à consolider la paix et la prospérité qui reposent sur les migrations ont été dans l'ensemble fructueuses, voire très fructueuses dans des domaines clés précis (tels que l'éradication ou l'endigement de certaines maladies mortelles et la forte baisse de la mortalité infantile à la suite des efforts déployés par les nations au titre des objectifs du Millénaire pour le développement 2000-2015)⁵. Les migrants sont source de dynamisme dans le monde, et sont surreprésentés dans le champ des innovations et brevets, des récompenses dans le domaine des arts et des sciences, ainsi que dans les start-up et les entreprises prospères. Ce type de contributions passées et actuelles sont de plus en plus souvent négligées ou ignorées dans les discussions récentes sur les migrations internationales, de nombreuses contributions étant progressivement « normalisées » malgré leur évidence (parfois éclatante).

Il est aisé de perdre de vue le fait que les migrations internationales demeurent un phénomène relativement peu courant, les migrants internationaux représentant seulement 3,5 % de la population mondiale (voir le chapitre 2 du présent rapport). S'il est vrai que cette proportion est faible, le nombre total de migrants internationaux a augmenté au cours des dernières décennies pour s'établir à 272 millions, un niveau équivalant à la population de l'Indonésie (269 millions)⁶. Nous savons qu'actuellement, la mobilité, par rapport aux migrations, progresse

1 Marie McAuliffe, Head, Migration Policy Research Division, IOM; Adrian Kitimbo, Research Officer, Migration Policy Research Division, IOM and Binod Khadria, Professor, Jawaharlal Nehru University.

2 CMMI, 2005 ; Martin, Larkin et Nathanson, 2000 ; McAuliffe et Ruhs, 2017.

3 Fisher, 2017 ; Kaufmann, 2017 ; Zappettini et Krzyzanowski, 2019.

4 Morgan, 2018.

5 Mathers et al., 2018.

6 DAES, 2019.

fortement, ce qui conduit d'aucuns à avancer que l'heure est venue de revoir la manière dont nous appréhendons ces questions et en débattons⁷.

Dans ce contexte, il est important de réexaminer les diverses contributions des migrants – à l'échelle transnationale, nationale et locale – pour produire une réflexion équilibrée sur les migrations. Il ne s'agit pas de suggérer que les migrations internationales et les déplacements ne posent pas de défis aux communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination (et aux migrants) : ceux-ci sont évoqués dans de nombreux autres chapitres du présent rapport. Par ce chapitre, nous prenons toutefois acte que les nombreuses manières dont les migrants contribuent aux sociétés sont actuellement négligées, minimisées et tenues pour acquises, et entendons mettre en avant ces contributions.

La section qui suit expose les notions clés afférentes aux contributions, en dotant ce chapitre d'un cadre analytique fondé sur un vaste corpus de travaux universitaires et d'orientations générales sur la question. Il présente et analyse ensuite les contributions des migrants dans le monde sous les aspects socioculturel, civico-politique et économique. Il examine aussi les nouveaux obstacles auxquels se heurte la reconnaissance des contributions des migrants à l'échelle mondiale, avant de donner un aperçu des conséquences pour les débats d'orientation et la recherche.

Qu'est-ce qu'une « contribution » ?

Contribuer signifie donner quelque chose – de l'argent, du temps, des idées, du travail, des biens matériels – en vue de réaliser un projet avec d'autres personnes⁸. En dehors des relations personnelles, telles que celles qui nous unissent à la famille et aux amis, et dans le contexte de la sociologie et de la théorie du changement social, les « contributions » font partie de l'ensemble des interactions et des actions entreprises avec des individus, des groupes et des institutions au sein de la société. En d'autres termes, les contributions surviennent dans des cadres structurels et processus sociaux plus larges qui sous-tendent et façonnent les sociétés. On peut sommairement les classer dans les champs socioculturel, civico-politique et économique (voir les définitions indiquées dans l'encadré).

L'aspect *socioculturel* renvoie aux différents groupes de personnes dans la société et à leurs habitudes, traditions et croyances.

L'aspect *civico-politique* renvoie à la participation aux obligations citoyennes dans le contexte de l'autorité reconnue de l'État.

L'aspect *économique* renvoie aux aspects touchant au commerce, à l'industrie ou aux ressources financières.

Sources : Cambridge Dictionary, 2019 ; Almond et Verba, 1963.

Alors que les migrations gagnent en importance dans les milieux des politiques publiques et de la recherche, les migrants proprement dits suscitent une attention inédite en tant que sous-populations distinctes au sein de populations nationales plus vastes, eu égard aux environnements structurels qu'ils rencontrent, en particulier dans

7 Deutschmann et Recchi, 2019 ; Skeldon, 2018. Voir également les réflexions sur la mobilité au chapitre 1.

8 Cambridge Dictionary, 2019.

les pays de destination⁹. La manière dont les personnes entrent, résident et s'installent dans un nouveau pays occupe de plus en plus de chercheurs, de décideurs et de médias¹⁰ : les premiers s'intéressent à la compréhension des facteurs démographiques, géographiques, économiques, juridiques/politiques et autres¹¹ ; les seconds à la meilleure manière de réaliser des objectifs politiques (quelle que soit leur définition) ; les troisièmes examinant et commentant les deux premiers. La recherche continue d'explorer les articulations dynamiques qui existent entre les migrants (potentiels), les processus migratoires et les facteurs connexes. Les analyses et les éléments factuels existants, par exemple, ont permis d'établir que les contributions que les migrants sont en mesure d'apporter dans les environnements tant d'origine que de destination dépendent en partie des cadres juridico-administratifs, tels que ceux qui influent sur la capacité des migrants réguliers et irréguliers à rester, à participer à des activités civiques, à travailler légalement, à rapatrier des fonds et à rentrer dans leur pays (voir le chapitre 6 du présent rapport)¹². Les contributions sont également liées à des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, les personnes qui décident de migrer jouissant d'un niveau de compétences et d'instruction supérieur et de perspectives plus intéressantes, ce qui en fin de compte dénote une probabilité plus élevée d'apporter diverses contributions dans les pays d'origine et de destination¹³.

Plus généralement, dans la ligne de la recherche sur les migrations (voir le chapitre 4 du présent rapport), il est admis que l'analyse relative aux migrants est en grande partie opérée du point de vue du pays de destination¹⁴, d'aucuns avançant que le plus grand pays d'immigration au monde, les États-Unis, influence de manière disproportionnée l'étude des migrants dans le monde¹⁵. Dans ce contexte, le présent chapitre vise à rendre compte des connaissances générales sur les contributions des migrants internationaux en prenant en considération les récents travaux de recherche et analyses qui traitent de la destination et de l'origine¹⁶. En circonscrivant et en présentant ce chapitre de la sorte, nous indiquons ne pas prétendre condenser toute la littérature existante, ni suggérer que les conclusions mises en exergue dans ce chapitre sont représentatives. En revanche, nous soulignons l'importance de réunir des recherches et des analyses sur le sujet affichant une *diversité* géographique et thématique suffisante pour que ce rapport constitue un rapport sur l'état de la migration *dans le monde* à part entière.

Notons que le présent chapitre n'examine pas les incidences générales de la migration dans ces environnements. Les études sur les effets de la migration sont nombreuses et solidement étayées (voir les exemples listés dans l'encadré ci-dessous)¹⁷, et fournissent des analyses et des éclairages importants. Ces travaux traitent davantage des incidences économiques que des incidences socioculturelles ou civico-politiques, notamment parce que les variables économiques, plus largement normalisées, facilitent les analyses comparatives. L'encadré ci-dessous présente des exemples de publications récentes sur les effets économiques de la migration, qui incluent des estimations empiriques.

9 Dennison et Drazanova, 2018.

10 Le chapitre 4 quantifie l'augmentation des produits de recherche ; le chapitre 11 traite de la gouvernance mondiale des migrations.

11 Voir, par exemple, les travaux sur la causalité cumulative (Massey, 1990), l'économie néoclassique (Todaro, 1989), la théorie du système-monde (Wallerstein, 1974 ; Portes et Walton, 1981), la nouvelle économie de la migration de travail (Stark et Bloom, 1985) et la théorie des réseaux sociaux (Boyd, 1989).

12 Baldwin-Edwards, 2008 ; Kanko et Teller, 2014 ; Shah, 2009.

13 Goldin, 2018 ; Hunt, 2010.

14 Carling, 2015 ; Castles, 2010 ; McAuliffe et Laczko, 2016 ; Morawska, 2008.

15 FitzGerald, 2014.

16 Si le présent chapitre concerne les migrations *internationales*, nous sommes conscients qu'il peut également s'appliquer aux migrations internes dans certains pays. Voir Weiner (1978) pour des exemples de difficultés et de désinformation entraînant des conflits et des discriminations touchant les migrants inter-États en Inde.

17 Voir également *World Migration Report 2005* (OIM, 2005).

Évaluer les incidences économiques des migrations

L'estimation des retombées économiques générales des migrations est une question qui suscite d'intenses débats au sein des milieux politiques et des pouvoirs publics. Voici quelques publications récentes sur ce sujet :

- *Exceptional People: How Migration Shaped Our World and Will Define Our Future*, de Goldin, Cameron et Balarajan, démontre qu'un grand nombre d'économistes s'accordent à dire que l'immigration, pour les pays de destination, est dans l'ensemble un catalyseur de croissance économique et produit des avantages économiques nets. Cependant, les auteurs reconnaissent également l'existence de débats sur la mesure de ces effets^a.
- Le rapport *People on the Move: Global Migration's Impact and Opportunity* du McKinsey Global Institute rejoint ces conclusions, établissant qu'en 2015, les migrants ont généré plus de 9 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 6 700 milliards de dollars É.-U.^b.
- *International Migration: Recent Trends, Economic Impacts, and Policy Implications*, du Fonds monétaire international, conclut que les incidences économiques des migrations varient d'un pays à l'autre et que, si les migrations posent des défis, elles génèrent également des avantages dans les pays d'origine et de destination^c.
- *Migration and the Economy: Economic Realities, Social Impacts and Political Choices*, de Goldin et al., avance que l'immigration produit des effets positifs sur la croissance économique de diverses manières : de nombreux migrants sont plus jeunes que les populations locales et influent donc positivement tant sur le PIB par habitant que sur le PIB (total) général ; les migrations renforcent la production par travailleur en enrichissant le capital humain ; et les migrations appuient la productivité globale des facteurs et l'innovation. Le rapport établit que, si l'immigration au Royaume-Uni et en Allemagne avait cessé en 1990, les PIB réels des deux pays auraient compté respectivement 175 et 155 milliards de livres sterling de moins en 2014^d.
- Les incidences sur les marchés du travail, y compris sur les salaires, varient considérablement, sont souvent négligeables, sont largement déterminées par la complémentarité des compétences des migrants avec celles des travailleurs locaux^e, et peuvent être réversibles à long terme lorsque les économies s'adaptent à l'immigration, soutient Ruhs dans *The Price of Rights: Regulating International Labor Migration*^f.
- *The Economic and Fiscal Effects of Granting Refugees Formal Labor Market Access*, de Clemens, Huang et Graham, indique que, d'après la plupart des données, les effets moyens des arrivées de réfugiés sur les marchés du travail sont mineurs ou nuls tant dans les pays développés que dans les pays en développement^g.

a Goldin, Cameron et Balarajan, 2011.

b McKinsey Global Institute, 2016.

c FMI, 2015.

d Goldin et al., 2018.

e Ibid.

f Ruhs, 2013.

g Clemens, Huang et Graham, 2018.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Veillez cliquer sur ce lien pour accéder au chapitre complet et ses références : <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-5>.



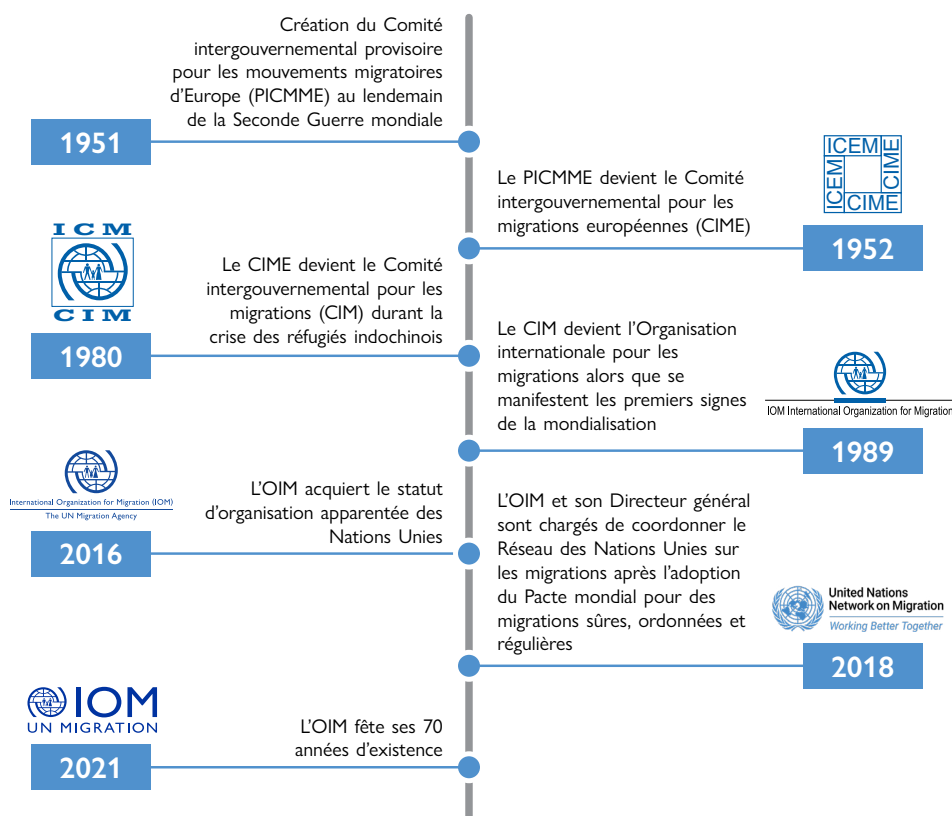
Appendices

Chapitre 1

Appendice A. Les 70 années d'existence de l'Organisation internationale pour les migrations

L'année 2021 marque le 70^e anniversaire de l'OIM, qui était initialement un comité chargé de la réinstallation des personnes déplacées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En 2016, après plus de 65 années d'activité, elle est officiellement entrée dans le système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée.

DATES CLÉS DE L'HISTOIRE DE L'OIM



Depuis 2016, l'OIM a confirmé son statut d'organisme chef de file dans le monde pour les questions de migration qu'elle avait progressivement acquies au fil de ses 70 années d'existence. Les différents noms qu'elle a portés depuis sa création attestent de sa capacité à répondre aux événements géopolitiques et aux catastrophes majeurs, et de la reconnaissance du caractère mondial de la question des migrations. Conformément au principe selon lequel des migrations humaines et ordonnées profitent aux migrants et aux sociétés, les activités de l'OIM menées à l'appui des migrants, des communautés et de diverses parties prenantes s'étendent désormais à tout le cycle migratoire et portent sur des questions transversales essentielles telles que le développement durable, la santé, l'environnement et le changement climatique. Comme le montre la figure ci-dessous, le nombre d'États Membres de l'Organisation s'est accru à mesure que se développaient ses activités et son rôle.

Les Membres de l'OIM...

à sa création, en 1951

16

États fondateurs*

à son 10^e anniversaire, en 1961

29

États Membres

à son 30^e anniversaire, en 1981

30

États Membres

à son 50^e anniversaire, en 2001

91

États Membres

à son 70^e anniversaire, en 2021

174

États Membres

+ 83 adhésions depuis 2001

- Alghanistan, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil^a, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Cuba, Djibouti, Dominique, Érythrée, Espagne^b, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guyana, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Islande, Inde, Irlande, Jamaïque, Kazakhstan, Kiribati, Lesotho, Libye, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Malte^c, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande^d, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie Nouvelle Guinée, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Rwanda, Sainte Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam, Zimbabwe

+ 62 adhésions depuis 1981

- Afrique du Sud^e, Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Australie^b, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada^b, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, Finlande, France^b, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Mali, Maroc, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni^f, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède^g, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Yémen, Zambie

+ 10 adhésions depuis 1961

- Chypre, El Salvador, Honduras, Malte^c, Nicaragua, Pérou, Portugal, République dominicaine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)^b

+ 8 adhésions depuis 1954

- Afrique du Sud^e, Bolivie (État plurinational de), Équateur, Espagne^c, Nouvelle-Zélande^d, Panama, Rhodésie et Nyasaland^d, Royaume-Uni^f

24 États Membres en 1954**

- Allemagne, Argentine, Australie^e, Autriche, Belgique, Brésil^a, Canada^a, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, États-Unis d'Amérique, France^c, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Suède^g, Suisse, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)^b

Remarques : Les dénominations employées sont les noms de pays officiels au 16 septembre 2021, à l'exception de la Fédération de Rhodésie et du Nyasaland, qui ont été dissolus en 1963.

* États ayant signé la résolution adoptée le 5 décembre 1951 et portant création du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME), à savoir : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse et Turquie. Le processus d'adhésion a formellement débuté après la prorogation du mandat du PICMME en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) en 1952.

** États ayant adhéré à l'Organisation avant l'entrée en vigueur de la Constitution du CIME le 30 avril 1954. Si l'Uruguay a été initialement considéré comme un Membre, il ne l'est formellement devenu qu'à sa ratification de la Constitution de l'Organisation, en 1965.

^a États qui se sont retirés de l'Organisation.

^b États qui ont été réadmis en tant que Membres de l'Organisation.

La carte est fournie uniquement à titre d'illustration. Les frontières et les noms, ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

Depuis 2016, quatre événements ont consolidé le statut de l'OIM en tant qu'organisation chef de file dans le monde pour les questions de migration.

2018 – La coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations est confiée à l'OIM et à son Directeur général

Après avoir appuyé les États tout au long du processus d'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'OIM s'est vu confier la coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, créé en 2018 pour aider les États à mettre en œuvre le Pacte⁴⁴. Ce rôle, exercé par le Directeur général de l'OIM, consiste au premier chef à stimuler la collaboration entre les membres du Réseau sur les questions de fonctionnement général et les mesures prioritaires; à veiller au bon fonctionnement du Réseau, notamment en gérant un secrétariat hébergé dans les locaux de l'OIM; à faciliter des échanges réguliers entre les responsables du Comité exécutif; à informer le système des Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes des faits nouveaux et des réalisations; à collecter des fonds en faveur du Réseau, avec l'aide du Comité exécutif⁴⁵.

2019 – L'OIM adopte sa Vision stratégique pour 2019-2023

L'adoption de la Vision stratégique de l'OIM consacre le statut de l'Organisation en tant que chef de file dans le monde pour les questions de migration et repose sur le constat que les défis émergents sur la scène migratoire requièrent une approche et une planification stratégiques de sa part⁴⁶. La Vision stratégique est l'aboutissement d'une réflexion menée par l'Organisation sur ses besoins et priorités, sur la base d'une analyse du paysage qui se dessinera au cours de la décennie à venir. De plus, elle énonce une direction pour le développement de l'OIM sur une période de cinq ans, fondée sur trois grands piliers et une série d'objectifs stratégiques.

2020 et au-delà – L'OIM aide les communautés à faire face à la pandémie de COVID-19

L'OIM a rapidement fait la démonstration de sa réactivité face à la propagation de la COVID-19. En février 2020, elle a lancé son Plan stratégique de préparation et de riposte au COVID-19, qui a été mis à jour par la suite pour tenir compte des réalités et besoins opérationnels en constante évolution et a donné lieu à un appel de fonds à hauteur de 618,9 millions de dollars É.-U. ciblant 140 pays⁴⁷.

En 2021, l'OIM a adopté un nouveau plan COVID-19 de riposte stratégique de relèvement pour 2021, qui a donné lieu à un appel de fonds initial à hauteur de 822 868 000 dollars É.-U. ciblant 141 pays⁴⁸. Tout en s'appuyant sur le plan de 2020, ce nouveau plan est axé sur le relèvement sur la base de quatre objectifs stratégiques :

1. Garantir la continuité des services, atténuer les risques et protéger les populations;
2. Transposer les mesures de santé publique à plus grande échelle et renforcer des systèmes de santé soucieux de la mobilité;
3. Atténuer les conséquences socioéconomiques de la COVID-19, relancer la mobilité humaine et autonomiser les sociétés; et
4. Éclairer les efforts de riposte et de relèvement, et consolider la prise de décisions fondée sur des éléments factuels.

44 Voir www.iom.int/fr/processus-delaboration-du-pacte-mondial et <https://migrationnetwork.un.org/>.

45 Voir <https://migrationnetwork.un.org/fr/coordonnateur>.

46 Voir www.iom.int/strategy.

47 OIM, 2020b.

48 OIM, 2021c.

Réponses de l'OIM à la pandémie de COVID-19 en 2020 : faits saillants

- Plus de 37 millions de personnes ont bénéficié de mesures de communication sur les risques et de mobilisation communautaire liées à la COVID-19;
- Plus de 107 000 personnes ont reçu une forme ou une autre d'aide au retour, et plus de 2 600 migrants en détresse ont bénéficié d'un soutien direct au retour dans la sécurité et la dignité;
- Plus de 21,8 millions d'articles non alimentaires ont été achetés et distribués à l'échelle mondiale;
- Plus de 19 millions de personnes ont reçu des fournitures essentielles dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) à l'échelle mondiale, notamment plus de 5 millions de personnes dans des camps ou des lieux assimilables à des camps;
- Plus de 2 millions de personnes se trouvant dans des camps ou des lieux assimilables à des camps ont bénéficié d'améliorations des sites liées à la COVID-19;
- Plus de 109 000 tests de dépistage de la COVID-19 ont été réalisés par l'OIM dans le monde;
- Environ 239 000 personnes ont bénéficié d'un soutien aux moyens de subsistance à l'échelle mondiale.

Voir *COVID-19 Preparedness and Response: Achievements Report 2020* (OIM, 2020c).

2021 – L'OIM nomme deux nouvelles Directrices générales adjointes



António Vitorino
Directeur général



Ugochi Florence Daniels
Directrice générale adjointe chargée des opérations



Amy E. Pope
Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes

La nomination de deux nouvelles Directrices générales adjointes, sélectionnées par le Directeur général António Vitorino le 31 mai 2021, a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la haute direction de l'OIM. Depuis sa création, en 1951, l'OIM était administrée par un Directeur général assisté d'un Directeur général adjoint. Au fil des ans, il y a eu neuf directeurs généraux adjoints. Comme l'a proposé le Directeur général, les États Membres ont admis que le temps était venu de renforcer la haute direction de l'OIM en créant deux postes de Directeur général adjoint, l'un chargé des opérations, l'autre de la gestion et des réformes⁴⁹.

La nomination de Mme Ugochi Florence Daniels au poste de Directeur général chargé des opérations et de Mme Amy E. Pope au poste de Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes a imprimé une nouvelle direction stratégique à l'Organisation, à commencer au Siège, qui est actuellement en cours de restructuration⁵⁰.

49 Voir https://governingbodies.iom.int/fr/system/files/fr/council/4th_Special/C-Sp-4-RES-1385%20-%20Renforcement%20de%20la%20structure%20de%20la%20haute%20direction%20de%20l%27Organisation.pdf.

50 Voir www.iom.int/news/iom-announces-appointment-new-deputy-directors-general.

Appendice B. Coup de projecteur sur l'action des bureaux régionaux de l'OIM à l'occasion du 70^e anniversaire de l'Organisation⁵¹

AFRIQUE⁵²

Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

L'OIM intervient dans la région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique depuis 1985, et son bureau au Kenya a été le premier sur le continent africain. Le Bureau régional de Nairobi coordonne les activités de l'OIM dans 10 pays de la région⁵³. Le Bureau d'Éthiopie fait fonction, en outre, de Bureau spécial de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. Pour sa part, le Centre africain de renforcement des capacités de l'OIM est situé en République-Unie de Tanzanie. L'OIM collabore étroitement avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Elle a conclu avec ces deux institutions des mémorandums d'accord qui facilitent le rôle de liaison et de coordination du Bureau régional qui vise à approfondir la coopération et le dialogue régionaux sur la migration. Cette relation a permis à l'OIM de transposer des décisions politiques sous forme de réponses programmatiques et politiques aux niveaux régional et national. La région accueille plusieurs mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration⁵⁴, auprès desquels l'OIM a le statut d'observateur et assure ou appuie les fonctions de secrétariat.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique à Nairobi, 2020	
<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide</i>	1 479 370
<i>Nombre de projets menés par l'OIM</i>	246 projets actifs par lieu de gestion, et 545 projets par lieu d'exécution
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	10
<i>Nombre de bureaux</i>	101
<i>Effectifs</i>	5 686 ⁵⁵
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	28

51 Pour plus d'informations, notamment sur les projets régionaux et les publications et données régionales, voir les sites Web officiels des bureaux régionaux. Les données fournies dans le présent appendice ont été communiquées par les bureaux régionaux et vérifiées par leurs soins, et non par l'équipe du Rapport.

52 Les régions de l'OIM ne correspondent pas aux régions et sous-régions géographiques des Nations Unies. Pour la composition des régions des Nations Unies, voir le chapitre 3, appendice A.

53 Burundi, Djibouti, Érythrée (en attente d'ouverture), Éthiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie et Soudan du Sud.

54 Dialogue sur la migration dans la région de l'IGAD (PCR-IGAD); Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique; Dialogue sur la migration du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne (ACP-UE); Forum panafricain sur la migration; Forum ministériel sur les questions de migrations en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique; Dialogue sur la migration pour les États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (MIDCOM); Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes (ARCP).

55 Les effectifs englobent le personnel, les consultants, les stagiaires, les Volontaires des Nations Unies, etc..

<i>Principaux domaines d'action</i>	Interventions d'urgence et humanitaires, réinstallation de réfugiés et évaluations sanitaires; migration, environnement et changement climatique; gestion de l'immigration et des frontières; migration et santé; migration de main-d'œuvre; migration et développement; mobilisation de la diaspora; protection et assistance aux migrants; lutte contre la traite; retour et réintégration; gouvernance, des migrations, et politiques, données et recherche sur la migration.
<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La série de rapports A Region on the Move</i> présente les principales situations humanitaires et les principaux flux migratoires mixtes le long des grands couloirs de migration⁵⁶. • La série <i>Eastern Route Research</i> étudie les facteurs de migration, le processus décisionnel et les expériences de migration⁵⁷. • <i>Gendered Patterns of Women and Girls' Migration Along the Eastern Corridor (décembre 2020)</i>⁵⁸. • <i>Impact Study: Methodological Report. The Methodological Report to Evaluate the Impact of the EU–IOM Joint Initiative for Migrant Protection and Reintegration in the Horn of Africa Region</i>⁵⁹. • <i>Life Amidst a Pandemic : Hunger, Migration and Displacement in the East and Horn of Africa</i> (juin 2021) est une publication conjointe de l'OIM et du Programme alimentaire mondial qui analyse les effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire, les déplacements, la migration et les résultats en matière de protection dans la région⁶⁰.
<i>Page Web régionale</i>	https://ronairobi.iom.int/
<i>Stratégie régionale</i>	<i>East and Horn of Africa - Regional Strategy 2020–2024</i> ⁶¹ .

Principaux faits nouveaux survenus en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

Intégration régionale : L'OIM collabore avec les États Membres et les communautés économiques régionales afin de faciliter la mobilité et de promouvoir l'intégration régionale, notamment par des orientations techniques et programmatiques.

- a) **Des crises de plus en plus longues, qui créent des fragilités et des points de rupture potentiels :**
 Au cours des 12 derniers mois, les efforts en faveur de la paix ont été mis à mal. La plupart des pays de la région continuent d'être frappés par des catastrophes dues à des aléas naturels, au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, ainsi que par une invasion de criquets du désert qui a fragilisé la sécurité alimentaire. De ce fait, on estime que la région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique accueillait à

56 OIM, 2021d.

57 OIM, 2020d.

58 OIM, 2020e.

59 OIM, 2020f.

60 OIM, 2021e.

61 OIM, 2020g.

la fin de 2020 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et 3,6 millions de réfugiés et demandeurs d'asile.

- b) **Une criminalité organisée transnationale plus solidement établie que jamais** : La Corne de l'Afrique en général est une cible facile pour les réseaux transnationaux de criminalité organisée qui, entre autres activités, se livrent au trafic illicite d'êtres humains, à la traite, à des transferts monétaires illicites et à l'extrémisme violent. En réponse, l'OIM aide activement les États Membres à coordonner les échanges d'informations en temps réel et le partage de renseignements, en promouvant et appuyant le système MIDAS d'information et d'analyse des données sur la migration. Il s'agit d'un système de suivi des entrées et des sorties qui collecte, croise, vérifie et conserve les données des voyageurs et contribue à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.
- c) **Une vulnérabilité persistante des migrants en situation irrégulière** : Les inégalités socioéconomiques entre les régions poussent les personnes à migrer de manière irrégulière, principalement en quête de meilleures perspectives économiques. En réponse, l'OIM fournit une aide vitale aux migrants vulnérables et en détresse, sous la forme de services de protection et de secours le long des routes migratoires dans la Corne de l'Afrique, en portant une attention particulière aux victimes de la traite, aux mineurs et aux autres migrants en situation de vulnérabilité. Dans le cadre de ses programmes, l'OIM adopte une approche adaptée à chaque route migratoire, associant les organismes gouvernementaux et partenaires pertinents à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités.
- d) **Une résurgence constante de flambées de maladie, d'épidémies, de pandémies, de zoonoses et d'autres menaces pour la santé publique** : La région se caractérise par des pays dont les systèmes de santé sont fragiles et inadaptés, notamment en ce qui concerne les aspects de la mobilité humaine du programme de santé publique. La pandémie de COVID-19 a mis en pleine lumière ces difficultés, qui se traduisent par l'exclusion des migrants des plans de riposte sanitaire, ceux-ci se trouvant alors en détresse et incapables d'accéder aux tests et aux soins médicaux essentiels, ou renvoyés de force dans leur pays d'origine. En réponse, l'OIM fournit une aide directe aux migrants et à d'autres groupes vulnérables qui migrent, et collabore étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer les capacités permettant aux États Membres de faire face à la mobilité humaine en cas de flambées de maladie.

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional de Nairobi, 2020

9 pays bénéficiaires d'interventions de l'OIM liées à la COVID-19.

21,2 millions de dollars É.-U. dépensés pour des activités liées à la COVID-19.

7 023 392 personnes bénéficiaires d'efforts de communication sur les risques et de mobilisation communautaire liés à la COVID-19.

6 917 bénéficiaires d'une forme ou d'une autre d'aide au retour.

472 367 personnes ayant reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).

53 067 tests de dépistage de la COVID-19 ont été soutenus.

8 189 personnes ont bénéficié d'un soutien aux moyens de subsistance.

Plus de 1,1 million de personnes se trouvant dans des camps ou des lieux assimilables à des camps ont bénéficié d'améliorations de site liées à la COVID-19.

3 pays, à savoir l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti, ont reçu une aide en matière de gestion des quarantaines.

En décembre 2020, le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique a lancé sa stratégie régionale 2020-2024 conjointement avec des ministres de tous les États Membres de la région et les responsables de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

En avril 2020, le Bureau régional a lancé son appel de fonds 2020 pour une riposte stratégique régionale à la COVID-19. Il a réussi à recueillir près de 70 % des besoins de financement, fixés à 73,9 millions de dollars É.-U..

Migration de la main-d'œuvre : Le Forum ministériel régional sur la migration en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique a été lancé lors d'une conférence ministérielle de haut niveau tenue à Nairobi en janvier 2021. Cette manifestation, qui avait pour thème Harmoniser les politiques de migration de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique – Une approche unifiée pour des migrations de main-d'œuvre sûres, régulières et humaines, a réuni 11 pays de la région⁶².

- Migration, environnement et changement climatique : La création et le développement de la Division régionale Migration, environnement et changement climatique (MECC) ont été menés à bien grâce à la nomination d'un spécialiste thématique régional en 2018. Depuis, le portefeuille MECC s'est considérablement élargi, avec des réseaux régionaux et nationaux plus vastes (gouvernements, Nations Unies et autres), des projets menés au niveau des États, et un programme régional conjoint associant plusieurs organismes et financé par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration.
- Pôle régional de données pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique : Établi au début de 2018, le pôle régional de données appuie des discussions stratégiques et politiques sur la migration fondées sur des éléments factuels dans le cadre de plusieurs initiatives. Ses publications ont fortement contribué à la capacité de l'OIM de produire des connaissances tirées de sa vaste expérience des opérations.
- Mise en œuvre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants dans les pays de la Corne de l'Afrique membres du Processus de Khartoum : Ce programme phare d'aide au retour volontaire et à la réintégration ainsi que de renforcement des capacités est financé par le fonds d'affectation spéciale de l'Union européenne. Dans le cadre de ce programme, l'OIM a mis en œuvre son approche intégrée de la réintégration dans la Corne de l'Afrique, fournissant une aide à la réintégration non seulement économique, mais aussi sociale et psychosociale à plus de 8 500 personnes de retour dans leur pays⁶³, ainsi qu'à des membres des communautés d'accueil, en étroite coordination avec ses homologues gouvernementaux et 67 partenaires de réintégration étatiques et non étatiques.
- Gestion des frontières : L'OIM a entrepris plusieurs interventions visant à appuyer l'intégration de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique dans les systèmes numériques d'information sur la gestion des frontières. Plus précisément, il s'agissait de mettre en place le système MIDAS d'information et d'analyse des données sur la migration aux fins de gestion des frontières et des données, dans le cadre d'un partenariat avec Interpol et du système d'alerte I-24/7, qui permet de réduire la mobilité de terroristes connus ou présumés.
- Les programmes sanitaires visent principalement à répondre aux situations d'urgences et aux crises prolongées. De ce fait, l'OIM compte parmi les organismes sanitaires de première ligne qui gèrent des établissements de soins de santé primaires dans différents contextes, menant des activités de sensibilisation, de communication

62 Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

63 Total au 31 décembre 2020.

sur les risques et de mobilisation communautaire, et aidant les États Membres à être mieux à même d'appliquer le Règlement sanitaire international aux points d'entrée. La Division Migration et santé (MHD) s'emploie actuellement à passer de services d'urgence à la mise en place d'un système de santé, l'objectif étant d'inclure les migrants dans les plans sanitaires nationaux pour qu'ils bénéficient des mesures de préparation et de riposte et de la couverture sanitaire universelle.

Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest

Le Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, été établi en 1998 à Dakar (Sénégal), couvre 23 pays⁶⁴. Depuis sa création, il collabore avec les gouvernements et d'autres parties prenantes de la région sur les questions de migration afin de relever les défis et de saisir les chances que présentent les schémas et tendances migratoires dynamiques. Les activités de l'OIM concernant liens entre la migration et le développement; la lutte contre la traite; l'aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants qui reviennent dans la région; l'obtention de résultats solides et collectifs en ce qui concerne le lien action humanitaire, développement et paix; le renforcement de la résilience communautaire; l'amélioration de l'accès aux services de santé essentiels; l'appui à la gestion des maladies transmissibles; le renforcement des capacités en matière de gestion de la migration de la main-d'œuvre et d'élaboration de politiques migratoires.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, 2020	
Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide	Nombre de réintégrations en 2020 : 22 210
Nombre de projets menés par l'OIM	139
Nombre d'États Membres dans la région	22 (sur les 23 pays couverts)
Nombre de bureaux	19 bureaux de pays et 44 bureaux auxiliaires
Effectifs	2 004
Nombre de nationalités représentées au sein du personnel	74
Principaux domaines d'action	Fourniture d'assistance et de protection aux migrants; appui à l'élaboration de politiques; gestion des frontières; urgences; migration de la main-d'œuvre et développement humain; migration et santé; migration, environnement et changement climatique.
Principales publications	<ul style="list-style-type: none"> • <i>West And Central Africa – A Region on the Move: Mobility Trends in West and Central Africa (January – December 2020)</i>⁶⁵. • <i>Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest : L'étude de cas de la Côte d'Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal</i>⁶⁶.

64 Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

65 OIM, 2021f.

66 OIM, 2020h.

<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Promoting Safe Migration in 2020 West and Central Africa</i>⁶⁷. • <i>Smuggling of Migrants on the Central Mediterranean Route: Issues, challenges and perspectives</i>⁶⁸. • <i>Intégration du lien entre migration, environnement et changement climatique dans la planification locale : Cas des communes de Mané et de Bokin dans les régions du Centre-Nord et du Nord du Burkina Faso</i>⁶⁹.
<i>Page Web régionale</i>	https://rodakar.iom.int
<i>Stratégie régionale</i>	<i>West and Central Africa - Regional Strategy 2020–2024</i> ⁷⁰ .

Principaux faits nouveaux survenus dans la région Afrique centrale et Afrique de l'Ouest depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

Dans la région Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, les schémas et flux migratoires sont divers, provoqués par une multitude de facteurs interdépendants. La migration intrarégionale est une caractéristique forte de la région car, si la migration irrégulière y reste répandue, l'instabilité et les conflits continuent de provoquer des déplacements massifs dans et entre les pays. Dans le même temps, une croissance démographique rapide, des changements environnementaux, l'épuisement des ressources naturelles, et la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes, aggravées par le changement climatique accélèrent l'urbanisation et attise la migration. La pandémie de COVID-19 a montré une fois de plus qu'il était urgent de renforcer la coopération transfrontalière. C'est pourquoi le Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest et 19 bureaux de pays de la région ont aidé des migrants, des gouvernements d'autres parties prenantes à collaborer dans le cadre de plusieurs programmes afin d'élaborer un cadre migratoire qui bénéficie à tous.

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, 2020

12 pays bénéficiaires d'interventions de l'OIM liées à la COVID-19.

14,27 millions de dollars É.-U. dépensés pour des activités liées à la COVID-19.

862 460 de personnes bénéficiaires d'efforts de communication sur les risques et de mobilisation communautaire liés à la COVID-19.

3 364 personnes bénéficiaires d'une forme ou d'une autre d'une aide au retour.

23 535 personnes ayant reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), y compris des masques.

Sachant que la migration et la mobilité sont d'importants facteurs de propagation ou de contrôle des maladies et des pandémies, l'OIM a activement contribué aux mesures de préparation et de riposte aux maladies propices aux épidémies, notamment la COVID-19, en s'appuyant sur l'expertise tirée de la riposte vigoureuse à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, en 2014-2016. En temps de crise, l'OIM est responsable du pilier de lutte contre les épidémies de l'OMS, qui est axé sur les points d'entrée. Par ailleurs, le Bureau régional a sensibilisé les populations à la COVID-19. Entre mars 2020 et mars 2021, l'OIM a appuyé les efforts de prévention de la COVID-19 dans la région en menant 5 133 activités sur le terrain et en touchant 862 460 personnes dans plus de

67 OIM, s.d.b.

68 OIM, 2021g.

69 OIM, 2020i.

70 OIM, 2020j.

1 728 communautés. En outre, par le biais de 751 programmes télévisés et 7 452 programmes radiophoniques, elle a diffusé des informations relatives à la COVID-19 auprès d'un public potentiel de plus de 19 millions de personnes.

Les mesures de prévention de la COVID-19 ont mis en évidence l'importance de la gestion des frontières. La porosité de ces dernières, l'insécurité et les lacunes en matière de gouvernance dans plusieurs pays continuent de faire obstacle à des migrations sûres et ordonnées. L'OIM a participé activement à des interventions unilatérales et multilatérales visant à renforcer la présence des États aux frontières et leurs capacités de gestion des frontières, en particulier dans le cadre de l'approche de gestion intégrée des frontières, afin d'assurer une gouvernance et une gestion des migrations cohérentes et fondées sur le droit. Le portefeuille des projets relatifs à la gestion de l'immigration et des frontières s'est étoffé au cours des cinq dernières années et représente aujourd'hui un budget général de 70 millions de dollars É.-U. couvrant 18 pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

Face à la persistance de crises de longue date dans le bassin du Lac Tchad et en République centrafricaine, et à l'émergence de nouvelles crises au Sahel, qui nuisent à la stabilité régionale de l'Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, l'OIM a développé ses capacités de réponse aux besoins humanitaires d'un nombre croissant de personnes déplacées, tout en intensifiant ses activités de prévention, de relèvement et de consolidation de la paix afin d'appuyer les États Membres qui subissent les répercussions des conflits sur leurs communautés. Conformément à l'engagement lors du World Humanitarian Forum en 2016, le portefeuille de projets de l'OIM consacré aux situations d'urgence et aux opérations en Afrique centrale et de l'Ouest étend le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour inclure plus de 135 projets représentant un budget de plus de 325,5 millions de dollars É.-U., mis en œuvre simultanément (à la mi-juillet 2021) pour lutter contre les causes profondes et les effets des conflits dans la région. Les efforts déployés par l'OIM dans les situations d'urgence et d'après crise dans la région englobent des interventions sectorielles, telles que la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires; la gestion et la coordination des camps; l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène; l'appui à la santé mentale et le soutien psychosocial; la collecte de données grâce à la Matrice de suivi des déplacements (MSD), désormais bien établie, qui comprend des outils permettant de créer une base d'éléments factuels sur le nombre de déplacements; les besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; le suivi des situations d'urgence soudaines; les systèmes d'alerte rapide pour la prévention des conflits, notamment des problèmes liés à la mobilité dans le cadre des transhumances et à la stabilité dans des contextes en voie de relèvement; la prévention, la stabilisation communautaire, la consolidation de la paix et le relèvement post-crise à des fins de solutions durables.

Une étape importante a été franchie en matière de gouvernance et de gestion des migrations avec l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui exhorte à élaborer des cadres législatifs et administratifs complets englobant la migration. L'OIM aide des États Membres de l'Afrique centrale et de l'Ouest, tels que la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone, la Gambie et la Côte d'Ivoire, à se doter de politiques migratoires globales et à intégrer systématiquement la migration dans d'autres secteurs d'action pertinents (développement, environnement, urbanisme, etc.) afin d'en réduire les effets néfastes et d'en maximiser les effets positifs. C'est également le cas en ce qui concerne les migrations environnementales internationales. Si la prédominance des mouvements de population internes engendrés par l'environnement ne doit pas être négligée, l'adoption d'un ensemble de principes et d'objectifs dans le Pacte mondial sur les migrations constitue une étape majeure qui a stimulé la production de connaissances et le dialogue politique sur la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, en particulier en Afrique de l'Ouest. La constitution du groupe de travail thématique du Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA) sur les effets du changement climatique, de la dégradation des terres, de la désertification et de l'environnement sur la migration est une initiative prometteuse à cet égard.

Il est plus que jamais important de promouvoir des migrations sûres et bien informées et de protéger et d'aider les migrants en route ou en détresse, à l'heure où les décès et les cas d'exploitation et de violence enregistrés sur la route de la Méditerranée centrale atteignent des niveaux record. Afin d'améliorer la protection des migrants et les processus de retour volontaire et de réintégration sur le tronçon africain de cet axe migratoire, l'Union européenne – par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et grâce aux contributions de l'Allemagne (48 millions d'euros) et de l'Italie (22 millions d'euros) – a lancé en 2016, avec l'OIM, l'Initiative conjointe pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique, qui vise à renforcer la gouvernance des migrations et à répondre à la nécessité urgente de protéger et de sauver la vie des migrants le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale. En Afrique centrale et de l'Ouest, cette initiative conjointe est mise en œuvre dans 13 pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad) dans le cadre de 14 mesures particulières. Elle vise à garantir un processus migratoire plus sûr, mieux informé et mieux géré pour les migrants et leur communauté d'origine, et à mobiliser les médias, le public et les politiques en faveur des migrants dans la région, afin de promouvoir leur protection et la fourniture d'une assistance.

Enfin, le Bureau régional a contribué à une réécriture du discours sur la migration dans la région par des activités de communication et de sensibilisation qui ont permis au public de mieux comprendre et mieux connaître la situation migratoire actuelle. Parmi les faits saillants, on peut citer la campagne «Migrants as messengers», dans le cadre de laquelle le Bureau régional collabore avec des migrants de retour à des fins de sensibilisation par les pairs⁷¹ ; la plateforme en ligne WAKA Well (IOM X West Africa), qui suit une approche de la communication au service du développement (C4D) afin de donner aux jeunes les moyens de prendre des décisions éclairées en matière de migration⁷²; et l'initiative de cinéma itinérant CinemArena, qui se déplace dans la région.

Bureau régional pour l'Afrique australe

Le Bureau régional pour l'Afrique australe, basé à Pretoria, couvre 15 pays de la région. L'OIM intervient par le truchement de 5 865 membres du personnel répartis entre 24 bureaux. Le Bureau régional fournit un appui technique et programmatique aux bureaux de pays. Son emplacement stratégique dans l'une des plus grandes capitales diplomatiques du monde lui donne accès à un grand nombre de partenaires. Tous les pays de l'Afrique australe sont aussi Membres de l'OIM, ce qui offre l'occasion unique d'adopter une approche complète et systématique fondée sur un dialogue global et opportun avec les gouvernements nationaux qui contribue à un partenariat régional solide en matière de migration. En sa qualité de partenaire privilégié des États sur les questions de migration, l'OIM joue un rôle important depuis de nombreuses années en contribuant aux efforts de gouvernance et de gestion des migrations dans la région. Les principaux domaines d'action sont les suivants :

- a) la promotion des droits des migrants;
- b) l'établissement d'un dialogue politique régional sur la migration;
- c) l'élaboration de politiques favorables aux migrants;
- d) la facilitation de la mobilité Sud-Sud de la main-d'œuvre;
- e) la facilitation du commerce, de la mobilité humaine et de la gestion des frontières;
- f) le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de gestion des migrations;
- g) les mesures de prévention et de préparation et le relèvement dans le contexte des crises migratoires, ainsi que des crises humanitaires transfrontalières et internes; et
- h) la réduction du VIH, de la tuberculose et d'autres maladies transmissibles dans les communautés touchées par la migration.

71 OIM, s.d.c.

72 WAKA Well, s.d.

L'OIM a donné l'impulsion sur les questions de migration en coordonnant les efforts de différents partenaires aux niveaux national et régional. Ainsi que le reconnaît le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'affirme la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable, la mobilité humaine est intrinsèquement liée au développement durable. Les objectifs de développement durable (ODD) – et l'engagement à « ne pas faire de laissés-pour-compte » et à « aider les plus défavorisés » – ne pourra être atteint si la migration n'est pas dûment prise en considération. Cela suppose d'examiner les répercussions des inégalités de revenu sur les dynamiques de la mobilité humaine et la façon dont la migration et les migrants peuvent contribuer à la réduction des inégalités.

L'Afrique australe est une région qui se caractérise depuis longtemps par une dynamique migratoire qui contribue à l'économie des pays et aux moyens de subsistance des communautés. Même aujourd'hui, la solidarité et la vision communes qui lient les États d'Afrique australe restent des moteurs d'intégration régionale et de développement socioéconomique général. Dans les quatre années à venir, l'OIM investira plus stratégiquement dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes nouveaux, innovants et adaptables qui visent à faire en sorte que les gouvernements d'Afrique australe soient mieux armés pour gérer les migrations avec efficacité et dans le respect des droits et, ainsi, contribuer à l'obtention de résultats en matière de développement durable et protéger les droits fondamentaux des migrants.

En plus des schémas de migration de main-d'œuvre bien établis dans la région, d'importantes routes de migration mènent en Afrique australe, qui sont principalement caractérisées par des flux mixtes provenant de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs. La gestion de ces mouvements complexes, qui traversent plusieurs pays et de nombreuses sous-régions, requiert des partenariats interrégionaux solides, que l'OIM s'efforcera d'appuyer dans le cadre des mécanismes de coopération existants, y compris les différents processus consultatifs institués par les États dans la région et avec les régions voisines. Certains des pays les plus exposés aux aléas dans le monde se trouvent dans cette région : ils font face à toutes sortes de risques, tels que les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les épidémies, les glissements de terrain, l'activité volcanique et les feux de forêt, ainsi que les conflits.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional pour l'Afrique australe, 2020	
<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide</i>	1 899 (1 469 dans le cadre du projet d'aide au retour volontaire et à la réintégration)
<i>Nombre de projets menés par l'OIM</i>	Programme « Sexual and Reproductive Health and Rights - HIV Knows No Borders » ⁷³ Africa Regional Migration Programme (ARMP) ⁷⁴ Projet Southern Africa Migration Management (SAMM)
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	15
<i>Nombre de bureaux</i>	24
<i>Effectifs</i>	969
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	61
<i>Page Web régionale</i>	https://ropretoria.iom.int/
<i>Stratégie régionale</i>	<i>Southern Africa - Regional Strategy 2020–2024</i> ⁷⁵ .

73 OIM, 2021h.

74 OIM, 2021i.

75 OIM, 2020k.

Principaux faits survenus au Bureau régional de Pretoria depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

Depuis la création du Réseau des Nations Unies sur les migrations, des structures régionales et nationales ont été mises en place sous la direction de l'OIM. En sa qualité de membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUD), il incombe à l'Organisation d'aligner ses activités et son mandat sur le Programme 2030, de rendre compte des activités menées pour aider les États Membres à honorer les engagements qui y sont énoncés, et de contribuer aux débats régionaux sur la migration et le développement durable. Le Bureau régional de Pretoria est donc conscient de la nécessité de tirer parti des structures existantes de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de renforcer la coopération interinstitutions en matière de migration et de consolider ainsi le soutien apporté aux États Membres de la sous-région dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. La dimension transrégionale des tendances et schémas migratoires en Afrique australe et de l'Est exige d'adopter une approche globale et de s'interroger sur le type d'appui le plus adapté que les Nations Unies peuvent fournir aux pays d'origine, de transit et de destination de cette sous-région dans le cadre du Programme 2030 et du Pacte mondial sur les migrations. C'est sur la base de ce constat qu'a été créé le Réseau régional pour l'Afrique australe et de l'Est. Il s'agit d'une plateforme commune réunissant le Bureau régional pour l'Afrique australe (Pretoria), le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Nairobi) et d'autres organismes des Nations Unies, dans le but de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial sur les migrations d'une manière holistique. Au titre du réaménagement de l'ensemble du système des Nations Unies visant à améliorer la collaboration interinstitutions, le Réseau régional fera fonction d'enceinte de promotion de la migration en tant que question transfrontalière clé dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale dirigée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'OIM apportera son concours aux États Membres de la région conformément aux priorités nationales et régionales, en exploitant le potentiel de la migration selon une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics, afin de réaliser des objectifs de développement durable profitant à tous. Il s'agit là d'une contribution directe à la Décennie d'action visant à accélérer la réalisation des ODD, en améliorant la cohérence et les effets sur le développement des activités de l'Organisation, et en permettant un meilleur alignement entre l'élaboration et l'exécution des opérations.

L'insécurité, l'absence de moyens de subsistance économique, la sécheresse et les maigres récoltes sont quelques-uns des facteurs déterminants qui poussent les migrants à partir sur des routes migratoires dangereuses à la recherche de meilleures perspectives en Afrique australe. La mobilité de la main-d'œuvre reste l'une des formes de migration dominantes, en dépit d'actes sporadiques de xénophobie, de discrimination et de violence à l'encontre des migrants. Comme pour d'autres régions du monde, on ne saurait trop insister sur le profond impact de la migration sur les sociétés et les institutions des pays d'accueil en Afrique australe. Le lien entre la mobilité et la santé reste un problème pour les migrants, ainsi que pour les communautés dans lesquelles ils vivent. Le discours négatif sur la migration et les migrants nourrit une image défavorable aux étrangers qui, à son tour, nuit à la cohésion sociale. Il importe donc que les politiques et programmes de gouvernance des migrations tiennent compte des sensibilités autour de cette question afin de s'y attaquer efficacement. Par ailleurs, l'Afrique australe et l'océan Indien occidental sont vulnérables à une série d'aléas. Ces deux régions sont en effet de plus en plus touchées par le changement climatique, à l'origine d'une augmentation d'événements météorologiques extrêmes et d'un accroissement de la fréquence et de l'intensité des catastrophes qui engendrent des déplacements de population à la fois chroniques et soudains (notamment des inondations, des épidémies, des tempêtes et des sécheresses, ainsi que des séismes, des feux de forêt, des glissements de terrain, des températures extrêmes, l'activité volcanique et des invasions d'insectes), raison pour laquelle la région accueille plus de 6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Les objectifs de l'OIM en Afrique australe sont les suivants :

- Inciter à tirer parti des articulations complémentaires entre la migration et le développement dans l'intérêt des pays d'origine et de destination, ainsi que des migrants (conformément aux ODD 1, 10, 11 et 16).
- Faire en sorte que les migrants vulnérables bénéficient d'une protection accrue de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, tout en aidant les gouvernements à lutter contre la migration irrégulière (conformément aux ODD 5, 8, 16 et 17).
- Fournir des services d'aide au retour volontaire et à la réintégration aux migrants retournant au pays depuis différents pays de destination, notamment ceux d'Afrique australe (conformément aux ODD 10 et 17).
- Œuvrer en faveur de migrations de main-d'œuvre bien gérées qui profitent aux travailleurs migrants et aux employeurs, et en faveur du développement durable des pays d'origine et de destination (conformément aux ODD 1, 4, 5, 8 et 10).
- Protéger les migrants et les communautés vulnérables exposés à des risques, et renforcer leur résilience à toutes les étapes des crises induites par l'activité humaine et des catastrophes naturelles (conformément aux ODD 1, 2, 6, 9, 11, 13, 15, 16 et 17).
- Renforcer les capacités permettant aux communautés vulnérables de mettre en place des mécanismes d'adaptation performants et de faire preuve de résilience face aux changements environnementaux et climatiques (conformément aux ODD 10, 11, 13 et 17).
- Améliorer les normes relatives à la santé physique, mentale et sociale et au bien-être des migrants et des populations touchées par la migration (conformément aux ODD 1, 3, 5, 8, 10, 11, 16 et 17).
- Renforcer la gestion des migrations aux frontières dans la région afin de faciliter une mobilité transfrontalière sûre, ordonnée et régulière (conformément aux ODD 8, 9, 10 et 16).
- Faciliter la coopération et la coordination intra et interrégionales en matière de gouvernance des migrations entre les États Membres et les communautés économiques régionales (conformément aux ODD 10, 16 et 17).
- Poursuivre le travail sur l'aide à la réinstallation des réfugiés, considérée comme un élément positif du continuum migratoire, rendu possible grâce à la solidarité et au partage des responsabilités à l'échelle internationale (conformément aux ODD 1, 2, 3, 4 et 8).

Les priorités stratégiques sont :

- La résilience;
- Le renforcement des systèmes d'alerte rapide;
- L'appui à des solutions durables et sûres en matière de retour et/ou de réinstallation;
- La compréhension des facteurs de migration.

Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

L'OIM a commencé à intervenir dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord en 1991, au lendemain de la première guerre du Golfe. Le premier bureau ayant des fonctions régionales a été établi au Caire en 1998 et, depuis lors, il a considérablement évolué.

Le Bureau régional au Caire apporte un soutien aux bureaux de l'OIM situés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sous la forme de conseils techniques et de formations et par la formulation de stratégies, de processus, de projets et de programmes. En outre, il promeut et facilite le dialogue international, les partenariats et la coordination en matière d'élaboration de politiques et de programmes migratoires entre les États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile.

La migration façonne de longue date le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord, où de nombreux pays sont à la fois des pays d’origine, de transit et de destination. Le nombre de migrants internationaux (y compris les réfugiés enregistrés) qui résident dans cette région a atteint 40,8 millions en 2020. Celle-ci accueille plus d’un quart de toutes les personnes déplacées à l’intérieur de leur pays à cause du conflit et de la violence en République arabe syrienne, au Yémen et en Iraq. En 2020, on a dénombré plus de 22,2 millions de personnes nouvellement déplacées. La région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord est la plus grande région source de réfugiés au monde. De surcroît, elle est touchée par la pandémie de COVID-19 depuis le début de 2020. Les groupes vulnérables en ressentent déjà vivement les effets, mais on ignore encore quelles en seront les conséquences d’ordre socioéconomique et humanitaire et sur le plan du développement.

La région accueille plusieurs mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration, auprès desquels l’OIM jouit du statut d’observateur et pour lesquels elle assure ou appuie les fonctions de secrétariat. Il s’agit du Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives aux migrations et aux réfugiés (ARCP); de l’Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l’Afrique (Processus de Khartoum); du Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat); et du Dialogue d’Abou Dhabi, une consultation ministérielle sur l’emploi outre-mer et la main-d’œuvre contractuelle intéressant les pays d’origine et de destination en Asie.

La région compte cinq mécanismes d’intervention et de documentation pour migrants en Libye, qui se trouvent plus précisément à Bani Walid, Qatroun, Sebha, Tripoli et Zwara. Ces mécanismes ont principalement pour fonction d’offrir un large éventail de services de l’OIM et une aide aux migrants vulnérables fondée sur leurs besoins, notamment un soutien psychosocial et en matière de santé, ainsi que les articles humanitaires dont ils ont besoin. Au Soudan, un centre de documentation situé à Gedaref répond aux besoins de protection et d’aide immédiats des migrants et les aide à accéder aux informations; à Khartoum, un centre d’intervention et de documentation leur fournit une assistance médicale, un accompagnement psychosocial et des renseignements sur les risques de la migration irrégulière, et a mis en place un programme d’aide au retour volontaire et à la réintégration dans les pays d’origine.

Par ailleurs, l’OIM gère sept centres d’évaluation de la santé dans le contexte migratoire dans six pays, à savoir en Égypte (Le Caire), en Iraq (Bagdad et Erbil), en Jordanie (Amman), au Liban (Beyrouth), en Libye (Tripoli) et au Yémen (Sanaa). Ils ont pour fonction première de proposer des évaluations sanitaires complètes à tous les demandeurs, notamment des vaccinations et des visites médicales avant le départ avec un traitement préventif, conformément aux directives pertinentes des pays de destination. Ces centres regroupent toutes les activités afférentes aux examens médicaux, notamment l’enregistrement, l’accompagnement psychosocial, les soins infirmiers, les examens physiques, les prises de sang et les analyses en laboratoire, la radiologie et la vaccination.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord du Caire, 2020	
<i>Nombre de migrants bénéficiaires d’une aide</i>	813 837
<i>Nombre de projets menés par l’OIM</i>	436
<i>Nombre d’États Membres dans la région</i>	8 États Membres : Algérie, Égypte, Jordanie, Libye, Maroc, Soudan, Tunisie et Yémen 4 États observateurs : Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït et Qatar
<i>Nombre de bureaux</i>	Les bureaux se trouvent dans 13 pays différents : Algérie, Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Qatar, Soudan, Tunisie et Yémen, en plus du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord du Caire et d’une présence opérationnelle en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.

<i>Effectifs</i>	1 850 (hors consultants, sous-traitants et personnel employé à l'heure)
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	95
<i>Principaux domaines d'action</i>	Le Bureau régional et les bureaux de pays travaillent main dans la main pour mettre en œuvre l'ensemble des programmes de l'Organisation relevant des domaines suivants : mouvements et réinstallation; préparation et riposte en cas de crise; transition et relèvement post-crise; santé des migrants; migration de main-d'œuvre et migration et développement; lutte contre la traite; aide au retour et à la réintégration des migrants; gestion de l'immigration et des frontières; politiques et recherche sur la migration.
<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situation Report on International Migration in the Arab Region.</i> • <i>Women Migrant Domestic Workers in Lebanon: A Gender Perspective</i>⁷⁶. • <i>Promoting Fair and Ethical Recruitment in a Digital World: Lessons and policy options</i>⁷⁷. • <i>Assessing the Socio-Economic Impact of COVID-19 on Migrants and Displaced Populations in the MENA Region</i>⁷⁸. • <i>IOM Regional COVID-19 Situational Report: Stories from the Field Compilation</i>⁷⁹. • <i>Diaspora Engagement in Health in the Eastern Mediterranean Region: A desk review of experiences</i>⁸⁰.
<i>Page Web régionale</i>	https://rocairo.iom.int/
<i>Stratégie régionale</i>	<i>Middle East and North Africa Regional Strategy 2020–2024</i> ⁸¹ .

Principaux faits survenus au Bureau régional du Caire depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

Le Bureau régional du Caire est membre de la Plateforme de collaboration régionale mise en place dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies au niveau régional. Il fournit un appui technique et une aide à la coordination spécifiques aux bureaux extérieurs et (co)dirige les réseaux nationaux des Nations Unies sur les migrations dans les pays de la région. À ce titre, il dispense des formations visant à faciliter la coordination des réseaux locaux ou nationaux et le positionnement de l'OIM dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies, afin que la migration soit systématiquement prise en compte dans les documents clés des équipes de pays des Nations Unies, tels que les bilans communs de pays (BCP), le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le programme de travail commun annuel.

Le Bureau régional appuie des processus de dialogue régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives aux migrations et aux réfugiés, et assure la liaison et collabore avec des organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes et la Commission économique

76 OIM, 2021l.

77 OIM, 2020l.

78 OIM, 2021m.

79 OIM, s.d.e.

80 OIM, 2021n.

81 OIM, 2020m.

et sociale pour l'Asie occidentale – avec lesquelles l'OIM organise conjointement la Coalition thématique sur la migration dans la région arabe dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale – et des réseaux régionaux, comme le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations, aux fins de mise en œuvre et d'examen du Pacte mondial sur les migrations. De plus, il contribue aux activités du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations en Afrique et des coalitions ad hoc ou thématiques sur la migration dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour le continent africain.

Certains des faits nouveaux survenus dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies en 2016 se retrouvent dans les principales mesures prises pour améliorer la protection des travailleurs migrants, formuler des stratégies de lutte contre la migration irrégulière et la traite d'êtres humains, ouvrir des voies de migration régulière à des fins de travail, et fournir une éducation et une protection aux réfugiés. Il ne s'agit là que de quelques-uns des nombreux faits nouveaux en matière de gouvernance des migrations.

L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018, à Marrakech (Maroc), incarne une approche résolument centrée sur la personne pour que la migration profite à tous – tant aux migrants qu'aux communautés d'accueil dans les pays d'origine et de destination. L'adoption de cet instrument par forte majorité des pays de la région a marqué un tournant historique dans la gouvernance des migrations, attestant de l'urgence qu'il y avait à mettre en place des mesures migratoires coordonnées et fondées sur des éléments factuels. Ancré dans les droits de l'homme, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières constitue un cadre international permettant de resserrer la coopération entre les acteurs pertinents afin d'améliorer la protection des migrants et de maximiser leur contribution au développement durable. Dans le même temps, parce qu'il n'est pas une solution universelle, il garantit la souveraineté nationale des pays et leur droit de définir leurs propres politiques migratoires, conformément à leurs priorités, besoins et capacités à l'échelle nationale.

Du fait de la précarité dans les pays d'origine, associée à un accès réduit aux voies de migration régulière, les migrants se trouvent souvent dans l'irrégularité lorsqu'ils entrent, séjournent ou travaillent dans un pays sans avoir les documents ou autorisations nécessaires. Certains pays de la région ont pris d'importantes mesures de lutte contre la migration irrégulière, organisant des campagnes de régularisation et accordant aux migrants en situation irrégulière la possibilité de régulariser leur statut ou de quitter le pays. En outre, des pays ont mis en œuvre des efforts pour éviter que les migrants en situation irrégulière ne soient renvoyés vers des pays en guerre, ou renvoyés de force ou collectivement sans les garanties prévues par la loi et un examen de leur situation individuelle.

Pour inciter les pays de la région à participer à la mise en œuvre, à l'examen et au suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Bureau régional du Caire, en partenariat avec la Ligue des

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional du Caire, 2020

16 pays ont bénéficié d'interventions de l'OIM afférentes à la COVID-19.

70,75 millions de dollars É.-U. ont été dépensés pour des activités liées à la COVID-19.

7,8 millions de dollars É.-U. ont été versés à des bénéficiaires chargés de mettre en œuvre des mesures de communication sur les risques et de mobilisation communautaire afférentes à la lutte contre la COVID-19.

7 160 personnes ont bénéficié d'une aide au retour sous une forme ou une autre.

878 000 personnes ont reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

109 191 tests de dépistage de la COVID-19 ont été réalisés.

États arabes (LEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et en collaboration avec le Réseau régional sur les migrations pour les États arabes (autrefois appelé Groupe de travail sur la migration internationale dans la région arabe), a mis à la disposition des États Membres de la région une plateforme de discussion sur les avancées enregistrées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cet instrument. Cette série de manifestations ouvertes et inclusives correspondait à l'approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société promue par le Pacte mondial sur les migrations. Elle a consisté en différents dialogues et consultations en vue de la première conférence régionale d'examen du Pacte mondial pour les États arabes, qui s'est tenue les 24 et 25 février 2021, et des consultations multipartites tenues le 23 février 2021. Deux ateliers de renforcement des capacités ont été organisés en juin et août 2020 afin de présenter aux pays des modèles de rapport national volontaire sur la mise en œuvre du Pacte et de recueillir l'avis des représentants des États Membres sur les modalités et le format du processus régional d'examen du Pacte. En amont de la conférence d'examen du Pacte mondial, d'autres dialogues ont eu lieu avec des parties prenantes dans la région, notamment des mécanismes consultatifs interétatiques, des représentants parlementaires et d'autres acteurs pertinents. Des dialogues additionnels ont également eu lieu avec des mécanismes consultatifs interétatiques, des parlementaires, la société civile, le secteur privé et des universitaires, entre autres. Toutes ces rencontres se sont déroulées en ligne en raison des restrictions liées à la COVID-19, et une interprétation simultanée a été assurée en anglais, en français et en arabe.

L'instabilité économique et politique contribue à la mobilité (et aux déplacements) et à l'évolution démographique dans la région. Par conséquent, les pays d'Afrique du Nord et de la sous-région du Machreq se heurtent à des problèmes de protection associés à des mouvements irréguliers, ainsi qu'à des politiques de nationalisation de l'emploi dans les pays du Conseil de coopération du Golfe risquant d'influer sur l'accès à ces marchés du travail. Étant donné que des pays se heurtent à des difficultés économiques et s'efforcent d'atténuer les répercussions de conflits de longue date ou de s'en relever, l'OIM s'emploie à renforcer sa réponse en coordination tant avec les pays d'origine et de destination. De même, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a fait en sorte d'aider des bureaux extérieurs à évaluer les effets de la COVID-19 grâce à des outils mis au point sur la base d'études d'impact socioéconomique.

La Stratégie régionale de l'OIM pour 2020-2024 prévoit de contribuer à des politiques et à des programmes fondés sur des éléments factuels, en mettant l'accent sur trois grands piliers, la résilience, la mobilité et la gouvernance, chacun étant assorti de priorités régionales particulières. En plus de développer l'appui politique et la gestion des connaissances sur la migration qui y sont énoncés, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord souhaite resserrer les corrélations entre la collecte de données et l'élaboration des politiques migratoires en mettant à profit la plateforme de connaissances du Pacte mondial sur les migrations et la plateforme de connaissances et de liaison du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Par exemple, l'unité de l'OIM chargée de collecter des données au Soudan a constitué, et codirige avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Groupe de travail sur les données et les éléments factuels, qui dépend du Groupe de travail sur les solutions durables.

S'appuyant sur sa crédibilité et sa position, le Bureau régional du Caire a renforcé ses partenariats avec des gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, des médias, des ONG et des communautés locales, et organise des débats sur la migration (y compris les déplacements). En étendant ses partenariats avec des parties prenantes nationales, régionales et internationales, il continue d'aider la région à mettre en œuvre des réformes politiques adaptées qui intègrent la migration en tant que moteur positif du développement durable.

ASIE et OCÉANIE

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

En Asie et dans le Pacifique, l'OIM mène des activités dans 40 pays, dont 34 États Membres et deux États observateurs. La région est divisée en cinq sous-régions – le Pacifique, l'Asie du Sud-Est, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Ouest.

La région doit gérer une multitude de questions et priorités liées à la migration. Certains des pays de destination continuent d'appliquer des politiques migratoires restrictives. Dans un nombre limité de pays (tels que l'Australie), peu d'investissements sont faits en faveur de l'intégration, et les retours sont considérés comme une option politique positive. Plusieurs pays de la région n'ont pas signé la Convention relative au statut des réfugiés, ce qui complique la gestion des flux migratoires complexes. La migration interne est très importante, mais elle n'est apparue que très lentement ces dernières années dans le contexte de l'urbanisation.

Le dialogue régional sur la coopération et la migration s'est intensifié depuis quelques années aux niveaux bilatéral et régional, se traduisant notamment par des arrangements visant à faciliter la mobilité et à lutter contre la traite, notamment au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La migration est désormais intégrée dans les plans de développement national de certains pays, comme les Philippines et le Bangladesh, mais elle doit être acceptée plus largement. Toutefois, dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, plusieurs pays promeuvent une approche associant l'ensemble de la société et des pouvoirs publics. En outre, plusieurs pays sont conscients de l'attention insuffisante accordée aux statistiques sur la migration et à l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, 2020	
<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide</i>	7 036 (aide au retour volontaire et à la réintégration); 793 (lutte contre la traite), plus les chiffres relatifs à la COVID-19 ci-dessous
<i>Nombre de projets menés par l'OIM</i>	365
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	34 (2 États observateurs)
<i>Nombre de bureaux</i>	Présence dans 30 pays et activités menées dans 40 pays
<i>Effectifs</i>	Total dans la région : 4 275 (total au sein du Bureau régional : 52)
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	50
<i>Principaux domaines d'action</i>	Situations d'urgence et d'après-crise; fourniture d'une protection et d'une aide aux migrants; gestion de l'immigration et des frontières; migration de main-d'œuvre et développement humain; migration, environnement et changement climatique.
<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Asia and the Pacific – Regional Strategy 2020–2024</i>⁸². • <i>IOM Asia–Pacific Regional Data Hub : Regional Secondary Data Review March 2021</i>⁸³. • <i>Asia–Pacific Migration Data Report 2020</i>⁸⁴. • <i>IOM Asia–Pacific Remittance Inflows 2021</i>⁸⁵.

82 OIM, 2020n.

83 OIM, 2021o.

84 OIM, 2021p.

85 OIM, 2021q.

Page Web régionale	www.iom.int/asia-and-pacific
Stratégie régionale	<i>Asia and the Pacific – Regional Strategy 2020–2024</i> ⁸⁶ .

Principaux faits nouveaux concernant le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

Depuis 2016, l'OIM s'emploie à réaliser les objectifs ci-après dans la région de l'Asie et du Pacifique :

- Renforcer la protection et l'aide aux migrants qui en ont besoin;
- Réduire la vulnérabilité sanitaire des migrants et des communautés touchées par la migration;
- Consolider les systèmes et mettre en œuvre des solutions sur mesure qui tirent parti des avantages de la migration;
- Garantir l'accès des migrants et d'autres populations vulnérables touchées par des crises à des services humanitaires essentiels;
- Renforcer les capacités de gestion des crises migratoires dans la région;
- Autonomiser les migrants et les communautés touchées, et améliorer leur résilience aux catastrophes naturelles et leur capacité d'adaptation au changement climatique;
- Faire en sorte que les politiques et les programmes soient basés sur des éléments factuels, et sur un suivi et une analyse systématiques des dynamiques migratoires;
- Approfondir les partenariats et les dialogues dans la région afin de relever les défis et de saisir les chances que présente la migration.

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, 2020

28 pays ont bénéficié d'interventions de lutte contre la COVID-19 de l'OIM.

71,5 millions de dollars É.-U. ont été dépensés pour des activités liées à la COVID-19.

9 769 184 personnes ont bénéficié d'efforts de communication sur les risques et de mobilisation communautaire déployés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

188 544 personnes ont bénéficié d'une aide au retour sous une forme ou une autre.

703 889 personnes ont reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).

24 759 tests de dépistage de la COVID-19 ont été réalisés.

445 346 personnes comptant parmi les plus vulnérables ont reçu une aide aux moyens de subsistance.

Plus d'informations dans *IOM Asia and the Pacific COVID-19 Achievements Report 2020*⁸⁷.

86 OIM, 2020n.

87 OIM, 2021r.

EUROPE

Bureau régional pour l'Europe du Sud-Est, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale

L'OIM est active dans la région Europe du Sud-Est, Europe de l'Est et Asie centrale depuis le début des années 1990. À cette époque, de nombreux pays de la région faisaient face à des difficultés complexes posées par les migrations et les déplacements résultant de profonds bouleversements géopolitiques. Trente ans plus tard, l'OIM continue de fournir un appui complet aux gouvernements à des fins d'ajustement de leurs politiques, cadres et mécanismes concrets de gestion et de gouvernance des migrations aux niveaux national et multilatéral. Elle fait profiter tous ses bénéficiaires et tous les États Membres qu'elle assiste de sa vaste expérience en matière de gestion et de gouvernance des migrations.

Le Bureau régional, établi à Vienne en 2011, contribue à améliorer la qualité et la diversité des activités programmatiques menées au niveau des pays, promeut les initiatives régionales et renforce l'appui au dialogue et à la coopération interétatiques. Il examine et approuve les projets, élabore des politiques et formule des stratégies migratoires régionales, en partenariat avec les gouvernements, les partenaires de développement et des organisations de la société civile de la région. Il emploie des spécialistes techniques de l'élaboration de projets et des domaines thématiques de la gestion des migrations, y compris la protection et l'aide aux migrants, la mobilité de la main-d'œuvre et le développement humain, la gestion de l'immigration et des frontières, les opérations et les situations d'urgence, la multithématique migration, environnement et changement climatique, et le couple migration et santé, ainsi que des spécialistes des politiques et de la liaison, appuyés par des spécialistes des données et de la recherche dans le domaine de la migration. Il s'occupe en outre de diverses questions transversales, et fournit un appui dans le domaine de la gestion des ressources, des médias et de la communication, de l'élaboration des programmes, ainsi que du suivi et de l'évaluation.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional de Vienne, 2020

<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide</i>	15 000 (protection et aide aux migrants, Division Migration et santé, mobilité de la main-d'œuvre, développement humain et autres domaines)
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	19
<i>Nombre de bureaux</i>	19, auxquels s'ajoutent des bureaux auxiliaires
<i>Effectifs</i>	1 714
<i>Principaux domaines d'action</i>	Élaboration de projets et domaines thématiques relevant de la gestion des migrations, y compris la protection et l'aide aux migrants; la mobilité de la main-d'œuvre et le développement humain; la gestion de l'immigration et des frontières; les opérations et les situations d'urgence; la multithématique migration, environnement et changement climatique; le couple migration et santé.

<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur la Matrice de suivi des déplacements⁸⁸. • <i>GCM Regional Review for the UNECE Region Summary Report</i>⁸⁹. • <i>Gender, SOGIESC and Migration in the 2030 Agenda and Global Compact for Migration</i>⁹⁰.
<i>Page Web régionale</i>	https://rovienna.iom.int/
<i>Stratégie régionale</i>	<i>South-Eastern Europe, Eastern Europe and Central Asia - Regional Strategy 2020–2024</i> ⁹¹ .

Principaux faits nouveaux concernant le Bureau régional de Vienne depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

L'OIM assume un rôle de coordination dans plusieurs crises humanitaires qui secouent la région. Elle dirige notamment des groupes d'intervention des Nations Unies le long de la route de la Méditerranée orientale, ainsi que lors de conflits prolongés comme celui dans l'est de l'Ukraine.

Dans la région, les mesures de prévention et d'atténuation de la COVID-19 et de lutte contre le virus mises en œuvre par l'OIM et ses partenaires ont revêtu une importance capitale. En 2020, l'OIM a participé à 15 groupes de coordination des Nations Unies chargés de la riposte à la COVID-19 dans la région, menant des activités de communication sur les risques ou de mobilisation communautaire auprès de plus de 1,4 million de personnes, aidant près de 200 points d'entrée à se préparer et à faire face à la COVID-19, obtenant et distribuant plus de 4,5 millions d'équipements de protection individuelle et d'autres articles non alimentaires dans le cadre de la riposte, et adaptant des sites qui ont accueilli plus de 60 000 migrants tout au long de l'année aux nouvelles exigences liées à la COVID-19.

Couvrant une région traversée par certains des couloirs de migration les plus importants et les plus complexes au monde, l'OIM a continué d'identifier des possibilités permettant de mettre la migration au service des efforts de développement, mais aussi d'atténuer les risques liés à la protection des travailleurs migrants et aux tensions sociales, contribuant directement à la réalisation de plusieurs cibles des ODD.

Outre ses programmes, nouveaux ou établis de longue date, visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre entre la Fédération de Russie et les pays du partenariat oriental et l'Union européenne, l'OIM a mis en place des collaborations innovantes avec des psychologues sociaux afin d'évaluer et d'améliorer l'impact de ses programmes de cohésion sociale (Turquie, Kosovo⁹²), institutionnalisant ainsi la théorie des contacts intergroupes dans la région couverte par le Bureau régional de Vienne et au-delà. Durant la pandémie de COVID-19, elle a également engagé une coopération avec des spécialistes du comportement et des économistes afin d'élaborer des interventions susceptibles de déclencher un changement de comportement, l'objectif étant que les personnes utilisent davantage les services numériques de rapatriement de fonds et épargnent davantage l'argent reçu à des fins de développement des moyens de subsistance basé sur la prévoyance. Par ailleurs, l'OIM a profondément remanié les approches classiques de la mobilisation des diasporas en introduisant et appliquant des mégadonnées, notamment Google Analytics et l'analyse onomastique aux fins de cartographie des diasporas (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République

88 OIM, s.d.f.

89 Nations Unies, 2020.

90 OIM, s.d.g.

91 OIM, 2021s.

92 Les références au Kosovo doivent être comprises à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

de Moldova); en élaborant des guides sur les stratégies relatives aux diasporas (Albanie, Bosnie-Herzégovine); ou en mettant en place des interventions concrètes en matière d'investissements des diasporas (Géorgie, République de Moldova, Ukraine). Le Bureau régional de Vienne a créé une plateforme de données sur la migration à des fins de développement régional fondé sur des données factuelles (M-Powered)⁹³, qui a vocation à aider les décideurs à tirer parti de la migration pour appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et la réalisation des ODD. Cet outil est actuellement développé pour permettre de prévoir et de modéliser les migrations et d'améliorer ainsi la contribution de ces dernières au développement durable (Allemagne, République de Moldova, Portugal). Le Bureau régional de Vienne a également élaboré un projet Genre et migration dans le Pacte mondial sur les migrations et le Programme 2030⁹⁴, afin d'aider toute personne travaillant à l'élaboration de programmes et de politiques à intégrer systématiquement les questions d'égalité entre les sexes et de sensibilité à la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre du Pacte mondial et des ODD.

Coprésidée par l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Coalition thématique sur les mouvements massifs de personnes, les déplacements et la résilience est une plateforme d'échange d'informations sur les dialogues en matière de politique publique et les modifications législatives touchant les personnes auxquelles s'intéresse la Coalition. Elle vise à fournir un appui cohérent de la part des Nations Unies au niveau des pays, afin de réaliser les ODD à l'échelle nationale, tout en tenant compte des problèmes clés liés aux mouvements massifs de population. Elle compte plus de 100 membres de 15 organismes, bureaux régionaux et bureaux de pays des Nations Unies, qui œuvrent dans les 18 pays de programme des Nations Unies en Europe et en Asie centrale. Le Bureau régional de l'OIM à Vienne est également un membre actif des coalitions thématiques⁹⁵ sur l'égalité des sexes⁹⁶, la santé⁹⁷, les jeunes et les adolescents⁹⁸, et l'environnement et le changement climatique⁹⁹, ainsi que du Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques. Conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le HCR, il produit deux fois par an des fiches d'information interorganisations sur les réfugiés et les enfants migrants qui arrivent en Europe.

Sans préjudice des mandats et responsabilités des organismes participants, la Coalition thématique a aussi assuré les fonctions de Réseau régional des Nations Unies sur les migrations, afin de mettre à profit les synergies entre le Réseau des Nations Unies sur les migrations à l'échelle mondiale et la Coalition, tout en prenant acte du programme d'action et des mécanismes de suivi du Pacte mondial sur les migrations.

À ce jour, 14 réseaux de pays au total ont été établis dans les 18 pays de programme des Nations Unies en Europe de l'Est et en Asie centrale, tous coprésidés par l'OIM et le coordonnateur résident des Nations Unies (sauf en République de Moldova, où le réseau est coprésidé par l'OIM et le PNUD).

De plus, le Bureau régional de l'OIM à Vienne – en appui à une initiative dirigée par la plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, dont le président est le Secrétaire général adjoint, et les vice-présidents sont le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Directeur régional du PNUD, et dont l'OIM est un membre permanent – contribue à la création d'un site Web de gestion de l'information et des

93 OIM, s.d.h.

94 OIM, s.d.g.

95 CEE, s.d.a.

96 CEE, s.d.b.

97 CEE, s.d.c.

98 CEE, s.d.d.

99 CEE, s.d.e.

connaissances qui vise à améliorer la capacité du système des Nations Unies en Europe et en Asie centrale à aider les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements à mettre en œuvre le Programme 2030.

En outre, après cinq années de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD, le Département des affaires économiques et sociales (DESA) a invité des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des parties prenantes de tous les secteurs à partager des avancées et des réussites sanctionnées par des résultats et des effets et susceptibles d'être reproduites et étendues. En réponse, l'OIM a soumis plusieurs projets, dont 10 ont été sélectionnés et reconnus comme étant des accélérateurs de la réalisation du Programme 2030. Parmi eux, quatre sont menés dans la région de l'Europe du Sud-Est, de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale¹⁰⁰.

Globalement, on peut affirmer que la migration est prise en compte dans toutes les analyses communes de pays des Nations Unies ainsi que dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Par ailleurs, à la demande des coordonnateurs résidents des 18 pays de programme d'Europe et d'Asie centrale, le Bureau régional de l'OIM à Vienne a coordonné la mise en œuvre de la formation intitulée «Renforcement du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations». Celle-ci a été dispensée par les équipes de pays en Arménie, en Géorgie et en Ukraine en juillet 2021, et par l'OIM et le PNUD (responsables du groupe de travail restreint 2.1 du Réseau des Nations Unies sur les migrations) en Bosnie-Herzégovine en novembre¹⁰¹.

L'inclusion des migrants dans les programmes de vaccination contre la COVID-19 étant devenue une priorité mondiale cette année, le Bureau régional de l'OIM à Vienne, avec l'appui de celui du Caire, a réalisé une courte vidéo afin d'aider les bureaux extérieurs à promouvoir cette mesure¹⁰².

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional de Vienne, 2020

19 pays et le Kosovo^a ont bénéficié d'opérations de l'OIM liées à la COVID-19.

5,8 millions de dollars É.-U. ont été dépensés pour des activités liées à la COVID-19.

1 411 253 personnes ont bénéficié d'efforts de communication sur les risques et de mobilisation communautaire liés à la COVID-19^b.

6 638 migrants en détresse en raison de la COVID-19 ont bénéficié d'une aide au retour^b.

1 950 481 personnes ont reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) (notamment des articles d'hygiène) et bénéficié de services visant à favoriser l'adoption de mesures de prévention de la COVID-19^b.

2 384 tests de dépistage de la COVID-19 ont été réalisés par l'OIM^b.

2 134 personnes ont bénéficié d'un appui aux moyens de subsistance.

Remarques : a) les références au Kosovo doivent être comprises à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies; b) chiffres tirés de l'enquête mondiale réalisée par le Siège, totaux pour la région de l'Europe du Sud-Est, de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale.

100 Programme d'appui préalable à l'emploi pour les Syriens bénéficiant d'une protection temporaire et les communautés d'accueil en Turquie (Turquie); Programme de renforcement et d'aide des petites et moyennes entreprises (Let's Grow This Business) (Turquie); La diaspora arménienne soutient les efforts de lutte contre la COVID-19 (Arménie); Stratégie nationale en matière de migration et Plan d'action 2019-2022 (Albanie).

101 *Ibid.*

102 Vidéo disponible à l'adresse www.youtube.com/watch?v=42x2iBqJFM.

Bureau régional pour l'Espace économique européen, l'Union européenne et l'OTAN

Le Bureau régional pour l'Espace économique européen (EEE), l'Union européenne et l'OTAN à Bruxelles a été établi en septembre 2011, au moment où le Traité de Lisbonne (2009), l'élargissement de l'UE et l'approfondissement de la coopération avaient renforcé l'importance des politiques de migration et d'asile. L'Europe était également confrontée à un relèvement inégal de la crise économique et financière mondiale – les taux de chômage dans certains pays restant indéfectiblement élevés – et à plusieurs crises en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, qui exacerbaient les inquiétudes quant à la pression migratoire. L'association de ces problèmes internes et externes a contribué à détériorer l'image de certaines catégories de migrants dans l'opinion, intensifiant la xénophobie. Dans le même temps, la facilitation de l'immigration d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, l'intégration des migrants et la réinstallation des réfugiés étaient mises en avant dans le cadre de l'approche globale de la migration de l'UE.

Dans ce contexte, le nouveau Bureau régional à Bruxelles s'est efforcé de promouvoir les objectifs mondiaux de l'OIM en nouant des partenariats stratégiques avec les institutions de l'UE, les États membres de l'UE et d'autres pays de la région afin de promouvoir une gestion des migrations soucieuse des migrants et fondée sur les droits, et de collaborer avec les États pour relever les défis migratoires, notamment les crises complexes, les situations d'urgence, les difficultés socioéconomiques et les flux mixtes. Il a été chargé d'améliorer et de garantir la qualité et la cohérence des politiques, des programmes et des projets élaborés et mis en œuvre dans la région, et plus généralement des programmes financés par l'UE. L'OIM a défini (en juillet 2012) et élargi (en février 2016) un cadre stratégique de coopération avec la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (HOME), la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA), la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (ECHO) et la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (NEAR) de la Commission européenne, ainsi qu'avec le Service européen pour l'action extérieure.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional de Bruxelles, 2020

<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide</i>	<p>Au titre des programmes humanitaires mis en œuvre dans la région : 50 534</p> <p>Au titre des programmes de réinstallation, de relocalisation et d'aide humanitaire au sein de l'EEE : 14 329 (11 266 personnes réinstallées et bénéficiaires d'une aide humanitaire, 3 063 personnes relocalisées)</p> <p>Personnes aidées au titre de l'aide aux migrants vulnérables : 2 004</p> <p>Migrants aidés au titre de l'aide au retour volontaire et à la réintégration : 16 449</p>
<i>Nombre de projets menés par l'OIM</i>	<p>Programmes de réinstallation, de relocalisation et d'aide humanitaire au sein de l'EEE : 30</p> <p>Programmes humanitaires : 6</p> <p>Projets actifs de lutte contre la traite : 29</p> <p>Projets actifs d'aide au retour volontaire et à la réintégration, et d'aide à la réinstallation : 41</p> <p>Appui aux projets mis en œuvre en dehors de la région : 105</p> <p>Migration et santé : 7</p> <p>Mobilité de la main-d'œuvre et développement humain : 54 projets actifs en 2020</p>
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	32
<i>Nombre de bureaux</i>	28 bureaux de pays

<i>Effectifs</i>	2 853
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	103
<i>Principaux domaines d'action</i>	Protection et aide aux migrants (aide aux migrants vulnérables, aide au retour volontaire et à la réintégration, lutte contre la traite d'êtres humains, protection des enfants migrants, réinstallation, voies complémentaires et relocalisation); transition et relèvement post-crise (relèvement, solutions durables et réduction des risques de catastrophe, transition et stabilisation, soutien électoral); aide humanitaire et protection civile (levée de fonds pour des projets humanitaires, élaboration de politiques et de stratégies relatives à l'aide humanitaire); gestion de l'immigration et des frontières (Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission [EURCAP], inclusion des migrants et cohésion sociale, mobilité de la main-d'œuvre et recrutement éthique, migration et développement); santé dans le contexte migratoire (politiques et cadres juridiques en matière de santé, systèmes de santé soucieux des migrants, suivi de la santé des migrants); coopération entre l'OIM et l'UE dans le monde (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient, Europe du Sud-Est et de l'Est); communication et sensibilisation aux politiques.
<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • «Intégrer la migration dans les réponses socioéconomiques à la COVID-19», boîte à outils à l'usage des partenaires de développement afin qu'ils tiennent systématiquement compte de la migration dans la coopération et le développement international¹⁰³. • <i>Driving Migrant Inclusion Through Social Innovation: Lessons for Cities in a Pandemic</i> (publication conjointe avec MPI Europe dans le cadre du projet ADMIN4ALL)¹⁰⁴. • <i>Principles and Approaches to Guide the Relocation and Integration of UAC from Greece to Other EU Member States</i>¹⁰⁵. • <i>IOM's Recommendations to the German Presidency of the Council of the EU as well as to the Croatian Presidency</i>¹⁰⁶. • <i>IOM Views on the Roadmap for the EU's New Pact on Migration and Asylum</i>¹⁰⁷.
<i>Regional webpage</i>	https://eea.iom.int/
<i>Regional Strategy</i>	<i>European Economic Area, Switzerland and the United Kingdom Regional Strategy 2020–2024</i> ¹⁰⁸ .

103 IOM, 2020o.

104 MPI and IOM, 2020.

105 IOM, 2020p.

106 IOM, 2020q.

107 IOM, 2020r.

108 IOM, 2020s.

Principaux faits nouveaux concernant le Bureau régional de Bruxelles depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

La gestion des migrations, la coordination avec l'UE et la coopération sont restées les grandes priorités politiques de la région après l'arrivée de plus d'un million de migrants et réfugiés en Europe en 2015-2016. En 2016, l'UE a étendu le mandat de Frontex, qui est officiellement devenue l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. La déclaration conjointe de l'UE et de la Turquie en mars 2016 et d'autres facteurs ont permis de réduire le nombre de traversées de la Méditerranée et d'arrivées irrégulières dans l'UE dans les années qui ont suivi. Étant donné les dizaines de milliers de migrants et de réfugiés présents en Grèce, l'OIM a intensifié son appui au Gouvernement de ce pays dans le cadre de plusieurs programmes financés par l'UE, portant notamment sur la gestion des sites, la protection des groupes vulnérables et l'intégration des réfugiés. Au titre de ces mêmes programmes, entre 2016 et 2018, l'OIM a facilité la relocalisation de quelque 35 000 demandeurs d'asile au départ de la Grèce et de l'Italie vers d'autres pays de l'UE. Aujourd'hui, elle continue de faciliter la relocalisation de réfugiés et de migrants vulnérables dans d'autres pays européens dans le cadre de projets distincts lancés par la Grèce, l'Italie et Malte.

Entre 2016 et 2020, le nombre de demandes d'asile déposées dans l'UE est resté plus élevé que le nombre d'arrivées irrégulières par les frontières maritimes et terrestres; si les arrivées par la mer via la route de la Méditerranée orientale et celle de la Méditerranée centrale ont considérablement diminué à compter de 2016, la route de la Méditerranée occidentale et celle qui relie l'Afrique de l'Ouest et l'océan Atlantique vers les Îles Canaries ont connu une hausse d'activité entre 2018 et 2021. L'arrivée par la mer de plus de 23 000 personnes dans les Îles Canaries en 2020 a mis les capacités d'accueil des îles à rude épreuve, à un moment où la COVID-19 compliquait encore la situation. En février 2021, l'OIM a commencé à prêter son concours à l'Espagne grâce à un financement de l'UE, en ouvrant un centre d'accueil d'urgence à Tenerife qui propose aux migrants un abri, des services de protection et une assistance médicale et juridique, entre autres. Bien que le nombre global d'arrivées de migrants ait diminué, le nombre de décès en Méditerranée reste extrêmement élevé, alors que l'impossibilité d'effectuer des recherches et des sauvetages et d'assurer le débarquement de migrants font la une des journaux et que les opérations de sauvetage des ONG sont controversées. En juin 2018, face à cette situation, l'OIM et le HCR ont conjointement proposé à l'UE de mettre en place un arrangement régional offrant la garantie que les personnes secourues en mer sont systématiquement débarquées.

L'UE et ses États membres ont étendu leur coopération avec l'OIM dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et du Groupe spécial tripartite de l'Union africaine, de l'Union européenne et des Nations Unies sur la situation des migrants et des réfugiés immobilisés en Libye. En décembre 2016, l'UE, les Gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie et l'OIM ont lancé l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique afin d'aider les pays africains à renforcer leur gouvernance des migrations, de sauver des vies, et de protéger et d'aider les migrants le long des principales routes migratoires en Afrique. Dans le cadre de ses interventions et programmes dans la région, l'OIM collabore avec des États et des institutions de l'UE dans le but d'harmoniser la gestion des migrations irrégulières et des frontières, tout en facilitant la migration de la main-d'œuvre et la mobilité des compétences afin de répondre à l'évolution démographique et aux besoins en main-d'œuvre des marchés. L'Organisation a étendu les programmes qui promeuvent l'intégration de la migration dans la coopération en faveur du développement et participe activement à l'élaboration des politiques relatives à la migration et au changement climatique dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. Elle a aussi soumis des recommandations sur les propositions de la Commission européenne concernant un Nouveau pacte sur la migration et l'asile, qui a été présenté en septembre 2020.

En février 2021, le Bureau régional de Bruxelles a publié ses priorités stratégiques pour l'EEE, la Suisse et le Royaume-Uni pour la période 2020-2024, reprenant des éléments clés de la Vision stratégique générale de l'OIM afin de répondre aux besoins émergents dans la région. Étant donné les réalités migratoires et les tendances politiques dans chacun des pays de la région, l'objectif stratégique général est de parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières afin d'améliorer le bien-être des migrants et des sociétés à la faveur d'une approche de la gouvernance des migrations et de la mobilité vers, depuis et dans la région fondée sur les droits et associant l'ensemble des pouvoirs publics, qui soit cohérente, globale et équilibrée. La stratégie susmentionnée précise également comment l'OIM dans la région s'efforcera de gérer les tendances, les défis et les chances actuels et futurs en matière de migration et de déplacements à l'échelle régionale et interrégionale, notamment dans le cadre d'une collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

La pandémie de COVID-19 a engendré une crise de la mobilité aux répercussions économiques, sociales et humanitaires sans précédent dans la région. En effet, la fermeture des frontières et les restrictions appliquées aux voyages à l'intérieur des pays ont changé les schémas de mobilité du fait de la suspension des liaisons aériennes, de la modification des systèmes de gestion des migrations et des frontières, et de la méfiance croissante envers les mouvements transfrontaliers et les non-résidents. Des migrants, notamment des travailleurs saisonniers, des réfugiés et des demandeurs d'asile, se sont trouvés bloqués après la fermeture soudaine et non coordonnée des frontières, incapables de quitter des lieux temporaires. Dans le même temps, de nombreux pays de la région ont enregistré de graves pénuries de travailleurs agricoles et autres travailleurs essentiels en raison de la perturbation des migrations saisonnières et circulaires. Les restrictions liées à la pandémie dans les pays et régions voisins se sont traduites par une réduction sensible des arrivées irrégulières par mer et par terre sur toutes les routes menant à l'UE à la fin de 2020, mais des mouvements irréguliers sont réapparus au début de 2021 sur les routes de l'Afrique de l'Ouest et de l'océan Atlantique, et de la Méditerranée centrale.

La riposte de l'OIM à la pandémie dans la région, en 2021, s'est appuyée sur un solide plan de riposte à la crise de COVID-19 et de relèvement, fondé sur le plan de 2020, qui englobait une aide vitale et une réponse aux besoins humanitaires, des initiatives visant à atténuer les incidences de la COVID-19 sur les migrants et les sociétés, un appui au relèvement et à la résilience, ainsi qu'une planification à long terme du développement durable. Le Bureau régional de Bruxelles et les bureaux de la région ont adapté leurs modalités de travail, leurs services et leur assistance aux migrants en négociant avec l'UE et les États Membres une flexibilité accrue en matière de programmation, en transférant des services en ligne, en adoptant des modalités de mise en œuvre des services à distance et en passant à la communication numérique, tout en fournissant une aide directe aux migrants bloqués dans le cadre de leurs activités de protection lorsque cela était possible. L'aide au retour volontaire et à la réintégration, les réinstallations et les relocalisations ont été temporairement suspendus, mais ils ont repris dans les plus brefs délais. Les modalités d'enregistrement, l'accompagnement psychosocial et les orientations virtuels ont été expérimentés dans le cadre de l'aide au retour volontaire et à la réintégration. Des informations sur les mesures relatives à la COVID-19 ont été fournies.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES, ET AMÉRIQUE DU NORD

Bureau régional pour l'Amérique du Sud

Des bureaux de l'OIM ont été ouverts en Argentine en 1953 afin d'élaborer des programmes de coopération technique entre les pays de la région. Créé en 2011, le bureau de pays pour l'Argentine avait pour mission de mener des projets répondant aux besoins particuliers au niveau local. Le Bureau pour le Cône Sud est ensuite devenu le Bureau régional à fonctions de coordination et d'appui aux activités de l'OIM dans la région. Actuellement, le Bureau régional couvre 10 pays d'Amérique du Sud (voir la figure I) et travaille en étroite concertation avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la situation au Venezuela, créé en 2018 et basé au Panama.

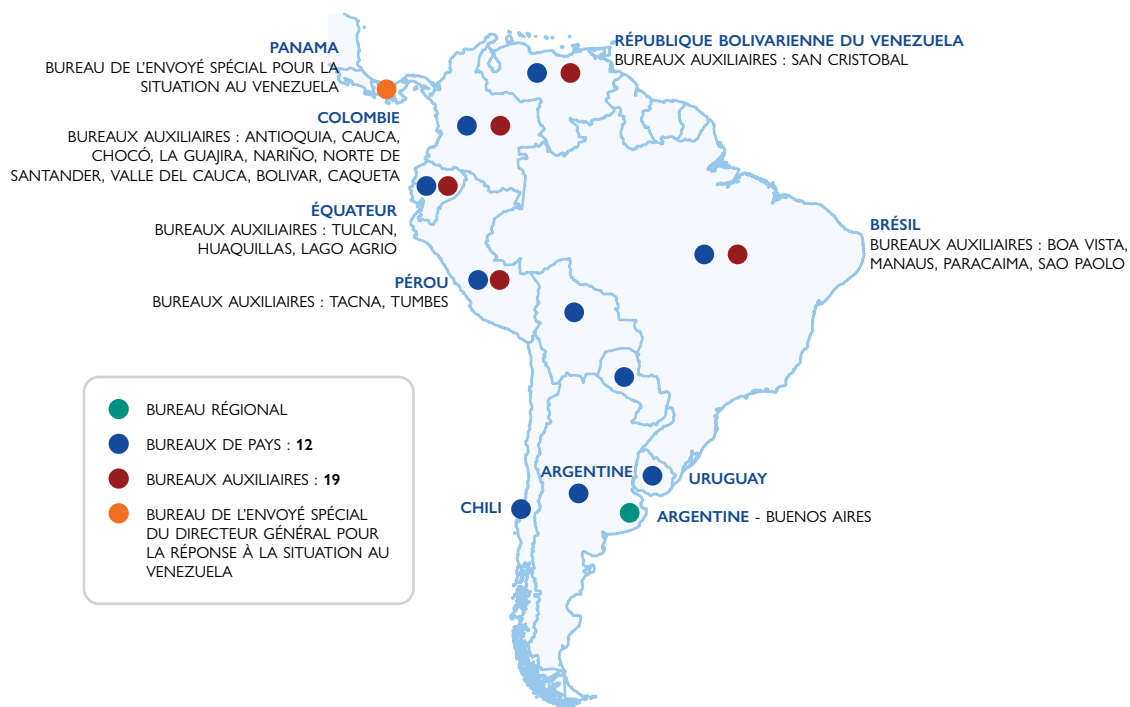
Le Bureau régional de Buenos Aires assure le secrétariat technique de la Conférence sudaméricaine sur la migration (SACM), et collabore étroitement avec le Marché commun du Sud et ses différents organes, surtout le Forum spécialisé sur la migration (FEM-MERCOSUR). Il collabore aussi étroitement avec le Réseau interaméricain sur la migration (RIAM). Avec l'ancienne présidence argentine temporaire de la SACM, l'OIM a coordonné l'établissement, en 2020, de six groupes de travail s'occupant des domaines thématiques suivants : genre et migration; migration, environnement et changement climatique; intégration de la main-d'œuvre; gestion des frontières; traite d'êtres humains; et enfants et adolescents migrants. Le Bureau régional a facilité une réunion en septembre 2021 entre la SACM et la Conférence régionale sur la migration¹⁰⁹ (CRM) visant à définir un programme de travail commun sur les questions de migration, qui a marqué une étape importante dans la collaboration en matière de gestion des migrations en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Faits et chiffres clés sur le Bureau régional de Buenos Aires et les bureaux de pays de la région, 2020	
<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide</i>	2 722 524 migrants bénéficiaires d'une aide dans le cadre d'interventions liées à la COVID-19 en 2020
<i>Nombre de projets menés par l'OIM</i>	86 (en juin 2021)
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	10
<i>Nombre de bureaux</i>	10 bureaux de pays, 1 Bureau de l'Envoyé spécial pour la situation au Venezuela, 1 Bureau régional, 59 bureaux auxiliaires (en septembre 2021)
<i>Effectifs</i>	1 004 (en septembre 2021)
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	29 (en septembre 2021)
<i>Principaux domaines d'action</i>	Protection et assistance aux migrants vulnérables; migration et développement; migration de la main-d'œuvre; migration, environnement et changement climatique; situations d'urgence et gestion des risques; migration et santé; politiques et liaison; gestion des données et de l'information; recherches sur la migration; gestion des connaissances; communication et presse; migration et villes; gestion intégrée des frontières.

¹⁰⁹ La Conférence régionale sur la migration est un processus consultatif régional, connu sous le nom de Processus de Puebla, qui compte des États Membres d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale.

<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revisión de los Marcos Normativos de Argentina, Estado Plurinacional de Bolivia, Chile, Perú y Uruguay</i>¹¹⁰. • <i>Diagnóstico sobre la situación e incidencia de la trata de personas en contextos humanitarios en América del Sur</i>¹¹¹. • <i>Contributions from Colombia to the International Initiative for Reparations to Victims of Sexual Violence in the Framework of the Armed Conflict</i>¹¹². • <i>Migrantes en la República Argentina : Inserción en el mercado de trabajo</i>¹¹³. • <i>Evaluating the Evidence: Climate change and migration in Peru</i>¹¹⁴.
<i>Page Web régionale</i>	https://robuenosaires.iom.int/es
<i>Stratégie régionale</i>	<i>South America - Regional Strategy 2020–2024</i> ¹¹⁵ .

Figure 1 : L'OIM en Amérique du Sud
(bureaux et bureaux auxiliaires)



Remarque : Cette carte n'est donnée qu'à titre d'illustration. Les frontières et les noms, ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

110 Veiga, 2021.

111 Ferreira, 2020.

112 OIM, 2020t.

113 Rubinstein et Lieutier, 2020.

114 Bergmann et al., 2021.

115 OIM, 2020u.

Principaux faits nouveaux concernant le Bureau régional de Buenos Aires depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

Les inégalités socioéconomiques structurelles qui caractérisent la région, aggravées par les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'instabilité politique, la violence et les catastrophes, se sont traduites par une hausse et une diversification des processus migratoires observés dans la région ces dernières années. Dans un contexte de pandémie et de fermetures connexes de frontières sans précédent, de nouveaux schémas migratoires sont apparus, notamment des mouvements irréguliers.

Depuis la mi-2020, quelque 10,9 millions de migrants internationaux venant de différents pays de la région ou du monde vivent en Amérique latine¹¹⁶. Parmi eux, 80 % sont des migrants intrarégionaux. La migration en provenance du Venezuela est la plus importante d'un point de vue quantitatif (on estime que plus de 4,6 millions de Vénézuéliens avaient quitté le pays au 30 juin 2021)¹¹⁷. Le conflit interne en Colombie a entraîné des mouvements et des déplacements significatifs, tant à l'intérieur du pays que vers d'autres pays, notamment les pays voisins (principalement le Chili, l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela)¹¹⁸.

Ces dix dernières années, la région a enregistré des mouvements accrus de migrants caribéens (plus particulièrement haïtiens et cubains) et de migrants extrarégionaux originaires d'Afrique et d'Asie. Des migrations extrarégionales irrégulières ont été observées en Amérique latine (commençant, dans certains cas, au Chili) et en Amérique centrale, en particulier en 2021. Toutefois, ces mouvements sont surtout observables dans le bouchon du Darien, situé de part et d'autre de la frontière entre la Colombie et le Panama. De nombreux migrants caribéens en transit dans la région ont d'abord résidé légalement dans des pays tels que le Brésil et le Chili, où ils ont eu des enfants qui y ont acquis la nationalité, puis ils ont migré en raison de plusieurs facteurs de répulsion et d'attraction.

Le Bureau régional pour l'Amérique du Sud mène ses interventions conformément à la Vision stratégique de l'OIM, entre autres cadres mondiaux, qu'il concrétise dans le cadre de sa stratégie régionale 2020-2024 qui définit les mesures prioritaires pour l'Amérique du Sud et s'aligne sur les cinq grandes priorités opérationnelles régionales suivantes : a) l'aide humanitaire et l'aide d'urgence; b) la régularisation; c) l'intégration; d) la lutte contre la xénophobie; e) la migration, l'environnement et le changement climatique.

Faits saillants concernant les programmes

Réponse régionale aux flux migratoires mixtes du Venezuela. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la réponse régionale à la situation au Venezuela collabore étroitement avec le HCR et le Représentant spécial conjoint de l'OIM et du HCR. Après avoir été désignés comme cochefs de file de la réponse régionale, l'OIM et le HCR ont établi une Plateforme régionale de coordination interinstitutions (appelée R4V, Response for Venezuela) qui couvre 17 pays et regroupe environ 200 organisations, dont des organismes des Nations Unies et des ONG.

Renforcement du rôle de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations en Amérique du Sud incombant à l'OIM. Le Bureau régional de Buenos Aires a activement participé à la création de la Coalition thématique axée sur la mobilité humaine des Nations Unies, qui assure les fonctions de Réseau régional des Nations Unies sur les migrations, et plus particulièrement de son groupe de travail 1 : Réseau régional des Nations Unies sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial sur les migrations en Amérique latine et

116 DESA, 2021.

117 R4V, 2021.

118 DESA, 2021.

dans les Caraïbes. En septembre 2021, sept réseaux des Nations Unies sur les migrations avaient été créés, six pays avaient approuvé le mandat de leur réseau, et deux pays avaient entrepris d'élaborer un plan de travail.¹¹⁹

Dans le domaine de l'aide humanitaire et de l'aide d'urgence, plus particulièrement dans le cadre de la riposte et du relèvement de la COVID-19, le Bureau régional publie chaque mois un rapport de situation sur la pandémie et, en coordination avec le Bureau régional de San José, a récemment publié le document *Strategic Response and Recovery Plan for COVID-19 in Latin America and the Caribbean*¹²⁰. De plus, afin de répondre aux besoins sanitaires des migrants et d'améliorer la disponibilité des services de santé et leur accès, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Bureau régional coordonne et appuie la mise en œuvre de **programmes de santé complets en Amérique du Sud**, comprenant une assistance sanitaire directe grâce à des interventions à base communautaire, la surveillance des maladies, des activités de promotion de la santé et de l'éducation sanitaire, des soins préventifs et des dépistages, ainsi que des soins curatifs aux migrants et aux populations mobiles. En outre, l'OIM œuvre en faveur de la protection des migrants en situation de vulnérabilité, en leur fournissant une aide et un soutien.

Par ailleurs, le Bureau régional a entrepris de renforcer ses activités de gestion des connaissances au sein de l'OIM et auprès de ses partenaires en établissant un pôle régional et une stratégie régionale de gestion des connaissances, afin d'encourager une culture du partage, de l'apprentissage et de l'utilisation des expériences et des bonnes pratiques, y compris sur la régularisation. Cette approche est particulièrement pertinente dans les pays à revenu intermédiaire de la région où l'institutionnalisation est élevée.

Deux projets régionaux sur la mobilité humaine et la gestion des frontières sont actuellement en cours, qui concernent a) une étude pilote visant à déterminer la faisabilité d'un dossier de santé personnel électronique pour les migrants en Colombie et en Équateur, qui garantirait la continuité des soins pour les migrants et les populations mobiles; et b) une plateforme numérique sur la COVID-19 indiquant les restrictions à la mobilité en vigueur par pays¹²¹.

Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la réponse régionale à la situation au Venezuela et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont réalisé une étude (à paraître) au Chili et au Paraguay sur les possibilités permettant aux migrants de contribuer au relèvement économique de la région après la COVID-19. Cette étude servira à élaborer un guide méthodologique sur la conduite de ce type d'études. De plus, il est prévu

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional de Buenos Aires, 2020

10 pays dans lesquels l'OIM a mené des interventions liées à la COVID-19.

17,3 millions de dollars É.-U. ont été dépensés pour des activités liées à la COVID-19.

2 373 389 de personnes ont bénéficié d'efforts de communication sur les risques et de mobilisation communautaire liés à la COVID-19.

8 426 personnes ont bénéficié d'une forme ou d'une autre d'aide au retour.

255 418 personnes ont reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).

1 000 tests de dépistage de la COVID-19 ont été réalisés.

84 291 personnes ont bénéficié d'un soutien aux moyens de subsistance.

119 Yates, 2021.

120 OIM, 2021t.

121 Suramérica Abierta, s.d.

de mettre au point une boîte à outils à l'usage des gouvernements d'Amérique du Sud, qui fournira aux parties prenantes des bonnes pratiques et des outils sur l'intégration et la réintégration socioéconomiques.

Afin de lutter contre la xénophobie, le Bureau régional a élaboré un programme de formation pour journalistes, en coordination avec la Gabo Foundation, et a organisé une cérémonie de remise de prix et un atelier d'apprentissage avec des journalistes de premier plan de la région, afin de sensibiliser aux contributions positives de la migration au développement durable.

Pour faire mieux connaître les politiques et renforcer les interventions concernant la multithématique migration, environnement et changement climatique, le Bureau régional a organisé un atelier avec des États Membres de la SACM. Il s'agissait de promouvoir les directives régionales sur les déplacements transfrontaliers et l'aide aux migrants en cas de catastrophe.

Enfin, concernant la migration et le développement, l'OIM aide les gouvernements de la région à donner des moyens d'action à leurs diasporas respectives. Une évaluation innovante a été réalisée en 2021 dans plusieurs pays de la région et en Europe afin d'analyser les tendances, les chances et les défis qui se présentent dès lors qu'il est admis que, souvent, les diasporas s'organisent en groupes et associations plus vastes à l'échelle régionale.

Bureau régional pour l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et les Caraïbes

Dans le cadre de la réforme organisationnelle et en considération de la complexité et de la portée croissantes de la migration dans la région, l'OIM a créé le Bureau régional de San José en 2011. Celui-ci supervise et coordonne les activités de l'OIM mises en œuvre par les bureaux de pays et les bureaux auxiliaires en étroite collaboration avec les États Membres, les organisations, processus et initiatives régionaux, les organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes. La région accueille également le Bureau de pays à fonctions de mobilisation des ressources, à Washington; le Bureau de pays à fonctions de coordination pour les Caraïbes, au Guyana; le Bureau de l'Envoyé spécial du Directeur général pour la réponse régionale à la situation au Venezuela, au Panama; le Centre administratif (mondial) à Panama, et le Bureau spécial de liaison à New York.

Faits et chiffres clés concernant le Bureau régional de San José, 2020

<i>Nombre de migrants bénéficiaires d'une aide¹²²</i>	Lutte contre la traite et mesures visant à remédier à la vulnérabilité des migrants face à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance : 14 165 Mise en œuvre de solutions durables : 148 042 Transition, relèvement et stabilisation : 36 257
<i>Nombre de projets menés par l'OIM</i>	104
<i>Nombre d'États Membres dans la région</i>	25
<i>Nombre de bureaux</i>	Bureaux de pays : 20; bureaux auxiliaires : 41
<i>Effectifs</i>	1 017
<i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel</i>	72

¹²² Nombre total de migrants bénéficiaires d'une aide dans des domaines plus représentatifs et/ou pour lesquels on dispose de davantage de données. Chiffres tirés des rapports de pays 2020.

<i>Principaux domaines d'action</i>	Appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial sur les migrations; réduction des risques de catastrophe, prévention des déplacements et aide aux populations déplacées; migration, environnement et changement climatique; protection des migrants et aide aux personnes de retour au pays et aux migrants en situation de vulnérabilité, y compris les migrants extrarégionaux; lutte contre la traite; lutte contre la xénophobie et la discrimination; gestion des frontières; promotion de voies de migration régulières et de la régularisation, y compris les programmes de migration de main-d'œuvre; soutien aux pays en matière de données sur la migration aux fins d'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels; participation des diasporas au développement durable.
<i>Principales publications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La Movilidad Humana Derivada de Desastres y el Cambio Climático en Centroamérica</i>¹²³. • <i>Mecanismos Sobre Migración Laboral en Mesoamérica</i>¹²⁴. • <i>Informe Anual Programa de Retorno Voluntario Asistido (RVA). México y países del norte de América Central</i>¹²⁵. • <i>El Tráfico Ilícito de Migrantes en América Central y México en el Contexto de la COVID-19</i>¹²⁶. • <i>Migración Extraregional en Sudamérica y Mesoamérica : Perfiles, experiencias y necesidades</i>¹²⁷. • <i>DTM Regional Overview: Countries Impacted by Hurricanes Eta and Iota in Latin America and the Caribbean</i>¹²⁸.
<i>Page Web régionale</i>	https://rosanjose.iom.int/en
<i>Stratégie régionale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Central America, North America and the Caribbean - Regional Strategy 2020–2024</i>¹²⁹.

Principaux faits nouveaux concernant le Bureau régional de San José depuis que l'OIM est entrée dans le système des Nations Unies

La région Amérique centrale, Amérique du Nord et Caraïbes est caractérisée par une grande diversité. Elle compte 25 pays et de nombreux territoires, et sa population s'élevait à 589,03 millions d'habitants en 2020. Il existe d'importants écarts de revenu, entre et dans les pays. La plupart des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes font face à des risques élevés en raison de leur exposition à des aléas naturels et d'origine humaine, et à des vulnérabilités particulières comme la pauvreté et les inégalités, ainsi qu'une incapacité d'adaptation. L'absence de perspectives d'emploi, des revenus bas, des conditions de travail médiocres ou informelles, la violence (y compris la violence sexiste), la criminalité organisée, la persécution, l'insécurité associée à la pauvreté, ainsi que les sécheresses

123 OIM, 2021u.

124 Chaves et Aragón, 2021.

125 OIM, 2021v.

126 OIM, 2020v.

127 OIM, 2019b.

128 OIM, 2020w.

129 OIM, 2020x.

et les inondations aggravées par l'impossibilité d'accéder à des services sociaux efficaces, et la proximité avec les États-Unis d'Amérique en font une région dont les habitants ont tendance à émigrer.

Afin de garantir une approche stratégique cohérente et complète conforme à la Vision stratégique de l'OIM, le Bureau régional de San José a élaboré une stratégie régionale pour l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et les Caraïbes pour 2020-2024. Celle-ci identifie des défis, des chances et des priorités clés en matière de migration qui s'articulent autour de trois piliers : a) la résilience : lutter contre les facteurs néfastes de migration; b) la mobilité : faciliter des formes de migration sûres, régulières et ordonnées; c) la gouvernance : être un leader et un partenaire de confiance et efficace dans les initiatives et processus bilatéraux, régionaux et mondiaux pertinents.

Les approches programmatiques abordent plusieurs thèmes :

En réponse aux innombrables aléas naturels soudains et à évolution lente, l'OIM a aidé les gouvernements à renforcer les politiques publiques visant à réduire les risques de catastrophe, à prévenir les déplacements et à porter assistance aux populations déplacées. Elle a aussi lancé des programmes de transition et de relèvement post-crise, en particulier dans les Caraïbes.

En 2020, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'OIM ont signé un accord visant à améliorer la santé de 75 millions de migrants dans les Amériques en transposant à plus grande échelle des interventions coordonnées et en renforçant les efforts de sensibilisation afin de tenir compte des besoins particuliers des migrants en matière de santé. La riposte de l'OIM à la COVID-19 est axée sur la prévention, l'accès des personnes touchées aux services de base et l'atténuation des effets socioéconomiques de la pandémie.

En ce qui concerne la protection et l'aide aux migrants, l'OIM fournit un soutien aux personnes de retour en El Salvador, au Guatemala, en Haïti et au Honduras sous la forme d'une aide humanitaire, d'une distribution de nourriture, d'un transport et de services médicaux et psychosociaux. Le long de la frontière entre Haïti et la République dominicaine, des centres de documentation frontaliers créés avec le concours de l'OIM orientent les migrants de retour vulnérables. L'OIM aide aussi des gouvernements à accueillir ces groupes de personnes et à garantir leur réintégration durable au-delà de l'assistance initiale.

L'OIM et le HCR codirigent la réponse régionale à la situation des réfugiés et des migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela qui souhaitent exercer leurs droits fondamentaux, avoir accès à des services et à une protection, subvenir à leurs besoins et réussir leur intégration socioéconomique. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'OIM aide à résoudre les difficultés que posent les migrants extrarégionaux qui entrent au Panama, notamment en collectant des données grâce à la Matrice de suivi des déplacements et en soutenant les centres d'accueil de migrants.

Grâce à une collaboration interorganisations, les États Membres de la Conférence régionale sur la migration ont élaboré des lignes directrices sur la protection de l'enfance. Au Nicaragua, l'OIM a formé des fonctionnaires à la prise en charge des enfants et adolescents migrants non accompagnés, et a mené des campagnes de communication sur ce sujet en appliquant la méthode de la communication pour le développement (C4D).

Les activités de lutte contre la traite de l'OIM ont revêtu la forme de procédures opérationnelles permanentes, de formations, d'études à l'usage de partenaires et d'un soutien continu aux coalitions nationales de lutte contre la traite d'êtres humains et à la Coalition régionale de lutte contre la traite et le trafic illicite. La fourniture d'une aide d'urgence, à court ou moyen terme, aux victimes de la traite, notamment en pourvoyant à leurs besoins de base et en leur offrant des services médicaux et une assistance juridique, reste une priorité absolue pour l'OIM.

Le soutien programmatique de l'OIM à la Conférence régionale sur la migration sur les questions relatives au genre et aux femmes dans le contexte de la mobilité comprend l'élaboration de lignes directrices sur l'assistance et la protection, et l'organisation de trois réunions annuelles.

Dans toute la région, l'Organisation a promu les voies de migration régulières et la régularisation par des pratiques exemplaires qui ont débouché sur : la délivrance de jusqu'à 14 400 visas facilités chaque année par le Centre de demandes de visa brésilien implanté en Haïti; un plan d'enregistrement pour plus de 16 000 migrants vénézuéliens à Trinité-et-Tobago; des campagnes C4D et des ateliers visant à prévenir la migration irrégulière.

L'OIM a évalué des systèmes de gestion des frontières et des initiatives de données biométriques. En Haïti, elle aide à équiper les points d'entrée officiels du Système MIDAS d'information et d'analyse des données sur la migration, afin d'enregistrer et d'identifier les voyageurs. Avec son appui, la Conférence régionale sur la migration a élaboré un programme de travail pluriannuel de lutte contre le trafic illicite, qui doit être mis en œuvre dans 11 pays de la région.

L'OIM a aidé des gouvernements à examiner et élaborer des politiques de migration de main-d'œuvre conformes aux normes internationales, qui ont débouché sur des lois, des études, des conseils techniques et à un renforcement des capacités. Le Bureau de l'OIM au Costa Rica a appuyé la mise en place d'un système de traçabilité de la migration de main-d'œuvre afin de suivre l'état de santé et les mouvements des migrants, qui a permis un flux circulaire de 15 000 travailleurs migrants en 2020 et 2021.

Dans la région, l'OIM a mis en œuvre des mesures ciblées de mobilisation de la diaspora, consistant à cartographier les compétences disponibles et les intérêts à soutenir les pays d'origine et de destination, à élaborer des boîtes à outils aux fins d'investissement de la diaspora en Jamaïque, et à renforcer les organisations de la diaspora vénézuélienne au Panama.

L'OIM a aidé des gouvernements d'Amérique centrale et des Caraïbes à améliorer leur capacité de collecte, d'analyse et d'utilisation des données sur la migration, afin de promouvoir l'élaboration de politiques et de stratégies migratoires nationales.

En sa qualité de coordonnatrice du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM a accompli d'importants progrès en matière de renforcement des capacités à l'échelle nationale et régionale. Il existe sept réseaux nationaux sur les migrations et/ou groupes de travail équivalents au Costa Rica, en El Salvador, au

Faits saillants : Riposte de l'OIM à la COVID-19 au Bureau régional de San José, 2020

15 pays ont bénéficié d'interventions de l'OIM liées à la COVID-19^a.

19 millions de dollars É.-U. ont été dépensés pour des activités liées à la COVID-19^b.

7,5 millions de personnes ont bénéficié d'efforts de communication sur les risques et de mobilisation communautaire liés à la COVID-19^a.

460 personnes ont bénéficié d'une forme ou d'une autre d'aide au retour^a.

292 300 personnes ont reçu des fournitures essentielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH)^a.

15 558 tests de dépistage de la COVID-19 ont été réalisés^b.

9 185 personnes ont bénéficié d'un soutien aux moyens de subsistance^a.

a Bahamas, Belize, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine et Trinité-et-Tobago.

b COVID-19 Health Funding Tracker: Juillet 2021.

Guatemala, en Haïti, au Honduras, au Mexique et au Panama. Le Canada, El Salvador, le Honduras et le Mexique font partie de l'Initiative des pays champions.

L'OIM codirige, avec la CEPALC, le HCR et l'UNICEF, la Coalition thématique axée sur la mobilité humaine. En tant que groupe de travail de cette dernière, le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations codirigé par l'OIM et la CEPALC a procédé avec succès à son premier examen régional du Pacte mondial sur les migrations.

L'OIM a intégré la migration dans les analyses communes de pays et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À Cuba, elle a, pour la première fois, participé au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024.

Chapitre 2

Appendice A. Extraits abrégés du document intitulé *Final Report on Conceptual Frameworks and Concepts and Definitions on International Migration* (« Rapport final sur les cadres conceptuels et sur les définitions et concepts relatifs aux migrations internationales », 27 avril 2021)

Le rapport complet peut être consulté à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/migration-expert-group/task-forces/TF2-ConceptualFramework-Final.pdf>.

Introduction et contexte

1. La Division de statistique des Nations Unies, sous la direction du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations, a entrepris de réviser les *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* de 1998 (ci-après les *Recommandations de 1998*). Jusqu'à présent, la définition de « migrant international » énoncée dans les *Recommandations de 1998* a permis, dans une certaine mesure, la comparabilité entre pays. Toutefois, plus de 20 ans se sont écoulés depuis la publication de ces recommandations. Jusqu'à la pandémie de COVID-19 en 2020, les obstacles à la migration internationale avaient diminué. En particulier, les technologies modernes de communication et la facilité accrue des voyages ont allégé le fardeau psychologique que représente la vie à l'étranger, car les migrants ont pu maintenir un contact fréquent avec leur famille et leurs amis dans leur pays d'origine, y compris dans le cadre de migrations temporaires et permanentes à des fins d'étude ou de travail ou dues à des circonstances politiques ou environnementales. Des accords régionaux permettant la libre circulation entre certains pays ont également été conclus, ce qui pose de nouveaux problèmes de mesure même pour les pays dotés de systèmes statistiques relativement développés.
2. Face à l'augmentation des flux migratoires internationaux – y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés – et à l'évolution de leurs caractéristiques, la demande de données exactes et actuelles s'est faite plus forte. Un certain nombre d'initiatives préconisant une amélioration des données ont souligné la nécessité de recueillir et d'utiliser des statistiques sur les migrations afin d'élaborer des politiques migratoires fondées sur des éléments factuels et de faciliter l'intégration de la question des migrants dans la planification du développement national. De telles données sont également nécessaires pour estimer les populations et comprendre l'évolution démographique. Étant donné l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité dans la plupart des pays du globe, la migration est devenue un élément de plus en plus important de l'évolution démographique et sociale.
3. Des données actuelles de qualité sur la migration internationale sont nécessaires pour de nombreuses raisons. Elles sont de plus en plus liées à la croissance ou au déclin démographique, au développement économique et aux préoccupations environnementales. Les acteurs locaux, par exemple, ont besoin du décompte actualisé des usagers des services locaux (par exemple, logements, services sanitaires et sociaux, et établissements scolaires), tandis que les parties prenantes nationales peuvent être plus intéressées par le nombre, les caractéristiques et la répartition des migrants sur le territoire national, afin de pouvoir déterminer, par exemple, leurs effets sur l'évolution démographique et les marchés du travail nationaux. Étant donné que la mobilité internationale signifie des mouvements de personnes d'un pays à l'autre, il est nécessaire de partager les données y afférentes et de faire en sorte qu'elles soient comparables au fil du temps, faute de quoi il n'est pas possible d'estimer la taille

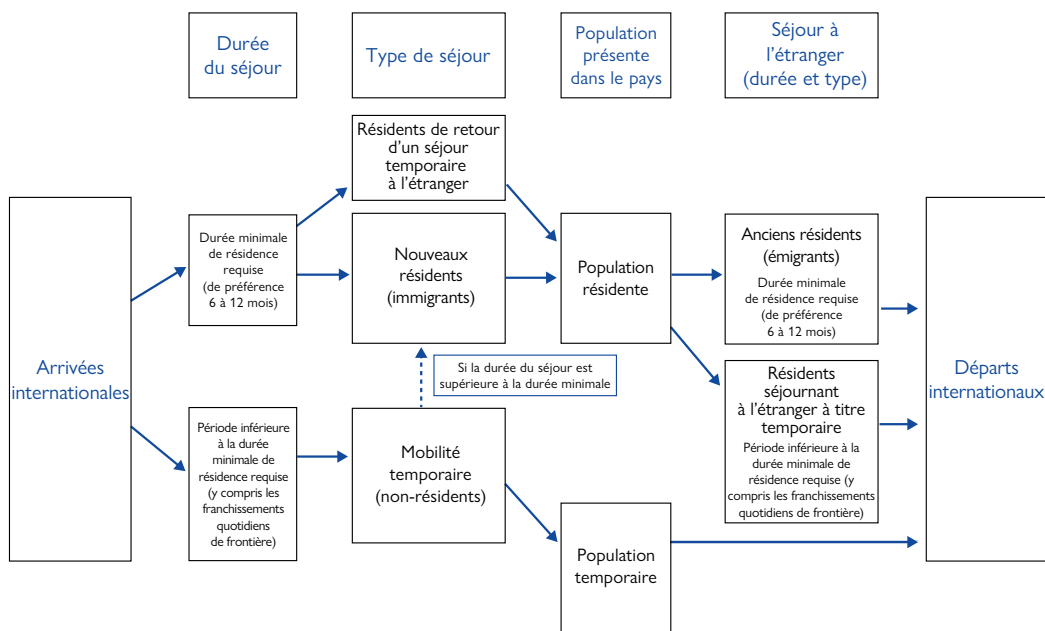
des diasporas des différents pays ou de comparer la taille et les caractéristiques des populations de migrants et des flux migratoires internationaux. De même, sans ces données, il est également impossible de répondre aux exigences relatives aux données énoncées dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et les objectifs de développement durable des Nations Unies relatives aux données. Alors que de nombreux pays peinent à établir des statistiques sur les mouvements de population, il pourrait être utile de disposer d'un mécanisme de renforcement des capacités en matière d'établissement et d'amélioration des statistiques sur la migration.

Redéfinir la migration et la mobilité internationales

17. Cette partie présente le principal cadre conceptuel relatif à la mobilité et à la migration internationales. La mobilité internationale comprend tous les mouvements effectués par-delà les frontières internationales au cours d'une année donnée. La migration internationale est définie plus étroitement comme un changement de pays de résidence et comme un type de mobilité internationale. Ces flux sont essentiels pour comprendre l'évolution de la population résidente, qui est la principale population servant de repère dans pour l'établissement de comparaisons internationales. Dans le cadre conceptuel, les populations et la mobilité internationale correspondante sont divisées en deux groupes distincts : i) population résidente et migrations internationales, et ii) population (non résidente) temporaire et mobilité internationale temporaire. On entend par mobilité internationale temporaire l'ensemble des passages aux frontières internationales (événements), à l'exception de ceux qui sont liés à l'évolution de la population résidente.
 18. La résidence est définie conformément aux *Principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements* (troisième révision, par. 2.50). Il est ainsi recommandé que les pays appliquent un seuil de 12 mois pour déterminer le lieu de résidence selon l'un des deux critères suivants :
 - a. Le lieu où la personne recensée a vécu de manière continue la plupart du temps au cours des 12 derniers mois (autrement dit, au moins 6 mois et un jour), sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien le lieu où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins 6 mois et un jour;
 - b. Le lieu où la personne recensée a vécu de manière continue pendant au moins les 12 derniers mois, sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien le lieu où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins 12 mois.
- ...
27. La figure 2 présente un cadre conceptuel reliant les arrivées internationales à la population présente, qui comprend toutes les personnes se trouvant dans le pays de la mesure à un moment donné, sans compter les résidents qui séjournent à l'étranger à titre temporaire. Le principal facteur permettant de faire la distinction entre les migrations internationales et les autres mouvements internationaux de population est la durée du séjour, dans le pays ou à l'étranger. La durée de séjour requise pour être considéré comme faisant partie de la population résidente devrait donc être le critère à retenir pour définir un migrant. Dans la pratique, cette durée devrait être fixée à 6 mois ou à 12 mois (voir paragraphe 18) afin que les flux migratoires coïncident avec l'évolution annuelle de la population résidente. La situation est la même en ce qui concerne les départs : les personnes doivent être absentes et séjournent dans un autre pays pendant une période suffisamment longue, en fonction de la durée de résidence minimale requise pour faire partie de la population résidente d'un autre pays. Les personnes qui ont séjourné à titre temporaire dans plus d'un pays, pendant une durée

inférieure à la durée minimale requise, ne peuvent pas établir de nouvelle résidence et font donc toujours partie de la population résidente de leur pays d'origine. Le cadre conceptuel englobe les personnes qui ne sont jamais considérées comme membres de la population résidente, ainsi que les personnes qui séjournent dans le pays pendant une période supérieure à la durée minimale et restent présentes dans le pays, et qui, de ce fait, font partie de la population résidente, et non plus de la population temporaire. Les personnes qui demeurent dans le pays au-delà de la durée minimale et qui ne sont pas titulaires d'un visa valide ou d'un autre document d'immigration devraient être considérées comme faisant partie de la population résidente.

Figure 2. Cadre conceptuel relatif au croisement des données sur la durée du séjour et la mobilité internationale



Chapitre 3

Appendice A

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : Régions et sous-régions

Ce tableau reprend les régions et sous-régions géographiques du DESA et n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

Afrique				
Afrique de l'Est ^a	Afrique moyenne ^b	Afrique du Nord	Afrique australe ^c	Afrique de l'Ouest ^d
Burundi	Angola	Algérie	Afrique du Sud	Bénin
Comores	Cameroun	Égypte	Botswana	Burkina Faso
Djibouti	Congo	Libye	Eswatini	Cabo Verde
Érythrée	Gabon	Maroc	Lesotho	Côte d'Ivoire
Éthiopie	Guinée équatoriale	Soudan	Namibie	Gambie
Kenya	République centrafricaine	Tunisie		Ghana
Madagascar	République démocratique du Congo			Guinée
Malawi	Sao Tomé-et-Principe			Guinée-Bissau
Maurice	Tchad			Libéria
Mayotte				Mali
Mozambique				Mauritanie
Ouganda				Niger
République-Unie de Tanzanie				Nigéria
Réunion				Sainte-Hélène
Rwanda				Sénégal
Seychelles				Sierra Leone
Somalie				Togo
Soudan du Sud				
Zambie				
Zimbabwe				

a L'Afrique de l'Est a été fusionnée avec la sous-région Afrique australe dans ce chapitre, bien que les pays/territoires/zones y figurant restent les mêmes.

b Cette sous-région a été renommée « Afrique centrale » dans ce chapitre et fusionnée avec l'Afrique de l'Ouest.

c Cette sous-région a été fusionnée avec l'Afrique de l'Est.

d Cette sous-région a été fusionnée avec l'Afrique centrale (Afrique moyenne, pour le DESA) dans ce chapitre.

Asie				
Asie centrale	Asie de l'Est	Asie du Sud-Est	Asie du Sud	Asie de l'Ouest ^e
Kazakhstan	Chine	Brunéi Darussalam	Afghanistan	Arabie saoudite
Kirghizistan	Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong	Cambodge	Bangladesh	Arménie
Ouzbékistan	Chine, Région administrative spéciale de Macao	Indonésie	Bhoutan	Azerbaïdjan
Tadjikistan	Japon	Malaisie	Inde	Bahreïn
Turkménistan	Mongolie	Myanmar	Iran (République islamique d')	Chypre
	République de Corée	Philippines	Maldives	Émirats arabes unis
	République populaire démocratique de Corée	République démocratique populaire lao	Népal	Géorgie
		Singapour	Pakistan	Iraq
		Thaïlande	Sri Lanka	Israël
		Timor-Leste		Jordanie
		Viet Nam		Koweït
				Liban
				Oman
				Qatar
				République arabe syrienne
				Turquie
				Yémen

e Cette région a été renommée «Moyen-Orient».

Europe ^f			
Europe de l'Est ^g	Europe du Nord	Europe du Sud	Europe de l'Ouest
Bélarus	Danemark	Albanie	Allemagne
Bulgarie	Estonie	Andorre	Autriche
Fédération de Russie	Finlande	Bosnie-Herzégovine	Belgique
Hongrie	Îles Anglo-Normandes	Croatie	France
Pologne	Île de Man	Espagne	Liechtenstein
République de Moldova	Îles Féroé	Gibraltar	Luxembourg
Roumanie	Irlande	Grèce	Monaco
Slovaquie	Islande	Italie	Pays-Bas
Tchéquie	Lettonie	Macédoine du Nord	Suisse
Ukraine	Lituanie	Malte	
	Norvège	Monténégro	
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Portugal	
	Suède	Saint-Marin	
		Saint-Siège	
		Serbie	
		Slovénie	

f Dans le chapitre 3, certains pays de cette sous-région, en particulier les pays membres de l'Union européenne, ont pu être inclus à la fois dans l'analyse de l'Europe du Sud-Est et de l'Est et dans celle de la sous-région Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud.

g L'Europe du Nord, l'Europe de l'Ouest et l'Europe du Sud sont fusionnées dans ce chapitre, à l'exclusion des pays suivants d'Europe du Sud : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie, qui ont été inclus dans la section du chapitre consacrée à la sous-région Europe du Sud-Est et de l'Est.

Amérique latine et Caraïbes		
Caraïbes	Amérique centrale ^h	Amérique du Sud
Anguilla	Belize	Argentine
Antigua-et-Barbuda	Costa Rica	Bolivie (État plurinational de)
Aruba	El Salvador	Brésil
Bahamas	Guatemala	Chili
Barbade	Honduras	Colombie
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	Mexique	Équateur
Cuba	Nicaragua	Guyana
Curaçao	Panama	Guyane française
Dominique		Îles Falkland (Malvinas)
Grenade		Paraguay
Guadeloupe		Pérou
Haïti		Suriname
Îles Caïmanes		Uruguay
Îles Turques et Caïques		Venezuela (République bolivarienne du)
Îles Vierges américaines		
Îles Vierges britanniques		
Jamaïque		
Martinique		
Montserrat		
Porto Rico		
République dominicaine		
Sainte-Lucie		
Saint-Kitts-et-Nevis		
Saint-Vincent-et-les Grenadines		
Sint Maarten (partie néerlandaise)		
Trinité-et-Tobago		

^h La sous-région «Amérique centrale» a été fusionnée avec le Mexique et les Caraïbes dans ce chapitre.

Amérique du Nord

Bermudes

Canada

États-Unis d'Amérique

Groenland

Saint-Pierre-et-Miquelon

Océanie

Australie et Nouvelle-Zélande	Mélanésie	Micronésie	Polynésie
Australie	Fidji	Guam	Îles Cook
Nouvelle-Zélande	Îles Salomon	Îles Mariannes septentrionales	Îles Wallis-et-Futuna
	Nouvelle-Calédonie	Îles Marshall	Nioué
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Kiribati	Polynésie française
	Vanuatu	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
		Nauru	Samoa américaines
		Palaos	Tokélaou
			Tonga
			Tuvalu

Légende :

Région

Sous-région ⁱ

Pays/territoire/zone ^{ii,iii}
--

Note : Pour des notes explicatives ou relatives à la méthodologie, voir International Migrant Stock 2020 : Documentation, disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesa_pd_2020_international_migrant_stock_documentation.pdf.

- i Les noms des sous-régions utilisés dans ce chapitre ainsi que les pays/territoires/zones inclus dans ces sous-régions peuvent différer de ceux utilisés par la Division de statistique du DESA.
- ii Les noms de pays ou de zones sont présentés sous la forme courte utilisée dans les opérations quotidiennes des Nations Unies et ne correspondent pas nécessairement aux noms officiels employés dans les documents officiels. Ces noms sont tirés de la base de données terminologique des Nations Unies (UNTERM), consultable à l'adresse <https://unterm.un.org/UNTERM/portal/welcome>. Les appellations employées sur ce site et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies [ou de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Pour plus d'informations, voir <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.
- iii Les entités mentionnées dans ce tableau comprennent des pays ainsi que des territoires, des zones et des régions administratives spéciales. Ce tableau est également utilisé dans le chapitre 2. Il n'entend pas être exhaustif.

Chapitre 4

Appendice A. Organigramme du système des Nations Unies



Appendice B. Chronologie succincte du processus ayant conduit aux deux pactes et au Réseau des Nations Unies sur les migrations

Assemblée générale des Nations Unies, septembre 2016 - Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants - L'OIM devient une organisation apparentée au sein du système des Nations Unies		
Pacte mondial sur les réfugiés	Pacte mondial sur les migrations	Réseau des Nations Unies sur les migrations
janv. 2017 – déc. 2017	avril 2017	
Consultations thématiques	Résolution des Nations Unies sur les modalités du processus relatif au Pacte	
juin 2017	avril 2017 – nov. 2017	
Consultations des ONG	Phase de consultations informelles; 6 sessions thématiques	
déc. 2017 – janv. 2018	déc. 2017 – janv. 2018	déc. 2017
Consultations de bilan	Phase de bilan	Le Secrétaire général lance des consultations à l'intérieur des Nations Unies
févr. 2018 – juillet 2018	déc. 2017	mai 2018
Consultations officielles	Publication du Rapport du Secrétaire général (Rendre les migrations bénéfiques à tous)	Le Bureau exécutif du Secrétaire général rend sa décision sur le modèle proposé
	févr. 2018 – juillet 2018	juin 2018
	Phase des négociations intergouvernementales	La Vice-Secrétaire générale informe les États Membres du Réseau des Nations Unies
		juillet 2018
		Le texte final du Pacte mondial sur les migrations salue la décision du Secrétaire général de créer le Réseau
		oct. 2018
		Réunion des Nations Unies consacrée à la mise au point du Réseau
		nov. 2018
		Adoption du mandat du Réseau
déc. 2018	déc. 2018	déc. 2018
Adoption du Pacte mondial sur les réfugiés par l'Assemblée générale	Conférence internationale chargée d'adopter le Pacte mondial sur les migrations, puis approbation du Pacte mondial sur les migrations par l'Assemblée générale	Le Secrétaire général lance le Réseau lors d'une conférence internationale
sep. 2016 – Dec. 2018		janv. 2019
Application du cadre d'action global pour les réfugiés		Le Réseau des Nations Unies est en place; il succède au Groupe mondial sur la migration des Nations Unies

Chapitre 5

Appendice A

Santé (hors COVID-19)	Environnement	Société	Économie	Éducation
Un recul significatif des activités de dépistage du VIH a été signalé dans presque tous les pays pour lesquels des données sont disponibles entre janvier et juillet 2020 ^a . Cependant, dans de nombreux cas, les traitements contre le VIH sont revenus à la normale au plus tard en juillet 2020 ^a .	La pandémie a entraîné une explosion de l'utilisation de plastiques à usage unique – en raison notamment du port de masques de protection, dont la consommation mensuelle est estimée à 129 milliards d'unités –, ce qui entraîne une accumulation de déchets ^{a,b} .	Alors que la violence contre les femmes et les filles s'est intensifiée depuis le début de la pandémie, les confinements ont empêché les victimes de demander de l'aide ; en conséquence, les demandes ont été moins nombreuses dans les zones où les déplacements étaient restreints ^a .	L'OIT estime qu'au niveau mondial, le temps de travail a diminué au deuxième trimestre de 2020 (par rapport au dernier trimestre de 2019) de 17,3 %, ce qui équivaut à 495 millions d'emplois à temps plein ^a .	Selon l'UNESCO, en avril 2020, 75 % des apprenants inscrits (soit plus de 1,32 milliard d'élèves) étaient touchés par la fermeture des écoles, qui avait été décidée dans 139 pays ^a .
On estime que les collisions de véhicules ont diminué de 50 % aux États-Unis après la mise en place des confinements ^a .	Dans toutes les grandes régions, le bouquet énergétique a évolué vers les énergies renouvelables après les confinements, en raison de la baisse de la demande d'électricité et des coûts d'exploitation ^a .	En El Salvador, les gangs ont annoncé des couvre-feux obligatoires dans les zones où la présence de l'État est faible ; des « punitions violentes » sont signalées à l'encontre des personnes qui désobéissent aux mesures de santé publique ^b .	Selon les prévisions de la Banque mondiale, entre 88 et 115 millions de personnes tomberont dans la pauvreté – c'est-à-dire qu'elles vivront avec moins de 1,90 dollar É.-U. par jour – à cause de la pandémie ^b .	Alors que l'enseignement à distance est accessible à environ 80 % des apprenants dans les pays à revenu élevé, cette proportion tombe à moins de 50 % dans les pays à faible revenu ^b .
Parce qu'elles perturbent les services et augmentent le stress et l'isolement, les mesures de santé publique telles que les confinements risquent d'avoir des effets négatifs sur la santé mentale des personnes atteintes de maladies mentales graves ^a .	Le déboisement des forêts tropicales s'est accéléré en Afrique, en Amérique latine et en Asie-Pacifique après la mise en place des confinements, en particulier dans les régions où les forces de l'ordre jouent un rôle clé dans la réduction de la déforestation ^a .	Plusieurs études ont montré que l'écart entre les sexes sur le plan de la prestation de soins s'est réduit pendant les périodes de confinement lié à la COVID-19 ; toutefois, cette évolution dépend largement des changements dans la situation professionnelle des hommes en dehors du travail rémunéré ^c .	Malgré les prévisions selon lesquelles les rapatriements de fonds internationaux diminueraient de 20 % au niveau mondial en 2020, les envois vers certains pays ont augmenté pendant la pandémie ^c .	Selon des prévisions, le secteur universitaire du Royaume-Uni pourrait subir des pertes à long terme pouvant atteindre 19 milliards de livres sterling, les établissements les plus touchés étant ceux qui accueillent une part importante d'étudiants étrangers ^c .
Marie Stopes International estime que la fermeture de ses services de santé reproductive dans 37 pays a entraîné 1,5 million d'avortements non sécurisés supplémentaires et 3 100 décès liés à la grossesse ^a .	Grâce au ralentissement de l'activité économique causé par les confinements, la qualité de l'air s'est améliorée et les niveaux de concentration de dioxyde d'azote ont baissé dans le monde entier ^a .	En République de Corée, les téléchargements de jeux mobiles ont augmenté de 30 % au premier trimestre de 2020 après la mise en place de restrictions à la mobilité ^d .	Aux États-Unis d'Amérique, on estime que la durée des trajets domicile-travail a diminué de 62 millions d'heures par jour ; 35 % des travailleurs ont consacré ce gain de temps à leur emploi principal, et 30 % à des activités de loisirs ^d .	Grâce à des caméras installées en hauteur, les étudiants en médecine d'une université de Tokyo ont pu suivre en direct des opérations chirurgicales et communiquer en temps réel avec les chirurgiens ^d .

<p>Selon des scénarios pessimistes, en raison des perturbations engendrées par la COVID-19 dans la lutte contre le paludisme, la mortalité due à cette maladie pourrait presque doubler en Afrique en 2020, et cette aggravation pourrait être encore plus importante les années suivantes.</p>	<p>Les observations d'animaux sauvages, notamment de baleines et de tortues, ont augmenté sur les plages équatoriales à la suite d'une réduction des niveaux de bruit.</p>	<p>Parmi les adultes des États-Unis d'Amérique qui ont déclaré regarder des services religieux en ligne en juillet 2020, plus de la moitié – soit 18 % de la population adulte – n'ont commencé à le faire qu'après le début de la pandémie.</p>	<p>On a constaté une augmentation considérable de l'utilisation des plateformes de vidéoconférence. Par exemple, le nombre quotidien de participants à des réunions sur la plateforme Zoom a dépassé 300 millions au cours du premier trimestre de 2020.</p>	<p>Selon une étude canadienne, les fermetures d'écoles liées à la COVID-19 pourraient creuser les écarts socioéconomiques de compétences de plus de 30 %.</p>
---	--	--	--	---

Sources :

<p>Santé</p> <p>a ONUSIDA, 2020a.</p> <p>b ONUSIDA, 2020b.</p> <p>c Brodeur et al., 2020.</p> <p>d Centre for Evidence-Based Medicine, 2020.</p> <p>e Marie Stopes International, 2020.</p> <p>f Weiss et al., 2020.</p>	<p>Environnement</p> <p>a Love et Rieland, 2020.</p> <p>b Adyei, 2020.</p> <p>c Agence internationale de l'énergie, 2021.</p> <p>d Brancalion et al., 2020.</p> <p>e Narain, 2020.</p> <p>f Ormaza-González et Castro-Rodas, 2020.</p>	<p>Société</p> <p>a ONU-Femmes, 2020.</p> <p>b Sandin et Topa, 2020.</p> <p>c DESA, 2020.</p> <p>d Kang, 2020.</p> <p>e Cooperman, 2020.</p>	<p>Économie</p> <p>a OIT, 2020a.</p> <p>b Lakner et al., 2020.</p> <p>c OJM, 2020h.</p> <p>d Barrero et al., 2020.</p> <p>e Zoom, 2020.</p>	<p>Éducation</p> <p>a UNESCO, 2021.</p> <p>b Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2020.</p> <p>c Drayton et Waltmann, 2020.</p> <p>d Jack et al., 2021.</p> <p>e Haeck et Lefebvre, 2020.</p>
--	--	--	---	--

Appendice B

Étude de cas de pays (Afrique) : Kenya**Statistiques clés**

Population totale (2020)^a	53,77 millions
Valeur de l'indice de développement humain^b	Moyenne
PIB (2020)^c	98,84 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2020)^c	1 838 dollars É.-U.
Immigrants (2020)^d	
<i>En millions</i>	1,05
<i>En pourcentage de la population</i>	1,95 %
Émigrants à l'étranger (2020)^d	
<i>En millions</i>	0,53
<i>En pourcentage de la population</i>	1,00 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2020)^e	505 000
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à la fin de 2020)^f	394 000
Cas confirmés de COVID-19 (au 11 mars 2021)^g	
<i>Total</i>	109 643
<i>Par million d'habitants</i>	2 039
Décès dus à la COVID-19 (au 11 mars 2021)^g	
<i>Total</i>	1 886
<i>Par million d'habitants</i>	35
Passagers aériens (2019)^h	6,42 millions

Sources : a) DESA, 2019; b) PNUD, 2020b; c) Banque mondiale, s.d.; d) DESA, 2021b; e) HCR, s.d.; f) IDMC, 2021; g) OMS, s.d; h) OACI, s.d.

La COVID-19 et le Kenya, plaque tournante de la mobilité**Principaux effets sur les populations**

Depuis plus de dix ans, le Gouvernement du Kenya s'efforce de faire du pays une plaque tournante régionale pour le transit des passagers et des marchandises. Dans le cadre de son programme Kenya Vision 2030, il a modernisé et développé ses installations de transport aérien, et le nombre de passagers transportés dans le pays a atteint 6,4 millions en 2019, soit une hausse de plus de 120 % par rapport à 2008, année de lancement du programme¹³⁰. Le programme Vision 2030 a également permis d'augmenter la capacité du port de Mombasa, le point d'entrée africain de milliards de dollars É.-U. de marchandises qui sont ensuite transportées par la route vers les pays sans littoral de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale¹³¹.

130 Gouvernement du Kenya, 2008; Banque mondiale, 2020b.

131 Kenya Ports Authority, 2020; OIM, 2020i.

Cette tendance à une hausse de la mobilité s'est inversée de façon spectaculaire après l'éclatement de la pandémie. Le 15 mars 2020, les voyages ont été suspendus pour presque toutes les personnes arrivant au Kenya au départ d'un pays où des cas de COVID-19 avaient été signalés, seuls les citoyens kényans et les personnes titulaires d'un permis de séjour valide étant autorisés à entrer¹³². En outre, les frontières avec l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan du Sud ont été fermées le 29 mars 2020, et celles avec la Somalie et la République-Unie de Tanzanie l'ont été le 16 mai 2020¹³³. Un an plus tard, en mars 2021, de nouvelles vagues de la COVID-19 ont à nouveau entravé la mobilité, puisqu'aucun transport routier, ferroviaire ou aérien n'était autorisé à Nairobi, Kajjido, Kiambu, Machakos et Nakuru¹³⁴. Par ailleurs, les voyages internationaux ont été autorisés, mais sous réserve de la preuve d'un test COVID-19 négatif, et des mesures de couvre-feu ont été prises pour enrayer l'augmentation de la proportion de cas positifs au COVID-19 et des admissions dans les hôpitaux¹³⁵. Au cours de cette année mouvementée, la mobilité, tous modes de transport confondus, a été mise à rude épreuve, avec des répercussions sur l'économie kényane et la sécurité alimentaire dans l'ensemble de la région.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Le trafic aérien de passagers s'est effondré après la mise en place des restrictions à la mobilité; les arrivées de visiteurs internationaux ont diminué de 72 % entre janvier et octobre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente¹³⁶. Cette chute du trafic aérien a eu des conséquences économiques majeures sur les compagnies aériennes, notamment Kenya Airways, qui a enregistré une baisse de 48 % de son chiffre d'affaires au premier semestre de 2020¹³⁷. Cet effondrement a également eu un impact sur l'ensemble de l'économie kényane : les exportations de fleurs coupées – qui étaient en 2018 le deuxième bien ou service le plus exporté – ont connu une forte baisse entre mars et mai 2020 en raison de la suspension des vols internationaux¹³⁸. Lorsque les marchés européens ont commencé à rouvrir en juillet 2020 après les confinements, le secteur horticole kényan a lentement commencé à se rétablir, certaines entreprises signalant une hausse de la demande allant jusqu'à 85 %¹³⁹. Pour soutenir la croissance, le Gouvernement kényan a travaillé avec de multiples parties prenantes, ce qui a contribué à une reprise de la demande pendant quatre mois à partir de novembre 2020, malgré de nouvelles vagues virales et les fermetures qui ont suivi¹⁴⁰.

Alors que le port de Mombasa n'a pratiquement pas été touché par les restrictions à la mobilité, la fermeture des frontières a perturbé le transport routier de fret¹⁴¹. Bien qu'ils n'aient pas été concernés par la fermeture des frontières, les chauffeurs routiers ont été considérés comme un groupe à haut risque pour la propagation de la COVID-19. En conséquence, pour pouvoir franchir la frontière, ils devaient soit présenter un test négatif effectué dans les 14 jours précédents, soit être testés sur place¹⁴². Il en est résulté des files d'attente pouvant atteindre 60 kilomètres aux points de passage frontaliers que, dans certains cas, les conducteurs ont mis entre cinq et 10 jours à franchir¹⁴³.

132 Ministère de la santé du Kenya, 2020.

133 KTN News, 2020; Malak, 2020; Tubei, 2020.

134 Africanews et AFP, 2021.

135 Ibid.

136 Kenyan Tourism Research Institute, 2020.

137 Bourse de Dar es-Salaam, 2020.

138 Mold et Mveyange, 2020 ; Banga et al., 2020.

139 Mohammed, 2020.

140 Kantaria, 2021.

141 Hellenic Shipping News, 2020.

142 Ratner, 2020.

143 Ibid.

Ces perturbations ont eu de graves conséquences à la lumière de l'invasion de criquets de 2019 observée dans certains pays d'Afrique de l'Est¹⁴⁴, la plus importante depuis des décennies. En effet, le Programme alimentaire mondial a prévenu que les goulets d'étranglement aux frontières compromettaient la livraison de denrées alimentaires vitales, y compris celles destinées aux camps de réfugiés¹⁴⁵. Des inquiétudes ont également été soulevées quant au fait que ces files d'attente favorisaient la propagation de la COVID-19, car les chauffeurs devaient dormir dans des conditions insalubres et, faute de nourriture et d'eau, interagir avec les communautés locales proches de la frontière¹⁴⁶. La sécurité alimentaire de la région était également menacée par l'impossibilité d'exercer des activités agricoles ou informelles en raison des restrictions à la mobilité et du caractère instable des rapatriements de fonds¹⁴⁷.

Bonnes pratiques

Alors que les vols de passagers ont subi de graves perturbations en raison de la pandémie, le transport aérien de fret a connu une augmentation. L'activité de la compagnie Astral Aviation a augmenté en Afrique, où elle a exploité des avions-cargos entre son pôle de Nairobi et 13 destinations du continent, tandis que Kenya Airways a converti certains de ses avions de transport de passagers pour transporter du fret¹⁴⁸. Cette situation a non seulement stimulé l'activité des compagnies aériennes, mais a également permis une hausse des exportations, comme dans le cas des fleurs coupées¹⁴⁹. Le Gouvernement avait, en outre, entrepris de nationaliser Kenya Airways dans le but de soutenir financièrement la compagnie, mais cette initiative a été bloquée en septembre 2020 après le rejet d'un projet de loi clé par l'association du barreau kényan, qui a invoqué d'importants problèmes juridiques¹⁵⁰.

Par ailleurs, afin de renforcer les capacités du Kenya en matière de dépistage de la COVID-19 à deux de ses postes frontière les plus fréquentés, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a, en mai 2020, fourni au Gouvernement kényan deux laboratoires mobiles construits grâce à un financement du Gouvernement fédéral allemand¹⁵¹. L'OIM a également aidé à résorber les files d'attente de camions en déployant du personnel médical, ce qui a permis d'analyser 400 échantillons par jour¹⁵². Cependant, une solution plus pérenne a été trouvée en septembre 2020 lorsque la CAE a lancé le système régional de suivi électronique des cargaisons et des routiers, une application mobile de recherche des contacts qui a permis de délivrer aux conducteurs une déclaration sanitaire numérique reconnue par tous les pays membres de la CAE¹⁵³. Cela a permis d'éviter qu'ils aient à faire plusieurs tests au cours d'un même voyage et de réduire les goulets d'étranglement aux frontières¹⁵⁴.

Enseignements tirés des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19

Après avoir réorienté leur activité vers le fret, les compagnies aériennes kényanes ont commencé, vers la fin de 2020, à jouer un rôle dans la phase de vaccination : en vue du déploiement des vaccins contre la COVID-19, Kenya Airways a investi dans une installation pharmaceutique située à l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi, tandis qu'Astral Aviation a annoncé qu'elle proposerait un service d'affrètement à la demande pour l'expédition de vaccins

144 FAO, 2020.

145 Biryabarema et Obulutsa, 2020.

146 Mold et Mveyange, 2020; Muhumuza et Odula, 2020; Kazibwe, 2020.

147 Nechifor *et al.*, 2021.

148 Gledhill, 2020; OIM, 2020i.

149 Banga *et al.*, 2020.

150 Ombok, 2020.

151 CAE, 2020a; CAE, 2020b.

152 OIM, 2020i.

153 CAE, 2020a.

154 *Ibid.*

en Afrique¹⁵⁵. En mars 2021, le Kenya a reçu un premier lot de vaccins contre la COVID-19 et a lancé une campagne nationale ciblant en priorité les agents de santé de première ligne et le personnel essentiel¹⁵⁶.

Entre-temps, au vu des perturbations du transport de marchandises causées par le virus, le Gouvernement s'est efforcé d'améliorer l'efficacité et la coordination du secteur des transports en créant le Kenya Transport and Logistics Network (KTLN) en août 2020. Lors de sa création, le Gouvernement a déclaré que ce réseau contribuerait à la réalisation du programme stratégique visant à faire du Kenya une plateforme logistique régionale en favorisant la centralisation des opérations et la réduction des coûts de transport¹⁵⁷.

155 Brett, 2020; Astral Aviation, 2020.

156 OMS, 2021d.

157 *Kenyan Digest*, 2020.

Étude de cas de pays (Asie) : Bangladesh

Statistiques clés

Population totale (2020)	164,69 millions
Valeur de l'indice de développement humain	Moyenne
PIB (2020)	324,24 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2020)	1 968 dollars É.-U.
Immigrants (2020)	
<i>En millions</i>	2,11
<i>En pourcentage de la population</i>	1,28 %
Émigrants à l'étranger (2020)	
<i>En millions</i>	7,40
<i>En pourcentage de la population</i>	4,49 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2020)	866 000
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à la fin de 2020)	772 000
Cas confirmés de COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	553 105
<i>Par million d'habitants</i>	3 358
Décès dus à la COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	8 496
<i>Par million d'habitants</i>	52
Passagers aériens (2019)	5,96 millions

Sources : Se référer au tableau de l'étude de cas sur le Kenya (Afrique) pour les sources.

La COVID-19 et les rapatriements de fonds au Bangladesh

Principales incidences sur les populations

Bien que vivant à l'étranger, la diaspora du Bangladesh joue un rôle clé dans le développement du pays. La Banque mondiale estime que la population émigrée a rapatrié au total plus de 18 milliards de dollars É.-U. en 2019, dont 73 % provenaient de travailleurs bangladais occupant des emplois majoritairement peu qualifiés dans des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)¹⁵⁸. Ces rapatriements de fonds, qui représentent plus de 6 % du PIB et constituent la deuxième source de revenus étrangers du pays, sont une bouée de sauvetage pour de nombreux Bangladais. Ils financent 85 % des dépenses quotidiennes des familles des migrants d'outre-mer, 60 % de ces familles étant totalement dépendantes de ces fonds pour leurs dépenses quotidiennes¹⁵⁹.

158 Banque mondiale, 2020c; Sorkar, 2020.

159 Sorkar, 2020; Fitch Ratings, 2020.

Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont constitué une menace sérieuse pour la sécurité financière des personnes à charge restées au pays. La Banque mondiale avait initialement prévu une baisse de 20 % des rapatriements de fonds vers le Bangladesh, et ces projections se sont révélées exactes pour les mois de mars, avril et mai 2020¹⁶⁰. Cependant, contrairement aux prévisions pessimistes, les rapatriements de fonds vers le Bangladesh ont globalement augmenté entre janvier et octobre 2020; par exemple, ils ont progressé de 17 % par rapport à la même période de l'année précédente, et un montant record de 2,6 milliards de dollars E.-U. a été transféré en juillet 2020¹⁶¹. Cette situation contraste avec celle de la région de l'Asie du Sud, où la Banque mondiale prévoyait une chute des rapatriements de fonds de 4 % en 2020 et d'environ 11 % en 2021¹⁶². Depuis l'envolée en mai et juin 2020, le flux des rapatriements de fonds s'est maintenu au-dessus de 2 milliards de dollars É.-U. par mois pendant le reste de 2020¹⁶³. En mars 2021, la diaspora bangladaise aurait envoyé 1,91 milliard de dollars É.-U., soit une augmentation de 50,16 % par rapport au même mois de l'année précédente, grâce aux initiatives du Gouvernement et de la Banque centrale visant à stimuler les rapatriements de fonds, ainsi qu'aux expatriés bangladais qui envoient davantage d'argent à leurs proches privés de leurs sources de revenu¹⁶⁴.

Du fait de la longueur de la frontière avec l'Inde, il a été difficile de maîtriser le très contagieux variant Delta, et les régions du Bangladesh limitrophes de l'Inde ont été les premières à signaler des pics d'infections dues aux mouvements transfrontaliers¹⁶⁵. En outre, et malgré les restrictions de déplacement à l'intérieur du pays, l'augmentation rapide des infections a poussé des milliers de migrants internes vivant à Dacca, la capitale, à retourner dans leurs villages, ce qui a suscité de nouvelles craintes de propagation du virus¹⁶⁶.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

La forte hausse des rapatriements de fonds était inattendue, de sorte que le Gouvernement et les institutions financières ont eu du mal à déterminer la conduite appropriée à suivre. Bien que le chiffre global soit positif, l'hypothèse a été émise que cette hausse s'explique en partie par une réorientation des fonds des voies informelles de transfert vers les voies formelles, en raison de la difficulté à transporter de l'argent liquide du fait des restrictions de voyage liées à la COVID-19 et d'un resserrement des différences de taux de change du dollar É.-U. entre les deux types de voies¹⁶⁷.

Il a toutefois aussi été suggéré que l'augmentation des rapatriements de fonds est due au fait que les travailleurs migrants rapatrient leurs économies avant de rentrer chez eux, ce qui non seulement signifie une baisse à long terme des rapatriements de fonds, mais signale également une recrudescence du chômage au Bangladesh : avant la fermeture des frontières du pays en mars 2020, environ 400 000 travailleurs étaient rentrés chez eux, principalement à cause de la pandémie¹⁶⁸. Selon un rapport établi en juillet 2020, 70 % des travailleurs migrants de retour depuis le début de la pandémie étaient sans emploi¹⁶⁹. Le chômage au Bangladesh et à l'étranger se manifeste dans la perturbation des flux d'émigrants : entre janvier et mai 2020, il n'y a eu que 181 200 émigrants, contre 302 400 pendant la même période en 2019¹⁷⁰. Sécuriser l'emploi des travailleurs migrants bangladais reste en défi à l'heure où les deuxième et troisième

160 Chowdhury et Chakraborty, 2021, sur la base de données de la Banque du Bangladesh.

161 Fitch Ratings, 2020; Banque du Bangladesh, 2020.

162 Banque mondiale, 2020c.

163 Chowdhury et Chakraborty, 2021.

164 *Dhaka Tribune*, 2021.

165 Alam, 2021.

166 DW, 2021.

167 Banque mondiale, 2020a; Mahmud et Uddin, 2020.

168 PNUD, 2020b.

169 Fitch Ratings, 2020; OIM, 2020j.

170 Chowdhury et Chakraborty, 2021.

vagues de la pandémie perturbent les voyages dans le pays¹⁷¹. Cela vaut particulièrement pour les travailleurs migrants d'Asie du Sud dans les pays du CCG, où la demande de travailleurs migrants a fortement baissé dans des secteurs tels que la restauration, l'hôtellerie et l'industrie manufacturière¹⁷². Les confinements prolongés et le chômage qui en découle impacteront les revenus des travailleurs migrants et leur capacité à rapatrier des fonds, ce qui placera les familles du Bangladesh en situation de vulnérabilité et pourrait les empêcher de répondre à leurs besoins immédiats, notamment en matière de nourriture, d'habillement et d'éducation¹⁷³.

Bonnes pratiques

Si l'augmentation des rapatriements peut être due (en partie) à la réorientation des fonds entre les voies de transfert, elle est également le résultat de mesures prises par des responsables politiques pour encourager et faciliter les envois d'argent. Dans le cadre de son initiative de 2019, en vertu de laquelle les bénéficiaires de rapatriements reçoivent un bonus de 2 % sur les transferts effectués par les voies formelles, la Banque centrale a plus que triplé le plafond ouvrant le droit à une remise en espèces, qui est désormais fixé à 5 000 dollars É.-U., tandis que certaines banques commerciales ont consenti une incitation supplémentaire de 1 % afin de renforcer encore l'attractivité des rapatriements de fonds¹⁷⁴. Grâce à un partenariat entre les fournisseurs de services financiers mobiles et les banques commerciales, le montant quotidien moyen des rapatriements de fonds a augmenté de 150 % en avril 2020¹⁷⁵. Dans le même temps, le Ministère de la protection sociale des travailleurs expatriés et de l'emploi à l'étranger a tenté de remédier aux risques d'aggravation du chômage en annonçant l'octroi de prêts pouvant atteindre 8 260 dollars É.-U. pour les travailleurs migrants de retour au pays afin qu'ils exercent des activités génératrices de revenus, notamment dans l'agriculture¹⁷⁶.

Cependant, c'est surtout l'agentivité des migrants qui explique la croissance des rapatriements de fonds. Les taux d'intérêt sur les dépôts aux États-Unis et dans les pays européens étant tombés à presque 0 %, les taux de 5 % proposés par les banques bangladaises sont devenus plus attrayants, tout comme le foncier bangladais¹⁷⁷. Les expatriés ont également envoyé de l'argent pour soutenir des proches qui avaient subi une perte de revenus à cause de la pandémie ou qui avaient été touchés par les graves inondations au lendemain du cyclone Amphan, en mai 2020, qui avait inondé un quart de la superficie du Bangladesh¹⁷⁸.

Enseignements tirés des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19

La pandémie a donné un coup de fouet à l'élaboration d'un système formel et largement accepté de reconnaissance des compétences des travailleurs migrants afin d'améliorer la valeur économique qu'on leur prête. En prévision de l'arrivée massive d'expatriés lors de la reprise des vols internationaux, le Ministère de la protection sociale des travailleurs expatriés et de l'emploi à l'étranger a cherché à renforcer son système de reconnaissance des acquis, qui, selon l'Organisation internationale du Travail, permet aux migrants de retour au pays de se réintégrer plus facilement sur le marché du travail national¹⁷⁹. De même, l'Ambassade du Bangladesh en Arabie saoudite a entamé un dialogue avec

171 *Ibid.*

172 *Ibid.*

173 *Ibid.*

174 HSBC, 2020; Aneja et Islam, 2020.

175 Aneja et Islam, 2020.

176 Karim *et al.*, 2020.

177 Mahmud et Uddin, 2020.

178 BRAC, 2020.

179 OIT, 2020b.

deux organismes chargés du programme de vérification des compétences dans le pays, afin d'augmenter les revenus des travailleurs migrants bangladais, de faciliter leur avancement dans la carrière et, ce faisant, accroître la valeur des rapatriements de fonds sur le long terme¹⁸⁰.

En outre, le Gouvernement du Bangladesh s'emploie à diversifier les possibilités d'emploi pour les travailleurs migrants, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des soins de santé en Afrique et en Europe, compte tenu de la perturbation des marchés du travail traditionnels dans les pays du CCG et en Asie du Sud-Est¹⁸¹. Entre autres défis concernant la mobilité et les travailleurs migrants, le Bangladesh a engagé des discussions avec la Malaisie en vue de la régularisation des travailleurs migrants bangladais dépourvus de documents présents dans ce pays¹⁸², estimés à 200 000 personnes.

180 *Ibid.*

181 PNUD, 2020b.

182 *Ibid.*

Étude de cas de pays (Europe) : Allemagne

Statistiques clés

Population totale (2020)	83,78 millions
Valeur de l'indice de développement humain	Très élevée
PIB (2020)	3 806 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2020)	45 723 dollars É.-U.
Immigrants (2020)	
<i>En millions</i>	15,76
<i>En pourcentage de la population</i>	18,81 %
Émigrants à l'étranger (2020)	
<i>En millions</i>	3,85
<i>En pourcentage de la population</i>	4,60 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2020)	1 453 700
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à la fin de 2020)	–
Cas confirmés de COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	2 518 591
<i>Par million d'habitants</i>	30 061
Décès dus à la COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	72 489
<i>Par million d'habitants</i>	865
Passagers aériens (2019)	109,63 millions

Sources : Se référer au tableau de l'étude de cas sur le Kenya (Afrique) pour les sources.

La COVID-19 et la reconnaissance des compétences des migrants en Allemagne

Principales incidences sur les populations

Avec 1,2 million de postes non pourvus en 2018 et une diminution nette du nombre d'employés de 300 000 par an, les pénuries de main-d'œuvre représentent un risque important pour l'économie allemande¹⁸³. Pour combler ces pénuries, on considère qu'il est essentiel d'attirer des travailleurs migrants, 73 % des Allemands estimant que les migrants occupent des emplois difficiles à pourvoir en Allemagne¹⁸⁴. Cependant, on a objecté que bon nombre des pénuries que les migrants permettent actuellement de combler touchent des secteurs où les salaires sont bas et les conditions de travail médiocres, tandis que des obstacles administratifs empêchent de recruter des migrants à des postes jugés « hautement qualifiés » par le Gouvernement allemand¹⁸⁵.

183 ODI, 2020.

184 Commission européenne, 2018.

185 Duell et Vetter, 2020.

Les migrants représentent 35 % des travailleurs essentiels, contre moins de 30 % pour les Allemands, et ils sont également surreprésentés dans des secteurs essentiels – tels que l'enseignement, les soins de santé et l'agriculture – qui ont été sous les feux de l'actualité après l'éclatement de la pandémie¹⁸⁶. En conséquence, le Gouvernement allemand a dû déployer des efforts sans précédent pour assurer la continuité des opérations dans des secteurs essentiels, en s'attaquant à la fois aux obstacles à l'emploi des migrants liés aux confinements et aux barrières structurelles qui entravaient l'intégration des migrants sur le marché du travail avant la pandémie.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

L'immobilité provoquée par les confinements a été le principal facteur de pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs essentiels. Dans l'agriculture et l'horticulture, par exemple, la mise en place de mesures de restriction aux déplacements en mars 2020 a empêché l'arrivée des 286 000 travailleurs migrants saisonniers d'Europe de l'Est dont dépendent ces secteurs¹⁸⁷. Le Ministère de l'agriculture a tenté d'atténuer ces perturbations en lançant une plateforme en ligne pour mettre en relation des volontaires allemands et des agriculteurs, mais le nombre de volontaires a été très insuffisant par rapport aux besoins¹⁸⁸. Des difficultés similaires ont été rencontrées dans le secteur des soins, qui repose largement sur des aidants familiaux polonais qui viennent travailler pour des périodes de 2 à 12 semaines avant de retourner dans leur pays, souvent en minibus, les déplacements étant organisés par les organismes de soins. Le rétablissement des contrôles aux frontières et l'obligation de se soumettre à une quarantaine de 14 jours à l'arrivée ont rendu ces schémas de travail irréalisables et ont poussé de nombreux aidants familiaux à retourner au pays¹⁸⁹.

Un autre facteur clé des pénuries de main-d'œuvre a été le manque de professionnels qualifiés dans un contexte de demande accrue, qui a été exacerbé par de récentes politiques en matière de migration de main-d'œuvre. Par exemple, des travailleurs candidats à la migration possédant des compétences professionnelles ont eu du mal à faire reconnaître leurs qualifications lorsqu'ils ont demandé certaines catégories de visa, tandis que les demandeurs d'asile vivant en Allemagne dont les demandes avaient été précédemment refusées ne pouvaient pas solliciter un visa au titre des catégories nouvellement créées, à moins de se rendre à l'Ambassade d'Allemagne de leur pays d'origine¹⁹⁰. Les effets de ces obstacles administratifs se sont accentués pendant la pandémie de COVID-19 : dans le secteur des soins de santé, par exemple, les personnels en place ont été contraints d'étendre leurs horaires de travail lorsque leurs collègues étaient soumis à une quarantaine¹⁹¹.

Bonnes pratiques

En mars 2020, des gouvernements de länders ont demandé l'aide de médecins migrants qui étaient en attente d'accréditation pour pouvoir exercer leur métier. L'association médicale de la Saxe a lancé un appel sur les médias sociaux, avant d'être imitée par l'association médicale de la Bavière, tandis que l'administration de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie accélérât le traitement des demandes de reconnaissance des qualifications étrangères¹⁹². Des mesures plus radicales ont été prises pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole. Après d'intenses pressions exercées par l'Union des agriculteurs allemands et des associations régionales d'agriculteurs, le Gouvernement fédéral a rouvert ses frontières à 40 000 travailleurs saisonniers en avril et mai 2020. L'une des raisons invoquées pour cette décision était que les travailleurs nés en Allemagne travaillaient plus lentement que

186 Fasani et Mazza, 2020.

187 Hooper et Le Coz, 2020.

188 Buck *et al.*, 2020.

189 Safuta et Noack, 2020.

190 Gröll, 2020.

191 Kramer *et al.*, 2021.

192 Goßner, 2020.

les travailleurs migrants et qu'ils démissionnaient souvent rapidement¹⁹³. La période maximale pendant laquelle les travailleurs étrangers sont autorisés à travailler en Allemagne sans avoir à cotiser au système de sécurité sociale nationale a également été prolongée, ce qui a permis aux travailleurs saisonniers déjà présents dans le pays d'y rester plus longtemps¹⁹⁴. Au début de la saison de 2021, les travailleurs migrants saisonniers devront présenter la preuve d'un test COVID-19 négatif à leur arrivée et subir un nouveau test à la ferme¹⁹⁵.

Enseignements tirés des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19

En mettant en évidence le rôle central que jouent les migrants dans des secteurs clés, la pandémie a suscité des appels à la collecte de données plus précises permettant de savoir quel est le véritable niveau de dépendance de l'Allemagne à l'égard des travailleurs migrants, et pour que des mécanismes juridiques sûrs puissent être élaborés pour faciliter l'arrivée de ces travailleurs¹⁹⁶. Elle a également provoqué un débat plus large sur les conditions de travail des migrants : en mai 2020, le Gouvernement fédéral a annoncé une série de réformes dans le secteur de la viande après des flambées de COVID-19 – dues en partie aux mauvaises conditions de travail et de vie des travailleurs migrants –, tout en examinant une révision de la structure salariale dans le secteur des soins¹⁹⁷.

193 U.S. Foreign Agricultural Service, 2020.

194 *Ibid.*

195 Kinkartz, 2021.

196 Popp, 2020.

197 Young, 2020; Bruzelius et Ratzmann, 2020.

Étude de cas de pays (Amérique latine) : Colombie

Statistiques clés

Population totale (2020)	50,88 millions
Valeur de l'indice de développement humain	Élevée
PIB (2020)	271,35 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2020)	5 332 dollars É.-U.
Immigrants (2020)	
<i>En millions</i>	1,90
<i>En pourcentage de la population</i>	3,74 %
Émigrants à l'étranger (2019)	
<i>En millions</i>	3,02
<i>En pourcentage de la population</i>	5,94 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2020)*	1 750 000
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à la fin de 2020)	4,94 millions
Cas confirmés de COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	2 282 372
<i>Par million d'habitants</i>	44 855
Décès dus à la COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	60 676
<i>Par million d'habitants</i>	1 192
Passagers aériens (2019)	37,03 millions

Sources : Se référer au tableau de l'étude de cas sur le Kenya (Afrique) pour les sources.

* Inclut les Vénézuéliens déplacés.

La COVID-19 et les populations vulnérables et déplacées en Colombie

Principales incidences sur les populations

Plus de cinq millions de personnes ont quitté la République bolivarienne du Venezuela depuis 2015, date à laquelle le pays est entré dans une période caractérisée par la violence, la persécution et l'instabilité économique et politique¹⁹⁸. À la fin de janvier 2021, la Colombie, principale destination des personnes déplacées, avait accueilli presque 1,8 million de Vénézuéliens¹⁹⁹. Malgré tous les efforts déployés pour accueillir ces arrivants – y compris le lancement d'initiatives de régularisation massive –, 56 % des Vénézuéliens n'ont pas de statut régulier²⁰⁰. La Colombie a mis en place en février 2021 une politique de régularisation qui offre aux migrants et aux réfugiés vénézuéliens un statut de protection temporaire pendant 10 ans et qui leur donne accès à des services essentiels tels que les soins de santé²⁰¹.

198 OIM et HCR, 2021

199 *Ibid.*

200 Migración Colombia, 2021.

201 HCR, 2021a.

Outre les difficultés rencontrées pour obtenir un statut juridique, d'autres obstacles, notamment l'accès limité aux finances et la discrimination à l'embauche, font que nombre de migrants ont du mal à accéder à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé²⁰². La pandémie a encore précarisé la situation des Vénézuéliens déplacés en Colombie. Pour tenter de ralentir la propagation du virus et de réduire la forte pression sur le système de santé déjà mis à rude épreuve, le Gouvernement de la Colombie a imposé en mars 2020 des restrictions à la mobilité et à l'activité économique²⁰³. À la crise sanitaire s'est donc ajoutée une dimension économique, qui a renforcé la nécessité de soutenir les groupes vulnérables.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Avant tout, la pandémie a représenté une menace pour la santé des Vénézuéliens déplacés, car les migrants tendent à être davantage exposés à la COVID-19 que les personnes nées en Colombie; en effet, beaucoup vivent dans des foyers surpeuplés, qui sont occupés en moyenne par cinq à neuf personnes selon les villes, tandis que d'autres vivent dans des établissements informels où l'accès à l'eau potable, aux sanitaires et à d'autres commodités essentielles est restreint²⁰⁴. De plus, bien qu'ils aient droit à certains services de santé – indépendamment de leur statut –, les Vénézuéliens déplacés ont un accès limité aux soins de santé, en particulier dans les régions frontalières où ils sont les plus nombreux car, dans beaucoup d'entre elles, la demande excède les capacités²⁰⁵.

Aux risques sanitaires dus au virus s'ajoutent les incidences économiques. Il a été constaté que les Vénézuéliens étaient de 36 % plus susceptibles d'être financièrement touchés par la pandémie que les Colombiens²⁰⁶. Les migrants vénézuéliens déplacés en Colombie tendent davantage à travailler dans le secteur informel, qui correspond dans une large mesure aux secteurs les plus touchés par le confinement économique du pays²⁰⁷. En effet, 64 % des Vénézuéliens travaillaient avant la pandémie dans des secteurs fortement touchés, ce chiffre grimant à 78 % pour les femmes²⁰⁸. Selon une évaluation réalisée en août 2020 par l'OIM et le Programme alimentaire mondial, 72 % des migrants et réfugiés vénézuéliens vivant en Colombie, en Équateur ou au Pérou se sont dit préoccupés par la sécurité alimentaire, soit une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport à la période pré-COVID-19²⁰⁹. Des expulsions massives ont également eu lieu après l'instauration du confinement, car les migrants n'étaient pas en mesure de payer leur loyer, ce qui a donné lieu à des manifestations à Bogota, la capitale du pays²¹⁰.

En conséquence, certains migrants ont choisi de retourner en République bolivarienne du Venezuela, malgré les risques élevés du voyage, car l'arrêt des transports publics et la fermeture des postes frontière laissaient les intéressés à la merci des groupes armés et des trafiquants d'êtres humains²¹¹. À la fin d'octobre 2020, plus de 120 000 Vénézuéliens avaient fait le voyage²¹². En mai 2021, le franchissement de la frontière entre la République bolivarienne du Venezuela et la Colombie était devenu plus dangereux encore car des gangs contrôlaient les voies de passage illégales en y faisant régner la violence, et la propagation de la COVID-19 s'accroissait avec l'apparition de nouveaux variants²¹³.

202 Graham et al., 2020; HCR, 2020b.

203 Graham et Guerrero Ble, 2020.

204 OIM et HCR, 2021; Rotunno, 2019.

205 Quintero et Hodgson, 2020; Panayotatos et Schmidtke, 2020.

206 Center for Global Development, 2020.

207 Graham et Guerrero Ble, 2020.

208 *Ibid.*

209 OIM et PAM, 2020.

210 Panayotatos et Schmidtke, 2020.

211 HCR, 2020a.

212 OIM et PAM, 2020; Luzes et Freier, 2020.

213 McColl, 2021.

Bonnes pratiques

Outre sa politique de régularisation à grande échelle, le Gouvernement de la Colombie a pris plusieurs mesures dans les premières semaines de la pandémie. Après avoir décidé, le 26 mars 2020, de fermer les bureaux des services de migration, il a annoncé la suspension des délais d'expiration et de traitement des permis et documents des migrants, ce qui a réduit le risque de détention ou d'expulsion des Vénézuéliens dépourvus de documents valides²¹⁴. Au début d'avril, il a annoncé un plan en six points détaillant la manière dont les Vénézuéliens seraient intégrés dans la riposte nationale à la COVID-19. Ce plan visait à garantir l'accès aux soins de santé pour tous les migrants, indépendamment de leur situation au regard de leurs documents, tandis que les migrants en situation régulière bénéficiaient d'initiatives de distribution de nourriture et de soutien économique, telles que le « programme de revenu de solidarité », qui prévoyait la fourniture d'une assistance aux personnes travaillant dans le secteur informel (et n'ayant donc pas droit à d'autres programmes d'aide)²¹⁵. Un moratoire sur les expulsions a également été annoncé en avril 2020; les propriétaires qui expulsaient par la suite des personnes vulnérables étaient passibles d'amende, bien que des expulsions aient encore été signalées après que le moratoire est entré en vigueur²¹⁶.

Les organisations humanitaires ont également joué un rôle clé dans l'appui apporté aux Vénézuéliens vulnérables. Par exemple, en juin 2020, l'OIM avait fourni à plus de 85 000 Vénézuéliens des articles non alimentaires, notamment des trousseaux d'hygiène et des équipements de protection individuelle. Parallèlement, le HCR avait mis en place 59 lignes d'assistance téléphonique pour aider les migrants tout au long du processus de régularisation, et d'autres organisations d'aide distribuaient des aides en espèces sous forme de cartes de débit²¹⁷. Il existe également une plateforme Web intitulée Response for Venezuelans, qui sert à renforcer la gestion des données et les efforts de coordination entre les organismes s'efforçant d'aider et de protéger les réfugiés et les migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela²¹⁸. L'accès aux programmes de vaccination a aussi été un élément essentiel.

Enseignements tirés des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19

Les incidences disproportionnées de la COVID-19 sur les Vénézuéliens déplacés en Colombie ont mis en évidence la vulnérabilité des personnes confrontées à des obstacles à l'inclusion sociale et économique, et des voix se sont élevées pour demander l'élimination de ces obstacles²¹⁹. Cependant, la pandémie a également attiré l'attention sur le manque de ressources du Gouvernement colombien pour répondre aux besoins de ces groupes vulnérables, et sur la nécessité que les organisations internationales et les gouvernements nationaux du monde entier contribuent à combler ce manque²²⁰. Depuis avril 2021, le HCR et l'OIM pilotent conjointement la coordination de 73 organisations internationales et autres organismes qui interviennent dans 14 États colombiens dans le cadre des efforts humanitaires nationaux en cours²²¹.

214 Migración Colombia, 2020.

215 Van Praag et Arnson, 2020; Fradique-Mendez et Rodriguez, 2020.

216 Van Praag et Arnson, 2020.

217 OIM, 2020k; HCR, 2020a; USAID, 2020.

218 OIM et HCR, 2021.

219 Graham *et al.*, 2020.

220 *Ibid.*

221 Frydenlund *et al.*, 2021.

Étude de cas de pays (Amérique du Nord) : États-Unis d'Amérique

Statistiques clés

Population totale (2020)	331,00 millions
Valeur de l'indice de développement humain	Très élevée
PIB (2020)	20 937 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2020)	63 543 dollars É.-U.
Immigrants (2020)	
<i>En millions</i>	50,66
<i>En pourcentage de la population</i>	15,30 %
Émigrants à l'étranger (2020)	
<i>En millions</i>	2,99
<i>En pourcentage de la population</i>	0,91 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2020)	1 338 800
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à la fin de 2020)	126 000
Cas confirmés de COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	28 879 927
<i>Par million d'habitants</i>	87 250
Décès dus à la COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	523 986
<i>Par million d'habitants</i>	1 583
Passagers aériens (2019)	926,74 millions

Sources : Se référer au tableau de l'étude de cas sur le Kenya (Afrique) pour les sources.

La COVID-19 et le durcissement des politiques et des pratiques d'immigration aux États-Unis

Principales incidences sur les populations

Après l'éclatement de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, les États-Unis ont introduit de profondes modifications dans leurs politiques relatives aux migrants et à la migration. Si nombre de ces politiques ont été reproduites dans d'autres pays – comme l'interdiction de voyager dans les pays à forte incidence de COVID-19, par exemple –, d'autres ont été considérées comme s'inscrivant davantage dans les objectifs de longue date du Gouvernement de l'époque en matière de migration que dans une démarche de lutte contre la propagation du virus²²².

Ces changements de politique, qui ont été à la fois rapides et généralisés, peuvent être regroupés en deux grands domaines d'action. Le premier concerne le durcissement des conditions d'entrée aux États-Unis, comme en témoignent la suspension des services de visa ordinaires et la fermeture, en mars 2020, de la frontière entre les

222 Pierce et Bolter, 2020.

États-Unis et le Mexique pour les «voyages non essentiels», ainsi que l'arrêt de la délivrance de visas, notamment pour les catégories d'immigration permanente, en avril 2020, et pour les travailleurs temporaires, en juin 2020²²³. Ces changements ont été adoptés dans le but déclaré de préserver les possibilités d'emploi des citoyens américains touchés par les conséquences économiques de la pandémie²²⁴. En mars 2020, les expulsions de personnes arrivées aux frontières mexicaine ou canadienne ont débuté en vertu d'une décision rendue par les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) en vertu du «Titre 42», qui invoque un danger pour la santé publique, les personnes expulsées étant majoritairement renvoyées vers des pays d'Amérique centrale²²⁵.

Le deuxième domaine d'action concerne l'application au niveau national des règles relatives à la migration, et notamment la restriction de l'accès des migrants aux programmes de soutien économique dans le cadre de la COVID-19, tels que le CARES Act [loi sur l'aide, les mesures d'allègement et la sécurité économique dans le contexte du coronavirus], qui prévoit un budget de 2 300 milliards de dollars É.-U.. Par exemple, en vertu de cette loi, le versement de fonds visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie n'a bénéficié qu'aux ménages dont tous les membres avaient rempli une déclaration d'impôts au niveau fédéral à l'aide d'un numéro de sécurité sociale²²⁶. Cela exclut donc non seulement les migrants entrés aux États-Unis par des voies irrégulières ou titulaires d'un visa temporaire, mais aussi les membres de leur ménage nés aux États-Unis²²⁷. En outre, malgré les appels à la libération des personnes détenues par les services d'immigration afin d'éviter la propagation du virus dans les lieux de détention, les politiques en vigueur ont continué d'être appliquées (même si les taux de détention ont diminué)²²⁸. Par ailleurs, bien que les frontières aient été en grande partie fermées ou strictement contrôlées, les expulsions se sont poursuivies pendant la pandémie, y compris vers des zones à haut risque COVID-19²²⁹.

À la suite du changement d'administration en janvier 2021, certaines politiques d'immigration ont été abandonnées, y compris l'interdiction de voyager, la construction du mur à la frontière sud, et le programme d'action différée pour les enfants immigrants (programme DACA)²³⁰. Cependant, on a constaté un afflux à la frontière avec le Mexique, ce qui a remis en question la réforme du système d'immigration et de l'application de mesures de sécurité en matière de santé publique concernant le suivi des flambées et le dépistage à la frontière²³¹.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Certains aspects de la politique fédérale mise en œuvre pendant la pandémie ont été critiqués au motif qu'ils entravaient la capacité des États-Unis à agir avec efficacité contre le virus. En mars 2020, par exemple, une coalition de groupes commerciaux agricoles a écrit au Secrétaire d'État pour l'avertir que la décision de suspendre les services de visa ordinaires entraînerait à coup sûr des perturbations significatives de l'approvisionnement alimentaire des États-Unis, tandis qu'en juillet 2020, l'American Medical Association a demandé au Secrétaire d'État de réactiver les processus de traitement des visas pour les médecins souhaitant participer à un programme de résidence, dans le but d'éviter de compromettre la santé des patients les plus vulnérables du pays²³². Les préoccupations relatives à la délivrance des visas ont perduré après le changement de gouvernement, et le Département d'État fait face à

223 *Ibid.*

224 Loweree *et al.*, 2020 ; McAuliffe, 2020.

225 Pierce et Bolter, 2020 ; AIC, 2021.

226 Comité économique mixte du Congrès des États-Unis, 2020.

227 IRS, 2021.

228 Loweree *et al.*, 2020.

229 Blitzer, 2020 ; Loweree *et al.*, 2020.

230 Chishti et Pierce, 2021.

231 Banco et Rodriguez, 2021.

232 Agriculture Workforce Coalition, 2020 ; American Medical Association, 2020.

de nouvelles poursuites pour avoir refusé de délivrer des visas dans des pays où l'incidence de la COVID-19 était élevée²³³. Certains considèrent que le refus de délivrer des visas ne promeut pas la protection de la santé publique, puisque les personnes qui obtiennent un visa doivent présenter un test COVID-19 négatif avant d'arriver aux États-Unis et peuvent être soumises à une quarantaine²³⁴.

Un autre sous-ensemble de politiques a été envisagé pour enrayer la propagation du virus. Par exemple, on a craint que la décision d'exclure les migrants de l'aide sociale interagisse avec la *Public Charge Rule* – qui permettait de refuser le statut de résident permanent aux migrants dont on estimait qu'ils allaient selon toute vraisemblance recourir aux prestations publiques à un moment donné dans le futur – pour dissuader les migrants d'accéder aux soins de santé, entravant ainsi les efforts déployés pour enrayer la propagation du virus²³⁵.

D'autres politiques ont été jugées non seulement peu efficaces dans la lutte contre la pandémie, mais aussi dangereuses du point de vue de la protection humanitaire. Parmi les personnes expulsées en vertu de la décision du CDC de mars 2020 figuraient des enfants migrants non accompagnés, alors que l'UNICEF avait averti que ceux qui étaient renvoyés dans leur pays d'origine risquaient d'être confrontés à la violence et à la discrimination à leur retour²³⁶. Le Barreau de la ville de New York a exprimé des préoccupations similaires, estimant que des protocoles de sécurité auraient pu être mis en œuvre à la frontière afin de protéger la santé publique tout en préservant les droits des demandeurs d'asile²³⁷.

Bonnes pratiques

Les États-Unis ont défini un certain nombre d'exceptions aux restrictions aux frontières dans le but de contribuer aux services essentiels. Peu de temps après la décision de suspendre les services de visa ordinaires, le Département d'État a reconnu que les détenteurs de visas H-2 étaient essentiels à l'économie et à la sécurité alimentaire des États-Unis, et il a annoncé que l'obligation de passer un entretien pour l'obtention d'un visa serait levée pour différentes catégories de demandeurs, notamment certains travailleurs agricoles; par ailleurs, les services de traitement d'urgence des demandes de visa ont redémarré pour les professionnels de santé²³⁸. Les États-Unis ont également continué d'autoriser les « voyages essentiels » entre les États-Unis et le Mexique, y compris les mouvements des travailleurs agricoles, des commerçants transfrontaliers et des personnes voyageant au titre d'interventions d'urgence et à des fins de santé publique²³⁹. En août 2020, des exceptions ont été annoncées après la suspension de certains types de visas de travail temporaire, notamment en faveur des professionnels de la santé publique ou des soins de santé et des chercheurs dont le travail pourrait contribuer à atténuer les effets de la pandémie²⁴⁰.

Au niveau des États, un certain nombre de gouvernements ont pris des mesures en faveur des migrants. En Californie, par exemple, des versements uniques en espèces de 500 dollars É.-U. ont été distribués aux personnes exclues de l'aide au titre du CARES Act en raison de leur statut d'immigré, tandis qu'à Chicago, les communautés de migrants et de réfugiés ont pu bénéficier du programme municipal COVID-19 d'aide au logement²⁴¹. Dans le même temps, d'autres politiques ont été suspendues au niveau fédéral. L'application de la *Public Charge Rule* a été temporairement

233 Anderson, 2021.

234 Waldron et Ali, 2021.

235 U.S. Citizenship and Immigration Services, 2020; ville de New York, 2020.

236 UNICEF, 2020.

237 Barreau de la ville de New York, 2020.

238 Département d'État des États-Unis, 2020a; Département d'État des États-Unis, 2020b.

239 Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, 2020.

240 Département d'État des États-Unis, 2020a.

241 California Department of Social Services, 2021; ville de Chicago, 2020.

interrompue après qu'un juge fédéral de New York a émis une injonction à l'échelle nationale en juillet 2020, bien que cette décision ait été annulée en septembre 2020 par la Cour d'appel du deuxième circuit²⁴². Par ailleurs, en novembre 2020, l'expulsion d'enfants migrants non accompagnés a été bloquée par un juge fédéral au motif que les mineurs risquaient d'être soumis à des abus sexuels, à la torture ou à des risques de mort en cas de retour dans leur pays d'origine²⁴³. La campagne de vaccination englobait les migrants et les réfugiés, offrant ainsi la garantie que chaque individu, quel que soit son statut au regard de l'immigration, avait accès au vaccin²⁴⁴. Au 10 mars 2021, près de 10 % de la population était entièrement vaccinée²⁴⁵ et, en avril 2021, le CDC a indiqué que 40,9 % de la population avait reçu au moins une dose²⁴⁶.

Enseignements tirés des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19

Les modifications apportées à la politique migratoire des États-Unis – ainsi que la riposte générale du Gouvernement fédéral à la COVID-19 – reflètent dans une large mesure le changement d'administration en janvier 2021. La gestion de la pandémie par le gouvernement précédent, principalement en ce qui concerne la santé publique, mais aussi sur le plan de la migration, a fait l'objet de nombreuses critiques, qui se sont fait entendre dès le début de la crise, alors que les mesures de riposte étaient inappropriées, tardives et/ou parcellaires²⁴⁷. Au fort accent mis sur des considérations économiques intérieures dans un contexte de crise de santé publique mondiale se sont ajoutées des mesures que certains experts ont qualifiées de discriminatoires et inefficaces et qui ont exclu des migrants de l'ensemble du pays de l'aide économique offerte au reste de la population²⁴⁸. Alors que la nouvelle administration a apporté quelques modifications importantes au système d'immigration (par exemple, en annulant ce qu'on appelle le « Muslim ban » et en rehaussant le plafond du programme de réinstallation des réfugiés), des changements concernant des aspects liés à la COVID-19 ont également découlé de l'expiration de décrets antérieurs (comme ceux relatifs aux interdictions de voyager ou aux restrictions à la mobilité en raison de la pandémie)²⁴⁹. Au moment de la rédaction du présent Rapport, d'autres mesures de lutte contre la COVID-19 – par exemple, le Titre 42, qui autorise l'expulsion de personnes aux frontières des États-Unis – étaient encore en vigueur, malgré les appels en faveur de leur suppression puisque la situation et la réponse du pays face à la pandémie s'améliorent²⁵⁰. La nécessité de réduire les barrières érigées en riposte à la COVID-19 a été contrebalancée par des préoccupations liées à l'augmentation des arrivées à la frontière sud, où près de 180 000 personnes sont arrivées entre janvier et mars 2021²⁵¹.

242 U.S. Citizenship and Immigration Services, 2020.

243 Hesson et Rosenberg, 2020.

244 Département de la sécurité intérieure des États-Unis, 2021.

245 *AJMC*, 2021.

246 CDC, 2021.

247 Altman, 2020; Lipton *et al.*, 2021.

248 Goodwin et Chemerinsky, 2021; Loweree *et al.*, 2020.

249 Montoya-Galvez, 2021.

250 HCR, 2021b.

251 Zakaria, 2021.

Étude de cas de pays (Océanie) : Fidji

Statistiques clés

Population totale (2020)	0,9 million
Valeur de l'indice de développement humain	Élevée
PIB (2020)	4,38 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2020)	4 882 dollars É.-U.
Immigrants (2019)	
<i>En millions</i>	0,01
<i>En pourcentage de la population</i>	1,57 %
Émigrants à l'étranger (2020)	
<i>En millions</i>	0,23
<i>En pourcentage de la population</i>	26,09 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2020)	19
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à la fin de 2020)	14 000
Cas confirmés de COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	66
<i>Par million d'habitants</i>	74
Décès dus à la COVID-19 (au 11 mars 2021)	
<i>Total</i>	2
<i>Par million d'habitants</i>	2
Passagers aériens (2019)	1,70 million

Sources : Se référer au tableau de l'étude de cas sur le Kenya (Afrique) pour les sources.

La COVID-19 et le tourisme aux Fidji

Principales incidences sur les populations

Lorsque la COVID-19 a atteint les Fidji, un État insulaire du Pacifique, le pays a réagi rapidement pour stopper la propagation du virus. Le 25 mars 2020, six jours après l'annonce par le pays de son premier cas confirmé, le principal aéroport a été fermé, un couvre-feu a été décrété et une quarantaine a été instaurée pour les ressortissants de retour au pays²⁵². En conséquence, les Fidji ont été épargnées par le pire de la crise sanitaire; le 4 novembre 2020 a marqué le 200^e jour sans aucune contamination²⁵³, et le 11 mars 2021, un an après le début de la pandémie, le pays n'avait enregistré que 66 cas et deux décès²⁵⁴.

252 Chanel, 2020; OMS, 2020c.

253 OMS, 2020c.

254 Worldometer, 2021.

Cependant, ces mesures ont mis à l'arrêt le secteur du tourisme, dont dépend l'économie et qui emploie directement ou indirectement environ 140 000 personnes et représente 40 % du PIB national²⁵⁵. En juin 2020, les recettes tirées du tourisme s'étaient effondrées de 99,4 % par rapport au même mois de l'année précédente et, selon un rapport de juillet 2020, les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) du secteur avaient perdu sept fois plus de revenus que celles des secteurs non touristiques, tandis que les pertes des grandes entreprises du secteur étaient deux fois plus élevées que celles de leurs homologues des autres secteurs²⁵⁶. Les restrictions à la mobilité ont donc eu des conséquences importantes pour le secteur du tourisme et ceux qui en dépendent.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Le confinement s'est immédiatement traduit par des difficultés pour les personnes travaillant dans le tourisme : c'est le cas d'environ 45 % de la main-d'œuvre fidjienne²⁵⁷, et seulement 21 % des personnes employées avant la pandémie travaillaient encore à temps plein en juillet 2020, tandis que 52 % étaient en congé sans solde ou travaillaient à temps partiel²⁵⁸. Ces chiffres sont conformes à une enquête menée auprès des communautés dépendantes du tourisme dans le Pacifique, qui a montré que près de 90 % des personnes interrogées vivaient dans des ménages qui avaient vu leur revenu habituel fortement diminuer, et que 85 % des entrepreneurs du secteur du tourisme avaient perdu plus des trois quarts de leur revenu habituel²⁵⁹. Cette baisse des revenus a été particulièrement forte pour les femmes et les groupes vulnérables, qui, comme le constate le PNUD, n'ont généralement pas accès à la protection sociale et aux filets de sécurité. Selon le PNUD, en effet, l'effondrement du secteur du tourisme ferait tomber les groupes marginalisés au-dessous du seuil de pauvreté, creuserait le fossé entre les hauts et les bas revenus et aggraverait les inégalités entre les sexes en augmentant le fardeau du travail domestique et des soins pesant sur les femmes²⁶⁰. Le Ministère fidjien de la condition féminine a signalé une hausse significative des agressions contre les femmes, qui ont été multipliées par 10 entre mars et avril 2020, notamment en raison de la COVID-19, de la pression imposée aux familles et des restrictions à la mobilité²⁶¹.

Entre avril et juin 2020, les recettes tirées du tourisme se sont élevées à environ 4,2 millions de dollars des Fidji, contre 528,8 millions de dollars des Fidji l'année précédente. Dans un contexte de stagnation, les Fidji ont accueilli un peu plus de 1 000 touristes en septembre 2020, contre environ 81 000 l'année précédente²⁶². Il est clair que la pandémie constitue une menace à long terme pour le secteur du tourisme, comme l'a montré une enquête menée en juillet 2020, selon laquelle 60 % des entreprises touristiques interrogées prévoyaient de fermer ou de se retirer du secteur si les voyages internationaux ne reprenaient pas dans les six mois²⁶³. Cette situation tenait en grande partie à des contraintes financières, 29 % des participants à l'enquête s'attendant à faire faillite au cours de cette période en raison d'une forte baisse des taux d'occupation et des réservations²⁶⁴.

255 Équipe de pays des Nations Unies pour le Pacifique, 2020.

256 Communauté du Pacifique, Division de la statistique pour le développement, 2020; SFI, 2020.

257 Connell, 2021.

258 SFI, 2020.

259 Scheyvens *et al.*, 2020.

260 PNUD, 2020a.

261 Connell, 2021.

262 *Ibid.*

263 SFI, 2020.

264 *Ibid.*

Bonnes pratiques

Dans le cadre de sa riposte immédiate à la COVID-19, le Gouvernement a œuvré main dans la main avec la Caisse nationale de prévoyance des Fidji – qui recueille les cotisations obligatoires d'épargne-retraite des travailleurs fidjiens et fournit des prestations de préretraite – afin de réduire les cotisations versées par les employeurs et des salariés, ces deux régimes étant utilisés par environ 30 % des entreprises. Cependant, les entreprises informelles du secteur touristique n'avaient pas droit à ce soutien²⁶⁵. D'autres initiatives ont également été lancées à l'appui des MPME, notamment des prêts à court terme et des reports d'échéance de remboursement de prêts, mais la participation à ces programmes a d'abord été faible, en partie parce que les entreprises n'étaient pas au courant de leur existence²⁶⁶.

Une aide a également été fournie aux travailleurs, dont ont bénéficié les employés du secteur du tourisme admissibles à un soutien financier de la Caisse, à l'exception, là encore, des travailleurs du secteur informel²⁶⁷. En conséquence, de nombreux Fidjiens se sont tournés vers des compétences traditionnelles. Plus de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur les communautés dépendantes du tourisme ont déclaré avoir cultivé des fruits et légumes afin de s'adapter aux pressions de la pandémie, et beaucoup avaient commencé à pêcher. Faute d'argent liquide, 35 % des personnes interrogées ont également déclaré avoir échangé ou troqué des biens; une page Facebook intitulée «Barter for Better Fiji» (Troquer pour améliorer les Fidji) a compté plus de 100 000 membres dans les semaines qui ont suivi la fermeture du secteur touristique²⁶⁸. Des ONG, telles que la Fondation pour les entreprises rurales intégrées et le développement (FRIEND), ont fourni des colis de denrées alimentaires de base aux banques alimentaires des Fidji²⁶⁹.

Le Gouvernement fidjien s'est aussi efforcé de faire redémarrer le tourisme. Après l'échec des négociations visant à créer une « bulle de voyage » appelée « Bula Bubble » – dans laquelle les voyages entre les Fidji, la Nouvelle-Zélande et l'Australie pourraient reprendre sans obligation de quarantaine –, il a autorisé l'entrée en nombre limité de « touristes VIP ». En septembre 2020, il a annoncé le lancement de l'initiative Blue Lane, permettant aux membres de l'équipage de yachts de luxe de débarquer sur l'île s'ils n'ont eu aucun contact avec des personnes extérieures au yacht pendant les 14 jours précédant leur arrivée. De plus, un complexe insulaire de luxe a été ouvert à la location privée – y compris le transport par vols charters – en novembre 2020, à la condition que les invités se soumettent au préalable à des procédures de dépistage rigoureuses²⁷⁰.

Enseignements tirés des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la dépendance excessive des Fidji vis-à-vis du tourisme, et a poussé à une diversification de l'économie nationale. Le PNUD, par exemple, a proposé de transposer à plus grande échelle les mesures de riposte dans le secteur agricole, ce qui permettrait non seulement de créer des possibilités d'emploi, mais aussi de réduire la dépendance du pays aux importations et d'améliorer la sécurité alimentaire²⁷¹. Il a également attiré l'attention sur la vulnérabilité des travailleurs du secteur informel. Le Congrès fidjien des syndicats a appelé à une extension des droits et protections juridiques formels pour corriger les déséquilibres entre les sexes sur le marché du travail et réduire la pauvreté²⁷².

265 *Ibid.*

266 *Ibid.*

267 *Ibid.*

268 Scheyvens *et al.*, 2020; Tora, 2020.

269 Connell, 2021.

270 Rosen, 2020; Carruthers, 2020.

271 PNUD, 2020a.

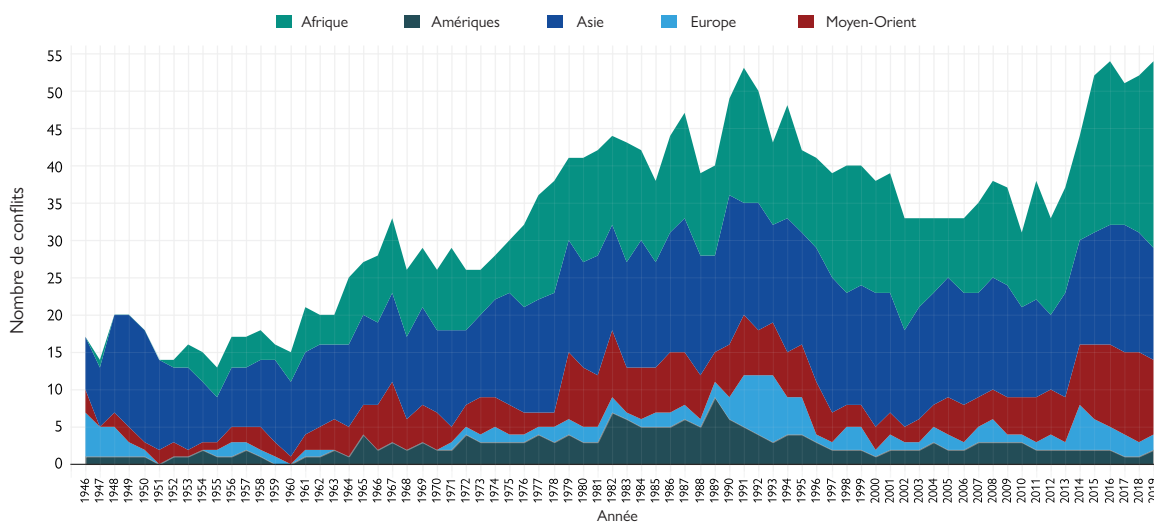
272 OIT, 2020c.

Chapitre 6

Appendice A. Tendances et facteurs de conflit

Ces dix dernières années, les conflits se sont multipliés aux quatre coins de la planète, inversant la tendance amorcée après la guerre froide et dans les décennies qui ont suivi, au cours desquelles le monde s'est pacifié du fait de la baisse, en nombre et en intensité, de la plupart des types de conflits (voir la figure I)²⁷³. Aujourd'hui, plus de 40 % des personnes pauvres vivent dans des pays touchés par la fragilité, un conflit et la violence²⁷⁴. Partout dans le monde, les conflits sont plus fragmentés, plus complexes et plus longs²⁷⁵. Si le nombre des conflits entre États a fortement reculé, celui des conflits à l'intérieur des États a, pour sa part, explosé. De plus en plus, toutefois, les conflits internes sont alimentés par des acteurs extérieurs, qui mènent des guerres par procuration²⁷⁶. Le déclin des conflits directs entre États est imputable à un ensemble de facteurs, notamment l'émergence de normes internationales de plus en plus respectées à l'échelle mondiale, l'essor d'organisations internationales plus efficaces à même de faire appliquer ces normes, et le fait que les principaux facteurs de conflit entre États qui prévalaient autrefois, tels que la conquête et l'annexion de terres, sont devenus moins intéressants essentiellement caractérisés et moins avantageux dans une économie globalisée²⁷⁷.

Figure 1 : Conflits armés par région, 1946-2019



Source : UCDP, s.d.

273 Banque mondiale, 2018b.

274 Banque mondiale, 2021b.

275 Nations Unies, s.d.a.

276 Dupuy et Rustad, 2018; Collier *et al.*, 2003.

277 Szayna *et al.*, 2017.

En plus d'être essentiellement caractérisés par des guerres civiles, les conflits contemporains revêtent de nouvelles formes et font intervenir non seulement l'armée des États, mais aussi des groupes armés non étatiques, des terroristes et même des groupes criminels. Ils se sont internationalisés et débordent souvent les frontières à la faveur de liens régionaux et mondiaux, soulignant la dimension transnationale des différents groupes parties aux conflits²⁷⁸. On ne saurait ramener les différents conflits à une cause ou à un facteur unique, car les conflits et la violence sont souvent influencés par une conjonction de facteurs et de processus et fondés sur des dimensions socioéconomiques et politiques. Les causes des conflits ont été analysées à travers le prisme de nombreux facteurs, notamment ceux liés à la pauvreté, à l'inégalité, à l'exclusion et à des intérêts matériels, comme les ressources naturelles²⁷⁹. Ces dernières années, une attention accrue a été portée à l'inégalité et à l'exclusion sociale, reliant bon nombre des conflits actuels à ces facteurs. Si, en soi, l'inégalité et l'exclusion ne débouchent pas directement sur un conflit, elles créent néanmoins les conditions qui attisent le mécontentement²⁸⁰. Ces facteurs s'inscrivent nécessairement dans un contexte et sont souvent le produit d'un ensemble de conditions sous-jacentes, y compris des schémas historiques et des modèles de développement, tels que les stratégies de développement de l'ère coloniale et post-coloniale, la capacité institutionnelle des États et les politiques internationales²⁸¹.

Promouvoir la paix : Les Nations Unies et leurs organes régionaux

Divers acteurs, tels que les Nations Unies, s'efforcent depuis longtemps de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, en résolvant et en prévenant les conflits. La création des Nations Unies, en 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, était guidée par un seul objectif, celui de préserver la paix et la sécurité internationales^a. Aujourd'hui, la paix et la sécurité dans le monde relèvent au premier chef du Conseil de sécurité des Nations Unies^b. Celles-ci s'acquittent de leurs responsabilités en la matière grâce à divers mécanismes, dont la diplomatie et la médiation préventives, le maintien et la consolidation de la paix, la lutte antiterroriste et le désarmement^c. Elles promeuvent en outre l'état de droit au niveau national et international, jugé indispensable à une paix durable, à « la protection effective des droits de l'homme, et à la continuité du progrès et du développement économiques »^d. Par ailleurs, elles ont facilité l'adoption de résolutions ainsi que de normes et valeurs mondiales qui ont contribué de manière déterminante à la gestion des défis posés par les conflits. Récemment, par exemple, récemment, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont adopté des résolutions jumelles sur l'instauration d'une paix durable, qui énoncent un programme ambitieux et global de consolidation de la paix^{e, f}. Le Pacte mondial sur les réfugiés, adopté en 2018, vise à favoriser la coopération internationale aux fins « d'un système de partage des responsabilités plus prévisible et équitable », eu égard à la forte hausse du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde, et engage en outre les États à prévenir et à combattre les causes profondes des mouvements massifs de réfugiés et des situations de réfugiés prolongées, notamment par une intensification des efforts internationaux faits pour prévenir et résoudre les conflits^g. Il vise aussi à mettre en place une approche pluripartite et fondée sur les partenariats, notamment en tirant parti du système des Nations Unies pour garantir une coopération sur le terrain conforme au programme de réforme du Secrétaire général dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement^h. Des organisations régionales, notamment les communautés économiques régionales, ont renforcé leurs efforts en faveur de la paix et jouent un rôle de plus en plus central dans la

278 Avis, 2019.

279 Collier et Hoeffler, 2005 ; Kett et Rowson, 2007 ; Banque mondiale, 2018b.

280 Banque mondiale, 2018b.

281 Goodhand, 2001.

résolution et la prévention des conflits dans leur région respective. Des organisations telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par exemple, sont très impliquées dans les efforts déployés dans leur région pour maintenir et consolider la paix¹.

a Nations Unies, s.d.b.

b *Ibid.*

c *Ibid.*

d Nations Unies, 2007.

e *Ibid.*

f L'attention que les Nations Unies portent de longue date à la paix et la sécurité est aussi reflétée dans les nombreux rapports publiés par le Secrétaire général au fil des ans (voir l'appendice B).

g HCR, 2018.

h *Ibid.*

i Obi, 2009; Nathan, 2010.

Appendice B. Documents des Nations Unies relatifs à la consolidation de la paix : Rapports du Secrétaire général

30 juillet 2020, S/2020/773	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, soumis en lien avec l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.
30 mai 2019, S/2019/448	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, soumis conformément aux résolutions 72/276 de l'Assemblée générale et 2413 du Conseil de sécurité.
18 janvier 2018, S/2018/43	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix.
23 septembre 2014, S/2014/694	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.
6 janvier 2014, S/2014/5	Rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles.
8 octobre 2012, S/2012/746	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.
18 février 2011, S/2011/85	Rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau sur des moyens civils à la hauteur des situations postconflituelles transmis par le Secrétaire général.
7 septembre 2010, S/2010/466	Rapport sur la participation des femmes et la consolidation de la paix.
16 juillet 2010, S/2010/386	Rapport intermédiaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.
11 juin 2009, S/2009/304	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.
4 août 2008, S/2008/522	Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.
28 novembre 2006, S/2006/922	Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.
23 octobre 2006, S/2006/838	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.
29 août 2006, S/2006/695	Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.
14 août 2006, S/2006/429/ Add.1	Additif au septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), dans lequel sont précisés le mandat et la structure du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).
21 juin 2006, S/2006/429	Septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), dans lequel celui-ci propose la création d'un bureau intégré des Nations Unies.
21 août 2000, S/2000/809	Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (rapport Brahimi).
11 février 2000, S/2000/101	Rapport du Secrétaire général sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, dans lequel celui-ci cite notamment les armes de petit calibre et les armes légères comme les cibles premières des opérations susmentionnées, et souligne l'importance du suivi de ces armes et de la lutte contre leur commerce illicite.
25 janvier 1995, S/1995/1	Supplément à l'Agenda pour la paix : rapport de situation <i>présenté par le Secrétaire général</i> à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies.
17 juin 1992, S/24111	Rapport <i>intitulé « Agenda pour la paix »</i> , dans lequel le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, a souligné que la consolidation de la paix après un conflit civil ou international devait tenir compte du problème grave posé par les mines terrestres.

Chapitre 7

Appendice A. Possibilités, migration et indice de développement humain

L'indice de développement humain (IDH), qui est publié chaque année par le PNUD dans son Rapport sur le développement humain, part du principe qu'en général, les personnes ne sont pas seulement motivées par le désir d'accroître leurs revenus, mais qu'il s'agit aussi, pour elles, de se donner la « [capacité d']exercer leurs libertés et [de] concrétiser leurs aspirations »²⁸². Fondé sur les travaux d'Amartya Sen et mis au point par Mahbub ul Haq, l'IDH « met les personnes au cœur de la réflexion » en associant trois flux de données représentant chacun certaines des possibilités de base susceptibles de favoriser le développement des capacités humaines²⁸³. Premièrement, l'éducation d'un pays ou d'une entité infranationale est mesurée, principalement sur la base du nombre d'années de scolarisation des enfants. Deuxièmement, la santé est mesurée par l'espérance de vie d'un enfant à la naissance. Troisièmement, l'IDH utilise un indicateur économique, représenté par le revenu moyen mesuré dans la monnaie locale (parité de pouvoir d'achat ou PPA). En intégrant ces trois catégories dans un seul indice, l'IDH cherche à donner une idée plus nuancée des caractéristiques qui contribuent au bien-être individuel et collectif dans une société.

Les limites de l'IDH sont bien connues. En réduisant l'indice à la santé et à l'éducation, puis en quantifiant ces catégories sur la base d'une série limitée de variables, on risque de tomber dans le piège d'une simplification excessive. Le système de classification – les seuils numériques permettant de classer le niveau de développement d'un pays – peut être perçu comme arbitraire. Surtout, l'IDH peut être politisé, car certains pays font des efforts concertés pour obtenir de meilleures notes pour un ou plusieurs indicateurs²⁸⁴. Cependant, les indices économiques sont sujets aux pires manipulations, comme l'a montré récemment la suspension et la révision du rapport Doing Business de la Banque mondiale, qui présentait chaque année un indice des réglementations commerciales et des facteurs économiques, mais qui a été critiqué en raison d'irrégularités méthodologiques et pour avoir négligé le rôle des systèmes de protection sociale dans le développement humain²⁸⁵.

En utilisant l'IDH dans le présent chapitre, les auteurs sont conscients de ce qui suit. Premièrement, l'introduction de diverses variables ne se traduit pas forcément par une représentation plus précise du développement. La simplicité de l'IDH est l'un de ses avantages. Deuxièmement, s'agissant des systèmes de classification, s'ils peuvent parfois être considérés comme arbitraires, il n'en demeure pas moins qu'ils permettent à l'esprit humain de conceptualiser des schémas de développement²⁸⁶. Enfin, si la politisation de l'IDH est inévitable, cet indice continue néanmoins de servir de référence pour les journalistes, les universitaires et les responsables politiques, car il propose une mesure précise permettant de se faire une idée des possibilités offertes aux populations du monde entier²⁸⁷.

Le Rapport mondial sur le développement humain 2009 s'était penché sur le thème de la migration, faisant remarquer qu'une amélioration des politiques en matière de mobilité humaine peut favoriser le développement humain²⁸⁸. Du point de vue de l'IDH, la décision de migrer n'est pas seulement motivée par l'obtention de revenus plus importants, ni forcément envisagée comme un investissement en vue de gains potentiels futurs. Bien plutôt, la migration est une stratégie adoptée pour accéder à certains biens essentiels – tels que la santé et l'éducation –

282 PNUD, 2019.

283 *Ibid.* ; Sen, 1985 ; Stanton, 2007.

284 Wolff *et al.*, 2011.

285 Davis et Kruse, 2007 ; Banque mondiale, 2020.

286 Davis *et al.*, 2012.

287 Stanton, 2007.

288 PNUD, 2009.

qui permettent d'élargir l'éventail des possibilités pour soi-même et ses enfants. Malgré sa tentative de quantifier les migrations internes à l'échelle mondiale, un exercice difficile étant donné la diversité des définitions et la rareté des données fiables sur les événements migratoires, le Rapport mondial sur le développement humain 2009 a néanmoins montré que les migrations peuvent être analysées dans le contexte d'un ensemble plus large de variables, ce qui permet d'obtenir des données solides sur la migration susceptibles d'éclairer l'action des pouvoirs publics.

Appendice B. Comment j'ai été mêlée à une querelle scientifique sur les chiffres de la migration et ce que j'en ai appris

Par Maïte Vermeulen

Note : Ceci est un extrait abrégé de l'article original publié sur le site d'information The Correspondent, dont la parution a cessé depuis. Le texte intégral demeure disponible à l'adresse <https://thecorrespondent.com/747/how-i-ended-up-in-a-scientific-spat-about-migration-figures-and-what-i-learned-from-it/98789433039-1dadd2ed>.

Il faut que je vous raconte comment une étude qui tordait le cou à une théorie influente sur la migration a elle-même été discréditée. Sans doute avez-vous dû relire cette phrase, ce que je peux comprendre [...]. Cette expérience a été riche d'enseignements pour moi. J'ai appris comment fonctionne la science et comment nous, journalistes, devons nous en accommoder. J'ai aussi appris ce qu'est réellement l'expertise, et pourquoi elle est si limitée. Enfin, j'ai compris ce que signifie les notions de certitude, de doute et d'avoir raison. Alors attachez vos ceintures et préparez-vous à découvrir pourquoi j'ai reconnu – à tort – que je m'étais trompée.

Au commencement de cette histoire : la bosse migratoire

Tout a commencé il y a quelques mois lorsque j'ai lu une nouvelle étude sur la bosse migratoire. Ce sujet a immédiatement attiré mon attention, car «la bosse migratoire» est une théorie bien connue et très influente sur les rapports entre la migration et le niveau de développement. Pour faire simple, cette théorie affirme que lorsqu'un pays pauvre devient plus riche, l'émigration de sa population augmente au lieu de diminuer. Cela peut sembler contre-intuitif : on pourrait croire que, lorsqu'un pays devient plus riche, les raisons de le quitter diminuent puisque les conditions de vie s'y améliorent, n'est-ce pas ? Pourtant, la bosse migratoire montre que tel est le cas uniquement au-delà d'un certain niveau de revenu, situé aux alentours de 7 000 à 10 000 dollars É.-U. par personne et par an.

De nombreux pays pauvres sont encore loin d'avoir atteint ce seuil. Par conséquent, le développement économique de ces pays devrait entraîner une augmentation de la migration, et non une diminution. Ce phénomène s'explique comme suit : la migration coûtant cher, lorsque des personnes auparavant très pauvres ont un peu d'argent, la probabilité qu'elles migrent augmente. Si vous consultez un graphique comparant le revenu et l'émigration, vous verrez une courbe plus ou moins en forme de colline montrant que les taux d'émigration sont les plus faibles dans les pays pauvres et les plus élevés dans les pays à revenu intermédiaire, et qu'ils chutent dans les pays riches : c'est la «bosse» migratoire.

Je fais souvent référence à la bosse migratoire dans mes articles, surtout pour critiquer la politique migratoire européenne. En effet, l'Union européenne consacre de plus en plus de fonds à l'aide au développement dans le but de réduire la migration. Or, la bosse migratoire montre que cette stratégie repose sur une idée erronée : si l'augmentation de l'aide conduit à un développement accru dans les pays pauvres, ce financement entraînera une hausse de la migration nette, et non une diminution. C'est alors que cette nouvelle étude, publiée dans le cadre du

projet de recherche MEDAM, est arrivée sur mon bureau. Ses auteurs étaient formels : leur analyse des données sur la migration faisait apparaître que la bosse migratoire simplifiait de façon excessive la situation. En fait, leurs modèles avaient abouti à des résultats opposés. D'après leurs calculs, l'enrichissement d'un pays pauvre conduisait à une baisse de l'émigration à destination des pays riches. Les chercheurs expliquaient cette différence de résultat par la méthodologie qu'ils avaient employée : en effet, au lieu de comparer l'émigration dans les pays pauvres et les pays riches, ils avaient comparé l'évolution des pays par rapport à eux-mêmes au fil du temps. Pourquoi? Parce qu'une comparaison entre pays pauvres et pays riches ne rend pas compte des différences entre ces pays : des différences qui peuvent avoir une incidence sur les revenus ainsi que sur la migration.

J'ai demandé à des collègues et à des experts de la migration connaissant mieux l'économétrie que moi de jeter un coup d'œil à ce nouvel article; j'ai parlé aux auteurs puis ai décidé de rédiger une mise à jour. L'étude semblait convaincante et je voulais prendre mes responsabilités puisqu'une théorie que j'avais souvent citée dans mes articles ne tenait pas la route. Je croyais que ma saga de la bosse touchait à sa fin. C'est alors que j'ai été identifiée dans un fil Twitter par Michael Clemens, éminent économiste du développement au Center for Global Development. D'après son tweet, la nouvelle étude était fondée sur une erreur statistique.

Les calculs de Michael Clemens

Dans un message privé, Michael Clemens m'a assuré que ce n'était pas mon article qui posait problème, mais l'étude proprement dite. La discussion fut parfaitement cordiale, bien entendu. Je n'étais plus sûre de rien. Aurais-je pu le voir venir? Aurais-je dû agir différemment? Quels enseignements pouvais-je tirer de cette expérience?

J'ai de nouveau examiné l'article en détail, et je me suis penchée sur les critiques de Michael Clemens. J'ai regardé ses graphiques, ses tableaux, ses formules. Seulement, il y avait un petit problème : je n'y comprenais strictement rien et pour cause, les critiques formulées par Michael Clemens portaient sur les méthodes statistiques des chercheurs. Or, si vous n'avez pas de diplôme en économétrie, l'analyse est presque impossible à suivre. D'ailleurs, il en va de même pour les personnes qui ont étudié les statistiques à un niveau avancé. Après avoir passé trois heures à analyser les deux documents, ma collègue Sanne Blauw – titulaire d'un doctorat en économétrie – m'a appelée pour me dire : «Je pense que je comprends plus ou moins ce que Clemens reproche à cette étude.»

J'ai sollicité l'aide d'autres experts : des professeurs et des doctorants capables de m'expliquer les statistiques, qui avaient déjà travaillé avec des séries chronologiques et des données de panel transversales, et qui en savaient plus sur les régressions fallacieuses et les variables non stationnaires. J'ai eu de longs entretiens téléphoniques avec Michael Clemens et Claas Schneiderheinze, l'un des chercheurs qui avaient participé à la rédaction de l'article publié dans le cadre du projet MEDAM. Je ne peux pas dire que je maîtrise parfaitement tous ces calculs à présent, mais voici ce que comprends désormais.

Ce que j'ai appris

Que cet article repose ou non sur une erreur statistique (cette question sera probablement tranchée dans les revues universitaires au cours des prochains mois), toute cette agitation m'amène à m'interroger sur ma relation avec la science en tant que journaliste : en quoi elle consiste et qu'elle devrait être. Chaque personne – y compris les journalistes – évolue dans un cadre limité qui détermine sa capacité à comprendre quelque chose. J'ai étudié à l'université, mais je n'ai pas suivi de cours de statistiques à un niveau avancé. Je ne maîtrise pas non plus des sujets tels que le cycle de l'azote, la grammaire japonaise ou les mathématiques qui sous-tendent les modèles de climat. À vrai dire, ce que nous ne savons pas est bien plus vaste que ce que nous savons.

Parfois, cela est sans importance. Je n'ai pas besoin de comprendre Newton pour dire quelque chose de cohérent sur la réduction de la pauvreté. En revanche, cela a souvent de l'importance, même si nous n'en sommes pas conscients. En tant que journalistes, quand nos connaissances et nos compétences sont insuffisantes, nous nous remettons à des experts pour combler nos lacunes. Mais, là encore, ce que savent les experts n'est rien en comparaison de ce qu'ils ne savent pas. Surtout quand il est question de statistiques. De nombreux biologistes, médecins, psychologues, économistes ou sociologues font appel à des collègues spécialistes pour gérer leurs analyses statistiques. Ceux-ci conçoivent des modèles si compliqués que seul un tout petit nombre peut réellement les comprendre ou formuler des commentaires critiques. Les calculs mathématiques qui sous-tendent les modèles sont si éloignés de notre réalité que les résultats semblent apparaître comme par magie, tel un lapin sortant d'un chapeau haut de forme : nous n'avons aucune idée de la manière dont cela fonctionne, mais le résultat s'impose comme une évidence.

Qui sait comment fonctionne la magie statistique? Nous pouvons établir un parallèle révélateur avec les modèles épidémiologiques utilisés pour prédire l'évolution de la pandémie de coronavirus : Qui sait exactement comment ces modèles fonctionnent?

C'est ainsi qu'un journaliste – ou un responsable politique – peut se retrouver dans une situation délicate quand deux experts soutiennent des affirmations contradictoires. Peut-on placer deux variables non stationnaires d'un côté d'une régression de données de panel sans perdre la tendance à long terme? Bien sûr que oui; non, absolument pas! Comment donc un journaliste pourrait-il dire qui a raison? La seule solution semble être d'accumuler les connaissances, en demandant à tous les grands cerveaux que l'on peut trouver de donner leur son de cloche. Idéalement, c'est ainsi que la science devrait fonctionner.

Quand cela arrive, il apparaît souvent que la question n'est pas de savoir ce qui est vrai ou faux, mais de savoir à quelle question nous voulons répondre. L'article du MEDAM répond à une question intéressante – mais pas à la question de savoir si la théorie de la bosse migratoire dit vrai ou non. Peut-être les auteurs sont-ils, à leur insu, tombés dans un piège que la science a elle-même créé : les études controversées qui réfutent une théorie influente sont considérées comme plus prestigieuses que celles qui confirment les hypothèses dominantes. Rappelez-vous : il s'agit d'une étude sur laquelle j'avais décidé (en ma qualité de journaliste) d'attirer l'attention. Je ne me serais probablement pas intéressée à elle d'aussi près si son modèle avait confirmé une nouvelle fois la fameuse bosse migratoire.

Ainsi, la meilleure chose que nous puissions faire est de conserver un regard critique : douter sans cesse, remettre en question et admettre que notre savoir – et celui des experts – est limité. Si j'avais creusé davantage le sujet, peut-être aurais-je pu soulever quelques questions sur l'ensemble de données utilisées dans l'article MEDAM. Mais là encore, il n'existe pas de données qui ne soient pas controversées quand on s'attaque à un sujet aussi complexe que les chiffres de la migration. Quant au principe selon lequel deux variables non stationnaires ne peuvent être régressées si l'on veut contrôler une troisième variable cointégrée : jamais je n'aurais pu imaginer poser ce genre de questions au sujet de cet article. Ni même d'innombrables scientifiques, car l'article MEDAM a été lu et salué par une multitude d'autres grands cerveaux.

À vrai dire, j'en suis venue à penser que les journalistes, les scientifiques et les responsables politiques sont tous animés d'un même sentiment : nous aimerions que le monde soit plus simple qu'il ne l'est réellement. Nous voulons être capables de l'enfermer dans un joli modèle bien construit, puis emballer le tout dans un article à l'avenant. Mais la réalité est si capricieuse et complexe qu'aucun modèle ne saurait en rendre compte.

Une vision plus nuancée des choses permet aussi de mieux comprendre le monde – mais comment le résumer dans un titre concis? Il est plus facile de dire : j'avais raison, après tout.

Appendice C

Afin de déterminer le nombre estimatif de migrants qui vivent sur un territoire donné en raison de facteurs qui ne sont pas liés à la migration forcée, nous avons, aux fins du présent chapitre, utilisé la base de données sur la migration forcée établie par le HCR, ainsi que les données publiées par le DESA sur la population de migrants internationaux²⁸⁹. Étant donné que ces organismes des Nations Unies recueillent des données et font des estimations en utilisant des méthodes, des sources et des calendriers différents, il est utile de donner quelques précisions sur les calculs évoqués dans ce chapitre.

Pour chaque pays et chaque année, la population de migrants déplacés de force – composée de la population de personnes juridiquement reconnues comme des réfugiés par le HCR et de l'estimation du nombre de demandeurs d'asile établie par le HCR – est soustraite de la population totale de migrants. Lorsque le nombre de personnes déplacées de force d'un pays (tel qu'estimé par le HCR) est supérieur à la population totale de migrants d'un pays d'origine ou de destination, le nombre de migrants non déplacés de force est ramené à zéro pour éviter d'aboutir à une valeur négative qui n'aurait pas de sens.

Pour calculer la proportion de migrants dans la population générale, différents calculs doivent être faits selon qu'il s'agit d'émigration (mouvement de personnes au départ d'un pays d'origine) ou d'immigration (mouvement de personnes vers un pays de destination). Dans les deux cas, nous avons utilisé les données les plus récentes sur la population de migrants et la population générale, publiées par le DESA en 2020.

S'agissant de l'immigration, le calcul de la population de migrants aux fins de la classification de l'IDH suit l'équation suivante :

$$\text{Proportion}_{\text{immigrants}} = \frac{\text{somme des populations de migrants vivant dans les pays de destination}}{\text{somme des populations totales}}$$

Dans le cas de l'émigration, les populations de la diaspora doivent être incluses dans le dénominateur de la formule pour garantir une proportionnalité correcte. Par conséquent, l'équation pour chaque classification de l'IDH est la suivante :

$$\text{Proportion}_{\text{émigrants}} = \frac{\text{somme des populations de migrants des pays d'origine}}{\text{somme des populations de migrants des pays d'origine} + \text{somme des populations totales}}$$

Étant donné la difficulté à recueillir des données précises, anonymes et cohérentes sur les flux migratoires, la mesure de la population de migrants est devenue un moyen habituel, quoique indirect, d'estimer les flux migratoires²⁹⁰. Comme dans le cas des études précédentes fondées sur des données bilatérales relatives à la population de migrants, nous nous heurtons aux mêmes limites, dont la principale tient à l'hypothèse selon laquelle les migrants quittent leur pays de naissance ou de citoyenneté, ce qui n'est pas toujours le cas²⁹¹. En mesurant les populations de migrants à des intervalles distincts dans le temps, on peut se faire une idée générale des mouvements de personnes entre les lieux, au moins sous la forme d'instantanés dans le temps. Comme l'a fait remarquer Clemens,

289 PNUD, 2019; DESA, 2021; HCR, 2020.

290 Clemens, 2020.

291 Abel, 2016.

mesurer la population de migrants de cette façon ne permet pas de tenir compte des décès de migrants, l'un des autres piliers de l'évolution démographique. Pour désigner les calculs effectués dans ce chapitre, il serait plus exact de parler d'«incidence» de la migration. Afin d'éviter tout jargon technique dans un document destiné à un large public, nous avons choisi de ne pas inclure ces explications dans le texte principal, mais de faire état des distinctions conceptuelles ici.

Chapitre 9

Appendice A. Définitions clés

La migration environnementale désigne tout mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur ou hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

La migration climatique est une sous-catégorie de la migration environnementale. Elle désigne un type particulier de migration environnementale, dans lequel la modification de l'environnement est due au changement climatique. La migration, dans ce contexte, peut être associée à une vulnérabilité accrue des personnes touchées, surtout si elle est forcée. Cependant, la migration peut aussi être une forme d'adaptation aux facteurs de stress environnementaux, et contribuer au renforcement de la résilience des personnes et des communautés touchées.

Les populations prises au piège ne migrent pas, mais se trouvent dans des régions menacées où elles risquent d'être «prises au piège» ou de devoir rester, ce qui augmentera leur vulnérabilité aux chocs environnementaux et à l'appauvrissement.

La réimplantation planifiée, dans le contexte des catastrophes ou de la dégradation de l'environnement, y compris lorsque ces phénomènes sont dus aux effets du changement climatique, est un processus planifié lors duquel des personnes ou des groupes de personnes quittent ou sont aidées à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence temporaire, sont installées dans un nouvel endroit et reçoivent les moyens d'y reconstruire leur vie.

Toutes les définitions ci-dessus sont issues du *Glossaire de la migration* de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2019).

Phénomènes à évolution lente : Les effets du changement climatique se manifestent sous la forme de phénomènes à évolution lente et de phénomènes météorologiques extrêmes, qui peuvent se traduire par des pertes et préjudices. Les phénomènes qui se manifestent lentement, initialement décrits dans l'Accord de Cancún (COP16), désignent les risques et effets associés à la hausse des températures, la désertification, la diminution de la diversité biologique, la dégradation des terres et des forêts, le retrait des glaciers et les effets connexes, l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers et la salinisation. Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/areas-of-work/slow-onset-events>.

Adaptation : Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques effectifs ou prévus ou à leurs effets, afin d'en limiter les inconvénients ou d'en exploiter les avantages. Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-convention/glossary-of-climate-change-acronyms-and-terms#a>.

Atténuation : Dans le contexte des changements climatiques, il s'agit d'une intervention de l'homme visant à réduire les sources ou renforcer les puits de gaz à effets de serre. On peut citer, par exemple, une utilisation plus efficiente des combustibles fossiles dans les processus industriels ou pour la production d'électricité, le passage à l'énergie solaire ou éolienne, l'amélioration de l'isolation des bâtiments et l'expansion des forêts et autres «puits» pour éliminer des quantités plus importantes de dioxyde de carbone de l'atmosphère. Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-convention/glossary-of-climate-change-acronyms-and-terms#m>.

Appendice B. Initiatives additionnelles des Nations Unies concernant les phénomènes à évolution lente et la migration

Des initiatives en cours sont particulièrement pertinentes en ce qui concerne l'appui à l'élaboration de politiques de la migration dans le contexte de phénomènes à évolution lente. Le résumé ci-après présente brièvement certains faits nouveaux importants susceptibles d'influencer l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional.

De plus en plus, les parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification discutent des mesures à prendre pour faire face à la migration liée à certains phénomènes à évolution lente, à savoir la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse²⁹². Elles se sont engagées à réduire les migrations forcées dues à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse²⁹³, et ont adopté des décisions sur le sujet en 2017²⁹⁴ et 2019²⁹⁵. Ces décisions énoncent des solutions précises, par exemple des mesures visant à promouvoir la remise en état des terres dégradées pour offrir de nouvelles possibilités aux populations, ou à soutenir l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité en Afrique (Initiative 3S)²⁹⁶, qui cherche à créer des emplois verts pour les groupes vulnérables, y compris les jeunes des zones de forte émigration, les migrants, les migrants en transit et les migrants de retour.

En juillet 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a publié un rapport thématique sur les déplacements internes dans le contexte des effets néfastes graduels des changements climatiques, établi par la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, Cecilia Jimenez-Damary²⁹⁷. Ce rapport analyse la façon dont les effets néfastes graduels des changements climatiques influencent l'exercice effectif des droits humains par ces personnes, et plus particulièrement certains groupes particuliers. Il formule des recommandations à l'intention des États, de la communauté internationale, des entreprises et des organisations de défense des droits de l'homme, qui visent à répondre aux déplacements internes dans le contexte des phénomènes à évolution lente. Ces recommandations sont conformes aux recommandations de l'Équipe spéciale de la CCNUCC chargée de la question des déplacements de population, et aux engagements pris au titre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Entre autres, elles soulignent la nécessité d'intégrer les déplacements dus au changement climatique dans les lois, politiques et programmes relatifs à la mobilité humaine, et d'intensifier les efforts d'atténuation du changement climatique afin de réduire les facteurs de déplacement liés aux effets climatiques.

En janvier 2020, une décision historique du Comité des droits de l'homme des Nations Unies²⁹⁸ a reconnu que les États doivent s'abstenir de renvoyer des personnes dans des situations où les effets du changement climatique, dans le pays d'origine, les empêchent de vivre dans la dignité (principe de non-refoulement). Cette décision souligne en outre que les États touchés ont besoin du soutien de la communauté internationale pour relever les défis considérables posés par le changement climatique, y compris les phénomènes à évolution lente. Dans ses conclusions, le Comité précise qu'il est urgent pour les États d'ouvrir de nouvelles voies de migration régulières et d'offrir des formes de protection temporaires et à long terme aux personnes qui pourraient être exposées à des

292 OIM et Convention des Nations Unies sur la désertification, 2019.

293 Convention des Nations Unies sur la désertification, 2017a.

294 Convention des Nations Unies sur la désertification, 2017b.

295 Convention des Nations Unies sur la désertification, 2019.

296 Pour plus de détails, voir Initiative 3S, s.d.

297 Assemblée générale des Nations Unies, 2020.

298 Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 2020.

risques climatiques mettant leur vie en péril – y compris ceux qui sont liés aux phénomènes à évolution lente – si elles retournent dans leur pays d'origine²⁹⁹.

En mars 2015, les États Membres des Nations Unies ont signé le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015–2030³⁰⁰, qui vise à prévenir et à réduire les risques de catastrophe, y compris ceux liés aux catastrophes à évolution lente. Le Cadre de Sendai souligne la nécessité d'inclure les migrants dans les mesures de gestion et de réduction des risques de catastrophe et reconnaît qu'ils devraient contribuer au renforcement de la résilience³⁰¹. L'Initiative Nansen de 2015³⁰² prend en considération la façon dont les catastrophes à évolution lente et la dégradation de l'environnement, y compris les effets du changement climatique, influent sur la mobilité humaine. L'Agenda pour la protection de l'Initiative Nansen met en lumière des pratiques existantes suivies par des États du monde entier pour offrir protection et assistance aux personnes déplacées à cause de catastrophes³⁰³.

D'autres discussions d'orientation consacrées aux phénomènes à évolution lente et à la migration sont en cours, par exemple au sein de la Commission du droit international³⁰⁴, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme³⁰⁵, du groupe de travail thématique sur le changement environnemental et la migration de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement³⁰⁶, et de l'Organisation internationale du Travail³⁰⁷.

299 OIM, 2020e.

300 UNDRR, 2015.

301 Guadagno, 2016.

302 Initiative Nansen, 2015a.

303 Initiative Nansen, 2015b. La mise en œuvre de l'Agenda pour la protection de l'Initiative Nansen est assurée dans le cadre d'une initiative de suivi, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

304 Aurescu *et al.*, 2018.

305 HCDH, 2018.

306 Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement, s.d.

307 OIT, s.d.

Chapitre 10

Appendice A. État de la ratification des instruments internationaux intéressant la migration

Instrument	Nombre d'États parties au 30 juin 2021
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000	190
Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2000	178
Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000	150
Convention relative au statut des réfugiés, 1951	146
Protocole relatif au statut des réfugiés, 1967	147
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990	56
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 1982	168
Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1974 telle que modifiée	165
Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes, 1979, telle que modifiée	113
Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966	173
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966	171
Convention relative aux droits de l'enfant, 1989	196
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979	189
Convention relative à l'esclavage, 1926	99
Protocole amendant la Convention relative à l'esclavage, 1953	61
Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, 1956	124
Convention de l'OIT n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée, 1949)	51
Convention de l'OIT n° 143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, 1975	26

Conventions fondamentales de l'OIT	
Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87)	157
Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98)	168
Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29)	179
Protocole relatif à la Convention sur le travail forcé, 2014	53
Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105)	176
Convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138)	173
Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182)	187
Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100)	173
Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (No. 111)	175

Sources : OIT, 2021b; OMI, 2021; Recueil des Traités des Nations Unies, 2021.

Appendice B. Formes d'exploitation prises en compte dans les instruments régionaux

Traite des personnes Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000)	Exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle	Travail ou services forcés	Pratiques analogues à l'esclavage et à d'autres formes de servitude	Prélèvement d'organes	Autres formes	Toute personne potentiellement victime
Inter-American Convention on International Trafficking of Minors (1994)	Prostitution, exploitation sexuelle	Non	Servitude uniquement	Non	Tout autre objectif illégal.	Non. Mineurs uniquement.
Déclaration de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes (2001)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui. Adopte la définition du Protocole international.	Oui
ASACR : Convention on Preventing and Combating Trafficking in Women and Children for Prostitution (2002)	Non	Non	Non	Non	Ne concerne que l'achat ou la vente aux fins de prostitution.	Non. Femmes ou enfants uniquement.
Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui – «au minimum».	Oui
Directive 2011/36/UE du Parlement européen (2011)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui. Inclut aussi la mendicité forcée, l'exploitation dans le cadre d'activités criminelles, l'adoption illégale, le mariage forcé.	Oui
ASEAN Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children (2015)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui – «au minimum»	Oui

Appendice C. Mécanismes consultatifs interétatiques relatifs à la traite d'êtres humains

Les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration (MCIM) sont des «enceintes permanentes de discussion sur les politiques et d'échange d'informations pilotées par les États à l'échelle régionale, interrégionale ou mondiale à l'intention des États désireux de promouvoir la coopération dans le domaine de la migration »³⁰⁸. Si les MCIM peuvent être axés spécifiquement sur certains aspects de la migration, ils s'occupent généralement la traite d'êtres humains, étant donné sa corrélation étroite avec la migration.

Une liste des MCIM intéressant la traite d'êtres humains est donnée dans le tableau ci-dessous, qui est structuré en fonction des trois principaux types de MCIM, à savoir les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), les forums interrégionaux sur la migration (FIR) et les processus mondiaux sur la migration³⁰⁹. Chaque nom de MCIM est associé à un hyperlien renvoyant à la page ou au site Web pertinent.

Processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)	Afrique	Initiative de l'Union africaine sur la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants dans la Corne de l'Afrique Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives aux migrations et aux réfugiés Processus consultatif régional sur la migration de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (PCR-IGAD) Dialogue sur la migration pour les États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (MIDCOM) Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)
	Amériques	Consultations caribéennes sur la migration Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM) Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla) Conférence sud-américaine sur les migrations (SACM)
	Asie et Pacifique	Initiative ministérielle coordonnée du Mékong contre la traite d'êtres humains Communauté chargée des questions d'immigration et de développement du Pacifique (PIDC) Processus consultatif régional sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo)
	Europe	Processus d'Almaty sur la protection des réfugiés et la migration internationale Processus de Prague
	Moyen-Orient	Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives aux migrations et aux réfugiés (ARCP)

308 OIM, 2019b.

309 Pour plus d'informations sur les MCIM, voir www.iom.int/fr/mecanismes-consultatifs-interetatiques-sur-la-migration.

Forums interrégionaux sur la migration (FIR)	Afrique–Europe	Dialogue 5+5 sur la migration dans la Méditerranée occidentale Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l’Afrique (Processus de Khartoum) Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat)
	Amériques–Europe	Forum ibéro-américain sur la migration et le développement (FIBEMYD) Réseau ibéro-américain des autorités chargées de la migration (RIAM)
	Asie–Europe	Processus de Budapest
	Asie-Moyen-Orient	Dialogue d’Abou Dhabi entre les pays d’origine et de destination de main-d’œuvre en Asie
	Europe-Asie-Amériques	Consultations intergouvernementales sur le droit d’asile, les réfugiés et la migration (CIG)
	Europe-Asie-Amériques-Moyen-Orient	Processus de Bali sur le trafic illicite d’êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe
	Intra-africain	Forum panafricain sur la migration
Processus mondiaux sur la migration	Pilotés par les États	Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)
	Facilités par une organisation intergouvernementale (OIM)	Dialogue international sur la migration de l’OIM

Chapitre 11

Appendice A. Définitions de l'intelligence artificielle

Il n'existe pas de définition universelle de l'intelligence artificielle (IA), qui est un terme générique s'appliquant à de nombreux contextes. Il existe quelques définitions utiles qui permettent d'apporter des éléments d'explication, comme suit :

Source	Définition
Conseil canadien des technologies de l'information et des communications ³¹⁰	Sujet multidisciplinaire relatif aux méthodes et techniques de diverses disciplines fondamentales comme les mathématiques, l'ingénierie, les sciences naturelles, l'informatique et la linguistique. Au cours des dernières décennies, l'IA a intégré bon nombre de secteurs technologiques comme la planification, le traitement du langage naturel, le traitement de la parole, l'apprentissage machine, la reconnaissance visuelle, les réseaux neuronaux et la robotique.
Union internationale des télécommunications (UIT), Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social 2017 ³¹¹	Ensemble de technologies et de techniques associées qui peuvent être utilisées pour compléter des approches classiques, l'intelligence humaine et l'analyse de données et/ou d'autres techniques.
Groupe d'experts de haut niveau de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle ³¹²	<p>L'intelligence artificielle (IA) désigne les systèmes qui font preuve d'un comportement intelligent en analysant leur environnement et en prenant des mesures – avec un certain degré d'autonomie – pour atteindre des objectifs spécifiques.</p> <p>Les systèmes dotés d'IA peuvent être purement logiciels, agissant dans le monde virtuel (assistants vocaux, logiciels d'analyse d'images, moteurs de recherche ou systèmes de reconnaissance vocale et faciale, par exemple), mais l'IA peut aussi être intégrée dans des dispositifs matériels (robots évolués, voitures autonomes, drones ou applications de l'Internet des objets, par exemple).</p>
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ³¹³	[L'intelligence artificielle] est généralement considérée comme une branche de l'informatique qui a pour objet de concevoir des machines et des systèmes à même d'accomplir des tâches qui font appel à l'intelligence humaine. L'apprentissage automatique et l'apprentissage profond font tous deux partie des applications de l'intelligence artificielle. Avec l'apparition de nouvelles techniques et de nouveaux logiciels de réseaux neuronaux à laquelle on a assisté ces dernières années, l'intelligence artificielle est désormais perçue par le plus grand nombre comme un synonyme de «l'apprentissage automatique profond supervisé».

310 McLaughlin et Quan, 2019.

311 UIT et XPrize, 2017.

312 Commission européenne, 2019.

313 OMPI, s.d.

<p>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³¹⁴</p>	<p>Un système d'IA est un système automatisé qui, pour un ensemble donné d'objectifs définis par l'homme, est en mesure d'établir des prévisions, de formuler des recommandations, ou de prendre des décisions influant sur des environnements réels ou virtuels. Les systèmes d'IA sont conçus pour fonctionner à des niveaux d'autonomie divers.</p>
<p>Service numérique et Bureau de l'intelligence artificielle du Gouvernement du Royaume-Uni³¹⁵</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fondamentalement, l'IA est un domaine de recherche qui englobe la philosophie, la logique, la statistique, l'informatique, les mathématiques, les neurosciences, la linguistique, la psychologie cognitive et l'économie. • L'IA peut être définie comme l'utilisation de la technologie numérique pour créer des systèmes capables d'exécuter des tâches dont on considère généralement qu'elles font appel à l'intelligence. • L'IA est en constante évolution, mais elle présente généralement les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • elle suppose des machines qui utilisent de grandes quantités de données statistiques afin d'identifier les schémas qui s'en dégagent; • elle a la capacité d'exécuter des tâches répétitives de traitement de données sans avoir besoin d'un encadrement humain constant.
<p>Nils J. Nilsson³¹⁶</p>	<p>L'IA est une activité visant à rendre les machines intelligentes, étant entendu que l'intelligence est la qualité qui permet à une entité de fonctionner de façon appropriée et prospective dans son environnement.</p>
<p>Hila Mehr³¹⁷</p>	<p>L'intelligence artificielle est l'activité qui consiste à programmer des ordinateurs pour qu'ils exécutent des tâches faisant normalement appel à l'intelligence humaine. Il s'agit notamment de la capacité de comprendre et de surveiller des informations visuelles, spatiales et auditives; de raisonner et d'établir des prévisions; d'interagir avec des êtres humains et des machines; et d'apprendre et de s'améliorer en permanence.</p>
<p>John McCarthy³¹⁸</p>	<p>[L'intelligence artificielle] désigne la science et la technologie de fabrication de machines intelligentes, en particulier de programmes d'ordinateur intelligents. Elle s'apparente à une tâche comparable consistant à utiliser des ordinateurs pour comprendre l'intelligence humaine, mais elle n'a pas vocation à se limiter aux méthodes qui sont biologiquement observables.</p>

314 OCDE, 2019.

315 Service numérique et Bureau de l'intelligence artificielle du Gouvernement du Royaume-Uni, 2019.

316 Nilsson, 2010.

317 Mehr, 2017.

318 McCarthy, 2007.

Dario Gil et al. ³¹⁹	L'IA est un domaine de l'informatique qui étudie comment amener les machines à agir avec intelligence. Elle a de nombreuses fonctions, y compris mais non exclusivement l'apprentissage, la compréhension, le raisonnement et l'interaction.
Ronald Ashri ³²⁰	L'intelligence artificielle désigne l'activité visant à créer des machines capables de résoudre n'importe quel problème en appliquant leurs compétences. Tout comme les êtres humains, les machines peuvent examiner une situation et utiliser au mieux les ressources dont elles disposent pour atteindre leurs objectifs.
Jerry Kaplan ³²¹	Fondamentalement, l'intelligence artificielle est la capacité de faire rapidement des généralisations appropriées sur la base de données limitées. Le comportement est d'autant plus intelligent que le domaine d'application est large et que les conclusions sont tirées rapidement sur la base d'une quantité minimale d'informations.

319 Gil et al., 2020.

320 Ashri, 2020.

321 Kaplan, 2016.

Appendice B. Utilisation de l'intelligence artificielle dans différents secteurs

Agriculture : L'IA est largement présente dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, comme en témoigne l'utilisation accrue de moissonneuses et de tracteurs intelligents pendant les moissons. Le secteur agricole recourt en outre à des robots moissonneurs pour effectuer des tâches agricoles essentielles, telles que la plantation de semis et la surveillance de la santé des cultures et des sols. Des drones volants et flottants dotés de capacités d'IA sont également utilisés pour évaluer la qualité des sols et de l'eau afin d'améliorer le rendement des cultures, aussi bien quantitativement que qualitativement³²².

Affaires et finances : Les applications d'IA et leur utilisation revêtent désormais une importance essentielle pour les entreprises, car elles permettent de réduire les coûts tout en améliorant la portée et la qualité des services. Les algorithmes informatiques et les interfaces d'exploration des données permettent aux entreprises d'améliorer la qualité de leurs services grâce à une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des clients. Par exemple, sur Netflix et Amazon, l'exploration des données d'utilisation permet de dégager les schémas d'interaction de l'utilisateur et, partant, de lui proposer une liste de recommandations plus personnalisée. Les agents humains sont également remplacés par des agents logiciels intelligents, tels que les chatbots, qui peuvent fournir aux clients des réponses instantanées à leurs questions³²³, tout en réduisant les coûts associés à l'embauche d'assistants humains.

Éducation : Une application de l'intelligence artificielle utilisée dans le domaine de l'éducation est la technologie d'apprentissage adaptatif³²⁴, qui adapte le contenu à l'étudiant en fonction de ses capacités. L'IA est également utilisée pour la vérification du plagiat (par exemple, Turnitin) et la notation automatique, ainsi que pour la correction automatique et la vérification de la grammaire (par exemple, Grammarly).

Environnement : L'IA a été intégrée dans les plans de politique écologique et a joué un rôle essentiel dans les missions de recherche et de sauvetage en réponse aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Par exemple, des robots dotés de capacités d'IA sont utilisés pour trier les déchets afin d'y déceler les matériaux recyclables, tandis que les données satellitaires peuvent être exploitées par l'IA pour cartographier et prévoir la progression des incendies de forêt et retrouver les personnes disparues³²⁵.

Gouvernance et sécurité : Les gouvernements utilisent l'intelligence artificielle pour améliorer les dispositifs de sécurité. Les systèmes d'IA et les machines volantes autonomes telles que les drones sont utilisés dans les activités de surveillance afin d'automatiser la détection des menaces et des comportements criminels types, ainsi que la riposte à ceux-ci³²⁶.

Science et soins de santé : Les investissements dans les technologies d'IA destinées à la science et aux soins de santé ont connu un essor considérable, en particulier depuis que l'éclatement de la pandémie de COVID-19³²⁷. L'utilisation de l'IA dans la science s'est révélée indispensable, car elle permet de réaliser des expériences moins coûteuses, d'accélérer les découvertes scientifiques et d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du système de soins de santé. Les technologies d'IA sont désormais capables de surveiller la santé des patients, de mettre en place des systèmes automatisés d'aide au diagnostic dans les hôpitaux et de compléter le travail des médecins en salle

322 Walch, 2019.

323 Nguyen, 2020.

324 Haoyang Li, 2020.

325 Chui *et al.*, 2018.

326 OCDE, 2019.

327 Sivasubramanian, 2020.

d'opération. Elles sont aussi largement utilisées dans la recherche et les expériences scientifiques, en particulier dans la segmentation des images par résonance magnétique (IRM) et les statistiques.

Transports : Le secteur des transports est l'un des principaux bénéficiaires de l'essor de l'IA, grâce à la recherche et aux investissements réalisés par des entreprises automobiles telles que Tesla dans des véhicules autonomes dotés de systèmes de conduite virtuelle³²⁸. Le secteur a également exploité les algorithmes d'IA pour optimiser les transports publics du point de vue de la gestion des horaires, des itinéraires et des feux de circulation³²⁹.

328 Niestadt et al., 2019.

329 Takyar, 2020.



SOUTH BEACH
is all about Miami

WHEN THE SUN SETS, THE FUN BEGINS

TCM TAILOR, CASUAL DRINKS COCKTAIL BAR

HERITAGE

Références*

Chapitre 1

Arora, S., K.D. Bhaukhandi et P.K. Mishra

2020 Coronavirus lockdown helped the environment to bounce back. *Science of the Total Environment*, vol. 742, no 140573. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S004896972034095X.

Bergmann, J., K. Vinke, C.A. Fernández Palomino, C. Gornott, S. Gleixner, R. Laudien, A. Lobanova, J. Ludescher et H.J. Schellnhuber

2021 *Evaluación de la Evidencia : Cambio Climático y Migración en el Perú*. Potsdam Institute for Climate Impact Research. OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://peru.iom.int/sites/peru/files/Documentos/UMMC_MIGRACION_CC_PERU_GLOBAL.pdf.

Chaves, M. et E. Aragón

2021 *Mecanismos Sobre Migración Laboral en Mesoamérica*. OIM, San José. Disponible à l'adresse <https://kmhub.iom.int/sites/default/files/publicaciones/mecanismos-sobre-migracion.pdf>.

Commission économique pour l'Europe (CEE)

n.d.a Coalitions et groupes thématiques. Disponible à l'adresse <https://unece.org/issue-based-coalitions-and-groups>.

n.d.b Coalition thématique sur l'égalité des sexes. Disponible à l'adresse <https://unece.org/issue-based-coalition-gender-equality>.

n.d.c Coalition thématique sur la santé et le bien-être. Disponible à l'adresse <https://unece.org/issue-based-coalition-health-and-well-being>.

n.d.d Coalition thématique sur les adolescents et les jeunes. Disponible à l'adresse <https://unece.org/issue-based-coalition-adolescent-and-youth>.

n.d.e Coalition thématique sur l'environnement et le changement climatique. Disponible à l'adresse <https://unece.org/issue-based-coalition-environment-and-climate-change>.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)

2021 *International Migrant Stock 2020*. New York. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.

Desjardins, J.

2019 How much data is generated each day? *eNewsWithoutBorders*, 15 avril. Disponible à l'adresse <https://enewswithoutborders.com/2019/04/23/how-much-data-is-generated-each-day/>.

* Tous les liens hypertextes fonctionnaient au moment de l'élaboration du présent rapport.

- Faist, T.
2004 The migration–security nexus: International migration and security before and after 9/11. Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration and Ethnic Relations. Université de Malmö. Disponible à l'adresse https://link.springer.com/chapter/10.1057/9781403984678_6.
- Ferreira, V.A.
2020 *Diagnóstico Sobre la Situación e Incidencia de la Trata de Personas en Contextos Humanitarios en América del Sur*. OIM, Panama. Disponible à l'adresse <https://repositoryoim.org/bitstream/handle/20.500.11788/2301/ROBUE-OIM%20033.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Fotaki, M.
2014 Narcissistic elites are undermining the institutions created to promote public interest [blog]. London School of Economics, 21 février. Disponible à l'adresse <https://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/narcissism-and-perversion-in-public-policy/>.
- Freire-González, J. et D.F. Vivanco
2020 Pandemics and the environmental rebound effect: Reflections from COVID-19. *Environmental and Resource Economics*, 9 juillet, pp. 1-4. Disponible à l'adresse www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7346853/.
- Friedman, T.
2016 *Thank You for Being Late: An Optimist's Guide to Thriving in the Age of Accelerations*. Farrar, Straus et Giroux, New York.
- Gardini, G.L. (dir:publ.)
2020 *The World Before and After COVID-19: Intellectual Reflections on Politics, Diplomacy and International Relations*. European Institute of International Studies Press, Stockholm. Disponible à l'adresse www.ieeiweb.eu/wp-content/uploads/2020/06/Full_book_FINAL_EN2.0-UNIDO.pdf.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
2021 *Global Trends: Forced Displacement in 2020*. Genève. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/.
- Hertog, S.
2019 The future of migrant work in the GCC: Literature review and a research and policy agenda. Consultation ministérielle du cinquième Dialogue d'Abou Dhabi, 16-17 octobre. Disponible à l'adresse http://eprints.lse.ac.uk/102382/1/Hertog_future_of_migrant_work_in_GCC_published.pdf.
- Hirsh-Pasek, K., M. Schlesinger, R. Michnick Golinkoff et E. Care
2018 The New Humanism: Technology should enhance, not replace, human interactions [blog]. Brookings Institution, 11 juin. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/blog/education-plus-development/2018/06/11/the-new-humanism-technology-should-enhance-not-replace-human-interactions/.

- Institut des politiques migratoires (MPI) Europe et Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2020 *Driving Migrant Inclusion Through Social Innovation EUROPE: Lessons for Cities in a Pandemic*. Bruxelles et Rome. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/driving-migrant-inclusion-through-social-innovation>.
- Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC)
2021 *Global Report on Internal Displacement 2021*. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/.
- International Annual Report Design Awards (IADA)
2021 2021 International Annual Report Design Award Winners. Disponible à l'adresse www.iada-award.co.uk/winner.php.
- Juskalian, R.
2018 Inside the Jordan refugee camp that runs on blockchain. *MIT Technology Review*, 12 avril. Disponible à l'adresse www.technologyreview.com/2018/04/12/143410/inside-the-jordan-refugee-camp-that-runs-on-blockchain/.
- Kitimbo, A.
2021 Mobile money and financial inclusion of migrants in sub-Saharan Africa. In *Research Handbook on International Migration and Digital Technology* (M. McAuliffe, dir.publ.). Edward Elgar, Cheltenham.
- Latonero, M., K. Hiatt, A. Napolitano, G. Clericetti et M. Penagos
2019 *Digital Identity in the Migration & Refugee Context: Italy Case Study*. Coalizione Italiana Libertà e Diritti Civili (CILD), Rome. Disponible à l'adresse https://datasociety.net/wp-content/uploads/2019/04/DataSociety_DigitalIdentity.pdf.
- Martin, S.F.
2014 *International Migration, Evolving Trends from Early Twentieth Century to Present*. Cambridge University Press, Cambridge. Disponible à l'adresse www.cambridge.org/core/books/international-migration/60893845597CB52B99F9C3ECC72199ED.
- Mauldin, J.
2018 The age of change is coming, and these tech trends will drive economic growth. *Forbes*, 29 août. Disponible à l'adresse www.forbes.com/sites/johnmauldin/2018/08/29/the-age-of-change-is-coming-and-these-tech-trends-will-drive-the-next-decades-economic-growth/#6e78467131fd.
- McAuliffe, M.
2016 How transnational connectivity is shaping irregular migration: Insights for migration policy and practice from the 2015 irregular migration flows to Europe. *Migration Policy Practice*, vol. 6, n° 1, pp. 4-10. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migration-policy-practice-vol-vi-number-1-february-march-2016>.
2018 The link between migration and technology is not what you think. Programme de travail, Forum économique mondial, 14 décembre. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2018/12/social-media-is-casting-a-dark-shadow-over-migration/.

- 2021 International migration and digital technology: An overview. In : *Research Handbook on International Migration and Digital Technology* (M. McAuliffe, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham.
- McAuliffe, M., C. Bauloz et A. Kitimbo
 2020 The challenge of real-time analysis: Making sense of the migration and mobility implications of COVID-19. *Migration Policy Practice*, vol. X, n° 2, pp. 15-20. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migration-policy-practice-vol-x-number-2-april-june-2020>.
- McAuliffe, M. et A. Goossens
 2018 Regulating international migration in an era of increasing interconnectedness. In : *Handbook on Migration and Globalization* (A. Triandafyllidou, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham, pp. 86-104.
- Menon, S.
 2015 How great power competition has changed [blog]. Brookings Institution, 4 mai. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2015/05/04/how-great-power-competition-has-changed/.
- Natalegawa, M.
 2020 What have we learned from COVID-19's impacts on Australia, India and Indonesia? Remarques formulées à l'occasion du webinaire organisé par le Perth USAsia Centre, 7 août. Disponible à l'adresse <https://perthusasia.edu.au/blog/what-have-we-learned-from-covid-19%E2%80%99s-impacts-on-au>.
- Nations Unies
 2015 *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York. Disponible à l'adresse <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>.
- 2020 *Regional Review of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration Member States of the United Nations Economic Commission for Europe*. Non publié. Disponible à l'adresse https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/unece_-_regional_review_of_the_gcm_-_summary_report_final_updated.pdf.
- 2021a *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021*. New York. Disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2021_French.pdf.
- 2021b *Notre programme commun – Rapport du Secrétaire général*. New York. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/content/common-agenda-report/#download.
- Newland, K., M. McAuliffe et C. Bauloz
 2019 Gouvernance mondiale des migrations – Faits nouveaux depuis le Rapport *État de la migration dans le monde 2018*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-11>.
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
 2021 *Effects of Novel Coronavirus (COVID-19) on Civil Aviation: Economic Impact Analysis*. Montréal. Disponible à l'adresse www.icao.int/sustainability/Documents/Covid-19/ICAO_coronavirus_Econ_Impact.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2000 Rapport *État de la migration dans le monde*. Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2000_edited_0.pdf.
- 2019a *Vision stratégique de l'OIM : Fixer un cap pour l'OIM*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/strategie.
- 2019b *Migración Extraregional en Sudamérica y Mesoamérica : Perfiles, experiencias y necesidades*. San José. Disponible à l'adresse <https://kmhub.iom.int/sites/default/files/publicaciones/extraregional-migration-report-es.pdf>.
- 2020a *Constitution de l'OIM*. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/constitution-et-textes-fondamentaux>.
- 2020b *IOM Global Strategic Preparedness and Response Plan COVID-19*. Genève. Disponible à l'adresse https://crisisresponse.iom.int/sites/default/files/appeal/documents/IOM%20COVID19%20Appeal-revision_9%20September_final.pdf.
- 2020c *IOM's COVID-19 Preparedness and Response Achievements Report 2020*. Genève. Disponible à l'adresse <https://crisisresponse.iom.int/sites/default/files/uploaded-files/IOM-COVID-19-preparedness-and-Response-Achievements-Report-2020.pdf>.
- 2020d *Eastern Route Research, Briefing Paper 2: Comparative Route Analysis*. Nairobi. Disponible à l'adresse <https://ronairobi.iom.int/publications/eastern-route-research-briefing-paper-2-comparative-route-analysis>.
- 2020e *Gendered Patterns of Women and Girls' Migration Along the Eastern Corridor*. Nairobi. Disponible à l'adresse https://ronairobi.iom.int/sites/ronairobi/files/document/publications/Briefing%20Paper%201_RDH_%20Eastern%20Route%20Research_Gendered%20Patterns%20of%20Migration_0.pdf.
- 2020f *Methodological Report: IMPACT – Impact Evaluation of the EU–IOM Joint Initiative for Migrant Protection and Reintegration in the Horn of Africa Region*. Non publié. Disponible à l'adresse https://ronairobi.iom.int/sites/ronairobi/files/document/publications/IOM_Methodological_Report_FINAL_20102020.pdf.
- 2020g *East and Horn of Africa Regional Strategy 2020–2024*. Nairobi. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/east-and-horn-africa-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020h *Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest : L'étude de cas de la Côte d'Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal*. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/une-etude-exploratoire-sur-le-recrutement-de-la-main-doeuvre-et-les-mecanismes-de-protection>.
- 2020i *Intégration du lien entre migration, environnement et changement climatique dans la planification locale : Cas des communes de Mané et de Bokin dans les régions du Centre-Nord et du Nord du Burkina Faso*. Ouagadougou. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/int%C3%A9gration-du-lien-entre-migration-environnement-et-changement-climatique-dans-la-planification>.

- 2020j *West and Central Africa - Regional Strategy 2020–2024*. Dakar. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/west-and-central-africa-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020k *Southern Africa Regional Strategy 2020–2024*. Pretoria. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/southern-africa-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020l *Promoting Fair and Ethical Recruitment in a Digital World: Lessons and policy options*. En association avec l'Organisation internationale du Travail. Genève. Disponible à l'adresse https://rocairo.iom.int/sites/rocairo/files/publication/Report_Promoting-Fair-Ethical-Recruitment-Final_forupload.pdf.
- 2020m *Middle East and North Africa - Regional Strategy 2020–2024*. Le Caire. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/middle-east-and-north-africa-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020n *Asia and the Pacific - Regional Strategy 2020–2024*. Bangkok. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/asia-and-pacific-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020o *Toolkit for Development Partners: Integrating Migration into COVID-19 Socio-economic Response*. Bruxelles. Disponible à l'adresse <https://eea.iom.int/publications/toolkit-development-partners-integrating-migration-COVID-19-socio-economic-response>.
- 2020p *Principles and Approaches to Guide the Relocation and Integration of UAC from Greece to Other EU Member States*. Bruxelles. Disponible à l'adresse <https://eea.iom.int/publications/principles-and-approaches-guide-relocation-and-integration-uac-greece-other-eu-member>.
- 2020q *IOM's Recommendations to the German Presidency of the Council of the EU*. Bruxelles. Disponible à l'adresse <https://eea.iom.int/publications/iom-recommendations-german-presidency-council-eu>.
- 2020r *IOM Views on the Roadmap for the EU's New Pact on Migration and Asylum*. Bruxelles. Disponible à l'adresse <https://eea.iom.int/sites/eea/files/publication/document/IOM-Views-Roadmap-EU-New-Pact-Migration-Asylum.pdf>.
- 2020s *European Economic Area, Switzerland and the United Kingdom – Regional Strategy 2020–2024*. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/european-economic-area-switzerland-and-united-kingdom-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020t *Aportes desde Colombia a la Iniciativa Internacional de Reparaciones a Víctimas de Violencia Sexual en el Marco del Conflicto Armado*. Bogota. Disponible à l'adresse <https://repositoryoim.org/handle/20.500.11788/2305>.
- 2020u *South America – Regional Strategy 2020–2024*. Buenos Aires. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/south-america-regional-strategy-2020-2024>.
- 2020v *El Tráfico Ilícito de Migrantes en América Central y México en el Contexto de la COVID-19*. San José. Disponible à l'adresse https://kmhub.iom.int/sites/default/files/publicaciones/informe_tim_abr.pdf.
- 2020w *DTM: Countries Impacted by Hurricanes Eta and Iota in Latin America and the Caribbean*. San José. Disponible à l'adresse https://kmhub.iom.int/sites/default/files/publicaciones/iom_dtm_-_regional_overview_-_impacts_of_hurricanes_eta_and_iota_latin_america_and_the_caribbean_.pdf.

- 2020x *Central America, North America and the Caribbean – Regional Strategy 2020–2024*. OIM. San José. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/central-america-north-america-and-caribbean-regional-strategy-2020-2024>.
- 2021a *Global Mobility Restriction Overview*. Édition spéciale à l'occasion de la première année des restrictions imposées aux voyages en raison de la COVID. Genève. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/world/dtm-covid-19-global-mobility-restriction-overview-15-march-2021>.
- 2021b *Histoire de l'OIM*. Genève. Disponible à l'adresse <https://www.iom.int/fr/histoire-de-loim>.
- 2021c *IOM Global Strategic Preparedness and Response Plan COVID-19*. Genève. Disponible à l'adresse https://crisisresponse.iom.int/sites/default/files/appeal/documents/IOM%20COVID-19%20Strategic%20Response%20and%20Recovery%20Plan%20COVID-19_2.pdf.
- 2021d *2020 Mobility Overview in the East and Horn of Africa and the Arabian Peninsula*. Nairobi. Disponible à l'adresse <https://ronairobi.iom.int/publications/region-move-2020>.
- 2021e *Life Amidst a Pandemic: Hunger, Migration and Displacement in the East and Horn of Africa*. Nairobi. Disponible à l'adresse https://ronairobi.iom.int/sites/ronairobi/files/document/publications/IOM-WFP%20Joint%20Report_East%20and%20Horn%20of%20Africa_June%202021_0.pdf.
- 2021f *West And Central Africa — A Region On The Move : Mobility Trends In West And Central Africa (January — December 2020)*. Dakar. Disponible à l'adresse <https://displacement.iom.int/reports/west-and-central-africa-%E2%80%94-region-move-mobility-trends-west-and-central-africa-january-%E2%80%94?close=true>.
- 2021g *Smuggling of Migrants on the Central Mediterranean Route: Issues, Challenges and Perspectives*. Bamako. Disponible à l'adresse https://rodakar.iom.int/sites/rodakar/files/document/publications/IOM%20Study%20report_Migrant%20Smuggling%20on%20the%20Central%20Mediterranean%20Route_2020.pdf.
- 2021h *Sexual and Reproductive Health and Rights (SRHR) - HIV Knows No Borders! 2021– 2026*. Pretoria. Disponible à l'adresse <https://ropretoria.iom.int/publications/sexual-and-reproductive-health-and-rights-srhr-and-hiv-knows-no-borders-2021-2026>.
- 2021i *The African Regional Migration Program (ARMP)*. Pretoria. Disponible à l'adresse <https://ropretoria.iom.int/publications/project-1-pager-africa-regional-migration-program-arp-march-2021>.
- 2021j *Bilateral Labour Migration Agreements in Two SADC Corridors*. Pretoria. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/bilateral-labour-migration-agreements-two-sadc-corridors>.
- 2021k *Tool for the Assessment of Bilateral Labour Migration Agreements Pilot-tested in the African Region*. Pretoria. Disponible à l'adresse <https://ropretoria.iom.int/publications/tool-assessment-bilateral-labour-migration-agreements-pilot-tested-african-region>.
- 2021l *Women Migrant Domestic Workers in Lebanon: A Gender Perspective*. Le Caire. Disponible à l'adresse https://rocairo.iom.int/sites/rocairo/files/publication/Migrant%20Workers%27%20Rights%20are%20Women%27s%20Rights_%20June%2016%20_%202021%20FINAL.pdf.

- 2021m *Assessing the Socio-Economic Impact of COVID-19 on Migrants and Displaced Populations in the MENA Region*. Genève. Disponible à l'adresse <https://rocairo.iom.int/sites/rocairo/files/publication/IOM%20Socio-economic%20impact%20of%20COVID-19.pdf>.
- 2021n *Diaspora Engagement in Health in the Eastern Mediterranean Region : A desk review of experiences*. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/diaspora-engagement-health-eastern-mediterranean-region-desk-review-experiences>.
- 2021o *IOM Asia–Pacific Regional Data Hub: Regional Secondary Data Review – March 2021*. Bangkok. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/iom-asia-pacific-regional-data-hub-regional-secondary-data-review-march-2021>.
- 2021p *Asia–Pacific Migration Data Report 2020*. Bangkok. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/asia-pacific-migration-data-report-2020>.
- 2021q *Remittance Inflows: Trends Snapshots*. Bangkok. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/remittance_inflow_trends_snapshot_web-compressed.pdf.
- 2021r *COVID-19 Preparedness and Response Achievements Report 2020*. Bangkok. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/country/AP/iom_roap_covid-19_achievements_report_april_2021.pdf.
- 2021s *South-Eastern Europe, Eastern Europe and Central Asia – Regional Strategy 2020–2024*. Vienne. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/south-eastern-europe-eastern-europe-and-central-asia-regional-strategy-2020-2024>.
- 2021t *IOM Strategic Response and Recovery Plan for COVID-19 in Latin America and the Caribbean 2021*. San José. Disponible à l'adresse https://crisisresponse.iom.int/sites/default/files/appeal/documents/Regional%20SRRP%202021_LACFINAL.pdf.
- 2021u *La Movilidad Humana Derivada de Desastres y el Cambio Climático en Centroamérica*. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/la-movilidad-humana-derivada-de-desastres-y-el-cambio-climatico-en-centroamerica>.
- 2021v *Informe Anual Programa de Retorno Voluntario Asistido (RVA). México y países del norte de América Central*. Non publié. Disponible à l'adresse https://kmhub.iom.int/sites/default/files/publicaciones/informe_anual_de_monitoreo_rva_mexico_y_paises_del_norte_de_centroamerica.pdf.
- n.d.a Derniers chiffres du Projet migrants disparus, qui enregistre le nombre de décès survenus le long des axes migratoires. Disponible à l'adresse <https://missingmigrants.iom.int/fr>.
- n.d.b *Promoting Safe Migration in 2020 West and Central Africa*. Dakar. Disponible à l'adresse <https://rodakar.iom.int/sites/rodakar/files/document/publications/Promoting%20Safe%20Migration%202020.pdf>.
- n.d.c Migrants as Messengers. Disponible à l'adresse www.migrantsasmessengers.org/fr.
- n.d.d Projet Southern Africa Migration Management (SAMM) Disponible à l'adresse <https://ropretoria.iom.int/sites/ropretoria/files/SAMM%20info%20sheet.pdf>.

- n.d.e *IOM Regional COVID-19 Situational Report : Stories from the Field Compilation*. Le Caire. Disponible à l'adresse https://rocairo.iom.int/sites/rocairo/files/publication/Stories%20from%20the%20Field%20%28Compiled%29_FL_2.pdf.
- n.d.f Rapports de la Matrice de suivi des déplacements. Suivi des flux. Disponible à l'adresse <https://migration.iom.int/europe?type=arrivals>.
- n.d.g Gender, SOGIESC & Migration in the Global Compact for Migration and the 2030 Agenda: Frameworks Matrix. Disponible à l'adresse www.gendergcm.com/.
- n.d.h Migration Data Platform for Evidence-Based Regional Development (M-POWERD). Disponible à l'adresse <https://iommigration.worlddata.io/>.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2021 *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants – Résultats et méthodologie*. Troisième édition. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_808935.pdf.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2021 COVID-19 Weekly epidemiological update – 9 mars 2021. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/world/coronavirus-disease-covid-19-weekly-epidemiological-update-9-march-2021>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

- 2020a Biodiversity in grave danger: What can be done in 2020 ? 28 janvier. Disponible à l'adresse www.unenvironment.org/news-and-stories/story/biodiversity-grave-danger-what-can-be-done-2020.
- 2020b Lettre de la Directrice exécutive. Rapport annuel. Disponible à l'adresse www.unep.org/annualreport/2019/index.php.

Ratha, D., E.J. Kim, K. Jammeh, M. Vezmar, S. Plaza et G. Seshan

- 2021 *Migration and Development Brief 34: Resilience : COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. KNOMAD, Banque mondiale, Washington. Disponible à l'adresse www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-34.

Rawnsley, A.

- 2018 Democracy is more fragile than many of us realised, but don't believe that it is doomed. *Guardian*, 21 janvier. Disponible à l'adresse www.theguardian.com/commentisfree/2018/jan/21/democracy-is-more-fragile-than-many-of-us-realised-but-do-not-believe-that-it-is-doomed.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

- 2021 *International Migration Review Forum 2022*. Genève. Disponible à l'adresse <https://migrationnetwork.un.org/international-migration-review-forum-2022>.

Rubinstein, F. et A. Lieutier

- 2020 *Migrantes en la República Argentina : Inserción en el Mercado Trabajo*. OIM, Buenos Aires. Disponible à l'adresse <http://argentina.iom.int/co/sites/default/files/publicaciones/Migrantes%20en%20la%20Rep%C3%ABlica%20Argentina.%20Inserci%C3%B3n%20en%20el%20mercado%20de%20trabajo.pdf>.

- Sanchez, G.
2018 Critical perspectives on clandestine migration facilitation : An overview of migrant smuggling research. *Journal on Migration and Human Security*, vol. 5, n°1, pp. 9-27. Disponible à l'adresse <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/233150241700500102>.
- Schwab, K.
2016 The Fourth Industrial Revolution: What it means, how to respond. Programme de travail, Forum économique mondial, 14 décembre. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2016/01/the-fourth-industrial-revolution-what-it-means-and-how-to-respond/.
- Skog, D.A., H. Wimelius et J. Sandberg
2018 Digital disruption. *Business & Information Systems Engineering*, vol. 60, pp. 431-437. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1007/s12599-018-0550-4>.
- Suramérica Abierta
n.e. Information to Monitor the Dynamics of Human Mobility During the Pandemic. Disponible à l'adresse <https://suramericaabierta.info/en>.
- Triandafyllidou, A.
2018 Globalisation and migration. In: *Handbook on Migration and Globalisation* (A. Triandafyllidou, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham.
- Union internationale des télécommunications (UIT)
2020 *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2020*. Genève. Disponible à l'adresse www.itu.int/en/itu-d/statistics/pages/facts/default.aspx.
- WAKA Well
s.d. Disponible à l'adresse <https://wakawell.info/en/home/>.
- Yates, C.
2021 Haitian migration through the Americas: A decade in the making. Institut des politiques migratoires, 30 septembre. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/haitian-migration-through-americas.
- Zuboff, S.
2019 *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. Public Affairs, New York City.

Chapitre 2

Al Jazeera

- 2020 Coronavirus: Travel restrictions, border shutdowns by country. 3 juin. Disponible à l'adresse www.aljazeera.com/news/2020/6/3/coronavirus-travel-restrictions-border-shutdowns-by-country.

Amuedo-Dorantes, C.

- 2014 The good and the bad in remittance flows. *IZA World of Labor*. Disponible à l'adresse <https://wol.iza.org/articles/good-and-bad-in-remittance-flows/long>.

Aron, J. et J. Muellbauer

- 2019 *The Economics of Mobile Money: harnessing the transformative power of technology to benefit the global poor*. Oxford Martin School, Université d'Oxford. Disponible à l'adresse www.oxfordmartin.ox.ac.uk/publications/mobile-money.

Banque mondiale

- 2016 *Migration and Remittances Factbook 2016*. Troisième édition. Washington, D.C. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/23743/9781464803192.pdf?sequence=3&isAllowed=y>.

- 2021a Déjouant les prévisions, les remises migratoires ont plutôt bien résisté à la crise de la COVID-19. 12 mai. Disponible à l'adresse www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/05/12/defying-predictions-remittance-flows-remain-strong-during-covid-19-crisis.

- 2021b *Remittance Prices Worldwide Quarterly*. N° 37. Washington, D.C. Disponible à l'adresse https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw_main_report_and_annex_q121_final.pdf.

- s.d. Migration and Remittances Data (updated as of May 2021). Disponible à l'adresse www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (page consultée le 3 juin 2021).

Benton, M., J. Batalova, S. Davidoff-Gore et T. Schmidt

- 2021 *COVID-19 and the State of Global Mobility in 2020*. Migration Policy Institute Europe, Bruxelles. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/research/covid-19-state-global-mobility-2020.

Brookings Institution et Université de Berne

- 2010 *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays* (Comité permanent interorganisations). Brookings Institution, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/durablesolutionsfrench-final.pdf.

Commission de statistique des Nations Unies

- 2021 *Rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session (1^{er}-3 et 5 mars 2021)*. New York. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/2021-30-FinalReport-F.pdf>.

de Beer, J., J. Raymer, R. van der Erf et L. van Wissen

- 2010 Overcoming the problems of inconsistent international migration data: A new method applied to flows in Europe. *European Journal of Population*, vol. 26, n° 4, pp. 459-481.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)

- 1998 *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales. Première révision.* New York. Disponible à l'adresse https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1f.pdf.
- 2008 *International Migrant Stock: The 2008 Revision.* New York. Disponible à l'adresse www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/index.asp.
- 2015 *World Population Prospects: The 2015 Revision.* New York. Disponible à l'adresse https://population.un.org/wpp/publications/files/key_findings_wpp_2015.pdf.
- 2021a *International Migrant Stock 2020.* New York. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/fr/content/international-migrant-stock.
- 2021b *International Migrant Stock 2020 Documentation.* New York. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesa_pd_2020_international_migrant_stock_documentation.pdf.
- 2021c *International Migration 2020 Highlights.* New York. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesa_pd_2020_international_migration_highlights.pdf.

Dinarte, L., D. Jaume, E. Medina-Cortina et H. Winkler

- 2021 *Neither by Land nor by Sea: The Rise of Electronic Remittances during COVID-19.* Development Policy Centre, Australian National University, Canberra. Disponible à l'adresse <https://devpolicy.org/Events/2021/Not-by-land-nor-by-sea-the-rise-of-formal-remittances-during-COVID-19-Dinarte-13Apr/full-paper-updated13Apr.pdf>.

Division de statistique des Nations Unies

- 2021 *United Nations Expert Group on Migration Statistics, Task Force 2: Task force on Key Concepts and Definitions related to International Migration.* New York. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/migration-expert-group/task-forces/taskforce-2>.

Eurostat

- 2020 Personal Remittances Statistics. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Personal_remittances_statistics (page consultée le 2 juin 2021).

Fertig, M. et C.M. Schmidt

- 2001 First- and Second-Generation Migrants in Germany – What Do We Know and What Do People Think? *IZA Discussion Papers*, n° 286, pp. 1-48. Disponible à l'adresse www.iza.org/publications/dp/286/first-and-second-generation-migrants-in-germany-what-do-we-know-and-what-do-people-think.

Fonds monétaire international (FMI)

- 2020 Soutenir les migrants et les envois de fonds pendant que la COVID-19 fait rage. *Blog du FMI*, 11 septembre. Disponible à l'adresse www.imf.org/fr/News/Articles/2020/09/14/blog-supporting-migrants-and-remittances-as-covid19-rages-on.

Gallagher, A. et M. McAuliffe

- 2016 South-East Asia and Australia. In : *Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base* (dir. publ. : M. McAuliffe et F. Laczko). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base>.

Ghosh, B.

- 2006 *Migrants' Remittances and Development: Myths, Rhetoric and Realities*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/migrants-remittances-and-development-myths-rhetoric-and-realities> (page consultée le 2 juin 2021).

Groupe d'experts sur les statistiques des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (EGRIS)

- 2018 Technical Report on Statistics of Internally Displaced Persons. Disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-gq-18-003>.
- 2020 International Recommendations on Internally Displaced Persons Statistics (IRIS). Disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-gq-20-005>.

Hale, T., S. Webster, A. Petherick, T. Phillips et B. Kira

- 2021 *Oxford COVID-19 Government Response Tracker Dataset*, Blavatnik School of Government, Oxford (page consultée le 3 juin 2021). Disponible à l'adresse <https://covidtracker.bsg.ox.ac.uk/>.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2011 *Tendances mondiales 2010*. Genève. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/statistics/unhcrstats/4ea6801a9/tendances-mondiales-2010-refugies-demandeurs-dasile-rapatries-personnes.html.
- 2021a *Global Trends: Forced Displacement in 2020*. Genève. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/.
- 2021b *UNHCR Projected Global Resettlement Needs*. Genève. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/protection/resettlement/5ef34bfb7/projected-global-resettlement-needs-2021-pdf.html.
- s.d.a Population Statistics. Disponible à l'adresse http://popstats.unhcr.org/en/persons_of_concern (page consultée le 23 juin 2021).
- s.d.b Resettlement. Disponible à l'adresse <http://popstats.unhcr.org/en/resettlement> (page consultée le 3 mai 2021).

Johns Hopkins Coronavirus Resource Centre (CRC)

- 2021 COVID-19 Dashboard. Disponible à l'adresse <https://coronavirus.jhu.edu/map.html>.

Koser, K.

- 2010 Dimensions and dynamics of irregular migration. *Population, Space and Place*, vol. 16, n° 3, pp. 181-193. Disponible à l'adresse <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/psp.587>.

- Kyaw, N.N.
2017 Unpacking the presumed statelessness of Rohingyas. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol. 15, n° 3, pp. 269-286.
- McAuliffe, M.
2020 Immobility as the ultimate “migration disrupter”. Série Migration Research de l’OIM, n° 64. 7 août. Disponible à l’adresse <https://publications.iom.int/fr/node/2436>.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.K.M. Ahsan Ullah
2017 Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (dir. publ. : M. McAuliffe et M. Ruhs). OIM, Genève. Disponible à l’adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.
- McAuliffe, M. et A.M. Goossens
2018 Regulating international migration in an era of increasing interconnectedness. In : *Handbook of Migration and Globalisation* (dir. publ. : A. Triandafyllidou). Edward Elgar Publishing, Cheltenham, p. 86-104.
- McAuliffe, M. et K. Koser
2017 Introduction. In : *A Long Way to Go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision-making* (dir. publ. : M. McAuliffe et K. Koser). ANU Press, Canberra.
- Neto, F.
1995 Predictors of satisfaction with life among second generation migrants. *Social Indicators Research*, vol. 35, pp. 93-116.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)
2019 *Rapport mondial sur le déplacement interne 2019*. Genève. Disponible à l’adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/french.html.
2020 *Rapport mondial sur le déplacement interne 2020*. Genève. Disponible à l’adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2020/french.html.
2021 *Rapport mondial sur le déplacement interne 2021*. Genève. Disponible à l’adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/french.html.
s.d. Global Internal Displacement Database Disponible à l’adresse www.internal-displacement.org/database (page consultée le 3 juin 2021).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
s.d.a Base de données sur les migrations internationales. Disponible à l’adresse <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=d691acb9-f05d-416f-bc67-11b21bfd6eab&themetreeid=2> (page consultée le 2 septembre 2019).
s.d.b Taux d’emploi des allochtones. Disponible à l’adresse <https://data.oecd.org/fr/migration/taux-d-emploi-des-allochtones.htm> (page consultée le 2 septembre 2019).
s.d.c APD nette. Disponible à l’adresse <https://data.oecd.org/fr/oda/apd-nette.htm> (page consultée le 3 septembre 2019).

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

- 2021 *Effects of Novel Coronavirus (COVID-19) on Civil Aviation: Economic Impact Analysis*. OACI, Montréal. Disponible à l'adresse www.icao.int/sustainability/Documents/Covid-19/ICAO_coronavirus_Econ_Impact.pdf.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2018 *ILO Global Estimates on International Migrant Workers – Results and Methodology*. Deuxième édition. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_652001.pdf.
- 2021 *ILO Global Estimates on International Migrant Workers – Results and Methodology*. Troisième édition. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_808935.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2020a *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (interactif). Genève. Disponible à l'adresse <https://worldmigrationreport.iom.int/fr>.
- 2020b *Global Mobility Restrictions Update*. Disponible à l'adresse https://migration.iom.int/system/tdf/reports/DTM-Covid19%20Global%20Overview%20Output%2019.03.2020%20_0.pdf?file=1&type=node&id=7977.
- 2020c *COVID-19 Impact on Stranded Migrants*. COVID-19 Response, Return Task Force. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/documents/issue_brief_return_task_force.pdf.
- 2020d *Return and Reintegration Quarterly Bulletin – 2020 Q1*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/our_work/DMM/AVRR/2020q1-returnandreintegrationquarterlybulletin.pdf.
- 2020e *Return and Reintegration Quarterly Bulletin – 2020 Q2*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/our_work/DMM/AVRR/2020q2-returnandreintegrationquarterlybulletin.pdf.
- 2020f *Return and Reintegration Quarterly Bulletin – 2020 Q3*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/our_work/DMM/AVRR/2020q3-returnandreintegrationquarterlybulletin.pdf.
- 2020g *COVID-19 – Aperçu analytique n° 16 : Rapatriements de fonds*. 17 avril. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/apercu_analytique_covid-1916_rapatriements_de_fonds_0.pdf.
- 2020h *COVID-19 Analytical Snapshot #53: International Remittances UPDATE*. 26 août. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_53_-_international_remittances_update.pdf.

- 2020i *COVID-19 Analytical Snapshot #55: Emerging Remittance Patterns*. 15 octobre. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_55_-_emerging_remittance_patterns_0.pdf.
- 2020j IOM Resettlement. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/resettlement-booklet-2020.pdf>.
- 2021a Travel Restrictions Matrix. Disponible à l'adresse <https://migration.iom.int/sites/all/themes/fmp/pages/heatmap/matrix.php>.
- 2021b *COVID-19 Analytical Snapshot #66: International Remittances UPDATE*. 25 janvier. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_66_international_remittances_update.pdf.
- s.d. Derniers chiffres mondiaux – Projet sur les migrants portés disparus : suivi des décès le long des routes migratoires. Disponible à l'adresse <https://missingmigrants.iom.int/fr> (page consultée le 20 septembre 2021).

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2020 Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors d'un point presse sur la COVID-19. 11 mars. Disponible à l'adresse www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020.

Poulain, M. et N. Perrin

- 2001 *Is the Measurement of International Migration Flows Improving in Europe*. Document de travail n° 12. Réunion de travail CEE-EUROSTAT sur les statistiques des migrations, organisée en coopération avec la Division de statistique des Nations Unies. Commission de statistique des Nations Unies et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (Eurostat). Genève, 21-23 mai. Disponible à l'adresse <https://unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2001/05/migration/12.e.pdf>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009*. New York. Disponible à l'adresse http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf.

Ratha, D., S. De, E.J. Kim, S. Plaza, G. Seshan et N.D. Yameogo

- 2020a *Migration and Development Brief 32: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. KNOMAD, Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-32-covid-19-crisis-through-migration-lens.
- 2020b *Migration and Development Brief 33: Phase II: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. KNOMAD, Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-33.

Ratha, D., E.J. Kim, S. Plaza et G. Seshan

- 2021 *Migration and Development Brief 34: Resilience: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. KNOMAD, Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-34.

- Skeldon, R.
2018 International migration, internal migration, mobility and urbanization: Towards more integrated approaches. Série Migration Research, n° 53. OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_53.pdf.
- Toh, A.
2020 Big data could undermine the COVID-19 response. *Wired*, 12 avril. Disponible à l'adresse www.wired.com/story/big-data-could-undermine-the-covid-19-response/.
- Triandafyllidou, A. (dir. publ.)
2018 *Handbook of Migration and Globalization*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham.
- Zuboff, S.
2021 The pandemic all but killed privacy. It's not too late to bring it back. Interview du professeur Soshanna Zuboff pour le podcast *Marketplace* «Make me smart», épisode 420, 27 avril. Disponible à l'adresse www.marketplace.org/shows/make-me-smart-with-kai-and-molly/the-pandemic-all-but-killed-privacy-its-not-too-late-to-bring-it-back/.

Chapitre 3

- Abebe, T.T. et M. Daghar
 2021 A dangerous road home for Horn of Africa migrants. Institut d'études de sécurité, 25 mai. Disponible à l'adresse <https://issafrica.org/iss-today/a-dangerous-road-home-for-horn-of-africa-migrants>.
- Abebe, T.T. et O.A. Maunganidze
 2021 Implications of COVID-19 on East Africa–EU Partnership on Migration and Forced Displacement. Istituto Affari Internazionali, 2 mars. Disponible à l'adresse www.iai.it/en/pubblicazioni/implications-covid-19-east-africa-eu-partnership-migration-and-forced-displacement.
- Abeldaño Zuñiga, R.A. et J. Fanta Garrido
 2020 Internal displacement due to disasters in Latin America and the Caribbean. In : *Climate Change, Hazards and Adaptation Options* (W. Leal Filho, G. Nagy, M. Borga, P. Chávez Muñoz et A. Magnuszewski, dir. publ.). Climate Change Management Series, Springer, Cham, pp. 389-409. Disponible à l'adresse https://doi.org/10.1007/978-3-030-37425-9_21.
- Al Jazeera
 2021a Dozens of stranded Syrian refugees rescued off Albanian coast. 9 janvier. Disponible à l'adresse www.aljazeera.com/news/2021/1/9/dozens-of-syrian-migrants-rescued-from-boat-off-albanian-coast.
- 2021b More than 27,000 displaced in Colombia violence this year. 26 avril. Disponible à l'adresse www.aljazeera.com/news/2021/4/26/more-than-27000-displaced-in-colombia-so-far-this-year.
- Amaral, J.
 2021 Regularization initiatives for Venezuelan migrants in the Dominican Republic and Curaçao are step towards inclusion. Migration Policy Institute, juillet. Disponible à l'adresse www.migrationportal.org/insight/regularization-initiatives-venezuelan-migrants-dominican-republic-curaçao-step-towards-inclusion/.
- Angelo, P.J.
 2021 Why Central American migrants are arriving at the U.S. border. Council on Foreign Relations, 22 mars. Disponible à l'adresse www.cfr.org/in-brief/why-central-american-migrants-are-arriving-us-border.
- Assessment Capacities Project (ACAPS)
 2020 *Azerbaijan: Pre-existing Situation and Impact of the 2020 Nagorno-Karabakh Conflict*. Genève. Disponible à l'adresse www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20201221_acaps_secondary_data_review_azerbaijan_nagorno-karabakh_conflict.pdf.
- 2021a *Mozambique : Tropical Cyclone Eloise*. Briefing note, 18 février. Disponible à l'adresse www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20210217_acaps_briefing_note_mozambique_cyclone_eloise_v2.pdf.
- 2021b Libya. Disponible à l'adresse www.acaps.org/country/libya/crisis/complex-crisis.

- Astles, J.
s.d. Migrant caravans : Explained [blog]. OIM, Bureau régional pour l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et les Caraïbes. Disponible à l'adresse <https://rosanjose.iom.int/site/en/blog/migrant-caravans-explained>.
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
2021 IGAD and UNCDF announce agreement to formalize, enhance regional remittance flows. Communiqué de presse, 20 mai. Disponible à l'adresse https://igad.int/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=63&Itemid=.
- Babar, Z.
2020 Zahra Babar on Gulf migrant workers during the pandemic. Center for International and Religious Studies, Université de Georgetown, Qatar, 15 novembre. Disponible à l'adresse <https://cirs.qatar.georgetown.edu/zahra-babar-gulf-migrant-workers-during-pandemic/>.
- Baker, B.
2021 *Estimates of the Unauthorized Immigrant Population Residing in the United States: January 2015-January 2018*. Département de la sécurité du territoire des États-Unis, Washington, D.C.. Disponible à l'adresse www.dhs.gov/sites/default/files/publications/immigration-statistics/Pop_Estimate/UnauthImmigrant/unauthorized_immigrant_population_estimates_2015_-_2018.pdf.
- Banque mondiale
2021 *Resilience COVID-19 crisis through a migration lens: Migration and Development Brief 34*. KNOMAD–Banque mondiale, Washington, D.C.. Disponible à l'adresse www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-34.
- Batalova, J., M. Hanna et C. Levesque
2021 Frequently requested statistics on immigrants and immigration in the United States. Migration Policy Institute, 11 février. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/frequently-requested-statistics-immigrants-and-immigration-united-states-2020#immig-now-historical.
- Bisong, A.
2019 *Assessing Gender Inclusion in the Migration Policies of ECOWAS*. Policy Briefing: Women, Power & Policymaking. Africa Portal, Johannesburg. Disponible à l'adresse https://media.africaportal.org/documents/BisongAssessing_gender_inclusion_in_the_migration_policies_of_ECOWAS_.pdf.
- Black, J.
2020 La question des données : le défi de la mesure de la migration irrégulière en Afrique. In : *Rapport sur la migration en Afrique* (A. Adepoju, dir. publ.). OIM, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/rapport-sur-la-migration-en-afrique-remettre-en-question-le-recit>.
- Blake, J.
2020 West Africa Is increasingly vulnerable to terrorist groups. *Foreign Policy*, 4 avril. Disponible à l'adresse <https://foreignpolicy.com/2020/04/04/west-africa-is-increasingly-vulnerable-to-terrorist-groups/>.

Blocher, J.M. et E.O. Kileli

- 2020 In relatively peaceful Tanzania, climate change and migration can spur conflict. Migration Policy Institute, 13 novembre. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/tanzania-climate-change-migration-conflict.

Bojorquez, I., B. Cabieses, C. Arósquipa, J. Arroyo, A.F. Cubillos Novella, M. Knipper, M. Orcutt, A.C. Sedas et K. Rojas

- 2021 Migration and health in Latin America during the COVID-19 pandemic and beyond. *The Lancet*, vol. 397, n° 10281, pp. 1243–1245. Disponible à l'adresse [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(21\)00629-2](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(21)00629-2).

British Broadcasting Corporation (BBC)

- 2021a Migrants reach Spain's Ceuta enclave in record numbers. 18 mai. Disponible à l'adresse www.bbc.com/news/world-europe-57150051.

- 2021b Spain migrants : 'I said goodbye to my family and left with nothing'. 19 mai. Disponible à l'adresse www.bbc.com/news/world-europe-57168701.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

- 2020 West and Central Africa. Disponible à l'adresse <https://gho.unocha.org/appeals/west-and-central-africa>.

- 2021a Refugee influx from Tigray continues. Rapport de situation, 24 mars. Disponible à l'adresse <https://reports.unocha.org/en/country/sudan/card/6D99S5nCTQ/>.

- 2021b OCHA Libya : Humanitarian Bulletin (December 2020). Rapport de situation, 22 janvier. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/libya/ocha-libya-l-humanitarian-bulletin-december-2020-enar>.

- 2021c *Humanitarian Needs Overview Libya*. n.p. Disponible à l'adresse www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hno_2021-final.pdf.

- 2021d Eastern Europe. Disponible à l'adresse <https://gho.unocha.org/appeals/eastern-europe>.

Cai, Y.

- 2020 China's 2020 target: Reshaping global mobility flows [blog]. European Association for International Education, 27 janvier. Disponible à l'adresse www.eaie.org/blog/china-2020-target-reshaping-global-mobility-flows.html.

Call, C.T.

- 2021 The imperative to address the root causes of migration from Central America [blog]. Brookings Institute, 29 janvier. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2021/01/29/the-imperative-to-address-the-root-causes-of-migration-from-central-america/.

Carter, R.

- 2020 The corona crisis has made us value migrants: here's how to build on that. *Open Democracy*, 25 avril. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/opendemocracyuk/the-corona-crisis-has-made-us-value-migrants-heres-how-to-build-on-that/.

Centre régional pour l'environnement en Asie centrale (CAREC)

2020 *Climate Change in Central Asia: Illustrated Summary*. Almaty, Douchanbé et Tashkent. Disponible à l'adresse <https://zoinet.org/wp-content/uploads/2018/01/Regional-synthesis-Central-Asia-en.pdf>.

Cerrutti, M.

2020 5 salient facts about intra-regional migration in South America. Blog Statistiques de l'immigration et de l'émigration, Portail sur les données migratoires, 13 mars. Disponible à l'adresse <https://migrationdataportal.org/blog/5-salient-facts-about-intra-regional-migration-south-america#:~:text=Nowadays%20in%20South%20America%2C%20the,residing%20elsewhere%20in%20the%20world.&text=Annual%20South%20American%20inflows%20to,2015%20to%20256%2C210%20in%202018>.

Chaves-González, D. et C. Echeverría-Estrada

2020 *Venezuelan Migrants and Refugees in Latin America and the Caribbean: À Regional Profile*. Migration Policy Institute et OIM, Bruxelles et Genève. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/research/venezuelans-latin-america-caribbean-regional-profile.

Chetail, V.

2020 *Covid-19 and the Transformation of Migration and Mobility Globally – COVID-19 and Human Rights of Migrants: More protection for the benefit of all*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/covid-19-and-transformation-migration-and-mobility-globally-covid-19-and-human-rights>.

Chishti, M. et J. Bolter

2020 Interlocking set of Trump administration policies at the U.S.-Mexico border bars virtually all from asylum. Migration Policy Institute, 27 février. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/interlocking-set-policies-us-mexico-border-bars-virtually-all-asylum.

Chishti, M. et R. Capps

2021 Slowing U.S. population growth could prompt new pressure for immigration reform. Migration Policy Institute, 26 mai. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/slowing-us-population-growth-immigration-reform.

Chishti, M. et S. Pierce

2021 Biden sets the stage for a remarkably active first 100 days on immigration. Migration Policy Institute, 27 janvier. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/biden-immigration-reform-agenda.

Chishti, M., S. Pierce et L. Plata

2018 In upholding travel ban, Supreme Court endorses presidential authority while leaving door open for future challenges. Migration Policy Institute, 29 juin. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/upholding-travel-ban-supreme-court-endorses-presidential-authority-while-leaving-door-open.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

2020 Centre du Sahel : plus d'un million de déplacés et des décès en hausse dus à la flambée de violence. Communiqué de presse, 14 septembre. Disponible à l'adresse www.icrc.org/fr/document/centre-du-sahel-plus-dun-million-de-deplaces-et-des-deces-en-hausse-dus-la-flambee-de.

- 2021 «Il est temps de mettre fin aux violences en République centrafricaine». Déclaration, 12 février. Disponible à l'adresse www.icrc.org/fr/document/il-est-temps-de-mettre-fin-aux-violences-en-republique-centrafricaine.
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
- 2020 *Asia-Pacific Migration Report 2020 : Assessing Implementation of the Global Compact for Migration* (ST/ESCAP/2801). Bangkok. Disponible à l'adresse www.unescap.org/sites/default/files/APMR2020_FullReport.pdf.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- 2020 *The Impact of COVID-19: An Opportunity to Reaffirm the Central Role of Migrants' Human Rights in Sustainable Development*. Santiago. Disponible à l'adresse www.cepal.org/en/publications/46354-impact-covid-19-opportunity-reaffirm-central-role-migrants-human-rights.
- Commission européenne
- 2021a Afrique du Nord : l'UE mobilise 20 millions d'euros d'aide humanitaire en faveur des populations vulnérables. Communiqué de presse, 18 juin. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_2874.
- 2021b *The Impact of COVID-19 in the Migration Area in EU and OECD Countries*. Bruxelles. Disponible à l'adresse www.oecd.org/migration/mig/00-eu-emn-covid19-umbrella-inform-en.pdf.
- 2021c Portugal : More than 356 000 immigrants provisionally legalised during COVID-19 pandemic. 16 janvier. Disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/migrant-integration/news/portugal-more-than-356-000-immigrants-provisionally-legalised-during-covid-19-pandemic>.
- 2021d EU Adaptation Strategy. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/clima/policies/adaptation/what_en#:~:text=The%20European%20Commission%20adopted%20its,become%20climate%20resilient%20by%202050.
- Conference Board du Canada
- 2021 Why is immigration important to Canada? Disponible à l'adresse www.conferenceboard.ca/focus-areas/immigration/why-is-immigration-important-to-canada.
- Conseil européen sur les réfugiés et les exilés
- 2020 Germany: Covid-19 impacts family reunification procedures. 5 juin. Disponible à l'adresse www.ecre.org/germany-covid-19-impacts-family-reunification-procedures/.
- Cornwell, A., L. Barrington et D. Barbuscia
- 2020 UAE's migrant workers fret over future in coronavirus economy. *Reuters*, 22 juillet. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-emirates-jobs-idUSKCN24N0Q7.
- Dempster, H. et M. Clemens
- 2020 The EU migration pact: Putting talent partnerships into practice [blog]. Center for Global Development, 19 novembre. Disponible à l'adresse www.cgdev.org/blog/eu-migration-pact-putting-talent-partnerships-practice.

Département de la sécurité intérieure des États-Unis

- 2020 Joint statement on US–Canada joint initiative: Temporary restriction of travelers crossing the US–Canada land border for non-essential purposes. Communiqué de presse, 20 mars. Disponible à l'adresse www.dhs.gov/news/2020/03/20/joint-statement-us-canada-joint-initiative-temporary-restriction-travelers-crossing.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)

- 2021 International Migration Stock 2020. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.

Département d'État des États-Unis

- 2021 Monthly Immigrant Visa Issuance Statistics. Bureau des affaires consulaires. Disponible à l'adresse <https://travel.state.gov/content/travel/en/legal/visa-law0/visa-statistics/immigrant-visa-statistics/monthly-immigrant-visa-issuances.html>.

Direction de la citoyenneté et des services d'immigration des États-Unis

- 2021 Temporary Protected Status Designated Country: Venezuela. Dernière mise à jour du 8 mars. Disponible à l'adresse www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-venezuela.

Díaz, D., J. Giménez et D. Álvarez

- 2021 En Amérique latine, les personnes déracinées reçoivent le vaccin contre le Covid-19. *Actualité du HCR*, 30 avril. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/stories/2021/4/6090130da/amerique-latine-personnes-deracinees-recoivent-vaccin-contre-covid-19.html.

El-Assal, K.

- 2019 Immigration beyond the GTA: Toward an Ontario immigration strategy. Conference Board du Canada. Disponible à l'adresse www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=10342.

El-Assal, K. et S.R. Taylor

- 2019 Turning the corner: Improving Canadian business immigration. Conference Board du Canada. Disponible à l'adresse www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=10181.

El-Assal, K. et S. Thevenot

- 2020 Canada to target over 400,000 immigrants per year. *CIC News*, 30 octobre. Disponible à l'adresse www.cicnews.com/2020/10/canada-to-release-2021-2023-immigration-levels-plan-1016133.html#gs.2gdgiq.

Ernst, J.

- 2020 How coronavirus has halted Central American migration to the US. *Guardian*, 2 avril. Disponible à l'adresse www.theguardian.com/us-news/2020/apr/02/us-immigration-central-america-coronavirus-impact.

Escobar, A.

- 2021 Belize vaccinates first groups of refugees amid country-wide immunization drive. Nations Unies Belize, 24 juin. Disponible à l'adresse <https://belize.un.org/en/133429-belize-vaccinates-first-groups-refugees-amid-country-wide-immunization-drive>.

- Escribano, P.
2020 Policy approaches to climate migration: Lessons from Latin America and the Caribbean. *Lawfare Blog*, 8 novembre. Disponible à l'adresse www.lawfareblog.com/policy-approaches-climate-migration-lessons-latin-america-and-caribbean.
- Espinoza, M.V., G.P. Zapata et L. Gandini
2020 Mobility in immobility: Latin American migrants trapped amid COVID-19. *Open Democracy*, 26 mai. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/democraciaabierta/mobility-immobility-latin-american-migrants-trapped-amid-covid-19/.
- Eyebiyi, E.
2020 The double punishment of migrant workers in West Africa in times of COVID-19 [blog]. Friedrich Ebert Stiftung. Disponible à l'adresse www.fes.de/referat-afrika/neuigkeiten/the-double-punishment-of-migrant-workers-in-west-africa-in-times-of-covid-19.
- Fanjul, G. et H. Dempster
2020 Regularizing migrant workers in response to COVID-19 [blog]. Center for Global Development, 28 juillet. Disponible à l'adresse www.cgdev.org/blog/regularizing-migrant-workers-response-covid-19.
- Farbotko, C.
2020 *New Approaches to Climate Change and Migration: Building the Adaptive Capacity of Mobile Populations*. Migration Policy Institute, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/research/climate-change-building-adaptive-capacity.
- Fargues, P., M. Rango, E. Borgnäs et I. Schöfberger
2020 *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée : Tendances migratoires, risques, développement et gouvernance*. Institut universitaire européen. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migration-en-afrique-de-louest-et-du-nord-et-travers-la-mediterranee>.
- Farzan, A.N.
2021 As Greece installs 'sound cannons' on border, Denmark passes law allowing asylum seekers to be sent overseas. *Washington Post*, 5 juin. Disponible à l'adresse www.washingtonpost.com/world/2021/06/05/greece-denmark-migrants/.
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
2020 Tajikistan: Floods and mudslides – May 2020. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/disaster/ff-2020-000138-tjk>.
- Foley, L. et N. Piper
2020 *Covid-19 and the transformation of migration and mobility globally – COVID-19 and women migrant workers: Impacts and implications*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/covid-19-and-transformation-migration-and-mobility-globally-covid-19-and-women-migrant>.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

2020 *Migration Flows in Latin America and the Caribbean. Situation Report January–June 2020*. Brésil. Disponible à l'adresse www.unicef.org/media/76506/file/Migration-Flows-LAC-SitRep-June-2020.pdf.

Freier, L.F. et M.V. Espinoza

2021 COVID-19 and immigrants' increased exclusion: The politics of immigrant integration in Chile and Peru. *Frontiers in Human Dynamics*, 10 mars. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.3389/fhumd.2021.606871>.

Frimpong, O.B.

2020 *Terror surge in West Africa: Enhancing regional responses*. Policy Brief n° 22. The Southern Voices Network for Peacebuilding, Wilson Center. Disponible à l'adresse www.wilsoncenter.org/publication/violent-extremism-west-africa-are-current-responses-enough.

Frontex

2021 Irregular migration into EU last year lowest since 2013 due to COVID-19. Communiqué de presse, 8 janvier. Disponible à l'adresse <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/irregular-migration-into-eu-last-year-lowest-since-2013-due-to-covid-19-j34zp2>.

Gelatt, J.

2020 *Immigrant Workers: Vital to the U.S. COVID-19 Response, Disproportionately Vulnerable*. Migration Policy Institute, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/research/immigrant-workers-us-covid-19-response.

Georgiev, O.

2020 *The Grand COVID-19 and Reverse Migration to Bulgaria*. Konrad Adenauer Stiftung, Sofia. Disponible à l'adresse <https://ecfr.eu/wp-content/uploads/Remigration-Report-ECFR-EN.pdf>.

Ghoshal, D. et R. Jadhav

2020 India's urban COVID-19 outbreak is morphing into a rural health crisis. *Reuters*, 4 juin. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-india-migrants-idUSKBN23B1MH.

Gideon, J.

2020 Introduction to COVID-19 in Latin America and the Caribbean. *Bulletin of Latin American Research*, vol. 39, n° S1, pp. 4–6. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/blr.13218>.

Gouvernement de l'Australie, Ministère de l'intérieur

2020 *Annual Report 2019–20*. Disponible à l'adresse www.homeaffairs.gov.au/reports-and-pubs/Annualreports/home-affairs-annual-report-2019-20.pdf.

Gouvernement de l'Australie, Ministère des services sociaux

2019 Syrian/Iraqi humanitarian crisis. Disponible à l'adresse www.dss.gov.au/settlement-servicesprograms-policy/syrian-iraqi-humanitarian-crisis.

Gouvernement de la République du Guatemala

2018 Plan de Acción Nacional de Cambio Climático (PANCC). Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/Guatemala%20NAP%20small.pdf.

Gouvernement du Canada

2020 Demandes d'asile par année. Disponible à l'adresse www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2020.html.

Gouvernement du Mexique, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles

2020 *Nationally Determined Contributions. 2020 Update*. Mexico. Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Mexico%20First/NDC-Eng-Dec30.pdf.

Guadagno, L.

2020 *Migrants and the COVID-19 pandemic: An initial analysis*. Série Migration Research n° 60. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/mrs-no-60-migrants-and-covid-19-pandemic-initial-analysis>.

Guo, Y., Y. Wu, B. Wen, W. Huang, K. Ju, Y. Gao et S. Li

2020 Floods in China, COVID-19, and climate change. *The Lancet Planetary Health*, vol. 4, n° 10, pp. E443–E444. Disponible à l'adresse [www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(20\)30203-5/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(20)30203-5/fulltext).

Hale, T., N. Angrist, R. Goldszmidt, B. Kira, A. Petherick, T. Phillips, S. Webster, E. Cameron-Blake, L. Hallas, S. Majumdar et H. Tatlow

2021 COVID-19 Government Response Tracker. Université d'Oxford. Disponible à l'adresse www.bsg.ox.ac.uk/research/research-projects/covid-19-government-response-tracker.

Hamadou, A.

2020 Free movement of persons in West Africa under the strain of COVID-19. *AJIL Unbound*, vol. 114. Disponible à l'adresse www.cambridge.org/core/journals/american-journal-of-international-law/article/free-movement-of-persons-in-west-africa-under-the-strain-of-covid19/68CCC39D41DBA80EA6E15F1AE0DE86AA.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

2020 Stranded migrants need safe and dignified return – UN Migrant Workers Committee. Communiqué de presse, 1^{er} octobre. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26325&LangID=E.

2021 Malaysia: UN experts appalled by deportation of migrants to Myanmar despite court order. Communiqué de presse, 24 février. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26790&LangID=E.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

2020a Le HCR intensifie la prévention contre le coronavirus pour les personnes déracinées dans la région de l'est, de la corne et des Grands Lacs en Afrique. Communiqué de presse, 7 avril. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/briefing/2020/4/5e8c8201a/hcr-intensifie-prevention-contre-coronavirus-personnes-deracinees-region.html.

2020b Les conflits et de fortes inondations forcent des dizaines de milliers de personnes à fuir leur foyer en Somalie, dans le contexte de pandémie de COVID-19. Communiqué de presse, 8 mai. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/briefing/2020/5/5eb55252a/conflits-fortes-inondations-forcent-dizaines-milliers-personnes-fuir-foyer.html.

- 2020c Des milliers de réfugiés et de migrants en mouvement entre l'Afrique de l'Ouest et de l'Est et les côtes africaines de la Méditerranée endurent d'extrêmes violations des droits humains, selon un nouveau rapport du HCR et du MMC. Communiqué de presse, 29 juillet. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/press/2020/7/5f200da9a/milliers-refugies-migrants-mouvement-lafrique-louest-lest-cotes-africaines.html.
- 2020d L'accès aux procédures d'asile est de nouveau restreint en Hongrie. Communiqué de presse, 29 juin. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/press/2020/6/5efb4fdca/laces-procedures-dasile-nouveau-restreint-hongrie.html.
- 2020e *Global Trends: Forced Displacement in 2019*. Copenhague. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/globaltrends2019/.
- 2021a *Global Trends: Forced Displacement in 2020*. Copenhague. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/.
- 2021b *Routes towards the Western and Central Mediterranean Sea*. n.p. Disponible à l'adresse <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Western%20and%20Central%20Mediterranean%20Appeal%202021.pdf>.
- 2021c UNHCR Egypt supports Egypt's Ministry of Health's national COVID-19 response. 11 mars. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/eg/19963-unhcr-egypt-supports-egypts-ministry-of-healths-national-covid-19-response.html.
- 2021d COVID-19 emergency response update #19. 1–31 mai. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR%20MENA%20COVID-19%20Emergency%20Response%20Update%20%2319.pdf>.
- 2021e Urgent needs in Armenia and Azerbaijan related to the Nagorno-Karabakh conflict. Février. Disponible à l'adresse <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20urgent%20needs%20in%20Armenia%20and%20Azerbaijan%20February%202021.pdf>.
- 2021f Commentaire sur l'actualité – Filippo Grandi, chef du HCR, au sujet de la nouvelle loi du Danemark sur le transfert des demandeurs d'asile vers des pays tiers. Communiqué de presse, 3 juin. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/press/2021/6/60b9cae1a/commentaire-lactualite-filippo-grandi-chef-hcr-sujet-nouvelle-loi-danemark.html.
- 2021g UNHCR observations on the New Plan for Immigration policy statement of the Government of the United Kingdom. 4 mai. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/uk/60950ed64/unhcr-observations-on-the-new-plan-for-immigration-uk.
- 2021h MENA COVID-19 emergency response update #19 (1–31 mai 2021). Rapport de situation. 4 juillet. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/unhcr-mena-covid-19-emergency-response-update-19-1-31-may-2021>.
- s.d.a. Population Statistics. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/refugee-statistics-uat/.

- s.d.b. UK Immigration and Asylum Plans – Some Questions Answered by UNHCR. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/uk/uk-immigration-and-asylum-plans-some-questions-answered-by-unhcr.html.
- Hein, C.
2021 Proposition de la Commission pour un nouveau pacte sur la migration et l'asile : du mouvement malgré tout. Heinrich-Böll-Stiftung, 28 juillet. Disponible à l'adresse <https://fr.boell.org/fr/2021/07/28/nouveau-pacte-europeen-sur-la-migration-et-lasile-suivi-des-debats>.
- Hennebry, J. et H. KC
2020 *Covid-19 and the transformation of migration and mobility globally – Quarantined! Xenophobia and migrant workers during the COVID-19 pandemic*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/covid-19-and-transformation-migration-and-mobility-globally-quarantined-xenophobia-and>.
- Hofmann, E. et G. Chi
2021 Perspectives : Bride kidnapping haunts rural Kyrgyzstan, causing young women to flee. *Eurasianet*, 8 juin. Disponible à l'adresse <https://eurasianet.org/perspectives-bride-kidnapping-haunts-rural-kyrgyzstan-causing-young-women-to-flee>.
- Hossaini, F. et A.M. Latifi
2021 Kabul Hazara neighbourhood stunned by wave of attacks. Al Jazeera, 13 juin. Disponible à l'adresse www.aljazeera.com/news/2021/6/13/anger-as-afghanistan-mourns-death-of-car-blast-victims.
- Howes, S. et B. Orton
2020 For Tonga, Australian labour mobility more important than aid and trade combined. *DevPolicyBlog*, 21 janvier. Disponible à l'adresse <https://devpolicy.org/for-tonga-australian-labour-mobility-more-important-than-aid-and-trade-combined-20200121/>.
- İçduygu, A.
2020 *Covid-19 and the transformation of migration and mobility globally – Stranded irregular migrant workers during COVID-19 crisis: The question of repatriation*. 7 août. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/covid-19-and-transformation-migration-and-mobility-globally-stranded-irregular-migrant>.
- Idemudia, E. et K. Boehnke
2020 Patterns and current trends in African migration to Europe. In : *Psychosocial Experiences of African Migrants in Six European Countries*. Social Indicators Research Series, vol. 81. Springer, Cham. Disponible à l'adresse https://doi.org/10.1007/978-3-030-48347-0_2.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
s.d. Traitement des demandes d'immigration – Mises à jour mensuelles d'IRCC. Disponible à l'adresse <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/9b34e712-513f-44e9-babf-9df4f7256550>.

Institut de la Banque asiatique de développement (ADB), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2021 *Labor Migration in Asia: Impacts of the COVID-19 Crisis and the Post-Pandemic Future*. Tokyo, Paris et Bangkok. Disponible à l'adresse www.oecd.org/countries/laopeoplesdemocraticrepublic/adbi-book-labor-migration-asia-impacts-covid-19-crisis-post-pandemic-future.pdf.

Institute of International Education (IIE)

- 2020 United States hosts over 1 million international students for the fifth consecutive year. Communiqué de presse, 16 novembre. Disponible à l'adresse www.iie.org/Why-IIE/Announcements/2020/11/2020-Open-Doors-Report.

International Crisis Group (ICG)

- 2020 Le Sahel central, théâtre des nouvelles guerres climatiques? Briefing n° 154, 24 avril. Disponible à l'adresse www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/b154-le-sahel-central-theatre-des-nouvelles-guerres-climatiques.
- 2021 What future for Afghan peace talks under a Biden administration? Briefing n° 165, 13 janvier. Disponible à l'adresse www.crisisgroup.org/asia/south-asia/afghanistan/b165-what-future-afghan-peace-talks-under-biden-administration.

Jin, X.

- 2021 How COVID-19 exposed China's anti-Black racism. *Open Democracy*, 2 mars. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/pandemic-border/how-covid-19-exposed-chinas-anti-black-racism/.

Jordan, M.

- 2021 Migrants separated from their children will be allowed into U.S. *New York Times*, 3 mai. Disponible à l'adresse www.nytimes.com/2021/05/03/us/migrant-family-separation.html.

Karim, N.

- 2021 Climate change set to drive more deadly heat in South Asia. Reuters, 25 mars. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-asia-climate-change-temperature-idUSKBN2BH1U0.

Karlsen, E.

- 2016 Australia's offshore processing of asylum seekers in Nauru and PNG: A quick guide to statistics and resources. Parliamentary Library, Canberra. Disponible à l'adresse www.aph.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Library/pubs/rp/rp1617/Quick_Guides/Offshore.

Kaur-Ballagan, K. et R. Mortimore

- 2017 Half of public support more immigration by highly skilled workers. Ipsos MORI. Communiqué, 18 avril. Disponible à l'adresse www.ipsos.com/ipsos-mori/en-uk/half-public-support-more-immigration-highly-skilled-workers.

King, E.J. et V.I. Dudina

- 2019 The health needs of female labor migrants from Central Asia in Russia. *Journal of Immigrant and Minority Health*, vol. 21, pp. 1406-1415.

- Kirişci, K., M.M. Erdoğan et N. Eminoğlu
2020 The “EU’s New Pact on Migration and Asylum” is missing a true foundation [blog]. Brookings Institute, 6 novembre. Disponible à l’adresse www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2020/11/06/the-eus-new-pact-on-migration-and-asylum-is-missing-a-true-foundation/.
- Kleinfeld, P.
2020 Who’s behind the violence in Mozambique’s Cabo Delgado? *New Humanitarian*, 12 février. Disponible à l’adresse www.thenewhumanitarian.org/analysis/2020/02/12/Mozambique-Cabo-Delgado-militancy-Islamic-State-AI-Shabab.
- Knoll, A. et C. Teevan
2020 Protecting migrants and refugees in North Africa: Challenges and opportunities for reform. Document de travail. Centre européen de gestion des politiques de développement, 5 octobre. Disponible à l’adresse <https://ecdpm.org/publications/protecting-migrants-refugees-in-north-africa-challenges-opportunities-reform/>.
- KPMG
2020 Fiji Government and institution measures in response to COVID-19. 15 avril. Disponible à l’adresse <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/fiji-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>.
- Le Coz, C. et K. Hooper
2021 *Deepening Labor Migration Governance at a time of Immobility: Lessons from Ghana and Senegal*. Migration Policy Institute, Washington, D.C.. Disponible à l’adresse www.migrationpolicy.org/research/labor-migration-governance-ghana-senegal.
- Lee, J., S. Cho et G. Jung
2021 Policy responses to COVID-19 and discrimination against foreign nationals in South Korea. *Critical Asian Studies*, vol. 53, n° 3, pp. 432-447. Disponible à l’adresse <https://doi.org/10.1080/14672715.2021.1897472>.
- Lema, K. et C. Baldwin
2020 Pandemic ‘hero’ Filipino nurses struggle to leave home. *Reuters*, 16 septembre. Disponible à l’adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-philippine-nurses-idUKKBN2671Z2.
- Lemon, E.
2019 Dependent on remittances, Tajikistan’s long-term prospects for economic growth and poverty reduction remain dim. Migration Policy Institute, 14 novembre. Disponible à l’adresse www.migrationpolicy.org/article/dependent-remittances-tajikistan-prospects-dim-economic-growth.
- Li, H.
2020 Mistreatment of Africans in Guangzhou threatens China’s coronavirus diplomacy. *The Conversation*, 17 avril. Disponible à l’adresse <https://theconversation.com/mistreatment-of-africans-in-guangzhou-threatens-chinas-coronavirus-diplomacy-136348>.

- Litzkow, J.
2020 West Africa: How the pandemic reshapes migration. Institut pour les études de politique internationale, 17 septembre. Disponible à l'adresse www.ispionline.it/en/publicazione/west-africa-how-pandemic-reshapes-migration-27430.
- Lopez, M.H., J.S. Passel et D. Cohn
2021 Key facts about the changing U.S. unauthorized immigrant population. Pew Research Center, 13 avril. Disponible à l'adresse www.pewresearch.org/fact-tank/2021/04/13/key-facts-about-the-changing-u-s-unauthorized-immigrant-population/.
- Love, S. et H. Spinks
2020 Annual Budget Review 2020–21: Immigration. Parliamentary Library, Canberra. Disponible à l'adresse www.aph.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Library/pubs/rp/BudgetReview202021/Immigration.
- Loweree, J., A. Reichlin-Melnick et W. Ewing
2020 *The Impact of COVID-19 on Noncitizens and Across the U.S. Immigration System*. American Immigration Council, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.immigrationresearch.org/node/3042.
- Madiyev, O.
2021 The Eurasian Economic Union: Repaving Central Asia's road to Russia? Migration Policy Institute, 3 février. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/eurasian-economic-union-central-asia-russia.
- Manzi, L.
s.d. Between borders: Stranded migrants during the pandemic [blog]. Disponible à l'adresse <https://rosanjose.iom.int/site/en/blog/between-borders-stranded-migrants-during-pandemic?page=14>.
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
2019 Programme to boost labour migration is underway. Communiqué de presse, 30 juillet. Disponible à l'adresse www.comesa.int/ilo-director-for-zambia-malawi-and-mozambique-accredited-to-comesa/.
- Marusic, S.J.
2020 North Macedonia tightens border security, fearing migrant influx. *Balkan Insight*, 1^{er} juillet. Disponible à l'adresse <https://balkaninsight.com/2020/07/01/north-macedonia-tightens-border-security-fearing-migrant-influx/>.
- McAuliffe, M. et C. Bauloz
2020 The coronavirus pandemic could be devastating for the world's migrants. *Open Democracy*, 28 avril. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/pandemic-border/coronavirus-pandemic-could-be-devastating-worlds-migrants/.

- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.A. Ullah
2017 Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2018>.
- McAuliffe, M., C. Bauloz et A. Kitimbo
2020 The challenge of real-time analysis: Making sense of the migration and mobility implications of COVID-19. *Migration Policy Practice*, vol. 10, n° 2, pp. 15-20. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpp-41.pdf>.
- McCarthy Tetrault
2021 COVID-19 : Emergency Measures Tracker. Disponible à l'adresse www.mccarthy.ca/en/insights/articles/covid-19-emergency-measures-tracker.
- Maison blanche
2021 Statement by President Joe Biden on refugee admissions. 3 mai. Disponible à l'adresse www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/05/03/statement-by-president-joe-biden-on-refugee-admissions/.
- Médecins Sans Frontières (MSF)
2021 COVID-19 forces thousands of migrants to cross perilous jungle from Colombia to Panama. 5 août. Disponible à l'adresse www.msf.org/covid-19-forces-thousands-migrants-cross-dari%C3%A9n-jungle-colombia-panama-search-safety.
- Mednick, S.
2021 Floods, fighting, famine: Inside South Sudan's triple crisis. *New Humanitarian*, 8 février. Disponible à l'adresse www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2021/2/8/floods-fighting-famine-south-sudan-crisis.
- Menchu, S. et G. Palencia
2021 Guatemala cracks down on migrant caravan bound for United States. *Reuters*, 16 janvier. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-usa-immigration-caravan-honduras-idUSKBN29L05S.
- Meyer, P.J.
2021 *Central American Migration: Root Causes and U.S. Policy*. Congressional Research Service, Washington, D.C. Disponible à l'adresse <https://fas.org/sgp/crs/row/IF11151.pdf>.
- Migration Policy Institute (MPI)
s.d. Profile of the Unauthorized Population: United States. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/data/unauthorized-immigrant-population/state/US.
- Mixed Migration Centre (MMC)
2020a MMC North Africa 4Mi Snapshot – April 2020. Refugees' and migrants' access to health services in Tunisia: A focus on discrimination and COVID-19. Disponible à l'adresse https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/098_covid_snapshot_NA.pdf.

- 2020b *Quarterly Mixed Migration Update : North Africa*. n.p. Disponible à l'adresse <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2021/01/qmmu-q4-2020-na.pdf>.
- 2020c MMC Latin America and the Caribbean – 4Mi Snapshot – November 2020. Refugees and migrants in Guatemala and Mexico: A focus on smuggling during the COVID-19 pandemic. Disponible à l'adresse https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/155_covid_snapshot_smuggling_LAC.pdf.
- 2021 MMC North Africa 4Mi Snapshot – March 2021. The impact of COVID-19 on refugee and migrant women in Tunisia. Disponible à l'adresse https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2021/04/164_impact_covid19_on_refugee_and_migrant_women_in-Tunisia.pdf.
- Monin, K., J. Batalova et T. Lai
 2021 *Refugees and Asylees in the United States*. 13 mai. Migration Policy Institute, Washington, D.C.. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Refugees%20and%20Asylees%20in%20the%20United%20States.pdf>.
- Muggah, R.
 2021 In West Africa, climate change equals conflict. *Foreign Policy*, 18 février. Disponible à l'adresse <https://foreignpolicy.com/2021/02/18/west-africa-sahel-climate-change-global-warming-conflict-food-agriculture-fish-livestock/>.
- Mukumbang, F.C., A.N. Ambe et B.O. Adebiji
 2020 Unspoken inequality: how COVID-19 has exacerbated existing vulnerabilities of asylum-seekers, refugees, and undocumented migrants in South Africa. *International Journal for Equity in Health*, vol. 19, n° 141. Disponible à l'adresse <https://equityhealthj.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12939-020-01259-4>.
- National University of Singapore (NUS)
 2020 'Climate refugees': The expected climate change migration. 14 octobre. Disponible à l'adresse <https://lkyspp.nus.edu.sg/gia/article/climate-refugees-the-expected-climate-change-migration>.
- Nations Unies
 2020 La situation sécuritaire en Afrique centrale, sur fond de pandémie, reste une source de grande préoccupation pour le Conseil de sécurité. Communiqué de presse, 9 décembre. Disponible à l'adresse www.un.org/press/fr/2020/sc14377.doc.htm.
- 2021a Afghanistan : la Représentante spéciale du Secrétaire général dénonce, devant le Conseil de sécurité, le ralentissement des négociations à Doha et reconnaît un manque de clarté sur la voie à suivre. Communiqué de presse, 23 mars. Disponible à l'adresse www.un.org/press/fr/2021/sc14472.doc.htm.
- 2021b Renewed clashes displace thousands in Myanmar, UN reports. *UN News*, 28 avril. Disponible à l'adresse <https://news.un.org/en/story/2021/04/1090802>.
- s.d. UN chief underlines need to protect refugees and migrants in COVID-19 pandemic. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/desa/un-chief-underlines-need-protect-refugees-and-migrants-covid-19-pandemic.

Nations Unies et Université d'Asie centrale

- 2019 *Development of a Comprehensive Long-term Evidence-based Migration Policy for the Kyrgyz Republic*. Bichkek. Disponible à l'adresse https://ucentralasia.org/Content/downloads/DD2_Migration_ENG.pdf.

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

- 2020 *Rapport mondial sur le déplacement interne 2020*. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2020/french.
- 2021 *GRID 2021: Déplacement interne et changement climatique*. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/sites/default/files/2021-11/GRID21_FR_LR.pdf.
- s.d. Global Internal Displacement Database. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/database/displacement-data.

Okiror, S.

- 2020 In the news: Uganda suspends refugee arrivals as coronavirus cases rise. *New Humanitarian*, 25 mars. Disponible à l'adresse www.thenewhumanitarian.org/news/2020/03/25/uganda-coronavirus-refugees-asylum-seekers.

Okunade, S.

- 2021 Africa moves towards intracontinental free movement for its booming population. Migration Policy Institute, 21 janvier. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/africa-intracontinental-free-movement.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2020a COVID-19 crisis response in Central Asia. 21 janvier. Disponible à l'adresse www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-crisis-response-in-central-asia-5305f172/.
- 2020b *How to strengthen the integration of migrant women?* Migration Policy Debates n° 25, novembre. Disponible à l'adresse www.oecd.org/migration/mig/migration-policy-debates-25.pdf.
- 2020c What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? 19 octobre. Disponible à l'adresse www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/what-is-the-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-immigrants-and-their-children-e7cbb7de/.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2020 *Women Migrant Workers' Labour Market Situation in West Africa*. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_751538.pdf.
- 2021 Pandemic realities for Asia-Pacific's 48 million international migrants. *Actualités*, 19 mai. Disponible à l'adresse www.ilo.org/asia/media-centre/news/WCMS_793027/lang--en/index.htm.
- s.d. Labour Migration. Disponible à l'adresse www.ilo.org/beirut/areasofwork/labour-migration/lang--en/index.htm.

Organisation internationale du Travail (OIT) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2021 A socio-economic integration strategy to turn migration into a factor for sustainable development. *OIT Infos*, 10 mars. Disponible à l'adresse www.ilo.org/americas/sala-de-prensa/WCMS_775215/lang--en/index.htm.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2017 *IOM Pacific Strategy 2017-2020*. Canberra. Disponible à l'adresse [https://publications.iom.int/books/iom-pacific-strategy-2017-2020#:~:text=Description%3A,migration%20challenges%20in%20the%20Pacific.&text=This%20strategy%20aligns%20with%20and,Migration%20Governance%20Framework%20\(MiGOF\)](https://publications.iom.int/books/iom-pacific-strategy-2017-2020#:~:text=Description%3A,migration%20challenges%20in%20the%20Pacific.&text=This%20strategy%20aligns%20with%20and,Migration%20Governance%20Framework%20(MiGOF)).
- 2020a *West and Central Africa – COVID-19 – Impact on Mobility Report (April 2020)*. Dakar. Disponible à l'adresse <https://displacement.iom.int/reports/west-and-central-africa-%E2%80%94-covid-19-%E2%80%94-impact-mobility-report-april-2020?close=true>.
- 2020b Afrique centrale et Afrique de l'Ouest : les femmes sont de plus en plus nombreuses à rechercher l'égalité à travers la migration. Communiqué, 13 mars. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/afrique-centrale-et-afrique-de-louest-les-femmes-sont-de-plus-en-plus-nombreuses-rechercher-egalite-travers-la-migration.
- 2020c *Rapport sur la migration en Afrique : Remettre en question le récit* (A. Adepoju, N. Nyabola et C. Fumagalli, dir. publ.). Addis-Abeba. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/rapport-sur-la-migration-en-afrique-remettre-en-question-le-recit>.
- 2020d En pleine pandémie de COVID-19, l'OIM facilite le retour de 84 migrants d'Algérie au Mali. Communiqué, 17 juillet. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/en-pleine-pandemie-de-covid-19-loim-facilite-le-retour-de-84-migrants-dalgerie-au-mali.
- 2020e *Armenia – Displacement report – December 2020 – Round 3*. Erevan. Disponible à l'adresse <https://displacement.iom.int/reports/armenia-%E2%80%94-displacement-report-%E2%80%94-december-2020%E2%80%94-round-3?close=true>.
- 2020f Les travailleurs migrants quittent la Thaïlande et rentrent chez eux dans les pays voisins. Communiqué, 27 mars. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/les-travailleurs-migrants-quittent-la-thaïlande-et-rentrent-chez-eux-dans-les-pays-voisins.
- 2020g IOM and partners help Ukraine improve statistics on internal displacement. Communiqué, 18 décembre. Disponible à l'adresse www.iom.org.ua/en/iom-and-partners-help-ukraine-improve-statistics-internal-displacement.
- 2020h L'OIM met en garde contre une crise humanitaire alors que des migrants sont expulsés d'un camp bosniaque. Communiqué, 2 octobre. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/loim-met-en-garde-contre-une-crise-humanitaire-alors-que-des-migrants-sont-expulses-dun-camp-bosniaque.
- 2020i *Analytical Snapshot #61: Public Attitudes on Migrants and Migration*. Genève, 27 novembre. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_61_public_attitudes_towards_migrants_and_migration.pdf.

- 2020j *Smuggling of migrants in Central America and Mexico in the context of COVID-19*. 16 février. Disponible à l'adresse https://programamesocaribe.iom.int/sites/default/files/infografiatim_en_16feb_0.pdf.
- 2020k *Effects of COVID-19 on Migrants – Survey in Central America and Mexico (juin 2020)*. Rapport de situation. San José. Disponible à l'adresse <https://dtm.iom.int/reports/effects-covid-19-migrants-survey-central-america-and-mexico-june-2020>.
- 2020l Venezuelan refugee and migrant crisis overview. Disponible à l'adresse www.iom.int/venezuela-refugee-and-migrant-crisis.
- 2020m Données sur la migration en Amérique du Sud. South American Migration Report n° 3. Disponible à l'adresse www.migrationdataportal.org/fr/regional-data-overview/donnees-sur-la-migration-en-amerique-du-sud.
- 2020n *Rapid Assessment of the Socioeconomic Impacts of COVID-19 on Labour Mobility in the Pacific Region*. Suva, Fidji. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-rapid-assessment-report.pdf>.
- 2021a Human Mobility Impacts. Disponible à l'adresse <https://migration.iom.int/>.
- 2021b *West and Central Africa – A Region on the Move: Mobility Trends in West and Central Africa (January–December 2020)*. Dakar. Disponible à l'adresse <https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa-%E2%80%94-region-move-mobility-trends-west-and-central-africa-january-%E2%80%94>.
- 2021c IOM supports advancement of migration governance in Ghana. Communiqué, 25 mars. Disponible à l'adresse <https://rodakar.iom.int/news/iom-supports-advancement-migration-governance-ghana>.
- 2021d Central Sahel Crisis Response Plan 2021. Disponible à l'adresse <https://crisisresponse.iom.int/response/central-sahel-crisis-response-plan-2021/year/2021>.
- 2021e *A Region on the Move: 2020 Mobility Overview in the East and Horn of Africa and the Arabian Peninsula*. Nairobi. Disponible à l'adresse https://ronairobi.iom.int/sites/ronairobi/files/document/publications/IOM_RoMR_EHoA_2020_0.pdf.
- 2021f La COVID-19 entraîne une baisse de 73 % des migrations de la Corne de l'Afrique vers les pays du Golfe. Communiqué, 23 février. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/oim-la-covid-19-entraîne-une-baisse-de-73-des-migrations-de-la-corne-de-lafrique-vers-les-pays-du-golfe.
- 2021g L'OIM recense plus de 131 000 déplacés internes en raison de la crise au nord de l'Éthiopie. Communiqué, 9 mars. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/loim-recense-plus-de-131-000-deplaces-internes-en-raison-de-la-crise-au-nord-de-lethiopie.
- 2021h Libya Crisis Response Plan 2020–2021. Disponible à l'adresse <https://crisisresponse.iom.int/response/libya-crisis-response-plan-2020-2021>.
- 2021i Des milliers de migrants bloqués au Yémen ont besoin d'un soutien supplémentaire pour rentrer chez eux. Communiqué, 7 septembre. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/des-milliers-de-migrants-bloques-au-yemen-ont-besoin-dun-soutien-supplementaire-pour-rentre-chez-eux.

- 2021j *COVID-19 Analytical Snapshot #72 : Gender Dimensions UPDATED*. Genève, 24 février. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_72_-_gender_dimensions_updated_0.pdf.
- 2021k *Bosnia and Herzegovina Crisis Response Plan 2021*. Disponible à l'adresse <https://crisisresponse.iom.int/response/bosnia-and-herzegovina-crisis-response-plan-2021>.
- 2021l *Europe – Mixed Migration Flows to Europe, Quarterly Overview (October–December 2020)*. DTM Mediterranean. Disponible à l'adresse <https://migration.iom.int/reports/europe-%E2%80%94-mixed-migration-flows-europe-quarterly-overview-october-december-2020?close=true>.
- 2021m *Europe – Women and Girls on the Move to Europe – Flow Monitoring Surveys (2018–2020)*. DTM Mediterranean. Disponible à l'adresse <https://dtm.iom.int/reports/europe-%E2%80%94-women-and-girls-move-europe-%E2%80%93-flow-monitoring-surveys-2018%E2%80%932020>.
- 2021n Données sur la migration en Amérique du Sud. Centre Mondial d'analyse des données sur la migration. Disponible à l'adresse www.migrationdataportal.org/fr/regional-data-overview/donnees-sur-la-migration-en-amerique-du-sud.
- 2021o Migration Data in the Caribbean. Portail sur les données migratoires. Disponible à l'adresse www.migrationdataportal.org/regional-data-overview/migration-data-caribbean.
- s.d.a. West and Central Africa. Disponible à l'adresse www.iom.int/west-and-central-africa.
- s.d.b. The Counter Trafficking Data Collaborative. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/victims-asia.
- Organisation japonaise de services aux étudiants (JASSO)
s.d. Disponible à l'adresse www.jasso.go.jp/en/about/statistics/intl_student_e/2018/index.html.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
2021a Les réfugiés et les migrants hébergés dans des centres d'accueil en Serbie reçoivent leurs doses de vaccin contre la COVID-19. Communiqué, 12 mai. Disponible à l'adresse www.euro.who.int/fr/countries/serbia/news/news/2021/5/refugees-and-migrants-hosted-in-serbian-reception-centres-get-their-covid-19-vaccine-doses.
- 2021b COVID-19 Situation in the WHO South-East Asia Region. Disponible à l'adresse <https://experience.arcgis.com/experience/56d2642cb379485ebf78371e744b8c6a>.
- Ortiga, Y.Y.
2020 Unprecedented immobility? The case of stranded Filipino migrant nurses [blog]. COMPAS, 17 mai. Disponible à l'adresse www.compas.ox.ac.uk/2020/unprecedented-immobility-the-case-of-stranded-filipino-migrant-nurses/.
- Oruc, N., S. Raza et D. Šantić
2020 *The Western Balkan Migration Route (2015-2019)*. Processus de Prague, Vienne. Disponible à l'adresse www.pragueprocess.eu/en/migration-observatory/publications/document?id=289.

Passel, J.S. et D. Cohn

- 2019 Mexicans decline to less than half the U.S. unauthorized immigrant population for the first time. Pew Research Center, 12 juin. Disponible à l'adresse www.pewresearch.org/fact-tank/2019/06/12/us-unauthorized-immigrant-population-2017/.

Petroni, N.

- 2020 Assessing the impact of Covid-19 on the EU's response to irregular migration [blog]. London School of Economics, 23 septembre. Disponible à l'adresse <https://blogs.lse.ac.uk/euoppblog/2020/09/23/assessing-the-impact-of-covid-19-on-the-eus-response-to-irregular-migration/>.

Plateforme régionale de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (R4V)

- 2020 *Regional Refugee and Migrant Response Plan for Refugees and Migrants from Venezuela (January–December 2021)*. Panama. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/colombia/rmrp-2021-regional-refugee-and-migrant-response-plan-refugees-and-migrants-venezuela>.

2021a Refugees and Migrants from Venezuela. Disponible à l'adresse www.r4v.info/en/refugeeandmigrants.

2021b Residence Permits and Regular Stay Granted. Disponible à l'adresse www.r4v.info/en/permits.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2020 COVID-19 and Central Asia: Socio-economic impacts and key policy considerations for recovery. 16 novembre. Disponible à l'adresse www.eurasia.undp.org/content/rbec/en/home/library/sustainable-development/covid19-and-central-asia.html.

Prtoric, J.

- 2020 Winter and growing animosity force migrants in Bosnia into retreat. *New Humanitarian*, 2 décembre. Disponible à l'adresse www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2020/12/2/bosnia-migrants-asylum-winter-eu-border-pushbacks.

Qi, J.

- 2021 How China has been transforming international education to become a leading host of students. *The Conversation*, 12 mai. Disponible à l'adresse <https://theconversation.com/how-china-has-been-transforming-international-education-to-become-a-leading-host-of-students-157241>.

Refugee Council of Australia

- 2020 *Seven Years On: An Overview of Australia's Offshore Processing Policies*. Sydney. Disponible à l'adresse <https://apo.org.au/sites/default/files/resource-files/2020-07/apo-nid306934.pdf>.

2021 The Federal Budget: What it means for refugees and people seeking humanitarian protection. 11 mai. Disponible à l'adresse www.refugeecouncil.org.au/federal-budget-what-it-means-for-refugees-and-people-seeking-humanitarian-protection/.

République de Corée, Ministère de l'éducation

- s.d. Overseas (Study Abroad) Education. Disponible à l'adresse www.moe.go.kr/boardCnts/view.do?boardID=350&lev=0&statusYN=W&s=moe&m=0309&opType=N&boardSeq=79011.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

- 2020 Déclaration du Réseau des Nations Unies sur les migrations : Les retours forcés de migrants doivent être suspendus pendant la pandémie de COVID-19. 13 mai. Disponible à l'adresse <https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbd1416/files/french.pdf>.

Réseau japonais d'ONG pour l'élimination de la discrimination raciale (ERD Net)

- 2020 *Joint NGO Report for the Human Rights Committee*. Tokyo. Disponible à l'adresse https://imadr.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/11/2-2_Joint-NGO-Report_ERD-Net_CCPR_Japan_Nov2020.pdf.

Reuters

- 2020 Storm Gloria leaves eight dead, ruins rice paddies in Spain. 22 janvier. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/spain-weather-storm-gloria-idINKBN1ZL24V.
- 2021 Greece seeks to send 1,450 migrants back to Turkey. 14 janvier. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-europe-migrants-greece-idUSKBN29J1ED.

Rodriguez, S.

- 2021 Biden administration takes steps to dismantle Trump-era asylum agreements. Politico, 6 février. Disponible à l'adresse www.politico.com/news/2021/02/06/biden-dismantle-trump-era-asylum-agreements-466565.

Šantić, D. et M. Antić

- 2020 Serbia in the time of COVID-19: between “corona diplomacy”, tough measures and migration management. *Eurasian Geography and Economics*, vol. 61, n° 4-5, pp. 546-558. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/15387216.2020.1780457.

Schöfberger, I. et M. Rango

- 2020 La COVID-19 et les migrations en Afrique de l'Ouest et du Nord et via la Méditerranée. In : *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée* (P. Fargues et M. Rango, dir. publ.). Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migration-en-afrique-de-louest-et-du-nord-et-travers-la-mediterranee>.

Shakuto, S. et F. Baldari

- 2020 Japan's migrants are not allowed to go 'home'. *Open Democracy*, 3 novembre. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/pandemic-border/japans-migrants-are-not-allowed-to-go-home/.

Sköld, N.

- 2021 UNHCR calls for inclusion of refugees in vaccination plans. HCR, 17 février. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/neu/51787-unhcr-calls-for-inclusion-of-refugees-in-vaccination-plans.html.

Skydsgaard, N.

- 2021 Denmark passes law to process asylum seekers outside Europe. *Reuters*, 3 juin. Disponible à l'adresse www.reuters.com/world/europe/denmark-agrees-law-deport-asylum-seekers-outside-europe-2021-06-03/.

- Slater, J., K. Fahim et K. McQue
2020 Migration, in reverse. *Washington Post*, 1^{er} octobre. Disponible à l'adresse www.washingtonpost.com/graphics/2020/world/coronavirus-migration-trends-gulf-states-india/.
- Smith, R. et C. Zimmer
2020 The COVID-19 pandemic will probably not mark the end of the kafala system in the Gulf. Center for Global Development, 28 octobre. Disponible à l'adresse www.cgdev.org/blog/covid-19-pandemic-will-probably-not-mark-end-kafala-system-gulf.
- Statistique Canada
2020 Répercussions sur les immigrants et les personnes désignées comme minorités visibles. 20 octobre. Disponible à l'adresse www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s6-fra.htm.
- Tagaris, K.
2021 Europe's south calls for more solidarity in new EU migration pact. *Reuters*, 20 mars. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-europe-migrants-idUSKBN2BC0JY.
- Taylor, L.
2020 How Latin America is fighting covid-19, for better and worse. *British Medical Journal*, vol. 370, m3319. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1136/bmj.m3319>.
- Teran, A.
2020 Panama isolates migrants in remote jungle coronavirus unit. *Reuters*, 9 juin. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-panama-idUSKBN23G1HC.
- Teye, J.
2020 What will international migration in West Africa look like after COVID-19? *Open Democracy*, 16 décembre. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/pandemic-border/what-will-international-migration-west-africa-look-after-covid-19/.
- The Economist*
2021 How the pandemic reversed old migration patterns in Europe. 30 janvier. Disponible à l'adresse www.economist.com/europe/2021/01/28/how-the-pandemic-reversed-old-migration-patterns-in-europe.
- Thevenot, S.
2020 Immigration to drive Canada's population growth as global birth rates fall. *CIC News*, 18 juillet. Disponible à l'adresse www.cicnews.com/2020/07/immigration-to-drive-canadas-population-growth-as-global-birthrates-fall-0715086.html#gs.a7bob5.
- Triandafyllidou, A. et L. Nalbandian
2020 "Disposable" and "Essential": Changes in the Global Hierarchies of Migrant Workers after COVID-19. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/covid-19-and-transformation-migration-and-mobility-globally-disposable-and-essential-changes>.

Tyszler, E.

- 2019 From controlling mobilities to control over women's bodies: Gendered effects of EU border externalization in Morocco. *Comparative Migration Studies*, n° 7, art. no 25. Disponible à l'adresse <https://comparativemigrationstudies.springeropen.com/articles/10.1186/s40878-019-0128-4>.

Union africaine

- 2020a Africa labour migration outlook in the post COVID-19 era. Policy brief, 1^{er} novembre. Disponible à l'adresse <https://ethiopia.iom.int/sites/ethiopia/files/Preparing%20Africa%20for%20Post%20COVID-19%20Labour%20Migration.pdf>.
- 2020b *East African Community (EAC): Labor Migration Statistics Report in Africa. Second edition: Regional Migration Profile*. Addis-Abeba. Disponible à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/39323-doc-east_african_community_eac.pdf.
- 2020c *Southern African Development Community (SADC): Labor Migration Statistics Report in Africa. Second edition: Regional Migration Profile*. Addis-Abeba. Disponible à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/39323-doc-southern_african_development_community_sadc.pdf.

Vallianatou, A.I., E. Venturi et S. Zinser

- 2021 Brussels silent on vaccinating undocumented migrants. Chatham House, 16 mars. Disponible à l'adresse www.chathamhouse.org/2021/03/brussels-silent-vaccinating-undocumented-migrants.

Vandergeest, P., M. Marschke et P. Duker

- 2021 Migrant worker segregation doesn't work: COVID-19 lessons from Southeast Asia. *The Conversation*, 24 février. Disponible à l'adresse <https://theconversation.com/migrant-worker-segregation-doesnt-work-covid-19-lessons-from-southeast-asia-155260>.

Walker, R., J. Vearey et N. Maple

- 2021a Excluding migrants undermines the success of Covid-19 vaccine rollouts. 2 août. Disponible à l'adresse www.wits.ac.za/covid19/covid19-news/latest/excluding-migrants-undermines-the-success-of-covid-19-vaccine-rollouts.html.
- 2021b *Covid-19 and migration governance in Africa. Occasional paper #2*, Juin. MiCoSA. Disponible à l'adresse www.mahpsa.org/wp-content/uploads/2021/06/MiCoSA-Covid19-and-migration-governance-in-Africa-OccasionalPaper-2-June2021.pdf.

Wang, S., X. Chen, Y. Li, C. Luu, R. Yan et F. Madrisotti

- 2021 'I'm more afraid of racism than of the virus!' : racism awareness and resistance among Chinese migrants and their descendants in France during the Covid-19 pandemic. *European Societies*, vol. 23, Supp. 1, pp. S721-S742. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/14616696.2020.1836384?needAccess=true.

Wanner, P. et A. Wisniak

- 2020 Has COVID-19 increased solidarity towards foreigners in Switzerland? Pôle de recherche national – The Migration-Mobility Nexus, 13 août. Disponible à l'adresse <https://nccr-onthemove.ch/blog/has-covid-19-increased-solidarity-towards-foreigners-in-switzerland/>.

- Warren, R.
2021 In 2019, the US undocumented population continued a decade-long decline and the foreign-born population neared zero growth. *Journal on Migration and Human Security*, vol. 9, n° 1. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/2331502421993746>.
- Watkins G. et A. Garcia Salinas
2020 The climate crisis could drive massive human displacement in Latin America and the Caribbean. Blog de la Banque interaméricaine de développement, 30 octobre. Disponible à l'adresse <https://blogs.iadb.org/sostenibilidad/en/the-climate-crisis-could-drive-massive-human-displacement-in-latin-america-and-the-caribbean/>.
- Yonhap
2020 Number of foreign students drops in Korea for 1st time in 6 years. *Korea Herald*, 27 août. Disponible à l'adresse www.koreaherald.com/view.php?ud=20200827000920.
- Zanker, F.L. et K. Moyo
2020 The corona virus and migration governance in South Africa: Business as usual? *Africa Spectrum*, vol. 55, n° 1, pp.100–112. Disponible à l'adresse <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0002039720925826>.
- Zhao, W.
2020 Extreme weather and climate events in China under changing climate. *National Science Review*, vol. 7, n° 5, pp. 938–943. Disponible à l'adresse <https://academic.oup.com/nsr/article/7/5/938/5821295>.

Chapitre 4

Appleby, J.K.

- 2020 Implementation of the Global Compact on Safe, Orderly, and Regular Migration: A whole-of-society approach. *Journal on Migration and Human Security*, vol. 8 ; n° 2, pp. 214-229. Disponible à l'adresse <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2331502420907377>.

Assemblée générale des Nations Unies

- 2005 *Summary of the Report of the Global Commission on International Migration*, Fourth Coordination Meeting on International Migration, 26-27 octobre, New York.
- 2018a Résolution A/73/195. Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Soixante-treizième session, points 14 et 19 de l'ordre du jour. New York.
- 2018b *Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Deuxième partie : Pacte mondial sur les réfugiés*. Soixante-treizième session, supplément n° 12 (A/73/12 (Part II)). New York. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/excom/unhcrannual/5ba3a9f24/rapport-haut-commissaire-nations-unies-refugies-partie-ii-pacte-mondial.html?query=A/73/12.

Banks, M.

- 2012 Blog posts and tweets: The next frontier for grey literature. *The Grey Journal*, vol. 8, n° 1, pp. 5459.

Bramstedt, K.A.

- 2020 The carnage of substandard research during the COVID-19 pandemic: a call for quality. *Journal of Medical Ethics*, vol. 46, n° 12. Disponible à l'adresse <https://jme.bmj.com/content/46/12/803>.

Chugh, A.

- 2020 Will COVID-19 change how we think about migration and migrant workers? Forum économique mondial, 22 mai. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2020/05/covid-19-coronavirus-migration-migrant-workers-immigration-policy-health-securitization-risk-travel-bubbles/.

Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)

- 2005 *Summary of the Report of the Global Commission on International Migration*. 13 octobre. UN/POP/MIG-FCM/2005/09. New York. Disponible à l'adresse www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/4/docs/P09_GCIM.pdf.

Conseil universitaire pour le système des Nations Unies

- 2021 ACUNS: Our purpose. Conseil universitaire pour le système des Nations Unies : New York. Disponible à l'adresse <https://acuns.org/purpose/>.

Corps commun d'inspection (CCI)

- 2018 *Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* Corps commun d'inspection des Nations Unies, document JIU/REP/2018/7. Disponible à l'adresse www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2018_7_french_0.pdf.

- Davies, M. et R. Woodward
2014 *International Organizations: A Companion*. Edward Elgar, Cheltenham.
- Département de la communication globale des Nations Unies
2021 Organigramme du système des Nations Unies. Juillet. 21-00054. Disponible à l'adresse www.un.org/sites/un2.un.org/files/21-00054f_un_system_chart_11x8.5_4c_fr_3p_2.pdf.
- Fernandez, M. et H. Alani
2018 Online Misinformation: Challenges and Future Directions. Dans : *WWW' 18: Companion Proceedings of The Web Conference 2018*. Lyon, pp. 595-602. Disponible à l'adresse www.semanticscholar.org/paper/Online-Misinformation%3A-Challenges-and-Future-Fern%3%A1ndez-Alani/b5c303ce0f0c92a1a75601dd084a5f81f51b6738.
- Gottardo, C. et N. Rego
2021 The Global Compact for Migration (GCM), International Solidarity and Civil Society Participation: a Stakeholder's Perspective. *Human Rights Review*, 6 janvier. Disponible à l'adresse www.springerprofessional.de/en/the-global-compact-for-migration-gcm-international-solidarity-an/18743184.
- Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)
2017 *Fulfilling the Promises: A Practical Guide for UN Advocacy to Promote Implementation of the 2030 Agenda*. Disponible à l'adresse <https://unsdg.un.org/fr/resources/respecter-les-engagements-du-programme-2030-guide-pratique-des-nations-unies-pour-la>.
2019b *Migration Governance Indicators: A Global Perspective*. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/migration-governance-indicators-global-perspective>.
- International Annual Report Design Awards (IADA)
2021 *2021 International Annual Report Design Award Winners*, IADA : Londres. Disponible à l'adresse www.iada-award.co.uk/winner.php.
- Mason, E.
1999 Researching refugee and forced migration studies: An introduction to the field and the reference literature. *Behavioral & Social Sciences Librarian*, vol. 18, n° 1, pp. 1-20.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria
2019 Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante. Dans : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (dir. publ. : M. McAuliffe et B. Khadria). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-5>.
- Middlemass, R.
2020 What is the role of the social sciences in the response to COVID-19? 4 priorities for shaping the post-pandemic world. *LSE Impact Blog*, 25 août. Disponible à l'adresse <https://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2020/08/25/what-is-the-role-of-the-social-sciences-in-the-response-to-covid-19-4-priorities-for-shaping-the-post-pandemic-world/>.

Nations Unies

- 2019 Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Mai. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/genocideprevention/hate-speech-strategy.shtml.
- 2020 Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement postpandémique. Novembre. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/coronavirus/communication-resources/un-research-roadmap-covid-19-recovery.

Newland, K., M. McAuliffe et C. Bauloz

- 2019 Gouvernance mondiale des migrations – faits nouveaux depuis le Rapport État de la migration dans le monde 2018. Dans : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (dir. publ. : M. McAuliffe et B. Khadria). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-11>.

Nutley, S., H.T.O. Davies et I. Walter

- 2003 From knowing to doing: A framework for understanding the evidence-into-practice agenda. *Evaluation*, vol. 9, n° 2, pp. 125-148.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

- 2020 *Désinfodémie*. Paris. Disponible à l'adresse <https://fr.unesco.org/covid19/disinfodemic>.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2017 *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (dir. publ. : M. McAuliffe et M. Ruhs). Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.
- 2019a *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (dir. publ. : M. McAuliffe et B. Khadria). Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2020>.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2020a Conférence de presse virtuelle sur la COVID-19. 11 mars. Disponible à l'adresse www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/transcripts/who-audio-emergencies-coronavirus-press-conference-full-and-final-11mar2020.pdf?sfvrsn=cb432bb3_2.
- 2020b Immunizing the public against misinformation. Communiqué de presse, 25 août. Disponible à l'adresse www.who.int/news-room/feature-stories/detail/immunizing-the-public-against-misinformation.
- 2020c *Infodemic*. Thèmes de santé. Disponible à l'adresse www.who.int/health-topics/infodemic#tab=tab_1.

Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques

- 2020 Understanding the infodemic and misinformation in the fight against COVID-19 – Fiche d'information n° 5. Department of Evidence and Intelligence for Action in Health. Disponible à l'adresse <https://iris.paho.org/handle/10665.2/52052>.

Pai, M.

- 2020 Covidization of research: What are the risks? *Nature Medicine*, vol. 26, n° 8, p. 1.

Pappas, C. et I. Williams

- 2011 Grey literature: Its emerging importance. *Journal of Hospital Librarianship*, vol. 11, n° 3, pp. 228234.

- Pasquetto, I.V., B. Swire-Thompson, M.A. Amazeen, F. Benevenuto, N.M. Brashier, R.M. Bond, L.C. Bozarth, C. Budak, U.K.H. Ecker, L.K. Fazio, E. Ferrara, A.J. Flanagin, A. Flammini, D. Freelon, N. Grinberg, R. Hertwig, K.H. Jamieson, K. Joseph, J.J. Jones, R.K. Garrett, D. Kreiss, S. McGregor, J. McNealy, D. Margolin, A. Marwick, F. Menczer, M.J. Metzger, S. Nah, S. Lewandowsky, P. Lorenz-Spreeen, P. Ortellado, G. Pennycook, E. Porter, D.G. Rand, R.E. Robertson, F. Tripodi, S. Vosoughi, C. Vargo, O. Varol, B.E. Weeks, J. Wihbey, T.J. Wood et K.-C. Yang
2020 Tackling misinformation: What researchers could do with social media data. *Harvard Kennedy School Misinformation Review*, vol. 1, n° 8. Disponible à l'adresse <https://misinfoview.hks.harvard.edu/article/tackling-misinformation-what-researchers-could-do-with-social-media-data/>.
- Pécoud, A.
2015 *Depoliticising Migration: Global Governance and International Migration Narratives*. Palgrave Macmillan, Londres.
- Posetti, J. et K. Bontcheva
2020 Désinfodémie : Déchiffrer la désinformation sur le COVID-19. Note d'information n° 1. UNESCO, Paris. Disponible à l'adresse https://en.unesco.org/sites/default/files/disinfectemic_deciphering_covid19_disinformation_fr.pdf.
- Vitorino, A.
2021 The importance of evidence-based research on migration: Historical reflections and current salience. *Revue International Migration*, commentaire. Disponible à l'adresse <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/imig.12915>.
- Walter, N., J. Cohen, R.L. Holbert et Y. Morag
2020 Fact-checking: A meta-analysis of what works and for whom. *Political Communication*, vol. 37, n° 3, pp. 350-375.

Chapitre 5

Adyel, T.M.

- 2020 Accumulation of plastic waste during COVID-19. *American Association for the Advancement of Science*, vol. 369, n° 6509, pp. 1314–1315. Disponible à l'adresse <https://science.sciencemag.org/content/369/6509/1314.full>.

Africanews et AFP

- 2021 Kenya imposes new lockdown – what are the restrictions? *Africanews*, 26 mars. Disponible à l'adresse www.africanews.com/2021/03/26/kenya-imposes-new-lockdown-what-are-the-restrictions.

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

- 2020 Venezuela Regional Crisis – Complex Emergency. USAID Fact Sheet #1, 16 décembre. Disponible à l'adresse www.usaid.gov/sites/default/files/documents/12.16.2020_-_USG_Venezuela_Regional_Crisis_Response_Fact_Sheet_1.pdf.

Agence internationale de l'énergie

- 2021 Covid-19 impact on electricity. IEA Statistics report – Janvier 2021. Paris. Disponible à l'adresse www.iea.org/reports/covid-19-impact-on-electricity.

Agriculture Workforce Coalition

- 2020 Agricultural Workforce Coalition's letter to Secretary of State Mike Pompeo. *US Apple*, 19 mars. Disponible à l'adresse <https://usapple.org/news-resources/agriculture-workforce-coalitions-3-17-20-letter>.

Alam, J.

- 2021 Bangladesh goes under lockdown from today as COVID-19 Delta variant cases surge. *Mint*, 1er juillet. Disponible à l'adresse www.livemint.com/news/world/bangladesh-goes-under-lockdown-from-today-as-covid1-19-delta-variant-cases-surge-11625096751346.html.

Al-Jazeera

- 2020a Refugees accuse Greece of pushing them back out to sea. 25 septembre. Disponible à l'adresse www.aljazeera.com/news/2020/9/25/refugees-accuse-greece-of-pushing-them-back-out-to-sea.
- 2020b Hundreds of Nepalese stuck at India border amid COVID-19 lockdown. 1er avril. Disponible à l'adresse www.aljazeera.com/news/2020/4/1/hundreds-of-nepalese-stuck-at-india-border-amid-covid-19-lockdown.

Altman, D.

- 2020 Understanding the US failure on coronavirus—an essay by Drew Altman. *The British Medical Journal*, vol 370. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1136/bmj.m3417>.

American Immigration Council (AIC)

- 2021 *A Guide to Title 42 Expulsions at the Border*. Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.americanimmigrationcouncil.org/sites/default/files/research/title_42_expulsions_at_the_border.pdf.

American Journal of Managed Care (AJMC)

- 2021 A timeline of COVID-19 vaccine developments in 2021. 3 juin. Disponible à l'adresse www.ajmc.com/view/a-timeline-of-covid-19-vaccine-developments-in-2021.

American Medical Association

- 2020 AMA: U.S. should open visas to international physicians amid COVID-19. Communiqué de presse, 25 mars. Disponible à l'adresse www.ama-assn.org/press-center/press-releases/ama-us-should-open-visas-international-physicians-amid-covid-19.

Anderson, S.

- 2021 Lawsuit challenges Biden administration COVID-19 visa policies. *Forbes*, 12 avril. Disponible à l'adresse www.forbes.com/sites/stuartanderson/2021/04/12/lawsuit-challenges-biden-administration-covid-19-visa-policies/?sh=3c9383b01824.

Aneja, A. et S.T. Islam

- 2020 Bangladesh faces a crisis in remittances amid COVID-19. Forum économique mondial, 16 juin. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2020/06/bangladesh-faces-a-remittances-crisis-amid-covid-19/.

Arora, S., K.D. Bhaukhandi et P.K. Mishra

- 2020 Coronavirus lockdown helped the environment to bounce back. *Science of the Total Environment*, vol. 742, n° 140573. Disponible à l'adresse www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7323667/.

Assemblée générale des Nations Unies

- 1948 Déclaration universelle des droits de l'homme (résolution 217 A (III)). Disponible à l'adresse www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights.
- 1966 Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPCCPR1.aspx.

Astral Aviation

- 2020 Astral Aviation readies to perform vaccine flights within Africa. Communiqué de presse, 26 novembre. Disponible à l'adresse www.astral-aviation.com/astral-aviation-readies-to-perform-vaccine-flights-within-africa/.

Avdiu, B. et M. Meyer

- 2021 How COVID-19 changed the path of remittances in The Gambia. *Blogs de la Banque mondiale*, 23 mars. Disponible à l'adresse <https://blogs.worldbank.org/african/how-covid19-changed-path-remittances-gambia>.

Banco, E. et S. Rodriguez

- 2021 Biden administration scrambles to avert Covid outbreaks at the southern border. *Politico*, 18 mars. Disponible à l'adresse www.politico.com/news/2021/03/18/biden-administration-covid-southern-border-tracking-477073.

Banga, K., J. Keane, M. Mendez-Parra, L. Pettinotti et L. Sommer

2020 *Africa Trade and Covid-19: The Supply Chain Dimension*. Document de travail n° 586, août. Africa Trade Policy Centre et ODI, Addis-Abeba et Londres. Disponible à l'adresse https://cdn.odi.org/media/documents/Africa_trade_and_Covid19_the_supply_chain_dimension.pdf.

Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC)

2020 *COVID-19 : Situation Report*. Dacca, 21 mai. Disponible à l'adresse www.brac.net/covid19/res/sitrep/COVID-19%20Sitrep_21%20May%202020.pdf.

Banque du Bangladesh

2020 Monthly data of wage earner's remittance. Banque centrale du Bangladesh. Disponible à l'adresse www.bb.org.bd/econdata/wageremittance.php.

Banque mondiale

2020a La pandémie de COVID-19 plonge l'économie planétaire dans sa pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale. Communiqué de presse, 8 juin. Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.worldbank.org/fr/news/press-release/2020/06/08/covid-19-to-plunge-global-economy-into-worst-recession-since-world-war-ii.

2020b The World Bank in Kenya. Disponible à l'adresse www.worldbank.org/en/country/kenya/overview#3 (page consultée en mars 2021).

2020c COVID-19 : les envois de fonds des migrants devraient chuter de 14 % en 2021. Communiqué de presse, 29 octobre. Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.banquemoniale.org/fr/news/press-release/2020/10/29/covid-19-remittance-flows-to-shrink-14-by-2021.

2021 Déjouant les prévisions, les remises migratoires ont plutôt bien résisté à la crise de la COVID-19. Communiqué de presse, 12 mai. Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.banquemoniale.org/fr/news/press-release/2021/05/12/defying-predictions-remittance-flows-remain-strong-during-covid-19-crisis.

n.d. PIB (\$ US courants). Source : Données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemoniale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>.

Barreau de la ville de New York

2020 Opposition to the use of the COVID-19 pandemic to undermine asylum law and protections for unaccompanied children. Rapport du Comité, 8 juillet. Disponible à l'adresse www.nycbar.org/member-and-career-services/committees/reports-listing/reports/detail/using-covid-19-to-undermine-asylum-for-children.

Barrero, J.M., N. Bloom et S. Davis

2020 60 million fewer commuting hours per day: How Americans use time saved by working from home. *VOX EU CEPR*, 23 septembre. Disponible à l'adresse <https://voxeu.org/article/how-americans-use-time-saved-working-home>.

- Beckstein, A.
2020 How are international students coping with the Covid-19 pandemic? *The Student*, 24 juillet. Disponible à l'adresse www.timeshighereducation.com/student/blogs/how-are-international-students-coping-covid-19-pandemic.
- Benton, M., J. Batalova, S. Davidoff-Gore et T. Schmidt
2021 *COVID-19 and the State of Global Mobility in 2020*. OIM et Institut des politiques migratoires, Genève et Washington, D.C. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/covid-19-and-the-state-of-global.pdf>.
- Biryabarema, E. et G. Obulutsa
2020 Coronavirus-induced border bottlenecks slow food deliveries in East Africa. *Reuters*, 29 mai. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-east-africa-commerce-idUSKBN2352E7.
- Blitzer, J.
2020 The Trump administration's deportation policy is spreading the coronavirus. *New Yorker*, 13 mai. Disponible à l'adresse www.newyorker.com/news/daily-comment/the-trump-administrations-deportation-policy-is-spreading-the-coronavirus.
- Bourse de Dar es-Salaam
2020 Kenya Airways PLC. Synthèse des résultats non audités du Groupe pour la période se terminant le 30 juin 2020. Disponible à l'adresse www.dse.co.tz/profile-company/313/financials.
- Bradbury, M., M.A. Hassan, A.M. Musa et N. Kleist
2021 COVID-19 has transformed Somaliland's remittance lifeline. *Open Democracy*, 19 avril. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/covid-19-has-transformed-somalilands-remittance-lifeline/.
- Brancalion, P.H.S., E.N. Broadbent, S. de-Miguel, A. Cardil, M.R. Rosa, C.T. Almeida, D.R.A. Almeida, S. Chakravarty, M. Zhou, J.G.P. Gamarra, J. Liang, R. Crouzeilles, B. Héroult, L.E.O.C. Aragão, C.A. Silva et A.M. Almeida- Zambrano
2020 Emerging threats linking tropical deforestation and the COVID-19 pandemic. *Perspectives in Ecology and Conservation*, vol. 18, n° 4, pp. 243-246. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2530064420300584.
- Brett, D.
2020 Kenya Airways invests in pharma capabilities. *AirCargo News*, 12 août. Disponible à l'adresse www.aircargonews.net/sectors/pharma-logistics/kenya-airways-invests-in-pharma-capabilities/.
- British Broadcasting Corporation (BBC)
2020 Rohingya crisis: Hundreds of refugees stranded in boats at sea. *News Asia*, 26 avril. Disponible à l'adresse www.bbc.com/news/av/world-asia-52431222.
- Brodeur, A., N. Cook et T. Wright
2020 On the effects of COVID-19 safer-at-home policies on social distancing, car crashes and pollution. Document de travail no 13255, IZA Institute of Labour Economics. Disponible à l'adresse www.iza.org/publications/dp/13255/on-the-effects-of-covid-19-safer-at-home-policies-on-social-distancing-car-crashes-and-pollution.

Bruzelius, C. et N. Ratzmann

- 2020 Extended SOLIDARITY? The social consequences of Covid-19 for marginalised migrant groups in Germany. *LSE Blog*, 5 octobre. Disponible à l'adresse <https://blogs.lse.ac.uk/europpblog/2020/10/05/extended-solidarity-the-social-consequences-of-covid-19-for-marginalised-migrant-groups-in-germany/>.

Buck, T., G. Chazan, M. Arnold et C. Cookson

- 2020 Coronavirus declared a pandemic as fears of economic crisis mount. *Financial Times*, 11 mars. Disponible à l'adresse www.ft.com/content/d72f1e54-6396-11ea-b3f3-fe4680ea68b5.

Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis

- 2020 Notification of temporary travel restrictions applicable to land ports of entry and ferries service between the United States and Mexico. *Federal Register*, 22 juillet. Disponible à l'adresse www.federalregister.gov/documents/2020/07/22/2020-15954/notification-of-temporary-travel-restrictions-applicable-to-land-ports-of-entry-and-ferries-service.

California Department of Social Services

- 2021 Coronavirus (COVID-19) Disaster Relief Assistance for Immigrants. Disponible à l'adresse www.cdss.ca.gov/inforesources/immigration/covid-19-drai.

Carruthers, F.

- 2020 Six-star 'bula bubble' as Fiji welcomes back the superyachts. *Financial Review*, 20 octobre. Disponible à l'adresse www.afr.com/companies/transport/six-star-bula-bubble-as-fiji-welcomes-back-the-superyachts-20201018-p56667.

Castles, S. et M.J. Miller

- 1993 *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. Palgrave, Londres.

Center for Global Development

- 2020 Displaced Venezuelans in Colombia Harder Hit by COVID-19 Economic Fallout, New Research Finds. Communiqué de presse, 28 octobre. Disponible à l'adresse www.cgdev.org/article/displaced-venezuelans-colombia-harder-hit-covid-19-economic-fallout-new-research-finds.

Center for Migration Studies of New York

- 2020 *Immigrant Detention and COVID-19: How a Pandemic Exploited and Spread through the US Immigrant Detention System*. New York, août. Disponible à l'adresse <https://cmsny.org/wp-content/uploads/2020/08/CMS-Detention-COVID-Report-08-12-2020.pdf>.

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

- 2021 Have You Heard? We're at One-Third! Covid Data Tracker Weekly Review, 23 avril. Disponible à l'adresse www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/covid-data/covidview/past-reports/04232021.html.

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies Control (ECDC)

- 2020 *Guidance on infection prevention and control of coronavirus disease (COVID-19) in migrant and refugee reception and detention centres in the EU/EEA and the United Kingdom*. Disponible à l'adresse www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/COVID-19-guidance-refugee-asylum-seekers-migrants-EU.pdf.

Centre for Evidence-Based Medicine

- 2020 Severe mental illness and risks from COVID-19. 5 août. Nuffield Department of Primary Care Health Services, Oxford. Disponible à l'adresse www.cebm.net/covid-19/severe-mental-illness-and-risks-from-covid-19/.

Chanel, S.

- 2020 'It's catastrophic' : Fiji's colossal tourism sector devastated by coronavirus. *The Guardian*, 15 avril. Disponible à l'adresse www.theguardian.com/world/2020/apr/16/its-catastrophic-fijis-colossal-tourism-sector-devastated-by-coronavirus.

Chetail, V.

- 2020 Covid-19 and human rights of migrants: More protection for the benefit of all. IOM Policy Brief, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/covid19-human-rights.pdf>.

Chishti, M. et S. Pierce

- 2021 Biden sets the stage for a remarkably active first 100 days on immigration. Migration Policy Institute, Washington, D.C., 27 janvier. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/biden-immigration-reform-agenda.

Chowdhury, M.B. et M. Chakraborty

- 2021 The impact of COVID-19 on the migrant workers and remittances flow to Bangladesh. *South Asian Survey*, vol. 28, n° 1, pp. 38-56. Disponible à l'adresse <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0971523121995365>.

Cole, G.

- 2020 The impact of Covid-19 on migrants and migration in the Gulf States. News, 27 décembre. Centre for the Study of Global Human Movement, University of Cambridge. Disponible à l'adresse www.humanmovement.cam.ac.uk/news/impact-covid-19-migrants-and-migration-gulf-states-juin-1-2020.

Commission européenne

- 2018 Intégration des immigrés dans l'Union européenne. Fiche d'information sur l'Allemagne. Disponible à l'adresse <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2169>.
- s.d. Exemptions aux restrictions en matière de déplacements vers l'UE. Bruxelles. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/travel-during-coronavirus-pandemic/exemptions-coronavirus-travel-restrictions-eu_fr.

Commission de statistique

- 2021 *Rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session* (1er-3 et 5 mars 2021). Supplément no 4. Conseil économique et social, New York. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/2021-30-FinalReport-F.pdf>.

Comité économique mixte du Congrès des États-Unis

- 2020 Immigrants, the economy and the COVID-19 outbreak. Disponible à l'adresse www.jec.senate.gov/public/_cache/files/9e9c9042-6ff9-4f6c-8d65-fbe2625d2143/immigrants-the-economy-and-the-covid19-outbreak-final1.pdf.

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

- 2020a EAC partner states adopt the EAC regional electronic cargo and drivers tracking system. Communiqué de presse, 30 mai. Disponible à l'adresse www.eac.int/press-releases/147-health/1736-eac-partner-states-adopt-the-eac-regional-electronic-cargo-and-drivers-tracking-system.
- 2020b EAC Secretariat handing over mobile labs to the Republic of Uganda. Communiqué de presse, 13 juillet. Disponible à l'adresse <https://health.eac.int/news/eac-secretariat-handing-over-mobile-labs-to-the-republic-of-uganda#gsc.tab=0>.

Communauté du Pacifique, Division de la statistique pour le développement

- 2020 *COVID-19 Economic Impacts-Quarter 2, 2020*. Pacific Statistical/Economic Briefing. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Disponible à l'adresse https://spccfpstore1.blob.core.windows.net/digitalibrary-docs/files/4e/4e56b4e10d699d820eb8290b1ed75c6a.pdf?sv=2015-12-11&sr=b&sig=x66a0c8KIN8XO2uSKaSo6GEUoUEPOFxCamrFD%2BIHyb4%3D&se=2022-02-01T15%3A45%3A23Z&sp=r&rscc=public%2C%20max-age%3D864000%2C%20max-stale%3D86400&rsct=application%2Fpdf&rscd=inline%3B%20filename%3D%22Economic_Indicators_2Q2020_Summary_Analysis.pdf%22.

Connell, J.

- 2021 COVID-19 and tourism in Pacific SIDS: lessons from Fiji, Vanuatu and Samoa? *The Commonwealth Journal of International Affairs*, vol. 110, n° 1, pp. 149-158. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00358533.2021.1875721?scroll=top&needAccess=true.

Cooperman, A.

- 2020 Will the coronavirus permanently convert in-person worshippers to online streamers? They don't think so. 17 août. Pew Research Center, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.pewresearch.org/fact-tank/2020/08/17/will-the-coronavirus-permanently-convert-in-person-worshippers-to-online-streamers-they-dont-think-so/.

Crawley, H.

- 2020 The great amplifier: COVID-19, migration and inequality. *MIDEQ*, 8 avril. Disponible à l'adresse www.mideq.org/en/blog/great-amplifier-covid-19-migration-and-inequality/.

Czaika, M., H. de Haas et M. Villares-Varela

- 2018 The global evolution of travel visa regimes. *Population and Development Review*, vol. 44, n° 3, pp. 589-622. Disponible à l'adresse www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6175134/.

de Haas, H., S. Castles et M.J. Miller

- 2020 *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. Sixième édition. The Guilford Press, New York.

Département de la sécurité intérieure des États-Unis

- 2021 DHS statement on equal access to COVID-19 vaccines and vaccine distribution sites. Communiqué de presse, 1^{er} février. Disponible à l'adresse www.dhs.gov/news/2021/02/01/dhs-statement-equal-access-covid-19-vaccines-and-vaccine-distribution-sites.

Département d'État des États-Unis

- 2020a Important announcement on H2 Visas. Communiqué de presse, 26 mars. Bureau des affaires consulaires. Disponible à l'adresse <https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news/important-announcement-on-h2-visas.html>.
- 2020b Update on visas for medical professionals. Communiqué de presse, 8 avril. Bureau des affaires consulaires. Disponible à l'adresse <https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news/update-on-h-and-j-visas-for-medical-professionals.html>.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)

- 2019 *World Population Prospects*, New York. Disponible à l'adresse <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.
- 2020 Unpaid care work in times of the COVID-19 crisis: Gendered impacts, emerging evidence and promising policy responses. Réunion de groupe d'experts.
- 2021a *International Migration 2020 Highlights*. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesa_pd_2020_international_migration_highlights.pdf.
- 2021b International Migrant Stock 2020. New York. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.

Deutsche Welle (DW)

- 2021 Bangladesh struggling to rein in COVID delta variant. 5 juillet. Disponible à l'adresse www.dw.com/en/bangladesh-covid-surge/a-58166527.

Dhaka Tribune

- 2021 Remittance posts 50% growth in March. 1er avril. Disponible à l'adresse www.dhakatribune.com/business/economy/2021/04/01/remittance-posts-50-growth-in-march.

Dinarte, L., D. Jaume, E. Medina-Cortina et H. Winkler

- 2021 *Neither by Land nor by Sea: The Rise of Electronic Remittances during COVID-19*. Development Policy Centre, Canberra. Disponible à l'adresse <https://devpolicy.org/Events/2021/Not-by-land-nor-by-sea-the-rise-of-formal-remittances-during-COVID-19-Dinarte-13Apr/full-paper-updated13Apr.pdf>.

Dole, N. et R. Whalan

- 2020 The COVID-19 second wave has hit Europe. So why haven't some countries locked down again? ABC News, 4 septembre. Disponible à l'adresse www.abc.net.au/news/2020-09-05/why-europe-has-not-locked-down-despite-covid-19-second-wave/12623804.

Drayton, E. et B. Waltmann

- 2020 Will universities need a bailout to survive the COVID-19 crisis? Institute for Fiscal Studies, 6 juillet. Disponible à l'adresse <https://ifs.org.uk/publications/14919>.

Duell, N. et T. Vetter

2020 The employment and social situation in Germany. Parlement européen, mai. Disponible à l'adresse [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/648803/IPOL_STU\(2020\)648803_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/648803/IPOL_STU(2020)648803_EN.pdf).

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

2020 COVID-19 and ending violence against women and girls. Issue paper. Disponible à l'adresse www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/issue-brief-covid-19-and-ending-violence-against-women-and-girls.

Équipe de pays des Nations Unies pour le Pacifique

2020 Socio-economic impact assessment of covid-19 in Fiji. Disponible à l'adresse <https://pacific.un.org/en/90425-socio-economic-impact-assessment-covid-19-fiji>.

Fasani, F. et J. Mazza

2020 Immigrant key workers: Their contribution to Europe's COVID-19 response. Document directif n° 155, avril. IZA Institute of Labor Economics. Disponible à l'adresse <http://ftp.iza.org/pp155.pdf>.

Ferhani, A. et S. Rushton

2020 The International Health Regulations, COVID-19, and bordering practices: Who gets in, what gets out, and who gets rescued? *Contemporary Security Policy*, vol. 41, n° 3, pp. 458-477. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13523260.2020.1771955.

Fitch Ratings

2020 Fitch affirms Bangladesh at 'BB'; outlook stable. Rating Action Commentary, 11 novembre. Disponible à l'adresse www.fitchratings.com/research/sovereigns/fitch-affirms-bangladesh-at-bb-outlook-stable-11-11-2020.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

2020 COVID-19: Dangers mount for migrant children forcibly returned to northern Central America and Mexico during pandemic. Communiqué de presse, 21 mai. New York. Disponible à l'adresse www.unicef.org/press-releases/covid-19-dangers-mount-migrant-children-forcibly-returned-northern-central-america.

Fonds international de développement agricole (FIDA)

2021 Au Kenya, les envois de fonds des migrants se sont poursuivis contre toute attente malgré la pandémie de COVID-19. Communiqué de presse, 25 mai. Disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/web/latest/-/remittance-flows-to-kenya-defy-the-odds-during-the-covid-19-pandemic-1.

Foresti, M.

2020 Less gratitude, please. How COVID-19 reveals the need for migration reform [blog]. 22 mai. Brookings Institute, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/blog/future-development/2020/05/22/less-gratitude-please-how-covid-19-reveals-the-need-for-migration-reform/.

Fradique-Mendez, C. et C. Rodriguez

2020 Solidarity income program addresses needs of vulnerable households. Avril. World Services Group, Houston. Disponible à l'adresse www.worldservicesgroup.com/publications.asp?action=article&artid=15475.

- Freier, L.F.
2020 For migrants in Latin America, public health risks go beyond the coronavirus. *Americas Quarterly*, 20 avril. Disponible à l'adresse www.americasquarterly.org/article/for-migrants-in-latin-america-public-health-risks-go-beyond-the-coronavirus/.
- Freier, L.F., A. Briceño et S. Castillo Jara
2021 *La Militarización de la Frontera Norte de Perú y el Derecho a Solicitar Refugio: Hacia la Reapertura de la Frontera*, Marzo. Centro de Investigación de la Universidad del Pacífico (CIUP), Pérou. Disponible à l'adresse <https://ciup.up.edu.pe/media/2432/ciup-ppp16-5.pdf>.
- Friedman, T.
2016 *Thank you for Being Late: an Optimist's Guide to Thriving in the Age of Accelerations*. Farrar, Straus et Giroux : New York.
- Frydenlund, E., J.J. Padilla et K. Palacio
2021 Colombia gives nearly 1 million Venezuelan migrants legal status and right to work. *The Conversation*, 14 avril. Disponible à l'adresse <https://theconversation.com/colombia-gives-nearly-1-million-venezuelan-migrants-legal-status-and-right-to-work-155448>.
- Gamlen, A.
2020 *Migration and mobility after the 2020 pandemic: The end of an age?* Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_and-mobility.pdf.
- George, S.E.
2020 Forced to return from the Gulf, migrants in Kerala are wondering what comes next. *The Wire*, 11 juillet. Disponible à l'adresse <https://thewire.in/labour/kerala-migrants-gulf-covid-19>.
- Gledhill, B.
2020 Astral Aviation further connecting Africa. *Cargo Forwarder Global*, 24 mai. Disponible à l'adresse www.cargoforwarder.eu/2020/05/24/astral-aviation-further-connecting-africa.
- Gmelch, G.
1983 Who returns and why: Return migration behavior in two North Atlantic societies. *Human Organization*, vol 42, no 1, pp. 46-54. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/44125622.
- Goßner, C.
2020 How immigration strengthens the German healthcare system. *EURACTIV*, 11 mai. Disponible à l'adresse www.euractiv.com/section/coronavirus/news/how-immigration-strengthens-the-german-healthcare-system/.
- Goldin, I.
2014 Princeton University Press author Q&A with Ian Goldin on The Butterfly Defect: How Globalization Creates Systemic Risks, and What to Do about It [blog]. Disponible à l'adresse <https://iangoldin.org/books/the-butterfly-defect/>.

Goldin, I. et M. Mariathasan

2014 *Butterfly Defect: How Globalization Creates Systemic Risks and What to Do About It*. Princeton University Press, Princeton.

Gonzalez Morales, F.

2021 *Rapport sur les moyens de répondre aux conséquences pour les droits de l'homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer – Rapport du Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, Felipe González Morales (A/HRC/47/30)*. Conseil des droits de l'homme, quarante-septième session, 21 juin – 9 juillet. Point 3 de l'ordre du jour. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/47/30>.

Goodwin, M. et E. Chemerinsky

2021 The Trump administration: Immigration, racism, and COVID-19. *University of Pennsylvania Law Review*, vol. 169, no 2, pp. 313–382. Disponible à l'adresse https://scholarship.law.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=9722&context=penn_law_review.

Gouvernement du Kenya

2008 The Vision. Kenya Vision 2030. Disponible à l'adresse <http://vision2030.go.ke/#:~:text=The%20Kenya%20Vision%202030%20aims%20to%20transform%20Kenya,by%202030%20in%20a%20clean%20and%20secure%20environment>.

Graham, J. et M. Guerrero Ble

2020 The effect of COVID-19 on the economic inclusion of Venezuelans in Colombia. Document directif, 28 octobre. Center for Global Development, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.cgdev.org/publication/effect-covid-19-economic-inclusion-venezuelans-colombia.

Graham, J., M. Guerrero Ble, D. Panayotatos et I. Leghtas

2020 *From Displacement to Development: How Colombia can Transform Venezuelan Displacement into Shared Growth*. Étude de cas, octobre. Center for Global Development, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.cgdev.org/sites/default/files/from-displacement-to-development-112.pdf.

Grattan, S.

2020 Returning Venezuelans in squalid quarantine face uncertain future. *The Guardian*, 16 avril. Disponible à l'adresse www.theguardian.com/global-development/2020/apr/16/venezuelans-returning-squalid-quarantine-migrants.

Grech, V., P. Grech et S. Fabri

2020 A risk balancing act – tourism competition using health leverage in the COVID-19 era. *International Journal of Risk & Safety in Medicine*, vol. 31, n° 3, pp. 121-130. Disponible à l'adresse <https://content.iospress.com/articles/international-journal-of-risk-and-safety-in-medicine/jrs200042>.

Greenaway, C. et B. Gushulak

2017 Pandemics, migration and global health security. In: *Handbook on Migration and Security* (P. Bourbeau, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham.

Groupe des Nations Unies pour le développement durable

- 2020 L'éducation pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Note de synthèse. Disponible à l'adresse <https://unsdg.un.org/fr/resources/note-de-synthese-leducation-pendant-la-pandemie-de-covid-19-et-au-dela>.

Grüll, P.

- 2020 German labour minister announces stricter standards in the meat industry. *EURACTIV*, 29 juillet. Disponible à l'adresse www.euractiv.com/section/agriculture-food/news/german-labour-minister-announces-stricter-standards-in-the-meat-industry/.

Gyenes, N. et A.X. Mina

- 2018 How misinfodemics spread disease. *The Atlantic*, 30 août. Disponible à l'adresse www.theatlantic.com/technology/archive/2018/08/how-misinfodemics-spread-disease/568921/.

Haeck, C. et P. Lefebvre

- 2020 Pandemic school closures may increase inequality in test scores. *Canadian Public Policy*, vol. 46, n° 1, pp. 82-87. Disponible à l'adresse www.utpjournals.press/doi/full/10.3138/cpp.2020-055.

Hale, T., S. Webster, A. Petherick, T. Phillips et B. Kira

- 2021 Oxford COVID-19 Government Response Tracker Dataset, Blavatnik School of Government, Oxford. Disponible à l'adresse <https://covidtracker.bsg.ox.ac.uk/> (page consultée le 3 juin 2021).

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

- 2020a Stranded migrants need safe and dignified return – UN Migrant Workers Committee. Communiqué de presse, 1^{er} octobre. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/world/stranded-migrants-need-safe-and-dignified-return-un-migrant-workers-committee>.
- 2020b Les États doivent prendre des mesures contre les manifestations de xénophobie liées à la COVID-19, indique une experte des Nations Unies. Communiqué de presse, 23 mars. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/world/stranded-migrants-need-safe-and-dignified-return-un-migrant-workers-committee>.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2020a *Situation au Venezuela*. Situations d'urgence. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/situation-au-venezuela.html.
- 2020b Colombia Factsheet, janvier-décembre 2020. Disponible à l'adresse <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/Colombia%20fact%20sheet%20Januay-December%202020.pdf>.
- 2021a UNHCR's support to the Temporary Protection Status in Colombia. Disponible à l'adresse <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20support%20to%20the%20Temporary%20Protection%20Status%20in%20Colombia.pdf>.
- 2021b UNHCR chief calls on US to end COVID-19 asylum restrictions at the Mexico border. ONU Info, 20 mai. Disponible à l'adresse <https://news.un.org/en/story/2021/05/1092352>.
- s.d. Refugee Data Finder. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/refugee-statistics/download/?url=E1ZxP4.

Hellenic Shipping News

- 2020 Curfew hits cargo movement as port operations slow. 1^{er} avril. Disponible à l'adresse www.hellenicshippingnews.com/curfew-hits-cargo-movement-as-port-operations-slow.

Henley & Partners

- 2019 The Henley Passport Index Q4 Update. Disponible à l'adresse www.henleypassportindex.com/assets/2019/Q4/HPI%20Report%20190930.pdf.

Hennebry, J. et H. KC

- 2020 *Quarantined! Xenophobia and migrant workers during the COVID-19 pandemic*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/quarantined.pdf>.

Hesson, T. et M. Rosenberg

- 2020 U.S. deports 400 migrant children under new coronavirus rules. *Reuters*, 7 avril. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-usa-deportations-idUSKBN21P354.

Hickel, J.

- 2020 *Less is More: How Degrowth Will Save the World*. Penguin Random House, Londres.

Hoffower, H.

- 2020 Bill Gates has been warning of a global health threat for years. Here are 11 people who seemingly predicted the coronavirus pandemic. *Business Insider India*, 21 mars. Disponible à l'adresse www.businessinsider.in/politics/news/bill-gates-has-been-warning-of-a-global-health-threat-for-years-here-are-11-people-who-seemingly-predicted-the-coronavirus-pandemic/articleshow/74739895.cms.

Hooper, K. et C. Le Coz

- 2020 A Race Against the Clock: Meeting Seasonal Labor Needs in the Age of COVID-19. Institut des politiques migratoires. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/news/meeting-seasonal-labor-needs-age-covid-19.

HSBC

- 2020 Now enjoy 2% cash incentive on inward remittance sent every time to your HSBC account. Terms and Conditions. Disponible à l'adresse www.hsbc.com.bd/1/PA_ES_Content_Mgmt/content/bangladesh60/attachments/Cash_Incentive_Tarms_and_conditions.pdf.

Human Rights Watch (HRW)

- 2020a Venezuela : Abusive treatment of returnees. *News*, 13 octobre. Disponible à l'adresse www.hrw.org/news/2020/10/13/venezuela-abusive-treatment-returnees.
- 2020b Covid-19 fueling anti-Asian racism and xenophobia worldwide. *News*, 12 mai. Disponible à l'adresse www.hrw.org/news/2020/05/12/covid-19-fueling-anti-asian-racism-and-xenophobia-worldwide.

Humer, C. et M. Taylor

- 2020 Retracted COVID-19 studies expose holes in vetting of data firms. *Reuters Health News*, 10 juin. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-studies-idUSKBN23G379.

Institut de la Banque asiatique de développement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2021 *Labour Migration in Asia : Impacts of the COVID-19 Crisis and the Post-pandemic Future*. Tokyo, Paris et Bangkok. Disponible à l'adresse www.oecd.org/countries/srilanka/adbi-book-labor-migration-asia-impacts-covid-19-crisis-post-pandemic-future.pdf.

Internal Revenue Service (IRS)

- 2021 Questions and Answers about the First Economic Impact Payment—Topic A: Eligibility. Disponible à l'adresse www.irs.gov/newsroom/questions-and-answers-about-the-first-economic-impact-payment-topic-a-eligibility.

Iqbal, S.

- 2020 Remittances surge 31pc to \$7.14bn. *Dawn*, 13 octobre. Disponible à l'adresse www.dawn.com/news/1584760.

Jack, M.M., D.A. Gattozzi, P.J. Camarata et K.J. Shah

- 2021 Live-streaming surgery for medical student education – educational solutions in neurosurgery during the COVID-19 pandemic. *Journal of Surgical Education*, vol 78, n° 1, pp. 99-103. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1931720420302397.

Jawaid, M.Z.

- 2020 The curious case of Pakistan's spiralling remittances. *The Express Tribune*, 18 septembre. Disponible à l'adresse <https://tribune.com.pk/article/97174/the-curious-case-of-pakistans-spiralling-remittances>.

Johns Hopkins Coronavirus Resource Centre (CRC)

- 2021 COVID-19 Dashboard. Disponible à l'adresse <https://coronavirus.jhu.edu/map.html>.

Kalantaryan, S. et S. McMahon

- 2020 Covid-19 and remittances in Africa. Joint Research Centre Technical Report. Commission européenne. Disponible à l'adresse https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC121055/remittances_in_the_context_of_covid_19_africa_12062020_final_online_clean.pdf.

Kang, T.

- 2020 Can South Korea boost its economy by turning to gaming? *The Diplomat*, 11 may. Disponible à l'adresse <https://thediplomat.com/2020/05/can-south-korea-boost-its-economy-by-turning-to-gaming/>.

Kantaria, B.

- 2021 COVID-19 brings out the resilience of Kenya's flower industry. *Perishable News*, 4 mars. Disponible à l'adresse www.perishablenews.com/floral/covid-19-brings-out-the-resilience-of-kenyas-flower-industry/.

Karim, M.R., M.T. Islam et B. Talukder

- 2020 COVID-19's impacts on migrant workers from Bangladesh: In search of policy intervention. *World Development*, vol. 136. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X20302503.

Kazibwe, W.

- 2020 Wandira Kazibwe: Curve is flat, time to ease lock down. *The Independent*, 18 mai. Disponible à l'adresse www.independent.co.ug/wandira-kazibwe-curve-is-flat-time-to-ease-lock-down/.

Kenyan Digest

- 2020 President establishes Kenya Transport and Logistics Network. *Kenyan Digest*, 7 août. Disponible à l'adresse <https://kenyandigest.com/president-establishes-kenya-transport-and-logistics-network/>.

Kenya Ports Authority

- 2020 History of the Port of Mombasa. Disponible à l'adresse www.kpa.co.ke/AboutUs/Pages/KPA-History-Introduction.aspx.

Kenyan Tourism Research Institute

- 2020 International Tourism Performance. January - October 2020. Disponible à l'adresse www.tri.go.ke/wp-content/uploads/2020/12/INTERNATIONAL-TOURISM-PERFORMANCE-JANUARY-OCTOBER-2020.pdf.

Kinkartz, S.

- 2021 Seasonal workers flock to Germany for asparagus harvest under COVID restrictions. *Deutsche Welle*, 18 mars. Disponible à l'adresse www.dw.com/en/seasonal-workers-flock-to-germany-for-asparagus-harvest-under-covid-restrictions/a-56919559.

Kramer, V., I. Papazova, A. Thoma, M. Kunz, P. Falkai, T. Schneider-Axmann, A. Hierundar, E. Wagner et A. Hasan

- 2021 Subjective burden and perspectives of German healthcare workers during the COVID-19 pandemic. *European Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience*, vol. 271, pp. 271-281. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/article/10.1007/s00406-020-01183-2>.

KTN News

- 2020 Kenya–Ethiopia border closed over coronavirus, but authorities worried of panya routes. 29 mars. Disponible à l'adresse www.standardmedia.co.ke/ktnnews/ktn-newsdesk/video/2000186951/kenya-ethiopia-border-closed-over-coronavirus-but-authorities-worried-of-panya-route.

Lakner, C., N. Yonzan, D.G. Mahler, A. Aguilar, H. Wu et M. Fleury

- 2020 Actualisation des estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté : l'incidence des nouvelles données [blog]. Banque mondiale, 7 octobre. Disponible à l'adresse <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/estimations-impact-de-la-pandemie-de-covid-19-sur-la-pauvrete>.

La Vanguardia

- 2020 Maduro blames Venezuelan returnees for COVID-19 spike. 15 juillet. Disponible à l'adresse www.lavanguardia.com/vida/20200715/482323523320/maduro-senal-a-venezolanos-retornados-como-culpables-de-repunte-de-covid-19.html.

Lipton, E., D.E. Sanger, M. Haberman, M.D. Shear, M. Mazzetti et J.E. Barnes

- 2021 He could have seen what was coming: Behind Trump's failure on the virus. *New York Times*, 11 avril, mis à jour le 20 juillet. Disponible à l'adresse www.nytimes.com/2020/04/11/us/politics/coronavirus-trump-response.html.

Love, B.J. et J. Rieland

- 2020 COVID-19 is laying waste to many US recycling programs. *The Conversation*, 23 juin. Disponible à l'adresse <https://theconversation.com/covid-19-is-laying-waste-to-many-us-recycling-programs-139733>.

Loweree, J., A. Reichlin-Melnick et W.A. Ewing

- 2020 *The Impact of COVID-19 on Noncitizens and Across the U.S. Immigration System. March – September 2020*. American Immigration Council, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.americanimmigrationcouncil.org/sites/default/files/research/the_impact_of_covid-19_on_noncitizens_and_across_the_us_immigration_system.pdf.

Luzes, M. et L.F. Freier

- 2020 *¿Qué suerte corren los migrantes venezolanos varados en el Perú?* Open Democracy, 15 juillet. Disponible à l'adresse www.opendemocracy.net/es/what-fate-venezuelan-migrants-stranded-peru-es.

Mahler, D.G., C. Lakner, R.A.C. Aguilar et H. Wu

- 2020 The impact of COVID-19 (coronavirus) on global poverty: Why sub-Saharan Africa might be the region hardest hit [blog]. Banque mondiale, 20 avril. Disponible à l'adresse <https://blogs.worldbank.org/opendata/impact-covid-19-coronavirus-global-poverty-why-sub-saharan-africa-might-be-region-hardest>.

Mahmud, J. et A.K.M.Z. Uddin

- 2020 Remittance inflow defies grim forecast. *The Daily Star*, 2 octobre. Disponible à l'adresse www.thedailystar.net/frontpage/news/remittance-inflow-defies-grim-forecast-1970885.

Majidi, M., H. Crawley, L. Guadagno et C. Kasavan

- 2019 Migrants pris dans une crise : contextes, réponses et innovations. In : *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_en_ch_10.pdf.

Malak, G.

- 2020 South Sudan on a lockdown over coronavirus fears. *The East African*, 24 mars. Disponible à l'adresse www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/south-sudan-on-a-lockdown-over-coronavirus-fears-1439180.

Mandelman, F.S. et D. Vilán

- 2020 Remittances and COVID-19: A tale of two countries. *FEDS Notes*, 30 décembre. Conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve. Disponible à l'adresse www.federalreserve.gov/econres/notes/feds-notes/remittances-and-covid-19-a-tale-of-two-countries-20201230.htm.

Marie Stopes International

- 2020 Our Response to the COVID-19 Crisis. Disponible à l'adresse www.mschoices.org/covid-19.

Martin, S.F. et J. Bergmann

- 2020 *Shifting Forms of Mobility Related to COVID-19*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/shifting-forms.pdf>.

McAuliffe, M.

2016 The application of migration. Asia and the Pacific Policy Society, *Policy Forum*, 20 janvier. Disponible à l'adresse www.policyforum.net/the-application-of-migration/.

2020 *Immobility as the Ultimate "Migration Disrupter": COVID-19 and the Securization of Migration*. Série Migration Research, n° 64. 7 août. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/mrs-no-64-immobility-ultimate-migration-disrupter>.

McAuliffe, M., C. Bauloz et A. Kitimbo

2020 The challenge of real-time analysis: Making sense of the migration and mobility implications of COVID-19. *Migration Policy Practice*, vol 10, n° 2, pp. 15-21. Disponible à l'adresse www.disinforobservatory.org/wp-content/uploads/2020/05/Covid-19-and-misinformation-in-the-field-of-migration.pdf.

McAuliffe, M. et C. Bauloz

2020 The coronavirus pandemic could be devastating for the world's migrants. *Forum économique mondial*, 6 avril. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2020/04/the-coronavirus-pandemic-could-be-devastating-for-the-worlds-refugees.

McAuliffe, M., A.M. Goossens et A. Sengupta

2017 Mobilité, migration et connectivité transnationale. In: *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 162-185. Disponible à l'adresse www.un-ilibrary.org/content/books/9789290687610s007-c003.

McAuliffe, M., A. Kitimbo, A. et B. Khadria

2019 Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante. In: *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_en_ch_5.pdf.

McAuliffe, M. et K. Koser (dir. publ.)

2017 *A Long Way to Go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision Making*. ANU Press, Canberra. Disponible à l'adresse <https://press.anu.edu.au/publications/long-way-go>.

McColl, R.

2021 On Venezuela's borders, COVID-19 hasn't stopped a migrant exodus – but has made it more dangerous for all. *Globe and Mail*, 4 avril. Disponible à l'adresse www.theglobeandmail.com/world/article-on-venezuelas-borders-covid-19-hasnt-stopped-a-migrant-exodus-but-has/.

McDonald, T.

2021 Singapore has COVID-19 well under control – but its migrant workers still face year-old restriction. *Fortune*, 7 avril. Disponible à l'adresse <https://fortune.com/2021/04/07/singapore-covid-migrant-workers-restrictions-dormitories/>.

Menon, S.

2015 *How great power competition has changed*, Brookings Institution, 4 mai 2015. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2015/05/04/how-great-power-competition-has-changed/.

Metykova, M.

- 2010 Only a mouse click away from home: Transnational practices of Eastern European migrants in the United Kingdom. *Social Identities*, vol 16, pp. 325-338. Disponible à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1080/13504630.2010.482418>.

Migración Colombia

- 2020 Decreto único reglamentario sectorial, Resolucion 0918 de 2020. Disponible à l'adresse <https://migracioncolombia.gov.co/normativa/download/26-resoluciones-2020/107-resolucion-0918-de-202>.
- 2021 Visibles : Estatuto Temporaneo de Proteccion. Disponible à l'adresse <https://migracioncolombia.gov.co/puntosvisibles/quindio/tag/Regional%20Atlántico>.

Ministère de la santé du Kenya

- 2020 Kenya coronavirus cases rise to four, CS health. Communiqué de presse, 17 mars. Disponible à l'adresse www.health.go.ke/kenya-coronavirus-cases-rise-to-four-cs-health/.

Mixed Migration Centre (MMC)

- 2021 The impact of COVID-19 on refugees and migrants on the move in North and West Africa. Document d'information, 10 mars. Genève. Disponible à l'adresse <https://mixedmigration.org/resource/the-impact-of-covid-19-on-refugees-and-migrants-on-the-move-in-north-and-west-africa/>.

Mohammed, O.

- 2020 Kenya's flower industry rebounds as lockdowns ease. *Reuters*, 21 juillet. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/uk-health-coronavirus-kenya-flowers-idUKKCN24M12Q.

Mold, A. et A. Mveyange

- 2020 *The Impact of the COVID-19 Crisis on Trade: Recent Evidence from East Africa*. 9 juillet. Brookings Institute, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/research/the-impact-of-the-covid-19-crisis-on-trade-recent-evidence-from-east-africa/.

Montoya-Galvez, C.

- 2021 Biden's first 100 days: How U.S. immigration policy has – and hasn't – changed. *CBS News*, 28 avril. Disponible à l'adresse www.cbsnews.com/news/biden-first-100-days-immigration-policy/.

Muggah, R. et I. Goldin

- 2019 How to survive and thrive in our age of uncertainty. *Forum économique mondial*, 7 janvier. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2019/01/how-to-survive-our-age-of-uncertainty-muggah-goldin/.

Muhumuza, R. et T. Odula

- 2020 Africa's essential truckers say they face virus stigma. *AP News*, 7 juin. Disponible à l'adresse <https://afro.com/africas-essential-truckers-say-they-face-virus-stigma/>.

- Narain, U.
2020 Air pollution : Locked down by COVID-19 but not arrested. Banque mondiale, 2 juillet. Disponible à l'adresse www.worldbank.org/en/news/immersive-story/2020/07/01/air-pollution-locked-down-by-covid-19-but-not-arrested.
- Natalegawa, M.
2020 *What Have We Learned From Covid-19's Impacts on Australia, India and Indonesia?* Observations faites à un webinaire organisé par le Perth USAAsia Centre, 9 août 2020. Disponible à l'adresse <https://perthusasia.edu.au/blog/what-have-we-learned-from-covid-19%E2%80%99s-impacts-on-au>.
- Nechifor, V., M.P. Ramos, E. Ferrari, J. Laichena, E. Kihui, D. Omany, R. Musamali et B. Kiriga
2021 Food security and welfare changes under COVID-19 in sub-Saharan Africa: Impacts and responses in Kenya. *Global Food Security*, vol 28, article 100514. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211912421000249#.
- Nedelcu, M.
2013 (Re)thinking Transnationalism and Integration in the Digital Era: A Shift Towards Cosmopolitanism in the Study of International Migrations. In: *Critical Mobilities* (O. Söderström, S. Randeria, D. Ruedin, G. D'Amato et F. Panese, dir. publ.). PPUR et Routledge, Lausanne et New York, pp. 153-175. Disponible à l'adresse [www.semanticscholar.org/paper/\(Re\)thinking-Transnationalism-and-Integration-in-A-Nedelcu/e5f9f9bcf75a46986d5822dd779b5f8ccba56914](http://www.semanticscholar.org/paper/(Re)thinking-Transnationalism-and-Integration-in-A-Nedelcu/e5f9f9bcf75a46986d5822dd779b5f8ccba56914).
- Newland, K., M. McAuliffe et C. Bauloz
2019 Gouvernance mondiale des migrations – Faits nouveaux depuis le rapport *État de la migration dans le monde 2018*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 331-351.
- Norheim, O.F., J.M. Abi-Rached, L.K. Bright, K. Bærøe, O.L.M. Ferraz, S. Gloppen et A. Voorhoeve
2020 Difficult trade-offs in response to COVID-19: The case for open and inclusive decision making. *Nature Medicine*, vol. 27, pp. 10-13. Disponible à l'adresse www.nature.com/articles/s41591-020-01204-6.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)
2021 Rapport mondial sur le déplacement interne 2021. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/french.html.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
2020 *How COVID-19 restrictions and the economic consequences are likely to impact migrant smuggling and cross-border trafficking in persons to Europe and North America*. Research brief. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/data-and-analysis/covid/Covid-related-impact-on-SoM-TiP-web3.pdf.
- Ombok, E.
2020 Kenya lawyers body pokes holes in airline's nationalization bill. *Bloomberg*, 16 septembre. Disponible à l'adresse www.bloomberg.com/news/articles/2020-09-16/kenya-lawyers-body-pokes-holes-in-airline-s-nationalization-bill.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2020 Gérer les migrations internationales dans le contexte du COVID-19. Les réponses de l'OCDE face au coronavirus, 10 juin. Disponible à l'adresse www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/gerer-les-migrations-internationales-dans-le-contexte-du-covid-19-50199083/.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

- 2021 *Effects of Novel Coronavirus (COVID-19) on Civil Aviation : Economic Impact Analysis*. OACI, Montréal. Disponible à l'adresse www.icao.int/sustainability/Documents/Covid-19/ICAO_coronavirus_Econ_Impact.pdf.

- s.d. *Air transport passengers carried data set*. Disponible à l'adresse <https://data.worldbank.org/indicator/IS.AIR.PSGR>.

Organisation des États américains (OEA)

- 2020 Situation of Venezuelans who have returned and are trying to return to their country in the context of COVID-19. Bureau de gestion de la crise des migrants et réfugiés vénézuéliens du Secrétariat général de l'OEA. Septembre. Disponible à l'adresse https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OAS_Venezuelan-Returnees_ENG.pdf.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- 2020 Le criquet pèlerin en Afrique de l'Est : une course contre la montre. Rome. Disponible à l'adresse www.fao.org/news/story/fr/item/1263656/icode/.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

- 2021 Éducation : de la fermeture des établissements scolaires à la reprise. Disponible à l'adresse <https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse>.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2020a Le COVID-19 entraîne des pertes imposantes sur les revenus du travail dans le monde. Bureau du travail et Département de statistique, Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_755875/lang--fr/index.htm.

- 2020b Webinar report on Recognition of Prior Learning (RPL) for migrant workers in Asia. Dacca. Disponible à l'adresse www.ilo.org/dhaka/Whatwedo/Publications/WCMS_757257/lang--en/index.htm.

- 2020c *Fiji Trades Union Congress (FTUC) Assessment Report on Impact of COVID-19 on Employment and Business*. BP-Suva. Disponible à l'adresse www.ilo.org/suva/publications/WCMS_754703/lang--en/index.htm.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2019 *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2020>.

- 2020a *COVID-19 – Aperçu analytique n° 15 : Les migrants en première ligne*. Genève. 17 avril. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/apercu_analytique_covid-19_15_les_migrants_en_premiere_ligne_0.pdf.

- 2020b *COVID-19 – Aperçu analytique n° 29 : Stigmatisation et discrimination MISE À JOUR*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/documents/apercu_analytique_covid-1929_stigmatisation_et_discrimination_mise_a_jour.pdf.
- 2020c *Cross-Border Human Mobility Amid and After Covid-19*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/default/pp_cross-border_human_mobility_amid_and_after_covid-19_policy.pdf.
- 2020d *COVID-19 – Aperçu analytique n° 26 : Migrants en détresse*. Genève. 29 avril. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/documents/apercu_analytique_covid-1926_migrants_en_detresse_0.pdf.
- 2020e *Mental health needs of migrants and displaced persons must be part of COVID-19 response*. Communiqué de presse, 15 mai. Disponible à l'adresse www.iom.int/news/mental-health-needs-migrants-and-displaced-persons-must-be-part-covid-19-response.
- 2020f *COVID-19 Analytical Snapshot #62: Migrants' contributions*. Genève. 18 décembre. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_62_migrants_contributions.pdf.
- 2020g *COVID-19 Analytical Snapshot #55: Emerging Remittance Patterns*. Genève. 15 octobre. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_55_-_emerging_remittance_patterns_0.pdf.
- 2020h *COVID-19 Analytical Snapshot #53: International Remittances UPDATE*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_53_-_international_remittances_update.pdf.
- 2020i *Timely COVID-19 testing of Mombasa port truckers helps reinvigorate economies*. Communiqué de presse, 2 novembre. Nairobi. Disponible à l'adresse www.iom.int/news/timely-covid-19-testing-mombasa-port-truckers-helps-reinvigorate-economies.
- 2020j *IOM reports that 70 per cent of returning migrants to Bangladesh struggle to find employment*. Communiqué de presse, 12 août. Dacca. Disponible à l'adresse <https://bangladesh.iom.int/news/iom-reports-70-cent-returning-migrants-bangladesh-struggle-find-employment>.
- 2020k *Venezuelan Migrant And Refugee Situation: IOM Regional Response Overview*. Avril-juin. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/situation_reports/file/iom_regional_response_overview_-_venezuela_situation_-_q2_2020.pdf.
- 2020l *IOM Issue Brief : COVID-19 and Stranded Migrants*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/documents/issue_brief_stranded_migrants.pdf.
- 2021a *Global Mobility Restriction Overview. Special Edition: Marking One Year of COVID-19 Travel Restrictions*. Genève.
- 2021b *COVID-19 Analytical Snapshot #66: International Remittances UPDATE*. Genève. 25 janvier. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_66_-_international_remittances_update.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2021 *Situation Response for Venezuelans*. R4V, Panama. Disponible à l'adresse www.r4v.info/es/document/rmrp-2021-es.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Programme alimentaire mondial (PAM)

- 2020 *Populations at Risk : Implications of COVID-19 for Hunger, Migration and Displacement*. Genève et Rome. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/populations_at_risk_-_implications_of_covid-19_for_hunger_migration_and_displacement.pdf.

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

- 2021 *Évaluation de l'impact de la flambée de COVID-19 sur le tourisme international*. Madrid. Disponible à l'adresse www.unwto.org/impact-assessment-of-the-covid-19-outbreak-on-international-tourism.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2020a Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19. 11 mars. Disponible à l'adresse www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020.
- 2020b *Coronavirus disease (COVID-19). Situation report 162*, 30 juin. Disponible à l'adresse www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/20200630-covid-19-sitrep-162.pdf?sfvrsn=e00a5466_2.
- 2020c Fiji reaches COVID-19 milestone, but remains vigilant. Communiqué de presse, 5 novembre. Disponible à l'adresse www.who.int/westernpacific/about/how-we-work/pacific-support/news/detail/05-11-2020-fiji-reaches-covid-19-milestone-but-remains-vigilant.
- 2021a *COVID-19 Weekly epidemiological update – 9 mars*. Disponible à l'adresse www.who.int/publications/m/item/weekly-epidemiological-update---10-march-2021.
- 2021b *Paludisme – Principaux faits*. Genève. Disponible à l'adresse www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria.
- 2021c The true death toll of COVID-19: Estimating global excess mortality. Genève. Disponible à l'adresse www.who.int/data/stories/the-true-death-toll-of-covid-19-estimating-global-excess-mortality.
- 2021d Kenya receives COVID-19 vaccines and launches landmark national campaign. Communiqué de presse, 6 mars. Disponible à l'adresse www.afro.who.int/news/kenya-receives-covid-19-vaccines-and-launches-landmark-national-campaign.
- s.d. WHO Coronavirus (COVID-19) Dashboard. Data Table. Disponible à l'adresse <https://covid19.who.int/table>.

Organisation mondiale de la Santé, Nations Unies, UNICEF, PNUD, UNESCO, ONUSIDA, UIT, initiative Global Pulse et FICR

- 2020 Gestion de l'infodémie sur la COVID-19 : Promouvoir des comportements sains et atténuer les effets néfastes de la diffusion d'informations fausses et trompeuses. Déclaration conjointe. Communiqué de presse, 23 septembre. Disponible à l'adresse www.who.int/fr/news/item/23-09-2020-managing-the-covid-19-infodemic-promoting-healthy-behaviours-and-mitigating-the-harm-from-misinformation-and-disinformation.

Ormaza-González, F. et D. Castro-Rodas

- 2020 COVID-19 impacts on beaches and coastal water pollution: Management proposals post-pandemic. *Preprints*, 2020060186. Disponible à l'adresse www.preprints.org/manuscript/202006.0186/v1.

Oucho, L.A.

- 2021 Impact of remittances in Kenya during the pandemic. Table ronde sur la COVID-19, World Migration and Displacement Symposium, 11-13 mai. Disponible à l'adresse <http://worldmigrationsymposium.org/recap-day-3/>.

Overseas Development Institute (ODI)

- 2020 Public narratives and attitudes towards refugees and other migrants. Profil de pays de l'Allemagne. Londres. Disponible à l'adresse <https://cdn.odi.org/media/documents/12970.pdf>.

Oxford Business Group

- 2020 COVID-19 and remittances: Why are Latin American transfers increasing? *Atalayar*, 29 août. Disponible à l'adresse <https://atalayar.com/en/content/covid-19-and-remittances-why-are-latin-american-transfers-increasing>.

Panayotatos, D. et R. Schmidtke

- 2020 *Searching for Home: How COVID-19 Threatens Progress for Venezuelan Integration in Colombia*. Refugees International, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.refugeesinternational.org/reports/2020/5/21/searching-for-home-how-covid-19-threatens-progress-for-venezuelan-integration-in-colombia.

Pierce, S. et J. Bolter

- 2020 *Dismantling and Reconstructing the US Immigration System: A Catalog of Changes under the Trump Presidency*. Institut des politiques migratoires, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/MPI_US-Immigration-Trump-Presidency-Final.pdf.

Ponta, A.

- 2020 Human rights law in the time of the coronavirus. *ASIL Insights*, vol. 24, n° 5. Disponible à l'adresse www.asil.org/insights/volume/24/issue/5/human-rights-law-time-coronavirus.

Popp, K.

- 2020 Seasonal migration and COVID-19: Undercounted, undervalued and under protected [blog]. Portail sur les données migratoires, 11 août. Disponible à l'adresse <https://migrationdataportal.org/blog/seasonal-migration-and-covid-19-undercounted-undervalued-and-underprotected>.

Privacy International

- 2020 Tracking the Global Response to COVID-19. Disponible à l'adresse <https://privacyinternational.org/examples/tracking-global-response-covid-19>.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

- 2020a La COVID-19 a un effet négatif sur le dépistage du VIH dans la plupart des pays. Reportage, 13 octobre. Disponible à l'adresse www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/october/20201013_covid19-impacting-hiv-testing-in-most-countries.
- 2020b COVID-19 : l'impact se réduit sur la transmission verticale du VIH. Reportage, 27 octobre. Disponible à l'adresse www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/october/20201027_covid19-impact-hiv-vertical-transmission.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009*. New York. Disponible à l'adresse http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf.
- 2020a Covid-19 : An uncertain homecoming for Bangladeshi grant workers. Bangladesh, 19 juillet. Disponible à l'adresse www.bd.undp.org/content/bangladesh/en/home/stories/2020/covid-19--an-uncertain-homecoming-for-bangladeshi-migrant-worker.html.
- 2020b *Rapport mondial sur le développement humain 2020*. New York. Disponible à l'adresse https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_french_0.pdf.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

- 2019 Nous engloutissons les ressources de la planète Terre à un rythme insoutenable. Communiqué de presse, 3 avril. Disponible à l'adresse www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/nous-engloutissons-les-ressources-de-la-planete-terre-un-rythme.

Quintero, R. et T.F. Hodgson

- 2020 The right to health of Venezuelans in Colombia: From policy to practice (Part 2). *OpinioJuris*, 22 avril. Disponible à l'adresse <http://opiniojuris.org/2020/04/22/the-right-to-health-of-venezuelans-in-colombia-from-policy-to-practice-part-2/>.

Ratha, D., S. De, E.J. Kim, G. Seshan, N.D. Yameogo et S. Plaza

- 2020 *COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. Migration and Development Brief 32, avril 2020. KNOMAD, Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33634/COVID-19-Crisis-Through-a-Migration-Lens.pdf?sequence=5&isAllowed=y>.

Ratner, B.

- 2020 Sixty km queues as COVID turns Kenyan border crossing into lorry park. *Reuters*, 26 novembre. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/health-coronavirus-africa-trade/sixty-km-queues-as-covid-turns-kenyan-border-crossing-into-lorry-park-idUSL8N2IB3BB.

Ravenstein, E.G.

- 1885 The laws of migration. *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n° 2, pp. 167-235.

- Rosen, E.
2020 Fiji's Laucala Island is offering a buyout package plus private flights on Fiji Airways – it'll just cost you \$700,000. *Forbes*, 21 octobre. Disponible à l'adresse www.forbes.com/sites/ericrosen/2020/10/21/fijis-laucala-island-is-offering-a-buyout-package-plus-private-flights-on-fiji-airways--itll-just-cost-you-700000/?sh=2cf16e8b750d.
- Rotunno, M.
2019 Un nouveau centre de réception offre la sécurité à des Vénézuéliens vivant dans les rues de Colombie. HCR, 15 avril. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/stories/2019/4/5cb5d2cca/nouveau-centre-reception-offre-securite-venezueliens-vivant-rues-colombie.html.
- Safuta, A. et K. Noack
2020 A pandemic, and then what? The effects of the coronavirus pandemic on migrant care workers in Germany. *Routed Magazine*, n° 10, 20 juin. Disponible à l'adresse www.routedmagazine.com/care-workers-germany.
- Sanchez, G.
2018 Critical perspectives on clandestine migration facilitation : An overview of migrant smuggling research. *Journal on Migration and Human Security*, vol. 5, n° 1, pp. 9-27.
- Sandin, L. et B. Topa
2020 Could the pandemic response be a starting point for a more engaged security strategy in the Northern Triangle? Centre for Strategic and International Studies, Washington, D.C., 18 août. Disponible à l'adresse www.csis.org/analysis/could-pandemic-response-be-starting-point-more-engaged-security-strategy-northern-triangle.
- Santos, D.
2020 How airports globally are responding to coronavirus [blog]. *Aislelabs*, 27 mars. Disponible à l'adresse www.aislelabs.com/blog/2020/03/27/how-airports-globally-are-responding-to-coronavirus-updated-frequently/.
- Scheyvens, R., A. Movono, D. Strickland, P. Bibi, A. Tasere, G. Hills, N. Rihai et F. Teama
2020 Development in a world of disorder: Tourism, COVID-19 and the adaptivity of South Pacific people. Document de travail. Institute of Development Studies, Massey University. Disponible à l'adresse <https://mro.massey.ac.nz/handle/10179/15742>.
- Schwab, K.
2016 The Fourth Industrial Revolution: What it means, how to respond. Agenda, World Economic Forum, 14 janvier. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2016/01/the-fourth-industrial-revolution-what-it-means-and-how-to-respond/.
- Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
2020 Le Secrétaire général interpelle monde politique, secteur de l'éducation, médias et société civile dans son appel mondial contre les discours de haine liés à la COVID-19. Communiqué de presse, 8 mai. Disponible à l'adresse www.un.org/press/fr/2020/sgsm20076.doc.htm.

- Skeldon, R.
2018 *International Migration, Internal Migration, Mobility and Urbanization: Towards More Integrated Approaches*. Série Migration Research n° 53. OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_53.pdf.
- Société financière internationale (SFI)
2020 Fiji COVID-19 Business Survey: Tourism Focus. Juillet. SFI, Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse www.ifc.org/wps/wcm/connect/4fc358f9-5b07-4580-a28c-8d24bfaf9c63/Fiji+COVID-19+Business+Survey+Results+-+Tourism+Focus+Final.pdf?MOD=AJPERES&CVID=ndnpJrE.
- Sorkar, M.N.I.
2020 COVID-19 pandemic profoundly affects Bangladeshi workers abroad with consequences for origin communities. 9 juillet. Institut des politiques migratoires, Migration Information Source, Washington, D.C. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/article/covid-19-pandemic-profoundly-affects-bangladeshi-workers-abroad-consequences-origin.
- Sridhar, D.
2020 We will pay for our summer vacations with winter lockdowns. *New York Times*, 14 août. Disponible à l'adresse www.nytimes.com/2020/08/14/opinion/coronavirus-europe-vacation.html.
- Steenhuysen, J.
2017 Seasonal flu kills more globally than previously thought: U.S. study. *Reuters*, 14 décembre. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-influenza-estimates-idUSKBN1E801T.
- Stringer, K.
2004 Visa diplomacy. *Diplomacy and Statecraft*, vol. 15, no 4, pp. 655-682. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09592290490886775.
- Taylor, A. et T. Mills
2020 'We should not be blaming people' : New quarantine rules criticized by Australians living overseas. *Sydney Morning Herald*, 11 juillet. Disponible à l'adresse www.smh.com.au/national/we-should-not-be-blaming-people-new-quarantine-rules-criticised-by-australian-living-overseas-20200711-p55b5p.html.
- Thepgumpanat, P.
2020 Thai lockdown sparks exodus of 60,000 migrant workers: ministry official. *Reuters*, 25 mars. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-thailand-exodus-idUSKBN21C0ZI.
- Tora, T.
2020 Two piglets for a kayak: Fiji returns to barter system as Covid-19 hits economy. *The Guardian*, 8 mai. Disponible à l'adresse www.theguardian.com/world/2020/may/08/two-piglets-for-a-kayak-fiji-returns-to-barter-system-as-covid-19-hits-economy.
- Tubei, G.
2020 Kenya closes down \$12 million border post with Uganda as the reality of coronavirus pandemic slowly sinks in. *Pulse Live*, 23 mars. Disponible à l'adresse www.pulselive.co.ke/bi/finance/no-kenyan-will-be-allowed-to-cross-over-to-uganda-via-busia-government/blr0yc7.

U.S. Citizenship and Immigration Services

- 2020 Inadmissibility on Public Charge Grounds Final Rule : Litigation. Public Charge. Disponible à l'adresse www.uscis.gov/green-card/green-card-processes-and-procedures/public-charge/inadmissibility-on-public-charge-grounds-final-rule-litigation.

U.S. Foreign Agricultural Services

- 2020 Germany Partially Re-opens Borders for Seasonal Agricultural Workers. Disponible à l'adresse https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Germany%20Partially%20Re-opens%20Borders%20for%20Seasonal%20Agricultural%20Workers_Berlin_Germany_03-31-2020.

Van Praag, O. et C.J. Arnson

- 2020 A crisis within a crisis: Venezuela and COVID-19. Wilson Center, Latin American Program. Disponible à l'adresse https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A%20Crisis%20Within%20a%20Crisis_Venezuela%20and%20COVID-19%20%281%29.pdf.

Ville de Chicago

- 2020 Mayor Lightfoot signs executive order to protect immigrant and refugee communities during COVID-19. Bureau de presse du maire, 7 avril. Disponible à l'adresse www.chicago.gov/city/en/depts/mayor/press_room/press_releases/2020/avril/EOImmigrantRefugeeProtection.html.

Ville de New York

- 2020 Public Charge Rule. NYC Mayor's Office of Immigrant Affairs. Disponible à l'adresse www1.nyc.gov/site/immigrants/help/legal-services/public-charge.page (mise à jour le 10 mars 2021).

Waldron, D. et S. Ali

- 2021 Biden COVID-19 US visa restrictions prompt lawsuit. Work Permit, 14 avril. Disponible à l'adresse <https://workpermit.com/news/biden-covid-19-us-visa-restrictions-prompt-lawsuit-20210414>.

Weiss, D., A. Bertozzi-Villa, S.F. Rumisha, S. Rumisha, P. Amratia, R. Arambepola, K.E. Battle, E. Cameron, E. Chestnutt, H.S. Gibson, J. Harris, S. Keddie, J.J. Millar, J. Rozier, T.L. Symons, C. Vargas-Ruiz, S.I. Hay, D.L. Smith, P.L. Alonso, A.M. Noor, S. Bhatt et P.W. Gething

- 2020 Indirect effects of the COVID-19 pandemic on malaria intervention coverage, morbidity, and mortality in Africa: A geospatial modelling analysis. *The Lancet Infectious Diseases*, vol. 21, n° 1, pp. 59-69. Disponible à l'adresse [www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099\(20\)30700-3/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099(20)30700-3/fulltext).

Worldometer

- 2021 Fiji Coronavirus Cases. Disponible à l'adresse www.worldometers.info/coronavirus/country/fiji/.

Young, H.

- 2020 Exploitative conditions : Germany to reform meat industry after spate of Covid-19 cases. *The Guardian*, 22 mai. Disponible à l'adresse www.theguardian.com/environment/2020/may/22/exploitative-conditions-germany-to-reform-meat-industry-after-spate-of-covid-19-cases.

Zakaria, F.

- 2021 Opinion : Biden's generous immigration policies could turn out to backfire. *Washington Post*, 12 mars. Disponible à l'adresse www.washingtonpost.com/opinions/biden-wants-to-reform-immigration-trumps-legacy-is-in-the-way/2021/03/11/ded049ac-82a9-11eb-81db-b02f0398f49a_story.html.

Zambrano-Barragán, P., S.R. Hernández, L.F. Freier, M. Luzes, R. Sobczyk, A. Rodríguez et C. Beach

- 2021 The impact of COVID-19 on Venezuelan migrants' access to health: A qualitative study in Colombian and Peruvian cities. *Journal of Migration and Health*, vol. 3, article 100029. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2666623520300295.

Zijlstra, J. et I. van Liempt

- 2017 Smart(phone) travelling : understanding the use and impact of mobile technology on irregular migration journeys. *International Journal of Migration and Border Studies*, janvier. Disponible à l'adresse www.researchgate.net/publication/312015518_Smartphone_travelling_understanding_the_use_and_impact_of_mobile_technology_on_irregular_migration_journeys/download.

Zoom

- 2020 90-Day security plan progress report. *Zoom Blog*, 22 avril. Disponible à l'adresse <https://blog.zoom.us/90-day-security-plan-progress-report-april-22/>.

Chapitre 6

- Abdih, Y., R. Chami, J. Dagher et P. Montiel
 2008 Remittances and institutions: Are remittances a curse? Document de travail. Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2008/wp0829.pdf.
- Adhikari, P.
 2013 Conflict-induced displacement, understanding the causes of flight. *American Journal of Political Science*, 57, vol. 1, pp. 82-89. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/23496544.
- Aksoy, C.G. et P. Poutvaara
 2019 Refugees' and irregular migrants' self-selection into Europe: Who migrates where ? CESifo. Document de travail n° 7781. Disponible à l'adresse <https://ssrn.com/abstract=3434837>.
- Avis, W.
 2019 *Current Trends in Violent Conflict*. K4D Helpdesk Report 565. Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni. Disponible à l'adresse <https://gsdrc.org/publications/current-trends-in-violent-conflict/>.
- Banque mondiale
 2018a *Fragile and Conflict-Affected Situations*. Disponible à l'adresse <http://documents1.worldbank.org/curated/en/855631522172060313/pdf/124654-WP-PUBLIC-MaximizingImpactLowresFINAL.pdf>.
- 2018b *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>.
- 2020 *Fragilités, conflits et violences*. Octobre. Disponible à l'adresse www.banquemondiale.org/fr/topic/fragilityconflictviolence/overview#1.
- 2021a *Resilience: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens, Migration and Development Brief 34*. Disponible à l'adresse www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-34.
- 2021b *Pauvreté*. Disponible à l'adresse www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview#1.
- Batu, M.
 2019 Can remittances buy peace? *Economics of Transition and Institutional Change*, 27, vol. 4, pp. 891-913. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/ecot.12219>.
- Bensahel, N., O. Olikar et H. Peterson
 2009 *Improving Capacity for Stabilization and Reconstruction Operations*. National Defense Research Institute, RAND Corporation. Disponible à l'adresse www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2009/RAND_MG852.pdf.
- Brinkerhoff, J.M.
 2011 Diasporas and conflict societies: Conflict entrepreneurs, competing interests or contributors to stability and development? *Conflict, Security & Development*, 11, vol. 2, pp. 115-143.

British Broadcasting Corporation (BBC)

- 2019 From child refugee to president: Latvia's Vaira Vike-Freiberga. 4 août. Disponible à l'adresse www.bbc.com/news/world-europe-49119077.

Caparini, M. et A. Reagan

- 2019 Connecting the dots on the triple nexus. Stockholm International Peace Research Institute. Disponible à l'adresse www.sipri.org/commentary/topical-backgrounder/2019/connecting-dots-triple-nexus.

Carlson, E. et A.M. Gallagher

- 2018 Humanitarian protection for children fleeing gang-based violence in the Americas. *Journal on Migration and Human Security*, 3, vol. 2, pp. 129-158.

Carter, W.R.

- 2013 War, peace and stabilisation: Critically reconceptualising stability in southern Afghanistan. *Stability: International Journal of Security and Development*, 2, vol. 1. Disponible à l'adresse www.stabilityjournal.org/articles/10.5334/sta.bi/.

Castles, S.

- 2006 Global perspectives on forced migration. *Asian and Pacific Migration Journal*, 15, vol. 1, pp. 7-28. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/011719680601500102>.

Clemens, M.

- 2017 Violence, development, and migration waves: Evidence from Central American child migrant apprehensions. Center for Global Development. Document de travail n° 459. Disponible à l'adresse <https://ssrn.com/abstract=3013379>.

Collier, P. et A. Hoeffler

- 2005 Resource Rents, Governance, and Conflict. *Journal of Conflict Resolution*, 49, vol. 4, pp. 625-633. Disponible à l'adresse <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0022002705277551>.

Collier, P., V.L. Elliott, H. Hegre, A. Hoeffler, M. Reynal-Querol et N. Sambanis

- 2003 *Breaking the Conflict Trap : Civil War and Development Policy*. Banque mondiale et Oxford University Press. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13938>.

Comité permanent interorganisations

- 2010 *IASC Framework on Durable Solutions for Internally Displaced Persons*. Brookings Institution et Université de Berne. Disponible à l'adresse <https://interagencystandingcommittee.org/other/iasc-framework-durable-solutions-internally-displaced-persons>.

Conseil économique et social (ECOSOC)

- s.d. Background. Disponible à l'adresse www.un.org/ecosoc/en/More_about_ECOSOC_s_work_on_peace_and_development.

Cummings, C., J. Pacitto, D. Lauro et M. Foresti

- 2015 Why people move: Understanding the drivers and trends of migration to Europe. Overseas Development Institute, Disponible à l'adresse <https://odi.org/en/publications/why-people-move-understanding-the-drivers-and-trends-of-migration-to-europe/>.

Déclaration de Genève

- 2010 Division des objectifs de développement durable, DESA. Disponible à l'adresse www.genevadeclaration.org/news/news-2010.html.

de Haas, H.

- 2011 The determinants of international migration: Conceptualising policy, origin and destination effects. International Migration Institute. Disponible à l'adresse www.migrationinstitute.org/publications/wp-32-11.

Denney, L.

- 2013 Consulting the evidence: How conflict and violence can best be included in the post-2015 development agenda. Overseas Development Institute, Disponible à l'adresse <https://odi.org/en/publications/consulting-the-evidence-how-conflict-and-violence-can-best-be-included-in-the-post-2015-development-agenda/>.

Département des affaires économiques et sociales (DESA)

- 2021 *International Migration 2020 Highlights* (ST/ESA/SER.A/452). Division de la population. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesapd_2020_international_migration_highlights.pdf.

- s.d. *Sustainable Development*. Disponible à l'adresse <https://sdgs.un.org/goals/goal16>.

Diehl, P.F.

- 2016 Thinking about peace: Negative terms versus positive outcomes. *Strategic Studies Quarterly*, 10, vol.1, pp. 3-9. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/refreqid=excelsior%3A9ba07d8bf002758ace619b395382e604&seq=1#metadata_info_tab_contents.

Dupuy, K. et S.A. Rustad

- 2018 Trends in armed conflict, 1946–2017. *Conflict Trends*, 5. Disponible à l'adresse www.prio.org/Publications/Publication/?x=11181.

Féron, E. et B. Lefort

- 2019 Diasporas and conflicts – understanding the nexus. *Diaspora Studies*, 12, vol. 1, pp. 34-51. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/09739572.2018.1538687>.

Fonseca, L.M., J.P. Domingues et A.M. Dima

- 2020 Mapping the Sustainable Development Goals relationships. *Sustainability*, 12, vol. 8, p. 3359. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.3390/su12083359>.

Freitas, A.

- 2012 Diaspora groups in peace processes: Lessons learned and potential for engagement by the EU (Africa briefing report). Observatoire de l'Afrique. Disponible à l'adresse www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/OA_Diaspora_Briefing_Report.pdf.

Fund for Peace

- 2021 *Fragile States Index (FSI) 2021*. Disponible à l'adresse <https://fragilestatesindex.org/global-data/>.

- Galtung, J.
1969 Violence, peace, and peace research. *Journal of Peace Research*, 6, vol.3, pp. 167-191.
- Gatkuoth, G. et D. Leter
2020 Peacebuilding in South Sudan looks to refugees in Uganda. Blog Africa at LSE. Disponible à l'adresse <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2020/02/25/peacebuilding-south-sudan-refugees-uganda-ngos/>.
- Goodhand, J.
2001 Violent conflict, poverty and chronic poverty. Document de travail n° 6, Chronic Poverty Research Centre, Manchester. Disponible à l'adresse <https://gsdrc.org/document-library/violent-conflict-poverty-and-chronic-poverty/>.
- Grundy, S. et S. Zingg
2020 *Community Stabilization – An Approach for Facilitating Progress Towards Durable Solutions and Operationalizing the Humanitarian–Development–Peace Nexus: Lessons from Zimbabwe, Ethiopia and Somalia*. Série Migration Research de l'OIM n° 66. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/es/system/files/pdf/mrs-66.pdf>.
- Haider, H.
2014 Transnational transitional justice and reconciliation: The participation of conflict-generated diasporas in addressing the legacies of mass violence. *Journal of Refugee Studies*, 27, vol. 2, pp. 207-233. Disponible à l'adresse <https://gsdrc.org/document-library/transnational-transitional-justice-and-reconciliation-the-participation-of-conflict-generated-diasporas-in-addressing-the-legacies-of-mass-violence/>.
- Hassan, G. et J.R. Faria
2015 Do remittances diminish social violence? *The Journal of Development Studies*, 5, vol. 10, pp. 1309-1325. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/00220388.2015.1036039>.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
2018 Pacte mondial sur les réfugiés. Genève. Disponible à l'adresse <https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2020-05/GCR%20Booklet%20FR.pdf>.
2021 *Global Report on Internal Displacement – 2021*. Genève. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/afr/statistics/unhcrstats/60b638e37/global-trends-forced-displacement-2020.html.
- Hayes, S., B.D. Lundy et M.C. Hallward
2016 Conflict-induced migration and the refugee crisis : Global and local perspectives from peacebuilding and development. *Journal of Peacebuilding & Development*, 11, vol. 3, pp. 1-7. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/15423166.2016.1239404>.
- Henley & Partners
2020 *Global Mobility Report 2020*. Disponible à l'adresse www.slideshare.net/Paperjam_redaction/global-mobility-report-2020-henley-partners.

- Ho, K.M. et I. Dinov
2013 An empirical study on economic prosperity and peace. *UCLA Undergraduate Science Journal*, 26. Disponible à l'adresse www.socr.ucla.edu/docs/KaManHo_UCLA_USJ_paper_2013_text.pdf.
- Höglund, K. et M.S. Kovacs
2010 Beyond the absence of war: The diversity of peace in post-settlement societies. *Review of International Studies*, 36, vol. 2, pp. 367-390.
- Hong, P.
2015 Peace and stability as enablers for and outcome of development. DESA. Disponible à l'adresse <https://ssrn.com/abstract=2584717> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2584717>.
- Hussein, K., D. Gnisci et J. Wanjiru
2014 *Sécurité et sécurité humaine : Présentation des concepts et des initiatives – Quelles conséquences pour l'Afrique de l'Ouest?* Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE. Disponible à l'adresse www.oecd.org/fr/csao/publications/38826711.pdf.
- Igbuzor, O.
2011 Peace and security education: A critical factor for sustainable peace and national development. *International Journal of Peace and Development Studies*, 2, vol. 1, pp. 1-7.
- Institute for Economics and Peace (IEP)
2018 *The Economic Value of Peace 2018: Measuring the Global Economic Impact of Violence and Conflict*. Sydney. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Economic-Value-of-Peace-2018.pdf>.
2020 *Global Peace Index (GPI) 2020: Measuring Peace in a Complex World*. Sydney. Disponible à l'adresse www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2020/10/GPI_2020_web.pdf.
- Interpeace
s.d. Connecting the dots: Visualizing the P in the Humanitarian – Development – Peace Nexus. Disponible à l'adresse www.interpeace.org/resource/visualizing-the-p-in-the-humanitarian-development-peace-nexus/.
- Jayasuriya, D.
2014 Drivers of irregular and regular migration from Sri Lanka: Evidence from a large-scale survey. Irregular Migration Research Programme, Occasional Paper Series, Australian National University. Disponible à l'adresse www.homeaffairs.gov.au/research-and-stats/files/drivers-irregular-migration-srilanka.pdf.
- Kett, M. et Rowson
2007 Drivers of violent conflict. *Journal of the Royal Society of Medicine*, 100, vol. 9, pp. 403-406. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/014107680710000912>.

- Kuhlmann, J.
2010 Political activism of the Zimbabwean diaspora: Opportunities for, and challenges to, transnational mobilization. Working Paper Series du Graduate Centre Humanities and Social Sciences de la Research Academy Leipzig, n°5. Disponible à l'adresse https://home.uni-leipzig.de/~gchuman/fileadmin/media/publikationen/Working_Paper_Series/RAL_WP_5_jenny_kuhlmann_web.pdf.
- Leung, W., O. Maunganidze et L. Antara
2017 *Leveraging the Impact of Diasporas on Peace and Development in their Countries of Origin*. Stockholm Forum on Peace and Development. Disponible à l'adresse www.sipri.org/sites/default/files/2017-09/session_report_no_8.pdf.
- Levitt, P.
1998 Social remittances: Migration-driven local-level forms of cultural diffusion. *International Migration Review*, vol. 32, n° 4, pp. 926-948. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/2547666?seq=1#metadata_info_tab_contents.
- Lukunka, B. et S. Grundy
2020 *Peacebuilding and Human Mobility: IOM's Role in Sustaining Peace*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/iom_peacebuilding_thematic_paper_march_2020.pdf.
- Martínez-Solimán, M.
2017 *Statement at the Rule of Law Annual Meeting: Strengthening the Rule of Law for Sustaining Peace and Fostering Development*. Programme des Nations Unies pour le développement, 14 juillet.
- Mau, S., F. Gulzau, L. Laube et N. Zaun
2015 The global mobility divide: How visa policies have evolved over time. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 4, vol. 8, pp. 1192-1213.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.A. Ullah
2017 Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants. Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. pub.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-7>.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria
2019 Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante. Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. pub.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/world-migration-report-2020>.
- McAuliffe, M. et K. Koser (ed.)
2017 *A Long Way to Go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision-making*. ANU Press, Canberra.
- Médecins Sans Frontières (MSF)
2017 *Forced to Flee Central America's Northern Triangle: A Neglected Humanitarian Crisis*. Disponible à l'adresse http://urbanspaces.msf.org/wp-content/uploads/2019/03/forced-to-flee-central-americas-northern-triangle_-a-neglected-humanitarian-crisis.pdf.

- Nathan, L.
2010 The peacemaking effectiveness of regional organisations. Crisis States Working Papers Series n°2, Crisis States Research Centre, London School of Economics. Disponible à l'adresse www.files.ethz.ch/isn/123449/WVP81.2.pdf.
- Nations Unies
2007 Promoting rule of law « Very heart of the United Nations mission », says Deputy Secretary-General, in legal committee remarks. Communiqué de presse. Département de l'information. Disponible à l'adresse www.un.org/press/en/2007/dsgsm346.doc.htm.
- 2018 *Consolidation et pérennisation de la paix*. Rapport du Secrétaire général. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/72/707%E2%80%93S/2018/43>.
- 2019 Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2018. Assemblée générale. Disponible à l'adresse www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F.
- 2020 « La furie avec laquelle s'abat le virus montre bien que se faire la guerre est une folie ». Disponible à l'adresse www.un.org/fr/coronavirus/articles/fury-virus-illustrates-folly-war.
- s.d.a. *Conflit et violence : une nouvelle ère*. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/un75/new-era-conflict-and-violence.
- s.d.b. *Maintenir la paix et la sécurité internationales*. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/our-work/maintain-international-peace-and-security.
- Neumayer, E.
2005 *Unequal Access to Foreign Spaces: How States Use Visa Restrictions to Regulate Mobility in a Globalised World*. Commission mondiale sur les migrations internationales. Disponible à l'adresse www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/gmp/gmp43.pdf.
- Newland, K., M. McAuliffe et C. Bauloz
2019 Gouvernance mondiale des migrations – faits nouveaux depuis le Rapport *État de la migration dans le monde 2018*. *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. pub.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-11>.
- Nordien, J.
2017 *Diaspora Building Peace*. African Diaspora Policy Centre, La Haye. Disponible à l'adresse www.diaspora-centre.org/wp-content/uploads/2017/04/Diaspora-Building-Peace.pdf.
- Obi, C.I.
2009 Economic Community of West African States on the ground: Comparing peacekeeping in Liberia, Sierra Leone, Guinée-Bissau, and Côte D'Ivoire. *African Security*, 2, vol. 2-3, pp. 119-135.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)
2021 *Global Report on Internal Displacement 2021*. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2021 *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants - Résultats et méthodologie*. Disponible à l'adresse www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_808940/lang--fr/index.htm.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2016 *Community Stabilization*. Disponible à l'adresse <https://emergencymanual.iom.int/entry/19566/community-stabilization>.
- 2019a *Glossaire de la migration*. Droit international de la migration n° 34. Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/international-migration-law-ndeg34-glossary-migration>.
- 2019b *IOM's Community Stabilisation Programming in Iraq*. Disponible à l'adresse <https://iraq.iom.int/publications/ioms-community-stabilisation-programming-iraq>.
- 2020 *As Boom Turns To Bust, Community Stabilization in Chad Helps Both Host Communities and Migrants*. Disponible à l'adresse www.iom.int/news/boom-turns-bust-community-stabilization-chad-helps-both-host-communities-and-migrants.
- s.d.a. *Transition et consolidation de la paix*. Disponible à l'adresse www.iom.int/transition-and-peacebuilding.
- s.d.b. *Stabilisation et relèvement*. Disponible à l'adresse www.iom.int/stabilization-and-recovery.

Osman, A.M.S.

- 2008 *The African diaspora as agents of peace on the continent*. *Conflict Trends*, 4. Disponible à l'adresse <https://journals.co.za/doi/pdf/10.10520/EJC16027>.

Pedersen, F.S., L.R. Andersen, C. Bonnet et K. Welham

- 2019 *Stabilization Development Nexus*. Tana Copenhagen ApS. Disponible à l'adresse https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/stabilization-development-nexus_low.pdf.

Ponzio, R.

- 2018 *UN, World Bank Reports: Policy Breakthroughs on Sustaining Peace?* International Peace Institute. Disponible à l'adresse <https://theglobalobservatory.org/2018/04/un-world-bank-reports-policy-breakthroughs-sustaining-peace/>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2020 *Latest Human Development Index Ranking*. New York. Disponible à l'adresse <http://hdr.undp.org/en/content/latest-human-development-index-ranking>.

Recchi, E., E. Deutschmann, L. Gabrielli et N. Kholmatova

- 2020 *Assessing visa costs on a global scale*. EUI RSCAS, 2020/18, Migration Policy Centre, Global Mobilities Project. Disponible à l'adresse <http://hdl.handle.net/1814/66583>.

Regan, P.M. et R.W. Frank

- 2014 *Migrant remittances and the onset of civil war*. *Conflict Management and Peace Science*, 31, vol. 5, pp. 502-520. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/0738894213520369>.

- Schlein, L.
2019 UN: Afghan peace talks offer glimmer of hope. *Voice of America*, 21 mars. Disponible à l'adresse www.voanews.com/south-central-asia/un-afghan-peace-talks-offer-glimmer-hope.
- Schmeidl, S.
1997 Exploring the causes of forced migration: A pooled time-series analysis, 1971–1990. *Social Science Quarterly*, 78, vol.2, pp. 284-308.
- Schöfberger, I.
2020 Politiques en matière de diaspora et de développement dans la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migration-en-afrique-de-louest-et-du-nord-et-travers-la-mediterranee-chapitre-33>.
- Security Council Report
2021 *UN Documents for Peacebuilding (including the PBC)*. Disponible à l'adresse www.securitycouncilreport.org/un-documents/peacebuilding-including-the-pbc/.
- Stewart, F., C. Huang et M. Wang
2011 *Internal Wars in Developing Countries: An Empirical Overview of Economic and Social Consequences* (F. Stewart, ed.). Oxford University Press, Oxford.
- Strey, A., V. Fajth, T.M. Dubow et M. Siegel
2018 *Determinants of Migration Flows within the EU: Literature Review*. Université de Maastricht. Disponible à l'adresse www.reminder-project.eu/wp-content/uploads/2018/03/D-3.1-Submitted_28Feb2018_with-cover.pdf.
- Szayna, T.S., A. O'Mahony, J. Kavanagh, S. Watts, B. Frederick, T.C. Norlen et P. Voorhies
2017 *Conflict Trends and Conflict Drivers: An Empirical Assessment of Historical Conflict Patterns and Future Conflict Projections*. RAND Corporation, Santa Monica. Disponible à l'adresse www.rand.org/pubs/research_reports/RR1063.html.
- Toivanen, M. et B. Baser
2019 Diaspora's multiple roles in peace and conflict: A review of current debates. *Migration Letters*, 17, vol. 1, pp. 47-57. Disponible à l'adresse <https://journals.tplondon.com/ml/article/view/753/788>.
- Triandafyllidou, A., L. Bartolini et C. Guidi
2019 *Exploring the links between enhancing regular pathways and discouraging irregular migration*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/exploring-links-between-enhancing-regular-pathways-and-discouraging-irregular-migration-0>.
- Turner, M.
2008 Three discourses on diasporas and peacebuilding. *Whose Peace? Critical Perspectives on the Political Economy of Peacebuilding* (M.C. Pugh, N. Cooper et M. Turner, ed.). Palgrave Macmillan, Londres, pp. 132-190.
- Uppsala Conflict Data Program (UCDP)
s.d. *UCDP Charts, Graphs and Maps*. Disponible à l'adresse <https://ucdp.uu.se/downloads/charts/>.

Vanore, M., N. Ragab et M. Siegel

- 2015 *Diaspora and peace: What role for development cooperation?* UNU-MERIT. Disponible à l'adresse <https://migration.unu.edu/publications/reports/diaspora-and-peace-what-role-for-development-cooperation.html>.

Wiebelhaus-Brahm, E.

- 2016 Exploring variation in diasporas' engagement with transitional justice processes. *Journal of Peacebuilding & Development*, 1, vol. 3, pp. 23-36. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/15423166.2016.1226933>.

Zhou, Y.

- 2020 Citizens from rich countries are more likely to get US visas. *Quartz*, 11 juin. Disponible à l'adresse <https://qz.com/1814238/people-from-rich-countries-are-more-likely-to-get-us-visas/>.

Chapitre 7

- Abel, G.J.
2016 Estimates of global bilateral migration flows by gender between 1960 and 2015. Document de travail n° 2/2016. Institut démographique de Vienne.
- Abel, G.J. et N. Sander
2014 Quantifying global international migration flows. *Science*, vol. 343, n° 6178, pp. 1520-1522. Disponible à l'adresse <https://science.sciencemag.org/content/343/6178/1520>.
- Akerman, S.
1976 Theories and methods of migration research. Dans : *From Sweden to America: A History of the Migration* (H. Norman et H. Runblom, éd.). University of Minnesota Press, Minneapolis, pp. 19-75.
- Alarcón, R.
2011 U.S. immigration policy and the mobility of Mexicans (1882–2005). *Migraciones Internacionales*, vol. 6, n° 20, pp. 185-218. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.17428/rmi.v6i20.1064>.
- Ayeb-Karlsson, S.
2020 'When we were children we had dreams, then we came to Dhaka to survive': Urban stories connecting loss of wellbeing, displacement and (im)mobility. *Climate and Development*, vol. 13, n° 4, pp. 348-359. Disponible à l'adresse www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17565529.2020.1777078.
- Banque mondiale
2020 Doing Business : Irrégularités dans les données – Communiqué. 27 août. Disponible à l'adresse www.banquemondiale.org/fr/news/statement/2020/08/27/doing-business---data-irregularities-statement.
- 2021 PIB par habitant, PPA (dollars internationaux courants). Base de données sur les indicateurs du développement mondial. Disponible à l'adresse <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Benček, D. et C. Schneiderheinze
2020 Higher economic growth in poor countries, lower migration flows to the OECD – revisiting the migration hump with panel data. Document de travail n° 2145. Institut KIEL pour l'économie mondiale.
- Bhuyan, R., D. Jeyapal, J. Ku, I. Sakamoto et E. Chou
2015 Branding 'Canadian experience' in immigration policy: Nation building in a neoliberal era. *Journal of International Migration and Integration*, vol. 18, n° 1, pp. 47-62. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/article/10.1007/s12134-015-0467-4>.
- Boyd, M.
1989 Family and personal networks in international migration: Recent developments and new agendas. *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, pp. 638-670.

- Carling, J.
 2002 Migration in the age of involuntary immobility: Theoretical reflections and Cape Verdean experiences. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 28, n° 1, pp. 5-42. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/13691830120103912>.
- 2017 The Meaning of Migrants: What Is the Issue and Why Does it Matter? Disponible à l'adresse <https://meaningofmigrants.org/>.
- Carling, J., M. Czaika et M.B. Erdal
 2020 Translating migration theory into empirical propositions. Deliverable 1.2. Projet QuantMig.
- Castles, S., H. de Haas et M.J. Miller
 2014 The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World. Cinquième édition. Palgrave Macmillan, Londres.
- Clemens, M.A.
 2014 Does development reduce migration? IZA Discussion Paper Series, 8592. Disponible à l'adresse www.iza.org/publications/dp/8592/does-development-reduce-migration.
- 2020 The emigration life cycle: How development shapes emigration from poor countries. Document de travail n° 540 – Août 2020. Center for Global Development.
- Clemens, M.A. et M. Mendola
 2020 Migration from developing countries: Selection, income elasticity, and Simpson's paradox. Document de travail n° 539 – Août 2020. Center for Global Development.
- Clemens, M.A. et H.M. Postel
 2018 Deterring emigration with foreign aid: An overview of evidence from low-income countries. *Population and Development Review*, vol. 44, n° 4, pp. 667-693. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/padr.12184>.
- Clemens, M.A. et L. Pritchett
 2008 Income per natural: Measuring development for people rather than places. *Population and Development Review*, vol. 34, n° 3, pp. 395-434. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/j.1728-4457.2008.00230.x>.
- Commission australienne de la productivité et Commission néo-zélandaise de la productivité
 2012 Supplementary Paper D: People Movement. Dans : *Strengthening Trans-Tasman Economic Relations, Joint Study, Final Report*.
- Commission européenne
 2016 Final report summary – DEMIG, Commission européenne : Bruxelles. Disponible à l'adresse <http://cordis.europa.eu/project/id/240940/reporting>.
- 2020 Migration et affaires intérieures : Espace Schengen. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/schengen_en#.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

- 2021 Historique : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Disponible à l'adresse www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr.

Communauté européenne et Barbade

- 2009 Accord Communauté européenne/Barbade relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée. Disponible à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52009AP0044&qid=1632919333535&from=EN>.

Czaika, M. et H. de Haas

- 2016 Evaluating migration policy effectiveness. Dans : *Routledge Handbook of Immigration and Refugee Studies* (A. Triandafyllidou, éd.). Routledge, Londres, pp. 34-40.

Czaika, M. et M. Hobolth

- 2016 Do restrictive asylum and visa policies increase irregular migration into Europe? *European Union Politics*, vol. 17, n° 3, pp. 345-365.

Czaika, M. et E. Neumayer

- 2017 Visa restriction and economic globalisation. *Applied Geography*, vol. 84, pp. 75-82.

Dao, H.D., F. Docquier, C. Parsons et G. Peri

- 2018 Migration and development: Dissection the anatomy of the mobility transition. *Journal of Development Economics*, vol. 132, pp. 88-101.

Davis, K.E. et M.B. Kruse

- 2007 Taking the measure of law: The case of the 'Doing Business' project. *Law & Social Inquiry*, vol. 32, n° 4, pp. 1095-1119. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/j.1747-4469.2007.00088.x>.

Davis, K.E., A. Fisher, B. Kingsbury et S.E. Merry

- 2012 Governance by Indicators: Global Power Through Classification and Rankings. Oxford University Press, Oxford.

de Haas, H.

- 2005 International migration, remittances and development: Myths and facts. *Third World Quarterly*, vol. 26, n° 8, pp. 1243-1258.
- 2010 Migration transitions: A theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration. Document de projet n° 1. Projet sur les déterminants de la migration internationale (DEMIG).
- 2011 The determinants of international migration: Conceptualising policy, origin and destination effects. Document de travail n° 32. Projet DEMIG.
- 2020 Paradoxes of migration and development. In : *Routledge Handbook of Migration and Development*. Routledge, New York.

de Haas, H., K. Natter et S. Vezzoli

- 2016 Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies. *International Migration Review*, vol. 52, n° 2, pp. 324-367.

- de Haas, H., M. Czaika, M.L. Flahaux, E. Mahendra, K. Natter, S. Vezzoli et M. Villares-Varela
 2019 International migration: trends, determinants and policy effects. *Population and Development Review*, vol. 45, n° 4, pp. 885-992.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)
 2019 International Migrant Stock 2019. Disponible à l'adresse www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp.
 2021 International Migrant Stock 2020. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.
- Environmental Systems Research Institute (ESRI)
 2019 ArcGIS Pro version 2.4.0. Environmental Systems Research Institute, Inc, Redlands, Californie. Disponible à l'adresse www.esri.com/.
- Esipova, N., A. Pugliese et J. Ray
 2018 More than 750 million worldwide would migrate if they could. Gallup, 10 décembre. Disponible à l'adresse <https://news.gallup.com/poll/245255/750-million-worldwide-migrate.aspx>.
- Fargues, P.
 2011 Immigration without inclusion: Non-nationals in nation-building in the Gulf states. *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, n° 34, pp. 273-292. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/2F011719681102000302>.
- Fund for Peace
 2020 Fragile States Index 2020. The Fund for Peace, Washington. Disponible à l'adresse <https://fragilestatesindex.org/data/>.
- Gaibazzi, P.
 2014 Visa problem: Certification, kinship, and the production of 'ineligibility' in the Gambia. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 20, n° 1, pp. 38-55.
- Gould, J.D.
 1979 European inter-continental emigration 1815–1914: Patterns and causes. *Journal of European Economic History*, vol. 8, n° 3, p. 593.
- Gouvernement de la Fédération de Russie et Gouvernement de la République de Corée
 2020 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République de Corée sur la suppression mutuelle de l'obligation de visa.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 2020 *Global Trends: Forced Displacement in 2019*. Genève. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/globaltrends2019/.
- Helbling M. et D. Leblang
 2018 Controlling immigration? How regulations affect migration flows. *European Journal of Political Research*, vol. 58, n° 1.

Henley & Partners

- 2021 Visa Restrictions Index 2021, Q2. In Henley Passport Index 2021: Q1 Update. Disponible à l'adresse www.henleyglobal.com/passport-index/ranking.

Ibañez, A.M. et C.E. Vélez

- 2008 Civil conflict and forced migration: The micro determinants and welfare losses of displacement in Colombia. *World Development*, vol. 36 n° 4, pp. 659-676. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2007.04.013>.

Informations sur le visa Schengen

- 2020 Disponible à l'adresse www.schengenvisainfo.com/fr/.

Jayasuriya, D.

- 2014 Drivers of irregular and regular migration from Sri Lanka: Evidence from a large-scale survey. Occasional Paper Series. Irregular Migration Research Programme. Gouvernement de l'Australie, Ministère de l'immigration et de la protection des frontières.

Jayasuriya, D., M. McAuliffe et M. Iqbal

- 2016 The dynamic nature of migration aspirations: Findings from a longitudinal study of households in Sri Lanka. Occasional Paper Series 20. Gouvernement de l'Australie, Ministère de l'immigration et de la protection des frontières.

Keogh, G.

- 2013 Modelling asylum migration pull-force factors in the EU-15. *The Economic and Social Review*, vol. 44, n° 3, pp. 371-399. Disponible à l'adresse www.esr.ie/article/view/77.

Khalaf, S. et S. Alkobaisi

- 1999 Migrants' strategies of coping and patterns of accommodation in the oil-rich Gulf societies: Evidence from the UAE. *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 26, n° 2, pp. 271-298. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/195926.

Koser, K. et K. Kuschminder

- 2015 Key findings of comparative research on assisted voluntary return and reintegration of migrants. *Migration and Policy Practice*, vol. 5, n° 1, pp. 2831. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migration-policy-practice-volume-v-number-1-february-march-2015>.

Lahav, G.

- 1999 The role of non-state actors in the movement of people: Promoting travel and controlling migration in the European Union. Document présenté à l'occasion de la sixième édition de la conférence biennale de l'Association pour l'étude de l'Union européenne, Pittsburgh, 2-5 juin. Disponible à l'adresse <http://aei.pitt.edu/2317/>.

Lee, E.S.

- 1966 A theory of migration. *Demography*, vol. 3, pp. 47-57.

- Lee, S.K.
2016 The three worlds of emigration policy: Towards a theory of sending state regimes. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 43, n° 9, pp. 453-1471. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1237284>.
- Manik, S.
2014 South African migrant teachers' decision-making: Levels of influence and 'relative deprivation'. *Journal of Southern African Studies*, vol. 40, n° 1, pp. 151-165. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/03057070.2014.889360>.
- Maroufouf, M.
2017 The role of social networks in Georgian migration to Greece. *European Journal of Migration and Law*, vol. 19, n° 1, pp. 34-56.
- Martin, P.L. et J.E. Taylor
1996 The anatomy of a migration hump. Dans : *Development Strategy, Employment, and Migration: Insights from Models* (J.E. Taylor, dir. pub.). Centre de développement de l'OCDE, Paris, pp. 43-62.
- Massey, D.S.
1990 Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration. *Population Index*, vol. 56, n° 1, pp. 3-26. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/3644186?seq=1#page_scan_tab_contents.
- Massey, D.S., R. Alarcón, J. Durand et H. González
1987 *Return to Aztlan: The Social Process of International Migration from Western Mexico*. University of California Press, Berkeley and Los Angeles.
- Massey, D.S., J. Arango, G. Hugo, A. Kouaouci, A. Pellegrino et J.E. Taylor
2005 *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford University Press, Oxford.
- Mau, S., F. Gülzau, L. Laube et N. Zaun
2015 The global mobility divide: How visa policies have evolved over time. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 41, n° 8, pp. 1192-1213. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/1369183X.2015.1005007>.
- McAuliffe, M.
2017a Self-agency and asylum: a critical analysis of the migration patterns and processes of Hazara irregular maritime asylum seekers to Australia. Australian National University, Canberra. Disponible à l'adresse <https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/164239/1/McAuliffe%20Thesis%202019.pdf>.
- 2017b Protection elsewhere, resilience here: Introduction to the special issue on statelessness, irregularity and protection in southeast Asia. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol. 15, n° 3, pp. 221-231.

- McAuliffe, M. et D. Jayasuriya
2016 Do asylum seekers and refugees choose destination countries? Evidence from large-scale surveys in Australia, Afghanistan, Bangladesh, Pakistan and Sri Lanka. *International Migration*, vol. 54, n° 4, pp. 445-9. Disponible à l'adresse <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/imig.12240>.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.A. Ullah
2017 Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants. Dans : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, éd.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.
- Moran, A.
2011 Multiculturalism as nation-building in Australia: Inclusive national identity and the embrace of diversity. *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, n° 12, pp. 2153-2172. <https://doi.org/10.1080/01419870.2011.573081>.
- Neumayer, E.
2010 Visa restrictions and bilateral travel. *The Professional Geographer*, vol. 62, n° 2, pp.171-181.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)
2020 Rapport mondial sur le déplacement interne 2020. Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2017 La migration et les migrants : Aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, éd.). Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.
2019 La migration et les migrants : Aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, éd.). Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-chapitre-3>.
- Opanike, A. et A. A. Aduloju
2015 Protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes et à la sécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest. *Journal of Civil and Legal Services*, vol. 4, n° 3.
- Portes, A. et J. Walton
1981 Labor, Class, and the International System. Academic Press, New York.
- Premi, M.K. et M.D. Mathur
1995 Emigration dynamics: The Indian context. *International Migration*, vol. 33, n° 3, pp. 627-666. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.1995.tb00036.x>.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humains*. New York. Disponible à l'adresse http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf.
2011 *Rapport sur le développement humain 2011 : Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*. New York. Disponible à l'adresse http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2011_fr_complete.pdf.

- 2019 *Rapport sur le développement humain 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle.* New York.
- 2020 *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière – Le développement humain et l'anthropocène.* New York. Disponible à l'adresse http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_fr.pdf.
- Projet ArchaeoGLOBE
- 2018 ArchaeoGLOBE Regions. Harvard Dataverse, V6. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.7910/DVN/CQWUBI>.
- Ratha, D.
- 2013 The Impact of Remittances on Economic Growth and Poverty Reduction. Note d'orientation n° 8. Migration Policy Institute.
- Ravenstein, E.G.
- 1885 The laws of migration. *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n° 2, pp.167-235. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.2307/2979181>.
- 1889 The laws of migration: Second paper. *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 52, n° 2, pp. 241-305. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.2307/2979333>.
- Ruhs, M.
- 2013 *The Price of Rights: Regulating International Labor Migration.* Princeton University Press, Princeton.
- Sen, A.
- 1985 *Commodities and Capabilities.* Hollande septentrionale, Amsterdam.
- 1999 *Development as Freedom.* Alfred Knopf, New York.
- Sinclair, T. et M. Mamertino
- 2016 Online job search and migration intentions across EU member states. Documents de travail 2016-5. Institute for International Economic Policy, Université George Washington. Disponible à l'adresse <https://ideas.repec.org/p/gwi/wpaper/2018-3.html>.
- Stanton, E.A.
- 2007 *The Human Development Index: A history.* Série Documents de travail, n° 127. Political Economy Research Institute.
- Stark, O. et D.E. Bloom
- 1985 The new economics of labor migration. *The American Economic Review*, vol.75, n° 2, pp.173-178. Disponible à l'adresse www.jstor.org/stable/1805591.
- Tjaden, J., D. Auer et F. Laczko
- 2018 Linking migration intentions with flows: Evidence and potential use. *International Migration*, vol.57, n° 1, pp.3657. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/imig.12502>.
- Todaro, M.P.
- 1989 *Economic Development in the Third World.* Longman, New York.

- Triandafyllidou, A., L. Bartolini et C.F. Guidi
2019 Exploring the Links Between Enhancing Regular Pathways and Discouraging Irregular Migration. OIM, Genève.
- Triandafyllidou, A. et M. McAuliffe (éd.)
2018 *Migrant Smuggling Data and Research: A Global Review of the Emerging Evidence Base* (Volume 2). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/migrant_smuggling_data_vol2_0.pdf.
- Turton, D.
2003 Conceptualising forced migration. Document de travail n° 12. Refugee Studies Centre, Université d'Oxford.
- Ullah, A.A.
2011 Rohingya refugees to Bangladesh: Historical exclusions and contemporary marginalization. *Journal of Immigration & Refugee Studies*, vol. 9, n° 2, pp. 39-161.
- Union européenne
2021 Base de données du Bureau des Traités : Traités actuellement en vigueur. Disponible à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/treaties/treaties-force.html?locale=fr>.
- Van Hear, N., O. Bakewell et K. Long
2012 Drivers of migration. Document de travail n° 1. Migrating out of Poverty Research Programme Consortium. Disponible à l'adresse <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/14821>.
- Vermeulen, M.
2020 How I ended up in a scientific spat about migration figures and what I learned from it. *The Correspondent*, 14 octobre. Disponible à l'adresse <https://thecorrespondent.com/747/how-i-ended-up-in-a-scientific-spat-about-migration-figures-and-what-i-learned-from-it/98789433039-1dadd2ed>.
- Wolff, H., H. Chong et M. Auffhammer
2011 Classification, detection and consequences of data error: Evidence from the Human Development Index. *The Economic Journal*, vol. 121, n° 553, pp. 843-870. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2010.02408.x>.
- Xiang, B.
2016 Emigration trends and policies in China. Dans : *Spotlight on China*. Université de Calgary, Canada. Disponible à l'adresse <https://brill.com/view/book/9789463006699/BP000016.xml>.
- Xiang, B. et J. Lindquist
2014 Migration infrastructure. *International Migration Review*, vol. 48, n° 1 suppl., pp. 122-148. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111%2Fimre.12141>.
- Zelinsky, W.
1971 The hypothesis of the mobility transition. *Geographical Review*, vol. 61, n° 2, pp. 219-249. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.2307/213996>.

Chapitre 8

- Alaphilippe, A., A. Gizikis, C. Hanot et K. Bontcheva
 2019 *Automated Tackling of Disinformation*. Service de recherche du Parlement européen, Bruxelles. Disponible à l'adresse <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/2098c1b4-81bb-11e9-9f05-01aa75ed71a1>.
- Alesina, A., A. Miano et S. Stantcheva
 2018 *Immigration and Redistribution*. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts. Disponible à l'adresse www.nber.org/papers/w24733.
- Allen, W., S. Blinder et R. McNeil
 2017 Couverture médiatique des migrants et de la migration. In: McAuliffe, M. et M. Ruhs (dir. publ.) *Rapport État de la migration dans le monde 2018*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en_chapter8.pdf.
- Avaaz
 2019 *Far Right Networks of Deception*. Avaaz, Londres. Disponible à l'adresse https://secure.avaaz.org/campaign/en/disinfo_network_report/.
- Bakir, V. et A. McStay
 2018 Fake news and the economy of emotions: Problems, causes, solutions. *Digital Journalism*, vol. 6, n° 2, pp. 154-175.
- Banaji, S. et R. Bhat
 2019 WhatsApp vigilantes: An exploration of citizen reception and circulation of WhatsApp misinformation linked to mob violence in India. London School of Economics. Disponible à l'adresse <http://eprints.lse.ac.uk/104316/>.
- Benegal, S.D. et L.A. Scruggs
 2018 Correcting misinformation about climate change: The impact of partisanship in an experimental setting. *Climatic Change*, vol. 148, n°s 1-2, pp. 61-80.
- Benkler, Y., R. Faris et H. Roberts
 2018 *Network Propaganda: Manipulation, Disinformation, and Radicalization in American Politics*. Oxford University Press, New York.
- Bontcheva, K., J. Posetti, D. Teyssou, T. Meyer, S. Gregory, C. Hanot et D. Maynard
 2020 *Balancing Act: Countering Digital Disinformation While Respecting Freedom of Expression*. Union internationale des télécommunications, Genève. Disponible à l'adresse <https://en.unesco.org/publications/balanceact>.
- Carlson, M., L. Jakli et K. Linos
 2018 Refugees misdirected: How information, misinformation, and rumors shape refugees' access to fundamental rights. *Virginia Journal of International Law*, vol. 57, n° 3, pp. 539-575.

Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)

- 2017 How does the media on both sides of the Mediterranean report on migration? Disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/how-does-the-media-on-both-sides-of-the-mediterranean-report-on-migration>.

Chadwick, A. et C. Vaccari

- 2019 *News Sharing on UK Social Media: Misinformation, Disinformation, and Correction*. Rapport. Loughborough University. Disponible à l'adresse <https://hdl.handle.net/2134/37720>.

Chakrabarti, S., C. Rooney et M. Kweon

- 2018 Duty, identity, credibility: Fake news and ordinary citizens in Kenya and Nigeria. *BBC*, 12 novembre. Disponible à l'adresse www.bbc.co.uk/mediacentre/latestnews/2018/bbc-beyond-fake-news-research.

Commission européenne

- 2018 *Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation*. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?doc_id=59114.

Cook, J., S. Lewandowsky et U.K. Ecker

- 2017 Neutralizing misinformation through inoculation: Exposing misleading argumentation techniques reduces their influence. *PLOS ONE*, vol. 12, n° 5. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0175799>.

Crandall, C., J. Miller et M. White

- 2018 Changing norms following the 2016 U.S. presidential election: The Trump effect on prejudice. *Social Psychological and Personality Science*, vol. 9, n° 2, pp. 186-192.

Crawley, H. et J. Hagen-Zanker

- 2019 Deciding Where to go: Policies, People and Perceptions Shaping Destination Preferences, *International Migration*, vol. 57, n° 1, pp. 20-35. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/imig.12537>.

Creta, S.

- 2021 I hope, one day, I will have the right to speak. *Media, War & Conflict*, janvier. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/1750635221989566>.

Culloty, E. et J. Suiter

- 2021 *Disinformation and Manipulation in Digital Media: Information Pathologies*. Routledge, Londres.

Davey, J. et J. Ebner

- 2017 *The Fringe Insurgency: Connectivity, Convergence and Mainstreaming of the Extreme Right*. Institute for Strategic Dialogue, Londres. Disponible à l'adresse www.isdglobal.org/isd-publications/the-fringe-insurgency-connectivity-convergence-and-mainstreaming-of-the-extreme-right/.

Deane, J., P.F. Docquir, W. Mano, T. Sabry et N. Sakr

- 2020 *Achieving Viability for Public Service Media in Challenging Settings. A Holistic Approach*. University of Westminster Press, Londres. DOI : 10.16997/book41.

- De Keersmaecker, J., D. Dunning, G. Pennycook, D.G. Rand, C. Sanchez, C. Unkelbach et A. Roets
2020 Investigating the robustness of the illusory truth effect across individual differences in cognitive ability, need for cognitive closure, and cognitive style. *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 46, n° 2, pp. 204-215.
- de Saint Laurent, C., V. Glaveanu et C. Chaudet
2020 Malevolent creativity and social media: Creating anti-immigration communities on Twitter. *Creativity Research Journal*, vol. 32, n° 1, pp. 66-80.
- Edelman
2021 *2021 Edelman Trust Barometer*. Disponible à l'adresse www.edelman.com/trust/2021-trust-barometer.
- Ekman, M.
2019 Anti-immigration and racist discourse in social media. *European Journal of Communication*, vol. 34, n° 6, pp. 606-618.
- Evon, D.
2016 Fact check: Pope Francis shocks world, endorses Donald Trump for President. *Snopes*. Disponible à l'adresse www.snopes.com/fact-check/pope-francis-donald-trump-endorsement/.
- Farkas, J., J. Schou et C. Neumayer
2017 Cloaked Facebook pages: Exploring fake Islamist propaganda in social media. *New Media & Society*, vol. 20, n° 5, pp. 1850-1867.
- Feinstein, Y. et B. Bonikowski
2021 Nationalist narratives and anti-immigrant attitudes: Exceptionalism and collective victimhood in contemporary Israel. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 3, pp. 741-761.
- Fidler, D.P.
2019 *Disinformation and Disease: Social Media and the Ebola Epidemic in the Democratic Republic of the Congo*. Council on Foreign Relations. Disponible à l'adresse www.cfr.org/blog/disinformation-and-disease-social-media-and-ebola-epidemic-democratic-republic-congo.
- Froio, C. et B. Ganesh
2018 The transnationalisation of far right discourse on Twitter: Issues and actors that cross borders in Western European democracies. *European Societies*, vol. 21, n° 4, pp. 513-539. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/14616696.2018.1494295>.
- Funke, D. et D. Flamini
2020 *A Guide to Anti-Misinformation Actions Around the World*. The Poynter Institute, St. Petersburg, Floride. Disponible à l'adresse www.poynter.org/ifcn/anti-misinformation-actions/.
- Ganesh, B.
2018 The ungovernability of digital hate culture. *Journal of International Affairs*, vol. 71, n° 2, pp. 30-49. Disponible à l'adresse <https://jia.sipa.columbia.edu/ungovernability-digital-hate-culture>.

- Georgiou, M. et R. Zaborowski
2017 *Couverture médiatique de la « crise des réfugiés » : perspective européenne*. Conseil de l'Europe. Disponible à l'adresse <https://edoc.coe.int/en/refugees/7366-couverture-mediastique-de-la-crise-des-refugies-perspective-europeenne.html>
- Gleicher, N.
2018 Coordinated inauthentic behavior explained. Facebook. Disponible à l'adresse <https://about.fb.com/news/2018/12/inside-feed-coordinated-inauthentic-behavior/>.
- Global Disinformation Index (GDI)
2020 Why is ad tech paying US\$25 million to COVID-19 disinfo sites? 8 juillet. Disponible à l'adresse <https://disinformationindex.org/2020/07/why-is-ad-tech-paying-us25-million-to-covid-19-disinfo-sites/>.
- Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA)
2020 *ERGA Report on Disinformation : Assessment of the Implementation of the Code of Practice*. Disponible à l'adresse <https://erga-online.eu/wp-content/uploads/2020/05/ERGA-2019-report-published-2020-LQ.pdf>.
- Grigorieff, A., C. Roth et D. Ubfal
2020 Does information change attitudes toward immigrants? *N-IUSSP*. Disponible à l'adresse www.niussp.org/article/does-information-change-attitudes-toward-immigrants/.
- Guess, A.M., B. Nyhan et J. Reifler
2020 Exposure to untrustworthy websites in the 2016 US election. *Nature Human Behaviour*, vol. 4, n° 5, pp. 472-480.
- Hasher, L., D. Goldstein et T. Toppino
1977 Frequency and the conference of referential validity. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, vol. 16, n° 1, pp. 107-112.
- Hiers, W., T. Soehl et A. Wimmer
2017 National trauma and the fear of foreigners: How past geopolitical threat heightens anti-immigration sentiment today. *Social Forces*, vol. 96, n° 1, pp. 361-388. Disponible à l'adresse <https://academic.oup.com/sf/article/96/1/361/3859295>.
- Hogan, J. et K. Haltinner
2015 Floods, invaders, and parasites: Immigration threat narratives and right-wing populism in the USA, UK and Australia. *Journal of Intercultural Studies*, vol. 36, n° 5, pp. 520-543.
- Humprecht, E., F. Esser et P. Van Aelst
2020 Resilience to online disinformation: A framework for cross-national comparative research. *The International Journal of Press/Politics*. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/1940161219900126>.

- Hussein, E., P. Juneja et T. Mitra
2020 Measuring misinformation in video search platforms: An audit study on YouTube. *Proceedings of the ACM on Human-Computer Interaction*, vol. 4, n° CSCW1, pp. 1-27. Disponible à l'adresse <https://dl.acm.org/doi/10.1145/3392854>.
- Institut pour l'économie et la paix (Institute for Economics and Peace)
2020 *Global Terrorism Index 2020: Measuring the Impact of Terrorism*. Sydney. Disponible à l'adresse www.visionofhumanity.org/resources/.
- Institut pour le dialogue stratégique (ISD)
2019 ISD research featured in POLITICO about the trolling of the UN migration pact. Londres. Disponible à l'adresse www.isdglobal.org/isd-research-featured-in-politico-surrounding-the-trolling-of-the-un-migration-pact/.
- Ker-Lindsay, J.
2018 Turkey's EU accession as a factor in the 2016 Brexit referendum. *Turkish Studies*, vol. 19, n° 1, pp. 1-22.
- Lewandowsky, S., J. Cook et D. Lombardi
2020 *Debunking Handbook 2020*. Centre for Climate Change Communication, George Mason University, Virginie. Disponible à l'adresse www.climatechangecommunication.org/debunking-handbook-2020/.
- Maniatis, G.A. et M. Zard
2020 The COVID-19 blame game threatens us all. *Project Syndicate*, 6 mars. Disponible à l'adresse www.project-syndicate.org/commentary/coronavirus-nationalist-blame-game-by-gregory-a-maniatis-and-monette-zard-2020-03?barrier=accesspaylog.
- Marwick, A. and R. Lewis
2017 Media manipulation and disinformation online. *Data & Society*, 15 mai. Disponible à l'adresse <https://datasociety.net/library/media-manipulation-and-disinfo-online/>.
- McAuliffe, M.
2016 The appification of migration. *Policy Forum*, Asia and the Pacific Policy Society, 20 janvier. Disponible à l'adresse www.policyforum.net/the-appification-of-migration/.
2018 The link between migration and technology is not what you think, *Agenda*, 14 décembre. Forum économique mondial, Genève. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2018/12/social-media-is-casting-a-dark-shadow-over-migration/.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria
2019 Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante. In: *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr-2020-fr-ch-5.pdf>.

- McAweeney, E.
2018 Online manipulation of visual content for anti-immigrant propaganda. Witness Media Lab. Disponible à l'adresse <https://lab.witness.org/projects/online-manipulation-of-visual-content-for-anti-immigrant-propaganda/>.
- McKaiser, E.
2019 South Africans are used to being the targets of racist hatred. Now they've become the haters. *Foreign Policy*, 19 septembre. Disponible à l'adresse <https://foreignpolicy.com/2019/09/19/south-africans-are-used-to-being-the-targets-of-racist-hatred-now-theyve-become-the-haters-xenophobia-afrophobia/>.
- Morrish, L.
2020 Lessons on covering coronavirus misinformation from the fallout of 'Plandemic'. *First Draft News*, 21 mai. Disponible à l'adresse <https://firstdraftnews.org/latest/lessons-on-covering-coronavirus-misinformation-from-the-fallout-of-plandemic/>.
- Morrison, J.
2019 Re-framing free movement in the countdown to Brexit? Shifting UK press portrayals of EU migrants in the wake of the referendum. *The British Journal of Politics and International Relations*, vol. 21, n° 3, pp. 594-611.
- Mossou, S. et A. Lane
2018 *Anti-Migrant Hate Speech*. Conseil Quaker pour les affaires européennes, 28 juin. Disponible à l'adresse www.qcea.org/2018/06/anti-migrant-hate-speech-report-published/.
- Nyhan, B. et J. Reifler
2015 Does correcting myths about the flu vaccine work? An experimental evaluation of the effects of corrective information. *Vaccine*, vol. 33, n° 3, pp. 459-464.
- Organisation des Nations Unies
2019 *Stratégie et Plan d'action pour la lutte contre les discours de haine*. Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/genocideprevention/hate-speech-strategy.shtml.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2017 L'OIM lance un prix de journalisme sur la migration en Amérique du Sud (communiqué de presse), 25 octobre. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/news/loim-lance-un-prix-de-journalisme-sur-la-migration-en-amerique-du-sud.
2021 Global Migration Media Academy Seals Partnership with NUI Galway to Address Anti-Migrant Rhetoric (communiqué de presse), 26 avril. Disponible à l'adresse www.iom.int/news/global-migration-media-academy-seals-partnership-nui-galway-address-anti-migrant-rhetoric.
- Ousey, G.C. et C.E. Kubrin
2018 Immigration and crime: Assessing a contentious issue. *Annual Review of Criminology*, vol. 1, n° 1, pp. 63-84.

- Pace, P., S. Zayed et E. Borgnäs
2020 Équilibrer le discours sur la migration grâce à des programmes et aux médias en Afrique du Nord. In: *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée : Tendances migratoires, risques, développement et gouvernance*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/Migration-in-West-and-North-Africa-and-across-the-Mediterranean-FR.pdf>.
- Paschen, J.
2019 Investigating the emotional appeal of fake news using artificial intelligence and human contributions. *Journal of Product & Brand Management*, vol. 29, n° 2, pp. 223-233.
- Pasquetto, I.
2020 All disinformation is local: A reflection on the need and possibility of measuring impact. *Harvard Kennedy School Misinformation Review*, vol. 1, n° 6. Disponible à l'adresse <https://misinforeview.hks.harvard.edu/article/do-we-really-need-to-measure-the-impact-of-online-disinformation/>.
- Pennycook, G. et D.G. Rand
2019 Lazy, not biased: Susceptibility to partisan fake news is better explained by lack of reasoning than by motivated reasoning. *Cognition*, vol. 188, pp. 39-50.
- Pennycook, G., J. McPhetres, Y. Zhang, J.G. Lu et D.G. Rand
2020 Fighting COVID-19 misinformation on social media: Experimental evidence for a scalable accuracy nudge intervention. Disponible à l'adresse <https://psyarxiv.com/uwbk9/>.
- Philo, G., E. Briant et P. Donald
2013 *Bad News for Refugees*. Pluto Press, Londres.
- Posetti, J. et K. Bontcheva
2020 *Disinfodemic : Dissecting Responses to COVID-19 Disinformation*. Policy brief #2, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Disponible à l'adresse <https://en.unesco.org/covid19/disinfodemic/brief2>.
- Reuters
2021 Fact check: No evidence Bill Gates said 'at least 3 billion people need to die'. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/uk-factcheck-bill-gates-fake-3-billion-q-idUSKBN29Y20D.
- Roberts, S.T.
2019 *Behind the Screen: Content Moderation in the Shadows of Social Media*. Yale University Press, New Haven.
- Roozenbeek, J., S. van der Linden et T. Nygren
2020 Prebunking interventions based on the psychological theory of "inoculation" can reduce susceptibility to misinformation across cultures. *Harvard Kennedy School Misinformation Review*, 3 février. Disponible à l'adresse <https://misinforeview.hks.harvard.edu/article/global-vaccination-badnews/>.

- Schiffrin, A.
2018 *In the Service of Power: Media Capture and the Threat to Democracy*. Center for International Media Assistance, National Endowment for Democracy, Washington D.C. Disponible à l'adresse <https://cmds.ceu.edu/sites/cmcs.ceu.hu/files/attachment/article/1174/cima-media-capture-book-f.pdf>.
- Shane, T. et P. Noel
2020 Data deficits: Why we need to monitor the demand and supply of information in real time. *First Draft News*, 28 septembre. Disponible à l'adresse <https://firstdraftnews.org/long-form-article/data-deficits/>.
- Shao, C., G.L. Ciampaglia, O. Varol, K-C. Yang, A. Flammini et F. Menczer
2018 The spread of low-credibility content by social bots. *Nature Communications*, vol. 9, n° 1, art. n° 47-87.
- Siapera, E., M. Boudourides, S. Lenis et J. Suiter
2018 Refugees and network publics on Twitter: Networked framing, affect, and capture. *Social Media + Society*, vol. 4, n° 1. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/2056305118764437>.
- Stecklow, S.
2018 Why Facebook is losing the war on hate speech in Myanmar. *Reuters*, 15 août. Disponible à l'adresse www.reuters.com/investigates/special-report/myanmar-facebook-hate/.
- Swire-Thompson, B. et U.K. Ecker
2018 Misinformation and its correction: Cognitive mechanisms and recommendations for mass communication. In: *Misinformation and Mass Audiences* (B.G. Southwell, E.A. Thorson et L. Sheble, dir. publ.). University of Texas Press, Austin, pp. 195-211.
- Tankovska, H.
2021 How many users does Facebook have? Statista Research Department, 21 mai. Disponible à l'adresse www.statista.com/statistics/264810/number-of-monthly-active-facebook-users-worldwide/.
- Union internationale des télécommunications (UIT)
2020 *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2020*. Genève. Disponible à l'adresse www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx.
- Urquhart, M.
2021 *Migrants and Misinformation: Key Themes in Nigeria, Bangladesh and Malaysia*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/Migrants-and-Misinformation-Key-Themes.pdf>.
- Vammen, I.M.S., S. Plambech, A. Chemlali et N. Nyberg Sørensen
2021 *Does Information Save Migrants' Lives? Knowledge and Needs of West African Migrants En Route to Europe*. Danish Institute for International Studies. Disponible à l'adresse https://vbn.aau.dk/ws/portalfiles/portal/405403628/Does_information_save_migrants_lives_DIIS_Report_2021_01.pdf.
- Vargo, C.J., L. Guo et M.A. Amazeen
2018 The agenda-setting power of fake news: A big data analysis of the online media landscape from 2014 to 2016. *New Media & Society*, vol. 20, n° 5, pp. 2028-2049.

- Vraga, E.K. et L. Bode
2017 Using expert sources to correct health misinformation in social media. *Science Communication*, vol. 39, n° 5, pp. 621-645.
- Walter, N. et R. Tukachinsky
2020 A meta-analytic examination of the continued influence of misinformation in the face of correction: How powerful is it, why does it happen, and how to stop it? *Communication Research*, vol. 47, n° 2, pp. 155-177.
- Wardle, C.
2018 5 lessons for reporting in an age of disinformation. *First Draft News*, 27 décembre. Disponible à l'adresse <https://firstdraftnews.org/latest/5-lessons-for-reporting-in-an-age-of-disinformation/>.
- Wardle, C. et H. Derakhshan
2017 *Les désordres de l'information : Vers un cadre interdisciplinaire pour la recherche et l'élaboration des politiques*. Conseil de l'Europe, Strasbourg. Disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/rapport-les-desordres-de-l-information-/1680935bd4>.
- Wu, T.
2017 Blind spot: The attention economy and the law. *Antitrust Law Journal*, vol. 82, pp. 771-806. Disponible à l'adresse https://scholarship.law.columbia.edu/faculty_scholarship/2029/.

Chapitre 9

- Adams, H.
2016 Why populations persist : Mobility, place attachment and climate change. *Population and Environment*, vol 37, no 4, pp. 429-448.
- Afifi, T., R. Govil, P. Sakdapolrak et K. Warner
2012 *Climate Change, Vulnerability and Human Mobility. Perspectives of Refugees from the East and Horn of Africa*. Université des Nations Unies, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine, Bonn.
- Akesson, B. et K. Coupland
2018 *Without Choice? Understanding War-affected Syrian Families' Decisions to Leave Home*. Migration Research Series no 54. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/mrs-no-54-without-choice-understanding-war-affected-syrian-families-decisions-leave-home>.
- Alam, S.S., S. Huq, F. Bin Islam et H.M. Asiful Hoque
2018 *Building Climate-Resilient, Migrant-Friendly Cities and Towns*. International Centre for Climate Change and Development, Dhaka. Disponible à l'adresse www.icccd.net/wp-content/uploads/2018/10/Policy-Brief-on-Climate-Migration-and-Cities.pdf.
- Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement
s.d Environmental change and migration. Disponible à l'adresse www.knomad.org/thematic-working-group-single/9.
- Alliance des petits États insulaires (AOSIS)
2019 *Alliance of Small Island States (AOSIS) Submission on the 2019 Review of the WIM*. Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201911270518---AOSIS%20submission%20on%20the%202019%20review%20of%20the%20WIM_27_November_2019.pdf.
- Assemblée générale des Nations Unies
2018 *Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, Document final de la Conférence*. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>.
- 2020 Droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, Cecilia Jimenez-Damary. Disponible à l'adresse www.undocs.org/fr/A/75/207.
- Aurescu, B., Y. Cissé, P.G. Teles, N. Oral et J.J. Ruda Santolaria
2018 *L'élévation du niveau de la mer au regard du droit international*. Rapport de la Commission du droit international (soixante-dixième session), document A/73/10. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/73/10>.
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
2020 *Communiqué of the Sectoral Ministerial Meeting on the Protocol on Free Movement of Persons in the IGAD Region*. Khartoum. Disponible à l'adresse <https://acbc.iom.int/sites/g/files/tmzbd1441/files/Legislation/SubRegional/Communique%20on%20Endorsement%20of%20the%20Protocol%20of%20Free%20Movement%20of%20Persons.pdf>.

- Babagaliyeva, Z., A. Kayumov, N. Mahmaddullozoda et N. Mustaeva
 2017 *Migration, Remittances and Climate Resilience in Tajikistan*. Document de travail, partie I. Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, en coopération avec le Ministère du travail, de la migration et de l'emploi de la République du Tadjikistan. Disponible à l'adresse https://carececo.org/eng_P2%20WP1%20Migration,%20remittances_FIN.pdf.
- Bell, A.R., D.J. Wrathall, V. Mueller, J. Chen, M. Oppenheimer, M. Hauer, H. Adams, S. Kulp, P.U. Clark et E. Fussell
 2021 Migration towards Bangladesh coastlines projected to increase with sea-level rise through 2100. *Environment Research Letters*, vol.16, no 2. Disponible à l'adresse <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/abd5b>.
- Bendandi, B.
 2020 Migration due au changement climatique et à la dégradation de l'environnement sur la route de la Méditerranée centrale. In : *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée : Tendances migratoires, risques, développement et gouvernance*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse www.semanticscholar.org/paper/Migration-induced-by-climate-change-and-degradation-Bendandi/2bd3ab1f1c5a9000cf2d25d00234c248705a6fc6.
- Bendandi, B. et P. Pauw
 2016 Remittances for adaptation: An 'alternative source' of international climate finance? In : *Migration, Risk Management and Climate Change : Evidence and Policy Responses* (A. Milan, B. Schraven, K. Warner et N. Cascone, dir. publ.). Springer Link. Disponible à l'adresse https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-42922-9_10.
- Bettini, G., S.L. Nash et G. Gioli
 2017 One step forward, two steps back? The fading contours of (in)justice in competing discourses on climate migration. *The Geographical Journal*, vol. 183, no 4, pp. 348-358. Disponible à l'adresse <https://rgs-ibg.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/geoj.12192>.
- Bower, E. et S. Weerasinghe
 2021 *Leaving Place, Restoring Home: Enhancing the Evidence Base on Planned Relocation Cases in the Context of Hazards, Disasters and Climate Change*. Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, Sydney. Disponible à l'adresse <https://disasterdisplacement.org/portfolio-item/leaving-place-restoring-home>.
- Brookings Institution, Université de Georgetown et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 2015 *Guidance on Protecting People from Disasters and Environmental Change Through Planned Relocation*. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/sites/environmentalmigration/files/Guidance%20on%20Planned%20Relocations%20-%20Split%20PDF.pdf>.
- Brzoska, M. et C. Fröhlich
 2016 Climate change, migration and violent conflict: Vulnerabilities, pathways and adaptation strategies. *Migration and Development*, vol. 5, no 2, pp. 190-210.
- Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration
 2020 Addressing drivers and facilitating safe, orderly and regular migration in the contexts of disasters and climate change in the IGAD region. Fiche d'information sur le projet. Disponible à l'adresse <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00126022>.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)

- 2015 *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*. Disponible à l'adresse www.preventionweb.net/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030.

Comité des droits de l'homme des Nations Unies

- 2020 *Ioane Teitiota vs Nouvelle-Zélande* (version préliminaire non révisée). CCPR/C/127/D/2728/2016, 7 janvier. Disponible à l'adresse www.refworld.org/cases,HRC,5e26f7134.html.

Conférence sud-américaine sur les migrations

- 2018 *Lineamientos regionales en materia de protección y asistencia a personas desplazadas a través de fronteras y migrantes en países afectados por desastres de origen natural*. Buenos Aires. Disponible à l'adresse https://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2019/06/CSM-Lineamientos-regionales-personas-desplazadas-por-desastres_compressed.pdf.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

- 2010 Décision 1/CP.16 de la CCNUCC. Les accords de Cancún : Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. FCCC/CP/2010/7/Add.1. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/FCCC/CP/2010/7/Add.1>.
- 2013 Non-economic losses in the context of the work programme on loss and damage. Document technique FCCC/TP/2013/2. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/resource/docs/2013/tp/02.pdf>.
- 2015 Adoption de l'Accord de Paris. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>.
- 2019 Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. In : *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-quatrième session, tenue à Katowice du 2 au 15 décembre 2018*. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session. FCCC/CP/2018/10/Add.1. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/FCCC/CP/2018/10/ADD.1>.
- 2020 *Online Guide on Loss and Damage*. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Online_Guide_feb_2020.pdf.
- 2021 *Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (pour 2020 et 2021)*. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/266453>.
- s.d.a Introduction to Loss and Damage. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/the-big-picture/introduction-to-loss-and-damage>.
- s.d.b The Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/wim-excom>.
- s.d.c *Approaches to Address Loss and Damage Associated with Climate Change Impacts in Developing Countries*. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/approaches-to-address-loss-and-damage-associated-with-climate-change-impacts-in-developing-countries#eq-1>.

- s.d.d 2019 WIM Review Event. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/workshops-meetings/2019-wim-review-event>.
- s.d.e Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/wim-excom/sub-groups/TFD>.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

- 2017a Décision ICCD/COP(13)/L.18. Futur cadre stratégique de la Convention. Disponible à l'adresse [www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/ICCD_COP\(13\)_L.18-1716078E_0.pdf](http://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/ICCD_COP(13)_L.18-1716078E_0.pdf).
- 2017b Décision ICCD/COP(13)/L.25. Le rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration. Disponible à l'adresse www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2017-09/ICCD_COP%2813%29_L.25-1716167E.pdf.
- 2019 Décision 22/COP14. Suivi du rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre le phénomène de la désertification/la dégradation des terres et de la sécheresse en tant que facteur de migration. Disponible à l'adresse www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-11/22-cop14.pdf.

Décret présidentiel de la Maison Blanche des États-Unis

- 2021 *Rebuilding and Enhancing Programs to Resettle Refugees and Planning for the Impact of Climate Change on Migration*. 4 février. Disponible à l'adresse www.whitehouse.gov/briefing-room/presidential-actions/2021/02/04/executive-order-on-rebuilding-and-enhancing-programs-to-resettle-refugees-and-planning-for-the-impact-of-climate-change-on-migration/.

Flavell, A., A. Milan et S. Melde

- 2020 *Migration, Environment and Climate Change: Literature Review*. Premier rapport de la série Migration, Environment and Climate, au nom de l'Agence fédérale allemande pour l'environnement. Dessau-Rosslau. Disponible à l'adresse www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/1410/publikationen/2020-03-04_texte_42-2020_migration-literature-review_1.pdf.

Gemenne, F.

- 2011 Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes. *Global Environmental Change*, vol. 21, n° 1, pp. S41-S49. Disponible à l'adresse <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/136972/1/11-1188-mr7-why-the-numbers-dont-add-up-estimates-of-people-displaced.pdf>.

Gioli, G. et A. Milan

- 2018 Gender, migration and (global) environmental change. In: *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration* (R. McLeman et F. Gemenne, dir. publ.). Routledge International, Londres. Disponible à l'adresse www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781315638843-11/gender-migration-global-environmental-change-giovanna-gioli-andrea-milan.

Gouvernement du Bhoutan

- 2019 *Submission by Bhutan on Behalf of the Least Developed Countries Group on the 2019 Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage.* Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201911201255---LDC%20submission%20on%20the%202019%20review%20of%20the%20WIM.pdf.

Gouvernement de la Finlande et Commission européenne

- 2019 *Views on the Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage.* Submission by Finland and the European Commission on behalf of the European Union and its Member States. Helsinki. Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201910161437---FI-10-16%20EU%20Submission%20WIM.pdf.

Gouvernement du Guatemala

- 2019 *Views on the Review of the Warsaw International Mechanism on the Basis of the Terms of Reference.* FCCC/SB/2019/L.3. Submission by Guatemala on behalf of the AILAC group of countries composed by Chile, Colombia, Costa Rica, Honduras, Guatemala, Panama, Paraguay and Peru. Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201910181441---191015%20%20AILAC%20submission%20on%20LnD%20vf.pdf.

Gouvernement de la Nouvelle-Zélande

- 2018 *Pacific Climate Change-related Displacement and Migration: A New Zealand Action Plan.* Cabinet du Ministre des affaires étrangères. Disponible à l'adresse <https://apo.org.au/sites/default/files/resource-files/2018-05/apo-nid213946.pdf>.
- 2019 *Official Information Act.* Cabinet du Ministre des affaires étrangères. Disponible à l'adresse www.mfat.govt.nz/assets/OIA/OIA-release-climate-change.pdf.

Gouvernement du Pérou

- 2019 *Decreto Supremo que aprueba el Reglamento de la Ley No. 30754, Ley Marco sobre Cambio Climático, Sistema Nacional de Informacion Ambiental.* Decreto Supremo n° 013-2019-MINAM.

Gouvernement des Philippines

- 2019 *Views on the Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage Associated with Climate Change Impacts, on the basis of the terms of reference.* Submission by the Philippines. Disponible à l'adresse www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201911111610---Philippine%20Submission_Views%20on%20the%20Review%20of%20the%20WIM.pdf.

Gouvernement du Vanuatu

- 2018 *Vanuatu : National Policy on Climate Change and Disaster-Induced Displacement.* Division Migration, environnement et changement climatique de l'OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/vanuatu-national-policy-climate-change-and-disaster-induced-displacement-2018>.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

2014 *Climate Change 2014 Impacts, Adaptation and Vulnerability Part A : Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (C.B. Field, V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White, dir. publ.). Cambridge University Press, New York. Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartA_FINAL.pdf.

2018 Strengthening and implementing the global response. In : *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* (V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield, dir. publ.). Organisation météorologique mondiale, Genève. Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_Chapter4_Low_Res.pdf.

2021 *Climate Change 2021 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J. B. R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu et B. Zhou (dir. publ.). Cambridge University Press. In : Presse. Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf.

Guadagno, L.

2016 Human mobility in the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction. *International Journal of Disaster Risk Science*, n° 7, pp. 30-40. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/s13753-016-0077-6.pdf>.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

2018 *The Slow Onset Effects of Climate Change and Human Rights Protection for Cross-Border Migrants*. Division Migration, environnement et changement climatique de l'OIM, Grand-Saconnex. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/slow-onset-effects-climate-change-and-human-rights-protection-cross-border-migrants-0>.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

2018 *Mapping of Existing International and Regional Guidance and Tools on Averting, Minimizing, Addressing and Facilitating Durable Solutions to Displacement Related to the Adverse Impacts of Climate Change*. WIM TFD II.4. Disponible à l'adresse https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/Mapping%20international%20and%20regional%20guidance%20and%20tools%20displacement%20Activ_.pdf.

Heslin, A.

2019 Climate migration and cultural preservation: The case of the Marshallese diaspora. In : *Loss and Damage from Climate Change: Concepts, Methods and Policy Options* (R. Mechler, L.M. Bouwer, T. Schinko, S. Surminski et J. Linnerooth-Bayer, dir. publ.). Springer Open, Londres. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F978-3-319-72026-5.pdf>.

- Heslin, A., N.D. Deckard, R. Oakes et A. Montero-Colbert
2019 Displacement and resettlement: Understanding the role of climate change in contemporary migration. In : *Loss and Damage from Climate Change: Concepts, Methods and Policy Options* (R. Mechler, L.M. Bouwer, T. Schinko, S. Surminski et J. Linnerooth-Bayer, dir. publ.). Springer Open, Londres. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F978-3-319-72026-5.pdf>.
- Hirsch, T.
2019 *Climate Finance for Addressing Loss and Damage. How to Mobilize Support for Developing Countries to Tackle Loss and Damage*. Brot für die Welt, Berlin. Disponible à l'adresse https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ClimateFinance_LossDamage.pdf.
- Initiative Nansen
2015a *Agenda for the Protection of Cross-Border Displaced Persons in the Context of Disasters and Climate Change*. Volume I. Disponible à l'adresse https://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2014/08/EN_Protection_Agenda_Volume_I_-low_res.pdf.
2015b *Agenda for the Protection of Cross-Border Displaced Persons in the Context of Disasters and Climate Change*. Volume II. Disponible à l'adresse https://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2014/08/EN_Protection_Agenda_Volume_II_-low_res.pdf.
- Initiative 3S
s.d. Initiative Durabilité, stabilité et sécurité. Disponible à l'adresse <https://3s-initiative.org/en/home/>.
- Ionesco, D., D. Mokhnacheva et F. Gemenne
2017 Atlas des migrations environnementales. Les Presses de Sciences Po, Paris.
- Ionesco, D. et A. Pawliczko
2014 Youth, environmental change and migration. In : *Migration and Youth: Challenges and Opportunities*. Établi au nom du Global Migration Group par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Disponible à l'adresse www.globalmigrationgroup.org/system/files/20_Chapter_16.pdf.
- Laurent-Lucchetti, J., M. Couttenier, T. Vischel et X. Vollenweider
2019 Droughts, land degradation and migration. In : *Addressing the Land Degradation–Migration Nexus: The Role of the United Nations Convention to Combat Desertification*. OIM, Genève.
- Maertens, L. et A. Baillat
2017 The partial climatization of migration, security and conflict. In : *Globalising the Climate* (S.C. Akkut, J. Foyer et E. Morena, dir. publ.). Routledge, Londres, pp. 116-134.
- Martin, S. et S. Weerasinghe
2017 Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et faits nouveaux. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en_chapter5.pdf.

Mayer, B.

- 2016 Migration in the UNFCCC workstream on loss and damage: An assessment of alternative framings and conceivable responses. *Transnational Environmental Law*, vol. 6, n° 1, pp. 107-129. Disponible à l'adresse www.cambridge.org/core/journals/transnational-environmental-law/article/migration-in-the-unfccc-workstream-on-loss-and-damage-an-assessment-of-alternative-framings-and-conceivable-responses/28A086D00A922692C5E9F6CA504B9F05.

Marzeion, B. et A. Levermann

- 2014 Loss of cultural world heritage and currently inhabited places to sea-level rise. *Environmental Research Letters*, vol. 9, n° 3. Disponible à l'adresse <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/9/3/034001>.

McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.A. Ullah

- 2017 Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en_chapter7.pdf.

McMichael, C., S. Dasgupta, S. Ayeb-Karlsson et I. Kelman

- 2020 A review of estimating population exposure to sea-level rise and the relevance for migration. *Environmental Research Letters*, vol. 15, n° 12. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abb398>.

Missirian, A. et W. Schlenker

- 2017 Asylum applications respond to temperature fluctuations. *Science*, vol. 358, n° 6370, pp. 1610-1614. Disponible à l'adresse <https://science.sciencemag.org/content/358/6370/1610>.

Musah-Surugu, I.J., A. Ahenkan et J.N. Bawole

- 2018 Migrants' remittances. A complementary source of financing adaptation to climate change at the local level in Ghana. *International Journal of Climate Change Strategies and Management*, vol. 10, n° 1, pp. 178-196. Disponible à l'adresse https://pdfs.semanticscholar.org/0f29/e716084fe5abbcc7c8de8319db64b7b5014e.pdf?_ga=2.194023085.1483848069.1627166805-619835359.1624466919.

Oakes, R., S. Banerjee et K. Warner

- 2020 Mobilité humaine et adaptation aux modifications de l'environnement. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_en_ch_9.pdf.

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

- 2018a *Synthesizing the State of Knowledge to Better Understand Displacement Related to Slow Onset Events*. WIM TFD I.2. Genève. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/WIM%20TFD%20I.2%20Output.pdf>.
- 2018b *No Matter of Choice: Displacement in a Changing Climate*. Thematic series. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/20181213-slow-onset-intro.pdf.
- 2019 *Disaster Displacement: A Global Review, 2008–2018*. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/201905-disaster-displacement-global-review-2008-2018.pdf.

- 2020 *Global Report on Internal Displacement*. Genève. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/2020-IDMC-GRID.pdf.
- 2021 Global Internal Displacement Database. Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/database/displacement-data.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2015a *Ecosystem Services: Relation to Environmental Change and Impacts on Mobility*. Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/ecosystem-services-relation-environmental-change-and-impacts-mobility>.
- 2015b Remittances and potential for adaptation. Division Migration, environnement et changement climatique, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/remittances-and-potential-adaptation>.
- 2017a UN migration agency tracks displacement in drought-affected Madagascar. Communiqué de presse. Genève, 9 juin. Disponible à l'adresse www.iom.int/news/un-migration-agency-tracks-displacement-drought-affected-madagascar.
- 2017b *IOM MECC Info Sheet on Extreme Heat and Migration*. Division Migration, environnement et changement climatique, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_infosheet_heat_and_migration.pdf.
- 2017c *Making Mobility Work for Adaptation to Environmental Changes : Results from the MECLEP Global Research*. Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep_comparative_report.pdf.
- 2017d *Effects of Climate Change on Human Mobility in the Pacific and Possible Impact on Canada*. Canberra. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/effects_of_climate_change_on_human_mobility.pdf.
- 2018a *Mapping Human Mobility and Climate Change in Relevant National Policies and Institutional Frameworks*. Genève. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/20180917%20WIM%20TFD%20I.1%20Output%20final.pdf>.
- 2018b *Mapping Human Mobility (Migration, Displacement and Planned Relocation) and Climate Change in International Processes, Policies and Legal Frameworks*. Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, activité II.2. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/WIM%20TFD%20II.2%20Output.pdf>.
- 2018c *Recommendations for Integrated Approaches to Avert, Minimize and Address Displacement Related to the Adverse Impacts of Climate Change*. Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, réunion des parties prenantes. Division Migration, environnement et changement climatique, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/policy/task-force-displacement-stakeholder-meeting-%E2%80%9Crecommendations-integrated-approaches-avert>.
- 2019 *Glossaire de la migration*. Droit international de la migration n° 34. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf.

- 2020a *Environmental Migration, Disaster Displacement, and Planned Relocation in West Africa*. Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/sites/environmentalmigration/files/MECC%20West%20Africa%20Desk%20Review%20-%20FINAL%20May%202021.pdf>.
- 2020b *Internal Displacement in the Context of the Slow-Onset Adverse Effects of Climate Change – Submission by the International Organization for Migration to the Special Rapporteur on the Human Rights of Internally Displaced Persons*. Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/sites/environmentalmigration/files/IDP%20SR%20Report.pdf>.
- 2020c *Orientations pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration*. Division Migration, environnement et changement climatique, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/guidance-mainstreaming-environmental-and-climate-considerations-reintegration-programming>.
- 2020d *Internal Displacement in the Context of the Slow-Onset Adverse Effects of Climate Change*. Division Migration, environnement et changement climatique, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/internal-displacement-context-slow-onset-adverse-effects-climate-change-submission-international>.
- 2020e Position by Human Rights Committee opens possibility for dignified migration in the context of climate change [blog]. Disponible à l'adresse <https://weblog.iom.int/position-human-rights-committee-opens-possibility-dignified-migration-context-climate-change>.
- 2021a *Policy Analysis on Migration, Environment and Climate Change: Kyrgyz Republic*. (à paraître).
- 2021b *Policy Analysis on Migration, Environment and Climate Change: Tajikistan*. (à paraître).

OIM et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

- 2019 *Addressing the Land Degradation–Migration Nexus: The Role of the United Nations Convention to Combat Desertification*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/sites/environmentalmigration/files/IOM%20UNCCD%20Desertification%202019%20FINAL.pdf>.

OIM, Université de Georgetown et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

- 2017 *A Toolbox: Planning Relocations to Protect People from Disasters and Environmental Change*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/toolbox-planning-relocations-protect-people-disasters-and-environmental-change>.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- s.d. *Changement climatique, déplacements et migration de main-d'œuvre*. Disponible à l'adresse www.ilo.org/global/topics/labour-migration/climate-change/green-jobs/lang--en/index.htm.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole, Organisation internationale pour les migrations et Programme alimentaire mondial

- 2018 *The Linkages between Migration, Agriculture, Food Security and Rural Development*. Rome. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/sites/environmentalmigration/files/CA0922EN.pdf>.

Parlement du Pérou

2019 Ley n° 30754. Ley Marco Sobre Cambio Climatico. *El Peruano*.

Piguet, E., R. Kaenzig et J. Guelat

2018 The uneven geography of research on “environmental migration”. *Population and Environment*, vol. 39, n° 2. Disponible à l'adresse https://doc.rero.ch/record/309320/files/Piguet_Etienne_-_The_eneven_geography_of_research_on_environmental_migration_20180528144718-BP.pdf.

Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes

2018 *The United Nations System's Mandates with Respect to Averting, Minimizing and Addressing Displacement Related to Climate Change: Considerations for the Future*. Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, activité II.3.

Refugees International

2012 Colombia: Two years under water [vidéo en ligne]. 27 mars. Disponible à l'adresse www.youtube.com/watch?v=IUQCIN7E8Is.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

s.d. Forum d'examen des migrations internationales. Disponible à l'adresse <https://migrationnetwork.un.org/international-migration-review-forum-2022>.

Rigaud, K.K., A. de Sherbinin, B. Jones, J. Bergmann, V. Clement, K. Ober, J. Schewe, S. Adamo, B. McCusker, S. Heuser et A. Midgley

2018 *Groundswell : Preparing for Internal Climate Migration*. Banque mondiale, Washington, D.C.

Robinson, C., B. Dilkina et J. Moreno-Cruz

2020 Modeling migration patterns in the USA under sea level rise. *PLOS ONE*, vol. 15, n° 1, e0227436. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0227436>.

Samuwai, J. et J. Maxwell Hills

2018 Assessing climate finance readiness in the Asia-Pacific region. *Sustainability*, vol. 10, n° 4. Disponible à l'adresse https://pdfs.semanticscholar.org/9c38/8a238297809f36fec35457333e232cd3a956.pdf?_ga=2.139117875.1483848069.1627166805-619835359.1624466919.

Šedová, B., L. Čizmaziová et A. Cook

2021 A meta-analysis of climate migration literature. Discussion paper n° 29. Center for Economic Policy Analysis, Potsdam. Disponible à l'adresse <https://publishup.uni-potsdam.de/opus4-ubp/frontdoor/deliver/index/docId/49982/file/cepa29.pdf>.

Schreiber, F., E. Dellas et L. Rüttinger

2016 Understanding fragile cities – the nexus between migration, climate change and urban fragility. Document de travail. Climate Diplomacy, Berlin. Disponible à l'adresse https://climate-diplomacy.org/sites/default/files/2020-10/Working%20Paper_Understanding%20climate%20fragility.pdf.

Telford, A.

2018 A threat to climate-secure European futures? Exploring racial logics and climate-induced migration in US and EU climate security discourses. *Geoforum*, vol. 96, pp. 268-277. Disponible à l'adresse www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016718518302550.

Traore Chazalnoël, M. et D. Ionesco

- 2016 IOM Perspectives on Climate Change and Migration – 10 Key Takeaways from the COP24 Recommendations on Integrated Approaches to Address Displacement and Climate Change. Division Migration, environnement et changement climatique de l'OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/blogs/iom-perspectives-climate-change-and-migration>.
- 2018a A moment of opportunity to define the global governance of environmental migration : Perspectives from the International Organization for Migration. In : *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration* (R. McLeman et F. Gemenne, dir. publ.). Routledge, Londres et New York.
- 2018b State-led, regional, consultative processes: Opportunities to develop legal frameworks on disaster displacement. In : *Climate Refugees: Beyond the Legal Impasse?* (S. Behrman et A. Kent, dir. publ.). Routledge, Oxford et New York.

United Kingdom Government Office for Science

- 2011 *Migration and Global Environmental Change*. Final project report. Londres. Disponible à l'adresse https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/287717/11-1116-migration-and-global-environmental-change.pdf.

Université de Neuchâtel

- 2018 CliMig Database on Migration, Climate Change and the Environment. Disponible à l'adresse www.unine.ch/geographie/climig_database.

Verchick, R.R.M.

- 2018 Can 'loss and damage' carry the load? *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, 376. Disponible à l'adresse <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rsta.2017.0070>.

Villegas Rivera, F.E.

- 2014 *Impact of Mexico's 3 × 1 Program for Migrants and Collective Remittances*. Latin American Research Centre, Université de Calgary. Disponible à l'adresse <https://larc.ucalgary.ca/publications/impact-mexicos-3-x-1-program-migrants-and-collective-remittances>.

Vinke, K., J. Bergmann, J. Blocher, H. Upadhyay et R. Hoffmann

- 2020 Migration as adaptation? *Migration Studies*, vol. 8, n° 4, pp. 626-634. Disponible à l'adresse <https://academic.oup.com/migration/article/8/4/626/6039497?login=true>.

Warner, K. et T. Afifi

- 2014 Where the rain falls : Evidence from 8 countries on how vulnerable households use migration to manage the risk of rainfall variability and food insecurity. *Climate and Development*, vol. 6, n° 1, pp. 1-17.

Chapitre 10

Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

- 2017 *Serious and Organised Crime Threat Assessment: Crime in the Age of Technology*. Disponible à l'adresse www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/european-union-serious-and-organised-crime-threat-assessment-2017.
- 2020 *The Challenges of Countering Human Trafficking in the Digital Era*. Europol Operations Directorate, octobre. Disponible à l'adresse www.europol.europa.eu/publications-documents/challenges-of-countering-human-trafficking-in-digital-era.

Assemblée générale des Nations Unies

- 2010 *Rapport soumis par la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants*. 9 août. A/65/288. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/A/65/288>.
- 2011 *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants*. 9 août. A/66/283. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/Issues/Trafficking/A.66.283-French.pdf.
- 2018 *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. 19 décembre. A/RES/73/195. Disponible à l'adresse www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F.
- 2020 *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Maria Grazia Giammarinaro*. 17 juillet. A/75/169. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/A/75/169>.

Bateman, A. et L. Bonanni

- 2019 *What supply chain transparency really means*. *Harvard Business Review*, 20 août. Disponible à l'adresse <https://hbr.org/2019/08/what-supply-chain-transparency-really-means>.

Bauloz, C.

- 2017 *A Comparative Thematic Mapping of Global Migration Initiatives: Lessons Learned Towards a Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration*. Migration Research Leaders Syndicate in Support of the Global Compact for Migration, OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/global_compact_paper.pdf.

Blake, N., P. Grant et S. Nitz

- 2020 *Human rights org sees 185% rise in human trafficking cases amid COVID-19 pandemic*. *Abc7*, 17 décembre. Disponible à l'adresse <https://abc7chicago.com/human-trafficking-rights-month-what-is-statistics/8846598/>.

British Broadcasting Corporation (BBC News)

- 2017 *Women trafficked to Glasgow for sham marriages*. 10 mai. Disponible à l'adresse www.bbc.com/news/uk-scotland-39855287.

Broad, R. et J. Muraszkievicz

- 2020 *The investigation and prosecution of traffickers: Challenges and opportunities*. Extrait de : *The Palgrave International Handbook of Human Trafficking* (J. Winterdyk et J. Jones, eds.). Palgrave Macmillan, Cham, Suisse, pp. 707-723.

- Brunovskis, A. et M.-L. Skilbrei
 2016 Two birds with one stone? Implications of conditional assistance in victim protection and prosecution of traffickers. *Anti-Trafficking Review*, 6, pp. 13-30. Disponible à l'adresse www.antitraffickingreview.org/index.php/atrjournal/article/view/167/155.
- Brunovskis, A. et R. Surtees
 2019 Identifying trafficked migrants and refugees along the Balkan route. Exploring the boundaries of exploitation, vulnerability and risk. *Crime, Law and Social Change*, 72, pp. 73-86.
- Bryant, K. et T. Landman
 2020 Combatting human trafficking since Palermo: What do we know about what works? *Journal of Human Trafficking*, 6, vol. 2, pp. 119-140.
- Buckley, M., A. Zendel, J. Biggar, L. Frederiksen et J. Wells
 2016 *Migrant Work & Employment in the Construction Sector*. OIT, Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_538487.pdf.
- Centre international pour le développement des politiques migratoires
 2015 *Targeting Vulnerabilities: The Impact of the Syrian War and Refugee Situation on Trafficking in Persons – A Study of Syria, Turkey, Lebanon, Jordan and Iraq*. Vienne. Disponible à l'adresse <https://respect.international/wp-content/uploads/2021/07/Targeting-Vulnerabilities-The-Impact-of-the-Syrian-War-and-Refugee-Situation-on-Trafficking-in-Persons-Briefing-Paper.pdf>.
- Conseil de l'Europe, Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
 2020 In time of emergency the rights and safety of trafficking victims must be respected and protected. Strasbourg, 2 avril. Disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/greta-statement-covid19-en/16809e126a>.
- Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
 2014 *Summary of the Consultations Held on the Draft Basic Principles on the Right to Effective Remedy for Victims of Trafficking in Persons, Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights*. 2 May. A/HRC/26/18. Disponible à l'adresse www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=539999014.
- 2020 *Impact of the Coronavirus Disease Pandemic on Contemporary Forms of Slavery and Slavery-Like Practices, Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, Including its Causes and Consequences*. 4 August. A/HRC/45/8.
- Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)
 2002 *Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains. Rapport présenté au Conseil économique et social par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*. 20 mai. E/2002/68/Add.1. Disponible à l'adresse <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/401/69/PDF/N0240169.pdf?OpenElement>.
- Danailova-Trainor, G. et F. Laczko
 2010 Trafficking in persons and development: Towards greater policy coherence. *International Migration*, 48, vol. 4, pp. 38-83.

- Darnton, H. et P. Nestor
2019 Global tech companies, partners identify tools to fight human trafficking: A progress report on the Tech Against Trafficking Initiative. BSR Blog, 17 janvier. Disponible à l'adresse www.bsr.org/en/our-insights/blog-view/tech-companies-tools-to-fight-human-trafficking.
- David, F.
2017 Building the infrastructure of anti-trafficking, Part II : Why measurement matters. *Anti-Trafficking Review*, 8, pp. 147-151. Disponible à l'adresse https://gaatw.org/ATR/AntiTraffickingReview_issue8.pdf.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)
2020 International Migrant Stock 2020. Population Division, New York. Disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.
- Dottridge, M.
2017 Global trafficking prevalence data distorts efforts to stop patterns of human trafficking. *Anti-Trafficking Review*, 8, pp.160-164. Disponible à l'adresse https://gaatw.org/ATR/AntiTraffickingReview_issue8.pdf.
- Equilibrium – Centro para el Desarrollo Económico (CenDE)
2020a *Encuesta de Opinión a Población Migrante Venezolana. Perú: Junio 2020*. Equilibrium CenDE, 23 juin. Disponible à l'adresse <https://equilibriumcende.com/resultados-de-la-encuesta-de-opinion-a-poblacion-migrante-venezolana-en-peru-junio-2020/>.
2020b *Encuesta de Opinión a Población Migrante Venezolana. Colombia: Junio 2020*. Equilibrium CenDE, 30 juin. Disponible à l'adresse <https://equilibriumcende.com/resultados-de-la-encuesta-de-opinion-a-poblacion-migrante-venezolana-en-colombia-junio-2020/>.
- Erikson, J. et O.L. Larsson
2020 How platforms facilitate collaboration across organizational boundaries: Fighting human trafficking in Sweden. *Policy Sciences*, 53, pp.181-203. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/article/10.1007/s11077-020-09371-6>.
- Farrell, A., C. Owens et J. McDevitt
2014 New laws but few cases: Understanding the challenges to the investigation and prosecution of human trafficking cases. *Crime, Law and Social Change*, 61, pp. 139-168.
- Farrell, A., C. Owens, J. McDevitt, M. Dank, R. Pfeffer, W. Adams et S. Fahy
2012 *Identifying Challenges to Improve the Investigation and Prosecution of State and Local Human Trafficking Cases*. Northeastern University, Institute on Race and Justice, and Urban Institute, Justice Policy Center. Submitted to the National Institute of Justice, avril. Disponible à l'adresse www.urban.org/sites/default/files/publication/25526/412593-Identifying-Challenges-to-Improve-the-Investigation-and-Prosecution-of-State-and-Local-Human-Trafficking-Cases.PDF.
- Feasley, A.
2015 Deploying disclosure laws to eliminate forced labour: Supply chain transparency efforts of Brazil and the United States of America. *Anti-Trafficking Review*, 5, pp. 30-49.

- Feingold, D.A.
2017 Playing the numbers: The spurious promise of global trafficking statistics. *Anti-Trafficking Review*, 8, pp.152-155. Disponible à l'adresse https://gaatw.org/ATR/AntiTraffickingReview_issue8.pdf.
- Freier, L.F., S. Castillo Jara et M. Luzes
2020 The plight of migrants and refugees in the pandemic. *Current History*, 119, vol. 820, pp. 297-302. Disponible à l'adresse <https://online.ucpress.edu/currenthistory/article/119/820/297/112159/The-Plight-of-Migrants-and-Refugees-in-the>.
- Gallagher, A.T.
2010 *The international law of human trafficking*. Cambridge University Press, Cambridge.
2017 What's wrong with the Global Slavery Index? *Anti-Trafficking Review*, 8, pp. 90-112. Disponible à l'adresse www.antitraffickingreview.org/index.php/atrjournal/article/view/228/216.
- Giammarinaro, M.G.
2020 *COVID-19 Position Paper: The Impact and Consequences of the COVID-19 Pandemic on Trafficked Exploited Persons*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 8 juin. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/Issues/Trafficking/COVID-19-Impact-trafficking.pdf.
- Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW)
2007 *Collateral Damage: The Impact of Anti-Trafficking Measures on Human Rights around the World*. Bangkok. Disponible à l'adresse www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/ensuring_protection_070909/collateral_damage_gaatw_2007.pdf.
- Gouvernement de la Croatie
2013 The Aliens Act 130/2011, 74/2013. Official Gazette 130/11, 18 juin. Traduction non officielle disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/the-foreigners-act-130/2011-74/2013>.
- Gouvernement de la Finlande
2004 Aliens Act. 301/2003, amendments up to 1163/2019 included. Disponible à l'adresse <https://finlex.fi/en/laki/kaannokset/2004/en20040301.pdf>.
- Gouvernement du Lesotho
2011 Anti-Trafficking in Persons Act. *Government Gazette*, LVI(1), 11 janvier.
- Gouvernement des Maldives
2013 Prevention of Human Trafficking Act, Law No. 12/2013. Traduction non officielle disponible à l'adresse www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/106008/137131/F1205714061/MDV106008%20%20Eng.pdf.
- Gouvernement du Monténégro
2018 Decree on Promulgation of the Foreign Nationals Law. 01-205/2, février. Disponible à l'adresse www.refworld.org/pdfid/5552f8384.pdf.

Grant, N., H. Cook et E. Galos

- 2018 Human trafficking. *Data Bulletin Series: Informing the Implementation of the Global Compact for Migration*. OIM, Centre mondial d'analyse des données sur la migration. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/gmdacbulletins.pdf>.

Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT)

- 2012 *The International Legal Frameworks Concerning Trafficking in Persons*. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/ICAT/ICAT_Policy_Paper_1_The_International_Legal_Instruments.pdf.
- 2020 *Non-punishment of Victims of Trafficking*. Issue Brief 08/2020. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/ICAT/19-10800_ICAT_Issue_Brief_8_Ebook.pdf.

Harkins, B.

- 2017 Constraints to a robust evidence base for anti-trafficking interventions. *Anti-Trafficking Review*, 8, pp. 113-130. Disponible à l'adresse https://gaatw.org/ATR/AntiTraffickingReview_issue8.pdf.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

- 2011 Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies. Genève. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf.
- 2020 *The Importance of Implementing the Non-Punishment Provision : The Obligation to Protect Victims*. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/Issues/Trafficking/Non-Punishment-Paper.pdf.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2006 *Guidelines on International Protection No. 7: The Application of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or 1967 Protocol relating to the Status of Refugees to Victims of Trafficking and Persons at Risk of Being Trafficked*. 7 avril. HCR/GIP/06/07. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/publications/legal/443b626b2/guidelines-international-protection-7-application-article-1a2-1951-convention.html.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2021 UNHCR and IOM welcome Colombia's decision to regularize Venezuelan refugees and migrants. Communiqué de presse conjoint du HCR et de l'OIM, février. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/news/press/2021/2/60214cf74/unhcr-iom-welcome-colombias-decision-regularize-venezuelan-refugees-migrants.html.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

- 2020 Déclaration conjointe du HCR, de l'OIM et de l'ONUDC sur la protection en mer dans le golfe du Bengale et la mer d'Andaman. Communiqués de presse, 6 mai. Disponible à l'adresse www.unhcr.org/fr/news/press/2020/5/5eb55274a/declaration-conjointe-hcr-loim-lonudc-protection-mer-golfe-bengale-mer.html.

Initiative du Liechtenstein

- 2019 *A Blueprint for Mobilizing Finance against Slavery and Trafficking. Final Report of the Liechtenstein Initiative's Financial Sector Commission on Modern Slavery and Human Trafficking*. Septembre. Disponible à l'adresse www.fastinitiative.org/wp-content/uploads/Blueprint-DIGITAL-3.pdf.

Institute for Human Rights and Business (IHRB)

- 2012 *Dhaka Principles for Migration with Dignity*. Disponible à l'adresse www.ihrb.org/dhaka-principles/downloads-translations.

Interpol

- 2018 Americas: Hundreds of human trafficking victims rescued. Actualités, 30 avril. Disponible à l'adresse www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2018/Americas-Hundreds-of-human-trafficking-victims-rescued.
- 2019 Human trafficking: Hundreds rescued in West Africa. Actualités, 24 avril. Disponible à l'adresse www.interpol.int/es/Noticias-y-acontecimientos/Noticias/2019/Human-trafficking-hundreds-rescued-in-West-Africa.
- 2020 Des centaines d'arrestations lors d'un coup de filet sur les routes du terrorisme en Asie du Sud-Est. Communiqué de presse, 22 avril. Disponible à l'adresse www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2020/Des-centaines-d-arrestations-lors-d-un-coup-de-filet-sur-les-routes-du-terrorisme-en-Asie-du-Sud-Est.

Kenway, E.

- 2021 *The Truth About Modern Slavery*. Pluto Press, Londres.

Kim, H.-W., T. Park, S. Quiring et D. Barrett

- 2018 The anti-human trafficking collaboration model and serving victims: Providers' perspectives on the impact and experience. *Journal of Evidence-Informed Social Work*, 15, vol. 2, pp. 186-203.

Kiss, L. et C. Zimmerman

- 2019 Human trafficking and labour exploitation: Toward identifying, implementing, and evaluating effective responses. *PLOS Medicine*, 16, vol.1. Disponible à l'adresse <https://journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1002740>.

Kontinentalist

- 2020 Abandoned at sea: The desperate journeys of Rohingya refugees. Kontinentalist et HCR, 8 décembre. Disponible à l'adresse <https://kontinentalist.com/stories/the-rohingya-in-myanmar-a-refugee-crisis-at-sea>.

Koser, K. et M. McAuliffe

- 2013 *Establishing an evidence base for future policy development on irregular migration to Australia*. Canberra: Department of Immigration and Citizenship.

Kotiswaran, P.

- 2019 Transnational criminal law in a globalised world: The case of trafficking. *UC Irvine Journal of International, Transnational and Comparative Law*. Symposium: Transnational Ordering of Criminal Justice, Vol. 4.

- Lavietes, M.
2020 PayPal teams up with U.S. group to combat human trafficking. *Reuters*, 16 janvier. Disponible à l'adresse www.reuters.com/article/us-usa-trafficking-paypal-trfn/paypal-teams-up-with-us-group-to-combat-human-trafficking-idUSKBN1ZF2X1.
- Lepp, A. et B. Gerasimov
2019 Gains and challenges in the global movement for sex workers' rights. *Anti-Trafficking Review*, 12, pp. 1-13. Disponible à l'adresse www.antitraffickingreview.org/index.php/atrjournal/article/view/373.
- Limoncelli, S.A.
2016 What in the world are anti-trafficking NGOs doing? Findings from a global study. *Journal of Human Trafficking*, 2, vol.4, pp. 316-328.
- Liu, G.
2017 National referral mechanisms for victims of human trafficking: Deficiencies and future development. Extrait de : *Migration Research Leaders Syndicate in Support of the Global Compact on Migration* (M. McAuliffe et M. Klein Solomon, organisatrices). OIM, Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/national_referral_mechanisms.pdf.
- Marks, E. et A. Olsen
2015 The role of trade unions in reducing migrant workers' vulnerability to forced labour and human trafficking in the Greater Mekong Subregion. *Anti-Trafficking Review*, 5, pp. 111-128.
- Marschke, M. et P. Vandergeest
2016 Slavery scandals: Unpacking labour challenges and policy responses within the off-shore fisheries sector. *Marine Policy*, 68, pp. 39-46.
- McAdam, M.
2019 The international legal framework on human trafficking: Contemporary understandings and continuing confusions. Extrait de : *The SAGE Handbook of Human Trafficking and Modern Day Slavery* (J. Bryson Clark and S. Poucki, eds.). SAGE, Londres, pp. 18-37.
2020 *Lessons from COVID-19 in Responding to Trafficking in Persons in Times of Crisis, with a Particular Focus on Victim Assistance*. Policy Brief, Conseil interinstitutions contre la traite, ASEAN-ACT.
2021 *Understanding the Smuggling of Migrants Protocol*. Bureau d'appui régional du Processus de Bali, et ONUDC. Disponible à l'adresse www.baliprocess.net/UserFiles/baliprocess/File/SOM%20Protocol_Mar2021.pdf.
- McAuliffe, M.
2016 Resolving policy conundrums: Humanitarian protection in Southeast Asia. Migration Policy Institute, Washington, D.C.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goosens et A. A. Ullah
2017 Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants, Extrait de : *État de la migration dans le monde 2018*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2018-chapter-7>.

Monzini, P.

- 2015 Exploitation of Nigerian and West African workers and forced labour in Italy: Main features and institutional responses. Extrait de : *Eurafrican Migration: Legal, Economic and Social Responses to Irregular Migration* (R. Colucello et S. Massey, eds.). Palgrave Macmillan, Londres, pp. 57-73.

National Survivor Network

- 2016 *National Survivor Network Members Survey: Impact of Criminal Arrest and Detention on Survivors of Human Trafficking*. Août. Disponible à l'adresse <https://nationalsurvivornetwork.org/wp-content/uploads/2017/12/VacateSurveyFinal.pdf>.

Nations Unies

- 1949 Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 96, p. 271, 2 décembre. Entrée en vigueur le 25 juillet 1951. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/trafficingpersons.aspx.
- 1956 Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Recueil des traités des Nations Unies vol. 226, p. 3, 7 septembre. Entrée en vigueur le 30 avril 1957. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/supplementaryconventionabolitionofslavery.aspx.
- 2000a Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 2225, p. 209, 15 novembre. Entré en vigueur le 29 septembre 2003. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf.
- 2000b Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 241, p. 507, 15 novembre. Entré en vigueur le 28 janvier 2004. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf.

Observatorio del Proyecto Migración Venezuela

- 2020 *Qué dicen los números sobre la trata de personas en contextos migratorios en Colombia?* Proyecto Migración Venezuela Semana, ONUDC. Disponible à l'adresse https://s3.amazonaws.com/semanaruralvzla/documentos/1590177644_doc_trata_de_personas_1.pdf.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

- 2008a *An Introduction to Human Trafficking: Vulnerability, Impact and Action*. Background paper, ONUDC et Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains des Nations Unies, Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/An_Introduction_to_Human_Trafficking_-_Background_Paper.pdf.
- 2008b *From Protection to Prosecution – A Strategic Approach: A Victim Centred Approach as a Key to Increasing the Effectiveness of Criminal Justice Responses to Human Trafficking*. Background paper, Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, 13–15 février. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2008/BP007FromProtectionToProsecution.pdf.

- 2011 *The Role of Corruption in Trafficking in Persons*. Issue paper. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2011/Issue_Paper_-_The_Role_of_Corruption_in_Trafficking_in_Persons.pdf.
- 2013 *Abuse of a Position of Vulnerability and Other "Means" within the Definition of Trafficking in Persons*. Issue paper. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2012/UNODC_2012_Guidance_Note_-_Abuse_of_a_Position_of_Vulnerability_E.pdf.
- 2014 *The Role of "Consent" in the Trafficking in Persons Protocol*. Issue paper. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2014/UNODC_2014_Issue_Paper_Consent.pdf.
- 2015 *The Concept of "Exploitation" in the Trafficking in Persons Protocol*. Issue paper. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2015/UNODC_IP_Exploitation_2015.pdf.
- 2016a Monitoring Target 16.2 of the United Nations Sustainable Development Goals: A Multiple Systems Estimation of the Numbers of Presumed Human Trafficking Victims in the Netherlands in 2010–2015 by Year, Age, Gender, Form of Exploitation and Nationality. Research Brief, ONUDC & National Rapporteur on Trafficking in Human Beings and Sexual Violence against Children. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/research/UNODC-DNR_research_brief.pdf.
- 2016b *Global Report on Trafficking in Persons 2016*. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2016_Global_Report_on_Trafficking_in_Persons.pdf.
- 2017 *Evidential Issues in Trafficking in Persons Cases*. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2017/Case_Digest_Evidential_Issues_in_Trafficking.pdf.
- 2018a *The International Legal Definition of Trafficking in Persons: Consolidation of Research Findings and Reflection on Issues Raised*. Issue paper. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2018/Issue_Paper_International_Definition_TIP.pdf.
- 2018b *Global Report on Trafficking in Persons 2018*. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2018/GLOTiP_2018_BOOK_web_small.pdf.
- 2020a Impact of the COVID-19 pandemic on trafficking in persons. Preliminary findings and messaging based on rapid stocktaking. Thematic brief. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/HTMSS_Thematic_Brief_on_COVID-19.pdf.
- 2020b *Interlinkages between Trafficking in Persons and Marriage*. Issue paper. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/human-trafficking/2020/UNODC_Interlinkages_Trafficking_in_Persons_and_Marriage.pdf.
- 2021 *Global Report on Trafficking in Persons 2020*. Vienne. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tip/2021/GLOTiP_2020_15jan_web.pdf.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

- 2017 *Trafficking in Persons in the SADC Region: A Statistical Report*. ONUDC and SADC Anti-Trafficking in Persons Network. Disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/southernafrica/Stories/EN_-_TIP_Statistical_Report.pdf.

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 1930 *Convention (no 29) sur le travail forcé*. 28 juin. Entrée en vigueur le 1er mai 1932. Disponible à l'adresse www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C029.
- 2013 *Caught at Sea: Forced Labour and Trafficking in Fisheries*. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_214472.pdf.
- 2014 *Profits and Poverty: The Economics of Forced Labour*. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_243391.pdf.
- 2015 Initiative pour le recrutement équitable. Page Web. Disponible à l'adresse www.ilo.org/global/topics/labour-migration/projects/reframe/WCMS_320405/lang--en/index.htm.
- 2017 *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : travail forcé et mariage forcé*. OIT, Walk Free Foundation et OIM, Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf.
- 2020a Le démantèlement du système de la kafala et l'introduction d'un salaire minimum marquent le début d'une ère nouvelle pour le marché du travail au Qatar. Analyse, 30 août. Disponible à l'adresse www.ilo.org/beirut/projects/qatar-office/WCMS_754391/lang--en/index.htm.
- 2020b *A Global Comparative Study on Defining Recruitment Fees and Related Costs: Interregional Research on Law, Policy and Practice*. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_761729.pdf.
- 2021a Revision of the Law on Contract-Based Vietnamese Overseas Workers 69/2020/QH14. Dernière mise à jour le 2 mars. Disponible à l'adresse www.ilo.org/dyn/migpractice/migmmain.showPractice?p_lang=en&p_practice_id=208 (site consulté le 7 avril 2021).
- 2021b Ratification by Convention. OIT, Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12001:0::NO (site consulté le 7 juillet 2021).
- s.d. Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Page Web, OIT. Disponible à l'adresse www.ilo.org/empent/Informationresources/WCMS_101253/lang--en/index.htm.

Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

- 2019 *Ending Child Labour, Forced Labour and Human Trafficking in Global Supply Chains*. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_716930.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2008 *Human Trafficking in Eastern Africa: Research Assessment and Baseline Information in Tanzania, Kenya, Uganda, and Burundi*. Genève. Disponible à l'adresse http://kenya.iom.int/sites/default/files/Human_Trafficking_in_Eastern_Africa_1.pdf.
- 2019a *Manuel de l'OIM sur la protection et l'aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/fr/manuel-de-loim-sur-la-protection-et-laide-aux-migrants.

2019b *Glossaire de la migration*. Droit international de la migration no 34. Genève. Disponible en anglais à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf.

2020 *Guidelines for Labour Recruiters on Ethical Recruitment, Decent Work and Access to Remedy for Migrant Domestic Workers*. IRIS, OIM, Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/system/files/pdf/guidance-for-labor-recruiters.pdf>.

Organisation maritime internationale (OMI)

2021 *Status of Treaties*. OMI, Londres. Disponible à l'adresse [wwwcdn.imo.org/localresources/en/About/Conventions/StatusOfConventions/StatusOfTreatiesByCountry%20\(2\).pdf](http://wwwcdn.imo.org/localresources/en/About/Conventions/StatusOfConventions/StatusOfTreatiesByCountry%20(2).pdf) (site consulté le 7 juillet 2021).

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Tech Against Trafficking

2020 *Leveraging Innovation to Fight Trafficking in Human Beings: A Comprehensive Analysis of Technology Tools*. Vienne, mai. Disponible à l'adresse www.osce.org/files/f/documents/9/6/455206_1.pdf.

Pacte mondial des Nations Unies

s.d. Explore our enhanced library. Page Web. Disponible à l'adresse www.unglobalcompact.org/library.

Pandey, S., H.R. Tewari et P.K. Bhowmick

2018 *Reintegration as an end of trafficking ordeal: A qualitative investigation of victims' perceptions*. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 13, vol. 2, pp. 447-460.

Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite (CTDC)

2020 *Global Dataset*. OIM, CTDC, Genève. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/download-global-dataset (site consulté le 31 octobre 2020).

s.d.a *Human trafficking and gender: Differences, similarities and trends*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/human-trafficking-and-gender-differences-similarities-and-trends (site consulté le 1er avril 2021).

s.d.b *Type of border crossings victims of trafficking make*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/victims-trafficking-road.

s.d.c *Exploitation of victims: Trends and changes*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/exploitation-victims-trends (site consulté le 1er avril 2021).

s.d.d *Industry sector: Hospitality*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/industry-sector-hospitality (site consulté le 21 décembre 2020).

s.d.e *Industry sector: Domestic work*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/industry-sector-domestic-work (site consulté le 21 décembre 2020).

s.d.f *Industry sector: Construction*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/industry-sector-construction (site consulté le 21 décembre 2020).

s.d.g *Industry sector: Agriculture*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/industry-sector-agriculture (site consulté le 21 décembre 2020).

s.d.h *Industry sector: Manufacturing*. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/industry-sector-manufacturing (site consulté le 21 décembre 2020).

- s.d.i Victims from Africa. Page Web. Disponible à l'adresse www.ctdatacollaborative.org/story/victims-africa (site consulté le 21 décembre 2020).

Polaris

- 2020a COVID-19 may increase human trafficking in vulnerable communities. Polaris project blog, 7 avril. Disponible à l'adresse <https://polarisproject.org/blog/2020/04/covid-19-may-increase-human-trafficking-in-vulnerable-communities/>.
- 2020b PayPal, Polaris join forces to fight human trafficking. Communiqué de presse, 16 janvier. Disponible à l'adresse <https://polarisproject.org/press-releases/paypal-polaris-join-forces-to-fight-human-trafficking/>.

Police Executive Research Forum

- 2020 *How Local Police Can Combat the Global Problem of Human Trafficking: Collaboration, Training, Support for Victims, and Technology Are Keys to Success*. Critical Issues in Policing Series, août. Disponible à l'adresse www.policeforum.org/assets/CombatHumanTrafficking.pdf.

Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe (Processus de Bali)

- 2016 *Déclaration de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe*. Sixième Conférence ministérielle du Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, Bali, 23 mars. Disponible à l'adresse [www.baliprocess.net/UserFiles/baliprocess/File/Bali%20Declaration%20on%20People%20Smuggling%20Trafficking%20in%20Persons%20and%20Related%20Transnational%20Crime%202016%20\(1\).pdf](http://www.baliprocess.net/UserFiles/baliprocess/File/Bali%20Declaration%20on%20People%20Smuggling%20Trafficking%20in%20Persons%20and%20Related%20Transnational%20Crime%202016%20(1).pdf).
- 2018 *Déclaration de la septième Conférence ministérielle du Processus de Bali sur le trafic d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe* (Processus de Bali). Bali, 7 août. Disponible à l'adresse www.baliprocess.net/UserFiles/baliprocess/File/BPMC7MinisterialDeclaration-Final.pdf.

Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe (Processus de Bali) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

- 2021 *Corruption as a Facilitator of Smuggling of Migrants and Trafficking in Persons in the Bali Process Region with a Focus on Southeast Asia*. Disponible à l'adresse www.baliprocess.net/UserFiles/baliprocess/File/Corruption%20of%20SoM%20and%20TiP%20with%20focus%20on%20Southeast%20Asia_Mar2021.pdf.

Rabasa, A., C.M. Schnaubelt, P. Chalk, D. Farah, G. Midgette et H.J. Shatz

- 2017 *Counternetwork: Countering the Expansion of Transnational Criminal Networks*. Rand Corporation, Santa Monica. Disponible à l'adresse www.rand.org/pubs/research_reports/RR1481.html.

Recueil des Traités des Nations Unies

- 2021 United Nations Treaty Series Online, Nations Unies, New York. Disponible à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr.

Regional Platform for Interagency Coordination for Refugees and Migrants from Venezuela (R4V)

- 2020 *COVID-19 Fuels Vulnerabilities to Human Trafficking and Smuggling for Refugees and Migrants from Venezuela*. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/76845.pdf>.

- Robinson, C., C. Branchini et C. Thame
2017 Global trafficking prevalence data advances the fight against trafficking in persons. *Anti-Trafficking Review*, 8, pp.157-160. Disponible à l'adresse https://gaatw.org/ATR/AntiTraffickingReview_issue8.pdf.
- Sanchez, G. et L. Achilli
2019 *Critical Insights on Irregular Migration Facilitation: Global Perspectives*. Migration Policy Centre, European University Institute, Florence. Disponible à l'adresse <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/62384>.
2020 *Stranded: The Impacts of COVID-19 on Irregular Migration and Migrant Smuggling*. Policy Brief, Issue 2020/20, Migration Policy Centre, European University Institute, Florence, mai. Disponible à l'adresse <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/67069>.
- Sawadogo, W.R.
2012 The challenges of transnational human trafficking in West Africa. *African Studies Quarterly*, 13, vol. 1 et 2, pp. 95-115.
- Société des Nations
1904 Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de «traite des blanches». 1 LNTS 83, 4 mai. Entrée en vigueur le 18 juillet 1905 (modifié par un protocole approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 3 décembre 1948, 30 UNTS 23).
1921 Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants. 9 LNTS 415, 30 septembre. Entrée en vigueur le 15 juin 1922 (modifiée par un protocole approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 octobre 1947, 53 UNTS 13).
1926 Convention relative à l'esclavage. 60 LNTS 253, 25 septembre. Entrée en vigueur le 9 mars 1927.
1933 Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures. 150 LNTS 431, 11 octobre. Entrée en vigueur le 24 août 1934 (modifiée par un protocole approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 octobre 1947, 53 UNTS 13).
- Taylor, L.R.
2020 Letting go of the dream of traffickers behind bars: We can do better for exploited workers. *Anti-Trafficking Review*, 15, pp.176-181. Disponible à l'adresse www.antitraffickingreview.org/index.php/atrjournal/article/view/498/398.
- Teixeira, F.
2020 Brazil halts mobile group's anti-slavery operations due to coronavirus. *Thomson Reuters Foundation News*, 17 mars. Disponible à l'adresse <https://news.trust.org/item/20200317170106-u1tz8>.
- Tjaden, J.
2020 Assessing the impact of awareness-raising campaigns on potential migrants – what we have learned so far. Extrait de : *Migration in West and North Africa and across the Mediterranean: Trends, Risks, Development and Governance* (OIM, ed.). Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, pp. 426-434. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/ch37-assessing-the-impact-of-awareness-raising.pdf>.

Triandafyllidou, A. et M. McAuliffe (eds.)

- 2018 *Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base*. Volume 2. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base-volume-2>.

Union africaine et Union européenne (UE)

- 2006 *Plan d'action de Ouagadougou pour lutter contre la traite d'êtres humains, en particulier des femmes et des enfants*. Adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement, Tripoli, 22-23 novembre. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/ouagadougou_action_plan_to_combat_trafficking_en_1.pdf.

Union africaine, Partenariat Afrique-UE

- s.d. Campagne AU.COMMIT : Quand la lutte contre la traite devient une priorité pour l'Afrique. Page Web Success_Story. Disponible à l'adresse <https://africa-eu-partnership.org/fr/success-stories/campagne-aucommit-quand-la-lutte-contre-la-traite-devient-une-priorite-pour-lafriquecampaign-when-fight-against-trafficking-becomes-priority-africa>.

Union européenne (UE)

- s.d. Czech Republic – 3. Implementation of Anti-Trafficking Policy. European Commission. Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/anti-trafficking/member-states/czech-republic-3-implementation-anti-trafficking-policy_en.

Van Reisen, M. et M. Estefanos

- 2017 Human trafficking connecting to terrorism and organ trafficking: Libya and Egypt. Extrait de : *Human Trafficking and Trauma in the Digital Era: The Ongoing Tragedy of the Trade in Refugees from Eritrea* (M. Van Reisen et M Mawere, dir. pub.). Langaa Research & Publishing CIG, Mankon, Bamena, Cameroun, pp. 159-192.

Winterdyk, J.

- 2018 Combating human trafficking at the local level: Better informing (inter)national action plans. *International Annals of Criminology*, 55, vol. 2.

Worsnop, C.Z.

- 2019 The disease outbreak–human trafficking connection: A missed opportunity. *Health Security*, 17, vol. 3, pp. 181-192.

Yea, S.

- 2017 The politics of evidence, data and research in anti-trafficking work. *Anti-Trafficking Review*, 8, pp. 1-13. Disponible à l'adresse https://gaatw.org/ATR/AntiTraffickingReview_issue8.pdf.

Zsombor, P.

- 2020 Thailand's Prime Minister orders crackdown on officials abetting human traffickers. *VOA News*, 29 décembre. Disponible à l'adresse www.voanews.com/east-asia-pacific/thailands-prime-minister-orders-crackdown-officials-abetting-human-traffickers.

Chapitre 11

Accenture

- 2018 *Artificial Intelligence, Genuine Impact*. Disponible à l'adresse www.accenture.com/us-en/insights/public-service/artificial-intelligence-genuine-impact.

Aggarwal, S.

- 2018 Dreading your visa application process? Here's how AI is reducing the drudgery. *Qrius*, 14 novembre. Disponible à l'adresse <https://qrius.com/dreading-your-visa-application-process-heres-how-ai-has-made-it-easier/>.

Al Hamar, J., J. Chamieh, H. Al-Mohannadi, M. Al Hamar, A. Al-Mutlaq et A.S. Musa

- 2018 Biometric of intent: A new approach identifying potential threat in highly secured facilities. Document de conférence. Institute of Electrical and Electronics Engineers (Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens). Disponible à l'adresse <https://ieeexplore.ieee.org/document/8488197>.

Angelov, P. et E. Soares

- 2020 Towards explainable deep neural networks (xDNN). *Neural Network*, vol. 130, pp. 185-194.

Ashri, R.

- 2020 *The AI-Powered Workplace: How Artificial Intelligence, Data, and Messaging Platforms Are Defining the Future of Work*. Apress, New York.

Assemblée générale des Nations Unies

- 1948 Déclaration universelle des droits de l'homme. 10 décembre. Résolution 217 A (III). Disponible à l'adresse [www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/217\(III\)&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/217(III)&Lang=F).
- 2011 *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Githu Muigai**, 24 mai, document A/HRC/17/40. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/17/40>.
- 2014 *Le droit à la vie privée à l'ère du numérique*. 21 janvier. Document A/RES/68/167. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/RES/68/167>.
- 2019 *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*. 11 octobre. Document A/74/493. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/74/493>.

Bansak, K., J. Ferwerda, J. Hainmueller, A. Dillon, D. Hangartner, D. Lawrence et J. Weinstein

- 2018 Improving refugee integration through data-driven algorithmic assignment. *Science*, vol. 359, n° 6373, pp. 325-329.

Baynes, C.

- 2019 Government "deported 7,000 foreign students after falsely accusing them of cheating in English language tests". *The Independent*, 14 juin.

- Beduschi, A.
2019 The big data of international migration: Opportunities and challenges for states under international human rights law. *Georgetown Journal of International Law*, vol. 49, n° 4.
- 2020a International migration management in the age of artificial intelligence. *Migration Studies*. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1093/migration/mnaa003>.
- 2020b *Research Brief: Human Rights and the Governance of Artificial Intelligence*. Académie de droit international humanitaire et de droits humains, Genève. Disponible à l'adresse www.geneva-academy.ch/joomlatools-files/docman-files/Human%20Rights%20and%20the%20Governance%20of%20Artificial%20Intelligence.pdf.
- Bhuyan, O.U.
2018 Smartcards issued to migrant workers remain unused. *New Age*, 10 août.
- Bither, J. et A. Ziebarth
2020 *AI, Digital Identities, Biometrics, Blockchain: A Primer on the Use of Technology in Migration Management*. Fonds Marshall allemand des États-Unis. Disponible à l'adresse www.gmfus.org/news/ai-digital-identities-biometrics-blockchain-primer-use-technology-migration-management.
- Broeders, D. et H. Dijstelbloem
2016 The Datafication of Mobility and Migration Management. The Mediating State and its Consequences. In : Irma Van der Ploeg et Jason Pridmore, J. (dir. publ.), *Digitizing Identity: Doing Identity in a Networked World*, Routledge : Oxon.
- Buolamwini, J. et T. Gebru
2018 Gender shades: Intersectional accuracy disparities in commercial gender classification. *Proceedings of Machine Learning Research*, vol. 81, pp. 1-15.
- Bureau national australien de vérification (ANAO)
2008 *DIAC's Management of the Introduction of Biometric Technologies*. Ministère australien de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC).
- 2012 *Processing and Risk Assessing Incoming International Air Passengers*. Service australien des douanes et de la protection des frontières.
- Burrell, J.
2016 How the machine 'thinks': Understanding opacity in machine learning algorithms. *Big Data and Society*. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/2053951715622512>.
- Calo, R.
2017 Artificial intelligence policy: A primer and roadmap. *University of California*, vol. 51, n° 399. Disponible à l'adresse https://lawreview.law.ucdavis.edu/issues/51/2/Symposium/51-2_Calo.pdf.
- Campbell, Z.
2019 Swarms of drones, piloted by artificial intelligence, may soon patrol Europe's borders. *The Intercept*, 11 mai. Disponible à l'adresse <https://theintercept.com/2019/05/11/drones-artificial-intelligence-europe-roborder/>.

- Castles, S.
2004 Why migration policies fail. *Ethics and Racial Studies*, vol. 27, n° 2, pp. 205-227.
- Chetail, V.
2008 Paradigm and paradox of the migration–development nexus: The new border for the NorthSouth dialogue. *German Yearbook of International Law*, vol. 52, pp. 183-215.
- Chui, M., M. Harrysson, J. Manyika, R. Roberts, R. Chung, A. van Heteren et P. Nel
2018 *Applying Artificial Intelligence for Social Good*. McKinsey Global Institute, New York, décembre. Disponible à l'adresse www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Artificial%20Intelligence/Applying%20artificial%20intelligence%20for%20social%20good/MGI-Applying-AI-for-social-good-Discussion-paper-Dec-2018.pdf.
- Comité des droits de l'homme des Nations Unies
1988 *Observation générale n° 16 : Article 17. Le droit de toute personne à être protégée contre les immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, ainsi que contre les atteintes illégales à son honneur et à sa réputation*. 8 avril. In : document HRI/GEN/1/Rev.1, 1994, p. 24. Disponible à l'adresse https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCCPR%2fGEC%2f6624&Lang=fr.
- 1992 *Observation générale n° 20 : Article 7 (Interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)*. Document HRI/GEN/1/Rev.1, 1994, p. 34. Disponible à l'adresse https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCCPR%2fGEC%2f6621&Lang=fr.
- 2004 *Observation générale n° 31 : La nature de l'obligation juridique générale imposée aux États parties au Pacte*. 26 mai. Document CCPR/C/21/Rev.1/Add.13. Disponible à l'adresse https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2f21%2fRev.1%2fAdd.13&Lang=fr.
- 2007 *Observation générale n° 32. Article 14 : Droit à l'égalité devant les tribunaux et les cours de justice et à un procès équitable*. 23 août. Document CCPR/C/GC/32. Disponible à l'adresse https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2FC%2FGC%2F32&Lang=fr.
- Commission européenne
2017 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Septième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective*. 16 mai. Document COM(2017) 261 final. Disponible à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52017DC0261>.
- 2018 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. L'intelligence artificielle pour l'Europe*, Bruxelles. Disponible à l'adresse [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=COM\(2018\)237&lang=fr](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=COM(2018)237&lang=fr).
- 2019 *A Definition of AI: Main Capabilities and Scientific Disciplines*. Groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle. Disponible à l'adresse <https://wayback.archive-it.org/12090/20210304153804/https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/definition-artificial-intelligence-main-capabilities-and-scientific-disciplines>.

Conseil de l'Europe

- 1950 Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. 4 novembre. STE N° 005 (entrée en vigueur : 3 septembre 1953).

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH)

- 2008 *Protéger, respecter et réparer : un cadre pour les entreprises et les droits de l'homme, Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises*, M. John Ruggie. 7 avril. Document A/HRC/8/5. Disponible à l'adresse <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/128/62/PDF/G0812862.pdf?OpenElement>.
- 2011 *Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises*, John Ruggie. *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies*. 21 mars. Document A/HRC/17/31. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/17/31>.
- 2020a *Discrimination raciale et nouvelles technologies numériques : analyse sous l'angle des droits de l'homme. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée*. 18 juin. Document A/HRC/44/57. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/44/57>.
- 2020b *Le recours aux services de sociétés militaires et de sécurité privées dans la gestion de l'immigration et des frontières et ses incidences sur la protection des droits de tous les migrants. Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*. 9 juillet. Document A/HRC/45/9. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/45/9>.

Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

- 2008 *Affaire S. et Marper c. Royaume-Uni*. Arrêt, Grande Chambre. Requêtes n° 30562/04 et 30566/04. 4 décembre. Disponible à l'adresse <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22languageisocode%22:%5B%22FRE%22%5D,%22appno%22:%5B%2230562/04%22,%2230566/04%22%5D,%22documentcollectionid%22:%5B%22GRANDCHAMBER%22%5D,%22itemid%22:%5B%22001-90052%22%5D%7D>.

Crawford, K., R. Dobbe, T. Dryer, G. Fried, B. Green, E. Kazianus, A. Kak, V. Mathur, E. McElroy, A. Nill Sánchez, D. Raji, J.L. Rankin, R. Richardson, J. Schultz, S. Myers West et M. Whittaker

- 2019 *AI Now 2019 Report*. AI Now Institute, New York. Disponible à l'adresse https://ainowinstitute.org/AI_Now_2019_Report.pdf.

Creemers, N., D. Guagnin et B.-J. Koops

- 2015 *Profiling Technologies in Practice Applications and Impact on Fundamental Rights and Values*. Wolf Legal Publishers, Nimègue (Pays-Bas).

Currier, C.

- 2019 *Lawyers and scholars to Lexisnexis, Thomson Reuters: Stop helping ICE deport people. The Intercept*, 14 novembre. Disponible à l'adresse <https://theintercept.com/2019/11/14/ice-lexisnexis-thomson-reuters-database/>.

- Darch, C., Y. Majikijela, R. Adams et S. Rule
2020 *AI, Biometrics and Securitisation in Migration Management: Policy Options for South Africa*. Policy Action Network, Afrique du Sud. Disponible à l'adresse https://policyaction.org.za/sites/default/files/PAN_TopicalGuide_AIData5_Migration_Elec.pdf.
- Département de la sécurité intérieure des États-Unis
2005 *A Review of U.S. Citizenship and Immigration Services' Alien Security Checks*. Bureau de l'Inspecteur général. Disponible à l'adresse www.hsdl.org/?view&did=464051.
- Duan, Y., J.S. Edwards et Y.K. Dwivedi
2019 Artificial intelligence for decision making in the era of Big Data – evolution, challenges and research agenda. *International Journal of Information Management*, vol. 48, pp. 63-71. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1016/j.ijinfomgt.2019.01.021>.
- Duffield, M.
2016 'The resilience of the ruins: towards a critique of digital humanitarianism', *Resilience: International Policies, Practices and Discourses*, vol. 4, n° 3, pp. 147-165.
- Ernst, E., R. Merola et D. Samaan
2018 *The Economics of Artificial Intelligence: Implications for the Future of Work*. Organisation internationale du Travail, Genève. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--cabinet/documents/publication/wcms_647306.pdf.
- Ertel, W.
2017 *Introduction to Artificial Intelligence*. Springer International Publishing, Cham (Suisse).
- Eubanks, V.
2018 *Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor*. St. Martin's Press, New York.
- Fang, L. et S. Biddle
2020 Google AI tech will be used for virtual border wall, Cbp contract shows. *The Intercept*, 21 octobre.
- Feldstein, S.
2019 *The Global Expansion of AI Surveillance*. Carnegie Endowment for International Peace, 17 septembre. Disponible à l'adresse <https://carnegieendowment.org/2019/09/17/global-expansion-of-ai-surveillance-pub-79847>.
- Ferguson, A.G.
2017 *The Rise of Big Data Policing: Surveillance, Race, and the Future of Law Enforcement*. New York University Press, New York.
- Flach, P.
2012 *Machine Learning: The Art and Science of Algorithms that Make Sense of Data*. Cambridge University Press, Cambridge and New York City.

- Franzi, J.
2012 *Machine Learning: The Art and Science of Algorithms that Make Sense of Data*. Cambridge University Press, Cambridge et New York.
- s.d. Australian advanced passenger processing (APP). Exposé à l'attention du Ministère australien de l'immigration et de la protection des frontières.
- Gammeltoft-Hansen, T. et J.C. Hathaway
2014 Non-refoulement in a world of cooperative deterrence. Law and Economics Working Papers, Faculté de droit de l'Université du Michigan. Disponible à l'adresse https://repository.law.umich.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1216&context=law_econ_current.
- Gil, D., S. Hobson, A. Mojsilović, R. Puri et J.R. Smith
2020 AI management: An overview. In : *The Future of Management in an AI World: Redefining Purpose and Strategy in the Fourth Industrial Revolution* (dir. publ. : J. Canals et F. Heukamp). IESE Business Collection, pp. 3-19.
- Gmelch, G.
1983 Who Returns and Why: Return Migration Behavior in Two North Atlantic Societies. *Human Organization*, vol. 42, n° 1, pp. 46-54.
- Google Cloud
2020 *Vision AI*. Disponible à l'adresse <https://cloud.google.com/vision>.
- Graves, A. et K. Clancy
2019 Unsupervised learning: The curious pupil. *DeepMind*, 25 juin.
- Groupe Thales
s.d. New ABC eGates: smaller footprint, modular design and faster passenger processing. Disponible à l'adresse www.thalesgroup.com/fr/node/2730216.
- Haenssger, M.J. et P. Ariana
2017 The place of technology in the Capability Approach. *Oxford Development Studies*, vol. 44, n° 1, pp. 98-112.
- Hanke, P.
2017 Artificial intelligence and big data – an uncharted territory for migration studies? Pôles de recherche nationaux.
- Haoyang Li, D.
2020 How AI can realize the promise of adaptive education. *Forbes*, 26 mars. Disponible à l'adresse www.forbes.com/sites/insights-ibmai/2020/03/26/how-ai-can-realize-the-promise-of-adaptive-education/?sh=421d19cf12b3.
- Hathaway, J.
2005 *The Rights of Refugees under International Law*. Cambridge University Press, Cambridge.

- Heath, G.
2019 AI and intuitive decision-making in irregular people movement. *Border Management*, mars. Disponible à l'adresse <http://bordermanagement.net/?p=1641>.
- Hemmadi, M.
2017 Meet Botler, an A.I. chatbot that helps people immigrate to Canada. *Canadian Business*, 8 février.
- Hernandez, K. et T. Roberts
2020 Predictive analytics in humanitarian action: A preliminary mapping and analysis. Institute for Development Studies, Royaume-Uni.
- Hertog, S.
2019 The future of migrant work in the GCC: Literature review and a research and policy agenda. Cinquième consultation ministérielle du Dialogue d'Abou Dhabi, 16 et 17 octobre. Disponible à l'adresse http://eprints.lse.ac.uk/102382/1/Hertog_future_of_migrant_work_in_GCC_published.pdf.
- Husztí-Orbán, K. et F. Ní Aoláin
2020 *Use of biometric data to identify terrorists: Best practice or risky business?* Human Rights Center, Université du Minnesota, Minneapolis. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/Issues/Terrorism/biometricsreport.pdf.
- Institut danois des droits de l'homme (DIHR)
2020 Human rights impact assessment guidance and toolbox, DIHR: Copenhague. Disponible à l'adresse www.humanrights.dk/tools/human-rights-impact-assessment-guidance-toolbox.
- Israel, T.
2020 Facial recognition is transforming our borders and we are not prepared. *Policy Options*, novembre. Disponible à l'adresse <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/november-2020/facial-recognition-is-transforming-our-borders-and-we-are-not-prepared/>.
- Jordan, M.I.
2019 Artificial Intelligence – The Revolution Hasn't Happened Yet. *Harvard Data Science Review*, 2 juillet. Disponible à l'adresse <https://hdsr.mitpress.mit.edu/pub/wot7mkc1/release/8>.
- Jupe, L.M. et D.A. Keatley
2019 Airport artificial intelligence can detect deception: or am I lying? *Security Journal*, vol. 33, pp. 622-635.
- Kaplan, J.
2016 *Artificial Intelligence: What Everyone Needs to Know*. Oxford University Press, Oxford et New York.
- Kinstler, L.
2019 'Big tech firms are racing to track climate refugees', *MIT Technology Review*, 17 mai. Disponible à l'adresse www.technologyreview.com/2019/05/17/103059/big-tech-firms-are-racing-to-track-climate-refugees/.

- Koslowski, R.
2005 Smart borders, virtual borders or no borders: Homeland security choices for the United States and Canada. *Law and Business Review of the Americas*, vol. 11, n° 3. Disponible à l'adresse <https://core.ac.uk/download/pdf/147641794.pdf>.
- Kuner, C. et M. Marelli (dir. publ.)
2020 *Manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire*, CICR : Genève. Disponible à l'adresse <https://shop.icrc.org/download/ebook?sku=4305.01/002-ebook>.
- Latonero, M.
2019 'Stop Surveillance Humanitarianism', 11 juillet, *The New York Times* : New York.
- Latonero, M. et P. Kift
2018 On digital passages and borders: Refugees and the new infrastructure for movement and control. *Social Media + Society*, mars. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/2056305118764432>.
- LeCun, Y., Y. Bengio et G. Hinton
2015 Deep learning. *Nature*, vol. 521, n° 7553, pp. 436-444.
- Lohn, A.
2020 *Hacking AI: A Primer for Policymakers on Machine Learning Cybersecurity*. Center for Security and Emerging Technology, Université de Georgetown, décembre. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.51593/2020CA006>.
- Ma, W., O.O. Adesope, J.C. Nesbit et Q. Liu
2014 Intelligent tutoring systems and learning outcomes: A meta-analysis. *Journal of Educational Psychology*, vol. 106, n° 4, pp. 901-918.
- Mack, E.
2015 Hawking, Musk, Wozniak warn about artificial intelligence's trigger finger. *Forbes*, 27 juillet. Disponible à l'adresse www.forbes.com/sites/ericmack/2015/07/27/hawking-musk-wozniak-freaked-about-artificial-intelligence-getting-a-trigger-finger/?sh=163d2d7a7416.
- Madianou, M.
2019 'Technocolonialism: Digital Innovation and Data Practices in the Humanitarian Response to Refugee Crises', *Social Media + Society*, vol. 5, n° 3, pp. 1-13. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1177/2056305119863146>.
- Majidi, N., C. Kasavan et G.H. Harindranath
2021 In support of return and reintegration? A roadmap for a responsible use of technology. In : McAuliffe, M. (dir. publ.), *Research Handbook of International Migration and Digital Technology*, Edward Elgar: Oxford.
- Martin-Ortega, O. et C. Methven O'Brien (dir. publ.)
2019 *Public Procurement and Human Rights: Opportunities, Risks and Dilemmas for the State as Buyer*, Edward Elgar: Oxford.

- Matyus, A.
2020 ICE weaponizes state-issued licenses against Maryland's undocumented immigrants. *Digitaltrends*, 27 février. Disponible à l'adresse <https://www.digitaltrends.com/news/ice-weaponizes-state-licences-against-undocumented-immigrants/>.
- McAuliffe, M.
2016 How transnational connectivity is shaping irregular migration: Insights for migration policy and practice from the 2015 irregular migration flows to Europe. *Migration and Policy Practice*, vol. 6, n° 1, pp. 4-10.
- McAuliffe, M. et A.M. Goossens
2018 Regulating international migration in an era of increasing interconnectedness. In : *Handbook of Migration and Globalisation* (dir. publ. : A. Triandafyllidou). Edward Elgar Publishing, Northampton, Massachusetts.
- McAuliffe, M. et J. Blower
2021 Migration, mobility and digital technology in a post-COVID-19 world: initial reflections on transformations underway. In : McAuliffe, M. (dir. publ.) *Research Handbook on International Migration and Digital Technology*. Edward Elgar, Cheltenham.
- McAuliffe, M. et K. Koser
2017 *A Long Way to Go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision-making*. ANU Press, Canberra.
- McCarroll, E.
2020 *Weapons of Mass Deportation: Big Data and Automated Decision-making Systems in Immigration Law*. Centre juridique de l'Université de Georgetown. Disponible à l'adresse www.law.georgetown.edu/immigration-law-journal/wp-content/uploads/sites/19/2020/08/Weapons-of-Mass-Deportation-Big-Data-and-Automated-Decision-Making-Systems-in-Immigration-Law.pdf.
- McCarthy, J.
2007 *What is Artificial Intelligence?* Université de Stanford, Stanford. Disponible à l'adresse <http://jmc.stanford.edu/articles/whatisai/whatisai.pdf>.
- McGregor, L., D. Murray et V. Ng
2019 'International Human Rights Law as a Framework for Algorithmic Accountability' *International & Comparative Law Quarterly*, vol. 68, pp. 309-343.
- McLaughlin, R. et T. Quan
2019 *L'ère de demain – La main-d'œuvre amplifiée par l'intelligence artificielle du Canada*. Conseil des technologies de l'information et des communications. Disponible à l'adresse <https://www.ictc-ctic.ca/wp-content/uploads/2020/02/canadas-ai-workforce-FINAL-FRENCH-2.24.20.pdf>.
- Mehr, H.
2017 *Artificial Intelligence for Citizen Services and Government*. ASH Center for Democratic Governance and Innovation. Disponible à l'adresse https://ash.harvard.edu/files/ash/files/artificial_intelligence_for_citizen_services.pdf.

- Miessner, S.
 2019 Meet Kamu: Co-designing a chatbot for immigrants. *The Service Gazette*, 15 août. Disponible à l'adresse <https://medium.com/the-service-gazette/co-designing-a-chatbot-for-immigrants-81bc3b3b7937>.
- Ministère australien de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC)
 2008 *Australia's App Advance Passenger Processing System*. Bureau national de la communication. Disponible à l'adresse <https://easyeta.com/pdf/APP-Guide.pdf>.
- Molnar, P.
 2018 Using AI in immigration decisions could jeopardize human rights. Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. Disponible à l'adresse www.cigionline.org/articles/using-ai-immigration-decisions-could-jeopardize-human-rights/.
 2019 New technologies in migration: Human rights impacts. *Forced Migration Review*, vol. 61, pp. 7-9.
 2020 *Technological Testing Grounds: Migration Management Experiments from the Ground Up*. EDRI et Refugee Law Lab. Disponible à l'adresse <https://edri.org/wp-content/uploads/2020/11/Technological-Testing-Grounds.pdf>.
- Molnar, P. et L. Gill
 2018 *Bots at the Gate: A Human Rights Analysis of Automated Decision-Making in Canada's Immigration and Refugee System*. Citizen Lab et International Human Rights Program, Université de Toronto. Disponible à l'adresse <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/94802>.
- Moore, J.P., V. Chandran et J. Schubert
 2018 *The Future of Jobs in the Middle East*. The World Government Summit and McKinsey and Company. Disponible à l'adresse www.mckinsey.com/~media/mckinsey/featured%20insights/middle%20east%20and%20africa/are%20middle%20east%20workers%20ready%20for%20the%20impact%20of%20automation/the-future-of-jobs-in-the-middle-east.ashx.
- Morozov, E.
 2014 *To Save Everything, Click Here: The Folly of Technological Solutionism*. Public Affairs, New York.
- Nations Unies
 1951 Convention relative au statut des réfugiés. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, n° 137, 28 juillet (entrée en vigueur le 22 avril 1954).
 1966 Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 999, n° 171, 16 décembre (entré en vigueur le 23 mars 1976).
- Nguyen, M.-H.
 2020 How artificial intelligence and machine learning produced robots we can talk to. *Business Insider*, 27 janvier. Disponible à l'adresse www.businessinsider.com/chatbots-talking-ai-robot-chat-machine.

- Niestadt, M., A. Debyser, D. Scordamaglia et M. Pape
2019 *Artificial Intelligence in Transport Current and Future Developments, Opportunities and Challenges*. Service de recherche du Parlement européen, mars. Disponible à l'adresse [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/635609/EPRS_BRI\(2019\)635609_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/635609/EPRS_BRI(2019)635609_EN.pdf).
- Nilsson, N.J.
1982 *Principles of Artificial Intelligence*. Springer-Verlag, Berlin et Heidelberg.
2010 *The Quest for Artificial Intelligence: A History of Ideas and Achievements*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Noble, S.U.
2018 *Algorithms of Oppression: How Search Engines Reinforce Racism*. New York University Press, New York.
- Norris, P.
2001 *Digital Divide: Civic Engagement, Information Poverty and the Internet Worldwide*. Cambridge University Press, Cambridge. Disponible à l'adresse <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0894439302238974>.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
2019 *L'intelligence artificielle dans la société*. Paris. Disponible à l'adresse www.oecd.org/fr/publications/l-intelligence-artificielle-dans-la-societe-b7f8cd16-fr.htm.
- Organisation des États américains (OEA)
1969 Convention américaine relative aux droits de l'homme (Pacte de San José). 22 novembre. OEA, *Recueil des Traités*, n° 36 (entrée en vigueur le 18 juillet 1978).
- Organisation internationale de normalisation (ISO)
2019 *Sécurité IT et confidentialité – Cadre pour la gestion de l'identité – Partie 1 : Terminologie et concepts*. Disponible à l'adresse www.iso.org/fr/standard/77582.html.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2016 *The Assessment of Border Crossing Points in the Volta and Western Regions and Training Capacity of Ghana Immigration Service*. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/assessment-border-crossing-points-volta-and-western-regions-and-training-capacity-ghana>.
2020 *COVID-19 – Aperçu analytique n° 24 (OIM) : La technologie au service des analyses et des interventions*. Division de la recherche sur la migration. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/apercu_analytique_covid-1924_la_technologie_au_service_des_analyses_et_des_interventions_0.pdf.
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
2019 *Study Report on Disruptive Technologies*. Comité technique permanent de l'OMD.

Organisation mondiale des douanes (OMD), Association du transport aérien international (IATA) et Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

- 2010 *Guidelines on Advance Passenger Information*. Disponible à l'adresse <https://www.icao.int/Security/FAL/Documents/2010%20API%20Guidelines%20Final%20Version.ICAO.2011%20full%20x2.pdf>.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

- s.d. *Intelligence artificielle et propriété intellectuelle*. Disponible à l'adresse https://www.wipo.int/about-ip/fr/frontier_technologies/index.html.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2020 Estonia and WHO to jointly develop digital vaccine certificate to strengthen COVAX. 7 octobre. Disponible à l'adresse www.who.int/news-room/feature-stories/detail/estonia-and-who-to-jointly-develop-digital-vaccine-certificate-to-strengthen-covax.

Parker, B.

- 2019 'New UN deal with data mining firm Palantir raises protection concerns', *The New Humanitarian*, 5 février 2019.
- 2020a 'The cyber attack the UN tried to keep under wraps', *The New Humanitarian*, 29 janvier 2020.
- 2020b 'Dozens of NGOs hit by hack on US fundraising database', *The New Humanitarian*, 4 août 2020.

Pasquale, F.

- 2015 *The Black Box Society: The Secret Algorithms that Control Money and Information*. Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.

Peters, A.

- 2019 There's now a chatbot to give refugees instant legal aid. *Future of Philanthropy*, 12 juillet.

Pizzi, M., M. Romanoff et T. Engelhardt

- 2020 AI for humanitarian action: Human rights and ethics. *International Review of the Red Cross*, vol. 102, n° 913, pp. 145-180. Disponible à l'adresse <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/reviews-pdf/2021-03/ai-humanitarian-action-human-rights-ethics-913.pdf>.

Pricewaterhouse Coopers (PwC)

- 2011 Policy study on an EU electronic system for travel authorization (EU ESTA). Mission de l'Australie. Disponible à l'adresse <https://studylib.net/doc/18746027/policy-study-on-an-eu-electronic-system-for-travel-author>.

Rashid, S.R. et A.A. Ashraf

- 2018 *The Mapping and Scoping of Services for the Migrant Workers of Bangladesh at Various Stages of Labour Migration Cycle*. Organisation internationale pour les migrations (Bangladesh).

Rawlings, L.

- 2019 Identifying hostile intent: Behavioural analysis. *Border Management Magazine*, 26 avril. Disponible à l'adresse www.bordermanagement.net/?p=1660.

- Read, R., B. Taithe et R. MacGinty
2016 'Data hubris? Humanitarian information systems and the mirage of technology', *Third World Quarterly*, vol. 37, n° 8, pp. 1314-1331. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/01436597.2015.1136208>.
- Rivlin-Nadler, M.
2019 How ICE uses social media to surveil and arrest immigrants. *The Intercept*, 22 décembre.
- Rizvi, A.
2004 Designing and delivering visas. *People and Place*, vol. 12, n°2.
- Rudin, C.
2019 Stop explaining black box machine learning models for high stakes decisions and use interpretable models instead. *Nature Machine Intelligence*, vol. 1, pp. 206-215.
- Sandvik, K.B., K. Lindskov Jacobsen et S.M. McDonald
2017 'Do no harm: A taxonomy of the challenges of humanitarian experimentation', *International Review of the Red Cross*, n° 904. Disponible à l'adresse <https://international-review.icrc.org/articles/do-no-harm-taxonomy-challenges-humanitarian-experimentation>.
- Secrétaire général des Nations Unies
2020 *Rapport du Secrétaire général : Plan d'action pour la coopération numérique*. New York, juin. Disponible à l'adresse www.un.org/fr/content/digital-cooperation-roadmap/.
- Sengupta, Y.
2019 The role of chatbots in mental healthcare. *DZone*, 26 mars. Disponible à l'adresse <https://dzone.com/articles/the-role-of-chatbots-in-mental-healthcare>.
- Service numérique et Bureau de l'intelligence artificielle du Gouvernement du Royaume-Uni
2019 *A Guide to Using Artificial Intelligence in the Public Sector*. Disponible à l'adresse www.gov.uk/government/publications/understanding-artificial-intelligence/a-guide-to-using-artificial-intelligence-in-the-public-sector.
- Shelfer, K.M. et J.M. Verner
2003 Using competitive intelligence to develop an automated visa approval system. In : *Towards the Knowledge Society* (dir. publ. : J.L. Monteiro, P.M.C. Swatman et L.V. Tavares). Vol. 105. The International Federation for Information Processing. Springer, Boston.
- Sivasubramanian, S.
2020 How AI and machine learning are helping to fight COVID-19. Forum économique mondial, 28 mai. Disponible à l'adresse www.weforum.org/agenda/2020/05/how-ai-and-machine-learning-are-helping-to-fight-covid-19/.
- Snow, J.
2018 Amazon's face recognition falsely matched 28 members of Congress with mugshots. American Civil Liberties Union, 26 juillet. Disponible à l'adresse www.aclu.org/blog/privacy-technology/surveillance-technologies/amazons-face-recognition-falsely-matched-28.

- Solon, O.
2016 Karim the AI delivers psychological support to Syrian refugees. *The Guardian*, 22 mars.
- Suresh, H. et J.V. Gutttag
2020 A framework for understanding unintended consequences of machine learning. *arXiv*, 28 janvier. Disponible à l'adresse <https://arxiv.org/pdf/1901.10002v3.pdf>.
- Takyar, A.
2020 AI applications across major industries. *Leeway Hertz*, 12 août. Disponible à l'adresse www.leewayhertz.com/ai-applications-across-major-industries/.
- Taylor, L. et F. Meissner
2019 'A Crisis of Opportunity: Market-Making, Big Data, and the Consolidation of Migration as Risk' *Antipode*. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/anti.12583>.
- TechAmerica Foundation
2012 *Demystifying Big Data: A Practical Guide to Transforming the Business of Government*. Federal Big Data Commission. Disponible à l'adresse <https://breakinggov.com/documents/demystifying-big-data-a-practical-guide-to-transforming-the-bus/>.
- Tegmark, M.
2016 *Benefits and Risks of Artificial Intelligence*. Future of Life Institute. Disponible à l'adresse <https://futureoflife.org/background/benefits-risks-of-artificial-intelligence/>.
- Trapp, A., A. Teytelboym, A. Martinello, T. Andersson et N. Ahani
2018 Placement optimization in refugee resettlement. Document de travail 23, Université de Lund. Disponible à l'adresse https://project.nek.lu.se/publications/workpap/papers/wp18_23.pdf.
- Union européenne (UE)
2016 Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). 4 mai. JO L 119. Disponible à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1532348683434&uri=CELEX%3A02016R0679-20160504>.
- Union internationale des télécommunications (UIT)
2019 *L'inclusion numérique pour tous*. Novembre. Disponible à l'adresse <https://www.itu.int/fr/mediacentre/backgrounders/Pages/digital-inclusion-of-all.aspx>.
- Union internationale des télécommunications (UIT) et XPrize
2017 *AI for Good Global Summit Report*. Disponible à l'adresse https://www.itu.int/en/ITU-T/AI/Documents/Report/AI_for_Good_Global_Summit_Report_2017.pdf.
- Vilone, G. et L. Longo
2020 Explainable artificial intelligence: A systematic review. *arXiv*, 29 mai. Disponible à l'adresse <https://arxiv.org/abs/2006.00093>.

- Walch, K.
2019 How AI is transforming agriculture. *Forbes*, 5 juillet. Disponible à l'adresse www.forbes.com/sites/cognitiveworld/2019/07/05/how-ai-is-transforming-agriculture/?sh=888d74c4ad10.
- Walsh, T., K. Miller, J. Goldenfein, F. Chen, J. Zhou, R. Nock, B. Rubinstein et M. Jackson
2019 *Closer to the Machine: Technical, Social, and Legal Aspects of AI*. Bureau du Commissaire à l'information de Victoria. Disponible à l'adresse <https://ovic.vic.gov.au/wp-content/uploads/2019/08/closer-to-the-machine-web.pdf>.
- Watson, D.S. et L. Floridi
2020 The explanation game: A formal framework for interpretable machine learning. *Synthese*. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/article/10.1007/s11229-020-02629-9>.
- Wickens, C.D., B.A. Clegg, A.Z. Vieane et A.L. Sebok
2015 Complacency and automation bias in the use of imperfect automation. *Human Factors*, vol. 57, n° 5, pp. 728-739. Disponible à l'adresse www.researchgate.net/publication/275101423_Complacency_and_Automation_Bias_in_the_Use_of_Imperfect_Automation.
- Wolchover, N.
2015 Concerns of an artificial intelligence pioneer. *Quantamagazine*, 21 avril. Disponible à l'adresse www.quantamagazine.org/artificial-intelligence-aligned-with-human-values-qa-with-stuart-russell-20150421.
- Wong, R.W.-M. et A.H.W. Chun
2006 eBrain – Using AI for automatic assessment at the Hong Kong immigration department. American Association for Artificial Intelligence. Disponible à l'adresse www.cs.cityu.edu.hk/~hwchun/research/PDF/eBrain_IAAI.pdf.
- Zou, J. et Schiebinger, L.
2018 AI can be sexist and racist – it's time to make it fair. *Nature*, vol. 559, n° 7714, pp. 324-326. Disponible à l'adresse www.nature.com/articles/d41586-018-05707-8.
- Zuboff, S.
2019 *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. Public Affairs, New York.



17, route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse
Tel. : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int • Site web : www.iom.int

